

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lintermdiaired64pariuoft

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

47e ANNÉE — 1911

DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXIV

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

AG
309
I56
v.64

LXIVe Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 10 Juillet 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1297 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Sacre des rois contemporains. — Quels sont actuellement les souverains qui sont sacrés à leur avènement, c'est-à-dire qui reçoivent des onctions faites par un évêque. Je ne parle pas du couronnement et de l'installation plus ou moins solennelle qui n'ont pas le même caractère.

Le Pontifical romain contient le rituel à employer en pareil cas, pour les souverains catholiques, bien entendu.

Le sacre des rois de France présentait certaines particularités non prévues au pontifical actuel, comme la communion sous les deux espèces. A. E.

—

La plaque du château de Vincennes. -- Une plaque était encastrée dans le mur sud du châtelet de la tour du château de Vincennes. Elle était en vers ; on la trouve citée au XVIIe siècle.

Elle a été détruite en 1791. Elle va être rétablie. L'érudit historien du château de Vincennes, M. de Fossa, n'a pu retrouver la date à laquelle cette inscription a été placée. Aucun auteur ne mentionne-t-il ce détail ? V.

—

Les feux de la Saint-Jean sur la place de l'Hôtel de ville. — De quoi se composaient ces feux ? E. V.

—

La mâchoire de Molière. — Elle figure dans le catalogue du musée de Cluny, sous le n° 7308 (édition de 1883). Une polémique un peu brève engagée dans l'*Intermédiaire* (tome VIII) en 1876 dénie à cette relique son authenticité. Quel est l'état de la question actuellement ? Ah ! si Monval était là ! Y.

—

Une fille de la Du Barry. — Je lis dans les *Mémoires* de d'Allonville (T. I, p. 154) :

> Mme Du Barry avait une fille sans savoir qui en était le père. Elle se contenta de lui donner cent mille francs de dot en la mariant à un pauvre gentilhomme, dont le fils est aujourd'hui en Russie, sous le nom de marquis de Boissaison.

Que signifie ce conte à dormir debout ? Et quelle peut bien en être l'origine ?

PAUL EDMOND.

Pauline Bonaparte et Gaëtano. — Dans le catalogue d'une vente d'autographes, je relève ce qui suit :

L. a. s. à son cher Gaetano, etc.
Je serais bien heureuse, mon cher Gaetano, de vous donner enfin des preuves du véritable attachement que j'éprouve pour vous.

Je voudrais bien savoir quel était le cher Gaëtano de Pauline.

JACQUES RENAUD.

—

Abbaye de Fontevrault. — Je désirerais avoir la liste complète des abbesses de Fontevrault depuis sa fondation jusqu'à la Révolution ?

Pourrait-on la donner dans l'*Intermédaire* ou m'indiquer où je pourrais la trouver ?

BRENAT.

—

Abbaye de Jouarre. — Mêmes questions que pour l'abbaye de Fontevrault.

BRENAT.

—

Actes notariés reçus à Paris. — Où pourrais-je trouver :

1° Un acte de partage en date du 21 août 1712, reçu par « les notaires gardenotes du Châtelet de Paris... (noms illisibles) » ?

2° Un inventaire après décès, du 8 nivôse an III, reçu par Me Dosne, notaire à Paris ?

S. X. T.

—

Le peintre lorrain Nicolas Blot. — Dans son ouvrage sur les Artistes de Lorraine, l'érudit M. Jacquot cite le nom de *Nicolas Blot*, peintre, sans donner aucun détail. Travaillait-il à Nancy ou était-il fixé dans une autre ville ou à l'étranger ? Aucun document ne nous fixe à cet égard.

Il est présumable qu'il exerça son art dans la période de 1570 à 1600, il signait d'une grosse écriture : *N. Blot* et employait des panneaux de chêne épais. Il n'était pas dénué de talent, avait du coloris, si j'en juge par une *Déposition de Croix* et une *Ste-Marguerite* qui sont ses œuvres.

Un chercheur de la région de Lorraine compléterait peut-être ces notes. La date de son décès est sans doute inscrite dans quelque registre de paroisse inconnu.

H. H.

—

Le chevalier de Châtelain. — Qu'était-ce que ce chevalier qui vivait à Londres, et qui publia des poésies, entr'autres *Fleurs et Fruits*, en 1877, avec des souvenirs de son épouse, née Clara de Pontilly, dans lesquels on trouve un chapitre, intitulé : *Les d'Orléans peints par eux-mêmes*, qui dénote un légitimisme renforcé ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Grille, le polygraphe. — Où pourrai-je trouver, en dehors des dictionnaires biographiques, des renseignements sur la vie de Grille, le polygraphe, auteur des *Miettes*, de *la Fleur des pois*, etc..... qui écrivait, sous les pseudonymes les plus divers, entre autres celui d'Hélion de Champ-Charles ?

ALPHA.

—

Guitton. — Peut-on donner la généalogie ascendante de Monseigneur Joseph-André Guitton, né à Aix-en-Provence en 1802, qui fut vicaire général à Angoulême, puis évêque de Poitiers de 1842 à 1849 ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Petrus Stephani inventor. — Des gravures du XVIIIe siècle, je crois, représentant les travaux des mois de l'année, et portant, sous les sujets, des légendes explicatives en vers latins, sont signées : *Petrus Stephani inventor*. Qui était cet artiste ? Etait-il peintre ou graveur ? — D'où était-il ? — A quelle époque vivait-il ?

GEO FILH.

—

Nicolas-Michel Troche. — Je désirerais, pour compléter des notes concernant un ouvrage biographique, obtenir les renseignements suivants, et je remercie par avance les personnes qui pourraient me les fournir :

Le lieu et la date du décès de Troche (Nicolas-Michel) né en 1789, chef de bureau de l'état civil, à Paris, fonctions qu'il cessa d'occuper vers 1868. Il est l'auteur des nombreux mémoires et notices historiques et archéologiques publiés entre 1840 et 1866.

E. V.

L'ordre d'Homère créé par Alfieri — Dans son *Autobiographie* (Nouvelle édition, 1877, Charpentier) Alfieri raconte (page 423) que pour se récompenser du succès qu'il a obtenu dans l'étude du grec, entreprise par lui à 47 ans, il a cru devoir se décorer d'un collier de son invention « où seraient gravés les noms « de 23 poètes, anciens et modernes, et « auquel serait suspendu un camée avec « le portrait d'Homère ; au revers (riez, « lecteurs) un distique grec de ma façon, « que je donne ici ». [Le traducteur français M. Antoine de Latour l'a interprété ainsi :

Alfieri, en se créant lui-même chevalier [d'Homère
A invente un ordre plus divin que ceux des [rois.]

Alfieri continue ainsi : « Quant au col « lier lui-même, je le ferai exécuter au « premier jour, et le plus richement « qu'il me sera possible : je ne veux y « épargner ni l'or, ni les joyaux, ni les « pierres dures. Alors je m'affublerai de « ce nouvel ordre, qui sera du moins mon « œuvre que je l'aie ou non mérité »

Ceci a été écrit par Alfiéri le 14 mai 1803 à Florence. Ses Mémoires se terminent à cette date — et il est mort le samedi 8 octobre de la même année.

A la page 442 de ce même volume, M. Antoine de Latour nous apprend que le fameux collier de l'ordre d'Homère se trouve aujourd'hui dans le musée Fabre à Montpellier.

Ici se pose la question : y est-il toujours ? Comment y est-il venu ? Un de nos confrères pourrait-il nous en donner une description ?

V. A. T.

—

Armoiries des abbés d'Orval. — Un obligeant confrère pourrait-il dire quelles étaient les armoiries d'Henri III de Meugen, abbé d'Orval, et de Charles de Bentzeradt, son successeur ?

L'abbaye d'Orval, aujourd'hui en ruines, est située en Belgique (province du Luxembourg) tout près de la frontière française, à quelques kilomètres de Carignan. D'après le père Goffinet dans son *Introduction* au Cartulaire de l'abbaye d'Orval, Henri III de Meugen fut le 43° abbé, de 1539 à 1668, et Charles de Bentzeradt le 44°, de 1668 à 1707. Tous deux étaient originaires d'Esternach (Grand Duché de Luxembourg). HD*.

—

Ex-libris d'un Maxime Ducamp. — Sur un volume intitulé : *Histoire des ordres de Chevalerie.* (Edition de 1698), se trouve l'ex-libris suivant :

D'azur à la tête de cerf chevillée de dix cors avec son encolure d'argent.

Le tout dans un cartouche Louis XV surmonté d'une couronne de comte et ayant pour supports deux cerfs. Cet ex-libris est surmonté d'un autre plus petit sur lequel sont enlacées les lettres M. D. très ornées et embrassées par le bas de deux plumes d'oie posées en sautoir.

Au crayon est écrit entre les deux ex-libris : Ex-libris de Maxime Ducamp. Qui serait ce Maxime Ducamp ?

S.G.L.

—

Monnaies de l'Ordre de Malte. — A quelle époque l'Ordre de Malte a-t-il commencé à battre monnaie ; la monnaie de Malte était-elle fabriquée dans l'ile ; quels étaient les métaux employés à sa fabrication, et de quelle série de pièces se composait-elle ? NAUTICUS.

—

Molles Turones. — On donne souvent aux Tourangeaux l'épithète de « Molles Turones » en l'attribuant à César. Ce qualificatif est-il bien de César et, s'il n'est de lui, de qui est-il ?

FULGENS.

—

L'entrevue de Frédéric et de sa mère. Un tableau historique. Qu'est-il devenu ? — On lit dans les *Mémoires sur les négociations du Marquis de Valory*, — Paris 1820 — 2e volume, page 309, — qu'un tableau, représentant l'entrevue du roi de Prusse, Frédéric le Grand, avec sa mère, se trouve au château de Bourgneuf, près d'Etampes.

Ce tableau était un cadeau que le roi Frédéric avait fait au marquis de Valory, en souvenir des bonnes relations qu'ils avaient eues. Or, le château de Bourgneuf n'existe plus.

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il nous dire ce qu'est devenu ce tableau historique ? JEAN C.

Père Anselme. — Je désirerais savoir dans quelle bibliothèque publique je trouverais la première édition de l'*Histoire*,.. etc., du P. Anselme (les Bibliothèques Nationales et les Archives n'ayant que la 3e édition). BRENAT.

—

« Les dieux vont avoir soif. » — D'après une affirmation autorisée, cette phrase est donnée comme citation dans le *Tableau de Paris*, de Mercier ; le temps me manque pour aller l'y rechercher.

D'où vient cette phrase et quel sens lui a donné soit son premier auteur, soit celui qui l'a citée ?

H. GOUDCHAUX.

—

Badinguet (Sur le nom de) (T. G., 78). — Une planche du *Charivari* appartenant à la série des *Masques et visages*, a été soumise à l'auteur, avant la lettre, selon l'habitude. Gavarni a écrit dessous, à la plume, la légende ; mais cette légende, soit à la réflexion, soit sur des observations qui lui furent faites, est corrigée de sa propre main.

— Badinguet, avec une mise décente et des gants on se présente partout.

Gavarni la corrige et elle devient :

— Mon cher, avec une mise décente et des gants on est reçu partout.

La scène représente deux masques quelconque. Pourquoi Gavarni avait-il appelé l'un deux Badinguet ? Dans un esprit de satire contre Napoléon III : c'est peu probable. Ce nom était-il donc pour lui un nom comme un autre ?

Cette épreuve, avant la lettre, avec sa légende manuscrite corrigée figure dans la collection de M. Eugène Pitou.

—

L'Alaine. — Dans un charmant concert de vieux airs militaires français, donné aux Invalides le 29 juin dernier par la Société des Amis du Musée de l'Armée, les musiciens du 31e régiment d'infanterie ont chanté *la Chanson des Advanturiers de France* qui commence par ce couplet :

Le Roy s'en va dela les Monts
Il nieura force piétons
Ils yront à grand peine
L'Alaine, l'Alaine, me fault l'Alaine

Chacun des cinq couplets de la chanson se termine par le même vers :

L'Alaine, l'Alaine, me fault l'Alaine.

Quelle est la signification précise de ce mot du vieux français : *l'Alaine ?*

HENRY VIVAREZ.

—

Documentaire — Documentielle. — Le premier de ces adjectifs est fort employé aujourd'hui. On dira, par exemple, la valeur *documentaire* de tel ouvrage, beaucoup plus rarement *documentielle*. Or, je n'ai trouvé aucun de ces deux termes, ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni dans celui de Littré ? Faut-il donc considérer, jusqu'à nouvel ordre, *documentaire* et *documentielle* comme deux barbarismes ? SIR GRAPH.

—

Faire la guerre à l'œil. — Dans les *Folies amoureuses* de Regnard, un personnage s'exprime ainsi :

Fais bien la guerre à l'œil ; ferme porte et [fenêtre ;
Avertis, si de loin tu vois quelqu'un paraî- [tre.

Et dans le *Bal*, du même auteur, Merlin dit :

Je veux, en tapinois, faire la guerre à l'œil.

Sauf erreur de ma part, Littré n'enregistre pas l'expression ci-dessus. Le *Grand Larousse* l'explique ainsi :

Observer avec soin toutes les démarches de ceux avec qui l'on a affaire, afin de profiter des occasions pour triompher d'eux.

Dans les passages des deux comédies auxquels se rapportent les citations ci-dessus, le sens de « faire la guerre à l'œil » est bien celui donné par le *Grand Larousse* ; mais comme l'explication littérale et grammaticale de cette expression bizarre m'échappe, je m'adresse à l'*Intermédiaire* pour l'obtenir, si possible.

NAUTICUS.

—

Le taillon. — En 1720, Claude Le Blanc était secrétaire d'Etat et avait, dans son département, la guerre, le taillon, l'artillerie, etc.

Qu'est-ce que le taillo n?.

CÉSAR BIROTTEAU.

Réponses

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G. 534 ; XLIX à LXI ; LXIII, 167, 211, 259). — Dans la *Médecine internationale illustrée*, le Dr Bienvenu publie un article extrêmement curieux, riche en documents inédits, sous ce titre : *Un problème médico-légal : Louis XVII est-il mort dans la prison du Temple* ?

L'étude est faite d'après un très important dossier, ignoré jusqu'ici (BB 30 964), qui a été versé aux Archives Nationales depuis peu de temps. Il provient de la Chancellerie (Ministère de la justice) où il avait été conservé jusqu'alors.

Nous nous bornerons, pour être fidèles à notre titre, à ne reproduire, de cette étude, que quelques textes inédits, sans commentaires.

On sait que le premier médecin désigné par le Comité de sûreté générale pour soigner le dauphin était le chirurgien de l'Hôtel Dieu, Desault.

Après deux semaines, Desault succomba à une affection fébrile de forme typhoïdique, ainsi que l'a démontré l'autopsie pratiquée par le Dr Corvisart.

Sa dernière visite est du 11 prairial, le 17 du même mois, Pelletan, qui avait donné provisoirement ses soins à l'enfant était désigné officiellement.

Du 17 prairial, an III de la République française une et indivisible

Vu : 1° le rapport fait par les citoyens préposés à la garde des enfants Capet, en date du jour d'hier, duquel il résulte que le chirurgien Desault qui avait visité le fils dudit Capet, en suite de l'arrêté du 17 floréal, vient de mourir ;

2° que la maladie du fils Capet paraît prendre des caractères graves.

Le Comité de Sûreté générale arrête que le fils Capet sera vu et traité dans sa maladie par le chirurgien Pelletan, officier de santé, demeurant rue de Touraine, section du Théâtre Français.

En conséquence, les personnes chargées sont autorisées à l'admettre dans la maison et à le faire parvenir auprès de lui, pour lui appliquer tous les secours de l'art, en leur présence.

Les représentants du peuple,
membres du Comité de Sûreté générale.

Signé : Bergouin, Sevestre, Gauthier, L.-B. Gennevois, Bourdin, Pierret, M.-J. Chénier.

Pour copie conforme.
Houdeyer,
secrétaire général.

Du 17 prairial l'an III de la République française une et indivisible.

Au citoyen Pelletan, officier de santé, rue de Touraine.

Citoyen, je suis chargé de t'adresser la copie conforme d'un arrêté dont le Comité désire la plus prompte exécution. Il t'a choisi citoyen, pour donner des soins à l'enfant de Capet et je te préviens que l'enfant de Capet en a le plus urgent besoin.

C'est te dire que le Comité t'invite et requiert même, au besoin, que tu te transportes, au reçu de la présente dépêche, à la Tour du Temple où je fais passer, en ce moment, l'original de son arrêté.

Citoyen, salut et fraternité.
Houdeyer,
secrétaire général.
(Cote précitée fos 16 et 17).

Le surlendemain on lui adjoignait le Dr Dumangin, premier médecin de l'hospice de la Charité, qui eut à peine le temps de voir l'enfant, car celui-ci rendait l'âme le 20 prairial an III (8 juin 1795) à 2 h. 1/2.

Pelletan, rappelé en toute hâte, n'avait pu que constater la mort.

De la Tour du Temple, le vingt prairial an III de la République, quatre heures et demie du soir :

Le soussigné, invité par une lettre des citoïens gardes de la Tour du Temple à se rendre auprès du fils Capet, attaqué de crises allarmantes, est arrivé aussitôt et a trouvé l'enfant décédé.

S'étant informé des circonstances qui avaient accompagné les derniers moments du malade, il a appris qu'il avait eu une sueur froide et avait fini en un seul moment.

Les citoïens gardes invitent le soussigné à rester dans l'intérieur de la Tour jusqu'à ce qu'ils aient reçu les ordres du Comité de Sûreté générale sur l'événement actuel. Le soussigné se prête sans peine à cette mesure, il supplie le citoïen président du comité de considérer...

A l'instant du présent écrit, des ordres sont arrivés qui rendent inutile d'en dire davantage.

Pelletan,
chirurgien en chef au Grand Hospice d'Humanité.

Les médecins qui ont traité l'enfant pendant sa maladie sont invités à s'adjoindre deux praticiens, deux hommes autorisés par leur science et d'une honnêteté reconnue, pour pratiquer l'autopsie. Ils s'adressent au Dr Lassus, professeur de

médecine légale, et ancien chirurgien de Madame Victoire, tante de Louis XVI, et à Nicolas Jeanroy, également professeur à l'Ecole de médecine, antérieurement médecin de la maison de Lorraine.

Le procès-verbal constatant l'opération existe en double aux Archives nationales.

Voici la déclaration que Pelletan a faite le 11 août 1817. On la trouve au dossier précité, folio 26.

Je soussigné chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, membre de l'Académie Roïale des Sciences, professeur à la Faculté de Médecine, etc., etc., certifie que l'enfant auquel j'ay donné mes soins à la prison du Temple, au mois de juin 1795, et qui m'avait été présenté comme le fils de S. M. Louis Seize l'était véritablement ; et qu'entre autres indications qui m'en ont donné une entière conviction, je n'ay pas pu méconnaître une ressemblance frappante entre ses traits et ceux de son père.

Je certifie, de plus, qu'après avoir scié le crâne en travers au niveau des orbites, pour faire l'anatomie du cerveau, dans l'ouverture du corps qui m'avait été ordonnée, j'ay remis la calotte du crâne en place et l'ay couverte des quatre lambeaux de peau que j'en avais séparés et que j'ay cousus ensemble ; qu'après, j'ay enveloppé toute la tête d'un ling ou mouchoir, ou peut-être d'un bonnet de coton fixé au-dessous du menton ou de la nuque, comme il se pratique en pareil cas. On retrouvera cet appareil, s'il est vrai que la pourriture ne l'ait pas détruit. Mais certainement la calotte du crâne existera encore enveloppée des débris de ces linges ou bonnet de coton.

Paris le 17 août 1813.

PELLETAN.

Le 22 prairial, à 6 heures du soir, le commissaire de police de la section du Temple, pour l'an 3, rédigeait sur son registre spécial, le certificat prescrit par la loi, pour servir à dresser l'acte de décès à la municipalité.

Les registres d'état civil ont disparu dans les incendies de 1871. Une copie légalisée en avait été faite, que M. Pierre Louÿs nous a communiquée. Mais voici qui est plus curieux : Dans le dossier BB^{30} 654 que le Dr Bienvenu a étudié, se trouvent deux pièces contemporaines, qui sont et la *déclaration de décès et l'acte de décès*.

Ces pièces sont vraisemblablement les minutes des actes inscrits sur les registres.

Si l'on rapproche la déclaration de décès qui figurait dans le dossier nouvellement exploré du texte de celui qui a été transcrit (Voir *Intermédiaire*, L,) on y trouve une légère variante dans la première ligne, mais le reste du texte est identique. Qu'en conclure ? qu'étant donné l'importance de l'acte, il a été fait une expédition minute *signée*. Il en fut de même pour l'acte de décès dont nous publions le fac-similé que nous devons à l'obligeance de notre confrère la *Médecine internationale*.

En sorte que ces deux pièces que l'on disait impossibles à produire ; — et alors qu'on faisait de cette impossibilité qui était due à l'incendie de 1871, un état assez singulier, — elles existent authentiques-contemporaines, *signées*, dans le dossier venu de la Chancellerie (BB^{30} 654) qu'ont exploré depuis qu'ils en ont eu connaissance aux archives nationales les docteurs Cabanès, Billard et le signataire de l'article si intéressant publié par la *Médecine internationale*.

Si d'autres ont eu la même curiosité, ils ont omis de le faire savoir. M.

—

Garnisons françaises au XVIIIe siècle (LXIII, 780). — Le « sieur Lemau de la Jaisse, de l'Ordre Royal de Saint-Lazare », a commencé à publier en 1734 une série de petits volumes annuels dits « Abrégés de la Carte générale du Militaire de France », et dont tout au moins le cinquième (1739) que j'ai en mains, indique toutes les garnisons.

BOIS GRIFFART.

—

Napoléon III et Pie IX (LXIII, 634, 699. — On a souvent prétendu que Napoléon III et Pie IX avaient eu entre eux des relations personnelles. On est arrivé même à soutenir qu'ils avaient appartenu à la même loge maçonnique !

La vérité est que ces deux personnages *ne se sont jamais vus ni parlé*.

La lettre du comte d'Houdelot répète un racontar, qui a couru les salons à une certaine époque ; mais qui n'est pas absolument vrai dans ses détails, parce que Pie IX ne reçut pas le prince Louis sous son toit, ne reçut de celui-ci aucune déclaration de repentir pour sa conduite révolutionnaire, et n'alla pas à Rome pour implorer du Pape Grégoire XVI un passe-

port pour le faire passer librement à l'étranger.

Je me trouve en conditions de pouvoir rectifier cet épisode parce que j'ai fait personnellement de longues et patientes recherches sur la Révolution italienne de 1831, qui a eu pour théâtre mes provinces natales. Et encore, mon père (mort presque nonagénaire), ancien patriote, se rappelait nettement et minutieusement de ce qui se passa en 1831. D'autant plus que les propriétés que la Reine Hortense avait à Monsanvito (Ancone) se trouvaient être à côté des propriétés de ma famille, administrées par le fameux général Armandi, gouverneur des deux princes Bonaparte et ami intime de ma famille.

Voilà donc la vérité telle quelle.

Les deux fils de la reine Hortense se rendirent au quartier général des insurgés (qui étaient sous les ordres du général Sercognani) vers la moitié du mois de février 1831. — A Pérouse, le Comité révolutionnaire n'avait pas voulu les recevoir — de même ils furent éloignés de Foligno. — Le 18 février ils arrivèrent à Spoleto en voiture de poste et ils exhibèrent à la porte de la ville un passeport intitulé à « Monsieur et Madame Bonaparte ». — Le citoyen Salvatore Fratellini qui se trouvait à la porte, se rendit auprès du Comité, qui ne savait se décider à les recevoir, de peur de déplaire à Louis-Philippe, qui était l'espérance alors des révolutionnaires italiens.

Heureusement pour les princes, se trouvaient en mission au quartier général de Spoleto les sieurs Orioli et Zanolini, délégués par la Junte révolutionnaire de Bologne, lesquels obtinrent de faire admettre les deux jeunes hommes dans les rangs des volontaires.

Ils logèrent au palais du comte Pompée de Campello, parent des Bonaparte.

Louis, le futur empereur, s'occupa à fabriquer une machine qu'il avait inventée, une espèce de catapulte pour lancer des grosses pierres (!) Il chargea de cette construction le forgeron Campana et il recruta des lanciers, qu'il monta sur les chevaux de l'administration des postes.

La reine Hortense envoya plusieurs amis, parmi lesquels le professeur Valentini, pour les éloigner du quartier général. Mais les deux jeunes gens s'obstinèrent et en compagnie d'un officier appelé Belluzzi ils se rendirent au camp d'Otricoli, où Louis consigna au commandant la machine qu'il avait confectionnée.

Les deux princes se battirent ensuite contre les partisans du Pape et ils se portèrent courageusement au feu dans le petit combat de Configni, près de Terni.

De retour à Spoleto, le prince Louis se trouva à court d'argent, ou, du moins, il prit ce prétexte pour rester encore au quartier général des insurgés.

Ce fut alors que l'évêque Mastaï écrivit une lettre empressée au gouverneur de la ville, le *gonfaloniere* Montani, pour qu'on donnât de suite de l'argent à Louis Bonaparte, de façon qu'il pût partir sur le champ. — Le gouverneur Montani répondit à l'évêque Mastaï que l'argent avait été donné : et Bonaparte effectivement quitta Spoleto le lendemain pour rejoindre sa mère.

Au fond, tout le monde, les révolutionnaires autant que les papistes, accueillait les Bonaparte comme la fumée dans les yeux, tellement ils avaient tous peur de déplaire à Louis-Philippe.

En conclusion, sauf cette intervention de Mastaï pour fournir les fonds de voyage au prince Bonaparte (intervention qui a l'air d'avoir été spontanée et dictée par le désir de débarrasser le diocèse d'un si dangereux personnage), le futur pontife ne vit et ne parla pas avec le futur empereur pendant les huit jours du séjour de celui ci à Spoleto.

Bien moins, encore on peut ajouter crédit à la légende, par laquelle Napoléon se serait jeté aux pieds de Mastaï, qui, à son tour, se serait jeté aux pieds de Grégoire VII, pour obtenir le pardon du prince, etc.

Louis Napoléon se conduisit très dignement dans cette aventure romanesque. Son frère, quelques jours après, atteint par les fièvres acquises dans cette courte campagne, payait de sa vie son amour pour la cause italienne. COLOCCI.

—

Chefs de bataillon de volontaires à identifier (LXIII, 684, 796). — J'ai cherché dans le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire* de M. le docteur Robinet les divers noms signalés par M. Gald. J'y ai trouvé seulement :

1° Hédouville (Joseph. non François), vicomte de, né à Louppy le-Petit (Meuse), le 6 mai 1744, mort à Saudrupt (Meuse) le

23 juin 1818... suit le détail dans lequel je relève que : ancien capitaine (du 1er mai 1773) il fut, le 15 octobre 1792, nommé chef de la légion des Ardennes. La même année il fut nommé général de brigade ... et fut mis à la retraite le 7 juillet 1811..

2° Barthel (Nicolas) né à Thionville (Moselle) le 26 novembre 1718, mort à Bellême (Orne) le 13 mai 1813, entra au service le 1er février 1733 ; fut, le 20 septembre 1791, chef du 1er bataillon des volontaires de l'Orne ; en retraite comme général de division le 26 brumaire an III.

3° Brulé (Nicolas) né à Véronne-les-Petites (Côte-d'Or) le 25 novembre 1758 : entré dans l'armée le 1er septembre 1791 comme élu chef du 2e bataillon de la Côte-d'Or, assista au siège de Toulon, et fut nommé, le 7 nivôse an VIII, général de brigade provisoire. Périt en véritable héros à l'assaut de la redoute du Col Ardente, dans le défilé de Saorgio, le 10 floréal an II (29 avril 1794).

4° Gigaux (André) né à Saint-Liguaire (Deux-Sèvres) le 31 janvier 1753. Soldat au 49e régiment le 15 mars 1768, il devint, le 1er mars 1791, adjudant major, capitaine des grenadiers le 15 septembre de la même année .. retraité le 1er thermidor an III comme général de brigade, fut maire de Hondschoote puis chevalier de Saint-Louis ; mourut à Hondschoote (Nord) le 28 février 1817.

Le dictionnaire dont j'extrais ces quelques renseignements est muet sur tous les autres noms cités par M. Gald.

V. A. T.

—

Testaments devant curés (LXII ; LXIII, 272, 253). — A la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, l'évêque de Paris était Eudes de Sully. Il avait été élu par le chapitre avant Pâques de l'année 1197, et il mourut le 13 juillet 1208. Entre ces deux dates il promulgua des *Constitutions synodales*, dont on trouvera le texte dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 212, col. 57 et suiv.

L'article 6 du chap. VIII de ces *Constitutions* est ainsi conçu : « Moneantur sacerdotes ne testamenta sua ordinent per manum laïcalem ; et ipsi frequenter prohibeant laïcis *ne sua testamenta faciant sine praesentia sacerdotis*.

MAURICE ROUSSET-CROISET.

—

Philoxène Boyer (T. G , 142). — L'*Intermédiaire* s'est occupé de ce curieux personnage il y a longtemps. Je trouve dans un de ces articles de journaux (*Gaulois* 1893, mémor) qui ont le malheur d'enfouir leurs trésors, de très curieux renseignements sur lui. Je crois utile d'en retirer son acte de naissance et quelques lettres.

L'an 1829 et le 27 septembre est comparu à la mairie de Cahors M. Austremoine-Léger Boyer, professeur au collège royal de cette ville, âgé de 30 ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né *cejourd'hui* à 5 h. du matin de lui déclarant et de Françoise-Céline Montet, son épouse, âgée de 20 ans, auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-Marie-Philoxène.

Le maire de Cahors,
BERTON *adjt*.

On sait que le père de Philoxène était un helléniste remarquable. Le fils était venu à Paris, avec l'héritage de sa mère, il s'était somptueusement installé rue Taitbout, il avait donné à souper... le fameux souper, vous savez bien.

Dans les salons de Philoxène,
Nous étions quatre-vingts soupeurs.

Il fut bientôt à sec. Et le « tapage » commença, hautain, impertinent, tel qu'il sied à un viveur dans sa chute. Les amis donnent, puis se lassent, et Philoxène devint amer et injuste. A l'un d'eux il adresse une lettre violente :

4 juillet 56.

Mon cher ami,

Pas de lettre hier ! — pas de visite aujourd'hui ! Je te l'avoue, peu de choses pouvaient m'irriter, me blesser et m'affliger à un tel point C'est donc là l'insouciance qui est au fond des plus excellents cœurs ! Deux arrondissements de distance, et les meilleures amitiés sont jetées au fleuve d'oubli.

Ne crois pas, pourtant, qu'après ce séjour chez toi, si agréable du reste, je fusse dans une position enviable ! Ces trois semaines m'ont été assez fatales ! elles ont arrêté le cours de mes *Mondes parisiens* et partant de mon or hebdomadaire ! Elles m'ont glacé — et surtout grâce à tes mille et mille doutes desséchants, — quant à ce beau projet de la Vierge de Strasbourg qui serait presque accompli ! Enfin, elles m'ont, par suite de l'interruption d'un traitement bien simple, mis dans un état de santé qui exige, je te parle après consultation, une cure, cure longue et dispendieuse ! — Tu ne devais pas me négliger ainsi ! Qu'il n'en soit plus question ! C'est le sort ! Fournier (Marc) m'a commandé une cantate pour la future prise de Sebastopol ! Ah ! l'égoïsme des plus fraternels, la pitié qui est là où la tendresse devrait être, l'ironie contre ceux

qui chantent, l'indulgence qui n'oublie jamais pour avoir toujours le droit de pardonner, — voilà la Sébastopol imprenable ! celle-là est bâtie sur le plus dur granit de l'être humain !

Je ne te demande rien de bien difficile, ne me laisse pas dans ces angoisses. Et pour ces *deux louis promis !* Ces deux louis qui sont, dans ce moment-ci, le plus clair de mes espérances ! O mon ami, si j'étais mort quand tu viendras, réjouis-toi ! Je me croirai libre !

A toi de mon chagrin et de mon affection quand même,
Philoxène Boyer.

Il finit par se marier. Le repas de noces se fit chez le docteur Brière de Boismont, l'aliéniste du faubourg Saint-Antoine. Il mourut quelques années plus tard, un peu avant la guerre, n'ayant qu'un nom dans la légende de la Bohême dorée. Sa femme s'est remariée avec un M. Pigeon, employé des postes.

—

Byron. Vers relatifs à sa sépulture (LXIII, 588, 700) — La pièce citée par M. de Mortagne fait partie des *Heures de Paresse.* Comme tout ce qu'il y a dans ce recueil, publié par Byron à l'âge de 19 ans, elle offre le caractère habituel des œuvres écrites par les adolescents : c'est une réminiscence. Beaucoup de jeunes Anglais de ce temps-là ont composé des poèmes sur des cimetières de campagne : ils avaient dans la mémoire la belle élégie de Gray, qui commence ainsi :

The curfew tolls the knell of partingday.

Au reste, Byron n'a pas été enseveli à Harrow ; ses cendres reposent dans la tombe de sa famille, à Hucknell, village du Nottinghamshire, situé à 4 kilomètres de l'abbaye de Newstead. L'enterrement eut lieu par les soins de John Hobhouse et John Hanson, exécuteurs testamentaires du poète.

On voit dans l'église de Hucknell une plaque de marbre posée par Augusta-Marie Leigh, la sœur de Byron, qui rappelle diverses circonstances de sa vie, et qui débute par ces mots :

In the vault beneath, where many of his ancestors and his mother are buried, lie the remains of George Gordon Noel Byron, etc.

Il est étrange que les obsèques de Byron aient réalisé le vœu qu'il formulait à quinze ans, avec une inconscience absolue, et pour répéter ce qu'il lisait dans sa Bible à la fin de l'histoire de chacun des rois de Juda « qui dormaient avec leurs « pères ». Il s'adresse à ses aïeux, et il leur dit : « Puisse votre descendant vivre « et mourir comme vous ; puisse-t-il, « après sa mort, mêler sa poussière avec « la vôtre ! »

When decay'd, may he mingle his dust with your own.

Voilà beaucoup d'anglais pour un article écrit dans un journal français ; mais, grâce aux développements de l'instruction moderne, je suis persuadé qu'aujourd'hui les Français sont, comme les Allemands, des gens qui ne savent plus le latin, mais qui savent toutes les langues vivantes. Car, en Allemagne, tous les Allemands m'ont assuré qu'ils savent le français, l'anglais, l'italien, etc., etc. Ils m'ont dit cela en allemand. Quand je leur ai demandé de me le dire en français ou en italien, ils n'ont pas voulu.

Vico Beltrami.

—

Damiens (LXIII, 681, 787). — L'auteur de la question pourrait consulter l'ouvrage de l'abbé Voisin : *Damiens au Maine*, publié au Mans, il y a environ une trentaine d'années. A ce propos, je dois faire remarquer que l'auteur de cet ouvrage a omis de parler de la présence de Damiens au château de Châtons, situé paroisse de Parigné-l'Evêque, au Maine. La terre de Châtons appartenait alors à la famille de Laval-Montmorency, et c'est comme valet de chambre de la Maréchale de Laval-Montmorency, au service de laquelle il était entré un peu après la mort du Maréchal, que Damiens vint à Châtons. Ce fut le marquis de Sourches, au service duquel il était précédemment, qui lui procura cet emploi. Damiens était un alcoolique, et c'est très vraisemblablement le grand abus qu'il faisait du vin, qui lui a détraqué la cervelle.

O. D.

—

La Dame aux Camélias, Marie Duplessis (T. G., 299 ; LVII ; LXII). — Dans le catalogue d'une vente d'autographes, je relève ce qui suit :

N° 53. *Duplessis (Marie)*, courtisane *rendue fameuse* (!) sous le nom de « la Dame aux Camélias » 1824-1847.

L. A. S. à son cher Tony. Spa, 12 juin 1846 (1846) 2 p. 1/2 in-8°. Très rare.

Elle excuse son retard à écrire par sa paresse bien connue. Elle le prie de ne pas vendre sa voiture et exprime le désir de le voir bientôt.

Je voudrais bien savoir quel était le cher Tony de la Duplessis, lequel, le cas échéant, se permettait de bazarder les voitures quelle laissait à Paris.

JACQUES RENAUD.

—

Foacier (LXIII, 782). — L'anecdote contée par Mme de Boigne à propos du bal donné à l'occasion du mariage du grand duc de Bade avec Stéphanie de Beauharnais prouve à quel point ses amusants mémoires sont peu dignes de foi.

Mme de Boigne, née d'Osmond, avait, comme on sait, épousé pendant l'émigration le général de Boigne. Or, celui-ci avait un frère, Claude-Pierre-Joseph Leborgne de Boigne qui, employé dans l'administration des colonies, fut envoyé avec Rochambeau à la Martinique, où il prit une part active à la défense de l'île contre la flotte anglaise. En 1792, revenu en France, il fut incarcéré comme Girondin, puis nommé commissaire ordonnateur du corps expéditionnaire de Saint-Domingue. La colonie l'élut député au Conseil des Cinq Cents.

Adversaire des coups d'Etat de Fructidor et de Brumaire, il vécut à l'écart sous l'Empire, et ce n'est qu'en 1813 qu'il fut envoyé à l'armée d'Allemagne et fait prisonnier. Après 1815, il fut mis en retraite. Par lettres patentes du 14 février 1826, le roi de Sardaigne le créa baron.

En 1806, il avait pris pour femme Alexandrine Foacier, fille de César-Pierre Foacier, écuyer, conseiller du Roi, administrateur du département de l'Yonne en 1790, payeur général à Auxerre, et de Marie-Jeanne Soufflot, la nièce du célèbre architecte.

Il peut paraître surprenant qu'au bal des Tuileries de 1806, Mme de Boigne n'ait jamais entendu parler de sa belle-sœur dont le mariage avait eu lieu en cette même année.

L'autre « fille à Foacier » Justine, mariée en 1806, à Louis-Antoine Gillet, notaire à Paris, eut une fille, Justine Gillet, vicomtesse de Cormenin, ma grand' mère.

Mon arrière-grand' mère, que j'ai connue dans mon enfance, était une femme d'une éducation parfaite, de même que sa sœur, et jamais ni l'une ni l'autre n'ont pu s'exprimer dans les termes que relate Mme de Boigne.

ROGER DE CORMENIN.

—

Jacques Jubé (LXIII, 590). — Dans le *Catalogue des portraits de la collection du duc d'Orléans* au 1er mai 1829 (Paris, Guyot et Scribe 1830, t. III, p. 658) figure, sans noms d'auteurs, celui de Jacques Jubé, curé d'Asnières « chez qui allait le duc d'Orléans, régent ».

Peut-être, dans les écrits relatifs à ce dernier, trouverait-on des renseignements sur ce prêtre.

C. DEHAIS.

—

Famille Lacordaire (LXIII, 733, 853). — Le père du célèbre dominicain fit la guerre de l'Indépendance en qualité de médecin militaire sous Rochambeau. Il mourut à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), laissant quatre fils. L'aîné, Jean-Théodore Lacordaire, né le 1er février 1801, à Récey, fut un naturaliste et voyageur distingué ; en 1835, il fut nommé professeur de zoologie à l'Université de Liège ; en 1832, il écrivait dans le journal *Le Temps* et a publié de nombreux ouvrages littéraires et scientifiques, dispersés dans plusieurs recueils. En 1841, le troisième fils était ingénieur civil à Dijon ; le quatrième, capitaine au 1er régiment de carabiniers. J'ignore s'ils ont laissé des descendants.

O. D.

—

L'acteur Laroche de Stockholm (LXIII, 782). — Un acteur du nom de Laroche, après avoir débuté à Paris, jouait à Châtelaine (Genève) en 1768-1781, et y connut, par conséquent, Voltaire. D'autre part, Monvel, après un séjour de sept ans en Suède, comme lecteur du roi et directeur de la troupe française, étant revenu en France en 1788, il ne serait pas étonnant que ce Laroche eût succédé à Monvel dans ces fonctions. Une demoiselle Laroche parut au théâtre du Marais en 1791 et au théâtre Louvois en 1793.

HENRY LYONNET.

Charles Macqueron (LVIII). — M. Macqueron, directeur du *Pari Mutuel* de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, a bien voulu nous écrire qu'il se mettait à la disposition de l'auteur de la question.

***

Si toutefois *Le Besacier* l'ignore, il y a, à Abbeville, un collectionneur très connu de ce nom, 24, rue de l'Hôtel-Dieu.

SIMON.

***

M. René Macqueron, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Abbeville, actuellement Président du Tribunal Civil d'Avesnes (Nord), me paraît placé de façon à satisfaire Le Besacier.

BOIS GRIFFART.

***

La famille Macqueron est, en effet, originaire de Picardie. Elle est actuellement représentée par M. Jules Macqueron, directeur des Douanes à Nice, fils d'un Abbevillois qui fut l'ami de Charles Labitte et de Charles Louandre.

LÉON SÉCHÉ.

—

Mme de Païva (LIX ; LX ; LXIII, 706, 806). — Je suis tout à fait de l'avis du collaborateur M., du moment où Edmond About était l'invité de la dame, il perdait le droit de lui donner une leçon chez elle. Mais malgré tout son esprit, l'auteur de *Madelon* — serait-ce pas le roman auquel il est fait allusion ? — était volontiers gaffeur, et la crainte de ne pas se montrer assez dégagé le rendait à l'occasion un peu pataud. « Que les gens d'esprit sont bêtes », disait Suzanne à Figaro qui acceptait le mot et en prouvait au besoin l'exactitude.

Est-ce que, vers la même époque, c'est-à-dire il y a quelque cinquante ans, il ne fut pas question dans Paris d'un autre petit scandale, d'une gaffe commise chez la princesse Mathilde, où pour un mot qu'il crut d'une aimable familiarité, Edmond About se serait fait mettre à la porte ? Et à la lettre : la princesse ayant ordonné publiquement et à haute voix d'enlever son couvert. Tout de même est-ce de l'histoire qui est arrivée ?

H. C. M.

***

N'ayant pas suivi la communication antérieure à celle que je lis dans l'*Intermédiaire* du 20 juin 1911, je ne sais si quelque correspondant a rappelé à propos de Madame de Païva un mot de Théophile Gautier, qui montre qu'à l'occasion, le bon Théo avait la dent dure.

On parlait devant le poète de la lenteur de la construction de l'hôtel des Champs-Elysées, et l'on demandait quand la propriétaire pourrait emménager — « Mais bientôt, dit Gautier, le gros œuvre est fait. On vient de poser le trottoir. »

P. G.

[Le mot est plus ordinairement attribué à Henri Mürger : une question se pose : où il a été imprimé ?]

—

L'archiduchesse Charlotte. La Pallavicini (LXIII, 589). — L'archiduchesse Charlotte est de son vrai nom l'archiduchesse Marie-Caroline, fille de l'archiduc Charles, l'adversaire de Napoléon, et femme de l'archiduc Renier. Elle pourra célébrer le 21 février prochain ses noces de diamant.

La Pallavicini de 1859 est la Landgrave Gabrielle de Fuerstenberg, femme du marquis Alphonse de Pallavicini.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Frères Paris (LXIII, 445, 556, 706). — Pour compléter les renseignements donnés sur les portraits des frères Paris, on peut encore citer un portrait de Paris-Duverney, miniature appartenant à M. le marquis de la Londe, qui figura à une exposition du XVIIIe siècle, organisée à la galerie Georges Petit (*Bulletin des Beaux-Arts*, 2e année 1884-1885. Fabre, éditeur. Paris, p. 15).

C. DEHAIS.

—

Pradier (LXIII, 350, 557, 612, 662). — M. Baud Bovy, conservateur du Musée de Genève, prépare en ce moment une étude importante sur Pradier et son œuvre. Il était même récemment à Paris dans l'intention de compléter les documents qu'il possède. Il est probable qu'il échangerait volontiers quelques notes avec ceux des collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui ont posé la question.

ROLIN POÈTE.

Prince de Saint-Mauris (LXIII, 733). — Au cours de cette question, M. L. de C. demande des renseignements sur la fin de Jean, baron de Batz.

Je trouve ces renseignements à la page 120 du t. I. du *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire* du Dr Robinet. On y lit que Jean-Pierre-Louis, baron de Sainte-Croix de Batz, né à Gousse (Landes) le 26 décembre 1762, mourut à Chadieu (Puy-de-Dôme) le 10 janvier 1822. — Qu'après avoir vainement tenté d'enlever Louis XVI entre le Temple et l'échafaud, avoir été incarcéré en l'an IV comme vendémiairiste et s'être échappé de prison, il fut, à titre de compensation pour ses malheurs, promu maréchal de camp, le 1er mai 1815, et mis à la retraite quelques années après. V. A. T.

* * *

Le prince de Saint-Mauris, mêlé aux affaires de la Révolution, est Louis-Marie-François de Saint-Mauris, colonel du régiment de Monsieur.

Il est né en Franche-Comté en 1756, fils de Marie-Léonor de Saint-Mauris, prince de Montbarrey, lequel était ministre de la guerre sous Louis XVI.

Le prince de Saint-Mauris a péri en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire avec 53 autres victimes, dans la fameuse journée dite des « Chemises rouges ».

Sa sœur, Marie-Françoise-Maximilienne de Saint-Mauris, princesse de Montbarrey, née le 3 novembre 1761, avait épousé le prince Henry-Louis-Charles-Albert de Nassau-Sarrebruck, décédé en 1797.

La veuve du prince Louis-Marie-François de Saint-Mauris, Geneviève-Adélaïde de Langeron, née en 1767, s'est remariée le 1er avril 1802 avec le prince Louis-Stanislas de la Tremoïlle.

FROMM, DE L'*Univers*.

—

Commandeur de Souvré (XLIII, 683). — La généalogie de la maison de Souvré figure dans le P. Anselme (VI, 398).

Gilles de Souvré, seigneur de Souvré, marquis de Courtenvaux, gouverneur du Dauphin (Louis XIII), eut de Françoise de Bailleul :

1° Jean de Souvré, IIe du nom ;

2° Jacques de Souvré, chevalier de Malte, grand prieur de France, commandeur de Saint-Jean de Latran, etc ..

Jean II eut de Catherine de Neufville :

3° Charles de Souvré, lequel eut de Marguerite Barentin :

Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux (née posthume) épouse de Louvois.

Louis Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré, etc. second fils de Louvois et d'Arme de Souvré, eut de Catherine-Charlotte de Pas-Feuquières, dame de Rebénac.

1° François Le Tellier de Rebénac, qui épousa 1° Françoise-Gabrielle de Brancas, et 2° Jeanne-Françoise Dauvet-des-Marets.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Trudaine, peintre (LXIII, 733). — Il y a eu un peintre, nommé : *de Trudaine de la Sablière*, à Forges-les-Eaux (avant la Révolution) ; d'après ce que m'assure aussi un de mes amis, compilateur normand.

Mais, voilà ! Qu'est-ce, ou « qu'était-ce » (les *typos* comprendront)..... que ce Trudaine, qui n'était pas « de Montigny », comme l'Intendant de ce nom (Philibert) ; et d'où le dit Philibert (1733-77) tira-t-il son nom : *de Montigny ?*

Et, pendant que j'y suis, d'où le peintre, qui est cause de tout, puisa-t-il son « de la Sablière » ? GÉO.

—

Antoine Vérard (LXIII, 687.) — Sur Antoine Vérard, libraire à Paris, 1485 à 1513, on peut consulter :

1° Claudin (A). *Histoire de l'Imprimerie en France au XVIe siècle*, t. II, pages 385 à 506 ;

2° Duval (Gaston). *Nouvelles recherches sur Antoine Vérard et sa famille*. In-8°, Paris, Techener, 1898.

3° Macfarlane (John). Antoine Vérard. — Londres, publication de la *Bibliographical Society*, 1899-1900 In-4°.

4° Pichon (baron Jérôme). Note sur Antoine Vérard, libraire à Paris, et sa famille. — Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1889, pp. 81-85.

5° Renouvier (Jules). Des gravures en bois dans les livres d'Antoine Vérard, maître-libraire, enlumineur et tailleur sur bois, de Paris (1485-1513).

6° Senemaud (Ed) *Un document inédit sur Antoine Vérard.* — Angoulême, A.

Nadaud, 1859. In-8°, 7 pp. Extrait des *Archives du Bibliophile*, n° 17.

7° Bernard (Auguste) *Antoine Vérard et ses livres à miniatures au XVe siècle.* Paris, Techener, 1860. In-8°, 24 pp.

8° Werdet (Edmond). *Histoire du Livre en France*, 3e partie, t. Ier, pages 8-12. In-12, Dentu, 1864.

Dès la fin du xve siècle, quelques libraires eurent autorisation de tenir boutique dans l'enclos du Palais de Justice, seul endroit toléré en leur faveur, en dehors du quartier de l'Université ; peu à peu le nombre de ces boutiques ou échoppes, en grande partie occupées par des libraires, devint très considérable dans les diverses parties du Palais. Vérard avait sa boutique au premier pilier de la Grand Salle (Salle des Pas perdus de nos jours) devant la chapelle où l'on chantait la messe de Messeigneurs les Présidents, côté de la rue de la Barillerie (auj. Boulevard du Palais). Il se prépare des travaux intéressants sur les libraires au Palais de Justice dont quelques-uns y restèrent établis jusqu'en 1840, les boutiques ayant été, d'une manière générale supprimées dans le Palais en 1842. PÉDÉ.

—

Familles d'écuyers (LXIII, 255, 426, 560, 765). — Notre cher *Intermédiaire* est trop lu pour qu'on ne se permette pas de relever les petites erreurs qu'il peut contenir. L'érudit collaborateur, qui signe H. R., ne m'en voudra pas de lui dire qu'il faut se garder, au point de vue des qualifications nobiliaires, de donner comme règles générales celles particulières à telle ou telle province.

Il dit que « l'anoblissement conférait généralement (aux anoblis) un titre déterminé : vicomte, comte. » Il est très rare au contraire que les anoblis, si nombreux par achats de lettres de noblesse, de charges au parlement, ou en la chancellerie, par le secrétariat du roi, par l'échevinage, etc., aient reçu un titre en même temps.

Il dit : « le qualificatif noble homme est toujours exclusif de la noblesse. » Au lieu d'un « toujours » si affirmatif et si absolu, il faut « parfois ». Il m'est passé des milliers d'actes notariés sous les yeux et je puis assurer que dans le Languedoc, la Gascogne, la Guyenne bien des nobles appartenant à des familles non anoblies, souvent chevaleresques, sont qualifiés simplement de nobles hommes (ni damoiseaux, donzet, chevaliers, cavoeys, écuyers, escudeys) dans les actes en roman ou en français du xve et du xvie siècle.

A ces dates, et plus tard, on donne dans ces provinces du *messire* à un prêtre même roturier, comme de l'*honorable homme* à un personnage, soit marchand, soit gradé universitairement. A la fin du xvie un marchand est sire, un conseiller du Roi : *monsieur maître* ; un prêtre, *discrète* et vénérable personne. Je ne connais pas d'exemple de *monsieur* tout court.

Le noble homme est la traduction du *nobilis vir* ; en gascon on disait *lo noble home*, ou *lo noble senhor*.

Les traitants, lors des Recherches de la noblesse, se trouvèrent, je le sais, fort embarrassés quand on leur présenta des actes avec noble homme. Au centre de la France ils n'en tinrent généralement pas compte. Au midi ils furent obligés de céder.

En résumé avait fait acte de noblesse toute personne qui était qualifiée de : miles, chevalier, cavoey, — armiger, scutifer, écuyer, escudey ; — domicellus, damoiseau, donzel, donzet ; — valetus, varlet, — nobilis, noble.

LA COUSSIÈRE.

***

Différentes réponses, concordant entre elles quant au fond, établissent nettement la signification du qualificatif d' « écuyer ». Il n'en est pas de même pour celui de « noble homme ».

D'après M H. R ce qualificatif serait *exclusif de noblesse*. S'il base son affirmation sur des actes postérieurs au xve siècle, je suis à peu près de son avis, en ce sens qu'à cette époque, l'appellation de noble homme n'étant plus usitée parmi les gentilshommes, un certain nombre de roturiers se l'attribuèrent, pensant sans doute se donner ainsi une apparence de noblesse.

Mais au moyen âge, c'est-à-dire antérieurement au xve siècle, je trouve, tout au moins en Auvergne, le titre de noble homme attribué à des personnages dont la noblesse est indiscutable et qui sont qualifiés par exemple : *nobilis vir dominus N. miles*. Un de nos érudits confrères ne pourrait-il trancher la question et nous

dire si, *avant le* XV *siècle*, le qualificatif de « noble homme » était ou non un indice de noblesse ?

Pour moi l'affirmative ne fait pas de doute. M. DE C.

—

Fer de reliure à déterminer : à une tour de... (LXIII, 734). — Paul de Fortia, baron de Baumes, seigneur de Piles, né à Carpentras le 13 octobre 1559, gouverneur de Marseille en 1622, avait épousé en 1599 Jeanne de Tholon de Sainte-Jalle et de Saint-Marcelin en Dauphiné.

Ce fer de reliure est reproduit par Guigard, vol. II, p. 220. NISIAR.

*
* *

La détermination est bien facile puisque ce fer porte le nom : De Fortia de Piles, baron de Baunnes.

Il y eut au XVIIe siècle deux personnages du nom de Paul de Fortia de Piles, baron de Baunnes. Le père 1559-1621 et le fils, 1600-1682 ; tous deux furent gouverneurs de Marseille.

Joannis Guigard (*Armorial du Bibliophile*) dit que c'est le premier qui fit au collège d'Avignon un don, et que les livres acquis au moyen de cette libéralité étaient frappés de ce fer.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

L'écartelé au 1 et 4 porte les armes du comte de Fortia de Piles (Alphonse-Toussaint Joseph-André-Marie Marseille) dernier survivant de la branche des Fortia de Piles, né à Marseille en 1758, et mort à Sisteron en 1826. Il fut écrivain (voyages, histoire politique) bien qu'ayant embrassé la carriere des armes.

Indépendamment du fer de reliure indiqué, je possède son ex-libris gravé, ainsi composé : *d'azur à une tour d'or sur une montagne de sept coupeaux d'argent.* Couronne de marquis ; supports : deux lions contournés. Devise. Turris fortissima virtus. En dessous : M. le marquis de Fortia.

Les Fortia-Montréal ont reproduit le même ex-libris, moins la devise et les supports. GEO. FILH.

—

Ex-libris à déterminer : au coq hardi de... (LXIII, 734, 798). — La famille Zaupitre, en Berry, porte : *d'azur au coq hardi d'or sur une terrasse de sinople.*

Le Coq, en Poitou, porte : *d'argent au coq de gueules, le pied dextre levé, celui de senestre sur une terrasse de sinople.*

OROEL.

*
* *

Je possède un ex-libris gravé dont voici le détail : *écu ovale accolé à dextre d'une branche de laurier.* Aux armes : *D'azur au coq hardi d'argent posé sur une montagne de six coupeaux du même. Couronne de comte.* Supports : *à dextre, une plante de cactus au pied nourri dans un vase d'argent ; à senestre, une cigogne regardant à senestre, une vipère dans le bec, une pate levée et la dextre posée sur le caducée d'Asclépios.*

Au-dessous l'inscription suivante :
EX LIBRIS C.J.L. COQUEREAU, D.M.P.

L'ex-libris de Jean Denis Cochin, curé de Saint-Jacques du Haut Pas et fondateur de l'hôpital qui porte son nom, est également : *D'azur au coq hardi d'argent posé sur un tertre du même, mais accompagné en chef de trois étoiles aussi d'argent mises en fasce.* GEO FILH.

—

Agitante — illo (au revers d'une médaille de Lord Byron) (LXIII, 785). — Le mot illisible ne serait-il pas : *calescimus*? Ce serait la 2e partie de ce vers latin : *Est deus in nobis, agitante calescimus illo.* S. X. T.

—

Pierres tombales du XIVe siècle avec figures et décorations gravées (LXIII, 734). — La citation de Dom Fonteneau est évidemment entachée d'une erreur de lecture.

Au lieu de *Radegonde Giraud*, lire *Radegonde Guénand.* Elle était fille de Guillaume Guénand, chevalier, seigneur des Bordes et du Blanc en Berry, et de Brunissende de Thiern, de la maison des anciens comtes d'Auvergne. C'est en 1361 que, veuve de Guy de la Trémoille et dame de Château-Guillaume, elle épousa Guillaume II Pot, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de la Prugne en Berry, lequel parait avoir été précédemment marié 1° à Blanche de la Trémoille, fille de Guy et d'Alix de Vouhec, et 2° à Marguerite de Magnac, dame d'Abloux. DONT CARE.

—

Les cartons de la collection Deschiens (LXIII, 735) — *Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues, depui l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*

par Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Versailles. Oswald, éditeur 1868.

Tome second, p. 419 : Rue Champ-la-Garde, n° 3. Ancienne maison de M. Deschiens :

M. Deschiens, avocat à Paris, acheta cette maison, où il vint se retirer, et qu'il habita plus de vingt ans. Amateur d'horticulture, il réunit dans son jardin de fort belles collections de plantes de serre et de pleine-terre, visitées fréquemment par les curieux qu'y attirait sa bienveillante politesse. Un autre ordre de visiteurs se rendait aussi dans la demeure de M. Deschiens. Dès les premières années de la Révolution, il eut l'idée de réunir tous les écrits, pamphlets, etc., ayant trait à cette grande époque de notre histoire. Cette collection, composée de plus de douze mille cartons et volumes in folio, in-quarto et in-octavo, était divisée en trois parties principales : les Hommes, les Matières et les Journaux. Dans la première étaient placés par ordre alphabétique des noms propres, les œuvres politiques, les discours, opinions, pamphlets, publiés sous le nom de chaque individu, et ce que l'on a imprimé pour ou contre lui.

La seconde était divisée en un grand nombre de sous-divisions pour faciliter les recherches. — Enfin, la troisième comprenait les journaux de toutes les opinions, de tous les partis, même les journaux éphémeres.

En 1829, M Deschiens publia, sous le titre de *Collection de matériaux pour l'Histoire de la Revolution de France depuis 1787 jusqu'à ce jour*, bibliographie des journaux, le catalogue de sa curieuse collection. D'intéressants renseignements et des extraits de journaux font de ce volume une lecture souvent très attachante. M. Deschiens est mort en 1843. Il est bien fâcheux qu'à cette époque la Ville n'ait pu se rendre propriétaire de cette collection, qui aurait été un riche appendice ajouté à sa belle Bibliothèque : elle a été achetée par M. de la Bédoyère, et réunie par lui à sa nombreuse collection sur le même objet. A la mort de celui-ci, elle a été vendue à la Bibliothèque Impériale de Paris, où elle se trouve aujourd'hui. GASTON BOUDAN.

*
* *

La collection Deschiens a été achetée par le comte de Labédoyere et se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale, qui fit l'acquisition de tous les documents révolutionnaires réunis par cet éminent bibliophile, dont le catalogue a été rédigé et publié en 1862 par le libraire France, père de l'académicien.

P. SONPIN.

*
* *

Ces cartons sont entrés dans la collection de M. de la Bédoyère, laquelle a été acquise pour la Bibliothèque impériale en 1863. (Voir la préface de la *Bibliographie de la Presse périodique*, par Eugène Hatin). S...Y.

—

Textes grecs et latins récemment découverts (LXIII, 736). — Le *Journal des Savants* n'est pas aussi difficilement accessible que le dit l'auteur de la question. On doit le trouver dans la plupart des bibliothèques publiques.

C'est de ce journal que je tirerai quelques indications très utiles.

Le 5 octobre 1906, M. Maspero annonçait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la découverte, par M. G. Lefebvre, de dix-sept feuillets d'un manuscrit de Ménandre, trouvés en Egypte à Kom Ishkaou.

M. G. Lefebvre les publia sous le titre de *Fragments d'un manuscrit de Ménandre*, 1 vol. in-8°. Le Caire 1907 et M. Maurice Croizet les analysa aussitôt au *Journal des Savants*, octobre 1907, p. 513-535 et décembre 1907, p. 633-657.

Dans ces deux articles, M. Croizet en donne la traduction presque complète avec de précieux commentaires philologiques et bibliographiques.

Les dix-sept feuillets renferment les fragments de quatre comédies de Ménandre, savoir :

1° 51 vers d'une comédie de titre inconnu.

2° 532 vers de la comédie de l'*Arbitrage*.

3° 142 vers de la comédie de la *Femme dont on coupe les cheveux*.

4° Quelques lignes encore incomplètement restituées ;

5° Des passages mutilés paraissant appartenir à la comédie de la *Samienne*.

6° Des fragments plus difficiles à identifier.

Les papyrus de 1906 complètent des fragments de la 3e comédie trouvés en 1899 par MM Grenfell et Hunt, et analysés avec d'autres pièces au *Journal des Savants* janvier 1900, p. 48 54 et février 1900, p. 95-106, par M. H. Weill qui a aussi publié (*Ibid.* février 1908, p. 80-84) des *Remarques sur les nouveaux fragments de Ménandre* (de 1906).

Je ne puis mieux dire que de conseiller la lecture de tous les articles susmentionnés. RECTA.

—

Corps glorieux (X, 65 ; LXIII, 810). — Sans remonter à l'Epître aux Corinthiens, on peut lire dans tous les catéchismes que les corps seront « glorieux » après la résurrection. Cela signifie-t-il qu'ils seront soustraits aux besoins de la vie matérielle ? n'oublions pas que l'ostensoir prend aussi le nom de « gloire ».

Quoi qu'il en soit, quand dans ses lettres, Mme de Maintenon déclare singulièrement « souffrir » de la longueur des réceptions parce que son corps « n'est pas glorieux », on ne saurait douter qu'elle donne à cette épithète la même signification que les Anglais et les Allemands.

LÉDA.

—

Sur un mot cité par le Times (T.G. LXIII, 810). — La question a été reposée et répondue (XXXIX 277, 561, 609). L'apparition de la Table générale annoncée au commencement de l'année évitera la répétition des questions et des mêmes réponses qui se multiplient de jour en jour. Nous l'attendons avec impatience.

P. CORDIER.

—

Poèmes à rimes brisées (LXIII, 353, 573, 807). — La lettre de Mme de Saint-André au prince de Condé a donné lieu à de nombreux pastiches, le 1er qui me soit parvenu se trouve dans les *Mémoires d'un centenaire*, ouvrage illustré destiné aux enfants, paru, je ne sais plus chez quel éditeur, vers 1852.

Je connais une autre forme, non moins ingénieuse, le sens véritable s'obtient en pliant la page verticalement et en passant d'une ligne à l'autre à gauche du pli, en négligeant tout ce qui est à droite.

—

Poésies monosyllabiques (LXIII, 306, 429, 770). — Le sonnet *L'enfant à la mouche*, publié dans le numéro du 10 juin 1911, est de Jules Jouy. Il est scénique. Il faut le « jouer » plus que le « dire ».

L'enfant est à table ; une mouche vole autour de la cuiller à soupe... alors l'enfant défie l'insecte... et finit par le tuer.

LA DANSE DE L'ANSE DU PANIER PAR UNE BONNE

Vois !
L'anse
Danse.
Crois

Moi ;
Pense !...
Panse
Toi !...

Qu'elle
L'a
Belle !

La
Folle
Vole !... (A. DES ORTIES).

P. c. c. ALEXANDRE REY.

—

Anorible, terme d'arboriculture (LXIII, 738). — Dans notre contrée (arrondissement de Pont-L'Evêque), le mot anorible signifie « précoce » ou « hâtif ».

Des pommiers ou pruniers « anoribles » sont des arbres dont les fruits mûrissent de très bonne heure. L. D.

*
* *

Il faut lire *avorible*, mot encore employé dans les environs de Cherbourg avec le sens de *hâtif*.

DE MORTAGNE.

*
* *

Le patois normand a le mot HEURIBLE (*heurif, horible, avorible*) hâtif, précoce, qui vient de bonne *heure*, qui se dit surtout des fruits. *Anorible* serait donc non-précoce, c'est-à-dire tardif.

Au pays malouin nous avons : *orif*, précoce, corruption probable de *heurif*. Aneurif est inusité.

V. mon dictionnaire *Le parler Dolois*. Champion 1910-250 pp. CHARLEC.

*
* *

Orible est un terme encore usité dans le département de l'Eure. Adjectif équivalent à précoce, hâtif, en parlant des fruits. On l'emploie surtout dans le canton de Pont-Audemer. On ne dira jamais une pomme précoce, hâtive, mais une pomme *orible*. Par conséquent le terme *anorible* s'explique fort bien. C'est l'opposé de précoce, c'est-à-dire l'adjectif *tardif*, mais *anorible* doit être tombé en désuétude.

Il faut dire que ce mot local *orible* ne se rencontre jamais dans la langue écrite. Nous ne l'avons jamais vu dans les livres

Pièce O. N.° 201.

DÉCÈS.

ÉTAT CIVIL.

SECTION d— — — — — —

Capet

EXTRAIT des Registres de Décès.

Du vingt quatre prairial l'an trois de la République Française, une et indivisible.

Reg. 32

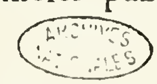
N.° 364

ACTE de Décès Louis Charles Capet du vingt de ce mois trois heures après midi, âgé de dix ans deux mois natif de Versailles, domicilié à Paris aux Tours et section du Temple, fils de Louis Capet dernier roy des françois et de Marie Antoinette Josephe Jeanne D'autriche sur premier de Etienne Lasne Gardien du temple [illegible] la section des droits de l'homme et Remy Bigot

CHANCELLERIE DE FRANCE
ARCHIVES

Sur la déclaration faite par les Témoins dénommés aux Registres, qui ont signé — — — — —

avec — — — — l'Officier public,



COLLATIONNÉ par moi Officier public de l'État civil.

24. Prai

[signature]

ACTE DE DÉCÈS DE LOUIS-CHARLES CAPET

(*Archives Nationales*)

(Cliché de la « Médecine internationale illustrée »)

anciens ou *modernes* d'arboriculture. D'où vient-il ?

Nous ne voyons aucune racine latine ou germanique. J'indiquerai, avec doute, l'anglais *rip*, mûr. Tous les dictionnaires ignorent ce terme populaire. La Curne et le dictionnaire de Godefroy ne le connaissent pas. Le *Dictionnaire des patois normands*, de Moisy, l'a oublié également.

G. GIBAULT.

***

Ce terme appartient bien au patois normand en général, mais sans doute avec une petite déformation particulière à la Basse-Normandie. Il doit se trouver dans tous les dictionnaires particuliers à la province. Je n'en citerai que deux :

Le *Dictionnaire de Patois normand en usage dans la région centrale de la Normandie*, par Henri Moisy (Caen, Delesques, 1887, 8°) donne, page 355 :

Heurible, heurif, aorible, avorible, adj., hâtif, précoce, littéralement qui vient de bonne heure...

A la suite sont deux citations empruntées à un journal de Jersey de 1879 (pomme de terre heurive) et à l'*Annuaire de la Normandie* de 1883 (blé heurif ou heurible).

De même on trouve dans le *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure* publié en 1879, par la Société libre d'agriculture de l'Eure, p. 230 :

Heurible, adj., précoce, hâtif, qui murit de bonne heure. C'est l'opposé de tardif. Nos Normands disent *d'heure* pour *de bonne heure*. Voilà l'origine de cet adjectif singulier...

Dans la campagne d'Evreux, on entend les paysans dire couramment : des pommes, des pommiers *huribles*. Aussi, en lisant la question, ma première impression a été que le mot *anorible* pouvait signifier le contraire de hurible, mais l'a privatif est trop savant pour avoir sa place ici. Il semble bien que le commencement du mot bas-normand ao, ano, remplace l'aspiration figurée par une h dans les autres régions de la province.

MARGEVILLE.

—

Méchant comme un âne rouge (LXIII, 688, 815). — Qu'il y ait eu et qu'il y ait encore des « ânes rouges » (rouge, au sens de roux ardent, « carotte » dans le système pilaire, *alezan* en hippographie), cela ne fait pas de doute, malgré l'affirmation contraire de M. Eman Martin et de ses adeptes, citadins apparemment. Pour ma part j'en ai vu, moi campagnard, de mes yeux vu, un certain nombre; et je m'empresse d'ajouter qu'invariablement, lorsque j'examinai avec curiosité l'un d'eux, son maître, loin d'être enchanté de posséder un spécimen plutôt rare dans l'espèce asine, s'en plaignit avec insistance, concluant : « il est méchant... comme un âne rouge qu'il est ! » — Au sujet de l'origine du proverbe, cette application me semble significative.

Mais je ne suis pas le seul à affirmer l'existence, chez le baudet, d'un tel pelage ; interrogez les lexicographes, et beaucoup vous répondront : « Les ânes sont de plusieurs couleurs : il y en a..... de roux » (*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert) ; « il y des ânes roux et quelques-uns bais ». *Dictionnaire Universel* de Maurice La Châtre) ; « on considère comme inférieurs (en qualités) ceux qui sont rougeâtres » (*Dictionnaire* de Chevreuil), etc.

Dans la théologie mystique de l'Egypte, l'âne, et particulièrement l'âne rouge, était le symbole de Typhon, la divinité du mal, le monstre fabuleux qui s'unit aux autres géants afin de combattre les Dieux de l'Olympe obligés de s'enfuir en ce pays et de s'y métamorphoser pour leur échapper, qui fut foudroyé et précipité par Jupiter sous le mont Gibel. C'est pourquoi les anciens Egyptiens avaient l'âne en sainte exécration: « Ils précipitent les ânes roux, dit Plutarque *in Iside*, parce que Typhon a été rouge et de la couleur d'un âne rouge ». (Cf. Moreri, *Dictionnaire historique* et *Supplément* de 1743). Il parait qu'ils ont changé depuis, et qu'ils attachent même, aujourd'hui, leur opulence à sa possession.

Ainsi on voit que l'âne rouge au sens propre du mot, avec sa mauvaise réputation, existait et faisait parler de lui bien avant les cardinaux, les ânes rouges au figuré suivant certains étymologistes. De même cette relation explique et justifie la locution proverbiale courante : « méchant comme un âne rouge », un vrai âne ; car les membres du Sacré Collège, pour « opiniâtres » qu'ils aient pu se montrer parfois, ne semblent pas avoir été aussi « méchants » que cela en général !

l est à noter, du reste, que, suivant le

dicton exact et en dépit de la correction que certains ont voulu y apporter à tort, c'est la méchanceté qui est la caractéristique de l'âne rouge. Frédéric Soulié a dit : ... « Le mari était entêté comme un âne gris et méchant comme un âne rouge. » Pour appuyer cette imputation dois-je ajouter que, dans la race humaine, les gens « rouges » ont, à tort ou à raison, la même réputation fâcheuse ?

D'après quelques auteurs, l'adage aurait une source un peu différente : il viendrait de ce que les ânes de selle obtenus en Perse par l'accouplement d'une ânesse et d'un onagre apprivoisé sont teints en rouge suivant une immémoriale tradition, mais supportent difficilement l'esclavage et le domptage. — Je ne cacherai pas mes préférences pour la première version, tout en constatant que la variante porte seulement sur la coloration, artificielle ici, mais qu'elle ne manque pas de viser toujours le quadrupède au naturel.

Qu'incidemment et par une analogie très approximative, le proverbe, avec le changement opportun d'opiniâtre au lieu de méchant, ait été travesti et retourné à un moment donné contre certains cardinaux « irréductibles » par les ennemis du papisme, durant les luttes religieuses du XVIe siècle, par exemple, je ne fais pas difficulté de l'admettre pour donner raison à Fleury de Bellingen dans l'acception tout à fait spéciale qu'il présente ; mais j'avoue qu'*âme rouge* me laisse sceptique, d'autant plus que cette expression aurait une signification diamétralement opposée à celle que l'on voudrait lui attribuer, selon la parole de Fléchier : *Les âmes teintes du sang de J.-C. reposent dans le sein de la paix.* PIERRE.

*
* *

Tout ce que je puis dire, c'est que l' « âne rouge » remonte à l'antique Egypte et que Maspéro, dans ses *Causeries d'Egypte* p. 164, le considère comme une incarnation diabolique. LEDA.

—

Carabots, carabosse (LXIII, 690). — L'une (Carabosse) était, elle est peut-être encore (si j'en crois mes petits-neveux), la mauvaise fée... bossue.

Faut-il en rapprocher le marquis de Carabas de notre Perrault des fameux contes ?

Quant aux autres (Carabots), je reste coite. Prière à M. Simon d'excuser :

SIMONNE.

*
* *

Col. 690, ligne 17, lire le *menu* peuple et non le *même* peuple. SIMON.

—

A partir de quel moment l'enfant a-t-il une âme ? (T. G. 314). — Zacchias (*Quæstiones medico legales*, Francofurti 1666. Lib. I., tit. II. *Quæstio* IX, p. 52-53), dit que quelques auteurs « récents » veulent que le fœtus ait une âme dès le 3e jour. Au lib. IX, tit. I, *Quæstio* V, (p. 699) il dit que le fœtus reçoit son âme au moment même de la conception : « *in ipso primo conceptionis momento a Deo creatam et infusam accipere.* »

Il cite Aristote qui affirme que le fœtus mâle a une âme (*esse animatum*) à 40 jours, et le fœtus femelle à 80 jours.

Hippocrate (trad. Littré VI, page 501) dit que le fœtus mâle est formé en 30 jours et le fœtus femelle, en 42 jours.

Dans une courte réponse, je ne puis, et je le regrette, donner que la substance, trop résumée de ces *Quæstiones* qui présentent un très grand intérêt, ni discuter les opinions des auteurs. A. CORDES.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Un essai de dirigeable en 1834. L'Aigle. — M. Patay, nous communique le curieux prospectus suivant, on ne peut plus d'actualité :

Ascension, Manœuvres et Description du Navire aérien nommé *l'Aigle*, de 130 pieds de longueur sur 45 de hauteur, qui partira des Champs-Elysées pour descendre au Champ-de-Mars, et de là partir pour Londres, 98 lieues de Paris, en deux heures. — Noms des personnes composant l'équipage, parmi lesquelles se trouvent deux dames accompagnant leurs maris.

Paris et Londres, villes renommées par leur commerce et leur industrie, qui longtemps furent divisées par la politique, et aujourd'hui agissant d'unité pour l'intérêt des peuples, sont les seules villes proprement dites qui offrent un concours perpétuel de nouveautés et inventions faites pour fixer l'attention des amateurs. Ici c'est un chemin de fer imposant par sa construction ; là une voiture ou bateau à vapeur, et mille autres choses utiles dont il faudrait des volumes entiers pour en rendre compte. Des hommes adroits et intelligens viennent de-

puis peu d'offrir aux regards du public parisien un omnibus allant à Lyon et d'une dimension tout-à-fait extraordinaire. Aujourd'hui la scène change ; au lieu de voyager sur la terre et sur l'onde, c'est dorénavant les airs que nous devons exploiter. En cela nous ressemblerons à l'hirondelle voyageuse qui s'élève au printemps dans la couche d'air qui se meut vers le nord, et portée sur l'aile des vents, elle arrive dans nos climats après avoir fait sans fatigue souvent plus de quarante lieues à l'heure. Ainsi, à bien considérer, ce procédé ne peut être que très-avantageux, puisqu'une seule journée suffira pour parcourir une partie du globe.

Tous ces jours derniers de nombreux visiteurs sont venus voir le ballon-navire nommé l'*Aigle*. Cet immense aérostat, étendu sur la pelouse, ressemblait au premier aspect à un monstre marin. Sa longueur est de 150 pieds sur 45 de hauteur. Le tissu qui le compose est en soie et coton, recouvert d'un enduit gommeux ou caoutchouc ; un second ballon en calicot gommé doit être introduit dans le premier, comme mesure de prévoyance et de sûreté pour l'équipage composé de dix-sept personnes.

La nacelle est en osier parfaitement tressé, garnie de petits bancs pour les voyageurs, et porte sur ses parties latérales les appareils de direction. A chaque extrémité est une roue dont les ailes prennent l'allure que les navigateurs veulent lui donner. Ces roues pourront s'élever ou servir à descendre de même qu'un bateau s'élève ou s'enfonce suivant l'effort que la rame reçoit ; cependant le principal appareil sera au centre du navire et consistera tout simplement dans une pompe qui comprimera plus ou moins l'air.

L'ascension publique, d'abord annoncée pour le jour de l'Assomption, d'après la décision de la société a été remise par de nouvelles affiches pour le dimanche 17. Les aéronautes s'élèveront d'abord du lieu actuel, c'est-à-dire des Champs-Elysées pour aller descendre au Champs-de-Mars, où aura lieu le grand départ à deux heures.

La destination est l'Angleterre, et le point de descente à quelques milles de Londres. Deux dames en compagnie de leurs maris font partie de cette expédition aérienne, ce sont Mmes Lenox et Edan. Les autres personnes sont MM. Lenox, Ajasson de Grandsagne, Laurens, Edan, etc. Hier samedi 16 des curieux en très-grand nombre ont continué d'être admis à visiter ce gigantesque appareil au Cours la Reine.

Il y a deux ans M. Lenox, un des savans à qui nous devons cette entreprise hardie, avait construit dans les carrières de Montmartre un vaste aérostat qu'il enleva un soir pour étudier, sans curieux, la portée de ses calculs ; mais les résultats ne répondirent point à son attente.

Aujourd'hui cet artiste, ayant conservé à son ballon sa forme allongée à l'imitation de celle d'un poisson, a placé dans l'intérieur de cette immense machine une sorte de vessie natatoire qu'il remplit ou vide d'air, suivant qu'il veut descendre ou monter ; il peut ainsi, sans perdre ni son lest ni son gaz, se placer dans la couche d'air qui lui paraît la plus propre à le faire arriver à son but.

Enfin ce sera au milieu d'un concours immense de spectateurs réunis au Champ-de-Mars que M. Lenox, son épouse et quinze autres personnes, s'élèveront dans les airs : outre cela le ballon sera chargé de provisions, de nombreux instrumens de physique, de deux pompes de compression et de tout l'attirail nécessaire aux manœuvres du navire : avec un vent favorable, deux heures lui suffiront pour se rendre à Londres, qui est à 98 lieues de Paris.

Nota. — Le Ballon parcourra d'abord le dimanche les boulevards, quelques communes environnantes, et le lundi partira pour son voyage de long cours à Londres.

La Société pour la navigation aérienne avait ses ateliers de construction aux Champs-Elysées, vis-à-vis du pont des Invalides. L'aérostat qu'on y construisait était donné comme le premier « navire aérien ». L'ascension publique avait été fixée au dimanche 17 août 1834 à deux heures.

L'essai fut déplorable. Le ballon ne pouvait pas se soutenir lui-même ; on eut toutes les peines du monde à le transporter des ateliers de construction ou il avait été gonflé, au Champ-de-Mars où il devait s'élever. Il ne put pas partir. La foule envahit l'enceinte de manœuvres en poussant des cris furieux. Elle mit le matériel en pièces.

(Voir John Grand-Carteret et Léo Deltheil, *La conquête de l'air par l'image*. ibrairie des *Annales*).

—

Les drames du 9 thermidor. Un citoyen blessé par la chute de Robespierre. — Si vous ouvrez un des dossiers des Archives nationales, vous y trouvez cette pièce qui rend rêveur.

15 vendémiaire an III.

Liberté Sixième Commission Egalité

Les Commissaires aux secours publics à la Commission nationale des travaux publics

Nous vous renvoyons, citoyens collègues, le mémoire du citoyen Chabru, blessé

dans la nuit du 9 au 10 thermidor par la chute de Robespierre, ainsi que les pièces à l'appui : nous regrettons bien sincèrement de n'avoir à notre disposition aucune place susceptible de procurer à ce citoyen recommandable par sa bravoure et son dévouement à la chose publique des moyens d'existence.

Salut et fraternité,

DERNICAN.

On savait déjà que la chute de Robespierre avait été dangereuse pour un certain nombre de citoyens, à d'aucuns, elle avait même coûté la vie. Mais que pouvait bien être ce citoyen Chabru qui, blessé, par cette chute, réclamait un emploi ?

Le document suivant corse l'énigme sans la déchiffrer.

6 fructidor.

Le citoyen Chabru expose que les blessures que lui a fait Robespierre en tombant sur lui, lui ôtent l'espoir de pouvoir gagner sa vie par son travail ordinaire, demande à être employé suivant sa force et ses talents.

C'est d'une chute accidentelle qu'il s'agit. Le document qui suit devient plus explicite et nous fait connaître comment l'accident se produisit et en outre que le Robespierre dont il est question est Robespierre le jeune.

La trente-neuvième compagnie de la force armée de la section des Gravilliers assemblée le trente Thermidor pour délibérer sur le citoyen Claude Chabru, membre de la Compagnie demeurant rue Mélée n° 2, ayant servi dans l'armée révolutionnaire, atteste que dans la nuit du 9 au 10 courant, ayant été commandée pour forcer la maison commune et arrêter les nouveaux tyrans de la république qui s'y étaient réfugiés, le citoyen Chabru s'étant présenté avec un courage vraiment patriotique et à l'instant où il montait les premières marches, il a été arrêté dans sa course par la chute du perfide Robespierre qui lui est tombé sur la tête de la hauteur de plus de 40 pieds et dont la pesanteur l'a renversé par terre, où il est resté sans connaissance très longtemps, ensuite il fut porté chez le citoyen Léonard Bourdon, député à la Convention où il a été traité avec soin, mais il n'est pas encore guéri et ne le sera peut-être jamais entièrement ; pourquoi la compagnie considérant que ce citoyen ne pourra plus s'occuper d'ouvrage rude et fatiguant et qu'étant en état par son écriture de remplir une place dans les bureaux, au moins comme garçon, il doit intéresser tous les vrais amis de la République et de l'humanité et les porter à lui procurer la récompense due à son zèle et à son patriotisme en lui procurant une place suffisant à sa subsistance.

(*Suivent les signatures*).

Nous commençons à comprendre. Le citoyen Chabru était sur les marches du grand escalier et ne s'attendait pas le moins du monde à recevoir un représentant du peuple sur la tête. Mais Robespierre le jeune voyant la partie perdue, pour échapper aux forces conventionnelles qui envahissaient les salles de l'Hôtel de Ville, essayait de se sauver. Il avait sauté par l'une des fenêtres, avait longé l'entablement, là, il s'aperçut que toute fuite était impossible. Alors il se laissa choir, peut-être dans le dessein de se tuer ; mais le citoyen Chabru était là qui le reçut et amortit sa chute. Il ne se tua qu'à demi et put être porté mourant à l'échafaud. Avoir amorti la chute de Robespierre jeune, c'était presque un crime anti thermidorien, mais vraiment il n'y avait pas de la faute du citoyen Chabru, qui, au contraire, allait se réclamer contre le « perfide » de son héroïsme et de son patriotisme.

Ce Claude Chabru natif « de Commune Affranchie » était un ancien maître gaînier. Il demeurait rue Meslay n° 2. Il appartenait à la 39e compagnie de la section de Gravilliers. Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, il accompagnait à la Maison commune, Léonard Bourdon et Camboulas. Il était à côté de Léonard Bourdon quand il reçut Robespierre le jeune sur la tête. On le fit porter à l'infirmerie de la société des jeunes français. Il en sortit à peu près guéri, mais bien décidé à tirer parti de sa blessure.

Léonard Bourdon, l'appuyait.

Le citoyen Chabru qui est entré avec moi dans la maison commune la nuit du 9 au 10 thermidor, blessé par la chute de Robespierre jeune doit être placé par le Comité de salut public ; il mérite l'intérêt des administrateurs patriotes. LEONARD BOURDON.

La requête fut envoyée à la « voirie ». Nous l'avons retrouvée dans les cartons de cette section au ministère de la Police générale. LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

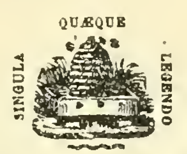
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Juillet 1191

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1298 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Carlovingiens ou carolingiens. — Les deux termes s'emploient pour désigner la même chose. Lequel, décidément, faut-il mieux employer ?

A. B. X.

—

Le combat des Trente — Beaumanoir. — Froissart tenait le récit du combat des Trente d'un trouvère. C'est tout ce que nous savons de son authenticité. N'est-ce point de la seule imagination de ce trouvère que ce combat singulier est sorti ?

Quant au mot fameux : « Bois ton sang, Beaumanoir », convient-il vraiment de le tenir pour sublime ? Geoffroy du Bois, au chef blessé, en fièvre, qui criait sa soif, n'aurait-il pas mieux fait d'apporter un peu d'eau ?

Respectons les légendes, mais est-il

indispensable que nous les acceptions comme des faits historiques ?

Comte A. H.

—

« Anecdotes secrètes du règne de Louis XVI ». Le père d'Alfred de Musset pamphlétaire. — Musset-Pathay, père d'Alfred de Musset, a beaucoup écrit : rien de ce qu'il a produit ne subsiste, mais il reste son fils, et cela peut lui être compté. Dans la bibliographie de ses œuvres, il n'est point parlé d'un certain ouvrage, dont on parlait sous Charles X, et qui passait pour scandaleux. Il devait être intitulé : *Anecdotes secrètes du règne de Louis XVI.*

Ces anecdotes, sous un titre quelconque, ont-elles paru ? Ont-elles même existé ?

—

Le barbier de Louis XVI, poète. — On lit dans la *Correspondance secrète* de Métra (Versailles 24, mai 1779 t. VIII, p. 45) :

Un valet de chambre, barbier du roi, qui se mêle un peu de poésie, a composé une pièce de vers burlesques qu'il s'est avisé de lui présenter dernièrement en le rasant. S. M. qui n'a pas beaucoup de goût pour la poésie les a pris sans les lire. Le valet de chambre ne voulant pas être dupe de sa démarche les a récités en faisant sa fonction. Le Roi en a tant ri, que le rasoir l'a coupé un peu grièvement. Le valet de chambre effrayé s'est jeté aux pieds de son maître en lui demandant pardon. « Relevez-vous, lui a dit le monarque, je paye de mon sang le plaisir que vos vers m'ont fait ; mais ce n'est pas assez, ce ne sont point vos vers qui m'ont blessé, puis-

qu'ils sont doux; je vous accorde la survivance de votre place pour votre fils, mais c'est à condition qu'il ne fasse point de vers».

Quel est le nom de ce prédécesseur de Jasmin ? La pièce dont il est question est-elle connue ? Enfin ce barbier poète, a-t-il publié ses œuvres ?

Un Lecteur.

—

Napoléon III et le palais des Césars. — Dans le n° 6-7 (août-septembre 1861) du *Cabinet de l'Amateur*, sous la rubrique « Nouvelles diverses », on lit :

S. M. l'Empereur vient de faire acheter, sur sa cassette particulière, par l'entremise de M. Léon Rénier, la portion du mont Palatin qu'on appelle *Jardins Farnèse*, et qui appartenait à l'ex-roi de Naples.

Cette partie de la célèbre colline est de beaucoup la plus considérable. Il ne reste, en dehors du domaine acquis par l'Empereur, que l'ancienne villa Mills, au sud, tant de fois fouillée et dans laquelle se trouve aujourd'hui un couvent de religieuses françaises, et au levant, une maison de Franciscains.

Les terrains achetés n'ont pas moins de sept hectares d'étendue, et renfermant les fameuses *Ruines du palais des Césars*, dont deux étages entiers sont comblés depuis le temps de l'invasion des barbares, et doivent recéler des statues, des peintures, des inscriptions du plus haut intérêt. C'est de ce sol à peine remué jusqu'à ce jour, et dans un espace très restreint, que proviennent cependant de nombreux chefs-d'œuvre de l'art antique. C'est encore dans ce domaine qu'on a retrouvé dernièrement les murs primitifs de la plus ancienne enceinte de Rome, celle qui entourait le Palatin, lorsqu'il supportait seul la ville primitive.

M. Piétro Rosa, l'auteur de la grande carte archéologique et topographique du Latium a été nommé conservateur du Palais des Césars. Il est en même temps directeur des fouilles, qui commenceront au mois de novembre de cette année. (1861).

Qu'est-il advenu de cette affaire ? Le Palais des Césars a-t-il consenti à se laisser fouiller par son conservateur avant la lettre ?

Jacques Renaud

—

La rentrée des troupes à Paris en mai 1871. — Des polémiques ont été engagées sur le point de savoir exactement comment les troupes sont rentrées dans Paris, en mai 1871. On sait que c'est Ducatel qui prévint les troupes régulières que la porte du Point-du-jour était libre. Mais c'est alors que la confusion commence. Quels sont — en dehors des récits officiels — les témoignages personnels ? Reste-t-il des témoins ?

C'est un détail capital de l'histoire contemporaine : il est assez naturel que l'*Intermédiaire* cherche à le fixer avec exactitude.

Dr L.

—

Couplet à la princesse de Conti. — J.-B. Rousseau est l'auteur du couplet suivant : « A Madame la Princesse de Conti, sur la passion du Roi de Maroc ».

Votre beauté, grande princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule :
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

De quelle princesse de Conti et de quel sultan du Maroc s'agit-il ?

Nauticus.

—

Le peintre Pierre Allais. — Que sait-on de la vie et de l'œuvre de Pierre Allais, grand prix de Rome (peinture) en 1726 ? Je compte faire ainsi surtout appel aux Archives provinciales ou privées, les renseignements sommaires donnés par les *Archives de l'Art français*, le *Journal Economique*, le *Journal de Paris*, la *Correspondance de l'Académie de France à Rome* (Montaiglon et Guiffrey), les *Procès-verbaux de l'Académie Royale de Peinture* (Montaiglon) étant connus. Il serait donc inutile qu'on répondît en renvoyant à ces références.

Robert de Launay.

—

Les Dubreuil de Livenne et les Bernardeau de la Briandière. — Dubreuil de Livenne et les Bernadeau de la Briandière qui ont été au XVIIIe siècle seigneurs du Grand Loron (Montpellier, Saintonge), ont-ils des descendants ?

F. Charron.

—

Du Quesnay — Parmi les membres de la noblesse du Nivernais, réunis pour nommer les députés aux Etats-Généraux, (14 mars 1789), figure « dame Marie-Thérèse du Quesnay, chanoinesse-comtesse de Leigneux, dame en partie du fief de Dirol », représentée par le comte de Damas-Crux. Je serais heureux d'avoir quelques renseignements biographiques sur

cette dame, et les noms de ses père et mère. D. A.

—

Les graveurs Gaspard et Isaac Huberti. — On trouve de jolies pièces gravées signées Uberti. A quelle époque précise vivaient Gaspard et Isaac Huberti ? Les manuels des amateurs de gravure sont en général muets à leur sujet.

Je possède de Gaspard Huberti une petite planche ancienne représentant saint Claude, évêque de Besançon, tenant la crosse et la croix, sur une terrasse dominant la campagne (9 centimètres sur 6).

A propos de ces cuivres gravés, pourrait-on me dire si, en général, les graveurs anciens exécutaient habituellement un seul ou plusieurs modèles de leurs compositions ? Dans le premiers cas, cette manière de faire aurait entraîné très souvent la perte des planches en cuivre.

D'Isaac Huberti, j'ai une Vierge avec l'Enfant Jésus assis et tenant une croix. Dans la partie supérieure, un paysage boisé avec église.

Pourrait-on me donner une nomenclature d'autres pièces connues ? La gravure est soignée en général.

HUSSON.

—

Thuillier, horloger. — Je possède une horloge — meuble de famille — dont le joli cadran en cuivre fondu est surmonté d'un fronton, lequel fronton représente un soleil.

Au centre du cadran : THUILLIER A PARIS.

Je désire savoir l'époque et l'endroit où était établi ce Thuillier.

L. CAPET.

—

Billets de confiance. — Nous préparons une étude sur les *Billets de confiance* émis à Bordeaux et dans le département de la Gironde pendant la Révolution et nous aurions besoin de savoir ce qu'est devenue la collection importante de ces billets formée par le capitaine Colson qui a publié, en 1852-53, dans la *Revue française de numistatiques*, un travail très intéressant sur cette monnaie fiduciaire qui a joué un si grand rôle, au point de vue financier, au début de la Révolution, et que, cependant, la plupart des historiens de cette période si troublée de nos annales ont ignorée.

Nous serions aussi très reconnaissant à ceux des lecteurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien nous fournir des renseignements sur ces papiers-monnaie, sur les collections qui peuvent exister et sur les documents inédits les concernant.

ERN. LABADIE.

—

Brevets militaires. — Le Sergent Dangereux. — Le capitaine Paulin. — Parmi de vieux papiers, se trouve un « *brevet de l'office de* SERGENT DANGEREUX *en la Verderie d'Escouves, pour le sieur de Gasline.* »

Ce brevet est daté du 12 mars 1591 et porte la signature autographe de Henri IV.

D'autre part, je trouve une biographie dont voici quelques lignes :

Antoine Escalin, baron de la Garde dit : « *le capitaine Paulin* » *Engagé comme* GOUJAT DE CHAMBRÉE *vers 1510, il était, en 1544, général des galères. Il battit les Anglais et s'empara de l'île de Wight. Né à la Garde Adhémar* (*Drôme*) *il fut un des plus habiles diplomates de son temps.*

Qu'est-ce qu'était un *Sergent Dangereux*, un *goujat de chambrée ?* Peut-on avoir des renseignements sur *le capitaine Paulin* ? JACQUES RENAUD.

—

Armoiries diverses à déterminer. — Pourrait-on me faire connaitre les armoiries des familles suivantes ?

Lecoincte, sieur de la Grette (Maine).

Gersanl, de la Benardière, avocat au Parlement de Paris.

Leviny, des Cours, notaire à Paris.

Linacier.

Chireix, (Combrailles).

Allognier, (Loire).

Lacroix, (Savoie).

Soviche, (Loire).

Gouraud, (Bretagne).

Juston, «

Guischon, «

De Lobynel, (Douai).

Le François (Mantes).

Delmur (Loire-Inférieure).

Orière, (Mayenne).

Gourlade. L.C.

—

Armoiries à déterminer : Cigogne d'or. — Je possède un reliquaire, dont le sceau porte empreintes les armoiries suivantes : *d'azur, à la cigogne d'or, perchée sur un roc* (?) *de sable* (?) *et portant dans*

son bec un rameau d'olivier (?) *L'écusson est surmonté d'une couronne ducale, traversée par la double croix des archevêques et entourée des attributs archiépiscopaux. Haut et bas, inscriptions ou devises en langues orientales.*

Je serais très obligé au confrère qui pourrait et voudrait bien m'identifier ces armoiries. Le reliquaire est de la fin du XVIIIe siècle ou du commencement du XIXe.

BEAUMARCHÈS.

—

Normands et termes marins. — A l'occasion du millénaire de la Normandie, j'ai lu, à plusieurs reprises, que les Scandinaves établis en France adoptèrent rapidement la langue gallo-romaine, mais conservèrent, de leur propre idiome, des termes marins *encore en usage de nos jours.*

Un aimable intermédiairiste pourrait-il dresser une liste de ces termes marins actuels issus du langage scandinave ?

G. V.

—

Une citation de Montalembert. — Je viens de lire dans la *Revue hebdomadaire*, du 8 juillet 1911, un très bon article de M. Maurice Sabatier sur un homme que j'aime, que j'estime et admire fort, Montalembert. Mais dans ces pages distinguées, se rencontre une citation qui m'est demeurée dans la mémoire sous une forme un peu différente, il ne s'agit, à la vérité, que d'un mot, d'une épithète toutefois de signification particulière. Voir p. 133, l. 4.

Enfin de belles destinées s'ouvrent maintenant pour le catholicisme. Dégagé à jamais de l'alliance du pouvoir, il va reprendre sa force, sa liberté et son énergie primitives.

Je connaissais ce passage, mais il me semble que Montalembert a écrit : « l'alliance impure du pouvoir », ce qui est bien de son langage dans tous les temps, surtout dans sa jeunesse. Je n'affirme rien, j'invoque seulement un souvenir assez lointain de lecture qui peut, une fois de plus, être inexact. Mais il est assez précis, cependant, pour que je pose la question à l'*Intermédiaire* où on les résout toutes.

Il est bien entendu que je demande la production du texte original donné dans quelque livre imprimé, et non une citation de seconde main et faite de mémoire. Je crois que la phrase se trouve dans les *Lettres à un ami de collège*, mais je suis à la campagne et ne les ai pas sous la main.

H. C. M.

—

Les agrès d'une imprimerie. — J'ai rencontré plusieurs fois ce terme dans des lettres et autres documents du XVIIIe siècle ; il désignait, non plus le mobilier d'un vaisseau, mais l'outillage d'une imprimerie. Il semble qu'il n'ait pas conservé longtemps cette désignation ; car le Dictionnaire de Littré n'en fait pas mention. Quelqu'un de nos collaborateurs sait-il à quelle époque le mot *agrès d'imprimerie* fit son apparition dans notre langue et quand il en sortit ?

ALPHA.

—

Stipple. — La *Gazette des Beaux-Arts* de Juillet 1911, dans un article de F.-L. Bruel sur un miniaturiste de l'émigration, Pierre-Noël Violet (1749-1819), reproduit plusieurs portraits au dessous desquels, après le nom du personnage représenté, on lit : *Stipple* par F. Bartolozzi d'après la miniature de P.-N. Violet. Quel est ce mot ?

J. LT.

—

Bol d'Arménie. — Je trouve dans une description de la France sous Louis XIV, publiée par Du Val en 1667 qu'il y avait à Vassi (*sic*) en Champagne, du bol d'Arménie. Un aimable collaborateur pourrait-il m'indiquer quelle est cette production ?

A. E.

—

Généraux manchots. — Serait-il possible d'avoir la liste des généraux « manchots », qui ont commandé des corps d'armée ou devant l'ennemi ?

Sans compter M. le général Pau, membre du Comité supérieur de la guerre, encore en activité de service, nous pouvons signaler le maréchal Baraguay-d'Hilliers qui, en Italie, alla visiter l'ambulance de Voghera et put s'écrier devant les blessés en montrant son bras mutilé : *Allons, mes enfants, j'ai passé par là.* Ces mots, écrit Paul de Molènes, renferment la sainte transmission du sacrifice ; ils contiennent une plus haute et plus énergique consolation que de longs discours.

Dr BONNETTE.

Réponses

—

L'An Mille (LXIII, 825). — L'ouvrage complet et décisif sur la question semble rester *L'An Mille*, par Jules Roy (Hachette, 1885), selon quoi les fameuses terreurs seraient pure légende, née au xvi[e] siècle chez plusieurs Anabaptistes et Sociniens, et admise sérieusement pour la première fois par Levasseur, *Annales de l'église de Noyon* (*1633*). Le point de départ serait l'interprétation erronée d'un passage des *Chroniques* du moine Raoul Glaber :

L'an 1003 *de la Passion* du Christ (1), l'on croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments étaient retombés dans l'éternel chaos, et l'on craignait la fin du genre humain...

FAGUS.

—

Les feux de la Saint-Jean sur la place de l'Hôtel-de-Ville (LXIV, 2). — Si mes souvenirs ne me trompent pas, c'est à la fin du roman *Cinq-Mars*, d'Alfred De Vigny, qu'il est question d'un feu de la Saint-Jean dans lequel on avait précipité des chats vivants en signe de haine au cardinal de Richelieu, qui aimait ces animaux.

— J'ai vu, en voyageant à la date de la Saint-Jean, mais je ne puis me rappeler dans quelle région, le populaire faire rouler une roue garnie de paille enflammée, spectacle nocturne assez pittoresque d'ailleurs. V. A. T.

* * *

En 1572, le roi assista au feu de la Saint Jean, ce qui obligea les édiles à prendre quelques précautions.

De par les Prévost des Marchans et Eschevins de la Ville de Paris

Il est ordonné que le Procureur du Roy et de lad. Ville se transportera par devers Sa Majesté, auquel il fera entendre la quantité des fuzées et lances à feu que le sieur Bouquet a faict faire pour le feu de la Sainct Jehan, les protestations et remonstrances par nous faictes au Bureau, les inconveniens et la conséquence, entendre la volunté de Sa majesté, pour en faire une bonne résolution et obeyr aux commandements de Sad. Majesté.

Faict ce XXIII[e] jour de Juing mil V LXXII.

Signé · LESCALOPIER.

DE PAR LE ROY

et les Prévost des Marchans et Eschevins de la Ville de Paris

Pour obvier à tous inconveniens, deffences sont faictes à toutes personnes de approcher de l'arbre planté en la place de Grefve, pour le feu de la Sainct Jehan, de plus de cinquante pas près, soit par curiosité de veoir, ou pour y prendre du boys ou aultres choses y estans, sous peyne de la vye.

Faict au Bureau, le vingt-troisième jour de Juing mil cinq cens soixante douze.

(*Registres des Délibérations de la Ville de Paris*).

Le commentateur des Registres des Délibérations M. Paul Guérin, donne une note fort intéressante sur cette antique cérémonie du feu de la Saint-Jean. Comme on voit par ces délibérations, dans ce feu entre un arbre, du bois à brûler, et des pièces pyrotechnique : c'est un feu — et c'est aussi un feu d'artifices

Le feu du 23 juin 1572 fut très brillant ; on possède toutes les pièces relatives à sa composition : ce sont les mémoires des fournisseurs. Ils répondent amplement à la question.

Mémoire de ce que « Olivier Turnier, maistre artillier à Paris, a faict d'artifice pour la perfection du feu de la vigille Sanct Jehan Baptiste M. V[e] LXXII, par commandement de Messieurs de l'Hôtel de ville, a quoy faire il a vacqué durant deux moys » — (Que l'auteur de la question en consulte le détail, il sera pleinement édifié). Le tout coûta 164 livres tournois.

2° Parties faictes par Jehan Durant, maistre de l'artillerie de la ville de Paris pour avoir tiré l'artillerie en la place de Grève » etc.

3° Mises pour l'arbre du milieu, les contrefiches, la roue et le tonneau, le salaire des charpentiers, l'achat et charrois de bois pour le bûcher...

4° ... 100 livres payés à Mathurin Houdré tourneur pour avoir fourni trois douzaines de lances de bois à feu, cordez et encollez .. et quatres roues doubles, garnies de leurs bassins...

6° A Simon Grignon, capitaine et garde de la Tonnelle sur l'eau, 12 livres tournois tant pour lui que pour quinze passeurs « pour avoir par eulx conduict et

(1) Et non de l'Incarnation.

mené sur l'eau trois basteaultx, en lung desquels était le Roy, et les deux autres garniz d'artiffices à feu pour donner plaisir à Sa Majesté »

Le feu de la Saint Jean sur la place de la Grève n'était pas, on le voit, un simple bûcher, c'était un véritable spectacle pyrotechnique. L.

—

Le poison des Borgia (XXXIX ; LX). — De la *France médicale* :

M. le Dr Courtadon vient de publier un travail des plus curieux (1) sous le titre : *Les derniers Valois sont-ils morts empoisonnés* ? Dans ce travail non moins intéressant au point de vue médical qu'au point de vue littéraire et historique, notre confrère conclut à la mort naturelle des derniers Valois : François II, Charles IX, le duc d'Alençon n'ont pas été empoisonnés comme certains l'ont admis, mais à ce propos, il consacre quelques pages très originales à l'étude des poisons et des procédés d'empoisonnement, si souvent employés à cette époque. Voici quelques détails sur un de ceux qui ont fait le plus de bruit, le poison des Borgia.

Les plus illustres familles italiennes possédaient des mixtures toxiques dont le secret se transmettait de génération en génération sans jamais transpirer en dehors.

Le poison des Borgia est la plus célèbre de ces compositions ; on ne connaît malheureusement pas toutes les substances qui le formaient : Il portait le nom de « cantarella ». C'était au dire de Saole Sovio, « une espèce de poudre blanchâtre qui ressemble en quelque manière à du sucre et dont on avait fait épreuve sur un grand nombre de pauvres innocents qui en étaient morts dans un misérable état ».

C'était un poison complexe dans la composition duquel entraient des substances minérales et organiques. Le principe en est le suivant : Lorsqu'on empoisonne un animal par une substance quelconque et que l'on recueille ensuite des liquides qui s'échappent de son cadavre en putréfaction, ceux-ci renferment un poison très violent et beaucoup plus toxique que ne l'était la matière première cause de la mort. Ces liquides contiennent en effet le poison primitif profondément modifié par son passage dans le milieu vivant.

Les alcaloïdes qui prennent naissance dans ce milieu organique sont, d'après Armand Gautier des ptomaïnes, provenant de la putréfaction des cadavres, des leucomaïnes dues aux fermentations normales ou anormales, enfin des toxines élaborées par les microbes pathogènes. Ces alcaloïdes se combinent étroitement avec les métaux ou métalloïdes accidentellement introduits dans l'organisme et donnent ainsi des composés stables excessivement toxiques.

Voilà donc un moyen très simple d'exalter la virulence d'un poison. Son passage à travers un corps organique le dotera d'un pouvoir toxique plus grand. De même que l'on obtient l'exaltation du virus rabique par exemple en l'inoculant au lapin, on a ainsi « une gamme de virulences progressives. »

La préparation de la cantarella était la suivante : on prenait un porc ou de préférence une truie sur le point de mettre bas : on lui administrait de l'arsenic à dose suffisante pour provoquer la mort. Quand l'animal était mort, on lui ouvrait le ventre, on saupoudrait d'acide arsenieux ses organes abdominaux et on attendait que la putréfaction fût complète. Les liquides qui s'écoulaient étaient concentrés par évaporation et sous forme d'une poudre blanche ils présentaient le fameux poison.

Dans une autre préparation on retrouve cette association : dans le « venin crapaudin. » Les meschans bourreaux et empoisonneurs, dit Ambroise Paré, font plusieurs venins desquels il fut plutôt taire que dire : exalhation, morsures, bave et urine des crapaud sont fort venimeux ». Voici comment on procédait ; on empoisonnait un crapaud par de petites doses d'arsenic : on l'excitait en le battant pour lui faire sécréter son venin et on le saupoudrait comme précédemment en attendant la putréfaction. Ce poison très virulent était souvent utilisé au XVIe siècle Ambroise Paré dit l'avoir retrouvé dans le cadavre d'un empoisonné dont il pratiqua l'autopsie (?)

(1) *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, décembre 1910.

—

Où furent enterrées les victimes de l'Abbaye (LXIII, 586). — M. G. Lenotre a écrit dans son *Paris révolutionnaire* (nouvelle édition, p. 161) :

Le dimanche 9 septembre s'ouvrait la foire de Saint Cloud. Tout Paris s'y porta en foule ; jamais fête ne fut plus brillante et plus gaie. Tandis qu'on y dansait et qu'on faisait bombance, des tombereaux emportaient aux carrières de Montrouge les morts déjà oubliés, dont le tas énorme encombrait les cours de la vieille abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Prononciation du nom Pétion (XLVII). — L'anecdote suivante tirée de *L'ami du Roi*... (de Montjoye), n° du 17

juillet 1792, confirme ce qui a été dit ici jadis à ce sujet, à savoir que l'on prononçait le t dur dans le nom du maire de Paris :

Un bonhomme de fédéré avait, comme les autres, laissé écrire sur son chapeau, avec du blanc, *Vive Pétion* : ces deux mots d'écriture civique étaient inintelligibles pour lui, il ne connaissait aucunement M. Pétion : curieux enfin de les entendre, il a interrogé son voisin : — Qu'est-ce que ça veut donc dire *Pession ?* — *Pession ?* répond le voisin malignement, c'est un général autrichien : c'est un tour qu'on vous a joué. — Ah ! les coquins d'aristocrates qui m'ont écrit ça ! c'est de quoi me faire lanterne ! voyez les scélérats.

Le pauvre fédéré, tout en colère, efface avec son bras le *Vive Pétion* ; sa colère un peu bruyante instruit tous ceux qui l'environnent de la malice de l'interlocuteur ; on le désabuse, on rit beaucoup ; et, tout aussi bon appréciateur du mérite de M. Pétion que ses confédérés, il continue de bon cœur à concourir avec eux à son triomphe.

P.c.c. DE MORTAGNE.

—

Le moulage de la tête de Maximilien Robespierre (T.G. 776 ; XLVII ; LXIII,406,453,744). —C'est avec une profonde surprise que j'ai rencontré dans l'*Intermédiaire* du 10 juin 1911 le cliché du masque donné comme étant celui de Maximilien Robespierre. Quoi, cette figure ronde et poupine serait celle de l'homme que ses portraits nous montrent énergique, haut et volontaire. Il avait le teint bilieux et brouillé, « verdâtre », dit Carlyle ; soit, cela ne saurait se voir sur le moulage, mais enfin les traits secs et durs de l'homme, je ne les retrouve pas ici.

Et la blessure faite par la balle du gendarme Méda ? — historiquement je ne crois pas le suicide probable, — elle fut terrible, la mâchoire en tomba fracassée, si bien que au moment de l'exécution, le bourreau ayant, non sans quelque brutalité, paraît-il, enlevé la mentonnière, il y eut une sorte de déclanchement de la partie brisée et le malheureux jeta un terrible cri de douleur Où sont les traces de cette blessure ? Je vois au côté gauche un petit trou semblable à une mouche, et les traits qui devraient être convulsés présentent, au contraire, une régularité et une placidité parfaites.

Voilà les choses telles qu'elles m'apparaissent ; mais j'ajouterai ceci : Sans doute Robespierre périt le dernier de la journée du 10 thermidor, et il aurait été facile de retrouver la tête coupée, mais que l'on en ait fait un moulage, que surtout, la Convention l'ait commandé, c'est ce qui me semble absolument invraisemblable. Bien entendu, je m'inclinerais comme toujours devant le document positif ; seulement on ne le produit pas.

Je comprends donc très bien les doutes exprimés par M. Georges Cain, qui est un esprit judicieux et averti, ses œuvres imprimées l'attestent, et aussi l'excellent classement du musée Carnavalet. Pour ces motifs, je considère comme très suspect le prétendu masque de Londres ; qu'est-il ? Je n'en sais rien, mais que ce soit celui de Robespierre, je ne saurais l'admettre sans des preuves irréfutables.

H. C. M.

[M. Georges Cain n'a aucun doute, personnellement, il sait la pièce fausse ; mais pour mettre un terme à cette polémique, il veut laisser le dernier mot à une commission historique compétente.]

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII, 10, 60, 165, 269, 744). — Je crois devoir signaler comme une contribution capitale à l'étude de cette passionnante question, l'opinion émise récemment par M. Gautherot, docteur ès-lettres, (qui paraissait s'en tenir jusqu'à présent aux idées de M. Bord,) dans la 17[e] des conférences si remarquables qu'il publie sous le titre de *Samedis révolutionnaires* (M[e] Hermann, 15, rue Ernest Renan).

On sait, dit l'éminent conférencier, que les principaux personnages de la Révolution appartenaient à des loges... On sait aussi que les actes les plus importants de la Révolution — par exemple le meurtre de Louis XVI — furent décidés à l'avance dans les convents.

Etant données à la fois l'autorité de M. Gautherot, sa largeur d'esprit et sa prudente réserve en matière historique, ce jugement si catégorique est impressionnant et mérite d'être enregistré, comme une précieuse conquête, par ceux qui croient à une condamnation *effective* de Louis XVI par la franc-maçonnerie, neuf ans avant sa mort.

A. G.

—

La Béatification de Louis XVI (LXII ; LXIII, 60, 110, 260, 358, 405, 503, 643, 742, 791). — *Un dernier mot*,

— Il me semble, écrivait récemment Mgr Battandier, que la question subit une légère déviation. Il me semble, dirai-je à mon tour, qu'il s'y glisse aussi quelque confusion, et cela tient sans doute à ce que, vu la fréquente périodicité de l'*Intermédiaire*, un article est rédigé et envoyé quelquefois avant la lecture de l'article précédent dont par conséquent il ne peut tenir compte ; d'où il suit que deux articles peuvent, en s'entre-croisant, se suivre sans se répondre.

Quoi qu'il en soit, le terrain paraît aujourd'hui largement déblayé : il n'est plus question, au vrai point de vue qui doit nous occuper, de la vie de Louis XVI, mais uniquement de la mort de Louis XVI, ou, plus exactement, de sa mort se coordonnant à sa captivité, c'est-à-dire, de la periode « absolument irréprochable, invariablement héroïque » qui commence au 10 août 1792 pour finir au 21 janvier 1793.

Il ne s'agit pas du *roi*, mais de la *victime royale*. Dans ces conditions bien déterminées, il ne reste plus qu'à rechercher par le fait de quelles haines, politiques ou religieuses, cette victime royale a été immolée.

Je réponds avec assurance : Ces haines ont été, en apparence, politiques, mais, en réalité, foncièrement religieuses. Le procès fait à Louis XVI est un procès de parade cachant une arrière-pensée inspiratrice et directrice, nettement, persévéramment anti-catholique ; c'est une agression révolutionnaire qui vise, non pas le roi tout court, mais le fils *aîné de l'Eglise* et le *roi très chrétien*.

Il serait inutile et même malséant d'entreprendre ici la démonstration complète de ces propositions. Contentons-nous d'établir quelques jalons, avec la réserve et la discrétion qui conviennent à de simples chercheurs, à de modestes précurseurs désireux seulement de frayer la voie à ceux qui ont qualité pour s'y engager plus à fond.

1° On remarque, chez les adversaires de Louis XVI, membres de la Commune ou de la Convention, la crainte de se dévoiler comme ennemis de la foi, la préoccupation visible de cacher la pensée antireligieuse qui les obsède, et cela, avouent-ils même quelquefois, pour que l'Eglise n'y trouve pas un prétexte de béatifier Louis XVI ! ... (Voir Beaulieu, *Diurnal de la révolut. franc.* — *Réimpression du Moniteur*, tom. XIV, page 718 et tom. XV, p. 190. Voir aussi *Père Duchesne*, n° 112.) N'est-ce pas là une mentalité très significative, très révélatrice des dispositions secrètes qui constituent, dans nos temps troublés, les *faiseurs de martyrs* ?

2° Il ne suffit pas de parcourir l'acte d'accusation dressé contre Louis XVI (qui contient cependant des chefs d'accusation directement religieux). Il faut lire avec attention — et même quelquefois entre les lignes — les interminables *opinions* qui furent imprimées par ordre de la Convention nationale et déposées sur son bureau dans le proces de Louis XVI, (voir notamment celles de Nioche, Louchet, Calès, etc.) Le motif religieux de la condamnation s'y dévoile plus d'une fois, malgré la disposition d'esprit à laquelle nous venons de faire allusion dans le n° 1 et peut-être même malgré le mot d'ordre reçu à cet égard.

3° Il faut lire encore et surtout les motions présentées aux Jacobins contre Louis XVI. Cette lecture est de toute valeur, car quiconque est un peu au courant du mécanisme révolutionnaire n'ignore pas que le Club des Jacobins *commandait* la Convention. (Voir à ce sujet les procès-verbaux de ce club célèbre et tout spécialement la *Défense préliminaire de Louis XVI* par Foulaines qui a eu l'ingénieuse idée de réunir, dans un même acte d'accusation, les griefs de la *Convention* et ceux des *Jacobins* contre Louis XVI.) Les seconds éclairent singulièrement les premiers.

4° Enfin il y a lieu de se reporter à la discussion soutenue dans l'*Intermédiaire* sur *La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie*. Il est acquis, de par ces débats, que, si le document révélateur impliquant la responsabilité immédiate de la secte dans cette condamnation n'a pas encore été produit, cette responsabilité indirecte, mais très réelle, résulte de l'état d'esprit, de l'ambiance maçonnique créés et entretenus par elle aux environs de 1793. C'est là la conclusion de M. Gustave Bord, si mesuré et d'autant plus autorisé dans ses jugements. Or, si la franc-maçonnerie a ainsi condamné *médiatement*, mais très réellement Louis XVI, le caractère anti-religieux de la

condamnation se déduit avec évidence du caractère indéniablement anti-religieux de la Secte qui l'a provoquée.

Mais il y a mieux, — et c'est par là que je terminerai cette trop longue note, justifiée par l'ampleur même du débat dont elle est sortie, — je crois pouvoir annoncer la publication prochaine, dans l'*Intermédiaire*, du fameux document si souvent réclamé et prouvant que Louis XVI a été *formellement condamné à mort par la franc-maçonnerie* PLUSIEURS ANNÉES AVANT SON EXÉCUTION. La production de ce témoignage satisfera, je crois, les plus exigeants et pourra servir à la fois de conclusion logique et au débat sur *la condamnation de Louis XVI par la franc-maçonnerie* et à celui relatif à la *Béatification de Louis XVI*, débats qui ont été soutenus parallèlement dans notre excellent journal et qui ont, d'ailleurs, entre eux un intime rapport.

GALL.

* * *

Si l'intermédiairiste qui signe H. C. M. veut bien se reporter à l'article de Mgr. Battandier, publié dans le n° du 30 janvier 1911, il y verra que la cause de Marie Stuart, dont il semble proposer l'introduction, figurait déjà en 1901 dans le *Catalogue des causes pendantes à la Congrégation des Rites* et que le décret de l'ouverture du procès est du 6 février 1899.

Quant à l'intermédiairiste Martelière qui regrette qu'on ne parle pas de béatifier « un grand nombre de prêtres morts courageusement pour n'avoir pas voulu renier leur foi », il a sans doute perdu de vue, en écrivant ces lignes, que la cause des prêtres, victimes des massacres de septembre, est déjà introduite et que Mgr de Teil en est le postulateur.

G.

* * *

Je suis très heureux d'apprendre par la communication signée O. P. que la béatification des Carmélites de Compiègne est chose faite, et il ne me reste qu'à m'excuser de l'avoir ignoré. Le procès et la mort de ces pauvres filles sont un opprobre pour notre histoire. Autant qu'il m'en souvienne, le tribunal révolutionnaire semble avoir eu quelque velléité de pitié et, oh ! bien faiblement, tendit aux victimes la perche de salut. Mais il fallait mentir, proférer du moins quelques paroles équivoques, et les saintes filles préférèrent mourir. D'ailleurs, ces mots sollicités les eussent-elles sauvées ? Quoi qu'il en soit, du tribunal à l'échafaud, ce fut très beau, très simple, très chrétien, pour tout dire, et je ne crois pas qu'il y ait une plus belle page inscrite au livre de la stupidité et de la férocité humaines. H. C. M.

—

Conseiller du point d'honneur

(LXIII, 826). — Voir Officier du point d'honneur, *Intermédiaire* LVIII, LIX, LXI.

* * *

Extrait d'une pièce imprimée in-4, sans indication de lieu ni nom d'imprimeur, ayant pour titre : *Edit du Roy, du mois d'octobre 1704, portant création de Conseillers-Raporteurs du point d'Honneur* :

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre... Nous avons créé en chacun Baillage, Senechaussée, Duché, Pairie et autres Justices de Nôtre Royaume, un Lieutenant de Nos tres chers et bien amez cousins les Marechaux de France, pour connoître et juger les differens qui surviennent entre les gentilshommes ou autres faisans profession des Armes, soit à cause des Chasses, Droits honorifiques des Eglises, Prééminences des Fiefs et Seigneuries ou autres querelles mêlées avec le point d'Honneur, ensemble un Office d'Archer-Garde de la Connestablie et Marechaussée de France pour servir près d'eux, et comme les differens qui arrivent entre la Noblesse sont souvent embarassez de plusieurs faits de procedures et de discutions difficiles, et que les Lieutenans de nosdits cousins les Marechaux de France créez par lesdits Edits n'ayant personne auprès d'eux tant pour faire l'instruction que le raport de ces sortes d'affaires sont souvent obligez d'avoir recours aux Prevôts des Marechaux et à leurs Greffiers, ausquels cette fonction n'est cependant point attribuée, nous avons jugé à propos, pour augmenter la Justice de nosdits cousins les Marechaux de France et soulager leurs Lieutenans, de créer en chacun Baillage, Senechaussée, Duché, Pairie et autres Justices qui relevent nuëment en nos Cours de parlemens un Notre Conseiller-Rapoiteur du point d'Honneur, un Secrétaire-Greffier et un Garde de la Connestablie. A ces causes et autres à ce Nous mouvans, de Notre certaine Science, pleine Puissance et Autorité Royalle, Nous avons par le présent Edit perpetuel et irrévocable, creé et érigé, créons et érigeons en titre d'Office... un Notre Conseiller-Raporteur du

point d'Honneur pour instruire toutes les affaires qui surviendront entre les Gentilshommes ou autres faisant profession des Armes, et en faire le raport avec voix consultative pardevant lesdits Lieutenans... »

Pour extrait : J. Lt.

—

Chefs de bataillons de volontaires à identifier (LXIII, 684, 797 ; LXIV, 14). — Ce Bouchet de Martigny qui, paraît-il, ne figure pas dans le *Dictionnaire des familles du Poitou*, ne serait-il pas de la famille des : *Le Boucher de Martigny* qui, d'après Carré de Busserolles, (*Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, au mot Martigny), aurait possédé héréditairement la Mairie ou Sgie de Martigny, de 1572 à la Révolution?

Aucun de ces Le Boucher de Martigny, depuis 1572, n'a son nom donné dans l'ouvrage précité, malgré cette possession de Martigny pendant plus de deux siècles. Mais j'en retrouve deux en Vendômois au XVIIe.

Joseph-Louis Le Boucher de Martigny, qualifié en 1699, capitaine de cavalerie, époux de Marie Le Meusnier, seigneur de Martigny et de la Fosse. Cette dernière Sgie, (située paroisse de Fontaines de Grandry, appelée aujourd'hui improprement Fontaines en Beauce, canton de Savigny, arrondissement de Vendôme), lui appartenait en 1699, du chef de sa mère, Marie de Chapuiset, qu'on trouve veuve, en 1681, de Jean ou Joseph Le Boucher, seigneur de Martigny.

Il me semble que les Tourangeaux devraient retrouver le personnage qui aurait possédé Martigny à la Révolution, et qui fut probablement le capitaine de volontaires en question.

(*Sources* : Archives de Loir-et-Cher, série H, layette de l'Abbaye de la Virginité, et Titres de la terre de la Fosse).

Saint-Venant.

—

Garnisons françaises au XVIIIe siècle (LXIII, 780; LXIV, 12). — Le titre à inscrire sur sa demande est : *Etat militaire de France pour...* par M. de Roussel. Paris Onfroy..., remplacer les points par l'année que l'on désire, car il y a un volume pour chaque année. Les garnisons sont parfaitement indiquées sur celui de 1778 que j'ai sous les yeux.

Ecuodnof.

* * *

Je recommande au collègue Saint-Venant qui a posé la question dans le n° 1295 du 20 juin 1911, colonne 780, « Garnisons françaises au XVIIIe siècle » une petite plaquette in 8°, 16 p., intitulée : *Annuaires militaires au XVIIIe siècle, notes d'un soldat.* Paris, Honoré Champion, 9, quai Voltaire, 1901.

Il y trouvera toutes les indications nécessaires sur les ouvrages qui traitent du Militaire au XVIIIe siècle.

Béneauville.

* * *

L'*Etat militaire de France* donne les garnisons à dater de l'année 1763 incluse jusqu'à 1793, dernière année de cette série.

On les trouve de 1735 à 1740, dans l'*Abrégé de la carte du militaire de France* de Lemau de la Jaisse.

De 1747 à 1757 quelques états militaires ont paru à l'étranger de loin en loin et sans méthode uniforme de classement.

L'année 1760 de l'*Etat militaire de France* par Montendre et Roussel existe et doit être à la Bibliothèque Nationale. Il serait ridicule qu'elle ne s'y trouve pas.

Cottreau.

* * *

La composition de l'armée française et les garnisons successives des différents régiments sont indiquées avec tout le détail désirable dans le t. VII des *Guerres sous Louis XV*, de Pajol (Paris, Didot, 1891) pages 1-438.

Maison du roi (p. 1-27).

Infanterie française (1715-1774) (p. 28-183).

Infanterie (régiments étrangers) (1715-1774) (p. 184-214).

Troupes légères (p. 215-228).

Légions (p. 229-245).

Régiments des colonies : *régiments de la marine* ; *milices* (p. 246-258).

Cavalerie (p. 259-438).

L'artillerie est intercalée p. 156-164 et le génie p. 164-165.

L'extrait suivant montrera la possibilité de rétablir toutes les garnisons d'un régiment :

Dragons, Lorraine (n° 8).

1714, Camp de la Saône. 1730-1733 Rhin. 1741 Lintz. 1742 Rentrée en France. 1743 Dettingen. 1744 En Flandre. 1748 Verdun. 1749 Jussey. 1751 Thion

ville. 1752 Gray. 1753 Le Puy. 1755 Besançon. 1773 Epinal. 1774 Provins.

L.-N. MACHAUT.

—

Le traitement des députés (LVI ; LVII ; LXIII). — M. Valère Fanet publie dans la *Croix illustrée* un article sur cette question dont nous extrayons les passages suivants :

Arrivés à grands frais de tous les points de la France à Versailles, aux premiers jours de mai 1789, les députés de la Constituante, près d'un mois après la prise de la Bastille, n'avaient pas encore touché un denier. Ce n'est que dans la séance du 12 août que le duc de Liancourt propose de leur accorder un traitement. On s'attendait à une discussion immédiate, rapide. Point. La proposition est simplement et discrètement renvoyée aux bureaux, lesquels arrêtent que le traitement de chaque député sera de 18 livres par jour, et, remarquez, par jour de session, la session devant être en principe de trois mois.

Quelques semaines plus tard nos constituants sont obligés de déménager de Versailles à Paris pour y suivre le roi. Près de la moitié, exactement 358, s'installent dans des hôtels garnis, le plus souvent par groupes de trois, de quatre, voire de cinq députés, du même baillage, de la même sénéchaussée. Un hôtel de la rue du Bouloi, l'hôtel de Hollande, en reçoit jusqu'à dix. Les plus fortunés vont rue Saint-Honoré, rue Richelieu, rue Traversière-Saint-Honoré (aujourd'hui Molière) ; les plus gênés, dans les petites rues voisines, comme celles des Deux-Ecus, du Four-Saint-Honoré (aujourd'hui Vauvilliers). Ce fut aussi l'âge d'or des hôteliers. Le reste des représentants va se loger dans des appartements à louer dont le nombre dès ce moment commence à devenir considérable.

Les denrées n'ont pas encore augmenté ; les 18 livres par jour, allouées à chaque représentant, n'en sont pas moins tout juste suffisantes pour le nourrir, lui et sa famille, mais il ne désire pas plus, et, le 18 juin 1791, la Constituante n'hésite pas à interdire à ceux de ses membres qui sont fonctionnaires publics le cumul de deux traitements.

Bien qu'en général plus pauvres que leurs prédécesseurs, les membres de l'Assemblée législative poussent encore plus loin le désintéressement ; ils votent d'acclamation, le 22 avril 1792, le versement d'un tiers de leur indemnité à la caisse patriotique. Ce décret, il est vrai, est rapporté dès le lendemain matin. Les nouveaux législateurs sont moins nombreux dans les hôtels où nous n'en trouvons plus que 275. La raison en est que, par suite des départs d'émigrés, des ventes de biens nationaux, les logements particuliers, à prix avantageux, deviennent de plus en plus nombreux et que beaucoup les préfèrent à l'hôtel. Quelques-uns, comme Robespierre, vivent avec leurs hôtes.

Avec la Convention, le chiffre des représentants logés en garni tombe à 113.

Sous la Terreur et avec les assignats, la situation pécuniaire du conventionnel sans ressources personnelles ne tarde pas à devenir des plus précaires. Au début de l'an III, ses 18 livres, payées en papier, n'ont guère plus que cent sous de valeur. Beaucoup se demandent comment il peut vivre avec cela... et se répandent

Le lundi 12 janvier 1795 (23 nivôse an III), sur la proposition de Thibault parlant au nom des Comités de Salut public, de Sûreté générale, de législation et des finances réunis, la Convention nationale décrète :

Art 1er — L'indemnité des représentants est portée à 36 livres, à partir du 1er vendémiaire dernier.

Art 2. — Les fonctionnaires publics et les employés dans les diverses administrations recevront une augmentation de traitement, dont la fixation sera réglée sur un rapport qui sera présenté sous trois jours par le Comité des finances.

Et cela ne va pas sans éloquentes protestations

Les partisans de l'augmentation ne manquent pas de répondre, mais ils le font d'une façon en somme assez décente.

Brival. — Il y a aussi une observation à faire, c'est que les députes, en mission, reçoivent 12.000 livres.

Plusieurs voix. — Ils sont logés et éclairés.

Brival. — Ils ont 12.000 livres, ils jouissent gratuitement de leur logement, de leur ameublement et d'un équipage.

Bentabolle. — Pour démontrer la nécessité de l'augmentation proposée, on n'a qu'à comparer le prix actuel des choses au prix de 1789. Lorsqu'on fixa l'indemnité des députés à 18 livres, on faisait venir une voiture de bois pour cinquante sous ; aujourd'hui, un voiturier demande 30 livres.

Cambon. — Quant à l'indemnité de 36 livres, il est aisé de démontrer par des calculs, qu'en proportion du prix des denrées, elle ne répond pas à ce que valaient 18 livres en 1789. Il faudrait 54 ou 60 livres.

... Et le lendemain, 24 nivôse, la discussion recommence, très agitée et très curieuse à rapprocher de celles du vendredi 30 novembre 1906 et du 26 janvier dernier. Elle se termine par l'ordre du jour, proposé par Bourdon, de l'Oise, sur toutes les propositions tendant à rapporter ou à modifier le décret de la veille.

— Le peuple, conclut Bourdon, dira :

« Nos représentants sont purs, puisqu'ils nous demandent de satisfaire leurs besoins ».

A ce moment donné de notre vie nationale, ces exigences de nos représentants paraîtront d'une modération presque idyllique.

Lorsqu'on en vint à l'élaboration de la Constitution de l'an III, les législateurs, encore sous l'impression des vifs débats soulevés à la Convention au sujet de l'augmentation récente, se préoccupèrent de fixer l'indemnité annuelle par un dispositif de nature à en éviter le retour. Pour que cette indemnité demeurât dans un rapport constant avec la cherté de la vie matérielle, ils s'arrêtèrent à une solution, vraiment géniale, proposée par Cambon, et dont on ne saurait trop de nos jours déplorer l'oubli.

Les membres du Corps législatif édictent l'article 68, reçoivent une indemnité annuelle ; elle est, dans l'un et l'autre Conseil (Anciens et Cinq-Cents), fixée à la valeur de trois mille myriagrammes de froment. (613 quintaux 32 livres).

Ce froment, est-il assez « âge d'or » !

Prenez le cours d'aujourd'hui et calculez. Rien ne pourra mieux vous renseigner sur l'accroissement des exigences pour tout ce qui concerne le confort, le luxe : rien ne vous fera mieux comprendre combien il est de nos jours plus avantageux de vivre de la politique que de mourir pour elle comme jadis.

Il convient de dire que vers la fin de l'an VI les membres du Corps législatif, trouvant que le blé persistait à être d'un bon marché désespérant, trouvèrent le moyen de s'allouer, par mois, une somme de 330 livres, indépendante de leur indemnité, pour frais de logement de secrétaire et d'entretien de leur costume.

Avec la Constitution de l'an VIII, nous voyons alloués comme traitement, 25.000 fr. aux membres du Sénat conservateur, 15 000 à ceux du tribunal et 10.000 à ceux du Corps législatif, mais alors l'incomplète République a une première fois vécu.

—

Le couvent de Villarceaux (LXIII, 157, 272,456,510,842).— Les religieuses de Villarceaux vinrent s'installer à Mantes, un jeudi du mois de mars 1819. Je regrette de ne pouvoir donner à M. Paul Pinson, une date plus exacte Je regrette surtout son petit volume.

E. GRAVE.

—

Passage des Pavillons (LXIII, 827). — D'après le dictionnaire de Lock, le passage des Pavillons a été établi vers 1820, et devait son nom aux deux pavillons construits à droite et à gauche de l'escalier du passage.

GOMBOUST.

—

La statuette de la rue Leregrattier (LXIII,371,839). — Le *Plan de Paris* de Bullet et Blondel, édition de 1676, donne le nom de Regrattière à la rue tout entière, tandis que l'édition de 1710 donne le nom de rue de la Femme sans tête à la partie comprise entre le quai Bourbon et la rue Saint-Louis en l'Ile. Je crois pouvoir en conclure que la statuette est du commencement du XVIIIe siècle.

GOMBOUST.

—

Evêque de Dardanie (LXIII. 395, 699, 796,843).— *Nicolas Coeffeteau.* — Il passe pour être d'origine vendômoise, et sa famille était naguère encore représentée dans le Vendômois. Il naquit, vers 1574, à Château du-Loir D'abord moine dominicain, il fut 32 ans définiteur général et assistant de l'Ordre de Saint-Dominique pour la France. Il fut ensuite attaché comme aumônier à la maison de la reine de Navarre (femme de Henri IV), puis devint prédicateur ordinaire du roi. Il entreprit la traduction des œuvres de saint Thomas d'Aquin qui ne fut jamais achevée, mais qui lui fit la réputation d'un écrivain remarquable.

Il fut nommé, par Louis XIII, Auxiliaire de Henri de Verneuil, Evêque de Metz, et administrateur de son évêché, puis promu par le pape *Evêque in partibus de Dardanie*, enfin évêque de Marseille. Mais il mourut en 1623, sans avoir pu prendre possession de son évêché.

Il portait pour armoiries : *D'azur à la croix d'argent, cantonnée au 1 et 2 d'une étoile de même.* (Voir *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1897, pp. 209 et suiv.)

ST-VENANT.

—

Alban de Villeneuve (LXIII, 262, 368, 463) — M. César-Scipion *de Villeneuve* fils de Scipion de Villeneuve-Saint-Jannet et de Marie de Raymond d'Aux, né à Tourettes (Var) le 27 novembre 1734, fut nommé chanoine de la cathédrale d'Angers le 16 mai 1768. et le 13 juin suivant devint doyen du chapitre. Mgr de Grasse le nomma vicaire général en 1769, mais M. de Villeneuve donna sa démission le 3 avril 1776, en même temps que tous ses collègues. Il reçut de nouvelles

lettres de vicaire général en 1782, lors de l'installation de Mgr de Lorry. Deporté en Espagne au mois de septembre 1792, M. de Villeneuve revint à Angers sous le Consulat. C'est lui qui, au nom du clergé, complimenta Mgr Montault le jour de sa prise de possession (6 juin 1802). Le 9 septembre suivant, le premier Consul approuvait M de Villeneuve comme vicaire général en même temps que M. Prieur. M. de Villeneuve mourut à Angers, le 10 avril 1809.

F UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou Historique.*

—

Jean Balesdens. Reliures de ses livres (LXIII, 827). — Il y a une notice sur Ba lesdens dans le *Nouvel Armorial du bibliophile* de Guigard, mais sans figure aucune.

On peut voir encore, sur ce collectionneur, L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 287, 452, 453 ; II, 81 et III, 372.

Ballesdens ayant légué sa collection de manuscrits à Colbert et ceux-ci étant par conséquent a la Bibliothèque, on aurait chance, semble-t-il, de trouver là des spécimens des reliures cherchées.

Au sujet du mobilier et de la bibliothèque de cet académicien, M. Delisle renvoie à la *Revue historique nobiliaire*, etc..., de 1872, p. 335-6. DE MORTAGNE.

—

Descendance de Samuel Bernard (LXIII, 158, 319, 415, 553, 652, 764, 845). — Samuel Bernard, sous-préfet de Rochefort en 1814, était il petit-fils ou arrière petit-fils du comte de Coubert, décédé en 1739? Je retrouve une note prise aux Archives de la guerre où je lis :

« Le 11 avril 1814, à six heures du matin, conseil réuni à la Préfecture ; étaient présents : *Samuel Bernard*, sous préfet de l'arrondissement de Rochefort, le Général commandant supérieur de la place de Rochefort, etc. La Place de Rochefort est declarée en état de siège. Les troupes prendront la Cocarde blanche. Promulgation de la nouvelle constitution, etc... »

Ce sous-préfet paraît être le dernier descendant mâle du grand financier dont il portait le prénom.

URBAIN DESCHARTES.

Le baron du Bourg-l'Espinasse (LXIII, 493, 655, 757). — Suivant une note manuscrite que l'on trouve à la Bibliothèque nationale (collection Clairambault, vol. 1176, f° 146), notice rédigée par M. de Saint-Julien, petit-fils d'Antoine du Maine, baron du Bourg-l'Espinasse, ce dernier aurait été créé maréchal de camp par Henri IV. En quelle année ?

Cette charge était considérable à l'époque, car il n'existait pas de grade intermédiaire entre les maréchaux de France et les maréchaux de camp. Les lieutenants-généraux ne furent établis que plus tard

Le baron du Bourg-l'Espinasse avait épousé : 1° le 9 août 1586, Anne de Boucé, sa cousine germaine, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° le 13 mai 1621, Marie de Boyer de Choisy, fille de Jean de Boyer de Choisy, écuyer, seigneur de la Motte-Choisy, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du Dauphin, ancien gouverneur d'Ennezat, en Auvergne, au service de la Ligue, et de Rose de Grosbois. SCOHIER.

—

Choiseul-Meuse (LXIII, 228). — Si par *Romans galants*, attribués à Félicité, comtesse de Choiseul Meuse, on entend : *Julie ou j'ai sauvé ma Rose* et *Amélie de Saint Var*, on sait que ces romans graveleux sont d'une madame Guyot, dont les dictionnaires ne disent rien. Pour la comtesse de Choiseul-Meuse, ils ne sont pas plus prolixes, pas plus que Lachesnaye-des-Bois. Un François de Choiseul-Meuse, habita Mantes, pendant la Révolution, à partir du mois de mai 1792.

E. GRAVE.

***

Les romans de Mme Félicité de Choiseul-Meuse ne doivent pas être aussi galants que notre confrère D. veut bien le dire. La période de l'Empire et de la Restauration pendant laquelle elle écrivait, (et non au XVIIIe siècle) n'était pas folichonne. Pigoreau parle de ses ouvrages propres à la jeunesse. La *Biographie des Contemporains* ne donne sur elle aucun renseignement biographique. La liste complète de ses ouvrages se trouve dans le *Catalogue de la Librairie française* de Paul Chéron.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Marquis de Courtenvaux (LXIII, 683, 845). — Il faut lire *Courtenvaux* et

non *Courtanvaux*. La compagnie d'élite dont le marquis de Courtenvaux était le capitaine-colonel se nommait officiellement : La Compagnie des *Cent-Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi*. (Je croirais volontiers que l'empereur Napoléon III, qui avait beaucoup vécu en Suisse, eût pensé à cette troupe d'élite lorsqu'il a formé son escadron des Cent-Gardes).

Les historiens se méprennent parfois curieusement lorsqu'ils parlent des anciennes troupes suisses au service de nos rois. C'est ainsi que M. de Goncourt nous montre « le cortège nuptial de Louis XV « et de Marie Leszczynska descendant le « grand escalier du château de Fontaine- « bleau entre la haie des Cent Gardes « *et* [!] des Suisses, la hallebarde à la « main... » (*La duchesse de Châteauroux et ses sœurs*, 1897, in-12, p. 31).

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Atelier de Dantan (LXIII, 690, 758, 803). — Comme l'auteur de la question ne dit pas de quel Dantan il s'agit, voici quelques adresses des deux frères.

Antoine-Laurent, l'aîné, demeurait vers 1830, faubourg Saint-Denis, n° 99 ; en 1847, 26, avenue Sainte-Marie-du-Roule, en 1870, à Saint-Cloud, passage de Montretout.

Jean-Pierre, le jeune, demeurait, vers 1830, rue Saint-Martin, 239 ; en 1847, 34, rue Saint-Lazare, cour d'Orléans ; il y habitait peut-être encore lors de son décès en 1869, puisque ses obsèques ont eu lieu à la Trinité.

CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

Le portrait de Mlle Joly, cité par Eugène Guinot (Chez Dantan) a bien été légué à la Comédie-Française, comme Dantan en avait l'intention.

Dans le Musée de la Comédie-Française par Emile Dacier (*Librairie de l'art ancien et moderne* 1905) on lit en effet à la page 85 :

A la Comédie-Française, deux peintures, aussi dissemblables qu'on peut l'imaginer, portaient le nom de Mlle Joly : M. Monval a reconnu dans l'une d'elles un portrait de Marianne Fleury (1766-1818) et a retenu l'autre, léguée au Théâtre par le statuaire Dantan jeune qui l'attribuait à David, comme le seul portrait de Marie Joly.

Ce très joli portrait, qui est reproduit à la page 92 du même ouvrage en héliogravure hors-texte, n'est guère en conformité de ressemblance, ajoute M. Dacier, avec d'autres portraits plus certains de cette actrice. C'est, dit-il, un portrait présumé de Mlle Joly, attribué à David.

C. DEHAIS.

—

Mme Fouquet (LXIII, 782). — Marie-Madeleine de Castille, fille de François de Castille, seigneur de Villemareuil, et de Charlotte Garrault, morte le 12 décembre 1716, à 83 ans, mariée le 5 février 1651 à Saint-Nicolas-des Champs à Nicolas Fouquet veuf en premières noces de Louise Fourché de Quehillac, morte en août 1641, avec une fille Marie, mariée le 12 février 1657, à Louis-Armand de Béthune, duc de Charost.

Marie-Madeleine de Castille était la petite-nièce de Philippe de Castille, seigneur de Chenoise, grand maître des logis de la maison de Louis XIV, auteur de la branche de Chenoise. Ce dernier avait eu deux frères : François, auteur de la branche Villemareuil, grand-père de Marie-Madeleine et Pierre, auteur de la branche de Montjeu, et deux sœurs.

Fouquet eut de ce mariage plusieurs enfants, dont Fouquet, père du maréchal de Belle-Isle, père lui même du comte de Gisors, tué à Cravelt (Cf. *P. Anselme continué par P. Courcy*, tome IX, 2e partie, page 316 et suiv.).

Philippe de Castille, seigneur de Chenoise, grand maître des logis de la maison de Louis XIV, marié à Catherine de Ligny, dont entre autres : Jean qui suit et Catherine, morte le 24 septembre 1635, mariée à Gilbert Gaspard de Montmorin, comte de Saint-Hérem, mort en 1660 : Jean de Castille, marquis de Chenoise en 1652, marié à Diane-Louise de Bouvent, dont entre autres : Alphonse qui suit et Marie-Madeleine, morte sans enfants le 7 octobre 1738, à 96 ans, mariée à Eustache de Conflans, comte de Vezilly : Alphonse de Castille, marquis de Chenoise mort en 1713, marié à Anne-Marguerite Ranchin, dont : Philippe-Gaspard de Castille, marquis de Chenoise, mort en 1726, marié le 22 juin 1716, à Marie-Madeleine-Françoise-Gabrielle d'Estancheau, dont 1° Charlotte-Gabrielle, morte le 11 février 1738, à 20 ans, mariée au marquis de Valengïeu ; 2° Louise-Marguerite, mariée, en mai 1741, à Robert Lan-

glois, sieur de la Fortelle ; 3° Rose-Adélaïde Victoire de Castille Chenoise, mariée à Louis-Michel-César, seigneur de l'Echelle, marquis d'Hervilly, dont : 1° Louis Charles d'Hervilly, né le 26 février 1755, blessé mortellement à Quiberon ; 2° Marie-Charlotte-Adélaïde d'Hervilly, mariée à François-Robert Eugène de Bellegarde, marquis des Marches et de Cursinge, mort en 1790, et elle en 1776, à 23 ans, en couches, dont : 1° Adélaïde (ou Adèle) Victoire de Bellegarde, née en 1772, mariée, en 1787, à son cousin germain, Frédéric de Bellegarde ; 2° Césarine-Lucie, née en 1774, morte en mai 1792 ; 3° Françoise-Aurore-Eléonore, née en 1776, morte le 7 juin 1840.

Adélaïde de Bellegarde fut la maîtresse du conventionnel Hérault de Séchelles, et après sa mort, celle du chanteur Garat, dont elle eut un fils et une fille. Le fils élevé par elle et adopté, par la suite, par sa sœur Aurore, était né le 16 octobre 1801 et nommé Louis François-Aurore de Chenoise (Bellegarde-Chenoise depuis 1826), il fut garde du corps de Louis XVIII et de Charles X, démissionna en 1830 et mourut en 1837. Il porta le nom de Chenoise lorsque sa mère et sa tante eurent acheté le château de ce nom, qui avait appartenu à leur grand-père d'Hervilly. La fille Pauline, née le 16 juillet 1802, élevée par Garat, épousa un nommé Paul Soubiron, percepteur des Pyrénées (Cf. *Le roman d'un conventionnel* par Ern. Daudet, etc., et la *Mém. d'Aimée de Coigny*, p. 194).

De son mariage, Adélaïde de Bellegarde avait eu un fils né en 1789 et une fille née en 1791, tous deux mariés.

P. Cordier.

—

Famille Lacordaire (LXIII, 733, 853, LXIV, 20). — Outre les deux frères du P. Lacordaire indiqués par M. Martellière, dont le premier fut architecte, l'illustre orateur en eut deux autres. L'un, d'un premier mariage de son père, ne laissa pas de postérité. Un autre fut un savant de valeur, professeur à l'Université de Liège, à ce que je crois.

A. E.

—

Le Maréchal Masséna et Madame X... (LXIII, 682). — *Mémoires* du général de Thiébault, IV, p. 475 :

Un matin que j'étais allé rendre mes devoirs au Maréchal Masséna, je le trouvai avec la femme d'un maréchal de dragons dont il avait fait sa maîtresse et que, pendant toute cette campagne (du Portugal), il avait gardée près de lui. Je savais cette faiblesse et je la déplorais, parce que dans l'armée, elle faisait le plus mauvais effet ; puis, à son âge, après ses vomissements de sang, le maréchal n'avait aucun besoin d'un meuble de cette espèce. Par intérêt pour lui et pour sa gloire, je souffrais de la présence de cette femme et ce fut assez gauchement que je me laissai présenter à cette belle qui, en vérité, ne l'était guère.

Ah ça ! Thiébault, me dit-il, après quelques mots échangés, quand donnez-vous à dîner à Madame et à moi ? — Mais, répondis-je à cette question inattendue, Monseigneur, quand vous voudrez. — Eh bien ! après demain. — Et quels sont les convives que vous me permettez de vous donner ?... Et il compléta une table de vingt-cinq couverts. La dame y eut la place d'honneur. Ne devais-je pas en agir ainsi vis-à-vis du maréchal par reconnaissance et par souvenir ?

Ed. Martin.

—

Hue de Miromesnil et le marquis de Radepont (LXIII, 349, 467, 555, 704, 850). — Anne-Antoinette-Armande Hue de Miromesnil, dont l'*Intermédiaire* mentionne l'acte de mariage du 1er juin 1786 avec André de la Bonninière, marquis de Beaumont-la-Ronce, connue à la cour sous le nom de Mademoiselle de Latingy, fief que son père possédait en Orléanais, était née à Paris le 14 novembre 1766 et baptisée dans l'église Saint-Roch le 17. Elle eut pour parrain Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, premier président au parlement de Normandie. La reine Marie-Antoinette la prit auprès d'elle et lui fit épouser André de La Bonninière, qui était son page préféré.

Le contrat de mariage avait été signé à Versailles le 25 mai 1786 ; on y voit les signatures de Louise XVI, de la Reine, de Monsieur, frère du Roi et de Madame, de la comtesse d'Artois, de Mesdames Adelaïde et Victoire, tantes du roi, du duc d'Angoulême et du duc de Berry. Anne-Armande-Antoinette portait la terre de Latour, en Médoc, qui est encore dans la famille de la Bonninière.

Le marquis de Beaumont, chambellan introducteur des ambassadeurs, maire de Beaumont-la-Ronce (1821) mourut le 5 mars 1838, et Antoinette de Miroménil, le 29 décembre 1830, ayant eu six en-

fants ; l'un d'eux, Théodore de la Bonninière, leur succéda.

Les portraits d'André de la Bonninière et d'Antoinette Hue de Miroménil sont conservés dans la famille de la Bonninière.

Nous devons ces renseignements à la magnifique généalogie, *La Maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont* due à la plume du comte Charles de Beaumont.

PIERRE MELLER.

—

Portrait de Mondonville, par La Tour (LXIII, 830). — Ni Charles Desmaze, ni Champfleury, ni M. Maurice Tourneux ne donnent, dans leurs études sur La Tour, de catalogue explicatif de ses portraits. Peut-être M. Ph. Dailly trouverait-il, dans la belle publication des portraits de La Tour au Musée de Saint-Quentin faite par M. Henri Lapauze, celui de Mondonville, ce que je ne me rappelle pas.

En dehors de La Tour, il existe un très beau portrait de Mondonville, daté de 1748, dessiné par Cochin et gravé par Augustin de Saint-Aubin. A.P.

*
* *

Le portrait de Mondonville, accordant son violon, par La Tour, figurait parmi ceux légués par le frère de l'artiste, Jean-François La Tour, à l'Ecole de dessin et aux diverses institutions charitables de Saint-Quentin.

Mis en vente à l'hôtel Bullion le 11 mai 1810, il monta péniblement à vingt francs. Cinq autres pastels furent également adjugés le même jour à des prix si dérisoires que la vente fut arrêtée et, ajoute M. Gonse, à qui j'emprunte ces détails et (*Les chefs-d'œuvre des musées de France, Peinture* p. 302) et qui considère comme perdu le portrait de Mondonville, « l'inestimable trésor sauvé miraculeusement rejoignit les études que Jean François de La Tour avait attribuées tout spécialement à l'Ecole de dessin, pour servir de modèles. »

C. DEHAIS.

—

Napoléon Musard (LXIII, 739, 854). — En définitive, comment finirent les concerts Musard ? Ne furent-ils pas transplantés de la rue Basse-du-Rempart aux Champs-Elysées ? A quelle époque Musard le fils abandonna-t-il la musique pour vivre, comme on l'a vu, dans la fortune. CÉSAR BIROTTEAU.

—

De Saxe (LXIII, 831). — Les filles de François-Xavier de Saxe ont été les suivantes :

1° Marie Anne, morte en 1845, épousa Don Paluzzo prince Altieri, mort en 1834, dont l'arrière-petit-fils Paul mort en 1901 épousa Mathilde, princesse de Wurtemberg Urach et fut père du prince Altieri actuellement vivant à Rome.

2° Christine, morte le 20 août 1837, épousa le prince Camille Massimo, mort en 1840 : leur fils épousa une princesse de Savoie-Carignan et leur petit-fils une fille de la duchesse de Berry. Un fils de ce dernier a épousé une fille du duc de Madrid.

3° La marquise Patrizi.

4° Marie épousa le duc d'Esclignac vers 1787 ; sa petite-fille, héritière de la grandesse, épousa, en 1845, le marquis de Persan dont postérité. A. E.

—

Sadi (LXIII, 834). — Le *Dictionnaire des Parlementaires*, en publiant l'acte de naissance de Marie-François-Sadi Carnot, fait remarquer que ce prénom de *Sadi* était le nom d'un poète persan du XIIIe siècle et que ce prénom était déjà celui de l'oncle paternel du Président de la République. S... Y.

*
* *

Réponse péremptoire aux différents points de cette question a été faite dans l'*Intermédiaire*, XXII, 278 (1889) sous la rubrique : *Pourquoi Sadi ?* J. LT.

—

[La question devait avoir une réponse directe : c'est par erreur qu'elle a été posée.]

—

Décoration du lys (La) (LXII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII ; LX ; LXI ; LXII). — La vente de la décoration du lys, à propos de laquelle j'ai donné dans un précédent numéro de l'*Intermédiaire* un extrait du Bulletin de police, était un fait aussi banal que la décoration elle-même, et je crois avoir, il y a quelques années, ici même, donné l'extrait d'un rapport de police disant que le concierge des Tuileries se livrait à ce petit commerce.

Cette décoration prodiguée et alors plus, s'il est possible, que les palmes d'aujourd'hui, était absolument déconsidérée à l'étranger et même en France.

Le comte de la Moussaye écrivait de Saint-Pétersbourg, le 3 avril 1816, pendant l'absence de l'ambassadeur de France, comte de Noailles, au Ministre des affaires étrangères à Paris :

Un ordre du jour motivé sur ce que la décoration du lys a été prodiguée au point de cesser d'être honorable, defend à tous les militaires russes qui l'avaient obtenue de la porter à l'avenir.

En France, on chantait sur l'air de *La pipe de tabac* dans la bienvenue de Louis XVIII :

Bonjour ma charmante noblesse
Qui jadis m'avez planté là ;
A présent que le péril cesse,
Je vous reconnais : vous voilà !
Venez, fermes appuis du trône,
Recevoir ce ruban de moi,
En chœur
Nous savons tous ce qu'en vaut l'aune...
Vive le roi ! Vive le roi !

Louis XVIII et son frère, Monsieur, comte d'Artois, ne se contentèrent pas de prodiguer la fleur de lys et de la donner à toutes sortes de gens, voire à de certains qui auraient pu la porter sur l'épaule, mais encore de donner à tort et à raison la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis restauré avec le roi et destiné à remplacer la Légion d'honneur. Cependant, on n'osa pas toucher à cet ordre créé par Napoléon, on se contenta d'enlever son portrait de l'étoile et d'y substituer celui d'Henri IV; c'était, il faut le dire, tout aussi illogique que d'y voir, aujourd'hui, l'image de la République.

Cette création de *Buonaparte* avait du bon, car Louis XVIII usa et abusa aussi du ruban de la Légion d'honneur pour s'attacher des partisans et rallier les fidèles.

En 1814, peu de temps avant le coup de foudre du 20 mars 1815, on disait dans une chanson clandestine intitulée *Ça ne tiendra pas* :

Courtisans remplis d'arrogance
Parez-vous des marques d'honneur
Qu'on réservait en récompense
Au vrai mérite, à la valeur.
De ce tort on peut vous absoudre,
Ces croix, ces rubans, ces crachats,
Messieurs, vous aurez beau les coudre,
Ça n'tiendra pas ! Ça n'tiendra pas !

Ça n'a pas tenu en effet, ça s'est éclipsé pendant cent jours, mais c'est revenu et ça a tenu depuis plus que les régimes et ça s'est prodigué même à de ces gens à qui l'on pourrait appliquer les vers de Marie Joseph Chénier :

Nul n'a besoin d'honneur, tous ont besoin [d'argent.

LÉONCE GRASILIER.

—

Rem militarem et argute loqui (LXIII, 832). — Si l'on en croit le *thesaurus linguæ latinæ* (1901, Leipzick *in ædibus Teubneri*) qui donne le texte de cette phrase au mot *argutè*, elle serait de Caton le Censeur et se trouverait dans les *historicorum veterum fragmenta*, n° 34.

Le *thesaurus* se trouve à la Bibliothèque Nationale à la disposition du public.

D. R.

* * *

D'une lettre de M. Henri Lagrange, rédacteur à l'*Action française*, à M. Charles Maurras.

« *Rem militarem et argute loqui* », cette parole latine qu'une nuit au restaurant du Croissant, vous avez écrite sur un journal récemment tiré pour m'enseigner et me formuler la tactique d'Action française, je ne l'ai pas oubliée, mon cher maître ; et encore qu'elle étonne M. Le Moine, n'est-elle pas le signe de la supériorité des Français, qui est de passer de la pensée aux actes, et d'unir l'énergie à l'intelligence ?

* * *

M. E. Faguet a eu une distraction de plus — ce charmant et profond esprit en a quelquefois — en attribuant à César le mot de Caton l'Ancien : *Duas res fere omnis Gallia prosequitur, rem militarem agere et arguti loqui*. Nons ne sommes plus aussi batailleurs que cela, mais l'esprit vit toujours.

De l'œuvre considérable de Caton l'Ancien, il ne subsiste guère que cette parole et cet autre mot qui est tout un programme d'éloquence et de bien dire : *Rem tene, verba sequentur*. J'allais oublier sa noble définition de l'orateur : *Vir bonus dicendi peritus*. H. C. M.

—

Ecusson sur un cachet (LXIII, 832). — Chassant et Tausin attribuent cette devise aux familles, Ende de Hanovre, ou aux Hill de Brooke Hall-Hill de Downshire, ou encore Ende Hill de Brooke-Hall. Les deux écussons si compliqués sont probablement des écus d'alliances de ces familles Ende, Hall et Hill.

E. GRAVE.

Portraits de saint Vincent de Paul. Œuv e gravée (LXIII, 785) — Le graveur Herisset dont il s agit s'appelait Antoine, d'après P. Lacroix XVIIIe siècle, *Lettres, sciences et arts*. Paris Didot 1882, p VI. Le même ouvrage (p. 428) reproduit de lui une vue de l'église royale des Invalides.

Basan, dans son *Dictionnaire des graveurs* (Paris, Dessain 1767, T. I, p. 247) dit :

Herisset (A.) graveur français moderne, duquel on a quelques estampes d'apres de Troy le fils et autres maîtres.

Il devait tenir aussi commerce d'estampes, car l'on trouve, publiées chez Herisset en 1760, les deux gravures suivantes (Bourcard *Guide de l'amateur d'estampes du XVIII siècle*, p 447) :

Le Cabaret de Mme Ramponneau.

Le Cabaret Ramponneau.

L'autre portrait, qui se vendait chez Lattré (probablement et non Lattre) ne pourrait-il être l'œuvre de ce graveur, spécialisé, il est vrai, ainsi que son épouse, dans la gravure des plans, ou d'un des artistes que nous trouvons en rapport avec lui ? Choffard grava pour lui une carte d'adresse, reproduite dans les *Menus et programmes illustrés* de L. Maillard (Paris. Boudet 1898, p 32). Se vendaient également chez Lattré l'iconologie par figures de Gravelot et Cochin et quatre écrans attribués à Gravelot et gravés par Choffard en 1772. Cochin fils fit aussi pour Lattré une carte d'adresse, gravée par Flipart (Goncourt, *L'art au XVIIIe siècle* Paris, Charpentier 1906, 2e série, p 306, 420 et 448).

C. DEHAIS.

—

Uthonis villa (LXII ; LXIII, 169, 811). — Le collaborateur A. Vincent a discerné avec perspicacité les localités susceptibles d'avoir porté le nom d'Uthonis-villa ; et j'estime, avec lui, que ce doit être le village d Ottonville, situé sur le territoire de notre ancien département de la Moselle, entre Boulay et Thionville (Theodonis villa).

Cette région entre la Meuse et les Vosges, l'ancienne Austrasie, fut une de celles où Charlemagne aimait à se tenir, témoin ses fréquents séjours à Thionville. Elle peut être considérée comme ayant été le cœur de l'Empire de Charlemagne et le berceau de cette première civilisation franque.

Ledit village d'Ottonville acquit un certain renom dans l'histoire locale, par le document connu sous le nom de manuscrit d'Ottonville, journal dans lequel le curé Champson, pasteur de cette commune, a décrit, en bon latin, les horreurs dont ses paroissiens furent victimes, en 1636, au cours de la Guerre de Trente ans.

Il faut admettre, cependant, que par sa proximité de l'abbaye de Marchtal, la localité synonyme (Ot endorf) située en Haute-Alsace près d'Altkirch, pourrait bien aussi avoir été le lieu de naissance de ce Gudin devenu abbé de Marchtal.

Information prise par moi, il n'existe plus de Gudin à Ottonville, près de Boulay.

Une autre localité, encore, portant le nom d'Ottweiler, existe au-delà de la rive droite de la Sarre, non loin de Sarrebrück, (Prusse Rhénane).

LÉON SYLVESTRE.

—

Poèmes à rimes brisées (LXIII, 353, 573 807; LXIV, 31). — Les vers introduits par Voltaire dans *Zadig* et rappelés par l'auteur de la question, les pièces données par M. Eugène Grécourt (LXIII, 807), avec la réponse de la demoiselle, et nombre d'exemples français et latins, se trouvent dans les :

Recherches sur les jeux d'esprit, les singularités et les bizarreries littéraires principalement en France, par A. Canel, membre de la Société des bibliophiles normands.

Evreux, Huet, 1867, 2 vol. in-8.

Ces deux gros volumes, bourrés de recherches curieuses, me paraissent peu connus de nos confrères. Bien qu'épuisés maintenant en librairie, ils se sont vendus difficilement, sans doute à cause de leur faible tirage, de leur prix assez élevé et du manque de publicité.

Dans son chapitre sur les vers brisés, Canel cite Peignot et termine en renvoyant aux *Variétés ingénieuses* de l'abbé de Court.

MARGEVILLE.

—

Victor Hugo et le mot Sabaoth (LXII ; LXIII, 142, 333). — Après le poëte, un prosateur, M Camille Lemonnier, a écrit dans *Les deux consciences* :

Or, il était venu de Judée un effrayant Sa-

baoth — roi des armées — qui antérieurement avait sévi sous le nom redouté de Moloch.

De Mortagne.

—

Dédicaces excentriques et singulières (T. G. 26). — De lettres inédites de J. Soulary, publiées par la *Revue bleue* du 3 juin 1911, j'extrais le passage suivant :

6 mai 1876.

Je vais m'occuper de chercher dans mon capharnaüm les *Deliquescences* d'André (*sic*) Floupette et je les remettrai à Mme Picard qui vous les fera ensuite passer ; à cause de l'hommage de l'auteur qui figure à la première page, il faudra que vous ajoutiez au-dessous : *Cet ouvrage m'a été donné par M. Soulary*. De la sorte, on ne pourra pas supposer que je l'aie vendu, ce que faisait très couramment Victor Hugo...

Ce qu'on en rencontre encore, dans les boîtes de bouquinistes, de ces envois d'auteur !... Mais est-il possible que le Maître ait négocié, comme le prétend Soulary, la prose et la poésie de ses contemporains ?

Sir Graph.

—

Rallye-paper (LXIII, 291, 813). — M. H. B. a raison de dire que les Anglais appellent « Dinner jacket » ce que nous nommons « Smoking », Mais il a tort de croire que le « Smoking » n'existe pas de l'autre côté du détroit. Nos amis d'Outre-Manche désignent ainsi le veston d'intérieur (généralement en velours) qu'ils revêtent pour passer au fumoir.

Willy.

* * *

Le vêtement que nous appelons « Smoking » avec une ignorante fatuité, est en effet dénommé Dinner-jacket, ainsi que l'indique l'intermédiairiste H. B. dans le n° du 20 juin. Mais il existe, ou a existé, également le smoking-jacket, — jaquette pour fumer, — souvent fantaisiste de forme ou de couleur, que les hommes revêtaient lorsque, dans les réunions de châteaux, ils se retrouvaient entre eux pour fumer, causer, jouer, — boire aussi, après que les dames s'étaient retirées du salon. Ce changement avait pour but d'éviter l'odeur du tabac aux habits portés à table ou dans une réception.

P. O.

* * *

Le mot « footing » a été imaginé pour les « panés » qui n'ont pas le moyen de prendre une voiture et se croient obligés de vous expliquer qu'ils font un « footing ». Il est à remarquer que les facteurs de la poste, qui en font tant, ne se servent pas de cette expression.

César Birotteau.

—

Alaine (LXIV, 7). — *Alaine*. — Cela rappelle un peu le *ban !* de Saint-Joseph. Le régiment grimpe sur les montagnes tout essoufflé, à la suite du roi ; alors les soldats chantent, pour s'animer : « L'haleine me manque, il me faut (reprendre) haleine » ! Tel est le sens de ce mot.

Dr Bougon.

—

Côtes d'argent, d'azur, d'émeraude (LXIII, 493, 624, 714, 772, 862). — Je suis heureux de pouvoir fournir à « un Pyrénéiste » à qui cependant bien peu de choses de ce genre sont inconnues, les renseignements relatifs à la côte d'argent. C'est en effet Maurice Martin qui fut le père de la côte d'argent qui ne se confine pas au rivage de Biarritz comme paraît le croire H. C. M. mais à l'étendue située entre Royan et l'embouchure de la Bidassoa.

En mars 1905, Maurice Martin faisant partie de la première caravane d'exploration du parcours Arcachon Biarritz afin d'étudier la possibilité de la création d'un boulevard pour automobiles, Maurice Martin, « frappé plus que jamais par la mâle beauté du littoral de la Gascogne » eut l'idée de l'appeler la *côte d'argent*.

La *Côte d'argent*, dit-il, parce que sur ces 228 kilomètres de plage qui de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour constituent la frontière maritime la plus rectiligne de toute l'Europe et peut être du monde, sur une aussi vaste étendue, la vague éternelle tantôt calme et tantôt courroucée, vient déposer sa frange argentée au pied des dunes immaculées !

La *Côte d'argent*, parce que, dans cet éblouissant décor où la pensée solitaire se complaît dans les embruns à la rêverie, l'Atlantique fait sans cesse jaillir comme une blanche et colossale étincelle de son contact avec le vieux monde !

La *Côte d'argent*, ajoute Maurice Martin, répond d'une façon catégorique à cette appellation heureuse de *Côte d'azur* qui à l'autre extrémité du midi français parle si bien à l'âme du voyageur.

Et plus loin l'auteur reprend :

La *Côte d'argent* symbolisera en réalité, dans l'esprit du touriste, tout ce littoral ourlé d'écume éblouissante qui, sur environ 260 kilomètres, s'étend de la Gironde à la Bidassoa, de Royan à Hendaye.

Ainsi la France pittoresque possèdera dans son écrin précieux cette trilogie magnifique : *Côte d'azur*, *Côte d'émeraude*, *Côte d'argent*, qui résumera bien cette fois et pour jamais toute l'étendue de ses splendeurs littorales.

La *Côte d'azur*, nous dit H. C. M., doit son nom à la mer bleue, non à la rive ; la *Côte d'émeraude* est ainsi appelée, d'après « nos bretons » à cause de la merveilleuse tonalité verte de la terre, la *Côte d'argent*, elle est réellement argentée à certaines heures. Voici ce qu'en dit un maître et un ami de la nature, J.-H. Rosny :

Maurice Martin a débuté par un coup de maître, en découvrant au bord de la mer où les fées atlantides l'avaient abandonné jadis, le nom de la contrée prestigieuse : « *La Côte d'argent*. » Joli ce nom, et si juste pour qui a vu déferler l'Atlantique sur les plages, se liserer d'argent les grandes eaux lumineuses.

Maurice Martin a écrit, au début de 1906, un beau livre : *La côte d'argent*, œuvre véritablement littéraire, avec de superbes envolées poétiques et joliment illustré. Ce volume gr. in-4° Jésus qui fut tiré à 130 exemplaires numérotés, réservés aux seuls souscripteurs, est introuvable aujourd'hui. Deux nouvelles éditions consécutives, en petit in-4°, parurent l'année suivante en librairie et aidèrent à répandre le vocable si heureusement trouvé.

C'est en janvier 1907, que la Société de géographie commerciale de Bordeaux couronna le volume de Maurice Martin. La plus haute récompense était une médaille de vermeil grand module. Cette année-là la Société en décerna extraordinairement deux : l'une à Maurice Martin pour l'ouvrage qu'il venait de publier ; l'autre au comte A. de Saint-Saud, érudit bien connu de nos lecteurs, pour trente années d'explorations dans les Pyrénées françaises ou espagnoles, et qui venait de se distinguer à nouveau par d'importants travaux. Le volume de Maurice Martin fut à nouveau couronné l'année suivante, à Paris cette fois, et la capitale consacra l'appellation de *Côte d'argent*.

Aujourd'hui, il n'est pas une station balnéaire de l'Atlantique, de Royan à Saint-Jean de-Luz, qui n'ait ses cartes postales portant la mention *Côte d'argent*. La superbe publication illustrée, *Océana*, est l'organe des syndicats d'initiative de l'Aquitaine, de la Côte d'argent et des Pyrénées.

Dans les indicateurs régionaux, le train de luxe Paris-Pyrénées est dénommé train *Côte d'argent* ; il est vrai que le nom officiel est train de la côte Basque, la Compagnie du Midi desservant principalement les stations des Basses-Pyrénées par ce train, et la dénomination Côte d'argent représentant une trop grande étendue. Il y a peut-être d'autres motifs, mais le temps fera son œuvre, et voyageurs et « pyrénéistes » auront alors la satisfaction de voir les Compagnies de chemins de fer céder à la pression générale ; ce jour-là la côte basque aura vécu et dans cette région l'appellation Côte d'argent sera la seule usitée sans partage. ALB. M.

—

La Fête des Sabots (LXIII, 299, 387, 628). — Eloigné de Paris en ce moment et n'ayant pas sous la main la collection de l'*Intermédiaire*, je ne sais si ce que je vais dire a quelque rapport avec la rubrique ci-dessus reproduite sur « la Fête des sabots. »

Les bûcherons — les « boquillons », suivant l'expression locale — des forêts de Chantilly, de Compiègne et d'Halatte ou tout au moins ces derniers — célèbrent, le surlendemain de la Toussaint, une fête qu'ils appellent la Saint-Sabot. Ce jour-là, les ouvriers des bois prennent leurs ateliers dans les ventes et font ripaille en buvant une gratification spéciale donnée par le propriétaire ou l'acheteur de la coupe à faire. Je ne sais si jadis quelque cérémonie religieuse — une messe de bûcherons, par exemple — accompagnait la Saint-Sabot. Cela me paraît probable ; mais je n'en ai trouvé aucune trace documentaire. L'usage de la Saint-Sabot existait encore — au moins chez les « boquillons » de la forêt d'Halatte il y a une trentaine d'années

Quant au nom de cette fête traditionnelle, il doit venir de ce qu'au temps où l'on portait peu ou point de souliers dans les campagnes et où le sabot était d'usage général, la fabrication de cette chaussure rustique était la principale industrie à la-

Chapitre Premier

Demande.

Qui vous a créé et mis au monde?

Response.

Dieu

D. Que pense dire Vostre Majesté quand elle dit que Dieu la créé et mise au monde? M

R. Je pense dire quil ma fait de rien, et quil ma tiré du neant ou jestois pour me donner lestre, la vie, mon Royaume, & tous les autres aduantages que ie possede.

LE CATÉCHISME DE LOUIS XIV

Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg

(D'apres la " *Bibliographie Russe* ").

quelle on employait le bois exploité dans nos forêts.

Il serait, dans tous les cas, intéressant de savoir si la Saint-Sabot existe encore quelque part chez nos populations forestières.

LE BESACIER.

—

Le verre de Panard (LXIII, 834). — Charles Coligny avait entrepris sous ce titre, *la Chanson française*, une superbe publication illustrée, qui mourut avec lui-même, au bout de quelques mois, à son septième numéro. Dans le premier de ces sept numéros, portant la date du 1er janvier 1874, *la Chanson française* donnait l'image, en grandeur naturelle, du verre très historié de Panard, mais sans l'accompagner d'aucune notice, ce qui eût été assurément intéressant.

Il me semble qu'en s'adressant au président actuel du Caveau, qu'il n'est pas très difficile de connaître, on obtiendrait sans peine l'historique du fameux verre. C'est une tradition qui ne doit certainement pas être perdue.

A.P.

*
* *

Le Caveau, cette vieille société chantante, est restée très vivante. Elle compte une pléïade de charmants esprits, qui ont infiniment de talent, et qui prouvent par les couplets inédits qu'ils chantent à chaque banquet, tous les mois, que l'art de la chanson n'a pas dégénéré.

Il est de tradition que le président ait devant lui le verre de Panard et le grelot de Collé.

Dans le verre de Panard, à l'heure des toasts, il trempe ses lèvres et prononce le toast à la chanson qu'on écoute debout.

D'où vient le verre de Panard : demandez-le à Charles Vincent, historien du Caveau.

L'inauguration du verre de Panard a été faite au banquet du 4 août 1843.

Le fait est constaté dans le volume du Caveau de 1844, par la note que voici, page 289 :

Au banquet du 4 août 1843, M. Roll, compositeur de musique, a fait hommage au Caveau du verre de Panard. Ce verre avait été transmis successivement d'abord à Laujon, puis à Ducrey-Duménil, des mains duquel il a passé à M. Roll. »

Et l'on chanta sur l'air « Tout le long de la rivière » ce refrain :

Il faut qu'ici cette coupe circule,
Comme circulait jadis celle d'Hercule,
Comme circulait celle d'Hercule.

C'était un immense verre en cristal blanc taillé, qui était renfermé dans une gaîne.

Etait-il d'époque ? Avait-il réellement appartenu au poète Panard, fondateur du Caveau ? Il n'y a que la foi qui sauve.

On le croyait, et c'était suffisant pour que ce verre fût l'objet d'une vénération toute particulière.

Mais il faut, puisque nous en sommes au chapitre des confidences, en faire une qui est pénible. Le fameux verre de Panard a été brisé, il y a quelques années, par un garçon de café maladroit.

Le verre de Panard n'existe plus.

On lui a substitué une copie toute moderne. Et même, en prévision d'autres semblables accidents, on en a lait faire plusieurs copies.

Nos devanciers savaient boire : nous ne savons plus que casser les verres.

—

L'origine des pêches de Montreuil. Girardot (T. G., 187 ; XLVII ; XVIII ; L ; LIX). — *De la Liberté* (juin 1911).

M. Jean-Baptiste-Charles, curé de Bagnolet, se souvenant que les Girardot, les créateurs de la culture de la pêche en espalier, dite pêche de Montreuil, étaient ainsi que plusieurs de leurs descendants inhumés dans son église, a eu la pieuse pensée de faire apposer une plaque commémorative sur le pilier où se trouve leur sépulture.

Cette plaque porte l'inscription suivante :

Ici reposent
DENIS GIRARDOT
Officier de mousquetaires
Né à Bagnolet le 4 septembre 1656
mort le 20 août 1703.

RENE-CLAUDE GIRARDOT
Ecuyer, seigneur de Launay et de Razeray,
Lieutenant des chasses
de la capitainerie de Vincennes,
Chevalier de Saint-Louis,
Né à Bagnolet le 10 janvier 1665,
mort le 18 mars 1732,
Propagateur de la culture des pêches
en espalier, après son père EDME GIRARDOT,
mort à Bagnolet en 1682.

MARIE-JEANNE BOUDIN,
son épouse, 1681-1730,
et leurs enfants

A la mémoire de
THOMAS GIRARDOT
Seigneur de Grandchamp,
Major au régiment de Bellefonds,
Né le 22 décembre 1715, tué à la bataille
de Lawfeld, le 2 juillet 1747,
et de
PIERRE GIRARDOT
Né le 22 juillet 1663, mort le 20 février 1748.

Ce matin bien avant la cérémonie, les cloches sonnèrent à toute volée, conviant les fidèles à venir honorer la mémoire de leurs illustres compatriotes.

A 10 heures précises, le curé est monté en chaire et, tandis que le sacristain découvrait la plaque de marbre, il prononçait l'éloge des illustres défunts, dont s'enorgueillit la ville de Bagnolet.

L'abbé Hodebert, premier vicaire de la paroisse, a dit ensuite une messe à laquelle assistaient deux membres de la famille, le baron Girardot et M. Louis Harlé, ancien colonel d'artillerie en retraite.

Un très grand nombre de cultivateurs de la région étaient venus prendre part à cette intéressante cérémonie.

—

Taine et le vélocipède (LXIII, 834). — Il y a eu des vélocipèdes en 1848, et même avant : ils ressemblaient aux bicyclettes d'aujourd'hui comme les chevaux de labour ressemblent aux chevaux qui gagnent le grand prix de Paris aux courses du Bois de Boulogne. On les mettait en mouvement en appuyant le pied par terre ; ils ne tardaient pas à s'arrêter ; il fallait alors, au moyen d'un nouveau coup de pied, leur donner une impulsion nouvelle. Le cycliste de ce temps-là était comme le géant Antée ; il puisait sanscesse de nouvelles forces en touchant la terre.

En 1847, le duc de Modène s'était rendu très ridicule par sa passion pour le vélocipède. Monté sur sa machine, il parcourait continuellement les allées de ses jardins. Les libéraux, à cette époque, inondaient l'Italie de livres, de pamphlets et de journaux : il est souvent question du duc de Modène dans ces publications. On comprend que ni le prince, ni sa mécanique n'y sont jamais l'objet d'aucun sentiment respectueux. VICO BELTRAMI.

*
* *

Littré épingle cette citation à l'article de son Dictionnaire :

Le vélocipède, ce nouvel appareil de locomotion que l'on voit circuler dans Paris, était un équipage fort en vogue il y a 60 ans... Il était désigné sous le nom plus rationnel de vélocifère... on appelait vélocipède la personne qui le dirigeait.. le 29 floréal an XII (19 mai 1804) on représenta au théâtre du Vaudeville une comédie intitulée *Les Vélocifères* (*Journal Officiel*, 9 janvier 1869).

Monselet, vers la fin de l'Empire, croyons-nous, publia, nous ne savons où, ces vers :

Instrument raide
En fer battu,
Qui dépossède
Le char tortu,
Vélocipède
Rail impromptu,
Fils d'Archimède,
D'où nous viens-tu ?

FAGUS.

*
* *

Mon père, âgé aujourd'hui de 80 ans, était, en 1864, commerçant à Belleville, sa commune natale, et avait comme clients MM. Vaillard, père et fils, tous deux musiciens distingués, qui habitaient au 26 de la rue des Moulins (maintenant rue Clavel) non loin de la demeure de Virginie Déjazet, son autre cliente, qui, un peu plus tard, vint se fixer au n° 23 de la même rue.

M. Vaillard père était sous-chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, et le fils, chef d'orchestre à la Porte-St-Martin, tous deux, charmants causeurs, étaient, en même temps que clients, de véritables amis de mon père et aimaient à engager souvent des conversations d'actualités musicales, littéraires, etc.

Vers 1864 ou 1865, le fils Vaillard étant à l'affut d'un néologisme qui seulement venait d'être lancé, posa malicieusement comme si ce fut un rébus, le mot nouveau à résoudre — « Monsieur Capet, savez-vous ce que c'est qu'un vélocipède ? »

Mon père qui a fait du grec et du latin, lui répondit aussitôt que cela devait être une machine qui mue par les pieds devait acquérir une certaine vitesse.

Latin : *vélo-ce o-cis* : vif ; grec : *pes pedis* : pied, qu'il est inutile de rappeler ici.

Il semble donc résulter de ce petit souvenir anecdotique que le mot vélocipède n'est pas antérieur à 1864, en tant qu'instruments de locomotion.

D'après le *Larousse*, le célérifère, espèce de cheval mécanique qui a précédé la draisienne, avait, comme la bicyclette, deux roues placées l'une devant l'autre et était

le prédécesseur du vélocifère qui, lui-même, est l'ancêtre du vélocipède.

Vers la fin du XVIIIe siècle, on donnait le nom de *vélocipède* à celui qui montait un vélocifère.

Si, en 1848, Taine a employé le mot vélocipède, il faisait allusion à l'amateur de célérifère et non à un fervent de la pédale.

Ce fut en 1855 qu'Ernest Michaux inventa la pédale et du même coup, le bicycle. L. CAPET.

—

Chasse au renard (LXII ; LXIII, 245. — J'extrais les lignes suivantes du *Mémoire sur la statistique du bagne de Toulon*, etc., etc., par le Dr Bertrand de Saint-Germain :

Il est des condamnés qui, dans leur intérêt privé, secouent la solidarité du crime et se font les espions et les dénonciateurs de leurs compagnons Dès que ceux-ci les suspectent, ils les désignent sous le nom de « Renards », et lorsqu'ils ont acquis la certitude de leur trahison, ils les vouent à la mort.

Les « Renards » périssent tôt ou tard noyés, étranglés ou écrasés sous le poids de quelque poutre qui semble être tombée sur eux par accident. Un forçat qui avait été désigné par le sort pour débarrasser la chiourme d'un faux frère, après avoir rempli sa mission, disait à ses camarades : « Il est mort... il ne méritait plus notre estime ! »

Il est très difficile, en pareil cas, de découvrir le coupable, tant le secret est bien gardé par les complices.

NAUTICUS.

—

Décharge de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 443, 550, 649). — Dans ma jeunesse, les pompiers de la commune de Montmartre tiraient quelques coups de fusil à l'enterrement d'un des leurs.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Le premier catéchisme de Louis XIV. — La *Bibliographie russe*, qui vient de paraître, contient un très curieux article de M. l'abbé Joseph Bonnet sur un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Le volume est un in-16 de 24 pages, relié simplement en veau et doré sur tranche. Les plats sont encadrés de quelques filets dorés, et au milieu paraît un L majuscule, surmonté de la couronne royale. Il a exactement pour titre : *Catéchisme ou Briefve Instruction du Chrestien*. Son acquéreur, Zalusky, a écrit de sa main immédiatement au-dessous du titre : « Pour l'usage de Louis XIV, Roy de France. »

La vérité de cette mention se démontre aisément.

En effet, le manuscrit a été préparé pour un roi enfant, car on y lit dès la première page la demande et la réponse suivantes :

D. — Que pense dire Votre Majesté quand elle dit que Dieu l'a créé (*sic*) et mise au monde ?

R. — Je pense dire qu'il m'a fait de rien, et qu'il m'a tiré du néant où j'estois pour me donner l'estre, la vie, mon Royaume, et tous les autres advantages que je possède.

Que ce roi enfant ne fût autre que le jeune Louis XIV, c'est ce que nous apprend la date de 1645, inscrite au bas de la page du titre, de la même main qui a tracé le manuscrit.

Louis XIV, né le 5 octobre 1638, avait succédé à son père Louis XIII le 14 mai 1643. Il avit donc sept ans en 1645 et régnait de nom depuis deux ans.

Le caractère de la reliure convient parfaitement au temps marqué. Le style, tout en gardant quelques vieilles locutions, se distingue déjà par une grande élégance. Il tient plus de la perfection qui approche que de la rudesse qui a précédé, et comme on peut dire la même chose du langage d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, nommé précepteur du jeune roi en 1644, je ne serais pas éloigné de lui attribuer ce catéchisme. Les naïvetés n'y manquent pas, et l'on en trouve aussi dans l'*Histoire du roi Henri le Grand*, que le précepteur nous a laissée.

Quelques pages blanches avaient été réservées à la fin du manuscrit pour recevoir de nouvelles instructions. En effet, deux chapitres furent ajoutés : l'un sur les Commandements de l'Eglise, l'autre sur le Péché. Le précepteur, à ce qu'il semble, les écrivit de sa propre main, au lieu que le manuscrit proprement dit est en belle calligraphie.

—

Francs-maçons d'autrefois. — La lettre suivante, adessée en 1777 à Joly de Fleury, procureur général du Parlement de Paris, figure dans ses papiers à la Bibliothèque nationale, (Collection Joly de Fleury, vol. 1404, f° 319).

Monseigneur,

Voilà deux démarches que je me suis cru obligé de faire. On vous a écrit sur l'une, on

peut encore vous écrire sur l'autre. Je crois donc devoir moi-même me hâter de vous prévenir.

Je suis un citoyen honête dont le nom n'est point étranger à l'illustre Parlement de Paris. Mon 13e ou 14e ayeul fut un des chefs de la Comission qui jugea le célèbre conétable de Bourbon. J'habite les Sables d'Ollonne, il s'y est formé une Société de Francs-Maçons. Je l'étais, je m'y suis réuni et cela avec d'autant plus de joye que j'ai vu pour la seconde fois un prince du sang de nos Rois en devenir le chef. Il y a un an, ou à peu près, que je fus chargé de solliciter M. l'Evêque de Luçon de permetre que nous célébrassions par un acte public de Religion la première de nos assemblées. Il me demanda du temps pour nous répondre, il vous consulta, Monseigneur, et votre lettre reçue, il me dit que vous aviez donné des ordres précis pour que ceux *qui se disaient Maçons s'abstinsent de faire dire aucune messe.* Nous obéimes à vos ordres sans murmure et sans réplique. Jamais nous n'eussions songé à les enfreindre sans un événement qui seul pouvait nous donner à croire que le Prélat à qui vous aviez écrit avait poussé trop loin le sens de votre réponse.

Cet événement, Monseigneur, a été la maladie de S. A. S. Mgr le Duc de Chartres, chef connu de la Société des Francs-Maçons. Quelque joye que nous ait causé le rétablissement de sa santé,nous nous serions tu,et nous aurions renfermé dans nos cœurs notre allégresse et nos respects. Mais quand nous avons vu que publiquement, à Paris, sous vos yeux, Monseigneur, la Loge des neuf sœurs avait rendu à l'Etre-suprême des actions publiques de sa reconaissance par une Messe et un *Te Deum* solennels ; quand nous avons vû les papiers publics authorisés par le Gouvernement donner encore de la célébrité à cet événement, nous avons cru que ce n'était point être coupables que de partager la joye pieuse des Maçons de Paris. J'ai renouvellé auprès de Monsieur de Luçon la demande d'une messe, elle m'a été refusée. Je ne m'en plains point parce que M. de Luçon est maître en son diocèse ; mais, Monseigneur, j'ose vous demander si c'est par votre ordre qu'il nous refuse ; si c'est par votre ordre qu'il inflige une tache sur une société qui n'est conue que par la bienfaisance. C'est ce motif qui a causé mon obstination à demander cette messe Le peuple de cette ville, quand nous lui distribuions des aumônes, a porté le fanatisme non seulement jusqu'à refuser de manger le pain que nous lui donions, mais encore à le jeter aux chiens : d'autres l'ont porté dans nos églises et n'ont cru pouvoir le manger que lavé et arrosé d'eau-bénite Les malades à qui nous envoyons des charités, des bouillons, du vin, de la viande,etc.,les refusent parce qu'ils le croyent un don de gens réprouvés de Dieu et de l'Eglise. Il ne tiendrait qu'à nous de retirer nos bienfaits. Nous préférons les donner sous des noms suposés : mais cela seul en gêne le cours. L'acte public que nous demandions aurait levé cette difficulté. Je ne crains point de m'adresser à vous, Monseigneur, qui par votre place êtes de droit le Père des Pauvres. Si vous croyez que ce que je vous demande soit juste, daignez parler. Si vous le croyez inutile, ne regardez ma prière que comme un acte indiférent.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Loynes, Baron de Boisbaudron.

Sables d'Ollonne, le 27 octobre 1777.

P. c. c. De Mortagne.

— Suivent dans le manuscrit les chansons de la très vénérable confrairie des Maçons libres ou Francs-maçons, savoir la chanson des maîtres, celle des surveillants, celles des compagnons et enfin celle des apprentis.

La malpropreté des rues de Paris sous le règne de Louis XVI. — Rien de nouveau sous le soleil ! On lit dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont (t. XV, p. 14), à la date du 16 janvier 1780, ce qui suit :

On se plaint depuis quelques années de la malpropreté des rues de Paris, qui semble augmenter. M. le lieutenant de police, touché de ces reproches, invite toutes les personnes qui voudront s'occuper de projets relatifs à cet objet, à les lui communiquer. Il destine un prix de 600 livres pour le mémoire qui renfermera de meilleures vues. Il faut que les projets soient adressés avant la fin du mois de mars prochain au sieur Puissant, chef des bureaux de M. Le Noir. On prévient les spéculateurs de ne pas se donner trop de carrière pour la dépense, qui est déjà très forte et qu'on ne peut augmenter beaucoup. Les concurrens ne doivent avoir pour objet que la forme des tombereaux, la manière de les charger, les moyens de resserrer les tas de boues, soit en les mettant dans des seaux, des auges, etc., au moment du balayage.

P. c. c. Dr Maxime.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Juillet 1191

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1299 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

L'épitaphe de Tarascon. — Un journaliste italien a « découvert » récemment, à Tarascon, à demi cachée par des herbes parasites, sur un vieux mur, derrière le palais de justice, l'énigmatique épitaphe suivante :

A. M. P. P. D.
Aelia Laelia Crispis,
Nec vir, nec mulier, nec endrogyna,
Nec puella, nec juvenis, nec anus,
Nec casta, nec meretrix, nec pudica,
Sed omnia
Sublata
Neque fama, neque fero, neque veneno,
Sed omnibus ;
Nec cœlo, nec aquis, nec terris,
Sed ubique jacet
Lucius Agatho Priscius
Nec maritus, nec amator, nec necessarius,
Neque mœrens, neque gaudens, neque flens,
hanc
Nec pyramidem nec molem, nec sepulcrum,
Sed omnia,
Scit et nescit cui posuerit.

Cette inscription est-elle connue ? A-t-elle été citée ? En a-t-on percé le mystère ? De quelle époque est-elle ? Qui était et qu'était Aelia Lœlia Crispis ? Qui était et qu'était Lucie Agatho Priscius ?

(Constantinople) Baron des PLANCHES.

—

Le gouverneur de Compiègne lors de la prise de Jeanne d'Arc. — Ce gouverneur, Guillaume de Flavy, a été accusé d'avoir livré Jeanne d'Arc. Aux pages 327 (note au bas de la page) 334 à 337 du tome I de son *Histoire de Jeanne d'Arc* (Hachette, 1876) l'historien H. Wallon disculpe Flavy de trahison proprement dite. Tel n'était pas l'avis de Brantôme, qui, dans le passage suivant du discours I de ses *Vies des Dames galantes*, raconte la mort tragique de ce personnage, en tout cas, peu estimable :

> ... Ainsi que fit Blanche d'Anurbruckl à son mary le sieur de Flavy, capitaine de Compiègne et gouverneur, qui trahit et fut cause de la perte et de la mort de la Pucelle d'Orléans. Et cette dame Blanche ayant sue que son mary la vouloit faire noyer, le prévint, et, avec l'aide de son barbier, l'estouffa et l'estrangla, dont le roy Charles septième lui en donna aussi-tost sa grace, à quoy aussi aida bien la trahison du mary pour l'obtenir, possible plus que toute autre chose. Cela se trouve aux « Annales de France », et principalement celles de Guyenne.

N'existe-t-il pas quelque autre version sur la fin du peu sympathique Guillaume de Flavy ?

V. A. T.

Un geste de colère de Napoléon Ier. — La Société historique d'Erfurt a été appelée à examiner une tradition qui accuse Napoléon Ier d'avoir donné la mort, dans un geste de colère, à un officier français. Un vieux rentier d'Erfurt, Hoffmann, affirme avoir entendu, de la bouche de son père, témoin du fait, le récit suivant :

L'empereur passant en revue (1) sur le champ de manœuvres de Schmidtfeld un régiment de marine, descendit brusquement à terre et se fit ouvrir les sacs de quelques hommes. L'on sait avec quels soins l'empereur contrôlait les fournitures militaires et recherchait la fraude. Un officier, sans doute le colonel, suivait l'empereur. Le jeune Hoffmann ne pouvait distinguer les paroles, mais il voyait que l'empereur était dans une violente colère. Evidemment il avait trouvé la preuve des malversations. Peu à peu le colonel répondit sur le même ton et ses gestes devinrent aussi insolents que ceux de l'empereur étaient violents Soudain Napoléon tira son épée et la passa dans le corps de l'officier qui tomba et fut emporté mort ».

Telle est la tradition vivante à Erfurt. Quelle est la part de l'histoire et celle de la légende ?

Je ne poserai pas la question à M. Masson, redoutant qu'il ne me fasse subir le sort terrible de l'officier, avant que je n'aie terminé mon récit.

Comte EMMANUEL DE ROUGÉ.

—

La Mort de Hoche. — [Voir t. III, VIII, IX ce qui a été dit à ce sujet avant 1897]. — Le petit-fils de Hoche, le marquis des Roys, membre de la Droite de l'Assemblée Nationale de 1871, crut devoir intervenir dans les polemiques que souleva en 1897 le dénouement du drame de Paul Déroulède « la mort de Hoche » où le jeune général républicain mourait par suicide.

Dans une lettre au *Gaulois* du 22 septembre 1897, le marquis des Roys protesta contre cette hypothèse absurde en déclarant que « jamais Hoche n'était sorti de la vie volontairement ». — et il ajoutait que « les traditions conservées dans sa famille étaient autres et qu'un jour viendrait peut-être où on pourrait les faire connaître ».

Quelque intermédiairiste sait-il si les révélations promises ont jamais été faites ?

ELPÉA.

(1) Vers fin avril 1813.

Cartulaire de Sauxillanges. — Il est souvent question du cartulaire de l'ancienne abbaye de Sauxillanges, en Auvergne (Puy-de-Dôme).

Je désirerais avoir quelques renseignements sur ce document; notamment existe-t-il encore et où ?

A-t il été reproduit in-extenso dans un document et lequel ?

Quels sont les ouvrages qui y sont relatifs?

Mêmes questions pour l'obituaire de la même abbaye.

BRENAL.

—

Charge de conseiller secrétaire du roi. — Nous possédons un titre d'investiture de la charge de conseiller secrétaire du Roy où le titulaire est désigné :

« Conseiller secrétaire du Roy maison couronne de France et de ses Finances *rière* le Parlement du Dauphiné.

Nous serions désireux de savoir ce que veut dire cette préposition *rière* et en quoi consistait la charge en question.

Peut-elle être assimilée à celle de conseiller au Parlement ?

JANET.

—

La tribu des Mirdites. — On lit dans le *Guide Joanne de Paris à Constantinople*, page 118, la phrase suivante :

Le reste des Albanais, au nombre desquels il faut compter la tribu des *Mirdites*, placée théoriquement sous le protectorat de la France, pratique le catholicisme, etc., etc.

On désirerait savoir en quoi consiste ce protectorat théorique, sur quoi il s'appuie, sur quels documents diplomatiques, sur quels faits historiques, sur quelles traditions.

CHARDON.

—

Club breton. — Quelque membre du club breton aurait-il laissé des souvenirs manuscrits sur les réunions du club et les événements du début de la Révolution (mai-novembre 1789) ?

PIERRE DELACOMTÉ.

—

La maréchale à Alais. — En 1855 ou 1856, étant de passage à Alais, des camarades de cette ville m'emmenèrent visiter ce qu'il restait alors d'un fort édifié par un maréchal (Montrevel ? Villars ? Berwick ?) pour servir d'appui aux troupes qui combattaient les Camisards. Cet ouvrage existe-t-il toujours, ou quelle

destination a été donnée à la placequ'ils occupait ? S'y rattache-t-il des souvenirs historiques de quelque intérêt ?

V. A. T.

—

M. Hamon, médecin de Port-Royal. — Prière de m'indiquer les livres, opuscules, etc., sur M. Hamon, le médecin de Port-Royal en dehors de Sainte-Beuve.

Existe-t-il une monographie ?

Dr Poisson.

—

Papiers de Mirabeau. — Au moment de la mort de Mirabeau, Pellenc, son secrétaire, brûla une partie des papiers de l'orateur. Selon M. de Loménie, il en aurait conservé une autre partie que possèderait encore sa famille. Pourrait-on me mettre sur la trace de ces documents?

Pierre Delacomté.

—

Le cardinal Parfait et l'auteur dramatique François Parfait. — Quels renseignements peut-on avoir sur eux ou sur leur famille ?

John Wilson Hillesdon.

—

Titus Rambrandt. — Ce fils du grand artiste est-il mort jeune ? Quelle a été sa destinée? César Birotteau.

—

Mémoires diplomatiques de Vergennes. — Vergennes a laissé des Mémoires diplomatiques (*Dictionnaire de Bouillet*). Ont-ils été publiés ? Sinon, où se trouve le manuscrit ?

Pierre Delacomté.

—

Le marquis de Villette. — Le marquis de Villette, qui épousa Mlle de Varicourt et qui fut l'ami de Voltaire, appartenait il à la famille des le Valois (ou des Valois),marquis de Villette apparenté, aux d'Aubigné et à Mme de Maintenon et dont une descendante devint Mme de Caylus, l'auteur des *Souvenirs* ?

Si oui, prière d'indiquer la filiation et la généalogie communes. Brenal.

—

Volney. — Tous les biographes l'appellent François Chassebœuf, comte Volney, mais, si Napoléon l'a nommé comte, il ne l'a pas créé « comte Volney », il portait ce nom auparavant. D'où lui venait-il ? César Birotteau.

—

Ex-libris à déterminer : croix ancrée. — *D'azur, au chevron d'argent chargé sur la cime d'une croix ancrée de gueules, et sur chaque jambe d'une fleur de lis de sable ; accompagné en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

Ecu ovale dans un cartouche Louis XV surmonté d'une couronne de marquis.

Geo Filh.

—

Le cabinet du roy. — Qu'entend-on exactement par : « Le cabinet du roy ? » Sur beaucoup d'estampes du XVIIe et XVIIIe siècle on lit, sous le titre : d'après le tableau original de... tiré du cabinet du roy, gravé par, etc.

Quand il s'agit d'un tableau, on comprend facilement que c'est un de ceux faisant partie des collections qui ont formé plus tard notre Musée du Louvre, mais cette rubrique s'applique souvent à bien d'autres objets. Ainsi, par exemple, j'ai pu voir à la Bibliothèque artistique que M. Jacques Doucet veut bien mettre à la disposition des travailleurs, un fort beau volume in folio, reliure ancienne, divisé en plusieurs parties. La première a pour titre : *Livre des différentes espèces d'oiseaux de la Chine, tiré du Cabinet du Roy*, gravé par Huquier, etc. La deuxième partie : *Livre des différentes espèces d'oiseaux, fleurs, plantes et trophées de la Chine tirés du Cabinet du Roy*, etc., et ainsi de suite.

Toutes les gravures sont en couleur et représentent des oiseaux de toute sorte, puis des vases, des coquilles, des fleurs, enfin tous ces ornements chinois si à la mode au XVIIIe siècle.

Or, quels sont les modèles qui ont pu servir ? Les connait-on ? Où sont-ils conservés ? Autant de questions que je voudrais résoudre. J. V. P.

—

Un tableau de David Téniers (le jeune). — Je possède un tableau de 0 m. 45 sur 0 m. 35 peint sur bois attribué à D. Téniers.

Au premier plan assis à une table, deux

fumeurs, dont l'un tient de la main droite une pipe et de la gauche un verre qu'il élève ; dans le fond, à droite, trois hommes dont l'un assis, sont autour d'une cheminée, à gauche, toujours dans le fond, une servante sort regardant les deux hommes assis autour de la table.

La reproduction en gravure de ce tableau, se trouve sur l'*Histoire des peintres* de M. Ch Blanc (volume de l'Ecole Flamande, Biographie de Téniers le Jeune).

Quelque aimable confrère pourrait-il me dire s'il connaît dans une collection particulière ou un musée quelconque un tableau semblable ? A. CORT.

—

Le « Chiffre 4 » accompagnant des inscriptions funéraires. — Dans une des réponses publiées dans l'*Intermédiaire* au sujet du *chiffre 4*, il a été dit qu'il existait dans certaines églises de Paris des inscriptions funéraires accompagnées de ce signe emblématique des marchands. Pourrait-on préciser, nous dire dans quelles églises on a vu ces inscriptions ? SAFFROY frères.

—

Un « Liber miraculorum » à retrouver. — Est-il exact que le Père Julien Robert, connu sous le nom de P. Julien de Besançon (ou de Bourguignon), mentionné dans la Bibliothèque des écrivains de l'Ordre des Capucins de l'Europe, par le P. Bernard de Boulogne, imprimée à Venise chez Sébastien Colet en 1747, ait fait éditer un : *Liber miraculorum Beatissimae Virginis cujus imago est posita in ecclesia nostrae civitatis Grayacensis* (vers 1689, in-8), comme l'assure Guin, de Luxeuil, dans sa *Biographie* comtoise inédite ? RENÉ DE STARN.

—

L'Aa cléricale. — Pourrait-on me procurer, vendre ou prêter, ou communiquer, ou m'indiquer le lieu où je la trouverais, une brochure tirée à cent exemplaires et qui est aujourd'hui très rare :

Une société secrète d'ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'Aa cléricale. Son histoire, ses statuts. Ses mystères.

A Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane, libraire de la Société, rue des 3-Cavernes, au Sigalion, dans l'arrière-boutique 1893 avec permission.

Imprimée à 100 exemplaires non vendus. Brochure.

Baron du ROURE DE PAULIN.

—

Nom d'auteur à retrouver. — De quel poète est le vers suivant :

Tant qu'il brille ici-bas, tout astre a son image?

NAUTICUS.

—

Divergences d'arithmétique. — 1° L'inventeur du jeu d'échecs réclama comme récompense 1 grain de blé pour la 1re case, 2 pour la 2e, 4 pour la 3e. . on connaît la suite.

Or, le *Dictionnaire Larousse*, 1re édition, fournit des données dont le résultat est :

101. 320. 605. 068. 779. 520.

Le *Magasin pittoresque* (t. II, p. 15) donne :

87. 076. 425. 546. 692. 656.

Le *Dictionnaire de la Conversation* et *Un million de faits* sont d'accord avec :

18. 446. 744. 073. 709. 551. 615.

Mais d'abord 615 n'est pas un produit de 2, et ensuite, si on fait le calcul sur un échiquier fictif, on arrive sur la 64e case avec :

9. 223. 372. 036. 854. 775. 808.

et sur la 65e à :

18. 446. 744. 073. 709. 551. 616.

Quelle est la bonne solution ?

2° Si maintenant on effectue la même étude au sujet de l'achat d'un cheval, par une mise sur chacun de ses clous doublée à partir du 1er, on retrouve les mêmes divergences.

Le *Magasin pittoresque* (t. XXXIX, p. 146), pour 30 clous donne :

8. 461. 016. 091.

mais ces 091 unités ne sont pas un produit de 2, et notre échiquier calculé case par case donne pour la 30e :

536. 870. 912.

chiffre indiqué d'ailleurs par la *Table des Logarithmes.*

Pour 32 clous, le *Dictionnaire de la Conversation* donne :

4. 294. 967. 295.

chiffre qui dans notre échiquier n'est fourni que par la 33e case.

Le *Magasin pittoresque* (t. II, p. 15) est d'accord avec l'échiquier pour un cheval portant 24 clous : il revient bien à 83.886 fr. 08.

Quels sont les chiffres vrais pour 24, 30 et 32 clous ? H. S.-D.

Réponses

Le Combat des Trente (LXIV, 41). — Voir *Chronique de Froissart*, p. 188. Edition abrégée par Mme de Witt, née Guizot, Paris, Hachette :

... Et depuis je vis assis à la table du roi Charles de France, un chevalier breton qui avait été là, et qui s'appelait messire Yvain Charuel ; mais il avait le visage si tailladé et cicatrisé qu'il montrait bien que la bataille avait été bien combattue. Et aussi y fut messire Enguerrand de Hesdin, un bon chevalier de Picardie, qui montrait bien qu'il y avait été, et un autre, bon écuyer qui s'appelait Hue de Roncevaux ; si fut cette aventure en plusieurs lieux contée et rapportée. Les uns tenaient à prouesse et d'autres à témérité et grande outrecuidance.

Voir de Freminville, *Antiquités de la Bretagne. Le Morbihan.* (Brest, 1834, p. 109).

Mais une preuve irrécusable de l'authenticité du combat des Trente est un poëme manuscrit et contemporain qui existe à la Bibliothèque du Roi (nº 7595 bis) et qui en donne le récit très circonstancié. Ce précieux monument de la réalité d'un fait historique si remarquable était absolument inconnu lorsque le hasard nous le fit découvrir à M. de Penhouet et à moi. Je l'ai le premier fait connaitre au public en le faisant imprimer à Brest en 1819.

Voir : Cuyot Delandre. *Le Morbihan.* Paris 1847. p. 319 et suiv. L'auteur cite tout le passage de Froissart relatif à ce combat.

Voir Pitre-Chevalier. *La Bretagne.* Paris 1859 (p. 302).

Note :

Même avant la découverte du poème sur le Combat des Trente et la restitution du chapitre décisif de Froissart, il y avait bien de l'entêtement ou bien de la mauvaise foi à nier jusqu'au fait de ce combat célèbre. 1º Christine de Pisan, écrivant peu de temps après, l'histoire de Charles V, mentionne cette affaire comme une chose notoire (liv. I, ch. XXVI) et cite un écuyer anglais qui avait figuré à Mi-Voie. 2º d'Argentré déclare avoir vu de ses yeux un très ancien livre en rhythme sur ce même combat. 3º Enfin Froissart luimême dont on invoquait le silence... Froissart mentionnait, comme nous venons de le voir le célèbre aventurier Croquart « Elu pour être à la bataille des Trente, où il fut le meilleur combattant de la partie des Anglais ».

P. 307. « Cy commence la bataille de Trente Anglois » et suit le poème cité par Freminville.

Pitre-Chevalier, p. 317.

... La chaleur fut moult grande, chacun s'y [tresua
De sueur et de sang la terre rosoya.
A ce bon senmedy Beaumanoir s'y jeuna
Grand soif oust le baron, a boire demanda.
Messire Giuffroy de Bovestoutort répondu a :
« Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif te passera
« Ce jour aron honneur, chacun s'y gaignera
« Vaillante renommée ja blasmée ne sera.
Beaumanoir le vaillant adonc s'evertua...

P. c. c. Em. G.

—

Où furent enterrées les victimes de l'Abbaye (LXIII, 586 ; LXIV, 52). — Les frères Vingdelet, propriétaires d'un terrain situé près de Charenton, s'y livraient à l'extraction de la pierre, quand, au mois de septembre 1792, alors que les travaux étaient en pleine activité, on vint brusquement jeter dans leur carrière des charretées de cadavres provenant des massacres des prisons. On opéra avec une telle précipitation, que les outils euxmêmes, abandonnés par les ouvriers, furent enfouis avec les corps. Les frères Vingdelet, ne pouvant désormais continuer leur exploitation, réclamèrent une indemnité à la municipalité de Paris qui décida (9 septembre 1793) de leur accorder une somme de 11900 livres à prélever sur la caisse de la Commune, « sauf le recours envers qui de droit ». L'administration des domaines et finances de la Commune s'opposa à l'exécution de ce décret : Cette dette, disait-elle, devait être considérée comme dette nationale et n'incombait pas à la ville. Le conseil exécutif provisoire (conseil des ministres d'alors) fut de cet avis et accorda, le 12 brumaire an II (2 novembre 1793), aux Vingdelet, une indemnité de 8000 livres, à prélever sur les fonds secrets dont il disposait.

J'ignore combien de cadavres on jeta dans la carrière en question et de quelle prison ils provenaient.

Ernest d'Hauterive.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII, 10, 60, 165, 269, 744 ; LXIV, 54). — « On sait, a dit M. Gautherot, que les « actes les plus importants de la Révo-

« lution — par exemple le meurtre de « Louis XVI — furent décidés dans les « convents ».

On sait ? Tout au moins on voudrait savoir. Si on le savait, la présente question n'aurait plus d'objet. Malheureusement, on ne sait pas.

On sait ? Comment le sait-on ? La pièce probante nous est annoncée par M. Gall et nous verrons ce qu'elle nous apprendra.

Pour le moment, tout ce qu'on sait, c'est que M. Gautherot sait. Attendons qu'il nous dise ce qu'il a su et jusque-là méfions-nous des affirmations vagues.

ZANIPOLO.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G. 534 ; XLIX à LXI ; LXIII ; LXIV, 9). — Je ne croyais pas (mais je ne puis vérifier, étant absent de Paris) que tous les documents, reproduits dans l'*Intermédiaire* du 10 juillet d'après le fort intéressant article du docteur Bienvenu, fussent inédits. En tout cas, les deux premiers figurent en notes dans le *Mémoire* de Pelletan qui a été publié : j'en ai sous les yeux une copie portant la signature autographe de Ph.-J. Pelletan lui-même, et qui fait partie des archives de Frohsdorf.

Mais peu importe. Car la découverte la plus précieuse du docteur Bienvenu, c'est celle, 1° de la déclaration-minute du décès de Louis XVII, portant les signatures originales, 2° d'une expédition de l'acte de décès, contemporaine de cet acte même. Il devient ainsi plus impossible que jamais de nier que ces fameuses pièces aient existé.

Au reste, jamais les gens sérieux n'ont pu en douter. J'ajoute, en effet, aujourd'hui un détail qui n'a pas encore été donné, que je sache, dans les discussions indéfinies provoquées par les *survivantistes*. C'est que la première publication de l'acte de décès n'a pas du tout été faite par Beauchesne.

Eckard, la bête noire des naundorffistes, avait déjà donné, dans la troisième édition de ses *Mémoires historiques sur Louis XVII* (p. 486), « l'acte mortuaire » du petit roi, *extrait du registre des actes de décès de l'an III*. La publication se termine ainsi : « Pour extrait conforme, délivré le 15 septembre 1814 : Le Secrétaire-général de la Préfecture ; signé, *Besson*. Collationné ; le garde des Archives de l'Etat civil, signé, *Alexandre*.

Comment des bibliographes aussi érudits (!) que les naundorffistes ont-ils pu, en présence de ce texte, aller jusqu'à accuser M. de Beauchesne d'avoir inventé ou fabriqué le document ?

Si, d'ailleurs, l'acte ne figure que dans la troisième édition d'Eckard (1818), c'est que l'auteur des *Mémoires historiques* ne savait pas encore, lorsqu'il préparait la seconde (qui parut en 1817) que tous les intéressés et tous les inquiets, comme tous les mystiques, lunatiques et fanatiques que mettait en verve le procès de Mathurin Bruneau, iraient jusqu'à formuler librement et hautement, vers la fin de 1817, des doutes sur l'existence de la pièce. On peut voir dans le dossier récemment publié par Mme de Saint-Léger et par M. G. Lenôtre (p. 203) que le procureur général près la Cour de Rouen écrivait au ministre, le 13 octobre 1817 :

N'existe-t-il pas des preuves positives, *des actes certains et authentiques*, *constatant le décès* et l'inhumation de Mgr le dauphin ?... Pour détruire toute prévention et tranquilliser tous les esprits, ne serait-il pas bon que ces actes pussent apparaître... ?

En publiant l'acte quelque temps après, Eckard prouva aux hésitants et aux illuminés qu'une seule ressource restait désormais à tous les Louis XVII désireux de rentrer « dans leur héritage » : c'était d'engager une procédure pour inscription de faux. — Rien n'est changé à cette heure. — Mais l'acte de décès, dont la commission sénatoriale se demande encore « s'il a réellement existé », est publié depuis 93 ans.

FRANÇOIS LAURENTIE.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff. Documents inédits (LXIII, 578, 748, 794, 835). — La courtoise réplique de MM. Laurentie et de Reiset nécessite, de ma part, quelques mots encore :

1° Jamais, je l'ai dit et je le répète, les rédacteurs *attitrés* de la *Légitimité* n'ont écrit que « TOUS LES PAPES AU XIXe SIÈCLE », c'est-à-dire en bon français, Pie VII, Léon XII, Pie VIII Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X, avaient, selon les expressions de M. Laurentie, « RECONNU

Naundorff et ses hoirs pour les descendants de Louis XVI » ; et je m'étonne que mon honorable adversaire puisse m'opposer comme émanant de la *Légitimité* (septembre 1906, p. 629) une phrase d'une lettre du « comte d'Aleyrac » au *Gil-Blas*, lettre que je reproduisis par condescendance pour son signataire, comme je reproduisis ensuite les démentis et objections qu'elle souleva.

Ladite phrase, du reste, ne s'applique point, le contexte le prouve, à TOUS les papes du XIXe siècle. Or, c'est cette affirmation absolue, et celle-là seulement, que j'ai qualifiée d' « évidente absurdité ».

J'ajoute que les exagérations de la très ardente mademoiselle de la Tour du Pin, exagérations que M. de Cornulier-Lucinière n'a jamais faites siennes, n'engageaient nullement les autres défenseurs de la Survivance ; et présenter comme « un cliché naundorffiste » une affirmation isolée me paraît aussi, n'en déplaise à mes distingués contradicteurs, très fortement exagéré.

2° La publication de la note de l'*Osservatore Romano* du 7 avril 1907, note provoquée en grande partie, M. de Reiset lui-même nous le déclare, par les affirmations exagérées et imprudentes du « comte d'Aleyrac », n'a point été la cause déterminante de ma démission de directeur de la *Légitimité*, démission à laquelle je songeais depuis assez longtemps et qui s'imposait à moi, pour plusieurs raisons. Je ne puis que me féliciter d'ailleurs d'avoir confié ma chère revue à l'intelligente direction de mon vaillant ami de Paris, M. Louis Champion.

3° Les déclarations, inédites ou non, du comte de Chambord sur ses droits au trône de France pourraient parfaitement se concilier, selon moi, avec des doutes passagers sur la légitimité de ces droits. Reconnu officiellement et universellement comme le chef de la Maison de Bourbon, ne devait-il pas continuer à s'affirmer comme tel, tant qu'il n'aurait pas la certitude *absolue* du contraire ?

Si je posé la question, sans avoir la prétention de la résoudre définitivement, c'est que je ne crois pas pouvoir, ni raisonnablement ni consciencieusement, taxer de mensonger le témoignage formel, réitéré, désintéressé, de Mme de Maleyssie ; réserve faite des erreurs de date ou de détail qu'une défaillance de mémoire a pu lui faire commettre.

4° Relativement à la connaissance que pouvait avoir, du fait même de l'évasion, M. le comte de Chambord, j'ai fait allusion aux renseignements fournis, en 1898, par M. de la Roche-Billon à M. de Clancarthy, et confirmés par le même, en 1909, à M. de Cornulier-Lucinière. — Je constate que M. Laurentie reste muet sur ce point, très intéressant cependant, lui aussi.

ALBERT RENARD.

***

Nous avons communiqué la réponse de M. Albert Renard à M. François Laurentie, qui nous adresse la note suivante :

***

M. Albert Renard lâche complètement le « comte d'Aleyrac », n'ose pas nommer un seul pape du XIXe siècle qui ait *reconnu* Naundorff pour fils de Louis XVI, ne donne aucune des précisions que je le défiais bien de donner sur la promenade à cheval du comte de Chambord et de Mme d'Osmond, et fait enfin des réserves sur les « erreurs de date ou de détail » *qu'une défaillance de mémoire a pu faire commettre* à Mme de Maleissye dans une et dans plusieurs dépositions solennelles. Si, cette fois, il parle au nom de la *Légitimité* et de la pure doctrine naundorffiste, je le remercie de son précieux concours, et je ne tiens à aucune de mes expressions.

Enterré donc, le témoignage de Mme de Maleissye sur les propos que le comte de Chambord ne lui a certainement pas tenus en 1858 (date importante et qu'on aurait presque pu croire choisie à dessein, car cette année-là, le prince est allé en Hollande et a été reçu par le roi. — Diable !...)

Reste l'affaire La Roche-Billon, puisque M. Renard a l'air de la considérer comme importante. (Voir *Légitimité*, 1898, p. 64). M. de Clancarthy a raconté à M. Renard que M. de la Roche-Billon lui avait raconté que M. Alexandre de Monti lui avait raconté que M. Edouard de Monti avait été chargé par le comte de Chambord de faire une enquête sur l'évasion. L'enquête avait abouti. Louis XVII était bien évadé. On l'avait conduit en Vendée et embarqué aux Sables d'Olonne. Destination inconnue. Le capitaine « était por-

teur d'un pli cacheté qu'il avait ordre de n'ouvrir qu'à *une certaine distance* en mer ».

Un peu vague, ce dernier détail. Mais, comme on voit, l'ensemble est très précis et très impressionnant !

J'ai cependant l'habitude de ne discuter que quand on me donne des précisions plus grandes encore. Quelle est la date de la conversation Monti-La-Roche-Billon ? Quelle est la date assignée par M. de la Roche-Billon à l'enquête ordonnée à M. de Monti ? Et tout le témoignage Clancarthy-La Roche-Billon-Monti est-il certifié, quant au fond, rigoureusement exact par la famille de Monti ?

J'attends sous l'orme.

François Laurentie.

***

Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 30 juin de cette année, je répondais à M. A. Renard au sujet de la légende Naundorffiste qui veut que tous les papes du XIXe siècle aient reconnu en Naundorff le légitime fils de Louis XVI. Je parlais du sacre de ce dernier au Vatican par le pape Pie VI, cérémonie dont Mlle de la Tour du Pin a affirmé à plusieurs reprises avoir reçu la plus formelle assurance de Léon XIII en personne ! — Je faisais allusion, en outre, à l'étude longue et minutieuse que le général de Cornulier-Lucinière a consacrée à cette question, et aujourd'hui, à ces deux noms, je voudrais en ajouter un troisième, celui de M. Robinet de Cléry qui a repris la même thèse dans la *Légitimité* de Juillet, (page 105), quoiqu'une note de la Rédaction indique que le Directeur de la Revue fait ses réserves sur cette question. — Mais il est un autre argument auquel M. Robinet de Cléry semble attacher une grande importance, c'est la fameuse scène qui aurait coûté la vie au duc de Berry.

Cet étrange récit se trouve déjà dans la plaidoirie de Jules Favre, mais les témoignages invoqués sont si peu précis que je m'étais permis, il y a quelques années, au cours d'une longue polémique, d'élever quelques doutes sur leur authenticité. Cette surprenante déposition émanait, en effet, non de l'huissier témoin auriculaire de cette scène fameuse, grâce à une porte entr'ouverte, mais seulement d'un tiers, qui lui-même l'avait recueillie de la bouche d'un bijoutier, ami de l'huissier en question.

Dans un article sensationnel (*Gil Blas* du 17 octobre 1906) le comte d'Aleyrac s'était efforcé de me convaincre en m'apportant une preuve catégorique et indiscutable sous la forme d'un second témoin. Et ce témoin, à l'en croire, était une dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême, la comtesse de Kersabiec qui, ayant à ses côtés sa fille Mathilde encore tout enfant, avait accompagné, jusque dans l'antichambre du cabinet royal, la princesse près de laquelle elle était, ce jour là, de service. C'est là que grâce à une porte restée entr'ouverte sous une tapisserie, elle n'avait rien perdu de l'orageux entretien, et la petite Mathilde, dont les souvenirs étaient restés très précis, en avait fait plus tard « elle-même un récit complet au comte d'Aleyrac ».

Certes si cette déclaration avait été exacte, elle aurait pu être probante. Malheureusement il n'en reste rien, au plus léger examen.

1° A aucune époque de la restauration, aucune dame de Kersabiec n'a été ni dame d'honneur, ni dame pour accompagner de Mme la duchesse d'Angoulême.

2° Il est une autre raison pour laquelle il est impossible que Mme de Kersabiec n'ait pu assister à ce tragique entretien, et cette raison est assurément sans réplique : « c'est qu'elle était morte cinq ans auparavant ».

Aucun doute en effet ne peut subsister sur l'époque à laquelle la tradition Naundorffiste place cet épisode, puisqu'elle précède seulement de quelques jours ou de quelques semaines la mort du duc de Berry assassiné, comme on le sait, le 13 février 1820. Or, c'est le 25 janvier 1815 que la comtesse de Kersabiec, née de Biré, mère de la petite Mathilde, était décédée, et la date de sa mort est indiscutable.

M. Robinet de Cléry doit avoir d'autres arguments que le libelle qu'il invoque et cette allégation exagérément fantaisiste ?

Vicomte de Reiset.

***

[On voit par cette discussion combien nous avons raison de nous en tenir, sous cette rubrique, à des *documents*. Les vagues propos, les on-dit, les déductions s'écartent de la véritable méthode historique qui doit être la nôtre, et surtout en un tel sujet].

Les lits de Napoléon Ier (LXIII, 826). — Du *Berrichon de Paris* (16 juillet 1911) :

Un lit ayant appartenu à Napoléon Ier, et qui serait celui sur lequel est mort l'empereur à Sainte-Hélène, celui, dans tous les cas, sur lequel il fut exposé après sa mort, vient d'être vendu à l'Hôtel Drouot.

Le général Bertrand l'avait rapporté de Sainte-Hélène dans son château de Laleuf, près Châteauroux, et il mourut également sur ce lit, qui fut donné par ses héritiers à son ancien régisseur, M. Peyron

Ce dernier, devant cinq mille francs à M. Guillemain, banquier à Châteauroux, lui céda le lit pour cette somme, le 22 août 1892, en présence de M. Charavay, le paléographe bien connu.

Les successeurs de M. Guillemain héritèrent du lit et, à la suite d'incidents judiciaires, il a été vendu en vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Châteauroux. L'enchère a atteint 1.250 fr.

M. Georges Lenseigne s'était porté acquéreur jusqu'à la somme de 1.200 francs pour le Musee de Châteauroux, et c'est un riche Américain, M. Tuck, qui l'a acquis pour l'offrir gracieusement au Musée de la Malmaison.

Ce lit est en acier et porte la signature de son constructeur, Desouches. Il est marqué aux armes impériales.

*
* *

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante :

12 juillet 1911.

Cher monsieur Calmette,

On a beaucoup parlé, il y a quelque temps, d'un lit ayant appartenu à Napoléon Ier, à Sainte-Hélène, et acquis par un Américain pour en faire don au musée de la Malmaison. Ainsi que nous l'avons fait jadis dans de semblables circonstances, nous tenons à affirmer que ce lit n'est pas celui sur lequel l'Empereur est mort. Celui-ci nous appartient ; il figure au premier rang parmi nos souvenirs de famille ; nous possédons de même les derniers vêtements de Napoléon, la chemise de son agonie et les linges qui ont servi à son autopsie.

Nous croyons utile de rappeler ici brièvement dans quelles conditions ces objets, précieux entre tous, nous sont parvenus.

Par son testament, daté de Longwood, île de Sainte-Hélène, 15 avril 1821, l'empereur Napoléon chargait plusieurs de ses familiers de remettre à son fils, quand il aurait seize ans, différentes séries d'objets lui ayant servi pendant son règne ou pendant sa captivité. Ainsi l'abbé Vignali devait prendre en garde les vases sacrés ; le comte Bertrand, les armes et le nécessaire en or ; Marchand, les tabatières, lunettes, *lits de camp*, pendules et montres ; le comte de Montholon, le médaillier, l'argenterie, les porcelaines, etc.

L'Empereur, dans l'état annexé à son testament, avait pris soin de dresser lui-même la liste de tous ces objets, et dans le chapitre intitulé : « Inventaire de mes effets que Marchand gardera pour remettre à mon fils », figurent à l'article VIII « mes deux lits de fer, mes matelas et mes couvertures, s'ils se peuvent conserver ».

En 1821, les fidèles compagnons de l'Empereur rapportèrent avec eux en France les objets qui leur avaient été confiés, mais ils ne purent s'acquitter complètement de leur délicate mission. Le gouvernement autrichien s'opposa constamment à l'exécution du dernier vœu de Napoléon, et l'infortuné duc de Reichstadt mourut en 1832, sans avoir pu entrer en possession des suprêmes reliques que son père lui avait léguées. Ces objets furent alors remis à Madame mère qui les garda en sa possession jusqu'à sa mort, survenue le 2 février 1836. Alors ses héritiers, c'est-à-dire ses fils Lucien, Joseph et Louis, sa fille Elisa, représentée par la comtesse Camérata et notre aïeule Caroline Murat, décidèrent de partager entre eux ce qui restait des dépôts jadis confiés par l'Empereur à Sainte-Hélène.

Nous disons « ce qui restait », car un certain nombre d'objets avaient été prélevés au moment de la mise en tombeau et ensevelis avec l'Empereur. *Nous en possédons la liste.* D'autres objets avaient été pris ou égarés. *Ils sont signalés également.* Ainsi, nous avons sous les yeux la copie de l'inventaire des boîtes remises à Marchand, avec les observations de celui-ci sur l'état où elles se trouvaient à l'époque du partage, en 1836. Il écrit à la même date : « Les effets et objets dont l'Empereur a disposé en faveur de son fils et dont je suis dépositaire, sont :

1 nécessaire dont les pièces sont en argent. Plusieurs pièces manquent au nécessaire.

1 petite pendule dorée.

1 petite cassolette en vermeil.

2 lits de fer avec matelas, oreillers, draps de baptiste et couvertures (celui sur lequel l'Empereur est mort est le meilleur).

2 paires de drap de baptiste, 1 couverture, 1 oreiller, 1 matelas, se sont trouvés égarés chez M. de Montholon.

2 tables de nuit de campagne avec accessoires.

2 flacons à eau-de-vie en argent que portait le chasseur en campagne et un 3e en chagrin vert. — Le 3e flacon, porté en vermeil, n'a de vermeil que l'anneau, il est resté entre les mains de M. de Montholon.

(1) Lettre à l'*Intermédiaire.*

1 lavabo, le pied en bois, racine d'orme, orné de cols de cygne en cuivre doré.

1 bassin et le plateau en argent.

1 bidet, la cuvette en plaqué, la seringue en vermeil, la lunette de guerre de l'Empereur, — le premier corps en acajou, les autres en argent.

2 montres en argent, l'une ayant une chaîne, des cheveux de l'impératrice Marie-Louise, une petite clef et un petit cachet avec un N. couronné, l'autre sans chaîne ni cachet.

2 paires d'éperons en argent (une paire dans le tombeau).

1 petite boîte en acajou contenant du tabac.

HABITS

1 manteau (celui de Marengo).

1 pelisse garnie de fourrure (cette pelisse garnie de fourrures s'est totalement perdue à Sainte-Hélène, elle était déjà en très mauvais état à l'île d'Elbe).

4 vestes et culottes casimir blanc.

1 uniforme chasseur de la Garde.

1 uniforme des grenadiers de la Garde.

1 uniforme de la Garde nationale.

1 capote grise.

1 capote verte.

1 chapeau d'uniforme.

On remarquera qu'à la liquidation de la succession de Madame mère les deux lits figurent encore ; on signale seulement que deux paires de drap de baptiste, une couverture, un oreiller, un matelas, ont été égarés chez M. de Montholon. On verra plus loin que le lit mortuaire échut à Caroline, mais comment l'autre est-il sorti des mains de la famille alors que l'Empereur en spécifiait la remise à ses héritiers ? Nous ne le rechercherons pas et nous nous bornons à prouver que celui que nous possédons nous vient de notre grand'mère en héritage direct de Madame mère ; l'inventaire de sa succession est parmi nos papiers.

Les lots furent composés chacun de tabatières, miniatures, armes, décorations, liv , meubles et uniformes et tirés au sort.

Le numéro 2 échut à la reine Caroline ; il comprenait le lit de fer sur lequel l'Empereur était mort à Sainte-Hélène, le lavabo avec ses accessoires, le chapeau et l'uniforme des chasseurs de la Garde, une des tabatières trouvées sur la table de Louis XVIII, le 20 mars 1815, etc.

A juste titre, elle pouvait se croire favorisée par le sort. — Marchand lui écrivait, le 25 décembre 1836 : « Votre Majesté doit être heureuse du lot qui lui est tombé en partage ; il est, à mon avis, sinon le plus riche, le plus précieux comme souvenir. »

A Florence, le 10 mai 1839, quelques heures avant sa mort, la reine Caroline léguait à titre de legs particulier à son petit-fils Joachim, fils du prince Lucien Murat, « le portrait du roi Joachim, à cheval, le grand tableau représentant l'empereur Napoléon couvert du manteau impérial, *le lit de l'Empereur Napoléon*, le lavabo de l'Empereur muni de tous ses accessoires, l'épée et l'uniforme de l'Empereur et le portrait d'elle-même, entourée de tous ses enfants ».

Et la Reine ajoutait : « Je désire que ces objets, que je lègue en particulier à mon petit-fils Joachim, lui soient toujours chers et précieux et qu'ils lui rappellent le souvenir de ses aïeux. » Ces paroles étaient dignes de la femme qui, dans ce moment même, consacrait le premier terme de la pension que venait enfin de lui accorder le gouvernement français à l'érection d'une statue de Napoléon Ier.

Son vœu devait être exaucé : les objets confiés par elle aux soins pieux de ses descendants forment aujourd'hui le centre d'un véritable reliquaire napoléonien.

Veuillez recevoir, cher monsieur Calmette, l'expression de mes sentiments cordialement distingués.

NEY, princesse MURAT.

—

L'Entrée des troupes en mai, à Paris, en 1871 (LXIV, 43). — D'une lettre adressée à l'*Eclair* :

J'étais attaché, comme lieutenant en 1er, à une batterie du 13e régiment d'artillerie, cantonnée à Sèvres au moment où se préparait l'attaque des remparts. Bien que formant une batterie montée, armée de canons de campagne, nous avions été chargés de faire une brèche au bastion 65, voisin de la porte de Saint-Cloud, par le tir plongeant d'une batterie de siège de 24, installée à Billancourt, à 1.100 de l'escarpe du bastion.

Le 21 mai, à partir de midi, j'étais de service à cette batterie pour commander le tir, le capitaine *Flandre*, mon capitaine en 2e, s'étant placé à un poste d'observation plus voisin de l'objectif. Vers *deux heures* on aperçut de la batterie *un drapeau* (ou un mouchoir ?) *blanc* flottant sur le bastion. A cette vue, je crus devoir suspendre le feu provisoirement et j'envoyai prévenir de l'incident, le commandant de l'attaque en demandant des ordres. On me fit bientôt répondre de continuer le tir ; mais j'avais à peine envoyé une salve que le capitaine Flandre me rejoignit et me dit qu'on allait entrer dans la place. Je recevais presque au même instant l'ordre de cesser définitivement le feu et d'attendre sur place, avec mon personnel, des ordres ultérieurs.

J'appris bientôt par des officiers qui passaient, que la porte de Saint-Cloud avait été trouvée sans défense et que quelques trou-

pes s'étaient hasardées dans l'enceinte, en deçà du viaduc du Point-du-Jour. Elles avaient trouvé les bastions voisins de la porte inoccupés.

Cependant, un peu avant quatre heures, j'entendis tout à coup de ce côté une vive fusillade, suivie immédiatement de quelques coups de canon; puis silence complet. Le capitaine Flandre revint à ce moment m'apporter l'ordre de rentrer à Sèvres avec mes hommes ; la batterie devait atteler son matériel de campagne et se diriger sur Paris avec l'armée de siège. En m'accompagnant, le capitaine me raconta « *l'histoire bien connue* » de Ducatel, dont il avait été en quelque sorte le témoin. Depuis qu'il m'avait rejoint la première fois, il était entré lui-même par la porte de Saint-Cloud, *après les premières compagnies d'infanterie* qui avaient franchi cette porte et *en même temps que le commandant Louis*, notre chef d'escadron, *le commandant Trèves et d'autres officiers*. L'entrée des premières troupes n'avait, me confirma-t-il, rencontré d'abord aucune résistance ; mais on n'en avait pas moins jugé prudent de se prémunir contre tout retour offensif; et on avait eu raison, comme la suite le prouva.

On avait donc établi, à l'interieur et devant l'entrée une sorte de barricade. Les lieutenants d'artillerie *Page* et *Baumersback* avec l'adjudant *Bouquillon*, de notre batterie, avaient installé derrière cette barricade deux pièces de canon trouvées sur les remparts. Ces précautions étaient à peine prises qu'une violente fusillade, partie de quelques maisons peu éloignées, éclata brusquement. Le canon en eut, d'ailleurs, promptement raison. C'était là le bruit que j'avais entendu du dehors.

Lorsque j'arrivai à la porte de Saint-Cloud, avec ma batterie encadrée dans la division Vergé, il était déjà tard. L'infanterie avait, jusque là, franchi sur une étroite passerelle improvisée la coupure profonde qui avait été creusée devant l'entrée (je n'ai pas vu de pont-levis). Un de mes camarades du génie, le lieutenant *Buisson*, achevait d'établir un pont de circonstance praticable à l'artillerie et d'agrandir la brèche déjà faite dans la palissade qui barrait le chemin au delà. Ce ne fut qu'à sept heures du soir que la batterie put pénétrer avec ses pièces et ses attelages. Mais j'avais eu le temps, en attendant, de franchir la porte à pied et de constater qu'il y avait déjà à l'intérieur des forces imposantes, massées entre les remparts et le viaduc, et attendant la nuit pour suivre les quais jusqu'au Trocadéro, d'où le canon réveilla dès l'aube Paris endormi et les fédérés qui ne se doutaient pas de notre présence...

Il semble résulter de ce récit succinct :

1° Que c'est bien Ducatel, avec son drapeau ou son mouchoir blanc, qui a donné le signal de l'entrée dans Paris ;

2° Que le commandant Trèves, en admettant qu'il ait, le premier, aperçu le signal de Ducatel, n'est entré dans l'enceinte du Point-du-Jour qu'après les premières troupes et en même temps que d'autres officiers. Il eut seulement l'*heureuse* idée de prévenir directement et sans tarder M. Thiers de l'événement qui venait de se produire. Telle a été du moins l'opinion générale de ceux qui ont pris à cet événement une part plus ou moins directe.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, faire de cette communication tel usage que vous jugerez à propos et agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

M. Lefebvre,
Colonel d'artillerie en retraite.

*
* *

La lettre inédite suivante est du héros même qui, répondant au signe de Ducatel, entra le premier dans Paris.

Paris 15 Septembre 1882.

Cher et bon Monsieur de V...

Je viens vous confirmer ma dépêche d'hier, et vous dire qu'en rentrant chez moi, j'ai trouvé votre lettre du 6 courant et celle destinée à M. P... C'est en présence de semblables situations que l'on voudrait avoir la puissance en mains, que ne suis-je donc quelqu'un, quelque chose... que n'ai-je quelque fortune pour venir contribuer à l'accomplissement de la grande, magnifique, mais très lourde tâche qu'il a plu à Dieu de vous imposer — est-il possible de douter d'une rémunération future, en présence d'un dévouement comme le vôtre, d'une abnégation tellement complète qu'elle touche à l'héroïsme, l'homme se demande, parfois, quelles sont les récompenses ou les peines qui suivront la longue agitation de sa vie. Vous, cher Monsieur de V..., vous n'avez pas à redouter les peines ! vous en avez été trop gratifié en ce monde. Dieu saura récompenser en vous l'admirable patriotisme et les vertus du chef de famille attaché à son œuvre « colossale » d'éducation de si nombreux enfants. Le constant courage que vous aurez montré dans l'accomplissement de cette œuvre finira par attirer sur vous des bénédictions qui doubleront vos forces et feront luire des espérances encore voilées. Oui, je le répète, pourquoi ne suis-je donc rien ? pourquoi ne puis-je, hélas ! vous apporter que des vœux ! Quelle sombre époque que la nôtre ! dans quelle nuit nous enfonçons-nous de plus en plus ? — Qui eût dit, n'est-ce pas, en 1871, qu'après avoir rendu à mon pays, l'immense service de prendre Paris, de l'arracher à la canaille, en me dévouant seul, en volant à la mort,.. qui eût dit qu'en

1882, je ne serais encore qu'un capitaine de vaisseau ! Et, cependant, pendant les 10 années qui viennent de s'écouler, n'ai-je pas été constamment sur la brèche ? ne m'a-t-on pas vu commander un navire, commander une école très spéciale, la *sortir* de la *vase*, présenter à l'Académie des sciences 25 où 26 mémoires, donner enfin partout des preuves de mon bon vouloir et d'une certaine activité intellectuelle. Eh bien, rien n'y fait, on m'étouffe, on m'écrase, on jalouse ma petite renommée (me dit-on)... et l'on me fait toujours attendre mes étoiles. Tenez mon bon Monsieur V... en refusant la députation en 1871, sur le conseil de mes frères qui m'adjuraient de ne pas me lancer dans la politique, j'ai commis la plus lourde faute que l'on puisse faire — j'ai perdu ma carrière — si j'avais fait comme l'amiral J....z, par exemple, je serais très probablement amiral comme lui, et peut-être sénateur — et dans une telle position, à défaut de fortune, je pourrais beaucoup m'employer pour mes amis.

Mais ici, dans ce Paris, simple petit capitaine de vaisseau presque oublié, que puis-je, hélas !... *que puis-je rendre à ceux* qui me donnent ou donneraient ?... C'est donnant, donnant, vous le savez ? Je suis bien triste parfois de la bêtise que j'ai faite ! Mais aussi, pouvais-je penser que mes chefs n'auraient pas à cœur de me pousser ? Je suis cependant là tout prêt à tout événement... et je vous réponds que l'occasion venant, je saurai profiter de la dure expérience acquise. — Je ne puis pas croire que mon heure ne revienne pas... et que Dieu (que je prie tant) m'abandonne. Il sait ma devise : « Pro Deo et Patria ». Ne perdons pas espoir ; les vents et les flots sont changeants — je vais expédier votre lettre si noblement écrite à M. P.. ; vous me demandez de « l'apostiller » comme si j'étais un grand personnage ! Hélas ! j'y joindrai ma prière bien fervente et voilà tout — qu'en adviendra-t-il ? Au revoir, cher, bon, et si digne M. de V···, au revoir, et bon courage. Voulez-vous présenter mes très respectueux hommages à Madame De V··· et à ses demoiselles, et agréer la respectueuse assurance de mon entier dévouement.

Signé : A[te] Trève,
Capitaine de vaisseau.

P. c. c. Victor Déséglise.

—

Brevets militaires. — Le Sergent dangereux. — Le capitaine Paulin (LXIV, 46). — Les Sergents dangereux furent institués par Edit de Henri II de l'an 1552, pour conserver le droit du roi dans dans les forêts où le roi a tiers et danger, ou simplement danger. — Tiers et danger, était un droit qui appartenait au roi et à quelques seigneurs, et surtout en Normandie, sur les bois possédés par les vassaux ; il consistait au tiers de la vente qui se faisait d'un bois, soit en argent ou en espèces (blé, vin, volailles, etc., etc.) et outre cela au dixième.

F. Jacotot.

—

Abbaye de Jouarre (LXIV, 3). — L'*Histoire de l'Eglise de Meaux*, de Dom Toussaints Du Plessis, tome I, p. 590-595, contient la liste des abbesses de Jouarre. On trouve quelques rectifications à cette liste dans l'ouvrage suivant : *Lettres aux auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne touchant plusieurs Abbés et Abbesses du Diocèse de Meaux*, par Charles-Joseph Thomé, chanoine de Meaux. Paris, 1748, in-4°, p. 24 et 25. La dernière abbesse citée, Catherine de Montmorin de Saint-Herem, qui avait pris possession le 29 juin 1739, fut abbesse jusqu'à la Révolution. G. O. B.

* * *

On trouve la liste complète des abbesses de Jouarre dans le *Gallia Christiana*, tome VIII, colonnes 1708 à 1715 et dans un petit volume édité en 1861, par Auguste Aubry, et intitulé *Le monastère de Jouarre, son histoire jusqu'à la Révolution* par H. Thiercelin, docteur en droit.

Le *Gallia Christiana* contient une notice très sommaire sur chacune des abbesses ; si M. Brenat désire avoir des détails plus circonstanciés, il les trouvera dans l'*Histoire de l'église de Meaux*, par Dom Toussaints Du Plessis, bénédictin. Paris, 1731. 2 vol. in-4°. Albert Catel.

—

Abbesses de Fontevrault (LXIV, 3). — Pétronille de Chemillé, morte en 1149.

Mathilde d'Anjou, décédée en 1155.

Audeburge de Haute-Bruyère, morte en 1180.

Gillette, décédée en 1190.

5. — Mathilde de Flandre, morte en 1194.

Mathilde, décédée en 1207.

Marie de Bourgogne, 1207.

Alice de Bretagne, morte en 1216.

Berthe, décédée en 1227.
10. — Alice de Blois, morte en 1244.
Mathilde de la Ferté, décédée en 1265.
Jeanne de Brenne, morte vers 1276.
Isabeau d'Avoir, décédée en 1284,
Marguerite de Pocé, morte en 1304.
15. — Aliénor de Bretagne, décédée vers 1342.
Isabeau de Valois, morte en 1349.
Théophanie de Chambon, décédee vers 1354.
Jeanne de Maugey, morte en 1372.
Alice de Ventadour, décédée en 1372.
20. — Aliénor de Parthenay, morte en 1391.
Blanche d'Harcourt, décédée en 1431.
Marie d'Harcourt, 1451.
Marguerite de Montmorency, morte en 1452.
Marie de Montmorency, morte en 1457.
25. — Marie de Bretagne, morte en 1477.
Anne d'Orléans, décédée en 1491.
Anne de Bourbon, morte en 1534.
Louise de Bourbon, décédée en 1575.
Eléonore de Bourbon, décédée en 1611.
30. — Louise de Bourbon de Lavedan, décédée en 1637.
Jeanne-Baptiste de Bourbon, morte en 1670.
Marie-Madeleine-Gabrielle-Adélaïde de Rochechouart de Mortemart, décédée en 1704.
Louise-Françoise de Rochechouart de Mortemart, morte en 1742.
Louise-Claire de Montmorin de Saint-Hérem, décédée en 1753.
35. — Marie-Louise de Timbronne de Valence, morte en 1765.
36. — Julie-Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, nommée par le roi en 1765 et expulsée de son abbaye le 30 septembre 1792.

F. Uzureau.

*
* *

La liste des abbesses se trouve à l'article *Fontevraud* (qui est le nom exact) du *Dictionnaire de Maine et-Loire* de Célestin Port ; chaque abbesse a une note particulière à son nom.

René Villès.

—

Chef de bataillons de volontaires à identifier (LXIII, 684, 796 ; LXIV, 14, 59). — Grâce à d'aimables correspondants, que je remercie bien vivement, j'ai pu identifier :

P. Bordier de Beaumont (1738), F. de Hédouville, J. Tholozan (1749), Jourdin de Bravignon de la Faix (1740), Lebugle de l'Orme (1751), J. Galissard-Marignac (1737), G.-M. de Vicose (1760), J. Saint-Faust (1761), Durocher de Penhouët (1740), Crublier la Rivière (1740) d'Isoard (1744), Flocard de Mepieu de Kirieu (1722), Bruslé de Baubert (1764), Barthel (1718), d'Aboval de Bacouët (1760), Gigault d'Olincourt (1736), Babert de Jullié (1740), Arbonneau (1750).

Nicolas Brûlé ne fut pas chef du 2e bataillon de la Côte-d'Or à la formation, mais seulement après la mort de Cazotte et de Fondard ; il avait été élu lieutenant le 1er septembre 1791.

Je n'ai pu me renseigner sur quelques autres chefs de bataillons de 1791 :

Duchêne (Jean-Antoine), chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers dans les troupes provinciales.

Lormier (Claude-Louis), né en 1732 à... chevalier de Saint-Louis.

D'Exea (Marie-Scipion) de Narbonne, ancien mousquetaire gris, né vers 1734.

Peloutier, chef du 4e bataillon des Bouches-du-Rhône.

Rocheneuve (Jean-Pierre) de la Creuse.

De Cléry Charles-Louis), décoré du Mérite militaire, originaire du District de Saint-Hippolyte (Doubs).

Kerguélin (Jacques) de Quimper (?)

De Dampmartin.

De Silvy, chef du 1er bataillon de l'Oise.

Aubert Désavesnes (Pierre-Marie-François), chevalier de Saint-Louis (?), tué à Château l'abbaye.

Noguès, des Basses-Pyrénées, général de division, passé en Espagne.

Fescheux, chef du 1er bataillon des Basses Pyrénées.

Morin, chevalier d'Auvers, chef du 2e bataillon de la Seine-Inférieure.

Prix-Varé (Louis), de Versailles, né vers 1766.

Guéné (Jean-Jacques), de Nantes.

D'Amboix (Jean-Pierre) du Mas d'Azil, chevalier de Saint-Louis.

Gald.

Juliette Dodu (1). — Par les soins du *Souvenir français*, on a inauguré à Bièvres, sur le mur extérieur de la maison que Mlle Juliette Dodu habita, une plaque commémorative.

Il n'a pas été prononcé de discours ; le représentant du *Souvenir français*, s'est borné à lire la notice historique suivante qui lui a été remise par la Direction des postes et télégraphes :

République française
Paris, le 11 janvier 1910.

—

Ministère
des travaux publics
des postes et des télégraphes
Postes et télégraphes
Direction du personnel
2e Bureau Note
— —

Mlle Juliette Dodu est née le 15 juin 1848 à Saint-Denis (île de la Réunion).

Elle était gérante du bureau télégraphique de Pithiviers, lorsque le 20 septembre 1870, la présence des Prussiens y fut signalée ; jusqu'au dernier moment, Mlle Dodu garda la communication avec Orléans, qu'elle prévint de l'arrivée de l'ennemi ; puis elle dissimula sous son manteau les pièces mobiles de l'appareil, de façon à le rendre inutilisable, et se cacha ; sa mère persuada aux uhlans qu'elle était partie pour Tours avec les appareils.

Quelques jours apres, les Prussiens s'étant repliés sur Etampes, Mlle Dodu remit les appareils en place, établit une communication avec les lignes installées par les Prussiens et put tenir les troupes françaises au courant des dépêches de l'ennemi.

Les Prussiens revinrent à Pithiviers à plusieurs reprises et essayèrent de prendre en défaut la receveuse ; mais chaque fois Mlle Dodu faisait disparaître ses appareils qu'elle réinstallait apres le départ de l'ennemi ; elle continuait ainsi à renseigner la Délégation du gouvernement de la Défense nationale sur les mouvements des Allemands.

Le secret fut enfin découvert et Mlle Dodu condamnée à mort, toutefois, le prince Fréderic Charles fut touché de tant d'héroïsme et ne fit pas exécuter la sentence.

Après avoir été citée à l'ordre du jour des stations télégraphiques et des bureaux de poste, Mlle Dodu reçut une mention honorable du Gouvernement de la Défense nationale le 8 décembre 1870 ; cette mention honorable fut convertie en médaille militaire par décret du 30 avril 1871. Enfin par décret du 30 juillet 1878, Mlle Juliette Dodu, alors directrice de la station télégraphique de Montreuil-sous-Bois, fut nommée chevalier de la Légion d'honneur « pour avoir intercepté des dépêches au péril de sa vie en 1870. »

Mlle Juliette Dodu n'appartenait plus à l'administration des postes et télégraphes depuis 1880, époque à laquelle elle fut nommée inspectrice générale de l'Instruction publique.

Cette note doit être revisée. Les *Annales publiques et littéraires* publient, dans leur n° 1463, un récit de ces faits par Juliette Dodu elle-même. « Ce que j'ai fait en 1870 ». Nous croyons devoir reproduire cet intéressant document, dans l'*Intermédiaire*, en raison des controverses auxquelles a donné lieu ce beau trait d'héroïsme féminin.

Dès le début de la guerre, le service télégraphique de Pithiviers devint service extraordinaire de jour et de nuit. Le directeur général des télégraphes me confia le service d'observation militaire.

20 septembre 1870. — Les éclaireurs prussiens entrèrent dans Pithiviers ; j'en informai télégraphiquement la délégation de la défense nationale, à Tours.

21 septembre. — Arrivée, dans Pithiviers, d'un escadron de uhlans ; prévenue par un grand nombre d'habitants, il me fut possible, après avoir averti télégraphiquement Orléans, d'enlever mes appareils et de cacher ma pile. La porte du télégraphe étant gardée, je mis mon appareil Morse sous un vaste manteau, et je passai ainsi au milieu de l'ennemi.

24 septembre. — Nouvelle visite des uhlans faisant des réquisitions ; après leur départ, je rétablis mes communications avec Orléans.

27 septembre. — Le prince Albert de Prusse, commandant un corps d'armée, composé de Bavarois et de hussards de la Mort, entra dans Pithiviers. Je voulus en informer Orléans ; mais les quelques minutes que je mis à donner cette nouvelle me furent préjudiciables ; l'entrée principale fut gardée sévèrement par plusieurs cavaliers, je me sauvai alors avec mes appareils, en passant au-dessus de l'orifice d'un puits de communication qui existait entre le télégraphe et l'école-asile.

A peine avais-je disparu par le puits, que

(1) La question nous a été posée mais n'avait pas été imprimée : cet article est donc bien une réponse. Elle est d'ailleurs fort utile, parce quelle fixe un point historique La note du Ministère des postes et des télégraphes nous a été communiquée par la famille de Juliette Dodu.

plusieurs officiers prussiens entrèrent dans le bureau, vide de tout appareil.

Ils coupèrent alors les fils du côté de la gare, mais omirent d'en faire autant du côté d'Orléans, dont le fil avait échappé à leurs investigations.

Cela me permit, après leur départ, de revenir nuitamment correspondre avec Orléans. Je tins aussi la direction générale au courant des faits et menéesde l'ennemi.

Pithiviers fut, pendant quelque temps, complètement débarrassé des Prussiens ; je fis établir un fil direct par Perceval (surveillant de ligne, que l'inspecteur avait mis à mes ordres) entre Pithiviers et Montargis, par Beaune-la-Rolande. Par cette voie, il me fut facile d'informer la défense nationale des événements qui se passaient autour de Pithiviers. Le sous-préfet, les autorités et les habitants eux-mêmes se faisaient un devoir de me communiquer les faits importants les premiers en passant des dépêches officielles aux autorités de Tours.

Je reçus, à cette époque, une lettre chaleureuse du directeur général des lignes télégraphiques, m'annonçant que j'avais été deux fois mise à l'ordre du jour.

Après le départ de l'armée prussienne, une armée française, forte de 15.000 hommes, vint camper à Pithiviers, sous le commandement du général d'Aurelle de Paladines. Pendant trois jours, à tout instant, sans une heure de repos, je passais les dépêches de l'arrivée et j'en recevais.

Le troisième jour, à onze heures du soir, le général se trouvait dans mon bureau, lorsque le surveillant Perceval, que j'avais envoyé le matin vérifier les lignes, fit irruption dans mon bureau, les vêtements déchirés, une blessure au front et une autre à la main. Il nous dit qu'il avait été fait prisonnier et qu'il était parvenu à se laisser glisser d'une charrette où on l'avait placé et qu'il venait nous apprendre que les Prussiens étaient à Malesherbes, et qu'ils se dirigeaient sur Pithiviers.

Immédiatement, le général fit sonner la retraite.

A deux heures du matin, il ne restait plus un seul soldat français dans Pithiviers.

Dans la matinée du même jour, l'avant-garde du prince Frédéric-Charles de Prusse entrait dans la ville ; le prince lui-même prenait possession de la maison du procureur de la République.

J'avais eu soin d'enlever tout le matériel du télégraphe. En vue de son installation dans la ville, l'armée du prince possédait des employés télégraphistes et tout un matériel de campagne.

Nous fûmes reléguées, ma mère et moi, dans une pièce voisine du bureau, ce qui nous permit de soustraire aux Prussiens deux rouleaux de fil de fer destinés à leur installation, qu'ils avaient déposés dans la salle d'attente.

Cris, injures des employés prussiens, en constatant la singulière disparition.

Des recherches furent faites par eux sans résultat Nous avions mis le fil sous nos matelas, au premier étage. L'installation de leurs appareils fut retardée de vingt-quatre heures, temps nécessaire pour en faire venir d'autres d'Orléans.

28 novembre. — Bataille de Beaune-la-Rolande.

Les Français avaient d'abord l'avantage, la fusillade se rapprochait ; le prince Frédéric-Charles ne quittait plus le bureau télégraphique, dont le jardin, situé sur une hauteur, domine les environs. Il assistait à la réception des dépêches. L'une d'elles mit l'ennemi en rumeur. Le prince donna aussitôt des ordres et envoya plusieurs milliers de Prussiens au secours de son armée.

Quand je vis les canons partir au secours de l'ennemi, j'oubliai toute prudence et m'écriai :

— Et dire, grand Dieu, que pas un Français n'a eu l'idée de couper le fil !

Le prince entendit mes paroles ; il me répondit, en très bon français :

— Tout le monde n'a pas, mademoiselle, votre courage et votre présence d'esprit, heureusement pour nous.

Les Prussiens gagnèrent la bataille et rentrèrent affamés dans la ville ; il y eut alors des scènes de gloutonnerie allemande. Quelques soldats prussiens firent la soupe avec de la chandelle.

29 novembre. — Attristée par les désastres éprouvés par notre armée et comprenant toute l'importance du télégraphe, il me vint à l'idée de reprendre mon appareil Morse et de m'en servir la nuit.

J'établis une dérivation en jetant deux fils conducteurs sur le fil passant près de ma fenêtre ; la réussite fut complete. Il me fut possible, pendant dix-sept nuits, de prendre des fragments de dépêches et des dépêches entières. Le sous-préfet les faisait traduire. L'une d'elles, qui contenait un plan d'attaque, fut envoyée par exprès à l'armée française, qui se trouvait à Gien.

A cette époque, le prince Frédéric-Charles avait quitté Pithiviers pour établir son quartier général à Orléans, laissant une division dans notre ville.

Le 5 janvier 1871, à la suite d'une altercation entre ma mère et la bonne relativement à la légèreté de sa conduite envers les Prussiens, cette fille s'écria :

— C'est moins mal, après tout, que de voler leurs dépêches, toutes les nuits, comme vous l'avez fait.

Un Prussien, présent à cette scène, avertit

le commandant de place, qui voulut immédiatement me faire fusiller. Mais le prince Frédéric-Charles, prévenu par dépêche, à Orléans, ordonna mon arrestation et mon envoi comme prisonnière en Allemagne, au prochain convoi.

La déclaration de l'armistice fut cause de ma mise en liberté.

Les ennemis eux-mêmes vinrent me féliciter, avant leur départ, du courage patriotique que j'avais témoigné à mon pays.

Je reçus, le 8 décembre 1870, une mention honorable de la Défense nationale. La lettre d'envoi disait que la mention honorable était la plus haute distinction accordée aux citoyens.

Cependant, le général Trochu, gouverneur de Paris pendant la même période, distribuait des décorations de la Légion d'honneur et des médailles militaires aux actions similaires, qui en province, ne recevaient que la mention honorable.

Ma mention honorable fut convertie en médaille par décret présidentiel du 25 mai 1877, qui ratifiait toutes les mentions honorables accordées par la défense nationale en médailles militaires.

Le 30 juillet 1878, je fus nommée chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Ce récit établit qu'il n'y eut ni conseil de guerre, ni condamnation à mort.

Il est inutile d'enjoliver les légendes patriotiques ; les ornements dont on les surcharge ne peuvent que les rendre suspectes.

—

Guitton (LXIV, 4). — D'après l'Episcopat français, depuis le Concordat jusqu'à la séparation, Monseigneur Guitton serait né à Aix, non en 1802, mais le 19 octobre 1797. Son acte de naissance doit faire connaître ses parents.

G. O. B.

* * *

Le comte de St-Saud, dans son *Armorial des prélats français*, indique que la vie de Mgr Guitton a été écrite par Mgr Ricard. (Aix, Imprimerie Tavernier, 1850). M. G. H. trouvera peut-être dans cette biographie les renseignements qu'il cherche.

NISIAR.

—

Famille Lacordaire (LXIII, 733, 853 ; LXIV, 20, 69). — Le Dr Nicolas Lacordaire, médecin à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), est mort en 1806. Il a laissé quatre fils :

1° *Théodore*, entomologiste très connu, qui fut, pendant 35 ans, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Université de Liège. Il a eu quatre enfants, deux fils et deux filles : Stanislas, Dolorès, Frédéric et Jeanne. Les deux premiers sont décédés ; les deux derniers sont encore vivants ; tous sont sans descendance.

2 *Henri*, qui devint le Père Lacordaire, le célèbre prédicateur

3 *Léon*, ingénieur, qui fut pendant 17 ans directeur de la manufacture des Gobelins. Il a laissé trois enfants :

Marie, morte en bas âge ;

Geneviève, veuve du général Bonnet, morte en 1894, laissant elle-même trois enfants : deux filles actuellement décédées et un fils encore vivant ;

Joseph, encore vivant.

4° *Télèphe*, officier, qui prit sa retraite comme commandant de spahis. Il a eu deux filles : Marie, veuve d'un magistrat, M. Rousse, dont elle a eu trois fils, et Alix, morte célibataire.

La famille du R. P. Lacordaire est donc représentée actuellement :

1° par *deux neveux et deux nièces* : M. Frédéric, Mlle Jeanne, M. Joseph et Mme Rousse. Cette dernière a ajouté à son nom celui de Lacordaire ; ses trois fils portent donc le nom de Rousse-Lacordaire.

3° par *quatre petits-neveux* : MM. Edgar, Télèphe et Christian Rousse-Lacordaire et M. Louis Bonnet, fils du général.

ISKATEL.

—

Prospectus de Lamartine (LXIII, 675). — M. le Dr Dubois nous communique un autre document non moins navrant que les précédents : Lamartine adresse à ceux qu'il suppose capables de souscrire à ses *Œuvres choisies* la lettre qu'on va lire. Elle est autographiée.

—

Paris, 1er février 1849.

Monsieur,

Les rapports de bienveillance intellectuelle et quelquefois cordiale, qui s'établissent naturellement entre l'écrivain et le lecteur, m'autorisent peut-être à vous adresser et à vous recommander le prospectus ci-joint de mes œuvres choisies retouchées, augmentées, commentées et éditées par moi-même.

Si je n'ai pas trop présumé, Monsieur, de votre indulgence pour ces faibles vérités, j'ose

vous prier de lire ce prospectus, de le répandre autour de vous, de vouloir bien recueillir les noms des souscripteurs qui répondront à cette pensée et de me les transmettre

Je n'ai pas besoin Monsieur, de vous dire que votre nom, inscrit sur les pages de ce travail littéraire, le sera surtout dans mon souvenir. AL. DE LAMARTINE.

P. S. Je vous prie d'adresser les lettres et listes de souscription, franc de port, à M. de Lamartine, n° 82 rue de l'Université, à Paris.

—

Les Lamoignon (LXIII, 830). — Dans le cas où M. Val Content n'aurait pas pu consulter les collections de la Bibliothèque nationale, je lui signalerai notamment :

Mss fr. 20233, Généalogie de la famille de L.

6878-9, Papiers du Président de L.

20925, Plan d'études pour les enfants de M. de L. et de M. de Basville.

14342, Vie de Mlle de L. par R. P. X. de la Cie de Jésus.

23985, Vie de Guill. de L. et de Mlle de L. sa sœur.

Voir aussi : Manuscrits français 2015, 2429-30, 2473, 3212, 6877, 7573, 8149, 8155, 10620, 11415, 14051-2, 14321-2, 15226, 22217. Nouvelles acquisitions françaises 124, 1160. DE MORTAGNE.

***

« Le dernier descendant direct de la famille de Lamoignon, originaire d'Auvergne, était le vicomte Christian, pair de France. Celui-ci n'eut qu'une fille qui épousa le comte de Ségur. Une ordonnance royale de 1823 conféra au comte de Ségur l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Lamoignon et le substitua à la pairie de son beau-frère sous le nom de vicomte de Ségur-Lamoignon.

Les armes sont : *losanges d'argent et de sable au franc canton d'hermine* : par concession royale. Pour la généalogie, voir le *Dictionnaire* de Tardieu sur les familles de l'Auvergne. L. DE C.

***

Les Lamoignon — on ne leur connaît pas d'autre nom patronymique — se sont éteints dans les Ségur, auxquels ils étaient déjà apparentés. La dernière du nom, fille d'un pair de France de la Restauration, a épousé un petit-fils du maréchal de Ségur, à qui a été transférée cette pairie, et qui a porté le titre de vicomte de Lamoignon Mort sans postérité, celui-ci a fait prendre ce nom de Lamoignon à un de ses neveux, le comte Edgar de Ségur, frère cadet du prélat Gaston de Ségur, auquel il a laissé le château de Méry, venu de Samuel Bernard aux parents de sa femme par les Molé. Le château et la terre appartiennent aujourd'hui au fils du comte Edgar, le comte Louis de Ségur-Lamoignon, cousin germain du marquis de Ségur, de l'Académie française, qui a deux fils.

On sait qu'une autre grande famille de robe celle des Daguesseau, s'est aussi éteint dans celle des Ségur.

LANGOUMOISIN.

—

La mâchoire de Molière (LXIV, 2). — D'une lettre de Villenave à Louis-Philippe relative à un projet de musée d'autographes au château de Versailles, publiée par l'*Amateur d'autographes*, juillet 1911.

25° Fragments de vertèbre et autres petits ossements d'Abélard et d'Héloïse, de Molière, La Fontaine et Boileau, et chaux tirée par Darcèt des ossements de Molière, le tout authentiqué par Alexandre Lenoir, fondateur du musée des Petits-Augustins.

La collection dont il s'agit appartient à Villenave.

—

Portrait de Mondonville par Latour (LXIII, 830, LXIV, 71). — La collection où se trouve le portrait est retrouvée par l'auteur de la question, et devient ainsi inutile.

—

Ex-libris d'un Maxime Du Camp (LXIV, 6). — Je possède cet ex-libris et je crois me rappeler qu'on a déjà donné cette attribution à l'auteur de « Paris, ses organes etc. », mais dont je doutais parce qu'il écrivait son nom en deux mots, et qu'il me semble qu'on devrait y trouver M. C. ou M. D. C.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

La réponse à la question de M. S. G. L. est facile. L'ex-libris armorié décrit est celui de Mathieu Thomé, trésorier provincipal de l'extraordinaire des guerres à Lyon (1710-1780).

Le second ex libris portant les lettres M. D. est peut-être celui de Maxime Ducamp. M. Wiggishof, dans son essai de catalogue des Ex-libris français anonymes et non héraldiques (Archives des collectionneurs d'Ex-libris 1904) ne mentionne

pas cette pièce ; mais l'indication manuscrite qui l'accompagne est à retenir. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y a aucune espèce de corrélation entre ces deux ex-libris dont le premier est connu de tous les collectionneurs.

NISIAR.

* * *

Le volume a eu deux propriétaires : le premier appartient a la famille Thomé, en Lyonnais, qui porte : *D'azur à la tête et col au cerf d'or*. Supports : deux cerfs. Le second propriétaire, Maxime Ducamp, littérateur du XIXe siècle, a sa biographie dans tous les ouvrages de ce genre.

P. LE J.

—

Fer de reliure à déterminer (LXIII, 734 ; LXIV, 27). — A propos de cette question, un intermédiairiste signale que ce fer de reliure attestait le don de livres que la famille de Borgia fit au collège d'Avignon. Le *Bulletin de la Société Le Vieux Papier* a publié, il y a quelques années, le fac simile de l'ex dono, collé sur le plat des livres, qui était la seconde marque de cette libéralité.

Cet ex dono appartenait à M. A. Rolland de Marseille et, depuis son décès, fait partie de ma collection.

HENRY VIVAREZ.

—

Comment la collection Wallace a-t-elle été perdue pour la France (LXII ; LXIII, 134, 176, 288, 324, 379, 426, 469, 615). — M. Henry Lapauze, conservateur du Petit Palais, résume, dans l'article suivant publié par l'*Excelsior*, 20 juillet 1911, la polémique ouverte dans les colonnes de l'*Intermédiaire* :

Je défie qu'on aille dans le monde où l'on se pique de suivre les manifestations artistiques, sans entendre médire de l'administration en ces termes : « Quand on pense que sans elle nous aurions la collection Wallace ! » Les uns disent : « Ah ! ces gens du Louvre ! » Les autres : « Ah ! ces conseillers municipaux ! » Car, sur les vrais responsables, on n'est pas fixé. Est-ce au Louvre qu'il faut s'en prendre ? Est-ce à la Ville ou à l'État ? Qu'importe ! C'est, à n'en pouvoir douter, l'administration qui a fait perdre à la France la collection Wallace. Pourquoi ne serait-ce pas exact ? Est-ce que quelqu'un s'est jamais avisé du contraire ? Lorsque M. Chauchard légua au Louvre sa collection formidable, les plus bienveillants opinèrent : « Oui, c'est bien... Mais quel malheur que la collection Wallace soit perdue pour la France ! » Les malveillants, qui ne voulaient pas s'avouer à eux-mêmes que le legs Chauchard est riche de cent œuvres magnifiques, haussèrent les épaules, ce qui signifiait : « Ah ! si le Louvre avait voulu, nous aurions la collection Wallace. Voilà qui eût été glorieux. » On avait ouï l'antienne, il y a dix ans, quand le Petit Palais s'enrichit de la formidable collection Dutuit. Hier encore, le testament de M. de Camondo n'attirait pas, exclusivement, au Louvre, des félicitations : « Ah ! si la collection Wallace était là... » M. Groult ayant jugé tout simple de laisser ses richesses artistiques à sa famille, on put lire dans les journaux, et on put entendre cent fois, le soir, devant les tables fleuries : « Parbleu ! C'est comme pour la collection Wallace. L'administration française a encore fait des siennes, et, par sa faute encore, nous perdons la collection Groult. C'est dégoûtant ! »

Nous ne voudrions contrister personne, surtout pas ceux que dégoûte l'administration française, mais tout de même, il est bien permis d'apporter un peu de lumière dans l'obscurité de cette controverse ! Depuis six mois, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a institué un débat sur ce point : *Comment la collection Wallace a-t-elle été perdue pour la France ?* Il s'agissait de déterminer « pourquoi l'offre splendide de sir « Richard Wallace a été dédaignée par le « gouvernement français, et à quel moment « il s'est trouvé un ministre des Beaux-Arts « pour refuser une pareille donation. »

Dégagées de toute phraséologie, les réponses ont donné ceci : 1° La collection Wallace a été perdue pour la France non pas par la faute d'un ministre des Beaux-Arts, mais par la faute d'un Conseil municipal de Paris, dont la majorité socialiste ne voulut pas acquérir Bagatelle ; 2° Sir Richard Wallace exigeait une garantie de deux millions de francs pour l'entretien de son Musée. On la refusa, et, en outre, on (?) ne voulut pas le nommer commandeur de la Légion d'honneur. Enfin, on ne sut pas reconnaître la valeur de ses collections.

Voilà tout ce que, en six mois, on a apporté au débat, du côté de l'accusation. C'est faible. C'est plus faible encore qu'on ne l'imagine. En effet, mis en demeure de publier un commencement de preuve, les avocats de l'opinion publique ont pirouetté sur leurs talons : « Mais ces choses-là ne s'écrivent pas. » Comment, ces choses-là ne s'écrivent pas ? M. Chauchard a laissé des notes haut comme ça, M. de Camondo voyait son notaire tous les huit jours, de ce côté la paperasserie ne manque pas. Il existe plus de vingt testaments d'Auguste Dutuit, sans parler des lettres. La belle donation Thomy-

Thierry n'entra au Louvre qu'après les négociations verbales et *écrites*, dont les éléments restent aux archives des Musées nationaux. Les difficultés de M. Groult avec la Ville de Paris, — lesquelles n'ont absolument rien à voir avec une donation éventuelle de ses collections, — on les trouve dans le *Bulletin municipal officiel*, où ils tiennent plusieurs pages...

Or, rien de semblable pour la collection Wallace. Si le marquis d'Hertlort et son héritier, sir Richard Wallace, manifestèrent un instant la volonté de donner à la France leurs splendides collections, et s'il s'est trouvé un ministre des Beaux-Arts et un Conseil municipal de Paris pour les refuser, *qu'on le prouve*. Ce que j'affirme, c'est que ni les archives du sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts, ni les archives de la Ville de Paris, ne récèlent aucune pièce par quoi on pourrait démontrer que le marquis d'Hertfort, ou sir Richard Wallace ont, à un moment quelconque, témoigné d'intentions favorables à l'Etat ou à la Ville. J'ai collaboré avec des fonctionnaires des Beaux-Arts de la Ville qui appartenaient au service bien avant la guerre, pas un seul n'eut jamais à s'occuper d'une donation Hertford ou Wallace. Depuis quinze ou vingt ans je travaille aux archives de l'administration des Beaux-Arts de l'Etat — maintenant aux Archives Nationales — et, d'autre part, j'ai connu, rue de Valois, les plus anciens collaborateurs des directeurs de la troisième République. Ni les fonctionnaires, ni les dossiers par eux constitués, ne gardèrent la trace de pourparlers après ou avant 1870. Alors?

Sir Richard Wallace aimait beaucoup Paris, il y vivait plus volontiers qu'à Londres. Il se maria à une Française, qui devint son héritière. Si Richard Wallace avait exprimé le vœu que celle-ci remît à la France ses collections, nul doute qu'elle n'y eût acquiescé avec empressement. Or, lady Wallace les légua à l'Angleterre : c'est évidemment, qu'elle en avait reçu l'obligation.

L'*Intermédiaire* cite fort à propos l'ouvrage considérable de M. Baldry : *The Wallace collection at Hertfort House*, d'où il ressort que jamais le marquis d'Hertfort n'eut, pour sa part, l'intention de rien laisser au Louvre. Il mourut le 24 août 1870.

Et, tout de suite, sir Richard Wallace, son héritier, transporta en Angleterre les collections qu'on voit à Hertfort House, après les avoir vues, partiellement exposées, de 1872 à 1875, au Musée de Bethnal Green. A qui fera-t-on croire que sir Richard Wallace aurait installé à Londres des collections qu'il destinait à Paris ?

Pas un document, pas une lettre, pas un projet de testament, pas même une conversation discrète ni du marquis d'Hertford, ni de sir Richard Wallace — rien, en un mot, de précis, ne nous est apporté qui permette d'affirmer que l'un ou l'autre eut la moindre intention de léguer à la France ses richesses artistiques. Ceux qui font parler Richard Wallace tiennent ses propos de troisième ou quatrième bouche. Ce n'est pas sérieux. Jusqu'à nouvel ordre, — je veux dire jusqu'à preuve du contraire, — la cause est jugée : ni l'Etat, ni la Ville de Paris, ni le Louvre, ni le Conseil municipal, ni même — c'est bien pénible, n'est-ce pas ? — ni même l'administration française que l'Europe, etc... — nul chez nous ne fut coupable envers sir Richard Wallace, pas plus qu'envers le marquis d'Hertford. Formée par deux Anglais illustres, la collection Wallace a fait retour à l'Angleterre, voilà tout.

Henry Lapauze.
Conservateur du Petit Palais.

—

Le bal des Quat'z-Arts (LXIII, 740). — Fondé en 1891 par Jules Roques, directeur du « Courrier français » et l'architecte Henri Guillaume, le Bal des Quat'z-Arts (peinture, sculpture, architecture, gravure) débute dans la salle de l'Elysée-Montmartre. C'est avant tout une fête de caractère, visant chaque année à la reconstitution d'une époque déterminée par les costumes, les cortèges et les loges organisés et décorés par les différents ateliers d'artistes Une distribution de paniers-soupers termine le plus souvent la fête, et tous les danseurs prenant d'assaut les fiacres disponibles s'en viennent prendre part à une dernière sauterie dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts.

Si mes souvenirs sont exacts, le bal des Quat'z-Arts eut vite maille à partir avec la Ligue contre la licence des rues présidée par M. le sénateur Bérenger, et ses organisateurs bénéficièrent, dans la circonstance, de la loi de sursis (dite loi Bérenger).

Dès 1893 nous trouvons le Bal des Quat'z-Arts installé pour de longues années au Moulin-Rouge. En 1903 il revient à l'Elysée-Montmartre, qui le voit encore en 1904, où la police exige la suppression totale du nu.

Chaque année des prix sont décernés. Outre des prix de beauté, il en est pour les cortèges et pour les loges. Les noms, ci-après, de quelques lauréats de ces fêtes indiqueront et leur caractère artistique et les époques choisies par les organisateurs :

Bal du 9 avril 1897 — La cloche de No-

tre-Dame et Quasimodo (atelier Merson). Les Captives (atelier Laloux).

Bal du 22 avril 1898 — Les Barbares, les Terroristes de 1793.

Bal du 21 avril 1899 — Cortège japonais, les derniers jours de Babylone, cortège de l'Inquisition (ateliers Laloux, J. P. Laurens).

Bal de 1900 — Les Huns, le vaisseau des Normands, les Centaures.

Bal de 1901 — Retour de Christophe Colomb, (atelier J. P. Laurens), la chasse à la femme (atelier Dalou). Le dessinateur Léandre obtint un vif succès à ce bal dans son costume de Madame Anastasie tenant l'amour emprisonné.

Bal du 25 avril 1902 — Le président du comité qui vient d'être renouvelé est alors le dessinateur Louis Froment. La fête doit être de caractère antique à l'exception de la Grèce et de Rome. Les lauréats sont la Roue, boucherie humaine (atelier Humbert), le cortège religieux hindou (ateliers J. P. Laurens, Bouguereau et Baschet). Ce fut un des plus beaux bals des Quat'z-Arts.

Bal du 24 avril 1903 — Le caractère de la fête est le Moyen-Age. Les prix sont à la Messe Noire (atelier Redon), au Livre d'heures (ateliers J. P. Laurens).

Bal du 26 avril 1904 — Il a lieu, comme le précédent, à l'Elysée Montmartre. La fête est byzantine. Lauréats : Byzance, reine du Monde (atelier Redon), le trône de Basileus Autocrator (atelier Humbert), le Cirque des Jeux-Olympiques (atelier Pascal).

Là s'arrêtent les renseignements que me fournissent à ce sujet la *Revue des Quatre saisons*, de Louis Morin (année 1900, vol. 1, 3 et 4) et surtout le *Courrier français*, dont je n'ai malheureusement sous la main qu'une collection bien incomplète, mais qui, chaque année, fournit un compte rendu bien détaillé du bal. On devrait en trouver d'autres dans :

les Carnavals parisiens, de Louis Morin.

Paris dansant, de Georges Montorgueil,

La vie à Montmartre, de Georges Montorgueil,

sans oublier que Jean Lorrain a plusieurs fois parlé de ces fêtes.

Le caractère d'art de celles-ci s'étend à la carte d'invitation qui n'accorde le droit d'entrée qu'aux seules personnes nominativement invitées, et exige d'elles un costume ; la blouse, l'habit, le moine et le domino noir étant interdits. L'exécution de chaque carte est due à un artiste de grand talent.

Bal du 9 février 1893 — Dessin de Chéret.

Bal du 21 avril 1894 — Dessin d'Albert Guillaume.

Bal du 5 avril 1895 — Dessin de Caran d'Ache.

Ces trois dessins sont reproduits dans les Menus et programmes illustrés de Léon Maillard (Boudet, 1898) p. 242, 335 et 354.

Bal du 9 avril 1897 — Dessin de Mucha (Reproduit, *Courrier français*, 11 avril 1897).

Bal du 21 avril 1899 — Dessin de Bellery-Desfontaines (« Courrier français », 23 avril 1899).

Bal du 25 avril 1902 — Dessin par Buisset (« Courrier français », 4 mai 1902).

Bal du 24 avril 1903. — Dessin par Louis Froment (« Courrier français », 26 avril 1903).

Bal du 26 avril 1904 — Dessin par Rapin (« Courrier français », 1er mai 1904).

Bal du 15 mai 1907 — Dessin par X*** (« Courrier français », 25 avril 1907).

Au point de vue iconographique, on peut citer encore comme ayant été inspirée par le Bal des Quat'z-Arts, les compositions suivantes :

1° en premier lieu le numéro consacré chaque année à cette fête par le « Courrier français » et qui contient de nombreux dessins, de Widhopff plus spécialement, donnant l'aspect des principaux cortèges.

2° de nombreux dessins de Louis Morin dans les ouvrages précédemment cités de lui.

3° Salon de 1893 (Société Nationale) Albert Guillaume. Au bal des Quat'z-Arts, dessin à la plume.

4° Rœdel. Quelques costumes du Bal des Quat'z-Arts. Portraits de Henri Guillaume, Caran d'Ache, Lunel, P lle, Willette etc. (Reproduit par le « Courrier français » du 29 avril 1894).

5° Journal amusant du 6 mai 1899. — Albert Guillaume. Aux Quat'z-Arts.

6° Théâtre des Bonshommes Guillaume à l'Exposition universelle de 1900. Cortège des Quat'z-Arts.







Les Vignettes du Télégraphe Chappe a différentes époques

7° Dessin de C. Léandre donnant son costume de Madame Anastasie au bal de 1901. Reproduit dans l'Album (Mongrédien édit.) double page en couleurs (fascicule Léandre).

8° Salon de 1901 (Société Nationale) Albert Guillaume. Les Quat'z-Arts à l'Opéra, dessin aquarellé (reproduit dans son Album. Pour vos beaux yeux).

9° « Courrier français », 27 avril 1902. Willette. Episode du Bal des Quat'z-Arts.

10° Albert Guillaume. En route pour les Quat'z-Arts dans son Album « R'vue d'fin d'année, (Simonis Empis éd.)

11° Albert Guillaume. Au bal des Quat'z-Arts, (dans son Album Des Bonshommes).

12° Salon de 1903 (Société des Artistes français). Le bal des Quat'z Arts, dû au grave pinceau de F. Cormon.

13° Salon de 1903 (Société Nationale) Abel Truchet. Le Bal des Quat'z-Arts (Reproduit dans le « Catalogue illustré de ce salon p. 8). C'est une très belle œuvre et donnant bien l'aspect de la fête de 1902 qui fut une des plus brillantes.

14° Salon de 1910 (Artistes français) Leblanc. Retour du Bal des Quat'z-Arts.

15° Numéro d' « Excelsior », 11 juin 1911, page 8. Plusieurs instantanés.

Le bal de cette année eut lieu à l'Hippodrome.

Tout cela est bien incomplet et déjà fort long, démontrant ainsi l'importance que signale l'intermédiairiste A. B. X. de cette manifestation annuelle de la vie artistique à Paris. C. Dehais.

—

Quel est l'inventeur du télégraphe Chappe (LXIII, 546, 672, 772). — Dans leur ouvrage sur les *Vignettes emblématiques sous la Révolution* (chez Berger-Levrault) MM. Auguste Boppe et Raoul Bonnet ont montré l'intérêt de ces jolies et curieuses vignettes. Le charmant dix-huitième siècle au burin souple et ingénieux, qui n'a plus l'occasion de s'attarder aux frivolités de la littérature légère, se fait le serviteur du symbolisme du nouveau régime, mais ne se dépouille pas, tout de suite, de sa grâce ; elle survit à la tourmente dans ces gravures emblématiques qui ont la prétention de rendre sensibles les idées directrices de l'opinion victorieuse.

M. Léonce Grasilier nous communique une suite de vignettes adoptées par les frères Chappe et l'administration des télégraphes pour le papier à lettre de ce service. On y suit pendant un quart de siècle la décroissance du goût qui préside à cette ornementation.

L'ouvrage de MM Auguste Boppe et Raoul Bonnet reproduit une des vignettes de Chappe : c'est Mercure, dans la nue, le télégraphe en main.

Voici une vignette plus intéressante encore et qui date de la bonne époque. Mercure, le caducée d'une main, le télégraphe de l'autre, vole au-dessus des mers et des cités, au-dessus des tours où l'on voit les bras du télégraphe s'appeler et dessiner les nouvelles.

Mais en 1822 comme en 1825, on sera revenu à la vignette banale : un trophée de drapeaux, les attributs de la paix et de la guerre. Sur le bloc illustré de la légende latine, d'où le télégraghe s'érige, s'appuie un génie qui n'est plus Mercure, et dont une main médiocrement artiste a dessiné les contours.

Ce qui est à remarquer dans cette suite de vignettes, c'est la position des bras du télégraphe, qui n'est jamais la même, et qui, chaque fois, exprime une lettre différente. Mais peut-être l'artiste s'est-il peu soucié de chercher laquelle, simplement préoccupé de son ensemble décoratif. Toutefois, il est à remarquer que, dans les premières vignettes, il recherche la figure que lui donne, grâce à la position des bras de l'appareil, ce triangle égalitaire et maçonnique dont la Révolution avait ses raisons d'être férue.

—

Une sentence de Silvio Pellico (LXIII, 833. — Les paroles citées par L. R. se trouvent dans l'opuscule intitulé : *Doveri degli uomini* (chap. 10). On y lit la phrase suivante :

Quella mente che non ha il coraggio di faticare in casa come fuori di casa, per essere gradevole altrui, per acquistare agni virtù, per onorare l'uomo in se stesso, per onorare Dio nell' uomo, è mente pusillanime. *A riposarsi della nobile fatica d'essere buono, cortese, delicato, non v'e altro tempo che il sanno.*

Ce que l'auteur veut dire, dans ce discours assez alambiqué, et assez mal écrit, c'est qu'on doit toujours être bon, courtois et délicat. Comme maxime, c'est

assez juste ; mais ce n'est pas bien remarquable.

On me permettra aussi de protester contre l'expression « illustre prisonnier » adressée à Silvio Pellico. Depuis que M. Lazio a publié sur ce personnage, ainsi que sur Maroncelli, son grand ouvrage si documenté, on sait que l'un et l'autre, pendant leur séjour dans les prisons de Milan et de Venise, n'ont pas eu d'autre occupation que de dénoncer tous leurs compagnons de carbonarisme. Silvio Pellico a eu même l'infamie de dénoncer le comte Porro, qui avait fait de lui le précepteur de ses enfans ; il a dit lui-même que M. Porro avait été pour lui un second père ; fort heureusement M. Porro, voyant le danger, avait quitté le territoire autrichien : sans cela les révélations de Silvio Pellico l'auraient envoyé au Spielberg ou à la potence. VICO BELTRAMI.

—

Expressions anglaises prises à contre-sens (LXIII). — Il y aurait, en effet, une liste bien amusante à dresser non seulement des contre-sens, mais aussi des barbarismes et des fautes d'orthographe ou de syntaxe dont sont émaillées, même sous la plume des meilleurs écrivains, les expressions anglaises qui se sont peu à peu introduites en France.

Un des plus typiques exemples nous est fourni par l'emploi du proverbe bien connu « Time is money », que nombre d'auteurs (voyez notamment Victor Considérant, *Au Texas*) s'obstinent à écrire « Times is money ». — Un Anglais, ami du calembour, auquel je signalais ce fréquent lapsus, me faisait observer que les deux formes pouvaient se défendre, car s'il est vrai que le temps est de l'argent, le *Times*, lui aussi, par sa puissante publicité, est également une véritable puissance financière.

A cet exemple, il faudrait ajouter :

Footing, dont l'*Intermédiaire* a déjà parlé, et qui, de l'autre côté du détroit, n'a jamais voulu dire « promenade ».

Recordman, que l'on ne trouve dans aucun dictionnaire anglais, non plus que recordwoman.

Scottish, polka de rythme écossais (d'où son nom), qui est qualifiée de « danse hongroise » par le Complément au *Dictionnaire de l'Académie*.

Bug-pipe, erreur formidable de Victor Hugo, lequel a consacré un livre tout entier des *Travailleurs de la Mer* à cet instrument dont le nom, ainsi travesti, aurait dû faire frémir l'un quelconque des éditeurs et des lettrés chargés de publier ses œuvres : — bug veut dire « punaise » ; un bug-pipe, n'a aucun sens. Le vrai mot est bag-pipe, cornemuse. Il est juste d'ajouter que Victor Hugo, dans ses *Carnets*, reconnaît modestement qu'il n'a jamais pu apprendre un mot d'anglais. Mais quelle âme pieuse corrigera enfin, dans l'œuvre définitive de notre Shakespeare français, cette coquille obstinée et ridicule ?

Continuons la série des contre-sens et des barbarismes :

Business are business, les affaires sont les affaires, se rencontre encore assez souvent sous la plume de nos journalistes. Il faut dire et écrire : business is business. En anglais, les « affaires » sont toujours au singulier, — exactement le contraire de ce qui se passe chez nous.

Un wagon est monté sur bogies, et non sur boggies. Une machine compound n'exige pas de majuscule à ce dernier mot, qui n'est pas, comme beaucoup de gens le croient, le nom de l'inventeur, mais un simple adjectif voulant dire « composé ».

Crocket, pour croquet, est simplement comique, le jeu de croquet étant essentiellement français d'origine et, qui plus est, de nom.

Struggle-for-lifer, inventé par Alphonse Daudet, lequel, croyons-nous, ne savait pas beaucoup plus d'anglais que Victor Hugo, est un gros barbarisme. Ce n'est pas « lutte-pour-viveur » qu'on dirait en français, mais « lutteur-pour-la-vie ». Donc soyons corrects et écrivons : struggler-for-life.

Larousse nous enseigne, dans son dernier supplément, qu'au bridge, ou au whist, le gagnant fait le tri. Non, il fait le trick. Enfin, contrairement à ce que semblent croire bien des Parisiens, même très avertis, par exemple les frères Margueritte (cfr *Le Prisme*), un trolley n'est pas le conducteur aérien qui s'entrecroise au-dessus de nos têtes dans certaines rues, mais seulement le petit chariot mobile qui se déplace le long de ce conducteur pour capter le courant. E.X.B.

Des plus intelligents (LXIII, 739). — Sous la rubrique : le superlatif avec *des plus*, l'*Intermédiaire* s'est occupé de cette question. Voir XV, 167, 214.

J. Lt.

—

Anorible, terme d'arboriculture (LXIII 738 ; LXIV, 32). — Je remercie les aimables collaborateurs qui ont complètement répondu à ma question et signalé les localités de Normandie où le mot « anorible » est encore employé dans le patois. Comme suite à ces communications, je demande à ajouter encore deux mots. Je maintiens d'abord absolument ma lecture : « anorible », dans les *Livres de Raison* où j'ai trouvé ce vocable employé. M. L. D. le rencontre aussi, d'ailleurs, tel quel à Pont-l'Evêque. Cela n'empêche pas qu'on puisse trouver « anorible » à Cherbourg ; les formes si diverses que donnent de ce mot nos confrères montrent que ce terme patois est bien peu fixé.

Quant au sens d' « anorible », je suis absolument convaincu, avec M. Margeville, qu'il ne contient aucun *a* privatif et qu'il n'est pas, par conséquent, le contraire d' « orible », précoce, hatif, c'est-à-dire qu'il ne signifie pas : tardif. Que ce préfixe « an » placé devant : orible, « remplace l'aspiration figurée par une *h* » dans d'autres régions de la province où l'on dit : horrible, heurible, cela est possible. Mais ce que je tiens à faire remarquer, c'est qu'un des exemples cités dans ma question prouve qu' « anorible » signifie bien : hâtif, et non : tardif. Le membre de la famille de Brossard des Ils qui tenait la plume en 1622, dit, en effet, dans son *Livre de Raison* :

Mémoire que la pomme dont la fleur est tardive et la pomme aucunement anorible... etc , etc.

Au lieu du mot « anorible », mettez ici : hâtif, précoce ; vous aurez une phrase parfaitement intelligible : la fleur est tardive et la pomme « aucunement hâtive », c'est-à-dire aussi tardive. Si, au contraire, vous traduisez ici « anorible » par tardif, la phrase n'a plus le sens commun, car si la fleur est tardive, le fruit doit l'être également.

Conclusion : pas d'*a* primitif dans « anorible ». Ce mot doit être pris dans le même sens que « orible », « heurible », etc., etc., cités par nos confrères, et signifie bien : hâtif, précoce, etc.

Comte de Caix de Saint-Aymour.

—

Le taillon (LXIV, 8). — C'est un ancien terme de finances, qui se trouve dans les dictionnaires. D'après le *Dictionnaire de Trévoux* :

Seconde taille ou imposition faite à la manière de la taille. *Tributum subsidiarium.* Le taillon a été établi l'an 1549 par Henri II pour l'entretien, vivre et munitions des gens de guerres, sur les plaintes du peuple des désordres que faisoient les gens d'Ordonnance. On levoit le taillon par une commission, et sur un rôlle particulier. Il y avoit aussi des Receveurs particulier du taillon.

J. Lt.

—

Poésies monosyllabiques (LXIII, 306, 429, 770 ; LXIV, 31). — Amédée Pommier écrivit le chef-d'œuvre en ce genre.

Dans ses amusants *Colifichets* (P., 1860, in-8°), on trouve toute une églogue réaliste, *Blaise et Rose*, qui ne comprend pas moins de 227 vers monosyllabiques.

Gramadoch.

* * *

Des « recueils » de poésies monosyllabiques ! C'est peut-être beaucoup demander, car à moins d'être divertissement d'un instant, ce genre de tour de force dénoterait chez qui s'y consacrerait une inquiétante puérilité. Nos vieux *arts de seconde rhétorique* (autrement dit traités de versification française) du xve siècle donnent en général comme spécimens du vers monosyllabique des rondels, qu'ils se repassent du reste l'un à l'autre, comme celui-ci : Je

Boy
Se
Je
Ne
Voy
Je
Boy.

qu'on trouve dans l'*Art de Rhétorique* attribué à Jean Molinet. Les livres plus récents sur le même sujet citent en général le sonnet monosyllabique de P. de Rességuier. Fort

Belle
Elle
Dort, etc.

Quelques uns renvoient aussi à un

« poème » du XVIIIe siècle sur la Passion, sur lequel, si j'en crois Quicherat, on pourrait consulter Laharpe, t. IV, p. 215 (j'ignore de quelle édition).

On trouve, naturellement, des morceaux en vers monosyllabiques chez ce clown de la versification qu'était Amédée Pommier. Son volume intitulé : « *Colifichets*, jeux de rimes », contient dans ce genre une pièce de trente-deux vers à rimes alternées : « Sparte, en style laconique », et une de deux cent vingt-six vers, dialoguée : « Blaise et Rose, églogue réaliste en langage marotique ».

IBÈRE.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Balzac père a l'idée d'un monument gigantesque à la gloire de Napoléon Ier. — On a dit que la première idée de l'Arc-de-triomphe appartenait au père de Balzac, au père du romancier. C'est sans doute exagéré. Toutefois il est exact qu'il avait songé à élever à la gloire de Napoléon un monument gigantesque. Son projet était exposé dans une brochure que M. le Dr Cabanès signale (*Balzac ignoré*), mais qui serait devenue introuvable : *Mémoires sur deux grandes obligations à remplir par les Français*. Cette obligation consistait à élever un monument national à Napoléon.

A cette époque, Honoré Balzac, père, était administrateur de l'Hospice général de Tours.

On ignorait qu'il avait tenté d'intéresser à son projet l'empereur lui même. C'est ce que révèlent les dossiers des Archives Nationales. On y trouve cette lettre :

Tours, 1er août 1809.

A Son Excellence Monseigneur Cretet Ministre de l'Intérieur et Grand Dignitaire de la Légion d'Honneur.

Monseigneur,

Elever la Nation au degré de Grandeur qui lui appartient et transmettre aux peuples de tous les siècles des preuves de sa Grande Célébrité, développer, fortifier et étendre l'esprit libéral et philosophique sans cesse étouffé par la dévorante rouille du mauvais Génie, et faire éclater les sentiments de Reconnaissance envers le fondateur du Bonheur du Genre Humain, tel est l'objet que je me suis proposé dans l'imprimé ci-joint, intitulé : *Mémoire sur deux Grandes Obligations à remplir par les Français.*

L'accueil que vous avez fait à mes trois précédents Mémoires, me fait espérer que celui ci aura le même avantage et qu'un des deux exemplaires parviendra à la destination marquée par la suscription (1).

Si pour la plus grande utilité les journaux doivent parler de ces vues de Bien public, j'espère que Votre Excellence aura la bonté de me le marquer, ne voulant pas absolument rien faire qui ne lui soit agréable.

Je suis avec un profond respect,
de Votre Excellence,
Monseigneur, le très humble et
très obéissant serviteur,

BALZAC.

Une note fait connaître qu'il s'agit d'un « projet d'élever une pyramide plus gigantesque que toutes celles connues aujourd'hui et de la consacrer à S. M. l'Empereur ».

Le Ministre de l'Intérieur répondit à l'auteur :

Cabinet
du Ministre

5 août 1809.

Le Ministre de l'Intérieur
à Monsieur Balzac.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois le Mémoire qui était inclus,

Je vous prie d'agréer mes remerciements pour cet envoi.

J'ai l'honneur de vous saluer,

CRETET.

Comme on le voit, il y a assez loin de cette pyramide à l'Arc de triomphe. Cependant l'idée est en germe.

L'accueil plutôt froid qui lui a été fait n'a pas guéri Balzac, d'édifier un monument gigantesque, mais son admiration changera d'objet avec les événements. En 1816, il écrit un opuscule *Sur la statue équestre que les français doivent faire ériger pour perpétuer la mémoire d'Henri IV.*

Et tout cela était pour faire oublier qu'il avait fait partie de la commune de Paris en 1793.

LÉONCE GRASILIER.

(1) à l'Empereur.

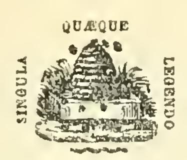
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume · *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* · 10 Août 1191

47e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1300
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

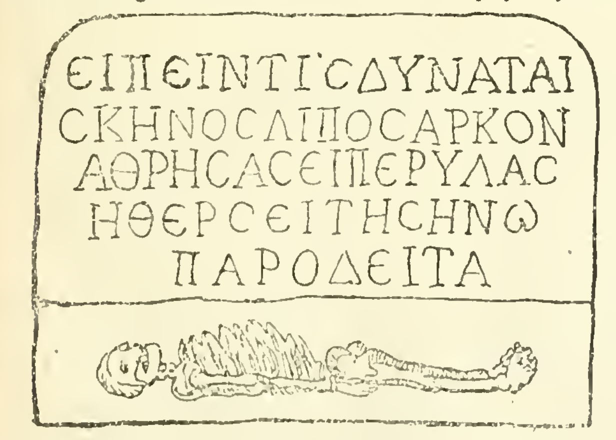
L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Inscription grecque à déterminer : « O toi qui passes ».— Giovannezzi, dans ses scholies sur Tite-Live, dit avoir vu un petit marbre grec dont il donne la figure suivante :



Il est visible que l'inscription doit se lire ainsi :

ΕΙΠΕΙΝ ΤΙΣ ΔΥΝΑΤΑΙ, ΣΚΗΝΟΣ
ΑΠΟΣΑΡΚΟΝ ΑΘΡΗΣΑΣ,
ΕΙΠΕΡ ΥΛΑΣ Η ΘΕΡΣΕΙΤΗΣ ΗΝ.
Ω ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ.

Ce qui signifie :

« O toi qui passes par ici, est-il quelqu'un qui puisse dire, en voyant ce squelette dépouillé de ses chairs, si c'est celui d'Hylas, ou celui de Thersite ?

Giovannezzi ne dit pas où il a vu cet objet. Un confrère pourrait-il me faire savoir s'il l'a vu dans un musé, ou s'il en a vu la reproduction, ou la description dans un catalogue ?

Par suite de différents motifs j'incline à croire que le marbre n'a jamais existé, et qu'il y a là, de la part de Giovannezzi, une imposture, une invention pure et simple. Ce serait une page intéressante à ajouter à l'histoire des apocryphes, et des falsifications de tout genre, à celle des Macpherson, des Chatterton, des Pseudophilippe, des faux Démétrius, des Perkins Warbeck, etc. etc...

Si Giovannezzi est l'auteur de l'épigramme, il a dû prendre son inspiration dans le dialogue de Lucien entre Thersite et Nirée ; c'est la même idée ; seulementon a mis Hylas pour

faire le vers. Aucune idée ne peut d'ailleurs être plus fausse, ni plus ridicule : Thersite avait une poitrine d'oiseau, une tête pointue, un pied bot valgus : il était rachitique, et son squelette devait différer énormément de celui d'un homme très beau comme Nirée, ou d'un bel enfant, comme Hylas.

VICO BELTRAMI.

—

La mort de Henri III. — N'a-t-il pas été établi un procès-verbal signé par de nombreux témoins, de la mort de Henri III ? Où le trouve-t-on ?

DE B.

—

Le plaidoyer de de Sèze pour Louis XVI. — Les *Souvenirs* de Poumiès de la Siboutie prétendent que de Sèze demanda 24.000 livres pour sa plaidoirie, à Louis XVI. Malesherbes les aurait avancés et Louis XVIII, à son retour en France, les aurait remboursés aux héritiers de Malesherbes. N'est-ce pas un racontar, d'autant que de Sèze passa toujours pour un modèle de désintéressement ? A vrai dire, pendant la Restauration, sa vie et ses actes trouvèrent des détracteurs passionnés.

SIR GRAPH.

—

Possessions espagnoles sous le règne de Charles Quint ? — Quelles étaient exactement les possessions espagnoles qui permettaient à ce souverain, ou à son successeur, de dire que le soleil ne se couchait jamais sur ses Etats ?

W. W.

—

Le drapeau de Salins. — Le jour de la fête nationale et de la fête locale, la petite ville de Salins, dans le Jura, pavoise avec des drapeaux espagnols aux couleurs rouge et jaune — devenues celles de la ville.

C'est pour étonner l'étranger que cette persistance du souvenir de l'occupation se traduisant de la sorte.

Existe-t-il d'autres villes françaises associant leur drapeau national — et surtout un drapeau aux couleurs des anciens occupants ?

Dr L.

—

Le liseré noir. — Une note de l'excellent livre d'Henri Galli, *Gambetta et l'Alsace-Lorraine*, donne cette mention (page 192) :

Dans les lycées, collèges, écoles, toutes les cartes de France montraient, entourés d'un liseré noir, les départements et cantons enlevés à la France et annexés à l'Allemagne par le traité de Francfort.

Ces cartes existaient encore en 1879. Est-il des écoles qui les aient conservées ?

H. QUINNET.

—

L'éclairage au gaz à Paris jusqu'au milieu du XIXe siècle. — Cette question m'intéresse, et particulièrement en ce qui regarde l'éclairage au gaz du Passage des Panoramas en 1817, du Palais du Luxembourg et du théâtre de l'Odéon en 1820 ; de la rue de la Paix en 1829. Je recherche les tableaux ou dessins, tous les documents noirs ou en couleurs, pouvant servir à l'illustration d'un texte traitant de ce sujet.

De 1820 à 1839, se sont installées six sociétés de gaz. Je serais heureux également de trouver une reproduction quelconque de l'une de leurs usines.

B. SCHLESSINGER.

—

Le village de Montrouge. — Je désirerais avoir des renseignements sur le village de Montrouge. Ce qu'il était à la fin du XVIIIe siècle. Le cadastre de cette époque, les usines qui pouvaient s'y trouver, le nom des principaux propriétaires ; enfin le plus de détails que l'on pourra me donner ou bien les sources où je pourrais puiser pour me renseigner moi-même.

J. V. P.

—

Claude Chappe, M. F. de Beaumont. Leurs portraits. — Un intermédiairiste pourrait il m'indiquer :

1° Un bon portrait de Claude Chappe, en dehors d'une mauvaise et suspecte lithographie que l'on trouve partout ?

2° Un portrait de Pierre-François de Beaumont, graveur, marchand d'estampes sur le pont Notre-Dame, syndic de la corporation des Huissiers Commissaires Priseurs, et Président de l'Académie de Saint-Luc, né à Paris en 1719, mort à Paris en 1769 ?

PH. DALLY.

—

Nicolas Boulangé. Un fondeur campanaire — Je tiendrais à être renseigné sur Nicolas Boulangé, fondeur-

campanaire du lieu de Bravane en Lorraine. Son nom se trouve sur une cloche qu'il a fondu et qui se trouve à Thors, canton de Matha (Charente-Inférieure). L'ouvrage de M. Jos. Berthelé : *Enquêtes campanaires*, Montpellier, 1903, ne donne pas sur ce fondeur des renseignements précis. Où serait né Nicolas Boulangé ?

P. B.

—

Buste par Chinard à retrouver : Mme de l'Orme de l'Isle. — Le *Larousse mensuel* de janvier 1911, signale parmi les œuvres du sculpteur lyonnais Chinard, le buste de Mme de l'Orme de l'Isle (ou plus exactement de l'Horme de l'Ile). Je désirerais savoir où se trouve l'original de ce buste, dont je possède un simple moulage. Baron A.-H.

—

Pierre de Cadenet. — On demande des renseignements sur la famille et l'origine de Pierre de Cadenet, gouverneur de Dun-sur-Meuse de 1632 à 1641, ensuite prêtre de l'Oratoire, aumônier et conseiller du roi, mort à Brieulles-sur-Meuse en 1664. Les mêmes renseignements sont demandés sur la famille de sa femme, Anne de Chicolet, morte de la peste à Stenag en 1636. J. NICOLAS.

—

Le poète Alfred Poussin. — Un poète funanbulesque et décadent, Alfred Poussin, est mort il y a quelques années. Existe-t-il de lui une biographie appréciable ? M.

—

Famille de Riquetti de Mirabeau. — Je désirerais savoir le nom de la femme du marquis de Mirabeau, le père du député, le fameux orateur.

PIERRE MELLER.

—

Documents sur Mlle de La Vallière.

M. B Schlessinger, 53 rue de Vaugirard a Paris, serait désireux de savoir où il pourrait se procurer tous documents intéressants, ayant rapport à Mlle de La Vallière — Photographies — Autographes — fac similé ?

B. SCHLESSINGER.

Ex-libris aux initiales M. P. — Je possède un livre édité en 1680, portant un ex-libris finement gravé. C'est un cartouche Louis XV. Dans le motif du fronton, deux initiales : M. P. Au milieu du cartouche :

Cui
Bled ne
faut
souvent
puet
Mandre

De qui est cet ex-libris ?

H. HUSSON.

—

La statue (ou médaille) de Messaline. — Brantôme, dans le Discours I, (vers le commencement) de ses *Vies des dames galantes*, parlant de Messaline, dit :

> Qui a vu la statue de la dite Messaline trouvée ces jours passés en la ville de Bourdeaux, avouera qu'elle avait bien la vraie mine de faire une telle vie. C'est une médaille antique, trouvée parmy aucunes ruines, qui est très belle, et digne de la garder pour la voir et bien contempler. C'estoit une fort grande femme, de très belle haute taille, les beaux traits de son visage, et sa coeffure tant gentille à l'antique romaine, et sa taille très haute, demonstrant bien qu'elle estoit ce qu'on a dit.

Cette œuvre d'art (statue ou médaille) découverte à Bordeaux dans des ruines, vers la fin du xve siècle, existe-t-elle encore dans quelque musée, à Bordeaux par exemple, ou ailleurs ? V. A. T.

—

Tableau de Melling à retrouver. — Un important tableau de Melling représente le cortège du roi Louis XVIII passant sur le Pont-Neuf, lors de son entrée à Paris, le 3 mai 1814, alors que Mme Blanchard s'élève dans les airs. Il a été fait de ce tableau une grande gravure (91 × 59 cm.), dont je possède un bel exemplaire à toutes marges

La gravure est rare ; elle figurait pourtant, en août 1909, à l'Exposition historique de l'aérostation et de l'aviation, au Grand-Palais (n° 237). Je désirerais savoir où il s'en trouve d'autres exemplaires (collections publiques ou privées) et où se trouve le tableau original. ISKATEL.

L'œuvre de Callot. — Un recueil de *Nouvelles à la main*, conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris, consigne ce fait-divers à la date du 13 mars 1723 :

Le s'eur Fagnani, brocanteur, qui a *toutes* les planches des œuvres de Callot, fameux graveur, propose au public de les faire retoucher et d'en donner un recueil de mille pièces par souscription.

En effet, ce misérable Fagnani que Dancourt mit au théâtre sous les traits d'un fripon et que nos modernes truqueurs peuvent considérer comme leur patron, tripatouilla abominablement l'œuvre de Callot, et dans son livre sur le graveur nancéen, Henri Bouchot dit, avec son autorité coutumière, que cette publication n'eut aucun succès. Mais d'après lui, Fagnani n'aurait eu qu'une partie et non toutes les planches de Callot.

D'E.

—

La Election de los alcados de Daganzo. (Cervantès). — Il s'agit d'un intermède comique assez peu connu, dans lequel il est parlé d'une burlesque élection d'alcades.

Un bienveillant collègue pourrait-il me fournir des indications précises sur ce scrutin et même me donner la traduction du passage, s'il n'est pas trop long.

A tout le moins, pourrait-il m'indiquer s'il serait possible d'acquérir la brochure ; où je pourrais la consulter ?

LÉDA.

—

Pédagogie. — Enseignement de langues. — 1° L'Abbé Mabire, dans la préface de son *Cours de Langue latine* (2e partie), publiée à Caen vers 1860, dit que pour faciliter l'acquisition du Vocabulaire, on a essayé divers *recueils de Racines latines*, plus ou moins analogues au fameux *Jardin des Racines grecques* bien connu.

Pourrait-on m'indiquer quelques-uns de ces recueils, anciens ou modernes, avec leurs particularités ?

2° Mabire ajoute ensuite que, toujours dans le même but, on a fait mieux, en composant des textes suivis, contenant tous les mots essentiels ; par exemple pour la langue grecque l'*anthologie de Maunoury* et le *poème d'Ulysse* du *Père Giraudeau*, mais qu'il ne connait aucun texte suivi, relatif au latin et qu'il publiera peut-être un ouvrage de ce genre auquel il travaille depuis longtemps.

Cet ouvrage a-t-il été publié ?

D'autres auteurs ont-ils publié des ouvrages analogues, avant ou après lui ?

3° Existe-t-il des ouvrages analogues pour le français, l'anglais, l'allemand ?

En ce qui concerne l'anglais, *Roberston*, dans la préface de son *Manuel des Gens de Lettres* (Paris, Derache, 1859) dit qu'il a publié une synthèse de la langue anglaise, qui est le recueil le plus complet des difficultés de la langue anglaise ; pourrait-on m'indiquer en quoi consiste cet ouvrage ? P. MONTAUD.

[Voir aux imprimés à la B. N., tout d'abord].

—

Etymologie de Harle, Herle. — Quelle est l'étymologie de *Harle*, *Herle* qui forment le commencement d'un assez grand nombre de noms de lieux dans le nord de la France et en Belgique (*Harlebeke*, *Herleville*, etc ?). Peut-être l'étymologie du nom de ville *Harlem* donnerait-elle une indication, mais je ne la connais pas. JEC.

—

Les Frères Joyeux. — Où peut-on trouver des renseignements autorisés sur l'ordre, semi-religieux, semi-laïque, appelé des Frères Joyeux (Frati Gaudenti), établi à Bologne à la fin du XIIIe siècle ?

Dante en fait mention. *Inf. Cant.* 23, v. 103. O. P.

—

Enfants blancs. — C'était sous cette dénomination qu'étaient enregistrés à l'état civil, en Provence, les enfants naturels. En a-t-on des exemples ?

A. B. X.

—

Les prénoms des couturières et des modistes. — Quelle fut la première couturière ou modiste qui prit comme nom commercial son prénom : Jane, Renée, etc. ? D'où vient cet usage ?

V.

Réponses

—

Carolingiens ou Carlovingiens (LXIV, 41). — On doit dire Carolingiens.

Carlovingiens est un barbarisme calqué sur Mérovingiens. Mais Mérovingiens dérive très bien de Meroveus, comme Carolingiens de Carolus.

Les anciens historiens allemands donnèrent à ces deux races les noms de Merowinger et de Carolinger.

Le suffixe allemand *inger* accolé au nom d'un chef de race ou de clan désigne ses descendants, et aussi ses partisans ou sujets. LÉON SYLVESTRE.

—

Le combat des Trente — Beaumanoir (LXIV, 41, 97). — Si la rencontre qui eut lieu le 26 mars 1351 au lieu dit la Mie-Voie, a été racontée dans un poème, il ne s'ensuit nullement que le fait ait été imaginé par un trouvère. Froissart déclare d'ailleurs avoir vu de ses yeux deux des personnages qui prirent part au combat des Trente.

M. A. Molinier constate qu'il en est parlé dans les chroniques du temps comme d'un fait d'armes célèbre. Sur l'événement lui-même, ajoute-t-il, le travail le plus complet est celui de M. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1896, t. II, p. 164-192 (A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. II, n° 3246).

Il n'eût pas été si facile de se détacher pour aller chercher de l'eau, puisque de part et d'autre on avait éloigné tout le monde. La lutte avait d'ailleurs été interrompue un instant pour permettre aux combattants de se désaltérer.

DE MORTAGNE.

*
* *

A-t-on le nom des trente ?

D.

—

Les feux de la Saint-Jean sur la place de l'Hôtel-de-Ville (LXIV, 2, 49). — Les feux de la Saint-Jean étaient toujours identiques. Il me suffira donc, pour renseigner exactement l'intermédiairiste qui demande de quoi se composaient ces feux, d'extraire, à son intention, un passage de mon livre. *Un échevin de Paris* qui paraîtra dans quatre mois, chez Daragon, et où je donne la description du feu que l'on tira l'an 1765 :

Le samedi 22 juin, avant veille de la Saint-Jean, les trois compagnies de Gardes de la Ville défilèrent à travers Paris, musique en tête, enseignes déployées et terminèrent en donnant une aubade dans la cour des Tuileries.

Le dimanche 23, veille de la Saint-Jean, le Bureau (de la Ville ou de la Municipalité, comme on dit maintenant) se rendit vers 5 h. à l'Hôtel-de-Ville. Chacun y revêtit sa robe de cérémonie et l'on se réunit au cabinet du greffe où les conseillers et quartiniers, portant le manteau, vinrent saluer le Bureau et lui présenter les deux d'entre eux qui devaient « monter à l'Echevinage ». Cette visite fut rendue aussitôt après dans une salle du Palais municipal que le Prévost avait désignée par avance.

« Messieurs » retournèrent alors au cabinet du Greffe et, suivant la coutume, ils ajoutèrent à leurs robes un ornement qui nous semblerait tant soit peu bizarre à présent : des guirlandes et bracelets fleuris et garnis de nœuds de rubans en moire bleue, les fleurs étant blanches pour le Prévost des Marchands, variées pour ses collègues.

Ainsi vêtus, non pour le carnaval, mais pour le feu de la Saint-Jean, ils descendirent de l'Hôtel-de-Ville précédés des trois compagnies de Gardes avec drapeaux et musique, du colonel, du greffier, des Huissiers, le premier de ceux-ci ayant auprès de lui un maître mouleur de bois portant le manteau et nommé Le Roy.

Le bucher avait été élevé dans l'angle de la place, voisin de la rue de la Vannerie (aujourd'hui l'avenue Victoria) et l'on y voyait un arbre vert se dresser au milieu. Le cortège en fit trois fois le tour, puis le mouleur présenta une torche au Prévost des Marchands qui mit le feu tandis que les autres membres du Bureau recevaient, eux aussi, des torches présentées par leur laquais et mettaient le feu à leur tour. On s'en revint ensuite à l'Hôtel-de-Ville. A neuf heures, il y eut salve de coups de canons et de boîtes à mitrailles et un feu d'artifices fut tiré. Faite en charpente de bois peint, la pièce principale représentait un édifice carré en marbre, soutenu par quatre piliers avec une divinité sur chaque face ; au bas un parc de verdure. On pense les applaudissements et vivats de la foule à ce joli spectacle.

A cette occasion, une somme de 6310 fr. (je prends la valeur actuelle de notre monnaie), prévue au budget fut répartie entre le duc de Chevreuse, gouverneur de la ville (800 fr.), le Prévost des Marchands (800 fr.),

MM. Poultier, premier échevin (600 fr.), de la Marnière, Martel, Gauthier de Rougemont, échevins (chacun 400 fr.) et le reste, soit 2910 fr., partagé entre le Procureur du Roi, l'avocat du Roi et de la Ville, le Greffier, les conseillers, les quartiniers, le colonel des Gardes, le concierge de la Ville, les commis du Greffe, les commis de la Recette, le maître d'hôtel de la Ville, le maître général des Bâtiments, le maître des œuvres de charpenterie, les gardes du gouverneur, les huissiers, les officiers des Gardes de la Ville, le capitaine de l'artillerie de la ville, le capitaine conducteur des feux d'artifices et le maître mouleur de bois.

VARLOY.

—

Les princes fils aînés de l'Eglise (LXIII). — Les empereurs d'Allemagne ou d'Autriche n'ont à revendiquer ce titre, ni du chef de Clovis ni du chef de Charlemagne. Ceux-ci sortent l'un et l'autre de races issues des vallées de l'Escaut, la Meuse et la Moselle, c'est-à dire du pays qui est à l'ouest du Rhin : la marche orientale de la France, l'Austrasie ; Clovis et Charlemagne sont réellement des souverains français. La première race fut baptisée dans le sang allemand à Tolbiac et le sang hérétique à Poitiers, et consacrée par le pontife de Reims ; la seconde race fut baptisée dans le sang infidèle à Pavie et Roncevaux, dans le sang allemand à Attigny, et consacrée par le pontife de Rome ; tout comme la troisième, dans le sang idolâtre à Brissarthe et Paris, dans le sang allemand à Aix-la-Chapelle, et Paris encore sera consacrée à Noyon par un autre pontife de Reims.

FAGUS.

—

Le Gouverneur de Compiègne lors de la prise de Jeanne d'Arc (LXIV, 90). — A propos de l'accusation portée à peu près généralement contre Guillaume de Flavy d'avoir livré Jeanne d'Arc aux Anglais, est-il inutile de rappeler l'opinion considérable de Valet de Viriville, qui déclare, dans son *Histoire de Charles VII* (Paris, Renouart, 1862, t. II, p. 155 et suiv.) :

La question a été longtemps controversable et très controversée. J'ai à mon tour discuté cette thèse dans un fragment de mémoire lu à l'Académie des inscriptions, séance du 3 mai 1861 : ... Jeanne d'Arc, on n'en saurait douter actuellement, fut trahie et livrée par Guillaume de Flavy.

Et il résume ensuite les preuves de cette assertion, « qui lui paraît définitivement acquise à l'histoire ». Elles seraient trop longues à produire ici, et ceux qui s'y intéressent n'auront qu'à se reporter aux œuvres citées.

Quant aux différentes versions sur la fin de Guillaume de Flavy, on consultera avec le plus grand intérêt la brochure de M. G. Du Fresne de Beaucourt : *Blanche d'Aurebruche et ses trois maris*, Amiens, Lemer, 1863, pp. 12 à 15 ; puis *Vie des grands Capitaines français du moyen-age* par Alexandre Mazas, t. VII, p. 116 et 2e édit., t. IV, p. 325 ; — enfin *Le prétendu tombeau de Guillaume de Flavy à Bélabre* (*Berry*). Rapport par J. Pierre et Creuzot, dans le « Bulletin du Musée de Châteauroux » du 1er octobre 1894, et, sous le même titre, Communication faite à la Sorbonne par J. Pierre (Congrès des Sociétés savantes, section d'archéologie, séance du 16 avril 1895).

P.

* * *

Si M. Wallon disculpe Guillaume de Flavy de l'accusation d'avoir livré Jeanne d'Arc, il a des raisons pour le faire. Langlet Du Fresnoy l'avait déjà fait soupçonner dans son *Histoire de Jeanne d'Arc* (1775). Après avoir dit que la femme de Flavy le fit mourir, il ajoute : Crime dont cette femme reçut l'abolition, après avoir suffisamment prouvé que son mari avoit résolu la mort de cette vertueuse fille, et qu'il avoit promis au sieur de Luxembourg de la lui livrer : convention qui, selon la déposition de la Pucelle, *ne paroit guère probable, puisque de son aveu elle fut prise le jour même qu'elle entra dans Compiègne*. Le livre de Langlet Du Fresnoy, quoique rarement cité, mérite d'être consulté. Il contient, à la fin de la 2e partie, une longue liste de documents et de sources, qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore été tous dépouillés. C'est ce que constate M. G. Hanotaux, dans son livre aussi curieux qu'intéressant, publié chez Hachette.

E. GRAVE.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXIV, 54, 98). — Il y a quelques années, en effet, M. Gautherot a cru, d'après Des-

champs, que la condamnation de Louis XVI avait été votée par les loges.

Depuis, son opinion a été profondément modifiée. Il s'est rallié sans hésitation à mes idées en ce qui concerne la f.·. m.·. ancienne et aux idées de M. Bidegain en ce qui concerne la f.·. m.·. moderne. Il m'a confirmé, il y a quelques jours, son double ralliement lorsque je lui ai signalé l'article de l'*Intermédiaire*. J'attends avec calme la pièce révélatrice annoncée par M. Gall. J. G. BORD.

* * *

M. Gustave Gautherot nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Ceffonds, Haaute-Marne, 5 août 1911.

Monsieur le Directeur,

A deux reprises, — le 20 et le 30 juillet, — l'*Intermédiaire* a parlé de mon opinion sur la condamnation anticipée de Louis XVI.

Le texte de mes *Samedis révolutionnaires* visé par Monsieur *A G.* date de 1908 : à cette époque, je croyais, en effet, sur la foi de certains témoignages que Louis XVI avait été condamné à mort par la Franc-Maçonnerie.

Mais aujourd'hui, après avoir cherché à vérifier les témoignages en question, j'en suis réduit à observer la prudente attitude de notre confrère « Zanipolo » : j'attends la publication de « pièces probantes ».

J'ajoute qu'à tout prendre la décision des « loges » — si elle a existé — fut aussi absurde que criminelle, puisque le malheureux Louis XVI avait tout ce qu'il fallait pour assurer le succès de la Révolution : et on pouvait le constater bien avant 1789 !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. GUSTAVE GAUTHEROT.

Les lits de Napoléon Ier (LXIII, 826 ; LXIV, 103). — M. Jean Ajalbert, conservateur du château de la Malmaison nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Comme vous avez publié la lettre adressée par Mme la princesse Ney Murat au *Figaro*, au *Temps*, etc., je vous demande tout naturellement, d'insérer la réponse publiée par ces journaux et que voici :

Rueil, 16 juillet.

Mon cher directeur,

On parle beaucoup d'un lit ayant appartenu à Napoléon Ier, à Sainte-Hélène, donné récemment à la Malmaison. On affirme que ce lit n'est pas celui sur lequel est mort l'empereur.

Mais personne, de notre côté, n'a prétendu le contraire

Le *catalogue* de la vente ne mentionne ce lit que comme l'un de ceux sur lesquels *serait* mort ou *aurait* été exposé l'empereur.

L'acquéreur ne l'a offert que comme un « lit de camp provenant de Sainte-Hélène », et c'est sous cette formule véridique qu'il est montré au public.

En effet, comme le rappelle la princesse Ney-Murat, il y a deux lits de fer de Sainte-Hélène légués par Napoléon aux comtes Bertrand, Montholon et à Marchand, pour être remis à son fils.

L'opposition de l'Autriche, la mort de l'Aiglon empêchèrent la réalisation de ce vœu, et les souvenirs confiés aux compagnons d'exil de l'empereur s'éparpillèrent en divers partages. Sur le temoignagne de Marchand, le lit échu à la reine Caroline serait le lit mortuaire, alors que le général Bertrand prétendait la même chose pour le sien, sur lequel il a voulu mourir et dont la filière d'authenticité de Châteauroux à la Malmaison n'est pas contestée.

Je comprends donc peu l'émotion des propriétaires du lit hérité de la reine Caroline, puisque personne n'a songé à les troubler dans leur croyance de posséder le *meilleur lit*, selon Marchand.

Au résumé, il y avait deux lits de fer, dont la famille Murat pense posséder le meilleur et le plus précieux.

La Malmaison, en toute modestie, se contente grâce à un généreux donateur, d'avoir recueilli l'autre, et de l'exposer dans le cadre le plus exactement napoléonien, dans l'alcôve même de la chambre de Bonaparte revenant d'Egypte, de Napoléon revenant de Waterloo !

Veuillez, etc.

Jean AJALBERT.

Nous avons communiqué le texte de cette lettre au prince et la princesse Murat, ajoute le *Temps*. Le prince Murat nous a fait la déclaration suivante :

Le lit de l'empereur que nous possédons a une authenticité irréfutable, établie par des documents et par des actes notariés.

Il est possible que celui que la Malmaison possède provienne de Sainte-Hélène. Mais il faudrait encore le prouver et n'en établir jusqu'ici la filiation qu'à partir de Châteauroux.

Or, Bertrand n'a jamais eu en dépôt aucun des deux lits confiés à Marchand pour être remis à son fils.

Au demeurant, je maintiens absolument tous les termes de la lettre, que vous avez publiée, de la princesse.

Qu'il me soit permis, puisqu'on accepte que la filiation du lit provenant du grand

maréchal Bertrand est établie depuis Châteauroux, que la filière d'authenticité depuis Sainte-Hélène n'est pas difficile à prouver : elle est la même pour les souvenirs rapportés par le comte Bertrand que pour ceux de Marchand, — le transport en ayant été assuré d'ensemble par les exécuteurs testamentaires, et le tout étant resté plus de six ans en France, — avant que Marchand en fît passer en Italie le lot remis à Mme Lætitia !

Il ne s'agit ici, et pour la Malmaison, que de la question de provenance de Sainte-Hélène, où il y avait, en outre, *des lits* de fer, *les lits* de camp. La famille Murat ne possédait qu'une de ces couchettes, — l'une des autres n'avait-elle pas toutes raisons de se trouver chez le général Bertrand ? Et c'est ce lit, dont la provenance ne peut être discutée qui a été donné à la Malmaison. Qu'il soit le lit mortuaire de Napoléon, — dans le doute, entre les affirmations de Bertrand et de Marchand, nous devons nous abstenir.

Cependant, à Châteauroux, les témoignages abondent dans le sens du général Bertrand, qui présentait ce lit comme le lit de mort de l'Empereur, et voulut y mourir à son tour.

Parmi tant d'attestations, je ne citerai que la dernière, qui m'est transmise par M. Beulay, avoué à Châteauroux et secrétaire de la commission du musée, écrivant :

Ce que je puis affirmer, c'est que M. l'abbé Saliquet, aumônier de Toulvent (le château où est mort le général Bertrand) directeur de Mme Thayer (fille du maréchal) m'a dit que c'était un des deux lits de Sainte-Hélène, où, dans tous les cas, Napoléon avait souffert et où Bertrand avait tenu à mourir...

Enfin, à la date du 31 juillet, M. Georges Lenseigne, de Châteauroux, m'écrit :

J'ai été voir hier le vieux curé Saliquet. Il a été aumônier de la chapelle de Toulvent, et c'est lui qui a fait tout l'inventaire au moment de la donation du château à l'archevêché de Bourges. Cette situation lui a permis de s'entretenir souvent avec Mme Thayer de son séjour à Sainte-Hélène et de l'Empereur. Or, elle lui a affirmé que le lit de camp vendu à l'hôtel Drouot, faisait partie du mobilier de Napoléon et que le général Bertrand l'avait rapporté lui-même de Sainte-Hélène...

J'imagine que la parole du général Bertrand et de sa fille suffisent en ce qui concerne la provenance du lit de Sainte-Hélène, que ne contredisent pas les affirmations de Marchand.

Pour le reste, la discussion demeure ouverte. S'il est bien certain que Napoléon n'est pas mort sur plusieurs lits, il est convenu qu'il en a changé pendant sa maladie, et que deux ont pu servir, pour l'agonie et l'exposition. Ainsi pourraient s'expliquer les affirmations contradictoires du grand maréchal Bertrand et de Marchand, et la confusion sur ces couchettes historiques...

Veuillez agréez l'assurance de ma considération toute distinguée.

JEAN AJALBERT,
Conservateur du Musée de la Malmaison.

—

Napoléon III et le palais des Césars (LXIV, 43). — L'achat fait par Napoléon des Jardins Farnèse avait un double but, l'un cachant l'autre. Le Palatin devenant sa propriété, était *tabou* pour la police pontificale et c'est là que se tenaient les conventicules des révolutionnaires, là encore que se trouvaient des dépôts d'armes, que se fomentaient les émeutes et les complots. Les révolutionnaires trouvaient dans les jardins Farnèse un abri sinon convenable, au moins sûr, et ils pouvaient y attendre en paix l'occasion de filer à l'anglaise.

Mais on y fit quelques découvertes, entr'autres celle de la maison de Livie, dont les fresques merveilleuses se voient encore. La découverte a eu lieu vers les années 1868, je crois, en tout cas les dessins s'en voient dans la collection du *Monde Illustré* de cette année ou de celles qui précèdent ou suivent. Quand le gouvernement italien s'empara de Rome, il fit demander au monarque dépossédé de lui céder les jardins Farnèse et d'autres immeubles qu'il possédait à Rome comme le palais Madama, où est actuellement le Sénat. L'empereur, pour qui ces acquisitions n'avaient plus désormais de but, souscrivit volontiers à cette demande, mais je ne me rappelle plus à quelle époque eut lieu cette vente. Le gouvernement italien fait continuer les fouilles au Palatin, qui est maintenant relié au Forum, de telle sorte que l'on pourrait passer de l'un

à l'autre si la différence de niveau n'y mettait obstacle. De l'autre côté, le Palatin sera relié à la promenade archéologique, imaginée par M. Bacelli, mais qui coûtera cher à l'Etat parce qu'il a mis trop longtemps à réaliser le rêve de celui que les romains appellent, avec plus de saveur antique que de réalité objective, *il divo pacelli.* Dr A. B.

—

Le canal de Suez primitif (LXIII, 500, 595, 697, 749, 795). — Dans son numéro du 10 juin 1911, l'*Intermédiaire des Chercheurs et curieux* contient un article sur le canal de Suez primitif, signé L. R., et relatif surtout aux rapports des Saint-Simoniens avec Ferdinand de Lesseps, on y lit notamment :

Saïd Pacha remit à M. de Lesseps, le 30 novembre 1854, un mandat lui permettant d'organiser une Société financière, mais non de la constituer. Et celui-ci, après avoir induit en erreur la Société d'Etudes (des Saint-Simoniens) sur la nature de son mandat, se sépara regrettablement de ces hommes éminents.

Or le mandat conféré à mon père par l'acte de concession du 30 novembre 1854 est ainsi précisé :

Notre ami, M. Ferdinand de Lesseps, ayant appelé notre attention sur les avantages qui résulteraient pour l'Egypte de la jonction de la mer Méditerranée et de la mer Rouge par une voie navigable pour les grands navires, et nous ayant fait connaître la possibilité de constituer à cet effet une compagnie formée de capitalistes de toutes les nations, nous avons accueilli les combinaisons qu'il nous a soumises, et lui avons donné par ces présentes, *pouvoir exclusif de constituer et de diriger* une Compagnie Universelle pour le percement de l'isthme de Suez et l'exploitation d'un canal entre les deux mers.

Cette citation serait certainement suffisante pour montrer que les renseignements recueillis par M. L. R. sont au moins incomplets.

Monsieur L. R. a été également mal renseigné pour écrire que MM. Enfantin et Arlès Dufour avaient fourni des fonds à Ferdinand de Lesseps lorsqu'il se rendit en Egypte pour obtenir la concession du Canal de Suez.

Il convient maintenant d'ajouter quelques mots sur les causes qui ont amené mon père à abandonner son projet primitif d'associer à son œuvre le groupe dit des Saint-Simoniens parmi lesquels étaient MM. Enfantin, Paulin Talabot, Arlès-Dufour, Barrault.

Ferdinand de Lesseps voulait un canal direct, sans écluses, de la Méditerranée à la Mer Rouge. Le groupe Saint-Simonien tenait à un canal indirect. Paulin Talabot, dans la *Revue des Deux-Mondes*, publiait son projet de canal, partant d'Alexandrie, passant par dessus le Nil avec des écluses et un pont, et suivant ensuite l'ancien canal des Pharaons jusqu'à Suez. Un autre Saint-Simonien, M. Barrault, publia, également dans la *Revue des Deux-Mondes*, une variante qui écartait le pont canal, longeait la côte à l'intérieur des terres depuis les environs de Damiette, et, à l'approche de Péluse, coupait l'isthme jusqu'à Suez.

Cette divergence de vues et l'opposition des Saint-Simoniens au tracé simple et direct qui a été exécuté, et dont nul aujourd'hui ne songerait à contester la supériorité, ont été les raisons qui ont éloigné Ferdinand de Lesseps des Saint-Simoniens et l'ont privé de la collaboration d'hommes que Monsieur L. R. qualifie d'éminents, ce en quoi je suis absolument d'accord avec lui. Cette épithète est loin d'être exagérée pour ces esprits généreux qui ont pris une si grande part au mouvement du XIXe siècle.

On trouverait au surplus des détails intéressants sur cet incident dans le livre de L. Bridier, sur *Une famille française, Les de Lesseps*, paru chez Fontemoing en 1900 (pages 329 à 334).

Paris le 29 juillet 1911.

CHARLES DE LESSEPS.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff (LXIII, 578, 748, 794, 835 ; LXIV, 100). — M. Chantelauze ayant publié dans la *Revue de la Révolution* que je dirigeais, un article sur Louis XVII, le comte Alexandre de Monti, avec lequel j'avais l'honneur d'être en relations fréquentes, me fit connaître l'entière approbation de Mgr le comte de Chambord et il fut décidé qu'au mois d'août suivant j'aurais l'honneur d'être reçu par Mgr le comte de Chambord qui m'entretiendrait de l'aventurier qui s'était dit Louis XVII. M. le comte René de Monti, doit, si je ne me trompe, avoir le souvenir de ces faits. Malheureusement Mgr le comte de Cham-

bord mourut sur ces entrefaites et je ne pus qu'assister à ses funérailles.

L'opinion d'Henri V sur le ridicule des prétentions de Karl Benjamin Werg, dit Naundorff, n'a jamais fait l'ombre d'un doute pour le comte Alexandre de Monti qui me l'a maintes fois répété.

J. G. Bord.

—

L'Entrée des troupes en mai, à Paris, en 1871 (LXIV, 43, 108). — Les soldats du 37e régiment d'infanterie où j'ai fait mon service militaire trois ans après la Commune, racontaient ainsi l'entrée à Paris, récit confirmé, du reste, par l'historique du régiment.

Le dimanche 21 mai, le régiment était *de tranchées* au Point du Jour, entre la Seine et la Porte de Billancourt. Vers la fin de l'après-midi un civil (Ducatel) debout sur la brèche battue par les obus de Saint-Cloud agitait un mouchoir. Un officier de marine (le capitaine Trève) s'approcha du fossé et parla à cet homme. Alors le commandant du 3e bataillon, M. Berson, aidé de quelques soldats, posa une planche entre la tranchée et l'éboulement du mur d'enceinte, passa sur ce pont improvisé suivi du bataillon et du régiment qui, le même soir, occupait les hauteurs du Trocadéro ouvrant le feu sur les Fédérés installés au Champ de Mars.

Le commandant Berson retraité vers 1876, est allé habiter l'ouest de la France, il vit peut-être encore, mais des témoins survivent, anciens officiers ou soldats du régiment : Les frères de Ferron, capitaines en 1871, aujourd'hui généraux, le commandant Bizot, les capitaines Carabelli, Sisteron, pour n'en citer que quelques-uns.

Aceite.

* * *

J'étais aux batteries de Saint-Cloud, lorsque les Versaillais entrèrent à Paris. J'ai vu une personne tenant quelque chose de blanc à la main, se présenter sur les fortifications au bout de la porte; Il se peut que les communards eussent abandonné cette porte, mais ils y revinrent vite, car ce n'est qu'après un violent combat, où plusieurs roulèrent dans le fossé, que les Versaillais s'en rendirent maîtres.

J'étais auprès d'un officier regardant, dans sa jumelle, les diverses phases de ce combat, et qui, pour pouvoir en prendre des notes, me la confia en me disant d'exprimer à haute voix et au fur et à mesure tout ce que je voyais.

Fontaine.

* * *

M. Ducatel nous adresse la lettre suivante :

29 mai 1911,

Monsieur,

Comme l'un des enfants de Jules Ducatel, il serait peu naturel que je démente la version officielle des faits qui se sont passés au moment de l'entrée des troupes versaillaises dans Paris, le 21 mai 1871.

Toutefois, il est un point qui, dans votre récit, s'est matérialisé, si je puis dire, et qui vient à l'appui de cette version officielle. C'est celui-ci :

Lorsque, le 21 mai, Jules Ducatel, qui demeurait à cette époque rue Poussin, à Auteuil, voulut attirer l'attention des soldats des avant-postes qu'il apercevait du haut des fortifications où il était monté, sans peur du tir de l'artillerie versaillaise, il prit un foulard blanc qu'il avait sur lui et l'accrocha à l'extrémité d'un bâton ; ce foulard est un des rares souvenirs qu'il nous ait laissés. Il l'avait conservé, et nous le conservons par un sentiment facile à comprendre,

Comme vous le dites, le mouchoir — ou le foulard — blanc s'explique ; le drapeau tricolore ne se comprend pas, sinon après.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ducatel.

—

Les abbesses de Jouarre (LXIV, 3, 112). — Noms des abbesses de Jouarre.

(d'après H. Thiercelin)

N. B. — Cette liste n'est complète et certaine qu'à partir du milieu du XIIe siècle.

VIIe siècle. Théodehilde, Aghilberte, Balde, Mode.

VIIIe siècle. ?

IXe siècle. Hermantrude.

Xe siècle. ?

XIe siècle. Ermingarde.

XIIe siècle. Mathilde de Couci, Guiburge Praxède, Adeline, Eustochie Ire ou Witace, Agnès Ire.

XIIIe siècle Eustochie II, Arsène, Aveline, Isabelle Ire ou Isabeau, Agnès II, Isabelle II, Marguerite de la Croix, Alix Ire, Alix II, Agnès de Cérilly

XIVe siècle Agnès de Gloise, Hélisende de Noiers, Marguerite de Saint-Martin, Jeanne de Fréloi, Jeanne de Noiers, Marguerite de la Rivière.

XVe siècle. Henriette de Melle, Jeanne de

Melun, Jeanne d'Ailli, Antoinette du Moutier.

xvie siècle. Madeleine d'Orléans, Louise de Longwi de Givry, Charlotte de Bourbon, Louise de Bourbon, Jeanne de Bourbon.

xviie siècle. Jeanne de Lorraine, Marie-Marguerite de la Trémouille, Henriette de Lorraine-Chevreuse, Anne-Marguerite de Rohan-Soubise.

xviiie siècle. Charlotte-Armande de Rohan-Soubise, Anne-Thérèse de Rohan-Guéméné, Catherine-Henriette de Montmorin de Saint-Hérem.

G. Husson
Vice-président de la Société Littéraire et Historique de la Brie.

—

Les feux de la Saint-Jean sur la place de l'Hôtel-de-Ville (LXIV, 2, 49). — Très ancienne est la coutume populaire des feux de la Saint-Jean (24 juin, Saint-Jean-Baptiste).

De quoi se composaient ces feux ?

Eh pardi ! de toutes les herbes de la Saint-Jean, ramassées dans la nuit du 23 au 24 juin, ou le 24, pourvu que ce fût avant le lever du soleil.

De là le proverbe : « employer toutes les herbes de la Saint-Jean » sur lequel on consultera le très intéressant et instructif ouvrage d'Eman Martin (1888) :

Les principales plantes ainsi qualifiées étaient le lis blanc, le pourpier sauvage, le fenouil et le millepertuis, particulièrement apte à mettre les démons en fuite.

En Provence et dans d'autres régions méridionales, les feux de la Saint-Jean sont surtout alimentés de sarments de vigne.

Rappelons pour mémoire l'odieuse pratique de jeter des chats dans ces brasiers.

Vieujeu.

(Voir colonne 145).

—

Le peintre Pierre Allais (LXIV, 44). — Ce peintre ne serait il pas l'auteur de :

1° Un portrait de Mlle Caroline, actrice de la Comédie Italienne, qui fut gravé à la manière noire par Vispré. Signé : Allais pinxit Vispré sculp.

2° Un portrait de Madame Favart, gravé par Beaumont, qui la représente en pèlerine ?

(De Granges de Surgères et Bourcard : *Les Françaises du XVIIIe siècle* pp. 60 et 109. — M Dumoulin, *Favart et Mme Favart*, p. 41, reproduit le portrait gravé par Beaumont).

C. Dehais.

—

Jean Balesdens (LXIII, 827 ; LXIV, 65). Ballesdens a légué tous ses biens à l'Hôtel Dieu de Paris. C'est pour ce motif qu'on trouve une notice sur lui au tome IV des *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris* publiés par L. Brièle. Cette notice, dont il y a un tirage à part, contient l'inventaire et la prisée des livres du donataire.

G. O. B.

—

Descendance de Samuel Bernard (LXIII ; LXIV, 65). — Rien de commun entre le sous-préfet de Rochefort-sur-Mer, en 1814, et le célèbre financier † en 1739, si ce n'est le même prénom de Samuel.

Denis Samuel Bernard était l'un des 18 enfants issus du mariage d'Augustin Bernard, juge-consul à Niort, et de Jeanne-Henriette Jounault (de Parthenay) et jamais sa famille ne s'est dite issue du banquier de Louis XIV et de Louis XV, ni n'a passé pour telle.

Né à Niort le 9 octobre 1773, on le trouve élève à l'Ecole des ponts et chaussées, en 1793, puis à l'Ecole centrale des travaux publics, en 1794. Il fut au nombre de ceux qui inaugurèrent l'Ecole Polytechnique où il figure comme élève chef de brigade le 25 décembre 1794.

Le 16 nivôse an V, il est nommé professeur de chimie à l'Ecole centrale de la Vendée où il ne fait que passer, car il entre à l'Ecole spéciale des mines, le 28 décembre 1797.

Membre de la Commission d'Egypte, il est nommé directeur de la Monnaie du Caire le 25 juillet 1798 et tient cet emploi jusqu'à l'évacuation.

Il a donné comme membre de l'Institut d'Egypte : 1° *Notice sur les poids arabes anciens et modernes*,

2° *Mémoire sur les monnaies d'Egypte*. Cf. *Description de l'Egypte*.

Sous-préfet d'Annecy le 3 mai 1802, il passe à Rochefort-sur-Mer le 17 décembre de la même année et reste en fonctions jusqu'au 4 mars 1816.

Promu directeur de la Monnaie de La Rochelle le 9 juin 1817, il passe à celle de Paris dix ans plus tard avec le titre de sous-chef de la correspondance et devient

chef de bureau le 1er juin 1832 et chef des bureaux le 1er juillet 1834 ; chevalier de la Légion d'honneur depuis 1834, il fut enfin mis à la retraite en 1849 et alla mourir à La Rochelle en 1853. Il s'était marié dans cette ville avec la fille d'un administrateur des forêts dont il eut trois enfants tous décédés à l'heure actuelle.

Plusieurs de ses frères sont dignes de mention.

Jean-Augustin Bernard, docteur en Sorbonne, grand vicaire à Poitiers, décédé à Burgos le 23 avril 1799 ; Noël-Armand-Charles Bernard de la Barre, ingénieur des ponts-et-chaussées † à Pons le 25 octobre 1835 ; et le peintre Bernard d'Agescy † à Niort en 1829.

Les monnaies frappées au Caire pendant l'occupation française, ont conservé l'ancien type, mais se distinguent par un B (arabe) sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de l'initiale du directeur de la monnaie ou de celle de Bonaparte. (A. Blanchet). LÉDA.

—

Le peintre lorrain Nicolas Blot (LXIV, 3). — Voici deux indications qui aideront peut-être M. H. H. ou d'autres intermédiairistes à éclaircir la biographie de Nicolas Blot.

1° Dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1869, p. 441 et suiv., M. P. Morey a étudié un tableau peint en 1626 par N. Bellot,

2° A la page 24 de l'ouvrage suivant : Ch. Denis ; *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville*, (1562-1792), Nancy, Berger-Levrault, 1899, in-4°, le 30 juillet 1633 est mentionné un Claude Belot, curé de Drouville.

Puissent ces indications aider d'autres chercheurs à résoudre la question posée !

MAURICE ROUSSET-CROISET.

—

Les graveurs Gaspard et Isaac Huberti (LXIV, 45). — Gaspard Huberti est l'auteur des planches gravées qui se trouvent dans l'ouvrage suivant :

Les ardeurs séraphiques, ou le psautier de S. Bonaventure, avec la pratique pour se bien confesser et communier, par le père Coret, de la Compagnie de Jésus. Lille François Fiévet 1680, 2 parties en un vol. in-12. C. DEHAIS.

Moreau de Séchelles (LXIII, 541). — 1° Graves, dans son *Précis statistique sur le canton de Ressons-sur-Matz*, Oise, p. 56, nous dit que : « Jean-Baptiste Moreau, fils d'un marchand de Paris, qui devint intendant de Valenciennes, puis intendant de l'armée de Flandre et enfin contrôleur général des finances en 1754, acquit en 1715 (?) la seigneurie de Séchelles, dont il prit le nom ».

D'après lui, il mourut le 30 (?) décembre 1760, ministre d'Etat.

2° Dans l'*Annuaire du Progrès de l'Oise* (année 1883, 2e partie) p. 437, selon E. Coët, la seigneurie de Séchelles aurait été achetée, le 30 septembre 1710, à Nicolas Sandru, par Jean Moreau, fils d'un marchand de Paris.

« Jean-Baptiste, intendant de l'armée de Flandre, puis contrôleur général des finances, ajouta à son nom celui de Séchelles. En 1713, il donna le relief de sa seigneurie. »

Moreau de Séchelles fit, en 1759, un dénombrement de sa seigneurie au baron de Mailly-Raineval.

Sa fille, Marie-Hélène Moreau de Séchelles apporta en dot la seigneurie de Séchelles, à Hénault René, chevalier, seigneur de Fontaine l'Abbé, conseiller d'Etat, lieutenant général de la police de Paris, qui mourut le 31 décembre 1760 (?). Sa veuve fit, le 22 juin 1763, le relief de la terre de Séchelles au baron de Mailly-Raineval.

Par acte passé le 2 mai 1788 devant des notaires de Paris, Marie-Hélène Moreau de Séchelles vendit à Jean-Baptiste-Joseph Petitpas les seigneuries de Séchelles, Cuvilly, etc.

J'espère que ces renseignements et ces dates, qui sont à élucider, pourront servir à M. P. Cordier.

JEAN DE TRIECOC.

—

Moreau le Jeune T. G., 613). — Ce n'est guère que de ses œuvres qu'on s'est occupé, à différentes reprises, dans l'*Intermédiaire*. On n'a rien dit d'ailleurs, qui soit ou sensationnel ou simplement neuf. La question que je voudrais poser, aujourd'hui, est celle-ci : sait-on ce qu'est devenue sa bibliothèque ? Je ne pense pas que son biographe M. de Mahérault l'ait jamais dit et, pourtant, il a parlé des livres qui la composaient dans ce passage :

Je me souviens parfaitement de la dernière fois que je le vis. J'étais encore bien jeune alors. C'était en 1810. Il y a cinquante ans de cela,

Il demeurait rue d'Enfer, au coin de la place Saint-Michel, au quatrième, autant que je me le rappelle, dans une maison que le marteau des démolisseurs a fait disparaître pour donner passage au boulevard Saint-Michel. Je sonnai. Mme Moreau vint m'ouvrir ell-même et m'introduisit dans le cabinet de son mari.

La pièce était carrelée comme le reste de l'appartement ; les carreaux étaient revêtus d'une couleur rouge et cirés avec soin. *Un corps de bibliothèque à hauteur d'appui, peint en blanc, régnait à l'entour, et sur ses tablettes étaient rangés les livres que Moreau avait illustrés de ses dessins, ainsi que beaucoup d'autres. Aucun n'était somptueusement relié, mais la plupart, belles éditions de Didot et de Renouard, étaient proprement cartonnés à la bradel et recouverts d'un papier rose marbré !*

Moreau était assis à sa table de travail, devant une fenêtre à laquelle était attaché un de ces châssis recouverts de papier blanc entièrement incliné dont se servent tous les graveurs pour adoucir l'éclat de la lumière. Sa table était presque entièrement couverte par une feuille de papier grand aigle, collée sur une planche soulevée à un pupitre, près de laquelle étaient posés un verre plein d'eau, un crayon de mine de plomb, une plume de corbeau, un morceau d'encre de Chine et un de sépia, et un godet rempli de cette dernière couleur. C'étaient tous ses instruments de travail.

Il s'occupait d'une des deux grandes compositions qu'il exécuta au bistre pour retracer les fêtes données à l'Hôtel de Ville à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon Ier et de Marie Louise. Il m'accueillit avec une bonhomie charmante, me montra son dessin, et comme, après l'avoir admiré, je remarquais un petit croquis à la mine de plomb qu'il avait devant lui :

— C'est, me dit-il, un costume de bal tel que les jeunes femmes les portent aujourd'hui. Il est d'Horace Vernet, mon petit-fils, qui est bien au courant des modes du jour, car c'est lui qui dessine la plupart des costumes que publie Lamésangère dans le *Journal des Dames et des Modes*. Moi qui ne vais plus dans le monde comme au temps de ma jeunesse, et qui ne connais plus les toilettes, je me sers de ce croquis pour ajuster toutes ces figures de femmes que j'ai dû placer dans ma composition.

Tout en parlant ainsi, il continuait son travail et j'admirais avec quelle légèreté sa grosse main étendait le bistre sur les figures de sa composition et les modelait finement.

Moreau était grand et fort ; il avait à cette époque les cheveux gris ou peut-être une perruque de cette couleur.

Peut être cette bibliothèque est-elle dans la famille d'Horace Vernet ?

M. Jules Claretie, dans une des étincelantes chroniques de la *Vie de Paris*, a parlé également d'un portrait de Moreau le Jeune (ce serait le seul qu'on connût) qui se trouvait dans la chambre à coucher d'Horace Vernet. Il était du père de Gounod

M. Jules Claretie se demandait, il y a une vingtaine d'années, ce qu'il était devenu, et je ne pense pas qu'il ait eu la réponse. LE V.

—

Musset-Pathey pamphlétaire (LXIV, 42). — La correspondance qu on va lire répond amplement à la question. Le père de Musset a donné des inquiétudes à la police en raison de ses écrits. Mais peut-on, au sujet de ses anecdotes, employer le mot de pamphlet ? En tous cas, nous voyons Musset-Pathey filé comme un libelliste inquiétant : c'est le côté curieux de cette curieuse correspondance.

LÉONCE GRASILIER.

Le sr Musset-Pathey doit porter incessamment à Bruxelles pour l'y faire imprimer un manuscrit en 2 vol. in-4° ayant pour titre : *Anecdotes historiques et secrettes au règne de Louis XVI.*

Ce manuscrit sera caché sur lui (d'une manière très habile) ou dans ses effets.

Je vous invite à assurer les moyens de perquisition et de saisie. Ayez soin surtout que vos mesures soient bien concertées et tenues secrettes.

Le manuscrit et le procès-verbal de saisie devront être remis incontinent au Procureur du Roi et vous m'informerez sans délai du résultat de vos soins.

Recevez, etc...

Le Directeur de la Police.
FRANCHET-DESPEREY.

En note :
Nulle. Le ministre n'approuve pas cette mesure

Paris le 4 août 1827.
Le Ministre de l'Intérieur,
à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, Nord.

Paris, 4 août 1827.
Le Ministre de l'Intérieur
Au Préfet de Police

L'informant des projets de M. Musset-Pathey, demeurant rue de Grenelle St G,

nº 59, et l'invitant à connaître par avance ses déplacements pour l'en avertir à temps.

Paris, le 29 septembre 1827.
Le Préfet de Police
au Ministre de l'Intérieur.

L'informant qu'en exécution des ordres contenus dans sa lettre du 4 août il apprend que le sr Musset-Pathey est à Bruxelles où il s'occupe d'un ouvrage qui paraît vraisemblablement avoir pour titre : *Anecdotes historiques et secrètes du règne de Louis XVI* et qu'il doit rester dans cette ville six à sept mois afin de surveiller l'impression de ce livre.

Le sr Musset-Pathey se livre exclusivement à la littérature : il paraît s'occuper aussi du commerce de librairie et il jouit, dit-on, d'une fortune considérable.

Il n'a pas osé publier son volume à Paris.

Le retour de M Musset-Pathey sera tenu en observation.

Paris, 1er octobre 1827.
Le Ministre de l'Intérieur
au Préfet du Nord à Lille.

Lui faisant connaître que le sr Musset-Pathey est à Bruxelles et lui enjoignant d'avoir à donner les ordres les plus précis et les plus sévères pour empêcher l'introduction de son livre dans le royaume et en outre de surveiller son retour avec soin et de l'en avertir.

Valenciennes, 11 octobre 1827.
Le Sous-Préfet de Valenciennes
Au Ministre de l'Intérieur,

L'avisant que le sr Musset-Pathey est arrivé à Valenciennes, le 30 août dernier, dans la diligence Bruxelloise et qu'il est reparti pour la Belgique aussitôt et que l'introduction de l'ouvrage sera empêchée et le le retour de l'auteur surveillé.

Valenciennes le 11 octobre 1827.

Le Sous Préfet informe le Ministre que Musset Pathey est arrivé le 30 août dernier à Valenciennes dans la diligence Bruxelloise. Il en est reparti aussitôt pour la Belgique.

On surveillera s'il rentre en France et on empêchera l'introduction de son ouvrage.

Extrait du Rapport du Ministre des Affaires Etrangeres en date du 12 octobre 1827

« J'ai d'après le desir que V. Ex. m'en a témoigné dans sa lettre du 1er de ce mois, invité M. le cte d'Agoult à s'assurer, si en effet on s'occupe à Bruxelles de la publication d'un ouvrage intitulé : *Anecdotes historiques et secrètes de Louis XVI* et surtout ce qui peut s'y rattacher. »

Valenciennes le 27 octobre 1827.
Le Sous-Préfet de Valenciennes
à M. le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer le 11, le passage à Valenciennes du sieur Musset-Pathey qui s'occupe à Bruxelles d'un ouvrage portant ce titre : *Anecdotes historiques et secrètes du règne de Louis XVI.* Je m'empresse de vous faire connaître aujourd'hui le retour de cet homme de lettres.

Comme il était nanti d'une malle assez volumineuse qui n'avait point été visitée à la frontière, le Commissaire de Police de cette ville en a fait l'ouverture de concert avec la douane ; mais elle ne contenait rien qui fut relatif à son ouvrage.

Le sr Musset-Pathey n'a du reste donné lieu à aucune remarque. Il est parti pour Paris aujourd'hui même.

Je suis avec un profond respect.. etc...
Le Sous-Préfet.

Paris, le 30 octobre 1827.
Le Ministre de l'Intérieur
Au Préfet de Police,

Lui faisant connaître que le sr Musset-Pathey est passé à Valenciennes, retour de Bruxelles et se rendant à Paris et l'invitant à recueillir des renseignements sur l'ouvrage dont il a dû aller préparer la publication en Belgique.

Paris, le 29 octobre 1827.
Le Ministre des Affaires Etrangères
Au ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Comte,

D'après le désir que vous m'en avez témoigné par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de mécrire, le 1er de ce mois, j'ai chargé la légation du Roi dans le royaume des Pays-Bas de chercher à connaître les motifs d'un voyage fait récemment à Bruxelles par le sieur Musset-Pathey, homme de lettres, et de tâcher de savoir s'il ne s'y occuperait pas de la publication d'un ouvrage intitulé : *Anecdotes historiques et secrètes du règne de Louis XVI.* Suivant les renseignements que je reçois à cet égard, M. Musset-Pathey aurait été attiré à Bruxelles par M. le Prince Auguste d'Aremberg qui voulait donner une forme et une rédaction régulières aux notes qu'il avait recueillies pendant sa longue carrière. Mais, il paraît que le talent de l'écrivain n'a pas répondu aux espérances du Prince. On pourrait donc s'étonner que ses matériaux fussent devenus la base de l'ouvrage annoncé. M. le comte d'Agoult est persuadé que le Prince Auguste d'Aremberg serait plein de regrets si ses mémoires pouvaient fournir à des publications coupables ou indiscrètes. Du reste, la Légation du Roi étant maintenant de retour à La Haye, il ne lui est plus guère possible de vérifier quels sont les rapports que l'ouvrage annoncé peut avoir avec les données qui précèdent ou d'avoir des informations certaines sur les déplacements du sr Musset-Pathey.

Agréez Monsieur le Comte, etc.
Le baron de Damas.

Lille le 31 octobre 1827.

Le Préfet du Nord informe le Ministre de l'Intérieur que Musset-Pathey est arrivé le 27 octobre à Valenciennes et qu'il en est parti le même jour pour Paris et que son séjour n'a donné lieu à aucune observation.

Le 3 novembre 1827.

Le Ministre de l'Intérieur écrit au Ministre des affaires étrangères, pour l'informer que le s^r Musset Pathey, âgé 57 ans, a obtenu le 2 du courant de la Préfecture de Police un visa de passe-port pour se rendre de nouveau à Bruxelles par Valenciennes.

le 3 novembre 1827.

Le Ministre de l'Intérieur informe le Préfet du Nord et le Sous-Préfet de Valenciennes que Musset-Pathey a obtenu un visa de passeport pour se rendre de nouveau à Bruxelles et leur enjoignant l'ordre de le surveiller avec soin à son passage et à son retour.

Musset-Pathey

Valenciennes, le 15 novembre 1827.
Le Sous-Préfet de Valenciennes
au Directeur général de la Police à Paris.

L'informant du passage du s^r Musset-Pathey à Valenciennes qui n'a donné lieu à aucune observation.

Arch. Nat F^7 6989. D^r 13728.

Musset-Pathey

—

Le portrait de Saint-Amant (LXIII, 830). — Il n'existe pas, à ma connaissance, de portrait de Saint Amant et cependant ce portrait, peint par Sébastien Bourdon, a été gravé très probablement si l'on en croit Salomon de Priezac, sieur de Saugnes (*Poésies*, 1650) :

Qu'importe qu'un climat estranger et sauvage
Ait ravy de nos yeux le docte Saint-Amant,
L'ingénieux Bourdon l'a peint si tendrement,
Que c'est le posséder que d'avoir son image.

LACH.

—

Familles d'écuyers (LXIII, 245, 426, 560, 765 ; LXIV, 25). — L'objection que me fait notre distingué collaborateur La Coussière résulte évidemment d'un malentendu. Je n'ai point posé « en principe général » que le « qualificatif noble homme » fût toujours exclusif de noblesse » dans la France entière ; j'ai simplement affirmé que dans les documents que je possède — documents se rapportant surtout à la Normandie et à la Bretagne, je l'ai dit explicitement — ce qualificatif de « noble homme » s'applique toujours aux non-nobles.

Qu'il en soit autrement dans d'autres provinces, surtout dans le Midi, c'est possible — bien que l'impeccable érudit Edmond Biré, dans sa magistrale réfutation des « Choses vues » du génial fumiste Victor Hugo, semble aussi démontrer que « noble homme » ne pouvait s'appliquer qu'à un notable roturier.

Je serai, moi aussi comme notre confrère M. de C., très heureux de voir élucider ce curieux point de droit féodal.

La divergence qui me sépare de mon aimable contradicteur, au sujet des titres conférés aux anoblis, me paraît également reposer sur un simple malentendu. Les origines des maisons nobles sont très diverses. En ne comptant que les principales, on trouve : la noblesse d'extraction dont l'origine remonte si haut qu'on ne sait exactement à quelle époque elle a commencé : ce sont ces maisons que l'on appelait de simple noblesse (parce que, en général elles ne portaient aucun titre) pour les différencier de la noblesse titrée.

Cette noblesse d'extraction ou simple noblesse est justement celle qui a donné lieu à la question des « Familles d'écuyers » dans l'*Intermédiaire*.

Il y avait ensuite la noblesse d'épée, qu'il ne faut pas confondre avec la noblesse militaire ; la première était acquise par anoblissement direct du roi à la suite de faits d'armes remarquables, tandis que la noblesse militaire appartenait de droit à tout roturier atteignant certains grades dans l'armée.

On distinguait aussi la noblesse par lettre ; la noblesse cléricale, acquise, mais à titre viager seulement, par tout ecclésiastique nommé à une fonction pastorale inamovible (curés, chanoines — qualifiés messires — évêques, archevêques, etc) ; la noblesse de cloche qui échéait automatiquement aux titulaires de certaines fonctions échevinales ; la noblesse d'office, acquise, de droit aussi, par la possession de certains offices d'Etat ou de corporation (la noblesse de robe est issue de ces deux catégories) ; enfin il y avait la noblesse de finances, qualificatif un peu dédaigneux appliqué aux anoblis par achat de lettres, etc.

Ceci dit, il est facile de distinguer entre d'une part, la noblesse à charte, c'est-à-dire la noblesse ou titrée, ou d'épée, ou par lettres, ou à la cloche, ou de finances, et d'autre part, la noblesse sans charte c'est à-dire ou d'extraction, ou militaire, ou cléricale ou d'office. Les premiers étaient généralement pourvus d'un titre lors de leur anoblissement et n'étaient point qualifiés écuyers ; les seconds n'avaient point de titres et étaient qualifiés écuyers.

Bien entendu, il s'agit là de règles générales comportant des exceptions et des variations suivant les régions.

Une période critique pour l'evolution et l'obtention régulière de la noblesse fut le règne de Louis XIV et celui de Louis XV, où la noblesse de cour et la noblesse d'épée ruinées par de longues guerres, dont elles avaient eu à supporter les frais en grande partie, se virent dépossédées de la plupart de leurs fiefs au profit de financiers ou de trafiquants enrichis. De là date la décadence du prestige nobiliaire.

Sans aller jusqu'à admettre que l'usage de vendre des titres à l'encan fût aussi général que d'aucuns le prétendent, il est certain que beaucoup d'anoblis de cette époque le furent par des procédés de marchandages peu avouables, qui permettraient d'assimiler, dans certaine mesure, ces nobles de finances aux acquéreurs de biens nationaux.

Et voyez comme tout s'enchaîne : l'intrusion dans la noblesse régulière d'individualités non préparées à leur rôle nouveau lesquelles, pour parler le langage de Paul Bourget, n'avaient pas franchi l'étape — donna lieu à l'une des mesures qui furent le plus âprement reprochées à Louis XV et à Louis XVI, mais dont l'histoire impartiale doit, au contraire, leur faire honneur. Ces deux princes décrétèrent, en effet, contrairement à l'usage immémorial, que nul ne pouvait obtenir un brevet d'officier, s'il ne possédait, au moins, quatre quartiers de noblesse. Privilège odieux et injustifiable ? Que non pas !

Il n'existait point alors d'écoles militaires ; l'éducation du futur officier se faisait traditionnellement dans sa famille et sur les champs de bataille. L'achat de terres nobles par des financiers ou des trafiquants quelconques conférait, en bien des cas, à ceux-ci, les droits appartenant aux familles dépossédées et notamment le droit de porter l'épée et d'acquérir des brevets d'officiers. Or, beaucoup d'entre eux prétendaient se prévaloir de ce droit, soit pour eux ou pour leurs fils.

On imagine, sans peine, ce qu'eût été une armée commandée par cet état-major d'incompétents si la sagesse de nos rois n'avait barré la route à des ambitions prématurées et obligé, au contraire, des officiers héréditaires à continuer d'exercer une profession qui avait cessé d'être un devoir puisque le privilège de la propriété terrienne, inhérent alors à l'obligation du sang, leur avait été enlevé.

Mais les inconvénients résultant d'un pareil état de choses n'échappèrent point à nos rois et ils s'occupèrent d'y remédier sans tarder ; c'est, on le sait, à Louis XV, qu'est due la création de la première école militaire, à Vincennes d'abord, puis au Champ-de-Mars. Louis XVI, en 1776, développa l'institution en fondant 12 écoles en province.

Et c'est pourquoi les fameuses ordonnances des quatre quartiers étant tombées en désuétude tout naturellement, on comptait en 1789 un tiers d'officiers roturiers dans le corps d'état-major de l'armée française. H. R.

—

L'ordre d'Homère créé par Alfiéri (LXIV, 5). — La présence du collier en question s'explique très bien par ce fait que le peintre Fabre avait été l'ami de la comtesse d'Albany, laquelle avait été l'amie ou l'épouse, dit-on, d'Alfiéri avec lequel elle est enterrée. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Fer de reliure à déterminer : à une tour de... (LXIII, 743 ; LXIV, 27, 123). — Ce fer est du XVIIe siècle et ne peut appartenir au Fortia de Piles, mort en 1826.

Quant à l'ex-libris dont parle Géo Filh, est-il bien sûr qu'il lui ait appartenu ? Cet ex-libris ainsi qu'un autre avec figure de femme gravé par Maurisset, est généralement attribué au savant marquis Fortia d'Urban, mort en 1843.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

Nos lecteurs ont corrigé la coquille qui se trouvait dans l'article de M. Henri Vivarez : il avait bien écrit Fortia et non Borgia.

Monnaies de l'ordre de Malte (LXIV, 6). — D'après Barthélemy, les monnaies de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem semblent dater de l'établissement des chevaliers dans l'île de Rhodes ; on connaît en effet des deniers de Hélion de Villeneuve (1323-1346). Ils continuèrent leur monnayage ensuite à Malte, qui leur fut concédé en 1522, par Charles-Quint, avec les droits souverains à Malte, à Gozo et à Tripoli. La série des monnaies est ininterrompue depuis Adrien de Wignacourt (1690-1697) jusqu'à Emmanuel de Rohan (1775-1797). Le grand maître Jean de Lavalette Parisot fut le premier qui, pour faciliter le commerce, fit frapper des monnaies de convention de cuivre, que l'on trouve assez communément et qui portent la légende : NON ŒS SED FIDES.

PICAILLON.

L'épitaphe de Tarascon (LXIV, 89). — Le *Temps* qui reproduit la question la fait suivre des lignes suivantes :

L'épitaphe est double. Elle a trait, on le voit, a une certaine Aelia Laelia Crispis, « ni homme, ni femme, ni androgyne, ni enfant, ni jeune, ni vieille, ni chaste, ni courtisane, ni publique », mais qui sut de toutes ces choses à la fois, *sed omnia* ; elle ne mourut « ni par la faim, ni par le fer, ni par le poison », mais de toutes ces choses à la fois, *sed omnibus ;* ce n'est « ni sous le ciel, ni sous les eaux, ni sous la terre » que son corps repose, mais sous toutes ces choses à la fois, *sed ubique*. L'autre héros de l'épitaphe est Lucien Agathon Priscius, qui ne fut « ni le mari, ni l'amant de cœur, ni l'amant *sérieux* », qui n'était « ni triste, ni gai ni en larmes », mais qui dut être probablement toutes ces choses à la fois ; et c'est presque sans le savoir, tout en ne l'ignorant pas cependant, que fut élevé au couple un monument mortuaire, qui n'est « ni la pyramide funéraire, ni la pierre tombale massive, ni le sépulcre », mais qui prétend être toutes ces choses à la fois, *sed omnia*.

C'est un journaliste italien qui, paraît-il, a découvert derrière le palais de justice de Tarascon, à demi cachée sous les herbes croissant près d'un vieux mur, cette singulière épitaphe.

Qui fut Aelia Laelia Crispis ? Qui fut Lucien Agathon Priscius ? Ont-ils vécu et vers quelle époque ? Fixèrent-ils eux-mêmes les termes de leur épitaphe avant de mourir, ou doit-on cette inscription à un ami ou à un adversaire, à un hôte qui se souvint ou à un étranger de passage, à qui leur vie fut contée et qui voulut ainsi en résumer les traits ?

Par l'amoncellement des substantifs, par la cascade et le pétillement des épithètes, le morceau, pris au sens de l'ironie ou au sens du sentiment tendre et pur, rappelle singulièrement les *concetti* italiens, qui de tout temps furent en honneur de l'autre côté des Alpes et auxquels le Tasse et Pétrarque sacrifièrent si souvent. Comme d'autre part Tarascon n'est pas éloigné d'Avignon, résidence papale pendant près de trois quarts de siècle, comme le latin du texte est de parfaite décadence, on peut admettre que les chercheurs de l'*Intermédiaire* arriveront à situer de façon précise cette épitaphe vers la fin du quatorzième ou le commencement du quinzième siècle. Mais qui nous dira si Laelia Crispis et Agathon Priscius furent des amants parfaits, ou des amants sans scrupules ?

Petrus Stephani inventor (LXIV, 4). — Dans le *Dictionnaire des monogrammes de Christ* (Paris, Guillyn 1762) p. 252 on lit :

Un P et un S séparés se trouvant sur des paysages gravés en cuivre par Egide et Jean Sadeler et par Henri Hondius, en désignent le peintre, qui était Pierre Stephani, vivant à la cour de l'Empereur Rodolphe II à Prague.

Rodolphe II ayant été empereur de 1576 à 1711, nous serions assez loin du XVIIIe siècle s'il s'agissait ici de gravures contemporaines de cet artiste.

Henri Hondius le jeune (1580 — il gravait encore en 1634) a fait d'après P. Stéphani, dit la *Notice sur les graveurs* imprimée à Besançon par Taulin-Dessiner en 1807). T. I, p. 352 :

Les quatre saisons dans de beaux paysages, moyennes pièces en travers.

Egide Sadeler (1570 † 1629) qui mourut à Prague où il avait obtenu une pension de l'Empereur Rodolphe, a fait d'après P. Stephani (op. cit T. II, p. 191).

Les quatre saisons dans des beaux paysages, grandes pièces en travers.

Plusieurs beaux et riches paysages, ornés de figures et des fabriques, grandes pièces en travers.

Les douze mois de l'année moyennes pièces en travers.

C'est ce qui me semble se rapprocher le plus des gravures indiquées, qui pourraient n'être qu'une copie de celles-ci, faite au XVIIIe siècle.

C. DEHAIS.

Sur le surnom de Badinguet (T.G. 678). — **Une légende de Gavarni** (LXIV, 7). — M. Pierre Gavarni, fils de l'illustre artiste, sollicité d'aider à la solution de ce petit problème, nous écrit :

Ce nom avait certainement tenté mon père par sa tournure comique, puis a-t-il appris que ce nom ridicule était porté par quelque brave homme ou bien s'est-il avisé qu'on donnait déjà ce sobriquet à l'empereur ? Ce qui est certain, c'est qu'il l'effaça par un scrupule d'homme ne voulant ni politique ni personnalités dans ses légendes.

*
* *

Le rapprochement des deux dates ci-après démontre bien, semble-t-il, que le nom de Badinguet était pour Gavarni un nom comme un autre :

En effet, dans la suite *Les étudiants de Paris*, publiée en 1839-1840, on trouve comme légende sous la planche 22 :

— Tu ne la reconnais pas ? Eugénie ? l'ancienne à Badinguet ? une belle blonde... qui aimait tant les meringues et qui fesait (*sic*) tant sa tête... Oui Badinguet l'a fait monter pour 36 francs, etc,

(Il s'agit d'un étudiant qui montre à son amie tout apeurée un squelette pendu au mur).

Or, l'évasion du fort de Ham pour laquelle le futur Napoléon III emprunta les vêtements d'un maçon, nommé Badinguet, suivant une tradition d'ailleurs des plus contestée, eut lieu en mai 1846.

Gavarni eut d'ailleurs, dans les légendes de ses dessins, un faible pour les noms de trois syllabes se terminant en *et* ou en *é*. Tels sont Plésenthé, Perrochet, Pigeonnet, Radiguet, Laizarde (*Baliverneries parisiennes*). Beauminet (*Impressions de ménage* et l'un des plus répétés) ; Marjolet (*Fourberies de femmes*) : Maubourguet (*les Parents terribles*). Moniquet (*La folle du Logis* et autres suites). Faisandé, Trautapé (*Histoire de politique*,) etc.

Si le dessin dont il s'agit est postérieur à 1846, c'est peut-être même pour éviter qu'on lui prêtât une intention qu'il n'avait pas que Gavarni a changé en « mon cher » le nom de Badinguet venu presque naturellement sous sa plume.

C. DEHAIS.

—

Un livre d'heures du XVIe siècle (LXIII, 687). — Je fournis quelques lumières.

9 mars, S. Viron ne serait-il pas S. Vital de Rapolla moine Basilien ?

12 août, S. Tyrin est certainement S. Taurin apôtre et évêque d'Evreux.

15 octobre, S Onfram est S. Oufran, Ulfran, Vulfran,

14 novembre, S. Ogin fait penser à S. Aignan.

16 décembre, L' O. Sapientia est un des O de l'Avent.

18 décembre S. Enule me paraît devoir se changer en S. Emile, car un manuscrit du XVe siècle que j'ai vu au musée Condé porte à cette date : saincte Emille.

ELEEM DE CANTILIACO.

—

Une citation de Montalembert (LXIV, 47). — La citation, à laquelle fait allusion M. H. C. M. à propos de l'article de M. Sabatier dans la *Revue hebdomadaire*, est tirée d'une lettre du comte de Montalembert adressée le 9 septembre 1830 de Dublin à Léon Cornudet. Voici le passage en question :

... Cette liberté que nous avons rêvée, je la défendrai toujours et avec plus de vigueur que jamais : car il est des pays où son triomphe est encore à venir, et en France il importe de séparer sa cause d'avec celle de l'impure divinité qui a usurpé sa place et qui règne au lieu d'elle.

Il est du reste pour moi une source de consolations intarissables : *c'est la glorieuse destinée du catholicisme, aujourd'hui que, dégagé à jamais de l'impure alliance du pouvoir, il va reprendre, lui aussi, sa liberté et sa native énergie.* Dieu merci il faudra être de l'opposition pour être religieux, et la religion ne sera pas un honteux échelon pour arriver à une recette de tabac ou à un contrôle de douanes.

(Lettres à un ami de collège, *Nouvelle édition*, 1884, page 417).

L. C.

—

Mon cher Monsieur (LVIII ; LXII ; LXIII, 481, 667). — « Malherbe disait souvent à Racan : Vous voyez, *mon cher Monsieur...* » (Tallemant : *Historiette* de Malherbe ; t. I, p. 249.)

LANGOUMOISIN.

—

L'Alaine (LXIV, 7, 78). — Cette petite pièce, citée intégralement dans la *Chanson populaire* de Weckerlin, remonte à l'époque des guerres de François Ier en Italie et à la campagne de 1515.

Le roy s'en va de là les mons
Il mena force piétons...

Au seizième siècle, *alener* (respirer), qui est pour *aneler* (de *anhelare*), et *aleine* ou *alaine* ne prenaient pas encore l'*h*.

Le refrain ne présente donc aucune difficulté : L'haleine me *fault* (me manque) ; je perds haleine.

Nous avons là un chant de route où le gentil compagnon, *celuy qui fist ceste chanson*, a su produire une sorte d'harmonie imitative, grâce à la répétition :

L'alaine, l'alaine...

On croirait entendre les voix haletantes et le pas cadencé d'une troupe qui s'avance à marches forcées. QUÆSITOR.

—

Rastaquouère (T. G 653, LXIII, 871). — Observation du *Mercure de France* :

La lettre de Meilhac ne résout pas tant que cela la question. On n'improvise pas les mots qui ont un sens dans une autre langue. L'étymologie espagnole ou portugaise reste, à mon sens la plus probable *raspa cuero* ou *rascacouro*, râcle cuir, gratte-cuir, ne sont nullement négligeables.

—

Méchant comme un âne rouge (LXIII, 688, 815 ; LXIV, 32). — Ce proverbe se disait primitivement méchant comme « une âme rouge » c'est-à-dire rougie au feu de l'enfer. Il était ainsi formulé, de locution populaire courante jusqu'au moment de la Réforme.

La déformation de ce proverbe est le fait d'un parti-pris huguenot. L'Eglise réformée ne croyait pas à l'existence de l'Enfer. Pour mieux tourner en ridicule cet article de foi catholique, les gentilshommes de la petite cour protestante de Nérac imaginèrent de changer dans la conversation l'âme rouge du proverbe en « âne rouge ».

La reine Marguerite, inféodée à la nouvelle confession, goûta la plaisanterie et, quand elle alla a la cour de France, elle raconta la chose à François I[er], son frère, qui en rit avec elle. La locution, ainsi masquée, fit fureur parmi les protestants, quelques catholiques tièdes l'empruntèrent et le peuple, sans y voir malice, l'adopta avec la légèreté française bien connue.

Cette explication du proverbe en question m'a été donnée dans le temps, à Toulouse, par le savant abbé Couture, un jour que je causais avec lui. Tous ceux qui ont connu cet érudit aimable, accueillant, qui écrivit peu et qui prodiguait avec une libéralité large le trésor de sa mémoire si prodigieuse, savent combien le XVI[e] siècle lui était familier. Quoique né gascon, Couture avait une probité trop grande pour inventer, on peut donc le croire sans les références que je n'ai pas songé, sur le moment, à lui demander.

Baron R. DE BOUGLON.

* * *

Monsieur et cher confrère,

Je vois qu'à propos de la locution courante : « méchant comme un âne rouge », la plupart de vos correspondants font assaut d'érudition et pour l'expliquer, vont chercher midi à quatorze heures. Cette locution s'explique beaucoup plus simplement et dans son sens littéral. Les ânes rouges ou *roux* sont fréquemment très méchants, surtout lorsqu'ils sont en rut. A ce moment, ils se jettent parfois avec fureur sur les bêtes et les gens pour les déchirer à coups de dents. Un jour, un de mes amis qui montait une jument en chaleur vint à croiser un âne *roux* ou rouge. Il eut toutes les peines du monde à se garer de cet animal qui essayait de le mordre à la jambe et qui, se retournant brusquement, lui envoyait de furieuses ruades. Et ceci vous prouve que si l'on dit « méchant comme un âne rouge », c'est parce que les ânes rouges sont effectivement très méchants.

Je vous prie de croire, Monsieur et cher confrère, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LOUIS VIERGE.

—

Agitante... illo (LXIII, 785 ; LXIV, 28). — Au début (vers 6) du 6[e] livre des *Fastes*, Ovide, parlant de l'inspiration, de l'inspiration poétique en particulier, a écrit ce vers souvent cité :

Est deus in nobis : agitante calescimus illo,

« il y a un Dieu en nous : il nous agite, et notre esprit s'échauffe ». Détachés et appliqués à Byron, les derniers mots veulent exprimer sans doute l'action du poete sur l'esprit de ses lecteurs ; il les émeut, les transporte, les échauffe d'enthousiasme : « il nous agite, et nous nous enflammons ».

IBÈRE.

—

Bol d'Arménie (LXIV, 48). — Bol : nom qu'on donnait anciennement à certaines terres argileuses qu'on employait

comme absorbantes, antiputrides, alexipharmaques. Tel était le Bol d'Arménie (terre de Lemnos), qui est une argile ocreuse, rouge grassse au toucher, que l'on fit entrer dans le diascordium, la thériaque, etc. On la tirait d'abord d'Arménie ; on l'a remplacée depuis longtemps par une argile analogue qui se trouve en France, surtout aux environs de Blois et de Saumur, et qu'on appelle Bol de France ou Bol du pays.

P. c. c. F. JACOTOT.

*
* *

A cette question, tous les potards vous répondront en chœur : Le Bol d'Arménie ou oriental (bouchée de terre d'Orient, bonne pour les géophages, entre parenthèses), était une argile rouge chargée de fer, grasse au toucher, tonique et astringente. Le *Dictionnaire* de Littré et Robin nous apprend qu'on l'a, depuis longtemps, remplacée en France par une argile, ou bol du pays, (*bolus nostras* ; comme on dit *gomma nostras*, gomme de cerisier, à la place de la gomme du Sénégal !) argile que l'on exploite surtout aux environs de Blois et de Saumur, qui est compacte, pesante et douce au toucher, il n'est pas surprenant qu'on en ait retiré également de Vassy, en Champagne.

De même encore le bol sigillé ou terre de Lemnos était de la sanguine, comme on s'en sert pour marquer en rouge les écorces d'arbres ; une argile ocreuse tendre, dont on formait de grosses pastilles en la délayant avec de l'eau, comme pour faire des briques ou des pains d'argile), sur lesquelles on imprimait le sceau (*sigillum*) du grand seigneur. On l'employait en Egypte comme astringente, tonique, alexipharmaque ; mais peu en Europe aujourd'hui surtout. Avaler du sel, de l'argile ou du fer et même de l'eau minérale, chargée de sels médicamenteux ou non (comme la silice) n'est-ce pas toujours avaler de la terre ? Alors vive la géophagie ! Tous géophages, en sortant de nourrice !

Dr BOUGON.

*
* *

Ce bol est une terre argileuse : très employée autrefois dans l'ancienne pharmacopée, et depuis longtemps tombée en désuétude. On le tirait en effet de l'Orient, de Perse et d'Arménie. Quand on connut sa composition chimique, on le prit partout où on en trouva. On le tirait surtout de Blois et de Saumur, mais il est possible qu'on ait utilisé celui de Champagne. Le bol d'Arménie est rouge, mais la terre sigillée est blanche et avait les mêmes propriétés... plutôt négatives.

E. GRAVE.

*
* *

Le bol d'Arménie est encore usité en pharmacopée et entre dans la composition des pilules dites arméniennes. C'est une argile ocreuse rouge.

Godefroy, — qui enregistre *Bol armenic*, avec la définition : Petite motte d'une argile rougeâtre, qu'on expédiait d'Orient et qui était employée en médecine, — cite entre autres textes :

Bolus est une vaine de terre laquelle est plus trouvée en Arménie que aultre part ; et pour ce l'appelle t'on bol arménic. » (Grant Herbier, nº 74)

Littré dit : Bol d'Arménie ou bol oriental, argile ocreuse rouge (couleur due à l'oxyde de fer), grasse au toucher, tonique et astringente. DE MORTAGNE.

*
* *

On trouve souvent dans notre *Intermédiaire* des questions dont les auteurs auraient trouvé la réponse dans un *Dictionnaire* de Bouillet ; c'est le cas de celle-ci ; il me semble que l'*Intermediaire* devrait être réservé à des questions d'une solution plus difficile.

CÉSAR BIROTTEAU.

Stipple (LXIV, 48). — Ne faut-il pas lire *Stippled*, participe passé du verbe anglais *to stipple*, qui signifie graver en petits points ? DE MORTAGNE.

*
* *

Stipple est un mot anglais : To stipple, pointiller. Si on veut bien remarquer que certains graveurs anglais, comme Bartolozzi ont surtout gravé au pointillé, on comprendra mieux l'emploi de ce mot : Stipple, au lieu de celui de Engraved, ou gravé par N. Il faut dire pourtant que l'emploi n'en est pas très commun : F. Bartolozzi, sur ses œuvres, ajoute plutôt à la suite de son nom, le mot *sculp*, pour sculpsit. E. GRAVE.

*
* *

Stipple est un mot anglais qui signifie pointiller.

Dans la gravure au pointillé, employée

surtout en Angleterre, on obtient le modelé à l'aide de points.

JEANNE COURTAUX.

—

Poésies monosyllabiques (LXIII, 306, 429, 770; LXIV, 31, 134). — J'ai lu, il y a bien longtemps, une poésie monosyllabique de Monselet, qui commençait ainsi :

Un
Brun
Qui
Suit
Une
Brune...

Peut-on m'en donner la fin ? J'imagine bien ce qui est advenu du brun et de la brune, mais je suis très curieux de savoir comment s'est achevé ce tour de force de versification.

BIBL. MAC.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI à LXIII). — Je vous envoie celle qui orne le cadran solaire de Thônes, Haute-Savoie :

Tu vois l'heure, tu ne sais l'heure
1690

—

Femmes : La conquête des diplômes masculins (LIV ; LVI à LXII ; LXIII, 193). — *La première députée norvégienne.* Mlle Anna Rogstadt, la première femme élue au Parlement norvégien, s'est présentée au Storthing, au cours de la séance d'hier après-midi. Les tribunes étaient occupées par un public nombreux, dont beaucoup de dames. Le président a salué Mlle Rogstad de quelques mots de bienvenue que les députés ont écoutés debout.

Le président du conseil et la plupart des autres membres du gouvernement sont venus saluer Mlle Rogstad qui, d'autre part, a reçu de nombreux bouquets et des télégrammes de félicitations.

—

Les mangeurs d'argile. Les géophages (LXIII, 785, 868). — Voici ce que dit le Dr Patouillet, médecin de marine, sur les mangeurs de terre, à la Nouvelle-Calédonie, à la fin du chapitre VI :

Les canaques du nord, à Balade, et dans ses environs, mangent (en temps de disette) une stéatite d'un blanc verdâtre ; c'est une silicate de magnésie contenant un peu de cuivre, que les naturels nomment *payote*. Ils n'ont, je pense, en absorbant cette argile, d'autre but que de tromper leur faim, en remplissant leur estomac.

(*Trois ans en Nouvelle Calédonie*, Dentu éditeur, Paris 1873).

P. c. c. Dr BOUGON.

*
* *

Dans les ouvrages classiques, le géophagisme est considéré comme une maladie plutôt rare, se présentant par cas isolés évoluant chez des individus à psychisme spécial La communication faite par *M. Maupetit* à la Société médico-chirurgicale de l'Indo-Chine sur le géophagisme au Laos-Siamois est de nature à faire envisager cette affection sous un jour nouveau, à en faire une endémie. Notre confrère a débuté, en effet, par cette profession de foi, singulièrement suggestive :

Depuis que je suis à Oubone j'ai eu l'occasion de me convaincre que le géophagisme est répandu au Laos-Siamois dans des proportions telles que je le considère ici comme un réel danger ; cette passion, car c'en est une, est pour les Laotiens presque aussi fatale que celle de l'opium l'est pour les Chinois et cause chaque année, non seulement des troubles très graves chez les enfants et même chez les adultes, mais encore des morts fréquentes et doit être cherchée à l'origine d'un grand nombre d'affections du tube gastro-intestinal et des voies respiratoires et circulatoires.

On peut penser qu'à l'origine une grande famine a conduit les Laotiens à manger de la terre ; d'autant que les pauvres en consomment davantage que ceux qui ont du riz en quantité suffisante. Néanmoins, maintenant l'habitude en est prise et est devenue une passion.

Toute la journée des femmes récoltent sur le bord de la rivière de l'argile « recherchée parce qu'elle sent le poisson ». On la sèche au soleil, on la rape en fine poudre qu'on mouille un peu pour en refaire une masse, on en fait un petit monticule qu'on recouvre de brindilles et de bois où on met le feu, après avoir enfoui le tout sous de la terre pour faire brûler à l'étouffée comme quand on fabrique du charbon.

Lorsque l'opération est conduite par quelqu'un qui sait l'arrêter à temps, on retire du feu une masse brunâtre ressemblant assez à un chocolat clair et qui, concassée en fragments de la grosseur d'une noix ordinaire, est vendue au marché.

Les Laotiens préparent encore la terre noire trouvée dans les terrains humides et sablonneux, sous la couche de sable ; cette terre se brise sous la pioche en petits fragments qu'on met dans une marmite avec du feu dessus et dessous et la terre acquiert une

odeur spéciale qui, paraît-il, fait venir l'eau à la bouche du vrai géophage. En réalité elle sent la fumée.

Ceux qui n'ont pas d'argent pour acheter de la terre au marché vont eux-mêmes chercher la terre au fleuve et la mangent telle quelle : d'autres, surtout les enfants, arrachent avec leurs ongles la terre séchée qu'ils trouvent sous les foyers laotiens : beaucoup préfèrent la terre travaillée par les termites qu'ils vont chercher dans les termitières ou qu'ils obtiennent en brisant les petits canaux creux que certains termites dessinent sur les troncs d'arbres.

M. Maupetit a vu des enfants qui grignottaient des morceaux de brique.

Le caractère le plus curieux de cette passion, c'est qu'elle est impérative, comme celle du tabac, de l'alcool, de l'opium, etc., et qu'un géophage, même sur le point de mourir, ne peut plus se passer de terre.

La plupart du temps les Laotiens absorbent chaque jour de quelques morceaux à une poignée de terre; mais il n'est pas rare d'en rencontrer qui en prennent régulièrement deux poignées, une le matin et une le soir; les jeunes filles pendant les règles et les femmes enceintes en font une énorme consommation.

Les troubles occasionnés par le géophagisme sont bien connus : le corps est malingre, le ventre énorme, la face décolorée ; l'anémie est profonde ; troubles accentués de tout le tube digestif. Si cette passion ne tue pas directement, elle prépare toutes les déchéances organiques et toutes les infections. De plus il est probable que cette terre peut être le véhicule le plus sûr pour les parasites intestinaux. (In *Caducée.*)

—

Taine et le vélocipède (LXIII, 834 ; LXIV, 83). — *Littré*, au mot « vélocifère », donne la réponse à la question de M. Emile Faguet. Je transcris : « Ancien nom de vélocipède. Le vélocipède, ce nouvel appareil de locomotion que l'on voit circuler dans Paris, était un équipage fort en vogue il y a 60 ans... il était désigné sous le nom plus rationnel de vélocifère... on appelait vélocipède la personne qui le dirigeait... » et ce qui suit, extrait du *Journal officiel* du 9 janvier 1869. Il semble donc qu'il n'y ait, dans la phrase de Taine, ni remaniement (sauf à se référer au manuscrit), ni anachronisme, mais qu'il y faille entendre « vélocipède » au sens de « cycliste ». IBÈRE.

* * *

Je me rappelle avoir été, avant 1848, promené sur un vélocipède tel que le décrit Vico Beltrami, par un modeste industriel qui, moyennant un sol, prenait un enfant devant lui à cheval sur la longue selle qui figurait le corps de l'animal, et, le maintenant entre ses bras, exécutait un parcours dans le jardin public de Bordeaux. Le moteur unique consistait dans la pointe des pieds de l'industriel. V. A. T.

* * *

En lisant la note très amusante de L. Capet, on pourrait croire que le mot *vélocipède* n'a pas été employé avant 1864 pour désigner la machine roulante, et qu'il aurait servi seulement à désigner l'homme qui montait la machine. C'est une erreur : je citerai à cet égard d'un des livres dont j'ai parlé, et qui font mention du duc de Modène et de son appareil. On y lit cette phrase :

> Sebbene i tempi a Francesco IV non corrano lieti, ei serba l'umore faceto, e quando non balzi sedie, e ***non voli sul suo velocipedo***, pel giardino, imita di lontano la giovinezza di Ferdinando I, che trasmutava in volante il povero abate Mazzinghi, presagio di barbare e sanguinose feste.

Le titre du livre est le suivant :

La congiura di Roma e Pio IX, par Filippo de Boni : Lausanne, 1847.

La phrase citée se trouve à la page 248. VICO BELTRAMI.

—

Le serment d'Hippocrate (LXIII, 834). — Mais oui, le *Cri de Paris* a raison. Le serment d'Hippocrate, est encore prêté à la vieille Faculté de Montpellier, la plus ancienne de toutes, fille des médecins arabes et juifs ainsi que de notre grec et de son concitoyen Galien — les circoncis et les infidèles s'étaient, du reste, toujours inspiré de nos deux païens, à ce qu'il paraît.

Un de mes amis a prononcé, le 28 juin dernier, le serment qui intéresse notre collaborateur. On imprime cette formule toujours à la fin des thèses, toutefois il paraît que si un récipiendaire... oublie... de le dire — peut-être à cause de l'Etre Suprême que l'on y invoque — la séance continue...

Ce serment est d'ailleurs fort beau et il est heureux que cette tradition se conserve. Du reste c'est très flatteur pour Hippocrate que son nom soit ainsi perpétué à travers les siècles car, en tant qu'en-

à Belleville ce 23 juillet 1795 l'an
1er du règne de louis 18.

profession de foi du général charette

Messieurs je renouvelle le serment
à jamais irréfragable de ne deposer les
armes que lorsque l'héritier presomptif
de la couronne de france sera sur le
trône de ses pères, que lorsque la
religion catholique sera reconnue et
fidèlement protégée. je suis en
attendant ce moment si désiré des
français

Messieurs Le chr Charette

PROFESSION DE FOI DE CHARETTE (1795)

(Voir colonne 181)

seignement, Galien et Avienne furent, et jusqu'en 1558 au moins, bien plus enseignés que lui. XVI B.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

André Dumont, par M. Emmanuel de Rougé. — Il est interdit à un biographe de se tromper, fût-ce dans d'infimes détails, sous peine de voir avec une logique suffisamment rigoureuse la suspicion remonter du petit au grand. Je tiens donc à rectifier une erreur qui s'est glissée dans mon ouvrage sur le conventionnel *André Dumont* (ouvrage dont l'*Intermédiaire* a bien voulu rendre compte). Je n'avais trouvé trace que des deux fils du conventionnel : Armand Fidèle, né le 13 novembre 1793, marié à Amiens, à une demoiselle Bonvallet, et Aimé-Eugène Laurent, né le 6 février 1801, marié à Bruxelles, à une demoiselle Vavasseur.

Ce dernier fut imprimeur, puis fondeur de caractères à Paris. Je dois ajouter qu'une fille était née le 21 mars 1790. Elle mourut célibataire. Il est probable que la grande Tourmente emporta son état-civil, dont il n'est trace nulle part.

Comte EMMANUEL DE ROUGÉ

—

La profession de foi de Charette — On a inauguré, le 6 août dernier, à Saint-Sulpice-le-Verdon (Vendée), près du château de la Chabotterie, à la lisière du bois où Charette a été fait prisonnier le 23 mai 1795, une croix commémorative.

Il a été publié, à cette occasion, de nombreux articles anecdotiques sur le héros vendéen.

Nous reproduisons le fac-simile d'une pièce historique capitale qui a passé en vente, il y a quelques années.

Après la mort de Louis XVII, dont, sans doute, Charette avait, en déposant les armes, espéré la délivrance, le général vendéen reprend la campagne, et lance cette profession de foi, que nous publions en autographe, à laquelle il restera fidèle jusqu'à la mort.

—

Une affaire de chapeau en 1784. — Il n'est pas question ici d'un chapeau de cardinal, mais d'un chapeau de femme lequel était, ainsi qu'on le verra un chapeau d'homme. Nous avons actuellement la question du chapeau au théâtre ; il s'agissait alors du chapeau à l'église.

Voici une lettre adressée à ce sujet au Procureur général du Parlement de Paris ?

A Monseigneur,

Monseigneur le Procureur général du Parlement.

Supplie humblement Marie Louise Julie Moret, épouse de M. Luc Paul Jérome Thierry de Castel, chevallier, seigneur de Maudecorps et autres lieux, ancien mousquetaire du Roy, capitaine de cavallerie, demeurante en son chateau de Castel, près Amiens, Balliage de Montdidier.

Disant que depuis son mariage avec ledit s. Thierry son mari, le sieur Caüet, curé de Castel, ne cesse de lui causer des mortiffications qu'elle croit ne pouvoir éviter à l'avenir qu'en implorant l'autorité secourable de Votre Grandeur contre le curé si plein de haine que même en célébrant les saints mistères le dimanche jour de la pentecôte il a insulté la suppliante d'une manière aussi déplacée qu'indécente, en prononçant à son prône le discours qui suit : « Je donne avis « qu'une certaine femme qui vient dans « l'église le chapeau en tête à la manière des « hommes et qui a la hardiesse de se mettre « dans son banc placé au pied du sanctuaire « au lieu de se tenir dans tout autre endroit « de l'église, d'où elle ne pouroit distraire le « célébrant » (si le chapeau de la suppliante qui se coëffe comme ses voisines, femmes de gentilshommes comme elle, étoit indécent dans un endroit, pourquoi ne le seroit-il pas dans un autre ?), « doit si elle veut se coëf- « fer ainsi faire comme les hommes, c'est-à- « dire défaire son chapeau en entrant dans « l'église ; au surplus, sans entrer dans les « raisons d'indécence ou de *nécessité* qui « la porte à se coëffer ainsi, je la préviens « que je me comporterai contre elle de la « manière la plus rigoureuse. Je l'invite au « reste à profiter de cet avis ». (Il l'avoit écrit d'avance).

Quoique le S. curé n'ait nommé personne son discours s'adressoit à la suppliante, le fait est certain ; primo : parce qu'il n'y a qu'elle qui se coëffe en chapeau dans la paroisse de Castel, et qui a un banc dans le cœur, placé à main gauche, le premier en descendant de l'autel. Secondo : parce que le S. Caüet avoit dit dans la paroisse qu'il lui feroit une avanie si elle se plaçoit dans son banc avec un chapeau ; et tertio, parce qu'il lui avoit écrit, le 28 mai dernier, un billet

qu'elle a entre les mains conçu en ces termes : « J'ai l'honneur de souhaiter le bon-« jour à Madame Thierry et de la prier de « m'éviter et à mes paroissiens la disgrâce « de la voir reparoître au pied du sanctuaire, « coëffée en homme, le chapeau en tête. « Quand cette coëffure seroit,tolérable à l'en-« trée de l'église, elle ne le sera jamais si « près de l'autel pendant la messe, où elle « ne peut que scandaliser et distraire le célé-« brant et les assistans. Comme la mauvaise « humeur n'a aucune part à cet avis, j'espère « qu'il n'en causera pas à Madame et qu'elle « en profitera ». Signé : Caüet, curé de Castel. Castel le 28 mai 1784.

Comme la suppliante a tout lieu de craindre led. s. Caüet, personnage violent et emporté, qui pour se venger de la perte d'un procès qu'il avoit intenté injustement à M. de Thierry, n'a baptisé son premier enfant que le cinquième jour après sa naissance, parce qu'il ne vouloit rédiger l'acte de baptême d'un enfant très légitime que sous le nom d'un père inconnu, à cause que M. de Thierry n'avoit pas été le prévenir lui-même, (l'on a été obligé pour faire faire les choses comme elles devoient l'être, de se servir du ministère de la justice), elle va, pour remplir ses devoirs de chrétienne, être obligée d'aller à la messe dans une paroisse étrangère, en attendant qu'il plaise à Votre Grandeur d'en ordonner. C'est ce qu'elle espère de votre justice et de votre âme bienfaisante, et elle ne cessera d'adresser ses vœux au ciel pour la conservation de Votre Grandeur.

Moret de Thierry.

A Castel, le 23 juin 1784.

La supplique de Me de Thierry porte le mot *attendre* ; mais son mari, qui était absent, vint ensuite à la rescousse et écrivit à son tour, le 14 septembre, au Procureur Général. Celui-ci saisit de l'affaire le procureur du roi du bailliage de Montdidier, et le curé appelé à se justifier produisit le mémoire suivant :

Les Paroissiens de Castel n'ayant pu voir, sans scandale que Me de Thierry étoit venu ecoëffée purement en homme,à la messe,le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, s'étant mise a dessein près du sanctuaire, dans un ban qui n'appartient qu'au seigneur, en ont fait plainte a leur curé et l'ont prié de remédier a ce mal. Le s. curé a cru devoir en écrire à M. de Thierry en ces termes !

« J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour... (*voir ci-dessus*).

Cette lettre écrite à Me de Thierry la veille de la Pentecôte ne l'empêcha pas de reparaître le lendemain à la messe dans le même banc, avec la même coëffure et le curé de Castel se crut obligé de dire ce qui suit :

Si c'est par plaisir que certaines femmes se coëffent en homme pour venir à l'église, elles devroient comme eux se découvir en y entrant. Si c'est par nécessité, elles devroient rester dans le bas de l'église. Quand un pareil accoutrement seroit tolérable dans la nef, il ne le sera jamais au pied du sanctuaire. J'espère qu'on ne méprisera pas cet avis et qu'on ne me mettra pas dans la dure nécessité d'avoir recours à des moyens plus efficaces.

M. de Thierry n'est pas la seule femme que le sieur Curé de Castel a vu dans son église en chapeau de modes, mais elle est la seule qu'il ait vue s'étaler au pied du sanctuaire, couverte d'un chapeau d'homme.

Si le sieur Curé de Castel avoit autant d'ardeur que M. de Thierry à recourir aux voies de justice, il aurnit pu porter contre elle des plaintes mieux fondées. On l'a vue plus d'uue fois amener à l'église un chien qui par ses aboyements troubloit les offices, et résister un jour à son curé qui avoit commandé de faire sortir ledit chien parce qu'il l'interrompoit pendant qu'il faisoit le prône.

On a vu aussi M. de Thierry se faire gloire de mettre sa fille, non pas en amazone, mais dans tous les habillemens d'un garçon et la produire, dans cette métamorphose, dans l'église pour la donner en spectacle à tous les paroissiens. La maison du Seigneur n'est pas un lieu de bals ni une sale de comédie.

La requête de M. de Thierry doit paraître fort suspecte, soit du côté des personnes qui l'ont signée, elles sont mal famées dans le canton, soit du côté du rédacteur, il est connu pour être l'ennemi dudit sieur Curé, il a traité d'une manière injurieuse ceux qui ont refusé de la signer.

Le 12 décembre 1784, après avoir vu les parties, le procureur de Montdidier écrivit au Procureur Général :

... Je pense, Monseigneur, que si M. et Me de Thierry croyent avoir à se plaindre de leur curé. qu'il y a aussi de leur part une façon d'agir peu édifiante et peu faite pour satisfaire un curé de paroisse... Un chapeau d'homme sur la tête d'une. femme n'était point en effet une coëffure décente pour aller se placer aux pieds du sanctuaire....

Cette dernière lettre porte également la mention *Attendre*, et il semble bien que les choses en restèrent là.

(Bibliothèque Nationale, Collection Joly de Fleury, Ms. 1524, fos 201-208).

De Mortagne.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Août 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1301 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Alphabet de Charlemagne. — Que faut-il entendre par cette expression, qui désigne un système d'alphabet, qu'on appelle aussi l'alphabet Carolin ?

A. B X.

—

Où naquit Richelieu ? — Jal, qui produit l'acte de baptême, dit rue du Bouloi ; l'abbé Baudrand dit rue de Jouy ; en cela d'accord avec les religieux de Saint-Germain-des-Prés.

Comme on interrogeait sur ces divergences d'affiations, M. Bertrand, bibliothécaire du ministère des affaires étrangères, il répondit : « Est-il seulement sûr qu'il ait vu le jour à Paris » ? Y.

(Voir T. G., 772, XLIX, 179).

Les noëls licencieux à la cour. — Sur la fin du règne de Louis XIV, des noëls d'une extraordinaire licence ont circulé. Ils ont eu plusieurs auteurs ; on cite, entre autres, le chevalier de Bouillon. Est-on parvenu à rendre à chacun de ces noëls sa paternité ? Ce travail délicat a-t-il tenté un érudit ? J'ai cherché vainement, et dans les travaux les plus divers, le renseignement que j'ose espérer de notre collaboration commune.

Y.

—

Les Bourbons tués à l'ennemi. — Dans la *Revue hebdomadaire*, M. Henri Welschinger place dans la bouche du duc d'Aumale, nommé sous-lieutenant à l'âge de 15 ans, ces paroles : « Je n'ai d'autre ambition que d'être le quarante-troisième Bourbon tué sur le champ de bataille ». Il ne peut s'agir ici de souverains, mais, même en comptant le connétable, on atteint difficilement ce chiffre. Un collaborateur pourrait-il donner la liste ?

J. de Vrie.

—

Sainte Chantal et Mme de Sévigné. — Un aimable collaborateur pourrait-il m'indiquer quelles sont les familles actuellement existantes qui descendent de sainte Chantal ?

Une généalogie établie lors de la canonisation de cette dernière vers 1750, donne, comme descendants de la sainte, susceptibles d'avoir laissé postérité, les personnes suivantes ;

1° Sophie de Simiane, marquise de Villeneuve Vence ;

2° N. de Simiane, en 1728, épouse N. de Castellane ;

3° Le marquis de Simiane,
tous les trois enfants de Pauline de Grignan;

4° Le comte de la Guiche de Sivignon, époux d'une fille légitimée du prince de Condé, dont une fille.

5° Françoise-Charlotte de Langeac, sa tante, épouse du marquis de Dampierre Cugnac.

Ces deux derniers descendaient par les de Langeac et les de Bussy de la comtesse de Toulougeon, fille de sainte Chantal.

A. E.

—

Crevin. — Domaine et hameau de commune de Bossey, arrondissement de Saint-Julien (Haute Savoie).

On cherche à recueillir tous les documents historiques et iconographiques relatifs à cette localité, de même que les titres de propriété et les mentions intéressantes des chroniqueurs et des voyageurs dont les relations sont publiées ou inédites.

L'indication des collections publiques ou privées où se trouvent des documents de ce gence, serait particulièrement utile.

M. M. Ormond.

—

Le père de Delacroix. — Quel rôle le père du peintre Delacroix joua-t-il sous la Révolution? Occupa-t-il une situation officielle? P. C.

—

Galard, marquis de l'Isle Boson. — Je serais reconnaissant à quelque érudit du Sud-Ouest de me faire savoir quels étaient les huit quartiers de Rose-Philippe-Hippolyte de Galard, marquis de l'Isle-Boson. Je sais déjà que son grand-père paternel, Joseph de Galard, avait épousé, en 1773, Marie-Suzanne des Vignes, et que son grand-père maternel, Jean-Joseph François-Thomas, marquis de Portes, avait épousé Jeanne-Françoise-Catherine Beauvarlet de Bomicourt.

Ce sont donc les noms, prénoms, qualités, et armoiries des pères et mères des quatre personnages que je viens de nommer, que je désirerais vivement connaître.

Je serais, d'autre part, très obligé à qui pourrait m'indiquer les noms, prénoms, qualités et armoiries du père et de la mère de Jean de la Rochebeaucourt, marquis de Soubran, qui avait épousé, en 1616, sa cousine-germaine, Jeanne de Galard-Bearn.

Benedicte.

—

Grenus (Pierre de). — Né à Genève le 1er octobre 1658, mort au même lieu le 5 mars 1749; officier au service de France, brigadier 1704, gouverneur de Wissembourg, retiré à Genève à partir de 1711.

On désirerait connaître les dépôts publics et privés qui possèdent des lettres de cet officier général, et des documents de toute nature relatifs à ses propriétés dans le voisinage de Genève.

M. M. Ormond.

—

Griveaul ou Grivel de Grossouvre. — La généalogie de cette maison originaire du Bourbonnais offre bien des obscurités et des lacunes et même des contradictions. D. Villevieille, la Thaumassière s'en sont occupés. Tout récemment le *Bulletin de la Société Nivernaise* en a aussi parlé.

Ainsi, on nous dit que Hugues de Grivel de Grossouvre, chevalier, seigneur de Montgoublin (Nivernais) etc. aurait épousé, le 15 mai 1535, Magdeleine Pelourde (Berry) fille de François. On dit ailleurs le 30 mai 1525 et même le 1er mai 1525 (*Bulletin Société Niv.* 1909.

Hugues Grivel aurait eu de sa femme, Guillaume de Grivel, chevalier, seigneur de Montgoublin etc. lieutenant de 50 hommes d'armes (1553) etc., mort vers 1584, qui aurait épousé Marie de Champs, fille de Guillaume de Champs seigneur de Pesselières, et de Françoise de Corguilleray, dont plusieurs enfants.

Le *Bulletin de la Société Nivernaise* nous dit que ce mariage aurait eu lieu par contrat du 13 février 1567. Cette date est évidemment erronée.

Mais le mariage de Guillaume de Grivel avec Marie de Champs ne paraît pas moins avoir existé, car l'abbé de Marolles (Inventaire Nevers) nous dit que par contrat du 20 février 1583 passé devant Birot et Delavau notaires, au château de Pesselières (châtellenie de Druyes), Marie de Grossove leur fille, épousa Jean de Meun dit de la Ferté, en présence de son frère Jean, seigneur de Montgoublin de Esme de la Barre et Adrien de Régnier ses beaux-frères, etc.

Mais comment concilier cela avec l'arrêt

du Parlement de Paris du 27 avril 1542 qui nous dit que Hugues de Grossouvre et sa femme Marie de Champs obtiennent pour leur fils Guillaume la condamnation à des dommages intérêts de Pierre de Corguilleray accusé de vols, pillages, etc. (Bibl. Nat. [ra] 92).

Qu'en pensent mes obligeants confrères qui s'occupent de généalogies et particulièrement M. le Lieur d'Avost à la compétence duquel rien ne résiste ? S. G. L.

—

Mme Legras. — Mme Legras, née Louise de Marillac, (la collaboratrice de saint Vincent de Paul pour la création de l'Œuvre des Filles de la Charité) qui avait épousé Antoine le Gras (ou Legros) secrétaire de la reine Marie de Médicis, était-elle parente (mère, tante ou autre) de Nicolas le Gras, seigneur de Vaulberay, secrétaire de la reine Anne d'Autriche, qui épousa Jacqueline de Morillon et de Simon le Gras, évêque de Soissons ?

Prière, le cas échéant, d'indiquer la filiation avec indication des références et documents à consulter. FLAT.

—

Nicolas Pericart de Troyes anobli en 1433. — Serait-il possible de me faire connaître les causes qui ont motivé l'anoblissement de Nicolas Pericart en 1433 ; on suppose que cette faveur lui a été accordée à la suite de certains services rendus à la cause royale au moment du passage de Jeanne d'Arc dans cette ville lorsque l'armée française, après une certaine résistance, la traversait pour se rendre à Reims.

Existe-t-il une généalogie de la famille Péricart ?

Merci d'avance à l'obligeant collaborateur qui pourrait me fournir ces renseignements. E. TAUSSERAT.

—

Richard le malpropre. — Un chroniqueur, en parlant de nos cabarets sordides, renvoie nos haut-le-cœur à « Richard le malpropre, authentique cabaretier dont Londres a respecté si longtemps la crasse ». Quelle est cette énigme ?

L. TRAVERS.

—

République et titres de noblesse. — Pourrait-on citer des cas de reconnaissance officielle *de la part d'une république, de titres de noblesse* accordés par un monarque étranger ? Il s'agirait, bien entendu, de titres conférés à des nationaux de la république en question. F.

—

Chevalière de la Légion d'honneur. — Dans la réponse intitulée JULIETTE DODU (LXIV, 115 à 119), je lis :

Enfin, par décret du 30 juillet 1878, Mlle Juliette Dodu, alors directrice de la station télégraphique de Montreuil-sous-Bois, fut nommée chevalier de la Légion d'honneur...

Et plus loin :

Le 30 juillet 1878, je fus nommée chavalier de la Légion d'honneur...

Le terme de chevalière ayant été employé pour désigner les membres de certains ordres de chevalerie créés aussi pour les femmes : chevalières de Saint-Jacques de l'Epée, chevalières de Saint-Georges, chevalières de Malte, je ne vois aucun motif de ne pas l'appliquer, à la place de celui de chevalier, aux femmes qui font partie de la Légion d'honneur.

Qu'en pensent nos collègues de l'*Intermédiaire* ? NAUTICUS.

—

Etendard à déterminer. — On a découvert récemment à Gap le drapeau de Napoléon à l'île d'Elbe. Cela me rappelle qu'il existe, dans l'une des églises du Briançonnais, un grand étendard en soie jaune clair, divisé en quatre carrés égaux par une large croix de soie blanche. La hampe est terminée par une pointe à trois faces légèrement excavées. Ce n'est sûrement pas une bannière religieuse. C'est sans doute le drapeau de l'un des très nombreux régiments, français ou étrangers, qui ont parcouru la région au cours des XVIIe ou XVIIIe siècle. Mais quel est ce régiment ? ISKATEL.

—

Editeur à retrouver. — Quelque chercheur pourrait-il me dire le nom de l'éditeur du volume : *Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche*, par M. Raoul Chélard ? P. C.

—

Latinité suspecte. — Dans les « Confidences d'une Ouvreuse » que publie le *Gil Blas*, M. Willy (n° du vendredi 11 août 1911), pour montrer les ressemblances du français et du latin, cite quelques phrases « déjà analytiques » dit-il, comme *omnium tibi gratiam facio* (?) pour traduire mot à mot « je te fais grâce de tout ».

Analytique ou non, ce latin me semble surtout .. culinaire, de même que cette cascade de gallicismes : *Octo dies sunt quod ab eo litteras bene longas accepi.*

Qu'en pensent les érudits de l'*Intermédiaire?*

R. de Bize.

—

Perdu de dettes et d'honneur. — Je remarque dans les *Origines de la France contemporaine*, vol. VI, page 4, cette phrase :

« Aventuriers, malfaiteurs, gens tarés ou déclassés, *hommes perdus de dettes et d'honneur*, vagabonds... »

J'ai beau l'examiner avec la meilleure volonté du monde, il me semble qu'il y a là presque un contresens.

Un homme perdu de dettes, signifie évidemment un homme perdu *par* les dettes ; au contraire, un homme perdu d'honneur ne peut se comprendre que dans le sens de : qui a perdu son honneur. Comme on a l'habitude de ne rencontrer ces expressions que séparées, on ne remarque guère qu'identiquement construites, elles ont des significations diamétralement opposées.

Sont elles toutes deux cependant, irréprochables et n'est-il pas, en tout cas, choquant de les réunir ainsi ?

C. B.

Je serais désolé que mes confrères en *Intermédiaire* me prissent pour un de ces petits esprits qui s'occupent à éplucher les grands hommes, mais je ne puis m'empêcher de signaler dans le même volume, deux pages plus loin (en note) cette autre phrase : « Le 10 mars 1871, rue de Varennes... » La particularité de la rue de Varenne est précisément de s'écrire sans s à la fin. Taine, qui devait si bien connaître l'autre Varennes, n'aurait pas dû, semble-t-il, ignorer que la vieille rue du faubourg Saint-Germain n'avait rien à voir avec le petit village d'Argonne absolument ignoré avant le 22 juin 1791.

C. B.

—

Pourboires officiels de Compiègne. — Dans le dernier numéro de *Harper's Magazine* (août 1911), Mme de Hegermann-Lindencrone, actuellement ambassadrice du Danemark à Berlin, publie ses lettres de jeune femme sur les réceptions de Napoléon III au château de Compiègne, en novembre 1866. Née Américaine, la très jeune et jolie miss Lillie Greenough venait alors d'épouser M. Charles Moulton, fils d'un banquier américain établi à Paris depuis le règne de Louis-Philippe. Son tableau des fêtes de Compiègne, auxquelles elle fut invitée avec ce premier mari, — qu'elle perdit vers 1870, — confirme très exactement ce que les chroniqueurs et mémorialistes nous en racontent par ailleurs. Mais ce n'est pas sans un certain étonnement qu'on lit la fin de la dernière lettre :

Avant de quitter Compiègne, hier [28 novembre], tandis que nous prenions notre thé du matin, nous fûmes interrompus par l'entrée du majordome qui nous tendit nos papiers. Nous n'étions pas sans être préparés à cette visite, car un des invités qui avait déjà séjourné au château, nous avait prévenus qu'on devait rester dans sa chambre jusqu'à ce que l'important personnage eût fait sa tournée pour recueillir les *pourboires*. Je dis *pourboire*, parce que l'on réunit en une somme tout ce qui d'ordinaire se distribue séparément. Ce papier, qu'il nous tendait presque à la pointe de sa hallebarde, se trouvait être un reçu en bonne règle de 600 fr. — notre *pourboire*.

Nous étions plutôt moroses, dans le train. La conversation roula principalement sur les pourboires. L'huissier décide exactement de ce que chacun doit verser. Par exemple, il sait qu'un ambassadeur devrait donner 2000 fr. Pour un ministre d'Etat 1000 fr. suffisent. De gens sans importance officielle, comme nous, on ne croit pas qu'ils puissent tirer de leur poche, plus de 600 fr. Quant à la pauvre noblesse de France, elle s'en tire avec 500 fr. Certains trouvaient moins désagréable deverser en masse une grosse somme, d'autres eussent préféré donner directement leur offrande à chaque serviteur. Mais, à l'unanimité nous votâmes que cet officieux bedeau nous avait roulés.

(P. 343).

Connaît-on d'autres renseignements sur cet étrange impôt à la charge des familiers de Compiègne ?

Britannicus.

—

Usage du carrosse. — Quel a été, le peut on dire, avec exactitude, le premier carrosse qu'on ait vu à Paris. Sauval veut que ce soit celui de la femme d'un apothicaire de la rue Saint-Antoine.

Dr L.

Réponses

Carlovingiens ou carolingiens (LXIV,41,145). — Pour moi, c'est le mot carolingiens qui est le plus logique,comme dérivé plus directement de Carolus, traduction latine de Karl. — Le mot *carlovingien* doit avoir été introduit par analogie avec *mérovingiens* qui, lui, est logique, dérivant de Mérovée ou Mérowig. Je crois me rappeler que, dans des lettres sur l'histoire de France,Augustin Thierry exprime cette opinion.

Lamé Fleury, auteur très en faveur il y a soixante ans environ, pour ses récits historiques destinés aux enfants, avait intitulé un de ses chapitres *Les derniers Karolings,* ce qui m'avait frappé, car partout ailleurs, dans son histoire de France racontée aux enfants, les noms des personnages historiques étaient francisés, comme dans Anquetil,par exemple.

V. A. T.

L'an mil (LXIII, 825 ; LXIV, 49). — Pour cette question si ténébreuse de l'an mil, consultez les *Etudes* de Raoul Rosières *Sur l'ancienne France*, Rozières a démontré la fausseté de cette légende, qu'aucun des grands historiens du XVIe siècle n'a connue. C'est parce que l'on s'est plu jusqu'ici à attribuer cette terreur à un cataclysme qui n'a pu exister qu'après l'an mil que les auteurs modernes ont conclu à un arrêt dans le mouvement des astres. Il est toutefois avéré que cette immense émulation dans le sentiment religieux correspond à une transformation dans l'art,comme l'a pensé Quicherat. Au surplus, si Rosières est devenu introuvable,consultez: Chevalier Edmond Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie Belges.* Bruxelles, 1895, gr. in-8° p. 65 ; *Revue politique et littéraire*, 2° série, t. XIV, 1878, p. 919. Quant à Quicherat, *Revue archéologique*, 1850-1853, il donne de judicieuses explications sur le texte de Glaber.

MARCHAL.

Le combat des Trente — Beaumanoir (LXIV, 41,97, 145). — Les noms des Trente sont inscrits avec leurs prénoms, sur une des faces de l'obélisque qui s'élève sur le bord de la route de Ploërmel à Josselin, dans la bande de Mie-Voie.

Plusieurs des Trente ont encore des descendants en Bretagne. En mai 1901, au cours d'une étape militaire, le 10e régiment d'artillerie qui se rendait de Rennes au camp de Meucon, fut arrêté par son colonel devant l'obélisque. Le colonel Blanche, en quelques phrases patriotiques, retraça les divers épisodes du glorieux combat. Puis il fit défiler ses artilleurs bretons sur le terrain même où avaient combattu les ancêtres ; or dans le régiment, il y avait ce jour là deux descendants des compagnons de Beaumanoir : un lieutenant, M. de Raguenel, et un maréchal des logis, M. de Dieuleveult.

GEORGES MARESCHAL.

* * *

M. le comte A. H. se trompe s'il croit que Froissart est le seul à raconter ce haut fait. Il existe des documents de l'époque indiscutables. Je les ai vus. Evidemment on connaît les noms des Trente presque tous tuée ou blessés.

PITON.

La mort de Henri III (LXIV, 139). — On trouve cette note dans les *Mémoires de l'Estoile*, de la Collection Michaud, page 301 :

L'on conserve également aux manuscrits de la Bibliothèque royale, l'original du procès-verbal d'information et déposition des témoins sur la mort de Henri III, rédigé et signé par Du Plessis (Richelieu), prévôt de France, ainsi qu'un autre procès-verbal de confrontation, tous deux en date de Saint-Cloud premier août 1589.

Voilà donc l'indication non pas d'un, mais de deux procès-verbaux.On en trouvera facilement la cote, en s'adressant aux savants chefs des manuscrits à la Bibliothèque Nationale.

E. GRAVE.

* * *

Dans l'ouvrage du docteur Cabanès,*Les morts mystérieuses de l'histoire*, édition de l'an 1901,de la page 250 à 265,vous trouverez toutes les particularités à ce sujet.

Colonel WILBRENNINCK.

* * *

On trouvera la réponse dans Pierre L'Estoile (*Journal-Mémoire*).

Ce document est évidemment très intéressant, quant aux derniers moments de Henri III, c'est-à-dire depuis sa blessure jusqu'à l'instant de son décès.

En voici la fin :

Sur le soir du même jour, Sa Majesté com

mença à sentir quelques douleurs et grandes tranchées pour avoir été blessée au petit ventre, lesquelles douleurs s'accrurent sur les onze heures et se sentant faible envoya quérir son chapelain pour l'ouïr en confession, et, espérant que les douleurs s'apaiseraient par les remedes que l'on appliquerait, il désirait se confesser. Sur les deux heures apres minuit son mal rengrégea si fort que lui même commanda audit chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, « afin qu'étant confessé je le puisse adorer et recevoir pour viatique, car je juge que l'heure est venue que Dieu veut faire sa volonté de moi. » Qui fut cause que nous tous présents, commençâmes à lui donner courage et de vouloir prendre la mort en patience, qu'il reconnût que Dieu lui par onnerait ses péchés pour le mérite de sa mort et passion de Jésus-Christ. Ce qu'il confessa fort librement et fort assurement. Un d'entre nous lui dit : « Sire, montrez-nous à ce coup que vous êtes vrai catholique, et reconnaissez la puissance de Dieu, et montrez-nous que les actes de piété et de religion qui ont été faits par vous, que vous les avez faits franchement et sans contrainte parce que vous y avez toujours cru. ». — « Oui, dit-il, je veux mourir en la créance de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; mon Dieu, ayez pitié de moi et me pardonnez mes péchés », disant : In manus *tuos, etc* » et le psaume *Miserere mei, Deus, etc.* lequel il ne put achever du tout, pour être interrompu de l'un de nous, qui lui dit : « Mais, Sire, puisque vous désirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement que vous pardonniez à vos ennemis ». Sur quoi; il répondit : « Oui, je leur pardonne de tout mon cœur ». — « Mais Sire, lui fut-il dit, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé votre blessure ? » Il leur répondit : « Je leur pardonne aussi, et prie Dieu de leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je désire qu'il pardonne les miennes ». Du depuis il fit approcher son chapelain qui, à la vérité, lui trouva la parole fort faible, et ne put faire la confession si longue qu'il eut bien désiré, lequel lui donna l'absolution, et ayant perdu la parole, quasi bientôt apiès il rendit l'âme à Dieu, faisant par deux fois le signe de la croix, au regret de tous nous autres ses serviteurs. Et du depuis, à la façon qu'on a accoutume de faire prier Dieu pour les rois, l'on y a procédé le mieux qu'il a été possible, et ne lui avons pu rendre les honneurs derniers que la grandeur de Sa Majesté méritait pour la nécessité du temps. Ce que nous certifions et disons tout ce que dessus etre véritable et l'avons signé de nos mains.

Fait au camp de Saint-Cloud, le troisième jour d'août mil cinq cent quatre vingt neuf.

CHARLES, BATARD D'ORLEANS,
grand prieur de France.

Les attestations qui suivent sont curieuses par leurs formules.

Biron, partie lui ayant ouï et assuré par gens d'honneur.

Rogier de Bellegarde, grand écuyer de France, qui lui ai entendu dire de sa propre bouche tout ce qui est porté ci-dessus.

De Châteauvieux, premier capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, qui lui ai assisté depuis qu'il a été blessé, jusqu'à ce qu'il a rendu l'esprit, et certifie lui avoir ouï dire ce que dessus.

Manou, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, certifie ce que dessus être véritable.

Charles du Plesseys, premier écuyer de Sa Majesté, certifie ce que dessus être véritable.

Loys de Parades, aumonier ordinaire du roi, certifie ce que dessus être véritable.

Estienne Bollogne, chapelain ordinaire du feu roi, en son cabinet, certifie ce que dessus être véritable et qui l'ai confessé.

J. Louis de Lavalette, duc d'Epernon, qui lui ai assisté jusqu'à son dernier soupir et ai ouï de mes oreilles ce que dessus.

Francoys, gouverneur de Paris et île de France, qui lui ai assisté jusques à sa fin, certifie lui avoir ouï dire ce que dessus.

Charles de Balsac, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté qui lui ai assisté depuis l'heure de sa blessure jusqu'à la fin, certifie avoir ouï dire ce que dessus.

Ruzé, premier secrétaire d'Etat du feu roi, certifie ce que dessus être véritable.

V. L.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII; LXIII, 10, 60, 165, 269, 744; LXIV, 54, 98, 148). — M. Zanipolo s'est complètement mépris sur le sens et la portée de ma citation empruntée à M. Gautherot, qui sera sans doute bien surpris de tout ce bruit d'ailleurs peu dangereux, fait autour de son nom. M. Gustave Bord, résumant ses idées sur la condamnation *indirecte* de Louis XVI par la Franc-maçonnerie, avait cité M. Gautherot comme un des historiens partisans de cette doctrine qui veut que Louis XVI ait été la victime, non d'une condamnation prononcée, mais d'une ambiance répandue. J'ai fait exactement l'operation inverse et, m'appuyant sur la phrase en question, j'ai fait remarquer que M. Gautherot, après une étude peut-être plus approfondie, paraissait rallié à la thèse de la condamnation formelle. Tout cela prouve, au surplus, que l'opinion de M. Gautherot est très appré-

ciée, puisque chacun se la dispute. Mais il y a bien loin de là à vouloir imposer cette opinion, comme semble le croire M. Zanipolo, par la voie autoritaire du *magister dixit.* A. G.

—

La béatification de Louis XVI (LXII; LXIII, 60, 110, 260, 359, 405, 503, 643, 742, 791; LXIV, 54). — On en parla à l'époque même de l'exécution du roi, comme en font foi les extraits suivants du n° 185 des *Révolutions de Paris* de l'infâme Prudhomme (19-26 janvier 1793) :

Les prêtres et leurs dévôtes, qui déjà cherchent sur leur calendrier une place à Louis XVI parmi les martyrs, ont fait un rapprochement de son exécution avec la passion de leur Christ...

La dernière parole de Charles avant de périr fut celle-ci : Je passe d'une couronne temporelle à une éternelle ; c'est un bon échange. Ce mot est très concevable ; dans ces derniers moments on cherche à se faire illusion, et l'on se console comme on peut : mais qui croirait que Louis XVI a dit la même chose, presque mot pour mot, il y a près de deux ans ? Liancourt l'engageait à ne pas mettre certain *veto*. Eh bien! que me feront-ils ? dit le ci-devant ; ils me trahiront et j'acquerrai une couronne immortelle pour une périssable. Tout le mal qu'il faisait, il le faisait donc pieusement ; il croyait que c'était la religion qui lui prescrivait des règles de conduite ; il favorisait nos ennemis, il excitait la guerre civile dans cent endroits à la fois ; il machinait de mille façons notre ruine, et croyait agir en prédestiné, bien mériter de la divinité. Qui lui indiquait des principes si atroces ? Les prêtres. Ce sont donc les prêtres qui ont causé tous les maux de la France.

... S'il eût pu, dès le commencement de la révolution chasser loin de sa cour toute cette canaille sacerdotale, Louis aurait eu des idées plus justes ; il aurait commis moins de crimes ; il vivrait peut être encore. Le pape, les cardinaux et nos archevêques croiront sans doute bien le récompenser en le mettant au rang des saints ; et ce ne serait pas, comme le dit saint Augustin lui-même, le premier scélérat imbécille qu'ils auraient canonisé.

... Au reste, cet accord général de tous les Français sur la scéleratesse de leur ci-devant roi est une raison de plus pour que les prêtres le béatifient.

Mais sans nous embarrasser de ce que peuvent faire de la mémoire de Louis tous ces crânes étrangers surmontés d'une calotte ou d'une mître, d'un chapeau ou d'une tiare, poursuivons, nous autres Français, notre sainte entreprise ; consolidons l'arbre de la liberté.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Un geste de colère de Napoléon Ier (LXIV, 91). — Les régiments de marine en 1813 étaient au nombre de quatre, stationnés dans les ports de guerre et en détachements sur les escadres, et formant le corps impérial d'artillerie de la marine.

Le gros de ces régiments n'avait guère fait campagne depuis la perte définitive de nos colonies.

En 1813, on les dirigea sur l'Allemagne sans leurs pièces et ils firent les campagnes de 1813 et de 1814, en France, comme fantassins. Composés de vieux soldats, ces régiments se conduisirent très bien et furent décimés. Or, il serait facile de retrouver les noms des quatre colonels et de constater qu'aucun d'eux ne périt de la main de l'Empereur. La légende d'Erfurt doit retourner au magasin d'accessoires de la blague d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

COTTREAU.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff. Documents inédits (LXIII ; LXIV, 100, 154). — M. le comte René de Monti, « confident des souvenirs et des moindres pensées de son oncle (le comte Edouard de Monti) et de son père (le comte Alexandre) », me fait l'honneur de m'écrire :

1° Qu'il dément formellement la « fable » — soi-disant colportée par son camarade la Roche-Billou (et non Billon) — de l'enquête soi-disant ordonnée par le comte de Chambord à M. Edouard de Monti sur la prétendue évasion de Louis XVII ;

2° Que son père et son oncle, comme d'ailleurs le comte de Chambord, ne doutaient pas de la mort au Temple.

Je n'étais pas inquiet.

FRANÇOIS LAURENTIE.

—

Napoléon III et le palais des Césars (LXIV, 43, 152). — Extrait du journal *L'Univers illustré*, n° 654, 27 juillet 1867 :

Fouilles sur le Palatin à Rome

Des sept collines romaines, la plus fameuse par ses souvenirs est le Palatin, véritable berceau de Rome, que Romulus en-

toura du premier fossé, et qui vit plus tard s'élever sur ses flancs le palais des Césars. Ce palais et ses vastes annexes, œuvres de toute une suite d'empereurs, tombèrent en ruine avec le temps et finirent par être totalement enfouies.

On ne songea pas à en rien exhumer avant le siècle dernier. De 1720 à 1724, quelques archéologues y pratiquèrent les premières fouilles, d'après les ordres du prince François Farnèse, qui possédait une vaste propriété sur cet emplacement. Le but était moins alors de dégager les ruines que de rechercher au milieu d'elles des œuvres de la statuaire antique; mais on ne trouva en réalité que peu de chose. D'autres recherches faites en 1775 n'eurent guère plus de succès. Enfin, en 1860, les jardins Farnèse étant devenus la propriété de l'empereur Napoléon III, des fouilles sérieuses y furent pratiquées sous la direction d'un antiquaire italien, M. Pietro Rosa, qui réussit à mettre au jour une partie assez considérable des fondations de l'ancien palais.

Le succès de ce déblaiement opéré sur le versant septentrional du Palatin engagea à poursuivre des recherches analogues sur le versant méridional, où l'on a pu dégager les ruines grandioses du Palais des Césars. Elles comprennent des substructions de plusieurs étages sur lesquelles s'élèvent des murs de plus de cent pieds de hauteur, de grandes salles et diverses galeries. Ces remarquables vestiges du passé se dressent aujourd'hui sur un emplacement recouvert, il n'y a pas longtemps encore, par des vignes, des jardins fruitiers et des potagers.

On a découvert, dans ces dernières fouilles, plusieurs beaux fragments de sculptures et particulièrement un torse de jeune fille assise, d'un travail très achevé, et dont le mouvement est excessivement gracieux. Du reste, les découvertes artistiques ne sont que peu de chose en raison de l'importance du monument lui-même.

Les ruines sont ouvertes au public deux fois par semaine, sur la présentation de cartes. Ce serait une œuvre archéologique d'un haut intérêt que de prolonger les fouilles jusqu'à l'emplacement de celles qui ont été opérées déjà sur le versant opposé de la colline; mais il faudrait pour cela faire disparaître la villa Nilo, actuellement occupée par un couvent, ainsi que les magnifiques jardins qui l'entourent.

GASTON BOUDAN.

—

Commune — L'entrée des troupes à Paris en mai 1871 (LXIV, 43, 108, 155). — Oui, il reste des témoins oculaires de cette netrée; j'en connais un, M. L'Esprit qui était sergent fourrier de la 6e compagnie du 3e bataillon du 37e de ligne, qui a, on peut le dire, sauvé la vie à Ducatel, et a été un des premiers hommes entrés dans Paris.

M. L'Esprit, sous-chef de bureau honoraire de l'Hôtel de Ville, et qui habite, 30, avenue d'Orléans, est un fanatique de Paris; membre de presque toutes les Sociétés historiques de Paris, il a par devers lui 17 volumes de mémoires manuscrits et doit, en octobre prochain, donner lecture à la Société historique d'Auteuil et de Passy, de la partie de ses mémoires concernant la semaine historique mais sanglante de mai 1871.

G. GIBAULT.
Bibliothécaire.

*
* *

Voici un document de valeur que me communique, à ce sujet, le docteur Cloquet de Boulogne qui a soigné Ducatel dans sa dernière maladie et qui tenait de sa bouche une partie des détails que je vous transmets :

Ducatel était à ce moment (mai 1871) piqueur des ponts et chaussées ; il suivait attentivement les mouvements des troupes assiégées et assiégeantes. Une brèche venait d'être ouverte aux remparts à proximité de la porte de Saint-Cloud au Point-du-Jour, et les troupes de Versailles étaient prêtes à donner l'assaut. A un moment donné, Ducatel s'aperçut que le rempart était libre, les fédérés qui le gardaient s'étaient retirés momentanément, sans motif connu. Ducatel saisit l'occasion, il monta sur le rempart et agita son mouchoir au bout de sa canne, faisant signe aux troupes de se précipiter, ce qu'elles firent aussitôt, mais par crainte d'une embuscade Ducatel fut gardé de près et chargé de guider les soldats. Ceux-ci ayant pénétré et trouvant la voie libre, reconnurent qu'il n'y avait pas trahison et relâchèrent Ducatel qui fut pris quelque temps après par les communards.

Il allait être fusillé juste au moment où les troupes de Versailles vinrent le délivrer.

Pour cette action d'éclat Ducatel fut décoré. On lui donna une importante perception (ou recette ?) qu'il ne sut pas gérer et qu'on fut obligé de lui retirer avec, m'écrit mon ami Cloquet, je ne sais plus quelle compensation. Il avait ses entrées dans tous les théâtres de Paris. Le pauvre homme, dont l'esprit n'était pas toujours bien équilibré, est mort dans un asile où le docteur avait été obligé de

l'envoyer à la suite de terribles accès de manie aiguë. DEHERMANN.

—

Les feux de la Saint-Jean sur la place de l'Hôtel-de-Ville (LXIV, 2, 49, 145). — Si les feux de la Saint-Jean, qui s'allument toujours dans une grande partie de la France, sont encore, dans certaines localités, notamment dans le Finistère, accompagnées de cérémonies religieuses, ils sont souvent ailleurs, pour la foule, l'occasion de divertissements barbares.

J'étais en 1850 à Marseille, et me promenais, le jour de la Saint-Jean, sur les hauteurs de Notre-Dame-de-la-Garde, consistant alors en une pauvre chapelle, renfermée dans un bâtiment informe servant de poste de signaux.

Il y avait beaucoup de promeneurs, et les cris d'une bande d'enfants attirèrent mon attention. Je m'approchai du groupe qui les entourait et vis qu'ils étaient en train d'enduire d'une épaisse couche de goudron un chien qu'ils lachèrent après lui avoir mis le feu. Le pauvre animal se mit à flamber et, poussant des hurlements effroyables, descendit en courant sur toute la longueur le talus dénudé et pierreux de la colline. Quand les forces lui firent défaut, il tomba épuisé.

Les promeneurs s'étaient écartés, mais la victime était toujours entourée des gamins qui l'avaient suivie en courant et ne voulaient pas perdre de vue un instant ce spectacle cruel.

Je m'éloignai écœuré. Quelque jours plus tard, passant au même endroit, je vis les restes du pauvre chien que personne n'avait pensé à faire disparaitre.

E. V. T.

—

Testaments devant curés (LVII à LXIII, 272, 753; LXVI, 15). — Comment se fait-il que personne d'entre nous n'ait encore songé à citer ici le texte même des deux articles de l'ordonnance de 1735? Le voici d'après d'anciens rituels où ils figurèrent jusqu'à la Révolution :

XXV. Les curés séculiers ou réguliers pourront recevoir des testaments ou autres dispositions à cause de mort dans l'étendue de leurs paroisses, et ce seulement dans les lieux où les coutumes ou statuts les y autorisent expressément, en y appelant avec eux deux témoins ; ce qui sera pareillement permis aux prêtres séculiers préposés par l'évêque à la desserte des cures pendant qu'ils les desserviront, sans que les vicaires ni aucunes autres personnes ecclésiastiques puissent recevoir des testaments ou autres dernières dispositions...

XXVI. Le curé ou le desservant seront tenus, incontinent après la mort du testateur s'ils ne l'ont fait auparavant, de déposer le testament, ou autre dernière disposition qu'ils auront reçue, chez le notaire ou tabellion du lieu, et s'il n'y en a point, chez le plus prochain notaire royal dans l'étendue du bailliage ou sénéchaussée dans laquelle la paroisse est située, sans que lesdits curés ou desservans puissent en délivrer aucunes expéditions, à peine de nullité desdites expéditions et des dommages et intérêts des notaires ou tabellions et des parties qui pourroient en prétendre.

Un peu plus loin, il est aussi spécifié que les testaments, codicilles et autres dispositions à cause de mort peuvent être faits en quelque pays que ce soit, par ceux qui servent à l'armée en présence d'un des aumôniers des troupes ou des hôpitaux, avec deux témoins, et, au temps de peste en présence du curé ou desservant, du vicaire ou autre prêtre chargé d'administrer les sacrements aux malades, pareillement avec l'assistance de deux témoins.

Dans l'une des dernières réponses (LXIII, 753) on lisait : « L'ordonnance royale de 1735 prohibe les testaments faits par les prêtres. » Cette assertion, au moins en ce qui concerne les pays coutumiers, serait évidemment inexacte.
tion. QUÆSITOR.

—

Conseiller du point d'honneur (LVIII; LIX; LXI; LXIII, 826; LXIV, 58). — Sur le tribunal du point d'honneur, juridiction militaire dont l'exercice était confié aux maréchaux de France, consulter le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot au mot « Point d'honneur ». On trouvera là un historique complet de cette institu-

DE MORTAGNE.

*
* *

M. Du Treuil trouvera des renseignements sur les conseillers du point d'honneur dans la thèse de sortie de l'École des Chartes de M. Gabriel Le Barrois d'Orgeval, thèse intitulée *Le tribunal des maréchaux de France*. Les conclusions de ce travail sont imprimées dans l'ouvrage suivant : *École nationale des Chartes. Po*

sitions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1909 ; Macon, imprimerie Protat, 1909, in-8°. Ce qui concerne les conseillers du point d'honneur se trouve aux p. 67 et 68.

MAURICE ROUSSET-CROISET.

*
* *

Le paragraphe suivant de l'*Edit du Roy, du mois d'octobre 1704, portant création de Conseillers-Raporteurs du point d'honneur* (Voir LXIV, 58), répond au dernier point de la question :

Pourront lesdits offices de Conseillers-Raporteurs être possédés par toute sorte de personnes nobles et non nobles, sans derogeance ny incompatibilité avec d'autres offices. Pourront aussi ceux qui s'en feront pourvoir en posseder ou acquerir plusieurs, et les diviser quand bon leur semblera.

J. LT.

—

Renonciation à la communauté (LXIII, 444, 669). — On lit dans le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot (a° 1777), au mot *Renonciation* :

... La renonciation de la femme à la communauté se faisoit autrefois avec certaine cérémonie : lorsque le corps du mari étoit dans la fosse, il falloit que la veuve qui renonçoit jetât sa ceinture, sa bourse et ses clefs sur cette fosse. On lit dans la Chronique de Monstrelet que, Marguerite, veuve de Philippe de Bourgogne, renonça à la communauté, en mettant sur la représentation du défunt sa ceinture avec sa bourse et ses clefs, *comme il est de coutume et de ce demanda instrument à un notaire qui étoit là présent.*

Cette formalité se trouve ordonnée dans la Coutume de Meaux : l'article 52 porte que la femme noble peut renoncer si elle veut aux biens meubles et conquêts immeubles, après le décès de son mari ; *et en démonstrance doit mettre les clefs sur la fosse du trépassé, en déclarant qu'elle renonce auxdits biens meubles et conquêts immeubles.*

La Coutume de Vitry-le-François et celle de Bourg n'avoient assujetti à la formalité dont il s'agit que les veuves roturières. Au reste, cela ne s'observe plus aujourd'hui, même dans les coutumes qui l'exigent expressément. C'est ce que nous attestent les commentateurs.

D'après M. G. Fagniez, la chose se faisait encore au XVIIe siècle. Il écrit dans son étude sur *La femme et la société française dans la première moitié du XVIIe siècle*, (*Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1911, p. 147) :

La mort du mari créait à la veuve une situation légale particulière. Il dépend d'elle d'avouer la mémoire et la gestion du défunt ou de les répudier... Renonce-t-elle, au contraire à la communauté, elle déclare son intention en justice ou par devant notaire et dépose sur la fosse du cimetière la ceinture, la bourse et les clefs qui sont les symboles de son autorité domestique, puis elle fait dresser par un notaire un inventaire contradictoire de l'actif.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Poursuite et condamnation en exécution de promesses de mariage (LXIII, 436, 723). — Les exemples en sont assez nombreux au XVIIIe siècle. J'en ai trouvé plusieurs dans les *Archives de la Bastille*, et quand je serai de retour à Paris, j'en pourrai indiquer d'intéressants à M. A B. D'E.

—

Sergent dangereux (LXIV, 46, 112). — Par ce terme, qui n'a rien de militaire, le droit féodal désignait un employé de la Couronne, ayant pour office de veiller à la conservation des biens sur lesquels le roi possédait ce qu'on appelait le « droit de danger ».

1° Sergent, qui veut dire ici serviteur, vient du latin *servientem* ; 2° dangereux est un adjectif tiré de *danger*, qui, au moyen âge, signifiait *pouvoir*. Danger (primitivement dangier) dérive du latin *dominiarium* (même sens), d'où dongier et dangier.

Au XVIe siècle, « tomber au pouvoir de l'ennemi » se disait encore : « tomber au danger de l'ennemi », et, comme une telle position ne laisse pas d'être périlleuse, on voit comment ce mot a passé peu à peu de son sens premier à celui qu'il présente aujourd'hui. Voir Littré, *Dictionnaire*, aux mots « sergent » et « danger ». ALFRED DUTENS.

—

Compagnies de Piquières (LXIII, 394, 465, 795). — Voir dans le Catalogue de novembre 1909 des frères Geoffroy les nos 1529, 1530, et 1531 (amazone nationale) gravures en couleur de l'époque révolutionnaire, la dernière provenant de la collection Sardou.

SIMON.

—

Généraux manchots (LXIV, 48). — Le général Boussenard, qui vient de mou-

rir dans sa 81e année (juillet 1911) fut atteint par un éclat d'obus à la bataille de Saint-Privat, et la blessure nécessita l'amputation du bras gauche. Il a commandé le 13e et le 5e corps d'armée.

Le général Florentin, ancien gouverneur militaire de Paris, actuellement grand-chancelier de la Légion d'honneur, a eu une main amputée pendant la guerre de 1870. J. G. T.

* * *

Le général Boussenard, décédé ces jours derniers, âgé de 81 ans, était, en 1870, aide de camp du maréchal Canrobert : pendant la première journée de Saint-Privat, un obus éclate sous le cheval du commandant Boussenard ; celui-ci saute à terre et va monter sur un autre cheval, lorsqu'un second projectile lui brise le bras gauche près de l'épaule. Transporté à l'ambulance, le blessé y subit immédiatement l'amputation. Malgré la perte de son bras, le brave Boussenard fut promu colonel en 1875, général de brigade en 1881, général de division en 1887, et commanda le 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand, puis ensuite le 5e corps à Orléans

Le 22 juillet 1812, pendant la bataille des Arapiles, le maréchal Marmont, duc de Raguse, commandant de l'armée de Portugal, fut frappé par un boulet qui lui fracassa le bras droit et lui fit deux graves blessures. Après sa guérison, Marmont fut commandant en chef du 6e corps de la Grande Armée (12 mars 1813), et combattait à Lutzen, à Leipzig, etc.

Le 16 octobre, à l'attaque de Mochern, il reçut une blessure. Il fit toute la campagne de France en 1814... puis, il eut encore des commandements sous Louis XVIII et sous Charles X.

Désiré Lacroix.

* * *

Dans le numéro du 20 juillet 1911 de l'*Intermédiaire*, on demande s'il y a eu en activité d'autres généraux manchots que le Maréchal Baraguay d'Hilliers et le général Pau.

On peut citer :

Le général Melchior, lieutenant d'artillerie en octobre 1839, qui, au début de la guerre de 1770, était colonel et chef d'état-major de l'artillerie de la garde impériale. Général de brigade du 6 août 1874, de division le 8 janvier 1878, le Général Melchior fut mis à la retraite comme inspecteur général d'artillerie.

Quoique amputé d'un de ses bras, il montait vigoureusement à cheval et possédait une grande activité.

Le Général Boussenard, mort en juillet 1911.

Né en 1830, lieutenant en 1853 au corps d'état major, Boussenard était, en 1870, chef d'escadron d'état major à l'armée de Metz ; blessé au bras à Rezonville le 16 août, il dut être amputé.

Il n'en continua pas moins fort brillamment sa carrière et prit sa retraite en 1895 comme commandant du 5e corps d'armée à Orléans. Ct L.

—

Abbaye de Fontevrault (LXIV, 3, 112). — On peut consulter à la Bibliothèque nationale une histoire de l'abbaye de Fontevrault avec tous les renseignements demandés. Voir le casier des catalogues au mot *Fontevrault* (Bossébœuf. Tours, 1890).

Piton.

—

Actes notariés reçus à Paris (LXIV, 3). — I. Pour la première question il faut absolument lire les noms des notaires ou les deviner en s'aidant de la liste alphabétique déposée chez tous les notaires parisiens. S'il est impossible de vérifier le nom, il reste la ressource de chercher le partage à la date connue chez les 120 notaires parisiens.

II. L'inventaire dressé le 8 nivôse an 3 par Me Dosne, notaire à Paris, se trouve aujourd'hui en la possession de Me Bachelez, son successeur, 3 rue Turbigo.

A. S.

—

Frère germain (LXII ; LXIII, 142). — A noter, en marge de la question : le terme « cousin-germain se dit, en espagnol, « primo hermano », ce qui, translaté en français en un exact mot à mot, signifie « cousin-frère » (primo-cousin, hermano-frère). Jacques Renaud

—

Chefs de bataillons de volontaires à identifier (LXIII, 684, 790 : LXIV, 14, 59, 113). — Nous avons trouvé :

1° Le Boucher de Martigny (Louis-Etienne-Ambroise), né à....., le 2 janvier 1760, élève à l'Ecole militaire, cadet dans Languedoc en 1776, sous-lieutenant en

1777, lieutenant en 1783, a abandonné en 1785.

2° Le Boucher de Martigny (Pierre), né le ....., à ....., décoré en 1786 de la croix de Saint-Louis, comme lieutenant attaché au corps de la cavalerie.

Lequel fut chef du 1er bataillon des Deux-Sèvres du 6 octobre 1791 au 7 janvier 1793, époque de sa démission ?

GALD.

Aladenize (LXIII, 395, 512). — J'ai entendu raconter, il y a plus de quarante ans, que Aladenize avait été nommé Receveur des finances à Rochefort. Le soir de son entrée en fonctions, son préposé vint le prévenir qu'il y avait plus d'un million en caisse. — « Je ne veux pas demeurer ici une minute de plus avec un million à ma disposition, je me connais et je vais démissionner ». M. de Moy, son beau-frère, dit : J'accepterai bien la place si vous n'en voulez pas ». Aladenize le fit nommer. M. de Moy était encore en fonctions vers 1873.

P. B.

—

Père Anselme (LXIV, 7). — Pourquoi affirmer que la Nationale ne possède que la 3e édition ? Elle conserve la première édition, mais si on la mettait à la disposition du public, elle n'existerait plus depuis longtemps : il faut la demander.

PITON.

***

La première édition de l'*Histoire de la maison royale de France*..., la seule qui ait paru du vivant de l'auteur, ne se compose que de deux volumes in-4° (Paris, E. Loyson, 1674). La Bibliot. nat. le possède sous la cote L³m 397. Il y en a d'ailleurs deux autres exemplaires à la Réserve, avec notes manuscrites.

DE MORTAGNE.

—

L'évêque Pierre Chappey (LXIII, 828) — Cet évêque est absolument inconnu à Eubel, qui, dans les registres du Vatican, n'a rencontré aucune nomination d'évêque de Porphyre, au xve siècle.

D. A.

—

Choiseul-Meuse (LXIII, 828, LXIV, 66). — D'après *le Cimetière d'Auteuil*, par Bertin (Bibl. nat. L K 7 — 37325) la comtesse Antoinette-Joséphine-Félicité de Choiseul-Meuse, auteur de nombreux romans, mourut le 13 février 1838, âgée de 71 ans. Elle avait épousé le marquis Louis-Joseph Paris de Treffonds et eut pour fils le commandant Aimé-Charles-Joseph Paris de Treffonds, né à Paris le 15 janvier 1794, mort le 7 janvier 1880.

J.G.T

***

Félicité de Choiseul-Meuse, née en 1767, morte le 13 avril 1838 et inhumée au cimetière d'Auteuil, était fille de François-Joseph de Choiseul (1736-1816), dit « le chevalier de Meuse, » guidon des gendarmes bourguignons, et de Anne-Emilie-Justine Paris de la Montagne. Elle avait épousé Joseph-Louis, marquis Paris de Treffonds et en eut au moins un fils, Anne-Marie-Charles-Joseph Paris de Treffonds (1794-1880), dont le petit-fils, M. de Marestaing, a épousé l'an dernier, Mlle de Cosnac.

Baron A.H.

***

La Biographie universelle et historique des *Femmes célèbres mortes ou vivantes* (publiée par L. Prudhomme père, chez Lebigre, 1830) consacre à Madame la comtesse de Choiseul-Meuse, (dont il ne donne pas le prénom) la mention suivante :

Est auteurs des « Nouvelles contemporaines, des Récréations morales et amusantes, d'Aline et d'Ermance », 1810, 3 vol. in-12 ; des « Amants de Charenton », 1818, 4 vol, ; d' « Amour et gloire, ou Aventures galantes et militaires du chevalier de C*** », 1817, 4 vol. ; de « Cécile, ou l'Elève de la pitié », 1816, 2 vol.; de « Coralie ou le danger de se fier à soi-même, 1816, 2 vol. in-18 ; d' « Elvire, ou la femme innocente et perdue », 1809, 2 vol ; de « la Famille allemande, ou la Destinée », 1815, 2 vol. in-12 ; d' « Oréna, ou l'assassin du Nord », 1821, 4 vol. in-12 ; de « Paola », 1813, 4 vol. ; du « Remords », 3 vol. ; d' « Eugénie ou n'est pas femme de bien qui veut », 1813, 4 vol. ; d' « Entre chien et loup », 1809, 2 vol. etc.

Cet *etc.* est dans le dictionnaire que je transcris, et qui n'ajoute aucune indication biographique par l'auteur, ni appréciation sur les écrits dont il reproduit les titres.

V. A. T

—

Couplet à la princesse de Conti (LXIV, 44). — La princesse de Conti est la fille de Louis XIV et de Mlle de la Vallière (1666 † 1739).

Lire son portrait dans le *Songe* de La Fontaine. Elle avait eté demandée en mariage par le sultan du Maroc qui avait été séduit par son portrait. Détail important : Ce marocain se nommait Moulé Ismael es Semin, fils de Moulé Chérif.

PITON.

—

Chotel ou Chatel, directeur de théâtre (LXIII, 540, 803, 845). — M. Chotel, artiste lyrique, qui fut pendant de longues années directeur des théâtres de Montmartre et des Batignolles, était apparenté à la famille Laloue dont étaient issus : 1° Ferdinand Laloue, auteur dramatique et 2° (?) Laloue, décorateur théâtral.

Un neveu de M. Chotel, M. Gallien Laloue, qui existe encore, pourrait fournir de plus amples renseignements.

LE RIPELET.

—

Le général Dupré (LXIII, 587, 850). — Je ne puis répondre à toutes les questions posees, mais voici d'abord l'état civil rectifié du général Jean-François Dupré et le relevé de ses magnifiques états de service :

Etat des services de M. Dupré Jean-François, maréchal de camp, ancien colonel du 30e régiment de dragons, ci-devant 12e régiment de hussards ; ex-commandant d'armes de Livourne, en Toscane, commandant par intérim le département de la Méditerranée, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Services

Né à Stenay, département de la Meuse, le 28 octobre 1759.

Admis dans la Compagnie des hommes d'armes des ordonnances sous le titre de gendarme de la Reine de la gendarmerie de France, le 19 mars 1780.

Réformé, le 1er avril 1788.

Passé au 10e régiment de chasseurs à cheval, sous-officier surnuméraire avec rang de sous-lieutenant, le 1er juin 1788.

Maréchal des logis en chef, id., le 6 juin 1789.

Adjudant, id., le 30 avril 1792

Sous-lieutenant en pied, le 21 août 1792.

Lieutenant, le 16 mai 1793.

Aide-de-camp du général d'Elbée, le 8 juin 1893.

Capitaine, le 18 ventôse an 2.

Nommé chef d'escadron par le général en chef Bonaparte, le 18 frimaire an 5.

Confirmé dans cet emploi le 18 ventose an 5.

Nommé chef de brigade du 12e régiment de hussards par le général Bonaparte, le 2 prairial an 10.

Ce régiment devenu le 30e dragons, commandant d'armes de Livourne en Toscane, le 9 février 1808.

Le commandement du département de la Méditerranée lui fut confié en 1810 jusqu'à sa rentrée en France ;

Parti de Livourne par ordre du gouvernement et mis à la disposition de S. E. le ministre de la guerre le 20 février 1814.

Nommé commandant supérieur du Quesnoy, mai 1815.

Nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 novembre 1814.

Reçu par S. A R. Monseigneur le duc d'Angoulême, le 20 novembre 1814,

Membre de la Légion d'honneur, le 20 frimaire an 12.

Officier de la Légion d'honneur, le 26 prairial an 12.

35 ans, 4 mois et 13 jours de service à l'époque de l'ordonnance du Roy, du 1er août 1815.

Mis à la retraite par décision du Roy, du 6 octobre 1815.

Campagnes

—

A l'Armée du Rhin, en 1792.
A celle de Moselle, en 1793.
A celle du Rhin, en l'an 2.
A celle des Alpes, an 3.
A celle d'Italie, an 4.
A celle d'Italie, an 5.
A celle d'Angleterre et du Rhin, an 6.
A celle du Rhin et Danube, an 7.
A celle du Rhin, an 8.
A celle du Rhin, an 9.
A celle d'Helvétie, an 10.
A celle d'Italie, an 14.

A celle de Naples, au siège de Gaete et en Calabre, en 1806.

Attaqué de vive force par les Anglais, dans la journée des 13, 14 et 15 décembre à Livourne, il les força à se rembar-

quer dans la nuit du 15 ; fait 209 prisonniers, en 1813.

A la bataille d'Arcole les 25, 26 et 28 brumaire an 5, il commandait le 10e régiment de chasseurs à cheval, comme premier capitaine ; il fit de 6 à 700 prisonniers ; le 18 frimaire suivant le général en chef le nomma chef d'escadron

Le 23 ventôse an 5, il passa la Piave avec ses deux escadrons où il fit prisonnier le prince Luzignan, et le conduisit au général Masséna.

Le présent état certifié conforme aux diverses pièces qui nous ont été représentées par M. Dupré, et qui sont restées entre ses mains.

Melun, le 2 octobre 1821.

Le Sous-Intendant militaire,
MILLET.

La pièce suivante signée du prince Borghèse montre comment ses services étaient appréciés en 1812.

29e DIVISION MILITAIRE. — *Renseignements sur M. Dupré, colonel commandant d'armes de 3e classe à Livourne.*

Age : 54 ans

L'âge, les blessures et les infirmités de cet officier lui laissent-ils encore les moyens de servir avec l'activité nécessaire ?

Moralité

Zèle et instruction

Ne conviendrait-il pas mieux à une place moins importante et d'une classe inférieure ?

Il est bien portant, et a tout ce qu'il faut pour servir avec l'activité nécessaire.

Il a des mœurs et de la délicatesse.

Il est zélé pour le service et passablement instruit.

Il est bon pour une place comme Livourne, mais il manquerait peut-être de cette énergie et de cette force de caractère qu'il convient souvent de déployer dans le commandement d'une place qui exigerait continuellement une forte garnison et qui serait exposée à une attaque imprévue de la part de l'ennemi.

Florence, le 14 août 1812.

Le Prince de Lucques et de Piombino, commandant en chef les troupes en Toscane.

Le général Dupré est mort à Versailles le 25 octobre 1833.

M. Boulé qui demeurait, en 1862, rue de Nièvre à Nevers, avait épousé la petite-fille du général Dupré. GEO L.

—

Foacier (LXIII, 782 ; LXIV, 19). — La question est drôle ; elle est posée de façon amusante, et exacte d'après la source indiquée. Cela fait un peu penser aux fameux bals de l'Hôtel de Ville de nos jours... si on s'y figurait Napoléon ou Félix.

Le papa Foacier, — dont les « demoiselles Sans-Gêne » étaient si naïvement et combien simplement, toutes deux et séparément « la fille à Foacier » — n'aurait-il pas « fait dans quelque spécialité » parisienne... ?

Quelque client, bien en place, ne lui aurait-il pas offert des « entrées »... ?

Il faudrait chercher peut-être le nom de Foacier dans un *Bottin* de l'époque.

PARIGOT.

—

Famille Lacordaire (LXIII, 733, 853; LXIV, 20, 69, 119). — Elle est originaire de la Haute-Marne et à Langres, une maison — l'ancien prieuré de Saint-Martin — porte encore son nom. Le père du Dominicain, Nicolas, s'établit comme médecin à Recey-sur-Ource, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; il eut d'Anne-Marie Dugied, de Dijon, quatre fils et mourut en décembre 1806, après six ans de mariage. Ces fils furent Jean-Théodore, le naturaliste ; Jean-Baptiste-Henri, né le 22 floréal an X, 12 mai 1802 ; Adrien-Louis ; Pierre-Nicolas-Télephe, Henri qui en 1838 ajoutera à ses préoms celui de Dominique, entra comme boursier interne au lycée de Dijon, en 1810, ce qui lui valut les brimades imbéciles alors en usage contre les élèves non payants. A la vérité, en ce temps les bourses étaient le plus souvent accordées à la faveur officielle la plus éhontée ; ainsi l'animosité des jeunes gens avait sa source dans un certain sentiment confus de justice. Seulement, comme il arrive presque toujours, elle frappait brutalement et à côté.

Henri Lacordaire, dont le nom est inscrit au parloir du lycée Carnot parmi ceux des élèves les plus brillants qu'ait produit la maison, eut le prix d'honneur de rhétorique en 1818 ; quant à celui de philosophie, il avait été supprimé en 1814 et ne fut rétabli qu'en 1821 ; mais Henri avait quitté le collège royal établi alors rue Saint Philibert, en 1819, et faisait son droit. En 1812, Mme Lacordaire était venue s'établir à Dijon et habita d'abord rue Berbisey, puis rue Jeannin 30, enfin au n° 36. C'était une femme intelligente et

instruite, de tête et de cœur, et qui en avait besoin pour élever quatre fils admirablement doués à tous égards, mais de naturel plutôt aventureux et assez indisciplinés comme le sont volontiers les fils de veuves, Mme Lacordaire mourut à 56 ans, à Paris en février 1836.

A l'école de Droit, Henri se lia d'étroite amitié, et ce fut pour toute la vie, avec quatre jeunes gens distingues : Joseph-Théophile Foisset, né le 5 mars 1800, mort à Dijon, conseiller honoraire à la Cour d'appel, le 28 février 1873 ; Bernard-Edmond Boissard, né à Dijon le 25 octobre 1804, mort président de Chambre le 5 février 1871 ; Jean-Bernard-Victor Ladey, né à Dijon le 4 novembre 1803, mort doyen honoraire de la faculté de Droit le 11 janvier 1879 ; Jean-Baptiste-Prosper Lorain, né le 22 janvier 1799, qui fut doyen de la faculté de Droit et mourut à Paris le 16 novembre 1848. De ces quatre jeunes gens, seul, le premier, Foisset, était résolument catholique, les autres, Lacordaire lui-même, n'allaient pas au delà du déisme ; plus tard l'influence de Foisset et de Lacordaire les amena au catholicisme intégral.

Par la fermeté et l'étendue de son esprit, la dignité d'une vie toute de désintéressément et consacrée à ce qu'il considérait comme la vérité, Foisset fut un des hommes les plus éminents qui aient vécu en province au XIXe siècle. Et on peut dire que pour arriver au premier rang, il lui manqua seulement la pleine lumière parisienne. N'ayant jamais eu l'honneur de l'approcher, je ne connus personnellement de lui que sa personne physique, et il faut avouer que sa physionomie, surtout sa taille gigantesque, manquaient de grâce. C'étaient là de simples apparences, l'homme, tous les témoignages qui comptent le prouvent, était cordial, bon et sûr, mais rien de cette banalité de parole et d'abord qui séduit la foule.

Foisset savait que son genre de vie, sa foi, son caractère n'étaient pas faits pour la popularité et ne s'en souciait pas, il lui suffisait de plaire à sa conscience et d'avoir l'estime d'une élite. Ami de Lacordaire et de Montalembert, il leur était à tous deux un conseiller, un modérateur, pas toujours écouté, malheureusement, mais ces trois hommes de grand cœur aimaient la vérité pour l'entendre comme pour la dire. Rien n'est plus à l'honneur de Montalembert, le brillant écrivain et orateur, « in historia orator », que son invariable et confiante fidélité au modeste magistrat de province dont il subissait l'ascendant qui était celui de la sagesse même. Ainsi Foisset que l'on donnait volontiers pour un absolutiste en politique ou en religion, fut très froid pour l'acte du 2 decembre, eut toujours pour le second Empire des sentiments de méfiance marqués, et désapprouva nettement l'adhésion trop empressée, selon lui, de Montalembert. Je terminerai cette esquisse en disant que Foisset était un lettré de premier ordre et a laissé, entre autres ouvrages, un livre excellent sur le président de Brosses. C'est à Foisset que Lacordaire fit la première confidence de sa vocation, avant d'entrer, le 12 mai 1824, au séminaire d'Issy, après avoir donné de brillantes espérances au barreau. Depuis longtemps déjà le déisme du Vicaire Savoyard ne suffisait plus à cette âme ardente, assoiffée de certitude. J'ai eu sous les yeux une lettre de Foisset du 2 novembre 1863, dans laquelle se rencontre ce portrait moral de son ami mort dans la nuit du 21 au 22 novembre 1861 : « Ce n'était pas un jugement bien sûr, mais c'était une âme admirable, sans parler de son éloquence ». C'est bien cela, je crois. Il y eut toujours chez Lacordaire quelque romantisme qui ne pouvait cadrer avec la ferme raison de Foisset. Et si je ne craignais d'allonger outre mesure cette communication, je parlerais de cette Société d'Etudes créée par les quatre amis à Dijon en 1821 et que Lacordaire marqua d'un sillon brillant mais rapide, puisqu'il la quitta pour Paris dès l'automne de 1822, non sans s'être fait restituer tous ses papiers personnels, prose et vers.

Dans la première ardeur de sa conversion, Lacordaire se montra, c'est l'histoire de tous les néophytes, plus péremptoire, plus intransigeant qu'il le sera plus tard. Voici un épisode caractéristique : en août 1828, Lacordaire qui voyageait en Suisse, sollicita Lorain et Ladey de le venir retrouver. La réunion eut lieu à Untersée et pendant plusieurs jours on vécut dans l'enchantement. Mais au glacier du Rhône, il se produisit un incident et Lacordaire quitta brusquement ses amis. Il en résulta un certain ralentissement, sinon

dans l'amitié, du moins dans la correspondance, mais ce fut le plus passager des nuages. Il est certain que les trois jeunes gens n'étaient pas alors de plain pied sur le terrain religieux

Lorain qui alla se fixer à Paris en 1840 ou en 1841, était un littérateur ou plutôt un lettré de quelque mérite ; on a de lui une histoire de l'abbaye de Cluny bien insuffisante assurément pour un tel sujet, et des articles dans le *Correspondant* ; un homme assez effacé, à tout prendre Je connais mal l'incident qui lui fit quitter Dijon et l'école, mais mon impression est qu'il fut outrageusement envenimé par ces caquets de petite ville qu'était alors Dijon. Une chose certaine, et d'un grand poids à mes yeux, c'est que Foisset ne retira rien de son amitié et de son estime à Lorain. Quant à Ladey, j'ai recueilli de sa bouche, et bien des années plus tard, que Lorain avait été indignement calomnié.

Edmond Boissard fut un bon magistrat très estimé à tous points de vue, lettré et un peu gourmé. Je n'ai jamais eu l'occasion de me rencontrer avec lui, pas même dans les contacts de président d'assises et d'avocat, n'ayant pas eu à prendre la parole devant lui. En revanche, j'ai eu l'honneur de connaître un peu plus Victor Ladey, comme professeur, d'abord, puis comme voisin, et il ne m'a jamais été donné de converser avec un causeur plus solide et plus brillant, Avec cela rien du pédant ni du docteur, il ne l'était même pas dans son cours très substantiel, mais d'une élégance simple et sans apprêt. Jamais homme ne fut moins orateur, il savait tout et n'avait l'air de savoir que ce qu'on lui demandait. J'avais surtout plaisir à mettre le propos sur ses amis disparus, surtout sur Lacordaire. Mais c'était un réservé ; d'ailleurs il y avait trop de différence d'âge entre nous, et la connaissance était trop récente pour qu'il en fût autrement. Je n'en ai pas moins beaucoup appris sur le grand Dominicain dans ces causeries et ai vu se dresser peu à peu devant moi une image non plus coulée en bronze d'un seul jet, mais vivante, largement humaine, digne enfin de toute vénération comme de toute admiration. Mme Ladey, morte à 88 ans, en 1907, ayant survécu 28 ans à son mari, a donné aussi quelques touches précieuses au portrait tracé par l'ancien ami de jeunesse et de tous les temps.

Adrien Louis Lacordaire (alias Antoine-Louis) fut ingénieur civil et architecte à Dijon, où il créa, de 1841 à 1845, un nouveau quartier, au Nord. Ce fut une entreprise particulière et je ne crois pas qu'elle ait été très bonne, au commencement du moins, car, depuis, terrains et constructions ont pris une grande valeur. Le quartier très bien tracé s'est développé largement depuis et reçut de Lacordaire le nom de quartier Saint-Bernard ; au centre s'éleva en 1847 la statue du saint bourguignon né au village de Fontaine, à trois kilomètres de là. A.-L. Lacordaire entra au conseil municipal en 1843, et avait alors une grande situation à Dijon. Il était marié et recevait beaucoup dans la maison qu'il s'était construite au nouveau quartier, rue Sambin ; je ne sais s'il eut postérité, je n'ai rien trouvé à l'état-civil.

Le 29 septembre 1849, il fut nommé directeur des Gobelins, ce à quoi semblaient peu le préparer ses travaux antérieurs. Très probablement il dut sa place à un geste de son frère alors en grande faveur officielle, mais il fut révoqué en 1860, sans doute quand le P. Lacordaire ne fut plus *persona grata* aux Tuileries.. Adrien-Louis parait du reste avoir été un bon administrateur, étant donnés les errements de la manufacture en ce temps. Je ne sais ce que sont devenus les Lacordaire, mais je crois que leurs dernières années avaient été plutôt pénibles.

Le quatrième frère fut un brillant officier de cavalerie ; en 1858, il était commandant de hussards et officier de la Légion d'honneur. J'ignore s'il était marié et s'il a laissé des enfants.

Je donne ces renseignements d'après des notes fournies par des amis des Lacordaire, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, mais ne les ai pas recueillis d'original.

Dans les années qui précédèrent et suivirent la révolution de 1830, il y eut en résidence à Pouilly-en-Auxois, (Côte-d'Or), au point de partage des eaux, un Lacordaire ingénieur ordinaire, puis en chef du canal de Bourgogne, ouvert le 2 janvier 1832, entre La Roche et Dijon. Il avait créé à Pouilly même, une usine de ciment dit indifféremment ciment de Pouilly ou ciment Lacordaire. L'in-

vention en a été quelquefois attribuée à Adrien-Louis, c'est une erreur. J'ignore si ce Lacordaire là tenait à la famille du Dominicain ; mais cela est probable, le nom, quoique connu en Bourgogne, n'est pas des plus répandus et j'en ignore l'origine.

Je crois qu'il y a une notice sur l'ingénieur civil dans la *Biographie universelle Didot*. H. C. M.

—

Frères Paris (LXIII, 445, 556, 706 ; LXIV, 22). — Un peu de patience ! Vous aurez l'histoire de la famille Pâris aussi complète que vous pouvez la désirer. Elle est faite, croyez-moi. PITON.

—

Perdriel, seigneur de Mézières de Bobigny (LIX). — Sur la famille Perdriel ou Perdrier aux XVe, XVIe siècles, voir *Bobigny* (*lez Paris*), par l'abbé Masson, Paris 1887.

DE MORTAGNE.

—

Petrus Stephani inventor (LXIV, 4, 170). — Il y a dans le *Bryan's Dictionary of painters and engravers* (nouv. édit., Londres, 1905), une notice sur Pieter Stevens (ou Steevens), appelé Stephani, dans laquelle il est dit que ce peintre, né à Malines en 1540, s'établit à Prague vers 1590 et fut nommé peintre de l'empereur Rodolphe II. Il serait rentré en 1600 dans sa ville natale et serait l'auteur de quatre paysages que Gillis Sadeler grava en 1620 sous le titre : *Les quatre saisons*.

Le plus jeune fils de cet artiste, appelé Pieter comme son père, fut peintre et graveur à Prague. DE MORTAGNE.

—

M. Thiers était-il d'origine juive ? (LXIII, 831). — C'est une manie, innocente en somme quoique en général malveillante a l'origine, chez quelques-uns de nos contemporains, de soupçonner une origine juive chez les Français un peu marquants, chez ceux du moins dont les idées n'ont pas l'heur de leur plaire. Je laisse à d'autres le soin de montrer si le petit-cousin d'André Chénier était plus juif que le théologien Chartrain du XVIIe siècle, J.-B. Thiers. Je voudrais seulement faire observer que pour l'un comme pour l'autre, l'identité de leur nom avec celui d'une ville d'Auvergne, non seulement n'est pas une preuve d'origine sémitique, mais ne constitue même pas en ce sens un commencement de présomption. Qu'on veuille bien lire une liste des communes françaises, on s'apercevra tout de suite que des milliers, des dizaines, des centaines de milliers de Français ont pour nom de famille des noms de localités petites ou grandes. Pour ne prendre qu'un exemple, combien de centaines de Parisiens portent le même nom que leur ville, qui n'ont pas dans les veines plus de sang hébreu que le chroniqueur anglais du moyen âge, Mathieu Paris, que le diacre janséniste du XVIIIe siècle, que l'érudit champenois du XIXe, Paulin Paris, et son fils Gaston. IBÈRE.

—

Famille de Tournemine (LXIII, 302, 423, 764). — Le général baron Vacher de Tournemine (général de division en 1849), appartenait, d'après une tradition de famille, à une branche des Tournemine de la Hunaudaye établie en Auvergne. Il eut cinq filles :

1° Emilie, qui a épousé le général baron Lahure,

2° Pauline, qui ne s'est jamais mariée,

3° Hélène, madame d'Aulnoy,

4° Stéphanie, madame Clémenceau de Saint-Julien,

5° Marie, en première noces, madame de Reddemont, remariée à M. Gonzalve de Taillevis, marquis de Perigny.

La descendance du général de Tournemine est aujourd'hui représentée par Mme Duplan, fille de Mme Lahure, et Mme Ch. Bourget, fille de Mme d'Aulnoy.

La famille Lemud d'Aulnoy se rattache à l'ancienne famille de ce nom, dont elle porte les armes et se trouve ainsi alliée aux plus illustres maisons de Lorraine, notamment aux Baudricourt (renseignements communiqués par la famille).

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

*
* *

J'ai l'honneur de connaître à peu près tous les membres de cette charmante famille, parmi lesquels les quatre filles de feu le général de Tournemine : la Marquise de Perrigny, la comtesse de Saint-Julien, la comtesse d'Aulnoy et Mlle Pauline de Tournemine, laquelle ne se maria jamais. De ces quatre sœurs, les trois dernières sont mortes assez récemment, ainsi que M. de Saint-Julien et M. d'Aulnoy — ce dernier descendait de l'auteur des

Contes de Fées. — et tous dans un âge avancé, de 85 à 95 ans.

Tout le monde habitait à Saint-Germain en Laye, 69 rue de Poissy, ainsi que la fille, le gendre et les petits-enfants de Mme d'Aulnoy, M. et Mme Bourget, et MM. Robert et Jean Bourget.

Des quatre sœurs, la marquise de Perrigny survit seule aujourd'hui, avec sa nièce Mme Bourget, le mari et les enfants de celle-ci.

Le général de Tournemine descendait — il était neveu ou petit-neveu — du Père René-Joseph de T., le savant Jésuite, l'auteur du journal de Trévoux, lequel était né à Rennes, comme on sait, donc pas très loin de Guérande. J'ajoute que j'ai entendu quelquefois ces dames prononcer les noms de la *Hunaudaye* et de *Campsillon*, ce qui m'incite à penser que c'est bien de la meme famille que M. Taittevin et moi parlons.

Il me serait très facile, si notre confrère le veut, de demander quelque détails à la marquise de Perrigny. Je suis à sa disposition. JACQUES RENAUD.

—

Nicolas-Michel Troche (LXIV, 4). — Monsieur Paul Lacombe a ecrit une biographie très complete de Troche. Voir au catalogue de la Bibliothèque nationale au mot Lacombe. PITON.

—

Ecusson sur un cachet (LXIII, 832 ; LXIV, 74). — *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules a un marteau d'or accompagné au canton dextre du chef d'une étoile du même* ; *aux 2 et 3 de vair plein* (et non *vaire* d'azur et d'argent). *Lossy* et *Lossy de Warmé*. Tournai (Rietstap). Je ne puis identifier le second ecusson, dont la description est un peu vague, (on dit : *de vair* pour l'azur et l'argent, *vairé* pour les autres émaux). NISIAR.

—

Armoiries à identifier : au 1 et 4 de gueules (LXIII, 591, 710, 768, 797, 860). — Je lis dans l'*Ordre du Saint-Esprit*, Geneve, Fick, 1873, ce qui suit :

Charles-Gaspard Guillaume de Vintimille né le 15 novembre 1655, nommé evêque de Marseille en 1684, sacré le 25 mars 1695, transféré à l'evêché d'Aix en 1708, puis à celui de Paris en 1729, ***et en cette dernière qualite duc de Saint-Cloud et pair de France***, mourut dans son palais archiépiscopal le 13 mars 1746, âgé de 90 ans.

NISIAR.

—

Cigogne d'or (LXIV, 46). — Rietstap ne mentionne aucune cigogne d'or sur azur tenant dans son bec un rameau d'olivier, mais il cite la famille Le Long qui porte *d'argent à une cigogne d'azur membrée et becquée de gueules, posée sur un terrain de sinople et tenant en son bec un rameau d'olivier du même*.

Ces armes ne sont cependant pas celles de Monseigneur Lelong, évêque de Nevers, né en 1834, et je ne trouve dans l'*Armorial des prelats français*, du comte de Saint-Saud, aucun ecclésiastique auquel les armes citées par M. Beaumarchez puissent s'appliquer. NISIAR.

—

on descende nos de Reies, sino los Reies de nos (LXIII, 496, 614, 711, 767). — Je pensais qu'un jour ou l'autre, on se déciderait à corriger le barbarisme — l'infâme barbarisme — qui brille de tout son éclat dès le premier mot de la phrase ci-dessus. *Non* n'existe pas en espagnol. Et le *non* français se dit *No*. La chose se passe, au point de vue graphique, absolument comme en anglais, mise à part naturellement la question prononciation.

Toujours est-il que, depuis qu'a été posée la question, (c'est-à-dire dans une dizaine de ses numéros), notre *Intermédiaires* se déshonore par ce barbarisme multiplié par dix. — C'est très suffisant. JACQUES RENAUD.

—

Familles d'écuyers (LXIII ; LXIV, 25, 165). — Il est incontestable, je crois, qu'avant le XVIe siècle, le titre de « noble homme » s'adressait uniquement à un noble. Nos ancêtres étaient simplistes et faisaient dire aux mots ce que le sens du terme comportait littéralement. Ils appelaient noble homme un homme noble et nommaient les gens de roture par leurs noms tout simplement, n'ayant aucun qualificatif à leur appliquer. Je n'ai pas rencontré, au moins en Bretagne, d'exception à cette regle, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Les qualificatifs de *messire*, *escuyer*, *damoiselle*, paraissent très régulierement exclusifs de roture. Avec le XVIIe siecle l'influence italienne pénétrant en France, l'envahit de

ses redondances et de ses manies superlatives.

Le *noble homme* devint peu a peu *noble et puissant seigneur* et le manant se haussant du col se vit appele *noble homme* très aisément à l'Est et au Centre, moins aisement en Bretagne, où la hiérarchie fut respectée avec scrupule jusqu'à la Revolution. La simplicité bretonne ne consentit à un sacrifice qu'en faveur des légitimes seigneurs et ceux-ci devinrent « hauts et puissants » sans que les manants puissent pour cela devenir « nobles hommes ».

Les qualificatifs de *messire* et *escuyer* étaient, sans l'ombre d'un doute, exclusifs de roture. Il suffit, pour se convaincre de cette vérité, de lire les considérants de quelques arrêts rendus par les Chambres de réformation prenant acte pour confirmer la noblesse de ce que le candidat et ses prédécesseurs *ont porté de temps immémorial la qualité de messires et escuyers.*

Comte EMMANUEL DE ROUGÉ.

*
* *

Je remercie le collabo qui signe H.-R. de la façon aimable dont il apprécie ma réponse du 30 avril. Toutefois je suis obligé de lui dire que je ne partage pas entièrement sa manière de voir sur quelques uns des points qu'il expose. Ce ne sont pas à proprement parler des critiques, ce sont des manières différentes d'envisager les choses, et possible est que je sois dans l'erreur, Mais notre organe, l'*Intermédiaire*, du moins c'est ainsi que je l'envisage, n'a pas pour but de faire triompher telle ou telle thèse, mais d'aider ses abonnés à s'instruire ; c'est une sorte d'association d'enseignement mutuel.

D'après certains indices, je pense que le collabo H. R. est d'origine normande, ma famille également. J'étais en relations épistolaires avec M. de Tesson auquel il fait allusion et je possède certains renseignements sur quelques familles normandes.

A mon avis, ce n'est pas seulement « notamment dans les provinces de Bretagne et de Normandie » que le titre d'écuyer s'appliquait aux familles nobles, et pas seulement non plus aux familles de vieille noblesse.

D'une façon générale on peut dire que le titre d'écuyer était employé dans toute la France pour désigner une personne noble. Chaque fois que dans un acte notarié (on sait qu'autrefois c'étaient eux qui avaient une valeur probante, tandis que les registres paroissiaux avaient seulement une valeur indicative ; les uns étaient justificatifs de qualité, les autres seulement de filiation) on trouve un nom accompagné du qualificatif d'écuyer, on peut être assuré, jusqu'à preuve du contraire, qu'il y a là une forte présomption qu'il s'agit d'un gentilhomme ou d'un anobli. Car le qualificatif d'écuyer ne s'appliquait pas seulement aux nobles anciens, aux gentihommes, il s'appliquait aussi aux nobles récents, aux anoblis.

D'ailleurs il ne faut pas croire que sous l'Ancien Régime les anoblis reçussent « un titre déterminé : vicomte, comte, etc. » Les lettres patentes du Souverain admettaient l'anobli à jouir des honneurs et prérogatives de noblesse... etc., etc... mais ne lui conféraient pas en même temps de titre. S'il y eut des exceptions elles furent excessivement rares. C'est seulement postérieurement à la Révolution que les souverains ont presque entièrement renoncé à créer des nobles simples ; en les anoblissant ils les ont titrés. Cependant même depuis lors, au moins sous la Restauration, on trouve des anoblissements simples sans collation concomitante de titre.

Comme règle générale on peut dire qu'il ne faut pas prononcer d'après tel ou tel acte pris en particulier, mais d'après l'ensemble des actes d'une famille, ou la généralité des actes d'une région. Au cours des siècles les usages ont varié, souvent malgré les lois et celles-ci ont dû dans plusieurs cas consacrer ce qu'elles n'avaient pu empêcher, les changements d'usages ne se sont pas produits en même temps dans toutes les provinces ; ce qui avait cessé au nord ou au centre pouvait persister au midi, et réciproquement. De plus l'ancien temps n'était pas aussi attaché que le nôtre à la forme. Ce n'est pas alors qu'il aurait fallu un jugement rectificatif pour une lettre changée dans un nom. Dans le même acte — acte notarié ou arrêt de justice — il n'est pas rare de rencontrer des orthographes différentes pour le même nom. Bien plus, la même personne est désignée tantôt par son nom patronymique, tantôt par son nom de seigneurie, tantôt encore par

les deux à la fois, ou bien par le nom d'une autre seigneurie.

La fixité dans les noms qui nous semble si essentielle n'était guère connue sous l'Ancien Régime ; on pourrait presque dire que la variété était, au contraire, la règle. Très souvent le fils portait un autre nom que son père et chaque frère un nom différent. Le même personnage changeait plusieurs fois de nom au cours de son existence. Il n'était pas rare de voir un nouveau marié adopter le nom de la terre que sa femme lui apportait en dot. Et cela, non pas seulement dans la noblesse, mais aussi dans la bourgeoisie et souvent même dans la petite bourgeoisie. Qu'une famille eût plusieurs terres, chaque enfant en recevait une et en prenait le nom.

La Cour de Cassation par un arrêt du 15 décembre 1845 déclarait qu'un individu non noble, acquéreur d'un fief, avait le droit d'ajouter à son nom celui de ce fief, et que ses descendants pouvaient conserver ce surnom, et cela alors même que le nom de ce fief serait déjà le nom patronymique de l'ancien seigneur du fief, et que les descendants de celui-ci seraient rentrés en possession de leur ancienne seigneurie.

Par un autre arrêt du 18 avril 1860, rendu sous la présidence de Nicias Gaillard, elle a jugé « que la faculté de prendre pour nom ou pour surnom le nom d'une terre a toujours existé en France d'après les principes de l'ancien droit, nonobstant les anciens édits, et notamment celui du 26 mars 1555, contre lesquels avaient prévalu constamment l'usage et la jurisprudence. Le nom d'une terre pouvait être ainsi adopté par celui qui en avait la propriété, et même par celui qui épousait la femme propriétaire de cette terre qui constituait sa dot. Cet usage passé en force de loi n'a pu être aboli par les lois de 1789 et de 1790 qui ont supprimé la féodalité, attendu qu'il existait au profit des roturiers aussi bien que des nobles, et ne constituait pas un privilège féodal., etc. »

La loi du 28 mai 1858 et le Décret du 8 janvier 1859 ont modifié complètement la législation sur ce point, d'ailleurs l'usage s'était sensiblement restreint depuis la Révolution. Jusque là, quiconque possédait une terre en pouvait prendre le nom. Dire de quelqu'un qui porte un nom précédé d'une particule qu'il porte un nom de terre, n'est donc pas lui adresser une critique, comme beaucoup le croient ; bien au contraire Lorsqu'il y a un « de » devant un nom, il devrait toujours s'agir d'un nom de terre. Devant un nom, non terrien, la particule est un illogisme. Car elle est un « de » possessif qui devrait toujours sous entendre la propriété, au moins dans le passé. Exceptionnellement elle peut n'indiquer que l'origine. En tout cas, je ne crains pas de le répéter, devant un nom patronymique non terrien elle est une absurdité, en France du moins, où elle n'a aucune valeur par elle-même. Il peut en être différemment en Allemagne, par exemple, où le « von » est indicatif de noblesse. Ce n'est pas à dire que l'on ne trouve pas en France de nombreux exemples de l'illogisme signalé ci-dessus, mais de ce que cet usage soit assez répandu et assez ancien, il ne s'en suit point qu'il soit moins irrégulier pour cela. D'ailleurs il ne fut jamais général.

Si l'on remonte au moyen âge on constate que la particule ne signifiait rien.

Le hasard a fait qu'à l'époque où les noms ont commencé à devenir héréditaires, IXe, X^e^, XIe siècle, les avis diffèrent sur la date, certaines familles n'étaient connues que par le nom de la seigneurie, parce que le hasard la leur avait fait conserver pendant plusieurs générations. C'est donc ce nom seul qui a servi à les désigner, mais si je puis ainsi m'exprimer il s'agit plutôt ici d'un nom patrimonial que d'un nom patronymique.

Il existe, ou il a existé, en Normandie par exemple, certaines familles qui d'emblée, lors de la conquête, ou presque, se sont trouvées investies de fiefs sous le nom desquel on les a désignées et dont elles ont conservé le nom (n'est ce pas le cas pour les d'Harcourt, les d'Anneville, les de Malherbe ?) D'autres familles, en Normandie ou ailleurs en France datant de la même époque, ont été désignées soit par une qualité physique (Le Grand, Le Gros, Le Roux, Le Gris, Le Brun), soit par le nom d'une fonction qu'elles occupaient (Le Sénéchal, Le Clerc, L'Ecuyer). Ce surnom leur est demeuré et est devenu nom patronymique. S'en suit-il qu'elles soient

UNE INVITATION AU BAL DES QUAT-Z-ARTS

moins nobles, moins anciennes que celles qui n'ont pas de nom patronymique ? Poser la question, c'est la résoudre. D'ailleurs les familles nobles qui n'ont *vraiment* pas de nom patronymique sont l'exception. Jusqu'à la Révolution il y a eu quantité de familles aristocratiques qui n'étaient connues que sous leur nom patronymique. Pour se distinguer les uns des autres, leurs membres portaient bien des noms de seigneuries, mais comme celles-ci variaient fréquemment, il arrivait qu'on n'en tenait pas compte. D'autant plus que dans tous les actes figurait la qualification d'écuyer qui était la preuve de leur noblesse.

La fin au prochain numéro.

G. DE LA VÉRONE.

—

Portrait de saint Vincent de Paul. Œuvre gravée (LXIII,785,LXIV,75). — Il s'agit d'Antoine Hérisset, qui travailla à Paris au milieu du XVIIIe siècle. On a de lui quelques figures de modes (1729) et des planches pour la *Description de Paris* par Piganiol de la Force (1742).

AUG.-GEOFFROY.

—

Un sonnet pour Hélène (LXIII, 545). — Je possède une édition des œuvres de P. de Ronsard, commentées par Marc Antoine de Muret, dont le titre manque et quelques pages de la préface. Cette édition est fort ancienne et date du vivant de Ronsard ; on lit dans la fin de la préface, ces lignes du commentateur :

Je pense qu'il ne m'est ja besoin de respondre à ceux, qui pourroient trouver estrange que je me suis mis à commenter un livre François, et composé par un homme qui est encore en vie...

Le *Sonnet pour Hélène* débute ainsi :

Afin que ton renom s'estende par la plaine

Voici les sixième et septième vers :

Ne paissent à ces bords : y fleurissent le [Thin,
Et tant de belles fleurs qui s'ouvrent au [matin.

F. JACOTOT.

—

A propos du dicton : méchant comme un âne rouge (LXIII, 688, 815 ; LXIV,33,173). — Il n'y a pas de doute que ce dicton n'ait une origine égyptienne se rapportant au culte de Seth ou Typhon. A la basse époque, dans les vignettes des rituels hiéroglyphiques et hiératiques, l'âne rouge frappé du glaive représente bien le diable. Mais ce qu'on ne sait pas aussi bien c'est qu'il représente aussi Jehovah.

Cette question de Jehovah dans le monde antique et de ses diverses pénétrations dans les mythologies orientales et les incantations des sorciers mériterait une longue dissertation spéciale que je ne puis faire ici.

Qu'il me suffise de citer avec ses notes, un passage de mon livre intitulé : *Nouvelles recherches sur les origines égyptiennes du droit civil romain* qui s'imprime en ce moment. (1)

« ..... Numa nous semble donc tout aussi incontestable que les autres auteurs de code : et nous ne nous étonnons pas d'apprendre, par Cicéron et généralement par les anciens, que le sien, subitement retrouvé, fut un sujet d'étonnement et de scandale tout aussi grand que celui de Moïse quand il prit fantaisie de le découvrir dans le temple, au temps des rois. A la fin de la République. Rome ne ressemblait guère à ce qu'elle était du temps de Numa. Le *pater patratus*, dont les agissements en temps de guerre pour attirer les dieux des ennemis ont été signalés par Tite-Live avait fait abandonner complètement le monothéisme primitif de Numa. Le père Iou (2) comparable peut-être au nom, biblique tetragramme (3) que les gnostiques prononçaient ιαω et

(1) Il paraîtra à la fin de l'automne à la librairie Geuthner.

(2) Dans certains mystères les Grecs eux-mêmes poussaient un cri qui semblait rappeler son nom.

(3) On sait que la lecture Jehovah tient à ce que qu'on donnait au nom tetragramme, *ne devant plus être prononcé*, les points voyelles d'*Adonai* (*dominus*) qu'on lui substituait, (ce qu'on peut constater jusque par la Vulgate de saint Jérome). Mais, ce qu'en mettant à part Halevy, en cela d'accord avec moi, on ignore davantage — c'est en Egypte que les Juifs ont d'abord renoncé à garder au nom tetragramme sa prononciation antique, encore conservée par eux, comme par les gnostiques, dans les papyrus araméens d'Eléphantine datés de l'époque persane. En effet, à l'époque ptolémaïque, tout au moins, quand le mot *aa* « ane » en vint à se prononcer *io*, prononciation conservée par le

IEOV n'avait plus aucun rapport avec l'époux alors adoré de Ηρα ou Jupiter, celui que les Grecs nommaient Ζεύς et qu'ils avaient aussi comparé en Egypte à Amon. Celui de Numa n'avait aucune des passions basses de son successeur. Le flamine qui lui était consacré par l'autorité de Numa (Tite-Live I, *XX*) et, qui quoique en dise cet historien, paraît avoir été le seul prêtre romain d'alors, ne pouvait avoir aucun lien l'enserrant et le rattachant en quelque sorte à la terre : tout travail humain devait cesser devant lui quand il parcourait la ville. Il était entouré d'un universel respect et représenta longtemps le seul sacerdoce primitif des Romains, avec les flamines du héros Quirinus ou Romulus et de Mars, le dieu de la guerre, qui lui furent adjoints, peut-être lors de la révolution militaire de Tullus Hostilius, reprenant sous ce rapport, selon Tite-Live (I, XXII conf. I, XIX) les traditions de Romulus, en opposition avec celles toutes pacifiques du prophète Numa. »

J'interromps ici la citation ; car ce que je dis et ce que je prouve sur le droit sacré de Numa emprunté aux droits sacrés des Egyptiens, (comme les décemvirs leur empruntèrent plus tard le droit laïcisé d'Amasis, les Antonins leur système du prétoire impérial, les appels des esclaves violentés à la statue de l'empereur etc. et la famille de Constantin le système de véritables castes et l'attachement à la glèbe, à la curie et aux professions,) ne rentre pas dans mon sujet actuel. Il est juste d'ajouter que les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont eu déjà; par moi, il y a quelques années la primeur d'études de ce genre, que de nouvelles découvertes et un travail acharné m'ont permis d'étendre et d'approfondir davantage.

EUGÈNE REVILLOUT.

Copte et prouvée, sous les Lagides et sous les Romains, par les transcriptions grecques des bilingues, ce fut une agréable plaisanterie de dire aux Juifs que leur dieu *Io* était un âne. Cette plaisanterie, nous en trouvons les échos jusque dans les papyrus magiques écrits en demotique et où *io sabaoth* joue un grand rôle. Il était alors de coutume aussi d'identifier, aussi, jusque dans les vignettes des mêmes documents, *io* avec Seth à tête d'âne (autrefois, comme Baal, à tête de carnassier à longues oreilles, M. de Rougé l'a enseigné et d'innombrables représentations plus antiques l'établissent). Il n'est pas douteux pour moi que c'est à cette origine qu'est due l'accusation des payens de la romanité contre les chrétiens, adorant, disaient-ils, une tête d'âne. Devons-nous ajouter que dans des cuirs ou des tessons gnostico magiques coptes cette assimilation de Seth avec Jehovah et avec l'âne trouve de tardifs échos, bien postérieurs aux papyrus démotiques, avec même une communion sacrilège à la chair de Seth, imitée de celle à la chair du Christ.

Le bal des Quat-z-Arts (LXIII ; LXIV, 126). — M. Henri Guillaume, l'architecte bien connu, nous adresse à ce sujet la lettre que voici :

Paris le 11 août 1911.

Mon cher Montorgueil,

J'ai reçu dernièrement un article du n° du 30 juillet de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Cette coupure est relative à notre fameux Bal des Quat-z-Arts.

L'article très documenté, commence ainsi : « Fondé en 1891 par Jules Roques, directeur du *Courrier français* et l'architecte Henri Guillaume... »

Même dans les petites choses il ne faut pas, quand on le peut, laisser fausser l'histoire.

Le premier Bal des 4'-z'-Arts a bien eu lieu à l'Elysée-Montmartre, mais le 23 avril *1892*, il va y avoir 20 ans hélas !

L'idée en est sortie exclusivement, comme vous le savez, de l'Ecole des Beaux-Arts où je suivais le cours de décoration, commun aux élèves peintres, sculpteurs, architectes et graveurs.

Nous avions surnommé ce cours « le cours des 4'-z'-Arts » et quand l'idée de faire un bal de tous les métiers nous est venue, le nom était tout trouvé.

Comme massier de 1re classe, je fut chargé des ateliers de l'École et ce fut l'ami Grun qui nous amena les ateliers extérieurs.

Pour ce premier Bal, la directioon de l'Elysée-Montmartre nous avait loué sa salle, moyennant un droit de vestiaire d'un franc par entrée.

Le Bal ayant eu un grand succès, l'année suivante en 1893, pour éviter ce droit d'entrée et pour obtenir à bon compte la salle du Moulin-Rouge, plus grande, le Comité des 4'-z'-Arts s'adressa à Jules Roques... vous savez le reste, puisque vous avez été notre vaillant défenseur !

Voilà, mon cher ami, avec le moins de mots possible, un point d'histoire contemporaine rétabli.

Bien à vous,

H. GUILLAUME.

M. Henri Guillaume fait allusion aux poursuites qui furent exercées contre les organisateurs du bal, à la suite d'une intervention de M. Bérenger. Un modèle nommé Sarah Brown, qui avait figuré, vêtu d'une résille transparente, une des figures du tableau de Rochegrosse, la *Fin de Sardanapale*, fut le grand argument invoqué pour justifier les poursuite. Rien n'était moins obscène et moins licencieux que cette reconstitution d'une œuvre réalisée par l'artiste même qui l'avait posée. Ces poursuites maladroites, qui n'ont rien pu contre l'essor d'une fête artistique, devenue bien autrement audacieuse, avaient suscité une protestation unanime. Le Quartier Latin se souleva. Ce fut une véritable émeute. Le préfet de police y perdit son poste et le président de la République lui-même chancela sur son fauteuil.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Cluseret peintre. — Le rôle de Cluseret, général de la Commune, est plus ou moins connu. Il a d'ailleurs publié des *Mémoires*. Plus ignoré est Cluseret artiste. Vers la fin de sa vie on eut la surprise de voir des toiles signées de ce nom dont on ne connaissait que des ordres du jour insurrectionnels.

Cluseret était devenu peintre comme il était devenu général : par improvisation. On manquait de détails sur cette métamorphose. Des critiques, des amis, le pressaient de leur envoyer les péripéties de ce nouvel avatar. Il ne fit aucune confession plus complète que dans la lettre suivante, qui ne manque ni d'orgueil — c'était le péché de Cluseret — ni de verve, ni même probablement de sincérité.

Mon cher Guignard, vous me demandez comment il se fait que j'ai attendu jusqu'à 58 ans pour commencer à peindre. Ma foi voici tout bêtement mon histoire artistique, elle n'est pas longue

D'aussi loin que je me souvienne, j'ai aimé la peinture. Tout petit, grimpé sur les fauteuils du salon, mon œil s'est formé à l'école flamande dont mon grand père avait tout une galerie — le mot serait exagéré — au moins plusieurs magnifiques spécimens datant dans la famille, du vivant des auteurs. J'ai reçu à cette époque les leçons que reçoivent tous les enfants. Nez d'Alexandie, tête brûlée, etc. Vous voyez ça d'ici. Déjà à l'école militaire notre professeur Wateler me dispensait du cours, trouvant que j'en savais assez. Plus tard, sous-lieutenant, j'employai mon temps disponible partie à la bibliothèque où je copiais presque toute l'œuvre de Marc Antoine (Raphaël et Michel-Ange), partie à disséquer, partie à étudier la miologie avec un étudiant en médecine de mes amis, partie à Barbizon où travaillaient alors Diaz, Corot, Français, Troyon, Rousseau, Anathase, dit la levrette, etc., mais toujours seul, sans jamais avoir recours à personne. Puis le métier vient se mettre en travers de l'art, et les campagnes succédant aux campagnes, de 1848 à 1870, sans interruption, force me fut d'abandonner la peinture. — Cependant en Crimée et en Afrique j'envoyai quelques croquis à l'*Illustration*. En Amérique, je fis nombre d'études au fusain des magnifiques arbres qui composent les forêts. — En outre, il ne se passa peut-être pas un jour dans ma vie où je n'ai observé et noté des effets de lumière et de ton. Cette observation est chez moi naturelle, pour ainsi dire involontaire

J'arrival ainsi en 1872 après la Commune; l'idée de peindre me vint. Je m'y sentais poussé invinciblement, mais je fis cette remarque que Zurbaran était le seul peintre qui eut commencé la peinture à 45 ans ; comme j'en avais 47 passé et que je n'avais pas la prétention d'être un Zurbaran je me dis : trop vieux, mon vieux, et m'abstins.

Je perdis ainsi 7 ans à faire de l'agriculture et de l'horticulture, mais vinrent les revers, inondations, et la guerre éclatait en même temps en Orient, je m'y rendis. Après la guerre, j'étais tout entier à mettre en ordre et rédiger les notes recueillies pendant cette campagne et une année de pérégrination dans la Turquie d'Asie, Albanie, Macédoine, Roumélie, Bulgarie, etc. Quand l'incendie d'Orlakeuï me laissa sur le pavé sans même un vêtement sur le dos, j'avais tout sacrifié pour mener à bonne fin mon ouvrage dont j'espérais beaucoup et je me trouvais sans ressource. Après une année de tatonnements et d'essais infructueux, après avoir refusé au grand vizir de faire la demande nécessaire à reprendre mon grade dans l'armée turque, je compris qu'il fallait absolument chercher dans mes dix doigts la nourriture du reste de mon individu. C'était le 1er avril 1881 (j'avais donc près de 58 ans) que je me mis à l'œuvre. Je commençai par le pastel et n'étant pas assez riche pour acheter le matériel nécessaire je fabriquai moi-même la plus grande partie. Les pastels que je vous ai envoyés sont faits avec des pastels fabriqués par moi. Du 1 avril 1881 jusqu'au 1 octobre 1883, j'ai travaillé sans interruption depuis le lever du soleil jusqu'au coucher sans dimanches, ni fêtes, au pastel ; du 1er octobre 1883 jusqu'à ce jour à l'huile.

Donc ni professeur, ni modèle, ni points de repaire d'aucune sorte tels que musées, ou conseils d'artistes J'ai rien de cela. Une fille publique à laquelle on proposerait de poser n'aurait pas assez d'ordures à vous jeter à la tête. La prostitution n'est qu'une demie honte la pose en serait une complète. La nature et ma volonté, rien de plus. Mais, dame, une nature de 1re classe et une volonté d'acier. Le lever du soleil sur l'abyme » que je vous envoie pour l'exposition de 1884, je l'ai vu 365 fois par an — excepté quand il pleut, mais c'est rare — je dois donc le connaître. Du reste je ne saurais faire que ce que j'ai vu. Inventer ne me va pas. Toutes les scènes de la guerre 1878, reproduites en partie, je les ai vues.

Je ne vois rien de plus à vous dire, mon cher, si ce n'est que je continue comme devant à peindre chaque jour depuis que le soleil me permet de distinguer un ton d'un autre jusqu'à son coucher, et à dessiner jusqu'à 10 ou 11 heures du soir, moment où je me couche, dors, sans me retourner ni rêver, pour recommencer le lendemain, et ainsi de suite sans interruption. Je n'ai pas eu un mal de tête dans ma vie, je ne sais pas où est mon estomac, je dors mathématiquement 7 heures et tant que ça ira, ça ira.

A vous, G. CLUSERET.

—

L'assiduité des fonctionnaires. — Lorsque M. Clémenceau instituait un registre qui devait assurer l'exactitude des fonctionnaires et employés des ministères à leur travail, il restait dans cette tradition du bloc, qui lui lui était si chère. Ses grands ancêtres, les jacobins, n'avaient pas procédé autrement. Une fois de plus, il s'inspirait d'eux. On en jugera par le document suivant dont l'original est sous nos yeux, et que M. Clémenceau connaissait peut-être. A notre insu, il nous a servi en 1906 un décret de l'an deux. Mais les bureaux sont au-desssus des révolutions, et il est à présumer que ces volontés terribles qui changeaient tant de choses en France ne changeaient pas les habitudes de l'éternel M. Badin.

—

Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale

Du treizième jour de prairial, l'an deuxième de la République Française une et indivisible.

Le Comité de Salut public, considérant la nécessité de donner aux bureaux des douze commissions exécutives, l'activité la plus soutenue, arrête ce qui suit :

Article premier

Il sera nommé par chaque commune un citoyen chargé de rendre compte journellement au commissaire de chacune d'elles de l'exactitude de tous les employés à se trouver ponctuellement à leurs bureaux aux heures qui seront indiquées ci-après. Ce citoyen n'exercera dans les bureaux aucune autre fonction, et son traitement sera de deux mille quatre cents livres par an.

Art. 2

Aucun employé dans les bureaux ne pourra quitter ses fonctions actuelles pour d'autres, sans en avoir obtenu la permission du Comité du Salut public et les commissaires qui présenteront au Comité les démissions proposées seront responsables de la légitimité des motifs sur lesquels elles seront fondées.

Art. 3

A compter du 21 prairial présent mois les employés dans les bureaux des communes et agences qui en dépendent sont tenus d'être à leurs postes le matin depuis huit heures précises jusqu'à deux heures après-midi et le soir depuis cinq heures précises jusqu'à huit heures et demi.

Art. 4

Les jours de décade les employés sont dispensés de se rendre le soir à leurs bureaux.

Art. 5

Les heures d'audience pour le public seront depuis midi jusqu'à deux heures seulement et les commissaires, de concert avec les chefs de bureaux, aviseront aux mesures nécessaires pour éviter l'affluence dans les bureaux et pour faciliter à chaque citoyen les moyens d'être envoyé directement et de suite aux bureaux où il aura affaire, et d'y être promptement entendu.

Art. 6

Le citoyen chargé de veiller à l'exactitude des employés de se trouver à leurs bureaux, e sera également de tenir la main à la police des garçons de bureaux et à ce que chacun d'eux se tienne exactement à son poste et y donne aux citoyens qui demanderont accès dans les bureaux, toutes les indications dont ils pourraient avoir besoin à ce sujet.

Art. 7

Chaque commission est chargée de l'exécution du présent arrêté et de faire publier par la voie des journaux les dispositions contenues dans l'art. 5 du présent arrêté.

Signé au registre :

CARNOT, B. BARÈRE, C. A. PRIEUR, COLLOT D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNES, R. LINDET, ROBESPIERRE ET COUTHON.

Pour extrait.

CARNOT,

C. A. PRIEUR, B. BARÈRE, R. LINDET.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

mp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Août 1911

47e Année

—

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe)

—

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1302

—

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les Templiers financiers — Par suite de quelles circonstances l'ordre des Templiers qui était, au début, si je ne me trompe, un ordre militaire, devint-il, vers le xe et le xie siècle, une vaste maison de banque, gérant les fortunes royales et princières de l'époque, presque sans exception? H. T.

—

Escadre anglaise à Marseille en 1671. — Vers ou en octobre 1671, Colbert avertit Arnoul, intendant des galères à Marseille, qu'il doit venir dans ce port une escadre de vaisseaux anglais, et lui donne ordre de leur fournir généralement tout ce dont ils auront besoin, d'aller au devant d'eux en rade pour leur offrir tout ce qui sera dans l'arsenal, et de leur faire tous les honneurs et civilités imaginables.

Il serait intéressant d'avoir des détails sur le séjour à Marseille des vaisseaux anglais en question, leur nombre, le nom de l'amiral qui les commandait, les fêtes, etc., qui ont pu être données à cette occasion. NAUTICUS.

—

La Clairon chez Voltaire. — Dans les multiples croquis que le dessinateur suisse Hubert a consacrés à Voltaire, il en est plusieurs et non des moindres qui ont trait à la visite que l'actrice Clairon fit en août 1765 au patriarche de Ferney. Où pourrait-on trouver des renseignements sur les incidents, assez comiques d'ailleurs, représentés par ces croquis ?

Goncourt n'en parle pas, et ne cite aucun de ces derniers dans son iconographie de la tragédienne. C. DEHAIS.

—

Un médaillon de Rouget de Lisle par David d'Angers. — En 1830, Rouget de Lisle était réduit à une gêne extrême. Paralysé par les rhumatismes, il vivait dans une modeste chambre de la rue du Battoir. Ses admirateurs s'ingénièrent à trouver les moyens de produire une petite somme que sa fierté pourrait accepter sans ombrage. David d'Angers fit le médaillon du poète qu'on mit en loterie : quatre-vingts billets à vingt francs.

Ce médaillon était colossal ; une strophe de la *Marseillaise* y était gravée. Il fut gagné par M. Justin, agent de change, rue Saint-Pierre, à Montmartre.

Qu'est devenu ce médaillon ?

V.

Les enfants de Napoléon. — En parcourant la collection du journal, j'ai trouvé, dans le numéro du 25 août 1890, un article consacré aux maîtresses de Napoléon. L'auteur cite une dame D..., femme d'un conseiller d'Etat, qui aurait donné à l'empereur deux enfants dont l'aîné aurait été ministre de Louis-Philippe. Qui est ce ministre ? Qui est ce conseiller d'Etat ? Je ne connaissais que trois fils authentiques de Napoléon, Léon, Walewski et le roi de Rome. O. S.

—

La République de Grasse. — Je désire obtenir quelques renseignements sur la petite république indépendante que formaient autrefois la ville de Grasse et ses environs :

1° L'époque de sa fondation ?

2° La façon dont elle était administrée ?

3° L'étendue de son territoire ? etc.

Quelque intermédiairiste provençal pourrait-il satisfaire ma curiosité ? Je le remercie d'avance. L. Capet.

—

Le Château Gaillard de Dampierre-sur-Boutonne. — Il existe encore à Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure) une très belle église, bien que délabrée, dont l'abside est de pur roman. Cette église était autrefois la chapelle du château, dit Château Gaillard, — qui dut être détruit au moyen âge. Je connais une photographie prise sur un dessin de Chastillon qui représente ce château qui semblait être de dimensions colossales. Je ne possède sur son histoire que des relations fantaisistes. Quelque confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer sur l'ancien château fort de Dampierre-sur-Boutonne, quelque document de réelle valeur historique ? Le sujet est intéressant.

Eug. Rogée-Fromy.

—

Archevêque de Reims. — Un aimable confrère pourrait-il me faire connaître le nom du prélat qui était archevêque, duc de Reims, premier pair de France en 1696 et 1697 ? Je l'en remercie d'avance. Geo Filh.

—

La danseuse Albertine. — En 1838, une danseuse de l'Opéra nommée Albertine, inspira une grande passion à un haut personnage de la cour de Louis-Philippe, liaison qui nécessita son départ pour Londres. Il paraît que cette artiste mourut plus tard à l'hôpital. Sait-on quel était ce personnage ? P. Ipsonn.

—

Jean Becque, archer, natif de Rouen, anobli par Charles VII. — Par lettres patentes du 22 septembre 1441 enregistrées par la chambre des comptes le 20 octobre suivant, Jean Becquet, archer, natif de Rouen, et Etienne Guillier, homme d'armes, natif de la Brie, ont été anoblis et ont reçu leurs armoiries blasonnées par le Roi.

Ces lettres patentes originales avec le blason colorié se trouvent actuellement au château de Lévy, canton de Lurcy-Lévy (Allier).

Pourquoi et comment ?

Ce curieux document a été publié avec une notice par M. Chazaud, archiviste de l'Allier, dans les mémoires lues à la Sorbonne en 1866 ; *Histoire de Paris*, 1866, in-8, pp. 135-145.

Quant aux lettres patentes enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 20 octobre 1441, elles se trouvent au registre des mémoires de ce temps fol. XLIII (145 note 1).

E. Tausserat.

Les Becquet ont-ils été seigneurs de Lévy ?

—

Jean Causeur. — Je lis dans les *Souliers de Sterne*, par Ch. Monselet : (Michel Lévy, 1874), page 86.

Je remarque (dans la collection de M. Saluden, un amateur de Landerneau) le portrait du patriarche de la Bretagne au XVIIIe siècle, Jean Causeur, mort à 137 ans. Ce portrait existe gravé.

Et en même temps, je me rappelle qu'en 1875, dans une visite faite au château de La Seilleraye près Nantes (d'où sont datées plusieurs lettres de Madame de Sévigné) le valet de chambre de Madame la baronne de Courtavel, en faisant visiter aux touristes la galerie de tableaux de sa maîtresse, attira mon attention sur un portrait de ce Jean Causeur, dont je regrette de n'avoir pas pris une notice bien détaillée. Je ne pourrais donc dire si c'était l'original ou une copie et quel est l'auteur du tableau original. Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me renseigner à ce sujet et, de plus, me dire où je trouverais ce portrait gravé. Dehermann.

Le citoyen Dandos. — Connaissez-vous le citoyen Dandos ? Il serait fort difficile de dire ce qu'était cet honorable citoyen dont le dossier se trouve aux Archives Nationales sous la cote F. 4660. (Classement alphabétique de papiers provenant du « Comité de Sûreté Générale).

Comme ce dossier ne se compose que d'une seule pièce, je me permettrai de la reproduire, à titre de curiosité.

DANDOS

Citoyens Représentants le Comité de Sûreté générale.

Dandos vitæ usus cui vita concederetur. (Tacite. *Annales*, liv. IV).

Pio.

Le 3 Brumaire, l'an 3e de la République une et indivisible

Maison d'Arrêt du Luxembourg, Pavillon du Nord ; huitième mois de ma captivité.

A défaut du citoyen Dandos, M. S..., l'aimable et très érudit chercheur qui a découvert ce chef-d'œuvre de classement, pourrait bien nous dire, par contre, ce qu'était le citoyen Pio qui citait si fort à propos Tacite.

C'est égal, les archivistes du Comité de Sûreté générale avaient une singulière façon de lire et de classer.

LÉONCE GRASILIER.

—

Chevalier de Fergues. — On désirerait avoir des renseignements sur la famille de Fergues, dont l'un des membres, le chevalier de Fergues, fut prévôt à Reims en 1816, et dont il est question dans les *Souvenirs de l'Emigration* du marquis de Marcillac. (Paris, Baudouin, 1825).

Quels sont les représentants actuels de cette famille ? et que sait-on sur ledit chevalier lui-même.?

Comte de MATHAREL.

—

La Quintinie, le décorateur de jardins. — La Quintinie [dont le nom est rappelé dans la vitrine XXVIII de l'exposition actuelle de Paris durant la grande époque classique (29 rue de Sévigné)] a sa statue en pied dans le beau jardin public de Liverpool. A-t-il en France, à Versailles, par exemple, un buste ou simplement un médaillon ? V. A. T.

—

Famille de Lombard. — Je désire connaître la date des morts des Lombard de Provence, seigneurs de Cuebris, Gourdon, du Castellet, de Montauroux ; les dates de mariage d'André de Lombard, seigneur du Castellet, marié à Marguerite de Boyer de Vincent de L. avec Anne de Castillon ; de Françoise de L. avec J.-B. de Raffelis ; de Pierre de L., seigneur du Castellet, avec Marie-Anne de Sermond en 1736 ; de Pierre, seigneur du Castellet, avec Marie-Marg.-Louise Peragallo ; de Baptistine de L. avec Charles de Grimaldi, enfants de Pierre ; de Henri, marquis du Castellet, fils de Pierre et de M. M. L. Peragallo, avec Sophie d'Urtubie de Garro ; d'Alix, fille des mêmes, avec Adrien Louvet de Paty ; de Charles de L. vivant en 1632, marié : 1° à Diane de Foresta ; 2° à marquise de Paule de Jeronimo (il était marquis de Montauroux et fils de Louis, marié, en 1585, à Honorée de Dole) ; de Charles de L., marquis de Montauroux, fils de Charles, avec Diane de Gérard ; de Marguer. de L. (fille de Charles vivant en 1632) avec Marc-Antoine de Castellane ; de Charles de L., marquis de M. avec Louise de Forbin.-Janson ; de François de L. consul d'Aix, avec Jeanne de Mazenach, de Gabrielle de L. mariée à Zacharie de Raousset, comte de Bourbon, enfants de Charles de L. et de Diane de Gérard.

La branche de *Montauroux* s'est-elle continuée jusqu'à nos jours ?

J'ai consulté *La généalogie des Lombard*, par Artefeuil, dans le *Nobiliaire de Provence*. PIERRE MELLER.

—

Famille de Malide. — Y a-t il de cette famille Agennaise une généalogie imprimée ? Qui pourrait donner quelques renseignements sur elle au point de vue généalogique ? Inutile de renvoyer aux Catalogues du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale : on les a consultés, de même que l'*Armorial général* de France. Connaît-on d'autres sources de documentation ? AURIBAT.

—

Famille de Ponton d'Amécourt. — Où trouverait-on les éléments généalogiques de cette maison de l'ancienne France ?

Pourrait-on lui rattacher une famille de Pontoux d'origine gasconne ?

AURIBAT.

—

Un Racine. — Je trouve dans des papiers de famille, le contrat de mariage du

21 février 1711, de Jean-François Mérault, seigneur de Gif, et d'Elisabeth-Henriette Racine.

Cette dernière est fille de Michel Racine, écuyer, conseiller du roi, receveur général des finances d'Alençon, et de Pétronille Vanderlinde.

Quelque obligeant confrère pourrait-il me dire si Michel Racine est de la famille du poète et, — dans l'affirmative —, m'établir sa parenté ? X. DE B.

—

Sidi de Pautaine. — Dans un manuscrit d'Ibn Khaldoun, cet écrivain rapporte qu'en l'année 608 de l'hégire, une croisade fut menée contre Tunis et qu'un des prisonniers fait par les Arabes fut Sidi Depautaine ou de Pautaine, se disant ministre du Roi et venant à son secours. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cette famille de Pautaine ?

PIETRO GALLIS.

—

Lettres inédites de saint Vincent de Paul. — On recherche actuellement toutes les lettres non publiées de saint Vincent de Paul pour faire de sa correspondance une édition définitive. On désirerait connaître les noms des personnes qui posséderaient des lettres *originales* du saint.

On a dépouillé dans ce but la collection des *Revues d'autographes* de Charavay, où l'on a trouvé des mentions précieuses : mais quels sont les acquéreurs de la plupart de ces autographes, on l'ignore, et l'on serait très heureux qu'ils voulussent bien se faire connaître. AURIBAT.

—

Ex-libris la Tour d'Auvergne. — Je possède un superbe ex-libris d'environ 16 c. × 12 c. Ecusson rond, sur une base à ornements Louis XIV ; deux griffons comme supports ; couronne ducale entre mitre et crosse ; ni croix ni chapeau, donc il s'agit d'un abbé. Ecartelé *aux 1 et 4 d'azur semé de fleur de lys d'or, à la tour d'argent*, qui est de la Tour ; *au 2e d'or à 3 tourteaux de gueules* qui est de Boulogne ; *au 3e*, de Turenne ; sur le tout : d'Auvergne. *Au lambel de gueules sur 1 et 2.*

Quel peut être l'abbé à qui appartenait cet ex-libris ? Je ne trouve rien dans la Chesnaie, à moins qu'il ne s'agisse d'Henri-Oswald, sacré archevêque de Vienne en 1722, cardinal en 1737, et qui aurait été *abbé mitré* de... avant d'être archevêque. ST-SAUD.

—

« Héva » de Meilhac. — En 1885, les journaux annonçaient une pièce nouvelle de Henri Meilhac seul, écrite pour Mme Sarah Bernhardt ; titre : *Héva*.

Pourrait-on me dire si cette pièce a été jouée ? EUGÈNE HÉROS.

—

L'Empire du Chicotin. — Tout le monde sait que le chicôtin est un suc extrait de l'aloès, et que son amertume est désagréable. « Amer comme chicotin », dit le proverbe. Mais où situait-on cet Empire du Chicotin, que je vois mentionné par allusion, dans les *Lettres galantes* ?

K. C.

—

Un Corrège disparu. — Le jour où se répandait la nouvelle du vol de la Joconde, je lisais les *Promenades dans Rome*, de Stendhal.

A la page 162 du 1er volume (édition Calmann-Lévy), Stendhal écrit :

> Nous avions au Musée un tableau de ce grand peintre (Le Corrège) qui a disparu vers 1816. Où est-il ?

Rien de plus.

Quel était ce tableau ? Comment s'est produite sa disparition ? Qu'en est-il advenu ? C. D. L.

—

Micmac. — A l'Académie, dit l'*Echo de Paris* du 12 août :

> M. Thomas recherche une nouvelle origine du mot « micmac ». L'origine allemande « michmach », donée par Littré, ne le satisfait pas, non plus que l'origine péruvienne « micmac », présentée par d'autres, ou la transcription du nom d'une ancienne peuplade du Canada.
>
> A la vérité, à propos d'une émeute de Reims, en 1477, Louis XI, dans une lettre, désigne ce mouvement par le mot flamand « mutemacque », qui veut dire, en réalité, émeute. Près de deux siècles plus tard, un chanoine de Reims nommera cette même émeute « miquemac ».
>
> Est-ce de ce mot flamand que vient notre micmac ? M. Thomas n'ose se prononcer. Mais ce qui est certain, d'après la lettre de Louis XI, c'est que ce roi énergique avait enlevé aux Champenois toute envie de recommencer leur micmac.

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire* ? GASTON HELLEVÉ.

Réponses

—

Les princes, fils aînés de l'Eglise (LXIII ; LXIV, 147). — On désirerait savoir ce que M. Fagus entend quand il dit que la troisième race des rois de France fut consacrée dans le sang *idolâtre* à Paris.

M. P.

* * *

M. Fagus passe à côté des faits authentiques que j'ai cités et ne répond pas à la question que j'ai eu l'honneur de poser ici (LII, 890). Je dois cependant présenter quelques observations qu'appelle son article :

« Clovis et Charlemagne — dit M. Fagus — sont réellement des souverains français ». Je ne m'attarderai pas à dissiper pareille équivoque. Il suffit de noter que ce qu'on nomme aujourd'hui la France était, à la fin du Ve siècle, la province gallo-romaine conquise par Clovis et ses Francs, de race foncièrement germanique. Charlemagne, de famille franque d'Austrasie, était de même race, et, quoique son empire s'étendît sur la Gaule et l'Italie comme sur l'Allemagne, il serait puéril de nier qu'il fût véritablement un Germain, lui qui parlait allemand, qui s'habillait à la mode germanique et dont la résidence habituelle était à Aix-la-Chapelle et en d'autres villes allemandes (Cf. Alfred Leroux : *La Royauté française et le Saint-Empire Romain au Moyen-Age*, 1892). Au XIIIe siècle, le Pape Innocent III rappelle que « l'Empire Romain a été « transféré des Grecs *aux Germains* en la « personne de Charlemagne ». (Cf. James Bryce : *Le Saint Empire Romain Germanique*, 1890, p. 283).

M. Fagus parle ensuite des différentes races de nos rois, « baptisées », — proclame-t-il — « dans le sang des Allemands » !... C'est là une manière de s'exprimer peut-être très conforme à certain patriotisme moderne, mais plus conforme encore assurément au culte d'Odin qu'à celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les *fidèles* catholiques allemands étant fils de l'Eglise, notre commune patrie, au même titre que les *fidèles* catholiques français. Pour nos pères du moyen-âge, la notion de la *Chrétienté*, qui répond à l'*unum ovile* de l'Evangile, primait celle des diverses nationalités, et l'Eglise avait horreur de la guerre entre peuples catholiques.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Carlovingiens ou Carolingiens (LXIV, 41, 145, 193). — Carlovingien est donné par Littré ; carolingien ne l'est pas. Ce dernier mot a été substitué, par des historiens modernes, à celui de carlovingien. Je préfère employer celui-ci.

NAUTICUS.

—

Le combat des Trente — Beaumanoir (LXIV, 41, 97, 145, 193). — Voici les noms des trente bretons : neuf chevaliers et vingt un écuyers. Les chevaliers furent : le sire de Tinténiac, Gui de Rochefort, Yves Charruel, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon, Caro de Bodégat, Olivier Arrol, Geoffroy du Bois et Jean Rousselet. Les autres furent : Guillaume de Montauban, Alain de Tinténiac, Tristan de Pestivien, Alais de Kérenrais, Olivier de Kérenrais, son oncle, Louis Goyon, Geoffroi de la Roche, Guyon de Pont-Blanc, Geoffroi de Beaucorps, Maurice du Parc, Jean de Sorent, les deux Fontenai, Geoffroi Poulard Maurice et Geslin de Trouguidi, Guillaume de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Guillaume de la Marche et Geoffroi Mellon. Tels furent les gentilshommes que choisit Beaumanoir. Leurs armoiries se trouvent dans l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* de dom Morice, continuée par dom Taillandier. (20 vol. in-8°). Bembro ne put trouver dans sa garnison assez d'anglais sur lesquels il pût compter pour faire le nombre de trente dans une action aussi importante pour la gloire de sa nation. Il n'eut que vingt Anglais dans sa troupe : les autres étaient Allemands et Bretons. Les Anglais et Allemands furent : Robert Knole, Croquart, Hervé de Lexualen, Jean Plesanton, Richard-le-Gaillard, Hugues, son frère, Jannequin Taillart, Repefort, Richard de la Lande, Thomelin Billefort, Hucheton Clamaban, Gautier Lalleman, Jannequin de Guennechoup, Hannequin Herouard, Jannequin le Maréchal, Thomelin Huleton, Huë de Caverlé, Robinet Mélipars, Yfrai ou Isannai, Valentin, Jean Roussel, Dagorne et un soldat nommé Hulbitée, homme de grande taille, puissant et fort. On ignore le nom des trois autres.

Les Bretons de ce parti étaient : Perrin de Camelon, Guillemin-le-Caillart, Raoul Prévôt et Dardaine.

Pour les détails, voir l'ouvrage ci-dessus, tome IV, pp. 233 à 244.

F. Jacotot.

* * *

M. le comte A. H. se trompe s'il croit que Froissart est le seul à raconter ce haut fait, il existe des documents de l'époque indiscutables. Je les ai vus.

Piton.

—

Où naquit Richelieu (T. G. 772 ; XLX ; LXIV, 185). — Richelieu est né à Paris, dans la rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont, et l'abbé Baudrand a raison :

Cf. Ch. Sellier, *Anciens hôtels de Paris*, pages 187, 188, 189. Paris 1910, et Hanotaux. G. — *Hist. du cardinal de Richelieu*, t. Ier pp. 61, 62.

Piton.

* * *

L'admirable et prudent historien qu'est M. Gabriel Hanotaux n'a pas été aussi affirmatif qu'on semble le dire. Il a écrit « *Tout porte à croire* qu'Armand-Jean du Plessis, dernier enfant mâle de François du Plessis et de Suzanne de la Porte, est né à Paris, le 9 septembre 1585. »

Il ajoute en note :

Il est curieux que le problème historique du lieu de naissance de Richelieu ne soit pas encore résolu. Des deux derniers biographes du cardinal, l'un, M. Martineau, se prononce pour le Poitou, l'autre M. Avenel, pour Paris.

Les raisons qui militent pour le Poitou sont fortes, il faut le reconnaître, Mlle de Montpensier qui voyagea dans ces régions en 1637, et qui descendit à Richelieu avec *la nièce du cardinal*, dit : « C'est une chose incroyable que les appartements répondent si mal par leur grandeur à la beauté du dehors. J'appris que cela venait de ce que le cardinal avait voulu que l'on conservât la chambre où il était né. » (*Mémoires*, Michaud et Pouzoulat, p. 7). Il convient de remarquer cependant que Mademoiselle, écrivit ses mémoires longtemps après avoir visité le château. La Fontaine et Tallemant des Réaux ne sont pas moins affirmatifs. Vignier, dans sa description du château de Richelieu, dit la même chose. Marot, archictecte contemporain, qui nous a laissé les plans et devis du château de Richelieu, indique avec précision, à côté de la « sale de l'ancien bâtiment » la « chambre de l'ancien bâtiment dans laquelle naquit le cardinal de Richelieu. »

Un écrivain local, descendant d'une famille qui, longtemps, avait servi chez Richelieu, M. du Carroy, décrit, au dix-huitième siècle, cette même chambre « où l'illustre mère accoucha de l'illustre fils ». Enfin, on a cité récemment les deux discours d'inauguration de l' « Académie » de Richelieu adressés au cardinal lui-même et qui contiennent les phrases suivantes : « Monseigneur, il me semble que la Grèce, l'Italie... se sont dépouillées de tout ce qu'elles avaient de précieux pour honorer le « lieu de votre naissance .. » Votre Eminence a voulu laisser à la postérité « dans le lieu » de votre naissance, un modèle accompli de l'éducation de la noblesse...

M. Gabriel Hanotaux n'est pas très ébranlé par ces affirmations, car « il faut s'incliner, dit-il, devant l'affirmation de Richelieu lui-même ». André Duchesne, qui a dressé la généalogie du cardinal sous les yeux du cardinal, dit « qu'il naquit à Paris, ville capitale du royaume ».

En 1627, dans un pamphlet rédigé sous ses yeux, en réponse aux attaques de ses ennemis. Richelieu fait écrire : « Sachez donc qu'il naquit l'an 1585, non pas du côté de Tours, comme s'est imaginé ce conteur, qui ne dit rien que ce qu'il ne sait, mais dans Paris même. » Richelieu encore, dans une lettre écrite en 1633, dit en propres termes ; « Si je n'étais Parisien, vous pourriez trouver étrange que je solliciterais les affaires de messieurs de Paris ; mais ma naissance me rend tel, il m'est impossible de ne pas suivre l'inclination que j'ai de servir *une ville où je suis né.*

Il est donc né à Paris, mais où ?

Voici le texte de l'acte de baptême, publié pour la première fois par Jal (1867). Il a été conservé en original, pendant trois siècles, sur les registres de la paroisse Saint-Eustache.

— 1586, le Ve jour de may,

— Fut baptizé Armand Jehan, filz de mesire Françoys Duplicis, signeur de Richelieu, chevalier des ordres du roy, conseillier en son conseil détast, pruvost de son ostel et grand preuvost de Franche, et la dame Suzane de la Porte sa femme, demeurant en la rue du Bouloy et ledict enfans fust né le neuvième jour de septembre 1585. Les parains, mesire Armand Gontauld de Biron, chevalier des ordres du Roy, conseillier en son conseil detast, capitaigne de cent hommes d'arme de ces ordonanses et maréchal de France, et mesire Jehan Daunon, aussi maréchal de Franche, chevalier des ordres du roy, conseillier en son conseil détast capitaine de 1 cent hom-

mes d'arme desdict ordonance. La mareine, dame Françoise de Rochechouart, dame de Richelieu, mère dudict Richelieu.

Les registres de l'église Saint-Eustache, où cet acte était inscrit, ont péri en 1871, dans les incendies de la Commune.

Ce serait donc rue du Bouloi que serait né le cardinal.

M. Charles Sellier, conservateur adjoint du musée Carnavalet, secrétaire de la commission du Vieux-Paris, en établissant sa très importante monographie de l'hôtel d'Aumont, 6 rue de Jouy, crut y découvrir la preuve que c'était dans cet hôtel d'Aumont que le cardinal était né.

M. Hanotaux n'ignorait pas que le géographe Baudrand avait dit que Richelieu « naquit à Paris, rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont ».

Que trouvait de plus M. Charles Sellier ? Ce détail intéressant : en compulsant les titres de propriété relatifs à cet hôtel, qu'un fils aîné du cardinal avait épousé une fille de Pierre Viole, qui fut propriétaire de l'hôtel d'Aumont pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

Etait-il dès lors impossible de penser que la mère de Richelieu, qui suivait son mari dans ses déplacements, surprise par les douleurs de l'enfantement, avait pu faire ses couches dans cet hotel d'Aumont, qu'elle connaissait bien, puisque son fils aîné devait, par la suite, épouser leur fille ?

Mais l'acte de baptême dit expressément « rue du Bouloy ». Il le dit, mais ces mots ont été inscrits sur l'acte de baptême, postérieur de huit mois à la naissance, en *renvoi*, c'est-à-dire *après coup*. Que vaut ce renvoi ? Aubery dit bien que Richelieu « naquit et mourut dans ce même hôtel ». La rue du Bouloy était voisine du futur palais, rien de plus.

Il n'est pas douteux que les Duplessis ont demeuré rue du Bouloi puisque le baptême eut lieu à Saint-Eustache, qui en était la paroisse ; mais cela ne dit en rien qu'il y naquit : la note en marge est une annotation qui prouve que le scribe a hésité.

On peut donc parfaitement croire, — car il faut repousser la naissance de Richelieu en Touraine comme un peu légendaire — que Richelieu a pu naître dans l'hôtel d'une famille amie, rue de Jouy et huit mois plus tard s'être trouvé, sur la paroisse Saint-Eustache, pour le baptême.

Cependant, il faut faire large crédit à l'acte authentique. Quand il y a doute sur un point, c'est toujours à ces actes que l'historien prudent doit ajouter foi d'abord. Ils sont la base historique par excellence. A vouloir s'en écarter, on court tous les risques. M. Gabriel Hanotaux est trop dans la bonne méthode pour être de ceux qui l'oublient. L. V.

—

Enfants naturels de Louis XV (LXIII, 443, 777, 839). — M. Dauban a reproduit, dans *Les Prisons de Paris sous la Révolution*, un passage d'un ouvrage intitulé *Dialogue des morts de la Révolution* contenant des renseignements sur les prisonniers de la Force. On voit figurer parmi ces prisonniers « Emmanuel-Jean-Marie Langlois de Villepaille, écuyer cavalcadour, fils naturel et vivant portrait de Louis XV, procureur général des plaisirs de la Force. » DE MORTAGNE.

—

La condamnation de Louis XVI par la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII, 10, 60, 165, 209, 744 ; LXIV, 54, 98, 148). — En jetant dans la discussion le nom de Marie Stuart comme celui d'une victime plus caractérisée, selon moi, que Louis XVI, de la foi religieuse, mon intention n'était nullement de « proposer » la béatification de la reine d'Ecosse. Je n'ai point qualité pour cela : d'ailleurs, on veut bien m'apprendre que c'est chose faite. Soit. Dans une causerie d'histoire, j'apportais un argument, celui d'une certaine similitude dans le sort de deux souverains morts sur l'échafaud et pour des causes qui, sans qu'il y ait identité, peuvent être rapprochées On peut aussi comparer deux belles morts.

Sans méconnaître la force des raisons produites contre la franc-maçonnerie dans le cas de Louis XVI, je pense plutôt que la condamnation et la mort de celui-ci furent avant tout des actes politiques. Ce qui, du reste, n'exclut pas la possibilité d'une participation maçonnique à laquelle je crois plutôt. Pour Marie Stuart, elle fut en même temps une victime de la politique et de la religion, deux causes alors indissolublement liées en Europe, surtout en Angleterre. Il s'agissait de savoir, en effet, si celle-ci serait catholique avec Marie descendante de Henri VII par les femmes, ou protestante avec Elisabeth, fille,

peut-être bâtarde, de Henri VIII et d'Anne de Boleyn. Cette situation faisait irrémissiblement d'Elisabeth la reine protestante et de Marie la reine catholique. Ainsi, il ne s'agissait pas seulement d'une simple compétition au trône, le conflit prenait des proportions d'une lutte entre l'ancienne et la nouvelle église, puisque la règle, en ce temps, était que la nation devait suivre la religion de son prince.

On sait comment après la déroute de Langside, 13 mai 1568, Marie prit le parti dangereux de se livrer à Elisabeth ; peut être ne pouvait-elle faire autrement, et la croisière anglaise ne lui eût pas permis de chercher un refuge dans les Pays-Bas ; elle eût été un atout trop redoutable dans le jeu de Philippe II. Le cas de Marie ressemblerait donc à celui de Napoléon se rendant à bord du « Bellérophon ». Quant à demander des sûretés, cela est bien inutile lorsque l'on est forcé à faire une chose ; d'ailleurs, à qui ? Elisabeth était loin; puis on sait ce que valent les paroles de la politique. Une fois sa rivale entre ses mains, il était bien évident que la fille de Henri VIII ne la relâcherait jamais. Peut-être — décidément l'histoire n'est pas une école de moralité — la politique nationale demandait-elle que Marie fût retenue ; la prison soit, une prison dorée, mais l'échafaud ! Du reste, toute la grandeur morale fut du côté de la victime du 6 février 1587, et Elisabeth fourbe et hypocrite n'osa même pas regarder son crime en face. Crime d'Etat, dit-on, crime tout court, dirai-je. Il n'est nullement acquis aux débats que la prisonnière de Fotheringay ait eu part aux complots régicides qui furent le prétexte de sa condamnation.

Pourtant que l'attrait romantique inséparable du nom et de la mémoire de Marie Stuart ne nous fasse pas illusion sur une figure historique à tout prendre équivoque et de moralité plutôt faible ; elle me paraît bien avoir été complice très consciente de l'assassinat de son mari et s'être condamnée elle-même en épousant trois mois après Bothewell, le meurtrier. La tache est indélébile. Eh bien, malgré tout, pour nous, postérité, la grâce de Marie est la plus forte, comme elle le fut pour les contemporains. Puis, elle a bien fini, ayant supporté avec la dignité d'une reine cette longue captivité de dix-neuf ans, et dans la crise suprême du supplice, sa constance, sa douceur envers la mort, sa foi sereine lui méritent toute admiration sans désarmer l'histoire qui ne doit pas connaître les surprises du cœur. Du reste, il s'est rencontré des gens pour écrire que Marie n'avait été sur l'échafaud qu'une excellente actrice. D'autres, dans le camp opposé, mais dans le même esprit, ont reproché à Mme Roland d'avoir eu une mort théâtrale. Que voulez-vous, sur cette scène-là on fait comme on peut et toutes les femmes ne peuvent pas mourir comme Mme du Barry.

Je rappelle que Jane Grey, la petite reine protestante de seize ans, opposée avec des droits plus que légers à Marie Tudor, mourut sous la hache avec autant de fermeté résignée que Marie Stuart. Quant au petit-fils de celle-ci, à Charles Ier, un roi peu digne d'estime selon moi, il se releva par la noblesse souveraine de sa mort et aussi de sa défense devant le tribunal d'exception qui le jugea. Elle fut, en effet, bien anglaise, c'est-à-dire constitutionnelle et juridique, lui méritant ainsi l'admiration de ses adversaires historiques eux-mêmes, de Macaulay, notamment :

Une observation encore au sujet de Marie Stuart ; pour qu'il y ait martyre, ne faut-il pas la volonté, le choix ? Un chrétien condamné à mort par un édit impérial aurait pu éviter la mort en abjurant — et cela ne laissa pas que d'arriver. Dans le cas de Marie, une défaillance n'eût pas sauvé la victime d'Elisabeth, et quand même elle se serait déclarée protestante *in-extremis*, la hache n'en aurait pas moins accompli sa tâche. Marie aurait déshonoré sa mort, voilà tout ; je me hâte d'ajouter qu'elle n'en eut pas un instant la pensée. La vérité en histoire étant toute la vérité, il faut peser et contrepeser ces choses.

Quoi qu'il en soit, Marie Stuart est morte en noblesse morale et en beauté ; une telle fin, très religieuse, sans aucun doute, rachète-t-elle assez les fautes, les grandes faiblesses de la jeunesse et de la liberté pour mériter à la femme la plus séduisante du XVIe siècle les honneurs et le titre de martyre ? Ici je m'arrête, parce que la thèse devient d'historique

théologique, et je ne prétends pas en remontrer à mon curé. H. C. M.

***

Qu'on me permette encore quelques mots en réponse à MM. G. Bord et Gautherot.

Il y a, dans la manifestation des idées de M. Gautherot, une interversion dont je ne suis pas responsable. Chronologiquement et au point de vue de la publication, la phrase dont je me suis prévalu est postérieure à l'affirmation émise par M. Bord, dans l'*Intermédiaire*. Je ne pouvais pas supposer que, sur une question aussi délicate et aussi actuelle, M. Gautherot laisserait publier sans correction, en 1911, ses premières idées de 1908. Mon erreur est donc plus qu'excusable, car je ne pouvais connaître non plus la confidence faite *il y a quelques jours*, par M. Gautherot à M. Gustave Bord.

Quant à la dernière appréciation de M. Gautherot, dans sa lettre à l'*Intermédiaire*, j'avoue qu'elle n'est pas sans me causer quelque surprise. J'avais toujours pensé, en effet : 1° Que « Louis XVI avait tout ce qu'il fallait pour assurer le succès, non pas de la Révolution, mais bien du grand mouvement réformateur et chrétien que la Révolution fit avorter et 2° que cette même Révolution avait visé très juste en frappant d'avance Louis XVI, soit, en principe, comme roi très chrétien, soit, en fait, à raison de ses sentiments personnels très religieux, de sa foi profonde et de ses indéniables vertus que « l'on pouvait constater bien avant 1789 ».

Quoi qu'il en soit, il ne me reste plus qu'à formuler un vœu, c'est que toutes les divergences révélées par cette longue et intéressante discussion s'apaisent enfin par la publication prochaine du document révélateur ! A. G.

—

La profession de foi de Charette (LXIV, 181). — En avril 1906, j'avais communiqué au général comte de Cornulier-Lucinière ce fac-simile que l'*Intermédiaire* reproduit, hors-texte, dans son sus-dit numéro. Il le fit également reproduire dans le journal de Bordeaux : La *Légitimité* du mois de mai 1906, pour l'article qu'il y a publié, pages 522 à 584, intitulé : *Les proclamations du général Charette en 1795*.

En s'y reportant, le lecteur, qui s'intéresse à cette question historique, y trouvera des renseignements qui l'éclaireront sur la conduite du célèbre général vendéen « fidèle jusqu'à la mort »

VICTOR DESÉGLISE.

—

Le drapeau de Salins (LXIV, 139). — Existe-t-il d'autres villes françaises associant leur drapeau national et surtout un drapeau aux couleurs des anciens occupants ?

Certes oui, à Nancy, il n'y a pas une fête nationale ou particulière qui soit célébrée plus ou moins brillamment sans que les édifices publics ou les maisons privées arborent les couleurs de Lorraine. Le *drapeau jaune à la bande de gueule chargée de 3 alérions d'argent*. Ces chaudes et rutilantes couleurs font d'ailleurs le plus bel effet décoratif, mêlées aux trois couleurs nationales, et si la masse de la population n'est pas très versée dans notre glorieuse histoire locale, elle laisse faire sans hostilité ces manifestations pacifiques que les Lorrains plus instruits ne manquent pas de saisir pour affirmer d'inoubliables sympathies à l'illustre Maison de Lorraine qui a régné souverainement pendant des siècles sur notre duché, — inspirant tant d'amour et de dévouement à ce petit peuple — si souvent et si cruellement opprimé par la France !

C'est loin, l'union est faite, mais la noble fidélité du souvenir persiste.

Comte L. BEAUPRÉ.

—

Charge de conseillers secrétaires du roi (LXIV, 92). — Puisque vous ouvrez une rubrique sur les « Conseillers secrétaires du roi », c'est l'occasion de demander quels étaient les gages des titulaires de l'emploi au XVIIIe siècle.

Rière est donné par Du Cange comme l'abréviation de derrière. Rière le parlement de Dauphiné me paraît signifier attribué au parlement du Dauphiné qui avait conservé une administration particulière comme toutes les provinces pourvues d'un parlement (ou d'État).

LÉDA.

—

Brevets militaires. Le Sergent dangereux. Le capitaine Paulin (LXIV, 46, 111, 204). — La *Grande Encyclopédie* (tome 18, p. 522) donne une notice

biographique du capitaine Paulin. Dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (1), etc., p. 724, A. Jal consacre un long article, plein de renseignements, sur le personnage en question. NAUTICUS.

—

Passage des Pavillons (LXIII, 827 ; LXIV, 63). — J'ai constaté par moi-même, il y a peu de jours, que les deux demi-cercles qui surmontent les deux issues de ce passage, l'une rue des Petits-Champs, l'autre au bas de l'escalier qui débouche dans la rue de Beaujolais n° 6, portent encore actuellement l'inscription: Passage des 2 Pavillons. V. A. T.

* * *

Je me rappelle avoir, il y a environ 55 ans, pris plusieurs repas dans un restaurant situé au passage des Deux-Pavillons. C'est encore sous ce nom que le dit passage est désigné à la page 135 du *Guide pratique à travers le vieux Paris*, par le marquis de Rochegude (Paris, chez Hachette, 1903). Même désignation encore dans le *Paris-Hachette* de 1910. Si donc le nom a été changé, ce ne peut être que tout récemment. V. A. T.

—

Le poison des Borgia (XXXIX ; LX ; LXIV, 51), Peut-être eût-il été juste simplement, d'ajouter, après l'extrait du travail du Dr Courtadon, qu'il est à peu près textuellement emprunté d'un ouvrage qui l'a précédé et qui porte pour titre : *Poisons et Sortilèges*, par les Drs Cabanès et L. Nas.

En vérité, les jeunes ne s'embarrassent guère aujourd'hui de ceux qui leur ont frayé les voies ! UN RENSEIGNÉ.

—

La « fille à Foacier » (LXIII, 782 ; LXIV, 19, 211). — Le jour même où je lisais la note de M. de Cormenin dans l'*Intermédiaire*, au sujet de l'anecdote citée par Mme de Boigne, je feuilletais les *Mémoires du général Thiébault*, — autre méchante langue — et j'y trouvais la même anecdote, transformée, mais reconnaissable (*Mémoire du général baron Thiébault*, chez Plon et Nourrit, 1897, septième édition, t. V, page 306, en note).

Ici, c'est une Mme de France, qui se déclare « la fille de Foacier » et inspire à l'Empereur une réflexion encore plus désobligeante, pour ne pas dire autre chose.

Nous nous trouvons donc, semble-t-il, en face d'un de ces racontars de salon plus piquant que facile à contrôler, et où rien ne semble certain que l'impertinence de l'Empereur et la malveillance des deux mémorialistes. G. E.

* * *

Ayant cité dans un article l'anecdote telle que la conte Mme de Boigne, j'ai reçu la lettre que voici : je ne crois pas commettre une indiscrétion en la communiquant, — sans la signature — à l'*Intermédiaire*. G. LENOTRE.

« ... les deux *filles à Foacier* étaient des femmes de la meilleure éducation et qui n'ont jamais eu l'habitude de s'exprimer comme des harengères. L'une, *Mme Gillet, femme du notaire de l'Empereur* était mon arrière-grand'mère. Je l'ai bien connue dans mon enfance et je vous assure qu'elle avait du monde et les façons que cette expression comporte. Sa sœur, l'*autre fille à Foacier*, ne lui cédait en rien à cet égard. Que Mme de Boigne prétende dans ses *Mémoires* qu'elle fut fort surprise d'ouïr ce nom, la chose est d'autant plus singulière que cette seconde *fille à Foacier*, Mme Benoît de Boigne, était sa propre belle-sœur ! Mais Mme de Boigne qui ne pouvait souffrir son mari, englobait dans la même haine la famille de celui-ci. C'est sans doute pour cette raison qu'elle a jugé de bon goût d'inventer cette anecdote malveillante, mensongère et posthume. »

—

Mme Fouquet (LXIII, 782 ; LXIV, 68). — Il est intéressant de noter que Nicolas Fouquet, chevalier, comte de Vaux, fils du surintendant et de Marie-Madéleine de Castille, avait épousé Jeanne-Marie Guyon, fille de Jacques Guyon, chevalier, seigneur du Chesnoy, Champoulet et du canal de Briare en partie, et de dame Jeanne Bouvier de Lamothe (la célèbre Mme Guyon).

Jeanne-Marie Guyon était veuve en 1713.

Voir à ce sujet : « Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Pièces originales 2379-53410, Dossier Prévost, pages 67 et suivantes. C. N.

—

Prospectus de Lamartine (LXIII ; LXIV, 120). — J'ai en ma possession une lettre autographiée de Lamartine, dont je vous envoie ci-dessous la copie :

(1) Paris, Henri Plon, 10, rue Garancière' 1867.

Paris, le 20 mars 1865.

Monsieur,

Une cessation subite et inattendue de mes ressources motivée par l'ajournement indéfini de mon capital en Angleterre et de la même somme en France, réduisent momentanément de 700.000 fr. environ mes forces de remboursement.

Ce remboursement touchait à son terme dans deux ans.

Il ne me reste d'autres moyens d'y subvenir qu'un emprunt de 200.000 fr. Je l'ai déjà éprouvé il y a quatre ans et je le paye depuis trois mois à bureau ouvert.

Je me suis adressé à l'amitié publique qui ne m'a jamais manqué et à laquelle je ne manquerai pas moi-même.

Soyez assez bon, Monsieur, pour réfléchir et pour examiner si l'absence d'un faible capital de *100* fr. ; de *500* fr. ; ou de *1,000* fr. pendant deux ans, serait de nature à vous gêner dans vos affaires, et pour me signer en me la renvoyant, l'autorisation de vous adresser en retour une obligation équivalente, remboursable par mois dans deux ans.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée, et par anticipation celle de ma reconnaissance.

Alph. de Lamartine
43, rue de la Ville-l'Evêque.

—

Famille Riquetti de Mirabeau (LXIV, 139). — La mère du marquis de Mirabeau, le fameux orateur, était Marie-Geneviève de Vassan, fille du marquis de Vassan et d'Anne de Feariere-Saulvebœuf. Elle avait épousé Victor de Riquéty, marquis de Mirabeau, le 21 avril 1743 et eut dix enfants, dont cinq vécurent. Elle était issue d'une très vieille famille originaire du Soissonnais. L. de C.

***

Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, père du grand orateur, avait épousé Marie-Geneviève de Vassan.

Nauticus.

—

Papiers de Mirabeau (LXIV, 93). — Mirabeau, le père de Gyp, était très lié avec mon frere, et il lui raconta à Paris (pendant que sa femme qu'il aimait beaucoup l'attendait en vain à Nancy) qu'il avait récemment fait en Suisse une découverte importante. Il faisait une acquisition dans une epicerie et l'objet acheté par lui était enveloppé dans un papier où il reconnut les armes de sa famille. Il apprit alors qu'un fourgon de l'armée des émigrés avait été abandonné dans une cour de cette localité. Beaucoup de papiers qui y étaient contenus avaient fini par aboutir chez l'épicier en question. Il s'y trouvait une correspondance entre Mirabeau (Tonneau) l'émigré et le grand Mirabeau, correspondance remplie de détails sur la reine aimée de Mirabeau, et les événements contemporains. Le père de Gyp les acheta et ne voulut pas les céder a l'aîné de sa famille, ce qui le brouilla avec celui-ci. Tel est le récit qu'on m'a fait et que je reproduis en dépit des doutes répandus récemment sur les voitures de l'armée des émigrés ainsi perdues.

E. Revillout.

***

En posant dans l'*Intermédiaire* une question relative aux papiers de Mirabeau, j'ai oublié de mentionner que la présence aux archives des Affaires étrangères des papiers légués par l'orateur au comte de Lamarch et de ceux qu'a possédés Lucas de Montigny m'est connue. Je m'intéresse seulement aux papiers que Pelleux, secrétaire de Mirabeau, aurait gardés, et transmis à sa famille ; je serai heureux d'être sur leur trace.

Pierre Delacomté.

—

Le poète Alfred Poussin (LXIV, 141). — Une notice biographique du poète, assez complète, est en tête de ses « *Versiculets* » petit volume imprimé à Genève, en 3e édition, pour Léon Vanier, éditeur, Paris 1892.

Comte de Roulave.

***

Il existe trois éditions du petit volume d'Alfred Poussin, intitulé : « *Versiculets* » le seul qu'il ait publié. Les deux premiers ont paru, avec une préface de Jean Richepin, à Paris, en 1882, et en... La troisième, à Genève et Paris, en 1892, avec une préface de William Vogt. Nisiar.

***

Le cœur toujours généreux de Richepin a aidé en 1882, je crois, le pauvre poète Alfred Poussin a publier son petit bagage de vers.

Notre confrère M. trouvera dans ce volume, intitulé modestement *Versiculets*, avec une préface de Richepin, une notice d'Alfred Valette, où la vie misérable de Poussin est décrite aussi complète que possible. J'ignore quelle a été sa fin ; elle a dû être lamentable. Colline.

*
* *

J'ai les trois éditions *des Versiculets* de cet auteur, la première édition parue chez Léon Vanier, en 1882, est précédée d'une préface de Jean Richepin. Cette plaquette a 72 pages. La 2e éditée chez Dentu avec la même préface de Richepin et une notice complète par Alfred Valette, est datée de juin 1887. Cette notice a 30 pages, le volume a cette fois 144 pages imprimées chez Paul Dupont ; la 3e édition contient la même préface de Jean Richepin et la notice d'Alfred Valette. Elle a en plus un portrait de Poussin gravé à l'eau forte par Evert Van Meuden, très bien gravé, et d'une ressemblance frappante. Cette édition a été imprimée à Genève en 1892. Elle est éditée chez Léon Vanier ; cette édition a 142 pages.

Je puis garantir la ressemblance du portrait ayant connu Alfred Poussin dès 1880, presque jusqu'à sa mort.

A. PATAY.

*
* *

C'est Jean Richepin qui parle :

Il y a environ treize ans, nous vîmes entrer au café Tabourey, un grand garçon à mine ouverte, aux gestes un peu gauches, à l'allure campagnarde. Il s'approcha de la table où nous discutions poésie et peinture, et nous demanda naïvement si cela ne nous gênait pas qu'il se mêlât à la conversation.

Sans le connaître, on répondit « oui ». On était même quelque peu étonné de sa politesse. Il lui eût été si simple d'entrer dans notre causerie par effraction, en lançant un mot quelconque auquel on eût riposté sans exiger la présentation en règle...

Ce grand garçon était poète aussi et s'appelait Alfred Poussin. Il arrivait de province ayant, en poche, l'héritage paternel, une vingtaine de mille francs, puis un bagage poétique des plus légers. Il se fit connaître en récitant ses poésies à des tables où s'empilaient des bocks — qu'il payait. Ses auditeurs étaient abreuvés à bon compte ; Poussin ne leur infligeait ni de longs discours ni de banals poèmes. Avec cela qu'il savait écouter et ne marchandait point son enthousiasme. L'argent s'épuisa ; les auditeurs disparurent. Il connut la pire des détresses. Il la supportait dignement.

J'ai dans toute saison pour compagne assidue
La très humble misère et je ne m'en plains pas.

Cependant, quelques amis de la première heure, dont Richepin, eurent la confraternelle et littéraire pensée d'éditer l'œuvre d'Alfred Poussin ; le livre porte ce titre modeste : *Versiculets*.

Il n'est pas gros ce volume de quarante sous, tout doublé qu'il soit d'une notice de M. Valette et d'une préface du père de la *Chanson des Gueux*.

Toute une vie originale tient en ces quelques feuillets. C'est la silhouette, naïvement, sincèrement dessinée, d'un exquis paresseux, qui, par quelque côté, est parent de notre bon La Fontaine. Il a la facilité quoiqu'il produise peu ; il a la grâce, le naturel, l'abandon. Sa bonhomie est amère peut-être, mais en revanche, son amertume est toujours bonhomme. Il n'écrit pas des vers : il en trouve. Il en est quelques-uns qui lui survivront. Par exemple, celui-ci, si plein et dont la musique est si douce :

Je hais l'activité qui détourne du rêve

C.

*
* *

Alfred Poussin, l'auteur de la *Jument morte*, fut une célébrité de la petite Bohême. Il a laissé un tout petit volume de vers paresseux, *Versiculets*, mais sincères.

Il était surtout connu au Quartier Latin et au Procope, dont il était un des habitués.

Sa mort a occupé la chronique quelques jours à cause de son testament.

Voici quelques extraits de ce bizarre document :

Paris le 12 janvier 1901.

Je lègue en toute propriété ce que je posséderai (c'est-à-dire rien du tout (à l'heure de ma mort à mes amis R. de V. C. et W. W.

R. de C. L... Ceux qui m'ont connu savent ce qu'il a fait pour moi, car je l'ai dit à tous : qu'il lui soit accordé autant de bonheur qu'il m'a épargné de souffrances...

W. W. Quel noble cœur et quel ami fidèle et dévoué ! Je me demande parfois comment deux natures belles ont pu s'attacher à moi, car je ne me reconnais pas de qualités à la hauteur de leur mérite...

Ici, se placent des éloges distribués à plusieurs personnes ; notons ceux-ci :

Ma bonne amie L. K., Bretonne d'origine, qui a tenu un cabaret rue Jacob, m'a permis souvent de m'attabler avec elle gratis.

Je serais un ingrat si j'oubliais ma bonne blanchisseuse, Mme P... ; elle m'a blanchi mes nippes pendant vingt ans sans jamais me faire une observation sur mon manque d'argent.

J. L. aussi fut bon pour moi.
Comme on puise à l'eau d'une source.
J'ai puisé l'argent dans sa bourse ;
J'y pense le cœur plein d'émoi.

Le testament se termine ainsi :

Je ne laisserai probablement que quelques vieilles paperasses. Mais comme elles ne renferment rien, absolument rien d'intéressant, je vous engage à brûler le tout sans scrupule

Cela ne vaut pas le testament de Villon, mais on peut vivre la vie du grand poète et n'avoir pas son génie.

Le W. W. dont il est question est vraisemblablement William Vogt. Nous trouvons en effet, dans le *Procope*, cette petite pièce de vers :

Mon Testament

A William Vogt.

A qui je lègue en toute propriété mes —
Versiculets —
Et le reste ! — qui ne vaut pas cher.

Avant que ma voix se soit tue,
Qu'à mon cercueil on mette un scel,
O mon cher Vogt, je t'institue
Mon légataire universel.

Tu n'auras ni château, ni terre,
Ni le capital d'un rentier.
Car, vois-tu, dans notre métier
On n'est jamais propriétaire,

Ami, tu n'auras pour cadeau
Que le chant triste de ma Muse.
— Ma barque, hélas ! est le radeau,
Des naufragés de la Méduse.

Alf. Poussin.

Th. B.

—

Titus Rembrandt (LXIV, 93). — Rien n'est plus mélancolique que la destinée de ce jeune homme qui, dès son adolescence, n'a d'autre souci que de procurer à son père l'aide matérielle qui lui permette de continuer à produire des chefs-d'œuvre et qui meurt à vingt-huit ans, un an après son mariage avec sa cousine, ayant toujours vécu au milieu des tristesses et des difficultés.

Fils de Saskia van Uylenborch, Titus Rembrandt, ainsi nommé en souvenir de Titia, sœur de sa mère, naquit en 1641. Il était le troisième enfant du ménage qui avait perdu en 1638 et 1640 deux filles appelées l'une et l'autre Cornelia. Saskia malade dès 1640 mourut le 9 juin 1642.

Elevé d'abord par la nourrice Geertge Dircks, femme vulgaire et exigeante, dont les prétentions amenèrent Rembrandt à terminer des débats incessants par une transaction pécuniaire. Titus, comme son père depuis cette époque dut bientôt le peu de douceur qu'il trouva dans la vie au dévouement d'Hendrickje Stoffels.

De tempérament débile, il essaya d'abord de peindre et sur l'inventaire de 1656 figurent trois études de lui :

1° Une tête de Marie ;

2° Un livre ;

3° Trois petits chiens faits d'après nature.

Mais il ne semble pas qu'il ait persévéré.

Sur ces entrefaites, Rembrandt avait été mis en faillite, et par là même incapable de posséder en propre quoi que ce fût : aussi le 15 décembre 1660, Hendrickje, Titus et l'artiste fondèrent une association en vue de l'exploitation d'un commerce de curiosités, mais qui avait surtout pour objet la vente des œuvres de Rembrandt.

Les bénéfices furent suffisants pour vivre et affranchir celui-ci de toute préoccupation, ce qui fit de l'année 1661, notamment, une des plus fécondes de sa carrière.

Titus ayant enfin terminé, vers 1665, les innombrables contestations nées de la faillite de Rembrandt, se maria, en 1668, avec sa cousine Van Loo. Il mourut un an après. Accablé par la misère et la douleur, son père le suivait dans la tombe le 8 octobre 1669.

Telle fut, en résumé, la vie de ce fils d'un artiste de génie et qui lui-même avait « l'air d'un jeune prince du Nord, une manière d'Hamlet doux et réservé » dit M. E. Michel au sujet du portrait de Titus, daté 1655, parmi tant d'autres portraits qu'en avait fait Rembrandt.

Consulter à ce sujet : Emile Michel, *Les chefs-d'œuvre de Rembrandt*, Hachette édition du tri-centenaire pp. 65, 98, 114,

117, 118. Moreau-Vautier, *Les portraits de l'enfant*, Hachette éditeur, p. 150.

C. DEHAIS.

—

M. Thiers était-il d'origine juive? (LXIII, 831 ; LXIV, 217). — Je l'ignore, mais ce que je crois, c'est que sa naissance avait quelque chose de *naturel*. Son acte de naissance a-t-il jamais été publié ?

OROEL.

—

Un tableau de David Téniers (le jeune) (LXIV, 94). — Si le titre : *Les Philosophes bacchiques*, donné par Charles Blanc à ce tableau, est exact, celui-ci a été gravé par J. Ph. Le Bas, d'après une peinture du cabinet du comte de Vence (Huber, Catalogue du cabinet d'estampes de M. Brandes, Leipzig, 1793, t. I, p. 524). Cette planche porte le n° 2 de la suite de Le Bas, d'après Téniers.

Ce tableau est précisément cité par Charles Blanc également dans son *Trésor de la Curiosité* (Renouard, Paris 1857, t. I, p. 99) dans le Catalogue qu'il donne de la vente, faite le 11 février 1761, des tableaux du comte de Vence, lieutenant général commandant à la Rochelle. Cette peinture était sur cuivre et mesurait 12 pouces sur 16, soit 32 cm. 4 sur 43 cm. 2, dimensions très voisines de celles indiquées. Elle fut vendue 363 livres.

C. DEHAIS.

—

Tableau de Melling à retrouver (LXIV, 142). — Le *Bulletin des Beaux-Arts* (3e année) dans le catalogue qu'il donne de la collection de Curiosités Aérostatiques réuni par MM. Gaston et Albert Tissandier, cite à la page 12 du fascicule spécial à cette collection et mis à la fin du volume :

Passage du Roi sur le Pont-Neuf, lors de son entrée à Paris, le 3 mai 1814. Dédié à sa Majesté. Peint par Melling. Le trait par Blanchard et Normand fils ; terminé par Piringer. A Paris, chez l'auteur, rue de Condé n° 5 (c'est l'adresse de Melling). Déposé au bureau des Estampes — H. 488 L. 911.

Cette pièce est classée comme ayant trait à l'aéronaute Blanchard.

La *Gazette de l'hôtel Drouot* du 7 décembre 1907 mentionne la gravure suivante dans son compte rendu de la vente E. B. faite le 2 décembre précédent.

« Melling. « Passage du Roi sur le Pont-Neuf », gravé par Blanchard et Normand, en couleurs, marges, 150 francs ».

C. DEHAIS.

—

Trudaine, peintre (LXIII, 733 ; LXVI, 24). — Trudaine de la Sablière (son aïeule était petite-fille de l'amie de La Fontaine) est celui qui fut guillotiné avec son frère. Ils avaient demandé à être exécutés avec Chénier, leur ami commun. On le leur refusa, et ils ne furent guillotinés que le lendemain. Raffinement ! Les Trudaine sont très, très connus.

PITON.

*
* *

Dans le *Magasin pittoresque*, t. 34, p. 15, je relève cette réflexion : « Le fils de Daniel, Trudaine de Montigny (je suis presque fâché de voir le nom s'allonger)... »

Le même recueil, t. 51, p. 46 et 131, s'est encore occupé des Trudaine. Ces articles sont signés Paul Laffitte. L'auteur nous apprend (p. 131) que l'ajoute *de Montigny* vient du nom d'une terre qui était depuis longtemps dans la famille.

Si j'ai bien lu ces articles, il n'y est pas question d'un peintre.

Mais j'imagine que M. Géo trouvera d'amples détails dans l'opuscule de E. Choullier : *Les Trudaine* (Arcis-sur-Aube, 1881).

O. COLSON.

*
* *

Des questions secondaires étant venues se greffer sur la principale, nous répondrons d'abord aux premières.

Le nom de Montigny porté par plusieurs membres de la famille Trudaine (les aînés, de chaque branche, semble-t-il) leur venait de la terre de Montigny-Lencoup, aujourd'hui commune du canton de Donnemarie-en-Montois, arrondissement de Provins, Seine-et-Marne, dont ils étaient seigneurs barons.

Quant à celui de la Sablière, il était entré dans la famille par le mariage d'un Trudaine avec Renée-Madeleine de Rambouillet de la Sablière, petite-fille de la protectrice de la Fontaine.

Pour éviter que l'on ne confonde entre eux les divers Trudaine qui ont laissé un nom, nous en donnons ci-dessous une généalogie sommaire remontant seulement au XVIIe siècle et laissant de côté les origines plébéiennes de la famille au XVIe.

Charles Trudaine
jurisconsulte, maître des requêtes
marié à Anne-Marguerite Jolly de Champigny
|
Charles Trudaine
né vers 1659
maître des requêtes, intendant des généralités
de Lyon et Dijon, conseiller d'état,
prévôt des marchands de Paris,
marié le 7 février 1701 à Madeleine Rambouillet de la Sablière
† le 21 juillet 1721
|
Daniel-Charles Trudaine de Montigny
né le 3 janvier 1703
maître des requêtes, intendant de la généralité
d'Auvergne, intendant des finances,
membre de l'académie des sciences,
marié le 19 février 1727 à Marie-Marguerite Cauvin ou Chauvin
† le 19 janvier 1769
|
Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny
né le 19 janvier 1733
conseiller au parlement, intendant des finances
marié 1° à Françoise Gaigne de Périgny
2° à Anne-Marie-Rosalie Bouvart de Fourqueux
† le 5 août 1777
Il eut de cette dernière deux fils

Charles-Louis Trudaine de Montigny marié en juin 1789 à Marie-Joseph-Louise Micault de Courbeton † sur l'échafaud à 29 ans le 8 thermidor an II sans enfants	Charles-Michel Trudaine de la Sablière célibataire † sur l'échafaud à 28 ans le 8 thermidor an II. Il eut une fille naturelle de Mme de la Luz.... Cette fille fut adoptée et élevée par sa grand'mère Mme Maynon d'Invau. Elle se maria avec M. Le Cornu de la Balivière.

C'est Charles-Michel, le dernier de la liste, qui fait l'objet de la question principale posée par notre collaborateur Simon. Il était doué d'un véritable tempérament de poète et d'artiste et s'adonnait à la poésie, au dessin et à la peinture. Il fréquentait le peintre David, qui refusa cependant d'intervenir pour sauver sa tête, et était l'ami intime d'André Chénier, hôte assidu du château de Montigny. Jusque dans sa prison, en pleine Terreur, il conserva le goût des beaux-arts, ainsi qu'en témoigne le passage suivant d'une lettre adressée à la femme de son frère :

Il est très vrai que je travaille et toujours pour toi. J'ai fait un tableau et deux petits médaillons ; il ne me manque qu'une occasion de te les envoyer. Je n'ai ici d'autre occupation, que mon métier. Robert (1) demeure vis-à-vis dans un superbe atelier. Il entre tous les soirs en quittant son ouvrage pour voir le mien et réciproquement ; mais il fait un tableau à l'heure, et, auprès de sa diligence, ma lenteur me désespère. Je quitte pour t'écrire un fort beau tableau d'Œdipe et d'Antigone, que je suis occupé à copier et tu penses bien que cette copie t'est aussi destinée ..

(1) Hubert Robert, le peintre.

« Comme André Chénier, dit l'auteur d'une brochure sur les Trudaine, qui m'a fourni la plupart des détails ci-dessus, comme André Chénier, ce malheureux jeune homme, plein de talent et d'esprit, regrettait en mourant de n'avoir pas eu le temps de se rendre utile, de n'avoir rien fait pour la postérité. Il nous a laissé un touchant témoignage de ses regrets : avant de marcher au supplice, il avait esquissé sur les murs de sa prison un arbre jeune encore avec cette devise : *fructus matura tulissem.* » ALBERT CATEL.

—

Volney (LXIV, 93). — Constantin-François Chassebœuf naquit à Craon (Mayenne) le 3 février 1757, de Jacques-René Chassebœuf, sénéchal du prieuré de Saint-Clément, et de Jeanne Gigault. Après avoir été élève du collège d'Ancenis (Loire-Inférieure), il passa à celui d'Angers, sous le nom de Boisgiret, que son père lui avait fait prendre pour lui épargner les quolibets dont il avait été victime. Quelques années avant la Révolution, il changea son nom de Boisgiret en celui de Volney.

Dans ses *Souvenirs d'un nonagénaire* (tome I, page 187), Yves Besnard assure que Volney lui a dit que son nouveau nom était un « mot arabe, synonyme de Chassebœuf. » Reste à savoir quel est ce mot arabe. F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

***

Volney naquit à Craon, département actuel de la Mayenne, le 3 février 1757, et reçut les prénoms de Constantin François. Son père déclara dès ce moment qu'il ne lui laisserait pas porter son nom de famille (Chassebœuf) d'abord parce que ce nom ridicule lui avait attiré mille désagréments dans sa jeunesse et qu'ensuite il était commun à dix mâles collatéraux dont il ne voulait point qu'on le rendît solidaire sous ce rapport.

Il l'appela Boisgirais et c'est sous ce nom que le jeune Constantin-François a été connu dans les collèges.

Son père, Jacques-René Chassebœuf, devenu veuf deux années après la naissance de son fils, le laissa aux mains de deux servantes, pour se livrer avec plus de liberté à la profession d'avocat au tribunal de Craon dont sa réputation s'étendit sur toute la province.

Le jeune Chassebœuf entra au collège d'Ancenis vers l'âge de sept ans, et sur la demande de son oncle maternel, au collège d'Angers à l'âge de douze ans.

A l'âge de dix-sept ans, le jeune Chassebœuf émancipé, eut la jouissance de onze cents livres de rente, et projeta, avec ces faibles ressources, et malgré les avis de son oncle, de parcourir l'Egypte et la Syrie.

Il désirait depuis longtemps de changer de nom ; celui que son père lui avait donné, lui déplaisait, il résolut d'en prendre un autre. Il faut croire qu'il avait pour cela de fortes raisons, car son oncle l'approuva, s'occupa quelque temps de lui en choisir un convenable et lui proposa celui de Volney. Constantin le prit et ce fut pour l'immortaliser.

Plus tard, devenu sénateur impérial, il fut décoré du titre de comte.

(Extrait de Bossange sur la vie et les écrits de Volney). BEAUJOUR.

—

Familles d'écuyers (LXIII, 245, 426 560, 765 ; (LXIV, 25, 165, 220). — Pour mettre d'accord MM. la Coussière et H. R., l'extrait suivant d'un arrêt du conseil du roi, servant de règlement, en date du 15 mai 1703 :

Article 4. — Déclare Sa Majesté qu'outre les qualités d'écuyer et de chevalier, celle de noble est une qualification de noblesse dans les provinces de Flandres, Hainaut, Artois, Franche-Comté, Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc et Roussillon, et dans l'étendue des parlements de Toulouse, Bordeaux et Pau, et que celle de noble homme est pareillement une qualification noble dans la province de Normandie.

Publié par Ch. Grandmaison, dans son *Dictionnaire héraldique*, tome XIII de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, Paris, 1861, in-4° 977.
P. c. c. A. B. N.

***

L'honorable correspondant qui signe H. B., affirme que dans les documents qu'il possède — documents se rapportant surtout à la Normandie et à la Bretagne — le qualificatif de « noble homme » s'applique toujours aux non-nobles. Les documents bretons que j'ai sous les yeux imposent une conclusion contraire : ce qualificatif s'y appliquant exclusivement à des « escuyers ».
Comte EMMANUEL DE ROUGÉ.

***

(*suite*) (1).

Mais il faut bien le reconnaître, l'usage courant s'est plu à accorder une certaine valeur à la particule. On en trouve plusieurs preuves dans la littérature du XVIIe siècle. Dans Molière, par exemple ; dans La Bruyère également ; ailleurs encore. Pourquoi cet usage ? Sans doute parce que de tout temps, et surtout originairement, la possession de la terre (indiquée par l'expression « Seigneur de » contracté plus tard en « Monsieur de ») avait été le signe et la preuve de la prééminence sociale. Parce qu'au moyen-âge, et encore au début des temps modernes, elle avait été un moyen d'anoblissement (anoblissement par les francs-fiefs). Parce que la possession d'une certaine étendue de territoire, en toute propriété, ou du moins en seigneurie, était une preuve de richesse et une condition d'influence, même de commandement militaire. Lorsque Philippe-Auguste créa les chevaliers bannerets, il choisit les titulaires de cette nouvelle fonction plutôt à cause de leur fortune, puisqu'il leur fallait pouvoir réunir 50 lances, sans compter les archers et les arbalétriers, qu'à cause de leur nom.

Malgré la disparition de la féodalité, la possession de la terre, ou tout du moins de sa seigneurie, était restée la marque d'une situation spéciale. C'était d'ailleurs toujours la terre — sauf deux ou trois exceptions — qu'on titrait et sous l'Ancien Régime un titre était toujours suivi du « de » indicatif de la terre à laquelle il s'appliquait.

Il pouvait y avoir de simples gentilshommes ne possédant point de seigneuries, mais comme le disait le proverbe : « Pas de seigneur sans terre ». Or, tout le monde voulait paraître seigneur et la particule en donnait l'apparence.

D'une part donc, importance considérable de la possession du sol, de l'autre, coutume de désigner les propriétaires par le nom de leur propriété. Mais cette coutume n'était pas réservée aux membres de la noblesse. Ils n'étaient pas seuls à posséder de la terre, ni même des fiefs et des châteaux (Se souvenir d'un conte du XIIIe siècle, connu sous le nom du « Lai de l'Oiselet » où il est question d'un riche vilain dont le domaine et le beau château avaient appartenu à un chevalier). Un roturier pouvait être seigneur d'un fief et on le désignait par le nom de ce fief, sans que depuis que les anoblissements aux francs fiefs avaient disparu au XVIe siècle (Edit d'Henri III, 1579) il cessât d'être authentiquement roturier. C'était reconnaître sa qualité de seigneur, sa fortune, ce n'était point le confondre avec la noblesse. Les actes le concernant ne contenaient point la qualification d'écuyer, et cela suffisait pour éviter la confusion. On y aurait lu, par exemple, Maître A., seigneur de B., tandis que pour un simple gentilhomme, peut-être beaucoup moins riche on aurait trouvé Messire A., écuyer, seigneur de B.

A noter en passant, qu'au XVIIIe siècle on trouve souvent Maître, et aussi Messire, remplacés par le mot Monsieur. Il n'est par rare de lire Monsieur A., écuyer seigneur de B. Bien des distinctions s'atténuent entre la noblesse et la bourgeoisie riche et terrienne. Ce qui demeure comme une démarcation essentielle, c'est le titre d'écuyer, critérium de la noblesse française et plus exactement de la noblesse antérieure à la Révolution.

La particule avait si peu de valeur nobiliaire dans les temps anciens qu'on la trouve, soit au moyen-âge, soit même encore aux temps mordernes portée par des serfs (*Etude sur Vierzon et ses environs*, par un des savants collabos de l'*Intermédiaire*).

Des bourgeois à particule, il suffit de parcourir de vieux actes pour en rencontrer maints exemples.

Prend-on la liste des fermiers généraux, de 1723 à 1789 ? Sur 370 noms qui la composent, 113, soit un peu plus de 30 0/0, possèdent la particule, quelquefois même redoublée, et cependant, il n'y a peut-être pas 2 0/0 de nobles égarés dans cette galère ? Prend-on la liste des députés du Tiers aux Etats-Généraux de 1789 ? On y relève près de 160 noms à particule. Je sais bien que quelques gentilshommes se firent élire par le Tiers ; mais combien ? Deux ou trois. La majorité de cette liste appartient bien au Tiers malgré une, deux et quelque fois trois particules. Il est d'autant plus facile de s'en assurer que les indications qui ac-

(1) Voir le numéro précédent.

compagnent les noms, les professions notées, sont souvent, en elles-mêmes, exclusives de noblesse. Ces listes, d'ailleurs, particulièrement la dernière, bien des gens les voudraient voir détruites. Elles renferment, en effet, des noms qui passent aujourd'hui pour nobles tandis qu'ils appartiennent à des familles authentiquement roturières dont quelques-unes sont en plus historiquement tarées par le rôle sanglant qu'elles ont joué à la Convention.

Sans rien signifier par elle-même, mais ayant acquis une valeur par l'usage, la particule a été très recherchée et très prise. Les uns l'ont mise devant leur nom patronymique. C'est un illogisme. Les autres l'ont obtenue en faisant suivre leur nom patronymique d'un nom de terre, ce qui était parfaitement licite, même après la Révolution, comme l'a reconnu la Cour de Cassation. Mais depuis la loi de 1858, il est interdit de procéder ainsi « motu proprio ». Il faut s'adresser au Conseil d'Etat s'il s'agit de l'adjonction d'un nom, aux tribunaux s'il s'agit de la reprise d'un nom qui fut la propriété des ascendants. Dans les deux cas, d'ailleurs, le dernier mot appartient aux tribunaux qui seuls peuvent ordonner la rectification de l'état civil. Mais dans les deux cas la rédaction du jugement n'est pas la même. Car il s'agit dans la première hypothèse d'une faveur qui est au fond toujours « fait du prince » quelles que puissent être les raisons alléguées par le demandeur, il s'agit dans la seconde d'une revendication légitime, d'un droit et souvent même d'un devoir. Mais tout le monde ne lit pas les jugements. Et devant la superbe de certains de ces particulés du Conseil d'Etat, qui ont été quelquefois jusqu'à rechercher, pour s'en vêtir, le nom de quelque bisaïeul maternel, la foule hésite, puis elle s'en laisse imposer, incapable de séparer l'ivraie du bon grain. De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et le tour est joué. Il existe cependant des listes très complètes de ceux que le Conseil d'Etat a favorisés et il est facile de les consulter au grand dam de ceux qui y figurent. En effet, s'il est plusieurs manières de classer les familles, il en est une, fort simple, qui les divise seulement en deux catégories : d'une part les familles qui ont tout à gagner à ce qu'on connaisse leurs titres et qui ne redoutent aucun examen, de l'autre celles, au contraire, qui ont tout à perdre à pareille vérification.

La plupart des discussions sur les noms, leur forme, leur valeur nobiliaire n'existeraient pas si subsistait le titre d'écuyer, titre modeste mais ancien et bien Ancien Régime. Il permettrait de séparer les vrais nobles de ceux qui n'en ont qu'une fausse apparence, et aussi de distinguer entre la noblesse antirévolutionnaire et la noblesse postrévolutionnaire, si je puis employer ces expressions.

C'est parce qu'avec le titre d'écuyer a disparu des actes la seule preuve de noblesse des gentilshommes non titrés (et remarquons en passant que la presque totalité de ceux-ci appartiennent à la noblesse antérieure à la Révolution) qu'on en est venu à prendre pour signe de noblesse ce qui n'était que signe de propriété terrienne. Et l'on a créé cette locution absurde « la particule nobiliaire » ! Mais enfin l'usage s'est répandu et l'on a vu, chose à peine croyable, de nombreuses familles nobles, et qui auraient dû connaître les principales règles nobiliaires, accorder, elles aussi, à la particule une valeur qu'elle n'eut jamais, et non contentes de prendre un nom de terre, ce qui pouvait être leur droit, faire précéder leur nom patronymique lui-même d'une particule, partant de cette idée radicalement fausse qu'un nom patronymique avait quelque chose de moins noble. Le contraire serait peut-être plus vrai. Il y a assez peu de familles aristocratiques sans nom patronymique, il suffit pour s'en convaincre de consulter d'anciennes généalogies, mais il arrive fréquemment que celui-ci n'apparaît plus.

Ce serait peut-être plutôt parmi les familles anoblies à la fin de l'Ancien Régime, alors que le préjugé relatif à la particule commençait à prendre de la force, que l'on pourrait constater l'absence de nom patronymique, parce qu'en obtenant des lettres de noblesse elles obtenaient quelquefois de changer de nom.

Notons aussi qu'un certain nombre de familles vraiment nobles et anciennes connues surtout par leur nom patronymique et ne voulant point l'échanger contre un nom de seigneurie ont vu les Rois

changer le nom de leur terre en la titrant et lui donner leur nom patronymique. Ne fut-ce pas le cas pour les Gouffier dont certain ensemble de possession fut érigé en marquisat de Gouffier ? Dans ce cas, et dans d'autres analogues, il y eut confusion du nom patronymique et du nom de seigneurie, mais on ne peut pas dire qu'il y avait pas de nom patronymique.

Si la particule a vu l'usage accroître, ou mieux créer sa valeur, l'usage, par contre, a réduit la valeur de l'expression « noble homme ». Il n'est pas douteux qu'au moyen-âge elle voulait dire gentilhomme. Plus tard elle est devenue très souvent au contraire exclusive de noblesse. Dans certaines provinces elle s'est maintenue plus longtemps que dans d'autres. Mais il n'est pas exact de dire qu'elle était « toujours exclusive de noblesse » même en Normandie. Pour s'en tenir à cette province, je puis citer quelques exemples, pris dans les ouvrages de M. l'abbé Paris-Jallobert, qui prouvent qu'il faut se garder de trop généraliser :

Noble homme et écuyer Robert Leroux seigneur de l'Estang et de la Villemarie, mort en 1617.

(Saint-Méloir des Ondes, page 26).

Noble homme et écuyer Jean d'Artois, seigneur de la Croix-Fresnaye, connétable de Saint-Malo, marié en 1608 avec Dlle Anne Le Gouverneur.

(Saint-Malo, page 31).

Noble homme et écuyer Alain Artur, seigneur de Pélan, né le 9 juin 1627.

(Saint-Malo, page 34).

Noble homme et écuyer René Baudran, seigneur des Chasteliers, inhumé en 1708.

(Saint-Malo, page 64).

Noble homme et écuyer Pierre Chéville, seigneur de La Ronce, marié le 8 mai 1633 à Guyonne Hacoul.

(Saint-Malo, page 223).

Noble homme et écuyer Nicolas Ebrard, seigneur du Colombier, inhumé le 6 janvier 1683.

(Saint-Malo, page 359).

Noble homme et écuyer Jean Gravé, seigneur du Fougeray, marié en 1635.

(Saint-Malo, page 135).

Noble homme et écuyer Jean Gravé, seigneur de Launay, inhumé en 1635.

(Saint-Malo, page 140).

Noble homme et écuyer Jean Heurtault, seigneur de Bricourt, mort en 1705.

(Saint-Malo, page 228).

Noble homme et écuyer François Rouvraye, seigneur de la Noë-Denis, marié à Jeanne Lebret en 1609.

(Saint-Malo, page 350).

G. DE LA VÉRONNE.

—

Inscription grecque à déterminer : « O toi qui passes » (LXIV, 137). — Des *Débats* :

Hylas ou Thercite. Un correspondant de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* signale que le commentateur de Tite-Live, Giovannezzi, rapporte avoir vu une plaque funéraire en marbre où un squelette étendu était surmonté d'une inscription grecque qu'on pouvait ainsi traduire : « Passant, vois ce squelette dépouillé de ses chairs. Celui d'Hylas ou de Thersite, qui peut le dire ? »

O triomphe de la mort ! Ce bel enfant Hylas ne se distinguerait plus du gnome Thercite. Qui le croirait ? Même au tombeau, même un squelette, le corps humain conserve encore sa structure et ses proportions. Et sous le ciel, les fleurs nomment leurs morts. Pour Hylas, un poète aurait dit :

La verveine a fleuri sur son cœur désolé :
Doux et funèbre, un lys a poussé dans sa bouche

Au tombeau de Thersite, on ne voit que l'euphorbe et l'ortie.

—

Etendard à déterminer (LXIV, 190). — L'étendard de soie jaune, divisé en quatre carrés par une large croix blanche, semble être un drapeau du régiment d'infanterie de Normandie (5e de l'arme).

En qualité de membre de la Sabretache, je serai reconnaissant au collaborateur Iskatel de préciser l'endroit où se trouve cet étendard. Peut-être les campagnes du régiment en Savoie pourront-elles expliquer la présence de ce drapeau en ce lieu.

C. N.

—

Un « Liber miraculorum » à retrouver (LXIV, 95). — En fait de bibliographie, quand on ne peut voir le livre lui-même, le mieux est de remonter aux sources les plus lointaines, car les bibliographes ont toujours eu la fâcheuse habitude de copier leurs devanciers, souvent sans les indiquer. Le premier auteur qui, à ma connaisance, fasse mention du « Liber miraculorum », que recherche Mon-

sieur René de Starn, est le P. Denis de Gênes, capucin, dans la seconde édition de la *Bibliotheca Scriptorum* de son ordre, imprimée à Gênes en 1691. Il affirme que le livre fut imprimé, mais il ne donne ni lieu, ni date ; ce qui, pour moi, est mauvais signe. Bernard de Bologne (non pas de Boulogne) n'a fait que reproduire son confrère dans la nouvelle édition de la Bibliothèque. C'est peut-être à la même source qu'a puisé Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. IV, Supplément au t. I, n° 4148.

Quant à l'auteur, je crois le retrouver dans un P. Julien de Bourguignon, Julianus Burgundionensis, qui fit profession chez les Capucins de la province de Bourgogne le 7 février 1630. S'il fit imprimer son travail, ce dut être avant 1689, car à cette époque il eût été d'un âge fort avancé. Le livre aura probablement été écrit en français, mais Denys de Gênes, qui écrivait en latin, a traduit ce titre comme beaucoup d'autres.

Dans son travail sur *Les Capucins en Franche-Comté*, (Paris, Poussielgue, 1882) l'abbé Morey ne parle pas du P. Julien ni de son livre, bien qu'il fasse mention de la statue de Notre-Dame-de-Gray.

ARCH. CAP.

—

Nom d'auteur à retrouver (LXIV, 96). — Le vers cité doit être lu :

Tant qu'il brille ici-bas, tout astre a son *nuage*, au lieu d' « *image* ».

NAUTICUS.

—

Editeur à retrouver (LXIV, 190). — Voici la référence exacte de l'ouvrage dont M. P. C. recherche l'éditeur.

Raoul Chélard : *Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche* (1797-1809), d'après des rapports de l'époque.

Paris. Plon-Nourrit, un vol. in-18 [1893]. B. N. Lh³ 286. F. B.

Mêmes réponses T., DE MORTAGNE, GOMBOUST, DEHERMAN.

—

Le village de Montrouge (LXIV, 140). — Montrouge tire son nom de Gui Le Rouge, seigneur de Montlhéry. Au XVIIIe siècle ce village se peupla de belles maisons, dont les principales appartenaient à la comtesse de Guerchi, dame de Montrouge, au duc de la Vallière, au critique Fréron et aux Jésuites.

* * *

Dans le n° du 10 août de l'*Intermédiaire*, on demande des détails sur le village de Montrouge.

Voir à ce sujet :

Histoire de Montrouge, par Eugène Toulouze et C.A. Maugarny, Montrouge 1905, Imprimerie L. Bayer, rue Céline Dubois. Ct L.

—

Pédagogie (LXIV, 143). — L'abbé Mabire est décédé ; son frère, M. Mabire, ancien conservateur des hypothèques à Bayeux, est également décédé. Ce dernier a laissé deux fils qui sont peut-être en possession des papiers laissés par leur oncle : le jeune habite à Bayeux ; l'aîné est juge au Tribunal civil de la Seine.

En ce qui concerne les racines latines, Bachelier, libraire, quai des Augustins, 55, à Paris, a édité un ouvrage qui avait comme titre :

Racines latines mises en phrases... d'après la méthode de M. de Fenaigle...

BEAUJOUR.

—

Expressions anglaises prises à contre-sens (LXIII ; LXIV, 131). — M. Adolphe Aderer a fondé une société des *Amis de la langue française*, intitulée : « Société nationale pour la défense du génie français et la protection de la langue française contre les mots étrangers, les néologismes inutiles et toutes les déformations qui la menacent. »

—

Survie de la pudeur chez la femme, d'après Pline (LXIII, 833). — Je tiens d'un ami qui a habité assez longtemps aux Indes que le fait cité par Pline, du cadavre de la femme noyée flottant sur le ventre est très connu là-bas.

Les pauvres qui n'ont pas les moyens d'incinérer complètement leurs morts les jettent dans le Gange après en avoir brûlé superficiellement le corps pour se conformer aux rites. Ces cadavres flottent dans le fleuve, et les passants qui les rencontrent en reconnaissent le sexe, sans y jeter un regard bien attentif, d'après sa position dans l'eau : La femme flotte sur le ventre et l'homme sur le dos.

Il me semble que le phénomène peut s'expliquer.

Le ventre et la poitrine de la femme étant plus volumineux que ceux de l'homme, le centre de gravité du corps couché se trouve placé, pour la femme dans un plan situé plus bas que le plan médian, ce qui doit nécessairement provoquer le renversement du corps abandonné à lui-même de manière à ce que le ventre plonge dans l'eau.

PAUL DE MONTZAIGLE.

Trouvailles et Curiosités.

La reine Hortense et son fils à Paris en 1832. — Le manuscrit dont un extrait ayant pour titre : *Napoléon III et Pie IX* paru dans le nº 1292 (LXIII, 634) de l'*Intermédiaire*, continue ainsi :

En quittant l'Italie, grâce à l'intervention généreuse du Saint Pontife qu'il médite en ce moment de renverser, Louis Bonaparte répudié, tout le monde le sait, par le mari de sa mère, fut rejoindre celle-ci en Suisse. De là, malgré la loi de 1816, ils se rendirent tous deux à Paris clandestinement pour y voir quelques amis et traiter de certaines affaires de réclamation contre le trésor royal. Ils descendirent sous des noms supposés, rue de la Paix, hôtel de Hollande. Louis Philippe régnait. C'était à la fin de l'hiver 1832 ; Casimir Périer était premier ministre.

La reine Hortense ayant beaucoup connu en Hollande M. France d'Houdetot, devenu aide de camp de Louis Philippe, n'hésita pas à lui écrire le jour même de son arrivée pour lui faire connaître sa présence et celle de son fils à Paris et le pria de vouloir bien se rendre à l'hôtel de la rue de la Paix. M. d'Houdetot accourut. Il trouva la reine Hortense très inquiète sur la position que faisait à elle et à son fils la loi de 1816, très désireuse d'obtenir pour eux deux un passeport, un permis de séjour dans les Pyrénées (où elle allait prendre les eaux) et enfin un secours, car ils étaient dans un assez grand dénuement. Le colonel d'Houdetot s'ouvrit de tout à Louis Philippe qui tout aussitôt lui remit 30.000 fr. pour la reine Hortense, lui fit dire qu'il répondait d'elle et de son fils et la pria de vouloir bien se rendre le soir même au Palais royal où il la recevrait accompagné de sa femme et de sa sœur, dans l'appartement particulier de M. d'Houdetot. Ce dernier chargé de porter ce message à l'ex-reine de Hollande, n'eut pas de peine à la décider à cette visite. Elle vint seule, son fils étant, dit-elle, pris de fièvre. La visite fut longue et intime. La reine Hortense en sortit ivre de joie, après avoir obtenu pour elle le libre séjour aux Pyrénées, des promesses d'argent considérables et les plus gracieuses marques de sympathie de la part de Louis Philippe et des deux princesses d'Orléans. M. d'Houdetot la reconduisit chez elle à minuit.

Le lendemain il y avait conseil des ministres. Louis Philippe, en s'asseyant, dit à ses conseillers : Eh bien ! Messieurs, quelles nouvelles ? — Sire, dit le maréchal Soult (alors ministre de la guerre), j'en ai une très certaine. La reine Hortense et son fils ont traversé incognito le midi de la France et se sont embarqués à Marseille pour Malte. — Vous croyez, fit Louis Philippe, en ricanant. — Je crois en être sûr, répliqua le maréchal. Alors Casimir Périer prit la parole : Sire, mes informations seront plus circonstanciées et plus certaines que celles du maréchal : La reine Hortense est à Paris avec son fils. Elle loge rue de la Paix, hôtel de Hollande. Elle a vu M. d'Houdetot, aide de camp de Votre Majesté qui lui a remis de votre part 30.000 fr. Hier soir à minuit, elle était ici en conférence avec Votre Majesté qui lui a promis un sauf-conduit pour elle et pour son fils et le permis de séjour aux eaux des Pyrénées. — Louis Philippe ne riait plus. — C'est renversant, dit-il, tout cela est vrai de point en point. Je n'ai rien à vous apprendre, mon cher Périer. — Non, sire, lui répondit celui-ci et c'est moi maintenant qui vais vous renseigner. Le fils de la reine Hortense n'était pas avec elle ici ? — Non, il etait souffrant. — Erreur, sire, à l'heure même où sa mère était chez Votre Majesté, il était, lui, de sa personne, dans une réunion secrète rue Basse du Rempart, où se trouvaient Blanqui, Raspail, Alibaud etc. et où l'on complotait le renversement de Votre Majesté, Louis Philippe et le conseil étaient dans la stupeur. — La preuve, dit enfin Louis Philippe ? — La voici, répondit Casimir Périer ; c'est le compte rendu de la séance secrète par un des conjurés qui m'est acquis (c'était Blanqui) et il tira de sa poche ce procès-verbal. Louis Philippe fut atterré, mais il se crut engagé par la parole donnée la veille à la reine Hortense qui pouvait ignorer d'ailleurs la conduite ténébreuse de son fils. On peut se rappeler que, peu de jours après au mois d'avril, Casimir Périer avoua à la tribune que la reine Hortense et son fils avaient traversé Paris, que la loi de 1816 avait été violée, mais que le cabinet, d'accord avec le roi, s'en faisait un titre d'honneur. La Chambre acclama cet acte de générosité. C'était le théâtre, cela, on sait la coulisse.

Seize années plus tard, au mois de juin 1848, M. d'Houdetot venait de Claremont où il était allé visiter ses anciens maîtres. Sur le même bateau à vapeur que lui se trouvait Louis Bonaparte allant à Paris fomenter les journées de juin (qui, pour le dire en passant, furent son ouvrage organisées par lui,

Pietri, Hubert et Persigny). M. d'Houdetot s'était croisé plusieurs fois sur le pont avec Louis Bonaparte sans paraître le reconnaître. Ce dernier se hasarda alors à rompre la glace. — « Vous ne me reconnaissez pas M. d'Houdetot ? — Parfaitement, Monsieur, répondit durement le général. — Alors je ne comprends pas que... — Monsieur, reprit d'Houdetot, vous souvenez-vous de la soirée du... pendant laquelle j'eus l'honneur de conduire votre mère chez le roi Louis Philippe ? Vous vous fîtes excuser comme souffrant et où étiez-vous, Monsieur, à cette heure-là ? Je l'ai appris le lendemain. Ai-je besoin de vous dire pourquoi je ne vous connais plus ? — Et il lui tourna le dos.

Entre M. d'Houdetot et moi, continue l'auteur du manuscrit, il n'y a personne, car c'est de lui-même que j'ai recueilli ce récit.

Il y a dans ces lignes aussi bien que dans celles où précédemment il était question de Loûis Bonaparte Napoléon III et de l'archevêque de Spolète Pie IX, un tel accent de vérité qu'il est difficile d'en nier l'exactitude. Elles sont d'ailleurs d'un secrétaire d'ambassade à l'époque où se passaient ces événements.

YHAF

—

Retour en France de la vicomtesse de Beauharnais et de sa fille Hortense, en 1790. — Le 19 juillet 1790, le commandant de la station navale des isles du Vent, de Pontevès Gien, déjà malade, avait dû souscrire à l'engagement écrit fait à son équipage mutiné depuis la veille, de quitter la Martinique, au plus tard le 20 septembre pour entrer en France. Le ministre, sans cesse prévenu par de Pontevès, n'avait pas écouté ses pressants appels. Il avait abandonné sans solde ces matelots inquiets des événements survenus en France, sans nouvelles précises de leurs femmes et de leurs enfants qui pouvaient manquer de pain, et sans cesse sollicités par les marins de commerce, par le parti de la révolution qui avait surtout des partisans à Saint-Pierre (Martinique).

Le Fort Bourbon était tombé au pouvoir des soldats gagnés par les prisonniers transférés de la geôle de Saint-Pierre. Les révoltés avaient gardé dans le fort le baron de Tascher de la Pagerie, oncle de la vicomtesse de Beauharnais. Ils avaient bombardé l'hôtel du Gouvernement Le vicomte de Damas avait dû se réfugier au fort d'en bas, l'actuel fort Saint-Louis.

Blessé en descendant du Fort Bourbon, de Damas s'était fait porter sur une propriété rurale. Le parti contre-révolutionnaire avait organisé à la campagne un camp retranché.

L'insurrection battait son plein. Le Fort Saint-Louis était menacé par le parti des villes favorable aux idées nouvelles, opposé aux autorités.

Durand d'Ubraye, commandant de la frégate la *Sensible* arrivée depuis peu, avait succédé à de Pontevès mort dès le 23 juillet. Le nouveau chef de la station navale, d'une vieille famille maritime, était lié aux Beauharnais.

L'*Illustre*, la *Sensible* et l'*Epervier* sont mouillés sous les feux du Fort Saint-Louis, à une demi-portée de canon, le 3 septembre 1790

La vicomtesse de Beauharnais et sa petite fille Hortense ont hâtivement rassemblé leurs effets, leurs vêtements. Elles n'ont pas pu se rendre aux Trois Islets, commune voisine de Fort Royal, pour faire leurs adieux à M. et Mme de la Pagerie. Sur la frégate la *Sensible*, elles s'embarquent sans retard. Durand d'Ubraye veut bien les conduire en France où les appelle le vicomte de Beauharnais.

Le 3 septembre 1790, à 10 h. 1/2 du matin, Durand d'Ubraye donne l'ordre impérieux d'appareiller sans retard. Il n'a pas eu le temps d'approvisionner d'eau son navire ; il n'a pu prendre les papiers de la station restés à Fort Royal ; il fait couper les câbles et met immédiatement à la voile, en même temps que l'*Illustre*. A l'aide du porte-voix, il ordonne à l'*Epervier* de hisser ses voiles et de couper ses câbles. Le commandant de l'*Epervier*, le lieutenant de vaisseau Boischâteau, ne peut obtempérer à cet ordre imprévu. Il avait envoyé à terre un canot qui ne revient qu'à 11 heures. Pendant ce temps, le *Sensible* gagne la haute mer avec l'*Illustre* et se rend au cap Salomon, au sud ouest et à une petite distance de Fort-Royal. Durand d'Ubraye fait à l'*Epervier* le signal absolu de rallier sans perdre une minute la frégate la *Sensible*. L'*Epervier* reçoit des Forts Bourbon et Saint-Louis vingt-neuf coups de canon tirés à boulet et à mitraille, et trois bombes. Ces décharges ne touchent pas l'*Epervier* qui regagne la *Sensible* au cap Salomon.

Rappelé par le commandant de la sta-

tion, le commandant du *Lutin*, le Prévost de Sainte-Croix, qui était à Castries (Sainte-Lucie) reçoit l'ordre de se rendre à la Martinique. Il rejoint Durand d'Ubraye au cap Salomon. Quoiqu'il eût laissé 20 hommes de son équipage, ses effets, son rôle d'équipage à Fort-Royal, Le Prévost de Sainte-Croix qui n'avait pas de vivres à bord préfère ne pas entrer dans la rade de cette ville. Il reçoit l'autorisation de se ravitailler à Saint-Barthélémy et de regagner la France.

Le 6 septembre, la *Sensible* ayant à son bord la future impératrice des Français et la future reine de Hollande met à la voile, quitte les eaux martiniquaises et va chercher à la hauteur des Bermudes les vents favorables. Pour regagner Brest, l'*Illustre* navigue de conserve avec elle.

Le 8, à 8 heures du matin, le *Lutin* aperçoit ces deux navires sous la terre de la Guadeloupe. Le Prévost de Sainte-Croix prend de nouveau les instructions du commandant de la station.

Les vents peu favorables amenèrent lentement la *Sensible* et l'*Illustre* à la hauteur des Bermudes par les 33°45 de latitude les 56° de longitude.

La *Sensible* demanda de l'eau à l'*Illustre*. Le commandant de Bizien de Langoat, en fournit à Durand d'Ubraye dix tonneaux.

Le 3 octobre, l'*Illustre* recevait de la *Sensible* le signal de faire la route qui lui conviendrait pour se rendre à Brest.

La traversée de la *Sensible* fut assez heureuse, mais longue. Les voyageurs n'avaient pas eu le temps de faire à Fort Royal les emplettes nécessaires à un long voyage. Hortense dut prier les matelots de la *Sensible* de procéder à la réparation de ses chaussures. La maistrance ne pouvant céder aux nobles passagères, même à prix d'or, des souliers de fillette qu'on ne trouve guère dans les effets d'habillement du bord, se contenta d'être aimable et de mettre en état les chaussures d'Hortense.

Partie le 6 septembre du cap Salomon, la *Sensible*, après une traversée de 53 jours, arriva à Toulon dans la nuit du 28 au 29 octobre 1790. Les lettres de Glandever du port de Toulon et de Durand d'Ubraye écrites de Toulon le 29, parvinrent à Paris, à la direction du ministère, le 8 et le 13 novembre. C'est donc vers le milieu de ce mois que la vicomtesse de Beauharnais arriva à Paris.

L'*Illustre* entra à Brest le 4 novembre. Il avait fait beaucoup d'eau, et le scorbut avait atteint l'équipage.

Parti de Saint-Barthélémy, le *Lutin* arriva à Rochefort le 3 novembre. Il avait subi 5 coups de vent, et mis 39 jours pour revenir de Saint-Barthélemy.

L'*Epervier* parvint à Lorient le 3 novembre, après une traversée de 54 jours, mais dans quel état ! Pour comble de malheur, il s'échoua dans la rade de Pennemarck en arrivant.

Durand d'Ubraye n'avait laissé à la Martinique que le breck la *Livrette* et la goëlette la *Gentille*. La station navale des Isles du Vent était singulièrement désorganisée. La conduite de Durand d'Ubraye reçut néanmoins l'approbation du ministre.

Plus tard, il n'eut qu'à se féliciter d'être parti aussi brusquement, surtout en offrant l'hospitalité de son bord à celle qui devait être l'impératrice Joséphine et la reine Hortense (1).

Les documents qui suivent peuvent être intitulés « Quinze ans après ».

Voici d'abord la lettre de l'ex-capitaine de vaisseau Durand d'Ubraye à Decrès, ministre de la marine et des colonies.

Monseigneur,

Enhardi par vos bontés, j'ose mettre sous vos yeux ma pénible position.

Entraîné de malheur en malheur, je me trouve sans aucun moyen de faire subsister ma famille nombreuse et j'ose recourir à vos bontés, à l'effet d'obtenir une pension de retraite relative à mon ancien grade de capitaine de vaisseau.

Les bontés dont S. M. l'Impératrice veut bien m'honorer ainsi que S. A. I. Madame la princesse Louis, m'enhardissent à mettre sous vos yeux le seul événement très heureux qui me soit arrivé depuis 15 ans.

En 1790, comandant (*sic*) les forces navales en station aux isles du Vent, dans un moment d'insurrection épouvantable, j'ai été assez heureux que de recevoir à bord de la frégate la *Sensible* S. M. l'Impératrice ainsi que la princesse Louis, sa fille et de les ramener en France. La bienfaisance de l'empereur dont on voit chaque jour tant d'exemples me donne la plus grande confiance dans

(1) Arch. nat. BB[4] (marine) 2 cahiers.

Bibl. du Port[3] de Brest. Documents 1784-1790. Cote 313[3].

Intendance de la marine Brest. Lettres de la Cour fin de 1790).

la réussite de ma demande, du moment que vous daignerez la mettre sous ses yeux, ma reconnaissance en sera éternelle, puisque par cette grâce je pourrai subsister et faire subsister ma nombreuse famille.

J'ai l'honneur, etc.

DURAND D'UBRAYE.

Paris ce 8 germinal, an 13, rue des Boucheries. F. B. S. G. n° 214.

Voici la suite qui fut donnée à cette requête par le ministre des colonies.

Le ... germinal an XIII,

Rapport à sa Majesté impériale

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la demande de pension de M. Durand Dubraye, ancien capitaine de vaisseau.

Cet officier a commencé par servir en qualité de volontaire en 1762 et a fait en cette qualité une campagne de 5 mois.

Il a été fait :

Garde-maritime le 12 novembre	1764	27-4-8
Enseigne	1772	
Lieutenant de vaisseau. . .	1778	
Capitaine de vaisseau . . .	1786	

Il est resté en activité jusqu'au 15 mars 1792.

Total des services effectifs . . . 27-0-3

Il s'est trouvé au combat et à la prise de la Grenade ainsi qu'au siège de Savanah.

Il a eu trois commandements.

Le bénéfice de 5 ans 5 mois de campagne qu'il a faits sur mer en temps de paix est de 2-8-15.

Celui des campagnes de guerre est : 4-5-9.

M. Dubraye est du nombre des officiers qui n'ont point paru à la revue du 15 mars 1792 ; en conséquence il se trouvait déchu de ses droits à la retraite, d'après les dispositions de la loi du 27 septembre de la même année. Mais déjà V. M. a fait preuve d'indulgence en accordant des pensions à quelques officiers que la loi avait frappés.

Et d'ailleurs les services de M. Dubraye ont été marqués par une circonstance assez heureuse pour lui donner des titres particuliers à la bienveillance de V. M.

Cet officier commandait en 1790 les forces navales en station aux isles du Vent. A cette époque, l'insurrection éclata dans ces colonies, et il eut le bonheur de recueillir à son bord et de ramener en France S. M. l'Impératrice ainsi que son Alt. Imp. la princesse Louis. Cet événement qui se rattache de trop près à ceux qui ont préparé les hautes destinées de la France, il a eu des résultats trop favorables pour que j'hésite de le faire valoir auprès de V. M. et de lui proposer de faire (mot illisible) les effets de sa bienveillance à M. Durand Dubraye.

Si les règlements ne permettent pas d'accorder à cet effet la pension de retraite de 1800 francs que comportent son grade et ses services, du moins, V. M., trouvera-t-elle convenable de lui faire payer une pension sur la caisse des Invalides et de la Marine a titre de secours, ainsi qu'en ont obtenu quelques officiers auxquels les mêmes règlements ne laissent plus l'espoir de cette faveur.

J'ai l'honneur de soumettre à V. M. un projet de décret rédigé en conséquence.

Ce projet de décret reçut l'approbation impériale.

D. n° 18. *Extrait des minutes de la secrétairie d'Etat.*

Lyon, le 25 germinal an XIII 15 avril 1805), Napoléon, Empereur des Français sur le rapport du ministre de la marine et des colonies.

Décrète :

Art. 1er. – Il sera payé à l'ancien capitaine de vaisseau Durand d'Ubraye une pension de dix huit cents francs sur les fonds de la caisse des Invalides et de la Marine à dater du présent mois de germinal.

Art. 2. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret :

Signé : NAPOLÉON
par l'Empereur
Le secrétaire d'Etat
Signé : Hugues B. MARET
Pour copie conforme
Le ministre de la marine et des colonies,
DECRÈS.

Le ministre de la marine et des colonies écrivait à Durand d'Ubraye :

Monsieur,

J'ai saisi l'occasion de mettre sous les yeux de l'Empereur, la demande que vous avez faite d'une pension, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que S. M. prenant en considération vos services a bien voulu vous accorder une pension de 1800 francs sur la caisse des Invalides et de la Marine à dater du 1er de germinal de cette année, etc.

Le 19 floréal an XIII, le brevet était signé et remis le même jour à Durand d'Ubraye alors âgé de 58 ans. (1)

Qui ne reconnaitra, dans ces circonstances, l'habituelle manière de Joséphine ?

R. PICHEVIN.

(1) Arch. minist. Marine. Personnel. CC7 dossier Durand d'Ubraye.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Septembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1303 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Conventions relatives à la cession de l'Etat de Gênes à Charles VII, roi de France. — Je lis dans les *Annales de Gênes*, liv. V, pièce 249 (*Castigatissimi Annali della Eccelsa et Illustrissima Republica di Genoa*, per il Reverendo Monsig. Agostino Giustiniano, Genoa, 1537, 1e ediz) :

L'an 1458, au mois de février, le doge et le Conseil délibérèrent de donner leur pays au roi de France, Charles VII, ancien ennemi du roi Alphonse, à certaines clauses et conditions. Le 11 mai arriva Jean, duc d'Anjou, fils du roi René, venant de Marseille, et la Communauté prêta serment de fidélité au roi de France dans la villa Fregosa, au faubourg Saint-Thomas. Ce serment fut reçu par le dit Jean, duc d'Anjou et de Calabre, qui ratifia, comme il était indiqué aux clauses de la convention, les privileges de la Communauté et ceux de la banque de Saint-Georges

Il prit ensuite possession, au nom du roi de France, du gouvernement de la ville, où

il fut reçu avec beaucoup d'honneurs et de grandes démonstrations de joie de la part des habitants. Suivant les conventions arrêtées, on lui remit la forteresse du Castelletto et toutes celles qui existaient sur le territoire de la République.

Les clauses du traité de cession de Gênes à la France ont-elles été publiées ?

Nauticus.

—

Exécutions militaires sous l'ancien régime. — Les Mémoires des XVIIe et XVIIIe siècles, rendant compte de l'exécution d'un déserteur, disent presque toujours qu'il est condamné à « avoir la tête cassée ». Existait-il, dans le code militaire du temps, une prescription spécifiant que le patient devait être frappé à la tête?

Alpha.

—

La Faculté de médecine de Paris sous la Commune. — A-t-on écrit quelque ouvrage ou quelque article de revue sur la question ci dessus ? Je n'en ai pas connaissance. Existe-t-il en quelque endroit des archives, actuellement accessibles, où l'on puisse se documenter ? La Faculté de médecine n'a rien.

Qui a été doyen à cette époque ? On me dit que c'est le Dr Dupré, professeur libre d'anatomie à l'Ecole pratique avant la guerre. J'ai connu Dupré, qui n'est mort qu'en 1899 ; je ne me doutais pas alors que j'aurais un jour à lui consacrer une notice biographique et je suis peu documenté sur son compte. Il me serait

très agréable d'avoir des renseignements, aux points de vue les plus divers.

Dupré, né à Saint-Jean-d'Arves (Etats sardes, actuellement Savoie) en 1836, a passé la plus grande partie de sa vie à Paris où il est mort. Il était docteur en médecine mais pas de la Faculté de Paris. Où avait-il pris son diplôme ? Il était aussi pharmacien de première classe, peut-être de Paris ; ce point mérite un éclaircissement.

Que sait-on de sa vie et de sa famille ? Où et quand s'est il marié ? Avec qui ? Il a laissé une fille, Baptistine, qui doit habiter Paris. Est-elle mariée et, dans ce cas, quel nom porte-t-elle ? Sait-on son adresse ? ISKATEL.

—

Famille d'Abzac. — Je voudrais savoir de qui est fils Henri d'Abzac de Mayac, marié à Marie Benoist de Saulmer. Leur fils François épousa, à Libourne, le 18 septembre 1749, Philippine, fille de Joseph Le Blanc, conseiller à la cour des aides et d'Apollonie de Gayrosse d'où Pierre, inhumé à Saint Sulpice de Faleyrens (Gironde) et François, baptisé à Libourne le 11 septembre 1753.

L'*Annuaire de la noblesse* de 1903, donne la généalogie de la branche de Mayrac et ne parle pas des susdits.

PIERRE MELLER.

—

Famille de Bauvière. — Je voudrais connaître quelques détails biographiques sur le sieur de Bauvière, capitaine, décédé avant 1691, date de la mort de sa veuve, Catherine des Robert, inhumée dans le cimetière de Mesnil-sous-les-Côtes (Verdunois).

Appartenait-il à une famille de Bauvière, en Champagne, qui portait d'après Rietstap : *D'argent à quatre fasces de gueules ?* E. DES R.

—

Mme de Baylen. — La mort a emporté le mois dernier une femme d'un âge avancé Mme de Baylen, née Plumkett. Son mari était, paraît-il, le fils naturel du maréchal Soult. Les mémoires du temps ont-ils raconté cette naissance ?

FLACDAL.

—

Bessas de la Megie. — Magny, le généalogiste si suspect, fait une généalogie, dans un de ses nombreux ouvrages d'une famille Bessas de la Megie. Cette famille aurait eu des alliances illustres, Plomby de la Geneste, Blondy de la Croix, Boullay de la Meurthe, Cellot, (fille de Louis, écuyer du roi), d'Anneguet, marquis de Vernon. Un de ses membres fait ériger en comté la terre de la Megie en 1751 ; un autre, Léon, se fait appeler marquis.

Or, cette maison Bessas de la Megie était originaire de Libourne. Guillaume Bessas de la Megie, que Magny qualifie seigneur de la Megie, était tout simplement un maître apothicaire à Libourne ; il était marié, comme le dit Magny, à Marie de Jauvanelle, mais son fils Jean-Baptiste que Magny qualifie comte, celui qui fit ériger la terre de la Megie en comté en 1751, était tout simplement apothicaire et épousait à Libourne Catherine Lacroix et non Jeanne Marie Blondy de la Croix. Un Elie Bessas de la Megie mourut à Libourne le 24 août 1751 et Elisabeth B. de la Megie épousa, à Saint Emilion, le 10 octobre 1782, J.-B. Chatard.

D'après Magny, les Bessas remontent à Isambert Bessas vivant au XIe siècle, à Bernard Bessas religieux de Saint-François, et à Pierre Bessas vivant en 1265 et possédant le château de la Megie !

Je désirerais savoir si cette maison existe encore. PIERRE MELLER.

—

Boillat, miniaturiste français. — Chargé par un amateur étranger de la rédaction du catalogue explicatif de sa collection de miniatures sur ivoire, je serais très reconnaissant à nos érudits confrères de me donner des renseignements biographiques sur le peintre BOILLAT, auteur d'un très beau portrait en miniature de l'impératrice Marie Louise, dans son cadre de l'époque. Cette miniature est la reproduction de l'estampe connue dont la tête fut faite à Paris, d'après nature.

Le *Dictionnaire des artistes français*, par Bellier de la Chavignerie, le *Dictionnaire* de Larousse et d'autres ouvrages du Cabinet des Estampes ne mentionnent pas ce Boillat. Je connais seulement un P. D. Boilat, auteur d'*Esquisses sénégalaises*, en 1853. Il est douteux que ce soit le miniaturiste du premier Empire.

DE LORVAL.

La dynastie des Francine au XVIIIe siècle. — Je n'ai pas sous les yeux le livre de M. Albert Mousset sur les Franchini, dits Francine, ingénieurs hydrauliciens au service de Louis XIV. Et je serais curieux de savoir si le Francine qui fut directeur de l'Opéra sous Louis XV, pendant la Régence et le ministère du cardinal de Fleury, n'était pas de la famille de ces Franchini.

H. QUINNET.

—

Dunglas Hume. — Dans une de ses charmantes études du *Temps* T. G. (Lenôtre) toujours si fidèlement documenté, parle de Hume le médium (*Temps*, 30 août 1911). Il termine ainsi :

Il disparut. On croit qu'il partit pour l'Amérique. Qui était-il ? Un audacieux bateleur ? Un espion ? On ne sait pas. Depuis ces temps reculés les frères Dawenport et les liseuses de pensée qui se produisent dans toutes les fêtes foraines ont singulièrement perfectionné ses procédés et nul ne songe à attribuer aux âmes du purgatoire les amusants mystères de la double vue. Mais qui pourrait dire comment finit Dunglas Hume ? Retrouva-t-il de l'autre côté de l'Océan, sa vogue parisienne ? Revint-il en France après la chute de l'Empire ? Est-il mort ? Quand ? Où ? A-t-il laissé des notes ou des Mémoires ? L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, s'il n'a déjà élucidé ces questions, trouverait là matière à une amusante enquête.

Cette enquête, nous l'ouvrons volontiers sans grand espoir : cette recherche a déjà tenté bien des chasseurs de secrets qui sont revenus bredouilles.

—

Louis-Marie Prudhomme. — Je lis dans la notice que consacre la *Biographie universelle* de Michaud à cet éditeur des *Révolutions de Paris* et de maints autres ouvrages révolutionnaires, la phrase suivante :

Ce qui est assez digne de remarque, c'est qu'en 1814 il se montra favorable à la restauration et qu'on le vit pendant plusieurs jours publier un journal où il manifesta hautement cette opinion.

Quel est le journal en question ?

DE MORTAGNE.

—

Achille Ricourt. — « Ce brave et digne artiste, a écrit Jules Janin, intelligent de toutes choses, âme d'élite, esprit fécond, le meilleur et le plus charmant interprète de tant de chefs-d'œuvre dont il s'est fait le grand-prêtre. »

Nous savons qu'Achille Ricourt fut le « lanceur » de la *Lucrèce* de Ponsard, et que vingt ans plus tard, ayant découvert Agar, il professait au petit théâtre de la Tour d'Auvergne. Mais quelle fut sa carrière artistique ? Par quels théâtres a-t-il passé ? D'où venait-il ? Et comment finit-il ? H. L.

—

Mlle Rousseil. — La carrière artistique de Mlle Rousseil nous est connue jusqu'en 1884. Mais ensuite ? Son nom cesse de paraître à l'*Annuaire des artistes* depuis 1890. On la disait retirée dans un couvent. Elle écrivit des volumes. — Lesquels ? En 1907 elle envoya une lettre au *Figaro* sur les *Souvenirs du Siège de 1870-71*. Quand parut-elle en public pour la dernière fois ? H. L.

—

Marie de Vienne, Viane ou Vianden. — La Chesnaye donne ces trois formes, — mariée vers 1324 à Enguerrand de Coucy, vicomte de Meaux, — et quelles étaient ses armes ?

BÉNÉDICTE.

—

Armes de la famille de Ville, ou Ville-sur-Illon. — Quelles étaient les armes de la famille de Ville, ou Ville-sur-Illon, à laquelle appartenait Marguerite de Ville, mar. en 1328 à Mathieu de Roye, Sgr du Plessier et d'Aunoy.

BÉNÉDICTE.

—

Du trait d'union dans les noms de lieux. — Doit-on écrire Mont Blanc ou Mont-Blanc, Bagnères de Bigorre ou Bagnères-de-Bigorre, Saint Jean Pied de Port ou Pied-de-Port, Pic Rouge de Pailha ou Pic-Rouge de Pailha ou encore Pic Rouge-de-Pailha ? On écrit généralement Corne d'Or (Constantinople), Bec d'Ambès (Gironde) et Cap-Martin (Nice), Mont-Aiguille et Mont Rose, Pic du Midi Hautes-Pyrénées et Grand-Vignemale. Quelles sont les règles précises auxquelles on doit se conformer ?

UN PYRÉNÉISTE.

—

Chanoinesses. — Où trouver des renseignements biographiques sur les nombreuses chanoinesses qu'ont fournies

au XVIII[e] siècle, les familles d'*Anstrude*, de *Certaines*, de *Ganay*, du *Pac de Ba lens* ? D. A.

—

Armes de la Dame de Bray. — Quels étaient le nom et les armes du père et de la mère de Blanche, Dame de Bray, héritière, mariée à Guillaume d'Harcourt, Sgr de la Ferté-Imbault. BÉNÉDICTE.

—

L'origine des cadres pour tableaux. — Dans beaucoup de vieux châteaux, surtout ceux maintenus ou reconstitués dans leur état primitif, les portraits et tableaux sont encastrés dans la boiserie. Ce qui semblerait indiquer que l'usage des encadrements, tels qu'on les fait maintenant, n'est pas très ancien. Un érudit confrère pourrait-il me dire, dût-il sourire de mon ignorance, dans quel pays et à quelle époque on a fait les premiers cadres pour tableaux ? Si c'est à l'étranger, quand l'usage en a-t-il été introduit et répandu en France? V. +

—

La Bouquetière de Bastien-Lepage. — Dans quelle collection se trouve actuellement un tableau de Bastien-Lepage « La Bouquetière », peint à Londres en 1882 ? B.

—

Tableau de Breughel à retrouver. — Qu'est devenu le tableau de Breughel de Velours : *Enée et Didon aux Enfers*, (vente de Boonem 1776, 625 fl.). *Dictionnaire* de Siret ?

PAUL DUBIÉ.

—

L'édition des œuvres de Théophile de Viau possédée par Théophile Gautier. — Dans un curieux article sur Théophile Gautier publié dans les *Annales politiques et littéraires* du 27 août 1911, M. Maurice Dreyfous parle du Théophile (de Viau) posé sur la table du maitre, mais il n'en indique pas l'édition. Il serait cependant intéressant de connaitre quelle est celle qui a inspiré à Théophile Gautier l'étincelant article des *Grotesques*. LACH.

—

Il n'est pas de chagrin que le temps ne console : vers à identifier.
A. LIBERT.

—

L'art est le seul pays qui n'a pas de frontières : vers à identifier.
A. LIBERT.

—

La beauté du visage est un frêle ornement : vers à identifier.
A. LIBERT.

—

Cornabec. — Dans une lettre de Vivonne, général des galères, à son secrétaire, Duché de Vaucy, je relève la phrase suivante :

Je vous prie, sachez de M. Lulli — le célèbre musicien et compositeur — *s'il n'a pas reçu une demi-douzaine de mouchoirs pour le tabac et trois bûches de Cornabec que je lui ai fait envoyer par M. Dautiège.*

Aucun des nombreux dictionnaires dont je dispose ne donnant le mot « cornabec », j'en demande la signification à l'*Intermédiaire*. NAUTICUS.

—

Les Jordils. — Que signifie ce lieu dit dont on trouve fréquemment le nom dans la Suisse française ? L.

—

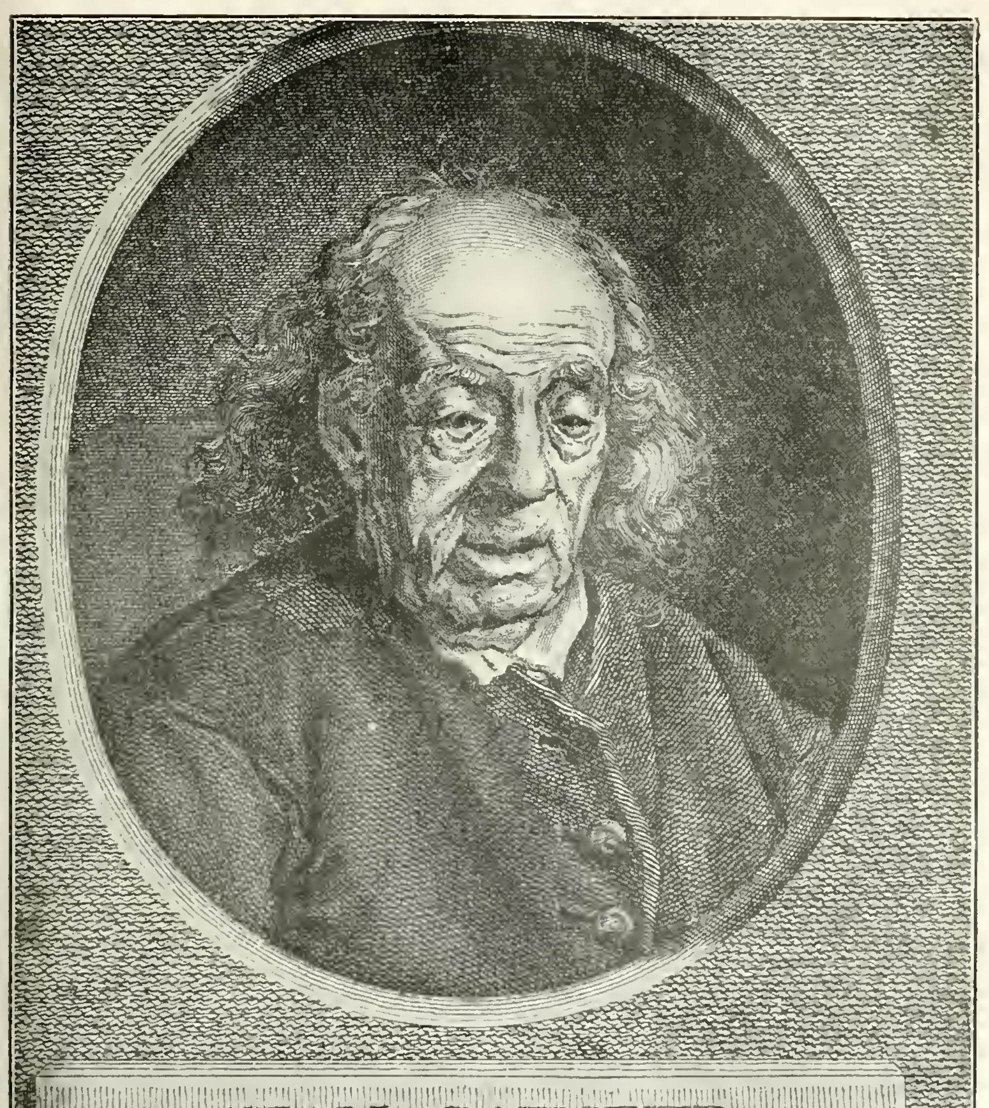
Vivant Denon. — Quels sont les dessins que le très aimable Dominique Vivant Denon a, ou aurait, tracés, au Tribunal Révolutionnaire, de certains accusés : c'est là que son *Point de Lendemain* se justifiait parmi quelle élégante injustice !

A propos de croquis de V. Denon, et comme mon ami M. Gustave Kahn m'a parlé fort dernièrement d'un important ouvrage qui se préparerait sur ce curieux personnage, je profite de l'obligeante pénétration de l'*Intermédiaire*, pour aviser cet auteur-là que j'ignore hélas ! que j'aurais l'honneur de tenir à sa disposition un croquis inédit de la main de Denon.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Reprises usuraires des Alliés pendant la Restauration. — La... fugue de la *Joconde* a remis en mémoire les revendications exercées par les Alliés, au retour des Bourbons, sur divers tableaux, statues et objets d'art dont le Consulat et l'Empire avaient spolié leur pays. Ils auraient, parait il, réclamé et emporté plus qu'ils n'avaient perdu. A-t-on dressé la liste de ces reprises usuraires ?
H. QUINNET.



JEAN CAUSEUR,
BOUCHER DE PROFESSION,
âgé de cent trente ans, né au Village de Ploumoguer, en
Basse Bretagne, Peint en Août 1771 par Charles Caffieri
Sculpteur Breveté du Roi pour la Marine à Brest

Réponses

—

Alphabet de Charlemagne (LXIV, 185). — Charlemagne, a-t-on prétendu, aurait voulu faire bâtir une vingtaine d'abbayes à chacune desquelles il attribuait une des lettres de l'alphabet, en guise de chiffre ou devise :

Les aorna de viestemens
Et de rentes et de biaus dons
Pour avoir a Dieu gueredons,
Et saintes reliques i mist
Que partout pourkaça et quist,
Et tant si fist il par son gré
Sour les laitres de l'a bé cé,
Si que el front de cascun eglise
A une laitre par devise.
(Phil. MOUSKES, V. 3081),

Le célèbre reliquaire de Conques appelé l'A de Charlemagne se rattachait à la même tradition :

Cui monasterio Conchas, prima inter monasteria per ipsum fundata, tribuit literam alphabeti : A de auro et argento ibi relinquens et suis magnis privilegiis ditans.

(*Chron. de Conques. Liber mirabilis. Bibl. Rich. rec. Doat.* nos 143-144).

Ces deux citations sont données par Victor Gay, *Glossaire archéologique*, I, 2.

Cet A B C de Charlemagne ne saurait, on le voit, avoir rien de commun avec les caractères de l'écriture connue sous le nom de « minuscule caroline ».

QUÆSITOR.

—

L'an mil (LXIII ; LXIV 49, 193). — Le volume, devenu, en effet, fort rare, auquel se réfère la réponse Marchal, porte ce titre : *Recherches critiques sur l'Histoire religieuse de la France* (Laisney, 1879).

Dans ce volume, Raoul Rosières réunissait une série de cinq articles parus dans la *Revue Bleue* (le plus ancien, le 19 août 1876) et les augmentait en les classant dans l'ordre chronologique de leurs sujets, de neuf chapitres constitués par le développement de notes substantielles choisies dans un véritable trésor amassé par lui depuis dix ans, pour sa grande *Histoire de la Société Française au Moyen Age*, ouvrage considérable, publié l'année suivante et deux fois réimprimé. (3e Edition, 1884).

Rosieres, la conscience même, signale d'ailleurs, comme travail « décisif » — qu'il ne connaissait pas en mars 1878, quand il donna son article : l'*An Mil* — une étude du bénédictin Dom Plaine, datant de janvier 1873. (*Revue des Questions historiques*) — étude si définitive qu'il hésita à reproduire la sienne.

Le monde savant religieux ne se fait aucune illusion sur la valeur de la Légende.

Rosières est mort à Meulan, à 49 ans, le 18 novembre 1900, laissant inachevée et malheureusement trop informe pour voir le jour, même par fragments, l'ébauche d'un traité de l' « Evolution du sentiment poétique dans la littérature française. »

L. P.

—

Les Templiers financiers (LXIV, 233). — Voir *L'administration financière des Templiers*, par M. Léopold Delisle, Paris, Imprimerie nationale.

DE MORTAGNE.

* * *

Les Templiers n'existent pas au xe siècle. Installés à Paris, au milieu du xiie siècle, ils reçoivent en dépôt des sommes d'argent des rois, des princes et des particuliers, riches ou non. Les Templiers font des *opérations financières* (cf. L. Delisle) parce que : ordre religieux et militaire. Il ne sont pas les seuls qui inspirent la confiance, et les grandes abbayes sont dans le même cas. Saint Denis et même Joyenval, qui a, à Paris, une maison fermée par une *porte en fer*, tout comme la maison de banque, ou *comptouer* des Templiers, rue Garnier sur l'eau, tout comme la chambre du Trésor au Louvre, voir : *Le Temple à Paris*, Champion, 1911, par moi.

Leur premier client royal, à Paris, est Louis VII, mais il ne faut pas exagérer ; les Templiers ne gèrent pas toutes les fortunes royales ou princieres. De plus, ils sont un tantinet *voleurs* (comme ... presque tous les manieurs d'argent). Philippe Auguste et Philippe le Bel l'apprennent à leurs dépens, comme nous le prouvons d'après les *Olim*, dans un volume sous presse.

PITON.

—

Possessions espagnoles sous le règne de Charles Quint (LXIV, 139) — Pour que le soleil ne se couche pas dans un empire, il n'est pas nécessaire que le territoire de l'Etat soit tres vaste ;

il suffit qu'il renferme deux points situés aux antipodes l'un de l'autre. Il suffit même que ce soit des points absolus : car, pour que le disque du soleil cesse d'en éclairer un, il faut qu'il passe tout entier au dessous de l'horizon, et aussitôt que son bord inférieur a franchi l'horizon, il éclaire l'autre : il l'éclaire même un peu avant, en raison de la réfraction atmosphérique.

Si l'on cherche les antipodes de Monaco, on trouve un point de l'Océan Pacifique, qui n'est pas fort loin de la Nouvelle Zélande. Il suffirait qu'il y ait dans ce point un ilot, et que le prince de Monaco en prenne possession pour y établir une roulette : il pourrai dire que le soleil ne se couche pas dans ses Etats.

L'empereur de Russie, l'empereur d'Allemagne le roi Angleterre ne possèdent pas ce privilège Je fais cependant une réserve pour l'empire britannique : je dois avouer qu'il s'y trouve tant de petits archipels que je pourrais faire erreur, faute d'avoir tenu compte de quelque rocher dont je n'ai jamais entendu parler. D'ailleurs l'absence d'un groupe d'antipodes parfaits n'est pas une raison suffisante pour poser la conclusion négative. Si l'on prend la Nouvelle Zélande et l'Angleterre, on a deux grandes régions qui ne s'éloignent pas beaucoup de l'*antipodicité*. En discutant ce qui se passe, à toutes les époques de l'année, pendant que le soleil ne brille ni sur l'une ni sur l'autre, on trouverait peut-être qu'il y a des points du territoire colonial anglais qui sont éclairés. Mais sur l'Allemagne et la Russie, il n'y a aucun doute.

Il n'en est pas de même pour la France. Si l'on considère d'une part, la pointe nord des possessions sénégalaises au niveau de la baie du Lévrier et du cap Blanc, et d'autre part, l'extrémité nord de la Nouvelle Caledonie, on a des régions exactement antipodes, et par conséquent la France, parmi les Etats qui existent aujourd'hui, est le seul dont on puisse dire ce qu'on a dit de l'Espagne au XVIe siècle.

On voit par là que les textes d'Horace doivent être modifiés pour l'usage des élèves des lycées de Paris, et que ces jeunes gens ne doivent pas lire :

Alme sol, curru nitido diem qui
Promis et celas, aliusque et idem
Nasceris, possis nihil urbe nostra
Visere majus.

Au lieu de *promis et celas*, il faut mettre *nobis nunquam celas*.

On m'objectera, peut-être, que cela ne fait pas le vers : mais c est une vaine objection.

Quant à l'empire de Charles Quint, on peut le retourner comme on voudra, il n'y a pas moyen de justifier la phrase si pompeuse qu'on a fabriquée (1) pour en célébrer l'étendue ; c'est un empire dans lequel le soleil se couchait tous les jours, pendant plusieurs heures.

Plus tard, quand la maison d'Autriche a conquis le Portugal, elle a possédé (nominalement) au Brésil un vaste territoire qui est l antipode de l'archipel des Philippines. Ce territoire fait partie du bassin de l'Amazone.

Alors la légende est devenue une vérité.

VICO BELTRAMI.

—

La Maréchale à Alais (LXIV, 92). — On lit dans les *Mémoires de Cavallier*, p. 249 :

Baville, par une odieuse ingratitude, écrivit à la cour que le maréchal de Montrevel, au lieu de chercher à nous détruire, ne songeait à rien autre chose qu'à l'amour et donnait toute son attention à *la construction d'une terrasse à Alais*.

Cette terrasse s'appelle *La Maréchale* en souvenir sans doute de Mme de Sous-

(1) *Cosas de Espana*. Les Espagnols en font bien d'autres Dans sa jolie note sur le combat des Trente, M de Mortagne dit qu'on avait interrompu la lutte pour permettre aux chevaliers de se désaltérer. C'est un récit poetique du Moyen Age. Sous le règne de la reine Isabelle, il y eut à Madrid une insurrection ; la ville se hérissa de barricades ; on lutta avec acharnement pendant deux jours. Mais le premier jour comme le second jour, le général O'Donnel envoya à 11 heures du matin un parlementaire aux insurgés pour les prévenir qu'il donnait une heure de trêve *para tomar el chocolate*.

Aussitôt les barricades furent abandonnées ; le feu cessa sur toute la ligne ; le peuple et la troupe ne songèrent plus qu'à préparer et à déguster leur boisson favorite. Quand les horloges sonnèrent midi, la bataille recommença.

— *Cosas de Espana !* —

telle, dont Montrevel, dans un impromptu galant disait :

Les fanatiques que je crains
Sont vos beaux yeux, Sylvie.

Cavallier écrivit encore :

Je crois que ce fut à la même époque (juillet 1703) qu'il devint amoureux d'une dame à Alais dont il était si épris qu'il nous avait presque oubliés.

Plusieurs lettres que j'interceptai sont des preuves certaines des sentiments qu'il inspirait au beau sexe. Je pourrai divertir le lecteur en en faisant connaître quelques-unes, si la vérité était de parler en tout temps, mais je peux dire seulement que sa maîtresse favorite était l'une des dames les plus distinguées de la province, dont le mari était allé à Paris pour suivre un procès que peut-être il perdit pendant que le maréchal gagnait le sien avec sa femme, car je fus informée que douze mois plus tard elle mit au monde un petit maréchal.

Terrien, curé de Montpezat, l'un des informateurs les plus dévoués de Baville, écrivait au prince de Conti, le 30 août 1703 :

M. de Montrevel est à Alais qui joue, fait la cour aux dames, se divertit et laisse faire les fanatiques. Le maréchal de Montluc dit qu'il faisait l'amour pendant la paix, mais qu'il n'y songeait jamais pendant la guerre. Icy on fait l'amour et on laisse la guerre.

Archives historiques de la guerre, 1708, pièce 77.

Du reste Saint-Simon a écrit que Montrevel fut le prince des fats et le modèle de l'homme à bonne fortune de la comédie. Une grande naissance, une valeur très brillante, une figure noble et imposante auquel le roi se prenait, une profession de galanterie dont le roi ne pouvait aussi se défaire, voilà tout ce qui fit sa fortune : *Mémoires* XI, 430.

On pourrait croire que si Montrevel fit établir cette terrasse, c'est qu'il considérait Alais comme « La plus vilaine ville du Languedoc » et voulait l'embellir. Ce jugement sans bienveillance se trouve dans une lettre qu'il adressait au brigadier Julien, le 11 décembre 1703, afin de lui déconseiller de choisir Alais pour s'y reposer au lendemain du dépeuplement et de l'incendie des paroisses protestantes des Hautes Cévennes *Archives historiques de la guerre*, 1708, pièce 309.

FRANK PUAUX.

Robespierre, fiancé de la Dauphine (LXIII, 97, 405). — On lit dans la *Suite du Journal de Perret*, n° 683, du 20 thermidor an II :

Le bruit s'est répandu que pour se donner plus de lustre aux yeux de ses futurs confrères couronnés, le tyran devait forcer la main à la jeune Capet et l'épouser. Pourquoi en effet ces efforts tentés dans la nuit du 9 au 10 thermidor pour s'emparer du Temple ? Ce mariage pouvait être à ses yeux un moyen de se faire reconnaître par les puissances étrangères si ses satellites l'avaient fait proclamer ici.

Toujours d'après le même journal, Barras aurait osé déclarer dans la séance de la Convention du 27 thermidor :

« Il est encore un fait, c'est que la fille de Capet était parée le 9 thermidor et que le 12 elle a pris le deuil. »

P. c. c DE MORTAGNE.

—

La reine Hortense et son fils à Paris en 1832 (LXIV, 273) — L'auteur place la visite de la reine Hortense à Casimir Périer à Paris *à la fin* de l'année 1832 : Casimir Périer était mort le 16 mai précédent. Ou il y a une erreur de date ou l'anecdote est erronée. G.

—

Sur le nom de Badinguet (T G. 678 ; LXIV, 7. 175). — Dans *Gavarni, l'Homme et l'Œuvre* (Henri Plon, 1873), pages 180 et 181, Les Goncourt écrivent :

La grisette... bonne, naïve et crédule créature, que l'étudiant, sans pitié dans ses gaietés, s'amuse à effrayer avec le squelette accroché à son mur.

— Tu ne la connais pas ?... Eugénie ? l'ancienne à Badinguet ?...

Et en renvoi :

Cette légende a son intérêt pour les chercheurs de l'origine des mots. Elle donne l'acte de naissance de ce nom de Badinguet, qui depuis eut une si grande fortune politique. Gavarni l'avait fabriqué avec le nom de Badingo, un ami qu'il avait dans les Landes.

EUGÈNE PITOU.

—

Les généraux manchots (LXIV, 48,204). — Le premier Empire nous donne une foule d'officiers supérieurs et généraux manchots (ou même à jambe de bois !), qui trouvèrent moyen de se tirer admirablement d'affaire, en dépit de la perte d'un de leur quatre membres.

Sans parler de Marmont, de d'Aboville, et autres généraux, il suffit de rappeler le brave général Loyson, que les Espagnols avaient surnommé « le manchot » (El Manéta). Dans la tranchée du siège de Dantzig, sous le maréchal Lefebvre, il prenait plaisir à faire rire nos soldats : en lançant en l'air sa manche vide au-dessus de la tranchée, pour y attirer inutilement les coups de fusils des assiégés, sur les uniformes des morts, dont les capotes lui servaient d'attrape nigauds, afin de forcer l'ennemi à brûler inutilement sa poudre.

Outre l'héroïque Daumesnil à Vincennes, le général à la jambe de bois citons encore ce colonel d'artillerie légère à la jambe de bois, dont nous avons retrouvé le nom, (1) et dont la fausse jambe fut rebrisée à diverses reprises par l'ennemi. En Russie, au passage de la Bérésina, un boulet ayant brisé la jambe de bois pour la troisième fois, il se contenta de dire à ses artilleurs, venus pour le relever : « Mes amis, laissez-moi tranquille ! allez seulement me chercher une autre jambe de rechange, dans le fourgon n° 4. » Les deux coups de canons, tirés par les Russes du corps de l'émigré Langeron, n'avaient servi qu'à briser la jambe de bois du colonel d'artillerie à cheval du corps d'Oudinot.

Dr Bougon.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 443) — Cette coutume existe actuellement dans l'armée des Etats-Unis, tant pour les officiers que pour les soldats.

Dr P.

—

L'assiduité des fonctionnaires (LXIV, 231). — Non, certes, pendant la Révolution, et même sous le régime de la Terreur, fonctionnaires et employés de ministères ne brillaient pas par l'exactitude, ni par l'assiduité. D'ailleurs, la plupart étaient considérés comme les pires réactionnaires. Il suffit de lire quelques numéros de l'*Ami du Peuple*, du *Père Duchesne*, de la *Feuille du Salut Public* et autres journaux de même espèce, pour être édifié sur la mollesse et le sans gêne qu'apportaient les employés à s'acquitter de leurs devoirs envers l'administration et le public. On aurait déjà pu formuler à leur intention cet axiome, sorti depuis d'une bouche auguste et qui devrait être gravé en lettres d'or à la porte de chaque bureau, que « le fonctionnaire est fait pour le public et non le public pour le fontionnaire. »

Pendant le Directoire, cette anarchie administrative, empira encore. Il est vrai que les employés pouvaient dire, pour justifier leur incurie et leur paresse, que le Trésor mettait aussi peu d'empressement à leur payer leurs émoluments qu'ils en apportaient à se rendre à leurs bureaux. Et l'on racontait volontiers cette anecdote, évidemment imaginée pour les besoins de la cause. Un employé accourait annoncer à ses rares camarades, restés à leur poste :

— Le ministre des finances vient de verser...

— Quelle chance ! clamaient en chœur les employés.

— ... Avec son cabriolet, dans la cour, poursuivait impitoyablement le mystificateur.

d'E.

—

Passage des Pavillons (LXIII, 827 ; LXIV, 63, 251). — Il est bien évident que les inscriptions portent : « Passage des deux Pavillons ». C'est la *Nomenclature officielle* de 1898, et l'édition de 1911 qui disent : « Passage des Pavillons ».

Je n'ai pas sous les yeux le plan officiel du Ier arrondissement ; il serait intéressant de savoir s'il est d'accord avec la *Nomenclature*.

César Birotteau.

—

Iles européennes quasi-indépendantes (LXI ; LXII ; LXIII, 646). — Jadis le *Constitutionnel* servait périodiquement l'histoire du Serpent-de-Mer ; maintenant les journaux, à court de copie sans doute, vous découvrent des îles indépendantes, des royaumes inconnus. Voici ce qu'imprime le *Nouvelliste de Bordeaux*, le 18 août dernier.

Qu'y a-t-il encore de vrai ou de faux là-dedans ?

Quid de pirates *turcs* s'emparant d'îles sur la côte anglaise ?

« Encore un roi en exil, mais en exil volontaire. Il s'agit d'un monarque très débonnaire, et sans titre véritable, de

(1) Il s'appelait Bretchel, et le nom de ce brave est à conserver.

M. Heaven, le souverain de l'île Lundy, située sur la côte nord du Devonshire.

« Cette île, Lundy, Island, longue de 3 milles 1|2, large d'un demi mille, a une superficie de 1.200 hectares environ. Exposée aux vents de l'ouest, elle a un climat des plus rigoureux et se trouve à 18 milles de Barrestáyle. Le révérend M Heaven qui en est le possesseur, en est aussi le roi, le souverain, car, propriété particulière, Lundy n'a pas de lois et ses trente-cinq ou quarante habitants ne paient ni taxes ni impôts.

« Pendant des siècles, Lundy qui, dès le XII[e] siècle, appartenait à la famille de Marisco, dont un membre fut pendu haut et court en 1242, fut un nid de pirates. En 1625, trois pirates turcs s'en emparèrent et, une douzaine d'années plus tard, un autre pirate, français cette fois, un certain Pronwille, s'y installa. Enfin, après bien des vicissitudes, Lundy devint la propriété du révérend Heaven, qui vivait tranquillement dans le château qui s'élevait à la pointe sud de son domaine. Mais l'âge est venu. M. Heaven a quatre-vingt-quatre ans. Le climat rude de Lundy ne lui convient plus, et il a dû quitter son royaume pour la terre ferme, où le climat est doux et clément. Peut-être, dans la belle saison, M. Heaven séjournera-t-il quelque temps à Lundy ; mais en hiver on ne l'y verra plus. Il s'est exilé lui-même de son domaine. »

PETRACORENSIS.

—

La danseuse Albertine (LXIV,235). — Dans ses *Guêpes*, Alphonse Karr rapporte quelques anecdotes aussi amusantes qu'intéressantes sur Mlle Albertine, surnommée dans les coulisses de l'Opéra : Fénelon, parce qu'elle s'était chargée de l'éducation des princes. Quels étaient ces princes ? Le prince de Joinville et le duc de Nemours, je crois.

GASTON CAPON.

—

Nicolas Boulangé, fondeur campanaire (LXIV, 140). — Sur Nicolas Boulangé M. P. B. trouvera peut-être des renseignements dans Léon Germain : *Les fondeurs de cloches lorrains* ; Bar-le-Duc, 1887 (extrait des *Mémoires de la Société des Lettres.. de Bar le-Duc*) et dans la *Revue de l'art chrétien*, année 1893, p. 126 et suiv. Je dis *peut-être* ; car, n'ayant pas ces ouvrages à ma disposition, je ne puis rien affirmer.

Au lieu de *Bravane*, ne pourrait-on pas lire *Breuvannes* (Hte-Marne) ? Je fais cette hypothèse, parce qu'autrefois de nombreux fondeurs campanaires habitèrent Breuvannes et ses environs.

Depuis longtemps M. Léon Germain et d'autres archéologues lorrains s'efforcent de dresser la liste des fondeurs campanaires de Champagne orientale et de Lorraine et de cataloguer leurs œuvres Ce travail a une portée non seulement régionale, mais même nationale ; car ces fondeurs lorrains, du XV[e] au XVII[e] siècle, ont placé leurs cloches dans presque toute la France, en Allemagne, aux Pays-Bas. M. P B. et d'autres intermédiairistes rendront donc service à l'archéologie en signalant des cloches fabriquées par des fondeurs du Nord-Est de la France.

MAURICE ROUSSET-CROISET.

—

Jean Causeur (LXIV, 236). — Né en 1638, au village de Ploumoguer, en Basse-Bretagne, Jean Causeur, boucher de profession, mourut le 10 juillet 1775, au village de Saint-Mathieu, près de Brest ; il était alors âgé de 137 ans !

Sobre et frugal, il n'avait de répugnance pour aucun aliment ni aucune boisson, mais il préférait le laitage. Dans les dernières années de sa vie, sa barbe avait été remplacée par un léger poil follet. A l'âge de 120 ans, Causeur se rasait encore lui-même et entendait la messe à genoux.

Parmi les documents que j'ai déjà pu recueillir pour mon *Livre d'Or des Centenaires Français*, je possède un portrait de Jean Causeur, représenté à mi-corps de 3/4 à gauche, tête nue, gravé en 1772, par P. Ch. Levesque, d'après le tableau peint par Charles Gaffieri, en août 1771. Le dessin est du format in-4°.

Nous donnons la reproduction de ce portrait que M. Dehermann reconnaîtra peut-être comme une copie du tableau qu'il a vu au château de La Seilleraye.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Sainte Chantal et Mme de Sévigné (LXIV, 186). — Il y a quelques années, vivait à Venise, un Chantal ; c'était un homme dans les 35 à 40 ans.

P. A. T.

*
* *

Les descendants en ligne directe de Mme de Toulongeon, la fille de Sainte-Jeanne Françoise Fresniat de Chantal, sont aujourd'hui, seuls :

Le marquis de Bizemont.
La comtesse Henri de Robien.
Le colonel marquis de Laguiche.
La comtesse Amédée d'Harcourt.
Le marquis de Virieu.
La comtesse d'Ursel.
Le comte de Charpin Feugerolles.
La comtesse de Virieu.
Mme de Bioncourt.
Le marquis, le comte et le vicomte de Lastie.

La marquise DE LAGUICHE.
douairière.

—

Chotel ou Chatel, directeur de théâtre (LXIII, 540, 803, 845 ; LXIV, 209). — Je trouve un Chotel qui joua la comédie en 1844, à l'Odéon. Il est de la distribution de l'*Orphelin de la Chine* avec Rouvière, Quélus, Bignon, etc.

EUGÈNE HÉROS.

—

Le père de Delacroix (LXIV, 187). — Charles Delacroix de Constant, père du grand peintre, était avocat au parlement et fut nommé, en 1786, maire de Coutant en Champagne, et devint ensuite l'un des administrateurs de la Marne. Le 3 septembre 1792, il fut élu par ce département membre de la Convention, et vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission avec son collègue Musset dans le département de Seine-et-Oise, il fut énergique, mais humain et juste. Elu député au Conseil des Anciens, il en fut nommé secrétaire dès la première séance, et le 14 brumaire an IV, il devint ministre des relations extérieures, place qu'il occupa jusqu'au 16 juillet 1797, époque à laquelle il fut remplacé par Talleyrand. Envoyé ensuite ambassadeur en Hollande, il y seconda la révolution du parti démocratique. Rallié à Bonaparte, le 11 ventôse, an VIII, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, d'où il passa le 3 floréal an XI à la préfecture de la Gironde. Il mourut à Bordeaux au mois de novembre 1805. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Je possède de ce personnage, alors qu'il était en mission dans le département de Seine-et-Oise, plusieurs ordres d'arrestation et de mise en liberté, signés de lui, concernant des personnes de l'arrondissement de Mantes. PAUL PINSON.

*
* *

Retraité en 1779 comme premier commis à la Marine et au contrôle Général, le père du peintre Delacroix, Charles Delacroix, remplit les fonctions de maire en la justice royale de Contault, puis d'administrateur du département de la Marne qui l'élut le 3 septembre 1792, membre de la Convention nationale. Il vota la mort du roi, sans appel ni sursis, et remplit diverses missions, notamment à Versailles Député de la Marne au Conseil des Anciens, il tint le portefeuille des relations extérieures du 14 brumaire an IV au 28 thermidor an V. Il se vit remplacer par Talleyrand qui lui fit accepter le poste de ministre de la République française près la République batave, titre qui lui est donné dans l'acte de naissance de son fils Eugène en date du 8 floréal an VI. Il fut rappelé le 6 prairial de la même année.

Il allait passer à Vienne avec le titre d'ambassadeur quand les négociations entre la France et l'Autriche furent rompues par l'attentat de Rastadt. Il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône le 20 germinal an VIII, puis de la Gironde le 3 floréal an XI. Il mourut à Bordeaux le 26 août 1805.

Les détails ci-dessus sont empruntés à la monographie d'Eugène Delacroix publiée par M. Maurice Tourneux (Laurens, éditeur collection des Grands Artistes p. 6, 7 et 8). C. DEHAIS.

*
* *

Cette question était peut-être la dernière qu'on devait s'attendre à voir figurer dans l'*Intermédiaire*. Charles Delacroix de Constant ou de Lacroix, le Conventionnel, le représentant en mission, est connu parmi les plus connus des conventionnels. Son fils Ferdinand Victor-Eugène Delacroix, qui n'a jamais pris, qu'on sache, le nom de Constant, a son article dans toutes les biographies. Il n'y a donc qu'à renvoyer aux dictionnaires pour la réponse à faire à cette question.

E. GRAVE.

—

Galard, marquis de l'Isle Boson (LXIV, 187). — Personne n'est plus au-

torisé pour répondre à cette question que M. le vicomte de Galard de Béarn. C'est le propriétaire du château de Wideville, près Davron (S.-et-O). E. GRAVE.

***

Dans une brochure intitulée *Notice historique sur la commune de Soubran* par le Docteur Merle (tirage à part du bulletin de la *Commission des Arts de Saintonge*, 1895), il y a des notes diffuses sur les La Rochebeaucourt, seigneur dudit Soubran, je citerai Prégent, marié en 1598, le 2 octobre, avec Marguerite de La Fillolie ; Jean V, seigneur de Saint-Mesme et de Courpignac, et son frère Claude, baron de La Rochebeaucourt. La femme de ce dernier, Sidonie de Villebresme, se remaria avec Cybard Tizon d'Argence, dont elle eut Marie, mariée à René de Galard-Brassac. — Jean ci-dessus est dit avoir eu des procès avec René de Galard Brassac en 1582.

« Jean VI prend le titre de seigneur de Soubran. Il s'unit à Jeanne de Béarn, dame de Clion-Somsac, dont il n'eut qu'une fille appelée Catherine. Celle ci se maria, en 1647, avec Louis Chabot, comte de Jarnac ».

Jean VI est-il fils de Jean V ou de Prégent ? Les indications de la brochure ne sont pas assez claires ; en écrivant à l'auteur à Soubran on en obtiendrait peut-être de plus précises. ST-SAUD.

—

Famille Lacordaire (LXIII, 733, 853 ; LXIV, 20, 69, 119, 212). — Mon compatriote et excellent ami H. C. M. me permettra d'élever quelques doutes sur l'origine de cette famille que l'on trouve établie à Dijon aux XVIe et XVIIe siècles

En 1575, Jean Lacordaire était sergent royal et ancien serviteur du président de Lareygnière [*sic*] (*Archives de Dijon*, I, 130).

En 1615, Jean Lacordaire (son fils ?) est inscrit au rôle des tailles, paroisse Saint-Jean (*Id* L. 220).

Le même Jean Lacordaire (ou Lacordère) est fermier des octrois de la ville de Dijon, en 1627 ; il obtient des remises sur son fermage en 1628, 1629 et 1631, en raison de la stérilité et infertilité des vignes et aussi à cause des maladies pestilentielles et contagieuses qui ont empêché le commerce des vins (*Id.*, K. 169 — M. 357 et 358).

En 1641, la veuve La Cordaire est imposée à 4 livres 10 sols, paroisse Saint-Philibert (*Id.* L. 233).

En 1656, Michel Lacordère est sergent de la mairie (*Id.* L. 240).

En 1679, Oudette Housse, veuve de Pierre Lacordaire, tailleur de pierres, est déchargée de sa cote d'impositions (*Id.* L. 585).

Tout près de Dijon, on trouve en 1607, à Arc sur Tille, Girard Lacordère, jardinier de Guillaume de Saulx, comte de Tavannes ; son fils probablement, Pierre Lacordaire, fut receveur de la seigneurie ; il était mort en 1650 et ses héritiers rendent ses comptes à Françoise Brulart, veuve de Claude de Saulx-Tavannes (*Archives de la Cote-d'Or*, E. 1740 et 1763).

C'est tout ce que j'ai relevé, mais cette énumération tend à prouver que les Lacordaire sont originaires de Dijon ou des environs ; au XVIIIe siècle cette famille disparait et c'est peut-être alors qu'elle passa dans la Haute-Marne et à Langres.

PALLIOT LE JEUNE.

***

Je remercie vivement les aimables confrères qui ont bien voulu répondre à ma question sur la famille du R. P Lacordaire. Je cherche à présent quels sont les ascendants et descendants des membres suivants de cette famille qui vivaient en 1861 et appartenaient je crois, à une branche établie à Port-sur-Saône (Haute-Saône)

1. — Jules Lacordaire, négociant à La Roche, près Montereau.

2. — N... Lacordaire, inpecteur des lignes télégraphiques à Vesoul.

3. — N... Lacordaire, notaire à Pontorson, beau frère du général Noirot.

4. — Lacordaire, inspecteur des domaines, ex sous-préfet de Châtillon.

Il y avait en outre à Paris, en 1878, Charles Lacordaire, inspecteur du Crédit foncier.

Comment ces personnes se rattachent-elles à la famille du dominicain ?

Baron A.-H.

—

La Quintinie, le décorateur des jardins (LXIV, 237) — La Quintinie, le créateur du Potager royal de Versailles (actuellement Ecole nationale d'Horticul-

ture), y a sa statue en bronze, par Cougny, élevée le 24 décembre 1876.

GASTON BOUDAN.

* * *

On voit au potager de Versailles une statue en bronze de Jean de la Quintinie « directeur de tous les jardins fruitiers et potagers » de Louis XIV, représenté en pied et assis, elle n'est pas ancienne et date, je crois, du second Empire.

On a de lui l'*Instruction pour les Jardins* 2 vol. in-4°, Paris, Claude Barbin, 1690.

LÉDA.

—

Madame Legras (LXIV, 189). — J'ai publié, en 1875, un grand volume in-4°, l'*Histoire de la ville de Montferrand, en Auvergne*, qui donne la réponse complète. En effet, ce volume possède, dans plusieurs pages, la généalogie détaillée d'Antoine Gras, *dit Le Gras*, mari de la célèbre Louise de Marillac, la collaboratrice de saint Vincent de Paul pour sa belle création des filles de la Charité. Mais Louise de Marillac n'était ni sa mère, ni sa tante, pas même la parente de Nicolas Le Gras, secrétaire de la reine Anne d'Autriche, ni de Simon Le Gras, évêque de Soissons. Antoine Gras ci dessus, descend d'une famille bourgeoise de Montferrand qui remonte à Jean Gras sergent du roi au bailliage de Montferrand en 1481 Cet Antoine Gras, mari de Louise de Marillac, fut secrétaire de la reine Marie de Médicis. De ce mariage naquit un seul fils, mort sans enfant Michel-Antoine Gras, dit Le Gras, né en 1613, marié en 1650, à Gabrielle Le Clerc. Remarquons qu'Antoine Gras, époux de ladite Louise de Marillac, crut devoir prendre le nom de Le Gras d'une noble famille de Paris, dont était Simon Le Gras déjà nommé et l'évêque de Soissons. Il prit aussi les armoiries de cette maison, sans doute en vertu d'une tradition de famille ; mais les nombreuses archives que j'ai consultées à Montferrand n'ont pu, réellement, le rattacher à ces Le Gras, de Paris, et son nom réel était Gras. On trouvera la généalogie des Gras ainsi que je l'ai dit en commençant dans mon *Histoire de Montferrand* qui est à la bibliothèque Nationale à Paris.

AMBROISE TARDIEU.

Famille de Lombard (LXIV, 237). — En parcourant *Les Meyran* du baron du Roure, je trouve que :

Charles de Lombard, marquis de Montauroux, époux de Louise de Forbin, mourut à Aix le 19 août 1768, âgé de 85 ans ;

Gaspard de Lombard, dit le cadet de Gourdon, fut tué en duel mai 1677. par Claude de Forbin ;

Marie-Thérese de Lombard de Gourdon épousa, par contrat du 26 mai 1708, Zacharie de Raoux-Roausset, comte de Boulbon ;

Marquise de Paule d'Hiéronymo, veuve de François de Glandevès, se remaria à Charles de Lombard Gourdon, et mourut le 18 novembre 1688.

D. A.

—

Le verre de Panard (LXIII, LXIV ; 81). — La reproduction du verre de Panard parut dans le premier numéro de la *Chanson Française*, du 1er janvier 1874, en grandeur naturelle. Le verre mesure environ 17 centimètres de hauteur, il a 11 centimètres de largeur à l'orifice et 8 centimètres à sa base.

A. PATAY.

—

Rabelais et Pascal (LII ; LIV ; LXIII). — Le sceptre porté par le personnage XV des *Songes drôlatiques de Pantagruel* comporte un globe, ou une sphère symbolisant peut-être la définition en cause. Le commentateur de l'édition populaire de 1869, *Le Grand Jacques* (Gabriel Richard), paraît de cet avis.

SGLPN.

—

Un Racine (LXIV, 238). — Si Elisabeth-Henriette Racine, dont parle le confrère X de B., et qu'il présente comme ayant épousé, en 1711, un Jean François Mérault, est vraiment de la famille du poete, elle ne peut être de ses descendants, et serait tout au plus de ses collatéraux. Tous ses descendants sont connus par *L'essai généalogique sur la famille Racine*, par F. C. G de Trémault de Bellatour, qui a paru en 1867, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1867, pp. 212 à 238.

Cette généalogie remonte jusqu'à Jean Racine, grand-père du poete, mort à la Ferté-Milon en 1592. Elisabeth Henriette n'y figure pas.

ST-VENANT.

Où naquit Richelieu ? (T G. 772, LXIV, 185, 243). — Il serait intéressant de savoir si, lorsque Ch. Sellier a écrit sa *Monographie de l'hôtel d'Aumont*, il savait que le maréchal avait été l'un des parrains de Richelieu. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Famille de Riquetti de Mirabeau (LXIV, 141). — La mère du grand orateur s'appelait Marie-Geneviève de Vassan ; d'une famille originaire du Soissonnais, elle était née le 3 décembre 1725, fut mariée à douze ans, en décembre 1737, au jeune de Saulvebœuf qui mourut l'année suivante, avant, bien entendu, la consommation du mariage, à cause de l'âge de la jeune épouse.

Elle devint la femme du marquis de Mirabeau, le 21 avril 1743, au château d'Aigueperce, près de Limoges.

Ses différends avec son mari sont restés célèbres : elle quitta le domicile conjugal en mars 1762 et mourut à Paris, le 28 brumaire (an III) novembre 1794, trois ans et demi après son illustre fils.

GEO L.

—

Un médaillon de Rouget de Lisle par David d'Angers (LXIV, 234). — Le gagnant de ce médaillon ne demeurait pas à Montmartre, mais dans la rue Saint-Pierre, actuellement partie de la rue Paul Lelong.

Il n'y eut jamais d'agent de change à Montmartre, pas plus que de notaire, et nous ne sommes pas près d'en avoir.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Bérard en annonçant à Rouget de Lisle le tirage de la loterie ajoute :

P. S. Le billet portant le n° 141, premier sorti, m'a été remis. Il appartenait à M. Justin rue Saint-Pierre, à Montmartre, n° 15.

David d'Angers écrit — ce passage est cité par M. Jouin (1er volume de la *Biographie* de David d'Angers page 169).

Lorsque mon travail fut terminé, je l'offris à Laffitte... le médaillon... échut à M. Justin, agent de change.

—

Famille de Tournemire (LXIII, 302, 423, 764 ; LXIV, 218). — Deux petites rectifications généalogiques :

Emilie épousa Oscar Lahure, fils du général.

Marie, devenue marquise de Périgny, est morte il y a deux ou trois ans.

F.

*
* *

Le général de Tournemire s'appelait Bernard Vacher. Il naquit à Aurillac le 18 octobre 1788 et mourut à Villeneuve-sur Lot, le 8 janvier 1865. Il était fils de Jean-Charles Vacher, député du Cantal, recteur de l'Académie de Clermont en 1808. Ce dernier s'appela d'abord Vacher de Bourg-l'Ange, il redevint Vacher tout court durant la Révolution. Sous l'Empire ce fut Vacher de Tournemire et sous Louis XVIII il devint le baron de Tournemire.

S. G. L.

—

Lettres inédites de saint Vincent de Paul (LXIV, 239) — La *Revue des questions historiques* de janvier 1907 (p. 222 229) a publié et commenté une *Lettre inédite de saint Vincent de Paul à Magdeleine de Lamoignon*, datée de 1652, dont M. le comte de Segur-Lamoignon possède l'autographe. H. DE L.

—

Les princes fils aînés de l'Eglise (LXIV, 147). — Col. 241, ligne 2 : au lieu de : LXIII, lire : LXII.

—

Le marquis de Villette (LXIV, 93). — Ayant a ma disposition la plus grande partie des papiers du marquis de Villette, l'époux de « Belle et Bonne », objet de la question de M. Brenal, je puis affirmer que sa famille n'avait absolument rien de commun avec les de Valois, marquis de Villette. Charles de Villette le conventionnel, chez qui mourut Voltaire, était le second marquis de son nom, et n'en portait point d'autre. Il appartenait à une famille de modestes gentilshommes bas-normands. Son père, entré dans la finance et devenu trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, fit une fortune considérable et obtint en sa faveur l'érection en marquisat de la terre du Plessis-Longueau, près Pont-Sainte Maxence. Le troisième et dernier marquis de Villette, fils unique de Charles, mourut sans enfants il y a un peu plus d'un demi-siècle, laissant un testament en faveur de l'évêque de Moulins, Monseigneur de Dreux-Brézé, testament qui donna lieu à un procès fameux, sous prétexte que ce n'était qu'un fidéi-commis au bénéfice du comte

de Chambord. Loin de mes documents en ce moment, je n'en dis pas davantage. J'ai répondu, d'ailleurs, à la question de M. Brenal et je me tiens à la disposition de notre confrère pour tous renseignements complémentaires. LE BESACIER.

—

République et titres de noblesse (LXIV, 189). — Le gouvernement actuel de la République Française a reconnu des titres accordés par un souverain etranger. C'est ainsi que M. François-Joseph-Marie Carmoy a été autorisé, par décret du 2 décembre 1874, à porter le titre de comte héréditaire, conféré à son père par bref pontifical du 27 septembre 1859. — Le plus joli, c est que ce dernier ne l'avait obtenu qu'à titre personnel.

Le 25 septembre 1877, un décret du président de la R F. autorisa les frères Despous de Paul, Joseph-Eugène et Charles-Etienne, à porter le titre de comte, qui leur avait été donné par le pape en juin précédent. — De même M Charles-Amable Franquet de Franqueville en 1876 (comte romain); M. de Lanet en 1874; le général Niel en 1876, etc.

PETRACORENSIS.

—

Armoiries des abbés d'Orval (LXIV, 5). — Henri III de Meugen, originaire de Beaufort près Echternach, abbé d'Orval le 17 mai 1639, avec coadjuteur le 29 janvier 1666, démissionnaire le 10 mars 1668, mort à Longwy le 6 juin suivant, portait : *d'azur au chef emmanche d'or et à la fasce de gueules*. Charles de Bentzeradt né à Echternach le 23 août 1635, profès en 1656, coadjuteur de Meugen en 1666, abbé d'Orval le 8 mars 1703, mort le 12 juin 1707 portait : *d'argent à la croix engrêlée de sable*.

Meugen et Bentzeradt sont en réalité, non les 43e et 44e abbés mais bien les 44e et 45e Cf. par exemple l'épitaphe de ce dernier :

D. O. M.
CAROLO DE BENTZERADT
EPTERNACENSI
45 AUREÆ VALLIS ABBATI
QUI etc...

R KŒNIG.

—

Ex-libris M. P. (LXIV, 142). — Cet ex-libris est celui de Charles Maurice Perrod, de Saint-Amour (Jura) ecclésiastique, XIXe siècle. Voir J B Mercier : *Ex-libris Franc-Comtois*, Dijon 1909 n° 496, page 117. NISIAR.

***

Dans les *Archives de la Soc. franc. des Collectionneurs d'ex-libris*, juin 1910, cet ex libris est attribué à l'abbé Ch. M. Perrod, aumônier du lycée de Lons-le-Saulnier.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

Cet ex libris à la légende : *Cui bled ne faut souvent puet Maudre*, appartient à M. l'abbé Charles-Maurice Perrod, né à Saint-Amour (Jura), le 9 novembre 1868, aumônier du lycée de Lons-le-Saulnier, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Franche Comté. Cet ex-libris, a été publié dans la brochure de M. A. Maire : *Documents pour servir à l'étude et au classement des Ex-libris franc comtois*, Gray, G. Roux, 1908. GÉO FILH.

***

Cet ex-libris appartient à M. Perrod (Charles-Maurice), aumônier du lycée de Lons-le-Saulnier. officier d'academie, auteur de nombreux ouvrages sur la Franche Comté La légende qui occupe l'intérieur du cartouche : *cui bl d ne faut souvent puet maudre* est de Rutebeuf. Il a été publié et décrit dans ma brochure : *Documents pour servir à l étude et au classement des Ex-libris franc comtois*, Gray, G. Roux, 1908, in 8, p. 94.

J'ajoute que M. Perrod va faire paraître un important travail, probablement déjà sous presse, qui aura pour titre : *Repertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois imprimés avant 1789* et qui comporte environ 6.000 fiches, avec table analytique contenant près de 15.000 références. A. MAIRE.

—

Rem militarem et argute loqui (LXIII, 832; LXIV. 74). — Il est clair que M. Faguet, en citant la parole de Caton l'Ancien — et non de César — a omis le mot : *agere* sans lequel la phrase est incompréhensible, mais comment aucun de ses savants confrères ne s'en est-il aperçu lors de la lecture en réunion privée qui a dû précéder de huit jours la séance publique de l'Académie française ? On me communique à ce sujet un piquant article de M. Louis Teste (dans le *Patriote* de

Bruxelles), d'après lequel le véritable texte serait : *Bellum agere et argute loqui.*

A propos de cette séance académique, je ne sais si l'on a déjà remarqué que le général Langlois, énumérant toutes les œuvres littéraires de son prédécesseur, n'a point parlé du *Roman d'un royaliste* (il s'agit de M. de Virieu), un des livres les plus importants et les plus captivants écrits par le marquis Costa de Beauregard.

Pourquoi cette omission qui doit avoir été voulue ? J. W.

*
* *

Cette phrase célèbre se trouve dans un fragment des œuvres de Caton En voici le texte : « Pleraque Galliaduas res industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui », que je trouve dans Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 346, note 1. (Paris, Hachette, 1908, gr in-8°).

MAURICE ROUSSET CROISET.

—

L'épitaphe de Tarascon (LXIV, 89, 169). — Cette inscription énigmatique est connue depuis longtemps : découverte au XVIIe siècle à Casaralta, près de Bologne, elle se retrouve, avec quelques variantes, parmi les monuments lapidaires du Musée de Beauvais, sur un cartouche en marbre blanc, provenant du château de Chantilly (cf. Mathon, *Catalogue du musée archéologique de Beauvais*, n° 218, dans *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t V, première partie, in-8°, Beauvais, 1862, p. 143).

Publiée à plusieurs reprises, notamment par Montalbani en 1651, par Spon en 1677, par Malvasia en 1683, par Schwarz en 1727, elle a eu les honneurs du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin, où elle figure, parmi les textes faux, sous le n° 88 du tome XI.

M. Ernest Charvet, dans une note sur le cartouche du Musée de Beauvais (*Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, compte rendu des séances, 1898*, in-8°, Beauvais, s. d., p. 48.), divise les auteurs, qui ont essayé d'interpréter cette inscription mystérieuse, en deux catégories, ceux qui voient dans *Ælia Laelia Crispis* une femme et ceux qui y voient une abstraction. Malvasia est des premiers, et Schwarz des seconds. En 1897, le docteur Lamborghini, dans une curieuse brochure publiée à Ferrare a soutenu que ce texte s'appliquait à une folle.

Le regretté président de la Société académique de l'Oise, ayant envoyé un estampage de l'inscription du Musée de Beauvais à M. René Cagnat, celui-ci lui répondit qu'après avoir cherché quelque peu, il abandonnait la partie. Le savant membre de l'Institut ajoutait, en se rengeant à l'avis de Spon « qu'on ne doit pas s'alambiquer le cerveau à des pensées ridicules de quelque moderne qui a voulu faire le bel esprit. »

Et M. Ern. Charvet concluait que l'inscription du Musée de Beauvais resterait probablement toujours inexpliquée, peut-être parce qu'elle est inexplicable.

L. A. M.

*
* *

L'épitaphe que prétend avoir découverte récemment à Tarascon un journaliste italien, est une vieille connaissance. Peignot la cite, d'après Drexelius, (*Aeternitatis prodromus*, Cologne 1630), dans son *Choix de testaments remarquables*. Paris 1829 tome second.

Il existait, dit-il, jadis à Bologne, une épitaphe énigmatique qui, dans le temps, a singulièrement exercé les beaux-esprits, et sans doute aussi les oisifs On a même publié des commentaires assez nourris sur ce chef-d'œuvre d'obscurité ; et, comme on devait bien s'y attendre, le mot de l'énigme est encore à trouver. Quel est le mot de cette énigme? Il n'est certainement pas facile à trouver, et je crois que M. L... lui-même, qui, en 1802, a tant exercé la sagacité des Œdipes modernes par son *Contraste*, présenté avec autant de clarté que l'epitaphe en question, y perdrait son latin. Quoi qu'il en soit Drexelius nous apprend que les uns prétendaient que cette épitaphe désignait l'esprit de l'homme ; d'autres, l'eau des nuées : ceux-ci y voyaient Niobé changée en pierre ; enfin chacun a donné son mot et la lumière est toujours sous le boisseau, quoique Jean Furius de Bruges et Richard Vitus Basinstochius, jurisconsulte anglais, nous aient laissé des commentaires sur cet important morceau Le livre de Basinstochius a été imprimé à Dordrecht en 1618, etc.

L'épitaphe reproduite par G. Peignot contient un passage de plus que celle de votre correspondant.

Hoc est sepulcrum intus cadaver non habens, hoc est cadaver sepulcrum extra non

habens, sed cadaver idem est et sepulcrum sibi.

NISIAR.

***

Plusieurs générations de collaborateurs ayant déjà passé ici depuis la création de notre déjà vieil *Intermédiaire*, il était vraisemblable qu'un document aussi obscur que celui-ci avait été soumis à nos prédécesseurs. Aussi, c'est avec confiance que j'ai recherché les « inscriptions énigmatiques » étudiées ici avant nous et classées à la Table générale col. 448.

L'épitaphe en question, plus connue sous le nom d'*inscription de Bologne*, fut signalée aux fondateurs de l'*Intermédiaire* dès 1869 (V, 240) comme existant au musée de Beauvais et provenant du château de Chantilly. Elle motiva alors quatre réponses (V, 324, 412, 492, 670). Puis, oubliée pendant la guerre, elle fut remise sur le tapis sous forme de « trouvaille » faite encore au musée de Beauvais, en 1874 (VII, 200). Mais alors on répondit (VII, 283) que l'*Intermédiaire* en avait déjà parlé, et aussi qu'elle avait été trouvée à Bologne et commentée dans nombre d'ouvrages dont le plus ancien paru à Dordrecht en 1618, puis dans le *Journal des Savants* du 16 fév. 1705, dans le *Journal de Trévoux* en fév. 1723, etc., etc.

Enfin il ne serait pas impossible que la rencontre d'autres copies ait provoqué ici quelque nouvelle question depuis l'établissement de la table actuelle, qui s'arrête, comme l'on sait, à la fin de 1896.

Quant au sens de l'inscription, il semble bien qu'il reste à trouver, quoique « elle « ait exercé le génie de tant de savants et « fait naître tant de volumes d'interprétation, » aux termes d'une brochure que j'ai sous les yeux :

Ælia Lilia Crispis, notice historique et explicative sur l'inscription énigmatique de Bologne, par A. Guilmeth, Louviers, 1833, in-8.

La version de Guilmeth, qui critiquait ses nombreux prédécesseurs, fut jugée elle-même peu satisfaisante en 1869 par un des correspondants de l'*Intermédiaire*, M. Lormier de Rouen. Guilmeth trouve que l'inscription est ou, si l'on préfère, « renferme la pensée de celui qui la composa » c'est-à-dire que « le mot de l'énigme consiste tout simplement dans l'inscription elle même ». Si je comprends bien, car l'explication n'est pas beaucoup plus claire que le texte, Ælia Lilia Crispis serait l'idée, la pensée venue à l'auteur de faire cette énigme et Agathon serait l'auteur lui-même.

D'après un autre correspondant de 1869 qui signait J. P. (de Grenoble) (V, 412, n° du 25 juillet 1869), l'inscription symboliserait l'âme humaine :

Ælia et Agathon ne sont plus ni femme ni homme : ils sont aujourd'hui une substance immortelle, immatérielle n'ayant pas plus de sexe que de molécules, sans âge comme sans lieu déterminé ; en un mot Ælia est une âme, Agathon un esprit. C'est donc, de part et d'autre, la vie humaine symbolisée...

Il est possible que, depuis 1869, des explications plus plausibles aient été produites. Pour moi, j'avoue mon peu d'aptitude à comprendre les énigmes et serais disposé, comme le rédacteur du *Temps*, à ne voir là qu'un amoncellement de mots entassés par un farceur outré des pompeuses épitaphes si fréquentes en Italie et qui voulut faire preuve d'une érudition *transcendante*.

MARGEVILLE.

***

Cette « découverte » a déjà été faite ailleurs et l'épitaphe en question, reproduite plus d'une fois, a déjà inspiré bien des gloses et bien des commentaires. Voici entre autres, une citation que je copie dans un curieux ouvrage de ma bibliothèque de campagne, le premier volume de *Pensées de monsieur le comte d'Oxenstiern*, 1762, p. 276 (1)

De la mistérieuse (*sic*) epitaphe Ælia, Lælia, Crispis.

Il semble que tout homme a quelque espèce d'ambition ; si ce n'est pas pour la sagesse, c'est du moins pour la bagatelle : si ce n'est pas par le bon sens, c'est par la folie qu'il cherche à se rendre fameux. Le galimatias de la fameuse épitaphe qui s'est trouvée dans la maison du sénateur Volta, près de Bologne, en est, je pense, une assez bonne preuve : la voici.

(Suit le texte de l'éphitaphe *Ælia* etc...)

. . . .

(1) Pensées sur divers sujets avec les réflexions morales du même auteur, nouvelle édition revue et corrigée tant pour le style que pour les citations, par M. D L M. 2 vol Paris chez les Libraires associés, 1762. Ce comte Oxenstiern était le petit-neveu du chancelier de Gustave-Adolphe.

Ce n'est qu'un amas d'air condensé que l'Auteur a bien voulu donner à la postérité pour le supplice de ceux qui ont la fantaisie de vouloir trouver du sens où il n'y en a point. Quels efforts de tête, quelles tranchées de cervelle n'en a-t-il point coûté au bon comte Malvasio avant que d'avoir atteint la dernière page de l'*in-quarto* qu'il a composé sur un si maigre sujet ! Quelques-uns ont cru voir un avorton sous les mystérieux lambeaux de cette épitaphe. Il faut avoir la vue bonne pour faire cette découverte D'autres, à la lueur de leur imagination, y ont apperçu (*sic*) distinctement de certaines veines brillantes, qui conduisent infailliblement à la pleine découverte de la pierre philosophale. Pour moi, mon sentiment là-dessus est, que quelque esprit enjoué l'a composée pour se moquer de l'insatiable curiosité des hommes, qui se font ordinairement un sujet d'admiration de tout ce qu'ils n'entendent pas. Et en effet je ne trouve pas qu'il soit diffi ile d'en composer de pareilles, puisque l'esprit, la raison et le bon sens y ont si peu de part. On peut juger par là que l'auteur de cette épitaphe a été quelque insigne railleur, puisqu'il s'est moqué même de l'avenir.

Vous le voyez, rien de nouveau sous le soleil qui luit sur les pierres tombales. Et pourquoi Lemice Terrieux n'aurait-il pas eu un humaniste parmi ses ancêtres ?

P. Arminjon.

—

La statue (ou médaille) de Messaline (LXIV, 142). — Il s'agit à la fois d'une statue et d'une médaille de Messaline.

Gabriel de Lurbe raconte que le 21 juillet 1594, comme le sieur de Donzeau, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Guyenne, faisait « parmy de vieilles masures et murailles en un champ à luy appartenant hors la ville, près le prieuré Saint-Martin, tirer de la pierre pour employer en bastiment », les manœuvres trouvèrent à trois pieds de profondeur, trois statues de marbre blanc, de six pieds de haut.

L'une d'elles était une statue de femme « ayant seulement perdu les bras, vestue en matrone romaine, avec sa robbe et cotillon qui se monstre par bas, plissés d'une admirable façon, monstrant le téton droit a découvert et ses cheveux entortillez à l'entour de la teste, avec les places et marques pour y loger perles et pierreries et couronne impériale. » C'est dans cette statue qu'on a cru reconnaître Messaline, ce qui n'est pas autrement prouvé.

De Lurbe ajoute qu'on trouva également « plusieurs médaille et monnaye des anciens Empereurs et Impératrice, comme de Claudius, de Domitianus, des Antonins, de Commode, de Gardian, Victorius, Constantin, de Licinius, de *Messaline*, Faustine et autres » (De Lurbe, *Chronique Bourdeloise, Bordeaux*, *Simon*, *Millanges*, 1594).

Ces trois statues furent placées à l'Hôtel de ville « dans des niches richement élabourées, avec les armoiries du Roy et de ladicte ville. » Elles s'y trouvaient encore lors du séjour que Claude Perrault fit à Bordeaux en 1669. (*Voyage à Bordeaux de Claude Perrault*. G. Bonnefon, Paris 1909).

Les historiens locaux racontent que Louis XIV, qui l'avait sans doute remarquée lors de son passage à Bordeaux en 1659, réclama plus tard cette statue pour les jardins de Versailles. Le bateau qui la portait ayant sombré devant Blaye, elle alla au fond de la Garonne où elle est encore. Quærens.

—

Etendard à déterminer (LXIV, 190, 270). — Le drapeau en question pourrait bien être un drapeau d'ordonnance de l'ancien régiment de Normandie infanterie. Ce régiment avait en effet un drapeau jaune à croix blanche. Il a traversé à plusieurs reprises aux XVIIe et XVIIIe siècles la région du Briançonnais. M. de F.

—

« Tant qu'il brille... » Nom d'auteur à retrouver (LXIV, 96).

Tant qu'il brille ici-bas, tout astre a son nuage.

Le vers est de Lamartine.

A. Libert.

—

Erpétologie Olographe (LXIII, 640, 869). — Sous cette rubrique, notre confrère, qui signe KIV, indique l'origine d'une foule de mots français. Je crois qu'il se trompe pour la plupart ; mais je ne veux relever, ici, que trois ou quatre de ses dérivations, afin de n'être pas trop long.

1° Notre confrère dit que *heur*, bonne chance, vient du latin *augurium* ; mais cela ne peut être ; parce que *augurium* n'a que le sens d'augure, et l'on ne peut pas changer la signification d'un mot, si grand besoin qu'on ait d'une étymologie.

D'ailleurs, *augurium* signifiât-il aussi bonne chance qu'il serait impossible de tirer *heur* de ses entrailles, sans faire crier toutes les règles étymologiques éditées par Littré. Ce n'est pas tout ; *heur*, écrit aussi *eur*, se trouve dans notre vieille langue, dès le XIe siècle, et l'on ne rencontre nulle part la moindre trace d'*augurium*. Où faut-il donc chercher l'origine de *eur* ! Dans le grec, *eur*-on, bonne chance ; et l'on trouve, à la suite, *eurous*, heureux, que notre vieux français *eurous* reproduit littéralement. Mais quel est le sens propre de *eurous* ? Il signifie l'homme dont les choses suivent un cours favorable.

2° Après l'étymologie de *heur*, notre confrère examine celle de *legs*, et il condamne avec raison celle qu'on lui attribue ordinairement à savoir *legatum* ; mais il remplace, malheureusement, *legatum* par le verbe latin *laxare*, qui n'a jamais eu le sens de *laisser*, dans aucun auteur latin. C'est la vieille orthographe de *legs*, c'est-à dire *les* ou *lais*, qui va nous conduire sûrement à son origine ; car *les* ou *lais* est la forme verbale du grec *lesso*, le même que *lisso*, je laisse. Ce verbe est dans le lexique d'Hésychius, page 44 du 3e volume. Les curieux de notre ancienne langue savent qu'on trouve aussi *laier*, laisser dans certains auteurs ; mais *laier* dérive du vieux verbe dorien *laio*, qui est le même que *aio*, je laisse.

3° *L'origine du mot dîner*. Notre confrère n'est pas satisfait de l'origine que Rabelais donne au verbe dîner. « Rabelais, dit-il, va jusqu'à écrire *dipner* pour *dîner*, le croyant dérivé du grec *deipnon* ». J'ai lu et relu ces deux lignes de notre confrère, n'osant m'en rapporter à mes yeux. L'ignare Rabelais, qui croit que dîner dérive du grec ! Eh ! que doit-il croire, sinon ce qu'il sait sur le bout de son doigt ! Notre confrère ignore donc que Rabelais était un profond helléniste ; qu'il avait eu pour maître de grec l'illustre Guillaume Budé, fondateur du collège de France, et qu'il avait expliqué lui-même, avec éclat, les aphorismes d'Hippocrate, à l'Académie de Montpellier ? L'origine du verbe dîner est évidemment grecque ; car l'orthographe ancienne est *disner*, *digner* et *dipner*, et elle reproduit le grec ; car le p de dipno, pour raison d'euphonie, se change en sigma. C'est, suivant cette règle, que les Grecs disaient *sittacos* pour *psittacos* perroquet et que nos pères disaient indifféremment psaume ou saume. — Les néo latins se donnent toutes les licences ; ne voulant pas que dîner vienne du grec, ils fabriquent eux-mêmes ce barbarisme *decœnare* ou *di-cœnare*, pour en former dîner ! Mais le vieux français et tous les patois de France se moquent de leur dicœnare, en leur mettant sous le nez, partout et toujours, *disner*, *disna* ou *dinna*.

N'est-il pas étrange que les néo latins osent se prononcer sur la provenance grecque de quelques mots français, quand ils ne voient goutte en leur propre domaine. Je prends, comme pièces justificatives de ce que j'avance ici, les mots *fard*, *garenne*, *rebrousser*. Est-il un latiniste qui ne sache que *far* signifie épeautre, et que sa farine sert à composer le *fard*, comme en témoigne ce vers de la IXe satire de Régnier ?

Leur visage reluit de céruse et d'épeautre.

Notre mot fard n'est donc autre chose que le latin *far* ou farine d'épeautre. Le néo-latinisme, pourtant, va le chercher dans l'ancien haut allemand *farjon*, peindre !

L'origine de *garenne* est aussi visible que celle de fard. On voit dans Varron que les anciens latins prononçaient arena : *harena*, sable ; mais *harena* ou *garena*, c'est garenne ; c'est-à dire terre sablonneuse, où les lapins creusent facilement leurs terriers. Le néo-latinisme dérive garenne de l'ancien haut allemand *Waron*, veiller !

Qui n'admirerait maintenant le flair et la sagacité du néo-latin, qui a trouvé dans l'allemand *broste*, poil, l'origine de notre verbe *rebrousser* ? Or, rebrousser, qui a la forme *reborser*, dans notre vieille langue, est tout simplement le latin *revorsare*, vieille forme de *revertere*, qu'on trouve dans Freund.

Il est incompréhensible que les néo-latins ne trouvent pas, tout seuls, des origines si visibles, et plus incompréhensible encore qu'ils se fâchent, quand on veut leur en faire cadeau.

DARON.

—

Le taillon (LXIV, 8, 134). — A la question posée sur la signification de ce terme militaire, je n'ai pas de réponse à faire. Je me borne à signaler l'analogie entre

ces mots et les mots *bataille* et *bataillon*. C'est peut-être dans cette analogie que réside l'explication désirée.

HENRI VIVAREZ.

* * *

Littré donne ce mot dans son dictionnaire en l définissant comme suit :

« Imposition de deniers qui était comme un supplément de la taille » et citant un exemple emprunté au *Jeannot et Colin* de Voltaire.

Le *Dictionnaire de l'Académie* (6e édition) donne à peu près la même définition:

« Taillon, s.-m. Imposition de deniers, qui se levait anciennement de la même manière que la taille, et qui en était comme un supplément. *Receveur général, receveur particulier du taillon. Le taillon était affecté au paiement de la gendarmerie.*

Cette dernière phrase explique comment le taillon pouvait rentrer dans les attributions d Claude Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre. V.A I.

—

Pourboires officiels de Compiègne et d'ailleurs) LXIV, 191). — Pour faire suite à l'histoire des pourboires officiels :

Un Ministre Américain m'a dit, il y a une quinzaine d'années, que lorsqu'il présenta ses papiers à l'Elysée on l'informa qu'il était d'usage de gratifier le maitre d'hôtel de mille francs ! Comme tout a depuis augmenté, et que nous sommes à présent représentés par un ambassadeur, il en doit coûter davantage.

BINGO DE BOSTON.

—

Peau humaine tannée (T G, 687. XXXVI ; XLII ; XLIII ; LII) — Extrait de *Paris* ou le *Rideau levé*, par Nougaret (an VIII, 3e partie p 28 anecdote 73 :

Les jeunes gens, selon un de ces journaux (royalistes), portaient à Paris, en 1790 1791, des pantalons faits de peau humaine. Les fossoyeurs, ajoutent les journaux, écorchent secrètement les cadavres qu'ils ont exhumés et en vendent ensuite la peau pour qu'elle soit préparée.

De quels journaux royalistes Nougaret avait-il déterré cette historiette macabre ?

ALPHA.

—

Expressions anglaises prises à contre-sens (LXIII ; LXIV, 131, 272). — L'auteur de la question ne donnant pas sa liste, on aurait grande chance de retomber sur les exemples qu'il possède déjà.

Mais je dois signaler qu'il y a des cas où il n'existe pas dans la langue nationale de termes rendant exactement et dans toutes ses nuances le mot de la langue étrangère que l'on veut traduire. D'autres fois, il s'agit d'un produit spécial à une nation, et l'on est induit à lui conserver son nom, sans qu'il y ait aucune rcherche de snobisme et de faux chic.

C'est ainsi que la traduction anglaise du mot français « amour propre » est « amour propre » et que le mot : « Toile de Hollande » a été traduit par les Allemands : « toile de hollande » parce que malgré son nom, cette toile se fabriquait surtout en France.

PHILIPPE LEROY.

—

Très : j'ai très faim, très soif etc... — desuet — (LXI) — D'un article de M. Emile Faguet publié dans l'*Echo* du *Peuple*, 23 juillet 1911 :

M Alfred Duquet, dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, range au nombre des locutions criminelles en imposer pour dire inspirer du respect. C'est (imposer) qui signifie mentir Je lui donne d'abord tort et ensuite raison. Je lui donne tort en ceci : qu'il lise (tous) les auteurs français du XVIIe siècle et du XVIIIe — c'est l'affaire d'une matinée, — il s'apercevra qu'ils n'ont jamais fait la moindre différence entre (imposer), et (en imposer), et qu'ils ont employé indifféremment (imposer) pour dire (inspirer du respect) et pour dire (mentir ; (en imposer) pour dire (imposer du respect) et pour dire (mentir). Je lui donne raison en ceci : les grammairiens s'étant aperçu, qu'il y avait deux locutions et deux sens se sont dit : « Pourquoi ne pas attribuer un des deux sens à l'autre locution ? C'était de très bon sens ; c'était très raisonnable ; on les a suivis, et l'on a agi sagement. Mais que ceux qui ne les ont pas suivis soient incorrects, on ne peut pas dire cela.

En revanche, je trouve M. Alfred Duquet beaucoup trop indulgent quand je le vois admettre ces locutions, très usitées chez les illettrés depuis environ trente ans : « J'ai très peur, j'ai très soif, j'ai très faim. » Cela est de langage enfantin et contraire à toute la langue. Très est chez nous le signe du superlatif ; par conséquent, il ne peut être employé qu'avec un adjectif ou un participe adjectif. L'employer avec un substantif, ce n'est pas meurtrir la langue, c'est la fracasser. Dire j'ai (très faim), c'est comme si l'on disait : J'ai très fievre, ou j'ai très linge, j'ai

très chaussettes. C'est comme si l'on disait en latin : (Silvissima), pour dire une grande forêt. C'est exactement comme quand on a crée cet affreux barbarisme (généralissime), ce qui veut dire très général. Vous sentez-vous très colonel ? Vous pâlissez, colonel. Vous avez raison On ne peut pas s'entendre traiter de très colonel sans frémir C'est précisément pour cela, et c'est-à-dire pour produire un effet de burlesque que Racine a mis dans *les Plaideurs* : « Oui,vous êtes sergent, Monsieur, et très sergent. » Quand vous dites : J'ai très faim », vous dites sérieusement ce que Racine fait dire à Chicaneau pour que Chicaneau soit grotesque.

Une autre locution, qui s'est introduite dans le langage parlé, puis dans les écritures, c'est (seulement) pour dire mais. « Il fait froid ; seulement le soleil est gai. » Ça n'a guère le sens commun, car enfin seulement veut dire uniquement rien de plus, et n'a aucunement le sens de mais. M. Duquet a cependant bien raison d'alléguer que seulement s'est introduit parce que l'on a si souvent l'occasion d'employer mais que l'on a un grand besoin d'un équivalent, d'un quasi synonyme. Très juste. C'est pourquoi (avec La Bruyère) je regrette la disparition des ains, qui avait avec mais (ce me semble) la différence d'un degré, ains étant un peu plus fort que mais, et il n'importe, c'étaient des synonymes permettant de ne pas employer toujours le même mot, et à laisser tomber ains, on a fini par être obligé de le remplacer par un autre synonyme, très impropre, à savoir par ce seulement. On aurait dit : « Les hommes sont méchants ; ains ils font quelquefois le bien ; mais ils le font sans savoir pourquoi. » Et c'eût été plus correct que de dire : « Les hommes sont méchants ; mais ils font quelquefois le bien ; seulement, ils le font sans savoir pourquoi. » Regrettons ains.

Toutefois, par esprit de douceur, je dirai quelque chose en faveur de ce seulement, ne fût-ce que pour me purger de l'accusation qu'on pourrait m'adresser de l'employer quelquefois Seulement ainsi employé, après tout, est une ellipse. Le fameux « seulement » de Bassecourt dans « les Faux Bonshommes » est une ellipse : M. Félix est un charmant jeune homme, délicieux, exquis... seulement c'est une canaille. » Cela veut dire : « Je conviens que M. Félix est... j'ajoute seulement que c'est une canaille ; je n'ajoute que cela ; tout le reste est exact. » Voyez-vous comme, réintégré ainsi dans sa locution complète, seulement a bien son sens, le sens d'uniquement. Et c'est parce que, vaguement, on le comprend ainsi, qu'il a la signification d'un mais atténué, d'un mais limitatif Au bénéfice de cette explication, je suis de l'avis de M. Duquet ; on ne peut guère le proscrire.

Dans le même numéro de l'*Intermédiaire*, je trouve un entrefilet très sensé sur le néologisme désuet (tombé en désuétude). Littré ne le donne pas, ce qui marque bien sa date d'apparition. Il n'y a en effet qu'une trentaine d'années qu'il est employé Je le trouve excellent. Il est bien formé, du latin *desuetus* ; il est court, « le son a des analogies avec le sens », chose extrêmement importante, et il permet d'éviter une périphrase longue et lourde. Je l'adopte de tout mon cœur. Il faut bien se garder de repousser un néologisme pour l'unique raison qu'il est nouveau.

En sens inverse, j'entre en guerre contre le même publiciste quand il protege « promettre » dans le sens de assurer : « Je vous promets que j'ai bien travaillé. » Promettre quelque chose dans le passé ou même dans le présent ! C'est le renversement de tout bon sens et il ne faut pas que le bons sens soit renversé par la langue Je conviens — ce qui étonnera peut être quelques personnes — que promettre dans le sens d'assurer n'est nullement ni un néologisme ni un plébénomisme. Il a toujours été employé et quelquefois par de bons auteurs. Je compte pour rien l'exemple tiré de l'Avocat Patelin, l'auteur y faisant parler un personnage populaire et pouvant le faire mal parler exprès et n'étant pas responsable. Mais Molière l'a employé et en faisant parler gens qui parlent correctement ; et Racine lui-même (!) a fait dire à Axiane, dans Alexandre :

Je m'en souviens, Seigneur, vous me l'aviez promis
Qu'Alexandre vainqueur n'avait plus d'ennemis.

A la vérité, ici l'on pourrait chicaner. On pourrait dire que (n'avait plus) est synonyme de (n'aurait plus), qu'il veut dire qu'à partir de sa victoire, Alexandre (ne tiendrait) plus personne pour son ennemi, et que, par conséquent promettre est bien employé avec une idée de futur ; que la chose promise est future. Mais ne chicanons pas. De quelque autorité que soient les exemples, je dis ici : Tant pis pour les exemples ! Quand une locution est manifestement contre bon sens, quand elle aurait été employée par Bossuet, elle ne peut l'avoir été que par inadvertances et elle doit être étranglée Or, une pierre de touche à montrer que « promettre une chose passée, ou présente », c'est contre bons sens, c'est que l'on n'emploierait pas dans le même sens le mot (promesse) Diriez vous : « La promesse que vous m'avez faite de vous être marié en 1875 ? » Diriez-vous : « La promesse que vous m'avez faite que vous avez soif me persuade de vous offrir un verre ? » Non. La cause est entendue : il ne faut employer promettre que pour une chose à venir

Sur ce, je vous affirme que ces études sont intéressantes, et je vous promets d'y revenir de temps en temps.

EMILE FAGUET.

Sabaoth (LXII ; LXIII, 333 ; LXIV, 76). — L'érudition de M. Camille Lemonnin est, je crois en défaut : Sabaoth est un génitif pluriel, soit en langue cophthe, soit en langue hébraïque. *Saba* a été traduit p r *Armée*. Mais, dans les origines du peuple d'Israël, Renan dit que ce mot se prononce *Cheba* et signifie simplement peuple ou multitude. A demander à un hébraïsant. Moloch, Moulouk etc. signifie *roi*. Molock Sabaoth : roi des armées. C. S.

—

Les anneaux de saint Blaise (LXIII, 637, 769). — On aurait tort en s'imaginant voir, dans le détail qui nous est signalé, une des caractéristiques iconographiques de saint Blaise. Il y a d'ailleurs des peintures d'autres saints personnages, aux mains parées d'anneaux, dont un au pouce, passés sur les gants liturgiques. A l'exposition des Primitifs français, en 1904, il me souvient d'en avoir rencontré plusieurs :

1° Le saint Nicolas placé un peu en arrière de la reine Jeanne de Laval, femme du roi René, sur le panneau de droite du *Buisson ardent*.

2° Le *saint Siffrein*, une seconde œuvre de Nicolas Froment, qui appartenait alors au grand séminaire d'Avignon.

3° Le saint évêque ôtant sa mitre, d'un geste si bizarre, tandis qu'il présente à la Vierge le donateur agenouillé d'un tableau du musée Calvet.

En sculpture, cette même particularité n'est peut-être pas moins fréquente. Tout récemment, j'en avais sous les yeux un exemple dans une petite église rurale où un saint Pierre, curieuse statue de bois du XVIe siècle, revêtu de la chape, a le front ceint de la tiare et trois ou quatre doigts ornés d'anneaux.

Il s'agit donc d'une fantaisie d'artiste comme celle qu'offre l'effigie funéraire de Jean sans Peur. QUÆSITOR.

—

Les prénoms des couturières et des modistes (LXIV, 144). — Dans la mode, toutes les vendeuses, jeunes ou vieilles, mariées ou célibataires, sont appelées par leur prénom et *toujours* mademoiselle.

Elles sont connues de la clientèle sous ce prénom, et Madame X est coiffée non pas par Virot, Lewis ou Carlier, mais par Mademoiselle Mathilde de chez Carlier, Mademoiselle Jeanne de chez Lewis, Mademoiselle Berthe de chez Virot.

Ainsi connue, le jour où une première s'établit elle prend comme raison sociale le prénom déjà apprécié, tandis que son nom de famille ne dirait absolument rien à ses clientes et alors c'est la classique lettre à toutes les personnes qu'elle connaît :

Ayant quitté la maison X, je m'établis à mon compte...

la cliente en voyant ce prénom comme signature sait immédiatement à qui elle a affaire.

Dans la couture, cette habitude existe moins. GASTON L. VUITTON.

***

Cela vient simplement de ce que la plupart de ces dames ont commencé par être ouvrières, puis « Premières », dans des maisons où elles sont couramment connues par leur prénom, tant par les directeurs ou directrices que par la clientèle.

Lorsqu'elles s'établissent, elles verraient leur nom ignoré ; alors que nombre de dames se souviennent d'avoir passé par les mains de mademoiselle Jane ou de mademoiselle Renée ; et, si elles en ont été satisfaites, la suivront et deviendront des clientes. VILLEFREGON.

—

Quel est l'inventeur du télégraphe Chappe ? (LXIII ; LXIV, 129). — L'*Intermédiaire* du 30 juillet dernier a, sous ce titre, reproduit et commenté quelques-unes des curieuses vignettes qui ornaient autrefois les papiers administratifs des télégraphes de France.

Ces vignettes sont à la fois très rares et très abondantes. Rares parce qu'elles n'existent qu'en assez petit nombre dans les collections ; abondantes, parce qu'il en existe, dans les archives de l'administration, des quantités considérables, jalousement conservées en cave par une tradition qui aurait besoin d'être rajeunie.

J'en possède pour ma part, trois exemplaires différents que j'ai signalés et décrits dans le Bulletin de la Société *Le Vieux papier* du 1er septembre 19 0.

Le plus ancien, qui est le même que celui qui figure dans l'ouvrage de Mes-

sieurs Boppe et Bonnet, représente un Mercure, aux pieds ailés, volant au milieu des nuages. Il diffère du premier que reproduit l'*Intermédiaire* en ce que la main gauche du Mercure est libre et ne porte pas le caducée. Dans cette dernière, le dieu vole sur un horizon représentant le bord de la mer avec deux tours de télégraphe.

Mon spécimen figure sur une dépêche datée de Boulogne 2 fructidor 7 heures du soir, sans millésime, ainsi conçu :

L'Empereur des Français
à M. l'amiral Gautheaume,

Etes vous mouillé à Bertheaume ! Avez-vous reçu un courrier du Ferrol ? J'espère que vous sentez l'importance du moment et que vous connassez ce que j'ai le droit d'attendre.

Pour copie conforme,
Le Directeur du télégraphe
Signé : LEFEBVRE.

Mon second télégramme est pareil au premier reproduit dans l'*Intermédiaire*.

Il porte le texte ci-après :

Dépêche télégraphique de Lyon transmise à Paris le 8 juin 1820.

Le lieutenant de Police à Lyon
à Monsieur le Directeur Gal de l'Administon départementale et de la Police

J'ai reçu hier votre dépêche télégraphique du 6. J'ai donné la plus grande publicité à son contenu, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de l'effet qu'il aura produit.

Lyon est calme.

Pour copie.
CHAPPE.

Je n'ai trouvé d'autre événement correspondant à la date du 8 juin 1820, que l'exécution de Louvel, l'assassin du duc de Berry, qui avait eu lieu la veille.

Mon troisième télégramme correspond au second de l'*Intermédiaire*. Il ne porte pas de date précise, mais seulement l'indication : 15 mai, à 5 h. du soir par les événements qu'il relate, il est de 1823.

Au quartier Général de Lerma le 13
à 11 h. du soir
Le Major Général
à S. E. le Ministre de la Guerre

L'armée continue son mouvement sur Madrid.

S. A. R. Mgr. le Duc d'Angoulême, avec le corps de réserve est arrivé aujourdh'ui de Burgos.

Le Maréchal Duc de Reggio est entré hier matin à Valladolid son avant-garde est sur le Douero.

Le général Obert doit être le 14 à Almazan.

Pour copie par duplicata.
CHAPPE.

On doit donc, jusqu'à plus ample information, évaluer à quatre le nombre des vignettes qui ont été en usage dans l'administration du télégraphe aérien.

HENRY VIVAREZ.

—

Usage du carrosse. Le premier carrosse à Paris (LXIV, 192). — 900 ans s'écoulèrent en France entre le mariage du premier roi chrétien (Clotilde fit le voyage de la Cour de Bourgogne en 493 pour épouser le roi Clovis, sur un chariot traîné par des bœufs) et l'apparition du premier carrosse suspendu (il était *branlant et moult riche*) dit la chronique. Il servit à Isabeau de Bavière pour faire son entrée à Paris à l'occasion de son mariage avec Charles VI (1405). D'après les relations, il était suspendu sur des cordes. C'était pour l'époque un très grand luxe qui cependant trouva peu d'imitateurs.

DEHERMANN.

* * *

Le premier carrosse n'a pas été celui de la femme de l'apothicaire dont parle Sauval si nous en croyons ce passage qu'on rencontre dans les *Mémoires de Jacques-Augustin de Thou*, depuis 1553, jusqu'à 1601, livre III.

Le clergé avait fait choix de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, pour porter la parole dans les états : c'étoit un prélat qui n'étoit entré dans aucune faction, et dont l'esprit étoit opposé aux conseils violens. Comme on s'entretenoit sur la réforme qu'on devoit apporter au luxe qui s'étoit répandu partout avec tant de profusion, et qui depuis a été porté bien plus loin, il disoit que c'étoit à Paris que l'ancienne simplicité de nos pères avoit commencé à dégénérer. Il donnoit pour modèle d'une modération qu'on ne pouvoit trop recommander la première présidente de Thou, qui, en qualité de femme du premier magistrat du parlement, auroit pu se servir, comme les principales dames de la cour, d'une litière ou d'un carrosse, dont l'usage étoit encore fort rare en ce temps là ; que cependant cette dame n'alloit jamais par la ville qu'en croupe derrière un domestique, pour servir par sa modestie de règle et d'exemple aux autres femmes. Lorsque dans sa harangue, il rappela en public, devant le roi et devant toute la cour, le souvenir d'une frugalité si estimable,

il se servit du même exemple, qu'on retrancha tout entier de son discours lorsqu'il fut imprimé avec les autres qui avoient été prononcés dans les états.

Il étoit vrai qu'il n'y avoit pas fort longtemps que cette mode s'étoit introduite dans Paris Jean de Laval-Boisdauphin, homme de qualité, a été le premier sur la fin du règne de François Ier, qui se soit servi d'un carrosse, à cause de son embonpoint, qui ne lui permettoit pas de monter à cheval. Il n'y en avoit alors à la cour que deux, dont l'usage étoit venu d'Italie, l'un pour la reine, l'autre pour Diane, fille naturelle de Henri II. Dans la ville, Christophe de Thou fut le premier qui en eut un, après qu'il eut été nommé premier président ; cependant il ne s'en servoit jamais, ni pour aller au palais, ni pour aller au Louvre quand le roi l'y mandoit, car les magistrats gardoient encore religieusement cette louable coutume de n'aller jamais à la cour que par ordre du roi. Sa femme en usoit de même, et, comme on vient de le di.e, n'alloit qu'en croupe quand elle rendoit ses visites à ses parentes ou à ses amies ; l'un et l'autre ne se servoient de leur carrosse que pour aller à la campagne, ce qui fut cause qu'on fut longtemps sans en voir à Paris. Le nombre s'en est tellement multiplié depuis, qu'on peut dire qu'il est aussi grand que celui des gondoles à Venise, et cela sans distinction ni de qualité ni de rang. On voit aujourd'hui les personnes du plus bas étage s'en servir indifféremment comme les plus relevées.

Même réponse : BOCQUILLET.

—

Le poète Alfred Pous in (LXIV, 141, 254). — Comme suite aux diverses notes envoyées par les collaborateurs de l'*Intermédiaire* au sujet du poète Alfred Poussin, je rappellerai que le 16 mars 1901 a paru dans le journal l'*Eclair* une « Actualité », — M. Georges Montorgueil doit bien s'en souvenir ! — sur la fin d'un bohème. La biographie et l'état d'âme de ce curieux poète ont été étudiés à fond par l'auteur de cet article, et, si Poussin rappelle dans son testament que bien des personnes ont été bonnes pour lui il aurait pu reconnaître que, dix fois, il passa à côté d'un bonheur, d'une situation ou d'un avenir qui lui était offert et qui aurait pu le faire sortir de la misère dans laquelle il se plaisait, parait il.

Voici deux documents qui datent de 1892, et qui sont tout à fait inédits :

1° Lettre envoyée à M. Poubelle, préfet de la Seine.

Paris le 29 septembre 1892.

Monsieur le Préfet,

Il était une fois un pauvre poète normand (du Lycée de Caen) qui possédait pour toute fortune cent exemplaires d'un volume de vers qu'il venait de publier. — Le rêveur se dit un beau matin : essayons d'en tirer parti ; faisons comme l'épicier du coin qui, après avoir fabriqué sa moutarde tâche d'en trouver le placement ; — ses amis d'abord lui achetèrent ses vers et plusieurs même furent assez généreux, ce qui lui permit de payer son loyer et de manger un peu comme tout le monde ; il avait beaucoup souffert le pauvre diable, témoins ces quatre vers :

J'ai vécu longtemps au hasard
Sans un sou, bayant à la nue,
Ne pouvant entrer nulle part :
J'étais prisonnier dans la rue.

Un jour qu'il n'avait plus rien à se mettre sous la dent et qu'il ne connaissait plus personne à qui s'adresser, il lui vint à l'idée d'envoyer son ouvrage à quelques-uns de ses compatriotes qui avaient une haute situation dans la ville, et, choississant un exemplaire de ses « Versiculets » il écrivit sur l'enveloppe le nom suivant :

Monsieur Poubelle. — Préfet de la Seine.

Il porta son livre à son adresse, et cela fait, il attendit avec confiance — *Habent sua fata libelli.*

Veuillez agréez, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Alfred POUSSIN.

Voici la réponse qui lui fut envoyée huit jours après :

Monsieur,

J'ai reçu avec votre lettre le volume que vous m'avez fait l'honneur de m'offrir, et vous en remercie Vos vers me plaisent. J'aime leur fier accent et leur douloureuse sincérité.

Pourtant je serais heureux si je pouvais vous aider à acheminer vos rêveries en des régions moins désolées, et il me semble que le poète que vous êtes ne perdrait rien à pouvoir descendre sur la terre au moins aux heures des repas.

Permettez-moi de m'inscrire d'avance parmi les souscripteurs de votre prochain recueil et de vous donner des marques moins fugitives de l'intérêt que vous m'inspirez.

Agréez, Monsieur, avec tous mes compliments...

POUBELLE.

On voit qu'il ne tenait qu'à Alfred

Poussin de s'assurer un avenir, mais il était si paresseux qu'un effort lui répugnait. GEORGES COLAS.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Rouget de Lisle, solliciteur. — Réduit à ses dernières ressources, le glorieux auteur du « Chant des Marseillais » réclame aux membres du Comité de Salut public l'autorisation de toucher ses appointements depuis le 1er prairial, époque où il a cessé de les percevoir.

Un peu naïvement il s'imagine que dans les graves circonstances où se trouve la Convention il pourra lui être utile. Il demande à être mis en réquisition à Paris.

Sa demande est appuyée par différents représentants du peuple, en particulier par Tallien. La réponse du Comité de Salut public fut plutôt dure.

R. PICHEVIN.

Paris 1er jour complémentaire, an 3.

Rouget de Lisle, capitaine au corps du génie aux membres du Comité de salut public.

Citoyens.

Au moment où je me disposais à partir pour l'armée du Rhin, Tallien me proposa de l'accompagner dans des départements de l'Ouest, où il était facile de prévoir que de grands événements ne tarderaient pas à se passer. J'acceptai sa proposition.

JOHANNOT ROUGET.

Depuis mon retour de Quiberon, le défaut de nouveaux ordres, l'attente d'une nouvelle tentative de la part des Anglais, la gravité des circonstances où se trouvait et se trouve encore la Convention, circonstances qui rendent plus que jamais menaçante la présence d'un certain nombre de patriotes à Paris, m'ont empêché de m'éloigner de cette commune ; à ces considérations se joignent encore celle d'une paix prochaine avec une partie des puissances ennemies et la fin probable de la campagne avec celles qui s'obstinent à nous faire la guerre.

Cependant mes moyens excessivement bornés me mettent hors d'état de subsister sans des sacrifices dont les sources ne sont pas loin d'être taries. En conséquence, je demande au Comité,

1° de m'autoriser à toucher mes appointements depuis le 1er prairial, époque où j'ai cessé de les percevoir.

2° De me mettre en réquisition à Paris à l'instar de plusieurs autres officiers, pour y être sous la main du gouvernement et à même d'exécuter sur le champ les ordres dont il croirait pouvoir me charger pour le service de la république. J. ROUGET DE LISLE.

(En marge). J'appuye la juste réclamation du citoyen de Lisle, Bergoning de la Gironde, B Louvet, du Loiret.

« De Lisle mérite sous tous les rapports que le Comité s'occupe de son sort, j'appuye avec le plus vif intérêt sa demande. Je donnerai à mes collègues membres du Comité de salut public les renseignements les plus positifs. *Tallien.* — J'appuye de tout mon vœu et avec tout l'intérêt qu'elle inspira la demande du citoyen Rouget de Lisle. *Marie-Joseph Chénier.*

(Arch. nat. A F II C 330, 2709, p. 92.)

Mon cher Merlin,

Tu connais Rouget de Lisle, auteur de l'*Hymne des Marseillais,* il désirerait être mis en réquisition par le Comité de salut public, en qualité d'officier du génie, pour travailler auprès de lui comme le font Dalauloy, Dufalgo, et quelques autres ; par ce moyen, il pourrait toucher ses appointements en se rendant utile ; si cela est possible, je te prie de le faire, tu obligeras ton collègue

TALLIEN.

(Arch. Nat. A F II, cart 330, 2709, p. 93.)

Ce 27 floréal, an 3.

4e jour complémentaire. an 3.

Le Comité de salut public au Rt du peuple Tallien à la Convention nationale.

Nous avons reçu, cher collègue, la note par laquelle tu nous recommandes le citoyen *Rouget de Lisle* pour être mis en réquisition près du Comité de salut public à l'effet d'y travailler comme officier du génie.

Les talents du citoyen Rouget, de Lille, les services signalés qu'il a rendus à la cause de la liberté, nous auraient fait désirer que sa demande fut admissible, mais la résolution générale que nous avons été forcés de prendre il y a quelque temps de ne plus accorder aucune réquisition de cette nature, apporte un obstacle à l'effet de notre bonne volonté à cet égard.

D'ailleurs plus le citoyen Rouget de Lille a de talent et de patriotisme, plus il doit s'empresser de les employer aux armées. C'est là qu'il doit servir son pays, et nous sommes sûr d'après ton témoignage, qu'il le servira bien.

Nous t'invitons à lui communiquer cette lettre.

Salut et fraternité,
MERLIN (d. d.).

(Arch. nat., A F II C. 330, 2709, p. 1.)

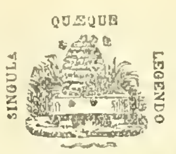
Le Directeur-gerant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Septembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1304 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

Bataille de Fontenay ou mieux de Fontanet en 841. — Nithard, l'un des combattants de cette célèbre bataille qui eut lieu le 25 juin 841 entre les fils de Charles le Chauve, en a fait le récit.

Pourrait-on me dire où l'on peut trouver la Chronique de Nithard et si elle a été publiée ?

Pourrait-on aussi m'indiquer d'autres sources relatives à cette bataille ?

Ce que l'abbé Lebeuf en a dit dans son histoire d'Auxerre est connu.

S. G. L.

—

Le dernier des Médicis et le dernier des Borgia. — On lit dans le *Journal* :

Le dernier des Médicis vient de mourir à Mons où il était portier de l'église Sainte-Vandrine.

Cet héritier d'une famille illustre, et qui fut richissime, a fini à l'hôpital

Il y a une vingtaine d'années, est mort

aussi dans une situation très modeste, le dernier des Borgia.

Ce Borgia était photographe dans un des quartiers excentriques de Londres.

Le premier était-il vraiment un Médicis ? Et en ce cas était-il le dernier de cette illustre famille ?

Même question pour le second. V.

—

Un droit des officiers d'artillerie sous Louis XIV. — Saint-Simon assure que, aux sièges de Barcelone et de Turin en 1706, une des causes du mauvais effet des batteries françaises fut que les officiers en changeaient sans cesse l'emplacement parce que cela leur valait des droits utiles. La chose paraît assez extraordinaire, mais on la trouvait peut être tout naturelle il y a deux siècles. Que faut-il en croire ? H. C. M.

—

Régiment de Flandre. — Connaît-on et pourrait-on indiquer les noms des officiers du régiment de Flandre qui ont effectivement pris part au fameux banquet du 3 octobre 1789, (avec toutes références utiles)? Brenat.

—

Les administrateurs départementaux. — Le mandat d'administrateur départemental, pendant la période révolutionnaire, correspondait-il, comme nous le croyons, avec celui d'un conseiller général d'aujourd'hui ? Et pouvait-il se combiner avec celui d'un Député *suppléant*, soit à l'Assemblée Constituante soit à la Convention ?

Le signataire, très reconnaissant par avance des renseignements fournis, prie que l'on veuille bien excuser sa très réelle ignorance du droit administratif.

St-F.

—

Contrôleur des fourrages de l'Armée. — A quoi, sous le Ier Empire, pouvait correspondre cette fonction militaire? Etait-ce une dépendance de l'Intendance? A en juger d'après la correspondance d'un de ces contrôleurs, attaché au quartier général de la Grande-Armée, cette fonction devait correspondre à un certain grade supérieur. St-Saud.

—

Les d'Orléans — Les papiers du comte Beugnot.

Du *Figaro* :

Le comte Beugnot, petit-fils du ministre du premier Empire et fils du pair de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, possédait une collection de pièces historiques que lui avaient transmise ces deux derniers. Il mourait, il y a quelques annees, et dans son testament on trouva une clause réservant à l'Institut de France ces documents qu'il considérait comme étant « d'un intérêt exceptionnel ».

La collection portait le titre de « fonds d'Orléans ». Elle a été remise à l'Institut. Elle se compose des papiers qui furent saisis chez le duc d'Orléans Philippe-Egalité au moment de son arrestation en 1793, quelques jours avant son exécution.

Il y a sans doute parmi ces papiers de Philippe-Egalité les éléments d'une nouvelle contribution intéressante à l'histoire de la Révolution.

Les papiers du comte Beugnot n'ont-ils jamais été explorés? Dr L.

—

Montholon, agent-provocateur. — Dans une conférence sur le retour des cendres de Napoléon publiée par le *Bulletin de l'Université des Annales*, n° du 1er janvier 1911, M. Frédéric Masson présente le comte de Montholon — le Montholon de Sainte-Hélène, — comme un agent provocateur du gouvernement de Louis-Philippe. M Fr. Masson paraît avoir recueilli ce singulier détail chez un historien qui, dit-il « a eu entre les mains les papiers les plus précieux du parti légitimiste depuis 1830 ». Quelque chercheur pourrait-il nous dire quel est cet historien et si ces papiers ont été publiés? — Autre question : Quel est le titre exact du volume *Napoléon à Paris*, paru en 1841, dont parle M. Fr. Masson dans la même conférence? Ce volume existe-t-il à la Bibliothèque Nationale? Si oui, sous quelle cote? X.

—

Le Montesquieu du grand Frédéric. — Quand Napoléon Ier, vainqueur, alla visiter le Palais de Sans Souci, à Postdam, il trouva, sur une table, un volume de Montesquieu dont les marges disparaissaient sous les notes de la main du Grand Frédéric.

Napoléon Ier emporta ce volume; il le prêta plus tard à Talleyrand qui ne le rendit pas, et le volume resta dans la bibliothèque de l'ancien évêque d'Autun.

Sait-on ce qu'il est devenu?

J...

—

Marie Amélie. — Dans le *Journal de la Captivité de la Duchesse de Berry à Blaye*, le lieutenant Petitpierre fait dire à Madame en parlant de la reine Marie-Amélie. « *Mais qu'attendre autre chose d'elle qui a fait mourir sa mère de chagrin* ».

A quoi veut-elle faire allusion?

Jéroboam.

—

Napoléon III faisait-il une rente aux fils de Léopold — Baudelaire dit quelque part que les fils du roi Léopold Ier recevaient, avec l'assentiment de leur père, une rente de Napoléon III comme indemnité de leur part de la fortune des d'Orléans. Le fait est-il prouvé?

Jéroboam.

—

Blanqui accusé d'être de la police. — Notre collègue Yhaf publie, dans le n° 1302 de l'*Intermédiaire*, colonne 274, un curieux manuscrit qu'il déclare émaner d'une personne, secrétaire d'ambassade à l'époque où se passaient les événements relatés, c'est-à-dire en 1832. D'autre part, il dit, n° 1292, colonne 635, que cette lettre (ou manuscrit) a été écrite vers 1860. Il serait intéressant de savoir si l'auteur de la lettre écrivait de mémoire, 28 ans après les événements, ou s'il écrivait en se servant de notes précises prises au jour le jour. La valeur du témoignage de cette lettre en dépend. Dans cette lettre il y a une accusation formelle contre Blanqui le révolutionnaire. Je répète ce qu'écrit ce secrétaire d'ambassade :

... il (Louis-Napoléon) était, lui, de sa personne, dans une réunion secrète rue Basse du Rempart, où se trouvaient Blanqui, Raspail, Alibaud, etc., et où l'on complotait le renversement de Votre Majesté. Louis Philippe et le conseil étaient dans la stupeur. — La preuve, dit enfin Louis Philippe ? — La voici, répondit Casimir Périer ; c'est le compte rendu de la séance secrète par un des conjurés qui m'est acquis (c'était Blanqui) et il tira de sa poche ce procès-verbal.

L'accusation de mouchardise est formelle. La vie de Blanqui tout entière semble protester contre la véracité de ce fait. Mais parfois, l'invraisemblable est vrai. Il serait donc intéressant d'élucider cette question historique : Blanqui a-t-il appartenu à la police ?

AUGUSTIN HAMON.

—

Une parole de Guillaume Ier. — Comment s'est exprimé le roi de Prusse en juillet 1870, au sujet de la France et de Napoléon III ? Jules Favre (circulaire du 6 septembre 1870 aux agents diplomatiques de la France à l'étranger) dit :

De son côté, le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie impériale.

Dans son rapport du 21 septembre 1870, il déclare :

En entrant sur notre sol, la Prusse a donné au monde sa parole qu'elle attaquait Napoléon et ses soldats, mais qu'elle respectait la nation.

Quelles sont les paroles de Guillaume Ier ? Où les a-t-il prononcées ?

P. M.

—

Le château de Blieux. — Je désirerais avoir des renseignements sur le château de Blieux en Dauphiné. Quelle est son histoire ? Qui furent ses propriétaires ?

M. A. E.

—

Maignelay. — Réunissant actuellement les matériaux de l' « Histoire de Maignelay (Oise) », je serais profondément reconnaissant aux personnes qui voudraient bien m'aider à élucider les points suivants :

1° *Le Dictionnaire Universel du XIX° siècle*, à l'article Maignelay (Oise) dit :

Le château de Maignelay, au moyen âge poste militaire important, etc... *fut restauré sous le règne et par les ordres du roi Louis X*. Ce roi, dit la *France monumentale* fit relever les murs d'enceinte qui avaient 7 pieds d'épaisseur, etc...

Ce château aurait donc appartenu à Louis le Hutin.

Est-ce exact ? Et jusqu'à quelle époque fit-il partie du domaine royal ?

Peut être fut-il donné à Pierre Tristan, par Philippe-Auguste, à qui il sauva la vie à Bouvines, (Guillaume le Breton, abbé Velly) en récompense de sa valeur. Selon différents auteurs locaux et la *Biographie universelle*, ce Pierre Tristan, ancêtre des seigneurs de Maignelay, aurait été grand chambrier de France. Or, le Père Anselme ne le mentionne nullement dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*. Il n'est cité dans le *Recueil des historiens de France* qu'en qualité de Bailli d'Arras (Registres des Comptes Royaux 1227-1234). Qui faut-il croire ?

Est-il le « messire Pierre, chambellan » dont parle Joinville (7e croisade) ? ?

Où et comment mourut cet énigmatique personnage ?

J'ai cherché vainement la *France monumentale* dans laquelle *Larousse* dit avoir puisé la description du château de Maignelay. Un aimable lecteur pourrait-il m'indiquer « le nom de l'auteur et le titre exact de cet ouvrage ? »

2° Existe-t-il un plan du château de Maignelay ? Les archives de l'Oise n'en semblent pas posséder.

3° Quelle était la devise des Tristan (sires de Maignelais, Magnelers, Megnelers). Cette famille, dont sont issus les Tristan Saint-Amand et Tristan de Houssoy, blasonnait : *de gueules à la bande d'or.*

E. SAHUET.

—

La manufacture de Dijonval, à Sedan. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur l'histoire des bâtiments de la manufacture de Dijonval, à Sedan ? Connait-on des gravures où l'on puisse voir comment était ce beau monument quand il était encore plus beau, avant le bombardement ?

+

—

Saint-Jacques de Compostelle. — Existe-t-il une monographie sur ce célèbre pèlerinage ? Et pourrait-on savoir si une chapelle construite vers 1535 par un futur président au parlement de Rouen, Jacques Daniel, y existe encore ?

Noms d'évêques. — Je désirerais beaucoup savoir simplement les noms des prélats suivants, avec une ou deux dates les concernant :

Evêque de Liège en 1864.

L'archevêque de Paris en 1785 portait-il une *croix tréflée entre 3 fleurdelys ?*

Evêque de Meaux, XVIIIe siècle, portant *de gueules au lion d'or.*

Evêque de Séez, même siècle : *d'argent à 3 bandes de sable au chef de gueules.*

Evêque de... même époque : *de gueules à 3 bandes d'argent au chef d'argent chargé de 3 cloches de...*

Evêque de Mende en 1719.

— d'Amiens en 1750.

— de Montpellier en 1765.

— de... (Grasse ?) portant écartelé :

Foix-Béarn ; Navarre-Este ? ; Bourbon-Condé ; sur le tout ; *d'or au lion de...*

Evêque d'Auxerre en 1754.

Archevêque de Quito, probablement celui qui décéda en 1893, portant une chaîne de montagnes et un soleil.

Evêque de Novarre, vers 1865 prénommé Philippe, et (époque antérieure) celui de Suze prénommé Jean-Antoine.

Evêque récent de... près de la Spezia qui portait en parti : *de gueules au lion d'argent tenant une rose* ; *un fascé d'azur et de gueules ; et sur le tout au chef des Dominicains.*

Evêque de... : *d'argent à 3 croissants de gueules, à la hure de sable en cœur ; tenants 2 centaures.*

L'évêque de Bâle, Jacob-Christophe, vers 1600.

L'évêque canadien de Toronto portant saint Michel et les Sacrés-Cœurs, devise *Quis ut Deus*, de peu antérieur à 1870, époque où Torento devint archevêché.

Archevêque de *Sanctæ Sedis Moguntinæ* (nom qui n'est plus dans l'*Annuaire pontifical*) en 1558 ; l'archevêque du même siège, prénommé Anselme-Casimir en 1646 ; l'archevêque de ce siège vers 1800 prénommé Frédéric-Charles-Joseph, se qualifiant aussi de prince-électeur et d'évêque-prince de Worms.

En 1657, François, cardinal du titre de Saint-Jean-Porte-Latine.

Evêque ou abbé de la maison de Lorraine surnommé : *Princeps Pacis*

Comte DE SAINT-SAUD.

D'Amarzit. — A propos d'un deuil récent, les journaux ont cité le nom du capitaine de Sahuguet d'Amarzit ; un collabò pourrait-il indiquer comment il se rattache et à quelle époque à la branche de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac ?

H. I.

—

Anstrude, Sarrazin de Laval. — Existe-t-il des généalogies imprimées de ces familles ? et où ? je désirerais spécialement des documents sur les chanoinesses appartenant à ces familles au XVIIIe siècle.

D. A.

—

Dumouriez. — Possède-t-on des détails typiques sur la fin de la vie et la mort du fameux Charles-Fr. Dumouriez ? (1823).

CH. AD. C.

—

Famille Graffeuil en Champagne. — Y a-t-il encore en Champagne des descendants de Pierre et Georges Graffeuil qui quittèrent le Limousin au milieu du XVIIe siècle pour se fixer dans les environs de Vouziers ?

M. J. D.

—

Léonard Limosin. — Existe-t-il un catalogue des œuvres de ce grand artiste, émailleur de la Renaissance ?

D. A.

—

Marlet (J.-H.), peintre et lithographe. — Merci à l'obligeant intermédiairiste qui pourra nous donner quelques renseignements (extrait du catalogue, articles, critiques) sur les œuvres de cet artiste, à l'exposition des Beaux-Arts de Valenciennes, en 1835.

LOUIS MORAND.

—

Jehan du Mayne. — Quelles étaient les armes et devise de Jehan du Mayne, seigneur d'Escaudillac en Agenais, et qui épousa, en 1462, Marguerite de Ferrière ?

—

Mouilleron (Adolphe), peintre et lithographe. — Y a-t-il une vente, avec catalogue, de l'atelier de cet artiste, après sa mort, arrivée en 1881 ?

LOUIS MORAND.

—

Noussanne. — Le pseudonyme sous lequel je suis connu dans les lettres est pris du nom de famille d'un de mes ascendants et s'écrivait *Noussannes.* L'origine en est limousine.

En classant de vieux papiers, je trouve qu'un de Noussannes serait allé, au début du siècle dernier, s'établir en Portugal où il serait devenu un personnage considérable.

Quelque savant chercheur de l'*Intermédiaire* aurait-il, par hasard, des clartés sur la vie de ce Limousin ?

HENRI DE NOUSSANNE.

—

Shakespeare était-il catholique ? — Je sais que la question a été fort discutée ; mais quelles raisons probantes a eues Carlyle pour la trancher formellement dans le sens de l'affirmative? Voir *Histoire de la Révolution Française*, t. Ier, p. 13 et les traductions de MM. Elias Regnault et Odysse Barrot, 1853.

H. C. M.

—

Siéyès fut-il franc-maçon ? — Toute sa vie, tous ses projets de constitution, comme ses amitiés le donnent à supposer. Mais, jusqu'à présent, à ma connaissance du moins,la preuve formelle fait défaut. Quelqu'un la possèderait-il?

L.

—

Ordre de Marie-Thérèse. — Un aimable confrère pourrait-il me dire à quelle date figure, sur les listes des membres de cet ordre, la comtesse de Cressia, abbesse d'Alix en 1789, morte au début du XIXe siècle ? D. A.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à la foi au naturel. — A quelle famille appartiennent ces armoiries : *D'azur, à la foi au naturel accompagnée en chef d'un croissant d'or ?*

On les rencontre en Normandie, timbrées d'une couronne de comte.

H. S.-D.

—

Armoiries des Vauchelet. — Françoise de Vauchelet, fille d'André de Vauchelet, procureur au bailliage de Vitry et d'Elisabeth de Morin, épousa, par contrat du 20 avril 1703, par devant Carré et Dupré, notaires au bailliage de Clermont, Charles-Louis de Pavant, de la maison de Busancy-Pavant. On désirerait connaître les armoiries des Vauchelet et des Morin ?

P.

Inscription grecque au musée de Lyon. — Un gracieux correspondant de l'*Intermédiaire*, aussi aimable qu'helléni-sant, pourrait-il faire la traduction, avec explication grammaticale, du texte ci-après.

Au musée de Lyon est un grand sarcophage de pierre, portant une grosse inscription en latin facile à comprendre, à la mémoire du centurion Paternianus, par sa femme Victorina. Cette inscription ne porte aucune date, ni l'indication Diis Manibus, mais elle est dédiée sub ascia. A droite et à gauche sont les quatre mots grecs suivants, bien gravés, très lisibles :

ΧΑΙΡΕ ΒΕΝΑΓΙ
ΧΑΙΡΕ ΕΥΨΥΧΙ
ΥΓΙΑΙΝΕ ΒΕΝΑΓΙ
ΥΓΙΑΙΝΕ ΕΥΨΥΧΙ

La traduction officielle du musée porte :

Adieu Benagus, adieu Eupsychus.

Cela me paraît un peu sommaire et hasardé. Un autre sarcophage, qui paraît être le frère jumeau du précédent, porte, à droite et à gauche de son inscription, les mots suivants qui pourraient peut-être éclairer le sens de l'inscription grecque :

Salvi Salvi
redeatis eatis
B B

FXT.

—

Tableau en velours par Grégoire. — Que faut-il entendre par ces produits d'industrie exposés à Paris en 1805 et dont la perfection des tissus ainsi que la beauté des coloris ne laissaient rien à désirer ? Un tableau représentant le Christ et un portrait de S. M. l'Empereur attiraient surtout les regards des connaisseurs.

Ce résultat était-il obtenu par un dessin fait dans la trame comme dans une tapisserie, ou par une peinture sur un fond de velours remplaçant la toile ou le bois ?

On prétend que ces œuvres plutôt d'art que d'industrie, sont aujourd'hui très recherchées. Sus.

—

Mercure de France. — Pourquoi a-t-on l'avare habitude de donner au *Mercure de France* (Mercure galant vers 1672 (?) ; Mercure de France, en *1724* ; Mercure Français, en 1791 ; Mercure de France, en 1799) l'origine de *1672* : l'actuel Mer-

cure (auquel j'eus d'ailleurs l'honneur de donner des poèmes, tout comme un bon *mercurien*) portait sur sa couverture agréablement bleutée : 1672.

En réalité, le *Mercure de France* existait avant la mort du Béarnais ; et au hasard de l'an 1627, ne trouvé-je pas dans Poullain de Saint-Foix (1754, *Essais sur Paris*) :

Le *Mercure de France* de... Juin 1627... rapporte que l'exécuteur coupant les cheveux du comte de Boutteville, ledit Boutteville porta en soupirant la main à sa moustache qui était grande et belle, et qu'alors l'évêque de Nantes lui dit : « Mon fils, il ne faut plus penser au monde. Eh ! quoi, vous y pensez encore ! »

Alors, pourquoi toujours reposer sur cet inestimable recueil la date de *1672*?

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Taine et Alfred de Musset. — Quel est l'ouvrage de Taine, où appréciant l'œuvre d'Alfred de Musset, il s'exprime ainsi : « Ayant trouvé dans les *Nuits*, le rythme vrai, il est devenu notre plus grand poète ». ARM. D.

—

Cousin Labiche. Dans quel livre figure-t-il ? — Voici une question qui paraîtra peut-être étrange, mais elle intéresse fort un grand-père dont le fils a beaucoup ri jadis à la lecture d'un livre de la *Bibliothèque Rose* et dont les petits-fils demandent :

— Dans quel volume peut-on voir Cousin Labiche, si gourmand et si amusant ?

C'est une question que je pose à mon tour aux lecteurs de la *Bibliothèque Rose*. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un des jolis récits de Mme de Ségur.

EGO.

—

« Le Christ au Vatican ». — Tout le monde connait ce poème qui eut un moment de célébrité à la fin du deuxième Empire. On l'attribue à Victor Hugo qui en a répudié la paternité.

Connaît-on le véritable auteur ?

Plusieurs poètes de province se sont déclarés les auteurs de cette œuvre de combat anti-religieux, mais comme il n'y en a qu'un, quelque confrère intermédiairiste a-t-il des données sûres accompagnées de preuves ? M. O...

[Voir *Intermédiaire*, T. G., 209].

Midi et demi ou midi et demie ? Doit-on dire et écrire « midi et demi » ou « midi et demie ? » H. S.-D.

—

Frac. — Je vois souvent dans les romans modernes le mot *frac* et même *frac de soirée*.

N'est-il pas admis qu'en français et dans le sens auquel on emploie aujourd'hui ce mot, on doit dire *un habit* ?

L'expression *un frac de soirée* n'est-elle pas un pléonasme ? JÉROBOAM.

—

Les marchands de draps de soie au XVIIe siècle. — Etait-ce une corporation ? Nous avons rencontré des marchands de draps de soie (ou draps et soies) au XVIIe siècle parmi des familles de la haute bourgeoisie ou même des familles d'origine noble (ce qui n'a pas été sans nous surprendre). — En quoi consistait exactement ce négoce et des privilèges y étaient-ils attachés ?

Toute indication sera reçue avec reconnaissance. ST-F.

—

Les chevaux de bois. — A quelle époque remontent les premiers manèges de chevaux de bois ? En connaît-on l'inventeur ? H. S.-D.

—

La diligence de Lyon. — Il existait à Paris, vers 1850 ou 1855, une charge d'atelier très répandue concernant la diligence de Lyon, à qui était arrivée une très curieuse et dramatique aventure, dont le récit maintes fois commencé n'était jamais achevé. Chaque fois, pour une cause ou pour une autre, le narrateur était interrompu. A la fin, les personnages se trouvent rassemblés chez un curé qui leur annonce qu'il sait l'histoire de la diligence de Lyon et va la leur raconter. Tous alors de s'écrier avec joie : « Ah ! enfin ! nous allons donc la connaître ! Parlez ! Parlez ! » Mais à peine le curé a-t-il ouvert la bouche et articulé les premiers mots, qu'il tombe mort, foudroyé par une attaque d'apoplexie. Non, on ne connaîtra pas encore, on ne connaîtra jamais l'histoire de la diligence de Lyon.

Je désirerais savoir si cette charge a été publiée, et où on pourrait en trouver la description exacte et complète.

G. GALLOIS.

Réponses

Les princes fils aînés de l'Eglise (LXIII, LXIV, 147, 241). — M. Hyrvoix de Landosle nous reproche en premier lieu de passer à côté de sa question et « des faits authentiques » sur quoi elle s'étaie. Peut-être (nous n'avons point le numéro sous les yeux) ; cela se produit parfois à l'*Intermédiaire*, et n'est pas un de ses moindres charmes : tel Saül, cherchant son âne on découvre une couronne, ou bien cherchant une couronne c'est un âne qu'on rencontre : lequel en l'espèce serait nous

Quant au fond du débat, la peur d'écourter l'espace dispensé aux confrères (la place, hélas, est si mesurée !) a pu nous rendre obscur par souci de concision. Nous sommes trop fervent catholique pour, selon qu'il nous est reproché ensuite, donner le pas à la nationalité sur la Chrétienté : les catholiques allemands nous sont frères comme les catholiques français (1). Mais précisément nous disions, et disons, qu'avec Clovis, Charles Martel, Charlemagne, Eudes, Robert-le-Fort, puis tous nos rois, les peuples du territoire de Gaule, du territoire cis-rhénan, représentèrent la Chrétienté contre les idolâtres ou hérétiques d'outre-Rhin, outre Loire, outre-mer. De là, bien avant les Croisades — et ce sont les premières Croisades — date le *Gesta Dei per Francos*, date pour nos princes la prérogative, le privilège indiscutable de Fils aînés de l'Eglise. (2)

M. H. de L. objecte que « ce qu'on nomme aujourd'hui la France était à la fin du ve siècle la province gallo-romaine conquise par Clovis et ses Francs, de race foncièrement germanique », et que « Charlemagne était de même race ». Nous répondrons d'abord, au risque d'étonner, que la France n'est pas une entité purement ethnique comme l'Allemagne, purement géographique comme l'Italie, certes, mais moins qu'on ne croit. Dès les origines, la Gaule comporte des Ibères, des Ligures, et des Celtes et Belges, comme maintenant encore la France des Basques, Bretons, Flamands, Alsaciens, Savoyards... Elle demeure, comme pour César, Strabon, Tacite, la Fédération des peuples d'outre Océan et Rhin. Au surplus, Tournai, d'où issirent les Francs de Clovis, les Austrasiens de Pépin, resta tout le temps de la royauté française notre sentinelle avancée. Les Francs de Clovis étaient depuis quelque deux siècles fédérés à l'Empire romain, ses colons armés d'entre Somme et Meuse, entre Meuse Moselle et Rhin, cousinant, frayant avec Romains et Gaulois. Il n'y eut nulle conquête franque, mais coup d'état personnel : Clovis détrône le préfet Syagrius, et avec sa place prend son rôle : expulse à Tolbiac (plus probablement Strasbourg) l'Allemand, à Vouillé le Visigoth, et reconstitue la Gaule. Charles-Martel agira de même deux siècles plus tard.

Nous avancerions volontiers que l'expression : France, et cela distinguerait de celle : Gaule, est non seulement politique, mais religieuse ; la Gaule, chrétienne dès le IVe siècle, et même le IIIe, mais de façon en quelque sorte passive, se fait à partir de Clovis le glaive de la Chrétienté. Ce qu'exprimera plus tard avec autant de netteté que de force notre Iliade la *Chanson de Roland*.

Si on ne l'entend ainsi, comment l'entendre ? Sous Clovis et ses successeurs, « la France » le royaume des Francs s'étend du Rhin à la Loire, parfois, jusqu'aux Pyrénées, les vallées de Saône et Rhône exclues Sous Charles le Simple, la Lorraine relève de « la France », et n'en relève plus sous Raoul ; de même pour les Bourgognes, la Provence, etc... Hugues Capet est seigneur d'Anjou, Maine, Chartres, Tours, Blésois, Amiénois, Soissonnais, Rainçois, mais son duché de France, se réduit à Paris, Senlis (et Orléans) : l'Ile-de-France, ou cœur de la France

Et qu'est cette Lotharingie du traité de Verdun ? ce sont les Marches de

(1) Frères.. parfois.. selon Caïn ?

(2) M. « Me P. » désire savoir ce que nous entendons par ceci, que la troisième race de nos rois, fut consacrée dans le sang idolâtre à Paris (et Brissarthe). Nous faisions allusion aux sièges de Paris en 886 et 889 par les Normands (Eudes) et songions à celui de 978 par les Allemands d'Otton II (Hugues Capet) ; mais ces derniers étaient généralement chrétiens.

France, que ressusciteront, mais contre la France, les traités de 1815. Mais justement voyez la *Chanson de Roland*, fixée au XIe siècle, chantée dès le IXe : elle distingue des « Français » les Poitevins, Lorrains, Normands, Auvergnats... mais dit d'eux tous en bloc qu'ils sont « Français de France », que « Charlemagne retourne à Aix la-Chapelle en France », Aix-la-Chapelle, « le premier siège de France ». Pour finir : la Gaule est la terre qui va jusqu'au Rhin ; la France est la fédération de ceux qui y vont au nom de Rome, pour Jésus-Christ ; et ses princes l'accomplirent avant et par dessus tous : donc ils sont les vrais « Fils aînés de l'Eglise. » Si nous envisagions le point de vue non plus chrétien mais français, nous verrions dans les fils de Robert le Fort, et jusqu'à ce jour, notre seule dynastie nationale : elle a, jour par jour, pièce à pièce, cristallisé une notion vague : terre des Francs, en ce fait politique précis : *la France*. Mais ce serait sortir de la question.

(Cette note, si indécemment longue, n'est que le schéma d'un sujet traité dans deux brochures, *Discours sur les Préjugés ennemis de l'Histoire de France* et *Politique de l'Histoire de France* : Bibliothèque de *l'Occident*, à Paris, 17 rue Eblé, 1909, 1910).

FAGUS.

—

Le plaidoyer de De Sèze pour Louis XVI (LXIV, 139). — Ceux qui pensent que l'Histoire doit être basée sur des preuves ou, tout au moins, sur des présomptions, ne peuvent pas ajouter foi aux allégations du Dr Poumiès de la Siboutie.

D'abord, parce que l'écrivain qui n'a pas vécu au temps des événements qu'il raconte, ou qui s'est trouvé notoirement trop jeune pour les connaître et s'en souvenir personnellement, ce qui est le cas de Poumiès, ne saurait bénéficier du crédit qui s'attache toujours, bien que sous certaines réserves, au récit des contemporains.

Ensuite, parce que celui qui rapporte les dires d'un tiers sans le nommer, ce qui est encore le cas de Poumiès, ne permet aucun contrôle et autorise toutes les suspicions.

Enfin, parce que les faits rapportés par Poumiès ne sont pas vraisemblables et paraissent en outre contredits par les contemporains.

En effet, ce n'est pas seulement pour son grand talent d'avocat et d'orateur que de Sèze fut choisi par Malesherbes pour présenter la défense de De Sèze à la barre de la Constituante. C'est encore et surtout à raison de son attachement sans bornes à la monarchie. Car la cause qu'il s'agissait de plaider ne présentait pas moins de danger pour le défenseur que pour l'accusé. De Sèze ne l'ignorait pas, et en acceptant de défendre le roi, c'était le sacrifice de sa propre vie qu'il avait fait. Comment n'eût-il pas fait aussi celui de ses intérêts ? Et s'il avait pu être pour lui question d'apprécier en argent, à la fois son talent de parole et le péril qu'il courait à en tirer profit dans une occasion si grave, c'est-il de 25 000 livres que de Sèze aurait pu se satisfaire ?

Personne, d'ailleurs, parmi les contemporains, n'a fait la moindre allusion à ces honoraires qu'aurait touchés de Sèze, pas même Berryer père, son confrère, qui eut cependant au moins autant de raisons que Poumiès d'être au courant, et qui, précisément, indique parfois dans ses *Souvenirs* le chiffre des honoraires reçus par quelques avocats dans des procès assurément moins sensationnels que celui qui nous occupe. Et ce n'est point que Berryer, s'il avait su quelque chose, aurait oublié d'en parler, car il dit à ce sujet : « La Restauration a *récompensé la défense* du roi par les plus grands honneurs qui puissent être décernés à un sujet. De Sèze a obtenu le premier rang dans la magistrature. L'Académie française l'a reçu dans son sein. Tous ont applaudi à ces illustrations. »

N'est ce pas dire clairement que cette *récompense*, qui comportait aussi un titre de comte et la pairie, était la première que recevait de Sèze pour son plaidoyer ?

Et peut-on supposer aussi que la Restauration aurait cru devoir quelque chose à De Sèze, si, ramenant son concours à une question d'argent et fixant lui-même le prix de ses services, ce dernier avait déjà demandé et touché 25.000 livres ?

QUÆRENS.

—

La mort de Hoche (LXIV, 91). — E. Cuneo d'Ornano (*Hoche. Sa vie. Sa correspondance*, 1re partie, p. 344. Paris 1892. Ln 27 41322) a eu communication

d'un écrit de M. Dechaux, beau-père de Hoche, qui s'exprime ainsi :

«Le deuxième jour complémentaire de l'an V républicain est mort à Wetzlar le général Hoche d'une *maladie de poitrine négligée...* »

D'autre part, l'on sait que Hoche eut à plusieurs reprises dans sa vie des hémoptysies (crachements de sang).

En dépit de sa puissante carrure, et des apparences d'une excellente santé, Hoche était profondément atteint. Privat, (*Notes historiques*, etc., p. 45, Metz 1851. Ln[27] 9826 A.) a donné des derniers moments de son chef et ami, une description qui suffit pour faire porter le diagnostic. L'altération profonde des traits de Hoche, l'affaiblissement de ses forces, la difficulté de sa respiration, son oppression, ses suffocations, sa faiblesse extrême, l'amélioration qui précéda sa mort et qui lui fit croire à une guérison se rencontrent bien dans la « maladie de poitrine négligée ».

Hoche qui ne s'occupa jamais de sa santé et qui demandait un autre traitement que le repos, a succombé à une tuberculose pulmonaire.

R. PICHEVIN.

—

Beaurepaire, le gouverneur de Verdun, s'est-il suicidé ? I et II. Beaurepaire dépanthéonisé(XXXIV). — Dans la *Revue d'Anjou* (à Angers) juillet 1911, M. Xavier de Petigny vient d'écrire une étude extrêmement remarquable par l'abondance et la précision de sa documentation sur cette énigme.

Elle est intitulée : *Beaurepaire et le premier Bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire à Verdun, juin-septembre 1792.*

Dans l'*Intermédiaire*, un correspondant avait dit — en 1864 — « M. l'abbé Clouet s'est beaucoup occupé de l'histoire de Verdun qu'il habite, et sans doute cette question, suicide ou assassinat, pourrait être résolue par lui » — « Le docteur Lachèse qui a recueilli, je le sais, de nouveaux renseignements très précis, hésite à compléter son travail, sur une question qui soulève, paraît-il, des passions encore très vivantes à Verdun où l'on ne se fait pas faute de désigner publiquement les meurtriers ».

M. Xavier de Péligny répond :

A notre connaissance, l'abbé Clouet n'a rien laissé sur cette question que la curieuse note de la main de son père.

Dans cette note, François Clouet, (ancien conservateur de la bibliothèque de Verdun), dit qu'il a reçu le 3 août 1843, à la bibliothèque de Verdun, la visite de M. Devivier et du colonel du génie en retraite, Petitot. On a parlé de la mort de Beaurepaire. Le colonel Petitot a raconté qu'il y a cinq ans environ, un général, qu'il croit être le général de Clermont-Tonnerre, en inspection à Verdun, aurait dit que Beaurepaire ne se serait pas suicidé, mais aurait été assassiné. Ce général alors émigré faisait partie de l'armée prussienne en 1792 ; il avait eu connaissance du fait parce qu'il était venu comme parlementaire de S. M. prussienne pendant le siège. M. Petitot ajoutait que feu M. Buvignier père savait cela, mais n'avait voulu nommer personne parce que l'un des assassins vivait encore, version admise par l'auteur d'un récent mémoire (celui de Vistot ou celui de Dufour). Le même jour, continue François Clouet, j'ai vu Armand Buvignier, un des fils (de Christophe Buvignier) et lui ai parlé de ces faits. Il m'a dit que « son père n'avait rien assuré, « mais qu'il croyait cette version aussi probable « que l'autre. Il citait auteurs soupçonnés, « Viard, mort et un autre dont il ne se res- « souvenait pas le nom, qui est peut-être mort « aujourd'hui, mais qui avait obtenu un grade « assez distingué, étant militaire ». Pour François Clouet, ce deuxième personnage serait Thiery.

François Clouet objectait que le gouvernement d'alors qui détestait Verdun à cause de la reddition, aurait eu intérêt à répandre cette version de l'assassinat. Armand Buvignier lui répondait que le gouvernement, pour ne pas diminuer l'enthousiasme populaire, n'avait pas voulu contredire ensuite la première version, rendue officielle de l'héroïsme de Beaurepaire. François Clouet disait enfin que ces hypothèses sont hasardées ; personnellement, il n'avait jamais entendu dire que le bruit d'un assassinat avait couru sur le moment ; des anciens comme M. Houzelle, M. Devaux, M. Mondon étant du même avis : cette opinion était nouvelle.

Le corps de Beaurepaire a-t-il été porté au Panthéon ? (*Intermédiaire*, année 1864, p. 314). La question posée dans l'*Intermédiaire* n'a pas provoqué de réponse.

M. Xavier de Pétigny comble cette lacune. Beaucoup d'auteurs ont cru que, selon le décret de l'Assemblée nationale, du 12 septembre 1792, le corps de Beaurepaire avait été transporté au Panthéon. Michelet note même le frémissement de la France sur son passage. En réalité « le corps de Beaurepaire repose toujours dans le cime

tière de Sainte-Menehould, mais on ignore en quel endroit ».

L'auteur de cette importante étude, après avoir redressé les erreurs de la légende, montre la fausseté de certains passages de nos plus notoires historiens ; la fantaisie de certains tableaux explique le rôle du faible et insuffisant Neyon.

« On ne connaît pas, dit-il, la maison où Beaurepaire a vu le jour ; de son existence on ne sait rien, sauf la dernière année de sa vie ; sa mort est une énigme ; on ignore l'emplacement de sa tombe. Cependant tout le monde croit connaître Beaurepaire, mais on ne connaît que sa légende ».

—

Les enfants de Napoléon (LXIV, 235). — La liaison passagère du Premier Consul avec la comtesse Duchatel n'est pas douteuse ; la paternité du comte Duchatel l'est davantage.

Le futur ministre des finances et de l'intérieur du roi Louis-Philippe naquit le 5 août 1804, ce qui concorderait bien comme date, mais Frédéric Masson qu'il faut toujours citer, nous apprend que « l'enfant qui naquit alors n'avait ni dans la figure ni dans l'esprit rien qui le signalât, mais des traits ausssi caractéristiques que ceux des Bonaparte peuvent sauter une génération pour éclore chez leur descendant en leur fleur de beauté souveraine et révélatrice. C'est ce qui arriva sans doute : ce qui, en inspirant à Napoléon des doutes sur sa paternité, affermit la confiance du mari et assura la sécurité de la femme : ce qui, une génération plus tard dévoila un secret jusque-là à peu près bien gardé ».

Nous avons cité mot à mot l'historien le plus averti de Napoléon ; aux lecteurs de conclure. GÉO L.

—

Statue de Napoléon donnée aux Anglais (XLII ; LVII ; LXIII). — Je lis dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril dernier, dans un article de M. de Wyzeva sur Canova, les lignes suivantes :

C'est en 1808 que le Prince Eugène, vice-roi d'Italie, a commandé à Antonio Canova, pour l'une des places publiques de Milan, la réduction en bronze d'une statue colossale en marbre de son beau-père Napoléon, sculptée par le maître vénitien dans son atelier de Rome, et qui, elle, moins heureuse que son admirable copie milanaise, s'ennuie maintenant au fond d'un banal et froid vestibule, dans le palais des descendants du duc de Wellington. Encore Wellington et ses héritiers ne se sont-ils pas montrés aussi impitoyables que l'Empereur pour ce portrait de marbre... ce fut Napoléon qui le condamna à rester emprisonné derrière un rideau, dans les magasins du musée d'où le pauvre colosse ne devait plus sortir jusqu'au jour où le gouvernement de la Restauration, ravi de pouvoir s'en débarrasser, allait en faire présent au triomphateur de Waterloo.

S'il s'agit de la même statue que celle dont les *Débats*, d'habitude bien informés pourtant, déplorent la disparition, il paraît difficile de soutenir que « depuis 1816, on n'en a plus de nouvelle » et de parler de « l'art avec lequel la Maison du Roi escamota à la postérité 6 tonnes 1/2 de marbre » : car enfin Apsley-House n'est pas un lieu perdu, et la statue a été si peu escamotée, qu'elle est signalée par le Guide Baedeker comme un des ornements les plus en vue de cette maison.

—

Les lits de Napoléon Ier (LXIII ; LXIV, 103, 149). — Le magasine les *Modes* publie un article de l'éminent historien Frédéric Masson, sur l'authenticité qui lui paraît incontestable du lit de Sainte-Hélène, offert par M. Edouard Tuck à la Malmaison. D'abord F. Masson note une erreur considérable de S. A. la Princesse Murat, qui, dans sa lettre, a omis le principal héritier de Madame Lætitia :

S. A. la princesse Murat, née Ney, a protesté qu'elle seule, ou son mari, était propriétaire du lit sur lequel l'Empereur était mort. Elle a, par une lettre adressée au *Figaro* et au *Temps* et reproduite par la plupart des journaux, exposé dans quelles conditions s'était fait, après la mort de Madame mère, le partage, entre les héritiers de l'Empereur, des objets dont Marchand, valet de chambre de Napoléon était dépositaire et que, après la mort du fils de l'Empereur, il avait remis à sa grand'mère. Même Madame la princesse Murat, en énumérant les héritiers de Madame qui ont participé à ce tirage des lots, — « *Ses héritiers*, a-t-elle dit, *c'est-à-dire ses fils Lucien, Joseph et Louis, sa fille Elisa, représentée par la comtesse Camerata et notre aïeule, Caroline Murat.* » — Madame la princesse Murat, dis-je, a, sans doute par inadvertance, omis un héritier, dont le petit-fils est le chef actuel de la Famille. Il pouvait sembler que le roi Jérôme avait quelque droit à l'héritage de sa mère. Cet oubli, probablement involontaire, n'en est pas moins

pour surprendre dans un document aussi médité.

Après avoir répété qu'il n'a jamais été dans les intentations de personne de contester la valeur du lit possédé par la femme de Murat, M. P. Masson indique les motifs qui ont présidé à l'acquisition du lit de Châteauroux :

D'autres considérations ont déterminé Mr. et Mrs. Tuck, sur l'avis autorisé de M. Ajalbert, à acquerir, à l'Hôtel Drouot, ce modeste lit de fer, et les mêmes considérations ont décidé le conservateur de Malmaison à placer ce lit dans l'alcôve où, durant les premières années du Consulat, le général Bonaparte a parfois dormi à proximité du lit nuptial et de la chambre de Joséphine.

Si l'on a cru bon et utile aussi bien qu'historique d'agir ainsi, c'est que ce lit a la forme des lits adoptés par l'Empereur et qui étaient fabriqués pour lui en quantité, puisque chaque service de campagne en portait un, que plusieurs fois on en vit paraître à des ventes faites par le Garde-meuble et qu'il en subsiste encore dans divers palais ; c'est qu'il porte les marques et le nom de Desouches, fournisseur de l'Empereur, et les couronnes impériales ; c'est que la suite des propriétaires qu'on lui donne : Guillemin, Peron, Bertrand, les transmissions qu'il a subies, somme toute peu nombreuses, et la tradition qui s'y est attachée, ainsi qu'en témoignent les *Esquisses pittoresques de l'Indre* : « Son lit de douleur, celui où il est mort et dans lequel a voulu mourir son fidèle Bertrand », portent à penser qu'il s'agit ici d'un lit ayant appartenu à Napoléon, ayant vraisemblablement été à son usage, ayant sûrement fait le voyage de Sainte-Hélène et ayant été conservé par le grand maréchal, lequel, avec le comte Montholon et Marchand, fut légataire des objets dont l'Empereur n'avait point disposé en faveur de son fils. C'est ainsi que tous les objets *non légués*, constituant la garde-robe de l'Empereur furent partagés en trois lots, tirés au sort entre les exécuteurs testamentaires et leur appartinrent légitimement. Tradition contre tradition ; deux lits semblables, l'un lit mortuaire selon Marchand (tradition verbale), l'autre lit mortuaire selon Bertrand (tradition orale). Allez vous y reconnaître.

Enfin, un témoignage, résumant tous ceux qui se sont produits à Châteauroux, et qui ne peut laisser de doute sur la provenance de Sainte-Hélène, au service de l'Empereur :

Châteauroux, le 7 août, 1911,

Lorsque Madame Amédée Thayer, née Hortense Eugénie Bertrand, fille du Général Bertrand, eut la pensée de donner aux Archevêques de Bourges son Château de Touvent en 1870, elle fit l'inventaire de tous les meuble de ce château ; elle fit également enlever du château de Laleuf les meubles qui lui appartenaient lui venant de la succession de son père. Faisant un jour, avec elle, cette revue, elle me montra un lit que le Général Bertrand avait rapporté de Sainte-Hélène et elle m'a dit : « C'est sur ce lit que l'Empereur a été placé après sa mort ; mon père l'a apporté de Sainte-Hélène désirant mourir sur ce lit ; il ne m'appartient pas, il est la propriété de mon frère, Napoleon Bertrand, je ne peux en disposer. »

A. Saliquet.

Chanoine, curé de Notre-Dame de Châteauroux, Aumônier de Madame Thayer de 1862 à 1876, année de sa donation de Touvent.

Cachet de la Mairie
de Châteauroux

Vu pour légalisation de la signature de M. A. Saliquet apposée ci-contre par le Maire absent. L'adjoint.

(Signature).

—

Arbres de la Liberté T. G. 33; LVIII à LXI). — Sous la République de 1848, on planta aussi des arbres de la liberté. A Saintes, Charente-Inférieure, on en planta un, rue du Pont des Monards. Il fut solennellement bénit par le curé de la paroisse. Il vit encore, c'est un superbe peuplier que tout le monde peut admirer.

—

La Faculté de médecine de Paris sous la Commune (LXIV, 282) — Le docteur Dupré, professeur libre d'anatomie à l'Ecole pratique, n'a pas été doyen de la Faculté de médecine pendant la Commune. *Iskatel* confond avec un autre Dupré. Celui que j'ai bien connu est mort en 1875 ou 1876 ; il a été enterré le même jour qu'Edgar Quinet : j'assistai aux deux enterrements avec mon ami Camille Raspail, fils du grand Raspail, dont le docteur Dupré était un déterminé disciple. Cela lui avait même valu des difficultés avec la Faculté, où avec sa verve endiablée de Bourguignon, il tournait en chansons satiriques les personnalités les plus en vue. C'était un original de beaucoup d'esprit, et un excellent maître, qui avait le feu de l'anatomie. Ses élèves ont beaucoup profité de son enseignement, et retenu de ses chansons. Il n'était pas marié, et n'a pas laissé d'enfants. Il pratiquait des principes sévères sur la morale, et, quoique célibataire, prêchait le mariage et

la monogamie, autant que l'*Ami Fritz*, et combattait le mormonisme dans notre pays. C'était un excellent homme.

JULES TROUBAT.

*
* *

J'ai consacré quelques mots au Dr Dupré, que j'ai beaucoup connu à la pension Laveur, dans un chapitre de mon livre qui vient de paraître : *L'agonie du Vieux Paris.* (La rue Danton). Je connais d'amusantes anecdotes sur lui que je pourrai raconter au confrère Iskatel.

A. CALLET.

—

Brevets militaires. Le sergent dangereux. Le capitaine Paulin (LXIV, 46, 111, 204, 250). — Les sergents dangereux furent créés par le Règlement sur les Eaux et Forêts du roi Henri II en 1554 (et non 1552) article 16 intitulé : « Erection des sergents dangereux en titre d'offices ». Ils devaient surtout veiller à la conservation des droits du roi dans les bois sujets à tiers et danger, et avoir l'œil et regard sur tous les fleuves, rivières, îles, estangs, gors, jabeaux, moulins, pêcheries, escluses, atterissemens, marais et alluvions. »

Ils furent supprimés moyennant indemnité par l'Ordonnance de 1669. Titre X, article III.

SUS.

*
* *

La biographie d'*Antoine Escalin, baron de La Garde, dit le capitaine Paulin*, se trouve dans tous les dictionnaires, notamment dans la *Biographie universelle* de Michaud et dans le Bouillet.

La dernière biographie a été publiée, en 1900, à Grenoble dans le *Dictionnaire biographique de la Drôme*, par J. Brun-Durand. Elle commence ainsi :

« ESCALIN DES AIMARDS (Antoine), baron de la Garde, dit le capitaine Le Pollin ou Le Poulin, un des plus grands hommes de guerre du XVIe siècle, naquit à La Garde Adhémar vers 1498 ou 1500. Pithon-Curt dit qu'il était le fils de Louis Escalin, ce qui est d'autant plus probable qu'il y avait, dans ce temps-là, une famille de ce nom à la Garde-Adhémar, et M. Lacroix pense que le nom de des Aymars qui est celui d'une autre famille du même lieu, pourrait bien être celui de sa mère, ce qui n'a rien d'invraisemblable, mais on pense généralement, quand même, qu'il était un bâtard de Louis Adhémar, baron de Grignan et de la Garde, ne pouvant expliquer autrement la donation que ce dernier fit à Antoine Escalin, de la seigneurie de la Garde-Adhémar, le 26 décembre 1545. Quoi qu'il en soit, Escalin était encore « jeune enfant, gentil et tout esveillé d'esprit avecque bonnes façons », lorsqu'il suivit, malgré son père, un caporal qui passait à la Garde allant guerroyer au delà des monts et « lui servit de goujat environ deux ans », à ce que raconte Brantôme. De goujat, il devint soldat, puis caporal à son tour et se trouvait enfin lieutenant en 1537, date à laquelle il alla avec sa compagnie au secours du Château.-Dauphin assiégé par les Impériaux. Or, ce fut là le point de départ de sa grande fortune ; car du Bellay-Langey, lieutenant du roi de France au Piémont, l'ayant vu alors de près l'apprécia, et l'ayant apprécié voulut le faire apprécier par le roi à qui il le dépêcha en 1540 pour l'instruire de l'assassinat de Rinçon et Frégose ses ambassadeurs à Rome et à Constantinople, à leur passage sur les bords du Pô. Comme il s'agissait de manœuvrer habilement et résolument dans ces deux villes, dans la dernière surtout, François Ier chargea l'envoyé de du Bellay d'une ambassade auprès du sultan (11 juillet 1541) et notre homme, étant arrivé sur les bords du Bosphore « alla, vira, trotta, traicta et monopola si bien » qu'en dépit de toutes les trances du marquis del Vasto, envoyé de l'empereur et l'instigateur de l'assassinat des ambassadeurs du roi de France, Soliman lui accorda des secours en hommes et en vaisseaux avec lesquels il vint mettre le siège devant Nice... »

M. Brun-Durand cite comme références de son article les documents suivants :

Vie du capitaine Cassard et du capitaine Paulin, connu sous le nom du Baron de la Garde, Paris, Belin, 1899, in-12.

Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France. — Recueil de documents concernant sa vie, par le comte d'Allard, Valence 1896, in-8°.

Rochas. — *Biographie dauphinoise.*

Pithon-Curth. — *Histoire de la Noblesse*, IV, 72.

Lacroix. — *L'arrondissement de Montélimart*, IV, 54.

Brantôme. — *Vie des grands capitaines*, I, 399.

Ruffi. — *Histoire de Marseille*, II, 354.

Archives municipales de la Garde.

Mémoires de Castelnau, II, 5.

A ces documents j'ajouterai une étude de M. Auzias Turenne sur le capitaine Paulin baron de la Garde, publiée dans le *Bulletin de l'Académie delphinale.*

DE ROCHAS.

La République de Grasse (LXIV, 235). — Je ne sais rien de cette république ; cependant je me demande s'il n'y a pas là quelque rapport avec ce fait que les comtes de Grasse, dont le fameux amiral qui prit part à la guerre de l'Indépendance, avaient dans leurs titres si nombreux, celui de : *des princes d'Antibe.* Princes et République ne vont guère ensemble, actuellement. Autrefois, ils pouvaient faire assez bon ménage. Or, au milieu du XIII[e] siècle, sous Innocent IV, le siège épiscopal, sous prétexte de salubrité, fut transporté d'Antibe à Grasse. Y avait-il alors des princes d'Antibe ? L'evêque devint-il à Grasse, le chef d'une sorte d'Etat, dont on a voulu faire une république ? Je ne sais, et m'arrête sur une hypothèse.

E. GRAVE.

—

La rue Geoffroy Lesueur, à Paris (LXIII, 731). — La rue Geoffroy Lesueur est la rue Geoffroy-Marie.

Voir un article du regretté F. Bournon, dans les *Débats*, janvier 1907. Rue Geoffroy-Marie. Il y est dit expressément : « la rue devrait donc être nommée rue Geoffroy-Lesueur ». Elle était, effectivement nommée rue Geoffroy Leseur, *Gaufrius Sutor.*

Si l'emplacement n'était pas exactement le même, il devait se trouver dans les environs. Malheureusement, au XV[e], les plans manquent.

PITON.

—

Archevêque de Reims (LXIV, 235). — Charles-Maurice Le Tellier, fils du chancelier Michel Le Tellier et frère de Louvois, fut archevêque de Reims assez jeune, et mourut subitement à Paris, le 22 février 1710. C'est, je crois, le personnage que cherche Geo Filh.

E. GRAVE.

Mêmes réponses : ST-S., D[r] BOUGON, PITON, D. A.

***

L'archevêque de Reims dont on demande le nom est Charles-Maurice Le Tellier, qui naquit à Turin le 18 juillet 1642 ou 1641, était le second fils de Michel Le Tellier ministre d'Etat, et avait pour frère aîné le célèbre Louvois

Etant destiné à l'Eglise, on le pourvut de riches bénéfices ; il était abbé commendataire de six grandes abbayes, toutes fort bien rentées, entr'autres Saint-Bénigne de Dijon et Saint-Remi de Reims. En mai 1668 il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Langres, qui était Pair de France, et deux mois après passa de cette coadjutorerie à celle de Reims, dont le siège était alors occupé par le cardinal Antoine Barberini archevêque de Reims. Le 8 juillet 1868, il était nommé archev. *in partibus* de Nazianze et sacré le 11 novembre suivant par le cardinal Antoine Barberini, dans l'église de la Sorbonne. Il prenait possession de sa coadjutorerie l'année suivante (1[er] juillet 1669) et en juin 1670 était membre de l'assemblée générale du clergé de France. Le cardinal Barberini étant mort à Nemi, près Rome, le 3 août 1671, Maurice Le Tellier lui succédait de droit, et il fut intronisé à Reims en qualité d'archevêque le 11 octobre 1671, recevant le pallium le 8 novembre suivant, des mains de l'évêque de Soissons. Il fit, en qualité de Pair de France, son entrée au Parlement de Paris le 14 décembre 1671.

Nous avons à sa louange la condamnation d'un livre d'un bénédictin, Gabriel Gerberon, comme renouvelant les erreurs de Baius et de Jansenius (1678), de même aussi, en 1686 la fondation du Grand Séminaire dont il confia la direction en 1702 aux Chanoines Réguliers de la Congrégation de France. Mais l'histoire impartiale doit dire, et c'est le jugement du P. Jean : « *Les évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801* », qu'il fut un des promoteurs du Gallicanisme, et un de ceux qui ont le plus contribué à la déclaration du 19 mars 1682. Il fit un discours à l'Assemblée du clergé de France (fin 1681) pour préparer les voies à cette déclaration. C'était un parlementaire, par traditions de famille et par suite de sa charge de pair de France, et cette charge lui fit presque toujours reléguer au second plan son titre d'archevêque de Reims.

Assoiffé de pouvoir, il présenta au roi, en 1694, un mémoire pour soutenir les prétentions, qu'avait, selon lui, l'église de Reims sur celle de Cambrai dont le titulaire venait de mourir, mais il parait que les raisons n'étaient guère convaincantes, car le roi lui fit signer une renonciation par laquelle il abdiquait toutes les prétentions qu'il avait défendues dans sa requête. Le 2 avril 1695, il se faisait nommer abbé commendataire de Saint-

Thierry de Reims qu'il unissait ensuite *in perpetuum* à sa mense archiépiscopale.

Il fut l'un des cinq membres du clergé français, de l'épiscopat français qui écrivirent, le 25 février 1697, au Pape Innocent XIII pour lui dénoncer un livre du bénédictin Célestin Sfondrato, depuis cardinal, comme injurieux pour l'Eglise de France. Ce docte et pieux bénédictin avait écrit sur les ordres de l'archevêque de Salzbourg un volume intitulé *Regale sacerdotium* contre les quatre articles Il fut, et naturellement aussi, l'ennemi des Jésuites. Les membres de la Compagnie, qui étaient à Reims, ayant soutenu des thèses qu'il disait entachées de Molinisme, il publia, le 15 juillet 1697, une ordonnance épiscopale pour les condamner. En 1700 il est président de l'assemblée du Clergé de France, fait publier, la même année, des livres liturgiques pour son diocèse, bien que cela fût défendu par la bulle *Quod a Nobis* de saint Pie V ; devient, le 17 février 1704, doyen du Conseil d'Etat et le 22 février 1710 meurt subitement à Paris, à l'âge de 69 ans, laissant la réputation d'un légiste qui avait étouffé en lui l'archevêque.

Ses armes étaient *d'azur à trois lézards d'argent posés en pal, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais d'or posées en fasce.*

Dr A. B.

—

Claude Chappe (LXIV, 140). Une statue en bronze de l'inventeur du télégraphe aérien existe au boulevard Saint-Germain, à son croisement avec la rue du Bac.

V. A. T

—

L'évêque Pierre Chappey (LXIII; LXIV, 207). Je remercie M. D. A. de sa réponse concernant l'évêque Pierre Chappey. Ce dernier n'a pas existé, j'ai pu m'en convaincre en lisant et relisant avec soin les deux chartes où j'avais cru le découvrir.

Pierre Chappey eut seulement des relations de ventes de terrains autour du prieuré de la Cochère (Orne), avec Guillaume Chevron, évêque de Porphyre et prieur de la Cochère. Les deux chartes sont exactement de l'an 1500. La nomination de Guillaume Chevron, comme évêque de Porphyre, a donc eu lieu dans les dernières années du XVe siècle.

Julien Chappée.

Grille le polygraphe (LXIV, 4). — Sous le titre : *Deux bibliophiles d'autrefois*, Charles Monselet a consacré, dans ses *Petits mémoires littéraires* (Charpentiers 1892, p. 40) un chapitre à François Grille et à son ami Van den Zande. On y trouve des détails biographiques et des fragments de corespondance aussi curieux qu'intéressants.

Ad. Paupe.

—

Le citoyen Dandos (LXIV, 237). — J'ai eu la curiosité de parcourir le livre IV des *Annales*, (que ne ferait-on pas pour l'*Intermédiaire* ?) Il est long, comprend 75 chapitres, et est consacré à Tibère. Je ne sais si j'ai mal lu ou mieux, parcouru ce texte trop vite, mais je n'y ai pas trouvé le « Dandos vitæ usus » La phrase est elle bien de Tacite, et de ce livre IV ? Je laisse à d'autres le soin de s'en assurer.

E. Grave.

—

Ferdinand, peintre de silhouettes (LXIII, 540, 805). — Voir : *Recherches sur quelques artistes et littérateurs à Saint-Sauveur-sur-Ecole et Boissise-la-Bertrand, près Melun*, par Th. Lhuillier. Meaux, 1877, in-18 de 24 p. p. *Le peintre Ferdinand Elle et le mariage de sa fille*, par J.-J. Guiffrey. (*Revue de l'art français ancien et moderne*, 1re année. 1884, p. p. 147, 150. *Louis Elle, dit Ferdinand le Jeune, peintre à Nantes au XVIIe siècle.* (*Nouvelles archives de l'art français*, 3e série, 1898, p 173).

Louis Morand.

—

La dynastie des Francine au XVIIIe siècle (LXIV, 285).—Oui, Nicolas Francine, qui fut directeur de l'Opéra, non pas sous Louis XV, mais à la mort de Lully, son beau-père, appartenait à la famille des ingénieurs hydrauliciens qui se firent remarquer par leurs travaux sous Louis XIV. M. Albert Mousset a publié un article intéressant sur cette famille dans le Supplément littéraire du *Figaro* du 12 août 1911.

A. P.

***

Le directeur de l'Opéra, Francine, est de la famille des Francini. (Alliance avec Lulli). Sur les « Francini », voir : Couard, dans les *Réunions des sociétés savantes*, recherches remarquables dans les Archives de Seine-et-Oise, et le *Marly le roi* de Ca-

mille Piton, où vous trouverez leur généalogie depuis le premier jusqu'au dernier.

PITON.

—

Documents sur Mlle de la Vallière (LXIV, 141). — Sans doute a-t-on déjà signalé à M. B. Schlessinger l'ouvrage de M. Eugène Le Brun, intitulé *Les Ancêtres de Louise de la Vallière*, in-8°, avec gravures hors texte, carte, plan, tableaux généalogiques, fac-similé d'autographes... etc. Moulins. J Grégoire, 2, rue François-Pérou.

Peut-être M. Le Brun, qui demeure au château de la Baume, Le Veurdre, Allier, serait il à même de fournir des renseignements particuliers sur Louise de la Vallière.

DE LA BESBRE.

—

Nointel (LX). — Nous possédons une vue du château de Nointel, gravée à l'eau-forte pure vers 1785. Epreuve avant toute lettre.

SAFFROY frères.

—

Famille de Ponton d'Amécourt (LXIV, 298). — Cette famille n'est pas éteinte et on pourrait s'adresser : 1° au comte de Ponton d'Amécourt, au vicomte Henry, au baron Louis-René, au comte Maurice, au vicomte Roger de la branche aînée. De la branche cadette sont, au moins : vicomtesse douairière, et vicomte Henry de Ponton d'Amécourt.

On sait que monsieur de Ponton d'Amécourt, mort il y a quelques années, avait laissé une collection de monnaies mérovingiennes des plus remarquables. Son catalogue est recherché par les numismatistes.

E. GRAVE.

—

Trudaine, peintre (LXIII, 733 ; LXIV, 217, 260). — Monsieur Albert Catel, dans l'arbre généalogique de Trudaine qu'il communique à l'*Intermédiaire* (LXIV 261), indique une alliance de la fille naturelle de Charles-Michel Trudaine de la Sablière avec M. Le Cornu de la Balivière. Ce dernier nom doit certainement être rectifié en Le Cornu de Balivière. Mais encore quel est ce personnage dont nous ne trouvons pas mention dans un aperçu généalogique des Le Cornu, publié par M. Henry Le Court dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France en 1898* ? Serait-ce un frère du marquis de Balivière marié à mademoiselle de Fourqueux ? Et l'on remarquera que ce nom de Fourqueux est déjà celui de la mère de Trudaine de la Sablière.

Az.

—

Ex-libris à déterminer : au coq hardi de... (LXIII ; LXIV, 27). — Ces armoiries doivent être attribuées à l'une des branches de la famille Jaupitre, originaire du Berry.

En effet, dans l'*Armorial Général de France* dressé en vertu de l'édit de 1696, Généralité de Bourges, élection de Bourges, sont consignées les armoiries suivantes :

Registre 1er. *N° 183.*

Catherine Jaupitre, veuve d'Antoine Labbe écuyer, seigneur de Saint-Georges : *D'azur à un coq hardy, membré, becqué, barbé et cretté d'or, couronné de même, élevé sur une terrasse de sinople.*

Arrêt d'enregistrement du 3 juin 1698.

Signé : SENDRAS.

Registre n° 2. N° 198.

Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de Boisbriou : *D'azur au coq hardy d'or couronné de même cretté, becqué et barbé de gueules sur une terrasse de sinople.*

Arrêt d'enregistrement du 5 février 1700.

Signé : SANDRAS.

Mêmes figures en ces armoiries qui ne diffèrent que par les emaux.

D'obligation, la couronne de coq doit être à l'antique, c'est à-dire à pointes.

D'autres membres de la famille J, figurent à l'*Armorial Général* du Berry, mais avec des armoiries différentes.

L'*Armorial Général* du Berry est relevé en son entier dans le XIVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.*

L'un des membres de la famille Jaupitre, encore représentée est le baron Louis Jaupitre, château de l'Infirmerie, commune d'Ennordres Cher.

G. LE NORMANT DU COUDRAY.

—

Ex-libris la Tour d'Auvergne (LXIV, 239). — Les armoiries décrites sont celles portées au XVIIe siècle par les seigneurs d'Olliergue, branche cadette de la maison de la Tour d'Auvergne, devenus vicomtes de Turenne et ducs de Bouillon.

Dans cette maison on trouve comme abbé, outre Henri Oswald déjà cité : Emmanuel Théodore, fils de Frédéric Maurice et de Eléonor de Bergh, abbé de Tournus, de Saint-Ouën-de-Rouen, de Saint-Waart d'Arras, de Saint-Martin de-Pontoise, de Vicogne et de Cluny, cardinal évêque d'Ostie, doyen du Sacré College, grand Aumônier de France.

Voir Baluze, *Histoire de la Maison d'Auvergne*, tome I, pages 366, 455 et 465.

M. DE C

—

Non descende nos de Reies, sino los Reies de nos (LXIII, 496, 614, 711, 767 ; LXIV, 220). — M. Renaud critique l'*Intermédiaire* pour avoir imprimé *non* ; mais ce mot, qui n'existe plus dans l'espagnol moderne, est employé dans l'espagnol ancien pour donner plus de force à la négation, comme on le voit dans l'expression proverbiale suivante :

Mensagero sois, amigo,
No mereced culpa, non.

On peut en citer une foule d'exemples. Dans une des romances du siège de Zamore, le *Cid* s'exprime ainsi :

Los dos contrarios guerreros
Non los tengo yo por malos,
Porque en muchas lides de armas
Su valor habian mostrado,
Que en el cerco de Zamora
Tuvieron con siete campo :
El mozo matò a los dos ;
El viejo matò a los cuatro.
Por uno que se les fuera,
Las barbas se van pelando.

Cela signifie que les deux chevaliers sont des hommes de grande valeur : ils se sont battus contre sept Mores ; ils en ont tué six, et ils se sont arraché la barbe de rage, parce que le septième s'est sauvé, et qu'ils n'ont pas pu l'exterminer comme les autres. C'est pourquoi le *Cid* déclare qu'il ne les tient pas pour des personnages médiocres, et il insiste en disant NON, au lieu de dire simplement *no*.

Je pense que notre confrère s'inclinera devant l'autorité du *Cid* , sans cela il pourrait avoir affaire à lui ; car le *Cid* a l'habitude de parler et d'agir, quoiqu'il soit mort, ainsi qu'on le voit par les romances ; et il serait capable de venir trouver M. Renaud, et de lui dire :

Tate, tate, francesico :
No fableis sin atencion.
Non digais mal de ninguno,
Porque lo diràn de vos.

VICO BELTRAMI.

—

Familles d'écuyers (LXIII ; LXIV, 25, 165, 220, 265). — Les observations présentées par M. le comte Emmanuel de Rougé, et M. G. de la Vérone, me paraissent excellentes et démonstratives. Il est bon, notamment, d'insister sur cet usage puéril qui s'est introduit depuis quelques années de mettre une particule avant le nom patronymique. Cela ne se peut justifier en aucune manière.

Il est bien certain que, au moyen âge, beaucoup de roturiers prenaient, faute d'autre, le nom de leur lieu d'origine. En faire pour cela des nobles serait aller tout à l'opposé de la vérité. Ainsi n'étaient nullement nobles, mais de simples artisans les architectes qui ont construit nos grands édifices religieux ou autres : Robert de Luzarche, Jean de Chelles, Pierre de Montereau, Guillaume de Sens, Robert de Coucy, Drouet de Dampmartin et bien d'autres. De même cet Androuet du Cerceau, est un des grands architectes du XVIe siècle, un décorateur insigne. Il s'appelait Androuet tout court, et, si je ne me trompe, le du Cerceau lui est venu de l'enseigne de sa maison.

Une remarque maintenant au sujet d'une autre particule ; faute du *de* on se rabat sur *le* considéré comme une distinction quasi-nobiliaire. Celui qui se nomme Masson, Moine, Pelletier, Bossu, comprend à merveille d'où lui vient ancestralement son nom. Mais si un hasard d'état civil a fait un Lemasson, un Lemoine, un Lepelletier, un Lebossu, la séparation du nom en deux sera une dignité fort enviée ; surtout si pour Le Moine, il y a Le Moyne, l'y grec a, en effet, une vertu particulière et fait très bien sur les cartes de visite. Denis est vulgaire, Denys, non. Et le Henry substitué à Henri ?

Ce sont là de minuscules manies dont sont atteints les plus honnêtes gens d'esprit. Et il n'y a sans doute ni à s'indigner, ni même à s'étonner d'un travers à tout prendre, innocent ; un léger sourire qui n'ira même pas jusqu'au rire est suffisant.

Néanmoins, si on voulait aller au fin fond des choses, on pourrait peut-être signaler quelque répercussion sociale de ces

faits d'usage. Mais ce serait toucher à la politique et je m'arrête. H. C. M.

—

Le chiffre 4 accompagnant des inscriptions funéraires (LXIV, 95). — Ces emblèmes que les Hollandais désignent sous le nom de « Huismerken » se rencontrent très souvent sur les tombes des artisans dans les Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles, mais ils semblent vouloir désigner une croix brisée plutôt que le chiffre 4. Ils figurent généralement dans des écussons et sont presque toujours monogrammés. J'en ai relevé plusieurs sur des pierres tombales de l'église de Hulst sur la frontière hollando-belge.

C.

*
* *

La question posée me donne l'occasion de revenir sur ce mystérieux 4 dit du « Commerce » ou des « Marchands », qui aux XVe et XVIe siècles, même aux premières années du XVIIe, se rencontre si fréquemment dans des monuments, des vitraux, des marques d'imprimeurs, enfin sur certaines faïences italiennes. Parfois, il est associé à des monogrammes ou à des emblèmes chrétiens. Une chose assurée, la seule, c'est que ce chiffre a une signification commerciale et industrielle, roturière, par conséquent, mais laquelle ? La discussion sur ce sujet ayant été ouverte à l'*Intermédiaire*, il y a quelque vingt ans, j'émis cette opinion que le 4 du « Commerce » était probablement le signe astrologique de la planète Jupiter qui présidait à la richesse et à la prospérité. Cette interprétation ne satisfit pas tout le monde et, à la réflexion, j'en vins bientôt à en douter moi-même.

En effet, le signe de Jupiter n'est pas un 4 formel puisque le trait oblique se termine en haut par une crosse, volute en dehors, tracé qui ne se rencontre jamais dans les représentations connues de moi. Toutes, sans exception, présentent un angle aigu engendré par la rencontre du trait oblique et du trait perpendiculaire. C'est là une différence substantielle.

Je me risque aujourd'hui à proposer une autre solution qui m'est venue en écoutant M. Rey, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Dijon. Voici : parmi les nombreux symboles ésotériques de l'école pythagoricienne figurait précisément le chiffre 4, sans doute parce qu'il est le premier nombre carré, et on lui attribuait une vertu mystérieuse. Or, les symboles pythagoriciens passèrent dans la philosophie platonicienne ou néoplatonicienne, puis dans celle d'Aristote et par là dans la scolastique. Rien d'impossible, dès lors, à ce que ce signe ait été adopté dans un temps où l'on se plaisait à tous les raffinements du symbolisme ; peut-être quelques commerçants l'adoptèrent-ils en connaissance de cause, et furent-ils suivis par la foule des imitateurs qui les copièrent sans comprendre.

J'ai soumis mon interprétation à M. Rey qui, sans l'accepter ni la rejeter à priori, l'a trouvée digne d'être retenue. C'est avec ces réserves que je la propose aux curieux de ces choses, mes collaborateurs à l'*Intermédiaire*.

On a voulu, je le sais, voir dans le 4 du « Commerce », un graphique du signe de la croix. A cela une objection, mais selon moi péremptoire ; s'il en était ainsi, l'angle se trouverait nécessairement en bas, non en haut. Or, quelquefois le 4 est retourné jamais renversé.

Il reste de plus à expliquer ces petits traits verticaux qui coupent souvent la queue de la ligne horizontale. Les explications très vaguement données ne sont pas satisfaisantes.

Je tiens pour possible, pour vraisemblable, si l'on veut, que la signification du symbole était assez connue pour que personne ne se soit donné la peine de l'expliquer. C'est ainsi que s'est perdu le sens de certaines choses anciennes et modernes. H.C.M.

—

Le Talmud de Babylone (LXIII, 54). — Ce titre ne rappelle rien à quelques orléanais consultés sur ce point de bibliographie locale. L'un d'eux se demande pourtant si le timbre postal imprimé sur la coupure du journal allemand ne porterait pas *novembre 1899* au lieu de *novembre 1889*. Et par ailleurs aussi, si l'auteur de l'article, par le fait d'un lapsus de mémoire, n'aurait pas modifié le titre de l'ouvrage qu'il avait en vue ? En effet, un peu avant novembre 1899, bien exactement au cours du mois de février 1898, paraissait chez Michau, imprimeur à Orléans, un volume intitulé *Cité juive*. L'auteur, M. de Pavly, demeurait rue des Gobelets, n° 9. C'était un étranger, d'au-

cuns disent un slave, dont le souvenir semble bien effacé aujourd'hui. Peut-être obtiendrait-on quelques renseignements sur lui et sur la manière de retrouver un exemplaire de son livre, en s'adressant à M. Newiaski, rabbin à Orléans, place du Châtelet, 42. Celui-ci fit lui-même imprimer en 1901, dans la maison Michau, son *Rituel du judaïsme.*

O. DE S.

—

Une sentence de Silvio Pellico (LXIII, 833 ; LXIV, 130). — Il me souvient encore de l'impression que produisit dans ma famille le livre de Silvio Pellico, « Mes prisons », traduit par Antoine de Latour, et publié vers 1846 en une nouvelle édition illustrée par Tony Johannot dans ce style agréablement superficiel qui était le sien. Cependant il a fait quelquefois mieux. J'ai encore ce volume dans ma bibliothèque et m'amuse parfois à le feuilleter, mais sans y retrouver les impressions de ma dixième année ; les récits de captivité se complètent par le traité un peu banal des *Devoirs des hommes*, et des morceaux divers dont une analyse des *Mémoires d'un prisonnier d'Etat*, par Alexandre Andryane, un des condamnés avec Confalonieri, du procès de Milan.

Il me serait pénible, je l'avoue, d'avoir à retirer mon estime à Silvio Pellico et à Maroncelli; mais enfin la vérité avant tout. Peut-être l'accusation portée expliquerait-elle le silence que de parti pris — il nous en prévient dès les premières lignes de son récit — l'auteur garde sur les causes politiques de ses disgrâces. Il se rencontre du reste,ça et là,certains accents un peu, comment dirai-je ? sainte Nitouche, si l'on veut, qui donneraient à penser que la résignation est plus voulue que réelle. Mais ce sont des nuances.

Un épisode n'a pas été sans soulever quelques protestations. Silvio nous raconte doucement que, à Venise, une jeune fille, point belle, d'ailleurs, nommée Zanze, venait souvent dans sa prison pour affaires de service ; il nous laisse entendre qu'elle était éprise de lui, mais il sut être honnête homme. Tout cela n'était qu'un incident insignifiant en soi, mais à l'apparition de *Mi prigioni*, en 1833, Zanze qui était mariée s'effaroucha non sans quelque raison, du rôle qu'on lui faisait jouer et protesta publiquement avec la véhémence et la verbosité d'une Italienne. Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand n'a pas dédaigné de s'occuper de cette polémique. Les *Mi prigioni* venaient de paraître en 1833, et Châteaubriand s'intéressa au débat qui suivit. On avait fait un succès au livre et il ne lui déplut pas de prendre en faute un auteur qui se permettait d'attirer l'attention, surtout de prétendre s'être laissé aimer.

Longtemps après mes premières impressions d'enfant liseur, j'eus l'occasion de parler du livre et de l'homme avec un Italien, un Florentin. Je fus assez surpris d'apprendre que *Mi prigioni* était tenu pour un ouvrage sans grande valeur et assez mal écrit, dont le succès avait été surtout une affaire d'opposition nationale. Succès, d'ailleurs plus grand, plus durable, en France qu'en Italie. Quant au théâtre de Pellico, je ne le connais pas, mais il passe pour être languissant, froid et nullement scénique. La *Francesca di Rimini* a été essayée à Paris et ennuya.

Quoi qu'il en soit, un reste de sympathie me fait souhaiter que la mémoire de Pellico et de Maroncelli soit lavée de l'accusation infamante portée contre eux. Après tout, n'ont-ils pas passé dix ans au Spielberg ? D'ordinaire les révélateurs sont mieux traités. Enfin, si Maroncelli s'expatria,Pellico continua de vivre en Italie, et, à ce qu'il semble, honoré.

Tout de même c'est une question désormais posée et la parole est à l'*Intermédiaire*. Si personne ne se lève pour contredire M. Lazio, il y aura chose jugée.

H. C. M.

*

La traduction de la phrase italienne citée par Vico Beltrami est comme suit :

L'homme qui n'a pas le courage de faire un effort pour être, chez lui comme au dehors, aimable pour les autres, pour acquérir toutes les vertus, pour honorer l'homme en lui-même, pour honorer Dieu dans l'homme, est une âme pusillanime. *Pour se reposer du noble travail qu'il faut subir pour être bon, affable, délicat, il n'y a pas d'autre temps que celui du sommeil.*

Se basant sur ce que M. Lazio a publié relativement à l'auteur des *Prisons* et des *Devoirs*, Vico Beltrami s'exprime ainsi :

Silvio Pellico a eu même l'infamie de dénoncer le comte Porro, qui avait fait de lui le précepteur de ses enfants ; il a dit lui-même que M. Porro avait été pour lui un

second père ; fort heureusement M. Porro, voyant le danger, avait quitté le territoire autrichien ; sans cela les révélations de Silvio Pellico l'auraient envoyé au Spielberg ou à la potence.

La lecture des lignes qui suivent semble prouver que les agissements du comte Porro l'avaient dénoncé, bien avant le précepteur de ses enfants, à la vigilance de la police et qu'il avait quitté la capitale lombarde le jour même où avait été donné l'ordre d'arrêter les patriotes italiens :

On sait que Pellico, employé à la direction de la police administrative de Milan, s'était lié avec les littérateurs les plus distingués de cette ville, lesquels professaient presque tous des principes de liberté et de nationalité contraires à la politique de la domination autrichienne. On sait également que ceux-ci avaient fondé une revue littéraire périodique, dans le but secret de diriger l'opinion de leurs compatriotes vers une opposition vive et énergique. Or presque tous étaient initiés aux mystères du carbonarisme. Le peu d'attrait que montrait Pellico pour les agitations de la politique, et surtout la candeur de son âme, empêchèrent sans doute qu'on ne le mît dans la confidence des secrets des conspirateurs. Mais on se servit de ses talents pour donner un grand éclat littéraire à une publication dont il ne soupçonnait pas la portée politique. Il arriva cependant qu'on lui fit quelques ouvertures pour entrer dans les *carbonari* ; mais il les repoussa par une sorte d'instinct, ne voulant pas d'ailleurs se lier d'avance par serment à une association mystérieuse. Ce fut vers ce temps qu'il entra, comme précepteur, *dans la maison du comte Porro, devenue le centre et le foyer de toutes les réunions politiques.* Ainsi les complots formés contre l'oppression de la Lombardie par l'Autriche grandissaient et se développaient autour même de Pellico, qui, étonné et inquiet d'un mouvement dont il n'avait pas le secret et qu'il attribuait vaguement au but de l'association des *carbonari*, voulut enfin connaître la nature et les fins de cette institution secrète. Pour cela, il ne trouva rien de plus simple que de s'adresser à la personne qui lui avait déjà fait la proposition de le faire affilier à la société des *carbonari*, et, comme elle était absente, il confia candidement à la poste une lettre par laquelle il demandait à connaître les obligations de toute nature qu'il aurait à remplir et la formule du serment, donnant à entendre que, si sa conscience ne le lui interdisait pas absolument, il serait disposé à entrer dans les rangs d'une association où il savait que figuraient plusieurs de ses amis.

Il est facile de prévoir que le comte de Bübna, gouverneur de Milan, tenait depuis longtemps entre ses mains tous les fils du complot, et que la lettre de Silvio Pellico lui fut remise. Cet homme d'Etat, diplomate habile, mais humain, aurait désiré n'avoir pas à sévir. Il fit même dire aux principaux membres de la noblesse de Milan que la saison lui paraissait favorable pour *aller à la campagne*. Plusieurs le comprirent et quittèrent le pays. *Le comte Porro s'éloigna le jour même où la police avait transmis l'ordre d'arrêter les chefs du complot.* Mais Pellico, dans l'ignorance où il était demeuré de tout ce qui se passsait, n'avait point songé à le suivre. Il fut arrêté. Le procès, suivant la législation austro-lombarde, fut fait sans mémoires, sans plaidoiries, sans confrontation de témoins, sans communication des pièces aux prévenus. Pellico fut condamné à mort comme atteint : 1° d'avoir été l'agent d'une conspiration contre l'Etat, en collaborant à un recueil rédigé par des *carbonari* dans un but de soulèvement et de révolte ; 2° d'avoir correspondu avec un *carbonaro*, c'est-à-dire avec un ennemi de l'Etat : deux crimes qui emportaient la peine de mort Or Silvio Pellico, dans ses *Mémoires*, convient lui-même que, bien que parfaitement innocent dans le fond, la loi lui a été légalement appliquée, et il ne songe point à se plaindre de ses juges.

Ainsi s'exprime au sujet de Silvio Pellico le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont. NAUTICUS.

—

« La beauté du visage est un frêle ornement » : vers à identifier (LXIV, 288). — Ce vers est de Molière et fait partie d'une réplique de Philaminte. (*Femmes savantes*, acte III, scène VI).

M. J. D.

—

Poésies monosyllabiques (LXIII, 306, 429, 770 ; LXIV, 31, 134, 177). — Pour les amateurs de vers monosyllabiques, ce sonnet que je retrouve, publié dans les *Sonnets à la Lune* (Lemerre 1897) d'un poète breton, M. Louis le Lasseur de Ranzay :

PAYSAGE LUNAIRE.

Elle
Luit ;
Nuit
Belle !

L'aile
Fuit :
Bruit
Frêle !

Près
Des
Rives

Aux
Vives
Eaux

IBÈRE.

* *

Pour entrer dans un cénacle littéraire, comme morceau d'admission, le bon Jérôme Paturot composa la pièce de vers suivante :

Quoi ! Sœur,
Toi, Fleur,
Belle, Charme,
Telle Arme,
Que Voix,
Je Choix,
Rêve Mousse,
Eve ; Douce, etc.

Et l'auteur continua ainsi, pendant cent cinquante vers. On chercherait en vain cette suite inutile dans *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale.*

Jérôme avait parfois d'exquises modesties ; et puis il savait ménager la patience des lectrices. C'est déjà bien courageux de citer seize vers monosyllabiques à la troisième page d'un roman.

M. E. Sommer, dans son *Petit Dictionnaire des rimes françaises* (Paris, Hachette) fait remonter au dix-huitième siècle l'origine du sonnet monosyllabique *la Passion* (Voir la note de M. F. Girondeau (col. 770). ALBERT DESVOYES.

—

Stipple (LXIV, 48,176,217). — En anglais, *stipple* signifie : pointiller ; faire de petits points, et *Stippling* : pointillage ; petits points ; pointillé ; manière de dessiner, de graver en pointillant, en se servant de petits points.

En 1764, un jeune florentin, Bartolozzi, venait en Angleterre tenter la fortune. Bartolozzi (1745-1813) adopta une méthode dont le succès fut énorme, mais dont la durée fut courte et qu'on appelle le « pointillé ». (*La Gravure*, p 276, par Léon Rosenthal, librairie Renouard, 6, rue de Tournon, à Paris, 1909).

NAUTICUS.

—

Perdu de dettes et d'honneur (LXIV, 191). — Il est assez singulier de prendre cette rubrique pour répondre à la communication relative à la rue de Varenne, mais j'y suis obligé puisque c'est sous ce titre que se trouve cette communication.

Les gens qui écrivent le nom de cette rue avec une *s* me paraissent bien moins coupables que ceux qui l'ont dénommée d'une manière si anórmale au lieu de l'appeler « la Varenne » comme les localités qui se trouvent autour de Paris.

Pour toute personne qui n'a pas fait une étude spéciale de la topographie parisienne, ou pour celle qui n'a peut-être jamais passé dans cette rue (et c'est mon cas, à moi, vieux parisien) il semble tout naturel d'écrire « Varennes ».

De même on a souvent écrit « rue de la Fontaine Saint-Georges, » parce que cette rue est dans le quartier Saint-Georges, à proximité de la fontaine qu'on y avait malencontreusement édifiée.

Si notre confrère C. B. n'a pas étudié l'histoire de la gravure, il serait peut-être bien pris au piège si on lui fourrait dans une dictée le nom du graveur Duplessi-Bertaux, auquel il mettrait peut être une *s*, ou celui des Loysi, qu'on est tenté d'écrire avec l'Y à la fin. CÉSAR BIROTTEAU.

* *

« Perdu de dettes » est correct ; « Perdu d'honneur », aussi ; on dit encore « Perdu de réputation » ; la locution « Perdu de dettes, de vices et de crimes », est classique. Mais si ces deux locutions « Perdu de dettes » et « Perdu d'honneur », sont correctes, prises séparément, il y a quelque chose de choquant, en effet, à les réunir, car on assimile ainsi « dettes » avec « honneur ». On trouve dans Salluste *Fama et bonis expers*, que j'ai vu traduit par « Perdu de biens et d'honneur » ; mais ici, il n'y a pas d'antagonisme entre « biens » et « honneur », comme dans « dettes et honneur ». Il eût été préférable, je crois, de dire « Perdu de dettes et de déshonneurs ». On peut objecter que « Perdu de » signifie « Perdu à cause de » : cependant « Perdu à cause de son honneur » semble, en effet, faire contre-sens. O. D.

—

Carlovingiens ou Carolingiens (LXIV, 41, 145, 193, 242). — Carlovingiens est hybride, étymologiquement, puisqu'il se compose d'un mot germanique, Karl, et d'une terminaison d'origine latine. Il est donc plus rationnel de pren-



UN COSAQUE

Dessin sur pierre par LEJEUNE, exécuté en 1805.

dre le mot latin Carolus, puisqu'il existe, et de dire Carolingiens *Carolo (ex) genili*, descendants de Carolus. C'est comme si eût dit Mérévingiens, au lieu de Mérovingiens, car en langue franque on disait Merewig (et non Merowig), et en latin Meroveus. O. D.

—

A quelle date exacte ont paru les premières lithographies (XXXIII). — Dans l'article déjà consacré par l'*Intermédiaire* à cette question, je lis dans différentes réponses que l'art de la lithographie ne fut introduit en France qu'en 1814.

Or, il est un dessin lithographié qui existe dans la collection G. Rodière de Toulouse, dessin représentant un cosaque, qui porte cette mention :

Ce croquis fait à Munich en janvier 1805, est le premier dessin sur pierre, par le général Lejeune, lithographié par les frères Sennefelder, inventeurs de cet art, et apporté à Paris par le général où cette découverte n'était pas encore connue. Le général fit cet essai en rentrant d'Austerlitz.

Offert au respectable abbé Salvau par le baron Edgard Lejeune.

Ne faudrait-il pas voir dans ce dessin, — que nous reproduisons ci-après — le premier dessin lithographique français et l'origine de l'introduction de cet art en France ? M.

—

Rallye-paper (LXIII, 291, 813 ; LXIV, 77). — J'ai organisé et conduit bien des rallye-paper dans ma vie, mais je n'ai jamais eu l'idée de les appeler des rallye-paper. Quand on parle anglais, on dit paperhunt.

Rallye-papier est aussi français que tous les autres termes de chasse à courre. Rallye Franchard, Rallye Poitou, etc., sont des noms d'équipage.

Le smocking se portait sous l'empire aux réceptions de Compiègne, avant et après le dîner. Ces vêtements, généralement en soie de couleur, servaient à empêcher l'habit de sentir le tabac. L'impératrice voulut un jour voir ceux de ses invités et traversa le corridor de leurs chambres dont ils laissèrent les portes ouvertes. CAIS.

—

Le mot Rastaquouère (T. G. 653 ; LXIII, 871 ; LXIV, 173). — Du *Messager*, 19 août 1911 :

D'où vient le mot « Rastaquouère » ?

Le *Mercure de France* se l'est demandé dernièrement, après l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. Les étymologies proposées ont toutes été assez fantaisistes.

Voici le mot de l'énigme qui nous donne notre excellent compatriote M. Charlier Tabur, dans une note publiée par un journal de Strasbourg :

« Rastscouère » vient du mot purement alsacien « Ratzekohr » ou « Ratzecorps ». Vous savez quel sens nous attachons, dans le dialecte, à ce terme. Il signifie, tour à tour, pour nous : gens de rien, bateleur, gens sans aveu, sans origine, gens « qui sont de nulle part et qui sont là tout de même » (*veniënats her un doch do*). A Strasbourg on disait du Neudorf, à l'époque où se formait cette localité suburbain et que les tziganes, romanichels et autres nomades s'y arrêtaient de préférence : « 's Ratzederfel ».

Cela posé, imaginez la scène suivante qui se passe à Baden-Baden, à l'époque déjà ancienne de sa splendeur française, ou encore à Paris.

Un salon, une salle de jeu ou de conversation. On fait groupes, on cause, on rit, on joue — cela surtout parce qu'on est entre soi, — gens du même monde. Survient tout à coup le Monsieur étranger que vous savez : un peu épais des yeux, du nez, des lèvres, du ventre, de la démarche, et du rire, mais violemment doré sur tranche, des breloques et des cabochons partout. Il va, vient, quêtant des sourires à emmagasiner, des mains à serrer. On se regarde méfiant.

Les Alsaciens qui sont là (et quel est le salon de Baden-Baden ou de Paris où il n'y eût pas là de nos compatriotes, dont la fortune ou le mérite a fait toujours le droit decité ?)... les Alsaciens échangent, dare-dare, leur impression, dans le même groupe, ou d'un groupe à l'autre, au sujet du noble Brésilien. « Ratzekohr », disent-ils à haute voix. Les voilà prévenus, sans que l'intéressé ait pu soupçonner qu'il s'agit de lui.

Et le même mot revient sur leurs bouches, dans les mêmes circonstances

Les Français de France qui sont autour finissent par en être frappés. Ils le répètent de confiance, d'autorité, en y ajoutant le sens même qu'ils ont perçu dans l'esprit de leurs amis d'Alsace. Seulement ils la répètent à la française. Ils disent tout de suite « Rastecor » pour l'adapter à leur langue, ils en font successivement, par allitération et aussi par altération drôlatique de la syllabe finale : « rastecœur », « rastacœur », « rastaquouère ». Voilà le mot tout à fait passé dans le creuset du génie français : la finale « quouère » est une trouvaille ; tout l'exotisme auquel s'adresse l'ironie du mot y est rendu ».

*
* *

Ce mot est une corruption du néo-espagnol *rasencuero*, racle cuir, racle peau. Les éleveurs brésiliens et argentins firent, au XIXe siècle, des fortunes colossales et rapides, en vendant les cuirs, les peaux de leurs troupeaux.

Nombre d'aventuriers se firent, en Europe, passer pour des *rasencueros*, des *rastaquouères ;* de là le sens péjoratif attaché à un terme qui n'avait d'abord rien de déshonorant. B.-F.

—

L'empire du Chicotin (LXIV, 240). — Je ne crois pas que cet empire existe ; mais je connais bien le dicton, qui ne date pas d'hier, puisqu'il se trouve dans un couplet de la chanson : *Dans les gardes Françaises.*

Maintenant c'est Catin
Qui suce la dragée
Et moi le chicotin.

Arrivons à l'origine. L'aloès est, comme on sait, un amer par excellence ; or, une des meilleures qualités d'aloès est le succotrin, dont, par corruption, on a fait chicotin.

VILLEFREGON.

*
* *

Il existe plusieurs sortes d'aloès, suc purgatif très connu : l'aloès des Barbades, l'aloès caballin, et surtout l'aloès succotrin. Celui-ci, dont le nom s'est altéré et d'où on a fait chicotin, venait de l'île de Socotora, à l'entrée du golfe Arabique, ou golfe d'Aden. Aujourd'hui on le tire de Mélinde ou Malinda, situé sur la côte de l'Afrique orientale anglaise. Si dans les *Lettres galantes* on a nommé un Empire du Chicotin, on peut être sûr que c'est un empire imaginaire. Mais aussi pourquoi s'occuper de ce que contiennent les *Lettres Galantes et historiques d'un chevalier de Malte* ? E. GRAVE.

*
* *

Le chicotin est un suc amer tiré de la coloquinte, sorte d'aloès dont le plus estimé était appelé autrefois « succotrin » (de l'île de Soccotora), dont par corruption on a fait « chicotin ».

Ce produit était d'un usage général il y a trois ou quatre siècles, c'était une panacée en faveur. L'empire du Chicotin naturellement n'existe pas. On donnait ce nom à la terre de la Houville... (sur le chemin entre Lyon et Orléans), qui était celle du contrôleur des gabelles Bigot de Houville. Sa fille en avait imposé l'usage à Chabannes qui lui faisait la cour. C'était du reste un lieu plaisant et de compagnie spirituelle.

La Sablière et le marquis de Rambouillet, son frère, firent à ce propos les deux triolets que voici :

Dans l'Empire du Chicotin
On vit d'une plaisante sorte,
On y jeûne soir et matin
Dans l'Empire du Chicotin,
On n'y dort non plus qu'un lutin
On s'y jette fenêtre et porte.
Dans l'Empire du Chicotin,
On vit d'une plaisante sorte.

Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme,
Vous serez toujours le plus fin,
Si vous mangez du chicotin,
Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome,
Si vous mangez du chicotin
Vous passerez pour galant homme.

—

Le serment d'Hippocrate (LXIII, 834 ; LXIV, 180). — J'ai vu, il y a de cinquante à soixante ans, cette célèbre formule gravée dans sa teneur complète sur marbre ou sur pierre à l'intérieur de l'Ecole de médecine de Bordeaux, rue Lalande, laquelle école a été, depuis, remplacée par une Faculté construite près de la porte d'Aquitaine. V. A.T.

—

Sur le nom de Badinguet (T. G., 678 ; LXIV, 7, 175, 294). — Quand le prince-président vint à Besançon vers 1850, il fut très mal accueilli. Un groupe de républiains suivait sa voiture en criant *Badin-Gay* ! (Badin et Gay étaient alors associés à Besançon pour l'entreprise des vidanges.)

Le général Castellane qui suivait la voiture présidentielle, voulut même tirer son épée. On eut toutes les peines du monde à le calmer. A. CALLET.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

L'évasion de Ham racontée par l'évadé. — A propos de l'origine du

surnom de « Badinguet » donné par les Parisiens à Napoléon III, il a été plusieurs fois question, dans l'*Intermédiaire*, de la façon dont le futur empereur s'échappa, le 25 mai 1846, du fort de Ham. Le récit de cette audacieuse évasion a été fait par l'évadé lui-même au rédacteur en chef du seul journal qui eût consenti à insérer les études politiques et économiques par lesquelles le prisonnier essayait de tromper les ennuis de sa longue détention. Le prince Louis Napoléon s'était d'abord mis en relation avec un journal de Paris alors assez répandu, fort oublié aujourd'hui. Le directeur de cette feuille avait consenti à accueillir les travaux du prisonnier de Ham, en mettant toutefois à leur publication des conditions.... onéreuses pour le prince. Celui-ci, quoique assez besogneux à cette époque, s'exécuta ; mais alors, avec une désinvolture qui ne fait pas précisément honneur à sa délicatesse, le directeur du journal parisien refusa purement et simplement d'exécuter le contrat dont sa caisse avait pu apprécier les avantages. Le prisonnier était fort attristé de cette déconvenue, lorsque George Sand vint le voir au fort de Ham. L'illustre écrivain n'avait jamais eu, jusque-là aucun rapport avec le prince Louis ; mais elle venait de lire sa brochure : *De l'Extinction du Paupérisme*, qui l'avait enthousiasmée et au sujet duquel elle avait écrit :

L'héritier du nom de Napoléon, penché sur les livres, médite, attendri, sur le sort des prolétaires. Parlez-nous souvent de délivrance et d'affranchissement, noble captif ! Le peuple est, comme vous, dans les fers ; le Napoléon d'aujourd'hui personnifie les douleurs du peuple, comme l'autre personnifiait ses gloires.

C'était, du reste, le moment où Chateaubriand, Thiers, Béranger, Louis Blanc lui-même, étaient en correspondance avec le condamné de la Haute Cour de 1840.

George Sand manifesta donc au prince le désir de faire sa connaissance et vint le visiter dans la vieille forteresse picarde qu'on lui avait assignée pour prison. Louis-Napoléon lui parla des travaux qu'il avait entrepris et de la difficulté qu'il éprouvait à les publier ; il lui conta le mauvais tour que venait de lui jouer le peu scrupuleux directeur du journal parisien. Il existait alors, dans le Nord de la France, un journal d'opinion très avancée, le *Progrès du Pas-de-Calais*, qui depuis seize ans soutenait, non sans éclat, contre la Monarchie de Juillet, une lutte acharnée. Ses préférences hautement affirmées pour la forme républicaine (1) lui avaient valu trente procès en cour d'assises, suivis d'ailleurs de trente acquittements. George Sand offrit au prince de le mettre en relations avec M. Frédéric Degeorge, directeur de ce journal et son ami de vieille date. L'accord se fit, à cette seule condition que le journal artésien ne publierait que des articles à tendances nettement démocratiques et socialistes. On trouvera réunis dans les *Œuvres de Napoléon III* (Plon, éditeur, 1855) les divers articles publiés pendant trois ans par le prince Louis dans le *Progrès du Pas-de-Calais* — dont le rédacteur en chef, M. P. Ayraud-Degeorge, n'en fut pas moins décrété d'arrestation et proscrit au Coup d'Etat de 1851 (Voir *les Hommes de l'Exil*, de Charles-Victor Hugo).

On conçoit qu'en arrivant en Angleterre, aussitôt après son évasion, Louis-Napoléon se soit cru tenu de donner de ses nouvelles au directeur du seul journal qui lui eût libéralement ouvert ses colonnes pendant sa détention. Voici, en effet, la lettre qu'il lui adressait de Londres le 30 mai 1846 :

Mon cher monsieur Degeorge,

Le désir de revoir encore mon père sur cette terre m'a fait tenter l'entreprise la plus audacieuse que j'aie jamais tentée et pour laquelle il m'a fallu plus de résolution et de courage qu'à Strasbourg et à Boulogne ; car j'étais résolu à ne pas supporter le ridicule qui s'attache à ceux qu'on arrête sous un déguisement, et un échec n'eût plus été supportable. Mais, enfin voici les détails de mon évasion :

Vous savez que le fort était gardé par quatre cents hommes, qui fournissaient une

(1) En 1842, le *Progrès du Pas-de-Calais* avait été de nouveau poursuivi devant la cour d'assises de Saint-Omer, pour avoir dit, à propos de l'accident de la route de la Révolte qui coûta la vie au duc d'Orléans : « Nos cœurs *républicains* ne sont pas insensibles à la douleur d'un père ». Le parquet avait considéré le seul mot « républicain » comme constituant une adhésion à une forme de gouvernement autre que celle dont la Charte était le symbole. Cette fois encore, le *Progrès* fut d'ailleurs acquitté.

garde régulière de soixante soldats qui étaient en sentinelle en dedans et en dehors du fort ; de plus, la porte de la prison était gardée par trois geôliers, dont deux étaient toujours en faction. Il fallait donc passer devant eux d'abord, puis traverser toute la cour intérieure, devant les fenêtres du commandant ; arrivé là, il fallait passer le guichet où se trouvaient un soldat de planton et un sergent, un portier-consigne, une sentinelle et enfin un poste de trente hommes.

N'ayant voulu établir aucune intelligence, (1) il fallait naturellement avoir recours à un déguisement. Or, comme on faisait réparer plusieurs chambres du bâtiment que j'habitais, il était facile de prendre un costume d'ouvrier. Mon bon et fidèle Charles Thélin (2) me procura une blouse et des sabots, je coupai mes moustaches et pris une planche sur mon épaule.

Lundi matin, je vis les ouvriers entrer à huit heures et demie. Lorsqu'ils furent à l'ouvrage, Charles leur porta à boire dans une chambre, afin de les détourner de dessus mon passage ; il devait aussi appeler un gardien en haut, tandis que le docteur Conneau causerait avec les autres. Cependant, à peine sorti de ma chambre, je fus accosté par un ouvrier, qui me suivit, me prenant pour un de ses camarades ; au bas de l'escalier, je me trouvai nez à nez avec un gardien. Heureusement, je lui mis la planche que je portais devant la figure, et je parvins dans la cour, portant toujours la planche devant les sentinelles et ceux que je rencontrais.

En passant devant la première sentinelle, je laissai tomber ma pipe, mais je m'arrêtai pour en ramasser les morceaux. Alors je rencontrai l'officier de garde ; mais il lisait une lettre et ne me remarqua pas. Les soldats au poste du guichet semblèrent étonnés de ma mise ; le tambour surtout se retourna plusieurs fois. Cependant les plantons de garde ouvrirent la porte et je me trouvai en dehors de la forteresse. Mais, là, je rencontrai deux ouvriers qui venaient à ma rencontre et qui me regardèrent avec attention. Je mis alors la planche de leur côté ; mais ils paraissaient si curieux que je pensai ne pas pouvoir leur échapper, lorsque je les entendis s'écrier : « Oh ! c'est Bertrand ! »

Une fois dehors, je marchai avec promptitude sur la route de Saint-Quentin. Peu de temps après, Charles (Thélin), qui, la veille, avait retenu une voiture pour lui, nous rejoignit, et nous arrivâmes à Saint-Quentin.

Je traversai la ville à pied, après avoir défait ma blouse.

Charles s'était procuré une voiture de poste, sous le prétexte d'une course à Cambrai ; nous arrivâmes sans encombre à Valenciennes, où je pris le chemin de fer.

Je m'étais procuré un passeport, mais on ne me l'a demandé nulle part.

Pendant ce temps-là, Conneau, (1) toujours si dévoué, restait en prison et faisait croire que j'étais malade, afin de me donner le temps de gagner la frontière. J'espère qu'il n'aura pas été maltraité. Ce serait pour moi une bien grande douleur, vous le comprenez.

Mais, mon cher monsieur Degeorge, si j'ai éprouvé un vif sentiment de joie lorsque je me sentis hors de la forteresse, j'éprouvai une bien triste impression en passant la frontière. Il fallait, pour me décider à quitter la France, la certitude que jamais le gouvernement ne me mettrait en liberté, si je ne consentais à me déshonorer ; il fallait enfin que j'y fusse poussé par le désir de tenter tous les moyens pour consoler mon père dans sa vieillesse.

Adieu, mon cher monsieur Degeorge. Quoique libre, je me sens bien malheureux. Recevez l'assurance de ma vive amitié et, si vous le pouvez, tâchez d'être utile à mon bon Conneau.

LOUIS-NAPOLÉON.

Cette lettre figure aujourd'hui, si nous ne nous trompons, dans la collection d'autographes de M. Pugliesi-Conti, député de la Seine.

(1) Ceci n'est pas exact. Le prince Louis avait, longtemps à l'avance, établi des intelligences avec l'extérieur. Mais on conçoit qu'au moment où il écrivait cette lettre, c'est-à-dire peu de jours après son évasion, il craignait que les personnes qui l'avaient aidé ne fussent compromises et inquétées. C'est ainsi, que la voiture qui conduisit l'évadé à Saint-Quentin lui avait été amenée par M. Souplet, rédacteur en chef du *Guetteur*.

(2) Charles Thélin était auprès du prince, au fort de Ham, en qualité de valet de chambre et surtout d'ami. A la suite de l'évasion, le tribunal de Péronne le condamna, par défaut, à six mois de prison. Il fut plus tard chef du secrétariat particulier de Napoléon III.

(1) Il fut condamné par le tribunal de Péronne, pour complicité d'évasion, à trois mois de prison, malgré la très chaleureuse plaidoirie de Me Nogent-Saint-Laurens. En 1852, il fut nommé médecin de l'empereur.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

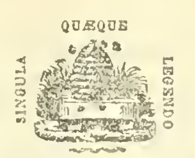
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Septembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1305 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Epitaphes comminatoires. — J'ai lu, il y a déjà plusieurs mois, dans un numéro du *Journal des Débats*, dont je n'ai malheureusement pas noté la date, un article sur le sujet qui fait l'objet de la présente question. Je crois devoir compléter comme suit les renseignements du journal en question, et demander aux lecteurs de l'*Intermédiaire* s'ils connaissent d'autres exemples d'épitaphes de l'espèce.

Les Romains étaient très susceptibles sur le chapitre de leurs sépultures, non seulement en ce qui concerne les violateurs de tombeaux, mais encore à l'égard de ceux qui déposaient des immondices dans leur voisinage, ainsi que le prouvent les inscriptions suivantes tracées sur deux cippes en marbre, trouvés, en 1603, hors de la porte Aurélienne, très voisine de l'actuelle porte de Saint-Pancrace :

C. TVLLIVS. C. L.
BARNÆVS.
OLLA. EIVS. SIQVI.
OVVIOLARIT. AD.
INFEROS. NON. RECIPIATVR.

L'*olla* (urne ou vase de terre) mentionnée dans l'inscription renfermait les cendres du défunt. Cette épitaphe menaçait d'un exil perpétuel des Champs-Elysées quiconque aurait outragé les restes du susnommé Caïus Tullius Barnæus.

La deuxième épitaphe s'exprime ainsi :

L. CÆCILIVS. L.
ET. Ɔ. L. FLORVS.
VIXIT. ANNOS. XVI.
ET. MENSIBVS. VII. QVI.
HIC. MIXERIT. AVT.
CACARIT. HABEAT.
DEOS. SVPEROS. ET.
INFEROS. TRATOS.

Elle appelle la colère des Dieux célestes et infernaux sur ceux qui oseraient compiss... ou conchi... le tombeau de Lucius Cecilius Florus.

La lettre C renversée de la 2e ligne signifie Caïus. On a soigneusement reproduit les incorrections du texte, tel qu'il est tracé sur les plaques de marbre où figurent ces deux inscriptions.

Près de l'église Sainte-Constance (hors de la porte Pia), on a trouvé, il y a fort longtemps, tracée sur un tombeau chrétien, l'inscription suivante, qui énonce, dans la forme et la manière employées par les païens, diverses imprécations contre ceux qui violeraient ce tombeau ;

MALE PEREAT INSEPVLTVS
IACEAT NON RESVRGAT
CVM IVDA PARTEM HABEAT
SI QVIS SEPVLCHRVM
HOC VIOLARIT.

NAUTICUS.

—

La mutinerie du régiment d'Auvergne en 1791. — Je désire savoir dans quels Mémoires du temps se trouvent les renseignements les plus détaillés sur cet épisode de la Révolution.

LANGOUMOISIN.

—

Marche vers Sedan. — Y eut-il un seul député qui, à la Chambre ou dans la Presse, fit opposition à la marche de Châlons vers Sedan ? SIT.

—

Une assertion du baron Jérôme David. — Dans son livre : *Notes pour servir à l'histoire de 1870*, M. Alfred Darimon, ancien député de la Seine, rapporte, à la page 252, que le baron Jérôme David, ministre des Travaux publics du cabinet Palikao, en août 1870, « avait tout fait pour empêcher la marche de Mac-Mahon sur Sedan ». A part l'allégation de M. Darimon, où y a-t-il trace de cette opposition ? SIT.

—

Une phrase de M. Thiers. — Quand M. Thiers a-t-il prononcé la fameuse phrase qu'on lui prête souvent : « Si l'armée de Châlons ne périt pas, le moins qu'il puisse lui arriver, c'est d'être bloquée comme celle de Metz ; *vous avez un maréchal bloqué vous en aurez deux* ? »

SIT.

—

Abbaye du Val. — Famille de Combray. — J'ai entre les mains un document manuscrit, sans date, mais pouvant remonter à la fin du XVIIIe siècle, autant que j'en puis juger par le papier et l'écriture, ayant pour titre : *Remède de MMrs de l'Abbaye duval* (sic) *donné à Mme de Combray, pour guérir de la rage.*

De quelle abbaye du Val s'agit-il ?

La famille de Combray est-elle connue ?

Pourrait-on me donner sur l'une et l'autre des renseignements historiques, biographiques, héraldiques, etc. ?

A. MAIRE.

Noms français donnés à des rues à l'étranger. — Depuis longtemps déjà, on a la manie de donner aux rues de Paris les noms de célébrités étrangères, de moyenne grandeur, assez souvent.

Pourrait-on citer quelques noms de français donnés à des rues de villes étrangères ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Blériot — Dans le *Livre d'or de Sainte Beuve* (Paris, 1904), M. Hamy, membre de l'Institut, a publié quelques pages su le premier maître de Sainte-Beuve, Louir Blériot, 1769-1853, qui a été aussi le sien et celui de Mariette, l'illustre égyptologue.

C'est à Boulogne, de 1813 à 1818, que Sainte-Beuve a été un des élèves de l'institution Blériot. Les études y étaient plus solides qu'étendues, et M. Hamy a fait, de cette vieille école, un tableau assez amusant.

M. Blériot, qui a aujourd'hui un nom célèbre dans les fastes de l'aviation, est il un descendant de ce chef d'institution, Louis Blériot qui s'est marié deux fois ?

DEBASLE.

—

La maison de Clermont-Gallerande — On désirerait savoir si la maison de Clermont-Gallerande compte encore des représentants et quel était le rapport de parenté entre le marquis de Clermont-Gallerande, pair de France, décédé sans postérité en 1823, et le comte Adhémar de Clermont-Gallerande, peintre distingué, décédé en 1895.

LASCOMBES.

—

La Descendance de M. Léon Curmer. — Le libraire, éditeur du célèbre *Paul et Virginie*, illustré, qui eut (l'une après l'autre, bien entendu) deux femmes légitimes et bien charmantes toutes les deux, dont il publia les Portraits : celui de la première, dans certains premiers exemplaires, seulement, du *Paul et Virginie*, 1838, médaillon gravé sur bois, connu sous le nom de *La bonne Femme*, imprimé dans le texte, tout à la fin de la *Chaumière indienne*, de cette édition ; celui de la seconde, médaillon gravé sur acier, imprimé hors-texte, au commencement des *Heures de maistre Estienne Chevalier* (*Œuvre de Jehan Foucquet*), Curmer, 1866, — cet éditeur, artiste par ex-

cellence, a-t-il, après lui, laissé des Descendants ?

Au profit de qui se fit, en 1874, à l'Hôtel Drouot, sous la direction du libraire-expert bien connu, feu Adolphe Labitte, la vente, après décès, de sa Bibliothèque personnelle (Livres très choisis qui atteignirent le chiffre respectable de 77,119 francs) ? ULRIC R.-D.

—

Le Guillotin de l'affaire de Tours. — Y a-t-il une relation généalogique entre le Guillotin du crime de Tours et le Guillotin de la Convention ? M.

—

Le tombeau de Guillotin. — Où fut-il enterré ? On n'a retrouvé trace de son tombeau dans aucun cimetière de Paris. M.

—

Vaudey de Vellexon (Mme de). — Existe-t-il un portrait de Mme de Vaudey de Vellexon, l'auteur des *Souvenirs sur le Directoire et l'Empire* ? Sait-on quand cette dame est decédée et où elle a été inhumée ? Où trouver (hormis les livres de M. Frédéric Masson) des détails sur elle ? A.

—

Villiers de l'Isle Adam à Castelfidardo. — Vers 1865, 6 ou 7, un de mes amis, sortant avec Coppée de chez Mendès, où ils avaient vu Villiers, Coppée, qui devait tenir le fait de Mendès, lui raconta que, en 1859, Villiers était capitaine de cavalerie dans l'armée de Lamoricière. A Castelfidardo sa compagnie se rencontra avec une compagnie piémontaise, et les deux chefs se défièrent, à l'antique, et se battirent devant le front de leurs troupes. Villiers tua le Piémontais. Le souvenir de cet incident de sa vie lui était pénible et il n'en parlait jamais. Mais cet incident est-il exact ? L.R.

—

Armoiries à retrouver : chargée d'un étendard. Prière de vouloir bien me dire à quelles familles appartiennent les armes suivantes :

Parti : *au 1er de gueules à la bande d'or chargée d'un étendard de gueules et au 2 d'or au chevron d'azur chargé de 3 heaumes d'argent mal ordonnés (1 et 2).*

Il s'agit probablement de familles savoyardes.

Ne s'agirait-il pas dans le 1er parti des armes de la famille Dalbiez, et dans le second des armes d'une famille lui étant alliée ? S. G. L.

—

Ex-libris à déterminer. — Devise : *Tutus in adversis.*

Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à une arche de Noé de... flottant sur une mer de...* et sur laquelle est posée une colombe d'argent tenant un rameau dans son bec. *Aux 2 et 4 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or.* Sur le tout : *d'or à une fasce de gueules chargée de trois croissants d'argent tournés à dextre.* Ces armes ont quelque analogie avec celles des Noel de la Peronnière (Forez). NISIAR.

—

La Joconde au Jasmin. — Un de mes amis, Monsieur Pinet des Ecots, (Château de Curty, Nièvre), possède un ancien catalogue publié à l'occasion d'une vente après décès d'un célèbre collectionneur du XVIIIe siècle, ami de sa famille.

Cet ouvrage est intitulé : *Catalogue raisonné des tableaux, groupes et figures qui composent le cabinet de feu Monsieur Gaignat, ancien secrétaire du Roi, receveur des consignations,* par Pierre Remy, à Paris chez Vente, libraire rue et au bas de la Montagne Sainte-Geneviève. M.DCCLXVIII.

On y relève ce qui suit ;

Tableaux, Ecole d'Italie. — Léonard de Vinci :

Note de l'éditeur :

Joconde, vue de face et plus qu'à demi corps, la tête de trois quarts ; elle a sur ses genoux et dans sa main gauche du jasmin et tient de l'autre une branche de fleurs qu'elle semble porter à son côté. Une chemise très plissée enrichie de broderie en or, laisse voir une partie de sa gorge, une draperie bleue négligemment posée sur l'épaule gauche et sur ses genoux compose son vêtement.

Ecrit à l'encre à cette époque : « avait coûté 1 600 livres », et en marge, « prix de vente 951 livres ».

Personne n'ignore que cette belle femme était favorisée des bonnes grâces de François Ier roi de France, son air majesteux, une taille svelte, l'agrément et la beauté de son visage donnent un grand relief à ce morceau *qui a tenu place dans la collection de Charles Ier roi d'Angleterre.*

La certitude en est d'autant plus grande que la marque que ce monarque faisait mettre derrière chacun de ses tableaux se trouve sur celui-ci. (Cette marque est un C et un R surmontés de la couronne royale).

Il est peint sur bois et porte 28 pouces de haut sur 22 de large.

Que sait-on de ce tableau ?

A qui a-t-il appartenu avant de figurer dans la galerie de Charles Ier ?

A qui a-t-il appartenu après la mort de ce monarque ?

Qu'est-il devenu ? A.H.M.M.

—

La Joconde de Challain-la-Potherie. — Il n'est peut-être pas absolument banal, à cette heure, d'apporter, *de visu*, des nouvelles de la *Joconde*.

Or, je viens de la voir cette merveilleuse fugitive, ou tout au moins sa sœur présumée ; elle est même ma voisine, et je dirai quasi une vieille connaissance.

Elle est toujours au château de Challain-la-Potherie, avec l'énigme de son sourire, ces yeux dédaigneux de la parure des cils et des sourcils, ces fines mains superposées, dont l'une n'a pas reçu peut-être un parfait achèvement, le tout sur le fond mystérieusement esquissé, entre les vagues collines et le lac imprécis, du labyrinthe aux tortueux contours.

Elle est là, avec des proportions légèrement réduites, dans un cadre qui n'a rien à envier à celui dont la munificence de la comtesse de Béarn avait gratifié le musée du Louvre.

Et maintenant, que pense de ce tableau, évidemment d'un très grand ordre, l'heureux possesseur qui le détient, le général marquis Courtès ? Il n'affirme pas sans doute, qu'il lui vient en ligne directe de François Ier, ni même qu'il soit au courant de son histoire, en dehors de la transmission ancestrale qui l'a amené jusqu'à lui, mais il est persuadé qu'il s'agit d'une réplique du maître, laquelle, à vrai dire, n'est pas indigne de cette paternité.

A-t-on connaissance de quelque autre œuvre similaire, en dehors des Joconde de Rome et de Madrid, et de celle qui, paraît-il, est signalée à Quimper ?

Vicomte du Breil de Pontbriand.

—

La légende de saint Antoine sur émail. — Dans la vente de la collection Spitzer a passé un émail signé L.L. et daté 1536, reproduit dans le catalogue II (1891) page 37, n° 58, sous ce titre : l'Abbé de saint Antoine de Viennois et le Sr de Chatillon. Je crois qu'il s'agit plutô d'une scène de la vie de saint Antoine. Ceux de nos collègues qui connaîtraient d'autres émaux relatant des scènes de la légende de saint Antoine, datés également de 1536 et portant les armoiries des Langeac, seraient bien aimables de me les signaler, en m'indiquant l'endroit où ils se trouvent et le moyen d'en avoir des photographies.

Nob.

—

Chalcographie du Louvre. — Qui a signé d'E. la notice qui précède le catalogue des gravures en vente au musée du Louvre, publié en 1881 ?

César Birotteau.

—

Soubs la corde des Saincts. — Dans une reconnaissance portée au registre terrier dressé, en l'année 1507, au profit de la cure d'une paroisse dépendant du diocèse de Clermont, je lis le membre de phrase suivant :

«... seront tenus de faire dire à une chacune desd. charges (confréries) une absolution generalle *soubs la corde des Saincts* pour lintencion des cures dudict lieu ».

Bien que la lecture ne soit pas douteuse, peut-être le copiste aurait-il du transcrire « sous la corde des sonetes » ainsi qu'un autre passage du même terrier semble le laisser entendre.

Cependant, La Curne de Sainte-Palaye ne mentionne pas que dans l'ancien langage français, le mot Sonete ait jamais été employé pour désigner les cloches d'une église.

Si donc la leçon « soubs la corde des Saincts » devait être considérée comme la véritable, quelque obligeant confrère pourrait-il m'indiquer le sens qu'il convient d'attribuer à cette expression ?

A noter, pour tout dire, qu'au témoignage de saint Grégoire de Tours, un saint reclus dont il raconte la vie et les miracles, aurait été inhumé au ve siècle dans l'église de la paroisse en question.

de la Besbre.

—

Ancre de vaisseau. — Voltaire a dit, à la dernière page de l'avant-propos de l'*Essai sur les mœurs* :

Dans combien de livres n'a-t-on pas dit qu'on a trouvé une ancre de vaisseau sur la cime des montagnes de la Suisse ?

Pourrait-on citer deux ou trois de ces livres ? DEBASLE.

—

Les vieux mots devant l'académie. — L'Académie qui revise le dictionnaire, a failli, parait-il, chasser le mot *embabouiner* ; il a trouvé parmi nos immortels d'éloquents défenseurs, il a échappé à l'exil.

Une question se pose à ce sujet : L'Académie ne devrait-elle pas, dans son dictionnaire, respecter tous les mots qui ont servi ? L. V.

—

Combien de mots francisés sont employés dans le langage usuel? — De combien de mots nous servons-nous en général dans le commerce ordinaire de la vie ?

N'a-t-on jamais cherché à dresser cette curieuse statistique ? Elle nous eût probablement appris l'humilité. Notre vocabulaire doit être bien indigent, eu égard à la richesse même relative du dictionnaire de l'usage. L. V.

—

Les douze Mémoires les plus intéressants depuis trois siècles — Un amateur de livres, mal instruit de la fortune de nos bibliothèques a demandé à son libraire de lui fournir les douze Mémoires des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles les plus précieux.

Embarras du libraire : Mais il y en a des centaines?

— Je veux les plus intéressants, les plus représentatifs et je ne tiens pas essentiellement aux noms illustres.

L'embarras du libraire a persisté.

Il nous a dit : Qu'auriez-vous fait-vous autres de l'*Intermédiaire* ?

— Ma foi, lui ai je répondu : nous aurions posé une question.

Et voilà comment cette question est posée. M.

—

Phrase de Voltaire sur Madame du Châtelet. — Voltaire a écrit, parlant de Madame du Châtelet, une phrase qui est à peu près ceci :

« Je vis avec un animal, un (Cochon) qui n'entend rien à l'harmonie, au rythme etc...

Quelque aimable lecteur pourrait-il me dire dans quelle lettre se trouve ce passage ? JÉROBOAM.

—

Carimara. — D'après le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, c'était une vente frauduleuse, par les marchands fripiers, des marchandises de leur commerce dans les places publiques, et pour les libraires un amas de livres vendus en gros sans les examiner.

Il ajoutait : l'origine de ce mot m'est tout a fait inconnue.

A ceux qui voudraient tenter de l'élucider, je citerais un terme analogue, comme radical et comme désinence, qui a cours encore actuellement en Savoie. Les journaux locaux y rendirent compte, au commencement de septembre d'une foire de Montmélian dite de Carabara, où l'on vend toutes sortes de défroques. C'est en patois savoyard la traduction des mots « qui aura baillera » ou donnera.

Il ne me répugne pas d'admettre l'altération médiane d'un mot dénué d'orthographe littéraire et appartenant plutôt au jargon. Carimara pourrait provenir de Carabara. SUS.

—

Cacus, le premier fumeur. — Alexandre Dumas père, au chapitre XXXIV de son roman *Black*, dit que le premier fumeur fut Cacus, le brigand italien châtié par Hercule, et il s'appuie à ce propos sur l'autorité de Virgile. N'ayant pas l'*Enéide* sous la main, je ne puis vérifier. Quel serait le passage en question ?

V. A. T.

—

Le vieux rapin Lorentz. — Type dans le genre de Pierre Denis, dont il est question dans le numéro du 30 juin. Comme lui, il avait la grande cape et le chapeau de feutre noir ; il faisait des vers philosophiques, de l'aquarelle, de la lithographie caricaturiste comme Daumier. Ami de Dumas fils, de l'acteur Saint-Germain. Il était inventeur et remuait des idées en quantité.

Il est mort seul, quai de Passy, à 78 ans.

J'ai de lui une volumineuse correspondance, mais je serais reconnaissant des documents qui pourraient m'être procurés en vue d'une biographie.

ALB. ROUSSEAU.

Réponses

—

Posessions espagnoles sous le règne de Charles Quint (LXIV, 139, 290). — Pour que le soleil « ne se couche pas dans un empire », il suffit qu'il contienne deux points quelconques situés sur deux méridiens opposés. Un méridien est la moitié d'un des grands cercles qui divisent le globe terrestre en deux parties égales ; l'autre moitié du même grand cercle forme l'anti-méridien, qui, dans la numérotation usuelle, se trouve à 180 degrés du méridien étudié.

Théoriquement, aux solstices, il est midi à Québec, à Boston, à Bogota, à Valparaiso, pendant qu'il est près de minuit à Batavia, à Saïgon et au lac Baïkal. Que ces localités soient voisines ou non de l'Equateur, qu'elles soient ou non « antipodes », cela n'a aucune influence sur la différence des heures.

C'est ainsi que si nous cherchons à 180 degrés de Hambourg ou de Cologne dans le grand Océan, nous trouvons les Iles Samoa, appartenant à l'Empire allemand, ce qui permet de dire que « le soleil ne s'y couche pas ». Et c'est du reste une satisfaction toute platonique que cela procure à nos voisins d'Outre-Vosges ; plût à Dieu qu'ils n'en ambitionnassent aucune autre.

On peut faire la même expérience pour les autres grands Etats mondiaux : la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, les Etats-Unis, (grâce aux Philippines), jouissent du privilège d'avoir un soleil « incouchable » ; la Russie n'en a jamais profité ; quant à l'Espagne,. . ne froissons personne ; mais la question posée ayant pour objet les possessions de Charles Quint, il faut bien reconnaître qu'elles ont quelque peu fondu depuis le XVI[e] siècle.

ZANIPOLO.

—

La réhabilitation de Marie Stuart T. G. 564). — A propos de Louis XVI, H. C. M. formule contre Marie Stuart une accusation qui, dans l'état actuel de la science historique, n'a plus de défenseurs, et qui ne subsiste que grâce à la tragédie odieuse de Schiller. Les partisans de la Réforme, en Ecosse et en Angleterre, ont voulu à tout prix détrôner, déshonorer et tuer une reine catholique, et ils ont prétendu qu'elle avait pris part au meurtre de Darnley. Ils ont même fabriqué des pièces écrites pour prouver que Marie était criminelle ; mais la fraude offrait un caractère tellement grossier qu'ils n'ont jamais osé produire leurs paperasseries infâmes : ils se sont contentés d'en parler sans cesse, et ils n'ont pas consenti à les faire voir.

Il n'est pas bien utile de rappeler ici les travaux de Lingard, de Labanoff, de Mignet : la question est épuisée, et personne n'a apporté l'ombre d'un document pour établir la culpabilité de Marie Stuart. La mort de Darnley est un fait qui ne peut plus donner lieu à aucun doute. Darnley avait conspiré avec Bothwell et plusieurs autres pour détrôner sa femme et pour s'emparer du pouvoir. Marie lui persuada de renoncer à ses projets : ses anciens complices, qui le considéraient comme un traître, décidèrent sa mort. Ce fut Bothwell qui se chargea de l'exécution : la reine, dans cette affaire, ne comprit pas ce qui s'était passé, et ce ne fut que longtemps après qu'elle arriva à connaître le complot, ou pour mieux dire, à en connaître une partie ; car aujourd'hui encore, il y a beaucoup d'obscurité sur le rôle qu'ont joué certains personnages, et notamment Murray, le frère naturel de Marie, un des hommes les plus sinistres de cette époque.

Bothwell surprit la reine et l'enleva ; il était à la tête d'une force armée à laquelle il fut impossible de résister. Marie Stuart ignorait qu'il fût l'auteur du crime. Une fois entre ses mains, elle préféra l'épouser plutôt que de se laisser violer purement et simplement.

Le drame de Schiller est quelque chose de pire qu'une mauvaise pièce de théâtre. C'est surtout une mauvaise action. Schiller a calomnié Marie Stuart, comme il a calomnié Jeanne d'Arc, et comme il a calomnié Philippe II. De Philippe II, il fait un roi idiot, abruti par un inquisiteur et un jésuite, de Jeanne d'Arc, une sorcière féroce, qui ne pardonne pas à l'ennemi vaincu, et qui massacre sans pitié tous les Anglais qu'elle rencontre ; de Marie Stuart, une nymphomane qui devient amoureuse de Leicester, et qui perd dans cette intrigue honteuse les derniers jours de sa vie.

Quant aux bourreaux de la reine d'Ecosse, Burleigh, Shrewsbury, Pawlet, ils deviennent, sous la plume de Schiller

des personnages sympathiques. Il ne recule même pas devant l'apologie de Pawlet, le Hudson Lowe de Marie Stuart, l'horrible faussaire, qui, avec le chiffre de sa prisonnière, écrivait des lettres pour prouver qu'elle voulait faire assassiner Elisabeth.

Enfin, pour mieux diffamer son héroïne, Schiller, dans une scène sacrilège, invente un prêtre, une confession, une communion. Tout cela pour faire parler Marie Stuart à l'article de la mort, et lui faire déclarer solennellement qu'elle a assassiné son mari.

Si Schiller avait été un protestant fanatique, on pourrait comprendre, ou même excuser ces diatribes mensongères. Mais il ne croyait à rien ; il suffit de lire ses poésies lyriques, pour s'en convaincre. Telle est, par exemple, celle qui commence ainsi : « Et moi aussi, j'étais né en Arcadie » A travers le fatras métaphorique de l auteur, on reconnaît sans peine que ses idées se renferment dans les limites d'un épicuréisme grossier, et qu'il propose les jouissances matérielles comme le but véritable de la vie.

VICO BELTRAMI.

—

Les Noëls licencieux à la Cour (LXIV, 185). — Dans les *Annales de la cour et de Paris pour les années 1697 et 1698*, t, Ier à Amsterdam, chez Pierre Brunel sur le Dom. M. DCCII — et attribués à Mme de Nollent, on lit quelques pages fort curieuses à ce sujet.

L'auteur s'élève contre le vice nouveau des femmes, l'ivrognerie, et contre leur impudicité. Il parle d'une certaine « Messaline » qu'il ne nomme pas, et poursuit :

Cette femme n'est pas la seule qu'il y ait à la Cour de si bon appétit ; aussi ne les épargna-t-on point ni les unes ni les autres dans des Noëls qui furent faits un peu après l'arrivée de la Princesse : l'histoire de chacune y est rapportée au naturel, et sans qu'on ait pris la peine de tirer le rideau dessus. Passe encore pour cela puisque bien qu'il ne soit bas bon de découvrir aux autres les défauts d'autrui, cette peinture étoit capable d'en faire rentrer plusieurs en elles-mêmes : mais ce qu'il y avoit de pis dans ces Noëls, c'est qu'il y regnoit une si grande impiété, que cela fit horreur jusques à ceux qui avoient le moins de religion. Le Roi qui n'a jamais été d'humeur à souffrir de telles choses, et qui en est encore moins aujourd'hui qu'il est véritablement dévot, en fit beaucoup de bruit.

Il dit tout haut devant tout le monde qu'il avoit un bon conseil à donner à celui qui les avoit faits ; que c'étoit de s'en aller, et d'éviter par la fuite la punition qui lui étoit inévitable s'il venoit jamais à le connaître. Mais comme c'eût été s'accuser soi-même que de disparoître après cet avis, celui qui en étoit coupable fit tout aussi bonne mine que ceux qui se sentoient innocens. Ce ne pouvoit être néanmoins qu'un homme de la Cour et encore un de ceux qui y étoient des plus avant ; car un autre n'eût pû sçavoir l'histoire de chacun comme celui-là la sçavoit, et du moins il s'y fût mépris dans quelques-unes.

Quoi qu'il en soit, après en avoir soupçonné plusieurs, et même une Dame d'une condition très relevée, parce que son esprit étoit à peu près tourné de cette manière ; la plus commune opinion fut, que c'étoit le Chevalier de Boüillon. Cependant comme il n'y en avoit aucune preuve, et que tout ce que l'on en pouvoit dire, n'étoit fondé que sur le soupçon qu'on en avoit, il ne lui en arriva point de mal. Le roi non content d'avoir témoigné le chagrin qu'il avoit contre celui qui avoit ainsi signalé son impiété, et peut-être aussi sa médisance, puisqu'il n'est pas croyable que toutes les ordures qui se trouvent dans ces Noëls fussent au pied de la lettre ; le Roi, dis-je, après avoir témoigné sa colère là-dessus, témoigna encore qu'on ne lui feroit pas plaisir de les chanter. Mais comme il y a de certaines choses qui sont au-dessus de la puissance des Rois, quelque autorité qu'ils puissent avoir, ce commandement fut bien inutile. Chacun ne les eut pas moins qu'auparant dans la bouche ; et toute la différence qu'il y eut, c'est qu'on s'en cacha devant ceux que l'on croyoit capables de le rapporter à Sa Majesté. Car il faut sçavoir que toute la Cour n'est remplie que d'espions ; et que quoi qu'on en connoisse quelques-uns, comme le marquis de Termes, et quelques autres ; il y en a néanmoins qui font leur personnage si adroitement, qu'on ne les soupçonne de rien moins que de ce qu'ils font dans le fonds.

Ces Noëls ne furent pas la seule critique qui parut sur la conduite des femmes. Un certain homme, fort connu dans le monde pour faire un métier tout autre que celui qu'il devroit faire naturellement, s'avisa de les vouloir reprendre de la même manière dont il a coûtume depuis si long temps de reprendre tout le genre humain. Comme c'est un diseur de bons mots et un faiseur de chansons, il en fit sur l'équipage dans lequel les femmes marchent aujourd'hui pour être plus propres au combat. Il les y faisoit paroître en mules et en corset, toutes prêtes à

entrer en lice ; mais quoy qu'il n'y nommât personne, comme tous ceux qui se mêlent de vouloir reprendre les autres, ne sont jamais agréables principalement quand la corruption a jetté de si profondes racines, qu'il est difficile de les aracher, il se vit bient-tot accablé d'une infinité d'injures. Ce fut à peu près de la même façon qu'il avoit offensé les autres : c'est-à-dire par des chansons et des vaudevilles, avec cette différence seulement qu'au lieu qu'il avoit eu la discrétion de ne nommer personne dans les siennes, on le nomma pour lui par son nom. On fit bien plus, afin de le mortifier encore davantage on envoya ces Vaudevilles et ces Chansons chez le Cardinal de Boüillon, chez le Duc de Chaunes, et chez la Marquise de Louvois, où il étoit tous les jours.

Ces personnes qui étoient de ses amis, et qui ne pouvoient se passer de lui, trouvèrent mauvais qu'on lui fit l'injure de le calomnier, lui qui n'avoit calomnié personne n'étoit désigné dans ce qu'il avoit fait. Mais comme depuis qu'il avoit changé sa qualité de Maître des Requêtes, en celle de Poëte du Pont-neuf, il avoit attaqué diverses personnes de condition, sans se montrer toûjours si circonspect ; tout le monde ne lui rendit pas la même justice que faisoient le Cardinal de Boüillon et ses autres amis. Il n'avoit pas grand tort néanmoins de trouver à redire à ce qu'il avoit fait à l'égard des femmes ; et il y en avoit beaucoup d'autres, qui tout aussi bien que lui, croyent que que quand elles eussent quitté leurs mules et leur corset, elles n'en eussent pas plus mal fait La riposte qu'on lui donna ayant ainsi été tout aussi prompte que la botte qu'il avoit portée, ce pauvre petit homme rentra en meme temps dans sa coquille sans en oser sortir de quelques jours ; mais comme on revient bientôt à son naturel, et que les Dames d'ailleurs ne tarderent guères à lui donner de nouveaux sujets de ne pas les épargner davantage qu'il avoit fait, il y a depuis ce temps-là mille Vaudevilles de sa façon, et où il en fait une jolie peinture.

La seconde partie de la citation ne s'applique pas aux *Noëls* ; si nous ne la supprimons point dans ce passage, c'est pour sa parenté avec la première.

* * *

Voir aussi *Noëls sur la cour de France*, *Intermédiaire* XVII, 325, 379, 405, 497.

—

Le plaidoyer de De Sèze pour Louis XVI (LXIV, 139, 343). — Colonne 344, ligne 7, lire présenter la défense de *Louis seize*, mais la rectification de cette coquille a été faite déjà par les lecteurs eux-mêmes.

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXIV, 54, 98, 148, 196, 246). — Avant de produire le document nouveau sur la condamnation formelle de Louis XVI par la franc maçonnerie, neuf ans avant sa mort, il y aurait peut-être lieu de revenir sur certains documents déjà produits qui ne semblent pas avoir été mis, au cours de ce débat, dans toute leur valeur ; mais réservant cette révision de pièce, pour une époque ultérieure, nous nous contenterons aujourd'hui, pour ne pas encombrer le terrain et retarder la solution, de poser à nos adversaires une simple question : « Vous qui réclamez — leur dirons-nous, — depuis longtemps une preuve véritablement démonstrative de la participation anticipée de la franc-maçonnerie à la condamnation de Louis XVI, nous allons donner satisfaction, — nous l'espérons, du moins, — à vos légitimes désirs ; mais veuillez bien, de votre côté, nous dire auparavant ce que vous reprochez, comme document historique, au témoignagne du Père Abel, sur lequel vous nous paraissez avoir glissé un peu légèrement dans cette discussion et que vous trouverez, si besoin est, énoncé tout au long dans le n° 810, col. 420, de l'*Intermédaire des Chercheurs*.

Dès que vous aurez répondu à notre désir, nous répondrons au vôtre. »

GALL.

P. S. — Nous rappelons, pour ceux de nos confrères qui n'auraient pas le numéro sous les yeux, qu'il s'agit d'une déclaration faite à Vienne dans une conférence en 1898 par le père Abel. Il disait : « En 1784, il y eut, à Francfort, une réunion extraordinaire de la *Grande Loge éclectique*. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel : c'était mon grand-père. »

—

Beaurepaire, le gouverneur de Verdun s'est-il suicidé ? I et II (LXIV, 345). — La croyance au suicide du commandant Beaurepaire peut s'appuyer sur le témoignage de Gœthe qui avait assisté au siège et à la capitulation de Verdun. Voici comment il le raconte dans l'ouvrage qui a pour titre *la Campagne de France* et qui n'est que le journal

où il a consigné les événements qui se sont passés sous ses yeux :

Au matin suivant, la ville se rendit et fut occupée ; mais nous devions aussitôt y trouver un exemple du caractère républicain. Le commandant Beaurepaire, pressé par les habitants qui craignaient de voir leur ville brûlée et détruite par un bombardement continu, ne put se refuser plus longtemps à la reddition. Dès qu'il eut donné son assentiment en pleine séance à l'Hôtel de Ville, il tira un pistolet et se fit sauter la cervelle pour laisser encore un exemple du plus haut sacrifice patriotique.

Je ne doute pas que M. de Pétigny n'ait connu ce passage de Gœthe, mais on ne saurait trop citer le grand poète allemand, surtout quand il rend hommage au caractère français. M. J. D.

***

(M. Xavier de Pétigny ne pouvait manquer, en effet, de citer Gœthe. Mais Gœthe a recueilli un fait erroné. Il est avéré que Beaurepaire ne s'est pas donné la mort « en pleine séance » ; autrement le problème ne se poserait pas).

—

Le drapeau de Salins (LXIV, 139, 250). — De passage à Besançon, un jour de fête, je vis flotter aux fenêtes du vieil hôtel de ville et à celles de plusieurs maisons particulières, des drapeaux noir, jaune, rouge mêlés aux drapeaux tricolores nationaux.

Plusieurs Bizontins (c'est ainsi que s'appellent les habitants de Besançon) auxquels je m'adressai, et les gardes municipaux eux-mêmes qui constituaient le poste de garde de l'Hotel de Ville, ne purent me renseigner sur l'origine et la signification de ce drapeau. Ils purent seulement me dire qu'ils avaient toujours vu ce drapeau flotter aux fenêtres, aux jours de fête.

Il m'a suffi ensuite de connaitre les armes de Besançon, pour constater que les 3 couleurs, noir, jaune et rouge, étaient celles de l'Ecu et qu'on en avait formé le drapeau particulier de la ville.

A. D. X.

—

Arbres de la liberté (T. G. 33, LVIII à LXI ; LXIV, 350). — Si l'on voulait rappeler les arbres de la liberté plantes en 1848, l'*Intermédiaire* n'y suffirait pas ; il y en eut presque partout. J'ai vu planter et bénir celui de la place du Tertre à Montmartre, lequel, bien qu'entouré d'une grille, en bois disparut dans une des premières nuit qui suivirent le rétablissement de l'Empire. Peut-être le sieur Piémonteli, qu'on avait fait venir de Corse pour être maire à Montmartre, n'avait-il pas osé opérer en plein jour.

Bien d'autres avaient été plantés dans Paris, qui eurent sans doute le même sort. On en a planté aussi en 1870, combien en reste-t-il ? César Birotteau.

—

Carabots, carabosse (LXII ; LXIII, 339, 690 ; LXIV, 35). — Les Carabots n'ont rien à voir avec la fée Carabosse Le collaborateur « Simon » en aura vu la mention sans doute dans l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par Floquet. Il y est rapporté le fait suivant, a propos des désordres et des attentats qui eurent lieu les 11, 12, 13, et 14 juillet 1789 :

Les perturbateurs de la capitale... impatients de faire de la propagande en province, avaient député en Normandie des émissaires... dont la présence se devait signaler aussitôt par de grands désordres. Vociférant contre les accapareurs et demandant à grands cris du blé et du pain, hurlant qu'ils étaient sans ouvrage et s'indignant de l'emploi des machines, les plus pervers et les plus faibles dans la populace se furent bientôt ralliés autour d'eux ; et les voilà aussitôt en marche contre les manufactures. Du mot « Carabo », leur cri de ralliement, on les appela « Carabots » dont Rouen se souvient encore à soixante ans, tout à l'heure, du temps qui les vit paraître ; et, à la vérité, ces séditions y firent assez de mal pour qu'on ne les oublie de longtemps.

Il est également question des « Carabots » dans les *Mémoires* de Dumouriez, toujours à la même date, à propos des troubles qui éclatèrent à Cherbourg :

Parmi les travailleurs il y avait beaucoup d'inconnus et quelques repris de justice et marqués. On avait reconnu dans les révoltes precedentes des agitateurs envoyés de Paris, qui avaient un habillement particulier ; c'était une veste et un pantalon de coutil rayé et un chapeau rond. On appelait ces coureurs de révolte, des « Carabots ».

Les *Souvenirs de l'Insurrection normande* de Vaultier (Caen 1858, 8°) en parlent aussi :

Cette modération était si générale, qu'elle existait même dans les sociétés populaires dites des « Jacobins » et des « Carabots »... Quant à la seconde (les Carabots), il faut

d'abord expliquer ce que c'était : quelques-uns ont pris ce nom comme simple synonyme de « Jacobins, qui aurait été d'un usage purement local à Caen. D'autres, en admettant que ce fût une société particulière, l'ont supposée essentiellement fédéraliste, et née du fait même de l'insurrection. Il y a erreur sur ces deux points. Le Carabotage existait avant le mouvement dit du Fédéralisme (qui eut lieu en 1793) et il était bien distinct de la Société des Jacobins, dans son origine comme dans son organisation.

Voici les choses dans leur exacte réalité. Aux premiers moments de la Révolution de 1789, la nouvelle « milice bourgeoise », dite peu après « garde nationale de Caen », s'était formée à peu près par voie d'émeute.

Une tourbe populaire s'était ruée sur le château et s'était armée des fusils de l'arsenal, et habillée des uniformes de garde-côtes conservés dans les magasins de l'Etat. Le noyau de cette troupe se composait surtout d'artisans pauvres, la plupart anciens soldats, porteurs de chaises et brocanteurs des Petites-Murailles etc. On les fit, ou ils se firent eux-mêmes sous-officiers de la nouvelle garde, et ils restèrent plusieurs années durant en possession de cet emploi.

Plus tard, une autre organisation avait été introduite et ces hommes mis à l'écart. C'est alors que, désirant conserver entre eux comme citoyens, les rapports dont ils avaient contracté l'habitude dans le service, ils se constituèrent en société spéciale établie uniquement dans ce but... Ils portaient pour insigne au bras gauche, une tête de mort imprimee en noir sur taffetas blanc, avec la légende : « liberté ou la mort. » Leur étendard offrait aussi le même symbole avec la même inscription.

« Carabots s'était dit d'abord dérisoirement pour « caporaux ». On leur avait appliqué ce nom comme une injure, et ils l'avaient accepté comme un titre d'honneur.

Il est question de « Carabots » dans des pièces du début de la Révolution conservées aux Archives municipales de Caen. Là il apparaît que Carabot est synonyme de gens sans aveu et de pillard, mais il n'y a encore aucune trace de la société qui ne devait se former que deux ans plus tard, et qui se fit d'autant plus facilement que ses membres avaient conservé leurs uniformes et leurs armes.

On voit, par une note placée au bas du procès-verbal imprimé de la réunion des Carabots de Caen, le 12 février 1793, que le mot équivalait à celui de « sans culottes » : « épithète burlesque qui avait été donnée par l'aristocratie dédaigneuse, au commencement de la Révolution, aux sous-officiers de la garde Nationale à cause de leur ardent amour pour la liberté, et qu'ils ont conservée précieusement. » En tête du procès-verbal se voit une vignette-rébus portant les mots : « L'exécution de la loi ou la », et une tête de mort accolée de deux fémurs en sautoir. Les Carabots avaient pour leurs marches et rondes un roulement spécial de tambour auquel les habitants de la ville avaient donné le nom de « Carabotte ».

La division ne tarda pas à se mettre parmi eux. La Convention, après une discussion à laquelle prirent part Barrère, Prieur et Romme, prononça la dissolution des Carabots, et décréta que ceux qui tenteraient de les rétablir seraient poursuivis pour attentat contre la liberté publique, et punis en conséquence. (*Moniteur* du 8 août 1793). La société n'avait pas duré six mois. J. LARRIEU DE SAINTE-MARIE.

—

Testaments devant curés (LVII ; LVIII ; LIX : LXI ; LXII ; LXIII ; LXIV, 15, 201) — Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Dictionnaire raisonné de Diplomatique chrétienne* de Quantin, (coll. Migne), col. 830 :

Au XIIIe siècle, la crainte qu'on avait de voir léguer des biens aux hérétiques albigeois, fit que plusieurs conciles ordonnèrent que les testaments seraient reçus par le curé ou son vicaire, assisté de deux témoins Cette mesure a laissé des traces jusqu'au XVIIe siècle ; car on rencontre fréquemment des testaments dans les registres mortuaires des paroisses au XVIe siècle et au commencement du siècle suivant

L'ordonnance d'août 1735, qui réglemente cette matière, reconnaît qu'il y a deux formes de testaments : 1° celle des testaments olographes ; 2° celle des testaments, codicilles et autres dispositions reçues par personnes publiques, (art. 22.) Les personnes publiques pouvant recevoir les testaments et autres dispositions « à cause de mort », étaient, d'après la même ordonnance : les notaires, avec le nombre de témoin fixé ; les officiers de justice, les greffiers et les officiers municipaux, dans les lieux où ils étaient autorisés par les coutumes et usages ; les curés séculiers ou réguliers, en présence de deux témoins, mais seulement dans l'étendue de leur paroisse, et dans les lieux où les coutumes ou statuts les y autorisaient expressément. Les prêtres séculiers prépo-

sés par les évêques pour desservir les curés, avaient la même permission, seulement pendant le temps de la desservance; mais les vicaires et autres ecclésiastiques étaient inaptes à recevoir des testaments. (Cf. art. 23, 24. 25).

La même ordonnance portait (art. 26) :

Que les curés ou desservants seront tenus, incontinent après la mort du testateur, s'ils ne l'ont fait auparavant, de déposer le testament ou autre disposition qu'ils auront reçue, chez le notaire ou tabellion du lieu, et s'il n'y en a point, chez le plus prochain notaire royal dans l'étendue du bailliage ou de la sénéchaussée dans laquelle la paroisse est située sans que lesdits curés ou desservants puissent en délivrer aucunes expéditions, à peine de nullité de ces dernières, et des dommages et intérêts des notaires ou tabellions.

Cette dernière disposition devait être vraisemblablement observée antérieurement à l'ordonnance En voici un exemple remontant à 1635 et que j'ai tiré d'une expédition en forme recueillie dans l'ancien Pays de Soule, aujourd'hui compris dans le département des Basses-Pyrénées.

In Dei nomine, Amen. Sachent tous presens et advenir qu'aujourdhuy, vingt cinquiesme de Janvier mil six cens trente cinq, apres midy, à Pagolle, dans la maison de Etchegoien, par devant moy Bernad de Garicoche, prebstre, vicayre du present lieu de Pagolle, soubs signé et en presence des tesmoins bas nommés, a esté presenté en sa personne Espane de Bordaberry, native d'Ainharp, habitante en la présente maison laquelle estant malade, gisant au lict, mais en ses bons sens, memoire et entendement, considerant qu'il n'y a chose plus certaine que la mort ny plus incertaine que l'heure d'icelle, afin de pourvoir au salut de son âme et à la disposition du bien qu'il a plu a Dieu luy impartir, a faict son testament et declaration de dernière volonté comme s'ensuit...

Trois jours après, le vicaire rédacteur du testament se rendait chez le notaire de la même localité, où étant « présent en sa personne » il « a dict et declairé que... il avait retenu les testament et déclaration de dernière volonté de feue.. et ce, suyvant la coustume du présent pais ; après m'a baillé et délivré led. testament... »

J. Larrieu de Sainte-Marie.

—

La République de Grasse (LXIV, 235, 353). — Je pense que de nos savants collaborateurs provençaux répondront à cette intéressante question, et nous diront si la date de 1232, qui correspond à la prise de Grasse par le comte de Provence, est celle de la fin de cette république — genre italien — qui eut tant de vicissitudes et qui semble s'être formée peu après le passage des Sarrasins commandés par Fraixinet. *Larousse* n'en dit rien.

La Coussière.

—

Du trait d'union dans les noms de lieux (LXIV, 286). — Tous les traités de typographie : — Théotiste Lefevre, *Guide pratique du compositeur d'imprimerie* ; Daupeley-Gouverneur, *le Compositeur et le Correcteur typographes* ; Desormes, *Notions de typographie à l'usage des écoles professionnelles;* Emile Leclerc, *Nouveau manuel complet de typographie* ; Tassis, *Guide du correcteur* ; etc., — répondent à la question posée par « Un Pyrénéiste », et y répondent par une règle uniforme et précise, suivie ou devant être suivie dans toutes les imprimeries françaises. Le trait d'union s'emploie entre tous les mots désignant une localité, un département, une rue, une place, etc., en d'autres termes, entre tous les éléments d'une expression topographique. On écrira donc : Bagnères-de-Bigorre, Saint-Jean-Pied-de-Port, Basses-Pyrénées, Meurthe-et-Moselle, rue du-Pré-aux-Clercs, rue Victor-Massé, place Victor-Hugo, etc.

Cette règle n'est applicable qu'en français ; elle ne concerne pas les mots composés étrangers : on écrit New York, (sans trait d'union), San Francisco, Civita Vecchia, etc. Il en est qui francisent le mot et écrivent New-York avec un trait d'union. Il y a d'ailleurs un certain nombre de cas douteux et difficiles qu'il serait trop long d'énumérer ici et sur lesquels « Un Pyrénéiste » trouvera des renseignements dans les ouvrages mentionnés ci-dessus. Qu'il consulte aussi le grand *Dictionnaire de la France*, de Paul Joanne où figurent à peu près tous les noms qu'il indique et qui l'embarrassent.

Albert Cim.

—

Famille d'Abzac (LXIV, 283) — Je réponds directement à M. Meller en lui apprenant que Marie-Benoite Saulmer de Monplaisir (et non Benoist de Saulnier) épousa, le 15 novembre 1694, Henry d'Ab-

zac, marquis de Mayac, baron de Rouffiac, fils de Jacques et de Louise de Brémond d'Ars, etc., etc. St-S.

***

Henri d'Abzac de Mayac était fils de Jacques d'Abzac et de Louise de Brémond d'Ars, sa troisième femme. M. Pierre Meller, trouvera la généalogie complète dans Courcelles, *Hist. gén. des pairs de France*, t. IX. D. A.

***

Henri d'Abzac, baron de Rouffiac, seigneur de Mayac, de Migré, de Villautrange, de Limérac, de Montplaisir, de Pomiers, etc., devenu chef de la branche par la mort de son frère aîné Jacques de Mayac, mort en 1701 non marié, mourut lui-même subitement en 1722, après avoir été capitaine de chevau légers et des carabiniers.

Il avait épousé en 1694, Marie-Benoite Saunier de Montplaisir, fille unique de François Saunier, seigneur de Montplaisir et d'Adrienne de Lannes.

Il eut onze enfants.

Il était le second fils de Jacques d'Abzac de Mayac, capitaine dans le régiment de Gaston, duc d'Orléans, premier chambellan dud. duc et maréchal de camp, mort en octobre 1678 et de sa troisième femme Louise Brémond d'Ars, qu'il avait épousée par contrat du 8 juin 1654, étant veuf en 1res noces de Madeleine Estourneau et en 2e noces de Anne de Rabayne.

(Cf. Hozier, II, 11-30).

P. Cordier.

—

Balzac père et son idée d'un monument gigantesque à la gloire de Napoléon Ier (LXIV, 135) — J'ai, dans mes collections Balzaciennes, deux exemplaires, un peu différents l'un de l'autre, de l'« introuvable » brochure qui a échappé aux recherches de nos deux érudits confrères, M. le Dr Cabanès et M. Léonce Grasilier.

Leur insigne rareté m'autorise à donner, de ces deux plaquettes, une description bibliographique, détaillée :

Elles sont, toutes les deux, imprimées à grandes marges, sur papier vélin à la forme, fort, in-8° raisin.

Leur titre est celui-ci : *Mémoire sur deux grandes obligations à remplir par les Français*. Pas de nom d'Auteur. A Tours, de l'Imprimerie de Mame, 1809, 58 pages, plus un feuillet non chiffré, pour la Table détaillée des matières.

Les deux exemplaires, sur leur page 58, portent la signature paraphée, autographe, à l'encre noire, de l'auteur, avec l'énumération de ses titres, écrite de sa main : « *Administrateur de l'Hospice général de Tours, ex-Adjoint du Maire* ».

De plus, sur la page 21 des deux volumes, se trouvent écrits, de la même main, et à l'encre noire également, deux mots tracés en surcharge sur un petit grattage de l'impression, fort nettement exécuté, avec un renvoi explicatif, dans la marge inférieure.

Le premier exemplaire, relié en maroquin rouge, à longs grains, fort bien conservé, orné sur les plats de trois filets d'or fleuronnés, les tranches dorées, et ne portant, pour titre, que ce seul mot : *Mémoire*, imprimé en or sur le premier plat, a appartenu à Mme Veuve Honoré de Balzac (et, par conséquent, avant elle, à son défunt mari).

Il provient de la vente d'une partie des livres de Mme de Balzac, faite en 1882, sous la direction du libraire-expert bien connu, Antonin Voisin, au château de Beauregard, à Villeneuve-Saint-Georges, ancienne propriété de Mme de Balzac.

Ce précieux petit volume échappa alors aux regards, d'ordinaire si clairvoyants, de M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, qui assistait à cette vente, où il acheta les Manuscrits autographes de Balzac, qui sont actuellement à Chantilly, en son musée, et cela tout bonnement parce que ce volume ne porte, ni sur son titre imprimé, ni sur sa reliure, le nom, tire-l'œil de Balzac.

Le deuxième exemplaire, relié en veau, racines, mais non de la même provenance, est plus complet que celui-ci : au lieu de 59 pages, il en compte 95.

La première brochure de ce second volume est, pour l'impression, identique à celle du premier exemplaire. A la suite de celle-ci, seulement, ont été ajoutés, imprimés avec les mêmes caractères, dans la même disposition typographique, sur un papier de luxe du même genre que l'autre, mais avec une pagination se continuant, divers autres travaux du même auteur.

Dans ce second volume, la table des matières de la page 59 a été supprimée.

Elle y est remplacée par deux feuillets, non chiffrés, qui sont placés en tête de l'exemplaire. Le premier feuillet porte ce faux-titre : *Mémoires sur plusieurs grands Objets d'Utilité publique.* Les deux pages qui le suivent contiennent : 1° une réimpression, plus détaillée, de la première table de l'ancienne page 59 (supprimée) et 2° à la suite de celle-ci, une deuxième Table détaillée des Mémoires qui furent ajoutés dans cette nouvelle publication.

En voici les titres complets :

1° « Mémoire sur le scandaleux désordre causé par les jeunes filles trompées et abandonnées dans un absolu dénuement et sur les moyens d'utiliser une portion de la population perdue pour l'état et très funeste à l'ordre social », par Balzac, etc. A Tours, de l'Impr. de Mame, avril 1808 (Pages 59 et 76) ;

2° « Mémoire sur les Moyens de prévenir les vols et les assassinats et de ramener les hommes qui les commettent aux travaux de la société » (Pages 77 à 88) ;

Et 3° « Mémoires sur les moyens de simplifier l'Ordre judiciaire » (Pages 89 à 96), par M. Balzac, etc — A Tours, de l'Impr. de Mame, avril 1807. Ces derniers Mémoires portent, imprimés deux fois, sur leurs titres et sur leurs dernières pages, le nom et les titres officiels de l'auteur : « Balzac », écrit là, sans particule.

Pour son *Mémoire* de 1809, le grandiose projet de M. Bernard François Balzac (1746-1829), père de l'illustre Honoré, pour l'érection d'un monument gigantesque à la gloire de Napoléon Ier, ne comporte pas, comme on semble le croire, que l'idée de l'érection d'une simple pyramide.

Ce projet est beaucoup plus vaste et surtout infiniment plus dispendieux.

Le si consciencieux érudit, que fut M. de Monmerqué, ne se serait donc vraisemblablement point trompé, comme on le verra plus loin, quand il a dit que « la première idée de l'Arc de triomphe de l'Etoile serait due au père de H. de Balzac ».

Voici, sommairement, la substance de ces Projets :

« Perpétuer la grandeur du peuple français, et faire éclater éternellement sa reconnaissance pour le fondateur de son empire.

» Tel est l'objet du monument à élever.

» Il faut moins considérer des formes agréables, flattant plus particulièrement le goût pendant plus ou moins de siècles, que la forte consistance de son énorme masse, *devant résister aux révolutions politiques, et aux injures de tous les temps, comme les ouvrages des Egyptiens.* »

» La forme pyramidale semble présenter plus de solidité que toutes les autres.

» Sa hauteur surpasserait *tout ce qu'on connaît en ce genre*

» Elle doit prouver qu'une grande nation a réuni ses moyens pour montrer à tous les siècles quelle était la célébrité du peuple français et l'élévation du génie qu'il présente pour exemple au genre humain.

» La Statue colossale, égalant s'il se peut, *ou approchant au moins le plus possible*, le Colosse de Rhodes, représentant le Soleil, sera par son énorme grandeur, un témoignage des hautes conceptions du génie qui a fait le plus de bien aux hommes.

(Comme jolis coups d'encensoir, cela ne vous semble t-il assez coquet ?)

Les Emplacements, proposés par l'auteur, étaient ceux-ci :

« 1° Au milieu de la grande cour, entre les Tuileries et le Louvre (si l'espace exigé était assez grand pour admettre cette énorme masse ?)

« 2° Bâti hors et contre la porte de Neuilly, rien ne convient mieux à de solides fondations, à un plus beau point de vue » (M. de Monmerqué n'avait-il pas bien lu ceci ?)

» 3° Au milieu du Champ de Mars. »

M. Léonce Grasilier nous parle de l'accueil « plutôt froid » qui fut fait à la proposition de l'incandescent père Balzac, par le ministre de l'Intérieur d'alors, M. Cretet.

Que l'aimable M. Grasilier veuille bien réfléchir au nombre incalculable de millions qu'eût nécessité une pareille entreprise, — sans parler du rôle ingrat que se fût octroyé l'Empereur, en contresignant de son approbation, et pour sa propre gloire, une telle dépense.

La Colonne Vendôme, il faut bien le rappeler, de même que l'Arc de triomphe de l'Etoile, furent primitivement dédiés à la « Grande Armée », et non pas à Napoléon, seul.

Laissez, laissez ! les ministres de « l'Ogre

de Corse » n'étaient pas encore de ces ministres de durée éphémère, irresponsables, sachant bien à l'avance qu'ils ne seront plus là, pour l'heure du règlement.

Ce à quoi, surtout ils semblent avoir tenu ce fut de laisser, après eux, leur nom intègre, marqué dans l'histoire d'un grand règne.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Jean Becquet, archer, natif de Rouen, anobli par Charles VII (LXIV, 236). — Dan l'*Intermédiaire* du 22 septembre 1900, col. 499, nous avons répondu à une question semblable datant de 35 ans, qui n'avait pas reçu de solution.

Voici l'explication donnée par M Chazand dans son intéressant mémoire au sujet des lettres patentes originales de l'anoblissement de Jean Becquet et de Denis Guillier qui se trouvent au Château de Lévy (Allier) :

La famille de Lévis a possédé, par suite de son alliance avec celle de Vitry, de grandes terres dans la Brie. Peut-être l'exemplaire des lettres de Charles VII était il celui de Denis Guillier, originaire de la Brie, et a-t-il pu se trouver parmi les titres d'une terre de la famille de Vitry, passée ensuite aux Lévis. Comme ce document, après l'extinction de la famille Guillier, n'avait plus d'intérêt, sinon au point de vue historique, l'homme d'affaires chargé de classer, au XVIIe ou au XVIIIe siècle, les archives de Vitry, aura pu l'employer à couvrir un cahier de Cens ou envelopper une liasse de papiers d'affaires qui auront été ensuite apportés à Lévy, où la couverture seule s'est retrouvée.

Nous ajouterons que les Becquet fixés à Douai et aux environs depuis plusieurs siècles n'ont jamais été seigneurs de Lévy.

PAUL PINSON.

—

Jean Causeur (LXIV, 236, 298). — Voir *Brest et ses environs*, par Louis Coudurier, Brest, imprimerie de la *Dépêche*, 1904, p. 187 :

Reproduction, sans signature, d'un portrait du « centenaire Jean Causeur, né à Lonfeust, l'an 1645, mort à Plougonvelin l'an 1774. »

puis dans le texte :

Le portrait que nous donnons du centenaire, ne manque pas d'intérêt. Il nous a été communiqué par M. Ingeuf, professeur à la société d'émulation de Brest.

Le temps se fatigua sur ce vieux bas Breton,
Sa faux qui détruit tout s'ébrèche sur son [front

Dictionnaire de Bretagne, Ogée, édition 1853 :

Voir Plougonvelin : « Causeur mourut en 1774 à l'âge d'environ 130 ans, porte l'acte de décès ».

P. c. c. EM. G.

—

Chotel, directeur de théâtre (LXIII; LXIV, 209, 299) — Après avoir paru, dans les rôles secondaires, à l'Odéon et au Vaudeville, l'acteur Chotel (et non Chatel) avait pris la direction des deux théâtres de Montmartre et de Batignolles auxquels il assura longtemps la prospérité Aussi habile administrateur qu'excellent artiste, il avait su réunir à ses côtés toute une phalange d'acteurs dont plus d'un aborda plus tard avec succès les grandes scènes parisiennes.

Sur ce point, l'un des rares survivants, M. Frédéric Febvre, l'éminent sociétaire retraité de la Comédie Française, ne me démentira pas.

Les amateurs de spectacle de ma génération se souviennent d'avoir applaudi Chotel dans les grands rôles du répertoire, qu'il tenait avec une réelle autorité. Il était l'idole de son public et son nom seul en vedette sur l'affiche suffisait à assurer la recette.

Tout jeune et habitant Montmartre à cette époque reculée, je l'ai vu pour ma part jouer successivement et avec un égal succès, Tartufe, le Supplice d'une femme, la Tour de Nesle, les Faux Bonshommes, les Vieux Garçons, les Filles de Marbre, la Dame de Monsoreau, la Maison du Baigneur, vingt autres rôles dont le souvenir m'est encore présent aujourd'hui.

A. LIBERT.

—

La Clairon chez Voltaire (LXIV, 234). — Mademoiselle Clairon était arrivée à Ferney le 29 juillet 1765.

Il existe une eau forte représentant son arrivée à Ferney. Le poète et l'actrice tombent aux genoux l'un de l'autre dans la posture la plus plaisante. Le secrétaire de Voltaire essaye de relever celui-ci. (*Troisième catalogue des livres anciens et modernes* de Techener. Paris 1865. p. 121 n° 1962).

Il y avait dix-sept ans que Voltaire

n'avait pas vu Mlle Clairon. C'est alors qu'il lui adresse la célèbre épître :

Le sublime en tous genre est le don le plus rare

avec le vers célèbre ;

Les vertus que tu peins, je les retrouve en [toi.

Voltaire, à la réflexion, trouva qu'il avait peut être exagéré, et le 16 septembre, il écrit au maréchal duc de Richelieu :

Vous aurez trouvéque j'ai poussé l'enthousiasme un peu loin dans certains petits versiculets, mais si vous aviez vu comme elle a joué Electre dans mon *tripot* vous me pardonneriez.

Le 11 août 1765, veille de la Sainte Claire, on chanta à Ferney les couplets d'un jeune homme à Clairon sur l'air : *Annette à l'âge de quinze ans*

Le jeune homme était Voltaire et il avait 72 ans. En voici le premier couplet :

Dans la grande ville de Paris
On se lamente, on fait des cris,
Le plaisir n'est plus de saison,
La comédie
N'est plus suivie
Plus de Clairon

GÉO L.

—

La dynastie des Francine (LXIV, 285, 356). — Nous avons l'honneur de recevoir la lettre svivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Je reçois le numéro de l'*Intermédiaire* où M. H Quinnet pose une question sur les Francine et veut bien me mettre en avant à ce propos. En effet, Nicolas de Francine, le gendre de Lulli et directeur de l'Opéra, était fils de Pierre de Francine, l'ingénieur ordinaire du Roi, et neveu de François de Francine, le créateur des Eaux de Versailles. Je me tiens à la disposition de M. Quinnet s'il désire d'autres renseignements à ce sujet car j'ai fait, autrefois, des recherches sur le personnage qui semble l'intéresser.

Veuillez agréer etc.

A. MOUSSET.

—

Griveaul ou Grivel de Grossouvre (LXIV, 188). — En attendant que M. le Lieur d'Avost réponde, voici ce qu'on trouve dans Fleury-Vindry, *Etat-Major Français* : « Guillaume de Grivel-Grossove, sieur de Pesselière, le Maupas, Montcomblin, le Coudray, la Mosée, S Marceau, le Chesnay, le Sablon, Tingy, Chaillou, Fossegilet, Vézilly, gent. de la Chambre (3 avril 1573), fils de Hugues de Grivel et de Madeleine Pelourde, mariés le 30 mai 1525, min. (12 mai 1531), lieut. de Chevau légers (27 avril 1554), cap. de gens. pied (6 sept. 1562), gent. de la Ch. du duc d'Alençon (15 mai 1578). lieut. de la comp. de la Ferté-Imbault (15 avril 1581), mourut entre le 20 février 1583 et le 6 avril 1596, ép. (13 février 1537), Marie de Champs, (née en 1528, vivante le 20 février 1583) ».

Cette note ne donnera pas satisfaction à S. G. L. Hugues Grivel, marié même en 1525, n'a pu avoir Guillaume apte à se marier le 13 février 1537 M. Fleury Vindry a une note sur Jean de Corguilleray, mais rien sur Pierre. On verra dans le *P. Anselme*, que les Grivel, les Corguilleray et les Pelourde ont eu plusieurs alliances.

E. GRAVE.

—

Macqueron Charles (LXIII ; LXIV, 21). — J'ai connu, étant clerc de notaire à Abbeville, avant 1870, une famille de ce nom appartenant à la vieille bourgeoisie. Eugène Macqueron, clerc dans la même étude, fit son droit à Paris, c'est un garçon de cœur et d'esprit, il est actuellement avoué à Rouen. Nul doute qu'il ne soit intéressé par la communication de Le Besacier.

ALBERT ROUSSEAU.

* *

Un Racine (LXIV, 238, 304). — Elisabeth Henriette Racine, femme Jean-François Mérault, n'a aucune parenté avec la famille du poète Jean Racine. Les Racine de la Ferté-Milon sont tous connus et placés dans leur arbre généalogique. Ils se suivent très clairement du XVe au XVIIIe siècle.

Il y a d'autres Racine, de Paris, de Brie, et d'ailleurs, nobles et non nobles, pour les mêmes périodes que les précédents.

Les séries généalogiques de la Bibliothèque Nationale (Manuscrits) les embrouillent un peu. Tous les historiens du poète ont très clairement démêlé ce qui concerne ses ascendants et ses descendants Les autres Racine n'offrent guère d'intérêt pour le grand public. M X. de B. retrouvera très facilement ce qu'il cherche s'il

veut bien prendre l'une après l'autre à la B. N. (Manuscrits) les cotes suivantes :

Séries généalogiques.

(Ancien cabinet des titres) ; Pièces originales 2121 ; Dossiers bleus 553 : Carrés de d'Hozier 523 ; Cabinet de d'Hozier 283 ; Nouveau d'Hozier 278.

LÉOPOLD OLIVIER.

Une sentence de Silvio Pellico (LXIII ; LXIV, 130, 333). — H. C. M. et Nauticus cherchent à faire le sauvetage de Silvio Pellico.

H. C. M écrit que, sur ce point, la parole est à l'*Intermédiaire*. La parole n'est pas à l'*Intermédiaire* : il s'agit d'une question jugée. Les pièces du procès de Silvio Pellico sont demeurées secrètes, tant que l'Autriche a été maîtresse de la Lombardie. Aujourd'hui elles sont à la disposition du public : H. C. M. peut en demander communication, comme tout le monde. M. Luzio a publié ces documents dans un livre très bien écrit, très agréable à lire : il a même poussé le scrupule jusqu'à faire reproduire, par la phototypie, plusieurs papiers très intéressants, et en particulier, la lettre que Pellico écrivit à ses juges [qu'il appelle *rispettabili miei giudici*] pour leur dire qu'il était désormais décidé à se conduire en « honnête homme ! » et à donner à la police tous les renseignements qui pouvaient lui être utiles.

L'histoire ne se fait pas avec les impressions qu'on a pu recueillir à l'âge de dix ans, ni avec des légendes transmises de bouche en bouche, pour servir un parti politique. L'histoire se fait avec des documents. A quoi sert de parler d'une prétendue lettre, que M. Alban de Villeneuve Bargemont n'a jamais vue, que personne n'a vue et qui n'a jamais existé? Il est bien plus raisonnable de se baser sur la lettre de Maroncelli à Pellico, qui, — celle là, — existe dans les archives italiennes, et qui a été le point de départ de tout, et qui a donné lieu au procès et à la condamnation. Le carbonarisme, implanté en Italie par Murat, s'était prodigieusement développé dans le royaume de Naples, dans les Etats du pape, dans le Piémont. Maroncelli, qui était romagnol, cherchait à le propager en Lombardie ; il écrivit à Pellico pour cet objet. A cette époque, la poste demandait vingt ou trente sous pour transmettre une lettre ; il y avait des agences qui se chargeaient secrètement de ce service et qui le faisaient à meilleur marché : le gouvernement autrichien réprimait avec vigueur une fraude qui lui enlevait une partie de ses revenus. Maroncelli confia sa lettre à une agence : elle fut saisie, parce qu'il y avait contravention ; la police autrichienne ne se doutait pas qu'un homme tel que Pellico, absolument inférieur par son rang dans le monde, par son peu de mérite, par l'obscurité de sa vie, fût assez présomptueux pour vouloir dresser le plan d'une révolution, et changer les destinées de l'Italie, et l'équilibre de l'Europe

Voyant de quoi il était question dans la lettre, on arrêta Pellico et Maroncelli. Maroncelli entra tout de suite dans la voie des aveux. Pellico résista pendant quelque temps ; mais il finit par capituler, et il dénonça, dénonça, dénonça. Rien ne peut excuser sa conduite à l'égard du comte Porro : quand il l'a choisi pour objet de sa délation, il ignorait qu'il eût pris la fuite Mais il en a fait bien d'autres. Un jurisconsulte éminent, arrêté sur ses déclarations, se défendit avec la plus grande énergie, et fut mis en liberté, après avoir prouvé qu'il n'avait jamais eu avec Pellico aucune relation, et que le futur auteur des *Prigioni* l'avait calomnié, pour se faire bien voir de la justice autrichienne.

H. C. M. s'étonne que des révélations aussi utiles que Maroncelli et Silvio Pellico aient été punis aussi durement de leur carbonarisme. Mais, à cette époque, cela est arrivé un peu partout. En France on a bien coupé la tète aux quatre sergents de la Rochelle, qui ne désiraient qu'une chose, c'était de s'entendre avec la police.

Quant à Zanze, c'était tout simplement une employée de prison, qui avait pour mission de faire parler Silvio Pellico. Comme elle n'arrivait à rien, on la releva de ses fonctions, et on la remplaça par un homme qui fit entreprendre à Pellico une correspondance avec un personnage imaginaire. Cette correspondance était remise à l'administration ; elle avait pour objet d'éclairer l'empereur d'Autriche sur les sentiments religieux du prisonnier.

L'empereur avait des idées très spéciales sur sa dignité, sur la légitimité du Saint Empire romain ; il lui semblait

qu'on ne pouvait pas être un ennemi de l'Autriche, et vivre dans la crainte de Dieu. Aussi la révolution italienne était pour lui un problème sans solution : car, alors, les libéraux italiens étaient tous, ou excellents catholiques, ou au moins déistes. Ce ne fut qu'après avoir médité pendant plusieurs années qu'il se résigna à croire, d'après les rapports qu'on ne cessait de lui envoyer, que Pellico était un bon chrétien. Alors il lui fit grâce.

En résumé, l'histoire des *Prigioni*, et du misérable écrivain qui a produit ce livre, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était en 1830 et en 1840, Les idees de 1830 sur ce sujet sont une légende : il faut reconnaître qu'il n'y a plus moyen d'y croire. Il faut les enfermer dans l'armoire où l'on pend les vieilles lunes pour les faire sécher. VICO BELTRAMI.

—

Vaucauson et ses automates (LVIII). — Le numéro de *Mon Dimanche* du 10 septembre 1911 dit, à propos des automates célèbres :

> Le canard de Vaucauson qui mangeait, avalait, buvait et digérait, peut se voir au musée des Arts et Métiers.

A. ROUSSEAU.

—

Marie de Vienne, Viane ou Vianden (LXIV, 286) — Cette dame ne figure pas dans la généalogie des comtes de Vianden, telle que la donne le docteur A. Neyen, dans son *Histoires de la ville de Vianden et de ses comtes* (Luxembourg, 1851, 8°). D. A.

—

Chanoinesses (LXIV, 286). — La famille d'Anstrude a fourni à l'abbaye royale de Poulangy, près de Chaumont, Marie d'Anstrude des Tourpes, fille de François-César et de Hélène Quarré d'Aligny. Elle en fut la dernière abbesse et avait été précédemment chanoinesse du chapitre noble de Leigneux-en-Forez ; elle mourut en 1824 au château d'Anstrude où elle s'était retirée.

Marie-Adélaïde et Marie-Hélène, nièces de l'abbesse Marie étaient toutes deux chanoinesses honoraires de Poulangy, en 1782 ; elles étaient filles de André François, baron d'Anstrude et de Marie de Channes.

Ces renseignements sont donnés par la *Revue historique et nobiliaire*, de Sandret, t. XIII.

Les armes d'Anstrude sont : *Coupé-émanché de trois pièces de sable sur argent*. Lachesnaye-des-Bois donne aux religieuses : *D'argent à trois clous sacrés de sable*, mais une empreinte en cire du cachet de l'abbesse Marie d'Anstrude, faisant partie de ma collection et bien conservée, porte : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or au lion de gueules, enclos dans un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné du même* (Ecosse); *au 2 d'azur à trois hures de sanglier d'argent ; au 3 contre écartelé : A. et D. d'argent à la fasce de gueules ; B et C. de sinople au chevron d'argent. Sur le tout coupé-émanché de sable sur argent* (Anstrude). Un cordon soutenant une croix de chanoinesse entoure l'écu losange qui est timbré d'une couronne de marquis, sommée d'une volute de crosse ; en haut la devise : « PERIISSEM NI PERIISSEM ».

P. LE J.

—

Armes de la famille de Ville, ou Ville-sur-Illon (LXVI, 286). — D'après Lachesnaye-des-Bois : *D'or à la croix de gueules*, chargée pour quelques branches cadettes, *de cinq molettes d'argent*. Le timbre surmonté d'une toque ou bonnet de gueules, bordé d'argent et sommé d'une boule d'or. P. LE J.

* * *

Marguerite de Ville, sixième enfant de Simon de Ville, qui épousa, avant 1328, Mathieu III, seigneur du Plessis de Roye, appartenait à la famille du bon chevalier Gérard la Truie, fidèle conseiller du duc de Lorraine Simon II, puis, après le décès de ce dernier, fameux compagnon du roi de France Philippe-Auguste aux côtés duquel il combattit à Bouvines où il brisa sa lance sur l'armure de l'Empereur Othon.

La maison de Ville, en Lorraine portait : *d'or à la croix de gueules*.

E. DES R.

* * *

Saint-Allais, au volume VIII, page 28, de son *Nobiliaire universel*, donne une généalogie de cette famille et lui donne pour armes :

> *Ecartelé : au 1, d'or a la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent, brisé d'un lambel d'azur mis en face ; au 2, de gueules à l'aigle éployée d'argent, membrée*

becquée et couronnée d'or ; au 3, bandé d'or et d'azur de 6 pièces de la bordure de gueules au franc quartier d'orgent ; au 4, d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent ; sur le tout, d'or à la croix de gueules au chef de sinople, à la bande d'argent chargée de 5 roses de gueules.

La Chesnaye des Bois donne ces mêmes armes.

Les armoiries des de Ville se trouvent en l'église d'Aigremont (Haute Marne sur la tombe de Philibert Ier de Choiseul mort en 1570. Elles sont : *d'or à la croix de gueules.* Marguerite de Ville avait épousé Jean de Saint-Amadour et leur fille Anne se maria à Pierre III de Choiseul, dont elle eut Philibert, ci dessus mentionné.

On trouve aussi ces mêmes armes dans le *Herault de Lorraine* de Perrin de Dommartin, dans l'*Armorial universel* de Jouffroy d'Eschavannes (I, 360).

Baron A. H.

—

Ex-libris La Tour d'Auvergne (LXIV, 239 358). — Henry Oswald, cardinal d'Auvergne était, en effet, abbé de Cluni ainsi que semble le prouver une gravure que je possède.

Le portrait du cardinal peint par Hyacinthe Rigaud gravé en 1749 par Drevet. Au dessous les armes décrites par M. de Saint-Saud : écartelé : *1 et 4 semé de France à la tour d'argent* ; *2 d'or à trois tourteaux de gueules* ; *3 d'or à trois cotices de gueules* ; *sur le tout parti : 1 d'or au gonfanon de gueules ; 2 de gueules à la fasce d'argent. Au lambel de gueules brochant sur 1 et 2 du grand écu.* Manteau, croix archiépiscopale, couronne de duc, chapeau de cardinal, écu rond.

Ecriture : Henry Oswald, archevêque de Vienne, grand prévost de Strasbourg, cardinal d'Auvergne *abbé de Cluni* chanoine et commandeur du Saint-Esprit.

Lambrecht.

—

L'origine des cadres pour tableaux (LXIV, 287). -- L'auteur de la question en a prévu la difficulté. Comment peut-on connaître l'origine d'un objet aussi peu résistant qu'un cadre en bois ? Le cadre de métal, bronze, argent ou or, a dû être employé de tout temps, mais le cadre de bois mobile, transportable, doit être contemporain de l'emploi des tableaux à la décoration intérieure.

Léon Delaborde dans son *Glossaire français du Moyen Age*, répond très exactement, et indique les plus vieux cadres connus

A la fin du xive siècle la peinture meuble prit son essor, les frères Van Eyck la mirent en vogue par leur talent plus encore que par les perfectionnements qu'ils apportèrent à la peinture à l'huile pratiquée longtemps avant eux. Dès lors il y eut des tableaux et par suite des cadres. Nous avons plusieurs peintures de Jean Van Eyck entourés de leurs cadres primitifs, sur lesquels le grand peintre a peint son nom et la date de son travail; ces encadrements sont la simplicité même ; la plupart sont peints en noir ou en imitation de bois et on s'en tint là pendant le xve siècle : mais la renaissance s'élança dans ce champ ouvert à son imagination, à son activité, et nous avons les grands cadres des tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens, et d'autres bons exemples du parti que l'art peut tirer des cadres.

Si on se rappelle l'exposition de nos primitifs, on verra que le portrait de Jean le Bon, que la merveilleuse petite tête d'enfant, ne pouvaient se passer de cadres. Ceux du xvie siècle sont nombreux et remarquables par l'élégante simplicité de leurs moulures.

E. Grave.

—

Très : j'ai très faim, très soif, etc., (LXI ; LXIV, 318). — *Très* est un adverbe, il n'y a pas à sortir de là ; il est synonyme de extrêmement. Dans les locutions Avoir très faim. Avoir très soif, très, n'en déplaise à M Emile Faguet, se rapporte, comme c'est son droit et son devoir, aux verbes avoir faim (*esurire*), avoir soif (*sitire*) et non aux substantifs, faim et soif. Ces locutions sont donc correctes. On ne peut pas dire : j'ai très fièvre, j'ai très linge, mais on pourrait dire j'ai très de fièvre, j'ai très de linge, si c'était l'usage. Il ne me semble pas incorrect, en modern styl, de dire ce qui suit : Avez-vous de la fièvre? — Très. Avez-vous du linge ? — Très. En somme, la question se pose ainsi : Tres est-il un adverbe ? Est-il synonyme d'Extrêmement. Beaucoup ? Si oui, on peut l'employer dans les mêmes circonstances que ces deux derniers.

L'exemple Généralissime, choisi par

M. Faguet, n'est pas heureux ; Général, est un adjectif ; quand on dit un Général, le substantif, qui est chef ou officier, est sous-entendu. Par conséquent, Généralissime n'est pas du tout un affreux barbarisme. Pour Colonel, le cas est peut être different ; ce mot vient du substantif italien *Collonello* (chef de colonne) et encore n'est-il pas bien certain que ce ne soit pas un adjectif ; dans ce on pourrait dire Collonellissime, d'un colonel qui commanderait aux autres colonels.

Même observation pour sergent (*serviens*) ; c'est un participe pris substantivement, et Racine fut très correct en disant très sergent.

En ce qui concerne Seulement (*tantum*), ce mot a deux acceptions : il ne signifie pas seulement Rien de plus, il veut dire aussi Excepté : *Tantum interest* (Cicéron), *il y a seulement cette différence, à cette différence près.* Dans ce dernier cas, il a un sens analogue à Mais. M. Faguet peut donc, ce me semble, continuer à s'en servir ainsi en toute sécurité.

Desuet me semble, à moi aussi, un néologisme très rationnel et très utile, qu'il serait regrettable de proscrire.

Ains fut sans doute abandonné pour éviter les confusions avec Ainsi, qui a un sens différent. Il n'en est pas moins vrai qu'on peut regretter la disparition d'une foule de vieux mots que l'on est obligé de remplacer par des périphrases, et dont en somme la langue se trouve appauvrie sans nécessité. Je crois que la faute en est surtout aux écrivains qui, par snobisme, ont affecté et affectent encore de ne pas se servir de mots qu'ils croient compromettants pour un écrivain qui veut passer pour distingué. La preuve, c'est que beaucoup de ces vieux mots disparus de la langue écrite, se trouvent encore dans le langage parlé des classes populaires.

O. D.

—

Latinité suspecte (LXIV, 190). — M. Willy voudrait nous prouver que le français de Claudine a plus de ressemblance qu'on le suppose avec le latin de Claude, époux de Messaline

Mais où M. Willy a t-il puisé ses sources ? Dans quels auteurs a-t-il lu semblable latin *analytique ?*

Son « omnium tibi gratiam facio » me rappelle cet autre gallicisme qui faisait pâmer d'aise l'ancien directeur de l'Ecole française d'Athènes.

Ἔλαμψε μὲ τὴν ἀπουσιὰν τοῦ.

Il a brillé par son absence !

Henri Prost.

—

Expressions anglaises prises à contre sens (LXIII ; LXIV, 131, 272, 317). — C'est un fait constant : les mots changent de signification en changeant de nationalité. Il est toujours intéressant de le noter, cela n'est pas à critiquer. En français *concetti* ne signifie pas exactement la même chose que l'italien *concetto* ; l'allemand *délicatessen*, n'a pas grand rapport avec le français *délicatesses.* Et le poète Rimbaud n'a t-il pas heureusement joué de ces variations sémantiques quand il a intitulé son volume de poemes : *Illuminations*, ce qui en anglais signifie *images coloriées*, *enluminures*, et en français ce que chacun comprend. C'est comme si deux systèmes harmoniques étaient évoqués par une seule note.

Ce dont il faut bien se souvenir, c'est de ceci : Quand un mot étranger est adopté, il cesse d'être étranger, il se naturalise en quelque sorte. Dès lors il ne faut plus dire que *trolley* est un mot anglais qui signifie telle chose, mais que *trolley* est un mot français d'origine anglaise, qui porte encore cette origine en évidence, mais qui signifie cependant telle nouvelle chose

Une orthographe moins durcie, plus mouvante que la note (pourquoi n'écrivons nous pas encore *trolet)* permettrait rapidement de semblables digestions. Mais qu'un écrivain notable, P. V. Margueritte en l'espèce, fasse cas de la nouvelle leçon, les lettres de naturalisation sont signées, le dictionnaire n'a plus qu'à l'enregistrer

Pour ce qui est des mots nouveaux formés d'éléments anglais, c'est une méthode qu'on a déjà beaucoup pratiquée, avec des mots grecs.

+

—

—

Normands et termes marins (LXIV, 47). — Du journal l'*Elbeuvien* 27 juillet 1911 :

M. G. V... informe l'*Intermédiaire des Chercheurs* (LXIV, 47 ; 20 juillet 1911)

qu'à l'occasion du Millénaire de la Normandie, on a dit que les Scandinaves établis en France adoptèrent rapidement la langue gallo romaine, mais conservèrent de leur propre idiome des termes marins encore en usage de nos jours. M. G. V... demande si l'on pourrait dresser une liste de ces termes marins issus du langage scandinave.

D'abord quand, aux xe siècle, les pirates du Nord se répandirent en France, il n'existait plus, à proprement parler, de la igue gallo-romaine, mais une langue franque formée de celto-germanique et de latin, celui-ci dominait. Le serment prêté à Charles-le-Chauve par son frère Louis-le-Germanique, dont le texte, bien connu et souvent cité, nous a été transmis par l'historien Nithard, est un fort curieux échantillon du langage français d'alors.

Si les Normands conservèrent un idiome avoisinant le littoral de la mer Baltique c'est que, dans nos contrées qu'ils envahirent, ils retrouvèrent ces mêmes mots pour exprimer les mêmes actions ou désigner les mêmes objets qu'en Scandinavie.

Et en effet, les Scandinaves, les Germains et les Gaulois employaient des termes identiques, des expressions semblables, qu'ils tenaient de leurs ayeux communs et des Grecs, ces trois peuples et d'autres encore, issus d'une même race, ayant pendant de longs siècles habité des pays de langue grecque, avoisinant le Danube et la mer Noire.

Ce ne sont donc pas seulement des termes de marine connus des Scandinaves qui sont restés dans le langage de notre notre époque, mais une multitude de mots dont la liste serait trop longue à établir.

Il n'y a que fort peu de mots français — si même il en existe — en dehors des noms d'hommes, que l'on peut avec certitude attribuer aux Scandinaves de l'époque piratique.

Cette question du langage parlé chez nous aux temps antiques a été l'objet d'une assez longue étude dans l'*Essai sur les Origines et la Topographie d'Ugate* (Caudebec-lès-Elbeuf), publié à la fin de l'année dernière.

*
* *

Consulter l'*Histoire de la marine française* de M. Bourrel de la Roncière. T. I, 1900 et surtout Jal, *Dictionnaire nautique.* PITON.

*
* *

D'après Stappers un grand nombre de termes marins passés dans notre langue sont d'origine germanique ; tels sont :

Babord, balise, barque, canot, hauban, falaise, mat, agrès, cingler, esquif, vague, voguer, flotte, yole.

Sous la rubrique « origine germanique » il englobe l'allemand, l'anglais, le saxon, le néerlandais, le danois, le scandinave qu'il regarde comme dérivés d'une source commune.

Les deux derniers sont donnés comme nettement scandinaves :

Flotte vient de floti qui signifiait bateau.

Yole vient de jol qui signifiait barque.

Maintenant, quels étaient les scandinaves qui débarquèrent en Normandie ? Etait-ce des Norvégiens comme on le croit généralement ? Un récent article de Alfred Hager dans le *Goedsdanske Magasin* de (juillet) soutient que les Norvégiens se sont répandus sur l'Ecosse et l'Irlande et que ce furent les Danois qui s'établirent en Normandie. Il ne serait donc pas étonnant de leur avoir vu importer dans notre langue des expressions d'origine germanique proprement dite.

G. DE MASSAS.

—

L'étymologie de Micmac (LXIV, 240). — M. Antoine Thomas vient de passer en revue, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, les différentes étymologies de *micmac* qui ont été proposées jusqu'ici. Il n'est pas d'avis que ce mot dérive ni du péruvien, ni de l'allemand, ni de l'algonquin, comme l'ont prétendu d'autres savants. Pour trouver sa véritable origine, M. Antoine Thomas a fait de grandes recherches et entrepris de longs voyages ; il a parcouru les Flandres, l'Allemagne et la Hollande ; et il a pu découvrir, enfin, la provenance de *micmac*. Voyez où elle se cachait. *Micmac*, nous assure M. Antoine Thomas, est une altération du flamand *mutemacque*, qui signifie émeute ; mais notre savant linguiste ne s'arrête pas à cette première découverte. En examinant bien *mutemacque*, il s'aperçoit que ce mot n'est pas simple, qu'il est une combinaison du substantif français *muette*, et du verbe germanique *meken*, faire. Et c'est tout !

Je ne sais si mes confrères sont satisfaits de cette étymologie ; quant à moi, il me serait impossible de l'admettre, lors même que je ne serais pas en possession de la véritable. Comment ? *Mutemacque* est composé d'un mot français et d'un



NAPOLÉON Ier

Ressemblance prise à bord du navire de S. M. le Bellérophon, à Torbay, juillet 1815.

mot allemand, et il n'est ni français ni allemand, mais bien flamand ? Ceci est plus grave ; comment l'ingénieux créateur de *mutemacque* a-t-il changé ce mot en *micmac*, et comment a-t-il pu l'imposer à ses contemporains ? L'empereur Claude eut la fantaisie d'ajouter trois nouveaux caractères à l'alphabet latin, et il fallut bien les accepter ; on avait affaire à un maître tout puissant, mais le jour même où Claude mourut, ses trois caractères furent supprimés. On peut objecter encore à M. Thomas le mot de Lucrèce : *c'est la nécessité qui crée les mots*. Si donc *micmac* n'a pas été toujours dans notre langue, qui aurait eu la pensée de le créer, à l'époque où M. Thomas le fait mettre en circulation ? La nécessité de ce nouveau mot se faisait-elle bien sentir ?

Micmac, aujourd'hui peu usité, se rencontre, avec le sens d'intrigue, de manigance, dans Furetière, Cotgrave et dans Bussy-Rabutin ; et *micmac* reproduit littéralement, sauf une lettre, le grec *migma* qui a précisément le sens d'intrigue.

Il y a, au reste, on le sait, une infinité de mots de notre vieille langue qui sont tombés en désuétude. DARON.

—

Documentaire — Documentielle (LXIV, 8). — L'adjectif « documentaire » figure, avec des exemples de son emploi, au Supplément (p. 121) du *Dictionnaire* de Littré et au 1er *Supplément* (p. 690, 3e colonne) du *Grand Larousse*. L'adjectif « documentiel » ne se trouve dans aucun des dictionnaires à ma disposition. Je ne connais aucun exemple de son emploi, et je l'entends citer pour la première fois.

NAUTICUS

*
* *

Littré dans le *Supplément* de son Dictionnaire, donne : « Documentaire », qui a un caractère de document. Il cite des exemples du *Journal officiel*, 25 octobre 1830 (Drumont) et *ibid*, 14 octobre 1876 (Bergerat). « Documentiel » m'est inconnu.

Ma réponse est un peu tardive, parce que je suis à la campagne, et n'avais pas mon livre sous la main.

Dr CORDES.

—

Stipple (LXIV, 48, 176, 217, 367). — Définissant les divers procédés anglais de gravure, le catalogue de l'exposition des miniatures et estampes du XVIIIe siècle qui eut lieu à la Bibliothèque nationale en 1906 (pp. 96 et 131) s'exprime ainsi :

« Le pointillé — c'est le stipple style, la manière de Bartolozzi, le procédé rapide qui comportait des techniques diverses où l'on employait les grains d'aquatinte, les pointillés au burin, la roulette, et qui donnait aux estampes produites un aspect doux et nuageux d'un effet assez agréable...

C'était une technique plus leste, d'où le nom de Stipple en graving que les Anglais lui donnèrent. »

Stipple par F. Bartolozzi équivaudrait donc à Gravure au pointillé par Bartolozzi.

A noter aussi que dans le catalogue de l'œuvre de P. N. Violet donné dans les *Archives de l'art français*, Nouvelle période, tome I, 1907 (Schemit éditeur) pp. 383 et suiv., toutes les planches soit originales de Violet, soit de Bartolozzi d'après Violet et qui relèvent du même procédé sont qualifiés stipples.

C. DEHAIS.

*
* *

Mot anglais pour le pointelage. X.

*
* *

Le mot stipple est un terme anglais pour désigner une manière de gravure par points (verbe to stipple : pointiller). Les gravures de la *Gazette des Beaux-Arts* étaient donc certainement faites par ce procédé. WAS.

—

La diligence de Lyon (LXIV 340). — C'est une facétie d'ateliers impubliable. Les réponses reçues à ce sujet seront envoyées directement à l'auteur.

—

Les prénoms des couturières et des modistes (LIV, 144, 321). — Les réponses données pouvaient également s'appliquer aux coiffeurs ; le cas est le même.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

La question n'était pas de savoir pourquoi les modistes et couturières prennent des prénoms pour noms commerciaux — mais à quand remonte cet usage.

Madame Bertin s'appelait Mme Bertin et non Rose.

Quelle fut la première modiste ou couturière bien posée qui mit sur son enseigne le prénom sous lequel les clientes la connaissaient.

Sinon vers quelle époque cette habitude apparut-elle.

—

Billets de confiance (LXIV, 45). — M. Ern. Labadie trouvera des renseignements intéressants sur ces papiers-monnaies dans les *Bulletins* et les *Mémoires* des diverses Sociétés savantes. Parmi les plaquettes récemment parues, nous lui signalerons : Paul Bordeaux, *Etude sur les Billets de confiance locaux émis en 1791 et 1792. Les papiers-monnaies émis à Méru* (*Oise*), in-8°, Paris et Beauvais, 1907, 47 pp. ; L'abbé L. Meister, curé de Halloy, *Les Billets de confiance émis par la Ville de Compiègne en 1791 et 1792*, in-8°, Compiègne, 1910, 36 pp. La première de ces brochures a trait à une émission faite par un simple particulier, Jean-Baptiste Grenier, épicier à Méru ; la seconde, à une émission faite par un corps constitué.

Les Archives départementales de la Gironde fourniront certainement à notre confrère des documents relatifs aux papiers-monnaies émis à Bordeaux et dans le département. M. Ernest Labadie fera bien d'y dépouiller les liasses et les registres de l'administration départementale et des différents districts, en 1791, 1792 et 1793.

Indépendamment des documents imprimés, renfermés dans la série D^vi 1, ayant un intérêt général, les Archives nationales possèdent dans la série F 15, 2647 des états de situation des caisses patriotiques et de secours pour un certain nombre de départements. Peut-être M. Labadie y rencontrerait-il un état de situation des caisses patriotiques du département de la Gironde dans les derniers mois de 1792 ?

M. Ed. Couriot, qui demeure à Paris, 147, avenue Malakoff, possède une très intéressante collection de Billets de confiance. Il pourrait se faire qu'il s'en trouvât de la région que se propose d'étudier M. Labadie. L. A. M.

—

Shakespeare était il catholique ? (LXIV, 337). — Au lieu de... « et les traductions de MM. Elias Regnault et Odysse Barrot » — lire « dans la traduction de... ».

Le mot Rastaquouère (T. G 653 ; LXIII, 871 ; LXIV, 173, 361). Colonne 371, ligne 2, lire *rascacuero* et non *rasencuero*.

—

Parodies de la « Marseillaise » (T. G., 568 ; LIII ; LIV ; LVI ; LVIII ; LXIII). — Il convient de faire figurer dans cette série une parodie de la *Marseillaise* qui, fait, en ce moment, couler beaucoup d'encre. Elle a été chantée, cette année, à Flagny, dans une école communale. La presse l'a dénoncée. Le gouvernement a ouvert une enquête. On avait d'abord imputer cette *Marseillaise* à l'instituteur, celui-ci a fait savoir qu'il en avait trouvé le texte dans un journal pédagogique *Après l'École* dont le directeur est M. Edouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique. Il a ajouté que ses élèves la chantaient depuis 1900. Cette année là, les auditeurs étaient le préfet, le sous-préfet, les sénateurs et les députés du département.

Voici le texte, cause du débat, qui rentre dans notre série de parodies diverses.

LA « MARSEILLAISE DE LA PAIX »

I

De l'Universelle patrie
Puisse venir le jour rêvé.
De la paix, de la paix chérie
Le rameau sauveur est levé !
On entendra, vers les frontières
Les peuples, se tendant les bras,
Crier : « Il n'est plus de soldats !
Soyons amis, nous sommes frères. »

Refrain

Plus d'armes ! citoyens ! rompez vos bataillons,
Chantez, chantons,
Et que la paix féconde nos sillons.

II

Quoi ! d'éternelles représailles
Tiendraient en suspens notre sort.
Quoi ! toujours d'horribles batailles,
Le pillage, le feu, la mort !
C'est trop de siècles de souffrances,
De haine et de sang répandu !
Humains, quand nous l'aurons voulu
Sonnera notre délivrance.

III

Plus de fusils, plus de cartouches,
Engins maudits et destructeurs ;
Plus de cris, plus de chants farouches

Outrageants et provocateurs.
Pour les penseurs, quelle victoire,
De montrer à l'humanité
De la guerre l'atrocité
Sous l'éclat d'une fausse gloire.

IV

Debout ! pacifiques cohortes,
Hommes des chants et des cités;
Avec transports ouvrez vos portes
Aux trésors, fruits des libertés ;
Que le fer déchire la terre
Et, pour ce combat, tout d'amour,
En nobles outils de labour
Reforgeons les armes de guerrer

V

En trait de feu par vous lancée,
Artistes, poètes, savants,
Répandez partout la pensée,
L'avenir vous voit triomphants.
Allez, brisez le vieux servage ;
Inspirez-nous l'effort vainqueur
Pour la conquête du bonheur ;
Ce sont les lauriers de notre âge.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Le mariage de Jules Janin. — Un billet du beau-père.

Mon cher ami,

Notre bonne et vieille amitié ne me permet pas de vous faire part du mariage de ma fille avec M. Jules Janin par un simple billet, et ce n'est pas trop à mes yeux d'une (*sic*) authographe (*sic*) *de ma plus belle écriture* pour vous annoncer le plus Grand Evénement de ma vie ; en plaçant le bonheur de ma fille sous les puissantes garanties de l'esprit, du cœur, de l'honneur et du caractère d'un homme aussi distingué que M Janin, je lui ai assuré un heureux et brillant avenir. Les assurances que sont venues m'en donner nos Grandes illustrations ministérielles, politiques, littéraires et judiciaires ont été bien douces à mon cœur, et je suis très satisfait de pouvoir en cette occasion vous redire tous mes sentiments pour vous et toutes mes amicales obéissances.

HUET.

Paris, 18 octobre.

Mes plus sincères hommages à madame s. v. p.

Monsieur
Monsieur Warengue, avocat,
Neufchâtel
(Seine-Inférieure).

(Timbre de la poste à Neufchâtel-en-Bray, 22 octobre 1841).

Pour copie conforme à l'original en ma possession. F. CLÉREMBRAY.

Une lettre de Dumas fils. — A verser au dossier de l'*Histoire du Théâtre et de la biographie de Dumas fils :*

Madame,

Jeannine est une jeune première, une ingénuité et un premier rôle. Tout cela dépend du talent de la personne qui doit représenter le personnage. Du reste cette classification absolue n'existe pas pour nous. Mademoiselle Delaporte qui a joué *Jeannine* venait de jouer une toute jeune fille dans *Les Bons Villageois*. Ce qui est certain, c'est que pour ce rôle, il faut être jeune, avoir l'air très jeune surtout, être aussi naïve que peut l'être une femme qui a fait un enfant sans savoir ce qu'elle faisait, et en même temps pouvoir sauter à la gorge d'un homme, ce qui n'est pas facile pour les ingénues positives. Bref, le rôle revient à la personne qui joue l'emploi de Mlle Delaporte, de Mlle Favart, de Mlle Jane Essler. C'est-à-dire des artistes qui peuvent jouer tout

Agréez, Madame, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. DUMAS FILS.

Cette lettre fait partie du précieux fonds d'autographes de M. Noël Charavay.

—

Le départ pour l'Ile d'Elbe — Lettre inédite de Sainte Catherine d'Audiffredy. — L'auteur de l'*Impératrice Joséphine*, le docteur Pichevin, prépare un nouvel ouvrage d'après des documents inédits. Il racontera le retour de Joséphine à la Martinique, sa vie avec le vicomte de Beauharnais, puis pendant la Terreur et son rôle dans l'avènement de Bonaparte.

Le Dr Pichevin s'élève contre les critiques que certains actes — à son avis mal interprétés — et le caractère de Joséphine ont suscitées. Il traite de légendes les légèretés coupables qu'on lui impute ; il croit pouvoir le démontrer. Il la tient pour digne d'une haute fortune dont elle fut parfaitement consciente et à laquelle avec son charme vainqueur et son souple et gracieux esprit elle coopéra.

En marge de ce travail qui n'est encore qu'à l'état de projet, mais dont tous les matériaux sont rassemblés, le Dr Pichevin nous communique un chapitre inédit intitulé *De Waterloo à Torbay.*

Un seul détail de cette étude nous retiendra en raison du document inédit que nous y lisons.

On sait que parmi les personnes de la suite qui suivirent Napoléon se trouvait

un tout jeune homme. Mme de Montholon dans ses *Mémoires* le désigne vaguement par trois étoiles ; Gourgaud l'appelle d'Audiffret Sainte Catherine, Houssaye « Sainte Catherine de la Pagerie ». Le capitaine Maitland le nomme Sainte Catherine tout court et lui donne le grade de sous-lieutenant. En réalité, il s'agit de Sainte Catherine d'Audiffredy, un martiniquais, cousin de l'Impératrice Joséphine, attaché, comme page à la personne de l'Empereur, très bien avec son jeune parent Sainte Rose Tascher de la Pagerie, avec lequel il entretint une intéressante correspondance.

Le 2 août, Napoléon a fait choix des compagnons que l'Angleterre lui permettra d'emmener avec lui. Sans doute à cause de sa jeunesse, Sainte Catherine d'Audyffredy n'eut pas l'honneur d'être désigné parmi les élus. Le *Bellérophon*, retourna vers Torbay et jeta l'ancre le 6 à midi.

Quelques heures après le *Northumberland*, destiné à transporter Napoléon à Sainte-Hélène ralliait le *Bellérophon*.

Et le page tout attristé de n'être pas de la suite, écrit à son cousin Sainte Rose Tascher de la Pagerie qui réside à Paris, cette lettre (restée inédite et qui se trouve dans les archives du duc Tascher de la Pagerie) lettre qui donne la relation succincte de son voyage de malmaison à Portsmouth où il se trouve le 18 septembre 1815.

A bord du vaisseau amiral,

Portsmouth, 18 septembre 1815.

Tu ne saurais te faire une idée des tourments que nous avons éprouvés dans ce voyage, même dans quelques villes de France, principalement à Saintes, où nous sommes restés avec le prince Joseph pendant 24 heures, prisonniers par le peuple. Depuis notre départ des frégates françaises sur lesquels nous n'aurions jamais dû nous embarquer, nous avons été transportés sept fois de vaisseaux en vaisseaux et de rades en rades, sans jamais voir la terre que de loin. Le général Bertrand, le général Montholon, le général Gourgaud, M. de Las Cases, madame Bertrand et madame de Montholon ont eu la permission d'aller à Sainte-Hélène, où je n'ai point eu le bonheur d'aller, quoique j'en eusse fait plusieurs fois la demande

A Torbay, Napoléon sur le pont du *Bellerophon* se promenait volontiers, s'offrant à tous les regards. Il avait revêtu à nouveau son costume de chasseur de la garde, qu'il avait en particulière affection.

C'est à Torbay, en juillet 1815, que fut fait, *de visu*, le portrait que nous reproduisons, au-dessous duquel ont été tracées, en anglais, les quelques lignes que l'on peut lire aisément. Le possesseur actuel — un homme politique français — le reçut d'un ami, qui l'avait reçu des mains du premier possesseur.

—

Manuscrits inconnus de Racine. — M. l'abbé Joseph Bonnet nous donne avis de Saint-Pétersbourg qu'il croit avoir enfin découvert ce qu'il nomme agréablement *l'âme de Racine*. Il s'agit d'un recueil de *Maximes* en trois livres, comprenant environ seize cents maximes. En attendant qu'il s'étende davantage sur sa découverte dans le volume d'octobre du *Bibliophile Russe*, M. l'abbé Bonnet veut bien transcrire en notre faveur les premières maximes du troisième livre.

I — Les flatteurs, après bien des efforts obligeants, ne paraissent à la fin que des flatteurs.

II. — Il ne peut rien entrer dans l'esprit de l'homme qui ne soit infecté des erreur auxquelles il est sujet dès son enfance.

III. — Les hommes du monde s'ennuient dans la retraite, parce que l'idée de leurs imperfections se présente à eux et les vient troubler.

IV. — L'homme ne peut être dompté que par la raison.

V. — Plus les sens approchent de l'intelligence, plus ils sont nobles.

VI. — Quand on verrait la vérité par les sens, on ne verrait point son infaillibilité et sa nécessité.

VII — Moins l'homme agit en homme, plus il est content, parce que sa pente est de se réduire autant qu'il peut à la condition des bêtes, et que les actions où la raison a part le lassent et l'incommodent.

VIII. — Il y a deux sortes de vérités : les éternelles et les contingentes.

IX. — La perception du bien et du mal par la seule imagination excite des passions très faibles.

X. — Les médisances font craindre à ceux qui les écoutent qu'on n'en fasse contre eux à leur tour.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Octobre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1306 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Ambassadeurs extraordinaires en Angleterre en 1665. — Au mois de novembre 1665, des ambassadeurs extraordinaires de Louis XIV, revenant d'Angleterre, débarquaient au Hourdel, misérable havre de la baie de Somme fréquenté seulement par les pêcheurs.

Connaît-on les motifs de ce débarquement dans un havre inconnu ? Sait-on les noms de ces ambassadeurs ? J. A.

—

Reliques dans des reliquaires extérieurs. — Lors de l'incendie de l'église Notre-Dame de Laon, l'ange qui dominait la flèche de l'horloge tomba du haut de la tour et eut la tête séparée du corps. Les ouvriers qui travaillaient à réparer cette statue découvrirent dans l'intérieur de la tête une petite boîte en plomb de la forme d'un tombeau. Cette boîte renfermait quelques ossements entourés de rubans fort détériorés par le temps. L'ange de la flèche avait une existence fort ancienne, car avant la Révolution de 89, il était alors au-dessus d'une tourelle dépendant du palais épiscopal de Laon, transformé plus tard en palais de justice.

L'existence de ces reliques dans une statue exposée en plein air nous paraît être un fait liturgique tout à fait nouveau, et nous ne voyons rien de pareil cité dans les écrits de Monfaucon, de Mabillon, de Lebrun des Marettes, etc.

Pont-Calé.

—

Napoléon, la statue nue du square Vintimille à Paris. — Dans le square Vintimille en 1850, on avait élevé une statue de Napoléon Ier nu. Elle était l'œuvre de Mathieu Meusnier.

Elle causa du scandale : on l'enleva. Où l'a-t-on mise ? Dr E.

—

Les blessures de Napoléon Ier — On sait qu'à son autopsie, on releva une demi douzaine de cicatrices ; mais nous ignorons bien des choses à leur sujet. On désirerait notamment savoir ce qui suit :

1° Son coup de feu à la tête — où siégeait-il au juste : au cuir chevelu ou ailleurs ? Avait-il été produit par une balle, un biscayen ou un éclat d'obus ? A quelle bataille ?

2° Au-dessus du genou gauche (où se trouvait la cicatrice la plus profonde), provenait-elle d'un coup de lance ou d'un coup de bayonnette (au siège de Toulon), suivant les divers auteurs ?

3° Quelles étaient les autres cicatrices à

la jambe gauche ; en dehors de la balle morte qui lui contusionna la cheville (à Ratisbonne) ?

4° Est-ce à un coup de boutoir de sanglier (ou à un autre accident de chasse, ou de tir), qu'était due sa blessure au doigt ? et à quelle main ? Etait ce à la main droite ou à la main gauche ?

5° Enfin n'avait-il pas encore d'autres traces extérieures visibles de contusions ou de blessures, sur le corps?

Dr Bougon.

Lord Corneille, gouverneur de Sainte-Hélène. — Je lis, dans le numéro du 1er octobre courant de *La Revue de Paris*, p. 647 :

> Le lundi matin 1er février (1784), j'allais à terre avec le capitaine et deux officiers du vaisseau. Nous fûmes rendre visite à lord Corneille (petit neveu du fameux auteur), gouverneur de cette île (Sainte-Hélène)...

Par suite de quelles circonstances le petit neveu du grand Corneille se trouvait-il au service de l'Angleterre?

Nauticus.

—

L'histoire de nos colonies sous la Révolution et l'Empire. — Cette histoire a été écrite par M. le colonel de Poyen Bellisle, de l'artillerie de marine (aujourd'hui artillerie coloniale). Le travail très étendu, et très complet de M. de Poyen, a paru, vers 1895 dans le *Mémorial de l'Artillerie navale*, ou bien dans la *Revue d'Artillerie*. Ces deux publications périodiques étaient éditées sous le patronage du Ministère de la Marine. Je ne me rappelle pas la date des fascicules dans lesquels (car il y en avait plusieurs, et accompagnés de cartes très précises) a été inséré le travail du colonel de Poyen.

J'ignore également si ce travail a été réuni en volume et édité à part, et chez quel éditeur. Un de nos confrères pourrait-il fournir les renseignements dont il s'agit ?

V. A. T.

—

Perusse des Cars (de). — Pourrait-on me dire de qui François de Perusse des Cars, grand Sénéchal de Guyenne, gouverneur du Château Trompette à Bordeaux, était fils, et la date de son mariage avec Catherine, fille de Fromlon de Beraut, président au parlement de Bordeaux le 9 mars 1558, et d'Anne de Laborie ?

Pierre Meller.

—

La maladie mortelle de la Boëtie. De quelle maladie est mort La Boëtie, soigné jusqu'à sa dernière heure par Montaigne ?

L'érudit docteur Armaingaud qui, de son côté, a fait tant de curieuses découvertes, n'a-t il pas la réponse au bout de sa plume ?

A. A.

—

Famille de Lingendes. — Sur cette famille qui a occcupé un rang distingué dans le Bourbonnais, il n'a été publié, à notre connaissance, aucune généalogie.

Pourrait-on nous faire connaître les noms et prénoms des père et mère de :

1° Jean de Lingendes, poète, né à Moulins, vers 1580, mort en 1616 ;

2° Dlle N. de Lingendes, décédée en 1706, épouse de M. de Barjot, seigneur de Carville

3° Dlle N. de Lingendes, épouse vers la même époque, d'un M. de Lavaur ;

4° de Marie-Marguerite de Lingendes, mariée, au XVIIIe siècle, avec Jean-Jacques Rouher, seigneur de Saint-Etienne ?

De Lorval.

—

Famille Richier. — Ici même, LXII, 862, il a été dit que Daniel L'Huillier, originaire de Genève, devint bourgeois de Francfort-sur-Mein. Il avait épousé Françoise Richier et en eut deux filles : Marthe, née en 1695 et Marie-Eléonore, née en 1708.

Cette Françoise Richier ne serait elle pas une descendante de l'illustre sculpteur sanmiellois Ligier Richier, car son arrière petit-fils, Jean Richier, reçu ministre à Gien en 1643, qui épousa, à Metz, le 5 août 1645, Marthe Le Bachelé, fut pasteur à Bar-sur-Seine, puis à Francfort-sur-Mein, où il vivait encore en 1680.

La généalogie connue des Richier s'arrête à la génération de ce Jean Richier, et il y aurait grand intérêt à la poursuivre jusqu'à l'extinction de la famille. Telle est l'objet de cette question qu'un correspondant de Francfort pourrait peut-être élucider.

Je pourrais fournir directement à Jehan

des indications bibliographiques touchant la partie connue de cette généalogie.

E. DES R.

—

Documents sur Salle. — M. Vatel écrit dans son livre *Charlotte Corday et les Girondins*, T. I, p. 22 de la préface :

Le Dr Coutal, de Nancy, petit-fils de Salle, possède des documents qu'il se réserve de publier et qui peut-être apporteront quelque lumière sur les rapports entre son grand-père et Charlotte de Corday.

Ces documents ont-ils été publiés et où ?

R. B.

—

« Un ami de Valadi », — Est-ce que l'on connaît le nom de cet « ami de Valadi » qui partagea avec tant de dévouement la douloureuse fuite des Girondins proscrits. Il vint avec eux de Brest à Libourne et alla se faire arrêter aux environs de Périgueux (Louvet *Quelques notices* p. 139, édition de l'an III).

Tous renseignements sur ce personnage seront reçus avec reconnaissance.

Une étude sur le girondin Valadi n'a-t-elle pas été publiée récemment ?

R. B.

—

Pimpette, la première maîtresse de Voltaire. — La première maîtresse de Voltaire fut, comme on sait, Olympe Dunoyer, comtesse de Winterfeld, qui portait dans l'intimité le surnom de *Pimpette*.

Pourrait-on nous dire d'où elle venait et ce qu'elle devint ?

J...

—

Ex-libris à déterminer : d'hermine à la bordure d'azur. — *D'hermine à la bordure d'azur chargée de dix besants d'or.*

Casque taré de face. Supports : deux lévriers cravatés d'hermine.

NISIAR.

—

Ex-libris à déterminer : d'azur au casque romain d'or. — *D'azur au casque romain d'or, a la bordure componée d'or et d'azur.* Supports : deux bouledogues. Le cartouche est accompagné d'une ancre et d'un canon et l'on voit la mer au second plan. Ces armes sont certainement celles d'un marin du XVIIIe siècle. Lequel ?

NISIAR.

Ex-libris à déterminer : d'azur à la croix ancrée. — *D'azur à la croix ancrée partie d'or et d'argent, chargée au cœur d'une étoile du champ ; au chef de gueules à l'aigle issante couronnée d'argent.* Support : 2 aigles. Couronne de comte.

NISIAR.

—

Médaille à identifier : S. P. Q. VLM. — Il m'est tombé sous les yeux une médaille en or, de la grosseur d'une pièce de cinq francs en argent, et sur laquelle est gravé ce qui suit :

1° *Au recto*. — Une sorte de lévite revêtu d'une longue robe, tenant de la main droite un livre ouvert et de la main gauche un cierge allumé : au-dessus de sa tête des caractères hébreux (?) dans une gloire. En bas : Anno 1621. De chaque côté : Fulgeat-œternum.

2° *Au verso*. - Trois inscriptions en circonférence ; la première extérieure : Templo Deo — Triuni — Dedicato ; la seconde : Sacra — Pura — Faciebat ; la troisième : XVI — Sept — Dic. — Au centre un triangle contenant en son centre une sorte de blason dont le chef est losangé ou de sable, et au-dessus du blason : S. P. Q. VLM.

Sait-on quelle est l'origine et l'usage d'une pareille médaille, ainsi que le sens exact des inscriptions ?

L. C.

—

« Hoc auspice felix ». — On lit, gravée sur le fronton de la chapelle Saint-Pierre de la Ferté, à Saint-Valéry-sur-Somme, cette inscription :

Hoc auspice felix

Cette formule est-elle tirée d'un auteur ancien ?

J. A.

—

Les Heures du duc de Guise. Le calendrier de Bussy. — De beaux livres qui ont conservé une renommée de tradition, ont tout à fait disparu des bibliothèques et du commerce. Que sont devenues les fameuses Heures du duc de Guise où Louis Duguernier, le plus habile des peintres en miniature de son siècle, avait représenté les plus jolies femmes de la cour sous la figure d'autant de saintes ? Qu'est devenu le calendrier de Bussy, dont les portraits étaient, dit-on, exécutés par Petitot ? Il paraît difficile que des chefs-d'œuvre si précieux soient tombés

dans le dédain de leurs propriétaires, et qu'on ne les retrouve pas un jour.

A B X

—

Courbet. Opinions sur le Titien et Léonard de Vinci et Raphaël. — On prête à Gustave Courbet ces deux opinions : Titien et Léonard de Vinci sont deux filous.

De Raphaël il aurait écrit :

Quant à M. Raphael, il a fait sans doute quelques portraits impressionnants, mais je ne trouve dans ses tableaux aucune pensée.

Où, quand Gustave Courbet a-t-il dit, ou écrit ces trois énormités ? J.....

—

Dîme. — J'ai acheté à Nevers, chez un marchand de curiosités, une sorte de broc en étain, de forme très gracieuse à couvercle bombé et à deux anses ; l'une, fixe, sur le côté, servant à verser, l'autre, mobile, dans le haut et tournant sur deux pivots aux extrémités desquels sont deux têtes.

Cela mesure 22 centimètres de haut et s'appelle une dime. Evidemment, c'est une mesure de capacité ; mais à quoi correspond-elle ? A quoi sert ou servait la dîme ? A quelle époque s'en servait-on ?

Ces objets sont-ils relativement rares ?

Toutes questions auxquelles n'a pu répondre mon marchand.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Faire son Mariolle. — Qui ne connaît cette expression, courante au régiment et dans les ateliers, où elle est synonyme de « faire son casseur, son fendant ».

Quelle en est l'origine et faut-il la faire remonter au Mariolle qui fut tué en duel, au commencement du premier empire, par le jeune Sainte-Croix qui, plus tard, général auprès de Masséna, fut coupé en deux par un boulet devant les lignes de Torrès-Vedras ? THIX.

—

« Le battement d'ailes des cigales retentissantes ». — Mgr Duchesne, dans son discours de réception à l'Académie française, a spirituellement rappelé que nos méridionaux, indignés de voir l'érudit prélat contester les antiques légendes auxquelles ils sont attachés, avaient juré de le pendre ou de le noyer « au battement d'ailes des cigales retentissantes ! »

La phrase est jolie... seulement, en réalité, ce n'est pas en agitant leurs ailes mais bien « leur abdomen » que les cigales font entendre, par les chaudes journées d'été, leur musique monotone. Alors comment faut-il s'exprimer en langage littéraire ? Le mieux n'est-il pas de dire simplement (comme le bon Lafontaine) « le chant » des cigales, bien que les intéressants insectes ne produisent pas cette musique avec leur gosier ? J. W.

—

Jupon en écorce d'arbre. — On lit dans les *Modes et usages*, tome II, par le comte de Reiset, p. 254 :

Le 4 juillet, Madame Adélaïde et sa sœur Madame Victoire, se faisaient toutes deux envoyer leurs belles robes et tout ce qui leur était nécessaire à Rome, où elles étaient alors. Cette note qui concerne la réparation de la ceinture *d'un jupon d'écorce d'arbre*, envoyé à Madame Adélaïde, à cette triste époque, est vraiment surprenante.

Qu'était-ce que l'écorce d'arbre employée dans ce jupon ? L.

—

Lisable. — J'ai été entraîné à écrire ce mot à la place de *lisible* qui ne rendait pas ma pensée. En effet, *lisible*, le plus souvent, signifie : bien écrit à la main, bien imprimé, et *lisible*, dans le sens d'agréable à lire, sans être bien bon, permet une confusion des deux expressions. Ne pourrait-on adopter le mot *lisable* avec cette dernière signification ?

ALFRED DUQUET.

—

Victor Emmanuel, caporal de Zouaves. — Je me permets de renouveler ma demande de renseignements précis sur cette Légende. Nulle part je ne trouve de renseignements écrits sur les circonstances, le lieu, la façon. D'anciens officiers ou zouaves du 3e Zouaves seraient aimables de me documenter avec précision. Mais je voudrais surtout des documents officiels ou intimes, français ou italiens, par exemple : échange de lettres entre Napoléon III et Victor Emmanuel. Il a dû se passer des scènes pittoresques. Pour l'instant, le fait reste une *Légende de troupier*, que les deux peuples ont exploitée conformément à leurs sentiments fratarnels. Mais il n'y a pas eu *nomination*. PIETRO GALLI.

Réponses

—

Carlovingiens ou Carolingiens (LXIV, 41, 145, 193, 242, 368). — Le collaborateur O. D. voit dans la terminaison *ingiens* une origine latine. J'ai exposé, dans ma première réponse (LXIV, 145), le sens de la terminaison allemande *inger* qui est très probablement le type de notre terminaison *ingiens*. Le nom originel des Lorrains, Lotharingiens, (Lotharinger en allemand) corrobore cette manière de voir. Les Lotharingiens étaient, non pas les descendants de Lothaire, mais les sujets de l'empire de Lothaire II, (Lotharii regnum).

Ce qui fait du terme Carlovingien un barbarisme réel, c'est la lettre *v* qui y figure, j'allais dire sans rime ni raison ; je me reprends, et je dis sans nulle raison étymologique, mais pour mieux rimer avec Mérovingien.

LÉON SYLVESTRE.

***

A propos de Carlovingiens, qu'il me soit permis d'étendre la question.

D'abord carlovingiens me paraît plus exact puisque cela vient du Karl franc.

Dans cet ordre d'idées, quelques confrères complaisants pourraient-ils me dire si je me trompe lorsque j'affirme que Louis tient non du latin, comme beaucoup le croient, mais du germain. — L'histoire romaine le prouve, car ce prénom y est inconnu.

Louis vient de Clodwig germain apporté en Gaule par les Francs et qui, adouci par les gallo-romains, est devenu le Clovis mérovingien, puis le Lovis carlovingien, et enfin le Louis capétien. — C'est un prénom germain, latinisé, puis francisé, et ce qui prouve que Clovis et Louis ne sont qu'un même prénom, dérivé de Clodwig, c'est que Louis ne paraît dans la chronologie de nos rois que lorsque Clovis n'y figure plus. Suis-je dans le vrai ? D'AIZECQ.

—

Les princes, fils aînés de l'Eglise (LXIII; LXIV, 147, 241, 341). — *Erratum*. — Une ligne tombée a défiguré une phrase essentielle, qu'il faut lire ainsi (LXIV, 342, lignes 1, 2, 3).

La France n'est pas une entité purement ethnique comme l'Allemagne, purement géographique comme l'Italie, mais avant tout *politique* où la race compte, certes, mais moins qu'on ne croit (etc...)

FAGUS.

***

Je ne nie point que les digressions aient leur charme ; mais j'estime, pour ma part, que l'intérêt de l'*Intermédiaire* est surtout de répondre aux questions qui s'y trouvent posées.

Cependant, puisque disgression il y a, je me permettrai de viser très brièvement un point de celle à laquelle M. Fagus juge agréable de se livrer.

Les catholiques allemands, dit-il, sont nos frères, à la vérité, mais « nos frères, parfois, selon Caïn ». (LXIV, 341, note). Je me permettrai de lui demander de marquer le rapport que cette sorte de jeu de mots peut avoir avec l'histoire sérieuse ; et, s'il insiste, je le prierai simplement de nous dire qui, des Allemands ou des Français, a joué le plus souvent le rôle d'Abel, au cours des siècles passés. Je conviens d'avance que l'histoire sérieuse ne trouverait pas grand profit à pareil débat.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Bataille de Fontenay ou mieux de Fontanet en 841 (LXIV, 329). — La traduction de l'*Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire*, (tel est le vrai titre de la chronique de Nithard, allant de l'année 814 à l'année 843), a été publiée par F. Guizot, au tome III de sa *Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France*, avec une notice sur l'auteur. Le texte latin a dû être publié, tout au moins partiellement, au tome VI ou au tome VII du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* ; mais n'ayant pas cet ouvrage sous la main, il m'est impossible de vérifier le fait.

J. LARRIEU DE SAINTE-MARIE.

***

Le texte de la *Chronique* de Nithard, historien franc du IXe siècle, et petit-fils de Charlemagne par sa mère Berte, a été publié par le célèbre érudit allemand Pertz qui dirigea longtemps la publication si connue des *Monumenta Germaniæ historica*.

Il existe aussi des traductions et des

commentaires de l'œuvre de Nithard par différents auteurs allemands.

LÉON SYLVESTRE.

*
* *

La chronique de Rithart a été publiée dans le 3e volume de la *Collection de Mémoires Guizot*. P. CORDIER.

—

Les Bourbons tués à l'ennemi (LXIV, 186). — Remarquons d'abord que M. le Duc d'Aumale aurait dit : « ... sur le champ de bataille », ce qui exclut toute distinction entre les Bourbons tués au service de la France, et ceux qui ont usé de leur bravoure pour des causes fâcheuses, comme le Connétable ou le comte de Soissons.

Il est probable que le Prince, en s'exprimant ainsi, voulait dire : « membres de la famille capétienne ». J'aurais plaisir à en dresser moi-même la liste, si j'avais sous la main un livre où la question a été traitée spécialement : A. Renée, *Les Princes militaires de la Maison de France, contenant les Etats de Service*, etc., à Paris, chez Amyot, sans date.

A rapprocher la note donnée dans La Chesnaye des Bois, (nouvelle édition, t. V, col. 661) : « François Joseph de Choiseul, baron de Beaupré, etc... Il était le 28e de sa maison tué au service du roi Louis XIV. Comme la Chesnaye ne détaille pas le sort de tous les membres de la famille, ni toutes les branches, il faudrait d'autres sources pour vérifier ce chiffre ».

G. E.

—

Le dernier des Médicis et le dernier des Borgia (LXIV, 329). — Sans compter les familles italiennes du nom de Borgia qui prétendent descendre de la maison d'Alexandre VI, il existe encore en Espagne plusieurs branches de cette grande famille.

Voir *la Guia de Forasteros* ou *Guia oficial de Espana* 1910).

Quant aux Médicis, il y en a encore deux branches en Italie : Les marquis de Castellina à Florence et les princes d'Ottajano marquis d'Acquaviva à Naples. Voir le Libro d'oro della Nobiltà Italiana. 1910.

Le *Journal* nous a donc débité une histoire de revenants.

Comte PASINI-FRASSONI.

Où naquit Richelieu ? (T. G. 772 ; XLX ; LXIV, 185,243,305). — Il n'est pas douteux que Armand-Jean, cardinal de Richelieu, est bien né à Paris le 9 septembre 1585 selon les registres de Saint-Eustache, l'abbé Michel de Pure, le géographe Baudrand, André Duchesne, A. Jal dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Louis Grégoire, dans son *Dictionnaire encyclopédique d'histoire et de géographie* (Paris Garnier frères 1878) ; mais Moreri dans son *Grand Dictionnaire historique*, tome V (Paris J. B. Coignard, in-folio-1732), ainsi que la Chesnaye des Bois et Badier dans le *Dictionnaire de la noblesse*, tome XVe (troisième édition. Paris Schlesinger frères, 1869) le font naître à Paris le 5 septembre 1585. Il est évident que la Chesnaye des Bois (François-Alexandre-Aubert de) a imité Moréri, dans son *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique* (Paris 1757-1765, 7 volumes in-8°) et dans son *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie* des familles nobles (Paris 1770-1786, 15 volumes in-4°). Les trois derniers volumes de cette édition ont été donnés par Badier.

J'ai lu les deux ouvrages sur Richelieu dont un abonné de l'*Intermédiaire* qui signe L. V. et je les ai trouvés très intéressants ; ce sont l'*Histoire du Cardinal de Richelieu* par Gabriel Hanotaux (Paris-Firmin Didot s. d. in-8°, en 2 volumes) ; et les *Anciens Hôtels de Paris*, par Charles Sellier, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet (Paris, Honoré Champion, 1910, gr. in-8° de 433 pages). Ce dernier volume contient des monographies savantes et documentées des anciens hôtels de Paris, au nombre de dix. J'avoue que la description de l'Hôtel d'Aumont est remplie de détails très intéressants sur tous les propriétaires de l'immeuble de l'hôtel d'Haumont ; il serait difficile de comprendre que les parents de Richelieu, François Duplicis, seigneur de Richelieu et Suzanne de la Porte, habitant la rue du Bouloy le 9 septembre 1585, le jour de la naissance du cardinal, se trouvaient, le jour du baptême, le 5 mai 1586, à l'Hôtel d'Haumont, rue de Jouy, si les Guyot, propriétaires de cet immeuble, n'avaient pas été très liés avec la famille Duplessis. Les Guyot possédaient l'Hôtel d'Haumont depuis le commencement du

xvie siècle ; avaient eu des relations très amicales avec les Duplessis. En effet, nous voyons dans la monographie de M Charles Sellier qu'après la mort du président Antoine Guyot, propriétaire de l'Hôtel d'Haumont, qui dut avoir lieu vers 1602, les deux immeubles qu'il possédait, dont l'Hôtel d'Haumont, « passèrent à sa fille unique Marguerite Guyot de Charmeaux, dame d'Ansac, veuve sans enfants de Bernard Potier, seigneur de Tilly, président de Bretagne et qui avait épousé en secondes noces Henri du Plessis, seigneur de Richelieu, maréchal de camp en l'armée du duc de Nevers, frère aîné du cardinal, tué en duel par le marquis de Thermines en 1619, sans laisser de postérité. Le second frère du cardinal fut Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, archevêque d'Aix et de Lyon, cardinal en 1629 et grand aumônier de France ; il mourut le 23 mars 1653. — Avec Alphonse, les du Plessis de Richelieu furent éteints dans les mâles. Mais le cardinal-ministre, Armand-Jean, créé duc de Richelieu, au mois d'août 1631, et duc de Fronsac en juillet 1634, avait encore deux sœurs : Françoise qui suit, et Nicolle, mariée à Urbain de Maillé, marquis de Brézé.

Françoise du Plessis de Richelieu épousa en premières noces Jean-Baptiste de Beauveau, seigneur de Pimpean ; en deuxièmes noces, le 28 août 1603, René de Vignerot, seigneur de Pontcourlai ; son petit-fils, par suite du testament du cardinal Armand-Jean de Vignerot, lieutenant général, prend le titre de marquis de Richelieu, né le 3 octobre 1639, mort le 10 mai 1715, général des galères, gouverneur du Havre de Grâce, fut substitué au nom de du Plessis et fut duc de Richelieu et de Fronsac. Une de ses descendantes, la dernière des Vignerot du Plessis, Simplicie-Armande, (1778-1840) épouse Antoine-Joseph Chapelle, marquis de Jumilhac, dont l'aîné de leur deux fils, Armand-François-Odet Chapelle, marquis de Jumilhac, né le 19 novembre 1804, fut créé duc de Richelieu par l'ordonnance du 27 décembre 1818, confirmé dans ce titre par lettres patentes du 13 mars 1820, portant commencement d'institution de majorat et investi par ordonnance du 4 octobre 1822, avec rang de pair-duc héréditaire, sur promesse d'institution définitive de majorat, confirmée par autre ordonnance du 30 septembre 1830 et lettres patentes du 11 avril 1831. La famille de Chapelle de Jumilhac est représentée par Armand de Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu, né le 21 décembre 1875.

L. V., l'auteur de l'article paru dans l'*Intermédiaire* du 30 août dernier, page 245, fait erreur quand il dit qu'un fils aîné du cardinal ! a épousé une fille de Pierre Violé, au lieu de dire une fille du président Antoine Guyot, Marguerite Guyot de Charmeausi, mariée en premières noces à Bernard Potier, seigneur de Silly, sans postérité ; en deuxièmes noces, à Henri du Plessis, frère aîné d'Alphonse du Plessis, archevêque de Lyon, et d'Armand-Jean du Plessis, le fameux évêque de Luçon, le futur ministre célèbre de Louis XIII (Ch. Sellier, *L'Hôtel d'Aumont*, page 185).

J'ajoute à ce long article qu'il est bien regrettable que le magnifique ouvrage de Gabriel Hanotaux, l'*Histoire du Cardinal de Richelieu* parue en 2 volumes (trois tomes) soit arrêtée le 13 août 1524, où Richelieu devient premier ministre ; espérons que ce n'est pas un arrêt définitif et que nous aurons le grand plaisir d'en connaître la suite.

Pierre Meller.

—

Le plaidoyer de De Sèze pour Louis XVI (LXIV, 139, 343, 931). — Le Dr Poumiès de la Siboutie est accusé par notre confrère, Quærens, de « rapporter les dires d'un tiers sans le nommer », ce « qui ne permet aucun contrôle et autorise toutes les suspicions ».

Ce reproche ne me paraît pas fondé. En énonçant le fait mis en question, concernant M. de Sèze, le Dr Poumiès dit nettement : « Je le tiens de M. de Lacalprade, qui le tenait de M. de Malesherbes. » (*Souvenirs d'un médecin de Paris*, page 43). On ne peut être plus précis.

Poumiès ajoute : « Malesherbes remit à M. de Sèze, et de la part du roi, les vingt-quatre mille livres qu'il avait demandées. Une note trouvée dans les papiers de Malesherbes fut présentée au roi Louis XVIII, qui remboursa. » Ne peut-on pas, par la vérification de ce paiement, contrôler l'exactitude du surplus ?

A. W.

*
* *

Je tiens de Léo Drouyn, le célèbre archéologue et dessinateur bordelais, l'anecdote suivante :

Lorsque les envoyés du roi Louis XVI arrivèrent à Bordeaux, pressés par la commission de la défense du roi, ils frappèrent à la porte du domicile de Raimond-Romain de Sèze.

Pendant un moment nul ne répondit ; enfin une fenêtre du premier s'ouvrit et de Sèze parut. Immédiatement les délégués expliquèrent le but de leur visite. L'avocat répondit qu'il ne pouvait pas défendre le roi ; on insistait avec beaucoup d'ardeur, lorsque tout d'un coup, à une autre fenêtre proche de la première parut Mme de Sèze, qui s'écrie : « Je vous garantis que mon mari défendra le roi ». Le ton, la fermeté, l'assurance avec lesquelles avait été prononcé cette parole, rassurèrent les commissaires du roi. On sait avec quelle énergie, quel courage, Louis XVI fut défendu par le célèbre orateur.

Mme de Sèze, née Marguerite Bretous, veuve de Pierre-Lazare Dumas, écuyer, secrétaire du roi, très dévouée à la cause royale, épousa, 12 mai 1780 Romain-Raymond de Sèze, dans l'église Saint-Nicolas de Bordeaux en présence de Paul-Romain de Sèze, l'aîné, avocat, frère de Raimond-Romain, Paul-Victor de Sèze, docteur en médecine, député à la Constituante, président du collège électoral, professeur de philosophie à la faculté des lettres, membre de l'Académie de Bordeaux et J.-B. Brethous aîné.

En 1785 Raimond-Romain de Sèze se fixait à Paris, renonça en 1789 à sa profession ne pouvant accepter les nouvelles juridictions et ne reparut au barreau que le 2 décembre 1792 pour défendre le roi. Raimond-Romain, né le 26 septembre 1748, était fils de Jean de Sèze, avocat distingué, et de Marie Dubergier. PIERRE MELLER.

*
* *

Daprès une tradition locale, Romain De Sèze ne reçut, pour tout honoraire, de son royal client qu'une tabatière en or.

C'est une boîte ovale de 9 centimètres de longueur sur 3 de large et 2 de haut, très finement ouvragée.

Par suite de circonstances que j'ignore, ce souvenir passa dans la famille du grand avocat bordelais Ravez.

A la mort d'Adrien Ravez en juin 1881, sa veuve remit la tabatière contenant une certaine somme en or à un prêtre du clergé de Bordeaux, M. l'abbé R.., ami intime de la famille. Celui-ci garda l'argent pour dire des messes et fit cadeau de la précieuse boîte à un de ses cousins entre les mains duquel elle se trouve encore aujourd'hui. Si mes renseignements sont exacts, l'inventaire dressé au décès de Ravez par Me Rabion, notaire à Bordeaux, contient des renseignements sur cette tabatière.

Louis XVIII paya d'ailleurs largement la dette contractée par son malheureux frère. De Sèze fut nommé premier président de la Cour de Cassation, pair de France, Grand Trésorier, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, puis en fin compte avec autorisation de mettre dans ses armoiries le château du Temple entouré de fleurs de lys. R. B.

—

Le départ pour Sainte-Hélène (LXIV, 422). — **Sainte Catherine d'Audiffredy.** — On a corrigé le titre : il y avait un lapsus.

—

Napoléon III, évasion de Ham (LXIV, 372). — Au récit de l'évasion par l'évadé lui-même, nous croyons devoir ajouter les intéressants documents suivants qui sont tirés de la *Revue napoléonienne* du baron Albert Lumbroso.

Les documents qu'on va lire sont conservés aux Archives d'Etat de Vienne, où, grâce à la libéralité du Ministère des Affaires Etrangères, j'ai pu continuer mes recherches pour mon « Histoire de l'Europe de 1815 à 1871 ».

Le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, fait mention dans son rapport, adressé au prince de Metternich le 8 juin 1841, d'une « Protestation du prince Louis Napoléon, publiée par plusieurs journaux ». Il ajoute que madame « Salvage de Faverolles » lui avait fait parvenir, à lui et aux autres ministres accrédités auprès de la Cour du roi Louis-Philippe, une copie de cette protestation, et les documents, dont il s'agit, forment l'annexe de son rapport du 8 juin 1841. La « Dame Salvage de Faverolles » était un personnage bien connu dans le monde bonapartiste. « Ce fut madame Récamier qui présenta (à Rome en 1824) à la reine Hortense madame Salvage de Faverolles, fille du consul de France à Civitavecchia, royaliste

exaltée, femme d'esprit d'un caractère assez difficile au reste. Madame Salvage fut convertie par la reine Hortense, s'attacha à sa fortune, et désormais ne la quitta plus. Chateaubriand et madame Récamier devaient la retrouver près de la duchesse de Saint-Leu à Arenenberg (1) ». Après la mort de la reine Hortense, madame Salvage de Faverolles s'installa à Paris. On retrouve son nom dans la liste des membres du « Club des Cotillons », l'un des deux clubs bonapartistes, fondés à Paris avant l'affaire de Boulogne. C'est cette dame qui adressa le premier des documents suivants au comte d'Apponyi.

ALFRED STERN.

I.

Lettre originale de Madame Salvage de Faverolles adressée au comte d'Apponyi.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe copie de la lettre que m'a fait parvenir Son Altesse le Prince Napoléon Louis Bonaparte et par laquelle Elle me charge de vous faire connaître la protestation qu'il a adressée à Monsieur le Président du Conseil des Ministres

Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, recevoir l'assurance de ma haute considération.

SALVAGE DE FAVEROLLES.

II.

Copie de la lettre adressée par Son Altesse le Prince Napoléon-Louis Bonaparte à Madame Salvage de Faverolles.

Ham, ce 24 Mai 1841.

Madame,

Je vous envoie la copie de la protestation, que j'ai adressée au Président du Conseil ; je vous prierai de la faire mettre dans les journaux, et d'en envoyer une copie de ma part aux Ambassadeurs de toutes les puissances dont je suis l'allié, c'est à dire aux Ministres de Russie, d'Autriche, de Suède, de Bavière, de Würtemberg, de Bade et de Portugal.

Recevez de nouveau l'assurance de ma respectueuse amitié.

Signé : NAPOLÉON LOUIS B.

Pour copie conforme

SALVAGE DE FAVEROLLES

III.

PROTESTATION.

Citadelle de Ham, 22 Mai 1841.

Depuis neuf mois que je suis entre les mains du gouvernement français, j'ai supporté patiemment tous les outrages ; mais je ne veux pas me taire plus longtemps, et autoriser l'oppression par mon silence.

Ma position doit être considérée sous deux points de vue : le côté moral et le côté légal.

1° Moralement, le gouvernement qui a reconnu la légitimité du chef de ma famille, est obligé de me reconnaître comme Prince et de me traiter comme tel.

La politique a ses droits que je ne conteste pas ; que le gouvernement agisse envers moi comme envers son ennemi, et qu'il m'ôte les moyens de lui nuire, il sera juste ; mais, au contraire, il sera inconséquent et mesquin, s'il me traite, moi, fils de Roi, neveu d'un Empereur, et allié à tous les Souverains de l'Europe, comme un prisonnier vulgaire.

En invoquant les alliances étrangères, je n'ignore pas qu'elles n'ont jamais servi aux vaincus, et que le malheur rompt tous les liens, mais le gouvernement français doit reconnaître le principe qui m'a fait ce que je suis, car ce principe, c'est le sien ; c'est la raison de son existence. La Souveraineté du peuple a fait mon oncle Empereur, mon père Roi, et je suis Prince français par ma naissance. J'ai donc droit au respect et aux égards de tous ceux pour lesquels le vote d'un grand peuple, la royauté, la gloire et le malheur sont quelque chose.

Si, pour la première fois de ma vie, je me vante du hasard qui a présidé à ma naissance, c'est que la fierté convient à ma position, et que j'ai racheté les faveurs premières de la fortune par vingt-sept ans de peines et de souffrances.

2° Quant *à ma position légale*, la cour des pairs a créé pour moi une peine exceptionnelle.

En me condamnant à une prison perpétuelle, elle n'a fait que légaliser l'arrêt du sort, qui me rendait prisonnier de guerre e elle a tâché d'allier l'humanité à la politiqu en m'infligeant la peine la plus douce le plu longtemps possible.

Dans l'application, le gouvernement est resté bien en arrière de l'intention que je me plais à prêter à mes juges.

Habitué dès mon enfance à une vie rude, je ne me plains nullement de l'inconvenante simplicité de ma demeure ; mais ce dont je me plains, c'est d'être victime de mesures vexatoires inutiles à ma sûreté. Pendant les premiers mois de ma captivité, toute espèce de communication avec le dehors était interceptée, et à l'intérieur, j'étais tenu au secret le plus rigoureux ; mais depuis que plusieurs personnes ont été admises à communiquer librement avec moi, les restrictions intérieures n'ont plus d'objet.

Et cependant c'est précisément depuis qu'elles sont inutiles qu'elles sont plus rigoureuses. Tous les besoins journaliers du ser-

(1) EDOUARD HERRIOT : *Madame Récamier et ses amis*, tome II, p. 156 (Paris, Plon 1905, cf l. c. II, 326 : « Après l'affaire de Strasbourg quand la duchesse de « St-Leu vint s'installer chez la duchesse de Raguse, Madame Salvage se réfugia à l'Abbaye, demeure de Madame Récamier ».

vice sont soumis aux investigations les plus minutieuses. Les soins du plus fidèle serviteur auquel il ait été permis de me suivre, sont entravés par des obstacles de tous genres.

On a établi une telle terreur parmi la garnison et les employés du château, qu'aucun individu n'ose lever ses regards vers moi, et qu'il faut de l'audace pour être seulement poli.

Et comment en serait-il autrement ? Quand la plus simple prévenance est regardée comme un crime et que tous ceux qui voudraient soulager ma position, sans manquer à leur devoir, sont menacés d'être dénoncés à l'autorité et de perdre leur place ?

Au milieu de cette France que le chef de ma famille a rendue si grande, je suis comme un excommunié du treizième siècle ; tout le monde fuit à mon approche, tous craignent mon attouchement comme si mon souffle était contagieux.

Mais cette inquisition insultante qui me poursuit jusque dans ma chambre, qui reste attachée à mes pas, lorsque je respire l'air dans un coin reculé du fort, ne se borne pas à ma personne ; elle s'étend jusqu'à mes pensées. Mes lettres de famille, mes épanchements de cœur sont soumis à la censure la plus sévère, et si une lettre renferme un témoignage trop vif de sympathie, la lettre est séquestrée et son auteur dénoncé au gouvernement.

Par une infinité de détails trop longs à énumérer, il semble qu'on prenne à tâche de me rappeler à chaque instant du jour ma position de captif et qu'on me crie sans cesse aux oreilles : Væ Victis !

Il est important de constater qu'aucune des mesures que je signale ici n'était prise envers les ministres de Charles X, dont j'occupe les chambres délabrées.

Et cependant les ministres n'étaient point nés sur les marches du trône ; ils n'avaient pas été condamnés au simple emprisonnement, mais à une peine plus sévère : la déportation.

Ils n'étaient pas enfin les représentants d'une cause qui est l'objet de la vénération de la France.

Le traitement que j'endure n'est donc ni juste, ni légal, ni humain. Si on croit par là me dompter, on se trompe ; ce ne sont pas les outrages, mais les marques de bonté, qui brisent le cœur de ceux qui souffrent.

Signé : Napoléon-Louis B.

Pour copie conforme :

Salvage de Faverolles.

[Archives de Vienne].

La Faculté de médecine de Paris sous la Commune (LXIV, 282, 350). — Dupré — ou le *père Dupré*, comme l'appelaient ses élèves, était un professeur particulier d'anatomie, qui donnait des leçons à l'Ecole pratique de la Faculté. Très honnête homme, très consciencieux, très dévoué aux jeunes gens, très aimé de tous ceux qui l'ont connu, il a enseigné les éléments de la science à une foule d'étudiants, et s'il y en a eu dans le nombre qui sont demeurés ignorants, c'était assurément leur faute et non pas la sienne. Il ne s'est pas mêlé des affaires de la Commune, et personne n'a songé à le substituer à Wurtz, qui était doyen à cette époque, mais qui ne s'est pas du tout montré à l'Ecole ; c'était ce qu'il avait de mieux à faire.

Il y eut à la Faculté un club, qui subsista pendant le premier mois de la guerre civile, et qui était suivi par soixante ou quatre-vingts jeunes élèves. Parmi les orateurs, il y avait Gadaud, qui, plus tard, a été sénateur et ministre ; Farabœuf qui, plus tard, a été professeur à l'Ecole, et qui alors était célèbre par un soufflet qu'il avait reçu dans une discussion politique. Mais il ne voulu pas se battre lui-même, il chargea Clémenceau de se battre pour lui. Le duel eut lieu à Meudon, au pistolet ; il se termina sans effusion de sang.

Parmi les sujets que le club traitait d'habitude, il y avait celui de l'enseignement libre de la médecine. Un jour, l'assemblée reçut la visite de Trélat qui était alors professeur agrégé. Il fit un discours violent, éloquent, plein de sagesse ; il stigmatisa la Commune, en des termes qui auraient fait de lui un otage, si les hommes qui gouvernaient Paris en avaient entendu parler. Après avoir montré que les préoccupations de la Commune à l'égard de l'enseignement n'étaient pas sérieuses, il termina en disant :

« Non, Messieurs, on ne décrète pas la science, pas plus qu'on ne décrète la victoire. »

Au milieu des applaudissements qui accueillirent cette conclusion, Gadaud, qui était loin d'avoir la parole facile, essaya de protester ; il s'écria ; « Mais si ! on décrète la victoire : la Convention l'a décrétée, et elle l'a eue. »

Jules Vallès vint voir ce qui se passait à ce club : il le trouva effroyablement bourgeois. Après lui, on vit apparaître des gardes nationaux dont l'air n'était rien

moins que rassurant. Le club fut abandonné. VICO BELTRAMI.

* * *

Mes plus sincères remerciements à M. Jules Troubat pour sa prompte et aimable réponse. Qu'il me permette pourtant de lui dire qu'il fait mourir Dupré de nombreuses années avant la date réelle de son décès.

Le Dr Dupré dont nous parlons l'un et l'autre est bien l'ancien professeur libre d'anatomie. Je l'ai bien connu ; je l'ai vu cent fois, je l'ai entendu chanter ses satires politiques et je tiens de lui-même un certain nombre de ces curieuses poésies : *Vive le Municipe*, *le petit Norbert* tels sont les titres qui me reviennent en mémoire à trente ans de date et à mille kilomètres de Paris, où je conserve depuis lors ces documents. Or, une certaine étape de ma carrière m'a mis en rapport avec lui, et la date en est très sûre : c'est en décembre 1878 que je l'ai vu pour la première fois. Pendant cinq années consécutives, je l'ai vu fréquemment.

Depuis 1883, je l'ai revu maintes fois, mais sans avoir avec lui de relations directes ; puis il est devenu plus rare et a fini par disparaître. Quand ? Je ne l'ai pas su personnellement, mais les registres de la mairie du Panthéon me l'ont appris : il habitait le 5e arrondissement ; il est mort en 1899.

Je sais qu'il était grand admirateur de Raspail et c'est précisément la raison qui me fait rechercher des renseignements sur son compte. Je ne puis m'expliquer davantage sur ce point, sous peine de percer mon pseudonyme, qui est d'ailleurs connu de quelques ophélètes. M. Troubat me permettra de lui envoyer dans quelques semaines, aussitôt que j'aurai réuni les renseignements qui me sont utiles, une plaquette qui lui révèlera la très modeste personnalité d'Iskatel ; il m'excusera de rester jusque-là dans une ombre qui n'a rien de mystérieux, mais qui m'est commode. J'ajoute pourtant que, ayant les meilleures relations avec un fils (Xavier) et avec un petit-fils de Raspail, je vais me documenter auprès d'eux ; je n'y avais pas songé.

J'ai dit que Dupré était Savoyard ; M. Troubat en fait un Bourguignon. Lequel de nous deux se trompe ? Je tiens mon renseignement des registres de l'état civil du 5e arrondissement de Paris. J'ai écrit au maire de Saint-Jean d'Arves (Savoie) ; il m'a répondu que le Dr Dupré était réellement né dans ce village ; il ajoutait que trois de ses neveux y vivaient encore et que sa fille Baptistine habitait Paris. J'ai écrit à l'aîné des neveux ; je n'ai pas reçu de réponse. Je ne me tiens pas pour battu.

Dupré était certainement docteur en médecine, sans quoi il n'eût pu être autorisé à faire à l'école pratique un cours libre d'anatomie. Les registres de l'état civil disent qu'il était aussi pharmacien de première classe. Je sais de source très sûre qu'il n'a pris à Paris ni l'un ni l'autre de ses grades. Né dans les Etats Sardes, peut-être avait-il étudié dans l'une des trois Universités (Turin, Gênes, Cagliari) de ces Etats ? Je suis allé récemment à Turin ; j'ai vu le secrétaire de l'Université et il a eu l'amabilité de faire pour moi des recherches qui n'ont abouti à aucun résultat. De bons amis, professeurs aux Université de Gênes et de Montpellier, sont actuellement priés de faire dans leurs vieux registres des recherches analogues.

Encore un mot, relativement au prétendu passage de Dupré au décanat de la Faculté de médecine, sous la Commune. Le refrain de l'une des chansons citées plus haut était ainsi conçu :

Vive le Municipe !
Il émancipe
Le hameau, la cité :
C'est le garant du droit et de la liberté.

Ce refrain qu'aux environs de 1880 j'ai fredonné bien des fois, par amusement et dont j'ai encore l'air dans la tête, n'indique-t il pas que Dupré était d'opinion communaliste ? Toutefois, il semble bien qu'il n'ait pas été doyen de la Faculté de médecine de Paris pendant la Commune, de nouvelles recherches faites sur ma demande dans les archives de la Faculté, n'ont mis en lumière aucun document où son nom soit énoncé. Je n'avais d'ailleurs indiqué le fait que d'une façon incertaine.

Je rentrerai prochainement à Paris. Je lirai aussitôt l'*Agonie du Vieux Paris* et je suis sûr d'avance d'y trouver plaisir et profit. Ce me sera, sans doute aussi l'occasion de redire, et non sans mélancolie, le couplet de Nadaud :

Las ! tout se disperse,
Le quartier se perce,
Se transforme et s'assainit...

Je demanderai alors une entrevue à M. A. Callet, que je remercie bien sincèrement de son aimable proposition.

ISKATEL.

P.-S. — Grâce à la complaisance de M. Xavier Raspail, j'ai pu avoir des renseignement précis sur le Dr Dupré. Inutile de les rapporter ici. Je donnerai cette simple indication : Simon-Noël Dupré, né le 24 décembre 1814 à Quarré-les-Tombes (Yonne), mort à Paris en 1885.

Et maintenant, la question formulée en tête de cet article reste entière : qui a été doyen de la Faculté de Médecine pendant la Commune ? ISKATEL.

—

Le canal de Suez primitif (LXIII, 500, 595, 697, 749, 795 ; LXIV, 153). — Dans sa réponse, M. Charles de Lesseps omet — M. Bridier, qu'il cite, l'omet d'ailleurs également, — de mentionner que le canal direct, sans écluses, est l'œuvre d'un membre de la Société du groupe Saint-Simonien, un autrichien, M. de Negrelli. Et ce tracé « simple et direct », dont « nul ne songerait à contester la supériorité », a lié pour toujours M. de Lesseps à la Société d'études, malgré sa séparation d'avec ses collègues français.

Le livre de M. Bridier est touchant de dévouement à la famille de Lesseps et fort agréable à lire. Mais il ne suffit pas à l'Histoire. Ex. p. 30 :

Les relations de Ferdinand de Lesseps avec les Saint-Simoniens étaient anciennes. Lorsque ceux-ci, expulsés de France, repoussés par la Turquie, où ils comptaient se rendre, se dirigèrent vers l'Egypte, Méhémet Ali prévint Ferdinand de Lesseps qu'il ne voulait pas non plus les recevoir... Il (de Lesseps) pressa Méhémet Ali de les laisser débarquer en Egypte, promettant d'user de ses pouvoirs consulaires pour les faire embarquer s'ils troublaient l'ordre public...

Or M. de Lesseps, né le 19 novembre 1805, était bien jeune encore pour protéger les Saint-Simoniens, débarquant en Egypte remplis de leur idée grandiose, et alors seulement vice consul. Ce fut M. Mimaut, consul général de France, qui présenta Emile Barrault à Méhémet Ali, administrateur Ottoman en Egypte. Et si les Saint-Simoniens avaient été *expulsés* en bloc de France, notre Consul général ne les aurait pas présentés et ils n'eussent pas pris une grande part, ainsi que le relate plus loin M. Bridier, à « la « création des institutions modernes que « Méhémet Ali introduisait avec le con- « cours d'une élite de Français »... Hélas ! nous avons perdu depuis en Egypte les fruits du travail français prodigué par les Saint-Simoniens. — Ils étaient, en effet, une élite, malgré leurs excentricités et leurs fautes du début. Porteurs d'idées nouvelles, créateurs d'un socialisme idéal, inventeurs des projets de percement des Isthmes de Suez et de Panama, ils enseignèrent beaucoup, plus tard, à leur jeune associé, Ferdinand de Lesseps. De 1834 à 1853, année où ce dernier entra dans l'affaire de Suez, les Saint-Simoniens avaient pris une grande importance par leurs amis, leurs alliés, leurs œuvres d'utilité publique, et notamment par les hommes de premier ordre qui formèrent la Société d'études.

Je relève une erreur encore, erreur de copie sans doute. Dans le mandat du 30 novembre 1854, lisez *fonder*, et non *constituer*. L. R.

—

Les administrateurs départementaux (LXIV, 330). — Les administrateurs des directoires de départements et les administrateurs des directoires de districts exerçaient collectivement, pendant la période révolutionnaire, les fonctions que remplirent, dans la suite, les préfets et les sous-préfets.

H. DE L.

—

Rue Geoffroy Lesueur (LXIII, 731 ; LXIV, 353). — Je suis loin de contester l'opinion de M. Piton et de notre regretté Fernand Bournon, mais il me semble (je n'ai pas l'article des *Débats* sous les yeux) que la question serait de savoir si ce Geoffroy s'appelait bien Lesueur ; jusqu'ici on croyait qu'il était cordonnier (*Sutor*, dans les actes) dans ce cas ses voisins ou successeurs qui donnaient eux-mêmes les noms à leurs rues (que n'en est-il de même aujourd'hui !) devaient l'appeler Geoffroy le Cordonnier, comme la rue Autry le boucher, Alexandre l'anglois, etc., et comme d'autre part, sa femme Marie s'était associée à ses libéralités envers l'Hôtel-Dieu, le nom de Geoffroy-Marie était tout naturel. Et rien ne prouve que

la rue Geoffroy-Marie *devrait* s'appeler rue Geoffroy-Lesueur.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Passage des Pavillons (LXIII ; LXIV, 63, 231, 295). — Je trouve dans le *Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues de Paris* par A. Delvau publié en fin du *Nouveau Paris* d'E. de la Bédollière-Barba s. d.

Pavillons (passage des) de la rue Beaujolais-Palais-Royal a la rue Neuve-des-Petits-Champs : 1r A. 3e Q.

On l'appelle aussi « passage des Deux-Pavillons. »

L'ouvrage de la Bédollière ne porte pas l'indication de sa parution Mais il a été publié par livraisons et je l'ai achete en 1860 peu de temps après la création des 20 arrondissements qui a motivé leur histoire par cet auteur. Je crois donc qu'on peut assigner cette date au *Nouveau Paris.* DEHERMANN.

—

Anstrude (LXIV, 336). — Bourgogne. *De gueules à une émanche de quatre pièces d'argent mouvante de la pointe.*

Cette maison est représentée par le baron d'Anstrude, maire d'Annouf, département de l'Yonne.

Ce renseignement a été publié par Poplimont en 1870. (*La France Héraldique*). Il pourra peut-être servir d'indication pour les recherches de M. D. A.

NISIAR.

* * *

Sur cette famille, on peut consulter, à la Bibliothèque Nationale (manuscrits) le *Nouveau d'Hozier* volume 10 (dossier 184), et en outre les ouvrages suivants :

La Chesnaye Desbois : *Dictionnaire de la noblesse.*

C. d'E. A. : *Dictionnaire des familles françaises.*

Steyert : *Armorial général du Lyonnais*, Forez, Beaujolais.

Bulletin héraldique de France, XV, p. 10).

Lainé : *Dictionnaire de la noblesse.*

Beaune et d'Arbaumont : *La noblesse aux États de Bourgogne*, p 112.

A. Daguin ; *L'Abbaye royale de Poulangy*, (au volume XIII de la *Revue nobiliaire, historique et héraldique*).

Je trouve aussi l'indication d'une généalogie imprimée in-8 de la maison d'Anstrude, mais j'en ignore l'auteur. On doit pouvoir la trouver dans les catalogues de la Bibliothèque Nationale.

Baron A. H.

—

L'inconnue du sonnet d'Arvers (T. G., 64). — Saurait-on jamais à qui fut dédié le fameux sonnet ? On lit dans le dernier *Bulletin d'autographes* de Noël Charavay :

71232 ARVERS (document sur). — L. à. s. du général fils d'un cousin-germain du poète ; 3 mars 1904, 2 p. 1/2 in-8,

Il donne des renseignements bibliographiques sur Félix Arvers ; il ajoute : « Je dois dire cependant que mon père, cousin-germain de Félix, m'a dit plusieurs fois que le sonnet avait été inspiré par Mme V. Hugo. »

—

Boillat, miniaturiste français (LXIV, 283). — *Le Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, de M. E. Bénézit, en cours de publication, (le premier volume seul a paru) consacre à cette artiste la très courte et assez imprécise notice suivante :

Boillat (Mlle Lucie), miniaturiste, née à Paris au XIXe siècle (Ec. Fr.) Elève de Jumon et Donzel, cette artiste prit part à l'exposition de Blanc et Noir, de 1892, avec un éventail et deux miniatures.

J. LARRIEU DE SAINTE-MARIE.

—

Chotel ou Châtel, directeur de théâtre (LXIII ; LXIV, 209, 299, 404). Je retrouve dans un numéro de l'*Eclipse* (1er juin 1873), les détails suivants sur Chotel :

C'était un fort brave homme que ce directeur — qui vient de mourir — des théâtres jumeaux de Batignolles et de Montmartre.

On l'avait baptisé : Le *bourru bienfaisant.*

Le *bourru bienfaisant* avait ses quarts d'heure de mauvaise humeur et les artistes qui ne savaient pas saisir le bon moment s'en allaient échaudés par quelque rebuffade. Seul, son machiniste en chef, appelons le Alphonse, ne s'effrayait de rien. Quand Chotel l'avait traité de bête, d'imbécile, il reparaissait au bout de cinq minutes en disant :

— Monsieur le Directeur, j'ai besoin d'un cordage pour le cintre.

Le lendemain, Chotel recommençait à le mener durement ; le brave Alphonse baissait la tête et reparaissait toujours au bout de cinq minutes en disant :

— Monsieur le directeur, il faudrait remplacer la firme du deuxième plan.

Enfin, un beau jour, Chotel s'impatiente et l'apostrophe :

— Ah ! ça, Alphonse, je remarque que toutes les fois que je vous dis quelque dureté, vous me répondez qu'en me présentant une nouvelle note de frais !

— Que voulez-vous, monsieur le directeur, répond Alphonse, je suis très apathique de ma nature, quand vous me réveillez avec vos gros mots, je me rappelle tout de suite que j'ai oublié de vous compter ceci ou cela.

Depuis ce jour Chotel ne fit plus une observation à Alphonse !

EUGÈNE HÉROS.

—

Du Quesnay (LXIV, 44). — Voici quelques renseignements recueillis, au cours d'un récent séjour en Nivernais, dans la commune de Moraches, où se trouve le château d'Agriez, qui fut la résidence de cette famille.

Les du Quesnay seraient originaires de l'Orléanais et fixés en Nivernais depuis l'an 1600 environ.

I. — Jacques du Quesnay épousa Marie Lecomte, dame d'Agriez.

II. — Louis du Quesnay, leur fils, né vers 1600, marié à Louise du Val, eut pour fils le suivant.

III. — Thomas du Quesnay, seigneur de Varenne et d'Agriez, épousa Anne Berthier, dont il eut : François, Louise et Thérèse (celles-ci non mariées).

IV. — François du Quesnay se maria, vers 1714, à Marie Picault (de Fontainebleau), laquelle étant veuve se retira à Bar-le-Duc, ayant eu un fils unique, qui suit.

V. — Antoine Robert du Quesnay, marié, le 24 décembre 1754, à Edmée-Marie de Juisard, fille de Georges de Juisard, capitaine au régiment de Guyenne, seigneur de Dirol.

Marie-Thérèse du Quesnay, chanoinesse comtesse de Leigneux, est leur fille. Elle avait pour frère aîné Robert, marquis du Quesnay, seigneur d'Agriez (Moraches), lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, qui mourut en 1815 après avoir été marié sans enfants, à Jeanne-Marie-Francine Poulletier de Suzenet, et pour frère aîné Jacques-Hubert du Quesnay, lequel mourut à Agriez en 1825, célibataire et dernier représentant de sa famille.

D'après des armoiries dessinées sur un panneau d'alcôve, style Louis XVI, du Quesnay porte : *D'or, à deux pals de gueules, au chef d'azur chargé d'une molette d'argent, accostée de deux oiseaux de même.* (Couronne de marquis — Croix de Saint-Louis).

Le chapitre noble de Leigneux était en Forez, au diocèse de Lyon. M. le baron de Verna, au château de Crémieux (Isère), possède un manuscrit contenant les preuves des chanoinesses de ce chapitre, dont plusieurs appartenaient à des familles du Nivernais.

MADEL.

—

La fille à Foacier (LXIII ; LXIV, 19, 211, 251). — Comme rectification à la note parue dans le n° du 30 août, col. 261, il faut remarquer que les Mémoires de Tiébault, — au moins mon édition, — donne le nom de « Foncier », et non « Foacier ». Cela ne change rien à la desinvolture avec laquelle Madame de Boigne ignore sa belle sœur, mais peut faire penser que les origines de l'anecdote appartiendraient à une autre famille.

G. E.

—

Portrait de Guettard (T. G. 405 ; LVIII). — Monsieur Paul Pinson pourrait-il me faire savoir quel est le possesseur du portrait du naturaliste Jean Etienne Guettard, attribué à Vien, qui a fait l'objet d'une communication de sa part dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1908.

Il existerait un autre portrait de ce savant à la Bibliothèque Nationale, si l'on en croit le témoignage de M. Aimé de Soland. On peut lire en effet dans son *Etude sur Guettard* imprimée en 1873, Angers, chez Lainé frères, à la page 54 :

Nous avons, je crois, indiqué l'œuvre complète de Guettard ; disons en terminant que la bibliothèque de la rue de Richelieu possède le portrait de Guettard, et celle du Muséum d'histoire naturelle de Paris, ses manuscrits.

ALB. FOURET.

—

Douglas Home (LXIV, 285). — Il a paru sur ce personnage, un article documenté dans la *Revue* (ancienne Revue des Revues), de M. Finot.

Nous avons connu personnellement un américain nommé Square, qui accompagnait Home, quand il vint en France, et

quand il fut présenté aux Tuileries. Ce médium levait aussi des tables énormes qu'il fixait au plafond, dans l'obscurité. Jamais il ne nous a autorisé à assister à ses expériences : craignait-il notre allumette ? Home s'appelait Douglas et non Dunglas.

PITON.

*
* *

Je signale, pour mémoire, aux chercheurs que ce fameux spirite intéresse, les ouvrages suivants : *Incidents in my life*, 1863 ; *Incidents in my life*, seconde série, 1872 ; *Lights and Shadows of spiritualism*, 1877, par D D. Home ; puis les deux ouvrages écrits par sa veuve : *D. D. Home His life and mission*, 1888 et : *The gift of D. D. Home* Londres, 1890.

NISIAR.

*
* *

Daniel Dunglas Home (et non Hume) né en mars 1833, à Edimbourg, de William et d'Elisabeth Mac-Neil, fut, à un an, adopté par une tante qui l'éleva à Portobello (près d Edimbourg), puis l'emmena à Norwich, en Amérique, âgé de neuf ans. A treize ans, il quitte Norwich pour Troy (Etat de New-York.) A dix-sept ans, nous le retrouvons à Norwich (Connecticut.) Nous sommes en 1850, et c'est l'année où meurt sa mère âgée de quarante-deux ans (à Waterford, non loin de Norwich.) — En 1848, il avait quitté l'Eglise écossaise et embrassé les doctrines wesleyennes. C'est en 1851 que sa médiumnité fut soumise au public et qu'il commença à donner des séances et à voyager en Amérique.

Il vint en Angleterre en 1855 ; et en 1856 à Rome où il se convertit au catholicisme Il y retourna en 1858, puis en 1864, et alors en fut expulsé à raison des phénomènes qui se produisaient auprès de lui et où l'on tenait à voir quelque sorcellerie. Entre temps il avait visité Florence, Naples, Paris, Amsterdam et la Russie, où il avait épousé, le 1er août 1858, la plus jeune fille du général comte de Kroll, filleule de l'empereur Nicolas et compagne a l'Institution Sainte Catherine de la future duchêsse de Morny. Alexandre Dumas fut témoin a ce mariage qui se fit suivant le rite grec, dans la chapelle particulière des de Kroll et suivant le rite catholique à l'église Sainte-Catherine. Le 8 mai 1859, Home eut un fils qui fut baptisé quinze jours plus tard avec le parrainage du marquis de Châteauregnard et de la comtesse Luba. Mme Home mourut le 3 juillet 1862.

On trouvera ces renseignements, avec beaucoup d'autres, dans un volume in-18 de 336 pages, intitulé : *Révélations sur ma vie surnaturelle*, et dont la troisième édition, que j'ai sous les yeux, a paru en 1864, chez Didier et Dentu. L'ouvrage doit être assez rare. Mon exemplaire appartenait à Stanislas de Guaita.

Réserve faite des personnes qui s'intéressent à l'histoire des phénomènes dits psychiques, Home n'est guère connu que pour « le coup des Tuileries », où durant une séance obscure, le fameux médium aurait mis son pied nu dans la main de l'impératrice afin de simuler une poignée de main d'outre tombe ! Cent fois démentie et jamais prouvée, cette galégeade mérite de survivre au même titre que toutes les légendes pittoresques, lesquelles, à force de passer de bouche en bouché, finissent, quoique fausses, par devenir plus vraies qu'une vérité impopulaire. Toutefois les gens avertis et sérieux n'y ont jamais cru. Longtemps après (en 1871, je crois) Daniel Dunglas Home a été expérimenté par sir William Crookes qui le considérait comme un parfait gentleman. (Cf. William Crookes : *Nouvelles expériences sur la force psychique.*)

Je ne puis dire, faute de documents sous la main, comment s'est terminée la carrière de Home, ni ce qu'est devenu son fils ; mais il me paraît improbable qu'une enquête à ce sujet demeure sans résultat, car sir William Crookes est toujours vivant et bien vivant. Nombre d'autres observateurs aussi. En ce qui me concerne, j'ai entendu dire plusieurs fois par des personnes bien placées pour connaître la question, que « Home était un des rares médiums que l'on n'eût jamais surpris à frauder. » Je n'en sais pas plus long.

G. DE FONTENAY.

*
* *

Je crois pouvoir affirmer que Dunglas Home est mort à Paris, le 21 juin 1886, dans une villa du Parc Montmorency à Passy. Il a laissé d'un premier mariage, un fils qui est décédé à Saint Petersbourg en 1891, et sa seconde femme vit encore en Suisse.

NISIAR.

Famille Lacordaire (LXIII, 733, 853; LXIV, 20, 69, 119, 212, 301). — Aux Archives départementales de la Haute-Saône, à la préfecture de Vesoul, se trouve le document suivant, sous la cote B 5696.

Année 1777 (Janvier à mai.)

Jean Colombot, avocat en Parlement, demeurant à Grattery, est envoyé en possession de l'office de juge des terre et seigneurie de Chaux-les-Port, dont il a été pourvu par les sieurs Huot, seigneur de Charmoille, Faivre, Lacordaire et dame Anne-Claudine de la Burthe, tous coseigneurs à Chaux-les Port.

P. c. c. TH. COURTAUX.

* * *

La lettre suivante trouve sa place sous cette rubrique :

A son Emminence Monseigneur le Cardinal Caprara, Legat N. T. S. P. h Pape Pie VII.

Monseigneur,

Magdelaine Lacordaire, religieuse professe du Tiers-Ordre de Saint Dominique de Langres, diocèse de Dijon, a recueilli, depuis son expulsion du monastère, une succession dont elle a abandonné en partie la propriété à sa sœur. Par cet abandon qu'elle a fait dans de bonnes vues, elle a privé un frère qu'elle a, qui n'est point fortuné et qui est chargé de famille, de la portion de la succession qui devait naturellement lui revenir ou à ses enfans, apres la mort de ladite Magdelaine Lacordaire. Cette cession de propriété s'est faite dans un tems malheureux où ne pouvant sans danger et sans d'extrêmes difficultés recourir à ses supérieurs, elle fut obligée de se conduire par ses propres lumières. Aujourd'hui qu'elle reconnait le tort qu'elle a fait à son frère, et désirant le réparer, elle supplie très humblement Votre Eminence de lui accorder la faculté de faire un testament à l'effet de pouvoir rétablir autant que possible entre son frère et sa sœur l'égalité qu'elle n'aurait point dû altérer.

En reconnaissance de ce bienfait, elle ne cessera d'adresser à Dieu ses vœux et ses prières pour le bonheur et la prospérité de Votre Eminence.

Elle nous prie encore d'adresser votre réponse à M. Guyot, prêtre, rue de la Charité à Langres, departement de la Haute-Marne.

Langres ce 10 janvier 1805.

MAGDELAINE LACORDAIRE.

Arch. Nat. AF^iv 1903.

p. c. c. P. J.

—

Léonard Limosin (LXIV, 336). — Dans son livre intitulé *Notice des Emaux* (Paris, de Mourgues, 1880) M. Alfred Darcel décrit un grand nombre d'œuvres du célèbre artiste ; mais il n'a catalogué que les pièces du musée du Moyen âge et de la Renaissance, laissant de côté celles du Musée des Souverains ou de la Section des « Gemmes et Joyaux ». Il indique que le marquis L. de Laborde, dans sa *notice*, a décrit des pièces ne faisant point partie des collections du Louvre. — M. D. A. pourra puiser dans ces ouvrages les éléments d'un catalogue de l'œuvre de Léonard.

NISIAR.

* * *

On n'a jamais encore, à notre connaissanee, dressé une liste complète de ces portraits disséminés dans les collections publiques ou privées, œuvres fort précieuses au point de vue iconogtaphique et dont un certain nombre sont d'une réelle beauté. Les prix que ces portraits atteignent aujourd'hui dans les ventes témoignent assez de l'admiration que professent pour eux les amateurs.

L'Emaillerie, par E. Molinier. Hachette, page 295. *P. c. c.* PERTINAX.

—

Vaucanson et ses automates (LVIII; LXIV, 409). — A-t-on cité, parmi les créations plus ou moins légendaires du célèbre mécanicien, l'automate qui jouait aux échecs ?

Napoléon voulut le voir, et fit une partie avec lui. A un moment donné, Napoléon ayant triché, l'automate renversa l'échiquier. A. PAUPE.

—

Villiers de l'Isle Adam à Castelfidardo (LXIV, 381). — Non, l'incident n'est pas exact, et il ne peut pas l'être. D'abord parce que « Auguste » Villers de l'Isle-Adam, auquel L. R. fait évidemment allusion, n'a jamais servi dans l'armée de Lamoricière (ni dans aucune autre armée) ensuite parce que « Georges » de Villiers de l'Isle-Adam qui lui, en effet, était à Castelfidardo, non pas dans la cavalerie, mais dans le corps des Franco-Belges, où il servait en qualité de chasseur de 2e classe, devait alors être âgé de 17 ans.

J'ai entendu, à l'époque, raconter une histoire de duel homérique, entre deux officiers appartenant aux deux armées en présence, l'un deux était le capitaine Athanas de Charette, le futur général de 1870, l'autre, un de ses anciens camarades

à l'école militaire de Turin — mais je ne sache pas qu'il y ait eu mort d'homme.

F.

—

Ex-libris à déterminer : au coq hardi de... (LXIII ; LXIV, 27, 358). — Jean Jaupitre, notaire, fait foi et hommage pour la haute justice d'Etiolles, 1571, 22 janvier (AN. P. 3).

Il était donc seigneur d'Etiolles à cette date ? PITON.

—

Ex-libris : La Tour d'Auvergne (LXIV, 239, 358, 411). — Ne serait-ce pas le neveu de Turenne, Emmanuel Théodore de La Tour, cardinal de Bouillon, né en 1643, Grand Aumônier de France, abbé et général de Cluny, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Martin de Pontoise, de Vicognes, etc.., mort à Rome, doyen des cardinaux, le 2 mars 1715 ?

Henri Oswald, petit neveu de Turenne, abbé et général de Cluny, grand prévôt de l'église de Strasbourg en 1698, et chanoine de la même cathédrale, archevêque de Vienne, premier aumônier du roi, commandeur du Saint-Esprit, prêtre-cardinal du titre de Saint-Calixte, fut abbé des abbayes d'Anchin, de Saint-Martin d'Aisnay, de Conches, de Rhedon, et aussi prieur du Pont-Saint-Esprit et de la Charité-sur-Loire, et mourut en 1747.

Ces renseignements sont tirés d'un important recueil manuscrit de généalogies, fait vers le milieu du XVIIIe siècle, par un de mes arrière-grands pères.

J. O. B.

—

L'épitaphe de Tarascon (LXIV, 89, 169, 309). — L'explication du *Temps* est inexacte et insuffisante. Elle ne parle pas des cinq lettres en tête et tient l'épitaphe pour double. La dernière erreur a donné lieu à cette question du *Temps* :

Doit-on cette inscription à un ami, à un adversaire, à un hôte, etc.

L'épitaphe dit que « Lucius Agatho Priscius .. scit et nescit cui posuerit ». Par conséquent, c'est Lucius qui « posuit » l'épitaphe, qui a gravé ou a fait graver l'inscription.

L'inscription est composée de deux phrases. La première phrase dit que « Aelia Laelia Crispis... jacet », que le corps mort d'Aelia est déposé dans le caveau ; la seconde, comme nous venons de le constater, que Lucius a écrit l'épitaphe.

Expliquons d'abord la première phrase. Elle répète trois fois qu'Aelia n'est ni l'une ni l'autre, mais toutes ces choses à la fois. Eh bien, deux des trois fois Aelia n'est ni l'une ni l'autre comme corps mort ; elle est toutes ces choses à la fois comme âme immortelle.

Ainsi quant à sa dépouille mortelle Aelia « n'est ni homme, ni femme, ni androgyne, ni enfant, ni jeune, ni vieille, ni chaste, ni courtisane, ni pudique » ; mais l'âme immortelle d'Aelia est sans sexe, neutre, elle est comme une androgyne, homme et femme à la fois ; pour l'âme le temps n'existe pas : Aelia est enfant, jeune, vieille à la fois ; l'âme d'Alia est chaste et pudique, mais comme épouse de Jésus-Christ, ayant abandonné son mari, Aelia peut être appelée dans le style prétentieux des poètes de la Renaissance : une femme impudique.

Aelia « n'est morte ni par la faim, ni par le fer, ni par le poison, mais par toutes ces choses à la fois », c'est-à-dire Aelia n'est pas morte par la famine, ni par les mains d'un assassin ou du bourreau, ni par un empoisonneur, mais par suite d'une maladie, qui exigeait la diète, une opération et des potions médicinales, composées de poisons.

Le corps mort d'Aelia « n'est ni dans le ciel, ni dans les eaux, ni sous la terre », son cadavre a été mis dans un cercueil au-dessus de la terre ou dans un caveau ; l'âme immortelle d'Aelia est dans le ciel et peut être présente partout.

Expliquons ensuite la seconde phrase. « Lucius n'est ni le mari, ni l'amant, ni l'ami » du corps mort d'Aelia, mais il est toutes ces choses à la fois d'Aelia immortelle.

Il a rédigé cette épitaphe « ni triste, ni gai, ni en larmes, mais toutes ces choses à la fois », c'est-à-dire la douleur, que la mort d'Aelia lui a causée, était mêlée à la joie, qu'il a ressentie en pensant au bonheur de l'âme immortelle d'Aelia dans les cieux.

« Cette épitaphe n'est ni la pyramide funéraire, ni la massive pierre tombale, ni le sépulcre », mais, « gravée sur un vieux mur, elle vaut » toutes ces choses à la fois.

Lucius « sait et ne sait pas pour qui il

a écrit cette épitaphe ».Il sait qu'il l'a faite pour le corps mort d'Aelia. Mais il ne sait pas exactement le sort, les propriétés, la manière d'être de l'âme d'Aelia

Enfin les cinq lettres en tête signifient : *Anno Millesimo Post Partum Quin-gentesimo*. Post Partum, c'est-à-dire post partum Virginis ou post Christum natum, après la naissance de Jésus-Christ.

Que Lucius ait choisi l'expression *p. p. V.*, moins usité que p C. (n), et ait placé les deux lettes P. P. entre les deux chiffres M. D., cela est tout à fait conforme au caractère énigmatique de cette inscription du temps de la Renaissance.

Il découle de l'indication de l'année (1500) que les noms quasi antiques d'Aelia haelia Crispis et de Lucius Agatho Priscius sont fictifs, et il se pourrait bien que ce ne soit pas là la seule fiction dans cette épitaphe de la ville du grand Tartarin, « récemment découverte par un journaliste italien ».

Si en effet cette épitaphe existe, l'Italien a mal lu quelques mots ; il faut corriger *Androgyna*, *fame*, *ferro*, et il faut placer un point après le mot *jacet*.

Dr J. VAN DER VALK.

***

Le décadent et difficile Ausone, que pourtant devinent ceux qui n'ont pas aimé le latin au collège, a fait cette épitaphe offrant avec celle de Tarascon une espèce de ressemblance métaphysique :

Ex sepulchro Latina via

Non nomen, non quo genitus, non unde, quid [egi.
Mutus in æternum sum, cinis, ossa, nihil,
Non sum, nec fueram : genitus tamen è nihilo [sum.
Mitte, nec exprobres singula, talis eris.

CH.-AD.

—

Tableau en velours par Grégoire (LXIV,338). — Je ne sais si parmi les tableaux en velours exposés à Paris en 1805 il en était dont le dessin était fait dans la trame comme dans une tapisserie, mais ce ne devait pas être ceux de Grégoire.

En effet, Paul et Gaspard Grégoire sont regardés comme les inventeurs de la peinture *sur* velours. Ils étaient fils de Gaspard Grégoire, né à Aix, auteur de l'*Explication des Cérémonies de Fête-Dieu d'Aix en Provence* (Aix, Esprit David 1777, in-12), ouvrage contenant 12 planches dessinées et gravées par les deux frères.

Paul Grégoire, sourd-muet, qui demeurait à Paris, 83, rue Neuve des Petits-Champs (Landon *Annales du Musée*, Salon de 1808 p. 117), exposa notamment en 1817 le Retour et la Vierge à la chaise, d'après Raphaël, ces deux sujets exécutés *sur* velours de soie. Il exécutait aussi par les procédés ordinaires des paysages et des portraits.

Cf *Répertoire des livres d'occasion* en vente à la librairie Lucien Dorbon, 6 rue de Seine, Paris. t. II, p. 509, n° 19315. Gabet, *Dictionnaire des artistes de l'école française*. Paris. Mme Vergne, 1831, p. 328.

C. DEHAIS.

***

Il y a 20 13 ans, à l'une des expositions temporaires des arts décoratifs figuraient des velours Grégoire et on y distribuait une étude de M. H. Algoud sur « Grégoire et ses velours d'art ». J'imagine que cette brochure doit se trouver à la bibliothèque des arts décoratifs.

A. BARTHÉLEMY.

—

A quelle date exacte ont par u les premières lithographies (T. G. LXIV, 371). — Le croquis publié dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* ne prouve nullement que l'art de la lithographie ait pénétré en France en 1805. Le texte de la note, (peu claire pourtant sur un point), dit simplement que « le croquis *fait à Munich* par le général Lejeune, est le premier dessin sur pierre lithographié par les frères Sennefelder. » Il est vraisemblable que Aloys Sennefelder, inventeur de la lithographie, a exécuté des dessins, par ce procédé, antérieurement à 1805. Du moins c'est en 1800 qu'il obtint, du roi de Bavière, un privilège exclusif pour l'exercice de son procédé pendant l'espace de treize ans. Deux ans plus tard, il cédait ce privilège à ses frères, tandis qu'il allait lui-même porter son invention à Vienne. Mais il revint bientôt après à Munich, où il fondait avec le baron d'Arétin un établissement lithographique, qui existait encore en 1817.

Quant à l'introduction de la lithographie en France, elle est due à l'un des frères André, (originaire d'Offenbach), qui, étant venu à Paris en 1807, y vendit le secret du procédé lithographique à plusieurs artistes. Les premiers qui en usèrent furent Choron (gravure de la musique) et Baltard. Mais il furent découragés

par leurs premiers essais, très défectueux, car André ne les avait pas bien mis au courant de la composition de l'encre et des crayons lithographiques. Duplat, habile graveur en bois, instruit du procédé, mais n'en ayant pas obtenu de meilleurs résultats que Choron et Baltard, fit une application curieuse et originale des principes lithographiques : il imagina de se servir de la pierre lithographique comme d'une planche à l'eau forte, en la faisant mordre par un acide, mais de manière à produire un effet contraire. Les traits du dessin, au lieu d'être en creux restaient en relief, et la pierre offrait l'aspect d'une planche de bois gravée et aurait pu servir aux mêmes usages, n'eût été la friabilité de la matiere première. Mais Duplat ne s'en servait que comme d'une matrice au moyen de laquelle il faisait une reproduction avec l'alliage métallique qui servait à fabriquer les caractères d'imprimerie. Ce n'était plus de la lithographie à proprement parler.

L'industriel qui avait le plus contribué au perfectionnement de la lithographie à Munich, Mannlich, offrit en janvier 1810, à la section des Beaux-Arts de l'Institut de France, une collection d'estampes lithographiques d'une fort belle exécution, dues a Strixner et Piloty et reproduisant des dessins originaux d'Albrecht Dürer, de Raphaël, de Michel-Ange, etc., tirés du cabinet du roi de Bavière. Un autre bavarois, Thiersch, présenta, quelques années plus tard, en octobre 1814, à l'Académie des Beaux-Arts, une collection de portraits des artistes les plus célèbres de l'Allemagne, reproduits par la lithographie. Ces envois intéressèrent les artistes ; mais Mannlich, ayant proposé, au gouvernement français, de fonder à Paris un établissement lithographique, se vit refuser l'autorisation qu'il sollicitait.

A cette même époque, Marcel de Serres, chargé d'une mission officielle en Allemagne à l'effet d'y recueillir des notions utiles sur les arts et les manufactures de ce pays, se fit mettre au courant de tous les secrets de la lithographie, et il publia le résultat de ses observations dans les *Annales des Arts et Manufactures* (n°s 51 et 52). C'est alors que le comte de Lasteyrie fit plusieurs voyages à Munich dans le but de se mettre au courant des procédés de l'art nouveau et d'en fonder un établissement à Paris. Il composa même un traité dans lequel il décrivit les procédés de la lithographie, mais qui n'a jamais vu le jour Il ne paraît pas avoir donné suite à son projet d'établir un atelier lithographique. Le premier de ce genre qui ait existé à Paris, fut l'œuvre d'Engelmann, qui en avait déjà fondé un à l'une des extrémités de la France On est également redevable à Engelmann des premiers perfectionnements apportés à l'art naissant, et l'on peut dire que c'est en somme de ses ateliers que sont sorties les premières estampes lithographiques.

Quant au procédé imaginé par Duplat, il n'a été suivi que par son inventeur, à qui l'on doit notamment les gravures des « Fables de Lafontaine », et celles des « Lettres sur la Mythologie » de Demoustier dans les éditions de Renouard postérieures à 1810.

J. Larrieu de Ste-Marie.

L'édition des œuvres de Théophile de Viau possédées par Théophile Gautier (LXIV, 287). — Dans le catalogue de la vente après décès de Théo. Gauthier, faite les 24 et 25 février 1873, par Escribe, commissaire priseur assisté du libraire Labitte, je trouve :

N° 130. *Œuvres complètes de Théophile*, édition revue, annotée et précédée d'une notice biographique par M. Alleaume. Paris P. Jannet, 1855-56, 2 vol. in-16 cart. non rog. (De la bibliothèque Elzévirienne). Vendu 3.50.

N° 131. Les œuvres de Théophile, divisées en trois parties, ensemble plusieurs pièces nouvelles. Paris, Jouxte la copie, impr. à Rouen, chez Jean de la Mare, 1629, in 8, parch. (Exemplaire mouillé et en assez mauvais état). Vendu 10 fr.

Je ne connais pas les noms des acquéreurs.

J. Brivois.

Le Christ au Vatican (LXIV, 339). — J'ai tenu une lettre authographe de Victor Hugo, dans laquelle parlant du Christ au Vatican, il dit : *Cette chose n'est pas de moi.* On ne peut mettre en doute la véracité de Hugo. Quel que soit l'auteur de ce pastiche, il faut cependant avouer qu'il est remarquablement fait, et que

l'on comprend parfaitement qu'on ait pu l'attribuer au grand poète.

NISIAR.

***

Si vous consultez le catalogue de la Bibliothèque Nationale, vous y verrez que la première édition de ce poème est donnée comme étant de Victor Hugo.

Victor Hugo a protesté publiquement dans l'édition des *Châtiments* (édition Hetzel. Paris 1870). V. Hugo écrit :

La spéculation est venue même à ce point d'effronterie de vendre sous le nom de Victor Hugo des rapsodies telles que *Le Christ au Vatican*.

OMINON.

—

Saint Jacques de Compostelle (LXIV, 334). — Voir *Un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle* (juillet 1909), par un jeune érudit bordelais, M. André Rebsomen. — (Feret et fils, éditeurs, Bordeaux, 1911).

—

Où vais-je ? Où suis-je ? (T. G. 663) C'est dans une édition des *Lettres philosophiques* (*Œuvres de M. de Voltaire* s. l. 1751, tome XI) que le vers de Voltaire :

Que suis-je ? où suis-je ? où vais-je et d'où [suis-je tiré ?

se trouve pour la première fois. Il figure au milieu de la traduction que Voltaire a faite du monologue de Caton, dans la tragédie de ce nom, par Addison. Cf. l'édition que M. Lanson a donnée des *Lettres philosophiques*, Paris, 1909 (Société des textes français modernes) tome second, page 86.

Quelques années plus tard, Voltaire a repris ce vers, pour le placer dans son *Poème sur le désastre de Lisbonne*.

R^r.

—

Très : j'ai très faim, très soif, etc. (LXI; LXIV, 318, 412). — Rien de plus intéressant, j'ajouterai rien de plus utile que les discussions sur les incorrections dont tant de gens de lettres et de journalistes se rendent coupables. Sans doute, personne n'est à l'abri d'une faute de français, mais il faut s'efforcer — je n'ai cessé de le dire, quoique ce soit une vérité des soldats du maréchal de la Palice — d'en faire le moins possible.

Aussi, quand des littérateurs, comme M. Emile Faguet, des érudits, comme Gros-Malo, se mêlent de disserter sur la question, les hommes de goût y prennent un plaisir extrême. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont été ravis de l'aubaine lorsqu'ils ont lu la prose de M. Faguet (LXIV, 318) et celle de Gros-Malo (LXI, 773), pour ne citer que les collaborateurs qui ont traité les questions avec le plus d'*humour*.

Je ne me rappelle point quand j'ai donné mon humble avis sur l'emploi du mot *très* devant un substantif. Il me semble bien que si je l'ai admis lié à *faim*, à *soif*, à *peur*, je ne l'ai pas accepté sans restriction, au contraire. Pour ces trois derniers mots, je pense qu'ils peuvent être précédés de très, en raison de l'usage que tout le monde en fait, et il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que les grammairiens c'est tout le monde. Seulement, il est indispensable que la locution soit passée, depuis longtemps, et dans la conversation et dans le style.

J'emploierais également le mot *très* devant certains noms Ainsi, j'écrirais, sans hésitation : « Mac-Mahon, Canrobert furent très colonels et pas du tout généraux. »

A ce propos, M. Emile Faguet, afin de se gausser, avec sa courtoisie habituelle, de ma faiblesse pour *très* précédant un substantif, terminait, spirituellement, une lettre qu'il m'écrivait par cette phrase :

Veuillez croire, Monsieur, aux sentiments de haute estime, je n'ai pas *très* besoin de vous le dire, de votre *très* serviteur.

En ce cas, je le reconnais, « très besoin » me choque et « très serviteur » me fait bondir.

Mais si je prends la plume, aujourd'hui, ce n'est pas pour recommencer une démonstration, c'est pour faire observer que cette phrase de M. Faguet : « J'entre en guerre contre le même publiciste, quand il protège *promettre* dans le sens d'assurer. Comme je suis seul nommé dans l'article de M. Faguet, on pourrait croire que je suis ce publiciste. Je n'ai pas souvenance d'avoir avancé pareille énormité : si j'en suis coupable, je fais amende honorable. Il s'agit du savant collaborateur de l'*Intermédiaire* qui signe : Ibère. Aussi bien, je ne suis pas de son avis. On ne promet pas pour le passé, pour le présent, on promet pour le futur.

On cite, il est vrai, ces vers de Racine :



LA VISITE A UNE ACCOUCHÉE

Musée des Arts de Berlin

(*Cliché de " l'Asepsie "*)

Je m'en souviens, Seigneur, vous me l'aviez [promis,
Qu'Alexandre vainqueur n'avait plus d'enne- [mis.

Si Racine ne possédait que ces vers à son actif, il n'irait pas à la postérité. La phrase est lourde ; en tous cas, il aurait pu l'élever et ne pas commettre une faute en écrivant :

n'aurait plus d'ennemis.

Justement, voilà une façon de raisonner contre laquelle je m'insurge : Un tel a bien employé l'expression, s'est bien servi de la tournure ! Je l'ai répété maintes et maintes fois :

Alors que sur les gens on prétend se régler
C'est par les beaux côtés qu'il leur faut res- [sembler.

C'est pourquoi lorsque M. Anatole France écrit grainetier pour grainier, il a tort. On me cite pareillement M. J. H. Rosny jeune, prenant l'adjectif fruste dans le sens de grossier (LXI, 931). J'avoue ne pas connaître les œuvres de M. M. Rosny aussi bien que celles de Molière ou de La Fontaine ; je ne saurais donc juger des écrivains sans les avoir étudiés, mais je ne me gêne pas pour déclarer que si, M. Rosny « junior » avait ouvert un dictionnaire, il aurait vu que *fruste* veut dire usé et non grossier et n'aurait pas commis la faute.

En terminant, j'adjure, les vrais amis de la langue française de faire bonne garde, de signaler les barbarismes courants, dans les journaux et dans les livres. Si la bride est laissée sur le cou de tous les barbouilleurs de papiers, de tous les politiciens discoureurs, notre beau domaine littéraire sera livré aux polissons de presse et de roman, aux bavards du Parlement : nous tomberons dans l'*esperanto*. ALFRED DUQUET.

—

Livres prêtés (T. G., 523). — D'*Excelsior* :

La *Ligue contre l'emprunt des livres* est fondée, MM. Paul Reboux et René Blum en ont eu l'idée. Ni fonds social ni fonds de réserve. Simplement l'engagement de ne plus céder aux prières des amis qui disent : « Intéressant ce bouquin-là ? Alors, prêtez-le-moi. »

La ligue n'est point uniquement créée pour remédier à l'appauvrissement de nos bibliothèques privées. Livre prêté, livre perdu, dit le proverbe. Elle vise plus haut. Elle sait que la librairie souffre d'une crise. Quiconque voudra lire le roman qu'il n'aura pu se faire prêter l'achètera. Et ce sera tout bienfait pour les auteurs et les marchands.

Hier encore, à la requête des emprunteurs, on ne savait que répondre. On cédait. Ils emportaient l'ouvrage qu'on savait ne plus jamais pouvoir faire rentrer sur son rayon. Maintenant on dira, avec un geste navré : « Ah ! mon cher, impossible, je suis de la ligue ! »

—

Midi et demi (LXIV, 340). — *La Grammaire des Grammaires* (Paris, Cabelle, 1886), p. 1194, dit que « midi » et « minuit » sont des substantifs masculins. Je me rendrai « sur le midi, sur le minuit... ». « Il est minuit et demi » « midi et demi » et non « midi ou minuit et demie ».

Lorsque l'adjectif « demi » est placé avant le substantif, il est invariable, une « demi-lieue, des « demi-héros », etc..; lorsqu'il est placé après, il s'accorde avec le substantif.

***

Les grammaires prescrivent d'écrire : une heure, deux heures et demi*e*, et midi et dem*i*, minuit et dem*i*. Cette exception ne se justifie point ; c'est toujours *heure* qui est sous entendu. Donc, depuis que je ne suis plus sous la férule des Professeurs de Lycée, j'écris midi et demi*e*, minuit et demie ; et je continuerai : car le français est une langue logique. A. CORDES.

—

Les Jordils (LXIV, 288). — D'après *l'Essai de Toponymie* de Jaccard, (Lausanne 1906) une 30e de localités des cantons de Vaud et de Fribourg portent le nom de Jordil ou Jardil ; en Valais on trouve Zerdil. La forme Gerdil est employée dès le XIIIe siècle. Une très ancienne famille de Genève s'appelle du Gerdil. A Yvorne (Vaud) nous trouvons Es Jardits. Dans le midi de la France 'Jordy, nom de famille.

Ce mot dérive certainement de Hortus, d'où garto (vieil allemand) d'où Garten ou Jardin.

Les diminutifs Jordillet, Jordillon se rencontrent.

Une autre dérivation de hortus est le mot courtine soit cortil ou corty (patois) soit encore Des Curtins (romanche) nom de famille qui correspond à Du Jardin. Gambetta habitait Les Jardies, même origine que les Jordils. NISIAR.

Réceptions au lit (LXIII, 693, 719). — Est-il nécessaire, à propos de cette question, de rappeler le fragment de La Bruyère (de la ville. 19. — édition Ad. Regnier — *Le bel et judicieux usage, que celui, qui*, etc.).

Je ne le pense pas. +

***

L'usage des réceptions au lit remonte à la Renaissance : il a sans doute pour origine les visites faites à cette époque à l'accouchée.

Au musée de Berlin, un plateau attribué à Masaccio (1), montre « l'accouchée, une dame noble de Florence, recevant la visite de ses amies dans une chambre donnant sur une belle cour à arcades. Deux serviteurs lui apportent, l'un sur un plat, l'autre sur un plateau rond, des gâteaux et des friandises ; ils sont précédés de deux sonneurs de trompe (2) ».

M. Muntz signale un plateau dodécagonal, faisant partie de la riche collection de Madame Edouard André, qui nous offre une illustration plus complète que le plateau du Musée de Berlin. On y voit six personnages qui s'avancent processionnellement : trois d'entre eux portent des plateaux circulaires ; à droite, l'accouchée est étendue sur son lit ; près d'elle se trouve une servante, et, plus loin, la nourrice qui tient le nouveau-né.

Cet usage vénérable de servir l'accouchée sur des plateaux ou des coupes spéciaux ne date que de la Renaissance.

En Italie, surtout, avec le grand Siècle où l'art marchait l'égal des rois, les visites à l'accouchée avaient pris un tel caractère de magnificence et de luxe que, quand Charles VIII, parcourant en triomphateur la péninsule italienne, vint à Chiero, on ne crut mieux faire, pour l'éblouir, que de dérouler sous ses yeux, « dans une pantomime » (3), le spectacle luxueux d'une accouchée sur son lit de parade, et entourée de ses visiteuses. Le Milanais Casola, qui eut l'avantage d'approcher une noble dame après ses couches, ne craint pas d'avancer que jamais pareil luxe ne fut étalé pour une reine de France. Ce déploiement de luxe va si loin, qu'en 1537, le Sénat s'en inquiète : il décrète que, dorénavant, seules les dames de la famille auront le droit de continuer ces visites, et il les interdit formellement, *sous peine d'une amende de trente ducats*, aux simples amies de l'accouchée.

L'étalage d'un pareil luxe n'était pas resté confiné dans l'Italie : le *culte de l'accouchée* avait gagné l'Allemagne et la France (1). Il n'est pas douteux que la locution française « être parée comme une accouchée » ne remonte à cette époque où la femme, pendant toute la période de sa grossesse et de ses couches, se parait magnifiquement pour recevoir ses visites. La duchesse de Bourgogne (2), rapporte le Dr Müllerhem, prenait un tel plaisir à ces réceptions, qu'elle ne quitta pas son lit durant tout le cours de sa grossesse ; ce qui, ajoute-t-il, n'empêcha pas cette princesse, dont les grâces et l'esprit faisaient l'agrément de la cour, de donner dans sa chambre, pendant ce laps de temps, des bals brillants et des soirées pleines de gaieté et d'entrain.

Les dames admises à approcher l'accouchée — nous revenons à la Renaissance — comparaissaient dans des costumes de grand apparat, dont des joyaux en diamants et en perles faisaient ressortir l'éclat. Les nobles visiteuses ne venaient pas, naturellement, les mains vides : elles apportaient des cadeaux à l'accouchée et au nouveau-né. Ce furent d'abord « des soupes dans des soupières, plus tard, les soupières seulement » (3). L'usage de plateaux avec des fruits, des gâteaux, des coupes remplies de vins délicats se maintint plus longtemps. Chose digne de remarque, jamais des fleurs n'étaient offertes à l'accouchée, par mesure d'hygiène assurément, à cause des parfums,

(1) Célèbre peintre toscan, né en 1401.

(2) E. Muntz, *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Leroux, Paris 1894.

(3) Dr Robert Mullerhem, *Die Wochenstube in der Kunst*. Stuttgart, Verlag von F. Enke, 1904.

(1) *Le même.*

(2) Marie Adélaïde duchesse de Bourgogne, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie, épouse de Louis, duc de Bourgogne, dauphin de France, charma la cour et la vieillesse de Louis XIV par sa grâce et son esprit. Elle mourut de la rougeole le 12 février 1712.

(3) Dr Müllerhem, *loc. cit.*

non toujours innocents, qu'elles dégagent et des inconvénients qui peuvent en résulter, surtout pour une malade ou une convalescente.

Toujours est-il que les artistes de la Renaissance embellirent particulièrement les objets en question. Très rarement le peintre avait recours, comme ornementation, à des sujets religieux ou mythologiques. C'étaient presque toujours des scènes ayant trait à l'accouchement, tantôt allégoriques, tantôt très réalistes.

Rien que par ce court historique, il est facile de concevoir combien le luxe étalé en pareille circonstance devait se ressentir de l'art qui répandait alors partout sa glorieuse contagion. Tous les plats, plateaux et coupes, qui nous sont parvenus sur cet usage vénérable de servir l'accouchée sur des ustensiles spéciaux, sont en majolique et proviennent en général, de la célèbre faïencerie d'Urbino (1) dont les produits étaient si renommés par la beauté de leur décor.

Le plat de Masaccio, qu'on conserve au Musée d'art de Berlin, est certainement une des plus belles pièces céramiques qui nous soient parvenues de l'aurore de cette brillante époque où éclata partout une fièvre de génie.

Au cœur de la cité, le palais des Beaux-Arts de la ville de Paris conserve un curieux étalage de ces témoins matériels de la Renaissance, qui, par leur valeur à la fois documentaire et artistique intéressent au même titre les érudits, les archéologues et les médecins On peut y voir, sous les numéros 1064, 1074, 1102 et 1110, quatre coupes d'accouchement aux beaux reflets métalliques.

Dr MAX BILLARD.

Trouvailles et Curiosités.

L'exploitation des pierres de la Bastille par le « digne Patriote » Palloy. — Nous avons rencontré les pieces originales suivantes aux Archives historiques du ministère de la Guerre, carton LXX, dossier : *Pièces diverses*, mai 1791. H. DE L.

La Société des Apôtres de la liberté aux membres de l'Assemblée nationale.

24 mai 1791.

Messieurs,

M Palloy, ce digne patriote qui,des débris de la Bastille, dont il a été un des plus zélés destructeurs, a formé celle qui a été déposée au champ de la Fédération sur l'autel de la Patrie, et qui, depuis l'instant de notre heureuse révolution, a consacré ses veilles à élever à la liberté autant de trophées que le despotisme avait de têtes, nous a chargés de déposer dans chaque département de la France une Bastille semblable à celle qui vous sera remise le quinze juin prochain, et dont l'ébauche vous a été présentée en novembre 1789 (1).

Choisis par ce vertueux citoyen pour remplir une mission aussi honorable, nous l'avons acceptée avec enthousiasme et avons parcouru la France en nous félicitant d'être les apôtres de la liberté nouvellement conquise.

Que ne pouvons-nous, Messieurs, vous peindre les sentiments d'indignation dont ont été pénétrés tous les départements à l'aspect de cet odieux monument où tour à tour le despotisme et le fanatisme ensevelissaient et enfermaient toutes leurs victimes. Que ne puissions-nous vous exprimer leurs élans d'admiration et de reconnaissance pour ces braves Parisiens et les intrépides citoyens réunis à la maison commune qui ont dirigé toutes leurs opérations. Messieurs, si comme nous vous eussiez pu en être les témoins, c'eût été la plus douce récompense de vos veillés et de vos travaux.

Mais hélas ! ces idées trop riantes sont troublées par la mission douloureuse qui nous amène devant vous, en ce moment ; nous étions absents lorsque la Parque cruelle trancha les jours du célèbre Riquetti (2), et lorsque la capitale en pleurs le perdit pour jamais. De retour, nous nous empressons de rendre les derniers honneurs aux mânes de ce grand homme, qui eût protégé et honoré la mission dont nous nous sommes chargés. Pénétrés des sentiments de la plus vive douleur, nous venons vous prier d'honorer de votre présence la pompe funèbre que nous lui préparons.

Nous vous prions aussi, Messieurs, au nom de M. Palloy, d'accepter un plan parfait de la Bastille; une gravure du mausolée placé dans le cimetière Saint-Paul, renfermant les ossements des dernières victimes du despo-

(1) Ville d'Italie, province de Pesaro. Ce fut le chef-lieu du département du Metauro, sous Napoléon Ier.

La fabrique d'Urbino date d'environ 1520. Les deux peintres à qui l'on doit les plus belles majoliques sont Battista Franco et son élève Prazio Fontana d'Urbino.

(1) On a écrit au dessus, au crayon : « février 1790. »

(2) Mort de Mirabeau, le 2 avril 1791.

tisme ; un tableau portant toutes les inscriptions mises en trophée, à la fête que vous avez ordonnée sur les démolitions de la Bastille, le 18 juillet 1789 ; plus une pierre de la Bastille sur laquelle sont inscrits tous les noms des citoyens composant la municipalité actuelle. Trop honorés, Messieurs de pouvoir vous présenter l'hommage de son patriotisme, nous espérons que vous daignerez l'accueillir favorablement.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les apôtres de la Liberté.

JONNERY, au nom de ses collègues.

—

Le père d'Alfred de Musset. — Paul de Musset dit, dans la biographie de son frère, en parlant de son père : « Subissant le sort des cadets de famille, Victor Donatien s'était résigné à être d'église lorsque la révolution vint lui ôter le petit collet, qu'il s'empressa de retirer ». Il n'y a jamais d'exagéré dans ces termes La lettre suivante adressée au pape par Victor de Musset-Patay prouve que celui-ci fut bien un défroqué. Du moins, devons-nous à cette circonstance toute révolutionnaire d'avoir un grand poète de plus.

Très Saint Père,

Je vous conjure humblement de me permettre de vous adresser une supplique, d'accueillir favorablement l'exposé que je prends la liberté de vous faire pour obtenir des *dispenses* et d'écouter les motifs sur lesquels elles peuvent être fondées.

Destiné à l'état ecclésiastique, dès ma plus tendre enfance et d'après un usage adopté par la Noblesse française dont le résultat était de faire entrer dans le clergé, quelquefois sans examen, souvent sans vocation, les cadets de famille Noble, j'ai été *forcé* de prendre le sous-diaconat et le diaconat pour conserver des bénéfices pour la possession de l'un desquels il *fallait être Diacre* dans l'année de la Nomination.

Les événements d'une révolutien sans exemple, en privant mon Père de son fils aîné, lui causèrent des regrets amers, il se repentit de l'abus qu'il avait fait de son autorité pour me *forcer* à prononcer, contre mon inclination, une promesse qui devint un obstacle pour former des liens qu'il souhaita lui-même de me voir contracter. Il me délivra un certificat qui atteste *que je n'ai pris les ordres que d'après les menaces qu'il me fit.*

Ayant porté les armes je me suis livré à des fonctions entièrement incompatibles avec l'état ecclésiastique.

J'assure et j'affirme n'avoir jamais exercé aucune fonction ecclésiastique et j'en ai les certificats.

Ma situation ne me met-elle pas en droit de prétendre à votre indulgence ? Je me suis trouvé engagé, contre ma propre volonté, dans un état garanti alors par les lois existantes, mais qui, détruites depuis, me laissent dans une position critique.

Veuillez donc, Très Saint Père, d'après la vérification des faits que je viens de vous exposer, et dont j'offre les preuves écrites, m'accorder les dispenses nécessaires.

Je suis avec le plus profond respect de votre Sainteté

Le très humble et très obéissant serviteur,

VICTOR DE MUSSET-PATAY.
du Diocèse du Mans.
p. c. c. P. J.

—

Lamartine et Bossuet

BOSSUET.

Il faut marcher, il faut courir, et les heures se précipitent. On rencontre sur le chemin des objets qui divertissent, des eaux courantes, des fleuves qui passent : on voudrait s'arrêter... Heures rapides, passez pour ceux qui pleurent ! Oubliez les heureux ! (*Sermon sur le saint jour de Pâques,* 1685).

LAMARTINE.

O temps ! suspends ton vol ! et vous, heures propices,
Suspendez votre cours !
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours.
Assez de malheureux ici-bas vous implorent,
Coulez, coulez pour eux ;
Prenez, avec leurs jours, les soins qui les dévorent !
Oubliez les heureux !

(*Le Lac*).

Simple rencontre : mais elle est curieuse.

—

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à l'âge de 76 ans, de notre très distingué collaborateur, M. CHARLES-CAMILLE DE BRIX, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Douai, Chevalier de la Légion d'Honneur, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société Numismatique de Londres, de la Société Archéologique du Comté de Sussex et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Octobre 1911

47e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1307
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le monogramme entrelacé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. — Un H et un G entrelacés se voyaient au Louvre dans les frises de la partie que Henri IV a fait construire. La Révolution les aurait effacés.

« Les dévôts, dit Sauval, se fâchent aussi de voir des H et des G liés ensemble sur les faces de la Petite Galerie, et s'étonnent que Marie de Médicis ait eu plus d'indulgence pour ces souvenirs de l'amour de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, que pour les autres chiffres de cette qualité qu'elle a fait biffer partout ailleurs. » T. II, p. 30.

Reste-t-il un monogramme H. G. ?

D'une façon générale, ne pourrait-on dire quels sont les monogrammes qui restent — la plupart sont d'ailleurs bien visibles — mais le sens de certains échappe aux profanes.

La question est celle-ci :

Quels monogrammes a portés et porte encore le Louvre ?

Quels monogrammes ont été effacés par Catherine de Médicis ou la Révolution ou autrement ? V.

—

Le Louvre pendant la Commune. — Quel a été le véritable sauveteur du Louvre : Barbet de Jouy ou le lieutenant Sigoyer ? M.

—

L'incendiaire de la Bibliothèque du Louvre. — Le connaît-on ? Certains journaux ont cité un nom à l'époque ; mais des noms cités en pleine furie de répression il faut se méfier. M.

—

L'indignation du roi : pénalité. — Dans le chapitre « Ordinaire de Paris pour l'année finie et la Saint Jean-Baptiste 1502 », de la prévôté de Paris on trouve cet acticle :

Deffenses de chasser a arbalestres, rais, ni autres engins, ni voler à quelque vol que ce fut, sous peine *d'encourir l'indignation* du roi et d'être puni par justice

Quel sens judiciaire, effectif a l'expression d' « encourir l'indignation du roi » ?

L. Comte.

—

Les modes influencées par la cour dans l'intérêt des mœurs ou d'une industrie. — La Chambre de commerce de Tarare a protesté auprès des pouvoirs publics contre la mode qui a réduit l'ampleur des jupes et diminué ainsi la quantité d'étoffe qui y entre. Elle souhaitait

l'intervention du ministre. On a trouvé cela extravagant. Etait-ce à l'autorité à dicter ses lois au caprice ? Cependant, est-il sans exemple que, lorsque la cour donnait le ton à la mode, des modes furent lancées dans l'intérêt d'une industrie ?

Ne pourrait-on recueillir sous cette rubrique des indications précises à ce sujet ?

Dr L.

—

Barbe Cauchon de Maupas. — Je désire connaître l'ascendance de Barbe Cauchon de Maupas mariée en 1538 à Symphorien de Durfout, baron de Duras, — et celle de Jacques comte de Montgommery et de Lorges fils du trop célèbre Montgommery.

J'entends l'ascendance paternelle et maternelle, c'est-à-dire les huit, et s'il se peut les seize quartiers. BÉNÉDICTE.

—

Casanova, acquéreur. — Si l'*Intermédiaire* a l'heureuse chance d'avoir parmi ses correspondants un notaire de Paris celui ci est-il assez *chercheur et curieux* pour tâcher de découvrir le titulaire actuel de l'étude où, en décembre, 1757, se sont rendus les deux personnages suivants : Marquise d'Urfé, Jacques Casanova ?

Vendeur : 1757 — marquise d'Urfé, quai des Théatins, à côté de l'hôtel Bouillon.

Objet : vente d'actions de la Compagnie des Indes de Gothembourg pour 60.000 fr.

Acquéreur : Casanova, quartier Saint-Denis.

Vendeur : 1757 — Casanova, rue Saint-Denis.

Objet : 5 bureaux de receveurs de la loterie à raison de 2000 fr. chaque.

Vendeur : Casanova, à la petite Pologne, barrière de la Madeleine.

Objet : maison de commerce d'impressions sur étoffes installée dans l'enclos du Temple.

Acquéreur : Garnier, rue du Mail.

Dr GUÈDE.

—

Abbé de Choisy. — Quels étaient les père et mère de l'abbé de Choisy qui a laissé des *Mémoires* ? MIGOBERT.

—

Famille Coetlegon. — Existe-t-il encore des membres de la famille bretonne de Coetlegon ? MIGOBERT.

La bibliothèque de Foucault. — Je possède un livre d'heures, *Horæ Virginis Mariæ*, petit in-4°, veau plein, filets, dentelle et tranche dorée, aux armes de Foucault, intendant de la généralité de Caen. Manuscrit du XVe siècle sur vélin, 19 grandes miniatures et 12 petites ; bordures à chaque page, fleurs, rinceaux, animaux et oiseaux, et grand nombre d'initiales ornées, le tout or et couleurs. Ce manuscrit a servi de livre de famille aux Coligny, seigneurs de Cressia, à Dammartin, et contient diverses mentions de naissances, baptêmes et décès, d'eux et de leurs alliances : les de Blaigny, de Damas, de Saint-Cantin, etc., depuis 1545.

Le livre n'est ni daté, ni signé.

Le cabinet d'antiques, médailles, de Foucault fut vendu au Roi, 40.000 fr. en 1727 ; sait-on ce qu'il advint de sa bibliothèque ? F. P. MAC REBO.

—

Les descendants des Gonzague. — Il a été récemment question, dans l'*Intermédiaire*, des descendans des Médicis et des Borgia. Un confrère obligeant pourrait-il me dire s'il existe encore des représentants authentiques des Gonzague, ducs de Mantoue, ducs de Nevers, etc...? Je crois savoir qu'une famille du nom de Gonzague est établie à Milan. Se rattache-t-elle aux Gonzague dont je viens de parler et à quelle branche appartiendrait-elle ? Son nom ne figure pas dans le *Gotha*. Et, à ce propos, je voudrais savoir également si le *Gotha* comprend, au moins virtuellement, non seulement les familles souveraines, mais tous les représentants dépossédés de familles souveraines, ce qui serait ici le cas, ainsi que les ducs français et familles étrangères leur étant assimilés ?

Comte DE VARAIZE.

—

Portrait de J.-J.-Rousseau par Gérard. — D'après l'érudit Vatout, le peintre Gérard fit, vers 1824, un portrait à l'huile de J.-J.-Rousseau, pour le duc d'Orléans, le futur roi Louis Philippe. Le philosophe est représenté à mi-corps, habillé en Arménien (robe et bonnet). Ce portrait resta la propriété de Louis-Philippe jusqu'à sa mort. En 1851, il fut vendu à l'Hôtel des Ventes, avec la collection du feu roi, et adjugé à M. Schaw, aujourd'hui décédé.

Quelque chercheur pourrait-il faire savoir ce que ce portrait est devenu ?

H. B.

—

De Simiane et Madame de Sévigné. — J'ai eu entre les mains les titres suivants :

Nicolas-François de Simiane, secrétaire de l'Intendance à Paris, rue des Chardonnets, épouse Marie Anne d'Herbigny, ou d'Aubigny, dont : Auguste-Nicolas de Simiane, né à Paris le 24 janvier, ou le 30 avril 1777.

La Révolution de 1793 occasionna la ruine et peut-être la mort de ses parents et son départ. Dans ses états de service, il est au 2e dragons, 21 septembre 1501.

Gendarme à cheval à St-Jean-du-Gard (Gard) le 22 décembre 1815.

Chevalier de la Légion d'honneur le 30 avril 1815, décoré du lys le 1er octobre 1822.

Retraité le 31 juillet 1833. Il avait épousé à Saint-Jean-duGard le 5 mars 1821, Louise Gautier, et eut un fils établi à Marseille et une fille Elise, célibataire, morte à 66 ans, brûlée dans sa chambre, à Alais, en janvier 1893. Elle touchait annuellement un petit secours du ministère comme parente de Madame de Sévigné. Comment lui était-elle alliée ?

F. P. Mac Rebo.

—

Stendhal et la Restauration. — Dans les chapitres LI, LII et LIII du *Rouge et Noir*, intitulés « la Note secrète », la « Discussion », « le Clergé, les Bois, la Liberté, Stendhal a mis en scène un certain nombre de personnages historiques, qu'il s'est abstenu de nommer, sans doute parcequ'ils vivaient encore à l'époque où il écrivait son chef-d'œuvre. Nous ne croyons pas que ce soient des êtres de pure fantaisie. On sait que Stendhal n'a pas créé, de toutes pièces, les héros et comparses de ses romans. Dans sa lettre à Balzac, il a expliqué sa méthode de travail :

> Je prends un personnage de moi bien connu ; je lui laisse... certaines habitudes, et je lui donne plus d'esprit.

Au surplus, si Stendhal n'a pas désigné, par leur nom, les interlocuteurs du marquis de la Mole, il les a tous marqués d'un trait significatif, de nature à les faire reconnaître, et qui leur donne l'apparence de la réalité

Voici la liste de ces personnages, dans l'ordre où ils se présentent, avec leur signalement. (On sait que la scène se passe vers 1818, à l'époque des intrigues et conspirations ultra-royalistes).

1. — Le maître de la maison : homme énorme, ayant la physionomie et l'éloquence d'un homme qui digère. — 2. — Un nouveau personnage, ayant une décoration très distinguée ; court et épais, haut en couleur, l'œil brillant et sans expression autre qu'une méchanceté de sanglier. — 3. — Un grand homme très maigre et qui portait trois ou quatre gilets ; œil caressant, geste poli, appartenait évidemment à l'Eglise. — 4. — Un petit homme extrêmement noir, teint jaune, l'air un peu fou, parleur impitoyable. — 5. — M. le duc de *** ; cinquante ans, mis comme un dandy, marchant par ressort. Tête étroite, grand nez, visage busqué et tout en avant. — 6. — Un personnage militaire, ancien général de Napoléon ; transfuge. — 7. — Un grave personnage, apparemment fort avant dans les dignités ecclésiastiques, cardinal ? — 8. — M. de Nerval.

L'étude de M. Ernest Daudet sur *Chateaubriand et la police* (1816-1819) m'a déjà fourni quelques indications sur cette réunion, mais non pas d'une façon complète et définitive.

L'*Intermédiaire* compte, parmi ses « éclaireurs » habituels, d'éminents historiens ; l'un d'eux aurait-il l'obligeance de mettre un nom sous ces personnages ? Je lui en serais bien reconnaissant.

Ad. Paupe.

—

Armes de Lucrèce de Perion. — Quelles sont les armes de Lucrèce de Perion, mariée en 1582 à Antoine d'Aloigny Rochefort, chevalier de l'Ordre du Roi ?

Bénédicte.

—

Armes de Charles du Breil, marquis de Rais. — Quelles sont les armes de Charles du Breil, marquis de Rais, — le nom et les armes de sa femme, — père et mère d'Yvonne Silvie, mariée en 1729 à Gui-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Chabot ?

Bénédicte.

Armoiries à retrouver : en tête de mandement. — Je remercie infiniment ceux qui ont déjà bien voulu me répondre dans nos colonnes ou directement. Cela m'incite à chercher encore plus volontiers à être utile à de nos collaborateurs. Je me permets aujourd'hui de pousser une formidable colle en sollicitant de me dire à qui appartenaient les armoiries que voici :

Ex-libris ou en tête de mandement. Belle pièce signée Noblin, facture commencement du XVIIIe siècle, croix d'archevêque, etc., armoiries : *Parti : au I, écartelé aux 1 et 4 de gueules à la tour d'or surmontée d'une tête de more de sable; aux 2 et 3 d'argent à 3 fasces ondées d'azur; sur le tout de sinople chargé de 6 écussons d'or en orle et en cœur d'un écusson d'argent au lion de gueules. Au II, écartelé au 1 d'azur au lion couronné d'or, au 2 palé d'argent et de gueules de 8 pièces, au 3 de gueules à l'aiguière d'argent, au 4 d'azur à 2 flammes (?) d'argent ; sur le tout d'azur à la cloche d'argent.*

Comte DE SAINT-SAUD.

—

Armoiries à retrouver : coupé d'argent au marteau de gueules. — Facture milieu du XVIIIe siècle : *coupé d'argent au marteau de gueules entre 2 massues du même, et d'or à 3 lions naissants de sable.* Devise : *nascimur ad labores.*

Comte DE SAINT-SAUD.

—

Armoiries à déterminer : tour surmontée d'une pyramide. — Même époque : *de sinople à la tour surmontée d'une pyramide d'argent, à la bordure cousue d'azur chargée de 7 poissons d'argent.* Devise : *inter instabiles constant.*

Comte DE SAINT-SAUD.

[D'autres questions suivront.]

—

Armoiries à déterminer : van Noll et van de Velde. — Un intermédiairiste belge, généalogiste et héraldiste, saurait-il m'indiquer les armoiries suivantes :

1° celles d'une famille van Noll qui résidait à Maestricht vers 1780.

2° celles d'une famille van de Velde qui a donné un ambassadeur de Belgique à Londres au milieu du siècle dernier, soit XIXe ?

ADÈS.

Courtoisie héraldique. — L'ouvrage sur les *Ex-libris lorrains* de MM. de Mahuet et Des Robert contient la description de nombreux blasons ; pour quelques-uns, les auteurs disent que la « courtoisie héraldique » y est appliquée.

Qu'est-ce que la « courtoisie héraldique » ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les clefs Louis XVI. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer une collection de clefs de meubles Louis XVI XVIIIe siècle ou un album contenant des dessins de serrures de cette époque ?

MEMOR.

—

« Nathan le Sage ». — Ce beau drame de Lessing a-t-il été traduit en français ? Je serais très reconnaissant à celui de nos confrères qui voudrait bien me renseigner à ce sujet.

ANDRÉ LEBEY.

—

Auteurs de la « Villéliade ». — Je possède un manuscrit de la *Villéliade*, poème en cinq chants, au sujet du ministre Villèle. Dans la Préface on parle des « auteurs » sans les nommer ; quels sont-ils ? La *Villéliade* a-t-elle été imprimée ? Chez quel libraire, à quelle date ?

ST-J.

—

« Il n'est pas indispensable d'espérer... » Auteur de la maxime. — J'ai vu attribuer à Guillaume d'Orange la magnifique maxime : « Il n'est pas indispensable d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. » N'est-elle pas de Guillaume le Taciturne ?

ST-J.

—

Quel a été le premier feuilleton publié dans un journal ? — A la question il a été fait une réponse à côté (XXII ; XXIII). Mais la réponse exacte : où existe-t-elle ?

V.

—

« La femme est un torrent ». — M. E. Le Berquier, dans *Pensées des autres*, attribue à Alexandre Dumas fils, l'aphorisme suivant : « La femme est un torrent qui change souvent de lit et grossit quelquefois dans son cours ». De quel ouvrage est extraite cette phrase ? Je me rappelle l'avoir lue, il y a plus de quarante ans, dans la *Vie Parisienne*. Cette pensée me rappelle ce qu'écrivait Chateaubriand au Livre VII de la première partie de ses Mé-

moires : *Les Révolutions, comme les fleuves, grossissent dans leurs cours.* P. B.

—

Mont Saint Hilaire. — Certaines adresses de libraires du XVIe siècle sont indiquées : Mont Saint Hilaire. Faut-il lire : rue du Mont Saint Hilaire, ou bien considérer l'adresse comme régionale (quartier du Mont Saint Hilaire) ?

On eût pu vouloir dire, par exemple : « à la montagne Sainte-Geneviève, » sans vouloir indiquer ponr cela la « rue de la Montagne-Sainte-Geneviève ». Ceci pour me faire bien comprendre des aimables collaborateurs auxquels je fais appel.

EMILE BLONDET.

—

Ostentation. — Dans aucun des dictionnaires récents que je possède, je ne trouve le mot : ostentation, mot utile, il me semble, et aussi bien formé que expiatoire. Un ophélète érudit voudrait-il me faire savoir si ce mot a été employé, et par quels auteurs ? A. CORDES.

—

A quel âge fait on son chef d'œuvre ? — « A cette époque, écrit Monselet, l'abbé Prévost avait trente-trois ans, l'âge des chefs d'œuvre, — ou du chef-d'œuvre ».

Au fait, si l'on cherchait à savoir à quel âge, en moyenne, les grands écrivains ont fait leur chef-d'œuvre ? V.

—

Tirer au renard, tirer au flanc. — 1° Quelle est l'originè de cette vieille expression militaire « tirer au renard », pour indiquer le geste d'un cheval qui, étant attaché à l'anneau, au piquet, à la corde, se met à reculer de toutes ses forces jusqu'à briser son lien d'attache ?

2° Quelle est l'origine de ces vieilles expressions — « tirer au flanc, tirer au cul » — si chères au nonchaloir de nos Dumanet paresseux ? Dr BONNETTE.

—

Cousin à la mode de Bretagne. — Quelle est exactement le sens de cette expression ? A.

—

Contre les femmes bavardes. — Nos aïeux étaient très ingénieux dans l'art de corriger les défauts d'une moitié de l'humanité, et aussi un peu cruels. Aux femmes bavardes, ils mettaient, dit-on, un écriteau et les faisaient ainsi promener par les rues. Où trouver des précisions sur cette déplorable coutume qui, à ce que je crois voir, a pleinement manqué son effet ? Dr L.

—

Richedale germanique. — Quel était la valeur du richedale germanique au milieu du XVIIe siècle ? (Rixdale ou Reichthales). MIGOBERT.

—

Après moi le déluge ! — Je lis, dans une lettre de Diderot à Falconet, lettre datée de 1766 :

> Après moi le déluge ! C'est un proverbe qui a été fait par des âmes petites et mesquines. Il ne sera jamais répété par un grand monarque, un digne ministre, un bon père. La nation la plus vile et la plus méprisable serait celle où chacun le prendrait étroitement pour règle de conduite.

Ce ne pouvait être une allusion au mot célèbre attribué à Louis XV, pendant un de ses entretiens avec la Du Barry, puisque, en 1766, elle était encore ignorée du prince. En tout cas, le mot doit dater de plus loin ; mais qui l'a prononcé le premier ? ALPHA.

[Voir *Intermédiaire* VII et XVIII].

—

Le Livre d'or du Grand Concours. — Encore une institution de la Vieille Sorbonne qui a disparu, et bien à tort ; car c'était une source d'émulation toujours vivace et qui fut féconde en brillants résultats. Certaines compositions, qui obtinrent des prix d'honneur, étaient presque des chefs-d'œuvre, entr'autres le résumé de la Première Campagne d'Italie qui valut à son auteur le prix d'histoire de rhétorique, vers 1855, autant qu'il m'en souvienne.

N'a-t on pas conservé les plus remarquables de ces compositions, et ne fut-il pas question, un instant, de les recueillir dans un fascicule annuel pour la plus grande édification des lycéens futurs ?

H. QUINNET.

—

Succion buccale des plaies de guerre. — Aux dires de Tacite, les femmes des héros antiques n'hésitaient pas à sucer les plaies sanglantes de leurs parents blessés.

Dans quel but ? Pour combattre la phlogose ou pour atténuer l'influence toxique des flèches empoisonnées ?

Dr BONNETTE.

Réponses

Bataille de Fontenay ou mieux de Fontanet en 841 (LXIV, 329, 434). — La chronique de Nithard est très connue ; elle a été publiée par : Pitou. *Script. coaet. XII*, p. 443-488 ; Duchesne, *Hist. Franc. script.* II, p. 359 381 ; Schilter, *Scr. Germ. n° VI*. p. 83-110 ; Bouquet *Rec.* VI, p. 67-72 ; Pertz, *Mon. Germ.* II, p. 649-672 ; Migne, *Patrolog. lat.*, CXVI, p. 45-76 ; Holder, (Freiburgi Br., 1882), 54 p. U. C.

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII ; LXIV, 54, 98, 148, 196, 246, 392). — A-t-on cité, à ce sujet, cette lettre de Marie-Antoinette à sa sœur Marie-Christine ?

Ce 26 février 1781

Je me porte à merveille, ma chère sœur, et je ne sais quel frileux a pu répandre les nouvelles dont vous me parlez ; on a froid, on en est quitte pour se chauffer comme on peut, si l'on ne sait pas se chauffer comme en Allemagne, du moins on ne patine pas dans les galeries.

... Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la franc-maçonnerie pour ce qui regarde la France, elle est loin d'avoir icy l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe par la raison que tout le monde en est, on sait ainsi tout ce qui s'y passe, où donc est le danger ? On aurait raison de s'en alarmer si c'étoit une société secrète de politique, l'art du gouvernement est au contraire de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir ; on y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante, ce qui fait dire au roy que les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas ; ce n'est nullement une société d'athées déclarés puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches : on y fait beaucoup de charités, on élève les enfants des membres pauvres ou décédés, on marie leurs filles, il n'y a pas de mal à tout cela. Ces jours derniers la princesse de Lamballe a été nommée grande maîtresse dans une loge, elle m'a raconté toutes les jolies choses qu'on lui a dites, mais on y a vidé plus de verres encore qu'on y a chanté de couplets, on doit prochainement doter deux filles ; je crois après tout qu'on pourrait faire du bien sans tant de cérémonies, mais il faut laisser à chacun sa manière, pourvu qu'on fasse le bien qu'importe !

Adieu, je vous embrasse en sœur.

MARIE-ANTOINETTE.

P. c. c. HENRI P.

[On n'a pas cité cette lettre pour cette raison quelle provient du fonds du comte d'Hunolstein, lequel fonds se composait de faux. Cette lettre est apocryphe et vraisemblablement de l'industrie de Feuillet de Conches].

La mort de Hoche (T.G., 425 ; LXIV, 91, 344). — J'ai entendu raconter ainsi les causes de la mort de Hoche ; mais en vérité, je ne sais par qui, toujours est-il que je crois bien me souvenir que mon narrateur disait en tenir le récit de M. Jules Claretie.

Le général Hoche venait de se marier quand il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée

Il aimait sans doute sa jeune femme, mais

la faim, l'occasion...

bref, il lui fit une infidélité qui fut assez malencontreuse puisqu'il en rapporta une « galanterie ».

Or, pendant qu'il pleurait son péché, voilà qu'une lettre lui annonça l'arrivée prochaine de sa femme. Le général fit appeler aussitôt le chirurgien, le médecin-major de l'armée, le mit au courant de ce qui arrivait et lui demanda un remède aussi prompt qu'efficace.

Le praticien, obéissant, formula un bon petit remède de cheval, tout en prescrivant bien de n'en prendre que telle quantité par jour.

Mais le général était impatient d'être guéri, et si impatient qu'il fit ce que font beaucoup de malades, il doubla, tripla les doses, tant et si bien qu'il s'empoisonna.

NOBODY.

*
* *

Le Dr Pichevin me paraît ignorer, sans doute involontairement, les travaux de ses confrères ; les livres du Dr Cabanès sont cependant assez répandus, et trop consciencieusement documentés, pour qu'on omette de les consulter, quand il s'agit, comme c'est le cas, d'un problème dont l'auteur a envisagé, avec une compétence reconnue, toutes les faces.

M. Pichevin, s'il en a le loisir, n'a qu'à se référer aux *Indiscrétions de l'Histoire*, quatrième série, où la discussion sur la mort de Hoche et ses causes n'occupe pas moins de quarante pages, sans préjudice de quarante autres pages de pièces justificatives. TRUTH.

Napoléon, la statue nue du square Vintimille, à Paris (LXIV, 426). — La statue nue de Napoléon était encore à sa place, dans le square, en 1857, non loin du saule pleureur dont la bouture provenait de l'île Sainte-Hélène. Je crois bien que c'est alors que les rapins du voisinage, froissés dans leur pudeur, escaladèrent la grille et dissimulèrent l'impériale nudité en peignant à l'huile, sur le Carare, un magnifique caleçon de bain, du plus beau vert-grenouille.

N'est-ce pas alors que le marbre du grand vainqueur fut descendu de son piédestal pour être débarrassé de son vêtement de pleine eau ? Et n'aurait-on pas profité de l'occasion pour ne pas le remettre en place ?... F.

—

Victor Emmanuel, caporal de zouaves (LXIII ; LXIV, 432). — Voir l'*Intermédiaire* (XXIX, 637) un article de la *Lanterne*. P. CORDIER.

* * *

M. Carrier, alors caissier à la Société générale, raconte, dans cet article, qu'à Palestro, il était caporal de la 3e compagnie du 3e bataillon, du 3e régiment. Après l'affaire, Victor Emmanuel décora le drapeau du régiment.

Le même jour, nous nous demandions ce que nous pourrions faire pour Victor Emmanuel Plusieurs d'entre nous voulaient lui offrir une croix en or. Mais tout à coup quelques zouaves s'écrièrent en me désignant : « Nous avons déjà un caporal qui lui ressemble, nous voulons qu'il le soit réellement. Nommons Victor-Emmanuel caporal des zouaves. Il y a des vacances nombreuses ».

Aussitôt dit, aussitôt fait. Par acclamation le roi fut proclamé caporal. Il reçut avec émotion la délégation qui lui apportait sa nomination ».

—

Le marronnier du 20 mars (T. G. 568). — De la *Liberté* du 17 octobre 1911 :

Les inspecteurs des services d'architecture et de jardinage des Tuileries viennent, paraît-il, de constater officiellement la mort du fameux « marronnier du 20 mars » qui, depuis quelques années, était si malade que sa fin prochaine ne pouvait faire de doute Ce printemps, cependant, il avait encore porté quelques feuilles. Il n'en portera plus jamais, il ne fleurira plus le 20 mars. D'ailleurs, Paris, maintenant, compte beaucoup de marronniers, ceux de la place du Théâtre-Français entr'autres, dont la floraison est plus avancée que ne le fut jamais la sienne.

Il est mort, mais, néanmoins, il sera conservé à sa place, vieux morceau de bois sombre et desséché et les enfants, qui jouent aux Tuileries, le verront encore, — mais pourvu d'un corset qui l'empêchera de se briser — à droite de l'allée centrale (en allant vers la place de la Concorde), à l'angle sud-est du parterre qu'ornent la statue d'*Hippomène* par Lepautre et celle d'*Atalante* par Guillaume Coustou.

On croit généralement que le « marronnier du 20 mars » doit sa célébrité à l'acte de courtisanerie que la nature, qui dans cette occasion se serait montrée très bonapartiste, aurait accompli en lui accordant d'être prématurément en fleurs le 20 mars 1814, le jour même de l'entrée de Napoléon à Paris, au retour de l'île d'Elbe. Et depuis lors, cet arbre, indifférent aux changements de régime, serait — jusqu'à sa mort — resté fidèle aux convictions qu'il avait solennellement affirmées à cette heure mémorable où tant de gens ne savaient plus s'ils étaient royalistes ou bonapartistes.

Mais, en réalité, bien avant le retour de l'île d'Elbe, et même dès la seconde moitié du dix-huitième siècle, le « marronnier du 20 mars » jouissait de la popularité pour la précocité de sa floraison, qui se trouvait, assurait-on, liée au souvenir d'un fait-divers, que M. Robert Hénard rapporte ainsi dans son ouvrage *Les Jardins et les Squares de Paris* :

« Le 20 mars 1746, le peintre Joseph Vien fut accusé d'avoir, le jour même, assassiné son concurrent à l'Académie royale de peinture. Mais il prouva devant le Châtelet que, au moment même où l'attentat se produisait, il était loin du lieu du crime. Il causait avec une dame, la duchesse de Roncevaux, sous l'un des marronniers du jardin des Tuileries. Ce marronnier, il put le désigner d'autant mieux que c'était le seul arbre qui eût déjà des feuilles. Cet alibi le sauva et c'est depuis ce procès que l'attention a été portée sur cet arbre. »

M. Edmond Beaurepaire, dans son livre *Le Louvre et les Tuileries*, complète ainsi l'anecdote : « Accusé d'un meurtre commis dans l'île Saint-Louis, il invoqua un alibi, assurant qu'à l'heure du crime il se trouvait aux Tuileries, avec une dame. Dans la poche de son habit, on trouva, en effet, une fleur de marronnier, et comme le marronnier du 20 mars était alors seul en fleurs l'alibi aurait été suffisamment prouvé. »

Mais M. Edmond Beaurepaire ne croit pas à cette aventure : « Le meurtre dont il est question, dit-il, aurait été commis le 20 mars 1740. Or, dans la notice historique de la vie et des ouvrages de J. Vien, écrite par Joachim Le Breton et insérée dans le *Magasin encyclopédique* 1809, t. VI, on lit que cet

artiste partit pour Rome en décembre 1744, y resta cinq ans et ne revint à Paris qu'en 1750. Comment aurait-il pu se trouver en 1746 sous le célèbre marronnier ? »

Pour M. E. Beaurepaire, la désignation sous laquelle cet arbre est connu eut une origine plus simple et plus naturelle : « La date qui est accolée à son nom depuis si longtemps, est celle de sa plantation, événement qui eut lieu en 1733. »

Où est la vérité ? La question, qui touche à un point de l'histoire de la flore parisienne, pourrait être utilement posée par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Peut-être un de ses érudits collaborateurs saurait-il nous en fournir la solution et, en tout cas, nous renseigner sur l'authenticité de l'anecdote relative à Joseph Vien, et, notamment, nous dire ce qu'était cette « duchesse de Ronceveaux » à laquelle le peintre contait fleurette en se promenant sous les marronniers des Tuileries.

Etienne Charles.

Très volontiers, voilà la question posée à nouveau. Il serait utile de fixer une fois pour toutes l'origine de la légende : à quoi se rapporte-t-elle ?

L'*Intermédiaire* s'en est occupé déjà : l'origine relative à Vien à été écartée comme la plus invraisemblable.

* * *

Le secrétaire du prince Borghèse (né le 22 avril 1785) a écrit (au 6e volume des *Mémoires de Constant*), que ce marronnier était déjà célèbre, de son temps, par sa précocité invariable. Il ajoute qu'on disait la même chose à son sujet, au temps de ses grands parents ! On voit par là que sa célébrité remonte à 150 ans, pour le moins ; car rien ne s'oppose à ce que cet arbre ne fût déjà célèbre, antérieurement à ses ayeux.

Il y a 40 ans, le gardien du jardin des Tuileries, sous la République, disait (à tort) que le marronnier du 20 mars était, de tous les autres arbres de son espèce, celui qui fleurissait le premier ; de sorte qu'il aurait pu varier, suivant les années. C'était là une profonde et double erreur.

1° Cet arbre était toujours le même. Il croissait près de la gracieuse statue d'Hippomène et d'Atalante exposé en plein midi.

2° Ce n'était pas tant sa floraison que sa verdure, qui se développait avant celle de tous ses congénères. Car ses fleurs pouvaient être retardées par le froid, ou détruites par la gelée alors qu'elles pouvaient fort bien résister, chez d'autres arbres de ce grand jardin. Nous l'avons connu, dès 1863, où il justifiait encore pleinement son nom. Il a dû périr, peu après la chute du second Empire ; où tant de vieux marronniers ont disparu.

Ils étaient tous très grands ; mais nous en avons à Noyon, dont les troncs massifs sont incomparablement plus gros, plus vivaces et plus vigoureux, bien que beaucoup moins élevés ; sur toute l'étendue du boulevard, qui conduit du cours à la place Sarrazin (le célèbre sculpteur du temps de Louis XIV, notre compatriote noyonnais).

Dr Bougon.

—

La Faculté de médecine de Paris sous la Commune (LXIV ; 282, 350, 443). — Il faudrait s'entendre : l'excellent docteur Dupré, le *père Dupré*, comme il s'entendait appeler jadis, est-il né a Saint-Jean d'Arves (Savoie), comme le portent les registres du Ve arrondissement (1885) ou bien venait-il de Bourgogne, de Quarré-les-Tombes, conformément au souvenir de M. Raspail, (col. 447)?

Une vieille règle de logique voudrait qu'on fût fixé : *Idem affirmare et negare non valet*. Le mieux pour cela serait de s'adresser à l'ancienne pension Laveur, actuellement 8, rue Serpente, où le père Dupré fréquentait. Les habitués, MM. Diguier, Quantin, Larive lui faisaient fête, et Mme Rosalie, à la caisse, l'accueillait comme un compatriote et un ami. Quant à M. Würtz, il fut doyen, de 1866, après Tardieu, jusqu'au regretté professeur Vulpian (1877).

Dehermann.

* * *

Je remercie d'avance Iskatel de la précieuse plaquette qu'il veut bien me promettre, et je serai heureux de faire plus ample et complète connaissance avec lui.

En attendant, je lui signale une belle chanson du docteur Dupré, *les Oripeaux* qui fut publiée, par mes soins, dans *la Chanson illustrée*, du 6 mars 1881, page 30. J'ai gardé une intégrale fidélité au nom et à la famille du grand Raspail, et je suis resté l'ami de son dernier fils Xavier ; mais j'aurais bien juré que j'avais assisté, avec Benjamin, qui était député, Camille qui ne l'était pas encore, et Xavier Raspail, à l'enterrement de Dupré. J'ai fait une confusion et maintenant la mémoire

me revient; c'était l'enterrement d'une sœur du docteur Dupré auquel j'ai assisté à Saint-Séverin. Je maintiens tout le reste, et je ne me trompais pas quand je disais que le docteur Dupré était Bourguignon. Il en avait bien la verve et l'accent.

JULES TROUBAT.

* * *

Le doyen était Naquet, ancien député de Vaucluse et du Ve arrondissement à Paris, sénateur.

Le Dr Dupré était Bourguignon. Pendant de longues années je l'ai connu : il venait au café des Entes tous les midi et récitait à un certain nombre de ses compatriotes qui fréquentaient le 1er étage de ce café, situé boulevard Saint-Germain en face le musée de Cluny, ses fameuses satires politiques.

Il était toujours vêtu d'un pardessus noir, coiffé d'un haut de forme et tenait d'une main sa tabatière et de l'autre son grand mouchoir rayé rouge.

J. BAR.

—

Brevets militaires. Le sergent Dangereux. Le capitaine Paulin (LXIV, 46, 111, 204, 250, 351). — Dans le t. III (p 375 et suiv.) de son *Histoire de la Marine française* (Paris, 1906, librairie Plon), M. Charles de Roncière s'occupe longuement du capitaine Paulin, baron de la Garde.

NAUTICUS.

—

Etendard à déterminer (LXIV, 190, 270, 314). — L'étendard de Normandie infanterie dont il est question est haut de 2 mètres et large de 1 m. 80 ; la croix blanche qui le coupe en quatre a une largeur de 0 m. 34 pour chacun de ses bras. Cette relique est conservée dans l'église du Villard Saint-Pancrace, localité voisine de Briançon.

J'entreprends des négociations pour la faire déposer au musée de Gap et j'espère bien la mener à bonne fin.

ISKATEL.

—

Le drapeau de Salins (LXIV, 139, 250, 393). — Besançon pavoise aussi aux « couleurs comtoises », mais cette année, lors du séjour dans cette ville des officiers étrangers détachés aux manœuvres du 7e corps, le préfet du Doubs fit recommander à ses administrés de ne pavoiser qu'aux seules couleurs nationales, de s'abstenir des couleurs qui pouvaient prêter à des confusions.

Tout bon régionaliste ne doit-il pas cependant s'efforcer de répandre les couleurs des provinces, leurs écussons ? Dans la « libre Helvétie » tous les cantons ont des couleurs, des écussons dont on retrouverait sans doute l'origine dans quelque lointaine domination ; ils ne sont plus aujourd'hui que représentatifs du patriotisme « cantonal ».

L.

—

Abbaye du Val. — Famille de Combray (LXIV, 379). — Il y eut une abbaye du Val-Notre-Dame, dans les environs de Pontoise. Quant à la famille de Combray, on trouvera sur elle des documents nombreux dans deux ouvrages à tendances différentes. Le premier, dont le titre m'échappe, est une publication de M. E. Daudet d'après des Notes de Police. Le second est un roman, *Tournebut*, pour lequel M. G. Lenôtre a repris les mêmes notes avec une interprétation moins sévère. La famille, sous la Révolution, vivait en Normandie. Le fils de Combray, n'y pouvant rester, vint se réfugier à Mantes sous la Restauration, et y épousa une belge qu'il avait à son service. Celle-ci est morte à Mantes. Il ne reste que des petits-enfants qui ne portent pas ce nom de de Combray.

E. GRAVE.

* * *

Les deux châteaux de Combray (l'ancien réduit à l'état de ferme, et le nouveau construit par M. Herbet, consul général de France) appartiennent aujourd'hui à M. Pierre Duchesne-Fournet, explorateur et conseiller général du Calvados.

Les derniers barons de Combray sont enterrés dans l'église voisine, à Norolles (Calvados).

Cette famille qui a laissé de nombreux souvenirs dans les environs de Lisieux, est bien connue des lecteurs du *Tournebut* de M. Lenôtre. Ses armoiries figurent dans les nobiliaires de Normandie.

DONT CARE.

* * *

Il s'agit de l'abbaye du Val, O. S. A., qui était située à une petite distance de Falaise, dans le diocèse de Bayeux.

Le fief de Combray, en la sergenterie de Thury et l'élection de Falaise (canton de Thury-Harcourt, Calvados) s'étendait

à Combray, Donnay et Espins et relevait de la baronnie de Thury. Durant le dernier tiers du XVIII[e] siècle, il appartenait aux Hélye qui blasonnaient : *D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois glands versés d'or.*

Cette dame de Combray, à laquelle les religieux du Val communiquèrent une recette contre la rage, serait-elle Geneviève de Brunelle, la veuve d'un Hélye de Combray, dont le nom reçut, d'un procès politique jugé à Rouen en 1808, une si retentissante célébrité ? J'engage notre collaborateur à relire ce qu'ont écrit à ce sujet Ph. de Chennevières dans le dernier récit de ses *Contes normands de Jean de Falaise* et G. Lenôtre dans l'attachant roman historique intitulé *Tournebut*. QUÆSITOR.,

—

Rue Geoffroy Lesueur (LXIII, 731 ; LXIV, 353, 448). Bournon s'exprime ainsi dans les *Débats* de janvier 1907, à propos de Gaufridus Sutor :

Aujourd'hui, un élève de l'Ecole des chartes ne s'y tromperait pas : il traduirait, comme il convient, Sutor par Lesueur, car il s'agit d'un nom propre.

Ceci dit, M. César Birotteau a tort de parler des libéralités de Geoffroy et de sa femme Marie envers l'Hôtel-Dieu, parce qu'il s'agit dans l'acte, non d'une « donation » mais d'un placement viager. Et Bournon ajoute, avec raison :

Voilà des bienfaiteurs glorifiés bien à tort.

Maintenant, voici l'erreur que j'ai commise, faute d'attention. La rue Geoffroy Lesueur est citée dans les *Fabliaux de Jubinal* du XV[e] siècle. Or, à cette époque, la rue Geoffroy-Marie n'existe pas et pour cause. De plus, le questionneur me dit que cette rue était située auprès des Béguines ! Comme Paris compte déjà, en 1292, 226 cordoaniers ou cordouanniers, il n'y a rien d'étonnant que plusieurs de ces artisans portent le nom de Geoffroy et que l'un d'eux donne son nom à la rue qu'il habite.

Où était cette rue ? J'avoue que je l'ignore ; mais il est probable qu'on le trouverait dans les censiers ou autres documents des Archives. PITON.

* * *

J'ai eu le grand tort de n'être pas précis quand j'ai posé ma question.

La rue Geoffroy-le Sueur dont je voulais parler est ainsi mentionnée dans une facétie du XV[e] siècle, « Cy ensuit un esbatement du mariage des IIII fils Hémon ou les enseignes de plusieurs hôtels de la ville de Paris sont nommés : le « Barbeau » de devant les Béguines, au bout de la rue Geoffroy-le-Sueur ».

Il me semble donc qu'il faudrait plutôt chercher la rue en question du côté de l' « Ave-Maria » que dans les alentours de la Grange Batelière.

Je m'excuse auprès de M. C. Piton ; mais je ne doute pas que lui, qui a fait une étude si approfondie de la région où je penche à situer la rue Geoffroy-le-Sueur, comme en témoigne le si curieux travail qu'il a consacré aux origines du Temple (Paris, Champion, 1911), n'identifie la rue qui m'intéresse et le prie d'avance de recevoir mes remerciements.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Noms d'évêques (LXIV, 335). — La multiplicité des noms a forcément amené des répétitions et allongé ainsi la matière des réponses sans utilité. Nous publierons les réponses assez nombreuses dans un prochain n°, allégées des répétitions.

—

Balzac père et son idée d'un monument gigantesque à la gloire de Napoléon I[er] (LXIV, 135, 399). — M. Ulric Richard-Desaix se trompe, en écrivant que l' « introuvable » brochure du père de Balzac m'est restée inconnue. S'il m'avait fait l'honneur de parcourir la toute récente édition de mon ouvrage sur *Balzac ignoré*, il y aurait vu (page 24 et note de la page 24 à 25) que non seulement j'ai cité le *Mémoire sur deux grandes obligations à remplir par les Français* (1809), dont j'ai un bel exemplaire, sur vélin à grandes marges, dans ma bibliothèque, mais que je possédais, en outre, le *Mémoire sur le scandaleux désordre causé par les jeunes filles trompées*, etc., et celui sur les *Moyens de prévenir les vols et les assassinats*, tous opuscules, dont j'ai reproduit, en fac-simile, la page de titre. M'occupant surtout de la physiologie de Balzac (le romancier de la *Comédie humaine*), je n'avais à parler du père qu'incidemment, et dans la mesure où la connaissance de son tempérament servait à déterminer et à comprendre celui de son fils. D[r] CABANÈS.

Jean Causeur (LXIV, 236, 298, 403). — M. Trevedy, dans une brochure publiée en 1893 (reproduction d'un article paru d'abord dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*), a étudié minutieusement la légende de Jean Causeur et a démontré qu'il était mort tout au plus à l'âge de cent neuf ans K—Y.

* * *

Voir : *Le Finistère pittoresque*; *Pays de Léon et de Tréguier*, Brest MCMVIII. T. 1er, p. 170 ;

Voici ce que raconte de Jean Causeur le vice-amiral Thévenard (*Mémoires relatifs à la marine* t. II, p. 45) :

Nous ne quitterons pas cette partie de la côte sans parler du fameux centenaire que j'ai vu auprès du couvent de Saint-Mathieu en 1771 et dont la demeure était à 30 pas de l'entrée de cette abbaye. Son portrait d'une ressemblance parfaite par Caffiéri, élève de l'académie de peinture, fut exécuté en 1771. Cet homme nommé Jean Causeur, natif de la paroisse de Ploumoguer, à une lieue du monastère, s'était marié à 40 ans, comme le proue (*sic*) les registres de Notre-Dame de Recouvrance à Brest. De ce mariage provint une fille morte à Brest en 1771. En examinant ce vieillard, je reconnus qu'il avait conservé l'ouïe, le goût et l'odorat assez bons ; le toucher était encore sensible. Il avait perdu la vue depuis 2 ans et il ne marchait qu'à l'aide d'une béquille et de l'épaule d'un de ses petits-enfants déjà avancé en âge. Il avait plus de cheveux que d'autres vieillards n'en ont à 80 ans et de couleur peu blanche, de consistance peu atténuée, puisqu'ils étaient encore crêpés ! Ses lèvres et ses joues teintes d'un léger vermillon, semblaient démentir cet âge étonnant. Sa figure déformée par les rides n'était pas plus décrépite que celle de beaucoup d'hommes de 80 ans ; il avait des dents, son estomac supportait la soupe et d'autres aliments de facile digestion et son appétit ne se démentissait presque jamais.

Il avait été journalier au port de Brest et puis boucher de profession. Il avait marché librement jusqu'en 1709 et s'était soutenu en activité par une marche journalière de 3 lieues, lorsqu'il exerçait sa profession dans les paroisses voisines. Il prenait continuellement du tabac en poudre, preuve au moins que cet usage n'avait altéré sa santé ni la longueur de ses jours. Il n'avait point d'absence d'esprit dans ses réponses aux questions que je lui fis faire par l'une de ses arrière-filles, dans l'une desquelles, il dit entre autres, que Dieu, dans le livre des hommes, avait tourné le feuillet et l'oubliait sur terre. Il n'avait vu que quatre générations, s'étant marié assez tard et ses enfants s'étant mariés en âge mûr. Ce vieillard assis sur le foyer répondait à toutes mes questions, s'occupant néanmoins du seul exercice qu'il faisait depuis la dernière année, celui de recommencer son chapelet après l'avoir fini.

Le portrait de Jean Causeur a été encore reproduit vers le milieu du siècle dernier par M. Henry et plus récemment par M. E. Bernard, tous les deux lithographes de la marine. Sous les portraits de Jean Causeur on lit le distique suivant :

Le temps se fatigua sur ce vieux Bas Breton
Sa faux, qui détruit tout, s'ébrécha sur son [front.

P. c. c. Em. G.

L'ouvrage reproduit, avec la même légende, le portrait paru dans l'*Intermédiaire* LXIV, 288, mais porte en note :

Cette gravure fait partie de la collection de M. Berger, ancien maire de Brest, qui nous l'a très obligeamment communiquée.

Em. G.

Griveault ou Grivel de Grossouvre (XLIV, 188, 405). — Je demanderai à mon tour quel rapport pourrait exister entre les Grivel et Grossouvre dont il est question et Charles de Grivel de Grossouvre, seigneur de Gamaches, comte d'Orrouer ou d'Ourouer, maréchal de camp, gouverneur de Fougères, qui présida la noblesse aux états de Bretagne de 1651, et fut assassiné dans son carrosse, à Paris, au mois de décembre 1551, au dire de M. Trévédy (1).

Il avait épousé en 1647 la marquise de Pontcourlay (Marie Françoise de Guémadeuc), dont le fils (du premier lit), Armand-Jean de Vignerod de Pontcourlay, fut substitué aux nom et armes du Plessis-Richelieu, et devint après son oncle le cardinal duc de Richelieu et de Fronsac.

Malgré la haute situation et les qualités de ce Grivel, je possède un exemplaire manuscrit de la Réformation de Bretagne (1668-1671) où il est dit (article de Guémadeuc), que la marquise de Pontcourlay avait épousé en secondes noces son valet de chambre. Est-ce bien exact ?

Vicomte du Breil de Pontbriand.

---

(1) *Les seigneurs et la seigneurie de Guémadeuc.*

La maison de Clermont-Gallerande (LXIV, 380).

Charles-Léonor de Clermont-Tonnerre + 1715, épousa Madeleine de Mounez de Saint-Hilaire

— Pierre-Gaspard (1682-1756), épousa Gabrielle-Françoise d'O.

— Louis-Gaspard-Joseph (1741-1837), épousa Elisabeth-Hyacinthe Lorfebure.

— Théodore-Louis-Apollinaire (1793-1878), épousa Rose-Louise Guilliard.

— *Adhémar-Louis-Gaspard* (1837-1895), épousa Marie-Anne-Ernestine de Schaller.

— Aymar-Louis-Marie-Ernest, né en 1865, officier de cavalerie, dernier du nom.

— Armand-Henri, + 1765, épousa Marie-Charlotte de Bragelongne.

— *Charles-Georges* (1741-1834), *pair de France*, épousa Claudine-Césarine de La Tour-du-Pin, sans postérité.

On trouvera tous renseignements sur cette famille dans la *Généalogie de la maison de Clermont-Gallerande*, par Léon Marlet, Paris, Alph. Picard, 1896, in-8° (Bibl. Nationale L³m 2404, pièce).

Baron A.-H.

—

Léonard Limosin (XLIV, 336, 455). — MM. Bourdery et Lachenau dont fait paraître, en 1897, à la Société française d'éditions d'art (H. May éditeur) l'ouvrage suivant :

Léonard Limosin, peintre de portraits, d'après les catalogues de ventes, de musées et d'expositions et les auteurs qui se sont occupés de ces émaux.

Ce fort volume grand in-8° contient de la page 3 à la page 321 un catalogue très détaillé des émaux de Léonard, comme peintre de portraits.

Dans la préface de cet ouvrage, les mêmes auteurs disaient en préparer un autre sur l'œuvre de l'émailleur considéré sous son aspect d'ensemble. J'ignore s'ils ont mis ce projet à exécution. C. Dehais.

—

Nicolas Péricard de Troyes, anobli en 1433 (LXIV, 189). — Salomon Péricard, ministre protestant de Raucourt, fils de Nicolas Péricard et de Magdeleine des Courteaux, épousa, à Sedan, le 5 septembre 1666, devant Louis Le Blanc de Beaulieu, Magdeleine Labauche, fille de Jean Labauche, officier de la Maison du Roi, et de Marie Périnet. Il sortit de France aux approches de la Révocation de l'Edit de Nantes avec sa femme et ses cinq enfants, Jacques, Marie, Suzanne, Rachel et Sara Péricard et se réfugia à Mannheim. Il devint ministre de la colonie des réfugiés de Saint-Lambert dans le Palatinat. Salomon Péricard appartenait à la famille du baron de Péricard. Ed. K.

—

Une sentence de Silvio Pellico (LXIII ; LXIV, 130, 333, 407). — Je me dois à moi-même de répondre à M. Vico Beltrami. Jamais je n'ai cherché « à faire le sauvetage de Silvio Pellico » et dans le cas présent, ai, comme toujours, uniquement cherché la vérité. Si j'ai écrit que « la parole est à l'*Intermédiaire* » c'est que ne pouvant avoir à ma disposition les ouvrages de documentation et les preuves d'archives, j'espérais obtenir des communications précises par la voie de notre revue ; et mon attente n'a pas été trompée puisque je viens d'avoir le plaisir de lire l'article de M. Vico Beltrami.

Mais si mon très érudit confrère veut bien prendre la peine de relire ma communication, il verra que, comme c'était assurément mon droit, je dirai même mon devoir, surpris par des allégations nouvelles pour moi, je me suis borné à présenter quelques menues objections, ou, pour mieux dire, à solliciter des réponses propres à m'éclairer. Quant à prendre connaissance des pièces du procès, je ne referai pas pour cela le voyage de Milan, et en crois, ou croirai sur parole ceux qui ont étudié le dossier.

Il est cependant, dans l'article de

M. Vico Beltrami, une phrase contre laquelle je proteste : « L'histoire, dit-il à mon adresse, ne se fait pas avec les impressions qu'on a pu recueillir à l'âge de dix ans ». Je n'ai pas attendu la parole de M. Vico Beltrami pour le savoir. Au cours d'une longue vie, j'ai assez étudié l'histoire, assez conversé avec des professionnels et des chartistes pour n'avoir pas à apprendre que des impressions d'enfant n'ont que faire dans des travaux sérieux.

Si comme entrée en matière, j'ai évoqué des souvenirs de la dixième année, n'ai-je pas ajouté que devenu homme je ne retrouvai pas dans une nouvelle lecture de « Mes Prisons », il s'en fallut même de beaucoup, l'émotion lointaine et enfantine de 1846 ? J'ai aussi rapporté l'opinion d'un Italien assez sévère au livre pour lequel s'engoua la France il y a quelque 65 ans.

Il paraît bien que la fatuité naïve de Silvio fut dupe de Zanze ; c'est assez drôle, mais bien humain. Après tout, si l'on moutonna le prisonnier, n'en peut-on pas conclure qu'il n'en avait pas dit tant que cela ?

Un mot encore : M. Vico Beltrami a sur les quatre sergents de la Rochelle une parole, une allusion qui me déconcertent un peu. Il est probable qu'une polémique va s'engager sur ce point et je la suivrai avec attention, mais sans l'ombre de parti pris. Seulement j'attends des preuves ou tout au moins des présomptions « graves, précises et concordantes », comme on dit au Palais. H. C. M.

—

Vivant Denon (LXIV, 288). — Dans son album sur la Révolution française (Paris, Flammarion édit.), A. Dayot reproduit les trois portraits suivants exécutés par Vivant-Denon :

1° page 311. Portrait de J.-B. Carrier, croquis exécuté à la Convention, le 25 novembre 1794 ;

2° page 302. Portrait de Danton, croquis à la plume et au crayon exécuté au Tribunal révolutionnaire, pendant une des séances du procès des Dantonistes. Ce croquis fait partie de la collection de M. Georges Clémenceau.

3° page 285. Portrait de Georges Cadoudal, croquis à la plume fait en juin 1804 pendant le jugement du célèbre conspirateur. C. Dehais.

Familles d'écuyers (LXIII, 245, 426, 560, 765 ; LXIV, 25, 165, 220, 264, 360). — Une simple phrase incidente que j'ai glissée dans un de mes articles sur les « Familles d'écuyers », à propos du qualificatif « noble homme », menace de faire dévier complètement la discussion et surtout de l'embrouiller. Tâchons donc de bien préciser les faits.

J'ai dit que, dans les papiers que je possède se rapportant aux provinces de Normandie et de Bretagne, le terme « noble homme » est toujours indicatif de roture, et le terme « écuyer » toujours indicatif de noblesse. Pour ce qui est de la Bretagne, mes documents sont peu nombreux et concernent surtout les Bédée et les Chateaubriand ; pour la Normandie, au contraire, ils sont considérables : ils concernent toutes les familles que j'ai déjà citées et la mienne, naturellement.

Le comte Emmanuel de Rougé répond que les documents bretons qu'il a sous les yeux imposent une conclusion contraire à mes affirmations. Cela prouve simplement que nous ne possédons pas les mêmes documents.

J'ajoute que les documents cités par Edmond Biré, pour démontrer que le qualificatif « noble homme » était exclusif de noblesse, sont conformes aux miens. J'ajouterai encore que, dans nombre de travaux spéciaux, notamment *l'Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, par Léopold Delisle, les pièces justificatives citées à la fin du volume tendent à démontrer que je n'ai pas tort, au moins pour la Normandie. J'en dirai autant des pièces justificatives insérées dans les six volumes de *l'Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, lesquelles ne se rapportent, cependant, ni à la Normandie, ni à la Bretagne. Enfin, les « Cahiers bleus » de la bibliothèque Nationale ne me contredisent point, au contraire.

Quant à l'arrêt royal du 15 mai 1703, cité par le confrère qui signe A. B. N., il pourrait bien aller à l'encontre de la démonstration que l'on en veut tirer. Remarquons d'abord que cet arrêt prouve tout au moins, que la question était douteuse et même contestée, à cette époque, puisqu'il fallut l'intervention du Conseil du Roi pour la trancher. Mais il y a mieux. On sait que, lors de la grande

Réformation de 1666-1669, les juges d'armes eurent fort à faire pour se reconnaître dans les « abus » qu'ils étaient chargés d'abolir. Chamillard, notamment, se montra impitoyable : il rejeta les requêtes de tous les postulants qui s'appuyaient *uniquement* sur le qualificatif « noble homme » pour établir leur noblesse et les renvoya « payer tailles ». Ce rigorisme, peut-être excessif, souleva de nombreuses protestations et provoqua des appels devant le Conseil du Roi, qui finit par rendre son arrêt du 15 mai 1703, cité plus haut. Mais, dès cette époque et depuis lors, des héraldistes compétents s'élevèrent contre cet arrêt, affirmant qu'il était contraire à la « coutume ». Il est juste d'ajouter, cependant, pour être complet, que le courtisan et complaisant d'Hozier l'admit pour valable et régulier.

Au surplus, la remarquable étude, si fortement documentée, si exacte en tous points, de notre confrère G. de la Vérone, me semble avoir résolu la question. Concluons donc, avec lui, que « au moyen-âge, l'expression « noble homme » a voulu dire « gentilhomme » (au moins dans certaines provinces de France) ; que « plus tard, cette expression est devenue très souvent, au contraire, exclusive de noblesse ; que, dans certaines provinces, elle s'est maintenue plus longtemps que dans d'autres ; mais qu'il n'est pas exact de dire qu'elle était toujours exclusive de noblesse, même en Normandie ». C'est la sagesse même et rien de ce que j'ai écrit ne contredit telles déductions.

Et concluons aussi que notre discussion n'a pas été inutile, puisqu'elle a permis de fixer plusieurs points intéressants : 1° que le qualificatif « écuyer » était sous l'ancien régime, une indication certaine de noblesse ; 2° que la particule ne l'était point, mais servait surtout à désigner le nom de fief du gentilhomme pour le distinguer des autres membres de sa famille ; 3° que « noble homme » fut, en un temps, et en certaines régions une qualification de noblesse, et en d'autres temps et en certaines autres régions, une qualification de roture.

Voilà les faits acquis ; prenons-en acte pour reconnaître, une fois de plus, que de la discussion jaillit la lumière, surtout quand, selon la louable tradition de l'*Intermédiaire*, elle est menée avec courtoisie par des gens sincères et sachant de quoi ils parlent. H. R.

*
* *

Je suis heureux de constater que la citation reproduite par A. B. N., dans le numéro du 30 août est la confirmation de ce que j'écrivais dans le numéro du 30 avril relativement à la persistance de la valeur nobiliaire de « noble homme » en Normandie.

Je ne m'étais pas ainsi avancé sans documentation certaine. J'ai cité (LXIV, 269 et 270) quelques exemples de l'expression « noble homme » appliquée à des gentilshommes de Normandie, en voici quelques autres relatifs à d'autres provinces :

Noble homme Perrin de Boysé, damoiseau, 1316. Inv. Arch. Indre. p. 177.

Aveu du 20 sept. 1438, par noble homme Jacques Lojon, écuyer, Inv. A. I., p. 177.

Aveu du 24 août 1430, par noble homme Guillaume Sevat, écuyer, Inv. A. I., p. 177.

Aveu du 12 avril 1540 par noble homme Philippe de Boysay, écuyer, Inv. A. I., p. 178.

Aveu du 13 avril 1540, par noble homme Pierre de Boysé, écuyer, Inv. A. I., p. 178.

Aveu du 6 juillet 1560, à noble homme Jean de Pons, écuyer, Inv. A. I, p. 178.

Déclaration (1540) de ce que noble homme Jehan de la Rochesmon, écuyer, seigneur de Miraus, tient de l'abbé de Méobec, I. A. I, p. 220, *in-fine*.

Aveu du 27 décembre 1480, par noble homme messire Josselin du Boys, chevalier, seigneur de Chabenet, etc. I. A. I., p. 221, *in-fine*

La même expression répétée pour le même individu, relativement à un aveu du 28 juin 1484. I. A. I., p. 222.

Aveu du lundi après Pâques 1379, par noble homme Jehan de Nieul, damoiseau, I. A. I., p. 222.

Aveu du 29 mai 1439, par noble damoiselle Marguerite Remironne, veuve de noble homme Guillaume Vincent, écuyer, seigneur de Bonhues, à Guy de Chauvigny. I. A. I., p. 222.

Aveu de 1408, par noble homme Jean de Rancheur, écuyer, seigneur du dit lieu, à Guy de Chauvigny, du lieu de Raucheur et ses appartenances. I. A. I., p. 244, *in-fine*.

Voilà pour le Berry, et voici pour ailleurs :

Noble homme Philippe Hurault, seigneur de Cheverny et de Vueil, contrat de vente du 15 juin 1570. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome X, 1910, p. 240. A la vérité, il n'y a pas ici d'autre qualification nobiliaire jointe à celle de « noble homme » pour attester la noblesse de Philippe Hurault, mais on sait par ailleurs que sa noblesse remontait déjà loin.

Dans les titres relatifs aux fiefs relevant de l'abbaye de Coulombs, au pays Chartrain, nous trouvons à la date du 21 avril 1324, un aveu de noble homme Jean de Mareuil, écuyer, seigneur en partie de Rus. (Archives du Bouchet).

Je crois que ceux que cette question intéresse trouveront des renseignements dans : *Sur le titre de Noble Homme*, par J. Trevedy. (Bibliothèque Nationale L l³ 119). G. DE LA VÉRONNE.

***

Col. 268 ligne 12, lire *anté révolutionnaire*, c'est-à-dire antérieurement à la Révolution.

—

Armoiries à déterminer : à l'abbaye d'Offémont (LXIII, 685, 797). — 1° Flamen d'Assigny, en Nivernais : *d'azur à deux lions d'or, rangés en face* (*Armorial général* de Rietstap et *Armorial du Nivernais* de M. de Soultrait).

2° Hugon de la Reynie, en Bourgogne et Limousin : *d'azur à deux lions accostés d'or* (Rietstap et *Armorial du Parlement de Bourgogne*). P. LE J.

—

Ex-libris à déterminer. Devise : « Tutus in adversis » (LXIV, 382). — L'écusson sur le tout et la devise appartiennent à la famille italienne des Strozzi. P. LE J.

—

Ex-libris à déterminer : croix ancrée (LXIV, 94). — Je crois qu'il n'a pas été répondu à cette question. Cet ex-libris appartient à un membre de la famille du Blanc de Brantes, au Comtat-Venaissin et est mentionné sous le n° 145 des *Ex-libris héraldiques anonymes* de Léon Quantin. ***

—

Cachet (LXIII, 690). — La famille de Grivel, en Bourbonnais et Berry, porte : *d'or à la bande échiquelée d'argent et de sable de trois tires.*

Les mêmes armes sont portées par la famille Adorno, de Gênes, fixée en France et à Bruges. P. LE J.

—

Epitaphes comminatoires (LXIV, 377). — L'endroit où l'on ensevelit un mort devient religieux. Par suite de cette opinion, tous les sépulcres sont sacrés. Les lois civiles punissaient d'ailleurs à Rome, la violation des sépulcres. Les épitaphes servent encore d'auxiliaires pour garantir le respect des tombeaux et beaucoup se terminent par une imprécation contre celui qui serait tenté de les violer ; on y lit :

« Qu'il encoure la colère des Dieux ».

« Que les dieux adorés de tous les hommes soient irrités contre lui ».

« Qu'il soit privé de sépulture ».

« Qu'il meure le dernier de sa race ».

Extrait de l'ouvrage *Rome au siècle d'Auguste*, par Dezobry et Bachelet, t. IV. Lettre CIV, page 106 et suivante.

PERTINAX.

—

Grenus (Pierre de) (LXIV, 188). — Médaille en argent doré, et gravée au burin, avec bélière, mesurant 31 millim. de diamètre. Ecu à ses armes accompagné de la devise : *O Dieu tu les vois Grenus.* — Revers : Pierre Grenus du Dr CCn, brigadier des armées du Roy, 1704.

Cette pièce est en vente chez M. J. Florange, expert en médailles, Paris, 17 rue de la Banque.

—

Armoirie à retrouver : chargée d'un étendard (LXIV, 381). — Les familles Albier, Alby, d'Albiez, portent d'après l'armorial de Savoie du comte de Foras, les deux armoiries suivantes :

1° *Losangé de gueules et d'argent.*

2° *De gueules à la bande d'or chargée d'un vol, alias d'un demi-vol de sable.*

Je ne vois guère comment ce vol de sable aurait pu se transformer en un étendard de gueules, et il ne me paraît pas possible d'attribuer ces armes à la famille en question. Quant au chevron trois heaumes, je ne l'ai pas trouvé. Que notre collègue M. S. G. L. me permette de lui faire observer que 3 heaumes chargeant un chevron sont nécessairement mal or-

donnés, car ils ne pourraient être bien ordonnés que si le chevron était renversé.
NISIAR.

—

Tableau de Breughel à retrouver (LXIV, 287). — Parmi les tableaux de Breughel de velours qui se trouvent à Budapest, le *Dictionnaire des peintres* de Bénezit (Roger et Chernoviz, Paris 1911, t. I, p. 785), cite « Enée aux enfers ».

Serait-ce le tableau demandé ?
C. DEHAIS.

—

La Joconde de Challain-la-Potherie (LXIV, 383). — Dans le livre consacré par M. E. Müntz à Léonard de Vinci (Paris, Hachette 1899, p. 510) une assez longue liste est donnée des diverses copies de la Joconde qui existent en dehors de celles de Madrid, de Rome et de Quimper.

On peut y ajouter celle que le peintre Pierre Lenfant aurait rapportée de Florence vers 1750 (actuellement en Amérique) et celle qui se trouve dans la collection d'un amateur, M. Carré, toutes deux citées par le journal *Excelsior* dans ses numéros du 22 février et du 27 août 1911.
C. DEHAIS.

—

Combien de mots français sont employés dans le langage usuel (LXIV, 385). — On a écrit dans le titre de la question le mot « francisé » au lieu de français.

Ce que l'on cherche à savoir c'est s'il est possible de déterminer le nombre de mots dont les uns et les autres, en moyenne, nous nous servons pour nous exprimer.

—

Latinité suspecte (LXIV, 190, 413). — Je ne saurais dire si l'expression : *omnium tibi gratiam facio*, est d'une excellente latinité ; je puis seulement assurer qu'on la rencontre dans *Tite-Live*, dont le Dictionnaire de Freund, à l'article *gratia*, cite cet exemple : *omnium, quæ ausus es, gratiam facio*. Le *Dictionnaire latin-allemand* de Ingerslew, édition classique, donne également l'expression : *Gratiam alicui facere rei alicujus*,
JIP.

* * *

Voilà un terrain où je ne me hasarde qu'en tremblant, car j'ai peur de ne pas bien comprendre. Je sais si peu de latin que j'ignore celui de Willy. Je ne sais pas pourquoi on dit que « briller par son absence » est un gallicisme. Je tremble d'autant plus que c'est un ancien directeur de l'Ecole d'Athènes qui s'en pâme. Pourtant l'idée, si elle n'est pas grecque, est bien latine. Tacite qui nous l'a léguée, l'a employée et, il semble, très justement. Rapportant la pompe des funérailles de Junie, où sa parenté était représentée par des images, il dit que Cassius et Brutus y brillaient par leur absence, puisque leurs statues ne s'y trouvaient pas : *Sed præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur. (Annales*, liv. III, ch. LXXVI). Si j'ai mal compris le grec et Tacite, que mes collègues me pardonnent : je n'avais jamais trouvé que « briller par son absence » eût un sens si ridiculement comique. Si Tacite l'a dit, on peut le répéter après lui.
E. GRAVE.

* * *

Un rédacteur intérimaire de *Paris-Journal* et M. Henri Prost, de l'*Intermédiaire*, incriminent les prétendus « gallicismes » de la phrase : *omnium tibi gratiam facio.*

L'éminent ophélète demande dans quel auteur M. Willy a lu semblable latin.

Dans *Tite-Live* (3-56), tout bonnement. Henri Estienne s'est élevé contre cette inique prévention qui nous fait rejeter les tournures latines très semblables à celles du français. Mais on ne lit plus son traité *De latinitate falso suspecta*. On a tort.
HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

Le citoyen Dandos (LXIV, 237, 356). — « Gallus Asinius Gyaro aut Donuso claudendum censeret, quum id quoque aspernatus, est, egenam aquæ utramque insulam referens *dandosque vitæ usus cui vita concederetur* ».

Tacite, Annales IV, 30, ad usum delphini I, 613, Bibliothèque Nationale, Inv. 3601.

« Gallus Asinius opina pour qu'il fût renfermé à Gyare ou à Donuse. Tibère rejeta cet avis, faisant remarquer que ces deux iles manquaient d'eau et *qu'il fallait donner des moyens de vivre à qui on laissait la vie* ».

Se réclamer de Tibère devant le Comité de salut public n'était pas banal, non plus que la lecture « Citoyen Dandos ». Par analogie et en abandonnant les régions de

l'idéal où le poète l'a enlevée, c'est la pensée de Juvénal si magnifiquement évoquée par Gambetta : « Propter vitam vivendi perdere causas ».

La citation est bien conforme, je la transcris à l'intention de M. Grave.

DEHERMANN.

—

Soubs la corde des Sainets (LXIV, 384). — *Saincts* est la bonne lecture et veut dire cloches. On dit aussi sin, sint, sing, etc., le mot vient du latin signum. On appelait autrefois *Sintier* le fondeur de cloches.

Tocsin a pour étymologie toucher le sin ou la cloche.

Toquer le sin, tocsin, en espagnol on dit « Tocar a Campana. »

Ces mot de sin, cloche; sintier, fondeur de cloches, doivent être usités encore dans le centre et le sud-ouest de la France.

Sin vient du latin signum, parce que les cloches portent le signe de la croix généralement d'une façon apparente, etc.

Voir : Berkelé, *Enquêtes campanaires*.

J. CHAPPÉE.

***

La leçon : « des saincts » est la véritable.

Sain (signum) signifie cloche (Cf. *Dictionnaire de Trévoux*). « A ceux qui sonnèrent les sains de la halle, ce jour de samedi, 1369, mai » *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. II, 1875, p. 39 (Collection d'un château de Lorraine).

Du mot sain vient saintier, que Géraud a pris pour des hommes d'église quand ce mot désigne des fondeurs de cloches !

Je renvoie à mon article : une poignée d'erreurs dans lequel j'explique le mot : boûtier, que personne n'a défini, pas plus Lacurne que Godefroy, qui paraîtra sous peu.

PITON.

Le scribe qui a ajouté un ct à sain a fait une faute d'orthographe, peccadille à cette époque.

Qui peut dire ce que c'est qu'un boutier ?

P.

***

D'après les citations diverses à l'appui de la question, il semble bien qu'il faudrait : sous la corde des seings, c'est-à-dire sous le clocher où pendent les cordes des cloches ou seings, mot qui a le même sens dans le vieux langage français. Il existait à Mantes, une porte aux Saints, ainsi, qu'on l'écrit toujours, qui est pourtant la porte aux seings. Il y avait en effet sur cette porte une cloche au seing, qui servait au moyen-âge à sonner l'alarme, ou donner le signal. L'acte du terrier de Clermont, doit se rapporter à ce fait, que l'endroit sous le clocher, était un lieu public, une sorte de prétoire qui servait de réunion pour certains actes de la paroisse.

E. GRAVE.

***

Le vocable latin *signum* a longtemps été en usage chez les écrivains ecclésiastiques dans le sens de « cloche », celle-ci donnant le signal des réunions à l'église. Par contraction, *signum* a produit le vieux terme français « sing » que l'on a écrit sous les formes les plus variées « sint » « saing », « sainct » etc. Les fondeurs de cloches, en quelques pays, se sont parfois qualifiés de « maîtres saintiers » ou « sainctiers ».

Des nombreux textes qui pourraient être apportés, je ne prendrai que la définition de Borel : « Seing, c'est une sorte de cloche appelée *signum* en latin ; d'où est venu le mot de tocsin », l'exemple, fourni par un glossateur normand, des trois cloches de Saint-Germain d'Argentan ainsi dénommées : Le « gros seing », le « second seing » et le « petit seing », et le dicton bien connu : Il se fait tant de bruit, qu'on n'entendrait pas les « saints » sonner.

« Soubs la corde des saincts », indiquerait donc que, l'église dont on parle ayant son clocher placé entre la nef et le chœur, l'absoute devait être chantée devant l'entrée de celui-ci, où pendaient les cordes des cloches.

QUÆSITOR.

—

« Le Christ au Vatican » (LXIV, 339, 462) — M. Henri Rochefort interrogea un jour Victor Hugo à ce sujet, et celui-ci protesta énergiquement. (Voir les *Aventures de ma vie* t. II, p. 57).

Auguste Vacquerie a écrit en 1888 dans le *Rappel* :

« La pièce de vers intitulée Le *Christ au Vatican* a été faussement attribuée à Victor Hugo. »

M. R.

—

Parodie de la « Marseillaise » T. G., 569 ; LIII ; LIV ; LVIII ; LXIII ; LXIV, 420. — J'ai entre les mains deux pièces

qui peuvent figurer dans la série des communications faites sous ce titre à l'*Intermédiaire* rappelées dans le dernier numéro du Polybiblion.

1° *Cantique sur l'air de la Marseillaise*, Dieppe, imprimerie de Corsange.

Deux pages in-12, du temps de Louis-Philippe ; six strophes dont voici le début.

Allons peuple à la Foi docile,
Combattez pour la vérité,
Pour votre Dieu, pour l'Evangile,
Armez-vous d'intrépidité

2° *Chant patriotique sur la reprise de Toulon et les dernières victoires des armées françaises, présenté au directoire du département de la Seine-Inférieure*, par F.-A. Denize, membre de la Société populaire de Rouen, et commis en chef de l'administration.

Imprimé par arrêté du Directoire. Air des Marseillais.

De l'imprimerie du *Journal de Rouen*... 1794.

Il y a sept couplets dont le premier commence ainsi :

Le crime livra ton rivage
A des despotes corrupteurs,
Toulon, la vertu, le courage,
Ont été tes libérateurs.

EDOUARD LE CORBEILLER.

—

Micmac (LXIV. 239, 416). — Le mot *mutemacque* vient de deux mots flamands *muyte* (meute, muete, moyte) et *make* (maecke, maec). Le premier signifie *émeute*, le second est le substantif verbal de *maken* (faire). Ce second substantif *make* me semble être le même, que la seconde partie du mot *micmac*. *Mic* (micke, mecke, meecke) est comme les noms *muyte* et *make* un mot flamand du moyen-âge et signifie : 1° la même chose que le mot latin *collineatio*, l'action de mirer ou de viser, *la visée*. *Mecke hebben up*, *mecke slaen op* signifie *en vouloir à* quelqu'un. *Micke dragen* : *avoir de la rancune* contre quelqu'un.

2° *Mic* signifie : *convention* ou *accord* ; *pacte* ; surtout une *action en société*, *en compagnie*. La dernière signification se rencontre dans les « Verslagen en Mededeelingen der Vereeniging ter bevordering der nitgave van Onde Vaderlandsche Rechtsbronnen » (2,319, 75 et 76) : Goedereede, 1508 : « Soo en Sullen geen viskoopers eenige *mecken te zamen houden* dan die van deser steden syn », et : « Soo en sullen geen visvoerders van buiten eenighe MECKEN *te ramen* MAKEN met eenigen andre visvoerders dan alleene die van eender hye syn », c'est-à-dire « Il est interdit aux marchands de poissons de faire cause commune avec d'autres poissonniers que ceux de cette ville », et : « Il est interdit aux marchands de poissons hors de la ville d'entrer en société avec d'autres poissonniers que ceux du même village ».

Si l'on considère qu'aujourd'hui les Flamands de Belgique se servent du mot *micmac* pour exprimer *ce qu'on machine*, *tripote en secret* (L. W. Schuermans, Algemeen Vlaamset Idioticon, Leuven 1865-1870), faut croire que *miquemac* a signifié : *résolution concertée en commun et secrètement, complot, conspiration, émeute*.

Le mot *micmac* aura donc le même changement de signification que le mot *tripotage*. Dr J. VAN DER VALK.

***

Voici comment s'orthographie ce mot dans le refrain d'une curieuse chanson du XVIIe siècle :

Brin, bron, brac,
Donne-moy du tabac,
Faisons le *mique-mac*,
Remplissons l'estomach,
Voyons qui mettra plus de vin dedans son sac !

F. JACOTOT.

—

Carimara (LXIV, 386). — Pour faire suite à la réponse de M. Sus, on peut rappeler que le marché aux chevaux tenu à Lyon (derrière la gare de Perrache) est très populaire sous le nom de *Charabara*. C'est bien près du *Carabara* de Montmélian. ARD. D.

—

Qui a inventé l'hélice ? (XLIII). — Extrait des *Petites Chroniques de la Science*, année 1862, par S. Henry Berthoud :

Il faut qu'une idée, même sérieuse, soit de son époque ; il faut qu'elle arrive graduellement ; il faut qu'on ait le temps de l'examiner, de s'habituer à sa physionomie et de prévoir les conséquences qu'elle entraîne avec elle. Sans cela, personne n'y prendra garde, même les plus capables d'en comprendre et d'en apprécier la portée

Une des preuves les plus incontestables et

les plus lamentables de cette triste vérité, c'est un brevet d'invention pris en 1803 pour quinze ans, par un ingénieur du nom de Dallery.

Il s'agissait d'un bateau à vapeur qu'il comptait construire à Paris et livrer à la navigation.

Ce brevet, d'un seul coup, faisait de l'essai encore incomplet de Fulton, une œuvre complète et parfaite.

Dans le texte de Dallery se trouvaient quatre inventions importantes, dont deux surtout devaient, trente ans plus tard, faire révolution dans les applications de la vapeur à la locomotion.

Ces inventions consistaient :

Dans la substitution de l'hélice aux roues à palettes, qu'on a reinventées plus tard ;

Dans l'emploi des chaudières tubulaires, qui ont été depuis lors appliquées aux locomotives et qu'on a cherchées si longtemps ;

Dans l'usage d'un *foyer fumivore*, trouvé, dit-on, d'hier ;

Enfin, dans l'emploi des *mâts rentrants*, qui permettent aux bateaux de passer sous les ponts, et qu'un quatrième inventeur a dû chercher de nouveau.

Le brevet de Dallery était cependant pris avec soin ; rien ne manquait à la clarté de ses descriptions ; des dessins parfaitement exécutés, ne pouvaient laisser aucun doute aux personnes quelque peu initiées aux plus simples notions de la mécanique.

On n'y prit point garde cependant. Dallery dépensa toute sa fortune pour parvenir à construire son bateau, ne tarda point à manquer de ressources et finit par le laisser pourrir inachevé sur le chantier.

A l'expiration du brevet, vers 1818 ou 1820, époque où pourtant l'industrie commençait à prendre une grande extension, le directeur du Conservatoire, membre de l'Institut — ne le nommons point par pudeur pour lui — le directeur du Conservatoire, dis-je, ne jugea point le brevet de Dallery digne d'être publié dans le *Recueil des brevets déchus* ; il se contenta d'en indiquer le titre sans description ni dessin.

On admettait cependant dans ce recueil les inventions les plus futiles, et même les plus ridicules, telles que le mouvement perpétuel, par exemple.

En 1843, Dallery était mort, doutant peut-être de la réalité de son génie, de ce génie qui avait créé de prime-saut quatre inventions qu'il a fallu un demi-siècle et je ne sais combien d'inventeurs pour retrouver !

Lorsque son gendre entendit parler des essais que l'on faisait pour appliquer l'hélice à la navigation à vapeur, il se rappela ce qu'il avait regardé peut-être lui-même comme une des théories paradoxales de son beau-père, et il fit des démarches près de l'administration du Conservatoire des Arts-et-Métiers, pour s'enquérir du brevet pris par Dallery.

On finit par retrouver, non sans peine, dans les archives, d'abord le texte, puis ensuite, avec un peu plus de mal encore, les dessins de ce brevet.

En 1845, l'administration du Conservatoire répara l'acte d'ignorance ou d'inintelligence commis par son ancien directeur, et publia en entier le brevet de Dallery.

Dans la salle d'entrée des archives du Conservatoire on a placé sous verre une lettre de Fulton, accompagnée du dessin de son bateau à vapeur.

Qu'on place donc à côté de la lettre de Fulton le brevet de Dallery ; cet acte expiatoire est bien dû assurément à un génie méconnu et mort en doutant de lui-meme.

Ce sera encore là un salutaire avertissement aux hommes qui tiendraient dans leur main des idées trop neuves pour leurs contemporains, et qui seraient tentés d'ouvrir cette main, malgré les sages et égoïstes paroles de Fontenelle : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir. »

P. c. c. F. JACOTOT.

—

Usage du carrosse (LXIII, 192,324). — Une *Etude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris* a été publiée en 1894 par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

On y trouve, sur cette question, des renseignements fort intéressants. On y lit, par exemple, aux pages 8 et 9 :

L'origine des carrosses remonte au règne de François Ier, et d'après certains auteurs, l'invention en est due aux Français ; d'autres, au contraire, l'attribuent aux Italiens. Bien que les mémoires du temps ne l'affirment pas positivement non plus, la vulgarisation en France de ce nouveau mode de transport serait due à la reine Catherine de Médicis. En 1550, on ne comptait que trois carrosses à Paris. Le premier appartenait à la reine Catherine de Médicis ; le second à Diane, fille légitimée de Henri II et femme de François de Montmorency, qui s'en servit pour la première fois le 6 avril 1540 ; le troisième à Jean de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, que son embonpoint empêchait de monter à cheval et qui fut autorisé à posséder ce carrosse.

Le premier président du Parlement de Paris, Christophe de Thou, eut aussi la permission de se servir d'un carrosse ; mais malgré l'autorisation qu'il en avait reçue, grâce à ses attaques de goutte, il n'en faisait usage que pour ses excursions à la campagne. Dans ses Mémoires, de Thou dit que sa mère

est la première femme qui, sans être princesse, ait été autorisée à monter en carrosse

Le privilège d' « avoir carrosse » suscita évidemment la jalousie des autres personnes qui ne tardèrent pas à avoir leur équipage. De Thou ajoute qu'en effet le nombre s'en multiplia tellement vite, qu'on pouvait dire qu'il était aussi grand que celui des gondoles à Venise, et cela sans distinction de qualité ni de rang ; les personnes du plus bas étages s'en servirent indifféremment comme les plus relevées.

Cette mode ne dura pas. Le roi Charles IX y mit un terme en 1563, par les lettres patentes qu'il lança pour la réformation du luxe.

D'autre part, et d'après la même source, l'auteur des *Tablettes chronologiques de l'histoire ancienne*, dit que la première voiture à l'usage des personnes qui parut à Paris, fut le char que Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, envoya à la reine de France (?) (sans date).

TRÉMONT-LA-TOUR.

—

Les marchands de draps de soie au XVIIe siècle (LXVI, 340). — Dans des papiers qui m'ont été confiés, je trouve plusieurs gros cahiers en parchemin (productions en parlement) concernant un procès qui se déroula de la fin du XVIIe siècle. jusqu'au milieu du XVIIIe, entre les héritiers d'un marchand de draps de soie de Poitiers et une famille noble du pays Poitevin.

Quelques pièces de ce dossier font suivre le nom du marchand de draps de soie dont il s'agit dans cette affaire, de cette qualification : « conseiller du roy échevin de la maison commune de Poitiers » ; dans d'autres actes on dit simplement : « marchand de draps de soie » ; dans d'autres encore : « bourgeois de la maison commune de Poitiers ».

Je vois par ces mêmes actes que ce marchand, avant même d'être échevin dans sa ville, avait épousé une personne noble, ou du moins paraissant telle. De ce mariage était née une fille qui épousa un chevalier seigneur de***.

Je regrette de ne pouvoir être plus explicite. Mais pour observer une discrétion, qui, j'en suis certain, sera bien comprise à l'*Intermédiaire*, je ne crois pas devoir donner ici des noms.

Je souhaite que le collabo St-F. qui demande une indication, la moindre soit elle, trouve celle-ci suffisante.

M. A. B.

* * *

La question relève tout entière du *Dictionnaire de Commerce* de Savary des Bruslons, mais il n'est pas très facile de l'en dégager tant elle y est éparpillée. (V. Draps, Soyes, Payements, Merciers).

La cause en est d'abord que ce nom de drap de soie n'a aucune raison d'être puisque le drap de soie n'est pas du drap, mais seulement une étoffe épaisse, lourde et chère, faite de soie à laquelle on donnait communément ce nom, sans qu'il lui fût absolument applicable. Il s'ensuit qu'il n'existait de marchands de drap de soie pas plus au XVIIe siècle qu'avant.

A la vérité, on trouve bien dans les comptes de diverses époques, ces mentions si fréquentes de drap d'or et d'argent et de drap de soie, mais effectivement, il n'y a pas de marchands spéciaux ne vendant que du drap d'or, du drap d'argent ou du drap de soie.

Les vrais vendeurs de ces différentes étoffes, sont les merciers, et c'est dans les règlements de ce troisième corps des six corps de marchands, qu'il faut chercher ce qui concerne les marchands de drap de soie. Les vrais marchands de draps, les drapiers, formaient le premier corps des marchands ; il y avait un antagonisme permanent qui se traduisait par d'éternels procès, entre les deux corporations. « Cependant, les merciers ont toujours prétendu que les Drappiers n'étoient pas en droit de vendre aucune de ces sortes de marchandises (de soie) et qu'ils devoient être restraints aux seuls draps et étoffes de laine pure, ce qui a formé en divers temps des contestations entre ces deux corps qui selon les apparences ne finiront pas de si tôt. » (Savary).

Les merciers divisés en vingt espèces différentes de marchands, comprenaient, dans la seconde catégorie, les marchands « de draps et étoffes d'or, d'argent et de soye ».

L'article XII du règlement de 1613, consacre, dans son premier paragraphe, le droit exclusif pour les merciers d'acheter, de vendre en tous lieux, même dans les pays étrangers, les marchandises d'or, d'argent, de soie, etc.

En résumé, si on trouve des documents désignant au XVIIe siècle, des marchands de drap de soie, il faut traduire cela par de gros marchands, comme sont aujourd'hui encore les marchands de soie de Paris ou de Lyon. Quant à leurs privilèges, ce sont ceux des merciers et on les trouvera dans Savary et dans tous les règlements comme dans l'histoire des anciennes corporations. E. GRAVE.

—

Richard le malpropre LXIV, 189). — Cette taverne existe encore : elle a été remise à neuf en 1894. Et cela a causé une certaine émotion à Londres : voici pourquoi — Je cite un passage d'une correspondance anglaise.

Vers la fin du siècle dernier, un petit brasseur, nommé Nathaniel Bentley, loua une maison dans Bichopsgate, obtint une licence des autorités pour le débit des boissons et ouvrit la taverne qui existe encore aujourd'hui. C'était un brave homme, actif et rangé, sévère sur la qualité des bières et spiritueux, accueillant à la clientèle et distingué parmi ses contemporains par la manie d'offrir des cloches aux églises pour être mises en branle au jour anniversaire de sa naissance. Quand il mourut, aux environs de 1788, il laissait à son fils unique un établissement bien achalandé, une maison de campagne, une assez jolie fortune pour l'époque et une excellente éducation. Ce fils, Richard Bentley continua les affaires de son père.

Jeune, riche, beau garçon, il aima le plaisir. Charles Dickens, qui chercha et retrouva son histoire dans les chroniques de naguère, nous le montre brillant parmi les élégants de la Cité, menant joyeuse vie et faisant sonner les écus. C'était l'époque des plus folles coquetteries anglaises, l'instant où Brummel et le prince de Galles faisaient leur grande affaire d'une nouvelle coupe de *ridingcoat* ou d'une nuance inédite pour les gilets. Dick Bentley ne fréquentait point dans Pall Mall et n'eût pas été reçu à Carlton house, mais il hantait les grandes tavernes ouvertes à la bourgeoisie : *l'Ancre et la Couronne*, dans le Strand, où les clients se nommaient Reynolds, Hogarth, Romney, Graham, où il y avait la table des Français : Pichegru, Paoli, Peltier, Cadoudal, Polignac, Sarrazin ; — la *Tête de Sanglier*, derrière Mansion house, fréquentée par W. Pitt, par Sheridan, Fox, lord Stanhope et par un jeune émigré pâle et pauvre qui était M. le vicomte de Chateaubriand, futur ambassadeur de France à Londres. Dans ce monde de la Cité, Dick Bentley fut notoire par l'élégance de ses manières.

Brusquement, du jour au lendemain, Dick disparut, s'enferma dans sa taverne, ne mit plus le pied dehors. Un violent chagrin l'avait frappé, sa fiancée ayant rendu l'âme juste au moment où il l'attendait avec sa famille pour le repas des fiançailles. En recevant la nouvelle, Dick avait renvoyé ses invités et fermé les portes de sa salle à manger, en déclarant que nul jamais n'y rentrerait. Le dîner fut mangé par les rats et les souris. Le lendemain, Dick congédiait ses garçons de bar, son sommelier, sa domestique Désormais il se laisserait vivre, mangeant et buvant selon les exigences de son estomac, sans serviteurs et sans amis Par une sorte d'habitude il continua d'ouvrir la taverne et de recevoir les clients.

Bientôt son comptoir fut envahi par une saleté repoussante. Des poussières s'accumulaient sur l'acajou que les liquides écoulés transformaient en boue noire et gluante ; les carreaux des fenêtres devinrent opaques, lourds de crasse, voilés de toiles d'araignée ; le parquet ressemblait à la chaussée des lendemains de dégel ; les odeurs nauséabondes flottaient. Dick offrait lui-même le triste spectacle d'un homme abandonné à toutes les négligences, jamais débarbouillé, les mains noires, le linge ignoble, la chevelure confuse et effroyablement habitée. Il y avait gros à parier que cette malpropreté ferait fuir la clientèle ; elle l'attira.

D'abord les amis de Dick l'allèrent visiter par commisération, pour essayer de lui rendre courage et, comme on dit, de lui remonter le moral. Leurs affectueux conseils échouèrent devant ce découragement sans espoir. Le pauvre garçon haussait les épaules. A quoi bon se laver les mains ? Pourquoi balayer la maison ? Qu'est-ce que cela pouvait lui faire qu'on vînt chez lui ou qu'on n'y vînt pas ? Le bruit se répandit de cet étrange abattement et ceux que n'attirait pas chez Dick un sentiment de pitoyable sympathie y affluèrent par curiosité. On faisait une partie d'aller visiter « Dirby Dick », Richard le Malpropre, et d'aller boire d'excellentes choses dans ce taudis abominable. Et l'affluence augmenta avec le temps qui ajoutait constamment à l'intérêt du spectacle — lequel devenait plus extraordinaire à mesure que la saleté augmentait.

Des années s'écoulèrent pendant lesquelles Dick vécut résigné au milieu de cette pourriture, ne recevant personne, préparant ses aliments lui-même. Quand il mourut, — laissant à des collatéraux une fortune considérable avec sa taverne en pleine prospérité, il y avait vingt-six ans qu'on n'avait plus rien nettoyé dans la maison ! Le coroner chargé de constater le décès trouva les appartements dans un état indescriptible, et sous le coup d'une émotion que l'on comprendra sans tenir à la partager, il consigna

sur son rapport « que des cochons à l'engrais auraient *rougi* d'habiter une étable aussi répugnante ». Phrase exquise où s'affirment à la fois le goût délicat des coroners et la pudeur des cochons britanniques. Si le *Temps* comptait seulement trois colonnes de plus, nous prendrions plaisir à reproduire en entier ce procès-verbal, incomparable chef-d'œuvre de bonhomie effarée et de froide ironie.

Le successeur de Dirby Dick n'eut garde de balayer le rez-de-chaussée ouvert au public. Il se contenta de faire restaurer les étages supérieurs que l'on dut longuement débarrasser de ses vermines. Le public house devint ainsi, dans Londres, une sorte de monument historique, la conservation de la crasse assurant la fortune de la maison.

—

La fête des sabots (LXIII, 299, 387, 628 ; LXIV, 80). — Sur le mot Boquillon, voir la fable de La Fontaine, la 1re du Ve livre, *Le Bucheron et Mercure*, vers la fin :

Et boquillons de perdre leur outil,
Et de crier pour se le faire rendre.

V. A. T.

—

Terres délimitées en arc (LXII, 899 ; LXIII, 144, 196, 387). — Dans l'une des belles descriptions de la campagne anglaise, au commencement de *la Barrière*, M. René Bazin parle de « guérets en arc ».

ALBERT DESVOYES.

—

Les chiens de prison au XVIIIe siècle (LX). — Au temps de la Terreur, les chiens de la Conciergerie jouaient un grand rôle. Il paraît cependant qu'ils n'étaient pas tout à fait autant inexorables que leurs maitres, si l'on en juge par le trait suivant. Un de ces chiens était distingué entre tous les autres par sa force, sa taille et son intelligence. Ce Cerbère se nommait Ravage. Il était chargé, pendant la nuit, de la garde de la cour du Préau. Des prisonniers avaient, pour s'échapper, fait un trou tel que rien ne s'opposait plus à leur dessein, sinon la vigilance de Ravage, et le bruit qu'il pouvait faire. Ravage se tut, et le lendemain on s'aperçut qu'on lui avait attaché à la queue un assignat de cent sous avec un petit billet où étaient écrits ces mots : « On peut corrompre Ravage avec un assignat de cent sous et un paquet de pieds de mouton. » Ravage promenant et publiant ainsi son infamie, fut un peu déconcerté par les attroupements qui se formèrent autour de lui et les éclats de rire qui partaient de tous côtés ; il en fut quitte pour cette petite humiliation et quelques heures de cachot. »

Alman. des prisons.

(Extrait du *Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes* par Edmond Guérard, 3e édition. Paris 1876, Firmin Didot, éd. tome Ier, page 210).

P. c. c. : ALBE DE VEOSTRYS.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Carnot et la santé des troupes. — Le Directoire exécutif descendait parfois aux détails les plus infimes. Il ne dédaignait pas de s'occuper de la santé publique. Carnot chargé spécialement des questions qui, de près ou de loin, avaient trait à l'armée s'occupa de l'hygiène du soldat, du comité de santé et, dans l'énorme masse des documents qu'il a rédigés, l'on trouve, non sans quelque surprise, il faut l'avouer, l'arrêté suivant. Arch.nat. A F III.C.338. 1475, p. 34

Du 8 nivôse, an 4. Enreg. n° 161, f. 35.

Le Directoire exécutif, après avoir pris connaissance du rapport fait par le Conseil de santé sur la situation du citoyen Le Roy officr de la légion de police, duquel il résulte que cet officier est attaqué d'une maladie vénérienne invétérée des plus graves qui a résisté à cinq traitements consécutifs par le mercure ;

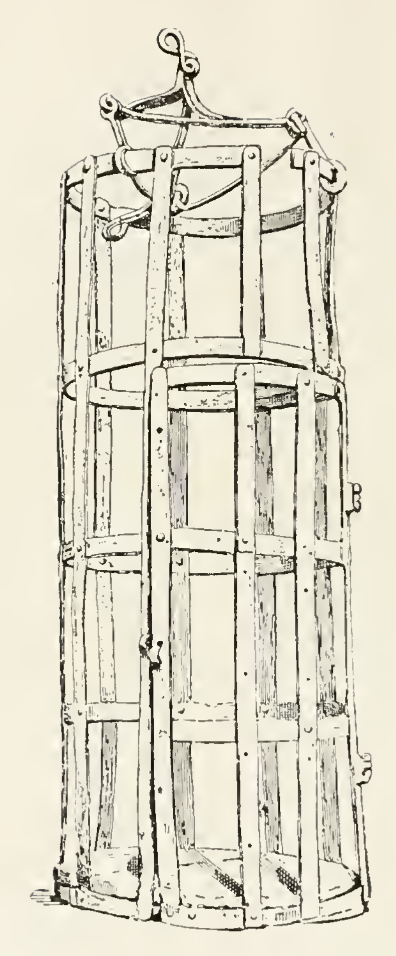
Vu le désir manifesté par cet officier d'être soumis à un nouveau traitement suivant les procédés du citoyen *Laffecteur* et l'offre faite par ce dernier de se charger de la cure du citoyen Le Roy,

Arrête que le citoyen *Laffecteur* est invité à traiter Le Roy suivant sa méthode et qu'après le traitement achevé l'état du citoyen Le Roy sera constaté de nouveau par le comité de santé.

Carnot ; L.-M. Reveillière-Lépeaux ;
Reubell, président.

—

La préparation des journées de septembre 1792. — On n'ignore pas que les 48 sections qui divisaient Paris pendant la Révolution, formèrent autant de petits gouvernements dont les initiatives accéléraient les décisions de la Commune, celles même des Assemblées, Législative et Convention, et au besoin par la manière forte. Les sections tenaient un registre de



LA BAIGNADE DES FEMMES ADULTÈRES

Cage dans laquelle on les enfermait
pour les plonger dans l'eau.

(Musée de Cahors)

Vol. LXIV (Voir colonne 518).

leurs délibérations ; malheureusement, pour la plus grande partie, ces registres ont disparu ou ne nous sont parvenus que mutilés. Le registre de la section de la fontaine de Grenelle est dans ce dernier cas ; ce qu'il en reste est conservé aux Archives de la Préfecture de police.

M. Braesch, dans son remarquable ouvrage sur *La Commune du 10 août 1792*, en cite des passages et notamment, p. 98, deux phrases extraites d'une délibération du 19 juillet 1792, dans lesquelles le patient et savant chercheur est d'avis qu'on ne doit voir que le désir d'obtenir de l'Assemblée législative une adresse aux départements, afin de les rassurer sur les conséquences de la journée du 20 juin Nous croyons, sans forcer les textes, que les citoyens de la section de la fontaine de Grenelle avaient d'autres desseins, sans quoi, que voudrait dire cette phrase, non citée par M. Braesch : « Au moment où la patrie est en danger il serait absurde d'user de vains ménagements avec les traitres, quels qu'ils soient, qui la mettent en péril. »

Afin de permettre à nos lecteurs d'en juger, nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de la délibération, copiée sur l'original qui est entre nos mains. Naturellement il faut placer ce document dans son temps, le rapprocher de l'arrêté de Pétion, maire de Paris, interdisant la sortie de Paris à tous ceux qui n'étaient pas chargés d'approvisionner la capitale, et du décret de Danton, ordonnant les visites domiciliaires qui remplirent les prisons à la fin d'août.

SECTION DE LA FONTAINE DE GRENELLE

—

Extrait des registres des délibérations des assemblées générales de la Section de la fontaine de Grenelle

du 18 juillet 1792' l'an IV de la Liberté.

L'assemblée générale légalement convoquée sur la pétition de cinquante citoyens pour délibérer sur les moyens que peut employer la commune de Paris pour remédier autant que possible aux dangers de la patrie, dangers déclarés par l'Assemblée nationale, l'assemblée générale, constituée aux termes de la loi s'est ajournée au lendemain.

du 19 du dit mois de juillet.

L'assemblée générale légalement convoquée en vertu de l'ajournement arrêté à la séance d'hier et composée de 120 citoyens actifs :

Considérant que le but de tout pacte social est la conservation de la société, qu'au moment où la patrie est en danger il serait absurde d'user de vains ménagements avec les traitres, quels qu'ils soient, qui la mettent en péril, que placés par les circonstances auprès du centre commun où viennent aboutir toutes les conjurations partielles, les citoyens de Paris doivent à la confiance qui leur est témoignée d'une manière si affectueuse, en tant d'occasions par leurs frères des 82 autres départements, de les éclairer sur les manœuvres que le despotisme et l'intrigue osent mettre en usage, même sous les yeux des vainqueurs de la Bastille, pour pervertir l'esprit public, l'assemblée générale arrête qu'elle invitera ses frères des 47 autres sections à nommer dans le plus court délai des commissaires qui, réunis à ceux nommés par elle, rédigeront en commun et au nom de la Commune de Paris une adresse à l'Assemblée nationale pour la prier de ne consulter, dans les grandes mesures qu'elle doit prendre pour mettre un terme aux dangers de la patrie que la suprême loi du salut du peuple, et qui rédigeront pareillement une adresse aux 83 départements dans laquelle la Commune de Paris fera entendre à tous les Français des vérités que l'éloignement et l'intrigue ont peut-être empêché d'arriver jusqu'à eux.

Arrête que le présent arrêté sera porté aux 47 autres sections et à la municipalité qui sera priée de convoquer la Commune avant l'émission du vœu de huit sections, attendu d'urgence et a nommé commissaires MM Merger et Heudier.

Pour extrait conforme à l'original, signé au registre : MAGENDIE, président, LAUGIER, secrétaire.

LAUGIER,
secrétaire greffier.

—

La baignade des adultères. — Au cours de recherches sur les anciennes pénalités contre l'adultère, entreprises en 1904, nous avions la bonne fortune et la surprise de trouver au Musée de Cahors, dans un coin où il était relégué, un objet d'une nature singulière : c'était une grossière cage en fer, dans laquelle, nous affirmait notre guide et excellent ami le libraire Girma, on immergeait jadis les femmes adultères.

Ce mode de correction ne parait guère remonter au-delà du douzieme siècle ; on l'a signalé en Italie, en Angleterre et dans un certain nombre de villes de France ; il y aurait été appliqué aux blasphémateurs, avant de l'être aux femmes libertines. Le public, tres friand de ces spectacles, accourait en foule au lieu

d'exécution. L'immersion avait lieu dans la rivière qui traversait la ville ou passait dans son voisinage. Il y était procédé, sans beaucoup de formalités, au lendemain même du prononcé de la sentence.

On « sa .çait » la femme coupable jusqu'à trois fois, à la grande joie de la foule, pour qui c'était jour de liesse.

Cette pratique subsista encore assez longtemps, puisqu'un Français qui visitait l'Angleterre vers 1700, eut le spectacle d'un pareil supplice ; mais la cage avait été remplacée par une « chaise à plonger ».

A Londres, ce n'est pas aux adultères, mais aux femmes grondeuses qu'on appliquait cette étrange procédure. Voici comment la décrit un témoin :

« On attache un fauteuil à l'une des extrémités de deux poutres parallèles, longues de douze pieds. Le fauteuil se trouve suspendu par un axe entre les deux poutres.

« L'appareil est disposé de telle sorte que l'on peut, une femme y étant assise, élever ou abaisser le fauteuil, sans jamais lui faire perdre la position horizontale.

« On fixe un poteau au bord d'un étang ou d'une rivière ; sur le poteau est placée en équilibre la double pièce de bois, à l'extrémité de laquelle, du côté de la rivire, est suspendu le fauteuil. On y fait asseoir la femme qui fait autant de plongeons que la sentence le prescrit, de façon à lui refroidir son tempérament trop ardent. »

Ces sortes de spectacles étaient pour employer les termes d'un magistrat du dix-septième siècle, plutôt un divertissement pour les spectacteurs qu'une peine pour les coupables ; aussi l'abandonna-t-on peu à peu.

Ont ils subsisté en quelque endroit ? Nos collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourront, sans doute, nous renseigner à cet égard.

Dr CABANÈS.

—

L'illustration de « l'Intermédiaire ». — J'apprécie fort cet embellissement — et je suis sûr de n'être pas le seul à l'apprécier.

Ne pourrait-on indiquer, pour chaque image, à quelle partie du texte elle se rapporte, et ce, au moyen de la notation habituelle de l'*Intermédiaire*. Exemple : « La visite à une accouchée (LXIV, 467) ? »

En cet endroit ne pourrait-on mettre un renvoi « Au musée de Berlin, V. fig. ».

Il y a quelque difficulté parfois à ce que la figure soit brochée en regard du texte ; on pourrait ultérieurement l'en rapprocher lors de la reliure.

— Ce serait ajouter je pense, à l'utilité de l'illustration. SGLPN.

[Nous tenons compte de ces judicieuses observations, le texte renverra à la gragravure et la gravure au texte.

Il est le plus souvent impossible de placer la gravure en face du texte en raison du pliage ; mais à la reliure le placement peut se faire]

—

Toulon toujours menacé. — On remarque que les catastrophes n'arrivent qu'à Toulon. En 1813 on soupçonnait que les catastrophes pourraient n'être pas toujours l'effet du hasard.

1re Division

—

Paris 15 avril 1813.

A Son Excellence le ministre des manufactures et du commerce

Monsieur le comte, une note anonime qui m'a été renvoyée du cabinet de Sa Majesté annonce qu'on doit envoyer à Gênes, sur un bâtiment qui partira de Cagliari, deux caisses marquées *pour piano*, et qui contiendront des matières inflammables destinées à incendier l'arsenal de Toulon et l'escadre. Ce matières seront renfermees dans des bouteilles en verre noir, avec une étiquette imprimée portant « Curaçao d'Hollande ». J'ignore le degré de confiance que mérite cet avis ; cependant je prie Votre Excellence de donner les ordres convenables et faire examiner avec soin les caisses qui pourront être apportées par les bâtiments qui arriveront à Gênes.

J'ai l'honneur...

(Minute)

P. c. c. LÉONCE GRASILIER.

La table du 1er semestre du volume XVIII, au lieu de commencer à 873, commence au delà. C'est une erreur de pagination.

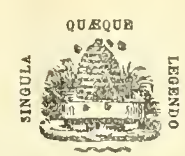
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Octobre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1308 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Prélats à bénéfices à la cour de Ferrare. — Quels étaient les prélats ayant des bénéfices en France qui se trouvaient à la cour de Ferrare du temps de la Duchesse Renée, c'est-à-dire entre 1535 et 1558 ? N'y avait-il pas un César de Borgogni et ses deux coadjuteurs ?

S. F.

—

Camilly ou Maïllé. — Dans son discours du 8 frimaire an 2 aux Jacobins, Robespierre, dénonçant les tartuffes du patriotisme, les contre-révolutionnaires en bonnets rouges, apporta à l'appui de sa thèse cette présicision :

Nous saurons comment l'évêque de Camilly, de l'Assemblée Constituante, se trouve à la tête de la section des Tuilleries, cet homme qui semble aujourd'hui sacrifier à la raison en s'accusant de ses vieilles erreurs et qui ferait le procès à tous ceux qui se sont montrés au 10 août, au 31 mai, si le régime qu'il provoque venait à renaître.

(*Moniteur*, réimp. t. XVIII, p. 348).

Je ne connais pas d'évêque ni de constituant du nom de Camilly. Le journal aura déformé le nom du personnage désigné par Robespierre. Ne serait-ce pas de Maillé (évêque de Saint-Papoul) qu'il faut lire ? Mais M. de Maillé était-il à Paris en novembre-décembre 1793 ? Habitait-il la section des Tuileries ? En était-il devenu le président ?

Elysée Loustalot.

—

Danton et Marie-Antoinette. — Louis Blanc faisant le récit de la captivité de Marie-Antoinette, raconte que Mercy-Argenteau essaya de la faire évader en s'adressant à Danton :

Le comte de Mercy-Argenteau était alors à Bruxelles (en août 1793). Vivement alarmé, il dépêcha un émissaire à Danton, lui promettant une somme d'argent considérable s'il consentait à s'employer en faveur de Marie-Antoinette, et l'on assure que Danton promit son concours, sans en accepter le prix.

(*Histoire de la Révolution*, par Louis Blanc. Paris, Docks de la librairie, s. d., t. II, p. 343).

Quelle est la source du récit de Louis Blanc ? Quelle valeur peut-on y attacher ?

Elysée Loustalot.

—

Franc-maçonnerie au XVIIIe siècle. — Existe-t-il une liste complète des affiliés à la Franc-maçonnerie en France à la fin du XVIIIe siècle ?

C. B.

—

Documents biographiques sur la princesse Mathilde. — Occupé de pré-

parer une grande biographie de Mme la Princesse Mathilde, biographie dont le premier chapitre vient de paraître dans la *Revue napoléonienne*, je recherche :

1° toutes les lettres, inédites ou publiées de la princesse, et

2° tous les documents relatifs à la princesse qui se trouveraient en France et qui pourraient m'être utiles.

Je désirerais connaître les noms des personnes qui possèderaient des lettres autographes, des notes, des aquarelles, des portraits, des souvenirs de la princesse.

Quelques obligeants lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me renseigner à ce sujet ? Je les en remercie d'avance.

JOACHIM KÜHN.

—

Les prisonniers de Cabrera. — La littérature du sujet est fort abondante. Un des témoignages les plus curieux est les souffrances des infortunés captifs en la relation de Wagré qui a paru, anonyme, en 1828 sous ce titre : *Mémoires d'un caporal de grenadiers ou le prisonnier de l'île de Cabrera*. Paris, 2 vol, in 12.

Dans une publication postérieure : *Les adieux à l'île de Cabrera*, Paris, 1833, signée, cette fois, par lui, Wagré désigne très explicitement le premier ouvrage et se l'attribue. Ce point établi, posons les deux questions suivantes :

1° Comment le comte Fleury, en réimprimant textuellement en 1902 les premiers *Mémoires* de Wagré, ne mentionne-t-il pas cette publication de 1828 ? Son introduction laisserait croire qu'il publie un manuscrit inédit. Ignorerait-il l'édition anonyme de 1828 ?

2° Les deux ouvrage de 1828 et 1833 qui se rapportent cependant aux mêmes faits, qui sont du même auteur, diffèrent totalement dans la seconde partie du récit. Dans le premier ouvrage, Wagré raconte sa fuite de l'île de Cabrera, son arrivée en Espagne, la part qu'il a prise à la campagne de 1814. Dans le second, au contraire, à le lire, il n'aurait quitté ce séjour maudit qu'en 1814, qu'au moment de la libération générale des prisonniers français. Les deux versions paraissent étayées de souvenirs précis, fournis par un témoin oculaire. Comment expliquer cette contradiction ? Un intermédiairiste y réussira-t-il ? NÉRAC.

Vie de Jules César par Napoléon III. — Point que je sache, l'impérial auteur de la *Vie de César* ne publia que deux volumes, s'arrêtant au commencement de la guerre civile.

Sait-on si les manuscrits des volumes successifs existent ? Ou, du moins, connaît-on où se trouvent les nombreux documents et les études que Napoléon III avait recueillis sur César comme matériaux de son travail ? COLOCCI.

—

La Nouvelle-Athènes. — En lisant le *Nouveau conducteur de l'étranger à Paris*, 1829, p. 72, j'ai noté ce passage :

Sur l'emplacement de l'ancien jardin Beaujon, a droite de l'avenue de Neuilly, s'élève le quartier de *la Nouvelle Athènes*, jouissant de points de vue magnifiques; des rues courbes circulant sur le monticule permettent d'y construire des habitations presque champêtres, avec des jardins.

Deux ans plus tard, Lebrun donne la même indication (*Manuel complet du voyageur dans Paris*, 1831, p. 78).

J'avais toujours cru que l'on appelait *Nouvelle-Athènes*, vers 1845, l'actuel quartier Saint-Georges.

GRAMADOCH.

—

Le Ouadaï ou l'Ouadaï ? — Pourquoi nos revues et nos journaux s'obstinent-ils à parler, depuis longtemps déjà, de la conquête *du* Ouadaï et non de *l'*Ouadaï ? Dire *le* Ouadaï me paraît aussi choquant que si l'on disait : *la* Angleterre. J. W.

—

Une tragédie de Bailly. — Lemontey a trouvé dans les manuscrits du premier maire de Paris, Bailly, une tragédie sur *Clotaire*, qu'il composa à quinze ans et dans laquelle il décrivait la mort d'un maire de Paris massacré par le peuple.

A-t-on, — je ne dirai point publié — mais conservé cette vision prophétique chez un adolescent ?

ALPHA.

—

Bernier de Maligny. — Existe-t-il encore des descendants de B. de M., (ambassadeur à Genève en 1792) portant son nom ? Ses deux fils vivant vers 1850 ont dû laisser postérité. Je serais heureux de recevoir tout renseignement sur elle.

Comte DE GUENYVEAU.

Madame de Boistillé. — Je serais très reconnaissant aux aimables confrères qui pourraient me donner quelques notes biographiques sur cette dame et celles dont les noms suivent, lesquelles reçurent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle des brevets de chanoinesse. Je serais heureux d'avoir les noms des parents.

D.A.

—

Coiffier du Breuil (Marie).

—

Du Charoul (Madeleine-Henriette et Marguerite-Paule).

—

La Loue du Masgelier (Elisabeth-Marie).

—

Mason (Marie-Anne-Jeanne-Françoise) de la Croix-Mason (Ferdinande-Bonaventure-Jeanne). —

—

La famille de Chassy. — Originaire du Berry qui porte pour armes : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 étoiles* du même est-elle la même que celle qui est représentée de nos jours par les de Montserrat ? VETUS.

—

L'ébéniste Fleury. — Il a signé quelques meubles : a-t-on des détails sur lui ?

Comte M. DE B.

—

Buste de Paul de Flotte. — Quand Paul de Flotte mourut en Calabre, tué sur le champ de bataille de Solano (1860), la démocratie parisienne organisa une souscription pour donner à l'Italie un buste du héros républicain. L'Empire empêcha cette manifestation ; mais, malgré la défense officielle, le buste de De Flotte fut exécuté. Seulement, pour une raison qui m'échappe, ce buste ne fut pas envoyé en Italie ; il resta à Paris chez le peintre Jobbé-Duval, ami et compatriote de De Flotte.

A la mort de Jobbé-Duval, sa veuve le garda encore longtemps et finit par le confier à la Ville de Paris; ainsi qu'elle-même me l'a dit en 1905.

Toutes mes recherches successives n'ayant pu aboutir à le retrouver, pourrait-on savoir où l'administration municipale de Paris a relégué le buste de Paul de Flotte ? COLOCCI.

Laroche, chirurgien. — Quelque érudit et bienveillant intermédiairiste, pourrait-il me dire, si le chirurgien Laroche est connu ? Ce chirurgien, natif de l'Agenais, avait une certaine réputation d'habileté ; après avoir exercé en Espagne il fut attaché à la cour de Louis XIV.

Il mourut à Versailles à une date que j'ignore. Un de ses fils était chef de bureau à l'Intendance des finances en 1762, sous les ordres de Trudaine.

R. MARBOUTIN.

—

La descendance de Lully. — Un journal musical, *la Romance,* publiait dans dans son numéro du 20 septembre 1834, la note que voici :

> Lulli, le célèbre compositeur de Louis XIV, a des descendants à Paris ; ce sont M. le marquis de Dampierre, pair de France, son frère, M, le comte de Dampierre, et leur sœur, Mme la marquise Dessoles.

J'avoue que la lecture de cette note m'a un peu troublé. Quelqu'un des généalogistes si avertis de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner à ce sujet ?

ARTHUR POUGIN.

—

La maison de Mésenge. — Le Vaillant de la Fieffe, dans son ouvrage intitulé *Les Verreries de la Normandie*, écrivait (p. 324) devoir publier une notice sur la maison de Mésenge, l'une des plus anciennes de la Normandie Où trouvet-on cette notice ? G. A.

—

L'Ordre du Saint Sépulcre sous le gouvernement de la Restauration. — Les ouvrages récents sur l'Ordre du Saint Sépulcre du comte Couret et du comte Pasini-Frassoni n'ont pas donné tous les éclaircissements nécessaires sur la scission qui se forma dans l'Ordre, à l'époque troublée qui suivit la Révolution. D'un document officiel que j'ai sous les yeux, daté de juillet 1819, il résulte qu'il y eut une « Commission dissidente, dirigée par M. Lainé ». Est-ce cette Commission qui aurait obtenu que l'Ordre fût considéré comme français, ou qui aurait au contraire voulu faire retour à la Grande-maitrise, qui siégeait soit à Rome, soit à Jérusalem (je ne sais au juste) ? Ce M. Lainé est-il le généalogiste connu ? Que sont devenues après 1830, les Archives de l'Archiconfrérie royale du Saint Sépulcre, qui s'était, je

crois, agrégée au gouvernement de la Restauration ?

La Coussière.

—

Armoiries à déterminer : 3 poires à tête de serpent. — Un cachet d'origine étrangère portant : *de... au chevron de gueule, accompagné de trois poires (?) de... deux en chef et une en pointe.* La queue des susdites poires est remplacée par un corps et une tête de serpent.

Couronne à demi effacée — (duc ou marquis) surmontée d'une tête de licorne entourée de 2 panaches. G.

—

Armoiries à retrouver : milieu du XVIIIe siècle : d'azur à 2 quintefeuilles en chef et au croissant en pointe, le tout d'argent.

Saint-Saud.

—

Même époque : d'azur au chevron accompagné en chef de 2 molettes et en pointe d'une fleur de... le tout d'argent. Saint-Saud.

—

Fin du XVIIIe : d'or à la fasce de gueules, accompagné en chef d'une guivre de... — (Armes des Colbert avec la fasce en plus ; un Colbert de Castle Hill fut évêque de Rodez en 1781).

Saint-Saud.

—

Armoiries à déterminer : chevron d'or... deux losanges. — A quelle famille appartiennent ces armoiries : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux losanges du même et en pointe d'un lion d'argent ?* Timbre : Couronne de marquis. Supports : 2 *lions.* G. A.

—

Ex-libris à déterminer : de sinople semé de croisettes d'or. — *De sinople semé de croisettes d'or, au lion contourné couronné d'argent, brochant* ; Couronne de comte ; tenants : deux Hercule. Geo Filh.

—

Distique latin du pont Notre-Dame. — Dans une édition (1723) des *Opere Volgari* de Sanazzaro, la note d'un commentateur attribue à l'auteur de l'*Arcadie* les vers suivants, gravés sur le pont Notre-Dame, à Paris :

Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes :
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.

Ces vers se lisent-ils encore sur le pont en question, et Sanazzaro en est-il bien l'auteur ? Nauticus.

—

Grand Port. — Quelque collègue intermédiairiste voudrait-il me renseigner — par le menu si possible — sur ce nom — de ville ou de port ? — que l'on peut voir graver en gros caractères sur le pilier Nord-Ouest de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, à la suite de ceux de Diersheim et de Dusseldorf ? G. d'Argy.

—

Bibliothèque musicale de M. Martin. — En 1885, la bibliothèque musicale et théâtrale de M. Martin, fut vendue à Paris. Le catalogue de cette collection très curieuse s'étend à 178 pages. Les descriptions des 2168 articles sont une contribution véritable à la littérature bibliographique. Sur feu M. Martin, ancien Directeur du Conservatoire de Musique de la ville de Marseille, on désire quelques détails biographiques. Le catalogue donne son surnom seulement, et dans la foule de Martin, l'ancien directeur, dépourvu du prénom, est presque perdu.

William E. A. Axon.

—

Les sorcières de Thessalie. Poème. — Un aimable collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer de qui est un poème commençant ainsi :

Les sorcières de Thessalie.....

A. Cordes.

—

Les artistes femmes annonçant le nom des auteurs. — Depuis quand voit-on des artistes-femmes annoncer le nom des auteurs à la première représentation d'un ouvrage ? E. H.

—

Gueux a-t-il gardé le sens de pauvre ? — Dire d'un pauvre c'est un gueux, serait-ce peindre son état : serait-ce offenser son caractère ? Gueux qui signifiait malheureux et misérable : pourrait-il encore de nos jours, sans confusion, être employé pour malheureux ?

—

Bibliothèque de Napoléon. — A-t-on publié le catalogue des livres du cabinet de Napoléon ?

X. C.

Réponses

—

La réhabilitation de Marie Stuart (T. G. 564; LXIV, 387). — Je n'ai pas l'intention d'engager une polémique en règle avec M. Vico Beltrami au sujet de Marie Stuart, et me borne à dire que des historiens sérieux ont cru, croient encore à sa demi-complicité dans l'assassinat de Darnley. Que ce soit une opinion discutable, soit, en histoire tout peut se plaider et de bonne foi. Que la passion religieuse intervienne ici, soit encore; mais elle peut se rencontrer des deux côtés. Et je ne voudrais pas que le mot de passion employé par moi pût blesser la personne avec qui j'ai l'honneur de croiser la plume; dans la vision des choses humaines, nous avons tous un indice propre de réfraction, et la foi religieuse ou politique en crée un comme tous les autres facteurs passionnels.

Quant à Schiller, ce n'est certes pas dans son théâtre que j'irai jamais chercher des arguments historiques. Certes j'admire fort sa trilogie de *Wallenstein*, mais n'y prendrai ni l'image réelle de la guerre de Trente ans, ni le vrai portrait du duc de Friedland. Sur la *Jeanne d'Arc*, je suis tout à fait d'accord avec M. Vico Beltrami, c'est une œuvre qui, à force de fausseté, serait odieuse si elle n'était surtout ridicule. Le *Don Carlos* n'a guère plus de valeur historique; cependant je ne trouve pas que Schiller fasse de Philippe II « un roi idiot, abruti par un inquisiteur et un jésuite ». Le roi du drame ne manque ni de dignité ni de grandeur; j'admets du reste que celui de l'histoire est autre, et à coup sûr si le marquis de Posa, cette étrange création mantique et jacobine du poète, avait tenu au vrai Philippe II, les propos d'encyclopédiste qu'il lui prodigue si verbeusement, le roi catholique ne se serait pas contenté de l'appeler paternellement « rêveur »; il l'aurait arrêté dès les premières syllabes et confié aux soins de l'Inquisition.

Au sujet de la *Marie Stuart*, comme M. Vico Beltrami j'ai toujours été choqué de voir Marie vieillie et chenue — elle na'vait que quarante-cinq ans, mais la captivité! — amoureuse de ce faquin de Leicester. C'est une grosse tache dans une pièce qui pour le surplus, sauf quelques réserves littéraires, ne me paraît pas du tout être une « mauvaise action ». Ainsi la scène VIIe du Ve acte, où Melvil devenu prêtre absout et communie Marie Stuart repentante et résignée à l'expiation, au martyre, me paraît plutôt belle comme la jugea Mme de Staël. Il est vrai que celle-ci était protestante, et telle âme catholique très délicate peut être blessée de voir mettre sur la scène les sacrements de la Pénitence et de la Communion. Mais il est manifeste pour moi que Schiller, si peu croyant qu'il pût être, ne pensa nullement à être irrespectueux envers la foi catholique.

En définitive, malgré l'aveu de la participation au crime, le beau rôle, la dignité, la grandeur morale sont du côté de Marie, et la reine protestante se montre à plein ce qu'elle fut dans le drame réel, hypocrite, cruelle, odieuse, une vraie fille de Henri VIII, en un mot. Je ne vois rien non plus dans l'œuvre de Schiller qui tende à faire des bourreaux les personnages sympathiques. Il me semble bien que le refus d'Amyas Paulet de se prêter à un crime d'état est authentique.

Après tout, c'est de l'histoire arrangée pour le théâtre, et cette fois l'auteur a moins outrepassé que dans d'autres œuvres, le maximum de fantaisie permise au genre. On ne peut cependant que critiquer la rencontre imaginée entre Elisabeth et Marie. La scène est d'ailleurs très belle, mais historiquement fausse et même impossible Rachel que j'ai vue jouer en 1854, la médiocre adaptation de Lebrun, était admirable, dans tout le rôle de Marie, principalement dans ce choc entre les deux reines, entre les deux femmes.

H. C. M.

—

Le plaidoyer de De Sèze pour Louis XVI (LXIV, 130, 343, 391, 438). — Je suis on ne peut plus surpris de lire dans la communication signée Pierre Meller, que l'on alla chercher De Sèze à Bordeaux pour lui demander de défendre Louis XVI.

C'est le 11 décembre que le roi parut pour la première fois à la barre de la Convention, et peu après celle-ci décréta que l'accusé serait assisté de conseils. Louis demanda d'abord Target, bien qu'il

eût été l'avocat de Rohan dans l'affaire du Collier ; mais il s'excusa sur son âge, pensez donc, il avait 59 ans ! Les 66 ans de Tronchet ne se dérobèrent pas, non plus que les 71 de Malesherbes qui sollicita l'honneur d'être associé à la défense. Ces deux vieillards s'adjoignirent alors comme junior avocat, Romain de Sèze. Et ils n'eurent pas besoin de l'envoyer chercher à Bordeaux ; en vérité dans ce tragique décembre 1792, alors que les semaines valaient des siècles et les jours des années, c'eût été la plus insigne folie d'aller quérir un avocat à cent cinquante lieues de Paris, et encore sans être assuré de son acceptation. Mais il n'était pas besoin de courir la poste pour cela. De Sèze avait depuis longtemps quitté Bordeaux pour Paris où il s'était fait une grande place au barreau ; ainsi il avait défendu et fait acquitter Besenval en 1789, ce qui lui donnait une grande notoriété dans le monde royaliste.

L'anecdote citée n'a donc ni valeur historique ni vraisemblance. Et j'y vois une preuve de plus de la facilité avec laquelle se forment les légendes locales, aussi du peu que valent les souvenirs et les traditions oralement transmises. Je ne dis pas que l'on ne doive pas les recueillir, mais le devoir de l'historien est de les contrôler avec la dernière sévérité.

H. C. M.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII ; LXIV, 54, 98, 148, 196, 246, 392). — Bien que pour des raisons que les lecteurs de l'*Intermédiaire* comprendront, je ne dévoile qu'à contre-cœur un chapitre de mon 2e volume de l'*Histoire de la F.·. M.·.* je crois néanmoins devoir répondre à notre collègue Gall.

J'ai déjà dit que la loge Eclectique de Francfort, en 1786, n'a pu ni provoquer ni tenir un convent

J'ajoute que les idées des membres de cette loge étaient en général conformes aux idées des Illuminées de Bavière, bien connues depuis la publication des papiers saisis chez l'un d'eux. L'illuminisme était le développement normal et fatal de l'idée égalitaire maçonnique : ni Dieu, ni maître : l'homme Dieu, l'homme, Roi, le surhomme moderne.

Rien d'étonnant à ce que dans les loges où l'on professait ces idées, on ait déclaré la guerre aux trônes et aux autels. Sur ce point nous sommes, je crois, tous d'accord.

Mais c'est toute autre chose que de réprouver l'idée monarchique et religieuse et de décréter la mort de deux Rois.

Quant aux révélations du Père Abel, si elles sont de nature à attirer l'attention, et à inciter à une enquête, elles ne peuvent être admises comme preuves, quelle que soit la valeur morale du révélateur auquel on a dit, qu'on avait dit...

Si l'on admet semblable documentation, que pourra-t-on raisonnablement répondre aux francs-maçons qui prétendent, du reste sans aucune autre preuve, que la tradition de leur ordre, que la Révolution antibourbonnienne et sanglante fut l'œuvre des Jésuites qui avaient à se venger de l'expulsion et de la suppression de leur ordre provoquées par Charles III d'Espagne et appuyées par les Rois de France et des deux Siciles et par le duc de Parme. Ces derniers faits semblent exacts, car il est certain que le cardinal Ganganelli pour devenir Clément XIV dut prendre l'engagement d'anéantir l'Ordre. J'en aurais long à dire pour montrer le rôle de la Maçonnerie, au début de cette affaire... Mais passons !

Pour limiter ma réponse au rôle de la F.·. M.·. dans le procès de Louis XVI je ferai remarquer à mon honorable contradicteur :

Qu'au point de vue historique, le fait grave n'est pas la condamnation du Roi à la peine de mort avec ou sans sursis, avec ou sans appel au peuple, obtenu à l'aide d'un scrutin truqué, mais le vote sur la culpabilité du Roi qui fut rendu à l'unanimité !

C'était bien la consécration de la doctrine maçonnique, la suppression de la royauté.

La condamnation à mort du Roi fut un acte odieux, criminel et maladroit au point de vue humain et au point de vue politique. Un acte de vengeance frappant l'homme diminuait l'acte frappant le principe ; au point de vue révolutionnaire ce fut pire qu'un crime. Il n'est pas sans intérêt d'étudier ce problème en lisant les discours de ceux qu'on appelle les régicides et les opinions de ceux qui sans tuer le Roi provoquèrent la chute de la mo-

narchie. Qu'on lise par exemple le discours du modéré féroce que fut Albouys, député du Lot à la Convention !...

En réalité le vote de la mort du Roi fut l'œuvre de Robespierre et de Le Peletier-Saint-Fargeau, sans qu'on ait précisé jusqu'ici celui des deux révolutionnaires qui entraîna l'autre.

C'est une étude à faire et qui provoquera bien des surprises

Je crois que Robespierre était franc-maçon. Son initiation à la Loge d'Hesdin a été affirmée par des historiens autorisés Dans tous les cas, il me paraît que si Robespierre n'était pas initié, il était latomisé comme un véritable maçon, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux.

Le Peletier-Saint-Fargeau était-il maçon ?

Je l'ignore, et je recevrais volontiers toute information à ce sujet.

Latomisé, il l'était certes, et sans réserve.

Fils du rapporteur contre les Jésuites, son rôle au Parlement lors de l'affaire du « Collier » reste à étudier ! Comment expliquer son évolution pendant la Révolution ? Féodal avant le serment du Jeu de Paume, il devint en peu de temps Jacobin d'avant garde, et ce n'est pas sans raison, que, sous la Terreur, son buste accompagnait toujours celui de Marat ! C'est un mystère à éclaircir !...

C'est de ce côté surtout qu'il faut chercher l'action maçonnique.

J'attends toujours le document révélateur de M. Gall. J. G. Bord.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff (LXIII; LXIV, 100, 154, 198). — J'ai négligé, jusqu'à ce jour, de répondre au démenti de M. le comte René de Monti, reproduit dans l'*Intermédiaire* du 20 août dernier Je me trouvais alors à la campagne, et je n'avais pas sous la main le texte du récit de M. de la Roche-Billon. J'hésitais, du reste, à poursuivre la discussion, quelque peu découragé, je l'avoue, par l'habitude qu'ont certains de nos contradicteurs de rejeter à priori tout témoignage qui ne cadre pas avec leur manière de voir.

Quoi qu'il en soit, les deux documents, inédits pour la plupart des lecteurs de l'*Intermédiaire*, dont je faisais mention dans ma réplique à MM. Laurentie et de Reiset.

C'est, d'abord, une lettre de M. le marquis de Clancarthy, publiée par moi dans la *Légitimité* du 1er mars 1898 :

Mon cher Monsieur Renard,

Malgré tout ce que vous avez eu la bienveillance de mettre sous mes yeux, je ne suis pas encore arrivé à être convaincu au point de vue de la Survivance : c'est une question de conscience, et je vous sais d'un jugement bien trop droit pour penser que vous ne comprenez pas mon état d'âme dans une question aussi grave.

Quant à la question de l'évasion, c'est autre chose, et je suis heureux de vous prouver aujourd'hui que je ne manque aucune occasion dans la recherche de la vérité.

Les hasards de la vie m'ayant mis en relation avec un gentilhomme des plus honorablement connus, M de la Roche-Billon, nous en arrivâmes, après avoir fait échange de notre foi politique, à parler de la Survivance et de l'évasion du Temple. Mon nouvel ami m'apprit alors qu'il avait été lié d'amitié avec MM. Edouard et Alexandre de Monti de Rezé, très connus pour leur attachement au comte de Chambord, dont le premier était chambellan en même temps qu'ami et confident.

Un jour que dans un salon de la famille de M. de la Roche-Billon la question était agitée, M. Alexandre de Monti raconta à M. de la Roche-Billon lui-même : que son frère Edouard avait été spécialement chargé par le comte de Chambord de faire toutes les recherches nécessaires pour établir si l'évasion avait eu véritablement lieu ; — que ces recherches furent faites de la façon la plus consciencieuse et que M. de Monti rapporta au comte de Chambord la preuve que le Dauphin avait bien été, en effet, enlevé du Temple et conduit en Vendée ; qu'il avait été là embarqué ensuite à bord d'un navire qui se trouvait dans le port des Sables-d'Olonne et que le capitaine de ce navire était porteur d'un pli cacheté qu'il avait ordre de n'ouvrir qu'à une certaine distance en mer. Enfin, qu'à partir de là, les recherches ne purent continuer, la trace étant perdue.

Il est dès lors certain, d'après cette déclaration, *que M. de la Roche-Billon offre d'attester*, si besoin est :

1° Que le Dauphin a bien été enlevé de la prison du Temple ;

2° Qu'il a été transporté en Vendée, puis embarqué pour une destination inconnue.

Je vous autorise, cher Monsieur, à faire de cette lettre ce que vous jugerez bon, pour rendre hommage à la vérité ; et je serre vos deux mains très cordialement.

Marquis de Clancarthy.

Voici, maintenant, la lettre adressée par M. de la Roche-Billon lui-même à M. de Cornulier-Lucinière :

Pénestin (Morbihan), 5 février 1909.
Monsieur le Comte,

Je me souviens parfaitement de ma conversation avec M. le marquis de Clancarthy et de l'article qu'il fit paraître ensuite dans la revue de la *Légitimité*.

Je ne puis que confirmer ce que j'ai dit à cette époque à M. le Marquis, et approuver ce qu'il a écrit à ce sujet...

H. DE LA ROCHE.

C'est clair et net.

ALBERT RENARD.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G. 534 ; XLIX à LX ; LXI ; LXIII ; LXIV, 9, 99). — Je vous signale l'article du chevalier P. A. Pidoux dans la *Revista Araldica* Octobre 1911. Il accompagne un portrait de Louis XVIII, avec le titre de roy de France et de Navarre, en 1795, c'est-à-dire l'année où Louis XVIII montait moralement sur le trône. Il a été exécuté par Pietro Fontana en 1795, à Rome.

Ce portrait, explique-t-il, a été soumis à l'imprimatur et publié par conséquent, avec le consentement de la cour de Rome, qui, par là même, explicitement reconnaissait la mort de Louis XVII. B.

—

Beaurepaire, gouverneur de Verdun, s'est-il suicidé? (LXIV, 345,392). — Le Dr Cabanès, qui s'est fait une spécialité de l'étude des « Morts mystérieuses de l'Histoire », a publié une étude très poussée sur la question, dans le *Journal de médecine de Paris*, à l'occasion du centenaire de la défense de Verdun en 1892. Il y examine les diverses versions et conclut au suicide.

Nous croyons savoir qu'il se propose de revenir sur le sujet, avec des arguments et des textes nouveaux dans l'ouvrage qu'il prépare et qui doit paraître prochainement sous le titre de : *Légendes et Curiosités de l'Histoire*.

LA R.

—

La statue de Desaix nu (XLII ; XLIII ; XLIV. — Nous avons ouvert une polémique sur cette statue. Il nous avait manqué de la montrer. M. le docteur Cabanès veut bien nous communiquer une très intéressante gravure qui le

représente. Elle porte ce titre « Monument érigé sur la place Victoire, en l'honneur du général Desaix, mort à la bataille de Marengo, le 26 Prairial. An 8 ». A Paris, chez Jean, rue St-Jean, n° 10.

Nous en donnons une réduction hors texte.

—

Les blessures de Napoléon Ier (LXIV 426). — L'inspection du corps de Napoléon Ier révéla plusieurs blessures, quelques-unes très légères et trois fort distinctes :

De ces trois, la première était à la tête, la seconde au doigt *annulaire de la main gauche*, et la troisième à la cuisse gauche ; celle-ci, très profonde, provenant d'un coup de baïonnette reçu au siège de Toulon. C'est la seule dont l'origine puisse être historiquement assignée.

(Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*). BEAUJOUR.

***

Je puis signaler à M. le Dr Bougon les deux articles suivants relatifs aux blessures de Napoléon Ier. A moins qu'il ne les connaisse déjà, peut-être y trouvera-t-il quelques renseignements nouveaux.

1° *Magasin Pittoresque*, n° du 15 août 1903.

2° *Annales politiques et littéraires*, n° du 25 avril 1909.

F. GIRONDEAU.

—

Victor Emmanuel, caporal de zouaves (XLIII ; LXIV, 432, 485). — La question trouve une réponse dans les journaux du 20 octobre 1911 :

A Oudjda, les légionnaires de la 22e compagnie, émerveillés des prouesses de l'aviateur, ont nommé le pilote Serviès caporal honoraire de la Légion étrangère... Les légionnaires sont très fiers de cette prérogative dont ils ont souvent usé en faveur de généraux et d'officiers supérieurs.

C'est dans les mêmes conditions que le soir de la bataille de Palestro, Victor Emmanuel fut acclamé caporal par les zouaves du 3e régiment.

En a-t-il été jamais autrement, même pour le Petit Caporal ?

MADEL.

—

Le canal de Suez primitif (LXIII ; LXIV, 153, 447). — M. L. R., dans sa note publiée par l'*Intermédiaire* du 10 juin

1911, écrivait que Ferdinand de Lesseps, par l'acte de concession. avait reçu le mandat, non de constituer, mais d'organiser une société pour le percement de l isthme de Suez. Maintenant, M. L R. ne revenant pas sur le mot organiser, opposé à constituer, écrit, dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1911 que le mandat de mon père était, non de constituer, mais de fonder.

Pour répondre à ces diverses variantes, de M. L R. je n'ai qu'à reproduire la citation que j'ai faite, dans l'*Intermediaire* du 10 août 1911, du texte même de l acte de concession donnant à Ferdinand de Lesseps « pouvoir exclusif de constituer « et de diriger une compagnie univer- « selle pour le percement de l'isthme de « Suez et l'exploitation d'un canal entre « les deux mers. »

D'autre part, M. L. R. attribue à M. de Negrelli, ingénieur autrichien. l'idée d'un canal direct reliant, sans écluses, les deux mers. On passe ainsi sous silence l'existence et le rôle de trois ingénieurs français, MM. Lepère, Linant Bey et Mougel Bey, qui sont bien pour quelque chose dans l'idée dont on attribue à M. de Negrelli l'initiative et le monopole. Quelques détails historiques sont nécessaires pour préciser ce point.

Dans un mémoire présenté à Bonaparte, le 6 décembre 1800, le célèbre ingénieur Lepère, l'un des savants de l'expédition d'Egypte, signalait déjà les avantages qu'offrirait une communication directe entre Suez et Péluse, si elle était possible.

En 1841, Linant Bey formait avec MM Anderson, John Gliddon et Georges Gliddon, une société pour préparer la construction d'un canal direct de Suez à Péluse, dont Linant Bey avait démontré la possibilité.

En 1847, les Saint-Simoniens, à leur tour, formèrent une nouvelle société d'études pour le percement de l'isthme de Suez et confièrent l'exa en technique de la question à un comité composé de MM. Talabot, ingénieur français, Stephenson, ingénieur anglais, de Negrelli, ingénieur autrichien. M. de Negrelli envoya des ingénieurs étudier le golfe de Péluse. Le parcours de l'isthme fut suivi par M. Bourdaloue, délégué de M Talabot, pour opérer un nivellement. Les travaux de M. Bourdaloue détruisirent une légende remontant à Hérodote, d'après laquelle les deux mers auraient eu un niveau différent.

M. Talabot prononça pour un canal indirect avec écluses au-dessus du Nil, auquel se rallierent les Saint-Simoniens.

M. Stephenson appuya en Angleterre l'opinion de Lord Palmerston déclarant le canal impossible.

Les conclusions de M. de Negrelli, s'il les a soumises aux Saint-Simoniens, n'ont pas, à ma connaissance, été publiées, ce qui n'implique nullement qu'il n'ait pas été partisan du canal direct, car il l'a été effectivement.

Une fois la concession accordée à mon père, en 1854, le Vice-Roi d'Egypte, Saïd Pacha, prescrivit à MM. Linant Bey et Mongel Bey de dresser un avant-projet. Ces ingénieurs conclurent à l'adoption du canal direct recommandé par mon père.

Une commission technique internationale fut, aussitôt après, instituée, en 1855 pour arrêter un projet définitif. Cette commission délégua, afin de procéder à une étude sur place, plusieurs de ses membres, parmi lesquels M. de Negrelli, qui visita ainsi l Egypte et l'isthme pour la première fois. La commission adopta le canal direct proposé par MM. Linant Bey et Mougel Bey.

Dans un autre ordre d'idées, M. L. R. conteste qu'à son âge relativement jeune, et vice-consul auprès d'un consul général, mon père, né en 1795, ait pu, à la fin de 1833, contribuer à l'admission des Saint-Simoniens sur le territoire égyptien.

Arrivé Vice-Consul, en 1832, à Alexandrie, où résidait le consul général, mon père était, en 1833, nommé consul au Caire. Comme consul, et aussi comme vice-consul, il était affectueusement reçu par Méhémet-Ali, non seulement en raison de sa fonction, mais à titre personnel, parce que mon grand-père, Mathieu de Lesseps avait eu une grande part dans l'élévation de Méhémet-Ali. Au cours de l'un de ces entretiens pleins de confiance qui se produisaient souvent entre Mehémet Ali et mon père, le Vice-Roi émit la pensée de ne pas laisser débarquer en Egypte les Saint-Simoniens amenés à quitter la France par l'interdiction de leur culte suivie d'un jugement du Tribunal de

la Seine, expulsés de Bavière, de Constantinople, traqués et emprisonnés de divers côtés. Sans connaître encore personnellement les Saint-Simoniens, mon père, dans un sentiment d'humanité, observa qu'ils devaient bien trouver un asile quelque part, dans le monde, que l'Egypte était trop hospitaliere pour les repousser, que, d'ailleurs, les consuls ayant, en Orient, le droit d'embarquer tout Français causant du désordre, il serait procédé de la sorte, le cas échéant. Rassuré par ces considérations, Méhémet-Ali retira ses objections à l'entrée en Egypte des Saint-Simoniens.

Si le débarquement des Saint-Simoniens avait été empêché, le consul général de France n'aurait pas eu l'occasion, ainsi que le raconte M. L. R., de présenter l'un d'eux, M. Barrault, à Méhémet Ali, circonstance jugée suffisante par M. L. R. pour en déduire que mon père a été étranger à la décision bienveillante du Vice-Roi.

CHARLES DE LESSEPS.

—

Le Louvre pendant la Commune (LXIV, 474). — Le soir même du jour où le commandant (et non le lieutenant) de Sigoyer occupait la place des Vosges (mai 1871), et quelques minutes avant de s'engager seul dans la rue des Tournelles qui devait le conduire à la mort, il me dit qu'il avait sauvé le Louvre où l'incendie s'était déclaré. Seule, la Bibliothèque (perte irréparable) avait été consumée.

D'E.

—

L'incendiaire de la Bibliothèque du Louvre (LXIV, 474). — L'incendiaire de la Bibliothèque du Louvre aurait été un nommé Tournier : c'était, du moins, l'avis de Barbier et de Saint-Georges, avis partagé par M. Dufaure, ainsi que le prouve la lettre suivante, dont l'original est en notre possession.

République française

—

26 mai 1871.

Monsieur le préfet de police,

Je me fais un devoir de vous faire connaître que MM. Barbier et de Saint-Georges, conservateurs et administrateurs de la Bibliothèque du Louvre qui vient d'être brûlée, ont appris à M. l'Instructeur public qui me l'a transmis, que le pétrole a été mis à cet édifice par un colonel de la garde nationale nommé Tournier.

M. le Procureur de la République ne se trouvant pas encore à Paris, il ne nous est pas possible de diriger dès maintenant des poursuites contre le coupable. J'ai l'honneur, monsieur le Préfet, de vous transmettre cet avis, espérant que vous disposerez des moyens de faire arrêter l'auteur de ce crime inqualifiable.

Veillez agréer, monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le garde des sceaux ministre
de la justice.
J. DUFAURE.

Le préfet de police note en marge qu'il charge M. Ansard de faire les recherches nécessaires ; une autre note marginale au crayon parle de la transmission de la lettre avec des documents que l'on possédait déjà.

Je n'ai pas les loisirs de recherchcr si le commandant Tournier fut arrêté, s'il passa en jugement, s'il fut condamné.

Mais sans doute M. Edmond Lepelletier, qui prépare une si complète histoire de la Commune, dont un premier volume très remarquable a paru sait-il et dira-t-il la suite qui fut donnée à cette requête.

M.

—

Les généraux manchots (LXIV, 48, 204, 294). — Le général Sourd, colonel de cavalerie à Waterloo, est amputé du bras droit sur le champ de bataille, par Larrey

Une heure après il remonte à cheval, charge encore les Anglais, conserve le commandement de son régiment jusqu'au licenciement, à Auch, *où il arrive guéri* ! Mort en 1849.

— D'autres amputés : Le général Olivier, mort en activité en 1813, avait eu une jambe emportée par un boulet à la bataille de la Trebbia Le général Pouget, amputé d'un pied après la bataille d'Essling, fait la campagne de Russie.

Pas général mais manchot, le lieutenant-colonel de Montagnac, qui, en 1845 fut tué non loin du Marabout de Sidi-Brahim qu'illustrèrent les survivants de sa petite troupe.

Deux ans avant, dans un corps à corps avec un chef arabe, Montagnac l'abat d'un coup de sabre ; mais telle a été la

violence du choc que, perdant les étriers, il roule à terre et se brise le poignet droit.

Il se fait panser, remonte à cheval et deux mois durant conduit journellement sa troupe au feu. Quand, les opérations terminées, on leva l'appareil, le commandant Montagnac avait complètement perdu l'usage de la main droite. Il apprit à écrire de la main gauche.

THIX.

—

Arbres de la liberté (T. G. 53 ; LVIII à LXI ; LXIV, 350, 393). — Je n'ai pas écrit Piemonteli, c'est Piemonteis qu'il faut lire ; d'ailleurs, par extraordinaire, le nom de ce fonctionnaire impérial existe encore sur la plaque d'une voie publique du 18e arrondissement. C'est son nom qui avait donné lieu au jeu de mots :

Pour bien voir Montmartre
A pied montez-y !

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Abbaye du Val. Famille de Combray (LXIV, 379, 490). — Le récit de M. Ernest Daudet sur le drame de Combray, auquel fait allusion M. E. Grave, sans indiquer en quel ouvrage il se trouve, a paru en 1895, dans *Le Temps*, où il forme seize feuilletons et ensuite dans un volume publié en la même année sous ce titre : *La Police et les Chouans*. Il avait été écrit à l'aide des documents dont s'est ensuite servi M. Lenôtre pour son *Tournebut*.

—

Noms d'évêques (LXIV, 335, 492). — Meaux. — Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, évêque de Poitiers en 1749, tranféré à Meaux en 1759, premier aumônier de Madame Adélaïde, mort à Versailles le 16 février 1779.

Mende. — Pierre de Baglion de la Salle de Saillant, évêque de Mende en 1707, mort à Mende le 27 septembre 1723.

Amiens. — Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, nommé évêque d'Amiens en 1733, mort à Amiens le 10 juillet 1774.

Montpellier. — Louis Renaud de Villeneuve, d'abord évêque de Viviers, transféré à Montpellier en 1748, mort le 24 juin 1766.

Auxerre. — Louis-Daniel-Gabriel de Pestel de Lévis de Thubières de Caylus, évêque d'Auxerre en 1704, mort le 3 avril 1754. Son successeur, Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, transféré de Gap à Auxerre en 1754, ne prit possession qu'en 1755.

G. O. B.

* * *

L'évêque de Bâle Jacobus Christophorus Blarer de Wartensee, né le 11 mai 1542, nommé le 22 juin 1575, joua un rôle important et mourut à Porrentruy, le 18 avril 1608.

Je puis donner de plus amples détails sur ce prélat à M. de S. S. s'il le désire.

NISIAR.

* * *

Evêque de Liège 1864 : Théodore-Joseph Montpellier.

Evêque de Paris 1785 : Leclerc de Juigné.

Evêque de Amiens 1750 : L. Fr. Gab. d'Orléans de la Motte.

Evêque de Mende 1719 : Pierre Baglion de la Salle.

Evêque de Montpellier 1765 : François Renaud de Villeneuve.

Evêque de Novare 1865 : Jacques Philippe Gentile.

Evêque de Suze 1845-1866 : Jean Antoine Oddone.

Evêque de Bâle : 1575-1608 : Jacques Christophe Blaver von Wartensée.

Archevêques de Mayence (*Sancte sedis Moguntinae*) :

en 1558, Daniel Brendel von Homburg.

en 1646, Anselm Casimir von Wambold.

en 1775-1802 : Frédéric Charles Joseph von Erthal, évêque de Worms depuis 1774.

en 1657, le cardinal du titre de Saint-Jean Porte Latine est François Paullucci de Forli.

D. A.

* * *

En 1558, l'archevêque de Mayence était Daniel Brendel von Homburg. Il avait été élu le 18 avril 1555. Il mourut le 22 mars 1582. C'était le 60e évêque de ce siège

En 1646, nous trouvons Anselme Casimir Wambold von Umstadt, 65e évêque de Mayence, élu le 6 août 1629 ; il mourut le 9 octobre 1647.

En 1802, l'archevêque se nommait Carl von Dalberg. Ce fut à cette date que l'archevêché de Mayence fut dépossédé et que les dignités de prince évêque, archichan-

celier et archevêque passèrent au siège de Ratisbonne. NISIAR.

[Nous publierons les autres réponses en suivant ; il est difficile d'éviter les répétitions.]

—

Bossuet et Lamartine (LXIV, 472). — On nous écrit :

Au tome VI, page 211, j'ai bien trouvé le sermon prononcé par Bossuet, le jour de Pâques 1685.

Mais nulle part dans ce sermon, je n'ai pu trouver le passage cité : « Heures rapides, passez pour ceux qui pleurent ; oubliez les heureux. »

Nous avons publié cette note d'après un texte imprimé qui nous avait été communiqué. A ce texte était jointe une référence qui renvoyait à un ouvrage d'un des critiques de Lamartine Dans ce chassé-croisé la référence a disparu, à notre grand regret.

Peut-être à l'Académie de Mâcon saura-t on de quelle étude il s'agit.

Peut-être également est-ce dans un autre sermon de Bossuet qu'il faut chercher ce passage.

Quoi qu'il en soit, il nous faut regretter, en dépit d'une triple caution : celle de lérudit qui nous avait communiqué le texte, de l'auteur du texte et de l'auteur cité, de ne pas avoir vérifié les sources indiquées.

En matière de critique historique,on ne saurait jamais assez s'entourer de précautions.

—

Barbe Cauchon de Maupas (LXIV, 475). — Col. 475, ligne 16, lire : Symphorien de Dufort, baron de Duras.

—

Châtel, directeur de Théâtre (LXIII ; LXIV, 209, 299, 404, 450). — Notre confrère, Le Ripelet, mettrait le comble à son obligeance en précisant les renseignements qu'il a donnés et en permettant de s'adresser à lui-même.

—

La descendance de Léon Curmer (LXIV, 380). — Le colonel Curmer, du génie et son frère M. Curmer ancien directeur des contributions indirectes de la Seine, en retraite à Versailles, pourraient sans doute répondre à la question.

ARD. D.

* * *

1° L'éditeur Léon Curmer est mort sans enfant.

2° La vente de sa bibliothèque particulière, en 1874, a été faite au profit de Madame Léon Curmer, sa veuve.

A.C.

—

Du Quesnay (LXIV, 44, 451). — L'obligeance de M. le Curé de Moraches permet d'ajouter quelques détails.

Chassée de son chapitre à la Révolution, Marie-Thérèse revint dans la Nièvre, où elle épousa M. de La Bussière. (Il y a trois familles nivernaises de ce nom). Celui-ci était un dissipateur et réduisit sa femme à un état voisin de l'indigence. Grâce à une domestique dévouée, Marie-Thérèse vécut entourée des soins les plus assidus,surtout après la mort de son mari. Son frère puîné Jacques Hubert lui avait constitué une rente viagère de 800 francs. Elle mourut à Vézelay (Yonne), le 27 août 1845.

Jacques-Hubert du Quesnay, dernier possesseur d'Agricz, était chevalier de Saint-Louis ; il ne se maria pas.

MADEL.

* * *

La famille du Quesnay est originaire de la Normandie et possédait des biens en Nivernais. Mais presque tous ses membres, par suite d'alliances contractées dans les environs de Montereau (Seine-et-Marne), ont vécu dans la Brie ou le Gâtinais.

On peut consulter utilement sur cette famille :

1° Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, réédition de Laurent à Pithiviers, 3 vol. petit in 4° 1883, t. II, pp. 543 à 545, t. III, pp. 145, 239, 382 (Nota. Se défier de l'édition originale parue et 1630, qui est remplie d'erreurs).

2° Comte de Chastellux. La seigneurie de Varennes, dans la *Revue historique et nobiliaire* de janvier et février 1876, pp. 36 à 46.

3° Paul Quesvers. *Notice historique sur Courcelles en Brie.* Arcis-sur-Aube, Frémont 1888, in 8°, pp. 27 à 33.

4° Quesvers et Stein. *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens.* Paris,Picard, 1897-1904, 4 vol. in 4°, t. IV, pp. 406 à 414.

5° Les cartons 2959, 2960 et 2964 de la série S aux Archives nationales contiennent sur les du Quesnay de nombreux

documents qui n'ont pas été utilisés par Quesvers et Stein dans leur généalogie, très complète d'ailleurs, de la famille du Quesnay.

Malheureusement pour notre collaborateur D. A., qui a posé la question, cette généalogie s'arrête immédiatement avant l'apparition de Marie-Thérèse, le membre de la famille qui l'intéresse particulièrement.

Les renseignements apportés par l'intermédiairiste Madel contiennent de nombreuses lacunes. Mais en soudant la fin de sa communication (à partir d'Antoine Robert du Quesnay) au travail de Quesvers et Stein, on a chance d'obtenir une généalogie parfaite de la famille du Quesnay. ALBERT CATEL.

—

La fille à Foacier (LXIII ; LXIV, 19, 211, 251, 452) — *La Croix illustrée* (15 octobre 1911) publie sur ce sujet une remarquable chronique de M. Ernest Daudet. Nous avons grand plaisir à la signaler

—

Famille de Lingendes (LXIV, 428). — Sur la famille de Lingendes, consulter à la Bibliothèque nationale le manuscrit Fonds français n° 4139. Ainsi, je dois décacher d'avance que les indications généalogiques ne dépassent pas l'année 1646. B.—F.

—

Siéyès fut-il franc-maçon ? (LXIV, 337). — Cadet-Gassicourt, dans son ouvrage : « Le tombeau de Jacques Molai « ou histoire secrète et abrégée des initiés « anciens et modernes, des Templiers, « Francs-Maçons, Illuminés ». (2e édition, à Paris, chez Desenne. *L'an V de l'Ere française*), à la page 63, cite l'abbé Siéyès au nombre des adeptes qui se réunissaient dans le palais du Grand-Maître, Philippe-Egalité, et ensuite dans le village de Passy, et y préparaient la Révolution Il n'est pas inutile de rappeler que Cadet-Gassicourt était lui-même un frère .·.

Deschamps, dans *Les sociétés secrètes et la Société*, tome II, page 138, cite également l'abbé Siéyès ; c'était lui qui présidait le comité de « la Propagande », qui se réunissait 26 rue Richelieu. Il le désigne également comme faisant partie du régime des « Philalèthes » qui se réunissait dans la loge des « Amis Réunis ». G. LA BRÈCHE.

Une sentence de Silvio Pellico (LXIII ; LXIV, 130, 363, 407, 496). — En lisant la communication de notre confrèr Vico Beltrami, qui appelle misérable Pellico, pour avoir dénoncé la conspiration du 1821 et pour avoir été la cause du procès contre le comte Porro, et qui conclut pour son ignominie comme question jugée depuis que Luzio a publié les pièces secrètes du procès, je me suis demandé si, par hasard, Luzio n'aurait pas écrit deux livres différents sur le même sujet... J'ai ici, sur ma table de travail, le *Processo Pellico Maroncelli* édité par Luzio en 1903 et j'ai beau le parcourir d'un bout à l'autre de ses 569 pages, je ne vois pas que de sa lecture ressorte la conclusion passionnelle de notre distingué collègue Vico Beltrami.

Du tout, du tout, du tout !

Pellico débuta dans cette affaire par un geste fort beau. Traqué par les policiers autrichiens, il courut à Come pour avertir et sauver un ami compromis, puis il revint à Milan pour être écroué. Luzio dit :

> Cette précaution de Pellico, qui est toute à son honneur, nous fait déplorer que dans son altruisme il n'ait pas songé à lui-même et que laissant à d'autres le soin de mettre Bonelli sur ses gardes, il n'ait pas préféré se sauver en Suisse ou en Piémont.

(Page 74).

Soumis aux interrogatoires, il nia tout avec une force de caractère admirable. Luzio raconte dans son 5e chapitre ce duel épique entre Silvio Pellico et le terrible juge Salvotti. Ce chapitre est intitulé : *L'héroïque résistance de Pellico*. Héroïque, en effet. Le juge Salvotti dit, dans son réquisitoire :

> Tous les efforts de l'instruction se brisèrent contre le rocher de sa fermeté.

(Page 119).

Malheureusement, Maroncelli, esprit léger et inconscient, égrena le chapelet de ses révélations ; il raconta *tout*. Pellico, mis en présence des aveux de son camarade, comprit, à la fin, qu'une négation absolue devenait insoutenable. — L'aveu de la participation du comte Porro ne sortit pas d'abord des lèvres de Pellico, mais de celles de Maroncelli, le 28 avril. — Pellico lutta encore environ un mois, c'est seulement le 22 mai, que pressé par les ruses habiles du juge Salvotti,

Pellico finit par admettre que Porro en savait quelque chose.

Voici le passage textuel du juge :

Mis dans l'alternative d'attribuer à son camarade Maroncelli le lâche crime de la calomnie ou d'admettre aussi l'erreur de Porro, le prévenu Pellico comprit que sa fermeté ne pouvait plus aller au delà de ces bornes. Par conséquent, sans ultérieure résistance, il accepta dans sa huitième inquisition à admettre ce qu'auparavant il avait tu, c'est-à-dire que la propagande des Carbonari avait eu la pleine approbation du comte Porro.

Donc, toute la « misérabilité » de Pellico consisterait en cela qu'il aurait confirmé le 22 mai ce que l'instruction autrichienne savait déjà depuis le 28 avril par les aveux détaillés de Maroncelli.

Tangl, dans son livre *Die Haft's Pellico s.* affirme que Pellico confirma le nom de Porri parmi les Carbonari quand le juge Salvotti lui eut donné l'assurance formelle que Porro s'était sauvé en Suisse (page 64)

Mais cela importe peu. Il faut plutôt songer que Pellico était depuis sept longs mois dans les cachots de l'Autriche, il gisait dans les terribles *Piombi* de Venise, soumis à des interrogatoires qu'on lui imposait parfois au milieu de la nuit, en le réveillant en sursaut et qui duraient souvent de 7 à 8 heures, pendant lesquelles l'accusé était poussé férocement aux abois par Salvotti, un inquisiteur de première force.

Pellico était un délicat. Gioberti l'appelait mademoiselle ; ses forces devaient être épuisées après sept mois de cachot et de lutte formidable. Peut-on s'étonner que, à bout de forces, il n'eût plus le moyen de nier la participation de Porro à la conspiration, du moment qu'on lui mettait sous les yeux les dépositions précises de Maroncelli ?

Luzio dit à ce propos :

Les procès de 1821 sont inexplicables si on ne tient pas compte d'une sorte d'hypérestésie morale, qui faisait considérer à ces accusés comme une honte répugnante tout mensonge ouvertement débité aux juges (page 115). L'adresse de Salvotti consistait surtout en cela qu'il faisait constamment appel à l'honorabilité de ses victimes : *Comment un gentilhomme tel que vous, peut-il soutenir sans rougir une fausseté si évidente ?* ou bien : *Comment pouvez-vous affubler un ami de l'horrible titre de calomniateur, en déclarant fausse sa déposition ?*. Voilà les contestations presque stéréotypées des pièces de 1821, auxquelles les inculpés cédaient, vaincus, avec la même ingénuité que des enfants, quand on leur dit que le mensonge se voit sur le bout de leur nez (v. page 126).

En employant ces méthodes sur une âme loyale et candide, Salvotti obtînt, le 22 mai, que Pellico avouât la présence de Porro parmi les conspirateurs.

Pellico, — dit le rapport du juge — se trouvait dans une situation morale qui devait l'obliger à nous livrer tous ses secrets *pour se délivrer* des recherches de l'Inquisiteur.

.... Si à la reconnaissance envers Porro on eût joint l'intérêt de sa propre conservation, continue le juge autrichien, ces deux sentiments accouplés n'auraient pas pu facilement être brisés. Leur séparation nous permit de les vaincre. *Pellico crut par son propre sacrifice sauver son bienfaiteur ; il se sacrifia inutilement* car... (page 127).

Et maintenant voici le jugement personnel de Luzio :

Lisant le réquisitoire et les rapports de Salvotti, on peut affirmer que jamais la silhouette morale de Pellico ne s'éclaira d'une lumière aussi éblouissante que par la prose aride de son accusateur C'est une apothéose involontaire, qui nous laisse surpris et émus par la délicatesse de sentiment et l'énergie de caractère déployées par Pellico vis-à-vis de ses juges...

On dirait que Salvotti lui-même dut rougir du viol violent — passez-moi le mot — qu'il avait commis sur cette âme ingénue, exquise, sensible. Et nous sommes fiers de constater par les témoignages les plus insoupçonnables que l'honnête saluçois représenta dignement, dans ce duel avec la brutale justice autrichienne, toute la gentillesse et la noblesse du caractère italien.

La plus cruelle de toutes les souffrances endurées au Spielberg devait donc devenir pour Pellico la calomnie lancée plus tard qu'il avait trahi lâchement son bienfaiteur. Sûr de la droiture de sa conscience, il trouva des accents d'indignation sublime dans une poésie composée parmi les horreurs de la prison de Moravie, poésie qu'il dédia à son ami Confalonieri, et qu'il est bien de relire maintenant que les *documents mêmes de l'Autriche confirment la sincérité et la pureté de Pellico*,.. (page 128).

Telle est la pensée de Luzio sur Pellico.

Je connais Luzio depuis 33 ans, je suis son ami intime (j'ai été même son témoin dans un duel politique), je me porte ga-

rant qu'en lui l'écrivain et l'homme se complètent dans la recherche constante de la vérité et de la loyauté.

Si Luzio, qui travaille depuis 25 ans d'après les documents des procès autrichiens en Italie, donne ce témoignage si net sur Silvio Pellico, je me demande comment notre confrère Vico Beltrami peut se baser sur le livre de Luzio et sur les documents de Luzio, pour soutenir que Pellico est un *misérable* et que son ignominie est historiquement une *question jugée*. COLOCCI.

M. Thiers était-il d'origine juive? (LXIII; LXIV, 217, 259). — Cette supposition est absurde.

Voici l'acte de naissance d'Adolphe Thiers :

Extrait des Registres des Actes de l'Etat Civil

Vingt-neuf Germinal à Cinq heures par devant nous Officier public de la municipalité du Midy canton de Marseille et dans le bureau de l'État-Civil, ont comparu le citoyen Marie-Simon Rostan officier de santé et accoucheur, demeurant rue Latérale du Cours, isle cent cinquante quatre, maison six, lequel, nous a présenté un garçon dont il a dit avoir fait l'accouchement, qu'il nous a déclaré être né le vingt six du présent mois a deux heures une décime de la Citoyenne Marie-Madelaine Amic et de œuvre du Citoyen Pierre-Louis-Marie Thiers, propriétaire actuellement absent, et dans la maison d'habitation de l'accouchée size rue des petits pères sous le numéro quinze, de cinq, auquel garçon il a été donné les prénoms de Marie-Joseph-Louis Adolphe, dont acte fait en présence des Citoyens Pierre Poussel, proprietaire demeurant rue des petits pères et Jeanne Imbert coiffeuse, demeurant même rue, témoins majeurs, desquels le second a déclaré ne savoir écrire et avons signé avec le premier et le comparaissant.

Suivent les signatures.

Collationné le huit septembre mil neuf cent onze.

P. le Maire de Marseille,
L'adjoint délégué,
Signé : LÉVY.

Voici maintenant l'acte de mariage de M. et Mme Thiers.

L'an cinq de la République Française une et indivisible, le vingt-quatre floréal à sept heures cinq décime, nous officier public de la municipalité du Midy, canton de Marseille, après la lecture de la publication de la promesse de mariage faitte conformément à la loi le vingt-deux de ce présent mois, sans qu'il nous soit parvenu aucun empêchement n'y opposition, ainsy que des extraits des actes de naissance des parties, de celui de décès de Marie Clautilde Fougasse sous la date du treize ventoze de cette présente année, consigné dans le registre courant, et ensuite de la déclaration faitte par chacun des dittes parties icy présentes de se prendre en mariage, assistées des témoins cy après nommés, avons prononcé au nom de la loy que le citoyen Pierre Louis Marie Thiers, propriétaire, âgé de trente quatre ans et huit mois, fils de feu Louis Charles Thiers, aussy propriétaire, et de Marie-Marguerite Bronde, survivante, mariés, natif de Marseille, y domicilié avec sa mère aux allées de Meilhan, isle quinze, maison six, section vingt-trois, veuf de la susnommée Marie-Claudine Fougasse d'une part. — Et la citoyenne Marie-Magdeleine Amic, âgée de vingt-deux ans et dix mois, fille de feu Claude Amic négotiant et de Marie Lhomaca survivante aussy mariés, cette dernière icy présente, native de Bone, département des Bouches-du-Rhône, résidant à Marseille depuis son enfance y domiciliée avec sa mère, rue des Petits Pères, isle cinq, maison quinze, même section que dessus, d'autre part : Sont unis en mariage, et de même suite ces époux nous ont déclarés qu'il est issu de leur union un garçon dont la naissance a été constatée le vingt-neuf germinal de cette présente année dans nos registres courants sous les prénoms et noms de Marie-Joseph-Louis-Adolphe Thiers, lequel garçon ces dits époux reconnaissent pour leur fils légitime qu'ils veulent légitimer, ainsy qu'ils légitiment dans la meilleure forme de Droits que ce puisse être, et pour qu'il couste de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent acte fait et publié dans une des salles de cette administration, en présence des citoyens Gabriel-Antoine Richard, propriétaire demeurant rue du Petit Saint-Jean, isle vingt-six, maison neuf, Pierre Olive propriétaire, demeurant aux Allées, isle quatre, maison trente huit, Jean Pastré négotiant demeurant rue Libertas isle soixante-deux, maison trente et Marie-Siméon Rostan officier de santé, demeurant rue Latéral du Cours, isle cent cinquante-six, maison six, témoins majeurs requis par les époux qui nous ont déclaré les connaître, certifié leur état libre et domicile et tout le contenu cy-dessus véritable.

Signés avec les époux, la mère de l'épouse et Nous.

Suivent les signatures.

Sans doute l'acte de naissance laissait des doutes.

L'acte de mariage rétablit la vérité juridique.

Adolphe Thiers est un enfant légitimé par mariage subséquent.

Mes traditions de famille (ma grand mère maternelle était la cousine germaine de Madame Pierre Louis Marie Thiers) avaient laissé ce point dans l'ombre.

Il est intéressant de rappeler que par Marie Lhomaca, Adolphe Thiers est le parent d'André Chénier.

Je possède dans mes archives la gravure de première communion d'Adolphe Thiers.

Geo L.

—

« **Un ami de Valadi** » (LXIV, 429). — J'ai eu le plaisir et l'honneur d'être intimement lié avec le vicomte Eugène de Valady ; il eut même la gracieuseté de m'offrir, alors que nous étions l'un et l'autre au service de Sa Sainteté Pie IX, son portrait en dragon, avec cette dédicace : « A l'un de mes meilleurs amis ». Au cours de nos déambulations au bord de cet admirable lac Albain que dominent le château et la petite ville de Castelgandolfo, le nom du Girondin est venu plusieurs fois dans nos conversations à bâtons rompus, et je n'insistais pas sur ce sujet qui plaisait médiocrement à l'indéfectible royaliste qu'était Eugène de Valady. Cependant, il n'ignorait rien de ce qui avait trait à l'existence de ce parent..... qui avait mal tourné ». S'il était encore de ce monde, je me serais fait un devoir de lui transmettre la dernière livraison de l'*Intermédiaire*.

Mais mon très regretté camarade n'était pas seul de son nom. Il avait plusieurs frères dont l'un, Ildefonse, fut envoyé, en 1871, à l'Assemblée nationale par les électeurs de l'Aveyron. Un autre, leur aîné à tous deux, marié avec Mlle de Casteras, habitait Toulouse et le château de Gratentour... Si le collaborateur R. B. veut prendre la peine d'écrire à M. de Valady à Rodez, je me plais à croire qu'il ne tardera guère à être vite et bien renseigné.

F.

* * *

M. R. B. aura sans doute la réponse qu'il demande en s'adressant à M. le marquis de Valady (et non pas Valadi) à Toulouse, Grande Allée n° 7.

Le vicomte de Bonald.

—

Armoiries des abbés d'Orval (LXIV, 5, 307). — Ce n'est pas évidemment le 8 mars 1703 qu'Henri de Meugen fut bénit à Trêves en qualité d'abbé d'Orval, mais le 8 avril 1668.

R.K.

—

Armoiries épiscopales à déterminer : coupé d'argent au marteau de gueules (LXIV, 479) devise : lire *nascimur ad valores.*

—

Armoiries épiscopales à déterminer. Tour surmontée d'une pyramide (LXIV, 479). — Col. 479, devise : lire *inter instabiles constans.*

—

L'histoire de nos colonies sous la Révolution et l'Empire (LXIV, 427). — Les très remarquables travaux du colonel H. de Poyen dont parle V. A. T., ont paru dans les tomes XXII a XXVII (1894 à 1899 du *Mémorial de l'Artillerie de la Marine*, sous les titres suivants, donnés dans l'ordre chronologique de publication : *Les guerres des Antilles* de 1793 à 1815 ; *La guerre aux îles de France et de Bourbon* ; *Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue.*

En 1896, *Les Guerres des Antilles* de 1793 à 1815 ont été éditées à part, sur un volume, avec 7 cartes, par Berger-Levrault et Cie, à Paris, 5, rue des Beaux-Arts. J'ignore si les deux autres travaux indiqués ci-dessus du savant colonel, ont été l'objet d'une édition spéciale. En ce qui la concerne, la maison Berger-Levrault pourra facilement renseigner, sur ce point le collègue V. A. T.

Nauticus.

—

« **Le Christ au Vatican** » (LXIV, 339, 462, 506). — Je possède dans mes dossiers la lettre suivante que m'adressait à ce sujet Paul Meurice.

Mon cher ami,

Voilà encore la Légende du *Christ au Vatican* qui renaît ; dites donc, je vous prie, et répétez que ces vers ne sont pas de Victor Hugo Vous le pouvez d'autant mieux que vous connaissez, paraît-il, le véritable auteur.

Poignée de main.

Paul Meurice.

En ce qui concerne Victor Hugo, la non paternité est une chose définitivement jugée.

Reste la question :

Quel est le véritable auteur ?

Beaucoup se sont attribué cette paternité. JEAN-BERNARD.

—

Très : j'ai très faim, très soif, etc., (LXI ; LXIV, 318, 412, 463). — « Très soif » n'est pas, selon moi, du bon langage, et comme M. A. Duquet, « très besoin » et « très serviteur » me feraient bondir, si ce n'étaient des badineries intentionnelles qui, d'ailleurs, ne prouvent rien. Mais l'expression « très colonels » — je ne juge pas de l'application — ne me déplaît nullement, bien que un peu hardie. Je trouve meilleur encore « très XVIIIe siècle, très fin de siècle », deux locutions devenues courantes.

Dans ma manière de voir, il est impossible de poser des règles absolues, c'est affaire de sentiment et de goût. Comme en toutes ces choses de finesse, la nuance qui sépare le bon langage du médiocre est impossible à déterminer par géométrie grammaticale. Et c'est fort heureux ; si on le pouvait faire par raison démonstrative, tout le monde écrirait comme tout le monde, ce qui serait tant pis.

H. C. M.

—

Lisable (LXIV, 432). — Je suis très partisan de *lisable*. Pourquoi ne l'emploierait-on pas, aussi bien que tous les mots en *able* déjà admis dans le vocabulaire et dans le dictionnaire des rimes ? Il n'y a aucune raison pour ne pas utiliser, dans le but d'augmenter la clarté de notre langue, une foule de combinaisons de lettres jusqu'à présent inemployées : *lisable* en est une à accueillir. Je suis d'avis que tout ce qui est prononçable devrait servir à exprimer quelque chose, à commencer par *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*. Nous avons là et dans le vieux français, une mine inexploitée de termes concis qui nous permettraient de nommer une multitude de choses nouvelles sans mendier des termes chez les voisins, et sans glisser à l'emploi de dérivés interminables, minables, et si pondérables que l'aimable idiome français deviendra, s'ils se multiplient,... indigérable !

SGLPN.

—

Midi et demi (LXIV, 340, 466. — La première réponse faite à cette question, LXIV, col. 469, me paraît péremptoire et jamais je ne consentirai à dire « midi et demie ». Heure, en effet, n'est nullement sous-entendu dans midi et minuit qui sont des substantifs masculins signifiant « milieu du jour et de « la nuit ». Je tiens donc « midi et demie » pour une incorrection marquée.

H. C. M.

—

Les Jordils (LXIV, 288, 466). — « Dans le *Dictionnaire Géographique de la Suisse* publié sous les auspices de la Société Neufchâteloise de Géographie et sous la Direction de Charles Knapp et de Maurice Borel, (Neufchâtel 1903) on lit : Jordil, forme plus ancienne Gerdil, dérive de l'ancien haut allemand, Garto, jardin. Ce nom, sous les formes Jordils, Jordon, Jordillon, se rencontre dans les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neufchâtel (T. II, p. 619-620). T.

—

Carimara (LXIV, 386, 508). — Sur ce mot, voir la *Revue des Études Rabelaisiennes*, 3e fascicule de 1911 (9e année) — Paris, chez Honoré Champion — page 254 et s. NISIAR.

—

L'étymologie de micmac (LXIV, 240, 416, 507).—L'imagination et la prétention sont bien ébaudissantes des étymologistes qui, incapables de comprendre qu'un mot soit le plus souvent autochtone, lui vont quérir de fantastiques origines. Micmac existait, s'employait populairement en France. La preuve en est dans un vieux conte de l'Aunis, *Le Micmac* (Cf. *La Tradition*, janvier 1900). B.—F.

—

Il est méchant comme un âne rouge (LXIII ; LXIV, 32, 173, 225). — Se dit d'un enfant mutin. Ce mot vient de ce que rouge en vieux français signifiait malin. Il a signifié aussi traître et artificieux, et on trouve dans Cotgrave cet autre proverbe : *Les plus rouges y sont pris*, c'est-à-dire les plus fins et les plus malicieux.

Les Latins ont dit aussi dans le même sens *crimen ruber*, comme on voit dans Martial.

(Article *Rouge* page 575 (édition 735 à Lyon) du *Dictionnaire comique satirique, critique, burlesque, libre et proverbial* par Philibert-Joseph Le Roux.

ED. MARTIN.

Divergences d'arithmétique (LXIV, 96). — Quel que soit le nombre de cases de l'échiquier ou de clous du cheval, etc., le nombre de grains de blé doit être *impair*. Par conséquent, toutes les réponses donnant un nombre pair sont inexactes.

Le nombre cherché est égal a la puissance de 2, dont l'exposant est le nombre de cases ou de clous, cette puissance étant diminuée d'une unité.

Voici les résultats pour 24, 30, 32 et 64 :

$2^{24} - 1 = 16\ 277\ 215.$

$2^{30} - 1 = 1\ 073\ 741\ 823.$

$2^{32} - 1 = 4\ 294\ 967\ 295.$

$2^{64} - 1 = 18\ 446\ 744\ 073\ 709\ 551\ 615.$

TRÉMONT-LA-TOUR.

* * *

Il faudrait d'abord bien poser les conditions du problème : ces divergences proviennent peut être de ce que le récit de la légende qui entoure le jeu d'échecs n'est pas toujonrs rapporté d'une façon identique.

Le seul que je connaisse est le suivant ;

L'échiquier comportant 64 cases l'inventeur devait recevoir :

Pour la 1re case 1 grain de blé
» 2e » 2 (au 2^1) grains de blé
» 3e » 3 (au 2^2) »
» 4e » 8 (au 2^3) »
» 64e » 2^{63} »

(2^{63} étant égal à :
9 223 372 036 854 775 808)

il devait donc recevoir au total :

$1 + 2^1 + 2^2 + 2^3 + \ldots + 2^{63}$ grains de blé.

Mais cette somme n'est autre que celle des termes d'une progression géométrique dont le premier terme a = 1, dont le dernier $l = 2^{63}$ et dont la raison q = 2.

Or, d'après une formule connue cette somme doit être égale à $\frac{lq - a}{q - 1}$ c'est-à-dire à 2^{64} —, et par suite à :

18.446 744 073 709 551 615

Chiffre indiqué par notre collaborateur comme étant celui donné par le *Dictionnaire de la conversation* et par *Un million de faits*

H. S.-D. cependant formule contre cette solution la seule exacte (si, bien entendu, on admet les données ci-dessus) deux objetions que je ne saisis pas :

1° Il dit que ce nombre n'est pas admissible étant donné qu'il n'est pas un multiple de 2 ; au contraire quel que soit le nombre des cases considéré le total des grains de blé sera toujours représenté par un nombre impair

S'il n'y a que 1 case l'inventeur recevra 1 grain de blé.

S'il n'y a que 2 cases l'inventeur recevra 1 + 2 = 3 grains de blé.

S'il n'y a que 3 cases l'inventeur recevra 1 + 2 + 4 = 7 grains de blé et ainsi de suite.

En particulier, il est facile de remarquer que toutes les fois que le nombre des cases considéré est un multiple de 4 (ce qui est le cas de 64) le nombre total des grains de blé se termine par un 5.

2° Il dit que si l'on fait le calcul sur un échiquier fictif de 64 cases, on arrive pour la 64e case au chiffre de 9.223 372 036 854 773 808. C'est très exact, car le nombre ci-dessus représente 2^{63} et c'est bien ce qu'il nous faut.

Ces deux objections (si l'on n'admet mon point de départ) n'auraient donc aucune signification ; mais elles semblent indiquer l'une et l'autre que notre collaborateur s'imagine que l'inventeur doit recevoir seulement le nombre de grains de blé correspondant à la 64e case, alors que dans la version que je connais il doit recevoir le total de tous les grains de blé correspondant à chacune des 64 cases de l'échiquier laquelle somme doit être inférieure d'une unité à 2^{64} ; car quelle que soit la case à laquelle on s'arrête on doit avoir :

$$1 + 2^1 = 2^2 - 1$$
$$1 + 2^1 + 2^2 = 2^3 - 1$$
$$1 + 2^1 + 2^1 + 2^3 = 2^4 - 1$$
$$1 + 2^1 + 2^1 + 2^3 + \ldots + 2^n = 2^{n+1} - 1$$

Il doit sans doute en être de même du probleme relatif à l'achat d'un cheval d'après une mise doublée sur chacun des clous de ses fers. Que notre collaborateur veuille bien en faire connaître les données exactes, car ce doit être à la divergence des données que doit tenir la divergence des résultats.

G. DE MASSAS.

* * *

1° C'est le *Dictionnaire de la Conversation* et *Un million de faits* qui ont raison. La remarque de H. S.-D. au sujet du nombre 615, qui termine celui donnant le total des grains de blé placés sur les 64

cases de l'échiquier : « 615 n'est pas un produit de 2 », est contraire à la réalité mathématique, ce total devant être nécessairement un nombre impair, puisqu'il représente la somme des termes d'une progression par quotient dont la raison est 2, et dont le premier terme est 1 ; c'est-à-dire dont tous les termes sont des nombres pairs, sauf le premier qui est impair.

2° La même étude effectuée au sujet de l'achat d'un cheval, donne les résultats suivants :

Pour 24 clous : 16.777.215 fois le prix du premier clou.

Pour 30 clous : 1.073.741.823 fois le prix du premier clou.

Pour 32 clous : 4.294.967.295 fois le prix du premier clou, chiffre du *Dictionnaire de la Conversation.*

Nous avons supposé que le prix du cheval s'obtenait par le procédé employé au 1° ci-dessus : addition de toutes les mises, doublées à partir du premier clou placées successivement sur chacun des clous des quatre fers du cheval, et non par la valeur du prix du dernier clou. Dans cette hypothèse, comme la somme totale des termes de la progression géométrique considérée : raison 2, premier terme 1, s'obtient en doublant le dernier terme de cette progression et retranchant 1 du produit par 2 de ce terme, on peut obtenir facilement, avec les chiffres ci-dessus, par une opération inverse, la valeur du dernier terme considéré, — 24ᵉ, 30ᵉ, 32ᵉ — de cette progression. Ainsi, en ajoutant 1 à 16.777.215, on obtient 16.777.216, qui, divisé par 2, donne, pour prix du 24ᵉ clou, 8.388 608 fois le prix du premier clou, chiffre indiqué par le *Magasin pittoresque* et obtenu par le calcul d'échiquier de H. S. D.

Le nombre 18.446.744.073.709.551.615 de grains de blé du 1° est tellement prodigieux que l'esprit se rend difficilement compte de sa valeur. On la traduit sous la forme suivante, plus facile à saisir :

En supposant qu'il faille 25 grains de blé pour le poids d'un gramme, cela équivaudrait à 7.378.697 629.483 quintaux métriques et 82 kilogrammes ou 9 848.263.505.978 hectolitres et 42 litres. A raison de 20 francs l'hectolitre, le prix de ce blé serait de 196.965.370.109.568 fr. et 40 centimes — plus de 196,965 milliards, environ 200.000 milliards. En admettant que l'on consomme annuellement trois milliards d'hectolitres dans le monde entier, cette fabuleuse quantité de blé pourrait faire subsister l'espèce humaine pendant plus de 3282 ans.

Terminons en disant qu'il fallait décider, comme nous l'avons fait, que la récompense donnée au brahmane Sissa se composerait de la somme des grains de blé placés sur chacune des 64 cases de l'échiquier, et non pas simplement du nombre des grains placés sur la dernière, et qu'il en serait de même pour le prix à payer au maréchal ferrant : addition du prix des 24, 30, ou 32 clous et non pas simplement la valeur du 24ᵉ, 30ᵉ ou 32ᵉ clou. Ce que nous avons dit plus haut permet, d'ailleurs, d'obtenir facilement, dans le cas contraire, les solutions des deux problèmes considérés.

NAUTICUS.

—

Cacus le premier fumeur (LXIV, 386). — C'est au livre VIII de l'*Enéide* (vers 251 à 255) que le poète nous fait voir un monstre vomissant par la bouche d'épais nuages de fumée :

Ille autem...
Faucibus ingentem fumum, mirabile dictu,
Evomit ; involvitque domum caligine cœca,
Prospectum eripiens oculis, glomeratque sub-
[antro,
Fumiferam noctem...

Quant à la plaisante observation de Dumas, elle me paraît, non pas tirée par la queue, comme les vaches que ce brigand de Cacus avait dérobées, mais quelque peu tirée par les cheveux.

QUÆSITOR.

Mêmes réponses : A. CIM, DEHERMAN, A. CORDES, GIRONDEAU, ROUSSET, VICO BELTRAMI.

—

Les mangeurs d'argile (LXIIIL; XIV, 177, 868). — On a observé que dans toutes les régions de la Zone torride il existait, chez certaines peuplades, un désir étonnant et presque irrésistible de manger de la terre ; cet appétit singulier se manifeste dans la Nouvelle Calédonie, dans l'île de Java, en Guinée, au Pérou, etc.

La peuplade qui paraît être plus que toute autre portée à manger de la terre, est celle des *ottomaques* ; elle habite les

bords de l'Orénoque. Tant que les eaux des rivières sont basses, ces sauvages se nourrissent de poissons et de tortues ; mais dès qu'arrivent les débordements périodiques, cet approvisionnement leur manque absolument, et pendant l'inondation, ils se nourrissent d'une terre glaise, grasse et onctueuse, véritable argile de potier, colorée par un peu d'oxyde de fer. Ils la pétrissent en boulettes, la font cuire à petit feu, et la conservent dans leurs huttes entassées en pyramides. Lorsqu'ils veulent manger leurs boulettes, ils les humectent. Chaque individu, dit M. Humboldt, consomme journellement les trois quarts ou les quatre cinquièmes d'une livre de terre.

Les Ottomaques, qui peuvent prendre leur place parmi les plus laids et les plus sales des hommes, sont de véritables gourmets de terre glaise ; aussi dans la saison même de la sécheresse, et lorsqu'ils ont du poisson en abondance, ils en mangent tous les jours, pour se régaler, quelques boulettes après leur repas. C'est pour eux une sorte de dessert.

Extrait du *Magasin Pittoresque*, année 1833, page 139.

P. c. c. ALBERT DESVOYES.

—

Femmes : la conquête des diplômes masculins. *La première femme scaphandrier* (LIV à LXIV, 177).

Après les femmes avocats et les femmes cochers, nous aurons les femmes scaphandriers.

C'est la brave épouse d'un scaphandrier du Havre, Cannellec qui a eu la première l'idée d'effectuer des plongées. Voici comment elle a expliqué sa vocation :

« — Mon mari, Pierre Cannellec, a-t-elle déclaré est scaphandrier depuis douze ans. Voilà deux ans qu'il est établi au Havre. Dimanche, il avait reçu la mission de faire certains travaux près du pont Chevalier. Lorsque sa plongée fut terminée, il remonta à terre pour prendre son repos

« C'est à ce moment que je lui fis part de mon désir de descendre sous l'eau. Depuis longtemps j'étais curieuse de savoir ce qui se passait là-dessous, mais mon mari n'avait jamais voulu accéder à mon désir. Dimanche, il se décida et aussitôt je mis mon idée à exécution. Du premier coup, j'eus le bonheur de réussir et pendant une demi-heure j'explorai le fond du bassin. Je pus même constater qu'un câble était mal posé et j'en rendis compte à mon mari. J'étais sûre désormais de pouvoir effectuer des plongées sans difficultés ».

*
* *

La première femme prix de Rome.

Le prix de Rome (sculpture) est décernée en 1911 à Mlle Heuvelmans, née à Paris. C'est la première femme prix de Rome.

Courte interview de cette élève :

» Parisienne, je le suis de naissance...

» J'appartiens à une famille de travailleurs ; mon père est ébéniste d'art, et nous habitons le faubourg Saint-Antoine, berceau du meuble.. et c'est là que j'ai été élevée...

— C'est là que vous reçûtes vos premières notions d'art, que vous vint la vocation de la sculpture ?... De bonne heure, vous fûtes artiste ?...

— Oh ! que non pas ! C'est sur le tard que cela m'a pris... J'avais plus de dix-huit ans.

La vocation artistique, ça vous vient comme poussent les champignons, tout d'un coup ! Pendant un peu plus d'un an, j'ai fait un peu de peinture, sous la direction d'Humbert. Mais, un jour, j'ai senti tout d'un coup que je ferais de la sculpture, et c'est la faute à Injalbert !...

Je me suis trouvée soudain en présence d'une de ses œuvres, un masque sur la bouche duquel un gosse mettait la main. Et j'ai été prise d'un désir fou de reproduire cette œuvre. Je l'ai modelée... pas trop mal, m'a-t-on dit, et alors, j'ai continué.

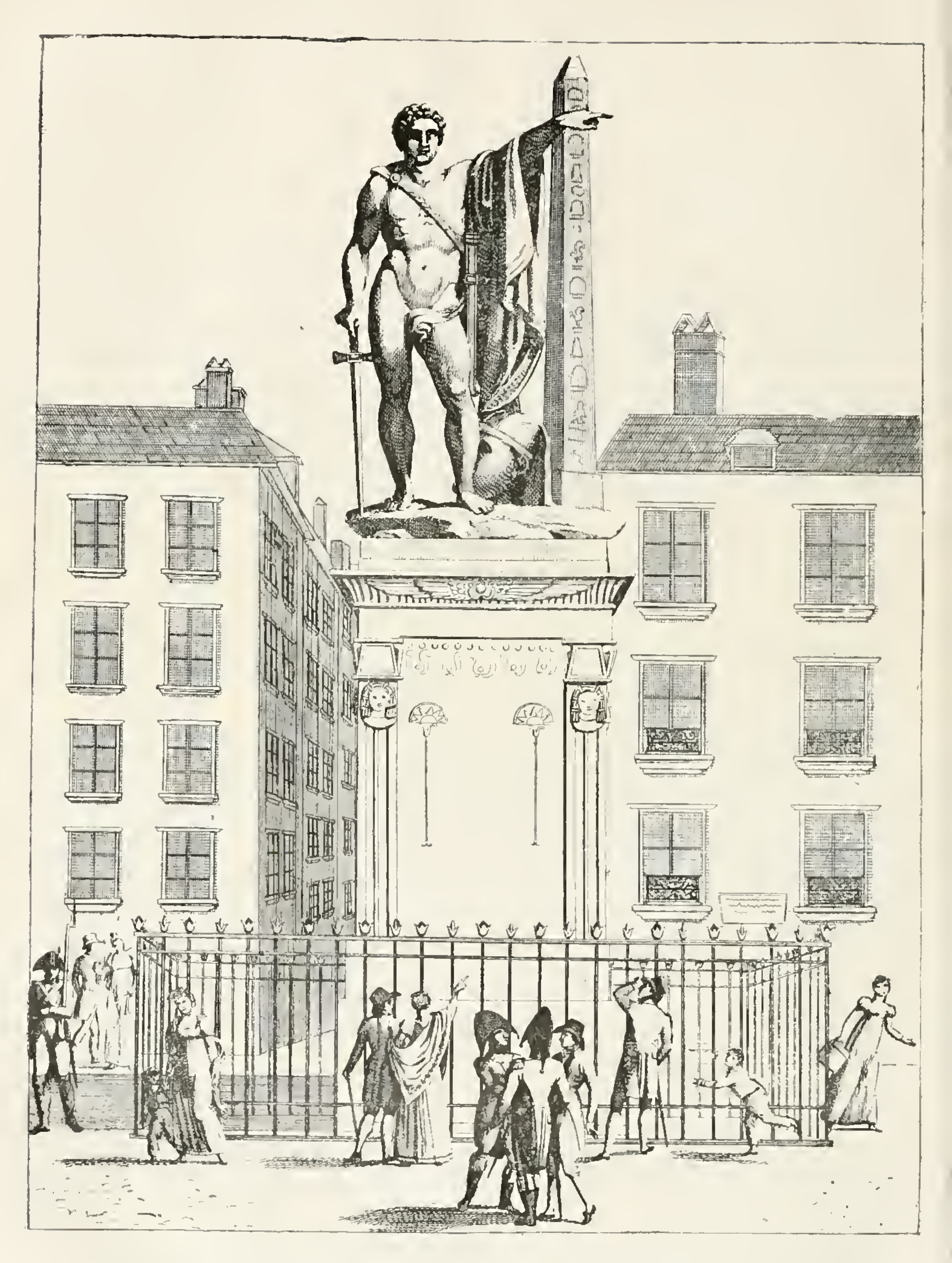
C'était la vocation. Je suivis assidument les cours de sculpture à l'Association philotechnique et quand j'eus réalisé quelques progrès, je rêvai de l'école... J'y fus admise le 19 mai 1904. J'y fus élève de MM. Hannaux et Marqueste, mais je serais injuste si je n'ajoutais pas que je dois également beaucoup à M. Denys Puech. .

Que vous dirai-je de plus ? Je voulais arriver. J'ai travaillé d'arrache pied ; je fus logiste pour la première fois en 1906 et dès lors le fus chaque année... En 1909, j'obtins le second grand prix... C'était un encouragement.

L'année suivante, ce fut une désillusion... Je ne me décourageai pas et, vous le voyez, j'ai eu raison. Je vous ferai grâce des diverses récompenses qu'entre temps j'ai obtenues à l'Ecole maintenant que je suis titulaire de la plus enviée.

—

Mesures à la porte des églises (XLIV). — J'ai vu, vers 1897-1900, une pierre évidée analogue à celle que cite la question, dans le village intérieur



MONUMENT AU GÉNÉRAL DESAIX

Élevé sur la Place des Victoires à Paris, et détruit sous la Restauration à cause de sa nudité.

du fort de Montdauphin (Hautes Alpes); mais non proche de l'église. SGLPN.

—

Un trésor juif (LIII, 163). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1906, Sir Graph présentait, sous le titre de: *Un trésor juif* une curieuse et intéressante coupure du *Moniteur* du 9 brumaire an II, et qui nous apprenait qu'à l'époque révolutionnaire certains juifs d'Avignon cachaient des trésors dans leur lieu de sépulture.

Cette question est restée sans réponse. Mon intention n'est pas d'y répondre après cinq années écoulées; du reste ce serait s'y prendre un peu tard.

Toutefois, et en raison de son homogénéité avec la dite question, je désire faire connaître un fait identique et confidentiel dont j'ai été le seul témoin. Or, en considérant l'invraisemblance de ma communication, qui peut paraitre inventée à plaisir, j'ai besoin du crédit de confiance, que réclame ma sincérité, et j'espère qu'il ne me fera pas défaut.

Voici l'histoire:

Vers la fin de septembre de 1902, en simple promeneur, je visitai le cimetière de Montmartre, dit du Nord.

Je venais de quitter une étroite allée transversale et m'engageais dans l'avenue principale Godefroy-Cavaignac à peu près vers le milieu de la longueur totale de cette avenue et sur le trottoir de droite puisque je me dirigeais vers la sortie.

C'est alors que sans être aperçu d'elle, je vis une femme qui, pensant se trouver à l'abri de tout regard indiscret, était en train de contempler et de classer de grosses liasses de billets de banque. Elle était assise sur un banc qui fort à propos se trouvait juste en face et à un mètre seulement de son caveau de famille. Ce caveau était une construction funéraire que l'on appelle communément une chapelle. La porte de cette chapelle était toute grande ouverte. Sur le banc près de cette femme se trouvait un grand vase en porcelaine décoré.

J'affirme que ce vase devait remplir le rôle de coffre-fort, car au moment précis où elle me vit, elle céda à ce mouvement instinctif d'essayer de dissimuler en même temps ses billets de banque et le vase en question.

Afin de mieux préciser mon affirmation, j'ajoute que ce qui me facilita d'assister à ce spectacle peu ordinaire, c'est que le bruit de mes pas sur la terre ne fut pas perçu d'elle, et lorsque je passai à la frôler, surprise de ma venue elle eut aussi un geste étreint qui trahit en pareil cas un petit ha! étouffé.

Cette étrange scène d'un instant m'impressionna un peu, j'en conviens, mais observant une attitude indifférente, je continuai néanmoins mon chemin le plus tranquillement du monde. J'ai toujours supposé que remise de son état de trouble, la dame a dû penser que je ne m'étais aperçu de rien.

Revenu de cette surprise peu banale, je me demandais, si je devais faire part à un garde de cette aventure peu ordinaire. Mais à quoi bon? Je n'en ai jamais parlé que dans ma famille.

Résumant mon opinion, j'en conclus que ces actes inqualifiables de cacher ainsi son avoir dénotent une mentalité bien proche de la démence. Les juifs d'Avignon, eux, ont encore pour excuse l'insécurité du moment.

Par contre, cette femme du cimetière de Montmartre ne peut être considérée que comme une maniaque guidée par la rapacité qui caractérise tous les avares, ces parasites de la société indignes de posséder. L. CAPET.

—

Figurines (LXIII, 103, 104). — Il y a bien longtemps (quarante ans sûrement, et peut-être plus) que l'administration postale emploie officiellement le terme « figurines » pour désigner les vignettes que le public et les collectionneurs appellent des « timbres-poste ». Les collectionneurs connaissent cette expression depuis que l'administration postale l'emploie, et cela leur est tout à fait indifférent. Ils sont et désirent rester des « collectionneurs de timbres. »

Depuis une vingtaine d'années les expressions « philatélie, philatélistes » tendent à se généraliser. Etymologiquement, elles ne sont pas très heureuses, mais elles valent cependant mieux que « timbrophilie, timbrophiles » ou que « timbrologie ».

Plus particulièrement, les collectionneurs de timbres seraient vexés de se voir désignés par une expression terminée en

« mane »,cela sentirait la monomanie ou le maniaque.

Enfin, pour donner un renseignement complet, j'ajoute, que si les employés des postes appellent un timbre-poste une « figurine » ils appellent un timbre-taxe un « chiffre-taxe ». Ne me demandez pas pourquoi. GEORGES MARESCHAL.

—

Les morts vivants (LXII, 394, 490, 545, 604, 640, 772, 883, LXIII, 720). — En ces derniers temps, les morts vivants vont vite. On lisait dans le *Journal des Débats* du 27 octobre 1910, à la rubrique *Echos* :

Un revenant. — Le poète Emmanuel Bozdech avait vécu à Prague jusqu'à 1889. Il était le meilleur écrivain dramatique de la littérature tchèque. Les œuvres tiennent, aujourd'hui encore la première place dans le répertoire des théâtres de Bohême ; même on a joué en Allemagne avec un grand succès deux de ses pièces les plus populaires, un drame, *le baron Gœrtz* et une comédie le *Maître de l'Univers en robe de chambre*. En 1889, à la suite d'une discussion un peu vive qu'il avait eue avec le directeur du Théâtre-National, il rentra chez lui, empaqueta différentes choses qu'il mit dans ses poches et quitta son domicile en claquant violemment la porte. Le lendemain, le bourgmestre de Prague recevait une lettre datée de la forêt de Bohême et signée de Bozdech. Celui-ci annonçait qu'il mettait fin à ses jours et priait le bourgmestre de percevoir ses droits au profit des pauvres de la ville. « Cette lettre, ajoutait-il, entièrement écrite de ma main, datée et signée, servira de testament. » Quelques jours plus tard, on trouvait sur les bords du lac Noir, près d'Eisenstein, le chapeau du poète On sonda le fond du lac pour découvrir son corps, mais les recherches restèrent sans résultat. Vingt et un ans ayant passé sans qu'on eût d'autres nouvelles, personne ne doutait que Bozdech ne se fût suicidé. Or, voici, disent les *Münchner Nachrichten*,qu'un voyageur tchèque, revenant d'Orient, affirmait l'autre jour l'avoir vu là-bas dans un couvent de catholiques grecs. Informations prises, la nouvelle est exacte ; le suicidé du lac Noir est moins dans les Balkans.

Dans son numéro du lundi 13 février dernier, le *Journal des Débats* publiait à la rubrique *Au jour le jour*, une étude de M. André Michel sur le peintre Félix Ziem. L'éminent critique d'art s'excusait d'être obligé d'écrire un article sans avoir le temps de recourir à ses notes, surpris qu'il avait été au retour d'un voyage, par la mort soudaine de l'artiste. Aux *Echos* des *Débats* du lendemain, on lisait ceci :

Hier, sur la foi d'un bruit venu on ne sait d'où, et qui induisit en erreur plusieurs de nos confrères du matin, nous avons annoncé la mort du peintre Ziem. Il n'en est heureusement rien. Ce bruit était faux, en effet, et il a été démenti par la dépêche suivante expédiée de Mire, où villégiature en ce moment l'excellent maître.

Rassurez-vous, rien de grave ; merci. Amitiés. — Ziem.

Le 15 février, était annoncée la mort du compositeur Charles Lecocq à Clifton (Guernesey) d'après une dépêche de Londres. Dans la soirée, l'*Agence Havas,* qui avait lancé la nouvelle, publiait cet heureux supplément d'information :

Guernesey, le 15 février. — C'est par erreur que nous avons annoncé la mort du compositeur Charles Lecocq : il y a eu confusion, et le défunt est un officier portant le même nom.

Le compositeur Charles Lecocq, très bien portant, assistait même hier à la répétition générale de *Zaza* au théâtre des Arts.

Tout est bien qui finit bien. A qui le tour ? LN. GR.

—

La diligence de Lyon. (LXIV,340, 418). — Le collègue G. Gallois trouvera dans un recueil de contes, passablement lestes, de Jean Babylas, intitulé *La Virginité de Madame Brangien*, *Joyeusetés galantes*. — Paris Bruxelles, A.Brancart,1883,le renseignement qu'il demande sur la Diligence de Lyon La nouvelle,qui a trait à ce sujet est intitulée l'*Idée fixe de Théodore*.

Elle forme un tout complet et achevé. P. B.

[Nous avons fait parvenir les autres réponses directement pour les raisons que nous avons dites].

—

Gasse (LXII, 617, 820, 879). — En Bresse on appelle « un gassouillat » un très petit étang, une mare boueuse. G. DE LA VÉRONE.

—

Donner des épingles (T. G. 318). — De la *Côte d'Or* :

J'ai toujours pensé qu'on ne saurait trop conserver et recueillir certaines coutumes, certains usages très curieux. Dans un précédent numéro, le vieil ami Coullon — le cordial Bourguignon — a narré fort spirituellement « la quête des œufs de Pâques et les echos de la vieille complainte de « la Passion ».

Je l'en félicite encore une fois, car il a su raviver des souvenirs de jeunesse qui réconfortent et font oublier bien des misères. Dans ce charmant village de Larrey, au pied du vieux château féodal visité par le Béarnais et près de ces coteaux qui fournissaient et fournissent encore un petit vin fort estimé, on constatait encore ces années dernières, une curieuse habitude, une coutume singulière. Lors de la publication des bans d'un mariage, le dimanche des publications, la fiancée suivie d'une amie « promenait les épingles », c'est-à-dire qu'elle allait de maison en maison porter dans chaque ménage un ou deux quarterons d'épingles (25 ou 50). Il fallait un véritable panier pour loger les quarterons d'épingles fixés sur du papier rose. Personne n'était oublié. Et, quand arrivait la veille de la noce, tous ceux qui avaient reçu des épingles portaient quelques petits cadeaux dans la maison de la mariée : articles de ménage, beurre, œufs, volailles, et jusqu'à des pots remplis de lait. Quand les époux n'étaient pas bien riches, tous ces cadeaux aidaient à faire la noce ; dans tous les cas, ces offrandes étaient toujours bien accueillies. Aujourd'hui, on promène moins d'épingles. On offre des bonbons, des anis ; mais les visites se restreignent et les offrandes diminuent. Et puis, avec cette triste dépopulation, les mariages sont de plus en plus rares.

Ah ! cher M. Piot, vous aviez bien raison : nos villages s'en vont ! En attendant, qui donc pourrait bien trouver l'origine et la cause de « la tournée des épingles » ?

P. LEONCE.

27 juin 1911.

M. Henri Coullon, le secrétaire général du *journal de la Côte d'Or à Paris*, nous envoie très aimablement la question. La voilà posée.

Mais peut-être pourrait-on la lier à celle déjà posée : « Tirer son épingle du jeu. »

—

Société des Carabots (LXII ; LXIII ; LXIV, 35, 394). — Voir dans le compte rendu du *Bulletin des Sociétés Savantes* de Caen (juillet 1911) :

La communication de M. R. N. Sauvage, archiviste adjoint du Calvados, il examine les diverses étymologies que l'on a proposées du nom des carabots : carabo (cri de ralliement emprunté, peut-être à une chanson) caporaux (allusion à l'envahissement des bas grades de la garde nationale de Caen en 1789, par le petit peuple). Il constate l'emploi en Normandie, dès avant la Révolution, du mot carabot dans le sens de portefaix, débardeur, terrassier, et il en rapproche la forme carabeau, carembeau, usitée dès le XVe siècle avec le même sens dans la région de Lille, Valenciennes et Arras (Bibliothèque d'Amiens, ms. 857, de La Fons, *Glossaire du Nord de la France*, *verbis*), forme qui paraît dériver du nom de Carembaut, l'une des châtellenies de Lille. Recrutée d'abord dans le peuple, parmi les hommes de peine employés aux travaux de la rivière de Caen, la Société des Carabots dut prendre ce nom quelque peu péjoratif dans un sentiment analogue à celui qui fit adopter à Paris le sobrique de Sans-culotte.

—

Réceptions au lit (LXIII, 613, 719, 819 ; LXIV, 468). — Notre confrère ✝ — a mathématiquement raison : la question a été tranchée et jugée en 1688, par La Bruyère au chap. « De la Ville ».

Paris, pour l'ordinaire singe de la cour...

... Le bel et judicieux usage que celui qui préférant une sorte d'effronterie aux bienséances et à la pudeur expose *une femme d'une seule nuit* sur un lit comme sur un théâtre pour y faire pendant quelque jours un ridicule personnage et la livre en cet état à la curiosité des gens de l'un et l'autre sexe, qui connus ou inconnus accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure ! Que manque-t-il à cette coutume pour y être entièrement bizarre et incompréhensible que d'être lue dans quelque relation de la Mingrelie.

Le moraliste n'a pas été loin pour la voir et pour la dire et après la *visite à la Mariée*, purement shoking, c'est le Grand Lever et le Petit Lever de la Cour qui gagnent la Ville et qui, du Louvre à Versailles, passent à la ruelle.

DEHERMANN.

* * *

Puis-je citer, bien qu'elle soit un peu en dehors de la question, cette lettre de Napoléon à Marie-Louise ?

Haynau, 7 juin 1813.

Madame et chère amie, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez fait connaître que vous avez reçu l'archichancelier étant au lit : mon intention est que, dans aucune circonstance et sous aucun prétexte, vous ne receviez qui que ce soit étant au lit. Cela n'est permis que passé l'âge de trente ans.

NAPOLÉON.

P. c. c. F. BARGALLO.

Trouvailles et Curiosités.

L'inscription du tombeau d'un Tascher dans l'église de Rueil, censurée par la Restauration. — On a émis récemment l'idée assez singulière de transporter à la Malmaison les cendres de Joséphine qui reposent dans l'église de Rueil. Dans cette même église sont les restes d'un Tascher de la Pagerie. L'inscription placée sur le tombeau frappa un de ces fonctionnaires trop zélés que les brusque changements de règnes suscitent toujours. Et à ce sujet l'intéressante correspondance qu'on va lire fut échangée. Le fonctionnaire reçut de son chef, le ministre Decazes, une leçon de discrétion et de mesure qu'il n'aura peut-être pas sentie.

Néanmoins l'inscription est traitée comme séditieuse. Il reste à savoir si cette intervention eut une suite.

LÉONCE GRASILIER.

Bureau particulier

—

Destruction des signes proscrits

—

Versailles, 16 mars 1816.

Le Préfet de Seine-et-Oise au Ministre de la Police Générale

Monseigneur,

M. Tascher ayant été inhumé, il y plusieurs années dans une des chapelles de l'église de Rueil, sa famille a fait placer sur son tombeau l'épitaphe ci-jointe.

ROBERTO MARGAR TASCHERIO
DE LA PAGERIE
DOMO ARCE RREGIA IN INS MARTINICA TRIBUNO
IN LEGIONE HONORATORUM ORNAMENTIS
AVREIS DONATO
QUI VIXIT A P. M. L XVI
JOSEPHINA AUGUSTA IMP. NEAPOLIONIS
PATRUO MERITISSIMO
PONI JUSSIT

Elle rappelle le nom de l'usurpateur, et le maire me demande s'il doit la faire disparaître.

J'ai l'honneur de soumettre cette question à Votre Excellence. Sa solution me servira de gouverne pour toutes les inscriptions de ce genre qui pourraient encore exister dans ce département.

Je suis...

Le Préfet.
DESTOUCHES.

Paris, 28 mars 1816.

Le Ministre de la Police Générale au préfet de Seine-et-Oise

Monsieur le Préfet,

Il convient sans doute que le nom et les qualités de l'usurpateur disparaissent de l'épitaphe dont vous m'adressez copie par votre lettre du 16 mars, ainsi que toutes les inscriptions où'ils pourraient encore frapper les regards du public.

Mais il convient aussi lorsqu'il s'agit, comme dans cette circonstance, de monuments particuliers, d'éviter dans l'exécution un éclat plus qu'inutile. Le meilleur moyen que vous indiquait déjà ma circulaire du 24 novembre est, dans ces sortes de cas, faire insinuer aux familles mêmes cette convenance qu'elles doivent sentir aisément et à laquelle elles s'empresseront sans doute de se conformer. Ce n'est que dans le cas d'un entêtement déraisonnable ou d'un refus formel que l'autorité devrait intervenir d'une manière directe pour les mesures d'exécution.

Vous voudrez bien me faire connaître les suites qu'auront eues les premières démarches que vous aurez fait faire auprès de la famille Tascher.

DECAZES.

—

Avant le sabotage. — Les commandement du maçon. « *Délassement des jeunes charpentiers*, à eux adressés par un vieux gâcheur troubadour », etc.. C'est un petit livre qui porte sa date ; on y trouve ce commandement :

Des murs sur le *tas* connaîtras
L'angle, l'aplomb, le percement.
L'épure ensuite tu battras
Avec grand soin et nettement.
Aux pans de bois observeras
Fruit, *charge*, aussi le roulement.
Puis ensuite tu poseras
Refend d'aplomb correctement.
Le comble, tu l'établiras
Et poseras habilement.
Dans les chéneaux tu laisseras
Passage aux eaux fort amplement.
Pour l'escalier étudîras
L'*échappée* attentivement.
Et quand tu *débillarderas*,
Contente l'œil parfaitement.

Les conseils pour le sabotage, c'est autre chose. On a tout de même peine à croire que les « ouvriers conscients » n'étaient pas plutôt les ouvriers qui suivaient ceux-là.

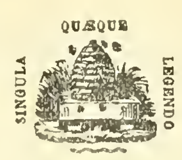
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Novembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1309 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les questions que nous avons reçues sur les armoiries et les généalogies sont trop nombreuses pour être publiées simultanément.

—

Où naquit Boileau. — De M. Georges Cain dans l'une de ses délicieuses *Promenades* du *Figaro* :

Au vrai, où naquit-il Boileau ? M. Charles Guidel qui, dans la série des écrivains français, consacra une magistrale préface à l'œuvre de Boileau, écrit ceci : « Jusqu'à Racine fils, tous les biographes avaient cité Paris comme lieu de naissance de Boileau, mais celui-ci s'élève contre cette opinion, voici ce qu'il nous dit : « Il n'était pas né à Paris, « comme on l'a toujours écrit, mais à Crosne, « petit village près de Villeneuve-Saint- « Georges » ; son père, greffier de la Grand' Chambre du Parlement, y avait une maison où il passait tout le temps des vacances du Palais et ce fut là que, le 1er novembre 1633, ce onzième enfant vint au monde. Pour le

distinguer de ses frères, on le nomma Despréaux, à cause d'un petit pré qui était au bout du jardin. »

Voilà qui semblerait élucider la question. La carte postale aurait raison, le témoignage de Racine fils, qui connut intimement Boileau, semblerait décisif ; cependant une grosse hésitation subsiste, car M. Gidel ajoute : « Mais tout cela est contesté, Boileau serait né à Paris, rue de Jérusalem, à quelques pas du Palais-de-Justice... » Qu'il est donc difficile de saisir la vérité et le triste métier que celui d'historiographe !

—

Composition de la Gendarmerie de Lunéville en 1785. — Dans le *journal de médecine* de 1785, le Dr Saucerotte, membre de l'Académie royale de chirurgie, *second chirurgien-major de la Gendarmerie* à Lunéville, écrit à M. Souville, médecin pensionné de la ville de Calais, au sujet de la guérison de la fièvre quarte, par le moyen de la salivation.

Saucerotte a observé de pareils résultats à l'hôpital de la Gendarmerie à Lunéville chez M. P... gendarme écossais, M. de L... gendarme d'Artois, « qui avait eu quelques *galanteries*, dont il s'était fait traiter convenablement » et chez un valet de brigade de la Compagnie des Gendarmes Anglais.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur la composition et la durée de cette gendarmerie spéciale, à laquelle le baron Percy fut attaché au début de sa carrière de chirurgien militaire ?

Dr Bonnette.

La vaisselle d'Insbruck. — M. Saladin de Dudé, député de Zurich, écrivait de cette ville, le 6 juillet 1814 :

Marie-Louise a passé ici hier au soir pour aller à Aarau. On l'a trouvée maigrie depuis six semaines. Elle se trouve assez désagréablement en Autriche où elle veut encore un peu jouer le rôle d'Impératrice : ce qui l'entoure contribue aussi à l'entretenir dans ses précédentes illusions. L'aubergiste qui la recevra fera bien de surveiller sa vaisselle. Une superbe vaisselle, prêtée à Insbruck, lorsqu'elle y passa il y a cinq semaines, avait disparu. Le gouverneur fit courir après les équipages ; le cortège fut arrêté, fouillé et tout fut retrouvé...

Si è vero, M. Saladin de Dudé entendait-il par « jouer le rôle d'Impératrice » l'art de subtiliser la vaisselle dans les auberges? Et, réellement, cette vilaine aventure arriva-t-elle à Marie-Louise, pendant son passage à Insbruck ?

PAUL EDMOND.

—

La coiffure de Bonaparte. — Les tableaux et gravures, qui représentent Bonaparte en Egypte, nous le montrent avec une chevelure longue ; celles qui nous le représentent en premier Consul nous le montrent avec des cheveux courts.

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il nous dire quand et à quel propos Bonaparte modifia sa coiffure. JEAN C.

—

Les 5.000 barils de M. de Bismarck. — Je viens de lire dans *l'Engineering Magazine*, (sept. 1910, p. 846), grave revue américaine qui traite de questions de technique pure ou d'économie industrielle et que rien n'autorise à confondre avec le *Punch*, une étude, d'ailleurs remarquable, de M. Harrington Emerson, intitulée : *The twelve principles of efficiency*. L'auteur y révèle un détail qui a vivement piqué ma curiosité. D'après M. Emerson, au cours des négociations qui précédèrent le traité de Francfort, M. de Bismark aurait réclamé de la France 5.000 barils vides de vieux champagne ! L'astucieux chancelier ne voulait rien de moins que s'approprier pour le plus grand avantage des fabricants de champagne d'Outre-Rhin le « bouquet » qui imprégnait les précieux barils. M. Thiers refusa avec indignation, ce dont M. Emerson le loue grandement. Toutefois, devant l'insistance de M. de Bismarck, — on sait combien ces Teutons sont têtus, — M. Thiers consentit à céder cinq barils. Mais mieux vaut citer textuellement M. Emerson :

In the peace negociations beetwen Bismark and the French in 1871 it was not the money indemnity, it was not the loss of territory, that prolonged negociations Bismark bethought himself to demand 5.000 empty old champagne barrels, impregnated with the aroma, the bouquet-producing ferment and this the French refused. Thed had consented to pay 1.000.000.000, they broken-heartedly gave up Alsace and Lorraine, but the bouquet of their priceless wines Bismark should not have, and in the end the compromised on five barrels. The French were instinctively governed by supernal common sense

Est-il possible d'obtenir des renseignements plus complets sur cette négociation diplomatique ? JIP.

—

Bastion de France en Barbarie. — Je possède le texte d'un arrêt datant de 1695 où un sieur Jacques d'Heureux, premier valet de chambre du Roy, est qualifié du titre de « Gouverneur pour sa Majesté du *Bastion de France en Barbarie* et des places qui en dépendent ».

Qu'était-ce que le Bastion de France en Barbarie et quelles étaient les places qui en dépendaient ? G. DE MASSAS.

—

Château de Fleury d'Argouges — Bâti par Cosme Clausse sous Henri II, on est en droit de supposer qu'un château plus ancien existait bien avant cette époque, une dalle funéraire de l'église de Fleury portant gravée l'image de « Gauthier, fils de monseigneur Jehan de Flory » et la date 1275 ; ou bien la seigneurerie de Fleury ne comportait pas de demeure féodale. Existait-il un château avant l'œuvre de Pierre Lescot ?

ROBERT GÉRAL.

—

Le château de Ballon. — Le 10 octobre *Le Petit Journal*, et à sa suite les journaux de la Sarthe exposaient, sans grand écho, les doléances d'archéologues apprenant que le château-fort de Ballon, actuellement entre les mains de capitalistes (lisez : *bande noire*) allait bientôt disparaître sous le pic des démolisseurs. Depuis lors, on a fait courir le bruit que, par suite de combinaisons mal définies, le donjon me-

nacé allait être sauvegardé par ceux-là mêmes qui l'avaient abandonné et conduit à l'état de ruine que nous voyons. Quelque confrère de la région mancelle pourrait-il exactement nous renseigner sur ce point intéressant ?

Le 29 octobre dernier, je suis retourné voir le donjon que j'avais visité il y a une trentaine d'années : j'ai constaté son état lamentable, et la disparition des massifs d'arbres centenaires qui couvraient la croupe où se dresse fièrement ce témoin du XVe siècle. Le propriétaire n'a pas hésité à faire tomber cet admirable décor il a devancé la *bande noire*.

Il n'y aurait donc plus, au Mans ou dans la Sarthe, d'amateurs de nos sites remarquables et d'amis de nos vieux monuments ? P. DE MONTLEVRET.

—

Place de Lenche ou Linche, à Marseille. — Je lis, dans le numéro du 10 septembre dernier de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, une notice sur la famille de Riquetti de Mirabeau.

A ce propos, un érudit pourrait-il me renseigner sur l'orthographe véritable du nom d'une place du vieux Marseille où s'élevait la maison natale du grand orateur de l'Assemblée constituante ? Certains ouvrages mentionnent cette place sous le nom de *Place de Lenche* ; d'autres, sous celui de *Place de Linche*. Laquelle de ces deux orthographes est-elle la plus conforme à la vérité historique ?

EMILE LACOSTE.

—

Le Théâtre de Doyen. — Je serais reconnaissant aux intermédiairistes que la question des Petits Théâtres de Paris a intéressés, de bien vouloir me donner les renseignements qu'ils possèdent sur Doyen. Ce comédien fanatique a exercé une influence certaine dans le premier tiers du XIXe siècle, sur une génération bien prédisposée aux manifestations de l'art dramatique.

J'ai plus particulièrement besoin de connaître les faits des dernières années de la vie de Doyen. LOUIS TESSON.

—

Le château de Vauvert. — Où était-il exactement situé ? On en fixe communément l'emplacement à l'endroit où se trouvait le couvent des Chartreux, c'est-à-dire au sud du jardin du Luxembourg, mais la vieille dénomination : *Castellum Vallis viridis*, semble indiquer qu'il était placé *au fond d'un terrain bas*, d'une sorte de *val*. Or, ce n'est pas, je crois, le cas de l'emplacement du couvent des Chartreux que je viens d'indiquer. Il faudrait donc chercher ailleurs la situation du château de Vauvert.

Qu'en pensent les intermédiairistes qui s'occupent spécialement de l'histoire topographique de Paris ?

EMILE BLONDET.

—

Personnages à identifier. — Ne pouvant arriver à l'identification certaine des personnages dont il est question dans le passage suivant daté de 1768, j'ai recours à l'obligeance des collaborateurs.

« La Providence permettait que du nombre de ceux que Louis XV avait la facilité d'admettre dans ses parties de chasse, ses voyages et ses soupers, deux méritèrent d'être suppliciés, l'un en Hollande pour escroqueries de premier ordre, l'autre pour avoir inventé des tortures de l'espèce la plus atroce pour faire périr une femme dans sa petite maison, sans pouvoir être soupçonné d'avoir eu pour but aucune passion. Quelques années auparavant, un de nos jeunes seigneurs s'était infiniment plu à disséquer son cocher, d'autres prenaient des diamants par plaisanterie. Tels étaient nos seigneurs de bon air. » P. CORDIER.

—

Famille Collet de Cantelou. — Je désirerais avoir des documents généalogiques sur cette famille, originaire de Normandie, et possessionnée dans le bailliage de Caux, me semble-t-il.

JOSEPH BALLOFFET.

—

Famille Delevacque. — Je serais très reconnaissant aux confrères en intermédiaire qui pourraient me donner quelques renseignements sur cette famille et en particulier sur N. Delevacque qui fut directeur général des hôpitaux de l'armée de Sambre-et-Meuse (an III) puis agent en chef des hôpitaux de la 27e division (an VII). C. B.

—

Général français baron de Feisthamel — Où pourrais-je trouver une biographie du général baron de Feisthamel qui vi-

vait en 1826 (certo) et qui était un fervent adepte de la classe des lépidoptères dont il possédait une riche collection. Il a le premier, en 1826, fait connaitre au monde entomologique un très beau papillon qui porte son nom le « papilio Feisthamelii ».

Il a en outre mérité les honneurs de la caricature, si l'on en croit Brehm (*Merveilles de la nature*, insectes tome 2, p. 246, édition française de Kunckel d'Herculais).

Où surtout pourrais-je trouver cette caricature ?

Larousse, *Michaud* et la *Grande Encyclopédie* sont muets sur le général entomologiste. DEHERMANN.

—

Capitaine d'Illiers. — Je désirerais quelques renseignements sur d'Hilliers ou d'Illiers capitaine d'état-major en 1837.

S. G. L.

—

Capitaine Sarlat. — Je désirerais quelques renseignements sur Sarlat, capitaine du vaisseau le *Phare* en 1837.

S. G. L.

—

Le colonel Thomas. — Je désirerais quelques renseignements sur le colonel Thomas en 1836. S. G. L.

—

Statues de Larrey. — Nous connaissons deux statues du baron Larrey, l'une érigée dans la cour d'honneur du Val de Grâce, l'autre à Tarbes, au fond des allées Carnot, devant le quartier Larrey (14e d'artillerie et 10e hussards).

Or, dans un journal illustré de 1856, nous avons trouvé la reproduction d'une troisième statue « Le baron Larrey ». (Statue par M. Robinet.)

Un intermédiairiste pourrait-il me dire si cette statue a été réellement coulée en bronze et si elle a été érigée sur une place publique quelconque ?

Dr BONNETTE.

—

L'Héritier de Brutelle, Charles-Louis. — Botaniste français, membre de l'Institut, né en 1746, mort assassiné en 1800.

En 1789, comme commandant de la garde nationale de Paris, il assistait à la journée du 6 octobre à Versailles et sauvait du massacre 11 gardes du corps.

Après sa mort, sa bibliothèque, qui était une des plus riches d'Europe en livres de botanique, fut mise en vente ; tous ses papiers et livres furent achetés par le célèbre botaniste suisse de Candolle.

1° Existe-t-il aux Archives ou ailleurs une relation sur la façon dont furent sauvés de la mort ces 11 gardes du corps ?

2° Existe-t-il un portrait de l'Héritier de Brutelle ?

3° Que sont devenus tous les papiers et livres de l'Héritier achetés par de Candolle après la mort de ce dernier en 1841 ?

PAUL T.

—

Barcilon de Mauvans. — J'ai acquis dernièrement un exemplaire de l'ouvrage bien connu de cet auteur, intitulé : *Critique du nobiliaire de Provence*, par l'abbé R. de B. Mon exemplaire est du XVIIIe siècle, à en juger par l'écriture, le papier et la reliure. Il porte en note, d'une écriture très récente, que l'auteur Simon-Joseph de Barcilon, seigneur de Mauvans, d'après M. de Saint-Vincens, le père, était mort en 1697, âgé de 22 ans et qu'il avait été jésuite. Il me semble avoir lu un autre document sur ce sévère critique. Un de mes confrères ophélètes pourrait-il me documenter à son sujet ?

E. B.

—

Oberkampf et la fabrique de Jouy. — Existe-t-il des ouvrages donnant la biographie d'Oberkampf et retraçant l'histoire de la fabrique de toiles peintes dites « de Jouy » ? Quels en sont les titres et les auteurs ?

JOSEPH BALLOFFET.

—

Adolphe Paban. — Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me donner quelques indications sur le littérateur suivant :

Paban, Adolphe, littérateur français, né à Combes-la-Ville (Seine-et-Marne) en 1839, du sieur Joseph ou Joseph Hermentaire, chirurgien-major de Draguignan ; après avoir étudié la médecine à Paris, fonda la *Revue de Provence* (?) et publia des recueils de vers : *Poésies* (1859-1862) 3 vol. in-18 ; *Mes Tablettes* (1866) in-18 ; *Les Souffles* (1868) in-18 ; *La voix des Grèves* (1869) in-18 ; a publié en outre :

Cantilènes (1862); *Poésies nouvelles* (1861) in-12 à la librairie Vannier.

Cet auteur étant disparu depuis, (serait-il parmi les victimes de la guerre 1870-71 ou de l'insurrection de Paris ?) pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur son père qui fut chirurgien-major, avait été décoré avant 1830,et mis en réforme par Ordonnance Royale du 4 janvier 1840 ?

E. BOUVE.

—

Famille de Reynaud. — Pourrait-on me donner les armoiries exactes de Jean de Reynaud, seigneur de la Tour, d'Orange, lequel épousa Emilie de Bérenger de Beaufin, (celle-ci décédée le 13 août 1728) ? Cette famille Reynaud était déjà qualifiée sous Louis XIV. ADES.

—

De Senozan. — Quels étaient les noms, prénoms et armoiries du père et de la mère de Sabine Olivier de Senozan, mariée en 1778 à Archambaud, vicomte de Périgord, puis duc de Talleyrand ?

BENEDICTE.

—

La Toison d'or et Napoléon. — N'est-il point vrai que malgré son mariage avec Marie-Louise. Napoléon n'a pas eu la Toison d'or d'Autriche... Mais a-t-il eu la Toison d'or d'Espagne, comme d'ailleurs les rois de France ses prédécesseurs qui la recevaient en échange du Saint-Esprit ?

(On connaît mal ce genre d'échange diplomatique qui fait, à l'étonnement du badaud, d'un premier secrétaire de légation étranger de trente ans un commandeur de la Légion d'honneur C'est vrai que rarement un diplomate porte rosette en ville). CHARLES-ADOLPHE C.

—

Armoiries à déterminer. — *D'azur au château... de deux tourelles d'argent surmonté de 3 étoiles de... rangées en chef.*

L. DE C.

—

Armoiries épiscopales à retrouver. — Commencement du XVIIIe : *d'or à l'arbre de... traversé d'une banderole sur laquelle est écrit* : gloria...ne (?)

SAINT-SAUD.

—

Armoiries prélatices à retrouver. — XVIIIe siecle : *écartelé de... à la tour de..., et de... à 2 croissants de.., en pal,celui de la pointe renversé accompagnés de 4 besans ou annelets en croix.* Les 2 et 3 semblent bien de Galbart en Artois. On me dit qu'il s'agirait d'un Abbé de Rokhacca (?) SAINT-SAUD.

—

Armoiries épiscopales à retrouver. – XVIIIe siècle : *écartelé d'or à l'abeille de... et d'azur à la palme* (ou bâton épineux) *d'argent en bande.* En cimier sous le chapeau : les *Conformités de saint François.*

SAINT-SAUD.

—

Armes de la baronne de Breteuil. — Quels étaient le nom et les armes de la femme du baron de Breteuil (1733-1807) ambassadeur à Vienne,dont la fille épousa le comte de Matignon ?

BENEDICTE.

—

La « fascia pedulis ». — Cette sorte de chaussette portée par les soldats romains était-elle aussi portée par les citoyens de Rome ? L'opinion de Voltaire sur l'origine romaine de la chaussette portée par les Highlanders est-elle bien fondée ? Depuis quelle époque exacte les enfants ont-ils porté des chaussettes en Angleterre, puis en France ? VETUS.

—

Les bagues philhellènes. — Il est mentionné, dans un *Code civil ou manuel de politesse* de 1828, la mode, pour une partie de la jeunesse élégante du temps,de porter des anneaux ou bagues *philhellènes*; un obligeant correspondant pourrait-il m'indiquer le « type » de ces bagues, ou m'en donner une sommaire description ?

Z. M.

—

Auteur latin à retrouver. — Dans quel auteur latin se trouve la phrase suivante :

Sol est Apollo, et ipse
Apollo Sol. ?

NAUTICUS.

—

« Olympia ou les Vengeances romaines ». — Dans *La muse du département*, Lousteau lit chez Mme de la Baudraye quelques pages d'un singulier roman intitulé *Olympia ou les Vengeances romaines.* Ce roman est-il connu d'autre part ? Quel en est l'auteur ? Fut-il publié sous un titre différent ?

Il ne semble pas qu'il faille voir là une supercherie littéraire. Je crois plutôt que tous les renseignements donnés par Balzac au sujet d'*Olympia* sont exacts, qu'il s'agit bien d'un roman édité sous l'Empire par Maradan, que l'ouvrage comprend au moins quatre tomes de format in-12 (19 lignes de 23 lettres à la page), qu'il est orné de figures sur bois dont l'une, dessinée par Normand et gravée par Duplat, représente un Amour monté sur une chèvre au galop. « Pour avoir obtenu, sous l'Empire, des vignettes gravées sur bois, — ajoute Balzac — l'auteur devait être un conseiller d'Etat ou Mme Barthélemy-Hadot, feu Desforges ou Sewrin. »

Servant de papier d'emballage, un passage d'*Olympia* tomba sous les yeux de Balzac qui le publia pour la première fois le 26 septembre 1833, sous le titre de *Fragment d'un roman publié sous l'Empire par un auteur inconnu*, dans les *Causeries du monde*, recueil dirigé par Mme Sophie Gay.

GRAMADOCH.

—

M. Anatole France et Virgile. — A la page 238 de l'*Orme du Mail*, M. Bergeret dit que

la gloire de Virgile repose en Europe sur deux contre-sens un non sens et un coq-à l'âne.

Comment expliquer cette appréciation bizarre ?

M. P.

—

Ardièze-Gar : dans un sonnet de Heredia. — Est-il possible d'expliquer les deux mots « Ardièze » et « Gar » qui figurent dans le sonnet de Heredia (*Les Trophées*) intitulé l'*Exilée*.

On cite comme exemple de terme géographique de tous points fantaisistes, le « Gerimadeth » de Victor Hugo (Ruth et Booz) qui, au dire de Heredia lui-même, serait une gageure de Victor Hugo pour « je rime à dait)

(et... comme le soir descendait... — Gar a pour lui l'inscription citée (mais peut-être inventée, par Heredia *garri deo* N'y aurait-il pas une explication à proposer pour « Ardrège », ou faut-il n'y voir qu'une rime riche inventée par Heredia ?

M. E. GODIN.

Chim-chim ; choum-choum ! — Dans le roman de Eça de Queiroz, *Le Mandarin*, publié par *La Revue*, n° du 15 août, p. 513, je lis :

Je ne dis pas à la générale : Bonjour, madame... Courbé en deux, faisant tournoyer mes poings fermés au-dessus de mon front baissé, je fis gravement : chin-chin !

Ce chin-chin ne serait-il pas proche parent du chim-chim Bouddha qu'on entend souvent en Indo-Chine ? Serait-ce le mot annamite xin mal prononcé ? Quelqu'un pourrait-il donner l'origine de ce mot ?

Autre question du même genre. D'où vient choum-choum traduisant le mot ruou qui signie vin annamite, et qu'on appelle improprement alcool ?

E. P.

—

Le mot « corde » au théâtre. — Pourquoi le mot « corde » est il proscrit du langage théâtral ? Sur la scène, les machinistes mettent à l'amende ceux qui oublient que l'on doit dire « fil »,— comme au lieu de « guigne » on dit « cerise ».

d'HEUZEL.

—

Jeu du loto-dauphin. — Un lecteur pourrait-il me donner quelques renseignements sur le jeu du loto-dauphin qui eut, je crois, un assez grand succès à la fin du règne de Louis XVI ? Un exemplaire existe au musée Carnavalet et j'en possède également un.

Quelles sont les origines et la règle de ce jeu ?

PAUL T.

—

Henri Vial. — Le *Dictionnaire des artisans d'art au XVIIe et au XVIIIe siècle* auquel travaillait mon ami Henri Vial, avait pris une grande ampleur le jour où M. Jacques Doucet avait mis à sa disposition ses livres et ses documents. Aussi avait-il résolu de consacrer la première partie de son répertoire aux seuls artisans du bois. Par les soins de M Jacques Doucet, en souvenir de son collaborateur, ce travail sera achevé et publié sous le nom de son auteur.

ALBERT VUAFLART.

[Cette note a été retrouvée dans nos dosssiers où elle était égarée : elle aurait dû paraître depuis longtemps].

Réponses

—

Le plaidoyer de De Sèze pour Louis XVI (LXIV, 139, 343, 391, 438, 530). Nous nous empressons de réparer notre erreur.

N'ayant pas sous la main ses *Souvenirs*, nous avions oublié que le Dr Poumiès citait, en effet, son auteur, un certain *M. de Lacalprade*, dont le nom ne nous avait pas suffisamment frappé.

Nous n'en demeurons pas moins sceptique

Car, nous le répétons, le récit de M. Poumiès, qui le tenait de M. Lacalprade, qui le tenait lui-même de Malesherbes — ce qui fait déjà trop d'intermédiaires — est isolé, sans aucune vraisemblance, et, du reste, en contradiction avec tous les historiens.

Puisque l'occasion nous en est fournie, nous compléterons notre première réponse en rapportant une scène décrite par Morellet, Chateaubriand, Mortimer Ternaux et, surtout, par Cléry, valet de chambre du roi qu'il ne quitta pas durant sa captivité au Temple. M. P. E. Vigneaux, ancien professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, l'a excellemment résumée dans son discours prononcé à l'ouverture des Conférences de l'ordre des Avocats, le 28 janvier 1868 :

« Le soir de cette émouvante journée (*celle du plaidoyer*) les trois conseils revinrent au Temple. Après avoir exprimé de nouveau à de Sèze l'ardeur de sa reconnaissance, le roi prit à part Malesherbes et lui témoigna son regret de ne pouvoir s'acquitter envers ses collègues. — Je n'ai aucun moyen de payer ma dette, dit-il ; j'ai songé à faire un legs, mais le paiera-t-on ? — Il est payé, Sire, s'écria Malesherbes ; le roi, en les choisissant pour ses défenseurs, a immortalisé leur mémoire. L'Europe, la postérité se chargeront de leur récompense ! — Et comme le roi insistait — Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera — Laquelle ? — Embrassez-les, Sire ! — Le lendemain, le roi les presssa contre son cœur et tous fondirent en larmes... »

Peut-on concevoir, après cela, que de Sèze ait même songé à réclamer au roi 24.000 livres, c'est-à-dire plus de 50.000 francs de notre monnaie ? Peut-on admettre aussi qu'en un temps où l'argent se faisait si rare, Malesherbes ait pu faire l'avance d'une somme aussi considérable, alors surtout que rien ne lui permettait d'en espérer le remboursement ?

Mais voici qui n'est pas moins intéressant.

Après n'avoir parlé de de Sèze que pour raconter une histoire qu'il pensait devoir nuire à ce dernier, puisqu'il se dit « fâché » de la rapporter — et qui donc l'y obligeait ? — le Dr Poumiès, ouvrant une parenthèse inattendue sur le père du défenseur, Jean de Sèze, qu'il n'a jamais connu, et rien que pour le charger, lui aussi, d'une anecdote désobligeante, le Dr Poumiès s'exprime ainsi :

« La Comtesse de Rochefort m'a raconté que son grand père, M. de Larroque, ayant un procès au Parlement de Bordeaux, dont il était doyen, aucun procureur ne voulait occuper contre lui. Il s'en trouva un, cependant ; M. de Larroque perdit son procès.

« Quelque temps plus tard, il rencontra ce procureur, qui paraissait embarrassé :

« — Maître, lui dit-il, vous avez bien agi. Mon procès était mauvais, puisque je l'ai perdu. Loin de vous en vouloir, je serais heureux de vous être utile.

« — Ma foi ! Monsieur le Président, vous m'encouragez à vous dire qu'étant sur le point de me défaire de ma charge, je désirerais ardemment être nommé avocat au Parlement.

« — Demain vous le serez, maître de Sèze.

« Car ce procureur était un de Sèze, père du défenseur du Roi. »

Il n'y a qu'un malheur à tout cela, c'est que Jean de Sèze, père du défenseur, n'a jamais été *procureur*. Il fut toujours avocat, et ce qui est mieux encore, il était avocat au Parlement de Bordeaux bien avant que M. de Laroque y devînt lui-même conseiller. En effet, Jean de Sèze a été *immatriculé* le 4 août 1728, tandis que M. de Laroque n'a été *reçu* que le 8 mars 1766, trente-huit ans plus tard ! Mais comment s'en étonner ? Le jour où de Sèze devenait avocat au Parlement de Bordeaux, Pierre-Henri Dumas de Laroque, notre conseiller, né le 29 juin 1736, n'était même pas de ce monde !

Ajoutons que M. de Laroque n'a jamais

été *président*, pas plus qu'il n'a été *doyen* du Parlement. Il se trouvait même, en 1790, quand les parlements furent supprimés, le moins ancien de tous les conseillers de la grand'chambre, dont il faisait partie. Le doyen du Parlement était alors M. de Lacolonie, reçu en 1733. Ajoutons aussi que les propos prêtés à de Sèze et à son interlocuteur n'ont pas de sens, car les conseillers ne « faisaient » pas les avocats. Le Barreau était alors, comme il est aujourd'hui, une carrière libérale, ouverte à tous, et chacun pouvait y être inscrit, à Bordeaux notamment, à condition d'être gradué en droit et d'avoir fréquenté le Palais pendant deux années.

Comme on le voit, cette histoire sur le père du défenseur a été forgée de toutes pièces, et par ce qu'elle vaut, nous pouvons juger de ce que peut valoir celle racontée sur le défenseur lui-même.

QUÆRENS.

—

Les enfants naturels de Napoléon (LXIV, 235, 367). — M. O. S trouvera au sujet de la mystérieuse dame D...des renseignements utiles et dans Joseph Turquan, *Napoléon amoureux*, 5e chapitre, et dans Frédéric Masson, *Napoléon et les femmes* (L'Amour). M. Masson l'a cachée sous le nom de Mme X.. ; toutefois il est bien connu que Mme X n'était autre que Mme Duchâtel, femme du conseiller d'Etat du même nom. Je ne saurais trop dire si elle fut la mère du ministre Duchâtel ; toujours est-il qu'elle assistait, en 1832, à un bal aux Tuileries. Cuvillier-Fleury, dans le second volume de son *Journal intime* (Journal et correspondance intimes de Cuvillier-Fleury, publiés par Ernest Bertin, Paris, Plon-Nourrit et Compagnie 1903) en donne l'anecdote que voici : « Mme D*** était maîtresse de l'empereur, dans le bon temps. Au dernier bal du Palais, elle parcourait les appartements ; arrivée dans le salon bleu où se trouvaient des tables à jeu, elle demanda quelle était cette pièce : « L'ancienne chambre à coucher de Louis XVIII, de Charles X, » lui répondit quelqu'un, « et de Napoléon ! ajouta-t-elle, mais je ne la reconnais pas ». — « On en a fait un salon de réception, les tentures en sont changées ; celle-ci est l'ancienne salle du Conseil, dit : *grand cabinet* » — « Ah ! oui, dit-elle, en montrant le côté opposé à cette dernière pièce, je m'y reconnais maintenant ! C'est par là que j'entrais ! »

Au reste, je ne veux pas passer sous silence qu'il existe un ouvrage allemand intitulé : *Duvar, der kaiserliche Bastard. Aus den Memoiren des Obersten Duvar, natürlichen Sohnes des Kaisers Napoléon. Aus dem Französischen* » 3 volumes, Stuttgard 1828 (Duvar, l'impérial bâtard. Extrait des Mémoires du colonel Duval, fils naturel de l'empereur Napoléon, traduit du français), ouvrage qui permettrait de reconstituer plus complètement la biographie de cette dame D*** s'il n'était pas apocryphe.

JOACHIM KÜHN.

—

Beaurepaire, le gouverneur de Verdun, s'est-il suicidé ? I et II (LXIV, 345, 392, 535). — Le « Carnet de la Sabretache » dans son numéro de septembre 1911, cite une lettre écrite à sa famille, le 15 septembre 1792, par le volontaire Munier, alors à Thionville. On y lit :

Nous apprîmes par le courrier la prise de la ville de Verdun par les ennemis. Cette ville se rendit et obligea le commandant du bataillon de Mayenne-et-Loire, qui faisait alors les fonctions de commandant de la place, à livrer les clefs de la place ; il se retira, étant poursuivi dans la citadelle avec son bataillon, jetta les clefs derrière lui, fit la capitulation, assembla le conseil de guerre et entendant parler de se rendre à discrétion, il tira de sa poche un pistolet et se brûla la cervelle. Ce brave officier était bien patriote. C'est à lui que l'on doit la capitulation qui, sauvant la ville du pillage, fit sortir la garnison les armes à la main et avec les honneurs de la guerre.

M. DE C.

—

Danton et Marie Antoinette (LXIV, 522). — Louis Blanc lui même, dans son *Histoire de la Révolution française* t. IX, p. 346 (édition en treize volumes publiée par Lacroix, Verboeckhoven et Cie, librairie internationale, Paris et Bruxelles, 1869), donne la référence demandée par M. Elysée Loustalot, relativement à la promesse qu'aurait faite Danton de « s'employer en faveur de Marie-Antoinette » :

« Voyez, ajoute-t-il en note, l'article Mercy-Argenteau, par René Alby, dans la *Biographie universelle* et les *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. II, page 399. »

ALBERT CIM.

La statue de Desaix nu (LXLII à XLIV; LXIV, 535). — On en retrouve un souvenir dans le Catalogue de la collection Vivant-Denon (*Description des objets d'arts qui composent le cabinet de feu M. le baron V. Denon*, Paris 1826, aux monuments modernes, p. 157 :

722. Bronze. Partie antérieure d'un pouce de la statue colossale du général Desaix, par feu M. Dejoux, placée en 1810, sur la place des Victoires, à Paris.

Ce fragment est la seule partie qui subsiste de la statue que nous venons de citer.

H. 2 pouces 10 lignes. Z. M.

—

Le comte de Chambord, les papes et Naundorff (LXIII ; LXIV ; 100, 154, 198, 533). — *Errata*. — L'épreuve que j'ai corrigée n'étant pas parvenue à temps, on a imprimé, dans ma dernière communication : « La Roche-Bil*lon* », au lieu de « La Roche-Bil*lou* » ; et, dans le second alinéa, on n'a pas rétabli le mot « voici », sans lequel la phrase est inintelligible. Il faut lire : « Quoi qu'il en soit, *voici* les deux documents ». ALBERT RENARD.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 751, LXIV, 295) — Les *Temps nouveaux*, Paris, 24 juin 1911, p. 3 col. 3, en relatent un exemple récent, à l'enterrement du soldat bulgare Kozloff à Stara-Zagora :

Le chef de peloton fit entendre pour la dernière fois le son funèbre du clairon. Le lieutenant de service, Idiotoff, brandissant son sabre dans le vide, fit un commandement en signe d'honneur militaire et tout le peloton, avec un ensemble parfait, exécuta une salve de six coups de fusil dont l'écho se répercuta, déchirant l'air d'un bruit infernal, accompagné de lueurs fulgurantes.

SGLPN.

***

Arthur Chuquet écrit dans *Valmy* :

M. Nidart croit, d'après le témoignage d'une veuve Guillaumet qui vit la cérémonie et se rappelait les coups de fusil tirés sur la fosse, que Beaurepaire est enterré...

B. — F.

—

Un droit des officiers d'artillerie sous Louis XIV (LXIV, 330). — Il y a quelques renseignements à ce sujet dans la note 6 de la page 397 du vol. XIII de l'édition des *Mémoires de Saint-Simon* de M. de Boislisle.

On renvoie notamment le lecteur aux *Mémoires d'artillerie* de Surirey de Saint-Rémy, t. I, pp. 33-36, 303, 322 et à l'Appendice de l'*Histoire militaire* de Quincy, t. VIII, 365-366.

DE MORTAGNE.

—

Bataille de Fontenay ou mieux de Fontanet en 841. — (LXIV, 329, 434, 483). — Sur Nithard, les nombreuses éditions de son œuvre et les travaux à consulter à son sujet, voir A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 229-30.

Sur la bataille de Fontenay (Fontenoy-en-Puisaye) (Yonne), voir aussi *Angelberti rhythmus de pugna Fontanetica*), dans *Poetæ latini ævi Carolini*, II, 137-9, (de la collection in-4° des *Monumenta Germaniæ historica*). DE MORTAGNE.

—

Une parole de Guillaume Ier (LXIV 333). — Il est probable que Jules Favre a laissé son affirmation « le roi de France a déclaré qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie impériale » avec la légèreté qu'il a montrée lorsqu'il a prétendu qu'à Ferrières Bismarck avait réclamé Soissons, confondant vraisemblablement Soissons avec Sarrebourg, et que depuis elle a été répétée sans contrôle. Bismarck ne séparait pas la France de son Empereur ; Guillaume Ier a dû agir de même. Je trouve dans le *Courrier du Haut-Rhin*, publié à Colmar, 21 août 1870, la proclamation que le roi de France a adressée au peuple français, avant de quitter Sarrebruck ; c'est elle qui a évidemment inspiré la légende :

Nous, Guillaume, roi de Prusse, faisons savoir ce qui suit aux habitants des territoires français occupés par les armées allemandes.

L'Empereur Napoléon ayant attaqué par terre et par mer la nation allemande qui désirait et désire encore vivre en paix avec le peuple français, j'ai pris le commandement supérieur de la nation allemande pour repousser cette agression, et j'ai été amené par les événements militaires à franchir les barrières de la France.

Je fais la guerre aux soldats et non aux citoyens français. Ceux-ci continueront par conséquent à jouir de toute sécurité pour leurs personnes et leurs biens, aussi longtemps qu'ils ne me priveront pas, par des entreprises hostiles contre les troupes allemandes, du droit de leur accorder ma protection.

Les généraux commandant les divers corps détermineront, par des dispositions spéciales qui seront portées à la connaissance du public, les mesures à prendre contre les communes ou les personnes qui se mettraient en contradiction avec les usages de la guerre.

A. J.

Le Louvre pendant la Commune : son sauveteur (LXIV, 474, 539). — Du *Petit Journal*, 30 octobre 1911.

Quel a été le véritable sauveteur du Louvre : Barbet de Jouy ou le lieutenant Sigoyer ? » Cette question vient d'être posée par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Or, la réponse se trouve dans ce billet, que possède le musée de l'Armée, adressé par le commandant Martian de Bernardy de Sigoyer à sa femme à Bourg-Argental (Loire) :

« Du Louvre, 24 mai, 4 h. après-midi.

« J'ai enlevé, ce matin, avec mon bataillon le quai du Pont-Royal et des Saints-Pères, et pris possession du Louvre J'ai eu le bonheur de contribuer à sauver de l'incendie les richesses artistiques de notre pays. Je me porte bien et je t'aime bien fort.

MARTIAN.

Dans la nuit du 25 au 26 mai, le commandant est pris par les insurgés, place de la Bastille, et tué : son corps, enduit de pétrole, fut livré aux flammes... L'enquête faite par les soins de l'Assemblée Nationale, prouva que M de Sigoyer, occupant les Tuileries, s'était emparé des bâtiments du Carrousel en flammes, avait chassé les incendiaires et éteint le feu. Et le Musée du Louvre ne possède même pas le portrait de son sauveteur !

* * *

Je crois que M. M. trouvera une réponse satisfaisante à sa question en lisant *les Convulsions de Paris* de Maxime Du Camp (4 vol. Hachette, 1883), tom 2, p. 166, 171, 175, 179 dont il appert pour moi que c'est bien réellement le marquis Bernardy de Sigoyer, commandant le 26e bataillon de chasseurs à pied, qui a été le principal sauveteur du Louvre, sans vouloir diminuer le mérite de ses vaillants collaborateurs parmi lesquels en première ligne, M. Barbet de Jouy. DEHERMANN.

L'incendiaire de la Bibliothèque du Louvre (LXIV, 474, 539). — Je renvoie pour cette question au même ouvrage, Maxime Du Camp, tome 2, chap. IV (*Les Musées du Louvre*) et notamment au paragraphe 1er Délégation aux musées, p. 152 et s.

Cote à la Bibliothèque Nationale des *Convulsions de Paris*, édition 1883 L 57, 6528.

DEHERMANN.

Le canal de Suez primitif (LXIII ; LXIV, 153, 447, 536). — *Erratum* : col. 538, ligne 37 ; M. de Lesseps est né, non en 1795, mais en 1805.

Billets de confiance (LXIV, 45, 419). — Nous remercions M. L. A. M... qui a bien voulu répondre à notre question sur les billets de confiance. Nous connaissons à peu près toutes les études qui ont paru dans ces dernières années sur ces monnaies fiduciaires, nous en avons bien lu une quinzaine, parmi lesquelles il y en a d'excellentes. Nous avons dépouillé les liasses et registres des Archives départementales de la Gironde, celles des municipalités de ce département qui ont émis de ces billets et quelques cartons des Archives nationales. Dans le autres dépôts de Paris, Bibliothèque nationale, musée Carnavalet. Hôtel des Monnaies, il n'y a rien ou presque rien. Nous connaissons aussi la collection Couriot. On voit que nous avons consciencieusement puisé à toutes les sources connues, ce qui demande beaucoup de temps.

Mais notre question au sujet de l'importante collection formée vers 1850 par le capitaine Colson, qui a publié dans la *Revue française de numismatique*, en 1852, deux longs et très bons articles sur les billets de confiance des 83 départements, est restée sans réponse. Nous avons cependant appris que cette collection avait figuré à la vente Charvet, faite à Paris en mai 1883, numéros 620 à 699 du catalogue. Elle se composait de 2400 billets de 80 départements et elle a été vendue en bloc 4050 francs. A-t-elle été conservée en entier ou dispersée en détail par l'acquéreur ? C'est ce que nous ignorons

Il existe une autre collection bien plus importante que celle du capitaine Colson, elle comprend près de dix mille billets et une série presque complète d'assignats. Elle a été formée il y a un demi-siècle par M. Gentil-Descamp, juge au tribunal de Lille et se trouve aujourd'hui à l'étranger, entre les mains d'un de ses héritiers qui serait tout disposé, croyons-nous, à s'en

défaire. Nous nous sommes fait un devoir de signaler cette collection unique et des plus précieuses au Cabinet des médailles et monnaies de Paris, où sa place, il nous semble, est tout indiquée, mais il nous été répondu que ce dépôt ne pouvait acheter, d'après les règlements, les fameux règlements ! que des monnaies métalliques ! Et en effet la collection des assignats nationaux est conservée, le croira-t-on, au département des estampes de la Bibliothèque nationale, à cause, sans doute, des images qui décorent ces papiers-monnaie !

Nous signalons de nouveau ici à qui de droit la collection Gentil-Descamp, dont nous ferons connaître le propriétaire actuel, s'il nous y autorise, espérant que quelque administration française, plus intelligente que d'autres, comme le musée Carnavalet par exemple, qui est autant le musée de la Révolution que celui de la Ville de Paris, saura la faire rentrer en France, car il serait impossible de former de nos jours une série aussi complète de ces billets de confiance qui sont devenus extrêmement rares. Pour le département de la Gironde dont nous nous occupons, il a été émis de 1791 à 1792 une soixantaine des billets de différentes valeurs et c'est à peine si, depuis vingt ans que nous en cherchons, nous avons pu en voir une trentaine.

Ern. Labadie.

Le Livre d'or du Grand Concours (LXIV, 482) — La publication dont M H. Quinnet semble souhaiter l'existence, existe. En 1825, les libraires Brédif et Maire Nyon publiaient sous ce titre : *Annales des Concours généraux*, un volume contenant des discours latins et français et des vers latins couronnés, en Rhétorique, aux concours généraux de l'ancienne et de la nouvelle Université ; collection incomplète pour les années antérieures à 1804, mais qui, avec un discours français et un discours latin de La Harpe, remontait à 1757 et 1756. En 1826, MM. Belin et Roch publièrent, chez Brédif, un second volume, contenant toutes les copies couronnées en Seconde depuis 1805, et chez Hachette, successeur de Brédif, un Troisième volume consacré aux copies de troisième ; puis en 1827 deux autres, destinés à remplacer le volume de 1825, et contenant les copies de Rhétorique, à partir de 1805 seulement, mais en y comprenant les versions latines et grecques. En 1828, enfin paraît un volume consacré aux compositions de Philosophie, matière introduite au concours seulement en 1810. Je ne crois pas que ce recueil ait continué. Mais son succès avait fait surgir une publication concurrente : la librairie Delalain donnait de son côté, pour les années 1805 à 1826, en quatre volumes, le recueil des compositions données aux concours généraux, en y comprenant celles des classes de Quatrième Cinquième et Sixième, alors appelées à prendre part à ces épreuves. Ce recueil, il est vrai, contenait non les copies des élèves couronnés, mais les textes des compositions, suivis de corrigés. Mais, à partir de 1827, la même librairie, sous le même titre : *Concours généraux de l'Université*, publia chaque année un fascicule contenant le texte des compositions de l'année, des corrigés, et « quelques devoirs d'élèves », parmi ceux qui avaient été couronnés. A partir de 1841, les corrigés disparurent, les copies d'élèves se multiplièrent ; souvent toutes les copies qui avaient obtenu des prix se trouvaient réunies dans le recueil annuel, où peu à peu, avec les extensions des plans d'études et des concours, à côté de la philosophie, des langues anciennes, du français, s'introduisirent les compositions de sciences, d'histoire, de géographie, de langues vivantes. La publication s'est poursuivie régulièrement, chaque année, jusqu'à la suppression du concours général. On peut seulement remarquer que dans les dernières années le nombre des copies publiées diminue ; c'est qu'avec la baisse progressive des études il devenait de plus en plus difficile de mettre même celles des lauréats, en certaines matières, sous les yeux du public. Cette baisse, officiellement niée, eût été trop manifeste. Il est permis de croire que cette considération, à côté des raisons fort contestables qu'on a invoquées publiquement, n'a pas été sans influence sur la suppression même des concours généraux, desquels on avait commencé par écarter peu à peu les classes inférieures, puis par exclure les épreuves sur un certain nombre de matières.

Ibère.

*
* *

Les Annales du Concours général entre

les élèves des lycées et collèges de Paris ont été imprimées par M. Jules Delalain, imprimeur de l'Université, et continuées par ses fils jusqu'à la suppression du Concours. Elles doivent dater de 1832 environ pour la reproduction d'un certain nombre de compositions d'élèves, qui étaient remises par les chefs d'établissement des lauréats ; à partir de 1865, ne figurèrent dans chaque *fascicule annuel* que les copies sur lesquelles l'Académie de Paris avait apposé son visa pour l'impression. La collection complète de ces brochures est devenue à peu près introuvable ; elle doit cependant exister à la Bibliothèque nationale, ses imprimeurs en ayant toujours fait régulièrement le dépôt. On devrait encore pouvoir se procurer les dernières années à la librairie Delalain.

Antérieurement à 1830, il avait été publié pour la période de 1805 à 1827 ou 1828 deux éditions de recueils des devoirs donnés au concours général par série de classes ; mais elles contenaient plutôt des *corrigés* que des compositions mêmes dues aux concurrents. PÉDÉ.

***

Je suis plus à même que personne de pouvoir répondre à notre confrère M. H. Quinnet au sujet du *Livre d'or du Grand concours*, puisque je prépare, depuis de longues années, l'histoire de cette institution, et ai réuni, à cette intention, tous les documents possibles.

Je possède aussi la collection complète des *Annales du Concours général*, qui se trouve également à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Université. C'est dire que les compositions les plus remarquables sont conservées, et l'on n'a qu'à les chercher dans cette collection dont les fascicules étaient publiés, chaque année, par la maison Delalain, à l'entrée de l'hiver et distribués en grande partie dans les lycées et collèges de Paris et de Versailles. La librairie Delalain mettait aussi en vente en 1880, 1881, et 1882 un *Recueil de Discours français*, extraits des *Annales des Concours généraux*, contenant les matières des discours et les copies des séries couronnées (1831-1879) 1 fort vol. in-8°.

La composition d'histoire à laquelle fait allusion M. H. Quinnet est celle qui valut, en 1853, le premier prix (Vétérans) d'histoire et rhétorique à Emile Borting, le futur membre de l'Institut, alors élève du lycée Bonaparte.

Marquis DE BEAUCHESNE.

***

Il existe un recueil des compositions couronnées au Concours général, au moins pour les premières années. Il porte le titre suivant : *Annales des Concours Généraux* ou recueil de toutes les compositions couronnées aux concours généraux de l'Université jusqu'à ce jour, par M. Belin, censeur des études au collège royal de Charlemagne, et M. Roche, ancien professeur de rhétorique et de philosophie. L'ouvrage est édité chez L. Hachette de 1826 à 1828. Il existe un volume pour la philosophie, deux pour la rhétorique, un pour la seconde et un pour la troisième.

Je signale sur le même sujet la *Revue Générale et comparée des Concours classiques*, recueil des meilleures compositions des élèves des collèges et établissements d'Instruction secondaire, par M. P. Poitevin. La première partie est consacrée aux devoirs faits en classe dans le courant de l'année et jugés les plus remarquables. La seconde partie contient les compositions couronnées au Concours général. Je ne possède de cet ouvrage qu'un fascicule de la 1re année, 1re partie : c'est celui d'octobre 1846. J'ignore si la publication a été continuée. Elle était éditée au bureau de la *Revue*, 9, rue Suger et chez Firmin Didot frères, Jacques Lecoffre et Cie, et Dezobry et Magdeleine.

QUISETTI.

—

Mont Saint-Hilaire (LXIV, 481). — L'adresse « au Mont Saint-Hilaire » signifie simplement « dans le voisinage de l'église Saint-Hilaire ». On trouve cette indication aussi bien sur les livres édités par les libraires de la rue du Mont Saint-Hilaire, que ceux publiés par leurs confrères des rues Saint-Jean de-Latran, Frementel, Chartière, des Carmes, des Sept-Voyes et d'Ecosse.

Consulter sur ce point l'excellent ouvrage de Ph. Renouard : *Imprimeurs parisiens, libraires, etc., depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris jusqu'à la fin du XVIe siècle*. P. 1898, in-8°, pp. 396 et 397.

D'HEUZEL.

La manufacture de Dijonval (LXIV, 334). — On lit dans *Sedan pittoresque*, par Ch. Prassard, chez l'auteur, 1842 :

C'est dans le quartier de la Cassine que se trouve le dijonval appartenant aujourd'hui à MM. Bacot père et fils... cet immense bâtiment, un des plus beaux en son genre, réunit à la fois fabrique, appartements de maître, parc et pelouse ; il fut bâti en 1646 par N. Cadeau, J. Binet et Jacques de Marseille, lorsque ces hommes, à qui Sedan doit une éternelle reconnaissance, y apportèrent l'industrie des draps.

Actuellement le Dijonval est entièrement occupé par des fabriques de draps.

On pourrait probablement obtenir les renseignements demandés en s'adressant à M. Meyer Bacot, fabricant de draps à Sedan, descendant des messieurs Bacot.

C. HARLEVILLE.

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV, 380). — Dans l'agglomération bruxelloise je signalerai :

Rue Belliard, rue du Colonel-Picquart, rue d'Aumale, rue Emile Zola, rue Jenneval, avenue Molière, rue Pasteur, rue Victor-Hugo, avenue Voltaire.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Prélats à bénéfices à la Cour de Ferrare (LXIV, 521). — Voir *Renée de France, duchesse de Ferrare*, par E. Rodocanachi, Ollendorff ; *Une fille de France sur un trône italien*, par Paul d'Estrée, « Revue des Revues » 1899.

CURIOSUS.

Noms d'évêques (LXIV, 335, 492, 541). — Les réponses signées de Quesitor, S. C L., Guy d'Etchegoyen, Nisiar, P. le J. Zan, qui repétaient, avec d'utiles et intéressantes variantes, les mêmes détails sur les mêmes noms, ont été envoyées directement à l'auteur de la question.

Caron de Beaumarchais (LXII ; (LXIII). — On lit dans l'*Eclair* :

L'*Eclair* a raconté hier les curieuses péripéties au milieu desquelles les héritiers de Beaumarchais se sont débattus pour entrer en possession d'un héritage de 15 millions et le nouveau procès qui se greffe sur celui qui a été jugé.

La difficulté consistait pour les arrière-petits-enfants de l'auteur du *Mariage de Figaro* à établir que leur aïeul s'était bien marié avec la femme qui lui avait donné l'enfant dont ils descendent.

Les actes de mariage et de légitimation avaient été brûlés en 1871, dans les incendies allumés par la Commune, et les Archives nationales qu'on avait consultées n'en avaient point de copies légales. Seul Jal, qui avait vu l'acte, dans son dictionnaire, y avait fait une allusion incomplète.

Or, un des érudits les plus heureux qui soient dans leurs recherches, M. Gustave Bord, vient de retrouver l'acte de mariage, ou, ce qui est mieux encore, cet acte rectifié, en raison d'une expression fautive, par un jugement.

Voici la lettre que M. Gustave Bord adresse à ce sujet à notre collaborateur Georges Montorgueil :

Mon cher ami,

Comme suite à votre article d'hier, je viens vous apporter un document définitif sur l'affaire Beaumarchais.

Le débat repose sur la réalisation du troisième mariage Beaumarchais et sur la légitimation de l'enfant né neuf ans avant ledit mariage.

Or, l'acte de mariage célébré le 8 mars 1786, à la paroisse Saint-Paul, a été brûlé en 1871, ainsi que l'acte de légitimation de l'enfant qui était annexé à l'acte.

Donc, absence de preuve légale. Insuffisance des actes notariés.

Heureusement, deux erreurs dans l'orthographe des noms ayant été faites dans la rédaction de l'acte de mariage, il intervint, le 20 avril 1790, une sentence rectificative, ayant une valeur légale indiscutable. Je suis heureux de pouvoir en donner la cote à mon ami de la Brosse, gendre de Mme Fouquet de Lusigneul :

Archives Nationales Y .5.189.

A vous cordialement.

GUSTAVE BORD.

***

De M. Georges Claretie dans le *Figaro*.

Beaumarchais serait heureux, il a par delà la tombe gagné encore un procès. Les juges ont décidé qu'il avait été légalement marié, que sa fille Amélie-Eugénie était bien enfant légitime, et que tous les actes et contrats qu'il avait passés devant des gens de loi, étaient parfaitement valables. L'acte de mariage de Beaumarchais a été brûlé, mais il en reste une copie que rien ne permet de discuter, ainsi en a jugé, hier, la 2e Chambre ; le comte Almaviva voulait à toutes forces marier Figaro, les juges du Tribunal de la Seine ont, hier, marié Beaumarchais.

Voici ce jugement qui fixe un point d'histoire littéraire :

Attendu que, suivant acte reçu Monnet,

notaire à Paris, le 18 février 1700, Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais et la demoiselle Willer Maulas ont reconnu comme leur fille l'enfant née à Paris le 5 janvier 1777 et baptisée sous les noms d'Amélie Eugénie, fille de père inconnu et de la demoiselle Willer Maulas;

Attendu que le 26 du même mois, il faisait dresser par le même notaire un acte contenant les conditions civiles du mariage qu'il se proposait de contracter, afin de donner à leur fille Amélie-Eugénie l'état-civil qui lui appartenait, mariage qui était célébré le 8 mars suivant, ainsi qu'il appert de la copie de l'acte de mariage contenant déclaration que les époux reconnaissent pour leur légitime enfant Amélie Eugénie, née le 8 janvier 1777, copie dont rien ne permet de suspecter la sincérité ;

Attendu que pendant la Terreur, Caron de Beaumarchais ayant été porté sur la liste des émigrés et ses biens ayant été séquestrés, sa femme demanda le divorce qu'elle obtint à la date du 28 thermidor, an II (16 août 1794) ;

Attendu qu'après son retour, Caron de Beaumarchais et Emilie Willer Maulas, se réunissant à nouveau le 29 messidor an IV, mariaient leur fille Amélie-Eugénie avec Toussaint Delarue, après avoir fait précéder le mariage d'un contrat reçu Butels, notaire à Paris, le 20 messidor, dans lequel la dame Willer Maulas est désignée comme femme divorcée de Caron de Beaumarchais ;

Attendu qu'après avoir marié leur fille, Caron de Beaumarchais et Willer Maulas résolurent de régulariser leur situation par un nouveau mariage dont ils firent dresser les conditions civiles en un contrat reçu Lemoine, notaire à Paris, le 11 floréal an V ;

Attendu que dans ce contrat, la dame Willer Maulas est désignée comme épouse divorcée du citoyen Caron, suivant acte inscrit au registre des divorces de Paris à la date du 28 thermidor an IV ;

Attendu que par ce contrat le futur époux consent au profit de sa future femme donation en usufruit de partie de ses biens, étant expliqué que c'est le maximum de ce dont la loi lui permet de disposer à raison de ce que les futurs époux ont un enfant de leur première union, célébrée peu après la rédaction de ce contrat;

Attendu que ce second mariage a été, ainsi qu'il appert d'une annexe datée du 4 prairial an V, soit du 24 mai suivant, par laquelle le notaire compte la comparution du citoyen Caron et de la citoyenne Willer Maulas : « actuellement son épouse, lesquels se présentent pour déposer diverses pièces qu'ils s'étaient réservé de faire annexer audit contrat ». Attendu que la preuve de ce second mariage et de la qualité d'enfant légitime d'Amélie-Eugénie résulte encore de l'intitulé de l'inventaire dressé après le décès de Caron de Beaumarchais par le même notaire, à la date du 11 prairial an VII, en présence de Marie-Thérèse Maulas, qualifiée de veuve non commune en biens du défunt et de André Toussaint Delarue, agissant comme mari d'Amélie-Eugénie Caron de Beaumarchais, habile à se dire et porter seule héritière de Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, son père.

Et le Tribunal en conséquence, déboute M. Jacques Dubois de sa tierce opposition au jugement qui envoyait Mme Alexandrine Delarue de Beaumarchais, épouse de M Fouquet de Lusigneul, en possession de la succession de M Raguet Lépine, descendant de Beaumarchais. GEORGES CLARETIE.

—

Barbe Cauchon de Maupas (LXIV, 475,543). — La Chesnaye des Bois renvoie, pour les généalogies des différentes branches de la famille Cauchon, au *Nobiliaire de Champagne* 1670. NISIAR.

Jean Causeur (LXIV, 236, 298, 403). — Dans ses *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon confisqué en 1792* (Agen 1882), M. Tholin porte « en déficit » le « portrait de J Le Causeur, âgé de cent trente deux ans, pastel de Caffiéri » qui avait été inventorié, le 25 nivôse an III, avec combien d'autres objets d'art enlevés du château, dispersés et disparus, sans qu'il ait été possible d'en retrouver trace. Nous devons dire cependant que la préfecture d'Agen s'est enrichie depuis d'un certain nombre de tableaux ayant appartenu au château d'Aiguillon et dont M. Tholin a très consciencieusement dressé le catalogue.

Peut être le pastel de Caffiéri, porté en déficit, était-il l'original. Le duc d'Aiguillon avait été commandant de Bretagne et sa femme, née Plélo, était, par son père, de noblesse bretonne. Il ne serait donc pas inadmissible que Charles Caffiéri eût exécuté son pastel pour les d'Aiguillon, de même qu'ils avaient commandé, également en 1771, à Vanblarenbergue deux vues du château de Veretz, dont ils étaient propriétaires et qui sont actuellement à la préfecture d'Agen.

D'E.

Châtel, directeur de théâtre — Chotel (LXIII ; LXIV, 209, 299, 404, 450, 543). — Que de réponses documentées, mais dont aucune ne documente le questionneur. J'avais dit : Châtel · on répond : Chotel. Châtel s'occupa aussi beaucoup de musique ; il fut l'inventeur d'une notation chiffrée. Qui donc pourra me renseigner ? L.

—

La maison de Clermont Gallerande (LXIV, 380, 495). Au lieu de Rose-Louise *Guillard*, lire Rose Louise *Quilliad*. Baron A. H.

—

Famille Coetlogon (LXIV, 475). — La famille de Coetlogon est encore représentée ; dans les mâles elle compte au moins deux membres : Guy marquis de Coëtlogon, marié en 1908 à Elisabeth Delaage de Bellefaye, dont postérité masculine, et le comte Jean de Coëtlogon marié en 1910 à Marie-Amica Coubé de Gautrand dont postérité masculine. Tous deux sont fils de Arthur-Alair Constant, comte de Coëtlogon † en 1893 à 44 ans et de Mathilde Thomas d'Alvarès † en 1896 à 41 ans Ils ont une sœur Yvonne mariée en 1908 à Henri Girod de Beaulieu.

Le marquis de Coëtlogon habite Paris, le comte Jean de Coëtlogon habite le château de Cocove, Pas-de-Calais.

H. DE LAFERRIÈRE.

* * *

Les armoiries de 1900 indiquent le marquis de Coëtlogon, au château de Cocove, par LaRecousse (Pas-de-Calais), et M A. de Coëtlogon, au château de Mousterus, par Guingamp (Côtes du Nord).

MADEL.

* * *

Coetlogon. Bretagne. Consulter sur cette famille l'*Annuaire général héraldique universel*. NISIAR.

Même réponse : E. GRAVE, BÉNÉDICTE.

—

Les femmes de Ducis (LXII, 280). — Le poète Jean François Ducis fut marié deux fois. J'ignore quel était le nom de sa première femme, dont il eut au moins deux filles : ces enfants et leur mère moururent prématurément.

Devenu veuf, Ducis épousa en secondes noces vers 1788, Marie Madeleine Moreau, sœur de Pierre-Louis Moreau, architecte du Roi, membre de l'académie d'architecture, inspecteur des bâtiments de la Ville de Paris de 1763 à 1789.

Marie-Madeleine Moreau était elle-même veuve de Marie-Joseph Peyre, aussi architecte et inspecteur des bâtiments du roi et de la Ville de Paris. Marie Joseph Peyre mourut en août 1785

Ducis avait environ 55 ans quand il se remaria. Il perdit encore sa seconde femme, qui était un peu plus jeune que lui, et il mourut à Versailles en 1816, âgé de 82 ans On trouvera quelques détails sur sa vieillesse dans l'ouvrage intitulé *Dictionnaire historique, topographique et militaire de tous les environs de Paris*. Pankoucke, 1816, à l'article « Versailles.

MOYEUX.

—

Galard, marquis de l'Isle Boson (LXIV, 187, 300). — On trouvera, sans doute des indications dans l'ouvrage de Joseph Noulens : *Documents historiques sur la Maison de Galard*. Paris J. Claye 1872-1876 ; 5 vol. gr. in-8, B.—F.

* * *

Monsieur le marquis de Galard a bien voulu faire tenir pour l'auteur de la question un tableau des huit quartiers de Rose-Philippe Hippolyte, marquis de Galard de l'Isle Bozon.

Il a eu la bonne grâce d'ajouter :

Si de nouveaux renseignements sont demandés, je les fournirai avec plaisir, ayant ici tous mes papiers généalogiques et étant le second fils (l'aîné est mort ne laissant qu'une fille) de Rose, P. Hte de Galard.

—

Grivaul ou Grivel de Grossouvre (LXIV, 188, 405). — Merci à M. E. Grave pour sa note concernant les Grive où il constate que Fleury-Vindry a dû se tromper à leur sujet. Il paraît en effet difficile que Hugues Grivel marié à Madeleine Pelousde le 30 mai 1525 (alias 1er mai) ait pu avoir un fils, Guillaume, apte à se marier le 13 février 1537.

Cela est du reste en contradiction absolue avec l'arrêt du Parlement de Paris du 27 avril 1542 (Bbl. nat X 2 a 92) portant condamnation de Pierre de Corguilleray au profit de Guillaume de Grossouvre sur l'intervention de Hugues de Grossouvre et de Marie de Champs, père et mère de ce dernier.

Peut-on admettre que le Parlement de Paris se serait assez grossièrement trompé pour prendre la femme de Guillaume de Grossouvre, Marie de Champs, pour sa mère ?

L'histoire de cette maison de Grossouvre est du reste pleine de contradictions.

Ainsi le comte de Chastellux, dont l'érudition est si connue, nous dit dans la remarquable histoire de sa maison qu'Olivier de Chastellux épousa Anne de Grivel (1561) et qu'elle était fille de Guillaume et de Marie de Champs. Le regretté M. de Villenaut, auteur du *Nobiliaire Nivernais*, nous dit au contraire qu'Anne de Grivel était fille de Robert et de Anne de Montaulieu veuve de L. du Pontot, seigneur de Saint-Eloi.

Par ailleurs, d'Hozier, dans une note figurant au dossier des le Prestre (Bibl. nat.) nous dit que le Sg. de Grossove second mari de Françoise Olivier, veuve en première noces d'un Rapine, et mère de Guillaume et Gui Rapine, rendit compte, en 1574, à Nicolas le Prestre, tuteur ce ces derniers, de la gestion de leur fortune.

Qui pouvait être ce Grossove alors qu'aucun généalogiste ne parle de cette alliance *Olivier* ? S. G. L.

—

Douglas Home (LXIV, 285, 452). — L'*Echo du Merveilleux*, qui reproduit les notes de l'*Intermédiaire*, ajoute ce détail :

> Nous avons souvenir d'un fils de Home, Grégoire Home, peintre illustrateur, qui fréquentait, vers 1899, le salon bien connu de Mme Rufina Nœggerath.

—

Pérusse d'Escars (de) (LXIV, 427). — D'après Lachesnaye-Desbois, François de Pérusse des Cars, seigneur de Merville, est le fils aîné de Jacques de Pérusse, dit d'Escars, seigneur de Merville et de sa première femme Catherine de Béraut, fille de Fronton de Béraut, et de Anne de la Borie.

François d'Escars, seigneur de Merville, grand sénéchal de Guyenne après son père, mourut en 1606 et avait épousé le (?) Rose de Montal, fille de Gilles, baron de Roquebrou et de Catherine d'Ornezan.

Catherine de Béraut serait donc la mère et non la femme de François d Escars.

P. Cordier.

***

Jacques d'Escars (et non François) 3e fils de Jacques de Pérusse d'Escars et de sa 1re femme, Anne de Jourdain de l'Isle dame de Merville.

Grand sénéchal de Guyenne, épousa : 1° Catherine de Béraut, fille de Fronton de Béraut (et non Fromlon), et d'Anne de la Borie ; 2° Jeanne d'Aubusson.

Fut la tige de la branche Perusse d'Escars Merville. Ces renseignements sont pris dans le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois.

Malheureusement il ne donne pas de dates, mais M. E. des R. pourrait consulter l'historique de la famille Perusse des Cars ou s'adresser à la famille même.

Migobert.

***

François Perrusse des Cars, grand sénéchal de Guyenne, était fils de messire Jacques des Cars, grand sénéchal de Guyenne, et de Catherine de Béraut. Il se maria en septembre 1593, avec Rose de Montal.

M. Meller commet donc une confusion, Catherine de Béraut n'est pas l'épouse de François des Cars, mais sa mère. Tout cela est prouvé par documents authentiques. J. R. Marboutin.

—

M. Thiers était-il d'origine juive? (LXIII ; LXIV, 217, 259, 549). — J'ignore si cette famille était d'origine juive, mais tout ce que je sais, c'est qu'en 1859 il y avait, à Hagueneau en Alsace, une famille Thiers qui se disait très ancienne et le berceau de toute la famille Thiers.

E. Rudit.

—

Pimpette, la première maîtresse de Voltaire (LXIV, 429). — Consulter au sujet de la première maîtresse de Voltaire, l'article de E. Faguet intitulé : « Voltaire amoureux ». *Revue latine*, N° du 25 octobre 1905. T.

***

J... trouvera la réponse à la première partie de sa question à la page 1397 du tome VI du *Grand Larousse*, article Dunoyer (Anne-Marguerite *Petit*, dame).

Nauticus.

—

Chanoinesses (LXIV, 286, 409). — Peut-être consulterait-on avec fruit « Les Chapitres nobles de dames, recherches historiques, généalogiques et héraldiques

sur les chanoinesses régulières et séculières, les chapitres et abbayes nobles de France et des Pays-Bas, jusqu'à l'époque de leur suppression », par Ducas, Paris, 1843, in-8°. DE MORTAGNE.

—

Armes de Charles de Breil, marquis de Rais (LXIV, 478). — Il portait : *D'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules*, et fut marié à la dernière héritière de la maison de la Bouëxière des Fossés, dont les armes étaient : *D'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de trois annelets du même*. MADEL.

***

La famille du Breil, à laquelle j'appartiens, porte pour armes, suivant qu'il a été statué par l'arrêt de la Réformation de la noblesse de Bretagne, du 21 novembre 1668 : « *D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules*, ou anciennement : *d'azur au lion morné d'argent* ».

Charles du Breil, marquis de Rais (ou plutôt Rays) qui fait l'objet de la question ci-dessus, avait épousé, le 21 octobre 1711, Vincente-Sylvie de la Bouëxière de Brantonnet, qui portait elle-même : *D'or à trois bandes de gueules.*

Leur fille, Yvonne-Sylvie du Breil de Rays, née le 15 juillet 1712, épousa, le 7 février 1729, Guy-Auguste, comte de Rohan-Chabot, maréchal de camp, et depuis lieutenant-général des armées du Roi, dont, entre autres, un fils, Louis-Antoine-Auguste, auteur des ducs de Rohan actuels, lequel devint chef de sa maison par la mort de Louis-Marie-Bretagne-Dominique, son cousin germain.

Vicomte DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Inscription grecque au Musée de Lyon (LXIV, 338) — Je ne sache pas qu'on m'ait jamais embrassé pour l'amour du grec ; mais un obligeant hasard me fait tomber sur la description du Musée de la rue des Petits-Augustins par son Directeur, cet Alexandre Lenoir, l'homme des fouilles de Saint-Denis : or dans ce captivant catalogue de l'an X, figure :

« N° VI

Pierre sépulcrale, en marbre de Paros

ΜΟΣΧΕ. ΜΟΣΧΟΥ. ΧΑΙΡΕ.

Salut Moschus, fils de Moschus. »

L'analogue inscription de Lyon, sur Eupsychus, fait balancer l'intermédiairiste entre *Eupsychus, reviens nous sauf* ; *Adieu Eupsychus* ; en l'espèce que je cite, nous aurions : *Salut*, *Eupsychus*.

Mais je crois — devant la simple séduction définitive, ou presque, d'une épitaphe que nous devrions nous vouloir tous, — qu'il faut lire ici :

Moschus, fils de Moschus, adieu... qu'il faut relire :

Eupsychus, adieu.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Louvre. Monogrammes entrelacés de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées (LXIV, 473). — Je n'ai pas à approfondir cette question, n'ayant aucun document à cet égard.

Mais voici, à ce sujet, quelques détails qui peuvent intéresser Monsieur V.

Pendant tout le temps des Valois, et sous leurs règnes, puis sous Henri IV aussi, le monogramme, a été en grande faveur : les châteaux royaux habités par les Valois, par conséquent presque tous ceux situés dans les vallées de la Loire et du Cher, sont ornés de monogrammes.

Je citerai particulièrement le château de Chenonceaux. Ce château a appartenu successivement à François Ier, Henri II, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, les trois rois Valois, Henri IV et la reine Louise de Lorraine.

Or, dans plusieurs salles et chambres du château, on voyait (on voit peut-être encore) les monogrammes dont on peut penser qu'ils étaient à double détente, ou, plus respectueusement, à double signification : on peut y trouver en effet : (Henri-Catherine de Médicis) (Henri-Diane de Poitiers) Henri-Diane, encore, les deux C pouvant signifier le croissant emblème de Diane) (le double C. de Catherine) (le double croissant de Diane) (Henri III et la reine Louise de Vaudémont).

N'est-ce pas original ?

LA GRAFFINIÈRE.

—

Les clefs Louis XVI (LXIV, 480). — Memor trouvera tous les renseignements désirés à la Bibliothèque des Arts Décoratifs ouverte à tous et admirablement documentée. Il y a des volumes entiers sur la ferronnerie, les serrures, les clefs, etc. J. V. P.

L'Edition des œuvres de Théophile de Viau possédée par Théophile Gautier (LXIV, 287, 462). — Cette édition fut achetée, en même temps que la maison habitée à Neuilly par Théophile Gautier, par M. Maurice Dreyfous, ami et secrétaire du poète. Voir à ce sujet : *Les Annales politiques et littéraires* du 27 août 1911, page 204.

L. LÉON-DUFOUR.

—

Le Montesquieu du grand Frédéric (LXIV, 332). — La question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* le 22 mars 1900, sous la rubrique : « Un ouvrage de Montesquieu annoté par Frédéric II. »

On a donné alors (LIX, 481, 603) l'histoire de ce volume, mais il reste toujours introuvable, à en juger par le silence qui a suivi la présente question. Je souhaite à quelque heureux collaborateur de l'*Intermédiaire* de le rencontrer sur les quais où aurait été trouvée déjà la copie des annotations du grand Frédéric.

MARGEVILLE.

—

Lamartine et Bossuet (LXIV, 472, 543). — Lisez Marius Déjey, *Le séjour de Lamartine à Belley*... 2e éd.. Paris, 1895, p. 211.

Vous y trouverez le rapprochement en question entre les textes de Bossuet et de Lamartine.

Baron DE NANTEUIL.

—

Auteurs de « la Villéliade » (LXIV, 480). — *La Villéliade, ou la prise du château Rivoli*, est la première ou l'une des premières satires politiques en vers qu'écrivirent en collaboration les futurs auteurs de la *Némésis*, Méry et Barthélemy. Elle date de 1826, et, si j'en crois Vapereau, eut quinze éditions dans l'année. en quatre chants d'abord, elle fut portée à six. J'ai sous les yeux la septième édition, qui est en cinq chants. Elle porte les noms des deux auteurs, et cette indication : à Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826 (in 8°). IBÈRE.

***

Les auteurs de la Villéliade étaient Méry et Barthélemy. Ce poème satirique fut imprimé, j'ignore chez quel libraire, à la fin de 1826 ou au commencement de 1827, et compta 15 éditions en 6 mois. (Voir Nettement, *Histoire de la Restauration*, tome VII, pp. 403 et 404).

Marquis DE BEAUCHESNE.

***

Les auteurs sont *Méry* et *Barthélemy*. J'en possède la 15e édition, publiée, in-8°, chez Ambroise Dupont et Cie, Paris, 1827, portant ce titre :

« *La Villéliade* » *ou la prise du chateau Rivoli*. Poème héroï-comique, par Méry et Barthélemy, augmenté d'un chant 15e édition, ornée de 14 vignettes dessinées par Devéria, gravées (sur bois) par Thompson.

Champfleury, dans son ouvrage si intéressant sur les vignettes romantiques, a omis de citer cette édition illustrée.

Par contre, Eugène de Mirecourt, dans sa biographie de Méry, nous apprend que cet ouvrage aurait été payé à cet auteur 25.000 francs, alors que le matin de ce même jour, il n'avait que 4 sous pour toute fortune ! VICTOR DESÉGLISE.

Mêmes réponses : M. GIRONDEAU, NISIAR.

—

Nathan le Sage (XIV, 480). — *Nathan le Sage* a été traduit en français, avec quelques coupures, dans le *Nouveau théâtre allemand* (12 vol., 1782 et suiv.) donné par M. de Bonneville. Il l'a été encore, par M. de Barante, je crois, au sixième volume (1822) des « Chefs d'œuvre des théâtres étrangers » édités chez Ladvocat. Il figure, si je ne me trompe (mais je n'ai pas les volumes sous la main) dans la traduction du *Théâtre* de Lessing publiée vers 1860 à la librairie Lacroix, par M. Félix Salles. J'en vois signalée une traduction séparée par M. Herm. Hirsch, en 1863. De plus, M. J. Chénier, dans son théâtre posthume, a laissé un *Nathan le Sage* adapté et abrégé en trois actes et en vers, et Dorat-Cubières, en 1806, écrivit un *Nathan le Sage ou le Juif philosophe*, comédie héroïque (avec ballet et à grand spectacle) en trois actes et en prose, qui ne fut pas jouée.

IBÈRE.

***

Je connais du drame de Lessing, les quatre traductions suivantes :

Nathan le Sage, drame en 5 actes, de Gotthold-Ephraïm Lessing, traduit par Friedel et De Bonneville. (Dans *Nouveau théâtre allemand*, Paris, s. n., 1782, in-8, tome 7, p. 5 à 254) ;

Nathan le Sage, ou le juif philosophe, comédie héroïque en 3 actes, ornée de ballets et de spectacle, par C. Palmézeaux. (Paris, A. Béraud, an XIV, in-8 de 1 fr. VIII et 53 pages) ;

Nathan le Sage, drame en 3 actes, en vers, imité de l'allemand de Lessing, par Marie-Joseph Chénier (Dans *Œuvres posthumes* de l'auteur, Paris, Guillaume, 1824, in-8, tome I, p. 469 à 541) ;

Nathan le Sage, drame en 5 actes, de G.-E. Lessing, traduit par Hermann Hirsch, préface de François Favre. (Paris Dentu, 1862, in-18 de XXIV et 210 pages). L.-HENRY LECOMTE.

* * *

La traduction se trouve dans le *Théâtre choisi de Lessing et Kotzebue*, trad. par De Barante et F. Frank (Didier-Perrin, édit.) GRAMADOCH.

—

Le grec dans la langue française (LXIII). — M. Daron demande où je trouve que le dorien n'a pas de rapports avec le français ? — Si notre langue est dorienne, il faut en dire autant de ses « sœurs », les langues espagnole, roumaine, portugaise et provençale ? Peut-on admettre qu'une poignée de Grecs aient ainsi assimilé les populations vivant dans le pays qui s'étend depuis le Morbihan jusqu'aux bouches du Danube, depuis les Alpes jusqu'au Tage ? D'ailleurs niera-t-on les rapports du français avec l'italien et ceux de l'italien avec le latin ? Si l'on admet l'origine latine de l'italien, pourquoi faire une différence pour le français ? Et comme l'a dit M. Brunot : « Il est impossible sans fantaisie de toutes sortes, qui n'ont rien de commun avec la science... de trouver entre nos dialectes et ceux des Grecs les rapports qui devraient exister pour qu'il pût être question de filiation. »

— Cuider vient de cogitare, casser et cotir sont d'origine italienne. Je ne trouve ni *io* ni *e* mais egò et kai.

Les Pélasges ne sont pas des Doriens : Venus d'Orient ils ont envahi et peuplé 1° la Grèce depuis la Thrace jusqu'à l'Asie-Mineure (Troie était une ville pélasgique) ; ils furent vaincus par les *Doriens* qui leur laissèrent l'Arcadie, l'Epire, la Pélasgotide et la Pélagonie.

2° En Italie, ils furent aussi vaincus par les Grecs. Je crois donc que la présence de monuments cyclopéens en France ne peut pas être invoquée par M. Daron à l'appui de sa thèse. CLAUDE LÉON.

—

Les vieux mots devant l'Académie (LXIV, 385). — On pourrait souvent se dispenser d'emprunter des mots aux langues étrangères, ou d'en créer de nouveaux, plus ou moins baroques, en consacrant, ou en remettant en usage de bons vieux mots bien français... mais il faudrait en savoir l'existence ; et le dictionnaire lui-même ne vous avertit pas efficacement que telle idée peut être exprimée par tel mot ; il ne fait que donner au lecteur la signification du mot rencontré et peu connu de lui. L'Academie aggravera encore cette insuffisance d'utilité si elle supprime les bons vieux mots ; et ce ne sera pas une compensation d'enregistrer à leur place les mots exotiques et argotiques dont il devient de mode d'abuser !

On s'est déjà préoccupé de cela : j'ai noté ce titre d'un ouvrage que je n'ai pas lu :

« Archéologie française, ou vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude, et propres à être restitués au langage moderne, par Pougens.

Paris, Desoer, 1822, 2 vol. in 8.

SGLPN.

—

Quel a été le premier feuilleton publié dans un journal ? (LXIV, 480). — D'après l'*Histoire du journal en France*, 1631-1853, par Eugène Hatin, c'est dans le *Journal des Débats*, de Bertin, que parut le premier feuilleton :

Pour accomplir son œuvre, lit-on, page 131, M. Bertin s'était entouré d'hommes de science, de talent et d'esprit. Avant tous nous devons nommer Geoffroy, l'inventeur, le roi du feuilleton ; c'est à ce critique célèbre que le *Journal des Débats* fut en grande partie redevable de la haute influence intellectuelle qu'il exerça dès lors ; c'est à son feuilleton qu'il dut les commencements de cette renommée qu'il a su conserver jusqu'à nos jours.

Pour plus amples renseignements, voir l'ouvrage en question, édité chez P. Jannet, Paris, 1853. F. JACOTOT.

—

Soubs la corde des Saincts (LXIV, 384, 505). — Le texte proposé est ainsi conçu « une absolution soubs lacorde des Saincts ».

Or, lacorde est écrit en un seul mot et Saincts avec une majuscule.

Qu'on se mette sous une cloche pour recevoir l'absolution, cela paraît déjà bien extraordinaire mais qu'on se mette sous la corde de plusieurs cloches me le paraît encore davantage.

Et puis pourquoi mettrait-on une majuscule à Saincts s'il avait le sens de cloches?

En conservant à ce mot le sens qu'il a encore aujourd'hui, il était naturel d'après les usages du temps et en signe de vénération de l'écrire ainsi.

Reste « lacorde » mais cette locution est suivie dans le texte de la suivante lintencion (pour l'intencion des cures dudict lieu).

Les apostrophes sont supprimées et si lintencion est pour l'intention, lacorde n'est-il pas pour l'acorde ?

Or acorde en vieux français signifiait accord — paraccorde voulait dire (en signe de paix).

Soubs lacorde des Saints signifierait donc, selon moi « Sous l'accord, avec le concours des Saincts, avec leur intercession ». PAUL ARGELES.

—

Le Ouadaï ou l'Ouadaï? (LXIV, 524). — Doit-on dire l'*Ouadaï* ou *le Ouadaï* ? La question se pose également pour l'*ouate*, que dans le langage courant on appelle *la ouate*. A première vue, cela a l'air d'un simple solécisme, cependant le problème est plus compliqué Le son indiqué en français par la juxtaposition des deux lettres *ou* est un son simple (et non une diphtongue comme on me l'a appris à tort à l'école primaire) que les Latins écrivaient V. Or, ce son était tantôt voyelle (*dominus* (1) et tantôt consonne (*veritas* (2)). Il en est de même dans le français moderne, bien que la différence se soit atténuée. *Ou* est voyelle dans *cou* et consonne dans *oui* Dans *ouate* est-il voyelle (et alors le mot est de trois syllabes) ou bien est il consonne (et alors le mot n'en a que deux) ? Je n'en sais rien, mais je sais que le peuple le prononce comme une consonne, et alors il a raison de ne pas élider l'article devant lui, car il n'y a pas d'élision devant une consonne. Quant à *Ouadaï*, il faudrait savoir comment prononcent les gens du pays : *ou a-daï* (*ou* voyelle) ou *wa-dai* (*ou* consonne, que dans l'écriture phonétique on représente d'ordinaire par le W anglais).

GASTON GRILLET.

(1) Prononcez : *dominous*.
(2) Prononcez : *ouéritas* (*oué* en une seule syllabe).

—

Faire son mariolle (LXIV, 431). — 1° « Mariol, rusé, malin. Faire le mariol = Faire le malin. Terme d'argot populaire » (Delesalle, *Dictionnaire argot-Français et Français-argot*. Paris. Ollendorff. 1896. p. 174).

2 « Mariolle, s. m. — Homme adroit, rusé, plus habile que délicat et même un peu voleur », dans l'argot des souteneurs.

« J'ai entendu cette phrase :

« Tant qu'il y aura des pantes, les mariolles boulotteront. »

« Mariolle, s. et adj. Malin, ingénieux, rusé » dans l'argot des faubouriens (Delvau, *Dictionnaire de la langue verte*. — Paris, Marpon et Flammarion, s. d p. 294).

3° « Mariol, malin (Grandval, *Cartouche*, poème. Paris, 1723. 2e éd. 1827).

« Si c'est un mariol, on emploie le surin et on joue des jambes » Colombey, L'*Esprit des voleurs*. Paris Hetzel, 1862).

(Larchey, *Dictionnaire de l'argot parisien*. Paris, Polo, éd. 1872, p. 172).

T.

—

Le feu grégeois (T. G., 346; LX à LXII). — Je lis dans l'*Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, de Lacretelle, parue en 1819 chez Delannoy, (Tome IV, p. 338, tout à la fin du livre XIII) le passage suivant :

Pendant le cours de la guerre de sept ans, un Dauphinois nommé Dupré avait inventé un feu plus dévorant que le feu grégeois, et qui, alimenté par l'eau même, pouvait brûler la flotte la plus nombreuse, sans qu'il fût possible de s'en préserver. Des expériences en avaient été faites dans plusieurs de nos postes, et sur le canal de Versailles en présence du roi Louis XV, après s'être convaincu de l'effet désastreux et inévitable de cette invention, on acheta le secret, et fit défense à Dupré de la communiquer jamais, dans la crainte d'ajouter aux fléaux de la société un moyen de destruction si rapide.

Le renseignement de Lacretelle est de seconde main. Existe-t-il d'autres documents faisant connaître la composition du produit inventé par Dupré (du phos-

phure de calcium, peut-être, qui brûle dans l'eau en la décomposant? — les ports où l'expérience en a été faite — les résultats de ces expériences, et l'échelle à laquelle avaient eu lieu ces essais.

Les dits essais ont dû avoir de nombreux témoins, et d'ailleurs Dupré n'a pas dû être admis à y procéder et moins encore à opérer devant le Roi, à Versailles, sans une correspondance préalable tant avec les autorités de la Marine qu'avec la Cour, correspondance dont il peut être resté des traces, et qui était sans doute accompagnée de mémoires, ou de documents explicatifs et qu'il serait intéressant de retrouver. V. A. T.

—

Les prénoms des couturières et des modistes (LXIV, 144, 321, 418). — Il est peut être difficile de dire exactement quelle fut la première modiste ou couturière qui mit, sur son enseigne, son prénom seul, mais je me souviens parfaitement qu'au milieu du XIXe siècle, vers 1857, peut-être époque où les grandes maisons de coutures et de modes ne pullulaient pas comme aujourd'hui, où on ne voyait pas à chaque balcon s'étaler des raisons sociales portant des noms d'hommes, encadrées de quantité de Jeannes, de Georgettes, de Suzannes, et Marguerites, etc., il n'y avait à Paris, en tout, que deux grandes modistes : Laure et Mme Ode...

Pourquoi Laure avait elle mis son prénom au lieu de son nom de famille ? Mystère ! Mais je crois qu'il ne s'agissait pas d'une première établie à son compte. En ce temps-là, ce n'était pas la coutume : on connaissait Laure, on allait chez elle pour son goût, son talent ; la maison c'était elle, et les premières qui étaient simplement autrefois des demoiselles de magasin n'auraient eu aucune chance d'entraîner la clientèle en s'établissant.

Je crois me souvenir aussi que ma mère parlait d'une certaine Palmyre, couturière, mais mes souvenirs sont assez confus à cet égard. J. V. P.

—

Prédicateurs morts en chaire (LVIII ; LX ; LXI ; LXII, 96, 599, 995). — On mande de Guadalajara, Mexique, que le Père Teodor Valero, le prêtre qui administra les sacrements à l'empereur Maximilien au moment de son exécution à Queretaro, mourut soudainement le 7 février 1911, dans l'église San Francisco, à San Luis Potosi. Il tomba mort à l'autel comme il se revêtait pour une messe. A. G. G

Un des prédicateurs nègres les plus distingués des Etats-Unis venant de finir un sermon passionné sur la vie de saint Paul, s'affaissa dans la chaire et mourut dans quelques instants (Janvier, 1911).

—

Réceptions au lit (LXIII ; LXIV, 467, 566). — Comme le dit justement le Dr Max Billard (*Intermédiaire*, LXIV, 467), l'usage des réceptions au lit remonte à la Renaissance et prend, sans doute, son origine dans les visites de cérémonie qui étaient faites, à cette époque, aux accouchées.

La naissance d'un enfant, raconte Edmond Bonnaffé, dans ses *Etudes sur la Vie privée de la Renaissance* (Paris, 1898) était l'occasion de réjouissances et de cérémonies auprès desquelles nos petites réceptions paraissent bien plates et bien insignifiantes. Dans la chambre à coucher somptueusement décorée et parfumée pour la circonstance, l'accouchée, sur son lit de parade et richement vêtue, recevait ses parentes, ses amies, ses voisines ; la table était chargée en permanence de viandes, de pâtisseries, de vins délicats... Les femmes tenaient compagnie à l'accouchée jusqu'à ses relevailles ; elles l'aidaient à se lever, l'assistaient au bain et se baignaient même avec elle. On mangeait, on buvait, on faisait de la musique, on dansait. C'était pour les femmes un assaut de toilettes et de coquetage. (p. 158).

Gratien du Pont, l'auteur des *Controverses des sexes masculin et féminin*, parlant d'une visite à l'accouchée, dit que le lit sur lequel elle repose est « peint d'or, d'azur et d'acre » ; à côté, vous « trouverez maint un muguet et causeur, par grand gloire couché sur une chaise de fin veloux, de drap d'or ou broché ». L'accouchée, « dessus son corps, porte un corset d'un fin drap d'or frisé, formé de martres fourrées ». Dans la chambre « parfumée et parée, n'en faut parler », plus richement ornée que celle « d'une duchesse, voire d'une Reine », il y a telle mélodie de ménétriers « que vous n'auriez certes autre désir que d'écouter leurs accords et cadences, et compasser maintes sortes de danses ».

Comme l'on voit, si, ainsi que l'affirme notre confrère Max Billard, jamais des fleurs n'étaient offertes à l'accouchée, les parfums cependant ne manquaient pas. D'ailleurs, tous les chapitres de l'ouvrage d'Edmond Bonnaffé (notamment *le coucher*, *le lit*, p. 53, et *les caquets de l'accouchée*, p. 152) sont à lire par quiconque veut se faire une idée exacte, — au point de vue spécial dont il s'agit, — des mœurs et de la mentalité des bonnes gens de France, à l'époque de la Renaissance.

E. X. B.

—

Contre les femmes bavardes (LXIV, 481). — Il existe au musée d'Orléans une tête grossièrement sculptée, dite la pierre des Bavardes ; les femmes accusées de médisance étaient promenées par la ville avec cette pierre suspendue au cou.

Une étude complète de cet usage a été publiée, il y a quelques années, par feu M. Dumüys, le regretté conservateur du musée historique d'Orléans. Cette plaquette intéressante est ornée de photographies et de dessins.

S'adresser à Orléans, à M. Marron, éditeur, rue Jeanne d'Arc.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Il existe au musée d'Orléans, une assez grosse pierre ayant la forme d'un cœur : elle fait la joie des visiteurs. Elle est suspendue par des chainettes et est dite : la pierre des bavardes. Elle servait, suivant la tradition, au châtiment des femmes à la langue trop longue. Elles étaient exposées, en chemise, avec cette pierre au cou. On en a fait faire une carte postale, et une femme à figure rechignée, a consenti, pour la démonstration, à poser dans cette posture.

Mais Michelet, dans ses *Origines du droit*, pense que cette peine était réservée aux femmes querelleuses :

Si deux femmes se querellent jusqu'à se battre en se disant en même temps des injures, elles porteront, tout le long de la ville et par la voie commune, deux pierres attachées par des chaînes, et ces pierres pèseront, à elles deux un cent ; la première les portera de la porte orientale à la porte occidentale, pendant que l'autre la stimulera d'un aiguillon de fer fixé à un bâton, et toutes deux iront en chemise ; la seconde prendra ensuite les pierres sur ses épaules et les reportera à la porte orientale, la première la stimulant à son tour.

La pierre d'Orléans est tout de même moins lourde. Plus loin, Michelet ajoute encore :

La femme qui dira vilenie à autre, si comme de putage, paiera, ou ele portera la pierre, toute nue en sa chemise, à la procession, et cele la poindra (piquera) après, an la nage d'un aiguilon.

Ceci est tiré d'un Cartulaire de Champagne ; je ne pense pas, comme le craint le Dr L. que cela ait jamais corrigé aucune femme, ni bavarde, ni querelleuse. Mais, en général, est-on bien sûr qu'un châtiment ait jamais corrigé personne ?

E. GRAVE.

*
* *

D'un article intitulé la « Cure du bavardage », j'extrais ce passage : — il n'est pas question de châtiment, mais on y parle agréablement du travers qui le nécessita dans des siècles moins galants.

C'est toujours en Amérique que ces genres de nouveautés se créent, et que la vieille Europe finit par les adopter tôt ou tard ; gageons que ces deux cures resteront là où elles ont été créées. Trois cents New-Yorkaises auraient fait le serment de ne pas prononcer une seule parole pendant trois fois vingt-quatre heures, un couvent aux environs de la ville a été choisi où elles s'installaient ensemble pour l'épreuve ; les plaisanteries et les quolibets allaient leur train dans toute la Cité.

Trois nuits sans parler, passe encore, mais trois jours entiers, quel terrible supplice à observer mesdames, à peine quelques dames âgées d'un féminisme ombrageux protestent. Elles, affirmant que la réputation de bavardage attribuée au beau sexe est une calomnie des hommes ; la plupart de nos contemporaines supportent allègrement cette renommée ou la fortifient de leur exemple, et à vrai dire l'ami des femmes le plus déterminé, nierait difficilement qu'elles soient plus bavardes que les hommes.

Mais une différence physique au moins est tout à fait significative : celle du timbre de la voix ; dans la voix haute et légère des femmes la parole se joue plus pressée plus alerte, tandis que la voix plus grave des hommes, la voix aux longues vibrations les force à débiter plus lentement les mots ; on n'imagine pas un Nélusko bavard et si ce phénomène surgissait, les auteurs fuiraient prestement. Mieux douées par la nature pour le bavardage, les femmes y sont incitées par l'éducation et les habitudes que leur imposent nos mœurs.



LA PIERRE DES BAVARDES

(*Musée historique d'Orléans*)

LXIV (voir colonne 611)

Dès qu'une femme a quelque beauté elle peut parler beaucoup pour ne rien dire, on reconnaîtra parfois dans ses propos de la grâce et même de l'esprit.

P. CORMAN.

***

Voir : *Revue Encyclopédique Larousse*, année 1894, 2e partie : *Revue des périodiques*, p. 401 « Muselières pour femmes » du Strang Magazine.

EM. G.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

L'éternuement, signe de ralliement socialiste. — Le docteur Cabanès possède dans ses papiers, un manuscrit bizarre, dont voici le texte.

Rappel des ouvriers de Gourdon en faveur de leurs frères malheureux de l'industrie cotonnière. Bar François, menuisier ébéniste.

Frères,

écoutez !... Un cri d'alarme se fait entendre !... au Nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest... n'importe.

Debout ! Aux armes ! La France vous appelle !

L'aigle impérial a jeté son cri de guerre...

Guerre à l'étranger... et aussi rapide que son vol, nous y voilà, à la rescousse !...

Il y a deux mille ans que nos pères à pareil cri se trouvaient à pareil rendez-vous sur le plateau de Maillodunum !

Ecoutez encore un nouveau cri... un cri de detresse se fait entendre au Nord ou au Sud à l'Est ou à l'Ouest n'importe !... Ecoutez !

Ce n'est pas un cri de guerre.

c'est le cri du chômage... du repos en travail produisant la misère et la faim !

Et la France impériale vous convie à la pratique de la fraternité, car le vol de ses aigles en rasant nos clochers a fait entendre un formidable cri .. Le rappel de la solidarité humaine !

Frères debout ! Au pays des Cadurques nulle oreille ne reste sourde au rappel national au cri de détresse de la fraternité.

Propose : Article unique

Les diverses corporations d'ouvriers réunies par un sentiment de religieuse et patriotique fraternité se rendront bannières en tête, à la messe qui sera chantée par l'Orphéon Gourdonnais, devant verser à la quête qui y sera faite, la moitié en valeur d'une journée de travail.

Si vous êtes de mon avis, veuillez en me voyant éternuer trois fois.

C'est un document de la littérature ouvrière d'autrefois Elle a un peu changé. Elle est moins nourrie de lecture historique. Là n'est pas la question. Elle est dans le signe, dans le ralliement. A-t-on des exemples de conjuration où les affidés se reconnaissaient en éternuant ?

—

Le général Desaix partage les honneurs de la couche funèbre d'une jeune fille grecque.

En apprenant la mort du général Desaix à Marengo, les habitants de Marseille décidèrent de lui rendre des honneurs funèbres. En conséquence,

sur une montagne qui domine la ville et la mer, écrit un contemporain (1), les marseillais avaient consacré un monument aux mânes de ce grand homme ; c'était un sarcophage antique sur lequel on avait gravé ces mots :

A la mémoire du général DESAIX.

Tué à Marengo.

Aux extrémités de cette inscription, étaient deux couronnes de laurier et de chêne ; Dans l'une on lisait : *Marseille honore les vertus guerrières* ; et dans l'autre *Marseille honore les vertus héroiques.*

Sur la face apposée se trouvait l'inscription antique que voici :

D. O. M.
CAECILIAE. D.F. APRVLLAE. FLAM.
DESIGNATAE. COL. DEA. AVG. VOC.
O. ANNOS. XIIII. MENS. II. DIES. V.
MARITVS. UXORI. PIISSIMAE. PO
SVIT.

Ainsi, ce tombeau fut creusé pour une jeune femme morte à l'âge de quatorze ans, à une époque antérieure à l'établissement du christianisme dans les Gaules. Un trou, que l'on aperçoit à la partie inférieure, nous apprend que ce sarcophage servit ensuite de baignoire, de lavoir ou de bassin pour une fontaine.

Combien l'histoire d'un monument ajoute à l'intérêt qu'il peut inspirer sous le rapport des beaux-arts ! s'exclame notre auteur. Ici l'imagination se reportait involontairement à l'époque reculée, où la jeune prêtresse enlevée à la tendresse de son époux, fut déposée dans les Champs-Elysées de la cité d'Arles. On se représente cette cérémonie funèbre de l'antiquité payenne, cette longue file de prêtres et de sacrificateurs, cette

(1) *Dubois-Aymé*, directeur des douanes à Marseille sous la Restauration, célèbre par ses démêlés avec ses subordonnés qui employaient déjà, à cette époque, des procédés chers aux syndicalistes d'aujourd'hui. *Arch. Nat. F*7. 6897.

foule de citoyens romains et gaulois, les victimes immolées aux dieux infernaux et les pleurs dont on arrose sa tombe : passant ensuite à des temps d'anarchie et de désordre, on voit l'asile des morts fouillé par l'avarice, et les marbres élevés en leur honneur être employés aux usages les plus vils ; mais bientôt franchissant les siècles, nous nous rappelions le jour où la rivale d'Athènes, la noble Marseille, consacra ce marbre aux mânes de Desaix, et l'esprit saisit rapidement (?) ce rapprochement remarquable (!) de la tombe d'une jeune femme et du cénotaphe d'un guerrier, leurs noms semblent réunis sous la même pierre, pour nous rappeler que la mort ne respecte, ni la jeunesse ni la beauté, ni la force, ni la valeur.

Marseille, dans les honneurs qu'elle rendit à la mémoire de Desaix s'honora elle-même aux yeux du monde entier... ! »

En 1818, à la demande des savants et des archéologues, la municipalité fit transporter au Musée et érigea ce tombeau à sa place une colonne à la mémoire du général Desaix.

Ce sarcophage antique existe-il encore ? a-t-il conservé ses deux inscriptions ?

LEONCE GRASILIER.

—

Campagne de France. — Renseignements militaires fournis par le maréchal Ney au général Berthier.

Dans notre collection particulière nous possédons un bulletin de renseignements militaires fournis par le maréchal, prince de la Moskowa, qui a une réelle valeur historique. Aussi nous nous faisons un plaisir de communiquer ce bulletin aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* :

Vassy le 25 mars 1814
1 heure 1/4 de l'après-midy

Au Prince major général,

Un officier de l'État-Major général qui passe ici m'a laissé une note portant que le corps du duc de Tarente occupait les positions suivantes : le 2° à Valcour, le 7° à Humbecourt et le 11° à Attancour, le quartier général à Math.y, — que l'ennemi était à Saint-Dizier — qu'on a entendu le canon vers dix heures du matin. On présume que c'est l'armée de Barclay de Tolly composée de Bavarois, Wurtemburgeois et de quelques divisions Russes qui ont suivi le maréchal duc de Tarente.

NEY.

Ce bulletin a dû être écrit très rapidement car, avant sa signature, Ney mettait d'ordinaire « Le maréchal prince de la Moskova ».

Ces lignes sont écrites de sa main, comme j'ai pu m'en assurer en le comparant à d'autres de ses autographes.

Dr BONNETTE.

—

Balzac père retraité. — M. le baron Pierre de Clairval nous communique le n° 429 bis du *Bulletin des Lois*.

Ce numéro contient l'ordonnance du roi qui accorde deux pensions civiles, payables sur le crédit affecté par la loi du 25 mars 1817. Cette ordonnance est datée du « château des tuileries, le 17 janvier 1821 ».

L'un des deux pensionnés est Balzac, Bernard, François, ex-directeur des vivres de la guerre, né le 22 juillet 1746, à Canezac (Tarn), domicile à Paris, 37 ans, 2 mois, 16 jours de service. Taux du traitement des 4 dernières années : 4.520 fr. 83, montant de la pension 1.695 fr., règlement du 13 septembre 1806, date de la jouissance 1er avril 1819.

C'est un détail précis, et vraisemblablement non encore relevé, à ajouter à ceux qui ont été donnés sur l'illustre Balzac et ses origines.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de perdre un de nos plus anciens et de nos plus distingués collaborateurs, M. Henri Monod, ancien préfet, ancien directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur, Commandeur de la Légion d'honneur. Il a publié d'importants travaux sur l'assistance, mais c'est comme lettré et bibliophile qu'il nous appartenait. Sous ses initiales H. M. il a pris part, jusqu'à ces derniers temps encore, à de nombreuses controverses, et dans toutes il apporta autant de mesure que de courtoisie. Il possédait une bibliothèque admirable, composée avec un goût sûr et une érudition solide. Voisin de ce conteur exquis qu'est Pierre Louys dont la bibliothèque est également si rare et si choisie, rien n'était plus fréquent que de voir, en tête à tête, devant leurs chers livres, ces érudits si curieux tous deux de ce XVIe siècle qui est le domaine des grands lettrés.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond



MARIE-ANTOINETTE

par Vestier

Volume LXIV, col. 618.

LXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Novembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1310 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les questions que nous avons reçues sur les armoiries et les généalogies sont trop nombreuses pour être publiées simultanément.

—

Le jour du Massacre de Vassy. — Les historiens s'accordent sur la date, 1er mars 1562, mais diffèrent sur le jour, les uns disant un dimanche, les autres un mercredi, le Mercredi des Cendres

Ne pourrait-on pas être fixé sur le jour? Chose importante, car si c'était un mercredi, pourquoi les Protestants du pays se réunissaient-ils, ce matin-là, dans cette grange, bien pres de l'église

L. Roux.

—

Un portrait de Marie-Antoinette. — Où se trouve le portrait de Marie-Antoinette à Trianon, qui figurait comme œuvre de Vestier, sous le n° 309, à l'Ex-

position des Portraits du siècle à l'Ecole des Beaux-Arts, en avril 1885? Il appartenait à M. Moreau-Chaslon.

Rz.

[C'est le portrait que nous reproduisons dans le présent numéro, en hors texte].

—

Les dons patriotiques en 1789-1790. — Ce fut un élan universel par toute la France. Les plus pauvres comme les plus riches, vinrent déposer leur offrande sur le bureau de l'Assemblée Constituante, pour contribuer au relèvement des finances nationales.

Les femmes d'artistes furent des premières à donner l'exemple d'un tel désintéressement : elles apportèrent leurs bijoux « en sacrifice sur l'autel de la Patrie. » Mais, peu à peu, ce mouvement si spontané se ralentit : le gouffre était trop profond pour que la fortune privée de la France pût le combler. Tous les objets d'or et d'argent, qui étaient souvent des merveilles artistiques, furent-ils fondus dans les creusets de la Monnaie? Quelle somme produisit un tel sacrifice? Et enfin, indépendamment de la mauvaise gravure qu'en ont publiée les *Révolutions de Paris*, le beau geste des femmes d'artistes a-t-il inspiré quelque tableau d'une réelle valeur?

d'E.

—

Les loteries sous la Révolution. — Les listes des lots publiées alors sont-elles complètes?

Dr L.

Une chanson sur le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — Martainville, l'auteur du *Pied de Mouton*, le héros de tant d'anecdotes controuvées, *Martain-vil*, comme le dénommaient ses ennemis, fit courir, paraît-il, dans tout Paris, à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, une chanson *manuscrite* en style poissard qui eut le plus grand succès, mais qui conduisit directement le coupletier à Vincennes.

Cette chanson a-t-elle été jamais imprimée ? PAUL EDMOND.

—

Par qui fut tué Monseigneur Affre ? — On a publié dernièrement (dans la *Chronique Médicale*) le procès-verbal de l'autopsie et de l'embaumement du cœur de Monseigneur Affre. On sait que le prélat fut frappé d'une balle dans les reins, comme il se dirigeait vers les insurgés. C'est donc l'armée régulière qui fut la meurtrière de l'archevêque de Paris ? NESCIO.

—

Blessure du général de Gallifet. — Le général de Gallifet, qui sut s'immortaliser par ses charges héroïques sur le plateau de Floing, le 1er septembre 1870, avait reçu au Mexique, devant Puebla assiégée, à l'abdomen, une blessure qui mit ses jours en danger et nécessita un long traitement, comportant le port d'un appareil en argent, d'où ce sobriquet : « l'homme au ventre d'argent », qui lui fut donné, plus tard, par nos troupiers.

Un intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques renseignements sur le lieu, la gravité, l'étendue de cette blessure et la forme de cet appareil orthopédique ? Dr BONNETTE.

—

Uniforme des troupes noires de Cayenne en 1764. — Quel était l'uniforme des troupes noires de Cayenne en 1764 ? François de Saulière, écuyer, seigneur de Nanteuil, fut nommé le 1er août 1764, lieutenant aux troupes noires de Cayenne qu'il quitta le 31 janvier 1767 pour passer dans les chevau-légers de la Garde du Roi. M. DE F.

-

Races et Ecritures. — Au cours de mes recherches sur la linguistique, j'ai souvent été frappé d'un fait qui, par sa constance, a toutes les apparences d'une « règle ». Ce fait, le voici :

Les peuples de race aryenne (Hindous, Abyssins, Grecs, Latins, et les Européens en général) écrivent de gauche à droite ; les Sémites (Arabes, Hébreux, etc,) écrivent de droite à gauche ; les Mogols (Chinois, Mandchous, Japonais, Malais, etc.) écrivent de haut en bas et de droite à gauche.

Et voici plus caractéristique encore : quand des Aryens, comme ce fut le cas pour les Grecs, empruntent à des sémites leur écriture, ils commencent bien par écrire de droite à gauche, mais peu à peu, agissant comme sous la poussée d'un réflexe irrésistible, ils se mettent à écrire « en sillon », puis finissent par écrire de gauche à droite, conformément à ce que l'on pourrait appeler la loi de la race. On en peut dire autant des Ethiopiens qui ayant emprunté leurs caractères aux Hébreux, écrivent aujourd'hui de gauche à droite.

A l'autre bout du vieux continent, sur les confins de la Chine, un fait identique s'est produit : les Mandchous, mogols, ayant emprunté leurs caractères au sanscrit, écrivent aujourd'hui de haut en bas, grâce à une curieuse transposition de l'écriture sanscrite.

Je ne connais que peu d'exceptions à cette règle ; notamment, les Persans, aryens, ayant adopté l'écriture arabe, continuent à la tracer de droite à gauche ; de même, les Siamois et les Thibétains, mogols, qui emploient des caractères dérivés du sanscrit, écrivent encore de gauche à droite. Mais on peut dire que, dans ces cas, l'exception confirme la règle.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe un ouvrage traitant de cette question à un point de vue ethnique et psychologique ? H. R.

—

Aérostats dirigeables ; Scott et Bertrand. — Au commencement de l'année 1789, des expériences de ballons dirigeables furent projetées par le baron de Scott, capitaine de dragons et par la demoiselle Bertrand.

Connaît-on les principes qui avaient inspiré les inventeurs ? FULBERT HARDIN.

Famille de Brossard. — N'ayant qu'une filiation très incomplète de la famille de Brossard de laquelle descend mon bisaïeul, je serais très reconnaissant à l'aimable intermédiairiste, en possession d'une généalogie de la maison de Brossard, qui aurait l'extrême obligeance de me la faire communiquer ou connaître par la voie de l'*Intermédiaire*.

G. A.

—

La montre du capitaine Coutelle. — Je possède dans ma collection une montre en cuivre. Sur le boitier se trouve gravé un sujet représentant : le ballon l'*Entreprenant* à la bataille de Fleurus.

Autour du boitier se trouve gravé le texte ci-dessous :

Au capitaine Coutelle 20 germinal an II.

Par qui a été donnée cette montre à Coutelle ?

Que signifie cette date qui n'est pas celle de la bataille de Fleurus (8 messidor) ?

PAUL T.

—

Les chirurgiens Desault et Pelletan. — Où pourrais-je trouver, en dehors de Bichat, des renseignements sur la cabale organisée, au mois d'août 1792, par les amis de Pelletan, en vue de chasser Desault de l'Hôtel-Dieu, et de mettre Pelletan à sa place? On sait que la querelle fut chaude entre les partisans des deux chirurgiens ; on s'injuria réciproquement par voie d'affiches et dans des réunions publiques.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX

—

Famille de Fulconis. — Serait-il possible de savoir d'où est originaire la famille de Fulconis et quelles sont ses armoiries ? Aussi s'il existe encore des représentants du nom ?

Elzéar-Dominique-Antoine de Fulconis décéda à Paris en 1825, étant capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de Saint-Louis. Il était né à Liège en 1761, fils de Marc-Antoine de Fulconis et de Marie-Magdeleine Lion. — Je serais heureux si on pouvait m'indiquer ses aïeux.

G. A.

—

Un de Lamartine, fabricant de toupets en 1790. — Un journal donnait dernièrement l'entrefilet suivant qu'il prétendait avoir découpé dans le *Journal de Paris*, du 1er mai 1790 :

« Le sieur de Lamartine, inventeur des tou-
« pets sans tissus qui ne s'attachent point,
« annonce qu'il les a portés au plus haut point
« de la perfection ; il est aussi parvenu à
« teindre en noir les cheveux rouges et
« blancs, sans causer aucune douleur à la tête.
« Sa demeure est toujours à Paris, rue du
« Bouloi. »

Il ne fait suivre ce passage d'aucune réflexion sur la personnalité de ce fabricant de toupets. S'agirait-il d'un parent du Chantre d'Elvire ?

G. DE MASSAS.

—

Lannefranque ou Lanfranc. — Après avoir examiné la blessure grave du maréchal Lannes (22 mai 1809), Larrey appela en consultation le Dr Paulet, chirurgien en second de la Garde, et les docteurs Yvan et Lannefranque, médecins de la maison de l'Empereur.

Quelle est la véritable orthographe du nom du dernier médecin ?

Larrey dans ses Mémoires de 1812 écrit *Lanfranc*, Cadet de Gassicourt, dans son voyage en Autriche, 1818 et le Dr Ravarit écrivent *Lannefranque*, enfin le Dr Max Billard, dans l'*Asepsie* de 1911, écrit *Lamefranque*.

Lequel de ces divers auteurs a raison

Dr BONNETTE.

—

Les Miron, médecins du roi. — Quelque intermédiairiste voudrait-il bien m'indiquer où je pourrais trouver des documents sur les Miron, François et Gabriel, qui furent les médecins des rois Charles VIII, Louis XII, François 1er et Henri III. Je lui ou leur exprime d'avance toute ma reconnaissance.

F. EM. B.

—

Les lettres Saint-Lambert. — Que sont devenues les 230 lettres de Saint-Lambert (Jean-François 1716-1803) à François Devaux, dit Panpan, vendues en 1839, lors de la vente des livres et autographes de Guilbert de Pixerécourt ?

NOTHING.

—

Général Bro. — Je désirerais quelques renseignements sur le général Bro, aide de camp de Mac Mahon.

S. G. L.

Général Perret. — Je désirerais quelques renseignements sur le général Perret vers 1850. S. G. L.

—

Général Renard. — Je désirerais quelques renseignements sur le général Renard, auteur d'un travail sur la cavalerie. S. G. L.

—

Général Lacroix. — Je désirerais quelques renseignements sur le général Lacroix, commandant une colonne en Algérie en 1871. S. G. L.

—

Armoiries : roses d'argent. — A quelle famille appartiennent réellement les armoiries que voici : *De gueules au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, et d'un croissant, en pointe, du même ?* Harry Bag.

—

Armoiries à déterminer : d'or au chevron... — *De gueules accompagné de trois écrevisses du même.* Couronne de comte. Supports : *deux licornes marinées.* M. H-B.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'argent. — *Accompagné de trois pommes de pins du même, la pointe en bas.* Couronne de comte. Supports : *deux griffons tenant des bannières aux armes de l'écu.*

Devise : *Sapiens sua sorte gaudet*

M. H-B.

—

Armoiries à déterminer : chevron de sable... trois grappes... — Sur les plats d'une reliure, milieu XVIIe siècle, fer portant : *de... au chevron de sable accompagné de trois grappes de raisin de..., deux en chef et une en pointe.*

Timbre : couronne de marquis.

Supports : deux levriers.

Pappus.

—

Les masques automatiques des orgues. — Ce masque ci-contre était attaché, autrefois, au buffet d'orgues de l'ancien couvent des Augustins de Montoire. Sa mâchoire inférieure, mue par un mécanisme particulier, s'ouvrait, se fermait et faisait claquer les dents avec fracas, lorsqu'on posait les doigts sur le clavier de l'instrument. On a remarqué trois têtes semblables attachées aux buffets



d'orgues de Saint-Savin en Lavedan (Hautes-Pyrénées), et M. de Salies signale comme existant encore une tête colossale du même genre entre les deux tourelles de l'orgue d'une petite ville de la Bavière rhénane, Neustadt-an-der-Harth. On se rappelle en avoir vu en Hollande, et il est probable que l'on en découvrirait beaucoup d'autres si l'on s'appliquait plus particulièrement à en faire la recherche.

Dans la tête de Montoire, les habitants du pays voyaient le portrait d'un pauvre mathématicien nommé Galimard, c'est plus vraisemblablement le type classique des mascarons. V.

—

Le costume des timbaliers. — Je lis dans les notes laissées par le commandant Sergent, écrivain militaire, la phrase suivante relative aux timbaliers :

Les costumes les plus riches et les plus fantaisistes étaient adoptés à l'envi par les timbaliers dont l'usage s'est perpétué jusqu'à la guerre de 1870. J'ai encore vu en 1858, au camp de Châlons, le timbalier du 2e régiment de hussards (Chamborand) « en jupe de gaze à paillettes, cheveux poudrés et mouches sur le visage » !

Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner sur ce sujet intéressant quelques renseignements complémentaires ?

Alfred Belvallette.

« Complainte à tous estatz de France... ». — Où trouver la plaquette intitulée : *Complainte à tous estatz de France cruellement brigandés et tyrannisés par les cruels bourreaux et sanguinaires le cardinal de Lorraine, et son frère le duc de Guyse..*, ?

En quelle année a-t-elle paru ?

M. de Bouillé la cite dans son *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 28 et autres.

L. M.

—

Cabinet satyrique de 1619. — Quelque intermédiairiste connaîtrait-il l'édition du Cabinet satyrique de 1619 qui est la seconde ? Il en a passé un ou deux exemplaires dans les Catalogues Claudin (*Archives du Bibliophile*), mais je ne sais en quelles mains ils sont actuellement. J'aurais besoin de consulter cette édition pour compléter un travail que je fais en ce moment sur les recueils libres et satyriques. Les éditions de Gand et de Bruxelles de ce florilège ne reproduisent que très imparfaitement les éditions de 1618 et 1619. Celle de 1618 est à la Bibliothère nationale, mais celle de 1619 ne se trouve dans aucune des grandes bibliothèques publiques de Paris. Je serais très reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait m'en indiquer un exemplaire.

LACH.

—

« La Lucade » de Jean-Baptiste Rousseau. — On sait que Jean-Baptiste Rousseau a eu la fâcheuse habitude de rimailler des chansons satyriques aux dépens de ses plus grands bienfaiteurs. Au sujet du comte du Luc, il a commis *La Lucade*, dont il est question dans deux articles de la *Revue d'histoire diplomatique* (juillet 1910, p. 402, et janvier 1911, p. 120), intitulés : *Jean-Baptiste Rousseau réfugié en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas*...

Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer où se trouve cette pièce, que je n'ai rencontrée ni dans les *Œuvres* du poète, ni dans les Chansonniers que j'ai parcourus ? J'en serais bien obligé. LANGOUMOISIN.

—

Annotations des « Considérations sur l'art de la guerre. » — Je possède un exemplaire de cet ouvrage du général Rogniat, publié à Paris en 1816, avec de nombreuses notes manuscrites dans les marges. Voici l'une de ces notes :

Mon lieutenant Meline a tué deux fantassins russes avec sa mauvaise épée entre Valence et Alexandrie sur le Pô.

D'après les autres notes, il s'agirait d'un officier supérieur qui aurait assisté aux principales batailles de la Révolution et de l'Empire. J'ai trouvé, dans l'ouvrage, une bande du *Journal des Débats* portant l'adresse suivante : M. de Gerin. Avec ces renseignements bien vagues, un spécialiste pourrait-il me dire quel est l'auteur des notes de mon exemplaire du livre de Rogniat ? A. G.

—

« La Fleuriote » de Louis Ulbach. — Je n'ai trouvé, dans aucune biographie de Louis Ulbach, mention de ce roman judiciaire qui a été publié dans la *Vie Populaire* en septembre 1882.

Je désirerais savoir quand il a été publié pour la première fois — et s'il y a une grande part de vérité dans les faits racontés ; Louis Ulbach dit que ce procès d'incendiaires a été jugé à Troyes, le 20 mai 1808. Si cela est exact, y aurait-il eu, comme il l'avance, une erreur judiciaire ? G. LANTZ.

—

Griffonuer. — Griffonnage. — Il y a eu, depuis longtemps, à Paris (et il en existe un encore) des magasins de papeterie, portant l'enseigne : *Au Griffon*, oiseau fantastique.

Je ne démêle pas bien la raison du choix de cet animal comme symbole d'une industrie, mais je serais bien aise de savoir s'il faut voir dans cette circonstance, l'origne des mots *griffonner*, *griffonnage*, exprimant qu'on écrit mal, qu'on barbouille le papier d'une façon maladroite. HENRY VIVAREZ.

—

Jacobines : nom des fenêtres. — D'où vient cette appellation usitée à Grenoble, où elle est donnée aux fenêtres à tabatière en forme d'œils-de-beuf que portent encore quelques maisons de cette ville à leur dernier étage ?

Est-ce un souvenir de la Révolution ou plutôt des couvents de Jacobins qui se trouvaient en grand nombre en France et dont quelques-uns (à Paris et à Nantes notamment) ont abrité les clubs révolutionnaires ? DEHERMANN.

Réponses

Reliques dans des reliquaires extérieurs (LXIV, 425). — Le fait de placer des reliques au sommet des clochers, afin qu'elles leur devinssent une sauvegarde contre la foudre et les orages, ne fut pas très rare. On y déposa quelquefois aussi des *Agnus Dei*, des pièces d'argent, comme on le fait encore pour la première pierre d'une nouvelle construction, ou un document écrit relatant la date de l'achèvement de la pyramide, celle d'une réparation, etc.

A la cathédrale d'Evreux, en 1822, pendant les travaux de restauration exécutés au *clocher d'argent*, on découvrit, à la base de la croix de fer qui surmontait cette flèche, « une petite boite de plomb de trois pouces de long. Lorsqu'elle fut ouverte, on y trouva une petite châsse d'un pouce environ, contenant un anneau (1) et deux plaques de cuivre soudées renfermant des reliques des saints, plus deux pierres rougeâtres, enfin un morceau de parchemin de cinq pouces de long sur trois et demi de large » (Bonnin, *Analectes histor*).

Au recto se lisait l'inscription suivante, en caractères gothiques :

IESVS + MA
Invoquez de Dieu la puissance
Aussi de sa mère et saint Mauxe (2)
De saintes Barbe et Marguerite
Et de tous les saints le mérite
Pour garder ceste belle tour
Et tous les habitans autour
L'an mil CCCC septante cinq
Pierres Huet cy mettre vint
Cest Agnus Dei et deux pierres
Pour chasser foudres et tonnerres
Mauvais airs tempestes et vents
Tant qu'au monde aura gens vivans
AMEN
De fulgore et tempestate
Libera templum tuum domine (3)
HVET chanoine.

Le verso, rempli d'une écriture très fine, présentait une telle difficulté de lecture qu'on n'en déchiffra qu'une ou deux parties de lignes paraissant appartenir à un procès-verbal :

...paratum templum....
...die septima maii....

A la même coutume se réfèrent deux textes cités par J.-D. Blavignac. L'un, de 1495, dit-il, est d'origine montpelliéraise : « A Pierre Ardier, potier,... pour une petite caysse de plom mise dans la pomme, en laquelle ont esté mises plusieurs reliques ». L'autre, de 1665, porte que, « dans la pomme de la plomberie du clocher de l'abbaye de Celles-Saint-Eurice (Selles-sur-Cher ?), qui est soubz le pied de la croix, est enclos, dans une boiste, des reliques de saint Eurice et des corps saints, pour empescher les foudres et les tempestes qui ont accoustumé de destruire et ruiner ledict clocher ».

Plusieurs églises reçurent, pour amortissement de leurs combles ou de leurs aiguilles, une figure d'ange ou d'autre saint personnage. La statue de l'archange saint Michel semble avoir été choisie de préférence pour occuper le faîte de quelques uns de ces édifices religieux. Il y aurait donc lieu, le cas échéant, de rechercher si des reliques de saints n'ont pas, jadis, été adjointes à ces images protectrices. QUÆSITOR.

—

Voies romaines (LXII, 50, 169, 441). Je remercie les intermédiairistes qui ont bien voulu me donner quelques renseignements sur les voies romaines ; mais leurs réponses ne correspondant pas à ce que je désire savoir — je me suis probablement mal expliqué —, je résume la question en quelques mots, et me permets de la leur soumettre à nouveau, avec prière de l'examiner.

Dans les forêts avoisinant d'anciennes villes ou stations gallo-romaines, voit-on des fossés parallèles, chacun bardé extérieurement des terres extraites, qui forment une butte continue ?

Ces fossés laissent entre eux un espace d'environ 6 à 20 mètres de largeur quelquefois, mais le plus souvent de 7 à 12 mètres, sur lequel courait jadis une route, tracée en ligne droite et reliant deux localités gallo-romaines entre elles, ou un lieu romain avec un gué.

(1) Peut-être le cercle de métal qui enchassait l'*Agnus Dei* dont il est parlé plus loin.

(2) Il semblerait, en raison de l'assonance, que l'on eut dû lire ici « Manxe » ; cependant, la forme « Mauxe » (*Maximus*) a prévalu pour le nom d'un des martyrs d'Acquigny, petite localité voisine d'Evreux.

(3) On remarquera la variante d'une des formules d'invocation de la Litanie des Saints.

Souvent ces anciennes voies sont boisées ; quelques-unes ont été utilisées par les modernes lors de la construction des routes départementales, des chemins de grande communication ou des lignes forestières ; mais leurs fossés avec revers se voient encore et parfois on reconnait leur ancien encaissement.

Il existe un très grand nombre de ces routes romaines dans les forêts des environs d'Elbeuf et de Caudebec-les-Elbeuf (l'*Uggade* de l'*Itinéraire* d'Antonin). En connait-on de semblables ailleurs ?

H. S.-D.

—

Reine d'Angleterre enterrée dans la Basilique du Vatican (LXIII,). — Dans le bas-côté gauche de Saint-Pierre à Rome et dans une arcade au-dessus d'une porte, donnant sur l'escalier qui monte à la coupole, il y a le tombeau de Marie-Clémentine Sobieski, morte à Rome en 1735, et femme de Charles-Edouard Stuart, prétendant au trône d'Angleterre. Le titre de reine figure dans l'inscription. — Tout à côté sont les tombeaux des derniers Stuart, par Canova.

Oroel.

—

Garnisons françaises au XVIIIe siècle (LXIII ; LXIV, 12, 59) — Les Abrégés de la Carte générale du Militaire de France de Leman de la Jaisse ont paru de 1734 à 1741 ; ils indiquent toutes les garnisons. Quant aux Etats militaires, celui de 1760 (le 3e) ne mentionne pas les garnisons ; mais celui de 1766 et les suivants donnent cette indication, soit en tête à la suite du nom du régiment, soit après la liste des officiers.

G. O. B.

—

Les Bénédictines de Montmartre (LXII). — Leur couvent n'était pas situé à Montmartre, mais tout près de là. Il se trouvait rue de la Tour des Dames, actuellement rue de la Rochefoucauld.

Cerameus.

—

Les prisonniers de la Bastille. — Le comte de Lorges (LXII ; LXIII) Dans le cabinet de consultation du célèbre accoucheur Pajot, on remarquait jadis un fragment de pierre en forme de livre fermé sur lequel était gravée cette inscription.

Les temps et les tyrans ont construit la Bastille :
Les Français, en un jour, l'ont détruite en famille.
Le 14 juillet 1789,
Cette pierre provient du cachot du comte de Lorges présenté à l'Assemblée Nationale par le sieur Curtius le 19 novembre 1790.

Ce Curtius était le fameux montreur de figures de cire, qui fut un ardent démocrate aux premières heures de la Révolution.

D'E.

—

Dandos — Pio (LXIV, 237, 356, 504). — Un appel à M. Albert S*** « l'aimable et très érudit chercheur » est toujours entendu, jugez-en plutôt :

Après la cote même du dossier des Arch. Nat. : F7 4660, et la citation contrôlée sur l'édition du Dauphin — *ad usum Delphini* ! — voici l'identification du signataire, qui s'appelle non plus *Dandos*, comme avait lu le secrétaire du Comité, mais *Pio* — *pius Œneos*, *Pius Pontifex !* — J'écris sous la dictée, plutôt que sur l'indication de mon auteur — n'ai-je pas dit du Maître ? — A son école, le document prime toujours l'abstraction et surtout le subjectif, les pièces, sur 25 cotes :

1° Dans la liste du 21 décembre 1790, le nom du chevalier figure parmi les onze cents membres de la Société des Jacobins :

« *Pio, rue de Condé, au-dessus du Café du Rendez-vous* ».

C'est bien le prisonnier du Luxembourg du 3 brumaire an III, « Chevalier Pio, ex-chargé d'affaires du roi des Deux-Siciles en France » ; le représentant dès lors, de Marie Charlotte de Naples, auprès de Marie-Antoinette : sa sœur, un agent ! Levons le masque :

2° Dès les premiers jours du printemps 1790, le 11 mars, pour préciser, après avoir mesuré par la pensée, le chemin parcouru depuis la Bastille, et avoir pris le vent, il risqua, à la Commune de Paris, le dimanche 11, une partie décisive et hardie s'il en fut : il se fit proclamer *citoyen français* ou tout au moins *citoyen de Paris*, comme on l'observa si justement, à la Rédaction du *Moniteur*, mais c'était un succès déjà et appréciable — oh combien ! — pour ce chargé de conscience et d'affaires, l'ex-chevalier Pio, aux gages de Ferdinand IV de Naples. Le compte rendu est au *Moniteur* : *samedi*, 17 avril, 1790 :

Administration
Municipalité de Paris
Assemblée des Représentans de la Commune

Nous avons oublié de faire connaître dans le temps, la démarche de M. le chevalier Pio à l'assemblée de la Commune. Ce gentilhomme italien, ci-devant chargé d'affaires de Naples à Paris a encouru la disgrâce de la Cour pour avoir montré des sentiments patriotiques qui lui ont été inspirés par les circonstances actuelles. Ayant perdu sa place il est venu le 11 mars, avec la recommandation de plusieurs districts, demander un emploi à sa patrie adoptive.

M. le Président a répondu à M. le Chevalier Pio que l'Assemblée voyait avec plaisir qu'il eût adopté la France pour sa patrie, et que c'était avec empressement qu'elle le proclamait citoyen français, et qu'elle s'intéressait à sa personne.

A quoi le Rédacteur informé, plus encore que responsable, répondait en note :

« L'Assemblée générale de la Commune peut bien donner la qualité de *citoyen de Paris* mais non celle de *citoyen français*. Il n'y a que les Législateurs qui aient ce dernier droit. »

3° A partir de ce bluff joyeux, on perd de vue l'agent, mais il ne perd pas, lui, son temps ! Cherchez-le, vous le retrouverez à chaque manifestation et à toutes les manœuvres : son crédit n'en vaut pas mieux et son rôle n'en impose à personne.

A la séance du 8 décembre 1792, présidence de Dubois-Crancé, il avait adressé à la Société des Jacobins, une lettre qui intéresse l'auteur de l'ouvrage de l'*Esprit* et qu'on ne retrouve pas cependant dans la maîtresse œuvre de M. Antoine Guillois : *Le Salon de Madame Helvétius* :

Citoyen Président,

Je viens d'apprendre par les papiers publics que la Société a renversé le buste d'Helvétius. Est-ce la statue de Lépidus renversée à Rome par le Père de la Patrie ? Sont-ce ses ouvrages qui condamnent Helvétius ? Est-ce sa femme. Eh ! bien, qu'au buste d'Helvétius, on substitue le livre qui a pour titre : *De l'Homme.*

Si c'est sa femme, demandez, mes frères, demandez au peuple Athénien, si Xantippe a survécu à Socrate, pour ternir sa réputation ?

Le propos n'était pas galant, ni généreux, ni même humain pour la nièce de Mme de Graffigny, la gracieuse descendante des Ligneville (A moi, les Grands Chevaux de Lorraine ! Je vois encore son portrait par Carle Vanloo). La lettre surprit aussi à la Société ; celle-ci obéissant à d'autres motifs sans doute, passa à l'ordre du jour, refusant, sans autre explicatione de s'associer au défenseur d'Helvétius. L, buste du philosophe et ex-Fermier général resta donc à terre et celui de Mirabeau, son compagnon de disgrâce, ne s'en trouva guère mieux, sur la dalle des Jacobins de la rue Honoré ; mais l'incident ne put passer inaperçu, et le 18 au soir, l'émotion dut être grande, 18, rue Sainte Anne (pardon *rue Helvétius*) dans le monde des Idéologues et le salon d'Auteuil.

4° Le 3 brumaire, l'an IIIe de la République une et indivisible, autrement dit, *le 24 octobre 1794, il Signor Cavaliere* en était, s'il faut l'en croire, à son huitième mois de détention (« captivité ! » gémit-il) à la Maison d'Arrêt du Luxembourg, Pavillon du Nord ; arrêté du 3 ventôse an II, (21 février 1794 : victime dès lors de la Grande Terreur et sauvé par la réaction thermidorienne...

Il y a plaisir à le retrouver en pareille posture. A cette dernière étape, et à cette date, on juge mieux du chemin parcouru par l'ancien chargé d'affaires de S. M. Ferdinand IV, à Paris. Comment finit cette épreuve *in carcere duro ?* après « emploi » ? Y eut-il un nouvel avatar, une dernière étape plus tragique ? La réponse est à l'Ecrou, je ne m'en suis pas occupé : le personnage m'indiffère. Il fait partie de la tourbe des cosmopolites et des étrangers qui, en 1789, troublèrent l'Etat et la Société ; les Marat, les Cloots, les Curtius, les Simond, les Pio et tant d'autres, qui devaient venger pour le compte de Pitt, la liberté conquise des Etats-Unis et rappeler la France, au Traité de Paris-1763.

Dehermann-Roy.

—

Statue de Napoléon donnée aux Anglais (XLII ; LVII ; LXIII ; LXIV, 347). — Dans le journal de voyage d'un jeune artiste voyageant en Italie au début du siècle dernier (P. Barbot), je lis à la date du 8 octobre 1820, dans une relation de la visite qu'il venait de faire à Rome de l'atelier de Canova :

... nous reconnaissons là les modèles des morceaux qui ont fait à Paris la réputation de Canova : les deux Terpsychores la Madeleine de M. de Sommariva la statue de Napoléon et celle de sa mère, Mme Lœtitia

dont la pose, le siège et les draperies sont une copie presque littérale d'une Agrippine antique que l'on voit au Capitole.

Dans une note, P. Barbot dit :

La statue en marbre de l'empereur est devenue la propriété de Lord Wellington.

L'illustre guerrier de l'Angleterre a-t-il voulu, pendant que la politique de son pays rivait des chaînes aux mains qui avaient tenu pendant dix ans les destinées de l'Europe, réhabiliter celui avec lequel il avait eu l'honneur de se mesurer à Waterloo ? Non, la statue impériale s'élève, dit-on, au pied de l'escalier, dans le vestibule de Wellington Palace et prête ses épaules au noble lord pour jeter son manteau lorsqu'il rentre chez lui...

Géo.

—

Club breton (LXIV, 92). — On pourrait consulter *Le Club Breton et les origines du Club des Jacobins*, dans la revue *La Révolution française*, vol. 36 (1er sem. 1899), p. 385.

De Mortagne.

—

Victor-Emmanuel, caporal de zouaves (LXIII ; LXIV, 432, 485, 536). — Le chercheur qui désire une preuve officielle de la nomination de Victoir-Emmanuel comme caporal au 3e zouaves pourrait, il me semble, s'adresser au colonel actuel de ce régiment à Constantine.

L'historique du 3e zouaves doit certainement mentionner le fait en donnant la mesure de son authenticité. Kbez.

—

Bazaine (LVIII ; LIX). — « Alphonse Bazaine. *Ma requête en révision* ». Chez Stock :

A titre documentaire, voici la préface de cette requête au garde des sceaux.

Le 28 octobre 1878, le maréchal Bazaine, n'ayant plus de pain, de viande de cheval, de sel, de riz, de lard, — de vivres, en un mot — pour ses rationnaires, n'ayant plus de médicaments pour ses vingt mille blessés ; redoutant le typhus pour la ville et ses camps, se rendait à merci, — comme se sont rendus Trochu à Paris, Uhrich à Strasbourg, etc., *et aux mêmes conditions*.

Le 10 décembre 1873, le maréchal Bazaine a été condamné à une peine terrible, que ses juges demandèrent au pouvoir exécutif de ne pas appliquer.

La généreuse Espagne recueillit le condamné et sa famille ; et lorsque celui que Jules Favre appelait « notre glorieux Bazaine » eut fini de souffrir, il fut accompagné à sa dernière demeure par des officiers, qui portaient un nom illustre en Espagne, et par un Français, M. O. Zill Désiles.

Plus de quarante ans se sont écoulés depuis la capitulation *inévitable* de l'armée de Lorraine et de la place de Metz. Bien des documents nouveaux ont vu le jour, depuis cette époque.

Fils du proscrit, j'ai cru que le moment était venu d'élever une protestation respectueuse et motivée. Je n'ai pas été écouté. Le Conseil des Ministres français a refusé de prendre en considération ma Requête en révision.

Je m'incline avec déférence devant sa décision toute politique, qui laisse intact le fond de la question, sur lequel je n'ai pas été autorisé à m'expliquer, dans une enquête officielle ou officieuse, dans un débat solennel, complet et contradictoire.

J'en appelle au gouvernement français mieux informé...

Je n'ajouterai que ceci :

J'ai foi dans l'esprit d'équité de la noble nation française

J'ai confiance dans le résultat définitif des efforts tentés, en faveur de la mémoire de mon père, par des hommes de cœur et de labeur, qui essaient d'éclairer l'opinion publique, en France, en Espagne, en Belgique, en Italie et ailleurs.

Je crois à la justice immanente des choses.

Mélilla (Maroc), ce 22 août 1911.

Alphonse Bazaine.

—

Documents biographiques sur la Princesse Mathilde (LXIV, 522). — Voici une liste de ses amis qui en possèdent peut-être et ont certainement des détails sur sa vie.

Le comte Walewski, Directeur du personnel au Crédit Lyonnais.

Le comte Primoli.

Mme Carette, autrefois dame d'honneur de l'Impératrice Eugénie.

La générale Espinasse, dame d'honneur de la princesse Mathilde.

Mme Ernest d'Hauterive née Alexandre Dumas.

M. Louis Ganderax, secrétaire de la *Revue de Paris*.

Le lieutenant-colonel Rousset.

Sévenac.

—

Les administrateurs départementaux (LXIV, 330, 448). — Voir le décret du 22 décembre 1789 qui a décidé la division du royaume en départements et organisé notamment les assemblées admi-

nistratives. Les fonctions des administrations de département y sont définies dans la section III.

Il y a aussi, sous la date du 12 août 1790, une très longue instruction de l'Assemblée Constituante concernant les fonctions des assemblées administratives.

L'article 8 du décret du 13 juin 1791 relatif à l'organisation du corps législatif stipule que « l'exercice des fonctions municipales, administratives, judiciaires... sera incompatible avec celles de représentant au corps législatif pendant toute la durée de la législature. »

Enfin il est dit dans l'acte constitutionnel du 3 septembre 1791 (titre III, ch. Ier, section 3) que :

Les représentants et suppléants seront élus à la pluralité absolue des suffrages et ne pourront être choisis que parmi les citoyens actifs du département ;

Tous les citoyens actifs, quel que soit leur état, profession ou contribution, pourront être représentants de la nation ;

Seront néanmoins obligés d'opter... les administrateurs, sous-administrateurs, officiers municipaux...

La constitution du 5 fructidor an III déclarera encore que « toutes fonctions publiques sont incompatibles avec celles des membres du corps législatif. »

Aucune distinction n'étant jamais établie, au point de vue des incompatibilités, entre les les députés et leurs suppléants, il semble que les seconds devaient être placés dans la même situation que les premiers. DE MORTAGNE.

Place de Lenche ou de Linche à Marseille (LXIV, 573). — Au s[illegible] de l'orthographe de la *Place de Lenche, à Marseille*, il y a, en effet, divergence entre les historiens : Gaufridi la dénomme « Place de Lenche » dans son *Histoire de Provence* (2 vol., in f°, Marseille, 1694) ; c'est également l'orthographe de la plaque d'angle de cette place. Par contre, Bousche écrit « Place de Linche, dans son *Histoire de Provence*, publiée en 2 volumes, grand in-4°, à Marseille, en 1785. On retrouve cette variante dans un grand nombre d'actes publics relatifs à cette famille historique de Marseille. Ainsi l'un des premiers Lencio qui émigrèrent de Corse en France, à partir du XVe siècle, est nommé tour à tour « Antoine de Lenche » et « de Linche » dans l'acte officiel de son élévation à la dignité de 2e Consul, une des plus hautes charges municipales de Marseille jusqu'au XVIIIe siècle, en souvenir de l'organisation romaine.

Vers 1887, M Octave Tessier, mon érudit compatriote, publia dans le *Petit Marseillais*, un article fort intéressant sur l'Hôtel de Mirabeau, situé Place de Lenche ; Louis XIV mineur, la régente Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin y reçurent l'hospitalité d'un Riquetti de Mirabeau et de sa femme Jehanne de Lenche. C'est de celle-ci que le célèbre orateur de la Révolution rapporte dans ses Mémoires cette curieuse anecdote : sa trisaïeule, qui était aussi riche que prudente dans le maniement de ses fonds, avait coutume de n'ouvrir sa bourse qu'à celles de ses amies dont elle voyait les gens de service acheter les poissons les moins chers au marché situé sous les fenêtres du magnifique Hôtel de Lenche qu'elle avait apporté en dot au seigneur de Mirabeau, sur la place de Lenche ou Linche.

Le nom de cette place ne provient pas d'ailleurs, comme on pourrait le croire, de ce qu'Antoine, père de Jeanne, y avait fait bâtir sa demeure, que l'historien Ruffi appelle « le plus beau palais de Marseille » (*Histoire de Marseille*, 1696) ; mais c'est à la suite du massacre d'Antoine de Lenche, ou Linche, par les huguenots sur lesquels il avait réussi à reprendre l'Hôtel de ville, que le roi Henri III fit donner le nom du deuxième consul à l'ancienne place Saint-Thomas ainsi nommée jusqu'au XVIe siècle, à cause du voisinage d'un couvent placé sous ce vocable. Et puisqu'il est question ici des familles de Lenche et de Mirabeau, il semble qu'un chapitre important de l'histoire de Marseille soit tombé dans l'oubli le plus regrettable, car il est étroitement lié à l'histoire de l'expansion coloniale de la France. On ne sait pas suffisamment que c'est de Marseille qu'est parti le premier essor colonisateur vers les rivages de l'Algérie. En 1560, Thomas de Lenche, 2e consul de Marseille, avec l'aide de Carlin Didier, négociant de cette ville, fonda le Grand-Bartion de France, sur la côte algérienne jusqu'aux confins de la Tunisie. Ces établissements commerciaux pourvus d'une organisation militaire, étaient défendus par des garnisons françaises sous le com-

mandement d'un gouverneur nommé par le roi. Les deux premiers gouverneurs furent Thomas de Lenche, puis son cousin Thomas 2e de Lenche ou Linche, commandant d'une des galères du roi. Ces établissements étaient destinés à protéger les pêcheries de corail contre les corsaires barbaresques et les Turcs de Bône ; on y fit aussi le commerce des blés, des cuirs, des chevaux. C'est le blé d'Afrique qui alimenta Marseille pendant une année de disette. Il existe un très beau plan ancien, en couleurs, du Grand-Bartion de France, à la Bibliothèque nationale : on y voit en outre, des ouvrages de fortification, des entrepôts, des moulins, une église, un hôpital, un port ; le Bartion de France avait une garnison de huit cents hommes suivant la relation du Père Dan, supérieur des franciscains de Fontainebleau, envoyé en mission à Alger pour le rachat des captifs (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, in folio, Paris 1652). On voit encore de nos jours les ruines du Bartion de France, aux environs de La Calle. La Compagnie d'Afrique, fondée pour l'exploitation de ces établissements importants, possédait là sa flotille de bateaux corailleurs qui protégeait ses propres frégates. Elle devint plus tard la Compagnie des Indes. Plusieurs fois détruits par les Turcs et la Régence, puis relevées par la Compagnie d'Afrique, ces établissements se maintinrent jusqu'au Blocus continental ; ils furent pris à cette époque par les Anglais qui en transportèrent les archives à Londres ; ils précédèrent de peu, comme on voit, la conquête définitive de l'Algérie par la France en 1830. Les patriotes marseillais sont en droit de s'étonner de ne pas voir s'élever, jusqu'à ce jour, au cœur de leur ville, la statue de Thomas de Lenche qui fut un de ses glorieux enfants. Nul endroit n'est mieux désigné pour ce souvenir historique que cette place de Lenche qui vit naître un autre de ses enfants illustres, du mélange du sang des Lenche avec le sang des Mirabeau.

Un vieux Marseillais.

—

Grand-Port (LXIV, 528). — Le Grand Port, baie située au Sud-Est de l'île de France, aujourd'hui île Maurice, a été le théâtre d'un mémorable combat naval, le 23 août 1810, entre une escadre française, commandée par Duperré, et une escadre anglaise, commandée par Willougby. Au cours de ce combat, où la flotte anglaise fut anéantie, les deux amiraux ennemis furent l'un et l'autre grièvement atteints, et Willougby succomba à ses blessures.

C'est en commémoration de ce glorieux fait d'armes que le nom de Grand-Port a été gravé sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Le récit du combat du Grand Port a été fait maintes fois ; la plus complète et la mieux documentée, à ma connaissance, de ces relations est celle qu'a publiée l'amiral Jurien de la Gravière, dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er novembre 1887, article intitulé « Les Héros du Grand-Port ».

On peut consulter aussi, aux archives de la Marine, le rapport officiel du général Decaen alors gouverneur de l'île de France, qui assistait au combat et dirigeait, à terre, le service des renforts et du ravitaillement.

H. R.

*
* *

Grand-Port (port Bourbon et Port-Sud-Est) se trouve sur la côte S.-E. de l'île Maurice ou île de France.

C'est dans ce port qu'en août 1810, le capitaine de vaisseau Duperré livra aux Anglais une série de combats, où il fit preuve de la plus grande valeur. Le nom de Grand Port gravé sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, rappelle les faits d'armes maritimes en question. Nauticus.

Mêmes réponses : V. A. T., Baron de Noirmont.

—

Le dernier des Médicis et le dernier des Borgia (LXIV, 329, 435). — Outre les branches de la famille Borgia qui existent encore en Espagne, on en connaît trois en Italie qui descendent de la famille du Pape Calixte III et du fils de sa sœur Alexandre VI. Deux de ces branches sont établis à Syracuse. La troisième, originaire de Velletri, s'est transportée à Milan au commencement du siècle dernier.

En voici la généalogie exacte pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette famille :

Gian Paolo Borgia épouse Alcmène Baglioni
|
leur dix-huitième fils François, officier de la grande armée
1795-1861
épouse :
Louise Noble Ferrari veuve du comte Cassera

Alcmène (1825-1909), épouse en 1843 Don Paolo des Marquis Litta-Modignani 1810-1885.
|
Alexandre (3e fils) n. 1854 épouse Jenny Mondelli en 1893.
|
Gian Paola, Giovanni, Carla
1894 1995 1901

César 1830-1907 épouse en 1856 Clémentine Tarantola.
|
Francesco n. 1863 épouse en 1885 Donna Eugenia des Marquis Litta-Modignani.
|
César 1886 épouse en 1908 Laure Gavazzi.
|
Eugenia n. 1909.

Ajoutons que la comtesse Louise Bergia-Ferrari, en premières noces comtesso Cassera, fut célèbre par sa beauté. Elle était intime de Pauline Bonaparte et fut trés admirée par Stendhal.

Henry Prior.

—

Bernier de Maligny (LXIV, 524). — Cette famille n'a pas cessé de figurer à l'*Etat Présent de la Noblesse*, à l'*Annuaire Héraldique*, à l'*Annuaire des Châteaux*. Sa résidence indiquée est au château de Toureaux, par Montmorillon (Venne).

D. des E.

—

Camilly ou Maillé (LXIV, 521). — M. F. Aulard dit (*La Société des Jacobins*, t. V, p. 536) qu'il n'a pu identifier ce nom, évidemment défiguré, et que le président de la Section des Tuileries s'appelait Maréchal.

De Mortagne.

—

Famille de Chassy (LXIV, 525). — Les Chassy, originaires du Charolais, s'établirent en Nivernais, Bourgogne, Champagne et Berry.

Ils s'alliérent aux Sarre, d'Anlezy la Platière, Prévost la Rivière, Pocquières, du Deffend, la Varenne, Montsaulnin, Regnier de Guerchy, Grieu, Chavigny, Février, Courvol, la Ferté Meun, Hannique, le Fort de Villemandeur, la Porte d'Issertieux, Boisselet, Roux de Chamon, l'Espinasse, Bérault des Billiers.

Je ne saurais dire si les Montserrat la représentent.

Mais la branche nivernaise est éteinte depuis longtemps.

Cependant, je crois pouvoir affirmer que les Montserrat sont alliés aux Bellon de Chassy dont les armes sont : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une croisette pattée de même, surmontée d'un croissant d'argent.*

S. G. L.

—

La Descendance de M. Léon Curmer (LXIV, 543, 380). — Le petit médaillon, gravé sur bois par H. Lavoignat, d'après Pauquet (1), de Mme Curmer, première, est connu sous le nom de « la Bonne femme », parce qu'il est ainsi désigné, dans la Table même des Dessinateurs et Graveurs du *Paul et Virginie*, et aussi, parce qu'il se trouve, imprimé dans le texte de cette célèbre édition, à la page 418, immédiatement au-dessous de cette phrase finale, par laquelle se termine *la Chaumière indienne* :

« On n'est heureux qu'avec une bonne femme. »

Les exemplaires de luxe, tirés sur papier de Hollande, du Catalogue de la Bibliothèque Curmer, imprimé chez D.

(1) La Table des Dessinateurs attribue ce dessin, à Meissonier. C'est là une erreur. M. Jules Brivois, un Maître en la matière, en a vu de ses yeux, le dessin original au crayon rehaussé de couleur, signé du nom de Pauquet, dans l'exemplaire personnel de l'éditeur, par lui légué à son vieil ami M. Coulon, greffier en chef de la Cour de Cassation, à Paris.

Jouaust, 1874, contiennent un bon portrait, finement gravé, mais sans aucun nom d'artiste, de ce bibliophile, épreuves avec la lettre, sur papier de Hollande : « L. Curmer. — Sarazin, imprim., rue Git-le-Cœur, 8, Paris ». Buste de face, la tête nue, petites moustaches et large collier de barbe blanche.

De ce portrait, il existe des épreuves avant toute lettre, tirées sur grand papier de Chine monté sur papier vélin. Les amateurs du *Paul et Virginie*, qui sont légion, pourront sans crainte le joindre à leurs exemplaires de choix de ce beau livre.

Devant ce portrait à barbe blanche, je remarque, avec peine, (et la « notice » « L. Curmer », des quatre premières éditions du *Dictionnaire* de Vapereau, me laisse le même regret), que la boutonnière de ce grand éditeur resta vierge. Le gouvernement de Juillet, ne fut certes ! pas prodigue de ses décorations, mais, tout de même, l'octroi de celle ci, se fût bien appelé, je suppose, un acte de clairvoyance.

Signalerai-je encore, pour terminer, deux autres portraits de L. Curmer.

Dans le *Paul et Virginie* : le petit fleuron du milieu du titre, dessiné par Tony Johannot, gravé sur bois par Brevière, donne les deux médaillons, accolés, de Curmer et de Everat, l'éditeur et l'imprimeur du livre.

Dans *Les Français peints par eux-mêmes* (1841) : le grand cul-de-lampe final du bas de la Table des matières du tome Ier, gravé sur bois d'après Pauquet, offre un portrait en pied de L. Curmer, assis sur un tertre et rangeant dans une corbeille ouverte, à ses pieds, les petits « types » des *Français*, qui viennent à lui :

Sinite parvulos venire ad me...

ULRIC-RICHARD-DESAIX.

—

Du Quesnay (LXIV, 441, 451, 544). — Jean Etienne du Quesnay, avocat au parlement, anobli, originaire des environs de Bayeux ou de Jumièges, épousa Thérèse le Joindre, née en 1724, décédée le 21 octobre 1787 à La Loupe (Eure-et-Loir) chez son oncle, curé Doyen de la paroisse. De cette union est certainement né en 1753, un fils, où ? et nommé ? je l'ignore, et serais ravi d'être renseigné sur la descendance actuelle de ces cousins éloignés

H. G.

Les graveurs Gaspard et Isaac Huberti (LXIV, 45, 159). — En feuilletant le catalogue de la bibliothèque A. V. Odero (Paris, Morgand 1906) je trouve p. 98, sous le n° 542 :

« Les Eléments, les Quatre parties du jour ». 8 planches gravées par Gaspard Huberti Anvers Martin Vanden Euden exc. s. d. (vers 1680) in-fol. en feuilles.

C. DEHAIS.

—

Gauthier d'Agoty, graveur. Miniature à identifier (LXII, 446, 568, 802). — J'ai deux miniatures, toutes deux signées Dagoty (en un seul mot). La première, qui est mon portrait, est signée au crayon Dagoty, 1839, mars. Entre le nom et la date de l'année il y a une lettre difficile à reconnaître, mais qui semble être un A majuscule. La seconde miniature, portrait de mon frère, est signé au crayon aussi, mais le nom de l'artiste est entre deux points, comme ceci : .Dagoty. 1844, mai.

V. A. T.

—

La correspondance du baron Gérard (LXIII, 830), — Dans la *Revue contemporaine* (5 novembre 1856), aux *Mélanges*, on trouve un article de Viollet-le-Duc sur « l'œuvre de Gérard gravée à l'eau forte ».

Il est parlé du neveu du peintre M. Henri Gérard, comme dépositaire d'une correspondance qui, si elle existe encore, peut satisfaire le questionneur.

M. Viollet-le-Duc cite quelques-unes de ses lettres ; nous en reproduisons trois qui sont parmi les plus curieuses. C'est d'abord une dépêche du préfet du palais, datée du camp de Mozayk, du 10 septembre 1812 :

« *Mandez à Gérard qu'il a fait un chef-d'œuvre* ! Voilà mon cher Appelles, les expressions de Sa Majesté en contemplant les traits augustes du Roi de Rome. Ces mots disent plus que je ne pourrais vous en dire et seront votre plus belle récompense. Je suis arrivé à la tente de Sa Majesté la veille de la mémorable bataille du 7. Sa Majesté n'a pu se refuser au plaisir de faire admirer votre portrait du plus bel enfant de l'Empire par les officiers généraux de sa cour et de son état-major. Il a été présenté à leur admiration pendant quelques minutes devant la tente de Sa Majesté. C'était préluder de la manière la plus aimable à la victoire du jour suivant. Il est midi, le canon tonne aux avant-postes, et probablement dans quelques jours nous

serons à Moscou, dont nous ne sommes plus qu'à vingt lieues.

DE BEAUSSET.

Et cette lettre de Bernadotte :

« Monsieur Gérard, M. Signeul m'a remis votre lettre. Je désire que mon portrait reste sans autres ornements que celui qu'il a déjà de la touche de votre génie Si vous voulez en faire faire une copie, qui restera chez la reine d'Espagne, j'en serais charmé. Vous me feriez plaisir de me prévenir combien elle devra me coûter Si je n'eusse pas été privé des biens que j'avais acquis par trente années de glorieux services, j'aurais pu vous donner un témoignage de mon admiration pour vos talents. Cette privation ne m'a laissé que la fortune du Béarnais, mais j'espère qu'un temps plus heureux me permettra de vous dédommager ; en attendant, je ne puis vous faire compter pour ce portrait qu'une somme de 9 000 fr., qui vous seront remis incessamment. Je regrette de n'avoir pas pu imiter les rois de Westphalie et de Saxe, cela me fait sentir d'autant plus vivement la perte des biens que l'on m'a retirés. Sur ce, je prie Dieu, monsieur Gérard, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Votre bien affectionné.

CHARLES-JEAN.

« Ovebra, le 19 mai 1812 ».

Ce billet du peintre David :

« Mon cher Gérard, que de grâces n'ai-je pas à te rendre du cadeau rare et précieux que tu viens de faire : le portrait de Canova peint par Gérard Sais-tu bien quelle chose curieuse est un pareil objet ? Mais sache aussi, mon bon ami, le cas que j'en fais. Je vais cependant m'occuper des moyens de t'en mieux prouver ma reconnaissance, car un ouvrage de moi ne sera qu'un faible à-compte Mais l'amitié n'est pas représentée avec la balance, et c'est là précisément ce qui la rend divine, elle est désintéressée.

DAVID.

« 15 février 1809 ».

—

Les descendants des Gonzague (LXIV, 476). — Dans le *Libro d'Oro della Nobiltà Italiana* pour 1910, page 243, il y a un article consacré à la maison de Gonzague. La seule branche existante est celle des Marquis de Vescovato, représentée par *Son Altesse Sérénissime le Prince Don Ferrante Gonzaga Prince du Saint Empire, Grand d'Espagne de 1re classe, Marquis de Vescovato, Comte de Villanova et de Castelnuovo, Patricien de Venise*, demeurant à Mantoue. Ses neveux qui sont également Princes du Saint Empire, demeurent à Milan.

Comte PASINI FRASSONI.

***

Il existe encore les représentants authentiques, descendants des Gonzague, Ducs de Mantoue. Le chef de la branche aînée habite le Palais Gonzaga, Via San Martino à Mantoue ; la branche cadette est établie à Vérone et une troisième branche est fixée à Milan.

La seconde femme de l'empereur Ferdinand II était Eléonore de Gonzague, fille de Vincent de Gonzague, Duc de Mantoue, et mère de l'empereur Léopold I.

Après les guerres de succession de Mantoue et d'Espagne, Vincent de Gonzague, frère de l'impératrice, obtint le Duché de Guastalla, et Charles de Gonzague la principauté de Solferino et de Castiglione.

C'est cette dernière lignée qui subsiste encore en trois branches.

Tous les descendants mâles de la Maison de Gonzague portent le titre d'altesse. L'*Almanach de Gotha* comprend les représentants dépossédés de familles souveraines de l'ancien Saint Empire romain, mais non pas celle de l'Italie. De plus, le *Gotha* publie les noms des familles ducales françaises, qui font preuve de titres authentiques. Et encore sous ce rapport, l'*Annuaire* fait des difficultés Ainsi le chef de la Maison de Choiseul, Gaston de Choiseul Praslin, 6e duc de Choiseul et 7e duc de Praslin, n'est pas d'accord avec l'*Annuaire* à propos de l'attribution nominale du double titre ducal.

A la suite des observations, faites par la Rédaction de l'Almanach dont le directeur est conseiller aulique de la Cour de Saxe-Cobourg-Gotha, le chef de la Maison de Choiseul n'envoie plus les notices sur sa Maison, ce qui explique que cette illustre Maison féodale de Champagne, issue des anciens Comtes souverains de Langres ne figure plus dans l'*Annuaire de Gotha*, depuis 1907.

FROMM, de *l'Univers*.

—

Le tombeau de Guillotin (LXIV, 381). — Guillotin est mort à Paris le 26 mars 1814, rue Saint-Honoré, 533, quartier des Tuileries. Son acte de décès a été publié dans la revue *La Révolution française*, t. 25 (2e semestre 1893) p. 461, mais on déclare là qu'on ne sait où il fut enterré. DE MORTAGNE.

M. Hamon, médecin de Port Royal (LXIV, 93). — Revenant d'un long voyage, et lisant les *Intermédiaire* arrivés pendant mon absence, je vois qu'il n'a pas été répondu à la question du Dr Poisson sur M. Hamon, médecin de Port Royal.

Le Dr Poisson n'a qu'à s'adresser à l'éminent professeur à la Sorbonne, M. A. Gazier, l'homme le mieux documenté de France sur la célèbre abbaye et, j'ajoute, le plus aimable et le plus accueillant.

J. V. P.

—

Dunglas Home (LXIV, 285, 452, 599). — Ce n'est pas dans la *Revue* de M. Finot, mais dans la *Revue des Deux Mondes*, t. XLVII, 15 septembre 1863, 2e livraison, qu'on peut lire un article de M. Edgard Saveney sur Dunglas Home, intitulé : *Un épisode contemporain de l'histoire du merveilleux : Le spiritisme et les spirites*, avec un compte rendu du livre de Home : *Révélations sur ma vie surnaturelle*, 1863 (pages 376-399).

PITON.

—

La Loue du Masgelier (Elisabeth-Marie) (LXIV, 525). — Pour être fixé sur l'identité de cette personne, il faudrait diriger des recherches du côté de Guéret, car c'est dans la Creuse, à Grand-Bourg, qu'est la terre du Mas Gelier ou Masgelier, dont les De La Loue ont pris le nom.

BIBL. MAC.

—

Les Lamoignon (LXIII ; LXIV, 121). — L'abbé Brothier, jésuite, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, né à Tannay en Nivernais, et originaire d'une très ancienne famille du Poitou, a écrit plusieurs volumes manuscrits sur la vie et les ancêtres de son ami Lamoignon de Malesherbes vers 1786. Ces ouvrages manuscrits ont été pris, en 1797 lors du pillage de la bibliotheque de l'abbé A.-C. Brothier, son neveu, représentant du roi Louis XVII et agent secret du roi Louis XVIII lors de son arrestation au 18 fructidor. Ces manuscrits se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits ; je les y ai vus il y a dix ans. Ils sont classés à Brothier ou Lamoignon.

E. RUDIT.

Madame Legras (LXIV, 189, 303). — Les renseignements donnés par M. Ambroise Tardieu sur l'importance de la famille Gras dit Le Gras, de Montferrand, expliquent le nom donné, à Clermont Ferrand, à la rue qui monte en face de la cathédrale, d'une toute autre manière que la tradition vulgaire, d'après laquelle ce nom aurait été donné a ladite rue parce qu'elle servait de résidence aux chanoines de la cathédrale, auxquels on attribuait malicieusement un embonpoint professionnel.

V. A. T.

—

Léonard Limosin (LXIV, 336, 455, 495). — Il existe un très important catalogue de l'œuvre du célèbre émailleur :

« Bourdery et Lachenaud. L'œuvre des peintres émailleurs de Limoges Léonard Limosin, peintre de portraits. D'après les catalogues de ventes, de musées, d'expositions, et les auteurs qui se sont occupés de ces émaux. »

(Paris, Société Française d'Editions d'art L. H. May, éd. 1897) Cet ouvrage est illustré.

T.

—

La descendance de Lully (LXIV, 526). — La note parue dans le journal musical *la Romance* doit être exacte. Voir à ce sujet un article intitulé : Lulli et sa descendance signé Ad. Ad. (Probablement Adolphe Aderer) paru dans le journal *Le Temps* du 12 septembre 1911.

C. N.

—

Bibliothèque musicale de M. Martin (LXIV, 528). — Martin ne fut pas directeur du Conservatoire de Marseille, mais il y rendit de très grands services comme professeur. C'était un artiste instruit, et le catalogue de sa bibliothèque, que je possède, avec beaucoup d'autres, est en effet fort utile et très intéressant. Très modeste, cet excellent professeur n'a guère fait parler de lui. Je crois que la seule notice publiée sur lui est celle qui figure dans le second volume de mon Supplément à la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis. Elle est trop étendue pour que je puisse la reproduire ici, mais on y trouvera tous les détails relatifs à cet artiste intéressant.

ARTHUR POUGIN.

Portrait de J.-J. Rousseau par Gérard (LXIV, 476). — A défaut du tableau recherché, il peut être intéressant de signaler que ce portrait a été lithographié par Mauzaisse. Un catalogue de Geoffroy frères, 5, rue Blanche Paris, paru en juin 1906, cite cette planche en ces termes : Rousseau (J.-J.) in folio en buste, bonnet de fourrure, Lith. sur chine par Mauzaisse d'après Gérard.

On devrait la trouver assez facilement chez les spécialistes.

C. Dehais.

—

Marie de Vienne, Viane ou Vianden (LXIV, 286, 409). — Le P. Anselme (VIII, 546) donne pour femme à Enguerrand de Coucy, vicomte de Meaux, Marie de Vienne, dame de Rompst en Brabant, veuve de Guillaume de Flandres, seigneur de Tenremonde et petite-fille de Philippe, comte de Vienne au païs de Luxembourg.

Plus précis lorsqu'il parle de Guillaume de Flandres, il dit que Marie de Vianden ou Vianne, dame de Rumpt en Brabant, était fille de Philippe de Vianden, seigneur de Rumpt et de Jeanne, dame d'Escornaix en Flandres (II, 743).

Les Vianden portaient primitivement : *de gueules à un écusson d'argent en abîme*. A partir de 1288 ils portèrent *de gueules à la fasce d'argent* (Rietstap).

De Mortagne.

—

Courtoisie héraldique (LXIV, 480). — La courtoisie héraldique — assez rarement usitée en France — consiste à placer, soit les écus, cimiers compris, soit les meubles ou pièces qu'ils contiennent, de manière à ce qu'ils soient dirigés vers le centre de la composition.

Pour plus de clarté, voici quelques exemples :

1) Deux armoiries accolées représentant une alliance, soit isolées, soit dans un tableau de quartiers, seront affrontées, c'est-à-dire, celles de dextre contournées pour faire face à celles placées à senestre.

2) Dans un vitrail ou sur une pierre tombale, le pourtour étant chargé d'écussons d'alliance ou autres, tous ceux de dextre seront contournés de manière à faire face au centre de l'ensemble.

3) Dans un écartelé les meubles ou pièces placés sur les quartiers de dextre seront contournés afin d'être affrontés aux meubles ou pièces leur correspondant à senestre.

Comte A. de M. et E. des R.

—

Familles d'écuyers (LXIII; LXIV, 25, 65, 226, 264, 430, 498). — J'ai lu avec un vif intérêt ce qui a paru dans l'*Intermédiaire* au sujet du titre de « noble homme » et de sa valeur, au point de vue nobiliaire et j'ai été surpris que cette valeur fût mise en doute ; il existe, pourtant, un document officiel qui fixe à cet égard ; c'est l'arrêt du Conseil en forme de règlement du 15 mai 1703, dont l'article III est conçu en ces termes :

Tout homme qui, dans un seul acte, aura pris la qualification de *noble homme*, écuyer ou chevalier devant un notaire ou autre personne publique sera assigné à trois mois pour en justifier.

Le titre de noble homme est donc mis au même rang que celui d'écuyer ; pour l'un, comme pour l'autre, il faut produire une justification et le premier, comme le second, est une qualification nobiliaire, au XVIIIe siècle comme aux siècles précédents, où sa valeur n'est pas discutée.

F. Brou de Cuissart.

—

Armoiries d'abbés d'Orval (LXIV, 5, 307, 551). — Dom Bernard de Montgaillard 42e abbé d'Orval :

D'azur au cygne d'argent accompagné, en chef de trois étoiles à six raies d'or, écartelé de même au lion de gueules;

Sur le tout : *un écusson de sable à la bande échiquetée de gueules et d'argent de deux tires*.

Dom Meune-Effleur, abbé d'Orval, élu 24. 8. 1757 — mort 9. 6. 1764.

D'or à trois roses de pourpre au naturel (2 et 1).

Dom Henry de Meugen, 41e abbé d'Orval, abbé en 1639 — mort en 1668 :

D'azur au chef emmanché d'or et à la fasce de gueules.

Charles-Henri de Bentzeradt, 42e abbé d'Orval, abbé de 1668 à 1707 :

D'argent à la croix engrêlée de sable.

Dom Lambert de Villers, 36e abbé d'Orval, de 1577 à 1588 :

D'argent à la bande de gueules accompagnée en chef d'une étoile de même, en pointe d'or merle de sable, la bande chargée de trois trèfles d'or (tiré de *Taques* — par Se-

beneiler, 1908 — imprimerie Brück-Arlon (Belgique).

Voir aussi : *Plaques de foyer*, par Fischer-Ferron, imprimerie Praum, à Luxembourg, livres que je puis communiquer à H Dr s'il veut bien me demander un rendez-vous — le matin — Téléphone 740,22.

HENRI CARPENTIER.

—

Armoiries épiscopales à déterminer : Tour surmontée d'une pyramide (LXIV, 479, 552). — Dans un recueil de devises, je trouve :

Inter Instabiles constans : *Solema* (*Portogallo*) sans autre indication. Peut-être cette indication mettra-t-elle le chercheur sur la voie.

P. CORDIER.

—

Armoiries à déterminer (LXIV, 479). — Sur le tout : *d'azur à la cloche d'argent.*

Ces armes sont celles d'un archevêque de la maison Saint-Lary de Bellegarde (Gascogne). NISIAR.

—

Armoirie à retrouver : chargée d'un étendard (LXIV, 381, 502). — Merci à M. Nisiar sur ses renseignements concernant la famille d'Albier ou d'Albiez.

Bien qu'il soit d'un avis contraire, ces renseignements me font de plus en plus attribuer à la famille en question l'*écu de gueules à la bande d'or chargée d'un étendard de gueules* Voici pourquoi et je ne doute pas que mon obligeant contradicteur se range à mon avis, après m'avoir lu.

J'ai relevé les armes dont il s'agit sur de fort belles pièces de vieille argenterie où elles sont parfaitement gravées.

Ces pièces d'argenterie appartiennent à une famille qui descend des Albier par les Anselme, autre vieille famille de Savoie.

Philiberte d'Albier, fille de Joseph et de Magdeleine le Blanc de Cerneix, épousa Noble Jean Marie Anselme, capitaine des gardes du corps à Turin vers 1778.

L'écu où se trouvent les armes en question est ovale et surmonté d'un casque taré de front à 6 grilles d'où est issant un homme d'armes tenant de la main droite le drapeau de Savoie de gueules à la croix d'argent.

Il n'y a aucun doute à avoir sur la pièce dont est chargée la bande d'or. C'est bien un étendard et sans doute celui de Savoie.

J'en conclus que le comte de Foras et Desson qui l'a inspiré se sont trompés en prenant cet étendard pour un vol ou un demi-vol.

Je conviens avec M. Nisiar qu'il était inutile d'ajouter *mal ordonnés* après avoir dit : *au chevron d'azur chargé de 3 heaumes d'argent*, mais cela n'est pas fautif puisqu'ils sont réellement mal ordonnés : la position naturelle de 3 pièces en blason étant d'être 2 et 1. S. G. L.

—

Epitaphes comminatoires (LXIV, 377, 502). — Voir ce que dit, avec exemples à l'appui, au sujet des formules protectrices des tombes, la brochure d'Edm. Le Blant : *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique Romaine* (Paris, E. Leroux 1890, In-8°), p. 51-56.

QUÆSITOR.

—

A quelle date parurent les premières lithographies (T. G. ; LXIV, 371, 460). — L'édition des Fables de La fontaine dont parle M. Larrieu de Sainte-Marie, parut chez Renouard en 1811. Elle débute par un *Avertissement* disant : « Les gravures ornant cette édition sont « exécutées en relief par les soins et avec « les nouveaux procédés de M Duplat, « graveur en bois fort estimé. Déjà sur la « présentation d'une soixantaine de gra- « vures préparées pour cette édition, la « Société d'encouragement national les « avoit jugées dignes du premier prix et « de la médaille d'or destinés à récom- « penser le perfectionnement de la gravure « en relief. Le brevet d'invention assure à « M. Duplat, pendant 15 ans la jouissance « de ce mode de gravure... Nous associons « le public aux avantages qui résultent de « cette innovation en donnant au prix le « plus modique les livres décorés de ce « genre de gravure... Celles-ci sont au « nombre de 266, etc. »

Elles portent pour la plupart le monogramme du graveur ; la lettre D. dans un coin du sujet ; ajoutons qu'elles dénotent un art assez primitif.

Le préfacier annonçait la toute prochaine apparition des *Fables de Florian,* avec 12 gravures et en même temps, en an-

glais, *The Vicar of Wakefield* avec 12 gravures et *The Sentimental Journay* format in-18 avec 16 gravures du même genre.

ALBIN BODY.

—

Courbet. Opinions sur le Titien, Léonard de Vinci et Raphaël (LXIV, 431). — Les propos cités figurent à peu près textuellement dans l'ouvrage de Théophile Silvestre, intitulé *Histoire des artistes vivants, français et étrangers, études d'après nature* (Paris Blanchard 1857, p. 268) écrites en plein éclat du talent et de la personnalité de Courbet (1819 † 1877).

L'auteur, qui rapporte tout cela entre guillemets, lui fait même dire, à propos de Titien et de Léonard de Vinci : « Si l'un de ces deux là revenait au monde et passait par mon atelier, je tirerais le couteau ! »

Ces violences n'empêchent point du reste Courbet de rendre hommage en même temps à Véronèse, Rembrandt, Ribera, Zurbaran, Velasquez, van Ostade, Craesbecke et Holbein.

Dans sa préface, Th. Silvestre affirme avoir composé son ouvrage d'après les révélations positives recueillies « en interrogeant sans cesse les maîtres sur leurs sentiments, leurs opinions et leurs pratiques, les traits de génie et de caractère saisis au vol dans le libre entraînement de la causerie ».

« Ses amis, dit-il notamment dans l'étude qu'il consacre à Courbet (p. 242) l'y reconnaîtront tout entier... Mon libre procédé est le seul qui convienne à ce caractère sans gêne et sans crainte, qui prêche sur les toits tout ce qui lui vient à l'esprit et qui m'a recommandé sans réserve et sans diplomatie de le montrer tel qu'il est ou qu'il croit être. »

« Mais, ajoute-t-il, (pp. 245 et 247), il adore l'originalité des opinions et l'excentricité des paroles... il veut étonner ».

Tout ceci revient à dire que, si Courbet a bien probablement proféré devant Th. Silvestre les opinions que l'on sait sur Titien, Léonard de Vinci et Raphaël, cela signifiait seulement qu'il ne partageait pas (et il était vraisemblablement très fier de cette originalité) l'admiration générale à leur égard.

On peut rapprocher ce qui précède du « Eh bien ! c'est ça qui l'aurait embêté vot' Titien ! » prononcé par Courbet devant un torse nu de femme qu'il venait de terminer, ainsi que le raconte le peintre Jules Breton dans *Nos Peintres du siècle* (Paris Société d'édition artistique, p. 131). Il signale également avec quel air de protection Courbet parlait des grands maîtres. Raphaël entr'autres — qu'il prononçait Raphayel.

C. DEHAIS.

—

Le Mercure de France (LXIV, 338). — J'ai sous les yeux le premier volume du *Mercure galant* de 1672 et on y trouve la preuve que ce volume est bien le premier de la collection.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'Epître au Roy qui est en tête, le *Dessein de l'ouvrage* qui la suit, et aussi l'extrait du privilège du Roy, imprimé à la fin.

Donneau de Visé dit d'ailleurs au commencement du deuxième volume : « Le succès du premier volume du *Mercure Galant* ayant esté beaucoup plus grand que je n'avais osé souhaiter... »

Voir aussi l'article du *Mercure*, dans la *Bibliographie de la presse périodique* de Hatin.

DE MORTAGNE.

—

« Le Christ au Vatican » (LXIV, 339, 462, 506, 552). — Parmi les noms qui ont été mis en avant, l'auteur incontestablement, à notre sentiment, est M. Chapuis, Jacques-Antoine, ancien lutteur républicain sous l'Empire, Avocat à Marseille, ami de Rouvier et de Gambetta. Il fut nommé avocat-défenseur à Tizzi-Ouzou, et il mourut le 2 mars 1897, à l'hôpital de Dellys ; il était alors aveugle.

J. B.

—

Soubs la corde des Saincts (LXIV, 384, 505, 606). — Sonner la cloche se dit en portugais : *Tocar o sino*.

Vicomte DE FARIA.

—

« Le battement d'ailes des cigales retentissantes » (LXIV, 431). — Rabelais, liv. III chap. XIII, dit que les cigales « sonnent », mais n'indique pas l'organe de cette production de son.

Au chap. XLVII du même livre, il dit qu'on tire de terre le « Pantagruelion « lors que les Cigalles commencent à « s'enroüer. »

SGLPN.

Ostentation, Ostentatoire (LXIV, 481). — *Ostentation* figurant dans tous les dictionnaires, anciens ou récents, il faut sans doute, dans la question posée, lire *ostentatoire*. Ce mot, comme plusieurs autres formés avec le même suffixe, doit être un néologisme assez récent. Aucun dépouillement méthodique, au point de vue du vocabulaire, n'ayant encore eté fait des livres et autres publications imprimés en français dans ces trente ou quarante dernières années, aucun dictionnaire fondé sur un dépouillement de ce genre n'ayant éte composé il est impossible de dire chez quels auteurs le mot se rencontre, et surtout qui l'a employé en premier lieu. C'est peut être un journaliste obscur, dans une feuille ignorée. En tout cas, il est devenu d'usage assez fréquent pour ne pas choquer M. Brunot, dans un chapitre sur « la Langue française au XIXe siècle » (t. VIII de l'*Histoire de la langue et de la littérature française* dirigée par Petit de Julleville), le range au nombre des néologismes auxquels personne aujourd'hui ne voudrait renoncer.

IBÈRE.

* * *

D'après le contexte de la question posée par M. A. Cordes, il paraît évident qu'on a voulu parler de l'adjectif « ostentatoire », et non du substantif « ostentation », qui figure dans tous les dictionnaires : « Sa générosité n'est que de l'ostentation », dit l'Académie (éd. de 1878).

Je ne sais si *ostentatoire* est très utile ni s'il a été plus ou moins employé par les bons auteurs. Je constate seulement que nous avons déjà l'adjectif « ostentateur, ostentatrice », dont le sens est identique :

— Ce n'est pas celui qui convient à une philosophie ostentatrice (J. J. Rousseau) ;

— Luxe ostentateur (Mirabeau).

Cfr. à ce sujet le complément du *Dictionnaire de l'Académie Française* (Paris, 1866), au mot *ostentateur*.

E.X.B.

—

Solutionner (LII ; LIII). — Nous avons discuté sur l'opportunité ou la non opportunité d'admettre ce verbe plus pratique qu'élégant, et je me suis montré (LII, 427) accueillant à son égard. Mais nous eussions pu mieux faire en ne laissant pas perdre un bon vieux verbe que Rabelais me rappelle ce soir ; en son liv. II, chap. XVI. p. 185 de l'édit. de 1732, je relis que *Panurge solut très bien le problème* qui consistait à expliquer une particularité des avantages physiques des Cordeliers. La *Grammaire des Grammaires*, p. 642 de l'édit. de 1834, dit, citant l'Académie, que le verbe soudre = donner la solution d'une difficulté, répondre à un argument, n'est en usage qu'à l'infinitif : « soudre un problème » : et qu'à présent on dit mieux : « résoudre un problème ». C'est, au contraire, plus mal, que nous disons ; et, ici comme en beaucoup d'autres cas, notre langue eût gagné à conserver plus, de la concision et du nerf qu'elle avait au XVIe siècle « Résoudre », prenant la place de « soudre », c'est la même usurpation que « rentrer », de nos jours abusivement mis à chaque instant pour « entrer ». Il y a une chasse sévère à faire à tous ces « *re* » qui mentent en ayant l'air d'exprimer un « *re*-commencement ». Quelques bonnes « *ré*surrections » en résulteraient sans doute et aideraient à *ré*sister à l'invasion des néologismes plus ou moins heureux et souvent lourds à digérer... mais nous ne sommes plus guère aptes à apprécier les mets simples et substanciels (1) de nos pères, ni à conjuguer leurs verbes.

SGLPN.

—

Après moi le Déluge (LXIV, 482). — Ce mot égoïste qui nous occupe, n'avait pas même le triste mérite de la nouveauté, c'était déjà un proverbe chez les Latins qui disaient : « Que le monde brûle quand je serai mort ! » Autre ingratitude ! Ces sentiments de froide indifférence ne règnent pas dans l'âme de tous les princes. « Pour moi, écrivait le grand Frédéric à Voltaire quelques jours avant la bataille de Rosbach (Saxe) le 5 novembre 1757, alors qu'il se voyait dans une situation presque désespérée.

Pour moi menacé du naufrage
Je dois en affrontant l'orage
Penser vivre, et mourir en roi.

P. CORMAN.

—

Documentaire. Documentiel (LXIV 8, 417). — Le terme « documentiel » se trouve dans une note de M. Maurice Tour-

(1) Involontairement écrit, mais volontairement laissé ? Pourquoi pas ?

neux sur un passage de la *Correspondance de Grimm* (Tome VI, p. 399) qu'il a éditée en 1877-1882. SIR GRAPH.

—

« **On ne prête qu'aux riches** » (LXIII, 834). — La paternité de cette locution, passée en proverbe, semble devoir être attribuée à d'Alembert. L'abbé de Voisenon ayant dit, en se plaignant de la méchanceté de ses envieux, qu'on lui prêtait beaucoup de sottises : « Tant pis ! reprit vivement d'Alembert, on ne prête qu'aux riches. » NAUTICUS.

—

Ouvrières écrivains (LXII, 788). — Eugène Baillet, dans son étude : *De quelques ouvriers poètes*, parue en 1898, signale :

ELISA FLEURY, ouvrière en broderies, arrière-petite-fille de Vadé, née à Paris le 10 février 1795, morte dans la même ville, le 28 décembre 1862 Elle a ecrit plusieurs poèmes et une cinquantaine de chansons.

ELIE DELESCHAUX, devenue Mme Hirtz, née à Paris le 25 septembre 1824, morte le 10 février 1887. Auteur de chansons.

Alphonse Viollet, dans *Les Poètes du peuple au XIXe siècle* (1846), cite encore Elise Moreau, de Mazières (Deux-Sèvres), et Marie Laure, une jeune Normande, qui toutes deux écrivirent des vers fort remarquables ; mais, quoique sorties du peuple, elles ne travaillèrent pas manuellement dans une profession classée et semblent écartées par la question posée. L. M.

—

Ni hommes ni femmes : tous Auvergnats (T. G. 73 ; LVI ; LVII). — Je retrouve cette coupure (*Débats*, 3 déc. 1910) :

On mène grand bruit actuellement en Auvergne au sujet du dicton fameux : « Ni hommes, ni femmes, tous Auvergnats. » Le mot est bien connu, ses origines le sont beaucoup moins et les explications se trouvent divergentes.

D'après M. Léon Chanal, c'était le soir du 14 octobre 1781, un grand Conseil de guerre était tenu sous la tente, devant Yorkstown, par les généraux Lafayette, Rochambeau et Washington. Après le Conseil, Washington et Rochambeau entreprirent la visite des campements, autant pour se rendre compte des dispositions de la troupe que pour surveiller l'organisation des colonnes d'assaut. Après avoir vu les grenadiers qui chantaient, les Américains qui ne disaient rien, le petit groupe se dirigea vers le camp des chasseurs français lesquels avaient été tirés de ces fameux régiments d'Auvergne dont Rochambeau avait été colonel. Là, on dansait la bourrée à perdre haleine. Cette farandole fantomatique, autour des feux de bivouac, provoquée par la seule annonce de la bataille imminente, eut pour effet de clouer sur place le général américain. Etait-il possible que la pensée d'affronter bientôt la mitraille causât chez des soldats cette joie délirante ? — Mais ce ne sont pas des hommes ! demanda Washington stupéfié. — Non, Monsieur, répartit Rochambeau, ni hommes, ni femmes, tous Auvergnats !...

M. Léon Albessard donne une version moins belliqueuse et plus moderne. Le fameux dicton proviendrait tout simplement, à son avis, d'un dessin satirique de Daumier. Le frotteur de l'artiste était allé à un bal de porteurs d'eau. A son retour, il narra à son maître la délicieuse soirée qu'il avait passée en compagnie de ses « pays », avec quel entrain on avait dansé, piqué, viré, puis il lui répéta le mot — désormais fameux — qu'il avait entendu au cours de la fête.

Intéressé, Daumier prit son crayon et en quelques touches rapides et mordantes, il créa un dessin où l'on voit des Auvergnats n'ayant plus figure humaine, gambader, sauter, pirouetter avec frénésie. Au bas, on lisait : Ni hommes ni femmes, tous Auvergnats !

La charge parut dans le *Charivari* dans la série de « Nos bons provinciaux à Paris » ; si elle réédita seulement la réflexion hautaine de Rochambeau, il faut avouer quelle aida beaucoup à faciliter son voyage autour du monde. — U. R.

Jadis, l'*Intermédiaire* ne fit qu'effleurer la question. Qu'en pense-t-il aujourd'hui ? D'HEUZEL.

—

Régime de Madame de Pompadour (LXIV, 60). — Il est certain que la vanille et le céleri ont réellement des propriétés aphrodisiaques, tous les traités d'hygiène en parlent. Je me souviens que dans son cours d'Hygiène, à l'Institut national agronomique, le docteur Georges qui était notre professeur en 1884, nous disait la même chose. A mon avis, une mère de famille soucieuse de la santé de ses enfants, garçons ou filles, devrait user le moins possible de ces deux excitants entre l'âge de 15 à 20 ans. E RUDIT.

—

Les modes influencées par la cour dans l'intérêt des mœurs ou d'une industrie (LXIV, 474). — Mais l'his_

toire de Napoléon Ier abonde en documents de cette nature. L'Empereur décrétait volontiers la mode... comme le reste, d'abord dans l'intérêt du commerce national, puis par haine de l'Angleterre.

Le Dr L. n'a qu'à parcourir les mémoires du temps, ou la bibliothèque napoléonienne éditée de nos jours, pour y recueillir les exemples auxquels nous faisons allusion.

SIR GRAPH.

—

Chasse aux renards (LXII; LXIII LXIV, 85). — Au XVIIIe siècle déjà *renard* appartenait à la langue technique, pour désigner les fuites d'eau : « Renard, écrit Furetière, en matière de canaux, se dit des trous et des fentes qui se trouvent dans le terrain, par où l'eau se perd, et des terres qui ne retiennent point l'eau ». S'il est réellement employé aussi, de nos jours, pour désigner les touffes de racines qui se développent dans des conduites d'eau et les obstruent, c'est par abréviation pour « queue de renard », qui est l'expression propre en ce cas, comme l'indique Littré. Dans l'autre acception, y a-t-il aussi abréviation déjà ancienne, pour trou de renard ? C'est possible. Mais il est souvent bien difficile de démêler avec certitude l'association d'idées qui a donné naissance aux emplois figurés de certains mots. Renard en a d'autres qui ne s'expliquent pas aisément. Et d'où vient encore, par exemple, l'emploi de loup, comme terme technique, pour désigner un défaut dans une pièce de bois ?

Quant à l'emploi du mot *renard* pour désigner l'ouvrier qui refuse de s'associer à la grève, que les grévistes considèrent donc comme un faux-frère, un lâcheur, un traître, la vraie explication en a été donnée, ce me semble, par la citation de Ponson du Terrail et celle de l'expression « tirer au renard », dans le n° du 10 octobre. Le *renard*, c'est celui qui recule devant la lutte, ou qui, lâche, trahit les camarades. Mais c'est moins là de l'argot que du très vieux français. Ce caractère, de poltron, de lâcheur, de traître est celui du « goupil » dans notre vieille littérature, dans l'imagination populaire, et une foule de mots, renarde, renardie, renardise, renarderie, etc, expriment l'idée de ruse, de déloyauté ; le verbe renarder date d'alors, et l'expression *faire la renardière*, au sens de reculer quand il faudrait se battre, est aussi du vieux français. Peut-être, dans la langue du terrassement, *renard* a-t-il, dans l'esprit de ceux qui les premiers ont employé l'expression, désigné ce qu'il y a de dissimulé et de traître dans ces invisibles fissures qui vident un canal ou un bassin, alors qu'on comptait sur lui pour garder l'eau.

IBÈRE.

—

Muré vif (LXI ; LXII 603, 714, 884). — Ma fille dit se souvenir que, lors de la démolition de la porte monumentale de l'Exposition universelle de 1900, que surmontait la Parisienne, on lui conta qu'un homme avait été trouvé mort dans l'une des colonnes, ou dans une partie creuse du monument, où il était tombé ou s'était jeté.

SGLPN.

—

Contre les femmes bavardes (LXIV 481 611) — Une pierre analogue est suspendue à la façade de l'hôtel de ville de Mulhouse. Le *Magasin Pittoresque* en a donné l'histoire et la reproduction.

M. P.

* * *

Extrait de l'ouvrage intitulé : *Notice historique sur le Klapperstein ou la pierre des mauvaises langues*, par Aug. Stæber, membre ordinaire du comité consultatif du Musée Germanique. Colmar, 1856.

Au moyen âge, un homme qui en injuriait un autre payait une amende de quelques sous. Si au contraire une femme « disait *vilenie* à une autre, » elle payait également l'amende ; mais en outre, on suspendait à son cou, par une chaîne, une ou deux pierres, qu'elle était obligée de porter par la ville, précédée et suivie des gens de justice, qui sonnaient de la trompe pour la narguer et bafouer » (er to hone unde shmaheit) ; souvent aussi la condamnée suivait la procession « en pure sa chemise », et, après avoir été ainsi promenée d'une porte de la ville à l'autre, elle s'agenouillait à l'entrée de l'Eglise. Pendant le trajet, la personne injuriée avait le droit de la piquer avec un aiguillon pour la faire avancer.

Les documents recueillis par MM. Grimm et Michelet font remonter ce genre de punition au quatorzième siècle ; mais une loi en vigueur dans la petite ville d'Argonne prouve qu'en France il était déjà connu dans la seconde moitié du treizième siècle :

1263. *Loi contre les gens qui médisent des autres.*

« ..... Femme qui dira *lait* à une autre femme, s'il est prouvé par le témoignage de

de deux hommes ou de deux femmes, elle payera cinq solz, au seigneur quatre solz, au mayeur six deniers, et celle à laquelle elle aura dit *lait* six deniers. Et selle (si elle) ne veut payer l'argent elle *portera la pierre* le dimanche à la procession en peure sa chemise (en pure chemise).

Se (si) la femme dit *lait* à homme et s'il est prouvé par loyaulx témoignages, elle payera cinq solz, et se li homme dit *lait* à femme, il payera cinq solz sans devise faire (sans faire de réclamation, sans autre forme de procès).

La peine *de la pierre* était aussi en usage dans la Frise, en Flandre et dans les pays scandinaves, ainsi que dans toutes les parties de l'Allemagne. Dans ce dernier pays, l'instrument du châtiment consistait parfois en un gros flacon de pierre, nommé *Büttelflache*, flacon du bourreau, sur lequel étaient représentées deux femmes qui se querellent. D'autres dénominations de cet instrument sont *Krotenstein*, pierre du crapaud ; *Schandstein*, pierre d'infamie ; *Lasterstein*, pierre du vice ; *Fiedel*, violon ; *Pfeife*, sifflet. (Grimm).

En Alsace, on n'a pu retrouver l'application de cette punition que dans deux localités du Haut-Rhin, savoir : à Mulhouse et à Ensisheim.

La pierre qui servait à cet effet à Mulhouse et qui porte le nom de *Klapperstein* existe encore aujourd'hui (1857). (Ce nom veut dire pierre des bavards, des mauvaises langues, du verbe Klappern, claquer, caqueter, bavarder. Cette expression se trouve fréquemment dans les auteurs alsaciens du quinzième siècle). A Mulhouse, cette pierre est suspendue par une chaîne au-dessous d'une fenêtre de l'Hôtel de Ville, en face de la rue Guillaume Tell. Elle pèse environ douze kilogrammes, et représente une tête de femme grotesque, qui ouvre de grands yeux écarquillés et tire la langue. Au-dessus de la chaîne qui la retient au mur, se trouve l'inscription suivante :

Zum Klapperstein bin ich genannt,
Den boszen Maulern wohl bekannt,
Wer Lust zu Zank und Hader hat,
Der musz mich tragen durch die Stadt.

c'est-à-dire :

Je suis nommée la pierre des bavards,
Bien connue des mauvaises langues ;
Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la [querelle
Me portera par la ville.

D'après Henri Pietri, secrétaire de la ville, plus tard bourgmestre, et historien de Mulhouse, au commencement du dix-septième siècle, la peine du *Klapperstein* était regardée comme infamante et peu inférieure à celle du carcan.

A Mulhouse, il n'existait qu'un seul exemplaire du Klapperstein ; s'il arrivait que deux femmes fussent condamnées à le porter, l'une d'elles se chargeait de ce lourd et singulier collier, depuis la place publique jusqu'à l'une des portes de la ville, où l'autre la relevait alors. Un écriteau attaché sur le dos de celle qui momentanément ne portait pas la pierre, indiquait les noms et prénoms des deux bavardes, ainsi que la nature du délit. Un de ces placards, écrit en gros caractères romains, sur du papier fort, de 32 centimètres de haut sur 29 de large, est conservé dans les archives de la mairie.

Le Klapperstein a été employé à Mulhouse jusqu'à la réunion de cette ville à la France, en 1798.

Le *Magasin Pittoresque* (où je copie cet article), année 1857, mois de novembre, page 384, a donné une gravure curieuse, représentant le Klapperstein.

H. OLLAGNIER.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Les bougies et l'élection du bâtonnier à Marseille. — *Le Petit Marseillais* a procédé à une enquête sur l'origine du paquet de bougies donné à titre de jetons aux avocats qui prennent part à l'élection du bâtonnier.

Aucune des questions qu'il a reçues ne le satisfait.

Le docteur Bonnette ne se trompe pas en pensant qu'il pourrait être intéressant de faire connaître à notre excellent confrère le cérémonial du jour de l'an, en la ville de Chaumont-en-Bassigny, pendant l'année 1716, cérémonial dans lequel figurent les pains de sucre, *les bougies* et les figues sèches.

Cérémonial du Jour de l'an 1716 en la ville de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne)

Extrait du Registre des délibérations de 1716 (in Archives de la Mairie).

Il se fait ordinairement un compliment à Mgr le gouverneur de la province, à Mgr le Lieutenant du Roy, à Mgr Lyntendant et à Monsieur le gouverneur de la Ville.

Pour ce qui est du présent ordinaire du jour de l'an, il consiste en *sucre*, *bougies* et *confitures seiches*, qui se distribuent

Sçavoir :

A Monseigneur le Lieutenant du Roy de la province huit livres de bougies et un compliment comme il est dit cy-dessus.

A Monsieur le gouverneur de la ville huis vres de confitures seiches en douze boüetes et une lettre de compliment.

A Monsieur le Maire en exercice quatre pains de sucre et pareille quantite a Monsieur le maire hors d'exercice, chacun du poids de trois livres.

A Messieurs les lieutenants du maire quatre pains de sucre chacun.

A Monsieur le lieutenant Général de police deux pains de sucre.

A Monsieur le Commissaire quatre pains de sucre.

A Messieurs les Echevins chacun deux pains de sucre.

A Messieurs les Assesseurs chacun deux pains de sucre.

A Monsieur le procureur du Roy quand la charge sera remplie deux pains de sucre.

Au substitut deux pains de sucre.

A Messieurs les receveurs de l'octroy et subventions chacun deux pains de sucre.

Au greffier de la ville deux pains de sucre.

A Messieurs les Maires associés chacun deux pains de sucre.

A Messieurs les Présidens du Présidial chacun deux pains de sucre.

A Monsieur le lieutenant général quatre pains de sucre.

A Monsieur le procureur du Roy du bailliage trois pains de sucre.

A Monsieur le Lieutenant criminel quand la charge sera remplie deux pains de sucre.

A Monsieur le subdélégué deux pains de sucre.

A Monsieur l'advocat du roy du bailliage deux pains de sucre.

A Monsieur le président de l'élection deux pains de sucre.

A Monsieur le procureur du Roy de l'élection deux pains de sucre.

A Monsieur le Doyen deux pains de sucre.

A Monsieur l'advocat de la ville un pain de sucre.

A Monsieur le procureur de la ville un pain de sucre.

Aux Sœurs de l'hopital deux pains de sucre.

A Messieurs des Eaües et forests vingt-cinq livres de sucre.

Tous les présens ainsi détaillés ne pourront être augmentés : mais diminués et retranchés suivant l'exigence des cas.

Il se fait encore des cérémonies dans l'année ou le Corps de Ville assiste précédé de six de ses huissiers ou vallets de ville et suivi des autres livrées de ladite ville.

Dans ces cérémonies qui sont la Fête de Dieu, la Sainte-Elisabeth, vœu de la ville, l'Assomption, vœu du Roy, les corps de justice y assistent et prennent leur rang suivant l'usage ancien.

Il y a des présens qui se font dans le courant de l'année

Sçavoir :

Lors du passage de Nosseigneurs les Princes on leur présente quatre douzaines de bouteilles du meilleur vin qui se puisse trouver.

Plus au passage de Nosseigneurs les Maréchaux de France et autres grands seigneurs, plus ou moins de bouteilles de vin ou les brocs de la ville suivant l'occurence des temps.

Plus lorsque Monseigneur L'yntendant vient pour le département des tailles trois douzaines de bouteilles d'une chopine, mesure de cette ville et à tous ses autres passages plus ou moins suivant l'exigence des cas.

A Monsieur le Grand Maître des eaües et forests une douzaine et demie de bouteilles.

Il se fait encore plusieurs autres présens extraordinaires ainsi qu'il est réglé par la chambre.

Pour copie conforme,
Dr Bonnette.

—

Qu'est devenu ce paysage de Didier Boguet père ? — Le catalogue du Musée Fabre (éd. 1890) mentionne pp. 6 et 7, trois œuvres du paysagiste Didier Boguet. Boguet, né à Chantilly le 18 février 1755, mourut à Rome le 1er avril 1839, après y avoir passé presque toute sa vie. Boguet était un des meilleurs amis de Fabre, et leur amitié, qui datait des années de « pension » de Fabre, avait survécu à l'éloignement, aux divergences d'opinions politiques et même à l'écart de plus en plus grand qui s'était établi entre leurs situations. Fabre a mis dans son musée plusieurs tableaux de Boguet, achetés ou offerts ; les nos 13 et 11 du catalogue sont deux paysages, datés l'un de 1812, (*le repos du voyageur*), l'autre de 1821 (le château de l'*Ariccia*) ; le no 12 est entrée au musée postérieurement à sa fondation, en 1826 ; il avait appartenu d'abord à M. Jones de Livourne, pour qui l'avait peint Boguet ; une lettre de celui-ci, du 24 mars 1826, nous apprend que « les cyprès qui en forment le principal groupe sont pris à Villa d'Este, à Tivoli. » Qu'est devenu un quatrième tableau, un paysage peint en détrempe, que Boguet envoya à Fabre par l'intermédiaire du diplomate Artaud (le chevalier Artaud de Montor) avec diverses copies de son fils et des contours à l'eau forte des ta-

bleaux de Lethière. Ce paysage serait d'autant plus intéressant pour nous qu'il comportait la collaboration de Fabre pour une figure, ménagée pour devenir *Hercule tuant les oyseaux du lac de Stymphale*. Fabre n'a-t-il pas fait entrer dans sa collection ce tableau, que le modeste Boguet appelait « un témoignage fragile d'une amitié durable »1 ? S'il s'en est séparé, par vente ou par don, où a passé, où se trouve maintenant ce tableau, qui est, s'il a été achevé, le produit d'une collaboration amicale ?

La lettre de Boguet, datée de Rome, 21 mars 1815, est adressée « à Monsieur [Monsieur F. X. Fabré [peintre, via da Mori, vicino] al Portone d'Annalena (*sic*) n° 2320] Firenze ». En voici le texte :

Mon cher ami,

Je viens de remettre à Monsieur Artaud le rouleau qui contient le paysage en détrempe que je vous ai fait, les douze copies de Didino et les trois contours à l'eau forte des tableaux de Lethière. J'ai profité de l'offre qu'il m'a faite de vous le faire parvenire Il m'a dit que cela partirait demain; ainssi vous le recevrez peut être en même tems que cette lettre. J'espère que cela vous parviendra sans accident. J'ai roulé le tout de manière que cela ne doit pas souffrir. Faites-moi savoir quand vous l'aurez reçu et dites-moi votre sentiment sur le coup d'essai de mon Didino. Il devait vous écrire une belle lettre en latin en vous envoyant ses crouttes ; mais elle ne s'est pas trouvée prête, et je n'ai pas voulu pour cela retarder l'expédition.

Je vous ai écrit, il y a quinze jours, et dans le cas où vous n'auriez pas reçu ma lettre, je vous répète que dans la petite détrempe vous trouverez une figure indiquée, laquelle, quand vous l'aurez faite représentera *Hercule tuant les oyzeaux du lac de Stimphale* ; et je vous répète aussy que par ce barbouillage, je ne vous crois pas engagé à me faire une esquisse à l'huile. Recevez-la comme un témoignage fragile d'une amitié durable. Adieu ; veuillez rappeler au souvenir de Madame la Comtesse d'Albany, et croyez-moi toujours le plus sinsère de vos amis. D. Boguet.

Didino (*son fils*) vous embrasse.

Voici aussi le texte de la lettre du 24 mars 1826, utile pour préciser la provenance et l'histoire du paysage aux cyprès. Il est assez curieux que Boguet, dénombrant ici les tableaux que Fabre possède de lui, compte celui-ci comme le troisième. Il oublie la détrempe de 1815, probablement parce que la figure devait y être l'œuvre de Fabre. Nouvelle preuve de sa modestie ! Mais le catalogue de Montpellier ne le mentionne même pas sous le nom de son fondateur ! Cette lettre est d'ailleurs touchante. On voit que Boguet n'avait pas grande confiance dans la mémoire de son ami, après qu'il serait rentré en France. (Et en effet Fabre garda le silence pendant huit ans !) La dernière lettre de Boguet, qui reprit l'initiative de lui demander de ses nouvelles, est du 8 février 1834. La lettre est adressée : *A Monsieur* [*Monsieur F. X Fabre, peintre*] à Florence.

Rome 24 mars 1826,

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre du 11 courant, à laquelle je n'ai pas répondu plutôt à cause d'un rhume qui depuis huit jours m'empêche de sortir et de voir M. Guérin, à qui j'aurais voulu faire vos complimens avant de vous écrire. Comme mon rhume n'est pas encore fini et que je serai encore quelques jours sans sortir, je prends mon parti; d'autant plus que je puis vous assurer que M. Guérin se porte bien, et je lui ferai vos compliments qnand je le verrai.

[Vous m'apprenez que vous venez de faire l'acquisition d'un tableau que j'avais fait pour M. Jones de Lyvourne, et qui est en hauteur. Je me rappelle de ce tableau (*sic*) : c'est une composition dont les cyprès, qui en forment le principal groupe, sont pris à Ville d'Este à Tivoli ; de sorte que vous en avez à présent, trois de moi, de différentes grandeurs, et qui, je crois, ne se ressemblent pas. Voilà bien des tableaux de Boguet dans votre collection ! Dieu veuille qu'ils n'y fassent pas une trop mauvaise figure et qu'ils vous rappellent quelques fois vos amis de Rome, quand vous en serez éloigné pour toujours] (1). En attendant, donnez-nous quelques fois de vos nouvelles avant votre départ, pour nous dédommager de celles dont nous serons privés par la suite, malgré l'intérêt que nous prenons à ce que vous fassiez un bon voyage et que vous arriez (*sic*) à bon port. Adieu, mon ami. Didino vous embrasse et se porte assez bien. Nous travaillons un peu et nous vous aimerons toujours beaucoup. C'est tout ce que peut vous dire votre ami Boguet.

Adieu, M. Lemoine vous remercie et vous fait mille compliments.

L. G. P.

(1) Le passage [ ] a été imprimé dans la *Nouvelle Revue rétrospective*.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Novembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1311 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les questions que nous avons reçues sur les armoiries et les généalogies sont trop nombreuses pour être publiées simultanément.

—

Verdun sur le Doubs ou Verdun sur Meuse ? — Un journal de Chalon-sur-Saône a publié en 1911, en feuilletons, une nouvelle histoire (en attendant qu'elle paraisse en librairie) de Verdun, petite ville de Bourgogne située au confluent du Doubs et de la Saône.

L'auteur cite, parmi les faits remarquables dont cette localité a été le témoin, le traité de Verdun (843), et parmi les notabilités locales, le jurisconsulte Edme de la Poix de Fréminville ; (XVIIIe siècle). Cette seconde indication a déjà été donnée par l'historiographe bourguignon Jeandet et par Girault de Saint-Fargeau.

Ne serait-ce pas au détriment de Verdun sur Meuse qu'on enrichirait ainsi son homonyme de Saône-et-Loire?

F. B.

—

Enfants royaux jumeaux. — Je lisais ces jours derniers, dans une histoire du Masque de Fer, que l'on avait prétendu que le mystérieux prisonnier était un frère de Louis XIV, frère jumeau né deux ou trois heures après, et que l'on aurait fait disparaître pour éviter les difficultés possibles pour la succession au trône.

Il est reconnu que cette hypothèse était fausse.

Mais elle me donne l'idée de demander à mes aimables confrères si l'on a connaissance de réelles « naissances royales jumelles masculines » (c'est-à-dire deux princes naissant en même temps) soit en France soit à l'étranger ? — Quel a été le sort de ces jumeaux et dans quelles conditions s'est faite la succession au trône dans le cas où les deux frères jumeaux auraient été vivants tous deux à cette époque ?

Issoire.

—

Les manuscrits de Molière. — La Société de l'*Histoire du Théâtre* donne un prix de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« Pourquoi les lettres et les manuscrits de Molière sont-ils introuvables ? »

—

Une protégée de Marie-Antoinette, dauphine. — Que sait-on de la vie de Catherine-Willelmine-Frédéricque

van Neukirchen van Nyvenheim, qui épousa, en 1775, le duc de Brancas? Il y a sur elle une lettre malveillante adressée à Marie-Thérèse par Mercy, le 18 juillet 1772. Non émigrée, que devint-elle pendant la Révolution ? Où et quand naquit-elle ? où et quand mourut-elle ?

NOB.

—

Talleyrand fut-il relevé de son vœu de chasteté? — Le prince de Talleyrand, qui était évêque d'Autun et fut rendu à la vie civile par bref pontifical du 29 juin 1802, reçut-il, soit par ce bref, soit par un autre acte pontifical, dispensé du vœu de chasteté? Les auteurs ecclésiastiques affirment que jamais les Papes n'ont accordé de pareilles dispenses pour les évêques. Ils en ont accordé pour des prêtres après la Grande Révolution, ils en ont concédé, dans des cas isolés, mais rarement, pour des diacres, moins rarement pour des sous-diacres. En dehors du cas de Talleyrand, la question s'élargit donc, et il serait intéressant de savoir si Bonaparte pouvait s'appuyer sur des faits historiques certains pour demander en faveur de M. de Talleyrand, une condescendance (ou une faiblesse) dont d'autres évêques auraient été l'objet.

Dr A. B.

—

Les Pensionnaires de la liste civile de la Restauration. — Leurs dossiers existent-ils encore? conservés où? dans quelles publications officielles sont consignées les dates des décès de ces pensionnaires, morts après 1830?

LAB.

—

Les Pensionnaires de la cassette de l'impératrice Joséphine. — Dans quelles publications officielles se trouve la liste de ces pensionnaires? où sont leurs dossiers? où sont consignées les dates de leurs décès?

LAB.

—

Le 5e de ligne en 1830. — Au cours de mes recherches sur l'iconographie de certaines régions de Paris, j'ai vu à Carnavalet, dans la collection des Estampes Historiques (carton n° 1, 1830) une estampe représentant « Le 5e de ligne refusant de tirer sur le Peuple » (juillet 1830).

Cet épisode a pour cadre un endroit de Paris que je désirerais beaucoup identifier. Quelque aimable confrère pourrait-il me dire le lieu où cet épisode s'est produit, ce qui m'aiderait à localiser l'endroit.

GEORGES PÉLISSIER.

—

Sappho et sa réhabilitation. — Dans le discours prononcé par M. Théodore Reinach à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le vendredi 18 novembre, je lis la phrase suivante :

> Outre le fabuleux Phaon, qui ne doit probablement l'honneur d'avoir vu son nom associé à celui de Sappho qu'au contresens d'un interprète pressé...

Quel est le texte qui mentionne Phaon, et en quoi consiste le contresens auquel il est fait allusion ?

Je suis tout disposé à croire que Sappho n'était point une courtisane. Mais la distinction de sa naissance ne prouve rien en faveur de ses mœurs et de la tournure que pouvait prendre (à l'occasion) son amitié pour ses élèves ou ses compagnes. Quiconque a quelque notion de la mentalité antique, de celle des Grecs en particulier, sait à quoi s'en tenir sur la ténuité de la limite entre l'attrait moral et l'attrait physique chez ce peuple d'esthètes. Il suffit d'avoir lu le grave Platon pour se rendre compte que les plus austères, comme Socrate, ne voyaient dans le franchissement de cette limite qu'une faute de tempérance et de goût, aussi peu infamante qu'un léger excès de table. Or, la réputation de Lesbos ne repose-t-elle pas sur des documents assez sérieux pour qu'on soit autorisé à affirmer que rien, dans son éducation et son ambiance, n'était de nature à retenir Sappho quand elle pouvait être tentée d'imiter ses contemporaines ?

C'est la religion chrétienne qui a apporté au monde en général le seul frein efficace contre la sensualité et la passion.

A. P. L.

—

Les prénoms aux Sables-d'Olonne. — Il y a longtemps que j'ai été frappé de la forme particulière des prénoms des jeunes filles, aux Sables-d'Olonne. Qu'on me permette d'en citer quelques-uns, à titre d'exemple :

Alexina, Martialline, Elia, Olivia, Ulysienne, Florestine, Adolphine, Arméline, Léona, Noella, Regina, Léa, Victoria, Elvina, Médéa, Meolissia, Patricia, Arthémise, Florentine, Irma, Angelina, Ma-

rie, Bonne, Augusta, Esther, Ludivine, Zulma, Annonciade, Lilia, Amanda, etc., etc.

Parmi les noms d'hommes, je n'ai guère relevé que : Méolis, Ziska, Kléber, Franck, sans intérêt.

Ces noms sont surtout fréquents au faubourg de La Chaume-d'Olonne, vieux centre qui a gardé précieusement ses antiques coutumes. Ils sont rares aux Sables d'Olonne même, qui est devenue une véritable ville.

Il est certain que ces prénoms actuels (1911) sentent l'antiquité classique, et le latin en particulier.

Il serait intéressant de comparer ces prénoms des fillettes de la Chaume d'Olonne — qui sont très distincts de ceux du Bocage et des Marais vendéens [voire même de ceux autres ports de pêche de Vendée : Ile d'Yeu, Saint-Gilles, Croix-de-Vie, Noirmoutier] — avec ceux des régions dont on prétend que la population peut être originaire.

Il est certain qu'il y a là une tradition populaire, très spéciale, qui doit avoir eu sa raison d'être à une époque très ancienne, non pas lors de la fondation de la colonie portugaise ou espagnole des Sables au XIIIe siècle, en face du vieux port de La Chaume, mais lors de la création même de La Chaume, à l'époque gallo-romaine ou auparavant.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Mort du compositeur Auber. — Une américaine qui publie ses Souvenirs sur la Commune, raconte que le compositeur Auber, devenu fou, errait à l'aventure par les rues, où il fut tué. Qu'est-ce que cette histoire dont je n'ai jamais entendu parler ? H. L.

—

Colonel Barré-Chabans. — Serait-il possible de savoir les états de service de Alexis Louis-Paul-Benjamin Barré-Chabans, colonel d'Infanterie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, né à Niort à la fin du XVIIIe siècle, et aussi la date et le lieu de son mariage ?

TEMPLI.

—

Brosse de Beaumont. — Un intermédiairiste pourait-il m'indiquer un armorial où serait citée la famille de Brosse de Beaumont, originaire, je crois, de la Martinique ou de la Guadeloupe ?

NEMO.

—

Famille de Blancheton. — Je serais tout à fait reconnaissant aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'ils pouvaient me faire connaître la date précise du décès de Pierre-Philibert de Blancheton, écuyer, seigneur de Chevry et de Vaux près Fontainebleau. Il était maître ordinaire de l'Hôtel et avait épousé, en 1728, Marie-Françoise de Salins dont il n'eut point d'enfants.

G. DE SAINT-FOIX.

—

Jean-François de Calvy. — Jean-François de Calvy, né à Grasse en 1734, décédé en 1813, avocat, puis conseiller à la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence de 1782 à 1790, qualifié dans divers actes publics des titres de baron de Vignolès, de Cava et Saint-Christophe,

Pourrait-on me dire l'origine ou le lieu de ces baronnies et, si possible, l'époque de leur érection en faveur de J. F. de Calvy ? E. BOUVE.

—

Chatelin, Adrien-Benoît, luthier. — Ce nom se trouve sur une viole qui porte la date de 1758 : pourrait-on fournir des renseignements biographiques ?

J. LT.

—

Famille Fromaget. — Existe-t-il une généalogie de la famille Fromaget ? Un de ses membres, directeur de la Compagnie des Indes, se donnait le titre d'écuyer ; portait-il des armoiries ?

E. DES R.

—

Famille du chancelier de Marle. — Pourrait-on avoir la description des armoiries de cette famille ? S'est-elle perpétuée au-delà du quinzième siècle ?

G. DE SAINT-FOIX.

—

Le Chevalier d'Occariza. — A-t-on quelques détails sur cet Occariza qui, chargé d'affaires d'Espagne (voir la brève mention des papiers de l'époque) présenta (par Tondu Lebrun, je crois, Ministre des Relations Extérieures) à la Convention, la proposition de faire partir un courrier à Madrid pour négocier la liberté du

Roi ? Il demandait sursis à l'exécution ? L'Assemblée passa à l'ordre du jour ; et le roi fut exécuté le lendemain ou le surlendemain. CHARLES-ADOLPHE C.

—

Talleyrand et Lamennais. — J'ai entendu, autour de moi, prononcer ces noms Tayérand et Lam'nais. Quelle est la véritable prononciation ? G.

[Lamennais, prononciation du nom. Voir XLV].

—

Armoiries à identifier : 3 lions, et comme supports 2 grues. — Au dos d'un pommeau de canne en ivoire (XVIIe siècle) se trouvent les armoiries suivantes : *De... à trois lions de... posés 2 et 1.* Couronne de marquis (?) Supports : deux grues ou cigognes. En dessous les initiales V. G. D. S.

Les familles portant trois lions dans leurs armoiries sont nombreuses. Ici ce seraient d'abord les initiales puis les supports qui guideraient pour l'identification. E. DES R.

—

Armoiries ducales à déterminer, début XVIIIe siècle — *De gueules à trois pals de vair au chef d'or.* Couronne ducale sommée de trois casques couronnés de face.

L'écu posé sur douze étendards.

M. H B.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or écartelé. — *Aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles à six rais de... aux 2 et 3 d'azur, à la grue de...* Couronne de comte. Supports : *deux lions tenant des bannières de... à la croix pattée et alésée de... cantonnée de quatre étoiles de...*

M. H. B.

—

Bijou-emblème à identifier. — Sur un portrait de la fin du XVIe siècle, représentant un membre de la famille lorraine Fournier se voit, pendu à un ruban de velours noir par trois chaînettes d'or, un bijou en or, finement ciselé, représentant un cheval harnaché dont l'arrière-train se termine en pointe effilée, recourbée vers le bas, comme le corps de certains insectes. Serait-ce là l'insigne d'un ordre de chevalerie peu connu ?

E. DES R.

Inscriptions sur une maison à Saintes. — Une maison sise à Saintes, dans la grande rue, porte deux inscriptions. Une sous chaque fenêtre du second étage. La première est ainsi conçue :

Domus hœc condita
Anno MDCCXXV III

Jusque-là rien de bien remarquable. Quant à la seconde dont voici le texte :

Legatis undiq. ad
pac. stabiliend. apud Suessionesmense
junio congretatis

elle m'intrigue davantage. Qui pourrait me dire la guerre qui troublait les Suessiones en 1728 et comment y mirent fin ces députés convoqués de toute part ?

CHAMPVOLANT.

—

Auteur à identifier : vers sur la femme. — Quel est l'auteur du quatrain suivant :

C'est en vain que la femme à son corsage [agrafe
L'austère bibelot du savoir, maintenant.
Vous êtes, me dit-on, Madame, géographe ;
Pourtant, m'aimeriez-vous si j'étais continent ?

Dr CORDES.

—

« Magasin Pittoresque » : La chapelle de la Madeleine. — Ce recueil a publié une gravure d'après le dessin de Jean-Baptiste Laurens, représentant la chapelle de la Madeleine, à Monistrol d'Allier (Haute-Loire). J'ai extrait de ce recueil la gravure en question ; malheureusement, j'ai laissé perdre l'indication du « Magasin Pittoresque » où avait été publiée cette communication. Je désirerais beaucoup connaître cette date. L.

—

Deux peintres contemporains d'après Fromentin. — Quels sont les peintres dont parle, sans les nommer, Fromentin dans ses *Maîtres d'autrefois*.

L'un peintre ingénieux et brillant, multiforme... ; celui de tous les peintres contemporains .., qui le premier devina Rousseau.., et mit au service de cette originalité inflexible son talent plus souple, son originalité mieux comprise, son influence acceptée, sa renommée faite.

(Page 258).

L'autre, dans les tableaux duquel il croit voir

le trait d'union qui nous rattache encore aux écoles des Pays-Bas.

(Page 267). G. A.

—

Latomisé. — Quel est ce mot — signification et étymologie — employé deux fois par un de nos collègues faisant autorité, dans ce tome LXIV, col. 333 ?

J. Lt

—

Linguistique (Traité de). — Il me tombe sous la main *La Linguistique* par A. Hovelacque, édité en 1877, chez Reinwald. — Y a-t-il une édition plus récente de ce traité ? Connaîtrait-on un autre ouvrage sur ce sujet, exposé d'une façon aussi simple et claire, conforme aux études et découvertes récentes sur la linguistique et la philologie ? Quel est le traité le plus récent et le plus à portée de la compréhension de celui qui n'a pas de connaissances approfondies en cette matière, concernant la formation et la transformation des idiomes romans particulièrement gascons, pyrénéens et aquitains ?

Oroel.

—

En poste. — Il m'est arrivé assez souvent en mêlant mes jeunes années au vide spirituel des conversations diplomatiques, soit comme chargé d'affaires ou de soucis — de rencontrer cette expression (et chez les hommes et chez les jolies femmes de ce monde-là) : « est-ce que vous avez été à Bucarest en poste ? » — « Vienne est charmant : est-ce que vous y avez été en poste ? » Ce qui est encore aimable, c'est que cette expression, je l'ai rencontrée aussi, par imprégnation sans doute, chez les diplomates français ; quelle adorable équivoque et comme la langue aime à courre la poste au lointain ! Qu'en pensent l'*Intermédiaire*, Faguet ?

Charles-Adolphe.

—

Les grilles des cabarets. — En vertu de quelle ordonnance de police les façades des cabarets au XVIII[e] siècle durent-elles être garnies de grilles ? Quelles sont les grilles les plus curieuses des cabarets parisiens ?

Memor.

—

Calendrier à dater. — Je possède la partie supérieure d'un curieux calendrier mural ornée de gravures sur bois représentant quatre saintes et quatre saints et dix écussons armoriés soulignés de noms de consonnance étrangère.

Ce calendrier, allemand, flamand ou hollandais, je ne le sais encore, est en latin. Il comprend les mois de janvier, mai et septembre, avec l'indication des jours propices pour sevrer les enfants, prendre médecine, semer, se faire couper les cheveux, se tailler les ongles, etc.

Il porte la date de M. D. en grosses majuscules. Malheureusement, une coupure intempestive se trouve juste au delà du D, sur une longueur d'environ trois centimètres, qui pouvait contenir d'autres lettres L ou X, et rajeunir d'autant mon calendrier. Comment trouver son âge exact ? Je fais appel à la science d'un collègue obligeant, n'ayant pour l'aider dans cette recherche que le titre de mon calendrier, que je reproduis ci-après en remplaçant par des points les mots enlevés par la fâcheuse coupure.

Anus Domini M. D... Erit Annus Communis Tertius post Bisextilem. Eritcp litera DaminicalisF...nerus sive Cyclu lunairis XVII Cyclus solaris XXIIII. Inditio Romana XIII. Epacta XXVI. Cycls c... clavis Festorum mobilium XXX. Intervallum à Nativitate domini usque ad Dommicam Esto mihi VIII. bebdo..., curventis V. dies Litera Regulæ AA Et est Regula XXIIII.

J'ajoute que le premier jour de l'année était un mardi.

J'ai suivi, dans ma jeunesse, un cours d'astronomie transcendante et il m'en reste, juste assez, je l'avoue humblement, pour me heurter absolument à ce petit problème qu'un plus jeune ou mieux documenté que moi résoudra certainement. Je l'en remercie d'avance. Un calendrier sans date précise, si intéressant soit-il, est un corps sans âme.

Henry Vivarez.

—

Le Jardin du Luxembourg, carte géographique.

... Quand les citoyens de l'an II rêvaient de transformer le Jardin du Luxembourg en une carte géographique...

Je lis ces mots dans une lettre adressée à Henri Martin... A quoi font-ils allusion ?

V.

Réponses

—

Les conspirations du baron de Batz (T.G.93;LVII;LIX). — Après le Neuf-Thermidor, le but que s'était proposé le baron de Batz n'était pas encore atteint. Si la Terreur allait cesser, la Convention était toujours debout. Jean de Batz — écrit son biographe — « vit que la lutte n'était qu'interrompue, malgré la chute de Robespierre... son plan demeurait entier, et la Convention devait disparaître » (Baron de Batz, *Les Conspirations et la fin de Jean, baron de Batz*, p. 388).

Un mois après l'exécution de Robespierre, on voit l'infatigable conspirateur quitter Paris, le 1er septembre 1794, gagner les montagnes du Jura, où il avait séjourné au commencement de l'été, et, probablement, franchir la frontière suisse, pour se concerter avec les émigrés, qui préparent un soulèvement royaliste dans les départements du Sud-Est. Sa présence est ensuite signalée, en novembre, dans la Côte-d'Or et dans le Rhône ; Lyon était, avec le Jura, un des principaux foyers de la conspiration. En décembre, Jean de Batz arrive dans l'Allier ; il séjourne en janvier-février 1795 dans son domaine de Chadieu (Puy-de-Dôme) ; puis il regagne, par le même chemin, le Jura et la frontière suisse ; son passage est noté à Poligny le 16 avril ; en mai, il se retrouve aux Rousses (Baron de Batz, *ouv. cit.*, p. 389-394).

D'après son historien, Jean de Batz se rendit enfin de Suisse en Belgique, où se trouvaient Benoist et Omer Talon, et fit avec eux des opérations financières, pour se procurer les subsides dont il avait besoin. « Talon gagna cent mille louis. » « La chose s'ébruita. » Le conventionnel Lefebvre de la Chauvinière, en ce moment en Belgique, lança un mandat d'arrêt contre le baron, « à l'occasion, dit-il, de quelques notes peu favorables qu'on lui a remises sur son compte ». Mais le conspirateur se dérobait aux recherches et, en juin, rentrait à Paris, où il allait prendre part à la préparation du 13 vendémiaire.

C'est à cette époque, apparemment, qu'il publia la première édition de *La Conjuration de Batz ou la journée des Soixante*, « écrite à la fin de juin 1794 et retouchée en janvier 1795 » (*Ouvr. cit.*, p. 356). Dans cette fameuse brochure, le baron se défend d'avoir été l'agent des puissances étrangères, d'avoir « disposé de la confiance et des trésors des Rois ».

... j'affirme — écrit-il — qu'en France je n'ai eu aucune espèce de correspondances, aucunes relations quelconques directes ou indirectes avec les rois, princes, les généraux et les ministres dont il a plu aux deux comités de me constituer l'agent principal, pas même avec aucun étranger ou émigré quelconque... (*Ouvr. cit.*, p. 361).

Or, cette affirmation, qui pouvait être vraie jusqu'en 1794, ne l'était plus dans les mois qui précédèrent immédiatement le 13 vendémiaire. — Le 15 septembre 1795, la reine de Naples, Marie-Caroline, mandait à son confident le marquis de Gallo, ambassadeur à Vienne :

J'ai actuellement des papiers tous vrais et des sources très volumineuses qui prouvent tout ce que l'on trame contre la maison d'Autriche pour la diminuer de forces et la dépouiller. Le projet paraît fou à le dire ainsi, mais expliqué ne l'est point tel. C'est un homme qui dit : « La Convention fait tout le mal, régicides par principes, destructeurs des gouvernements et souverains : que les coalisés s'entendent entre eux, qu'ils jugent les scélérats de la Convention, les condamnent à mort comme ils le méritent mille fois, me donnent quelques moyens pécuniaires, pas bien forts, et je réponds sur ma tête que je fais massacrer toute la Convention, proclamer le roi à Paris et que je fais la contre-révolution. Que la Vendée, que les armées avancent alors et fassent le reste » Cet homme qui ne veut point être nommé, mais que je sais, envoie la correspondance d'avril à août. Elle est infiniment intéressante. La chose ainsi dite paraît romanesque, mais bien pesée, j'y attache prix. Si je puis faire copier ces volumineux papiers, je vous les enverrai...

(*Correspondance inédite de Marie-Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le marquis de Gallo*, publiée et annotée par le commandant Weil, Paris, Emile-Paul, 2 vol. in-8, 1911. T. I, p. 317).

L' « homme » dont il s'agit est évidemment le baron de Batz. Cette lettre de Marie-Caroline nous apprend qu'au moins depuis le mois d'avril 1795 le conspirateur envoyait à la cour de Naples une volumineuse correspondance. Ses allées et venues dans le centre et le sud-est de la France lui avaient permis de constater

par lui-même le sérieux mouvement de réaction qui se produisait dans les provinces. Il avertissait les puissances étrangères que l'heure était venue de frapper un grand coup, en combinant l'action des armées coalisées avec les soulèvements intérieurs. Pour Paris, le baron de Batz en faisait son affaire : il répondait de renverser la Convention, de proclamer le roi et de faire la contre-révolution dans la capitale. Mais, pour le succès de l'opération, il lui fallait le nerf de la guerre. Peut-être, dans ses courses en Suisse, était-il allé, à Lausanne, frapper à la porte du ministre Wickam, qui répandait abondamment l'or anglais dans les départements du Sud-Est. C'est aussi afin de se procurer de l'argent qu'il s'était rendu en Belgique.

Quant à ses démarches auprès de la cour de Naples, il est à présumer qu'elles restèrent sans résultat : l'échec des royalistes au 13 vendémiaire anéantissait pour quelque temps les espérances de contre-révolution, et au surplus, le baron de Batz était incarcéré...

Mais qu'est devenue cette correspondance « infiniment intéressante » que le conspirateur adressa « d'avril à août », et dans laquelle était développé ce plan que Marie-Caroline, femme de tête, esprit politique, jugeait si bien conçu, malgré son apparence « romanesque » ?... M. le commandant Weil, dont les excellentes annotations donnent tant de prix à sa publication de la *Correspondance* de la reine de Naples, n'a pas songé ici a Jean de Batz, ni, par suite, recherché la trace de ses mémoires. Les Archives d'Etat de Naples ne renferment-elles point « ces volumineux papiers » ?... Auraient-ils été transférés à Paris après la conquête de Naples ?... Si l'on parvenait à les retrouver, ce serait, sans aucun doute, une contribution des plus intéressantes à l'histoire de la Révolution.

EMMANUEL VINGTRINIER.

—

Les prisonniers de la Bastille : le comte de Lorges (LXII ; LXIII ; LXIV, 629). — Il n'y avait pas de prisonnier de ce nom à la Bastille en 1789. Ce martyr doit aller rejoindre le poète Romagne. Ils n'ont existé que dans l'imagination des vainqueurs ; le fait est prouvé depuis longtemps.

J. G. BORD.

Le club breton (LXIV, 92, 633). — Pour la fondation du club breton, voir G. Bord : *La Conspiration révolutionnaire*, p. 23.

TURSIO.

—

Les blessures de Napoléon Ier (LXIV, 426, 536). — Extrait de *Bonaparte ou l'Homme du Destin*. Paris. An du Deuil de la Gloire, 1821.

On remarqua qu'il avait le plus beau corps qu'il fût possible de voir ; ses mains étaient blanches comme de la cire, et molles, quoiqu'il y eût eu trois jours que le frisson de la mort les avait touchées. On remarque aussi une légère blessure à la tête, qu'il avait reçue de la hallebarde d'un sergent anglais à Toulon ; au-dessus du genou, une seconde blessure reçue à Ratisbonne, par le choc d'une balle morte, et enfin une troisième à la cheville du pied reçue en Italie.

F. JACOTOT.

—

Les lits de Napoléon Ier (LXIII ; LXIV, 103, 149, 348). — En posant cette question, on a rappelé que l'*Intermédiaire* avait déjà abordé ce sujet dans les volumes XVII et XVIII ainsi que dans les Petites Nouvelles du 30 octobre 1893.

Prière à M. le Dr L. et aux collaborateurs que cette question intéresse de se reporter également, toujours dans l'*Intermédiaire*, aux volumes XXVIII, 526, 685, XXIX, 36, 103 et XXXIII col. 127 des Petites Nouvelles de l'*Intermédiaire*.

De plus, le 11 août 1891, à la suite d'une nouvelle annonçant le transport de Souvenirs historiques de Napoléon Ier au Musée d'artillerie des Invalides, M. Lucien Faucou, alors directeur de l'*Intermédiaire*, avait reçu une longue lettre signée : Emile Tatée, officier d'académie, lequel disait avoir en sa possession « le lit de camp sur lequel Napoléon Ier mourut à Sainte-Hélène, le 5 mai 1821 et où a voulu mourir son fidèle compagnon d'exil, le maréchal Bertrand, le 31 janvier 1844, à Châteauroux ».

Ce lit de camp, ajoute le signataire de la lettre, provenant de M. Péron, régisseur des biens du maréchal Bertrand, auquel M. Péron il avait été donné en 1862 par le comte Napoléon Bertrand, fils aîné du maréchal.

Cette lettre a été publiée dans les Petites Nouvelles de l'*Intermédiaire* du 25 août 1891 (Vol. XXIV, 6e page de la cou-

verture, à la suite d'un très intéressant article de Lorédan Larchey sur « Le choix des Bibliothécaires ». G. LANTZ.

—

La vaisselle d'Innspruck (LXIV, 571). — L'histoire de la vaisselle d'Innspruck est vraie en elle-même ; en effet, elle fut emportée par les équipages de l'Impératrice Marie-Louise, se rendant, en Juillet 1814, de Schoenbrunn aux eaux d'Aix-en-Savoie.

Seulement la vaisselle emportée était celle de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, abbesse du chapitre d'Innspruck, grand' tante de l'impératrice. Cette vaisselle, mise sous séquestre en 1806, par le gouvernement bavarois, lors de la cession du Tyrol à la Bavière, était restée propriété de la maison d'Autriche.

Le gouverneur, qui fit courir après les équipages de l'impératrice, les arrêta et les fouilla, était le gouverneur bavarois, dont le gouvernement dut rendre le Tyrol à l'Autriche trois mois après l'avanie faite à l'impératrice Marie-Louise.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Beaurepaire, gouverneur de Verdun, s'est-il suicidé ? (LXIV, 345, 392, 535, 584). — Voir les *Mémoires de Choudieu*, publiés par V. Barrucand (Plon 1897), pages 210-213. En note est un extrait du procès-verbal de la mort de Beaurepaire, aux Archives de la guerre de Berlin, décrivant le costume qu'il portait lors de son suicide.

Voir aussi le n° 156 du *Catalogue 23*, publié en septembre 1903, chez Geoffroy frères, marchands d'estampes. SIMON.

—

Une parole de Guillaume Ier (LXIV, 333, 586). — Quand l'auteur d'une communication néglige de corriger lui-même l'épreuve qui lui est soumise avant l'impression, la Direction ne pourrait-elle pas prendre sur elle de faire disparaître une bévue certaine? Ainsi dans la communication de A. J., le « roi de France » est mis deux fois pour le « roi de Prusse ».

Il est évident aussi que la phrase du début a été mal lue : « Il est probable que Jules Favre a laissé (1) son affirmation... avec la légèreté qu'il a montrée, etc. » Le mot « laissé » ne saurait être celui qui figure sur le manuscrit. A. P. L.

(1) lire *lancé*.

[La faute n'est imputable qu'aux typographes et à moi qui ai laissé passer cette invraisemblable coquille. Je remercie notre collaborateur de la signaler : l'auteur l'avait déjà fait. Il y a comme cela des moments où l'on est distrait et stupide].

G. M.

—

Le général Desaix partage les honneurs de la couche funèbre d'une jeune femme grecque (LXIV, 614). — M. le directeur du musée archéologique de Marseille veut bien nous adresser la lettre suivante.

Château Borély, le 22 novembre 1911.

Monsieur,

En réponse à la demande de M. Léonce Grasilier dans le n° du 19 de ce mois, p. 615, relative au sarcophage antique qui servit de tombeau au général Desaix, j'ai l'honneur de vous informer que ce sarcophage est toujours au musée (n° 207 du Catalogue Frœhner). L'inscription antique est intacte ; quant à celle de Desaix, impossible de savoir si elle subsiste, le sarcophage, fort lourd, étant placé contre la paroi et surmonté d'autres objets, c'est-à-dire à peu près impossible à remuer.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

M. CLERC.

—

Le comte de Chambord et Naundorff (LXIII ; LXIV, 100, 154, 198, 533, 585). — Il y a du vrai dans le reproche qu'adresse M. Albert Renard à ses contradicteurs de rejeter *à priori* tout témoignage qui ne cadre pas avec leur manière de voir. J'ajouterai que les allures un peu dédaigneuses et les dénégations pesantes de certains antinaundorffistes concordent mal avec la sérénité de l'histoire. Je le fais avec d'autant plus de liberté que je suis moi-même un antinaundorffiste convaincu.

Ce n'est un secret pour personne que feu M. le duc de La Trémoïlle, récemment décédé, attesta à plusieurs de ses confidents et visiteurs la réalité de la mission que lui avait confiée, à lui et à d'autres, le comte de Chambord, pour savoir si Louis XVII avait été sauvé de la prison du Temple. Sur le résultat de cette enquête, le duc demeurait muet, mais il était absolument affirmatif sur le fait lui-même. NÉRAC.

—

Le Louvre pendant la Commune (LXIV, 474, 537, 587). — Il est hors de

doute que c'est grâce à la prompte arrivée du bataillon du commandant de Sigoyer que fut sauvé le Louvre. C'est en mémoire et en reconnaissance de ce fait que l'Assemblée Nationale vota, sur la proposition, je crois, du vicomte de Meaux, une pension à la veuve du commandant qui vit encore. Du Treuil.

—

Le dernier des Médicis et le dernier des Borgia (LXIV, 329, 435, 638). — Nous lisons dans un article paru dans (*Le Petit Bleu*) du 18 août 1911, ordinairement bien informé, intitulé : « Les Médicis en Belgique » :

« La race des Médicis est aujourd'hui éteinte, écrivions nous récemment dans un articulet sur les armes de cette illustre famille florentine. Eh bien, non, la race dont naquirent deux papes célèbres et deux reines de France compte encore des descendants et des descendantes, et l'une de ces dernières habitant La Louvière, Mme veuve De Bruyne, née Marie de Médicis, nous apprend que c'est dans le Hainaut, principalement à Mons, qu'il est facile de les retrouver.

« Pour voir un Médicis, il vous suffirait d'aller à l'église Sainte-Waudru, où dans la personne du suisse qui dirige les processions de cette paroisse, dans son costume d'apparat l'épée au côté, la hallebarde au poing, vous feriez connaissance d'un arrière petit fils d'un de ces Médicis maitres gonfaloniers ou ducs, qui firent tant parler d'eux à Florence.

« Ces Médicis montois dont les papiers sont du reste très en règle, appartiennent paraît-il à une des branches qui émigra en Belgique au XVIIe siècle ; paisibles citoyens ils vivent là dans une honnête médiocrité, tels beaucoup d'autres rejetons de familles illustres dans les fastes de l'Histoire.

« C'est ainsi que l'on cite parmi les habitants du Hainaut, les descendants des d'Artevelde, des nobles aussi, qui sont aujourd'hui de paisibles cultivateurs ; et d'autres encore, représentants modestes de la vieille noblesse française ou espagnole. P. Corman.

—

Généraux manchots (LXIV, 48, 204, 294, 540). — Le baron Augustin Marie d'Aboville (fils du lieutenant général François-Marie d'Aboville, pair de France, Grand croix de Saint-Louis et Grand officier de la Légion d'honneur, en 1817 le doyen des généraux) né en 1776 était, en 1806, colonel de l'artillerie à cheval de la garde. C'est dans cette fonction qu'il eut le bras et l'épaule du côté droit emportés d'un boulet de canon à Wagram. Il fut nommé maréchal de camp sur le champ de bataille. Il eut, en 1814, le commandement de l'artillerie de la défense à Paris, en 1815 celui de l'école d'artillerie de la Fère. Il était Grand' croix de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur et fut député de l'Aisne. G. A.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII ; LXIV, 225, 585). — Cette coutume existe aussi en Hollande. Le fils du célèbre peintre hollandais Joseph Israels — mort récemment — *Isaac-Israels*, avait envoyé au Salon de 1882, n° 1387, une toile importante représentant : *Un enterrement militaire en Hollande*.

Ce tableau était l'œuvre d'un jeune homme de 17 ans. J'en possède le dessin original, à la plume, signé, in-folio en largeur, qui a servi à la reproduction que le journal *L'Art*, nous donne dans son 2e tome de 1882, page 217, avec un élogieux commentaire et la lettre que Joseph Israels adressait en remerciements à *L'Art*, dont voici la teneur :

8 mai 1882.

Je vous remercie sincèrement des mots flatteurs que vous m'adressez à propos de mon fils Isaac. Il a maintenant 17 ans à peine. Il a déjà fait des choses remarquables, mais ceci est sa première composition de cette importance. Fierté de père à part, je crois à son avenir et lui trouve une vraie étoffe d'artiste. C'est fin et original, et l'on ne saurait croire à son âge, si on ne le savait comme moi.

Ce tableau a été également reproduit, très diminué, dans le Catalogue illustré du Salon 1882, page 142.

Victor Deséglise.

* * *

Je me souviens du fait suivant qui apportera sa modeste contribution à l'étude de cette coutume. En 1870, me trouvant soldat du 60e de ligne à Alais, j'avais pour camarade un autre soldat, nommé

Bassaget et qui sortait des zouaves pontificaux. Il nous a plusieurs fois raconté que lorsqu'à Rome il était commandé pour assister à un enterrement militaire, le piquet, les prières dites, s'approchait au bord de la fosse et y déchargeait ses fusils. Je relève ce fait que les soldats ne faisaient point une salve en l'air, mais dans la fosse même. Dr A. B.

—

Distique latin du Pont Notre-Dame (LXIV, 527). — L'inscription de Sanazzar fut-elle apposée ou gravée sur le pont ? Germain Brice dit l'avoir vue gravée sur marbre. Sauval qui vint après, dit avoir vainement cherché trace de ce distique. Piganiol déclare formellement n'avoir trouvé aucune inscription.

Ces diverses indications peuvent ne pas être contradictoires, car le Pont Notre-Dame dut subir des réparations considérables à maintes reprises et, l'inscription attribuée à Sanazzar aurait pu disparaître.

Mais alors, que penser de l'inscription citée par Saint-Victor (*Cité*, p. 399).

Jucundus celebrem posuit tibi, Sequana pon-[tem ;
Invito œdiles flumine restituunt
An. N.S.M.DC. LIX

Au sujet de F. Joconde se pose à nouveau la question non tranchée aujourd'hui, du rôle au XVIe siècle, de l'architecte et du maître des œuvres, dans les grandes constructions. Sauval, qui est une autorité, a contesté énergiquement à Joconde le mérite d'avoir été l'auteur du projet de plan. Didier de Felin, maître des œuvres de maçonnerie de la Ville de Paris, aurait conduit l'entreprise du Pont alors que F. Joconde n'aurait été que l'appareilleur et le praticien professionnel.

Louis Tesson.

* * *

Dans l'édition minuscule des œuvres latines de Sannazar, de 1603, se trouve, parmi des *épigrammes* agréables, voluptueuses, fignolées et funéraires (page 159), et sous le titre de *Jucundo architecto*, le distique produit par l'intermédiairiste : le distique est donc bien de Sannazar : quant à son inscription sur le pont Notre-Dame, évidemment c'est au figuré.

Charles-Adolphe C.

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV, 380, 593). — Il existe à Bruxelles une rue Belliard, du nom de l'ambassadeur de France en Belgique en 1831 ; ce diplomate avait rendu des services à la cause de Léopold Ier. Même on lui a élevé une statue, près du Parc.

A Tournai, sur l'emplacement de l'ancienne citadelle se trouve une rue Vauban.

Les fortifications de la ville, française, jusqu'à la paix d'Utrech, étaient en effet l'œuvre du célèbre ingénieur.

A Anvers, on trouve un quai Napoléon en bordure d'un bassin créé par l'Empereur.

Pierre T.

—

Madame de Boistillé (LXIV, 225). Je pourrai peut-être répondre à la question si M. D. A. veut bien la préciser en nous disant l'Ordre de chanoinesses, dont la dite dame ou demoiselle reçut le brevet, et si elle appartenait à la famille angoumoisine des Jourdain de Boistillé.

La Coussière.

* * *

Voir Jourdain de Boistillé (Poitou et Maine).

—

La famille de Chassy (LXIV, 525, 640). — Les armoiries : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles du même*, sont celles des de la Guette, seigneurs de Chasay et non Chassy. Chassy est le nom d'un village du département du Cher, canton de Nérondes, sur la gauche de la route de Nérondes à Mornay. Je ne pense pas que les de la Guette aient eu jamais de possessions dans cette région.

E. Grave.

—

Abbé de Choisy (LXIV, 475). — François-Timoléon, abbé de Choisy, auteur des *Mémoires*, est né de Jean de Choisy, maître des requêtes, petit-fils de « l'un des vingt-quatre marchands de vin suivant la cour », et de Jeanne-Olympe Hurault de Belesbat, petite-fille du chancelier de l'Hospital. H de L.

—

Coiffier du Brenil (Marie) (LXIV, 525. — Dans La Chesnaye-Desbois (3e édition, tome V, col. 961), on trouve Marie Coiffier, vivant célibataire en 1736, fille de Nicolas Coiffier, chevalier, seigneur de

Morette et des Nonettes, conseiller d'honneur en la sénéchaussée et Présidial de Moulins, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de la même ville, marié, par contrat du 5 septembre à 1683, Antoinette de Champfeu, fille de Jean et d'Anne Dorat

Mais, d'après les dates, celle dont il s'agit semblerait plutôt être sa nièce, fille de son frère Louis Coiffier, chevalier, seigneur du Brenil, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat du 30 mars 1734, à Marie-Anne Gayault de Crue, fille de M. de Crue, Prévôt général de Bourges

Armes : *D'azur, à trois coquilles d'or.*

MADEL.

*
* *

La comtesse de Coëffier de Demoret Effiat, fille du comte Simon de Coëffier, fut attachée à la duchesse d'Aumale, à l'époque du mariage de cette Princesse, le 25 novembre 1844, et jusqu'à sa mort. Sa sœur ruinée comme le reste de leur famille, en émigration, épousa un M de Clinchamp. Maître de Poste, puis à l'ouverture du chemin de fer du Nord nommé chef de gare à Creil. De cette union est née la comtesse Berthe de Clinchamp que la comtesse de Coëffier fit nommer dame d'honneur de la princesse de Salerne, mère de la Duchesse d'Aumale et qui est morte l'an dernier, ne laissant qu'un neveu, le comte de Clinchamp, Chambellan du roi des Bulgares.

SÉVENAC.

—

Curtius. Son musée et son nom véritable (T. G. 255). — X : 167, 219, 242, 303, 333 = 5 cotes exactes.

XXVII : 326, 511, 656 = Néant au vol. et au XVII, XXXVII.

Néant : 1° Dans le volume entier : XXVII.

Néant : 2° Dans toute la série possible de X initial a XXXV.

Quel est ce mystère ?

PIES.

—

L'ébéniste Fleury (LXIV, 525) — L'*Almanach Dauphin*, Paris 1789, cite parmi les magasins d'ébénisterie « où l'on trouve ce qu'il y a de plus précieux en ce genre » Fleury, rue des Saints-Pères.

PAUL BRIAND.

La dynastie des Francine au XVIIIe siècle (LXIV, 285, 356, 405). — Nicolas de Francine fut, en effet, directeur de l'Opéra, après la mort de Lully, son beau-père, mais il ne se retira définitivement qu'en 1728, affirme Castil-Blaze. Je sais bien que ce musicographe n'a qu'une autorité très discutable ; mais, ici, son assertion se trouve corroborée par des lettres de Francine lui-même que j'ai découvertes dans un dossier des *Archives de la Bastille*. C'est ainsi qu'il recommandait, en 1723, comme étant de sa troupe, un acteur de second ordre, Jacier. En réalité, Francine sous-louait son privilège contre redevances et en conservant son contrôle administratif. Mais il avait, en cette même année, d'autres cordes à son arc Il tenait une maison de jeu ; nous en avons la preuve dans un autre dossier de la Bastille, où il est question d'un des trois frères Malterre, danseur de l'Opéra, blessé dans ce tripot. A cette époque, Francine était remarié avec une demoiselle de la Reinterie.

D'E.

—

Grenus (Pierre de) (LXIV, 188, 502). — Famille noble originaire de Flandre, dont un membre, ayant apostasié au XVIe siècle, s'est réfugié à Genève. (Voir notre article : *L'enlèvement du grand prieur Philippe de Vendôme en 1710*, dans la *Revue des questions historiques* d'avril 1910, (p. 393, note 5.) L'inscription de la médaille signalée par *l'Intermédiaire* signifie que Pierre Grenus, brigadier des armées du Roi, en 1704, était membre du Grand Conseil des Deux-Cents à Genève.

H. DE L.

—

Le portrait de Guettard (T. G. 405 ; LVIII ; LXIV, 452). — Le propriétaire du portrait de Guettard attribué à Vien est M. Lecesne-Allien, imprimeur à Etampes. Il paraît qu'il a l'intention de le léguer au musée de cette ville.

PAUL PINSON.

—

M. Hamon, médecin de Port Royal (LXIV, 93, 645). — Il existe sur Jean Hamon un certain nombre de notices biographiques plus ou moins étendues. Il convient de citer, en premier lieu, la *Vie de M. Hamon* écrite en partie par lui-même (1734, in-12) ; quant aux autres travaux consacrés au célèbre médecin,

en voici la liste aussi complète qu'il m'a été possible de l'établir :

Besoigne : *Histoire de l'abbaye de Port Royal* (t. IV, pp. 245 à 280).

Cerveau : *Nécrologe des plus célèbres défenseurs*, etc. (t. I, 235, t. IV p. 144).

Clémencet : *Histoire générale de P.-R.* (t. V, pp. 207 à 214 et 474 à 476 ; t. VII, p. 455 ; t VIII, p. 128 à 134).

Clément (Dom) : *Vie de Jean Hamon* (ms. de la Bibliothèque de Troyes).

Hippeau : (in *Biographie Didot*, voir Hamon).

Lelong (le P). : *Bibliothèque historique de la France* (t. IV, p. 208).

Lesens : (in *Annuaire de la Manche*, 1844).

Moulin : *Jean Hamon, médecin et l'un des solitaires de P.-R.* (Paris, Charavay, 1884, br. in-8 de 14 p.).

Nécrologe de P.-R, (pp. 95 à 100) et : *Supplément au Nécrologe de P.-R.* (pp. 419 à 423).

Poulain (Mlle) : *Vies choisies de MM. de P.-R.* (t. IV, pp. 45 à 50).

Racine (abbé) : *Histoire ecclésiastique*, t. IX, pp, 314 à 324).

Rosoir (Ch. du) : *Les hommes utiles* (article spécial consacré à J. Hamon).

Enfin il existe dans un recueil périodique de la Manche, si mes souvenirs ne me trompent pas, une étude sur Hamon, due à la plume de A. de Chanterevne et datant de 1850 environ.

J. LARRIEU DE SAINTE-MARIE.

—

L'acteur Laroche, de Stockholm (LXIII; LXIV, 20). — J'ai fouillé les archives pour constater, si l'acteur du même nom à Genève, dont notre confrère, M. Henry Lyonnet, a fait mention dans sa réponse (LXIV. 20) pourrait être identifié avec ce Laroche de Stockholm, mais sans arriver à un résultat positif. Cependant, certaines circonstances portent à croire qu'il s'agit de la même personne.

Voilà pourquoi je désirerais connaître la source des renseignement très intéressants de M. Lyonnet. Ensuite, je poursuivai mes recherches. Notre aimable confrère, pourrait-il répondre aux questions suivantes :

1° En quelle année ce Laroche (de Genève) a-t-il débuté à Paris ?

2° Châtelaine (Genève) est-ce le nom du théâtre spécial de Voltaire, où sa propre troupe jouait ?

3° Où chercher des détails biographiques sur ce personnage ? Dans les almanachs théâtraux de ce temps, les journaux contemporains, les papiers de Voltaire, etc., etc. ?

HECTOR MABILLE.

—

Le vieux rapin Lorentz (LXIV, 386). — A. J. Lorentz avait pris pour devise « Pauvreté empêche les bons esprits de parvenir ». Cette devise avait été celle de Bernard Palissy.

Cet artiste bohême, pour lequel la question du terme à payer a été l'éternel cauchemar, a dû très souvent faire appel à ses amis et notamment à Alex. Dumas fils pour qu'on l'aidât à franchir ce passage difficile. J'ai deux curieuses lettres de Lorentz à Dumas fils relatives à cet objet.

En 1861, Lorentz avait eu l'idée de la création de l' « Elysée des Beaux-Arts » qui devait avoir pour but d affranchir, en partie, les artistes du prix du loyer de leur atelier.

Dans une lettre en date du 19 février 1861 adressée à M. Courmont, Lorentz expose en détail le plan de cette œuvre philanthropique.

Si la copie de cette lettre peut intéresser M. Alb. Rousseau je la lui enverrai bien volontiers.

G. LANTZ.

* *

Au sujet de Lorentz lithographe et caricaturiste, la liste suivante, malheureusement bien incomplète, de plusieurs de ses compositions pourra peut être présenter quelque intérêt :

Année 1841. — Fiasque mêlé d'allégories. Illustre illustration d'illustres illustralisés illustrés par un illustrissime illustrateur illustrement inillustre. Paris, Auguste, élève de Lambert, éditeur, rue Chapon 3 et chez tous les marchands de nouveautés 1841 Lith. de Rigo frères gr. in-8 contenant 147 feuilles de charges et de caricatures.

Année 1842. — H de Balzac. Histoire de l'Empereur, vignettes par Lorentz, Paris Hetzel 1842. Dans son numéro du 20 janvier 1842 le *Charivari* reproduit 18 vignettes de cet ouvrage et fait l'éloge du « jeune peintre » qui les a dessinées.

— Encyclopédie pittoresque du calembour par Lorentz, chez Levavasseur 14 rue Jacob. le *Charivari* (11 février 1842) reproduit 15 de

ses dessins, dont plusieurs sont des caricatures d'hommes célèbres (Hugo, Balzac, Litz, Thiers, etc.).

— Caricatures de Vigny, Litz, Meyerbeer, George Sand (en homme) publiées par le *Charivari* des 17 juin, 8 et 22 juillet, 5 août 1842.

— Vignettes pour la « Comédie humaine, » de Balzac. 1er volume suite de la vie privée. Paris, Hetzel et Paulin

— Suite intitulée les Petits bonheurs de l'équitation, publiée par le *Charivari* dans ses numéros des 17, 20 et 29 septembre, 3 octobre, 23 novembre et 7 décembre 1842. La dernière planche paraît dans le *Charivari* du 24 janvier 1843.

— Suite intitulée Les Plaisirs de la chasse, publiée par le *Charivari* dans ses numéros des 19 octobre, 13, 15, 19 décembre 1842.

— On cite également des dessins de Lorentz dans les Physiologies du Fumeur et du Floueur.

Année 1848. — Nombreux dessins dans le *Journal pour rire*, le plus souvent deux ou trois sous le même titre :

La Jérusalem des livrées (19 février)

Episodes du ballet des Cinq sens (26 février).

Les Crieurs parisiens (9 septembre).

Chat échaudé craint l'eau chaude (9 septembre).

Différentes attitudes des propriétaires allant réclamer le montant de leurs loyers, après les discours supercoquentieux du citoyen Proudhon (23 septembre).

Autres variétés d'attitudes des propriétaires après que M. Proudhon a eu démontré que les colimaçons ne sont pas légitimes possesseurs de leur coquille (23 septembre).

Les Théoristes sans pratique (30 septembre).

La Fraternité bien comprise (14 octobre).

Socialistes (28 octobre)

Quelques conséquences de la sublime triade de M. Pierre Lerouge (4 novembre).

Quelques Folies du jour (11 novembre).

Socialistes (23 décembre).

Année 1849. — Du même journal :

Socialistes (13 janvier).

La Filleule des fées (20 octobre).

Année 1851. — Caricature de Montalembert intitulée : Capacités du révérend Montralenvers pour siéger en cacadémie in-4.

Année 1852. — La Bédollière Histoire de la mère Michel et de son chat, vignettes par Lorentz 2e édition, Paris, Blanchard 1853 pet. in-8.

Sans indication de date précise je trouve encore :

Une lithographie gr. in-fol. Chez Deforge, par Lorentz : Physionomie de la Garde Impériale ; le Vol au procédé, n° 34 de la suite des Caricatures du jour.

Dans le *Petit Journal pour rire* :

Théoristes sans pratique. Un phalanstérien (n° 290 de ce journal).

Réflexions (n° 295).

Il a dessiné la figure de l'Invalide, dans l'Album des Types français.

Lorentz a d'ailleurs écrit sur l'Invalide dans « les Français peints par eux-mêmes » (Paris. Curmer 1840).

C. DEHAIS.

—

Oberkampf et la fabrique de Jouy-en-Josas (LXIV, 576). — Consulter le livre de M. Alfred Labauchère publié chez Hachette.

Voir aussi le 45e volume du Voyage en France de M. Ardouin-Dumazet ; *Versailles et le Hurepoix* où tout un chapitre est consacré au Josas et à Oberkampf.

***

Le baron Oberkampf de Dabrun, ancien receveur particulier à Alais ou Privas, demeurant au château de Sauvebœuf, par Montignac sur-Vézère (Dordogne), a publié dans la généalogie de sa famille, il y a 15 ans environ, d'intéressants détails, avec gravures à l'appui, sur le célèbre Oberkampf. S'adresser à lui ; c'est un charmant chercheur et érudit.

PETRACORENSIS.

—

Adolphe Paban (XLIV, 576). — Il est mort il y a peu d'années, comme conservateur pour le département du Finistère du château de Keriolet près Concarneau, où est installé le musée Breton. Il avait longtemps dirigé un journal à Quimper. Du moins ai-je beaucoup connu cet Adolphe Paban, confrère accueillant et aimable. Ce doit être le même.

ARD. D.

***

J'ai été en correspondance pendant de longues années avec le fin lettré qu'était Paban. Quand je l'ai connu, c'était en 1886 ; il était rédacteur en chef du journal le *Finistère* qui se publie à Quimper et qui est l'organe de M. Hémon, député de cette ville, et des républicains libéraux. Je crois bien qu'il est mort en Bretagne.

LÉON SÉCHÉ.

—

Où est né Richelieu ? (T. G ; XLV ; LXIV, 185, 243, 305, 436). — Dans l'*Eclair* du 22 août 1901, M. Louis Bossebœuf, sous le nom de L. Dumont, a pu-

blié un article dans lequel il démontre que c'est bien — pour lui — à Richelieu que se place le berceau de Richelieu. En voici les principaux passages :

Tout concourt, en effet, à établir qu'il est né au château de Richelieu, où sa mère faisait sa résidence ordinaire et où elle mourut. Les contemporains les mieux placés pour être renseignés y saluent à tour de rôle le berceau d'Armand. Mlle de Montpensier, qui visita le château en 1639, conduite par la propre nièce du cardinal, Mme la duchesse d'Aiguillon, atteste que c'est lui-même qui, dans le nouveau bâtiment, a « voulu que l'on conservât la chambre où il était né ». Peu après, La Fontaine, dans le récit de son voyage à Richelieu, écrit : « Le fondateur devait choisir un autre endroit, et il en eut aussi la pensée, mais l'envie de consacrer les marques de sa naissance l'obligea de faire bastir autour de la chambre où il estoit né. » Au cours de ce même XVIIe siècle, les architectes, dans leurs plans, notamment Jean Marot, aussi bien que les Mémoires de la famille des gouverneurs du château, indiquent d'une façon précise « la chambre de l'ancien bâtiment dans laquelle nasquit le grand cardinal ». Cette série de témoignages, dont la chaîne se poursuit jusqu'à nos jours, a trouvé une consécration rigoureuse dans la démolition même du château, vers 1830, alors que la pioche mit à nu les vestiges de l'ancien castel, d'appareil différent, précieusement enchâssé dans le nouveau palais, comme dans un superbe écrin.

Au surplus, au témoignage indiscutable du monument et de ses gardiens autorisés, s'ajoute l'autorité des confidents eux-mêmes d'Armand du Plessis. En 1640, le vicomte de Rezé, conseiller du roi, et Nicolas Legros, vinrent à Richelieu inaugurer, de la part du Cardinal, l'académie qu'il venait de créer. Or, dans les deux discours prononcés au nom du ministre, dont ils expriment la volonté et la pensée, se trouve la preuve péremptoire du fait qui nous occupe.

Le conseiller de Rezé, s'adressant au Cardinal, se fait l'interprète des intentions du fondateur. Après avoir dit : « Le Palais avec ses merveilles est destiné à « honorer le lieu de votre naissance », il ajoute que par l'académie, le ministre a voulu « laisser à la postérité dans le lieu de sa naissance un modèle accompli de l'éducation ». De son côté, dans le discours d'ouverture, qu'il prononça en qualité de directeur, Legras remercia le Cardinal d'avoir installé l'Académie, « dans le lieu de sa naissance », et le roi Louis XIII d'avoir approuvé que « cet établissement se fît au lieu de la naissance de Monseigneur ».

Se tournant à son tour vers le grand ministre, dont il exprime officiellement la pensée et qui a approuvé les discours d'inauguration, le Directeur poursuit : « Votre Eminence a fait agréer à Sa Majesté : création de nostre académie, qu'elle a désirée estre érigée dans sa propre ville et dans le lieu sacré de sa naissance » ; rien de plus légitime, un tel « établissement n'estoit deu qu'au lieu de sa naissance.

Après de telles preuves, il est absolument superflu d'insister davantage. Manifestement la démonstration est faite.

Armand du Plessis naquit au château de Richelieu, « le 9 septembre 1585 » ; cette date est prise dans l'acte de baptême dont nous parlerons plus bas. Au témoignage d'un historien, la mère fut très éprouvée et l'on craignit pour les jours de l'enfant. En conséquence, on remit le baptême à une époque où la mère et l'enfant seraient parfaitement rétablis.

C'est qu'en effet, l'on avait résolu de faire la cérémonie en grande pompe, à Paris, où se tenaient François du Plessis, prévôt de l'hôtel du roi, aussi bien que les maréchaux de Biron et d'Aumont, que l'on avait choisis pour parrains. Outre la convenance de ces personnages de marque, il y avait une raison de circonstance : le père d'Armand allait être élevé à la dignité de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, avec l'assistance des mêmes parrains, et l'on se proposait de réunir les deux solennités. Mais pour accomplir ce long voyage d'une semaine, il importait d'attendre que l'enfant avec la mère fût en état de le supporter, que la saison printanière eût adouci la température et amélioré les voies, alors moins carrossables que de nos jours.

On se mit en route à la fin du mois d'avril et le baptême eut lieu le 5 mai, dans l'église de Saint-Eustache. Voici l'acte baptistaire bien connu, copié sur les registres paroissiaux. « Le 5e jour de may (1586), fut baptizé Armand-Jehan, fils de messire François Duplicis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roy, conseiller en son conseil d'estat, preuvost de son hostel et grand preuvost de France, et de dame Suzanne de la Porte, sa femme (*en marge avec renvoi*) demeurant en la rue du Bouloy, et le dict enfant (*l'acte reprend*) : fust né le neuvième jour de septembre 1585. Les parrains, etc... »

Cet acte de baptême, avec sa forme particulière et les détails sur l'époque de la naissance de l'enfant, bien loin d'appuyer le fait de la venue au monde à Paris, ainsi qu'on l'a cru quelque temps, confirme pleinement la tradition Richeloise, telle que

nous l'avons exposée. En outre, comme l'acte religieux constituait alors l'acte d'état-civil, ce document explique comment, dans une circonstance, le ministre, avec la diplomatie qu'on lui connaît, a pu dire aux Parisiens pour se les attacher qu'il était de la capitale.

—

Un Médaillon de Rouget de Lisle, par David d'Angers (LXIV, 234, 305). — Le Modèle, en plâtre, de ce grand Médaillon de Rouget de Lisle, est conservé dans les collections du Musée David d'Angers, à Angers

Voici ce que dit, de ce Médaillon, l'excellente *Histoire et Description des Musées d'Angers*, de M. Henry Jouin. (*Musée David*, pages 125 et 147). Paris. H. Plon, 1 vol. in-4° de 450 pages Sans date. (1885) :

« Claude-Joseph Rouget de Lisle (1760-1836), musicien et poète.

1827. — Médaillon. — Modèle. — Plâtre. — Diam. 0 m. 60. Tête nue, de profil, à droite.

A la section du cou, est écrit :

A. ROUGET DE LISLE
P.-J. DAVID D'ANGERS

Une date, presque effacée, qui pourrait être celle de 1830, complète cette inscription. Si le millésime de 1830 a été gravé sur ce plâtre, nous ne pouvons admettre que ce soit la date d'exécution du portrait, car David a relaté lui-même les circonstances dans lesquelles fut modelé le médaillon de l'auteur de *La Marseillaise*, et son récit débute par ces mots : « Quelques années avant 1830 » (Voyez *David d'Angers, sa vie, son œuvre*, etc in 4°, 1878, t. I, pages 169, 171).

Le marbre de ce médaillon fut mis en loterie au profit du poète et gagné par le porteur du n° 14, « M. Justin, demeurant alors, rue Saint-Pierre à Montmartre, n° 15. » En 1844, le 10 mars, une réplique en marbre, exécutée par David, fut inaugurée à Thiais, près Choisy-le-Roi, sur le monument du poète, dans l'Elysée-Blein. Cette réplique fut enlevée du monument de Rouget de Lisle, en 1870, à l'époque du siège de Paris, par la fille du général Blein, qui, après avoir cherché à s'en défaire à Paris, la mise en vente à Bordeaux au printemps de 1878.

Sur le champ du modèle en plâtre qui est au Musée David sont gravées les paroles de *la Marseillaise* ».

Le même Musée David possède dans la collection des petits médaillons en bronze, de 0m16 cent. de diamètre, celui de Rouget de Lisle, signé et daté de 1835. Ce dernier médaillon de David, bien connu, est dans le commerce.

Le médaillon de Rouget de Lisle a souvent été reproduit par la gravure. On le trouve, notamment, ainsi :

1° Gravé par Leroux, dans le journal *l'Artiste*, tome XI, 4e série ; — 2° Dans le *Magasin pittoresque*, grav. sur bois, tome IV, page 256 ; — 3° Médaillon dess. par Charlet, grav. sur bois sans nom de graveur et ainsi, signé dans le champ : « *P.-J. David d'Angers 1829* », impr. sur le titre de la grande Edition de *La Marseillaise*, illustrée par Charlet. Paroles et musique. Notice de Félix Pyat. Paris, Jules Laisné édit. Impr. Schneider et Langrand, 12 pages grand in 8°, non chiffrées, 1840 ; — 4° Le Roy de Sainte-Croix. *Le Chant de guerre pour l'Armée du Rhin, ou « la Marseillaise », paroles et musique, son histoire*, etc. Strasbourg, 1880, 1 vol. grand in-8°, avec médaillon du poète, grav. sur bois et fac-simile de l'édit. originale de *la Marseillaise*. Plus un Supplément, du même format ; — 5° Dans l'érudit petit volume de J. Poisle-Desgranges, de la petite collection du *Bibliophile français* de Bachelin-Deflorenne : *Rouget de Lisle et la Marseillaise*. Paris, petit in-16, 1864 : Médaillon, buste, tête à droite, soigneusement mais lourdement reproduit, d'après David et gravé à l'eau forte par Georges Staal. — La belle physionomie, énergique et de si grand caractère, d'un Rouget de Lisle, devait, fatalement, rester au-dessus de l'intellect de ce médiocre artiste et de son habituelle escorte de petites femmes à têtes de poupées, jolies, mignonnes, mais en pure crème fouettée ; — 6° Dans le consciencieux volume de l'ancien Député de l'Indre, Alfred Leconte : *Rouget de Lisle, sa vie, ses œuvres, la Marseillaise*. Paris. Ancienne maison Quantin. Motteroz, 1 fort vol. grand in 12, 1892. Médaillon, tête à droite, dess. par Léop. Mar, habituellement gravé sur bois par Pannemaker, etc.

Signalerai-je encore à M. V., la belle médaille, gravée, de M. Emile Rogat ? Certes, oui ! car cette médaille, vraiment, est un petit chef-d'œuvre. Elle mesure, exactement, 51 mill. de diam., et porte, en exergue, gravée en relief, cette Dédi-

cace : « A Rouget de Lisle, auteur de *la Marseillaise.* » Elle est ainsi signée, au dessous du buste : « E. Rogat, dirigé par P.-J. David, 1833 ». La tête, de profil, tournée à droite, est vigoureuse d'expression et d'une grande intensité de vie.

Au revers, un véritable tour de force d'artiste a reproduit, intégralement, bien qu'en un aussi petit cadre, gravées également en relief et séparées, entre elles, par un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien : la musique notée et les six strophes originales de *la Marseillaise.* Le tout, parfaitement net et lisible (à la loupe).

Cette pièce doit être devenue, relativement, rare. M. Henry Jouin, dans son grand ouvrage sur David, n'en a point parlé, et ne la mentionne, dans sa *Description du Musée David*, page 353 (lequel Musée, lui, ne la possède pas), que pour nous dire, avec son soin si scrupuleusement précis, que le modèle en fut exposé par l'artiste, au Salon de 1833 (sous le n° 2651), et la Médaille, terminée, au Salon de 1834 (sous le n° 2237), puis, que celle-ci existe au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (série des *Hommes célèbres*, n°s 643 et 1136).

L'exemplaire que j'en possède, est très net et très beau d'épreuve, s'étant toujours trouvé conservé dans le petit écrin recouvert de papier maroquiné, rouge, à filets dorés, capitonné de soie blanche à l'intérieur, dans lequel il se vendait, originairement.

Devrai-je encore ajouter, pour ne rien oublier : qu'il n'existe point de médaille, consacrée à Rouget-de-Lisle, dans la collection des Médailles françaises, dont les coins sont conservés au Musée de la Monnaie, à Paris. (Grand Catalogue spécial, édition de 1892. Paris, Impr. nationale, XI-572 pages, grand in-4°).

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Pimpette, la première maîtresse de Voltaire (LXIV, 429, 600) — Au sujet d'Olympe Dunoyer, comtesse de Vinterfeld, M. J... consultera avec fruit une notice très fouillée que M. Paul Lacroix (Bibliophile P. L. Jacob) a donnée le 1er janvier 1867 dans *l'Amateur d'autographes* (tome VI, page 6).

JOACHIM KUHN.

La Toison d'or et Napoléon (LXIV, 577). — Il y avait deux raisons pour que Napoléon n'ait pas eu la Toison d'Or d'Autriche : la première est que pour recevoir cet ordre, il faut des preuves de noblesse que Napoléon ne pouvait faire, quoiqu'il fût de famille noble et qu'il eût été admis jadis à l'école de Brienne sur preuves vérifiées par d'Hozier. La deuxième est que le port d'ordres étrangers exigeant des preuves de noblesse était interdit en France par le Code Pénal ; l'Empereur n'aurait pu abolir cette disposition sans mécontenter et les ex jacobins et les membres de sa noblesse impériale.

Il est à remarquer qu'aujourd'hui encore le port de la Toison d'or d'Autriche n'est pas autorisé en France, et que pas un de nos Présidents de la République n'en a été honoré.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

—

République et titres de noblesse (LVIX, 189, 307). — Par décret impérial de 1858, encore en vigueur aujourd'hui : « Aucun Français ne peut porter en France un titre conféré par un souverain étranger sans y avoir été autorisé par un décret impérial rendu après avis du sceau des Titres. Cette autorisation n'est accordée que pour des causes graves et exceptionnelles (art. I).

L'Impétrant est assujetti au droit de sceau qui serait perçu en France pour la collation du même titre ou du titre correspondant (art. II).

Le Français qui reçoit un titre étranger doit solliciter du Garde du Sceau, par l'intermédiaire d'un référendaire au Sceau de France, l'autorisation de le porter en France. Après avis du Conseil d'administration du ministère de la justice, qui remplace aujourd'hui le Conseil du Sceau, le garde des Sceaux peut autoriser par décret l'Impétrant à user de son titre.

La Troisième République a accordé l'*exequatur* à une trentaine de titres environ. Puis récemment le Conseil du Sceau changea d'avis et toutes les autorisations furent refusées, ce qui fait qu'en pratique on n'en sollicite plus.

La dernière fut celle obtenue le 29 octobre 1893 par M. Lefevre Pigueau de Behaine, créé comte palatin. Remarquons que le port d'un titre étranger en France, sans l'autorisation du Garde du Sceau rend

passible des peines édictées par l'article 259 du Code Pénal.

Baron du Roure de Paulin.

—

Armoiries à déterminer : chevron d'or, deux losanges (LXIV, 527). — De Caze, seigneur de la Bove, a pour armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux losanges et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

* * *

Armes de la famille de Caze de la Bove, en Provence, Lyonnais, Laonnais et Bretagne. Tous les meubles doivent être d'or. P. le J.

* * *

Ces armes sont celles de la famille Caze (Provence).

Voir Rietstap : *Caze de la Bove.*

Voir Guigard : *Armorial du Bibliophile.*

Nisiar.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron, accompagné en chef de 2 molettes et en pointe d'une fleur de... le tout d'argent (LXIV, 527). — Les Godart, marquis de Belbeuf, en Normandie, portent : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'or, et en pointe d'une rose tigée et feuillée du même.* P. le J.

—

Armoiries à déterminer : D'or à la fasce de gueules... (LXIV, 527). — Ce sont les armes de la famille de Colbert Caste-Hill : *D'or à la fasce de gueules surmontée d'une couleuvre ou guivre ondoyante du même, mise en fasce.*

E. des R.

* * *

La guivre (Colubra-Colbert) est tellement la caractéristique des Colbert que je la vois figurer sur un exemplaire à moi du prince de Ligne (*Mémoires du prince Eugène*, 1810) : *guivre d'or sur champ de gueules.*

Charles-Adolphe C.

—

Ex-libris à déterminer : de sinople semé de croisettes d'or (LXIV, 527). — Cet ex-libris est attribué à la famille Boucher d'Orsay, en Champagne et Ile-de-France, qui porte : *De gueules semé de croiseltes d'argent ; au lion d'or, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.* Les différences peuvent provenir de brisure de branche cadette ou... d'erreur de graveur. P. le J.

* * *

D'Anlezy porte de *sinople semé de croisettes d'or, au lion du même.*

(Palliot, *la vraye et parfaite Science des Armoiries.*) Nisiar.

—

L'épitaphe de Tarascon (LXIV, 89, 169, 309, 457). — (P. V J. Bourniseaux. *Hist. des guerres de la Vendée et des Chouans.* Paris, chez Brunot Labbé, 1819, 3 vol. 8°, T. III, 403).

Avant la Révolution, on lisait sur une tombe placée dans le cimetière de Saint-Michel, près la ville de Thouars, sur la route de Saumur, cette épitaphe singulière dont nous laisserons bien volontiers l'explication au lecteur :

Hic jacet corpus Mathurini Ragot præsbyteri. Abiit et non obiit, recessit et non decessit Anno Milles. Sexcent.

L'auteur a-t-il voulu seulement faire un jeu de mots ? A-t-il prétendu faire allusion à la mémoire éternelle d'un homme connu peut-être par des talents ou par des bienfaits ?

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on trouve une épitaphe à peu près semblable sur le tombeau d'une abbesse dans l'église des religieuses de Vitry le-Français en Champagne (1).

Quoi qu'en dise l'auteur, cette épitaphe ne me semble pas bien difficile à expliquer et il est à croire qu'on en trouverait de plus énigmatiques sans grandes recherches, tout en laissant la palme à celle de Tarascon.

Ne pourrait-on engager une enquête à ce sujet qui en vaut bien d'autres ?

Léda.

—

Latinité suspecte (LXIV, 190, 413, 503). — De ce que la locution « briller par son absence » est devenue un de ces poncifs dont on abuse, souvent par manière d'ironie, cela ne prouve rien, tout au contraire. C'est, selon moi, parce qu'elle est juste, concise, imagée qu'elle a passé dans le langage courant. Elle se rencontre, pour la première fois, à ma connaissance, dans la tragédie de Marie-Josèphe

(1) Cette épitaphe n'est pas reproduite.

Chénier, *Tibère*, non joué du vivant de l'auteur mort en 1811, mais qui le fut à la Comédie française en 1844, avec peu de succès, je crois. L'*Illustration* en parla en cette année-là et, si je ne me trompe, le rôle de Tibère était joué par Ligier. Voici le passage où est imité le trait célèbre de Tacite :

Quand des derniers Romains et la veuve et [la sœur
La nièce de Caton, cette illustre Junie,
A leurs mânes sanglants fut enfin réunie,
Devant l'urne funèbre on portait ses aïeux ;
Entre tous ces héros, qui, présents à nos yeux,
Provoquaient la douleur et la reconnaissance,
Brutus et Cassius brillaient par leur absence.

C'est ce beau privilège des patriciens, le « Jus imaginum ».

Villemain, dans son *Tableau de la Littérature française au XVIIIe siècle*, cite avec quelque bienveillance la tragédie de Chénier ; il y reconnaît par accès le sentiment tragique, mais non la langue de Racine. V. Edition de 1863, IV. 329 et s.

H. C. M.

—

Normands et termes marins (LXIV, 47, 414). — M. Piton ne s'avance-t-il pas trop, quand il dit que les Scandinaves, les Germains et les Gaulois parlaient la même langue ; car *s'ils employaient des termes identiques*, comme il l'assure, ils avaient évidemment le même idiome ? Le scandinave et l'allemand paraissent bien appartenir à la même famille de langues ; mais le gaulois n'est-il pas réfractaire à tous les parlers du Nord ? Notre vieille langue n'est en réalité, que le gaulois que nos pères appelaient *le galou*, pour cette raison, et le galou ou le vieux français ne ressemble ni de près ni de loin aux langues du Nord. Le Renard, qui, dans le fameux roman de ce nom, se met à parler anglais, afin de n'être pas reconnu par le loup, le savait bien.

Ceux qui pensent que les termes de marine nous viennent des langues du Nord se trompent aussi, car on trouve, dans notre vieux français, les noms grecs de tous les vaisseaux de la Méditerranée, ceux des quatre points cardinaux, ainsi que les noms des personnes et des choses qui servent dans la marine. C'est une langue considérable. M. A. Poussart, ancien officier, en fait le relevé ; le nombre de ces termes marins dépasse le chiffre de trois mille ! Et si tous ne descendent pas des vieux dialectes doriens, il ne s'en faut guère. Au reste, avant tout examen, leur physionomie et leur sonorité disent à leur manière :

Documenta damus qua sumus origine nati.

Cependant, si riche que soit ce sujet, nous devons glisser. Pouvons-nous faire du grec, ici, tout notre soûl, quand la Sorbonne n'en fait plus ou si peu que rien ? Contentons-nous donc de prouver brièvement, par quelques exemples, que notre langue maritime est bien nôtre et qu'elle n'a pas été empruntée au nord de l Europe. Et disons, d'abord, que nos pères appelaient la mer pelage, du grec pelagos. On peut lire, dans Frédéric Godefroy, une foule de passages où se trouve ce mot, quelquefois un peu défiguré. Nous n'en citerons, ici, qu'un seul, pris dans Buchon. « Chacun doubtait que le demourant ne fusist pery et absorbé *es pelages* de Neptunus. »

Voici, maintenant, les noms de quelques vaisseaux. Le terme galère ne paraît qu'au XVIe siècle ; mais son synonyme *galie* qu'on prononçait souvent *galée*, est aussi ancien que notre langue, et c'est le grec *g'alia*. Le g remplaça l'esprit rude dans une foule de mots.

Le *galion*, vaisseau de transport, reproduit littéralement le grec g'alion. — La galiote est encore le grec g'aliata. Le second a se prononce comme un o.

Tous les hellénistes savent que l'a et l'o, l'e et l'i, permutent continuellement. La frégate était primitivement un vaisseau non ponté, c'est-à-dire afracata, pour afracta, que l'espagnol et le portugais fragata ont conservé, sauf l'a privatif. On a prononcé afracta afracata, par euphonie. Il y a, en grec, une infinité de mots où l'on intercale une voyelle entre deux consonnes, pour en adoucir la prononciation ; c'est ainsi que le verbe mnio devient minio, c'est-à-dire le patois minyo et le vieux français minjo et mango, mango, manger. On sait que les néo-latins dérivent manger de Manducare !

— Le capre est un bâtiment de corsaire qui tire son nom du mot grec capros, sanglier ; parce qu'il porte sur sa proue une tête de sanglier.

— Barge est encore formé du grec bario-s, génitif de baris, barge, qu'on pro-

nonce aussi barque, d'où dérive barcarolle, petite barque.

— Esquif, barque légère, c'est skuf-os, qui a signifié coupe, d'abord, puis embarcation.

Bac, c'est le grec bag ou bac-os, tronc d'arbre creusé. Le bac fut probablement la première embarcation dont l'homme se servit. On voit un de ces bacs primitifs dans le musée de St-Germain-en-Laye.

Indiquons, pour finir, l'origine grecque de quelques autres termes maritimes. Que signifient proprement bâbord et tribord et d'où viennent-ils ? Lorsque de l'arrière on regarde l'avant d'un vaisseau, on a bâbord à gauche et tribord à droite, et ces deux mots comme on le voit, sont composés de bas et de bord, de tri et de bord. Bord s'écrivait primitivement sans b, on écrivait et on disait : or ou orée, de oros, bord.

On en trouve, dans Frédéric Godefroy et dans La Curne, une foule d'exemples. Quant à bas, il est dans Hésychius, dans le sens que nous lui donnons ; car il appelle la basse mer — sali — bassa. Bâbord signifie donc bord bas, inférieur. Et tribord que veut-il dire ? Il signifie bord supérieur. Ce mot est composé de bord et de tri, particule grecque qui emporte l'idée de supériorité. Dans le jeu de whist celui qui a le tri ne gagne-t-il pas la partie ? Le côté tribord est donc le côté le plus noble, le côté du gouvernail, le côté d'honneur par lequel les officiers montent à bord.

— Le port où se tient la douane s'appelait en grec aber ; or aber est dans notre vieux français, et se nomme aujourd'hui havre. — Arsenal vient du verbe arsenai, dorien, pour arthenai, équiper, préparer. — Le mât, qui est mast dans le vieux français, est aussi mast en grec. — Le mât de Beaupré est le grec dorien bopreros, le même que bouproros, qui signifie : bœuf dans la proue. On peut voir ce mot dans le Thesaurus. — Le mât d'artimon porte le même nom que sa voile, c'est à dire artemon, qu'on prononce artimon. — Hune, en grec eune qu'on prononce une, signifie lieu de repos, au haut d'un mât.

— Mousse, jeune garçon, qui servait sous ce nom, dans les navires, jusqu'à l'âge de seize ans. Or, un petit garçon dans le vieux grec se disait dmos, et une jeune fille dmïs, qui est la miss anglaise. — Pilote se trouve aussi dans le grec ; car l'i s'intercale naturellement, entre le p et le l dans plote, qui est alors pilote. — Le pilote du port se nommait en grec, liman et dans le vieux français laman ; parce que l'i et l'a permutent. Le vieux français avait aussi lamaneur, dans le même sens que laman, et lamanage, signifiant pilotage ; parce que liman ou limen avait aussi la signification de port.

On aura remarqué que les origines que je donne ne sont pas, à proprement parler, des étymologies ; mais seulement, des décalques d'autant de mots grecs similaires. J'ose déclarer aussi aux linguistes de l'*Intermédiaire*, en me servant du cliché des financiers, que les origines que je viens d'écrire ici sont des origines de tout repos.

DARON.

—

Midi et demi (LXIV, 340, 466, 553). — Assurément, nous devons écrire « midi et demi » puisque tel est l'usage et que l'usage est notre règle. Mais que la logique y trouve son compte, non, par exemple ! Le mot « Heure » dit notre collègue H. C. M., n'est nullement sous-entendu dans le mot « Midi » qui signifie : milieu du jour. C'est vrai, Heure n'est pas sous-entendu dans Midi, mais il l'est à coup sûr dans Midi et demi. Demi-quoi, sinon demi-heure ? N'était l'usage, qui, je le répète, fait notre loi, nous devrions, sans doute aucun, pour exprimer logiquement ce que nous voulons exprimer, nous devrions écrire : « Midi et demie. » En bonne analyse grammaticale, « midi et demi » constitue soit un non-sens soit une bouffonnerie. — Le non-sens : « midi et demi » vaut : « milieu du jour et sa moitié. » Mais le milieu d'une durée n'a pas de moitié ni de fraction d'aucune sorte. — La bouffonnerie : si l'on interprète midi comme signifiant douze heures, « midi et demi », c'est douze heures, plus la moitié de douze heures. « Midi et demi » c'est six heures du soir.

G. DE FONTENAY.

* * *

Il faudrait pourtant être logique. Si demi se rapporte à midi, cela fait 12 heures plus 6 heures, soit 18 heures. Ce n'est pas cela qu'on veut dire. En écrivant midi et demie, on montre au con-

traire, avec raison, que demie ne se rapporte pas à midi, mais à heure, qui est évidemment sous-entendu. C'est la suite naturelle de une heure et demie, deux heures et demie, etc , qui veulent dire une heure plus la demie d'une heure, deux heures plus la demie d'une heure, etc. Arrivé à midi, cela continue à vouloir dire midi ou le milieu du jour, plus la demie d'une heure. Donc il faut écrire midi et demie.

O. D.

—

Très: j'ai très faim, très soif, etc., (LXI ; LXIV, 318, 412, 463, 553). — Mais si, il y a en grammaire des règles absolues, il y a une géométrie grammaticale, ce qui n'empêche nullement de varier les nuances du langage, pourvu qu'on se conforme à la règle. C'est au contraire par là que le bon langage se distingue du médiocre.

Encore une fois, très faim, très soif, n'ont pas de sens, parce que les substantifs tels que faim et soif, ne peuvent pas prendre le superlatif. Mais si vous dites avoir très faim, avoir très soif, c'est une autre affaire : du moment où vous mettez un verbe, vous pouvez lui adjoindre un adverbe, et alors très se rapporte à avoir et non à faim ou à soif. Comment donc traduire « esurio multum, sitio multum ? » Mot à mot d'abord, par j'ai faim beaucoup, j'ai soif beaucoup, puis, plus élégamment, par j'ai beaucoup faim, j'ai beaucoup soif, et enfin, ce qui est mieux encore, par j'ai très faim, j'ai très soif. On peut dire aussi j'ai grand' faim, mais ici, grand étant un adjectif, ne se rapporte plus au verbe, mais au substantif faim ; cela équivaut à dire : j'ai une grande faim. En somme, la confusion vient de ce qu'au lieu de prendre la formule (j'ai très) faim, on prend à tort la formule j'ai (très faim). H. C. M. peut voir par là qu'il y a des formules en linguistique tout comme en mathématiques.

O. D.

—

L'Ustensile (*Référence à retrouver*). — Il en est question dans nos premières ordonnances militaires.

Voici un texte peu connu, dont une copie du XVe siècle était conservée dans la collection Fontette. Je n'y ajoute que quelques virgules, en modernisant beaucoup d'abréviations :

Ordonnance faite par le Roy sur la forme et manière que le dit Sr veut et entend que les gens de guerre de ses ordonnances vivent en bon ordre de justice et police avec ses subjects pour obvier qu'ils ne preignent aucune chose sur eux sans payer raisonnablement etc... fait au bois de Vincennes par le Roy en son conseil ou estoient savoir le sieur duc de Bourbon connestable de France, les comtes de Clermont et de Dunoys, les srs de Baudricourt, Dulau, de Montmorency, de l'Isle, le senéchal de Tholouse et autres le VIIIe jour de may l'an 1400, etc...

Ustencilles. — Item pareillement pour quelque poursuite ou requeste que fassent ceux des villes ou les dits gens de guerre sont logés, d'avoir faculté de pouvoir prendre sur les villages aucuns ustencilles d'ostel pour leur aydeı à fournir iceux gens de guerre, le roy ordonne qu'ils n'auront point cette faculté, mais veut qu'ils soient fournis des ustencilles des dites villes par l'ordonnance de ladite justice d'icelles et par ceux desdites villes, qui les fourniront de logis et d'ustencilles. En auront 7 S P (7 sols parisis ?) par mois pour hommes d'armes et 7 S P pour ses deux archiers, et quand on les leur livrera, il sera fait inventaire par la dite justice, pour quand les gens de guerre deslogeront desdites villes. les rendre et restituer à ceux qui auront ainsi livré les dits ustencilles, en l'espèce et nature en quoy lesdits utencilles seront au temps dudit logement, et si aucuns d'eux ne les rendent, ils seront contraints par le capitaine et le prévost des maréchaux ou son lieutenant à les rendre et restituer à l'estimation de prudents hommes.

Depuis cette époque lointaine, il a bien longtemps été de règle, et il est encore aujourd'hui de tradition, que, pour les troupes cantonnées, l'habitant fournit l'*ustensile*.

DONT CARE.

—

Le Ouadaï ou l'Ouadaï (LXIV, 524, 607). — Le mot ouate, pris pour exemple par M. Gaston Grillet, est fait de trois syllabes, par Boileau, dans le vers suivant :

Où sur l'ouate molle éclate le tabis
(*Le Lutrin* chant IV, vers 44)

donc le ou est voyelle, et Boileau a dû élider l'article devant ouate, ce qui confirme la thèse de notre collaborateur.

V. A. T

* * *

Je réprouve, comme J. W., « le Ouadaï ». Il me déplaît aussi de lire et



DUCKING STOOL

(*Musée du Warwick*)

(Volume LXIV, colonne 710)

d'entendre « le Iéna, la ouate, le évier, etc. » Je n'aperçois à ce crime qu'une vague circonstance atténuante en ce qu'on dit « le oui et le non ». SGLPN.

—

Carimara (LXIV, 386, 508, 554). — Il n'est plus permis, aujourd'hui, de citer Ménage, qui n'a pas plus d'autorité que le trop fameux Génin, comme étymologiste.

Voici, à notre avis, l'étymologie de *Carimara*, sans avoir besoin de recourir à *Carabara*, ni à *Charabara*.

Les Français ont eu le triste privilège de donner une peu enviable célébrité aux quartiers qu'ils habitaient dans les grandes villes étrangères, jusque dans ces derniers temps.

Sans remonter aux Croisades, quand le camp français était synonyme de mauvais lieu — ne pas consulter Michaud, bien qu'il le dise expressément, — nous citerons le quartier français, à Londres, Leicester Square : (prononcer Leister), et l'ancien quartier de Wooster et de Green Streets, à New-York, récemment purifié.

Au moyen-âge, pendant le XIIIe siècle, à Florence, la rue habitée par les Français, se nommait : la mauvaise rue : *Calimala* ou littéralement : rue mauvaise.

Ce nom, excessivement connu de tous ceux qui étudient les Lombards, s'est conservé pendant des siècles pour désigner le centre du commerce des laines.

La *Calimala* de Florence a ses statuts et on peut encore voir, dans cette ville, le restant du bâtiment des drapiers avec ses armoiries...

De *Calimala* à *Carimara*, l'espace est vite franchi, et, pour nous, l'explication du mot *Carimara* en Savoie, et à Lyon, lieux limitrophes de l'Italie, est toute naturelle.

Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut. C'est ce que nous appelons du *rotacisme*, ou *rhotacisme*, mot qui ne se trouve ni dans *Littré*, ni dans *Larousse*, ni dans la *Grande Encyclopédie*. PITON.

Nous avons lu la note des *Etudes Rabelaisiennes* ; notre étymologie ne fait pas double emploi. P.

—

La « Fascia pedulis » (LXIV, 578). — Faut-il voir dans la fascia pedulis l'origine de la chaussette ?

Les mots : fascia (Ovide) ou strophium (Tacite - annal. et Martial) servaient à désigner de larges bandelettes en cuir de bœuf qui faisaient le tour du corps, enveloppant et soutenant le sein, se fronçant à l'aide d'un cordon ; les fascia permettaient la compression des charmes trop volumineux des matrones romaines.

Cet attirail féminin, au dire de Martial, était commun à toutes les femmes.

En ce qui concerne spécialement les fascia pedulis, voici ce que j'ai trouvé dans Ch. Dezobry. « La chaussure du légionnaire est une grosse semelle de cuir dite « Caliga » presque entièrement couverte de clous de fer et liée au pied par des courroies qui laissent les doigts à découvert, montent sur le cou-de-pied, contournant le talon et finissant un peu au-dessus de la cheville, où elles serrent le bas de la jambe en trois ou quatre tours. Le pied a l'air d'être dans une espèce de filet, tant les lanières sont étroites. »

Une courte description des chaussures portées par les citoyens romains, nous permet de conclure au port général des fascia pedulis :

« Calcei » chaussures de ville qui enveloppent tout le bas de la jambe.

« Soles ou sandales » demi-chaussure qui n'embrasse que le talon et dont la partie antérieure rattachée à la talonnière par des courroies passant sur le cou-de-pied, sans le couvrir, laisse tous les doigts à découvert. PERTINAX.

—

Les artistes femmes annonçant le nom des auteurs (LXIV, 528). — Je ne puis répondre à la question ainsi posée, mais je puis rappeler un fait assez curieux et qui me semble avoir passé complètement inaperçu. Le 22 avril 1874, le théâtre de l'Opéra-Comique donnait la première représentation d'un gentil petit opéra bouffe en un acte, *Gille et Gillotin*, dont les auteurs étaient Thomas Sauvage pour les paroles et Ambroise Thomas pour la musique. L'ouvrage avait eu de la peine à paraître à la scène, les deux Thomas n'étant pas d'accord à son sujet. En effet, nous étions encore sous l'impression des désastres de la guerre franco-allemande et des horreurs de la Commune, et, à tort ou à raison, Ambroise Thomas, qui ne rougissait pas du tout d'avoir écrit quelques années auparavant

Gille et Gillotin, non plus que d'avoir écrit naguère *le Caïd*, ne trouvait pas le moment opportun pour présenter au public une œuvre de ce genre. Mais l'autre Thomas, Sauvage, qui n'était pas d'ailleurs d'un caractère commode, ne partageait pas ses scrupules et n'avait qu'une pensée : faire jouer une pièce reçue depuis longtemps. N'ayant pu vaincre l'opposition de son collaborateur, et constant dans son désir, il résolut d'avoir recours aux tribunaux, qui lui donnèrent raison. *Gille et Gillotin* fut donc joué par autorité de justice, et sans la participation d'Ambroise Thomas, qui refusa de s'occuper des études de l'ouvrage.

L'ouvrage n'en fut pas moins très bien accueilli, et méritait de l'être. Et si sa carrière se borna au chiffre de vingt-six représentations, j'ai lieu de croire que l'influence d'Ambroise Thomas, très grande à l'Opéra-Comique, surtout depuis le triomphe de *Mignon*, y fut pour quelque chose. Néanmoins, le succès de la première représentation fut incontestable, non seulement pour la pièce, mais pour ses deux interprètes, Ismael (mort depuis), chargé du rôle de Gille, et Mlle Ducasse (toujours vivante), représentant Gillotin, l'un et l'autre excellents. Or, le rideau tombé et lorsque, selon la coutume, on demanda les noms des auteurs, d'ailleurs d'autant plus connus de tout le monde que l'aventure avait fait du bruit, on vit s'avancer, se tenant par la main, Ismael et Mlle Ducasse, qui venaient, à eux deux et en forme de dialogue, faire l'annonce habituelle :

Messieurs — la pièce que nous avons eu l'honneur — de représenter devant vous — est, pour les paroles, de M. Thomas Sauvage, — et pour la musique, de M. Ambroise Thomas.

L'annonce n'eut pas moins de succès que la pièce, et les deux artistes furent vigoureusement applaudis. Depuis un demi-siècle que j'appartiens au théâtre ou que je m'en occupe, c'est le seul fait de ce genre que je puisse enregistrer. Mais il me semble original, et mériter de ne pas être oublié. ARTHUR POUGIN.

—

La baignade des adultères (LXIV, 518). — Si le musée de Cahors conserve encore un témoin des pénalités singulières d'un autre âge, les études sur le droit ancien en fournissent d'autres. On lit dans des lettres de rémission de 1392 :

Julie-Hélyette avoit oy dire que les compaignons de la bachelerie de la Leu, près de la Rochelle, ont acoustumé le dimenche de la Trinité chacun an, à baigner en un fossé plain d'eau, appelé Lorteniguet, hommes et femmes demeurant audit lieu de la Leu, qui ont eu compagnie charnelle contre leur mariage avec autre. ...Pour la vergogne du monde, crainte dudit baing et batizons, icelle Heliete vouloit aler et fouir hors du pays.

(Michelet, *Droit français*). Michelet, aux peines de l'Adultère, ne cite que cet exemple, ayant quelque analogie avec les coutumes de Cahors. E. GRAVE.

***

Du Télégramme :

Ce genre de supplice aquatico-galant fut fort en honneur à Toulouse au dix-septième et au dix-huitième siècle.

L'austère Conseiller Dubédat, dans sa belle et éloquente *Histoire du Parlement de Toulouse*, parle souvent de cette peine pittoresque appliquée aux petites Toulousaines dont le canif ne craignait pas de griffer le contrat.

On les coiffait d'un casque à plumes garnies de grelots et, montées à même sur un âne, on les conduisait en chemise à l'île de Tounis où on les plongeait en grande pompe — le mot est à sa place — dans les flots bleus de la Garonne.

Le bon bourgeois Barthès, qui ne manquait jamais aucun supplice ni aucune exécution, nous en a laissé, dans son fameux *Journal*, plus d'un récit savoureux qu'Armand Silvestre n'eût pas désavoué.

J. R. DE BROUSSE.

***

C'était un siège qui servait autrefois pour le châtiment des femmes trop bavardes, des mégères, sorcières et pour les femmes de mauvaise vie.

Il y avait deux sortes de sièges ou sellettes pour la correction des personnes jugées coupables d'inconduite. On signale longtemps avant l'apparition de la véritable sellette à plongeon, la Chaise du Repentir.

Le *Livre du jugement* composé sur l'ordre de Guillaume le Conquérant, cite la ville de Chester comme faisant usage de la Chaise du Repentir qui est désignée sous le nom de *Cathedra Stercoris*.

La coupable était placée sur cette chaise, tête et pieds nus, et était généralement exposée à la moquerie populaire, soit de-

vant sa porte, soit par le moyen d'une promenade à travers les rues.

La Chaise du Repentir servait pour les coupables des deux sexes : elle était surtout employée à la punition des brasseurs et des boulangers malhonnêtes. Son utilisation pour le châtiment des femmes cessa graduellement quand vers le milieu du XVIe siècle, l'usage du baillon pour les bavardes commença à se répandre ; elle disparut totalement un peu plus tard à l'apparition de la sellette à plongeon.

Les plus anciennes mentions de ce nouvel appareil remontent au commencement du XVIIe siècle

La sellette à plongeon était une chaise à bras faite de grosses pièces de bois ; les spécimens qui en ont été conservés jusqu à nos jours sont en chêne. La coupable était attachée sur cette chaise par des liens de fer, de manière à l'empêcher de se dégager pendant l'opération de l'immersion. La chaise était ensuite suspendue à une longue poutre placée en bascule sur le bord d'une mare ou d'une rivière. Elle était quelquefois posée sur des roues en bois, pour permettre une promenade dans les rues et jusqu'au bord de la rivière où, là, elle pouvait être suspendue à l'aide d'une chaîne, à l'extrémité de la poutre en bascule.

Dans sa sentence, le magistrat avait toujours soin de préciser le nombre de plongeons que la condamnée devait subir,

Il y avait un autre modède de chaise : c'est le *tomberel*, sorte de chaise reposant sur deux roues,dont les extrémités de l'essieu sont munies de deux longs timons' servant à pousser l'appareil dans l'eau d'une rivière ou d'une mare. Ces timons, une fois la chaise entrée dans l'eau, étaient décrochés de manière à faire basculer la charge à la manière d'un tombereau ordinaire. Cette opération avait souvent une suite fatale ; la femme ainsi immergée mourait par suffocation.

Les sellettes à plongeon ont été en usage en Angleterre jusqu'au commencement du XIXe siècle ; on cite parmi les dernières condamnées au supplice la femme Ganble à Plymouth en 1808, la nommée Jenny Pipes « bavarde notoire » en 1909, et Sarah Lecke en 1817, toutes deux de Leominster.

Toutefois,dans le cas de cette dernière, le niveau de l'eau de la mare étant trop bas on se contenta de la promener dans les rues de la ville.

On lit dans un volume intitulé : *Les églises du Warwickhire*, publié en 1847 à Warwick :

On conserve encore dans la crypte de l'église de Sainte-Marie un objet de grande curiosité : c'est une partie d'une ancienne Chaise du Repentir. Le tomberel, fait d'un bois grossier et placé sur trois roues, est tout ce qui en reste ; cependant le sacristain actuel se souvient d'avoir vu autrefois la chaise et la poutre à laquelle on l'attachait.

Cette poutre est malheureusement brisée ; quant à la chaise elle-même, elle est devenue la propriété d'un citoyen de Warwick.

Communiqué par BINGO, de Boston.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Un portrait de Louis XV au Vatican. — La lettre que nous publions ci-dessous est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (*Nouvelles acquisitions françaises* 5157). Elle est adressée par le cardinal de Fleury, alors premier ministre de Louis XV, au R. P. Malachie, un jésuite, vraisemblablement intermédiaire officieux entre le Vatican et la France. Cette lettre porte la signature autographe du prélat et nous la croyons inédite.

A Versailles, le 5 mars 1731.

J'ai été ravi, mon très Révérend Père, de trouver une occasion de vous faire marquer l'estime que le roi a pour vous ; car, pour moi, il y a longtemps que vous savez tous mes sentiments sur ce qui vous regarde. J'ai lu à S. M. l'article de votre lettre qui parle de la joie que Sa Sainteté a témoigné en voyant son portrait, ce qui lui a fait un véritable plaisir ; car je vous assure,dans la plus exacte vérité, que non seulement il a un respect filial et sincère, mais même une tendre affection pour la personne du Pape.

Je comprends aisément la douleur de Sa Sainteté ; et elle n'est que trop légitime, mais elle augmenterait encore infiniment, si on se portait à Rome à quelque chose de violent dans les conjonctures présentes. Il est certain que les Parlements ont jusqu'ici fait beaucoup de choses préjudiciables à l'Eglise ; mais plusieurs de nos évêques, de leur côté, passent les bornes d'un zèle réglé ; et il y entre de plus beaucoup de personnel, et dans quelques-uns même des desseins peu convenables à leur caractère. Je suis fâché de le

dire, mais je parle *coram Deo et non mentior*. J'en suis infiniment plus affligé que de la mauvaise volonté des Parlements, que le roi trouvera bien moyen de réprimer quand il n'aura à faire qu'à eux.

Je supplie à genoux Sa Sainteté d'attendre encore une quinzaine de jours ; et nous tâcherons, avant ce temps, de réduire toutes les questions présentes à un point d'évidence qu'il ne sera pas possible de ne pas s'y rendre. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage et me contente de vous assurer, mon très révérend Père, de l'estime et de la considération particulière que j'ai pour vous.

Le cardinal DE FLEURY.

Laissant de côté le sujet même de la lettre — coutribution au perpétuel conflit que le Jansénisme avait soulevé entre les Parlements et l'épiscopat français — nous demandons quel était le peintre du portrait envoyé par Louis XV à Clément XII et si ce portrait est toujours au Vatican.

D'E.

—

Les ateliers de peinture dénoncés pour leur licence.

Paris, le 7 avril 1825.

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet de Police

Ministère de l'Intérieur

—

Direction de la Police

—

Monsieur le préfet, le mauvais esprit et surtout les mauvaises mœurs de la plupart des élèves en peinture sont trop notoires pour avoir échappé à vos observations et vous avez pu remarquer que les ateliers où ils se réunissent sont de véritables foyers de corruption. Mais indépendamment de ces ateliers placés au moins sous la direction d'un maître qui les visite ordinairement plusieurs fois la semaine, se trouvent des réunions tout à fait indépendantes, affranchies de toute garantie et de toute surveillance, et qui méritent toute votre attention. Il existe à Paris quatre ou cinq académies de ce genre où les élèves en peinture se réunissent habituellement en des séances régulières de plusieurs heures, dans le but de travailler ensemble sans autre guide que le modèle qui leur sert d'étude.

Une de ces académies est rue Saint-Jacques. Une autre, qui m'est particulièrement signalée, est tenue sur le quai, près de la Morgue, n° 4 ou 5, par un nommé Suisse, qui fait depuis très longtemps le métier de modèle. Cet homme, très dangereux par l'influence que son esprit et sa longue expérience lui donnent sur les jeunes gens, a, dit-on, figuré autrefois d'une manière active dans les orgies révolutionnaires, et il profite de son ascendant sur les élèves pour leur donner, avec une grossièreté révoltante, des leçons de désordre de toute espèce. On croit qu'il y avait environ 60 à 80 jeunes gens dans les réunions qui se sont tenues chez lui tout l'hiver pendant la soirée et qui doivent se tenir maintenant de 6 à 4 heures du matin. Il paraît qu'on ne se bornait point à accompagner le travail de discours obscènes ou séditieux, mais qu'on y faisait encore lecture d'ouvrages détestables pendant la durée de la séance.

Je vous invite à faire prendre des informations sur l'existence de ces réunions, sur les personnes qui les dirigent et sur les désordres qui s'y commettent, et à me communiquer le plus promptement possible les renseignements que vous aurez recueillis et les mesures que vous aurez prises pour mettre un terme à des abus que l'autorité ne saurait tolérer.

Agréez...

Pour le ministre, et par autorisation
Le directeur de la police

(Minute).

P. c. c. LÉONCE GRASILIER.

—

Ce qu'était la Prusse il y a cent ans. — (Journaux de Vienne du 30 novembre 1811).

Par le traité de Tilsitt, la Prusse a perdu un territoire de 2693 milles allemands carrés et 4,805,000 habitants. Les revenus de la monarchie se montent maintenant à 26,300,000 florins, dont voici le dénombrement :

La Marche électorale et la Nouvelle Marche	8.000.000
Silésie	9.000.000
Poméranie	3.000.000
La partie du pays de Magdebourg qui fait encore partie de la Prusse	300.000
La Prusse proprement dite	6.000.000

Avant la paix de Tilsitt, les revenus de la monarchie prussienne se montaient à 56 ou 58 millions de florins. Les dettes de l'Etat se montent à présent à 50 millions de florins.

L'armée consiste en	56.568
24 régiments d'infanterie	17.414
16 régiments de cavalerie	9.186
1 régiment de chasseurs	2.086
Gardes du roi	3.174
	88.428

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Décembre 1911.

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1312 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les questions que nous avons reçues sur les armoiries et les généalogies sont trop nombreuses pour être publiées simultanément.

—

Statue de Louis XIV à Rueil. — En 1685, le duc de Richelieu faisait dresser à Rueil — Ruel, comme on écrivait alors — une statue équestre de Louis XIV, portant les deux inscriptions latines suivantes.

La première a pour titre : *Pro equestri Regis statua in hortis Ruellianis à Duce Richelio erecta :*

Talis Equo exultans acies Lodoicus Iberas,
Et Batavo infaustis sociatos Teutonas armis,
Capta Mosae, Rhenique ad flumina victor agebat.
Aspicis ipsa oculis ut Martem spirat Imago ?
Et nunc edomiti curva cervice Leones,
Submissisque Aquilae didicissent Gallica pennis

Fraena pari, Magnique auratos ducere currus :
Ni sibi justa modum victoria poneret ultro :
Et salvo peteret meliorem ex hoste triumphum.

La deuxième a pour titre : *Inscribendum equestri Ludovici Magni statuae, quam Dux Richelius in Ruellianâ villâ erexit :*

Ludovico Magno,
Ludovici Justi filio, Ludovici Sancti abnepoti
Regum maximo,
Quòd,
Hostilibus, terrâ marique debellatis,
Imperii fines longè produxit ;
Proffligatâ haeresi,
Religionem ubique restituit ;
Reip. Genuensi leges,
Piratis Africae pœnas,
Pacem armatæ Europæ, momum victoriæ suæ
Imposuit :
Filio, nuru, nepotibus, ter felici,
Semper Augusto,
Verè Christianissimo :
Armandus Richelii Dux,
Armandi Cardinalis haeres,
Et ejus
Pro gloriâ principis æmulator,
Fidei, obsequii amoris perenne monumentum
Venerabundus posuit.
Anno M. DC. LXXXV.

Le Clerc, membre de l'Académie Française, a traduit, par le sonnet suivant, la première de ces inscriptions.

« Traduction de l'inscription en vers pour la statue équestre du Roy, que M. le Duc de Richelieu a fait dresser à Ruel :

SONNET.

Tel Loüis triomphant de l'Ibere hautain,
Chassoit de tous côtés ses troupes fugitives :

Tel la Meuse et le Rhin le virent sur leurs [rives,
Terrasser le Batave, et domter le Germain.
De son image encor le regard plus qu'humain
Semble annoncer la guerre à ces âmes crain- [tives.
Les traits en sont si fiers, les menaces si vi- [ves,
Qu'on croit la foudre prête à partir de sa [main:
De l'Aigle et du Lion l'audace réprimée
A son joug maintenant seroit accoutumée :
Il en eût vû son char pompeusement traîné :
Mais arrêtant tout seul le cours de sa victoire
A ne les pas détruire il trouve plus de gloire;
Et d'un plus beau laurier son front est cou- [ronné.

Qu'est devenue cette statue de Louis XIV ? Au ciseau de quel artiste était-elle due ? Connaît-on l'auteur des deux inscriptions latines reportées ci-dessus ?

NAUTICUS.

—

Comité révolutionnaire de Saint-Germain. — Je lis dans le n° 737 du *Journal de Perlet* (10 vendémiaire an III, 1er octobre 1794) que plusieurs membres du district de Montagne-du-Bon-Air, ci-devant Saint-Germain, et huit membres du comité révolutionnaire de la même commune ont été arrêtés par ordre du Comité de sûreté générale. Je serais bien désireux de savoir ce que sont devenus ces personnages.

DE MORTAGNE.

—

L'épitaphe du dernier gardien de Louis XVII. — La *Chronique médicale* signale qu'au Père Lachaise, le docteur Max Billard a retrouvé la sépulture de Lasne, qui fut le dernier gardien de Louis XVII. La pierre tombale porte cette inscription :

Lasne Etienne
1758 1841
Le 11 germinal an III
(31 mars 1795)
Il a vu
Malgré ses soins
s'achever dans ses bras
La lente agonie
de Louis XVII
Le 8 juin 1795

L'*Eclair* et d'autres journaux ont fait remarquer avec raison que cette épitaphe est singulièrement éloquente en faveur de la thèse historique qui fait mourir Louis XVII au Temple le 8 juin 1795, mais que signifie l'autre date : germinal an III (31 mars 1795), portée sur cette même épitaphe ? C'est le 3 avril de la même année, si je ne me trompe, que Lasne avait succédé à Laurent comme gardien de Louis XVIII. Que rappelle donc la date du 31 mars ?

J. W.

* * *

La date du 31 mars est la date officielle de l'entrée en fonctions de Lasne. Elle est nettement établie par les documents officiels retrouvés aux Archives. La plupart des auteurs donnent des dates erronées et Lasne lui-même s'est trompé lors du procès Richemond en 1839, quand il déposa : « J'ai été préposé à la garde du Dauphin en fructidor an II » ; c'est-à-dire entre le 18 août et le 16 septembre 94 (1). Comment se trompa-t-il alors de 6 mois ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il reconnut ultérieurement son erreur, puisqu'on retrouve gravée sur sa tombe la date exacte de son entrée en scène.

Dr MAX BILLARD.

—

La maigreur de Napolon Ier. — Je lis dans une récente biographie du général d'Anselme, écrite par le capitaine Reboulet, ce trait :

Au siège de Toulon, le futur empereur, étant capitaine d'artillerie, vit un artilleur tomber à ses côtés ; il prit l'écouvillon des mains du mort qui était galeux et aida à charger plusieurs coups. Quelques jours après, il se trouva affligé d'une gale d'espèce très maligne, il ne put être guéri par le célèbre Corvisart que vers le milieu de l'Empire. Jusqu'à sa guérison, Napoléon resta très maigre. Après il commença à grossir et, coïncidence singulière, tout en restant un génie extraordinaire, il n'eut plus le bonheur et l'audace des premières années.

Cette circonstance, que nous croyons assez peu connue est-elle appuyée par d'autres témoignages ?

Les historiens de la jeunesse de Napoléon en ont-ils parlé ?

NÉRAC.

—

« Il n'y a plus de Pyrénées ». - On apprend, dans l'histoire de France, que Louis XIV prononça ces paroles, lorsque son petit-fils, le duc d'Anjou, devint roi d'Espagne.

Mais à quelle source a-t-on puisé cette

(1) Voir à ce sujet une note intéressante de M. Lanne. *Louis XVII*, Dujarric, Paris p. 151.

phrase historique ? Ce n'est toujours pas dans Saint-Simon qui rapporte le discours du roi dans la séance mémorable où il présente le nouveau roi d'Espagne à la Cour assemblée. Rien de pareil ne s'y trouve. Dangeau rapporte, je crois, que l'ambassadeur d'Espagne dit « les Pyrénées sont fondues », mais ce n'est pas la même chose absolument, et, puis l'ambassadeur n'est pas Louis XIV !

C. DE LA BENOTTE.

—

« Politique de pourboire ». — A quel moment précis (1866 ou 1867) et dans quelles circonstances ce mot cruel a-t-il été prononcé par Bismarck à propos des « compensations » demandées par Napoléon III après la campagne de Sadowa et les annexions de la Prusse en Allemagne ?

J. W.

—

Les « libéralités » de l'Académie française vers 1780 — Un ouvrage édité en 1783 dit d'un auteur que :

L'Académie Française, qui dispose tous les ans d'une somme d'argent à son choix, s'est souvenue de lui tout récemment dans ses libéralités.

Cette « libéralité » est elle nécessairement une récompense littéraire, ou l'Académie pouvait-elle alors secourir les écrivains besogneux ? Je ne trouve pas le nom de cet auteur — Longueville — parmi les lauréats de la séance de la saint Louis donnés tous les ans par le *Mercure*. [illegible] ...mes, des [illegible] et « libérali- [illegible] les archives de l'illustre compagnie ?

BOIS GRIFFART.

—

Brun de Mezierles (de). — A quelle famile appartenait Ferdinande Jeanne de Mezierles qui fut, entre 1739 et 1748, supérieure d'un couvent de Pénitentes ?

L. C.

—

Ducis l'Américain. — Dans le livre du Salon de 1785, Ducis, l'adaptateur de Shakespeare, est appelé : Ducis l'Américain. Les *Dictionnaires biographiques* ne révèlent pas l'explication de ce surnom. Où peut-on la trouver ?

J. G.

Duguay Trouin. La maison où il mourut à Paris, rue de Richelieu, en 1736 — Son acte mortuaire dressé à l'église Saint-Roch dit que :

L'an mil sept cent trente-six, le vingt-huit septembre, Messire René Troüin, chevalier, seigneur du Guay, lieutenant général des armées navales du Roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, garçon, âgé d'environ soixante ans, décédé hier rue de Richelieu en cette paroisse, a été inhumé dans la cave de la chapelle de la Sainte-Vierge en cette église. Présents, etc..

Comme on vient de le lire, la maison mortuaire n'est pas indiquée dans ce document.

Une constante tradition de famille rapporte que Duguay-Trouin, venu de Brest à Paris, pour y recevoir les soins que réclamait une maladie des voies urinaires, y mourut exactement six mois après son arrivée, soit dans un des deux hôtels que son ami Boutin, trésorier de la marine, possédait aux nos 77 et 79, soit dans un hôtel à voyageurs de la rue Richelieu. La paroisse Saint-Roch finissait à la rue Menars. C'est donc au sud de cette rue que décéda le célèbre breton. Nous faisons appel aux chercheurs pour découvrir la maison où Duguay-Trouin rendit le dernier soupir.

LOUIS MORAND.

—

Flaminius Trinchieri de Venanson. — Flaminius Trinchieri de Venanson, né à Nice en 1769, reçu avocat vers 1790 à Turin.

Aux Archives nationales, divers rapports de la police politique (Série F^7 6372. D^2 7586) le donnent comme conspirateur (1803-1805) à Gênes, Florence et Livourne, avec Spagnolini, le comte Massoins, Lady Salisbury, etc.

Toselli, dans *Biographies Niçoises*, parle de Trinchieri et indique qu'il fut secrétaire général du ministre de la police (Salicetti) du roi Joseph Napoléon, à Naples.

Par une indication particulière, on croit qu'il fut assassiné à Paris, en 1813, par les ennemis que lui avait suscités l'exercice de ses fonctions.

Que sait-on sur ce personnage ?

Comment et à quelle date est il mort ?

Flaminius Trinchieri avait un frère qui fut général dans l'armée Russe, puis après la Restauration française, passa au service du Roi de Piémont ; il mourut à Nice, en 1847.

E. BOUVE.

Habert d'Orgemont. — Saurait-on quelque chose (naissance, famille, vêture, profession, etc.) sur « Madeleine Habert d'Orgemont, dite sœur Marie de Saint-Paul, professe du monastère de N.-D. de la Miséricorde, rue du Vieux-Colombier, près Saint-Sulpice, à Paris ? »

LOUIS CALENDINI.

—

Famille de Fournier en Berry et au Cap Français. — Jean de Fournier, écuyer, seigneur des Varennes (paroisse de Sainte-Colombe près Bouge et Levroux Indre), fils de François Fournier, écuyer, seigneur des Varennes et de Catherine de Malleret, né vers 1630, épousa, par contrat de mariage du 28 avril 1659, reçu Trybard, notaire à Vierzon, Catherine Estevard, fille de Jean Estevard, écuyer, seigneur de Boismarteau, et de Madeleine Richard.

Ledit Jean de Fournier, qui fut maintenu noble au rapport de M. de Machaut, intendant d'Orléans, 25 juin 1669, habitait en 1662 Montifault, paroisse d'Aize en Berry.

Dans un bail de Montifault, par acte reçu Doubleau notaire à Buxeuil le 12 août 1679, consenti par Marguerite Estevard, elle est réputée veuve dudit Jean de Fournier, tutrice de leurs enfants et même remariée.

L'un de ces deux enfants, Claude de Fournier, écuyer, seigneur de Montifault, est dit fils de défunt Jean de Fournier, écuyer, seigneur des Varennes et de Marguerite Estevard, dans son contrat de mariage avec Marie de la Thuile, reçu Duguet notaire à Poulaines le 21 novembre 1690. Voir pour ces deux actes les minutes notariées qui ont passé sous mes yeux dans l'étude du notaire de Poulaines, Indre, ou les analyses par l'abbé Duroisel, dans son travail sur la seigneurie de Poulaines, paru en 1904, dans la *Revue du Berry*.

Ces documents d'origine incontestable se trouvent en opposition complète avec ceux produits dans le tome III du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, comme dans la *Généalogie de la maison Fournier* éditée à Rennes en 1908, d'après lesquels Marguerite Estevard, n'aurait pu être veuve en 1679, ni son fils orphelin de père en 1690, puisque le même Jean Fournier seigneur de Varennes, veuf de la même Marguerite Estevard, aurait épousé, à Saint-Domingue, Marie-Thérèze Lefebvre vers 1693.

Que doit-on penser d'une contradiction aussi formelle ?

Je le demande aux personnes susceptibles d'avoir une opinion fondée sur ce sujet et surtout à celles qui ont lu la généalogie de la maison Fournier éditée en 1908, avec l'espoir qu'elles voudront me communiquer leur impression soit par la voie de l'*Intermédiaire*, soit directement.

C. DE BOISMARMIN.

—

Pierre de Poix. — Ecuyer à la Grande Ecurie, issu d'une famille de Picardie du nom de Tirel, puis de Poix-Créquy, il épousa, vers 1645, Gabrielle de Pluvinel et dirigea à Paris l'Académie Royale d'Equitation de son beau-père.

On le trouve en 1649 sur le plan de Gomboust et indiqué en 1661, dans les « Archives de la Bastille » par Ravaisson, page 264.

Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où trouver des renseignements sur sa vie ? H. C.

—

De Roquelaude. — Je désirerais savoir les dates de naissance, de mariage et de décès de Claude-Frédéric de Roquelaude, chevalier de Saint-Louis, officier de dragons à Vitry-le-François sous la Restauration. Il avait épousé Mademoiselle de Mont-d'Or ; en eut-il postérité ?

D. A.

—

Mémoires d'Alfred de Vigny. — Le subtil et très documenté historien de l'Ecole Romantique, Monsieur Séché, et, plus récemment, un des plus consciencieux biographes de Vigny, M. Ernest Dupuy (*Revue des Deux Mondes* du 15 novembre) ont fait allusion à des Mémoires du grand poète qu'on aurait trouvés parmi ses papiers. M. Dupuy en donne même quelques savoureux extraits. Serait-il possible de savoir qui est dépositaire de ces précieux papiers et si l'on peut espérer qu'ils verront prochainement le jour ? Cette question intéresse vivement tous les admirateurs (et ils ne font qu'augmenter si l'on en croit les nombreuses études psychologiques ou biographiques qui lui ont été consacrées ces dernières



TOMBEAU DE NAPOLÉON Ier AUX INVALIDES

(Un des projets)

(LXIV. Voir colonne 722).

années par les grands maîtres de la critique) du glorieux auteur des *Destinées*.

R. DE L.

—

Archives de Martinozzi. — Que sont devenues les archives d'Etienne Martinozzi, notaire à Milan en 1490 et celles de Jean-François Peronnetti, notaire à Vicence en 1470 ?

HUMBERT.

—

Généalogie et armoiries de Rouvière de Dions. — Noms et armes du père et de la mère de Pierre de Rouvière de Dions, seigneur de Montpezat, premier président et juge-mage du présidial de Nîmes vivant dans la 2e moitié du XVIIIe siècle ?

HUMBERT.

—

Armes à identifier : d'azur à deux lions. — *D'azur à 2 lions affrontés de... tenant entre leurs pattes... un casque ou une fleur de lys.* Couronne de comte. Cachet du XVIIIe siècle.

HUMBERT.

—

Armoiries à déterminer : 3 lambeaux. — *D'or à 3 lambeaux de gueules* que les marquis de Nogaret Calvisson joignaient dans leurs armes à celles des Louët et des Nogaret.

HUMBERT.

—

Premiers barons du Dauphiné. — Je vois dans divers arrêts du parlement de Grenoble, datant respectivement de 1714, 1715, 1727 qualifier 1° François de la Baume, comte de Suze, marquis de Bressieux, 2° Hector d'Agoûlt (1), baron de Montmaur, 3° Louis-Gabriel Pianelli de Mascrani, baron de Maubec, du titre suivant : « l'un des quatre premiers barons du Dauphiné ».

Dans un arrêt de 1753, Eynard de Clermont-Tonnerre est qualifié de premier baron du Dauphiné (là il n'est pas spécifié qu'il est l'un des quatre premiers).

Enfin un arrêt de 1758 qualifie Charles-François de Sassenage de « deuxième baron du Dauphiné.

Quels étaient les quatre premiers barons du Dauphiné et quelle est l'origine de cette appellation ?

Ce titre semble être détenu dans tous les cas par les représentants des trois premières familles que j'ai citées ; pour Eynard de Clermont-Tonnerre la chose semble également évidente : s'il était digne d'être qualifié de premier baron, il devait, à plus forte raison, faire partie des quatre premiers.

Mais quelle est la place de François de Sassenage ? Il semble également, puisqu'il est qualifié de deuxième baron, qu'il doit être classé dans les quatre premiers ; seulement alors ils seraient cinq à revendiquer un titre qui, par définition, parait ne devoir appartenir qu'à quatre familles.

G. DE MASSAS.

(1) D'Agoult.

—

Serpent d'Epidaure et miroir de la Prudence. — Je trouve cet emblème gravé pour la première fois en l'an VIII, sur les boutons d'uniforme des médecins militaires. C'était un serpent enroulé autour du faisceau de licteur.

Un aimable collaborateur pourrait-il me fournir l'historique de ce vieil emblème de la médecine et de la pharmacie avant 1800, ou me renseigner, tout au moins, sur l'époque d'où date l'idée de faire du serpent consacré à Esculape, dans le temple d'Epidaure, l'attribut de la médecine et de la pharmacie ?

M. B.

—

Bouvard et Pécuchet. — Pourquoi les nouveaux éditeurs de ce livre (à la librairie Conard) ont-ils imprimé, p. 128 :

> Existe t-il une parenté entre Martin Onfroy, qui importa, au XIIe siècle, une nouvelle espèce de pommes *de terre* ?

On a mis en italique les mots qui, s'ils furent ajoutés au texte, sont la plus déplorable inadvertance, et qui, s'ils figurent dans le manuscrit original, sont un lapsus dont la correction s'imposait. Sur ce point l'édition Charpentier est correcte.

Quelques fautes sont restées communes aux deux éditions ;

Page 12, *Gauburge*, pour Sainte-Gauburge.

Page 127, *Fontenay, Lemarmion*, pour Fontenay-le-Marmion.

Page 182, *Jénin*, pour Génin.

R. G.

—

Monuments pour Napoléon aux Invalides. — Notre gravure hors texte reproduit le projet Lévêque et Buhot. Les a-t-on recueillis tous ?

V.

Réponses

—

Le jour du massacre de Wassy (LXIV, 617). — N'importe quel calendrier perpétuel, — par exemple celui de l'Almanach Hachette, — permet de constater que le 1er mars 1562 était bien un dimanche. GRAMADOCH.

[Nous avons reçu de nombreuses réponses elle confirment cette date. Nous les analyserons la prochaine fois.]

—

Enfants royaux jumeaux (LXIV, 666). — Des naissances jumelles masculines ne se sont, à ma connaissance, produites dans aucune Maison Royale. Par contre, les Maisons de Hohenzollern et de Brunswick ont eu à enregistrer, mais avant d'arriver à la dignité royale de Prusse et de Grande-Bretagne, des naissances jumelles masculines.

Ce fait s'est produit, avant 1690, trois fois dans la Maison de Hohenzollern-Brandebourg-Prusse et une fois dans la maison de Brunswick.

Voici les noms des princes-jumeaux :

Le prince Albert de Brandebourg et le prince Georges, nés en 1532, issus du mariage de l'Electeur Joachim II avec la princesse Hedwige, fille du roi Sigismond de Pologne.

Le prince Jean de Brandebourg et le prince Albert nés en 1556 du mariage en secondes noces de l'Electeur Jean Georges I avec Sabine, fille du Margrave Georges de Brandebourg.

Le prince Joachim III et le prince Ernest, nés en 1583, issus du mariage de l'Electeur Joachim Frédéric de Brandebourg avec la princesse Eléonore de Prusse-Brandebourg.

Voici les noms des jumeaux de Brunswick.

Le prince Ferdinand-Christian et le prince Ernest-Ferdinand, nés le 4 mars 1682 au château de Bewern, issus du mariage du duc Ferdinand-Albert de Brunswick-Bewern avec la Landgrave Christine de Hesse-Cassel.

La maison de Saxe eut également à enregistrer une naissance de jumeaux :

Le Prince Max Henry et le prince Jean-Guillaume de Saxe-Weimar, nés le 17 octobre 1666 du mariage du duc Jean-Georges de Saxe-Weimar-Eisenach avec Jeanne Ernestine de Sayn.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Une protégée de Marie-Antoinette, dauphine (LXIV, 666). — Catherine-Frédérique-Wilhelmine de Neu Kirchen-Nyvenheim avait épousé, le 6 septembre 1775, le célèbre duc de Lauraguais, dont elle fut la seconde femme. Ils n'eurent qu'un fils, Louis-Albert de Brancas, duc de Céreste, qui épousa Pauline-Henriette de Monestay-Chaperon.

Le duc et la duchesse de Céreste habitaient dans le département de l'Aisne, le chateau de Fourdrain qu'ils firent reconstruire sous la Restauration. La duchesse de Brancas-Villars, née Neukirchen, y mourut le 29 mai 1830. Son fils et sa belle-fille qui l'aimaient d'une égale tendresse lui élevèrent un beau monument en marbre noir à ses armes dans l'église de Fourdrain. Il est placé dans une chapelle du transept sud entièrement garnie de boiseries qui était jadis réservée aux châtelains de Fourdrain.

JEHAN.

—

Les dons patriotiques de 1789-1790 (LXIV, 618). — Les femmes artistes de Paris offrirent, le 7 septembre 1789, à l'Assemblée constituante, leurs bijoux. Cet événement est reproduit dans une aquarelle où Madame Moite lit son discours au président : (ce jour-là, l'évêque de Chartres).

Je ne peux pas fixer le nom exact de l'auteur, peut-être contemporain des scènes qu'il représente (procession de Versailles le 4 mai 1789 — prise de la Bastille, — promenade du Pont-neuf). Ces aquarelles, toutes les quatre dans ma collection, ne portent pas de signature. Elles pourraient être de Navelet ou Naulet, d'après une intéressante réponse dans l'*Intermédiaire* du 25 mars 1891 (XXIV, col. 172). PRIMOGUÉ.

—

Une chanson sur le mariage de Napoléon et de Marie-Louise (LXIV, 610.) — Cette chanson ne serait-elle point celle-ci, que je trouve, non signée, dans *Paris, Saint-Cloud et les départements ou Buonaparte, sa famille et sa cour*... par un chambellan forcé à l'être. Deuxième édition, tome I, page 123.

(L'ouvrage a été édité chez Ménard et Desenne fils, à Paris, en 1820).

G. LENOTRE.

CHANSON SUR LE SECOND MARIAGE DE L'EMPEREUR.

Air : *du Vaudeville de Vadé à la Grenouillère*

C'est donc ben vrai qu'not'empéreur
Epouse une princesse d'Autriche.
Dam ! Faut ben qu'un si grand seigneur
Se marie z'à queuq'r'un de riche;
Et pis cet homme a sa raison
Pour prendr' un' fille d'bonn' maison

J'aurions pourtant gagé six francs
Qu'on ne l'y donn'rait pas cte fille,
Car il était d'pis bien longtemps.
Si mal avec tout' la famille ;
Qu'il leur a fait deux fois par peur
Preud' Jacq' Délog' pour procureur.

J'voyons d'ces mariages-là.
De temps en temps à la Courtille.
On rosse d'abord le papa
Et pis on couche avec la fille ;
Et l'beau-père ne dit pas Non
D'peur d'attraper encor d'lognon

Pour all'i s'est fait l'autre jour
Peindre en bel habit de dimanche,
Avec des diamants tout z'autour.
Près d'sa figure, ah ! c'que ça tranche !
La p'tite luronne, j'en suis sûr
Aim' mieux le présent que l'futur.

Mais stapendant en son malheur
Je plaignons cett' pauv' Joséphine.
All' fait cont' fortune bon cœur,
J'somm' sûr qu'au fond ça la taquine.
Le métier l'i semblait si bon !
Vlà qu'on l'oblig' à vend' son fond.

J'savons bien d'où vient cett'rigueur :
All' n'est plus en état de grâce :
J'somm' si contens d'not' empéreur
Qu' j' voulons avoir des chiens d'sa race.
I d'vrait, pour être sûr de son fait,
Prendr' un' fill' qu'en eût déjà fait.

D'ces deux reines chacun' viendra
Tour-à-tour pour visiter l'autre.
A la jeune l'ancienn' dira :
J'ai fait mon temps ; vous faites l'votre.
Si vous ne travaillez pas mieux,
A Malmaison y a plac' pour deux.

Ah ! comme all' va ben s'amuser
Cett' princesse qui nous arrive !
Pour nous, j'allons boire et danser,
Pis nous enrouer à crier *Vive !*
All s'ra l'idole d'la nation ;
J'lons lu dans la proclamation.

J'tâcherons d'nous placer c'grand jour
Pour ben voir les réjouissances.
D'pis q'l'empéreur reform' sa cour,
J' n'y avons pus tant d'connaissances ;
Mais peut-être encor, par bonheur,
J'y connaitrons queuq' dame d'honneur.

—

Bibliothèque de Napoléon (LXIV, 528). — Depuis plus d'un mois on n'a pas répondu à cette question. Est-ce parce qu'elle avait été déjà posée en 1901, (Voir XLIV, 332, 524, 702) ? Peut-être de nouvelles réponses se sont-elles produites au cours des dix dernières années, mais à quand la mise au pair de la Table générale ?

On indiqua alors l'excellent article de M. Antoine Guillois : *Les bibliothèques particulières de l'empereur Napoléon* paru dans le *Bulletin du Bibliophile* de M. Henri Leclerc, libraire rue Saint-Honoré, 219, numéro du 15 avril 1900, et tiré à part (même librairie.)

A cette notice, il faut ajouter le travail très documenté : *Napoléon bibliophile*, d'après des documents inédits, par M. Gustave Mouravit, réparti dans les divers numéros de la *Revue biblio-iconographique* de M. Pierre Dauze (disparue hélas !), depuis celui de mai 1903 jusqu'à celui d'avril 1905. Un tirage à part en a paru à la librairie Blaizot, rue Le Peletier.

MARGEVILLE.

—

Les papiers de Naundorff et Chambord (LXIII ; LXIV, 100, 154, 198, 533, 585, 680. — Une absence de quelques semaines m'a empêché de relever, encore une fois, les affirmations dont M. Albert Renard se fait l'écho dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre dernier, (« Le Comte de Chambord, les Papes et Naundorff »), touchant certaines prétendues confidences que mon père, le Comte Alexandre de Monti, aurait faites dans le salon de M. Laroche Billiou, il y a de longues années. De ces confidences, il résulterait que par une enquête dirigée par le Comte Edouard de Monti, mon oncle, Monsieur le Comte de Chambord aurait eu la preuve que le Dauphin aurait été enlevé du Temple ....

Pendant un demi-siècle j'ai vécu dans la plus étroite intimité entre mon oncle et mon père, j'ai été leur collaborateur à Frohsdorf, or, jamais, aucun d'eux n'a fait une allusion à un événement aussi considérable auquel Monsieur le Comte de Chambord n'accordait pas crédit. Chaque année une messe était dite le 8 juin

pour l'anniversaire de la mort de Louis XVII au Temple.

L'âge qui séparait M. Laroche-Billou de mon père et les rapports, très espacés, qu'il y avait entre eux, ne l'autorisent pas à dire qu'il fut « lié d'amitié » avec celui-ci. — Si le fils de l'honorable commerçant Nantais qui prit part au soulèvement de la Vendée en 1832 avec mon oncle et mon père, oublie certaines distances, il est disposé aussi à des confusions plus regrettables encore. Ce sont ces confusions que je ne veux pas laisser subsister.

Dépositaire de toute la correspondance entre mon oncle et mon père de 1820 à 1877, j'en détache la portion de lettre ci-après ; cette lettre toute familiale, est adressée par le comte Edouard de Monti à son frère Alexandre.

Rezé, 27 octobre 1876,

... J'ai encore eu la visite du vieil Ordroneau, c'est un quémandeur impénitent. Il m'a dit que tu l'avais éconduit : tu as bien fait ! Il est d'autant moins pardonnable de venir tendre la main à notre Auguste Maître (le comte de Chambord) qu'il fait commerce des théories les plus absurdes, sur la survivance du Dauphin, son évasion, Naundorff.

... J'ai essayé de lui faire comprendre l'enfantillage d'une telle foi et, en même temps, l'inconséquence de ses requêtes, mais ni toi ni moi ne peut convaincre cet obstiné, notre devoir est du moins de l'écarter des générosités Royales. »

Je laisse au bien petit nombre de lecteurs, qu'un tel débat sur une question depuis longtemps jugée peut intéresser, le soin de tirer conclusion de ce qui précède.

Comte René de Monti.

—

Louis XVII, sa mort au Temple. Documents inédits : (T.G. 534, XLIX ; LXI ; LXIII ; LXIV, 9, 99, 535). — M. le général, comte de Cornulier-Lucinière, nous fait connaître que « l'acte de décès de Louis XVII », dont l'*Intermédiaire* a publié en 1911, une copie authentique, a également paru dans le n° de la *Légitimité* du 22 avril 1883.

—

La Reine Hortense et son fils à Paris en 1832 (LXIV, 273, 294). — J'ai déjà fait justice des rapports fantaisistes que le manuscrit cité par Yhaf débitait à propos de Louis-Bonaparte et de l'archevêque de Spolète, Mastaï, depuis pape Pie IX.

Maintenant, le récit de la visite faite par la Reine Hortense à Louis Philippe, en même temps que son fils Louis se rendait à une séance de conspirateurs, est bien loin d'être nouveau et inédit.

Ce grief orléaniste contre l'empereur Napoléon III est abondamment répété dans maints pamphlets, publiés de 1851 à 1870, où le dialogue entre Louis Philippe et Soult est toujours calqué sur le même patron. Une variante insignifiante se trouve cependant entre ces récits et le manuscrit de Yhaf, et qui consiste en ceci que Louis Bonaparte se trouvait avec sa mère à Paris, non *à la fin de l'hiver*, mais précisément le 4 mai 1832 ; et qu'il n'assista pas à une réunion révolutionnaire avec Blanqui (qui à cette époque était en prison), mais à une réunion de bonapartistes, qui célébraient, la veille du 5 mai, la mort de Napoléon Ier.

Pierre Vésinier, ancien secrétaire d'Eugène Sue, dans son livre anti-bonapartiste : *La Vie du Nouveau César* (Genève 1865 pp. 21 à 25) place l'épisode en 1831 et répète presque mot pour mot le manuscrit de Yhaf).

Cet épisode a été expliqué et largement justifié par Jellens dans son ouvrage : *Louis Napoléon, sa vie politique et privée*, (Gustave Havard, édit. rue Guénégaud, 15, Paris 1852, p. 20).

Je m'étonne qu'on présente comme inédit ce fait, puisqu'il a été raconté aussi dans une pièce de polémique bien connue : la *Lettre sur l'histoire de France*, adressée par le duc d'Aumale au prince Jérome Napoléon.

Colocci.

—

L'Accent allemand de Napoléon III (LXII). — Le problème, tel qu'il a été posé dans l'*Intermédiaire*, n'a pas été résolu encore de façon documentaire. Puissent les quelques renseignement suivants, fruits de longues et anciennes recherches sur la matière, contribuer à sa solution.

Le premier point qu'il eût importé d'éclaircir, en la matière, était celui-ci. Pour que Napoléon III ait pu mériter les compliments de Bismarck sur son accent allemand, il fallait, de toute évidence, qu'il eût acquis, de longue date, la connaissance pratique de l'idiome tudesque. Or, nous possédons, précisément, là-des-

sus, les témoignages les plus directs, que je m'étonne que personne ne songe enfin à utiliser intégralement. Si l'on ouvre, en effet, l'*Inventaire Alphabétique des manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, partie I, publié à Paris en 1891 par feu L. Delisle, on y lit, p. 436-437, que le département des manuscrits de notre Bibliothèque nationale possède, sous la cote : *Nouvelles acquisitions françaises 1066 et 1067*, un *Recueil de 297 lettres écrites par Napoléon III à sa filleule madame Hortense Cornu, du 25 août 1826 au 19 décembre 1872*. Mais feu L. Delisle ajoute, il est vrai :

Cette correspondance qui forme deux volumes, a été léguée à la Bibliothèque par Madame Cornu. La communication en est réservée jusqu'au jour où l'édition en sera faite dans les conditions prescrites par les ayants droit.

Une telle brièveté étonne un peu, il est vrai, si l'on se reporte à l'article : CORNU (S.-M.), de la *Grande Encyclopédie*, t. XII, p. 1012, par M. Maurice Tourneux :

Mme Cornu, qui avait entretenu jusqu'au coup d'État du 2 décembre une correspondance intime avec le prince Louis-Napoléon, a légué à la Bibliothèque nationale les lettres originales de celui-ci, à la condition qu'elles ne fussent communiquées que dix ans après sa mort (soit donc en 1885) et publiées par M. Ernest Renan, mais cette publication n'a pas encore eu lieu.

Comme rien, dans les publications du département des manuscrits ultérieures à 1891, n'est venu infirmer la notification de 1891, l'on s'explique que lorsque je demandai, en septembre dernier, communication des volumes, le bibliothécaire crut davoir se reporter à l'*Inventaire Alphabétique* pour me signifier qu'elle me serait refusée. L'excellent homme, cependant, ignorait qu'une lettre du ministre de l'Instruction Publique, en date du 2 avril 1902, autorisait ladite communication et il fut fort étonné d'apprendre le détail 9 ans après l'envoi de cette lettre. Si bien que les volumes me furent finalement apportés et que je pus prendre copie des lett res qui m'intéressaient.

J avais eu connaissance de leur existence en lisant *The life of Napoleon III*, publiée, en 4 volumes, à Londres, de 1875 à 1882, par Blanchard Jerrold et savais, au demeurant, que c'était l'ex-précepteur du prince impérial, collaborateur du *Gaulois* et des *Débats*, auteur de *Mérimée et se amis* et traducteur du livre de lord Rosebery sur Napoléon (1901), A. Filon, qui s'était entremis auprès de Mme Cornu pour que celle-ci communiquât à l'Anglais ses précieuses missives.

Je ne fus donc pas surpris de trouver, à la fin du second volume, les témoignages de gratitude de Jerrold, exprimés dans 14 lettres de 1873 et 1874, ainsi que la lettre d'introduction de Filon, du 5 novembre 1873. Je le fus d'avantage à constater que l'historien anglais n'avait qu'imparfaitement exploité cette richissime source d'information et que, malgré le caractère incomplet de beaucoup de ces copies — la copiste, Mme Balze, n'ayant pu copier les lettres, ou fragments de lettres en langues étrangères (1), l'éditeur à venir de ce précieux monument fournirait encore un excellent service à l'histoire. Mais ce que je veux dire ici, c'est simplement

(1) Il y a, cependant, quelques originaux et c'est grâce à eux que nous sommes si exactement informés sur les connaissances allemandes de Napoléon III. Consignons, ici, quelques détails piquants extraits de cette correspondance. Dans une lettre de 1842, il dit de Lamartine que c'est « l'homme qui m'est le plus antipathique, vrai Don Quichotte politico-sentimental » et il l'exécutera de nouveau le 26 août 1843. Voilà, certes, qui eût intéressé M. André Lebey, pour son compact « Louis-Napoléon Bonaparte et le ministère Odilon-Barrot 1849 », qui vient de paraître chez E. Cornély et qui inspire à M. Jacques Bainville quelques paradoxes d' « Action Française » dans le journal l'*Action Française* du 11 (éd. des provinces) novembre dernier, où nous lisons cette phrase : « ce poète [Lamartine] attirait ce rêveur, encore que Lamartine ait eu dix fois plus de bon sens en politique que Napoléon III. » Mais ce sont surtout les missives écrites au fort de Ham du 14 janvier 1841 à mai 1846, qui jettent le plus merveilleux jour sur la dévorante activité intellectuelle de Louis-Napoléon, absorbé, en particulier, par les questions techniques d'artillerie et faisant la plus intense consommation de livres allemands, que lui envoie son amie. Devenu président, puis empereur, il continuera à lui écrire, mais le : « Ma chère Hortense » d'antan se muera parfois en un plus protocolaire : « Ma chère madame Cornu » (janvier 1860), en même temps que le style deviendra plus impersonnel. La première lettre écrite de Londres

que dès sa première lettre à « Mlle Hortense Lacroix, rue Sainte-Croix nº 372 à Augsbourg », Louis-Napoléon s'exprime en allemand, et en caractères de Fraktür, ou écriture gothique allemande : « Hortense, ich danke deinem Vater viel, etc. » Et quand en 1842, 1843, 1844, il lui demandera, de Ham, des ouvrages allemands pour ses études, le titre de ses ouvrages sera correctement transcrit en gothique d'Outre-Rhin.

Ceci posé, et puisqu'il me faut ici être très bref, je dirai que c'était dans la période suisse de l'existence du futur empereur qu'il importait — une fois le fait de ses connaissances allemandes originelles solidement établi (1) — d'aller chercher les témoignages typiques de sa facilité à s'exprimer dans l'idiome de Gœthe. J'ai mis à profit un séjour en Suisse, au mois d'août dernier, pour recueillir, dans diverses bibliothèques, un assez grand nombre de renseignements, dont je vais résumer les plus importants.

On n'ignore pas que c'est en 1827 que Louis-Napoléon commençait en Suisse ses études militaires. En 1829, nous le voyons tenter d'être admis à l'Ecole Centrale de Thoune, pour n'y être reçu, cependant, qu'en 1830 et en qualité de volontaire. Devenu, en avril 1832, citoyen de Salenstein — dont le beau château domine le site charmant de Mannenbach, bien connu de quiconque est allé de Schaffouse à Romanshorn, pour s'y embarquer pour Friedrichshafen — il nourrit l'espoir d'obtenir le brevet d'officier tant désiré ; d'autant plus qu'il a fait don, en 1833, au canton de Thurgovie de deux pièces de six, valant 4.000 florins et de 1.000 florins à la commune de Salenstein pour construire une école. Son espoir, cependant, fut frustré par suite de la pusillanimité des autorités cantonales. En conséquence, il adressa, le 18 juin 1834, du château d'Arenaberg — où l'on sait que l'on parvient, de Mannenbach, en une 1/2 heure et où l'impératrice Eugénie, qui en a fait don au canton de Thurgovie, a réuni divers souvenirs napoléoniens (1) — la lettre suivante à De Tavel et aux membres du conseil militaire du canton de Berne :

Messieurs ! Il y a quatre ans que j'ai fréquenté comme volontaire l'école d'application de Thoune, je désirerais cette année assister de même aux exercices qui vont avoir lieu. Mes études me faisant préférer l'artillerie aux autres armes et le canton de Thurgovie n'en ayant point, je viens vous demander, Messieurs, la permission de faire pendant tout le temps que dureront les manœuvres le service d'officier d'artillerie. Je m'adresse au conseil militaire du canton de Berne, parce que Berne est la province de Suisse qui, par les institutions démocratiques et ses sentiments généraux m'inspire le plus de sympathie, aussi regarderai-je comme un honneur de compter comme volontaire parmi le contingent Bernois. Recevez, Messieurs, ma demande comme une preuve de mon

---

après la captivité de Ham avait été du 31 mai 1846 : combien pâlit-elle à nos yeux à côté de celle qui est datée de Wilhelmshœhe, 4 décembre 1870, et où l'infortuné César confesse que ce sont les malheurs de la France qui l'accablent le plus ! Sur Mme Cornu interprète de Bettine d'Arnim en français *cf.* notre article de la *Revue Germanique* d'octobre 1911 : *Correspondance inédite de Bettine von Arnim avec le Dr N.-H. Julius touchant la « Correspondance de Gœthe avec une enfant.* » M. H. C. M. y trouvera la référence d'un article antérieur de la *Revue Germanique*, où nous relevions une confusion qu'il avait commise naguère, ici même, à propos de cette *Correspondance*. Les historiens de profession n'ignorent pas, sans doute, que dans son *Etude* de 1873 sur Napoléon III, H. von Sybel avait déjà mis en lumière le rôle important joué à l'endroit de l'Empereur par Mme Cornu.

(1) M. A. Debidour, dans sa notice du t. XXIV de la *Grande Encyclopédie*, est manifestement inférieur au *Larousse*, qui, à l'article sur *Napoléon III*, prétend que c'est en Suisse que ce dernier apprit l'allemand (p. 820), puisque le professeur de Sorbonne, qui suit cependant de près cet article, passe purement et simplement sous silence cette intéressante question et omet, en outre, de donner une bibliographie napoléonienne.

(1) Le château d'Arenaberg, que Napoléon n'avait plus revu depuis 1838 — il quitta la Suisse le 14 octobre 1838 — reçut une seule fois sa visite, en compagnie d'Eugénie : le 18 août 1865. Il l'avait racheté en 1855, ayant été forcé de le vendre en 1843, lors de sa captivité à Ham. Récemment, la ville de Thoune a fait placer, au nº 95 de l'Obere Hauptstrasse, une plaque rappelant que là vécut, en 1834 et 1835, avec la reine Hortense, sa mère, le capitaine de l'artillerie bernoise, alors partisan fougueux du radicalisme suisse.

estime et un gage de mon attachement à la Suisse et à ses libertés.

NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE.

Le texte de cette lettre, dont l'original est à Berne, a paru dans les *Basler Nachrichten*, auxquelles j'emprunte également ce détail que le cachet dont elle est munie représente le lion surgissant des flots, des armes de Hollande, qu'entoure le manteau d'hermine surmonté de la couronne royale : ce qui permet de supposer que le signataire s'était servi du cachet maternel (1). Le président du conseil militaire transmit la demande qu'on vient de lire au gouvernement, qui, à la suite d'une décision prise le 7 juillet 1834, écrivit « an Napoleon Ludwig Bonaparte, Artillerie — Hauptmann zu Arenenberg im Kanton Thurgau », cette lettre en allemand :

Von unserem Militärdepartement sind wir benachrichtigt worden, dass sie dem diesjährigen eidgenössischen Uebungslager in Thun, sowie bereits vor vier Jahren die Militärschule besucht haben, als Offizier der Artillerie beizuwohnen und zum Kontingent des Kantons Bern gezählt zu werden wünschen. Wir sehen hierin einen neuen und sehr angenehmen Beweis Ihrer Zuneigung für die Schweiz und insbesondere für unsern Kanton, und übersenden Ihnen im Anschluss das Patent eines Hauptmanns bei der bernischen Artillerie, deren Offiziere es sich zur Ehre rechnen werden, Sie in ihren Reihen zu sehen. — Empfangen Sie, Herr Hauptmann, die Versicherung unserer ausgezeichneten Hochachtung.

Sur la façon dont fut accueillie par les libéraux suisses cette nomination, il ne semble pas qu'il existe de témoignage imprimé contemporain plus lyrique que celui-ci, qui se trouve au n° 94, 7 août 1834, du *Berner Volksfreund*, la feuille des doctrinaires frères Schnell, dont l'un, Conseiller du gouvernement, devait, à quelques jours de là, se montrer plus modéré dans une lettre privée. Voici donc le passage, que je traduis de ce journal qui paraissait à Burgdorf — ou, comme on dit en français : Berthoud — petite cité que connaissent bien les amis de Pestalozzi, qui y fonda, en 1798, au château, sa célèbre maison d'éducation plus tard transférée à Münchenbuchsee et à Yverdon :

Ces jours derniers, l'on a vu à Berne le capitaine Bonaparte. C'est un homme d'une taille au-dessus de la moyenne, à la face blonde, couverte d'une moustache et de favoris trop abondants. L'acception d'un brevet de capitaine bernois de la part de ce jeune homme ne peut, d'une part, que paraître ridicule, si l'on songe à ses liens de famille et à son oncle, et, de l'autre, l'octroi d'un tel brevet à un prétendant déguisé à la couronne de France, au neveu de Napoléon, par le gouvernement de Berne ne peut être considéré que comme une grave bévue diplomatique, dont on dit que l'ambassadeur de France serait, avec raison, très courroucé. Berne est déjà en rapports tendus avec les puissances d'Allemagne. Va-t-on maintenant déclarer à la France une guerre en sourdine et faire le jeu du rival de Louis-Philippe à la barbe de ce dernier ?

Deux jours après la publication de cet article, le conseiller de gouvernement Schnell s'exprimait en ces termes sur le fameux trouble-fête, dans une lettre particulière, datée du 9 août 1834, et dont j'emprunterai de nouveau le texte, que, cette fois, je traduirai, aux *Basler Nachrichten* :

Jeudi dernier, Tavel nous donnait à dîner en l'honneur du nouveau capitaine bernois Bonaparte. Il y avait Jenner, Tscharner, Vautrez, Aubry et deux réfugiés français fort intéressants. On se sentait à l'aise. Bonaparte semble être un jeune homme comme il faut, simple et sans prétentions. Il affiche hautement ses convictions radicales. Il semble que son brevet honorifique de capitaine bernois lui ait fait plaisir. Il assistait au dîner en cet uniforme. A l'issue, nous allâmes, Bonaparte, Aubry et moi, nous promener sur la plate-forme. La musique militaire jouait, le beau monde était là en foule. Au début, on ne reconnut pas Bonaparte ; mais la curiosité

(1) Je n'ai pas besoin de renvoyer les lecteurs qui désireraient être instruits sur l'existence de Louis-Napoléon avant sa formation militaire en Suisse, aux lettres de son précepteur, publiées en 1907, par M. Coutant (Stéfane-Pol) chez Juven, in-8°, *La Jeunesse de Napoléon. Correspondance de Philippe Le Bas*. Ces lettres sont, pour la période de 1820 à 1827, le plus précieux recueil documentaire. J'emprunte au premier des deux articles de M. O. Hœrth (dans la *Gazette de Francfort*, du 15 avril 1908, n° 106), ce détail que Louis-Napoléon était employé à Thoune aux travaux les plus vils et que lorsqu'il était fatigué de creuser des tranchées, l'officier surveillant l'animait par ces mots : « *Schufle, Bonapart, als schufle* ! » Je rappellerai aussi que de curieux jugements sur l'Empereur se trouvent dans les *lettres* de la reine Victoria et les *Gedanken und Erinnerungen* de Bismarck, en particulier : I, 177.

ut grande, quand on fut avisé de sa présence. Tous le considéraient bouche bée. Il dut le remarquer, car il se retira bientôt, sans doute en partie à cause de cette particularité et en partie aussi parce que, le même soir, il devait assister à un diner entre militaires. Présentement il sera vraisemblablement à Thoune (1)...

(1) Si je n'avais déjà abusé de l'hospitalité des colonnes de l'*Intermédiaire*, je rapporterais aussi le curieux jugement que portait sur Bonaparte « Eugen von St-Alban » dans *Bern wie es ist*, rarissime ouvrage paru à Leipzig en 1835, sous forme de lettres, chez Hartmann — à la fin du t. I, je lis : *Schneeberg, 1835. Gedruckt bei Julius Müller* — en 2 vol. in-8°. Ce jugement se trouve au t. II, mais le t. I contient déjà de précieux renseignements sur le *Berner Volksfreund*, p. 72 et sur von Tavel, p. 142-146. L'auteur s'appelait en réalité Karl Baldamus. Il n'existe sur lui qu'une mauvaise notice, de v. L[eixner], copiée du *Grundriss* de Goedeke, au t. I, (Leipzig, 1875) de l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, p. 780-781, où l'auteur ignore notre pamphlet, dont l'existence confirme l'hypothèse qu'il avance sur la mort en Suisse de ce poète et romancier, né en 1784 à Rossla (Harz) et aujourd'hui — bien à tort — complètement oublié. Cette même année 1835, il publiait sous son nom à Leipzig en 3 *Parties* in-8° une version du *Harold* de Byron, mais il sera utile de noter qu'il avait été, d'octobre 1813 à mars 1814, enfermé à Dömitz comme suspect d'avoir fait partie de la police secrète française. Voici l'essentiel de son passage sur le capitaine d'artillerie : « Parmi les Napoléonides aujourd'hui existants, il n'en est point dont on puisse espérer une suite à l'épopée d'Austerlitz. Tous tant qu'ils sont vivent sur les souvenirs de l'Homme du siècle, qu'ils accommodent chacun à une sauce différente. Serait-ce que le prince Louis-Napoléon aurait vu en rêve le fantôme de son oncle et reçu de lui le talisman qui lui permettra d'achever le dôme napoléonien laissé là par son architecte et devenu, dans l'intervalle, une vraie ruine, dont le pendant ne doit peut-être être recherché qu'en cette Tour de Babel, également non terminée ? Il y a des rêveurs éveillés et qui ne voient que ce qu'ils veulent voir, Louis-Napoléon, d'après tout ce que j'entends dire de lui, est du nombre. C'est, en effet, un rêveur éveillé, qui anime de pensers radicaux les squelettes engendrés par son imagination. Songez un peu ! Les arrière-pensées napoléoniennes dans un milieu de réformateurs helvétiques ! C'est, au nom de Dieu, un crime commis contre les mânes de l'Empereur, dont l'esprit, de ce seul chef, devrait déjà en vouloir à son neveu. Non, non, Louis Bonaparte n'est point appelé à continuer Napoléon Bonaparte ! Le lieutenant de l'artillerie bernoise nourrit le désir de rapprocher en un contact magnétique l'école militaire de Thoune de celle de Brienne. Il emploie, à cette fin, le bonnet de nuit en soie qui couvrait le chef de son oncle quand celui-ci, en allant au lit, envoya promener les Suisses médiateurs. Au reste, les guerriers bernois ne sont pas fiers à demi de compter parmi les leurs un Napoléon... »

Le dîner chez le *Schultheiss* Tavel et la promenade dont il vient d'être question dans la lettre de Schnell ne laissèrent pas de susciter des complications diplomatiques — les ambassadeurs s'occupaient alors à ces vétilles —, dont j'aurai à relater ailleurs, tout au long, le processus documentaire. Mais ce qu'il faut que je mette maintenant en lumière, c'est que Bonaparte était considéré par le brave peuple de la Suisse comme un héros sympathique et que sa nomination ne suscita, de ce côté, que des enthousiasmes. Les témoignages de la presse de l'époque sont unanimes en ce sens. Lorsque, par exemple, en 1834, les arbalétriers de Bâle-Campagne se rendirent au concours du tir fédéral de Zurich, ils offrirent, le 16 juillet, au prince, alors en résidence à Baden, la célèbre station thermale de l'Argau, une sérénade, aux accents du lied : *Wir fühlen uns zu jedem Thun entflammt.*

Non seulement Napoléon y fut exalté comme un « homme aux convictions véritablement républicaines », mais encore celui ci déclara-t-il, dans un discours prononcé *in bestem Deutsch*, dans le meilleur allemand, qu'il ne serait pas digne de porter le nom qu'il portait; s'il n'adorait pas la liberté (*Ich müsste nicht Napoleon heissen, wenn ich die Freiheit nicht liebte*). De même encore, quand, lors d'une fête semblable à Saint-Gall (1) en 1838, il prit la parole au nom des arbalétriers du Thurgau, et, au banquet du 6 juillet, porta un toast enflammé à la Suisse *wie sie ist.*

On voit si Napoléon pouvait avoir l' « accent allemand ». Son service au camp de Thoune ayant pris fin en octobre 1836, on sait ce qu'il advint de lui et comment aboutit sa tentative strasbourgeoise, suivie du voyage en Amérique et

(1) Le magnifique fusil de chasse qu'il avait donné à cette occasion est aujourd'hui en possession de la famille Becker à Glarus.

de la mort de sa mère. Le reste de son existence est trop connu pour que j'insiste.

Camille Pitollet,
agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur au lycée de Nîmes.

P.-S. — Quoique n'ayant pas trait directement à la matière de cet article, je citerai, sur *l'accent allemand* de Napoléon, ce passage, que l'on n'a pas rappelé et qui se lit au t. IV (Paris, 1880) du *Livre de Bord* d'Alphonse Karr (*année 1848*), page 245 ?

Louis-Napoléon monta à la tribune pour lui (*à Thouret*) répondre. Je ne l'ai jamais vu que ce jour-là, aussi je ne puis dire si son air gauche, son attitude raide, embarrassée, maladroite, sa physionomie atone, son œil sans regard, étaient une comédie jouée à l'exemple de Sixte-Quint A ces « dons », — il faut se servir de cette expression, puisqu'il en tira un si excellent parti — il joignait le plus désagréable accent alsacien qu'il soit possible d'imaginer. J'ai, plus tard, demandé à des gens qui l'approchaient s'il avait en réalité cet accent ; mais je n'ai pu satisfaire complètement ma curiosité. Un empereur n'a pas d'accent. C'était la première fois qu'il parlait à la Chambre, la stupéfaction fut générale, et l'Assemblée, déjà portée injustement à la gaieté par l'exorde de Thouret, s'y trouva derechef en entendant le neveu de l'empereur. — Louis-Napoleon se plaignit « *des inchustes soupçons* » qu'on s'obstinait à concevoir contre lui ; il n'avait aucune « *ambition que te serfir la répiplique* », et il renouvela le serment de fidélité qu'il lui avait prêté... »

—

Les Bénédictines de Montmartre (LXII ; LXIV, 629). — L'assertion : « Leur couvent (celui des Bénédictines de Montmartre) n'était pas situé à Montmartre » a un air quelque peu paradoxal. Si M. Cerameus a entendu dire qu'il n'était pas placé au sommet de la Butte-Montmartre, nous sommes d'accord. L'église paroissiale de Saint-Pierre qui occupait le sommet était en dehors et au Nord de l'enclos conventuel. Mais il faut remarquer que la paroisse de Montmartre descendait en 1789 jusqu'à la rue de Provence, et que l'église de Lorette (reconstruite depuis) était une chapelle annexe de la paroisse de Montmartre. C'est en 1791 que Montmartre fut restreint à la partie située au Nord du mur d'enceinte, ou boulevard extérieur. L'examen des plans contemporains ne laisse aucun doute.

La démolition de l'Abbaye de Montmartre fut commencée de fort bonne heure, dès 1791, je crois. On y avait installé l'un des premiers ateliers nationaux créés par la Constituante pour occuper les ouvriers sans travail. Payés 20 sous par jour, ces travailleurs travaillaient peu, dit-on, mais ils étaient des milliers, et, avec le temps, tout vestige du couvent disparut. Tout au moins mes recherches personnelles ne m'ont-elles permis d'en découvrir aucun. P. J.

—

Château de Saumur (LXIII). — M. F. Uzureau indique, parmi les prisonniers que Louis XVIII trouva au château de Saumur, le général espagnol Marco de la Ponte. Probablement faut-il lire Marco del Pont. Je saurais gré à M. Uzureau de m'indiquer si ce Marco del Pont n'est pas le même qui fit si triste figure au Chili, qui perdit la bataille de Maipu, et tomba encore une fois prisonnier après cette bataille en 1817. Comment et pourquoi se trouvait-il à Saumur ?

America.

—

Bastion de France en Barbarie (LXIV, 572). — C'était une forteresse située dans les environs de Bône. Il en est souvent question dans les rapports de la France avec les Etats Barbaresques. Il avait été bâti vers 1560 par deux marchands de Marseille, du consentement du Grand Seigneur. Il servait surtout de magasin et de retraite à ceux qui venaient sur la côte pour pêcher le corail. Si je ne me trompe, on ne le trouve plus sur les cartes modernes. E. Grave.

* * *

La France, en vertu des capitulations signées par François I[er] et renouvelées par ses successeurs, était l'alliée du Sultan, de qui dépendaient les Etats Barbaresques. Elle avait même obtenu du gouvernement ottoman le privilège de la pêche du corail et le droit à fonder un établissement auprès de Bône. Un fortin fut en effet construit au cap Rosa et reçut le nom de Bastion de France. Il fut le noyau des concessions d'Afrique qui comprirent plus tard les comptoirs de Bône, La Calle et Collo. — L'*Histoire de la Conquête de l'Algérie* par Camille Rousset, doit donner, je pen-

se, des détails assez complets sur la question, dans un de ses premiers chapitres.

G. Q. L.

***

C'est la ville actuelle de la Calle, dans la province de Constantine. Dès le XVIe siècle nous y avions un comptoir où se centralisaient toutes les affaires de la France avec ce qui devait être l'Algérie-Tunisie. Les négociants français qui avaient créé cette escale lui donnaient ce nom de Bastion de France. L'occupation devint plus complète en 1526, le roi y envoya un sieur Samson Napollon qui développa beaucoup cette possession. Nous y étions encore peu d'années avant la conquête de l'Algérie, mais Arabes et Kabyles pillèrent souvent le Bastion de France. En 1827, eut lieu le dernier pillage. En 1836, enfin, nous occupions définitivement la Calle. Le droit de nous installer au Bastion de France et, en même temps à Bone, Collo et le Cap Roux avait été sollennellement donné à Charles IX, par un sultan de Turquie.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Le jardin du Luxembourg carte géographique (LXIV, 674). — Un document publié dans la *Revue des Autographes* 15-466 pp. 37-38, répond peut-être à cette question.

C'était en l'an II, le soir du 1er pluviôse (lundi 20 janvier 1794). Plusieurs citoyens, nourris, j'imagine, dans la latinité du siècle d'Auguste, et fort épris de l'utile dulci dont parle Horace, se présentèrent à la barre de la Convention nationale et réclamèrent l'attention de l'assemblée pour le développement d'une idée neuve, inattendue surtout, dont l'application immédiate ferait grand honneur, prétendaient-ils, aux gouvernants, en même temps qu'elle serait féconde, au point de vue de l'enseignement populaire, en excellents résultats.

Vadier, qui présidait la séance ce soir-là, donna la parole à l'orateur de la députation, lequel déroula aussitôt un plan purement conçu, très détaillé, parfaitement raisonné, tendant à convertir dans le plus bref délai le « jardin stérile du Luxembourg » en « une carte naturelle de géographie pratique, marquant tous les départements avec les productions et les végétaux respectifs qui leur sont propres. »

Qu'on se figure l'effet d'une telle proposition surgissant à l'improviste en d'autres temps que ceux dont nous parlons, devant un corps politique quelconque, formulée par d'obscurs bourgeois, pétitionnaires hardis sans doute, mais de peu de conséquence. On entend d'ici les rires ironiques qui l'accueillent. Dès les premiers mots, un ordre du jour tranchant et dédaigneux la couvre de ridicule et la livre à la risée des journaux épigrammatiques avant de la replonger dans le néant.

Mais ces hommes simples et modestes qui tenaient en leurs mains dévouées les destinées de la France, savaient écouter toutes les voix qui montaient jusqu'à eux. La Convention passait rarement à l'ordre du jour sur les pétitions des citoyens. Elle se disait, sans doute, que toute idée, quelque bizarre qu'elle paraisse au premier abord, peut contenir un germe bon à recueillir et à faire fructifier. Elle n'étouffait pas le présent ou l'avenir avec le passé. Elle écouta donc patiemment l'orateur. Il ne paraît pas, toutefois, que l'idée de catte carte naturelle de géographie ait servi aux membres présents ; on jugea néanmoins qu'elle méritait examen qu'il y avait lieu de l'étudier. Aussi son renvoi au comité d'instruction publique fut-il décrété séance tenante, sur la proposition d'un député dont le nom, nous le regrettons, n'a pas été conservé. « Cette idée me parait plus ingénieuse qu'utile, dit ce député, et certes l'exécution en serait moins profitable que dispendieuse. Ce projet n'est point nouveau. Dans l'ancien régime quelques riches avaient fait exécuter dans leurs jardins une idée à peu près semblable, et avaient voulu rapprocher, par la magie de l'argent, le temps et les lieux sous leurs regards, et s'environner, pour ainsi dire, des siècles les plus reculés et des régions les plus lointaines. Vaines illusions, qui ne faisaient qu'attester l'impuissance de l'or, et n'offraient que des exécutions mesquines et un spectacle bizarre. Au surplus, je demande que ce plan soit renvoyé au comité d'instruction publique. »

Nous ignorons quelles furent les conclusions du comité d'instruction publique, mais ce que tout le monde sait aussi bien que nous, c'est ce que le projet de ces citoyens qui voulaient, comme plus tard le docteur Herbeau, mêler les œillets aux choux-fleurs et les jacinthes aux navets, n'eut pas de suite. Peut-être retrouverait-on, en cherchant bien, perdu dans la poussière des cartons de quelque ministère, le plan de cette carte naturelle de géographie pratique.

P. c. c. Dr. C.

—

Le costume des timbaliers (LXIV, 624). — Certainement, beaucoup de gens doivent se rappeler les timbaliers des régiments de cavalerie. Au commencement du second empire, au lieu de porter l'uniforme du régiment, comme les autres musiciens, ils portaient un costume

semblable à celui sous lequel on nous montre Roustam, le mamelouck de Napoléon : veste brodée, pantalon bouffant en mousseline, à pois de couleur ; ils étaient coiffés d'une espèce de chapeau rouge ayant la forme de nos chapeaux de soie, mais dont les bords étaient remplacés par un turban ; mais je ne me rappelle pas les cheveux poudrés et les mouches sur le visage ; leurs timbales, de chaque côté de la selle étaient entourées d'une étoffe formant draperie. Je ne me suis jamais rendu bien compte de la façon dont les cavaliers, comme les autres musiciens, conduisaient leurs chevaux. Par la pression des genoux, sans doute.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

L'emploi de timbalier, dans les musiques de cavalerie, était souvent confié à un nègre. — Dans *le Siège de Caderousse*, épopée burlesque en dialecte languedocien, par l'abbé Favre [à Mounpéyé, Tournel, imprimur, 1818] on voit au second chant le dénombrement d'une troupe improvisée d'Avignonnais qui, pendant une famine, se propose d'aller enlever des vivres à Cadcroussse, où il en est arrivé. — Cette troupe grotesque a une cavalerie formée de 400 ânes de Camargue, montés à nu par des marchands ; et comme ils n'ont, sans doute, sous la main, ni timbale, ni timbalier nègre, ils suppléent à la première par une marmite, et au second par un juif.

Aquéla troupa maou gaillarda
Surpassava, a ce qué crézié,
La pus bella cavalarié.
Sa timbala era una marmita
Qué gratava un israélita.

Ajoutons que la musique était complétée par quatre trompettes en bois, quatre cornets et un hautbois.

V. A. T.

—

Le Théâtre de Doyen (LXIV, 573). — Je me suis occupé de ce singulier personnage à l'article *Doyen*, dans mon *Dictionnaire des comédiens Français*, t. I, p. 569, 2e col. Ancien peintre en bâtiments, grand ami de Lekain, le père Doyen — comme on l'appelait — était le propriétaire d'un petit théâtre sur lequel se produisirent, à leurs débuts, la plupart des artistes qui devinrent célèbres par la suite à la fin du XVIIIe siècle, ou au commencement du XIXe. Mais au lieu d'être rémunérés, c'étaient les artistes-amateurs qui payaient pour jouer sur cette scène minuscule. On y vit souvent des représentations grotesques. Le « père Doyen », pour ne pas faire manquer une « partie », jouait tous les rôles dans la tragédie ou la comédie, bien qu'il fût devenu borgne, car un coup de serviette, en badinant avec sa femme, l'avait privé d'un œil. Quant à Madame Doyen, elle était plus spécialement chargée de la police de la salle.

Doyen fut un convaincu, et c'est avec le plus grand sérieux qu'il déclarait qu'il avait « donné Talma à la France. » En feuilletant le *Dictionnaire* cité plus haut, on trouvera le nom de tous les artistes connus qui avaient débuté chez lui.

Le Théâtre de Doyen fut installé longtemps à la Boule rouge. En 1795, il fut transféré rue Notre-Dame de Nazareth, et plus tard enfin rue Transnonain. C'est là que le « père Doyen » mourut.

M. Louis Tesson trouvera des anecdotes sur Doyen dans les *Epaves* de Ch. Maurice, pages 17 et 23, et dans l'*Histoire des petits théâtres* par Brazier, t. II, p. 146 et suivantes.

HENRY LYONNET.

Même réponse : P. CORMAN.

—

Colonel Barré-Chabans (LXIV, 669). — Pour avoir les états de service du colonel Barré-Chabans, né à Niort à la fin du XVIIIe siècle, le plus simple est de rechercher aux *archives administratives de la Guerre*.

1° Ou bien écrire au chef des archives administratives en lui demandant le relevé des états de services ; on les aura purement et simplement.

2° Ou bien demander, par lettre au ministre de la Guerre, l'autorisation *d'aller consulter* les *archives administratives*.

Ceci permettrait de voir non seulement les états bruts, mais tout ce qu'il y a au dossier Barré-Chabans.

MIGOBERT.

[Nous nous permettons d'appeler l'attention de nos collaborateurs sur cette réponse qui peut s'appliquer à tant de questions de cet ordre].

—

Où naquit Boileau (LXIV, 569). — C'est bien Nicolas Boileau, né à Crosne, près de Villeneuve-Saint-Georges, en 1636 ;

il fut nommé par son père Gilles pour le distinguer de ses fils, et sieur de Despréaux, à cause d'un petit jardin aboutissant à sa propriété.

On ignore complètement que la petite nièce de Nicolas, une nommée Boileau-Despréaux, est établie cordon bleu en Roussillon ; elle sait fort bien ce que fut son illustre aïeul. « J'ai lu plusieurs fois ses poésies, dit elle, il m'arrive même d'en faire des vers en faisant le ménage. »

Un journal bruxellois a assuré ce fait, à propos du bi-centenaire de Nicolas Boileau, célébré en mai dernier.

P. CORMAN.

—

Barbe Cauchon de Maupas (LXIV, 475, 543, 596). — Elle était fille de Thierry Cauchon, seigneur de Maupas, (fils de Jean Cauchon, seigneur de Neuflize, et de Guillemette L'Escot, dame de Muizon et de Maupas), et d'Adrienne de Bossut, fille de Lancelot de Bossut, seigneur de Bossut-en Faigne et de Serfontaine et de Jeanne David.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Chatelin, Adrien-Benoist, luthier (LXIV, 670). — On ne sait absolument rien sur ce luthier resté complètement obscur, sinon qu'il était de Valenciennes. Dans la collection d'un curieux d'instruments, M. Samary, collection vendue il y a quelque vingt-cinq ou trente ans, se trouvait un quinton daté de 1758, signé Chatelin. A. P.

—

Gringoire ou Gringore (T. G. 402). — L'œuvre et la vie de Pierre Gringoire ou Gringore ont donné lieu à diverses polémiques autrefois dans nos colonnes. Sur ce poète si mal connu, quoiqu'il est connu légendairement, M. Charles Oulmont vient de faire paraître un travail si complet qu'on pourrait le dire définitif, dans la mesure ou les choses sont définitives en érudition. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance, Pierre Gringore*, par Charles Oulmont, docteur ès-lettres. Paris, Librairie spéciale pour l'histoire de France. Honoré Champion, 6 quai Malaquai,s 1911. Nous signalons ce remarquable ouvrage plus loin, dans la bibliographie. En répétant cette annonce à cette place, nous rendons service à ceux des chercheurs qui consultent nos recueils ; ils trouveront ainsi sous la rubrique Gringoire, la plus utile des références.

—

Général Hugo (T. G. 433). — M. Pierre de Clairval veut bien nous communiquer le *Bulletin des lois* n° 22 bis, qui contient l'ordonnance du Roi accordant des pensions de retraite à vingt-deux officiers généraux, 16 février 1825.

Parmi ces vingt-deux officiers se trouve Hugo - Joseph - Léopold-Sigisbert, né le 15 novembre 1773 à Nancy, maréchal de camp, 51 ans 8 mois et 24 jours de service, domicilé à Blois, qui reçoit 4.000 fr. de pension.

—

Famille de Lingendes (LXIV, 428 545). — MM. de la Faige et de la Boutresse (*Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse*) citent pour cette famille : *Les de Lingendes, Etudes biographiques et littéraires*, par Ernest Bouchard, dans le *Bulletin de la société d'Emulation de l'Allier*, X, 323.

Elle est aussi citée dans l'*Intermédiaire* (t. XLVI), où il y a deux communications qui m'ont fort intrigué : d'après l'une d'elles, Jean de Lingendes était fils naturel de Henri IV et aumônier du roi Louis XIII, son frère ; l'autre dit que ce même Jean de Lingendes avait été précepteur du comte de Moret, fils naturel de Henri IV, ce qui résulte aussi du *Dict. hist.* de Moreri. N'y a-t-il pas de confusion là-dessus ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le vieux rapin Lorentz (LXIV, 386, 688). — Je pourrai, si notre collègue Alb. Rousseau le désire, publier une biographie illustrée sur cet artiste, lui communiquer quelques dessins, gravures et lettres, dont le style dépeint un original humoristique, qui s'est surtout fait connaître par son livre illustré satirique sur Louis-Philippe : *Polichinel. Ex-roi des marionnettes*, Paris, gr. in-8°, Willermy, 1848.

En attendant, je crois lui être agréable en lui donnant copie de la lettre suivante, dans laquelle Lorentz trace un portrait de lui-même :

Passy, 38 rue de la Pompe,
28 novembre 1865

Mon cher Champfleury,

Quoique j'aie souvent, plus souvent bien

pensé à vous, que vous n'avez pensé à moi, je me repens de n'y avoir pas pensé mieux encore, avant aujourd'hui.

En tous cas : permettez-moi de ne pas vous croire un homme de machinations matérielles.

Veuillez me croire, en plus ; si je vous dis : Délivrez votre esprit des préoccupations brutales d'une gestion d'affaire pareille (?) à celle que vous entreprenez.

Et, alors : apercevez, d'ici, en ma possession un hercule à barbe blanche, à tête aimable, à jeunesse éternelle, ex-gendarme médaillé (?) orné de 32 coups de couteau (?) gagnés, en une seule scène,.. au service de la société ; un ex-graveur sur bois, un ex-comptable de l'Armée, un ex-professeur de quatrième, une probité invincible !... etc.. etc.. Tout cela en une seule personne : à votre service, si vous jugez que je vous rende service, en vous offrant ses services...

Réponse s. v. p. ?

A. J. LORENTZ.

P. S. — Persuadé que nous aurions avantage à jaboter ensemble.

P.c.c. VICTOR DESÉGLISE.

—

Documents biographiques sur la Princesse Mathilde (LXIV, 522, 634). — Aux avis déjà cités dans le nº du 20 novembre 1911, il y aurait lieu d'ajouter :

M. Napoléon Maurice Bernardin, professeur au lycée Charlemagne et à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur, filleul de la princesse, et qui a toujours vécu dans son intimité.

J. L.

—

Les Miron, médecins du Roi (LXIV, 622). — Dans le volume sur *les Tapisseries* de M. Jules Guiffrey, qui vient de paraître chez l'éditeur Emile Lévy et fait partie de l'*Histoire générale des Arts appliqués à l'Industrie* entreprise par le regretté Emile Molinier, est reproduite (p. 196) une tapisserie française du XVIe siècle représentant les armoiries du médecin François Miron, armes parlantes par excellence, puisqu'elles se composent d'un miroir ou mire, avec cette devise un peu amphigourique : *A qui par foy et charité espère, au bon endroit vers luy tornent l'espère (les sphères)*. Il y aurait tout un commentaire à écrire sur cette légende mystérieuse.

En regard de la reproduction de la tenture, vendue récemment par son propriétaire habitant Tonnerre à un marchand parisien, se trouve (p. 197) la photographie d'un dessin de la collection Gaignières exécuté d'après la tapisserie originale des Miron. Or, c'est la seule tapisserie reproduite par Gaignières dont on ait pu signaler jusqu'ici le modèle original. On sait d'ailleurs que Gaignières ne s'intéressait guère qu'aux monuments contenant quelque détail sur les généalogies des vieilles familles.

GOBELIN.

—

Oberkampf et la fabrique de Jouy (LXIV, 576 690,). — Voir Henri Clouzot : *Musée Galliera 1907-1908. La tradition de la toile imprimée en France.* Paris 1908 ; in-8, 32 pages. B.—F.

* * *

Consulter *France protestante*, article Oberkampf. F. P.

—

Adolphe Paban (LXIV, 576, 690). — Dans la question il a été sagement indiqué *Revue de Provence* (?). En effet, c'est en 1861 que le breton Adolphe Paban fit paraître la *Revue de la Province*.

B.—F.

—

De Simiane et Madame de Sévigné (LXIV, 474). — J'ai trouvé dans le *Bulletin héraldique* le même fragment de filiation que donne M. J. P. Mac Rebo, mais sans aucun renseignement utile à le rattacher à la source bien connue des Simiane.

D'ailleurs il faut remarquer que la marquise de Simiane, petite-fille de madame de Sévigné, ne laissa que trois filles, dont deux seulement mariées, ce qui revient à dire que le rameau précité ne pouvait être qu'un rameau collateral.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armes de Lucrèce de Périon (LXIV, 478). — La famille de Périon, en Touraine, portait pour armes : *d'argent, au griffon rampant de gueules ;* mais la branche des seigneurs de la Grange, à laquelle appartenait Mme de Rochefort, avait adopté : *d'azur, au lion d'or, couronné du même.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries à déterminer : chevron de sable... trois grappes (LXIV, 623). — Ces armes peuvent être attribués à J.-J. Nouet, conseiller au Parlement de Paris

en 1719, qui portait *chevron accolé de 3 grappes*. Supports 2 *lévriers*. Guigard donne ces armes comme étant : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 grappes de raisin du même*. Mais les erreurs de cet auteur sont si nombreuses que le chevron peut parfaitement être de sable. M. Pappus n'a qu'à consulter Guigard, vol. II, p. 383 et comparer le fer qui est reproduit par le *Nouvel Armorial du Bibliophile* avec le sien ; il verra si c'est le même.

Il pourra voir aussi le fer de Budé, p. 103, qui est beaucoup plus ancien : De Budé : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 grappes de raisin d'azur.*

Nisiar.

—

Armoiries épiscopales (LXIV, 479, 649). — M. de Saint-Saud est trop averti, en matière de blason, pour n'avoir pas été déjà mis sur la voie, par les quartiers caractéristiques de l'écusson qu'il décrit : peut-être me permettra-t-il les suggestions suivantes, malgré des différences dues, semble-t-il, à des fautes de dessin ou de gravure.

I. — *D'or à la tour de gueules surmontée de trois têtes de more de sable*, — avec trois têtes au lieu d'une, et *la tour de gueules sur champ d'or*, ce qui paraît plus naturel que l'inverse, étant donné que ce champ porte également les têtes de more. Ce premier quartier serait Castillon.

2 et 3. — *D'argent à trois fasces ondées d'azur*, pour Pardaillan-Gondrin.

Sur le tout : *D'argent au lion de gueules accompagné de sept écussons de sinople, en orle, chargé chacun d'une fasce d'or*, — alias : *D'argent au lion de gueules, à la bordure de sinople, chargée de sept écussons d'or, brodés de gueules* ; quelle que soit l'interprétation, cet écusson est mis là pour Espagne Montespan.

II. — *au 1 d'azur au lion couronné d'or*, pour Saint-Lary.

2 et 4, malgré l'incertitude du dessin, et le grand nombre d'écussons pallés que l'on rencontre dans la région qui nous occupe, me semblent incontestablement représenter La Barthe Termes, qui est : *écartelé d'or à 3 ou 4 pals de gueules* (qui est La Barthe) et *d'azur à trois flammes ou fumées d'or, mouvant de la pointe de l'écu* (qui est Fumel).

3. — Cette aiguière, si tant est que le dessin soit exact, me déroute absolument.

Sur le tout : *D'azur à la cloche d'argent*, est indubitablement Bellegarde-Lagorsan.

Raymond de Saint-Lary épousa Miramonde de Lagorsan, héritière de Bellegarde ; leur fils, Pierre, épousa Marguerite d'Orbessan, nièce du maréchal de Termes ; la petite-fille de Pierre, nommée Paule de Saint-Lary, épousa Antoine-Arnaud de Pardaillan-Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, dont la bisaïeule était Espagne-Montespan, et la sixième aïeule Castillon, toutes deux héritières.

Du mariage de Paule de Saint-Lary et d'Antoine-Arnaud de Pardaillan vint le trop célèbre marquis de Montespan, lequel eut pour petit-fils, entre autres, Pierre, abbé de Montièramey, membre de l'Académie Française, évêque de Langres et pair de France, mort en 1733 ou 1734.

Peut-être pourrait-on lui attribuer la gravure signalée par Monsieur de Saint-Saud.

G. E.

—

Général Renard (LXIV, 623). — Voir *Les Généraux de l'Armée Française*. Paris Henri-Charles Lavauzelle, 1904, in-8, pp. 774-776.

Louis Calendini.

—

Epitaphe de Christophe Colomb (LXIII). — Mais ce « A Castilla y a Leon Nuevo mundo hallo Colon » est la devise des armes que les rois d'Espagne donnèrent à Colomb. Rien d'extraordinaire qu'elle soit sur la tombe de son fils.

America.

—

Les masques automatiques des orgues (LXIV, 623. — *Le Magasin Pittoresque* de 1868 (36e année) en donnant (p. 8) le masque reproduit par l'*Intermédiaire*, indique la légende de « Gallima. Il rappelle la lettre de M. de Salies adressée à la Société archéologique du Vendomois, et que l'on peut consulter dans le *Bulletin* de cette société, pour l'année 1868. Nous-même, cette année, avons pu considérer tout à loisir les trois masques du buffet d'orgues si curieux de Saint-Savin. Le curé de cette paroisse qui est un érudit, autant qu'un aimable cicérone, pourrait donner de plus amples détails à notre collègue V.

Quant à la signification de gallima, on

peut rapprocher le vieux mot français galemart (Voir V. Gay, *Glossaire archéologique*, 5e fascicule p. 755) Galimart (*Nouveau Larousse illustré*, t. IV).

L. Calendini.

—

Tableaux en velours par Grégoire. — (LXIV, 338, 459). — D'après des documents authentiques conservés dans mes papiers et souvenirs de famille, c'est à tort qu'on attribue aux frères Grégoire l'invention de la « peinture sur velours ». Le véritable inventeur de ce procédé est Jacques-Alexandre Bonvallet, fondateur en 1753, à Granvilliers (Oise), d'une fabrique d'impressions sur tissus transférée, à partir de 1756, à Saint-Maurice-lès-Amiens.

Vers 1788, notamment, la même Bonvallet présenta au Mobilier de la Couronne des impressions en taille-douce, dites « fleuries », sur velours de coton, si artistiques qu'elles valurent à son établissement le titre de « Manufacture Royale ». J'en possède de remarquables spécimens : tableaux d'histoire et de genre, reproductions d'œuvres des maîtres de la peinture, véritables miniatures égalant les gravures anglaises en couleurs par la grâce et la finesse de tons, mais les surpassant sans conteste par le charme, la douceur, le moelleux, le « velouté » du coloris. Elles ne portent ni signature, ni marque de fabrique ; c'est peut-être leur signe distinctif.

De cette manufacture sont sortis en outre divers objets d'equipement pour les troupes, dont les plus curieux furent : des tapis de selle en panne vert clair, bordés d'un faux galon avec motifs variés entremêlés de fleurs de lys, ornés aux angles de l'écusson de France timbré de la couronne royale, entouré du collier de l'ordre du Saint Esprit et accompagné de trophées de drapeaux, de faisceaux d'armes, de branches d'olivier et de chêne, le tout imprimé en couleur vieil or et en relief donnant l'illusion de la broderie ; et des bonnets pointus en drap gros bleu avec passepoil jaune aux coutures, couronne royale sur le devant et bordure de festons d'olivier imprimées en jaune, longs de 70 centimètres et terminés par une houppe en drap découpé à rayures bleues et jaunes ; c'était le fameux « casque à mèche » qui a transmis son nom dérisoire au vulgaire bonnet de coton, en raison de leur similitude de forme.

Napoléon Bonaparte, passant à Amiens en l'an IX, honora la manufacture Bonvallet de sa visite et y fit alors, et fréquemment dans la suite, comme Premier Consul puis comme Empereur, d'importantes commandes d'impressions sur velours et sur panne, tant pour l'ameublement des palais nationaux que pour les armées de la République et de l'Empire, etc. A citer particulièrement de ces époques : des fronteaux pour la coiffure des membres de la Convention, en velours ou en casimir de coton *ad libitum*, fond blanc avec riches impressions en couleurs : comme bordure. une guirlande de lys multicolores et comme motif central la Justice entourée d'une auréole, assise sur un lion couché qui maintient sous ses griffes un faisceau de licteur, tenant de la main gauche une balance et de la droite un glaive appuyé sur une banderole où on lit : *La Loi* et que supporte un globe avec l'inscription : *République Française*, au second plan une pyramide surmontée du bonnet phrygien avec la légende : *Liberté*, || *Egalité*, et un canon à demi recouvert d'un trophée de drapeaux, le tout enguirlandé de branches de chêne et de laurier, au bas de ce symbole un cartouche ovale renfermant la mention : *Représentant* || *du Peuple*, enfin au dessous, en grosses lettres, la devise : Activité, Pureté et surveillance, — des fanions en velours blanc portant imprimés en couleurs naturelles un faisceau de licteur sommé d'un bonnet rouge avec la devise inscrite sur ses liens : *Notre* || *union* || *fait* || *notre* || *force*, au-dessus un soleil d'or puis le numéro du bataillon, en bas l'inscription République || Française || une || indivisible, autour branches de chêne et de laurier reliées par un nœud de ruban tricolore ; — des Aigles impériales, des tapis de selle encore, mais ceux-ci en panne gros bleu avec l'écu napoléonien, etc., etc.

Prochainement, dans une réponse à la question posée : « Impression des tissus » je donnerai des renseignements complémentaires sur cette famille d'industriels amiénois, bien méconnus aujourd'hui, et dont les nombreuses et importantes inventions — attribuées à tort à des plagiaires —

méritent d'être remises en lumière, doivent leur être équitablement restituées.

Mais de ce qui précède, la conclusion naturelle est que les frères Grégoire furent seulement les imitateurs de Jacques-Alexandre Bonvallet et de Fidèle-Amant Bonvallet, son fils, qui continua à exploiter son invention de la peinture sur velours à partir de 1806. PIERRE.

—

A quelle date exacte ont paru les premières lithographies (T.G.XXXIII; LXIV, 371, 460, 650). — Le *Figaro illustré* a consacré son numéro de novembre dernier à l'histoire de la lithographie en France, des origines à 1870. C'est M. François Courboin, conservateur du département des Estampes à la Nationale, qui a rédigé ce numéro.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Un médaillon de Rouget de Lisle, par David d'Angers (LXIV, 234, 305, 693). — Me permettra-t-on, parlant *pro domo*, de compléter l'excellente note de M. Ulric Richard-Desaix ? Dans le numéro du 24 août 1882 de la *Musique populaire*, journal que je dirigeais alors, j'ai reproduit, en tête d'un article sur Rouget de Lisle, à l'occasion de la prochaine érection de sa statue à Lons-le-Saulnier, l'admirable médaillon de David d'Angers, que j'accompagnais de la reproduction du tableau de Pils et de celui, si nerveux et si mouvementé, de Gustave Doré représentant *la Marseillaise*.

Quant à la description de la superbe médaille d'Emile Rogat, devenue, en effet, extrêmement rare et dont je possède aussi un exemplaire à fleur de coin, on peut la préciser encore en ce qui concerne le revers si curieux. En tête se trouve la musique de *la Marseillaise* avec les paroles du premier couplet ; puis les paroles du deuxième et du quatrième sont à gauche, séparées par le faisceau de licteur de celles du troisième et du cinquième, qui sont à droite. Enfin vient, en bas, le sixième et dernier couplet, celui des enfants, naturellement, n'existant pas, comme n'appartenant pas à Rouget. Cette médaille est un pur chef-d'œuvre. ARTHUR POUGIN.

—

Le battement d'ailes des cigales retentissantes (LXIV, 431, 652). — Le grand naturaliste provençal J. H. Fabre décrit très clairement et très minutieusement l'organe de production du son chez les cigales (*Souvenirs entomologiques*, 5e série, ch. XVI). — Et au chap. XVII *in fine* il nous apprend que, pour la durée du chant, sa moyenne est d'environ cinq semaines finissant au milieu de septembre. Comme c'est en même temps la durée de la vie au soleil de la chanteuse, on voit que 4 années de rude besogne sous terre à l'état de larve pour un mois de fête au soleil, c'est dur, et qu'il ne faut pas reprocher à l'insecte adulte son délirant triomphe. Les cymbales, dit justement Fabre, ne seront jamais assez bruyantes pour célébrer de telles félicités si bien gagnées, si éphémères.

Donc, les cigales de Rabelais, comme les nôtres, commencaient à s'enroüer vers le commencement de septembre (Voir *Rabelais*, 3e livre, ch. XLXI et non XLVII comme l'indique à tort Sglpn).

DEHERMANN.

*
* *

Que l'auteur de cette question lise le petit ouvrage intitulé : *Mœurs des insectes*, Paris. Delagrave, par J. H. Fabre, le plus prodigieux, le plus génial observateur qui fut jamais.

Il prendra, je n'en doute pas, à cette lecture un plaisir extrême.

PERTINAX.

—

Calendrier à dater (LXIV, 673). — Sans recourir à l'astronomie transcendante, il suffit de consulter l'*Art de vérifier les dates* pour voir que les indications fournies désignent l'année 1555.

D'HEUZEL.

[Nous avons reçu de nombreuses réponses sur cette question, dont nous analyserons l'essentiel la prochaine fois. Elles donnent la même date].

—

Il n'est pas indispensable d'espérer... auteur de la maxime (LXIV, 480). — Le mot est du Taciturne.

CURIOSUS.

—

Un roman inconnu d'Alex. Dumas (LXII, LXIII). — Volume LXIII, colonne 332, ligne 15, lire « était assiégé par le tyran Oribe » au lieu de « désigné. »

Poésies à rimes renforcées ou brisées (LXIII; LXIV, 31, 76.)

Bon paysan de France,	Aime toujours la terre !
Ne pars point de chez toi !	Dédaigne un vain plaisir,
La ville ou son émoi	— Trop prompte à nous saisir
A plus d'une souffrance !	Apparaît la misère !...
Par la persévérance,	Acquiers le nécessaire
Ton ancêtre avait foi	Dans ce qu'on peut choisir
Au terroir sans effroi ;	Pour charmer son loisir
Il y trouva l'aisance,	Avec le savoir-faire.
La Mutualité,	Qui veille au sol natal,
Par son activité	Grossit le capital,
Salutaire au village,	Assure l'abondance,
Lui procure un trésor ;	Maintient la paix des champs,
Car son heureux passage	Aide à la prévoyance,
Fait vivre un âge d'or !...	Au poète, à ses chants !...

ALEXANDRE REY.

—

Jacobines : nom des fenêtres (LXIV, 626). — Il n'y a pas de doute : les fenêtres jacobines étaient les fenêtres à tabatières, dites Guillotines. J. G. BORD.

—

En Poste (LXIV, 673). — Oui, dans la carrière de tous les pays, on emploie, en français, le terme « en poste ». Je ne vois pas comment on pourrait dire autrement sans recourir à une longue périphrase. M. P.

—

Le mot rastaquouère (T. G. 653, LXIII ; LXIV, 173, 371, 420). — Dans les pays du Plata, je peux assurer qu'on ne connaît pas de mot « rascacuero », « rasencuero », ou « raspacuero » ; nous utilisons certainement le mot « Rastaquoère » dans le même sens qu'à Paris. Mais en vérité, pour nous c'est un mot d'origine française et intraduisible. D'abord « rastar » ne veut rien dire en espagnol, « traîner » se traduit par « arrastrar ». Puis M. B.-F., fait erreur en disant que les éleveurs argentins ont fait des fortunes colossales en vendant les cuirs de leurs troupeaux. Sans doute, les cuirs ont été toujours un important article d'exportation, mais de là à leur at-

tribuer l'origine des grandes fortunes argentines, c'est trop vouloir dire

AMERICA.

—

Ustensile. (Emploi singulier du mot) (XLVIII, 280, 432, 480, 540, 657, 712 ; LXIV, 703). — Voilà la référence que, dans le numéro du 30 novembre dernier, sous la rubrique « Ustensile », paraissait souhaiter l'ophélète qui signe Dont Care. MARGEVILLE.

Même réponse : P. CORDIER.

—

Le mot « corde » au théâtre (LXIV, 580). — Il est exact, en effet, que le mot corde est proscrit sur la scène, et que les machinistes mettent à l'amende celui d'entre eux qui l'emploie.

Cette tradition vient de ce que tous les cordages, (et ils sont extrêmement nombreux) qui servent à la manœuvre et à l'installation des décors ont un nom qui leur est propre.

C'est « un fil » — un « filin » — une « commande » une « guinde », etc. etc. . Employer pour désigner un de ces cordages à usage déterminé le mot corde, c'est faire preuve d'ignorance et c'est pour cela que la tradition veut que le novice ou celui qui s'oublie paie l'amende pour son ignorance.

Cette explication m'a été donnée par un chef machiniste de théâtre qui exerce depuis trente ans.

PAMPHILE.

*
* *

Sans répondre à la question en ce qu'elle concerne le théâtre, vu mon incompétence, je me borne à établir que les mêmes prohibitions et amende étaient et sont peut-être encore en usage dans la marine où il est convenu entre marins qu'il n'y a pas de « corde » à bord, mais bien des filins, grelins, haussières, garcettes, etc. La seule corde portant ce nom, m'a dit un vieux loup de mer, est celle servant à sonner la cloche du bord, et un terrien profane s'exposerait à ce que les matelots se gaussent de lui s'il se servait mal à propos de ce terme.

UN VIEUX NANTAIS.

—

Chim chim, choum choum (LXIV, 580). Dans un grand ouvrage in-folio, illustré, traduit en français, de la relation d'une mission envoyée en Chine par le

gouvernement des Provinces Unies, ouvrage qui fut envoyé à Colbert, et au sujet duquel j'ai posé à l'*Intermédiaire* une question, dont la réponse m'apprit que cette traduction existe à la Bibliothèque nationale — j'ai lu jadis un fragment ayant pour sujet la différence profonde entre les coutumes chinoises et les coutumes européennes, lequel fragment fait remarquer entre autres détails que les Chinois, lorsqu'ils se saluent, relèvent et rabaissent trois fois les manches de leur robe en criant çin-çin, « ce qui », dit l'auteur, n'est point usité en notre Europe. « Ajoutons que, d'après le même ouvrage, les Chinois s'étonnent grandement de voir les Européens recueillir les mucosités de leurs narines dans des linges, qu'ils serrent ensuite précieusement dans leurs pochettes. » V. A. T.

—

Usage du carrosse (LXIV, 192, 324, 510). — Voir dans les *Variétés Historiques, physiques et littéraires*. Paris, 1752, t. II, première partie pp. 81 à 96, l'article sur « l'Ancienneté des carrosses »; on y trouvera des renseignements intéressants.

F. JACOTOT.

—

Jeu du loto Dauphin (LXIV, 580) — Le jeu du loto Dauphin est le même que le loto ordinaire : voici l'historique de cet agréable passe temps :

Pour varier la monotonie de ce jeu, on imagina, sous l'ancien régime, de rendre la poule un peu plus forte, afin de pouvoir payer aussi les premiers (ambe), (terne), (quaterne [illegible] ou tel car[illegible], c'est ce que l'on appel[illegible] [illegible]-Dauphin) ; ce jeu s'étant introduit à la Cour de Louis XVI pour distraire l'enfance du jeune héritier.

Ce n'est pas le seul honneur qu'il y ait reçu sous la Restauration ; la duchesse d'Angoulême y retrouvant sans doute un souvenir de ses premières et heureuses années, en fit le jeu habituel de sa petite Cour.

Aussi M. de Ségur fit-il, contre ce jeu, cette charmante boutade qu'on a retenue :

Le loto quoi que l'on dise,
Sera fort longtemps en crédit ;
C'est l'excuse de la bêtise,
Et le repos des gens d'esprit.
Ce jeu, vraiment philosophique,
Met tout le monde de niveau ;
L'amour-propre si despotique
Dépose son sceptre au loto.

P. CORMAN.

* * *

Ce jeu fut créé, dit-on, pour le fils de Louis XVI. Je connais un exemplaire très rare qui a en plus une *dauphine*. Avant de commencer le jeu, chacun plante au hasard les fiches de couleur, le dauphin et le ballon. On détermine que le Dauphin touchera 8, 10 ou 12 (au choix) et le ballon, 6, 8 ou 10, quand sortira le numéro sur lequel ils sont fichés. Le quine se paiera 4, le quaterne 3, le terne 2, l'amble 1. Un des joueurs distribue en paiement des jetons au fur et à mesure que les autres annoncent : terne ! mon dauphin ! etc. — Les rondelles s'enfilent dans les fiches de leur couleur correspondante quand sortent les numéros sur lesquelles celles-ci ont été plantées ; l'amble, le terne etc... ne sont constitués que par la même couleur.

Quand tous les numéros, tirés du sac et appelés comme au loto ordinaire, ont été épuisés, les joueurs comptent leurs jetons ; celui qui en a le plus a gagné.

PETRACORENSIS.

—

Les morts vivants (LXII ; LXIII ; LXIV 562). — Cette fois Ziem est bien mort et enterré. Il faut recueillir pour la postérité cette lettre adressée quelque temps avant, au peintre Guillemet, dans laquelle Ziem demande à sa femme de protester contre son enterrement prématuré.

Ch[illegible]

Je [illegible] [illegible]taires pour la santé de mon [illegible]. Il ne peut le faire lui-même, ne sachant pas qu'il a été si cavalièrement enterré par les journaux. Comme je lui en fais chaque jour la lecture, j'ai pu le lui cacher craignant pour lui l'émotion qu'il en pourrait ressentir. Bientôt, je l'espère, il pourra reprendre ses promenades habituelles : ses jambes sont guéries, mais il est encore faible, vu sa longue immobilité.

Recevez, monsieur l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. ZIEM.

—

Survie de la pudeur chez la femme, d'après Pline (LXIII ; LXIV, 272) — Le cadavre d'une femme noyée flottant sur le ventre pour cacher sa pudeur posthume, me semble une pure plaisanterie.

Au point de vue physique c'est tout le contraire qui se passe.

Quand un corps humain est immergé dans l'eau pendant quelque temps, les gaz de la décomposition des tissus s'accumulent dans la poitrine et dans les intestins et augmentant la surface du ventre et de l'estomac, le corps remonte — à la surface de l'eau — mais les densités des chairs et des os étant inégales, le poids des os de la colonne vertébrale l'emporte et les corps nagent sur le dos. C'est pourquoi on trouve toujours les noyés dans cette position, et surtout les femmes qui ont la gorge plus charnue que les hommes Il serait facile de contrôler le fait dans les rapports de la Morgue.

E. RUDIT.

—

Qui a inventé l'hélice ? (LXIII, 6, 387, 483 ; LXIV, 508). — Charles Dallery, né en 1754 à Amiens, inventa sûrement avant Sauvage l'hélice et surtout son application, puisque, le 29 mars 1803, il prit un brevet pour la chaudière tubulaire et un brevet pour l'hélice.

B.—F.

—

Les mangeurs d'argile (LXIII ; LXIV, 177, 558). — J'ai lu, il y a bien des années, je ne sais plus dans quel ouvrage de minéralogie, qu'il y avait en Autriche, (en Styrie, si je m'en souviens bien), une population de mineurs qui mangeaient de l'argile légèrement arséniquée de leur mine, et que leur longue habitude d'absorber ce poison raréfié, non seulement ne nuisait pas à leur santé, mais contribuait même à la fortifier.

LÉON SYLVESTRE.

* * *

Le docteur Bougon demande pourquoi certaines personnes mangent de la terre, et quel est le sentiment qui les fait agir. A mon avis et d'après une observation ils sont de deux sortes : 1° pour se remplir et se lester l'estomac ; 2° pour se guérir des maux d'estomac. Voici sur quoi je base mon raisonnement :

On sait que pendant les hivers rudes les loups mangent de la terre. J'en ai vu en 1875 des traces dans la forêt de Moulière en Poitou. C'était de la terre glaise.

Les chiens sont souvent géophages. J'avais un petit bull terrier nommé Toc qui, atteint du ver solitaire, mangeait tous les jours des quantités de terre glaise. J'en parlai a mon vétérinaire qui me dit que cet animal souffrait de l'estomac, que la maladie des chiens mangeurs de terre glaise était bien connue. Dans ces conditions, l'excellent docteur Bougon trouverait des renseignements précis à l'Ecole d'Alfort.

E. RUDIT.

—

Réceptions au lit (LX ; LXIII ; LXIV, 467, 566, 610) — Nombre de réponses toutes plus intéressantes les unes que les autres ont été faites à ma question. A présent, je demanderai : quand ces réceptions furent-elles inaugurées et quand prirent-elles fin ? Il ne semble pas que les femmes aient reçu des visites au lit sous François Ier ni même sous Henri IV Et sous Louis XVI cet usage ne semble plus subsister, du moins dans la jeune génération ? Je crois pourtant sans en être bien certain, que madame de Montesson avait conservé cette ancienne mode, après la Révolution.

C. DE LA BENOTTE.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Le général Trochu et les socialistes en 1849. — La lettre suivante — qui appartient aux dossiers de M. Noël Charavay, — est de Trochu, alors aide de camp. Elle dénonce la propagande socialiste dans l'armée en 1849, où d'ailleurs Trochu ne craindra pas lui-même d'introduire la politique par un esprit de fraude, qui ne gênera nullement son ascension.

Lyon, 23 avril 1849.

Armée des Alpes
Le maréchal de France
Commandant
en chef

Monsieur,

M. le Maréchal me charge de répondre à la lettre, pleine de sentimens de patriotisme, et pleine aussi de bons sentiment pour lui, que vous lui avez adressée le 13 avril.

Il fait droit au désir que vous lui exprimez, en vous envoyant par la poste, la petite brochure intitulée : *Les socialistes et le travail en commun* — qui a été bien accueillie à Lyon et ailleurs. Il y joint un petit opuscule : *Veillées d'une chaumière de la Vendée*, destiné au peuple et à l'armée et beaucoup plus à la portée de cette catégorie de lecteurs que le précédent.

M. le Maréchal ne s'étonne pas des efforts que font nos factieux pour entraîner au club

et compromettre les soldats de la garnison de Marseille. A Lyon, ardent foyer de socialisme et de passion révolutionnaires, ils ne s'épargnent pas à cette œuvre détestable de démoralisation de l'armée. Comme à Marseille, les bons citoyens ont été et sont très préoccupés. Des sous-officiers, des soldats avaient sous l'uniforme, paradé dans des banquets socialistes. Nous avons été au fond des choses et nous avons constaté que les orateurs militaires n'étaient autre que des libérés de l'année dernière et des années précédentes, lesquels s'étaient faits mauvais citoyens, après avoir été mauvais soldats, nous en avons même arrêté quelques-uns.

Le socialisme exploite évidemment l'uniforme acheté chez le marchand de vieux habits. Ces parades produisent un effet favorable à son odieuse propagande et effraient les honnêtes gens. N'est-ce pas déjà un grand mal que le public et l'armée puissent croire à l'existence du mal, alors même qu'il n'est pas ?

Et puis, il n'est pas douteux que nos mauvais sujets n'aient été (ailleurs). Nous ne nous le dissimulons pas et nous en faisons bonne justice, toutes les fois que nous pouvons les saisir.

En somme, il y a du mal, mais il n'y en a pas autant qu'on le dit et je suis assuré que, de nouvelles journées de juin survenant, l'armée fera énergiquement son devoir. Comme vous le dites d'ailleurs, une bonne loi sur la Presse qu'il appartient à l'assemblée législative de faire, voudra sauvegarder, il faut l'espérer, ses grands intérêts.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef d'escadron, aide de camp,
J. Trochu.

—

La chute de l'Empire au 4 septembre 1870, aurait-elle été prédite en 1810 ?. — Le 6 octobre 1810, *Lajoux* instituteur et secrétaire de la mairie de Mussy-la-Ville, dans le Luxembourg formant alors le département des Forêts, envoyait au préfet, pour être transmis au Ministre de l'Intérieur, un mémoire de sa composition « concernant la durée du glorieux règne de Napoléon établie au moyen de l'Astrologie. »

Le préfet, Jourdan, s'acquitta de la commission, mais au lieu d'adresser le cahier à M. de Montalivet, il l'envoya au comte Réal conseiller d'État chargé du 1er arrondissement de la Police générale avec cette lettre :

Je suis honteux pour mon département de la transmission ci-jointe Mais il m'a semblé que les actes de démence qui se rapportent à notre grand Empereur, devaient vous être signalés.

Ce mémoire, après un préambule amphigourique sur l'*Astrologie* dans l'antiquité et les bienfaits de cette science, aborde enfin à la page 4, l'horoscope de Napoléon.

J'ai, dit le moderne Nostrodamus, rapproché l'époque et le lieu de votre naissance, eu égard au signe que la planète dominante occupait ; j'ai trouvé que Mercure était le significateur de vos premières années, que Mars, Jupiter et le Soleil vous comblaient de bienfaits pendant votre vie au mépris du vieux et méchant Saturne qui dansson aspect terminé en longue ascension regardait des étoiles fixes afin d'exciter les cieux contre vous, mais le cœur du Lion voulant se déclarer en faveur de vos significateurs bienfaisants a rendu toutes les significations de Saturne inutiles par son ascendance . . .

. . . .

Il est aussi certain qu'il est vrai, que le peuple valeureux que vous gouvernez si sagement a été victime des séditions et cruautés à cause des étoiles fixes et martiales qui ont parcouru les premiers degrés et premières parties du Lion etc., en l'an 1789.

Pour remonter au point qui fait l'objet de mon travail je n'ai eu en cela, Sire, que l'avancement de votre empire qui s'est très heureusement etabli sous l'élévation de Jupiter et des étoiles fixes qui lui étaient d'un bon aspect.

Votre règne doit, de successions en successions, durer suivant la rencontre des astres et la volonté du Très Haut jusqu'au mois de septembre avant l'année 2000 expirée dans de grands troubles. En ce temps, le peuple, mû par un mouvement planétaire, opérera une grande révolution et se trouvera plongé dans de grands maux qui ne finiront que par l'entremise de l'un de vos nobles descendants, qui aidé du secours de la divine Providence restera le vainqueur glorieux d'un bien vaste empire, durant mille ans environ...

Faut-il voir là, avec infiniment de bonne volonté, la chute du successeur de Napoléon Ier le *4 septembre* 1870 ? et les temps troublés de révolution endémique que nous traversons... Faut-il encore y voir l'avenir.

En publiant cet horoscope, nous n'avons d'autre prétention que celle d'alimenter la curiosité des lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Léonce Grasilier.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Décembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1313 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Poste d'un sou. — Voltaire écrit au comte d'Argental le 27 octobre 1760 :

Il m'a écrit ce Lemierre, mais où est sa demeure, je n'en sais rien. Je prends la liberté de joindre ici ma réponse et de vous supplier de la lui faire tenir par la poste d'un sou.

Qu'était-ce que la poste d'un sou en 1760 ? Léo Claretie.

—

Une copie du plan de tapisserie. — Dans un *Mémoire à la Commission du Vieux Paris sur l'origine exclusivement française de l'ancien Hôtel de Ville de Paris réédifié après l'incendie de 1871*, M. Marius Vachon écrit ce qui suit :

La déclaration de M. Mareuse sur l'exécution de la copie ou « Plan de tapisserie » pour les moines de l'abbaye de Saint-Victor désireux d'avoir un plan spécial des éditions gothiques de la Ville de Paris.

Je désirerais beaucoup connaître quelle est cette « exécution de la copie du Plan de tapisserie pour les moines de Saint-Victor, etc. » et comme je ne suis pas très au courant de ce qui a motivé le *Mémoire* de M. Marius Vachon, ni davantage de ce qui a amené le dire de M. Edgar Mareuse, le distingué cartographe, je m'adresse à l'un et à l'autre, et surtout aux intermédiairistes, demandant à chacun :

Quelle est donc la copie du plan de tapisserie exécutée pour les moines de l'abbaye de Saint-Victor ?

Nothing.

—

Les projets de couronnement de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile. — Dans une étude récemment publiée par le *Bulletin de la Société historique du VIIIe arrondissement*, et relative aux projets de couronnement de l'Arc-de-Triomphe, M. Emile Le Senne a analysé ou reproduit les projets de Barre, Barye, Blouet, Bargron, Chalgrin, Chardigny, Chauvin, David d'Angers, Falguière, Farcy, Goust, Huyot, de Paudet, Elias Robert, Rude et Seurre.

Existe-t-il, à la connaissance des intermédiairistes, des projets de couronnement émanant d'autres artistes que ceux qui viennent d'être cités ? R.

—

Ministre protecteur d'un gouverneur de Strasbourg en 1780. — Je trouve dans une lettre datée de février 1780 le paragraphe suivant :

« On assure ici, que M. des G... (alors gouverneur de Strasbourg) va avoir le commandement de la province du Lyonnais ; que c'est une nièce, maîtresse du ministre, qui le lui procure... »

De quel ministre s'agit-il ? De Maurepas, probablement, alors premier ministre. Quel était le nom de cette maîtresse, si pleine de sollicitude pour son oncle ?

JOSEPH BALLOFFET.

—

Exhumation pour extraire un cœur. — Dans les dossiers de la Préfecture de police, on trouve ce curieux document à la date du 4 germinal an XI :

Procès-verbal par le Commissaire de Police de la Division *de l'Ouest*, d'exhumation et de réinhumation, à la requête du Cn Guichard, Membe Corps législatif, de la Dame Anne Nicole Corvisard, sa belle-mère, et feme de (?) Robert Desmaisons juge au Tribunal Criminel de la Seine, inhumée le 28 pluviôse dernier dans une fosse particulière, au cimetière de Vaugirard à l'effet d'en extraire le cœur pour le conserver dans sa famille.

En connaît on d'autres ?

L. G.

—

Mlle Lejars, groupe de Pradier. — Le groupe équestre de Pradier, qui décorait le fronton du Cirque des Champs-Elysées, et représentait Mlle Lejars sur le cheval *Thisbé*, a été vendu en 1908 à un sportsman.

Cette œuvre charmante ornerait son haras ?

Quel est le nom de l'heureux possesseur et où se trouve le dit haras ?

L. L.

—

Famille Gandonnière ou de la G. — On cherche ce qui peut se savoir sur une famille du Poitou qui porta ce nom et donna, croit-on, un général aux armées du temps de la Révolution. L. O.

—

Les lieux dits de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. — Je désirerais savoir s'il a paru un livre ou une étude sur les lieux dits de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. A. CALLET.

—

Beaumont. — Marie-Louise-Antoinette-Hippolyte-Madeleine et Gabrielle-Sophie-Marie Louise de Beaumont ont obtenu des brevets de chanoinesses en 1779. De qui sont-elles filles ? Que sait-on sur elles ? D. A.

—

Cambis. — Brigitte et Claire-Melchiore de Cambis ont obtenu des brevets en 1780 et 1783. Mêmes questions. D. A.

—

Général baron Clouet. — On désirerait avoir des renseignements sur un général baron Clouet, dont le fils épousa, en 1851, Mlle Pichot de la Grasserie On désirerait particulièrement connaître son pays d'origine, ses prénoms et les dates de sa naissance, de son décès, de sa promotion au grade de général et de la création de son titre de baron. LASCOMBES.

—

Plate-tombe dans l'église d'Abbéville-la-Rivière, canton de Méréville, Seine-et-Oise. — Voici l'inscription en grandes onciales qu'on y lit :

Ici gist Monseigneur Raou de Ionei iadis Chevalier qui trespassa an M CCC et IX ou mois d'Octovvre la velle..... Sainct-Lucas ici gist Madame I S A I V... sa fame qui trespassa l'an de grace M CCC et....

Il existe encore à Abbéville un lieu appelé Joannet que l'on trouve écrit de différentes façons :

Joanet, Joanès, Jouanet, Johannet.

Connait-on antérieurement au XIVe siècle et ensuite aux XVe et XVIe siècles une famille portant ce nom ?

Les armoiries de l'écu du Chevalier sont sujettes à deux interprétations sont-elles composées d'annelets ou de vires, avec une bande ou bande coticée, à cause des traits bordant ces pièces ?

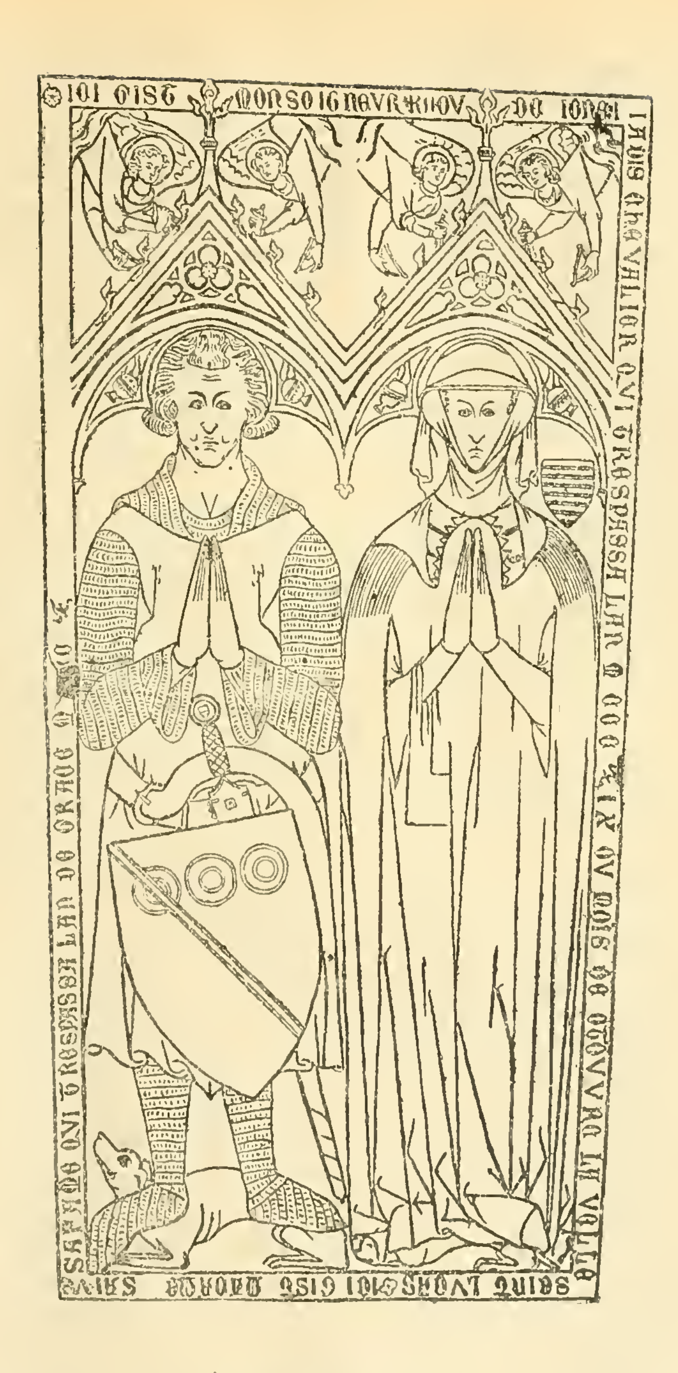
Connait-on dans le courant des siècles ces armoiries avec leurs métaux et leurs émaux ?

Ainsi que le nom et les armoiries avec leurs émaux et métaux de la femme de Raou de Ionei ?

Monsieur Max Legrand a fait une étude très serrée de cette plate-tombe dans les *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gatinais*, année 1905, et c'est après avoir lu avec intérêt cette étude que je pose les questions ci-dessus à mes érudits confrères.

Je remercie à l'avance de toute communication sur cette plate-tombe qui m'intéresse particulièrement.

DANIEL DE GELOUX.



PIERRE TOMBALE

Eglise d'Abbéville-la-Rivière

Famille du Vernet du Plessis. — Je serais reconnaissant aux intermédiairistes qui pourraient me donner ou m'indiquer où je trouverai des renseignements généalogiques sur la famille « du Vernet du Plessis » dont plusieurs de ses membres firent partie, comme Ecuyers, des Ecuries du Roi.

1° ..... du Vernet du Plessis qui mit le roi Louis XIV à cheval, fut marié à la sœur de M. l'Abbé de Sainte-Beuve et mourut en 1906, à l'âge de 76 ans.

2° Pierre du Vernet du Plessis.

3° Robert du Vernet.

4° ..... du Vernet de la Vallée de Caen.

5° ..... du Vernet de la Vallée, fils du précédent.

6° Valentin du Vernet de Rocquefort.

7° Valentin du Vernet de Rocquefort de Neuville, fils du précédent et neveu de du Vernet de la Vallée de Caen, mort vers le mois d'octobre 1718.

8° Daniel François du Vernet de Rocquefort.

Tous vivaient dans la 2e partie du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

H. C.

—

Fumel. — Louise-Michel-Elisabeth de Fumel a obtenu un brevet de chanoinesse en 1773. De qui est-elle fille ? Que sait-on sur elle ?

D A.

—

Hugo de Fontanellis, chevalier banneret de Touraine. — André Duchesne cite Hugo de Fontanellis comme l'un des 55 chevaliers bannerets tourangeaux créés en 1215 par Philippe-Auguste. — J.-L. Chalmel, de Tours, confirme son dire et ajoute qu'il « eût été plus correct d'écrire *de Fontanis*, ainsi que le portent tous les anciens titres... » ; il traduit ce nom par H. D. de Fontaines.

Enfin, d'une liste des cinquante-cinq chevaliers et de leurs blasons, liste publiée par la société archéologique de Touraine en 1858, je tire ces lignes :

Hugues de Fontenailles — *Hugo de Fontanellis, alias de Fontenellis* — seigneur du fief de ce nom dans la paroisse de Louestault... porte ; trois fleurs de lys posées deux et une ; au contre-sceau, un écu chargé de trois fusées, posées de fasce, et surmonté d'un lambel à deux pendants.

En définitive, faut-il traduire par H. de Fontaines ou par H. de Fontenailles ?

DE COURLOUZE.

—

Le capitaine de La Pérouse en Provence. — Vers 1741, à Entrevaux-de-Provence, il y avait une garnison composée d'une compagnie de vétérans dont M. de la Pérouse était capitaine. Pourrais-je obtenir quelques renseignements sur cet officier ?

A. M.

—

Elisabeth de Lecluse, dite de Mereüil. — Où trouverais-je des renseignements sur Edme Elisabeth de Lecluse, dite de Mereüil, qui était, en 1717, fille des chœurs à l'Opéra ? Elle était née à Paris le 1er avril 1696.

R. B.

—

Le poète Dugayverger. — Le Recueil des plus excellens vers satyriques de ce temps, 1617, renferme neuf poésies dn sieur Dugayverger, dans l'une d'elles il dit expressément qu'il habite la Brie :

Puisque vous mesprisez les eaux
De nostre Brie et ses ruisseaux.

Dugayverger est-il le nom d'une terre ? Si oui, je n'ai trouvé dans aucun dictionnaire géographique un village de ce nom. Un intermédiairiste briard, bien au courant de la géographie de cette ancienne province, pourrait peut-être me fixer à ce sujet.

LACH.

—

Lhuillier (Jérôme), ou Luillier, procureur général à la Chambre des Comptes. — Je n avais pu découvrir jusqu'ici à comment avait débuté Jérôme Luillier, qui eut pour fils François (le père de Chapelle), compagnon de débauche de Des Barreaux. Ce Jérôme Lhuillier dont Tallemant des Réaux nous a dépeint les mœurs en traits cruels, a été un grand magistrat d'une rare indépendance. Je l'identifie aujourd'hui, avec une presque certitude, en Jérôme Luillier, élu docteur régent de l'Université d'Orléans en 1588, après une lutte qui le rendit célèbre, soutenue contre Raoul Fornier, fils aîné de Guillaume Fornier, dont on a dit qu'il avait recueilli le droit romain comme un fief de famille.

Les deux compétiteurs, suivant M. Bimbenet, étaient dignes l'un de l'autre, et si Luillier ne l'emporta pas, l'Université d'Orléans lui donna une marque de sa haute estime en lui promettant qu'il remplirait la première chaire qui viendrait à

vaquer, et, chose assez singulière, en lui accordant la moitié du traitement de son concurrent plus heureux.

On raconte que Cujas ayant assisté à quelques-unes de ses leçons, s'écria que Jérôme Luillier était un soleil levant dont la lumière enflammerait toute l'Europe à son couchant

Notre Jérôme Luillier, l'ami du président Des Barreaux, fut un instant maitre des requêtes en 1605, procureur général à la Chambre des Comptes le 20 décembre 1606, maitre des comptes le 29 janvier 1619, et il mourut en 1633, date à laquelle son fils François lui succéda dans cette charge.

Rien ne s'oppose à ce que ce Jérôme Luillier soit le même que le docteur régent de l'Université d'Orléans en 1588, d'autant que l'on indique comme année de la mort de ce dernier, également 1633. Enfin le président des Barreaux était aussi d'Orléans, ce qui expliquerait leur intimité.

Ai-je raison comme je le crois ? Si j'ai tort, je serai très reconnaissant à un intermédiairiste compétent de me le dire. Je dois reconnaître que je suis seul jusqu'ici à identifier ces deux Luillier en un même personnage ; mais les biographes qui se sont occupés du docteur-régent de l'Université d'Orléans restent muets sur sa vie à partir de 1590 jusqu'à sa mort en 1633.

LACH.

—

René de Longueil, marquis de Maisons. — On trouve à la Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Œuvre de Philippe de Champagne, vol. CC 54, un portrait gravé par Morin de « M. René de Longueil, chevalier, seigneur de Maisons et Président à mortier. » Au bas est écrit : « Ph. Champagne pinx. »

Pourrait-on dire : 1° dans quelle forme serait cataloguée l'œuvre de Philippe de Champagne ; 2° si ce portrait de René de Longueil, marquis de Maisons, qui fit construire par Mansard le magnifique Château de Maisons, s'y trouve mentionné ; 3° où se trouve ce tableau original de Ph. de Champagne ?

A. F.

—

Mayon de Montanclos. — Peut-on me renseigner sur cette famille ? A-t-elle encore aujourd'hui des représentants ? Un intermédiairiste possède-t-il, dans sa bibliothèque, les *Œuvres de Mme de Montanclos*, 1791, 2 vol. in-8, qui ne se trouvent pas à la Bibliothèque Nationale ?

FLACDAL.

—

Famille Paisant — M. Lentaigne, garde général des prisons de Dublin, a entretenu avec un de ses parents, qui habitait à Caen, en Normandie, une correspondance relative à des recherches généalogiques concernant leur famille.

Bien des papiers de famille ont disparu à la suite et en conséquence de la révocation de l'édit de Nantes.

Deux lettres de M. Lentaigne ont surtout attiré mon attention, descendant moi même de la famille Paisant.

Dans la première, M. Lentaigne demande la production des armes de la famille Paisant, dont il descend ; elles lui sont nécessaires pour être nommé baronnet ; il a toutes les autres armes de sa famille ; il ne lui manque que les armes de la famille Paisant.

Dans la seconde, M. Lentaigne remercie son cousin et lui fait savoir qu'il est devenu baronnet.

Les armes de la famille Paisant ont donc été produites.

Quelles sont les armes de la famille Paisant ?

M. John-François-Nicholas Lentaigne, garde général des prisons de Dublin, est né à Dublin le 21 juin 1803, du mariage de Benjamin Lentaigne et de Mary-Thérésa O'neill ; il a épousé Mary Magan à Ernoé (comté de Westmeath), le 13 septembre 1841 ; il a eu de ce mariage onze enfants dont le 1er est né le 9 août 1842 et la dernière le 14 octobre 1858.

Le chef de la famille devrait être aujourd'hui M. Francis John-James Bagot Lentaigne né à Tallaght près Dublin le 27 mars 1846 ; le fils né en 1842 étant décédé à Dublin le 24 février 1855.

La famille Lentaigne — d'après un tableau que j'ai sous les yeux, certifié par le roi d'armes d'Irlande, — a de nombreux représentants en Normandie, et notamment dans le Calvados ; d'après ce document la famille Lentaigne est alliée aux Logivière, Lehot du Ferrage, Chaumontel, Le Jolis de Villiers, Le Vannier des Vauviers, Paisant de Beaudrovet, de Cussy, de Corday, de Pracontal, Conseil, Lecesne, Lepage, Buot de Lépine, etc. Mme Lentaigne, née Mary Magan, des-

cend de Henry Trois, roi d'Angleterre en 1207.

Je souhaite que l'un des descendants de M. John Lentaigne puisse me fournir le renseignement demandé. BEAUJOUR.

—

Pic (Ulysse). — Sur ce journaliste de la seconde moitié du XIXe siècle dont nous possédons quelques lettres, où pourrait-on trouver des renseignements bio-bibliographiques ? L. C.

—

La princesse de Rohan-Soubise. — Pourrait-on indiquer le nom de la princesse de Rohan-Soubise, fille d'un seigneur d'Annonay, qui, après avoir figuré, pendant quelque temps, à la Cour de France, à l'époque de la jeunesse de Louis XIV, devint une de ses favorites — faveur qui dura peu, paraît-il — car elle fut brusquement renvoyée dans ses terres à Annonay.

A quelle époque était-elle à la Cour ?

Dans quel ouvrage — mémoires de l'époque ou ouvrage postérieur — peut-on trouver des détails sur cette personne ?
ANNONAY.

—

Madame Thomas. — Madame Thomas « pensionnaire par lettre de cachet » au couvent de la Madeleine de la Flèche, y mourut en 1766. Saurait-on ce qu'était cette dame ? LOUIS CALENDINI.

—

Sceau à identifier : tour castillée. — Un sceau matrice en bronze très bien conservé porte un écu d'*hermines à une tour castillée de...* Contour. Légende très lisible. S. DONE. RAQVC. Les caractères paraissent du XIIIe siècle. Un aimable collaborateur pourrait peut-être identifier ce sceau. MARTELLIÈRE.

—

Hugo : « Légende des siècles » : Une distraction du poète. — Dans un poème de la LÉGENDE DES SIÈCLES, et non des moins célèbres : *Première rencontre du Christ avec le tombeau*, se trouvent deux vers qui m'ont toujours laissé rêveur. Les voici :

Or, de Jérusalem où Salomon mit l'arche,
Pour gagner Béthanie, il faut trois jours de [marche.

Un poète, assurément, n'est pas tenu d'avoir visité tous les pays dont il parle ; il peut cependant, il doit même, se renseigner, s'appelât-il Victor Hugo. Béthanie est à Jérusalem ce qu'Auteuil est à Paris, et, à moins que ma mémoire ne me joue un mauvais tour, il me souvient d'avoir jadis, au temps de ma jeunesse, fait la route en moins d'une heure. Nous voilà loin des trois jours de marche !

Je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien savoir : 1° Comment Victor Hugo a pu commettre une telle erreur, qui passera difficilement pour une licence poétique ; — 2° Si cette erreur a déjà été relevée. JEAN SIGAUX.

—

Kaleksire-Kalékairi. — Y a-t-il, outre le rapport homophonique des mots, un rapport quelconque à établir entre ces deux noms, qui sont : 1° celui d'un acteur autrefois applaudi sur les théâtres du boulevard, notamment aux Variétés, je crois ; 2° celui de la petite suivante de Barberine, dans la fantaisie de Musset ?

Est-ce Musset qui a pris le nom de l'acteur pour son personnage, en l'exotisant, en l'orientalisant un peu ? Ou est-ce l'acteur qui a trouvé de son goût ce pseudonyme bizarre et ingénieux ? Ou le hasard seul est-il responsable de tout ?

Ces amusettes là auront leur importance, le jour où quelqu'un aura l'idée de traiter cette question, encore mal étudiée : « Comment se créent, s'imaginent ou se trouvent les noms fictifs du théâtre et du roman ? » DORSODURO.

—

Tout-Pourri. — M. Truffier, de la Comédie Française, revendiquait dernièrement la paternité de l'expression « Tout-Pourri » (pour « Tout-Paris »). Pourrais-je savoir à quelle époque elle remonte ? Il me semble avoir lu cet à peu près vengeur vers 1900, pas avant.
LORENTZ-WEILL.

—

« Je suis l'oseille ». — Un récent article du *Gaulois*, attribue à François Coppée et Armand d'Artois, qui le firent chanter dans leur comédie *Le Petit Marquis*, (Odéon 1874), le couplet bien connu :

Je suis l'oseille...

L'article du *Gaulois* ajoute : cela se chantait sur l'air d'*Adélaïde*.

Il me semble que le couplet est bien antérieur et se chantait sur l'air de *Bouton de rose*. Qui voudra bien me renseigner ?
E. H.

Réponses

—

Actes de l'état civil de Louis XIII (LXII ; LXIII, 501, 787). — M. César Birotteau se scandalise que Louis XIII n'ait été baptisé qu'a 5 ans.

C'est en effet à 5 ans que le jeune Dauphin a participé aux cérémonies solennelles du baptême, ce qui lui permit de répondre lui-même aux questions posées habituellement aux parrain et marraine. Mais il avait reçu le sacrement de baptême dès sa naissance par l'ondoiement.

L'ondoiement a lieu, non seulement quand l'enfant est en danger de mort, mais encore, avec une permission, maintenant plus rarement accordée que par le passé, provoquée par l'absence du parrain ou de la marraine. Pour les princes et princesses, l'ondoiement était à peu près de règle, afin de permettre à tous les personnages invités de venir à la cérémonie solennelle à laquelle la mère pouvait assister. A. E.

—

Campagnes de Vendôme en Italie (1702-1706) (LXIII, 298) — Le Journal *La Sarthe*, du 17 novembre, annonce que le mobilier du château de la Davière, en Courcemont, naguère aux mains des châtelains de Ballon, a été vendu aux enchères par le ministère de Mº Ragot, notaire à Beaufay, (3-17 décembre).

Notre confrère Urbain Deschartes n'apprendra pas sans intérêt que les lundi 12 et mardi 13 décembre ont été mis aux enchères *la Bibliothèque* (plus de 4.000 vol.) et de *nombreux mémoires de toutes les époques*, etc, etc. Ce sont donc les archives de la Davière qui ont été vendues : or elles renferment précisément le *ms. des Campagnes de Vendôme en Italie*, 1702-1706, dont s'inquiétait, à bon escient, notre confrère quand il posait sa question en mars dernier.

J'ajouterai que ce ms. n'est pas le seul document précieux renfermé (s'y trouve-t-il encore ?) dans les Archives dont note confrère très averti pressentait la dilapidation ou la dispersion. Les liquidateurs associés trouveront-ils les nombreuses lettres du héros de *Villa-Viciosa*, du duc de la Feuillade, du cardinal de Forbin-Janson à Vendôme ? celles des agents de la France à Soleure, à Bâle, et qui renseignaient le maréchal sur les affaires d'Allemagne — des lettres inédites de la Bruyère, de Voltaire (Cirey 1736) — la correspondance de Pontchartrain avec Jacques Le Vayer, Intendant du Nivernais et du Bourbonnais (1694-1698) et seigneur de la Davière — une série de lettres de Piron, très précieuses pour l'histoire littéraire de cette époque (1738-1753) etc, etc. Ces documents, originaux précieux, ont été réunis pendant près de deux siècles par les anciens seigneurs de la Davière, savants et lettrés qu'ils étaient — René Le Vayer (1594-1662) successivement Bailly de la Prévôté du Mans, Lieutenant Général du Sénéchal du Mans, Conseiller d'Etat ; Intendant d'Artois — François (1617-1649) Lieutenant Général du Mans — Jacques (1650-1738) conseiller d'Etat, Mº des Requêtes de l'Hôtel, Intendant du Bourbonnais et Nivernais — Jean-Jacques (1678-1740) Conseiller au Parlement de Paris, puis Mº des Requêtes de l'Hôtel, Président au Grand Conseil — Jean François (1712-1764) Conseiller du Roi en tous ses conseils, Mº. des Requêtes honoraire de son Hôtel. — Ce seigneur de Ballon (1762) est l'auteur d'un *Traité sur la possibilité d'un droit unique* (1764) et mourut accidentellement au château de la Davière le 5 juin 1764. — Enfin, Louise-Françoise Le Vayer, comtesse de Sourches (1724-1809) dame de Ballon et de la Davière.

Souhaitons d'apprendre au monde savant que ces précieux documents auront trouvé un asile sûr et définitif au *chartrier du Cogner* qu'enrichit chaque jour notre très aimable et érudit confrère du Mans, M Julien Chappée, qui possède déjà de si nombreux trésors.

P. LE VAYER.

—

Enfants naturels de Louis XV (LXIII, 777, 839 ; LXIV, 246).

Très haute et très puissante demoiselle Agnès-Louise Montreuil (*sic*, sans particule), demoiselle issue de la plus ancienne noblesse de France, suivant les lettres patentes de reconnaissance à elles accordées par Sa Majesté Louis XVI, données à Compiègne au mois d'août 1774, assistée de maître Jean-Michel Delage de Chaillou, écuyer, conseiller du roi, notaire honoraire au Châtelet de Paris... épousa par contrat du 27 novembre 1778, et avec l'agrément du roi et du comte d'Artois,

Gaspard comte d'Arod de Montmelas.

Les biens de la future consistent en 15.000 livres de rente perpétuelle. Sa Majesté, en considération dudit mariage, lui accorda 4.000 livres de pension sur son trésor royal...

(P. de Varax : *La maison d'Arod de Montmelas*, p. 206).

Quelle est l'origine de la future que malgré son nom à allure tout à fait roturière, le contrat de mariage qualifiait de « très haute et très puissante demoiselle issue de la plus ancienne noblesse de France », et que le roi dotait ? Ces détails peu banals, le silence du contrat sur les noms du pèreet de la mère de la mariée, l'absence de tout parent de son côté,tandis qu'il y en avait une foule du côté du mari, m'avaient frappé, et, en supposant d'être sur la piste d'une des bâtardes de la Maison de France (argument qui m'intéresse depuis longtemps) j'avais posé une question à ce sujet à l'*Intermédiaire* (LV, 166 : Mademoiselle Agnès-Louise Montreuil) car je voulais en avoir le cœur net.

Malheureusement cette question est demeurée sans réponse, jusqu'à ce que M. Scohier, en posant la sienne, me permit d'identifier la demoiselle qui m'intéressait, avec l'une de celles qui reçurent des lettres de noblesse en 1774, et qui devaient se rattacher, très probablement à la maison royale, quoique d'une manière illégitime.

La question de M. Scohier me permet aussi de rectifier une assertion fautive de ma part, lorsque j'avais avancé qu'aucun parent de la future n'assistait au contrat, puisque parmi les présents il y a « haute et puissante damoiselle Anne-Louise de la Réalle, damoiselle, amie. » Seulement que cette appellation d'« amie » m'avait alors dérouté, tandis que les autres de « haute et puissante damoiselle » appliquées à un nom que l'on chercherait sans profit dans les nobiliaires, auraient dû me donner l'alerte.

Enfin la question de M. Scohier vient de compléter un renseignement, très sommaire d'ailleurs, que j'avais tiré de Dussieux qui parle (se rapportant aux bâtards de Louis XV) de quatre filles qui furent anoblies par Louis XVI, et qui portèrent des noms de fantaisie (p. 108 et 109 de la 2e édition).

Il en résulte que les quatre demoiselles de M. Scohier n'étaient pas tout à fait inconnues à Dussieux, car il les cite, sans toutefois les nommer, tandis qu'il nomme l'abbé Le Duc (p. 108).

Quoi qu'il en soit,on a déjà vu qui était le mari de Mlle Montreuil, qui la laissa veuve en 1815 ; elle fit son testament le 25 juin 1832, testament qui fut enregistré à Villefranche, le 12 septembre 1837, ce qui permet de conclure qu'à cette dernière date elle devait être décédée depuis peu.

Elle laissa les enfants qui suivent :

1) Louis-Victor, comte d'Arod de Montmelas, né le 24 décembre 1779, mort, sans alliance, au mois de mars 1824.

2) Gaspard-Louis-César d'Arod de Montmelas, né le 5 juin 1781, mort avant le 15 mai 1810, épousa, le 20 mai 1807, Madeleine-Eugénie Martreau de Chatelard, décédée à Nimes 1850, dont une fille unique posthume :

Marguerite-Louise-Blanche d'Arod de Montmelas, née le 15 mai 1810, mariée le 11 février 1838 avec Charles, comte de Tournon-Simiane, † 1886.

3) N. d'Arod de Montmelas, né et mort le 29 septembre 1782.

4) Stéphanie-Sidonie-Marthe d'Arod de Montmelas, née le 5 juillet 1783, morte à Glaizé (Rhône) le 4 mai 1862, femme de Louis-Jean-Marie, comte de Carnazet.

Pour ce qui se rapporte à Mademoiselle de la Réale, elle aussi se maria. C'est ce qui résulte des *Titres et confirmation de titres* du vicomte Révérend (t. I, p. 328), qui, se faisant fort de l'autorité de Nauroy (*Le Curieux*, t. II, p. 211), affirme qu'elle était une fille naturelle de Louis XV.

Anne-Louise de la Réale épousa René-Guillaume-Paul-Gabriel-Etienne Geslin, dit le comte de la Villeneuve, né en 1743, fusillé à Paris, le 24 février 1796, dont :

1) Un enfant né le 20 septembre 1781.

2) Edouard-René de Geslin de la Villeneuve, dit le comte de Geslin, né le 1er novembre 1784, mort le 21 avril 1853, marié le 18 mai 1820 avec Marie-Joséphine de Lardemelle, morte à Pont-à-Mousson, le 30 janvier 1885, dont

1) Henri-Louis-Marie-René comte de Geslin, général de brigade, né le 16 janvier 1821, marié le 14 juillet 1860 avec Marie-Alice de Faultrier, dont

a) Louise-Marie-Yvonne de Geslin, née le 6 octobre 1861, alliée le 27 janvier 1892, avec Paul Dubois de Bellejamme.

b) Charles-Marie-René de Geslin, né le 15 octobre 1862, mort en bas âge.

c) Marie-Thérèse de Geslin, née en 1863, décédée à Versailles, le 23 mai 1888.

2) Maurice de Geslin, aumônier militaire, né en 1828, mort à Sébastopol, le 18 mai 1856.

3) Gabrielle de Geslin, religieuse carmélitaine, née en 1829, décédée à Metz au mois d'avril 1893.

4) Anne de Geslin, religieuse.

A mon tour, je m'adresse à l'obligeance de M. Scohier en le priant de vouloir bien me renseigner sur ces points : dans quel volume de l'*Intermédiaire* l'abbé Le Duc est il cité ? Quelles armoiries ont été données à chacune des quatre demoiselle anoblies par les lettres patentes de 1774 ? Dans quel dépôt public, et sous quelle cote, se trouvent ces lettres patentes, aussi bien que celles de l'abbé Le Duc ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Reine d'Angleterre enterrée au Vatican (LXIII ; LXIV, 629). — Pour compléter la réponse donnée, citons la double inscription consacrée à cette reine (qui n'a jamais régné). La première est mise sur le monument que la Fabrique de Saint-Pierre lui a érigé au-dessus de la porte qui conduit à la coupole ; la seconde est placée à une urne de marbre gris adossée au commencement de l'escalier qui conduit à la coupole.

La première dit :

Maria Clementina M. Britanniæ
Franc. et Hibern. Regina
Obiit XV kalendas febr. an. MDCCXXXV

La teneur de la seconde est :

Corpus
Mariæ Clementinæ Magnæ Britanniæ Reginæ XV Kal. Februar. MDCCXXXV
Aetatis suæ XXXIII et Mens. VI. Defunctæ
In Huius Basilicæ Cryptis positum
Hac Die XXII mensis Ianuarii anno MDCCXLV
Translatum et reconditum est.

Dr A. B.

—

La réhabilitation de Marie Stuart (T. G. 564 ; LXIV, 387, 529). — Je suis fâché de voir que je me trouve en désaccord avec presque tous nos confrères. Il faut vraiment que l'on me considère à l'*Intermédiaire* comme un naufrageur de profession ; car tout le monde s'empresse à essayer le sauvetage de ceux que je crois avoir coulé à fond pour le plus grand avantage de la vérité. Tantôt ce sont les copistes de Virgile, tantôt ce sont les Espagnols qui disent des *Cosas de España* ; aujourd'hui, c'est M. Colocci qu veut sauver Silvio Pellico ; c'est H. C. M. qui veut sauver les calomniateurs de Marie Stuart.

Je répondrai à M. Colocci, et j'espère qu'après m'avoir lu, il sera de mon avis.

J'espère qu'il en sera de même de H. C. M. ; nous ne cherchons que la vérité, l'un et l'autre ; eh bien ! que ditelle ?

Le refus d'Amyas Pawlet, dit H. C. M., est authentique. Sans doute, et personne ne prétendra le contraire. Elisabeth tendait à ce personnage un piège grossier ; il ne s'y est pas laissé prendre. Elisabeth voulait la mort de la reine d'Ecosse. Mais elle ne voulait pas accepter la responsabilité de ce crime. Elle disait à Pawlet : Tuez-la : vous serez l'assassin ; vous en aurez la honte et le châtiment ; moi, j'en aurai le profit et le bénéfice. Pawlet a refusé. Quoi de plus simple ?

H. C. M. dit que des historiens sérieux croient encore à la complicité de Marie Stuart dans l'assassinat de Darnley.

Mais quels sont-ils ? Et quelles sont leurs preuves ?

Car, dans l'histoire comme à la cour d'assises, la culpabilité ne se présume pas. C'est l'innocence qui se présume toujours. Pour accuser, il faut des preuves. Pour affirmer l'innocence, tout plaidoyer est inutile, tant qu'il n'y a pas des preuves de culpabilité qui soient réelles, sérieuses, accablantes. A défaut de preuves, tout ce qu'on peut affirmer comme accusation est une calomnie, c'est-à-dire, le crime le plus odieux qui soit au monde ; car l'Eglise chrétienne, quand elle a voulu caractériser l'esprit du mal, n'a pas cru pouvoir mieux faire que de l'appeler « diabolos » ce qui signifie : calomniateur.

H. C. M. prend, (dans des limites assez restreintes je suis heureux de le reconnaitre) la défense de Schiller. Il admire la tragédie de Wallenstein. A-t-il réfléchi que Schiller, en glorifiant Wallenstein, a glorifié un traître qui voulait livrer l'armée au-

trichienne aux Suedois, un brigand qui d'après Schiller lui-même, a soumis l'Allemagne à un pillage tel qu'on estime à 7 milliards les sommes d'argent qu'il a enlevées, non pas aux ennemis de l'Autriche, mais à l'Autriche et à ses alliés ? A-t-on jamais vu un exemple plus affreux de cette politique de la force définie par Gœthe comme la politique des incendiaires et des voleurs, et caractérisée ainsi par Gœthe dans la phrase célèbre *Gewalt geht vor Recht* (la force prime le droit) que Bismarck a cru pouvoir appliquer au gouvernement du monde ?

C'est en vertu de cet effroyable principe qu'Elisabeth, la reine vierge — (Vierge !) a fait trancher la tête à Marie Stuart, après l'avoir calomniée de la manière la plus honteuse, calomniée dans son honneur de reine, dans son honneur de femme, en l'accusant d'avoir eu pour amant ce Rizzio,... je m'arrête ; car ici le ridicule prend le pas sur la tragédie.

Victor Hugo, dans une des pièces de vers les plus insensées qu'il ait jamais écrites — ce qui n'est pas peu dire — s'exprime ainsi, en parlant de la demeure royale de Holyrood :

> Amours ! Darnley. — Rizzio, quel néant est le [vôtre !
> Tous deux sont là, l'un près de l'autre ;
> L'un est une ombre, et l'autre une tache au [plancher.

En écrivant ces lignes, Victor Hugo copiait Schiller, qui, dans une de ses scènes les plus abominables, introduit avec Marie Stuart la pauvre Kennedy, l'amie fidèle de la dernière heure, et force ces deux ombres innocentes à dialoguer sur le prétendu amour coupable de la reine pour Rizzio, « le beau chanteur » (den schoenen Saenger).

Marie Stuart amoureuse de Riccio ! Marie Stuart, la plus jolie femme de l'Europe, entourée de son orgueil de reine, de l'éclat de ses vingt-quatre ans, et amoureuse d'un vieux secrétaire piémontais, difforme d'ailleurs, qui n'a jamais su chanter une seule romance qui était venu en Ecosse à la suite de l'ambassadeur du duc de Savoie, et qu'elle avait pris à son service parce qu'il était laborieux, actif, intelligent et fidèle !

Vraiment, avant d'écrire de pareils vers, Victor Hugo aurait mieux fait vingt fois de brûler sa plume, et de boire son encre jusqu'à la lie.

Et la scène de la confession dans Schiller ! avant de l'excuser et de la défendre, H. C. M. l'a-t-il bien lue ? Croit-il avec Schiller, que la religion catholique autorise l'hypocrisie et le mensonge ? Croit-il que, même à l'article de la mort, une catholique sincère puisse équivoquer avec le prêtre et avec Dieu et chercher à dissimuler l'aveu d'un crime à l'aide d'une parole ambiguë ? Car c'est ce que dit Melvil, quand il cherche à savoir si Marie Stuart a été la complice de Babington, et de ceux qui ont tenté, comme lui, d'assassiner Elisabeth.

En ai-je dit assez ? En ai-je dit trop ? Il me semble qu'on ne peut pas en dire trop pour venger la mémoire d'une reine, d'une sainte et d'une martyre, qui a versé tout son sang pour la foi de ses ancêtres. Je ne regrette qu'une chose, c'est que tout cela ne soit pas dit par d'autres que moi et qui le diraient mieux.

VICO BELTRAMI.

—

Danton et Marie-Antoinette (LXVI, 522, 584). — Saint-Just, dans le rapport qu'il lut à la Convention contre Danton (séance du 11 germinal an II), rapport qui était, comme on l'a établi ici, l'œuvre de Robespierre, dit entre autres choses :

> Danton, tu fus donc le complice de Mirabeau, de d'Orléans, de Dumouriez, de Brissot. Les lettres de l'ambasadeur d'Espagne à Venise au duc d'Alcudia disent qu'on te soupçonnait à Paris, et Lacroix, d'avoir eu des conférences au Temple avec la reine. L'étranger est toujours très instruit sur les crimes commis en sa faveur : ce fait est connu de Lullier et peut s'éclaircir dans la procédure.

Mais je ne vois pas qu'il l'ait été.

DE MORTAGNE.

—

Louis XVII. Sa mort au Temple ; Documents inédits (T. G., 534, XLIX ; LXI ; LXIII ; XIV, 9, 99, 535, 727). — La copie de l'acte de décès de Louis XVII et celle du procès-verbal de son inhumation, publiées par la *Légitimité* du 22 avril 1883, sont des citations de ces documents d'après M. de Beauchesne, ainsi que le dit formellement le vicomte R. de la Barre, auteur de l'article de la *Légitimité*, p. 183 et suivantes.

Ce n'est certainement pas la reproduc-

tion des pièces authentiques et légalisées, appartenant à M Pierre Louÿs et publiées par l'*Intermédiaire*, car on peut lire (page 185) :

Cet acte a été cherché en vain par Napoléon, Louis XVIII et Charles X. M. de Beauchesne seul l'a trouvé. Depuis lors, il a brûlé sous la Commune et la copie qui nous en reste n'est pas légalisée. Donc officiellement et judiciairement, ni en original, ni en copie authentique, cet acte n'existe pas.

Que dire de la supposition gratuite signalant les recherches infructueuses de Napoléon, de Louis XVIII et de Charles X, sinon que cette supposition ne prouve rien.

Inutile d'insister sur la moralité de l'argument tardif de l'incendie destructeur de l'acte, argument que les prédécesseurs du vicomte de la Barre s'étaient bien gardés de produire au cours des nombreuses années qui séparent la publication de M. de Beauchesne du printemps 1871, mais puisque cette question est soulevée de nouveau, il me paraît qu'un point utile à éclaircir serait de savoir qui a, le premier, déclaré que ces actes avaient été écrits sur feuille volante.

Il serait intéressant de connaitre le nom de l'auteur de cette invention perfide, prouvée inexacte précisément par le fac simile donné par l'*Intermédiaire*.

J.-G. BORD.

—

La maigreur de Napoléon Ier (LXIV, 716). — On lit sur ce sujet dans les *Mémoires de Marmont*, Perrotin 1857, tome VI, page 274 et suivantes :

Il y eut deux hommes en lui (Napoléon) au physique comme au moral :

Le premier, maigre, sobre, d'une activité prodigieuse, insensible aux privations, comptant pour rien le bien-être et les jouissances matérielles ; ne s'occupant que du succès de ses entreprises, prévoyant, prudent, excepté dans le moment où la passion l'emportait ; sachant donner au hasard ; mais lui enlevant tout ce que la prudence permet de prévoir ; résolu et tenace dans ses résolutions, connaissant les hommes et le moral qui joue un si grand rôle à la guerre ; bon, juste, susceptible d'affection véritable et généreux envers ses ennemis.

Le second, gras et lourd, sensuel et occupé de ses aises jusqu'à en faire une affaire capitale, insouciant et craignant la fatigue ; blasé sur tout, indifférent à tout, ne croyant à la vérité que lorsqu'elle se trouvait d'accord avec ses passions, ses intérêts ou ses caprices ; d'un orgueil satanique et d'un grand mépris pour les hommes ; comptant pour rien les intérêts de l'humanité ; négligeant dans la conduite de la guerre les plus simples règles de la prudence ; comptant sur sa fortune, sur ce qu'il appelait son *étoile*, c'est-à-dire sur une protection toute divine ; sa sensibilité s'était émoussée, sans le rendre méchant ; mais sa bonté n'était plus active, elle était toute passive. Son esprit était toujours le même, le plus vaste, le plus étendu, le plus profond, le plus productif qui fut jamais ; mais plus de volonté, plus de résolution, et une mobilité qui ressemblait à de la faiblesse.

Le Napoléon que j'ai peint d'abord a brillé jusqu'à Tilsitt. C'est l'apogée de sa grandeur et l'époque de son plus grand éclat. L'autre lui a succédé, et le complément des aberrations de son orgueil a été la conséquence de son mariage avec Marie-Louise.

En citant ce document qui me semble répondre à la question posée par notre collaborateur Nérac, je crois inutile de rappeler l'esprit dans lequel ont été conçus et écrits les Mémoires du duc de Raguse.

THIX.

—

Les blessures de Napoléon Ier (LXIV, 426, 536, 678). — Voici l'une des difficultés, que nous rencontrons sur cet intéressant sujet. D'une part, la majorité des auteurs parle de son coup de bayonnette à la cuisse gauche, provenant du siège de Toulon. Le Mémorial de Sainte-Hélène fait dire (à Napoléon lui-même) « *qu'il avait été blessé maintes fois* », ou contusionné (à la suite d'une foule d'accidents de voiture ou autres) ; mais « qu'il avait recommandé, une fois pour toutes, le silence le plus absolu sur toutes les circonstances de cette nature », pour ne pas démoraliser l'armée dans le cours d'une bataille.

D'autre part, un petit nombre d'auteurs, dans lesquels nous devons avoir une confiance particulière, nous parlent de tout autre chose que d'un coup de bayonnette ; notamment son piqueur Archambault, à Sainte-Hélène, auquel l'Empereur parla de sa blessure à la jambe gauche, comme *produite par une lance de canonnier anglais*. Etait-ce une lance à feu d'artillerie, ou une lance de sergent d'infanterie anglaise ? Etait-ce la même blessure que celle attribuée à un coup de bayonnette ; ou une autre située plus bas, au dessous

du genou ? Voilà une des questions, qu'il serait intéressant de trancher ici.

Dr Bougon.

—

Le marronnier du 20 mars (T. G. 568 ; LXIV, 485). — Dans son n° du 25-26 novembre, *le Gaulois du Dimanche* publie un article signé Camille Ducray, intitulé : *Le marronnier du Roi de Rome est mort.* On y lit : Vien, le peintre déjà célèbre, Vien *l'élève du grand David* (!) s'était présenté au fauteuil vacant (à l'Académie royale de peinture, en 1746).

Les élections étaient proches et le disciple du peintre fameux n'avait qu'un concurrent sérieux.

Or, ce dernier, alors qu'il parcourait une rue tortueuse et déserte... fut assassiné alors qu'il se rendait à l'Académie.

L'événement eut un retentissement énorme et les jaloux s'empressèrent d'accuser Vien du meurtre de son concurrent malheureux...

Arrêté, incarcéré, et mis sur l'heure en jugement, il comparut devant les juges du Châtelet.

Alors que ses amis le croyaient perdu, l'artiste put prouver qu'à l'heure du crime, il était tranquillement à causer avec Mme de Roncevaux, sous l'un des marronniers du jardin des Tuileries. Vien fut sauvé et l'arbre précoce lui dut sa célébrité.

Or Vien fut le maître et non l'élève de David qui, en 1746, n'était pas encore au monde ; il naquit deux ans plus tard.

A quelle source a été puisée cette anecdote sur Vien ?

Quel était le nom du peintre « concurrent sérieux » de Vien ? On suppose que, seul au milieu des autres arbres, le marronnier était en fleurs, quoique l'auteur ne le dise pas, et que c'est à ce signalement donné par Vien qu'on dut de reconnaître l'arbre où il causait si tranquillement avec Madame de Roncevaux. Et à ce propos qui était Madame de Roncevaux ? Est-elle connue ?

C. de la Benotte.

—

La reine Hortense et son fils à Paris en 1832 (LXIV, 273, 294, 727). — Dans la réponse du N° 1312, là où l'on parle d'une *variante insignifiante* (728) il faut lire *variante signifiante* (importante).

Colocci.

Barbanègre à Huningue (Voir XII-7. 62). — Dans le dernier catalogue à prix marqués de Mme Vve Gabriel Charavay, (décembre 1911), on offre un important dossier de documents sur la seconde Restauration. Il contient une pièce dont voici l'analyse.

« Proclamation de Louis XVIII faite à Zurich au nom des puissances alliées et par ordre express du général en chef le Prince de Schwarzenberg :

Convaincu que la garnison d'Huningue, qui s'est immortalisée dans la dernière guerre par la valeur et le talent avec lesquels elle a défendu cette place, ne voudra pas aujourd'hui souiller la gloire qu'elle s'est acquise en se rangeant sous l'étendard de la trahison : Attend de la fidélité des soldats, de la loyauté du commandant et des officiers qui sont sous ses ordres, qu'au moment où la lutte va s'engager, le drapeau blanc sera arboré dans la place, la cocarde blanche prise par la garnison ; et que tous fidèles au serment qu'ils lui avaient piété ils seconderont la cause Royale de tous leurs efforts et contribueront ainsi à accélérer une paix qui est le seul et unique vœu du Roi, de tous les Souverains, et de tous les peuples de l'Europe.

Le Roi, pour reconnaître le témoignage de fidélité que lui donneront le général Barbanègre et le deuxième commandant Chancell en prenant l'engagement d'exécuter ce que Sa Majesté attend de leur dévouement accordera au général Barbanègre le grade de lieutenant-général, et au commandant Chancell celui de maréchal de camp.

Pour faciliter les moyens de ramener une partie de la garnison, qui peut avoir été égarée, Sa Majesté promet aux officiers qui lui seront désignés par le commandant et qui auront le plus d'années de service, un certain nombre de croix de St-Louis et de croix de la Légion d'Honneur.

Elle conservera à tous les officiers leurs grades en activité de service et même elle accordera de l'avancement à ceux qui lui seront recommandés par le commandant plus particulièrement et pour qu'il puisse enlever entièrement sa troupe, Sa Majesté lui assignera une somme de *Cinq cent mille francs*, dont il disposera selon qu'il le jugera le plus à propos pour le bien de la cause Royale ; somme qui sera déposée chez tel banquier suisse ou allemand que le général Barbanègre désignera et qui sera mise à sa disposition aussitôt qu'il aura rempli, lui et sa garnison, les engagements que Sa Majesté désire et que l'honneur leur commande de prendre.

Sa Majesté sentant bien que l'emploi de fonds promis ci-dessus ne peut être que ses

cret, veut qu'il n'en soit jamais demandé aucun compte au général. Les souverains alliés et amis de Sa Majesté sont garants de l'exécution des conditions ci-dessus énoncées, et promettent en outre dans leurs armées aux généraux Barbanègre et Chancell, le même grade qui leur est accordé ci-dessus ; si toutefois ils jugeaient à propos de quitter le service du roi.

Ceci se passait au début du siège.

Barbanègre a-t-il connu ces propositions ? Le comte Auguste de Talleyrand fait savoir à M. de Gimel, le 23 juin à minuit, que le comte Roger de Damas et le général Stegentesch le prient de ne plus faire aucune promesse aux commandants d'Huningue :

« Ils peuvent encore jouer un beau rôle en arborant les premiers le pavillon blanc. Plus tard ils ne paraîtraient que céder à la force des circonstances. »

On sait que le siège fut mis devant la place par l'archiduc Jean, que le bombardement laissa les assiégés longtemps insensibles et que la vaillante garnison ne se rendit que le 27 août avec les honneurs de la guerre. V.

Par qui fut tué Monseigneur Affre (LXIV, 619). — Quand l'archevêque de Paris parut devant la barricade du faubourg Saint-Antoine, le feu cessa des deux côtés. Mgr. Affre ne fut donc pas atteint par une balle perdue venant de la troupe, mais le coup fut tiré d'une fenêtre; qui était peut-être en avant de la barricade ; ce fait explique comment le prélat put être blessé par derrière. Les preuves documentaires doivent être faciles à établir Il me souvient parfaitement d'avoir vu exposés une série de tableaux représentant plusieurs scènes de la révolution de 1848, et des journées de juin, scènes composées, il est vrai, mais présentant un certain caractère d'authenticité. L'un de ces tableaux montrait l'intérieur d'une chambre où râlait une femme blessée, tandis qu'un insurgé faisait le coup de feu par la fenêtre. Le sujet était donné comme la reconstitution fidèle du meurtre de l'archevêque.

Assurément le collaborateur qui signe « Nescio », n'a nullement l'intention d'attribuer la mort de l'archevêque à un coup volontairement tiré par un soldat ou un garde national. Mais comme il pourrait naître une équivoque, comme il se rencontrerait peut être des esprits disposés à écarter la responsabilité qui pèse historiquement sur les insurgés, mettons, si l'on veut sur un insurgé, pour la reporter sur l'armée régulière, mon observation, ma protestation, dirai-je volontiers, n'est pas inutile. H. C. M.

*
* *

Tout n'a pas été dit sur la mort de Mgr Affre, mais le point particulier qui fait l'objet de cette question a été parfaitement élucidé.

Quand l'Archevêque eut pris la résolution d'aller au milieu des insurgés, il partit de la barricade qui était rue Saint-Antoine et que gardait la troupe régulière. Il traversa la place de la Bastille dans sa grande largeur, précédé d'un homme qui agitait une longue branche verte, et se trouva bientôt au pied d'une barricade qui était construite à l'endroit où le faubourg Saint-Antoine et la rue de Charonne débouchent sur la Place. Le feu avait cessé de part et d'autre.

Le prélat ne pouvait escalader la barricade et on lui ouvrit la petite porte d'une boutique de marchand de vin qui faisait le coin de la place ; par l'arrière-boutique et l'allée de la maison, il se trouva au milieu des insurgés et commença à les exhorter à renoncer à une lutte fratricide. C'est alors que par la fenêtre d'une des maisons voisines, on tira sur lui. La troupe régulière ne tirait plus, elle ne pouvait rien voir de ce qui se passait derrière la haute barricade et c'est au presbytère de Saint-Antoine, rue de Charenton, que le blessé fut porté sur un matelas.

On conserve au Trésor de Notre-Dame la vertèbre de l'archevêque ; elle est montée sur un pied et une flèche métallique indique la direction suivant laquelle la balle pénétra ; il est facile de voir que le coup avait été tiré de haut en bas, pas de très haut, d'un premier étage sans doute, et que sa direction forme avec l'horizontale un angle d'environ 45°. La vérification est à la portée du premier venu des habitants de Paris puisque l'entrée du Trésor est publique et gratuite. On y conserve aussi la soutane violette du Prélat et la déchirure montre également que le coup a été tiré par derrière et de haut en bas.

Qui a tiré ? Un insurgé qui voulait em-

pêcher des pourparlers qui auraient amené la fin de la lutte ? Cela me semble infiniment probable. ZANIPOLO.

—

Victor - Emmanuel, caporal de zouaves (LXIII ; LXIV, 432, 485, 536, 633). — Le fait s'est passé lors de la guerre d'Italie, après le combat de Palestro. Il a fait le tour des journaux à l'époque. Dr E. R.

***

Merci bien à l'aimable KBFZ ; la recherche qu'il préconise avait été faite avant toute autre. Résultat : néant.

Et toujours rien de probant. Pas un document sérieux. Pas le moindre bout des lettres qui ont dû être échangées entre Napoléon III et Victor Emmanuel.

Décidément : simple légende de troupier — pittoresque évidemment — à cultiver certainement pour les relations fraternelles italo-françaises. Mais rien de plus. PIETRO GALLI.

—

« Voies romaines » (LXII; LXIV, 628). — H. S. D. trouvera peut-être dans Bergier (1) *Grands chemins de l'Empire Romain*, les renseignements qui lui font encore défaut. PERTINAX.

—

Bastion de France en Barbarie (LXIV, 572, 738). — On appelait Bastion de France, un établissement français fondé au début du XVIe siècle, près de l'endroit occupé aujourd'hui par la ville de La Calle, sur la cote Est de l'Algérie, à 80 kilom. de Bône.

Le premier Bastion fut, croit-on, construit en 1520, par la Compagnie française d'Afrique, qui avait là des pêcheries de corail. En 1560, des négociants de Marseille y construisirent un fort. C'était le centre d'un important commerce, surtout de coraux.

Le Bastion fut détruit à plusieurs reprises par les indigènes. Il fut rebâti en 1604, par ordre du Sultan, puis en 1628, à la suite d'un traité avec le Dey d'Alger ;

(1) Bergier, Nicolas, historien, 1567-1623, principal ouvrage *Histoire des grands chemins de l'empire Romain* (1622) dont la meilleure édition est celle de Bruxelles (1728) livre diffus et sans méthode, mais qui renferme beaucoup de renseignements utiles et curieux sur la géographie de l'empire romain (*Larousse*).

il fut détruit en 1636. A ce moment il était occupé par 317 Français qui furent réduits en esclavage.

Relevé en 1640, le Bastion fut reconnu possession française par le Sultan Achmet en 1692, ainsi que les autres « Concessions françaises » qui en dépendaient, moyennant le paiement annuel de 17.000 francs.

Colbert, dès 1652, avait formé le projet d'étendre nos possessions et notre commerce en Algérie, et avait appelé l'attention de Mazarin sur le Bastion. C'est le 11 mars 1679 qu'un traité fut conclu avec le Dey Ibrahim, d'Alger pour le rétablissement de la pêche du corail.

Jusqu'en 1798, le Bastion a été le chef-lieu des établissements français et le centre du commerce de la Compagnie Française.

Détruit en 1798, il nous fut rendu en 1801, pour nous être repris en 1807 et rendu encore en 1817.

Les prétentions du Dey d'Alger, qui voulait porter de 17.000 à 60.000, puis à 200.000 francs la redevance à payer par la France, amenèrent de longues discussions qui furent en partie causes de l'expédition de 1830. Le Bastion fut abandonné en 1827.

Une partie de ses ruines existe encore. Sur l'emplacement du Bastion s'élève aujourd'hui la petite ville de La Calle, chef-lieu de canton qui compte environ 4 000 habitants.

PAMPHILE.

P. S. — *Larousse* indique qu'il existerait un village appelé Bastion de France, près de La Calle. C'est une erreur : il n'y a pas de village de ce nom.

P.

—

Le château de Vauvert (LXIV, 573). — *La rue d'Enfer* (via inferior) voie romaine, suivait une sorte de vallée peu profonde dont on voit encore trace dans les jardins de Bullier, très en contrebas des terrains voisins. Le nom de *Val de Grâce* indique bien qu'il y avait là un val.

A. CALLET.

***

Littré, dans son *Dictionnaire* et Gustave Pessard dans son *Nouveau Dictionnaire Historique de Paris*, 1904, sans indiquer l'emplacement exact du château de Vauvert, disent qu'il se trouvait dans la rue d'Enfer, actuellement rue Denfert-Rochereau.

Emile Blondet pourra consulter ces deux auteurs (Pessard à l'article *Denfert-Rochereau* et Littré à l'article *Vauvert*). Ils sont un peu longs, pour une réponse, et surtout pour une calligraphie (?) comme la mienne. A. CORDES.

***

Je lis dans le *Nouveau Paris* d'E. de la Bédollière, Barba 1860, dans le chapitre consacré au XIVe arrondissement (l'Observatoire) *in fine* :

Une maison bâtie au moyen âge fut connue jusqu'à nos jours (1860) sous le nom de Tombe Issoire, sans doute en mémoire d'un mausolée. Une des petites propriétés des environs s'appelait le Fief-des-Tombes, une autre le Château de Vauvert (de *vallo viridi*) avait la réputation d'être hantée par les esprits. Pour exprimer le désir d'exiler quelqu'un dans une solitude lointaine et sinistre on disait vulgairement : qu'il aille au diable Vauvert. En 1257, Louis IX avait installé à Gentilly des Chartreux qui désiraient se rapprocher de la capitale. Ils demandèrent qu'on leur abandonnât ce manoir que personne ne se souciait d'habiter ; on le leur céda volontiers et ils en firent un magnifique couvent dont les vastes dépendances ont été enclavées dans le jardin du Luxembourg.

P. c. c. DEHERMANN

***

Quand on connait, par expérience, les difficultés qu'on rencontre en essayant de dresser la topographie de la Cité, en général, et du Palais, en particulier, ou d'établir la statistique de la Cité, par exemple, on ne s'étonne pas de ne rencontrer personne qui s'en occupe *spécialement*.

Il n'y a qu'un topographe Parisien : Berty. A toutes les topographies, le public, sans exception, préfère les histoires « délicieuses » *(?)* des vulgarisateurs...

Sur Vauvert, tout a été dit, ou à peu près, soit par Tisserand : *faubourg Saint-Germain* II, 73 ; soit par M. Raunié : *Epitaphier*, III. On trouve, en outre, des détails oubliés par ces auteurs dans Viard, *Documents parisiens*, dans les *C. N. D.* et ailleurs.

La « meson de Valvert » est citée, dès 1226, trente-trois ans avant la donation de Saint-Louis aux Chartreux. En 1238, la maison — (et non le *palais* (!) excepté pour Bonfons, Du Breuil et Sauval) — de Vauvert est encore citée : un nommé Jean de Cheptainville avait des vignes et des terres à côté de cette maison. En 1258, les vignes voisines appartenaient à Philippe de Lorrez et à la confrérie N. D.

C'est une erreur de croire qu'un endroit appelé *autrefois vau* ou *val* doive se trouver forcément *aujourd'hui* dans une dépression de terrain. Le val Girard ou Vaugirard, qui a donné son nom à la plus longue rue de Paris (4.350 m.) n'est pas dans le fond d'une vallée... aujourd'hui.

Pour qui se rappelle l'ancienne Pépinière du Luxembourg avant les transformations apportées, en 1866, malgré les protestations de tout le quartier, par Alphand qui n'était pas un artiste, (voir la fontaine de Médicis et sa nappe d'eau *absurde* comme perspective), la pépinière était un terrain en contrebas, dans lequel, la plus que médiocre *Velléda* de Maindron (1) se cachait dans un coin de verdure retiré, mystérieux et charmant. Au moyen âge un écart de niveau de quelques pieds, pour ne pas dire quelques mètres, suffisait pour faire un *val*.

La maison de Vauvert (2 hectares environ) était située dans le jardin du Luxembourg actuel, un peu à droite de l'allée de l'Observatoire, avant de franchir la grille de sortie de ce côté, autrement dit, à la lettre K. sur le plan de M. Raunié. Le Plan de Tisserand fixe exactement son emplacement, sur lequel les Chartreux construisirent un réfectoire.

Pour montrer comment on appréciait une différence de niveau peu sensible au moyen âge, nous citerons les rues Saint-Jacques et d'Enfer. La rue d'Enfer tire son nom de *via inferior* et non *inferna* comme la nomment les clercs spirituels. Or la rue d'Enfer (Denfert, autre jeu de mot spirituel), n'a pas plus de un mètre de différence de niveau avec sa voisine, en certains endroits : le terrain a été bouleversé. Le *val vert* était donc un petit coin de terrain, gazonné ou boisé, un peu en contrebas du prieuré des Chartreux, en 1258. Il renfermait une maison d'habitation appelée *royale*, sans autre raison connue que la *panurgerie* à la mode, au XVIIe comme au XXe siècle. *Dixi.*

PITON.

P. S. Géraud (souvent panurgiste) s'exprime ainsi :

(1) Une réplique décore les parterres des Tuileries, et les chefs-d'œuvre du maître gardent l'entrée du Panthéon ; c'est ce qui rend songeur le *Penseur* de Rodin !

« Vauvert était le nom d'un ancien château » ; il ne dit pas royal, mais ce château était en réalité une barraque qui tombait en ruine.

Le public attache au mot *château*, castellum, l'importance qu'il donne au mot *villa*, qu'il traduit par *maison de plaisance!*

P.

—

Château de Ballon (LXIV, 572). — Je répondrai à M. de Montlevret que le château de Ballon a heureusement été racheté par son ancien propriétaire Du reste, un groupe d'amateurs, amis des monuments historiques, l'auraient acheté aux marchands de biens pour le sauver de la démolition, et conserver à notre belle province du Maine un donjon d'une telle valeur.

MIGOBERT.

* * *

Le sort du château reconstruit vers 1490 par René de Surgères, et dont la bande noire, en effet a failli s'emparer, mérite à tous points de vue l'intérêt que les archéologues de la région et d'ailleurs lui ont témoigné. Ne pouvant se résigner, paraît-il, à livrer le vénérable donjon pour une fin aussi tragique, les propriétaires, il faut l'espérer (?), ne laisseront pas s'écrouler doucement, ce témoin du XVe siècle.

P. LE VAYER.

* * *

Nous recevons la lettre suivante :

Les Talvasières, par le Mans,
18 novembre 1911

Monsieur le Directeur,

En réponse à la question posée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* (10 novembre 1911) au sujet du château de Ballon, je crois devoir faire connaître aux lecteurs de l'*Intermédiaire* que la nouvelle de la démolition de cet intéressant édifice n'avait point trouvé la Société archéologique du Maine indifférente. A la suite de ses premières démarches, elle a acquis la certitude que la nouvelle était inexacte, et, dès maintenant, elle se préoccupe des moyens d'assurer la conservation du monument.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Robert TRIGER.
Président de la Société historique et archéologique du Maine.

—

Saint-Jacques de Compostelle (LXIV, 334, 463). — Il est difficile de savoir si une chapelle construite à Compostelle vers 1535, par Jacques Daniel, existe encore.

D'abord de quelle chapelle s'agit-il ? Probablement d'une chapelle de la cathédrale. Il s'en construisit plusieurs vers cette époque, en effet. Mais le savant historien de la cathédrale de Santiago, Don Antonio Lopez Ferreiro, dans son *Historia de la Santa A. M. Iglesia de Santiago de Compostela*, au cours du tome VIIIe de son œuvre, consacré au XVIe siècle, parle de divers travaux exécutés à la cathédrale à cette époque, sans mentionner Jacques Daniel.

Jacques Daniel est-il venu à Compostelle en 1535, année jubilaire du pélerinage, comme personnage de marque ? Don Ferreiro consacre à ces pélerins de distinction un chapitre spécial et ne parle pas de lui.

Est-il venu au contraire comme ouvrier d'art, ce que le mot « construire » de la question posée semblerait indiquer ? Il s'est alors trouvé mêlé à de nombreux ouvriers espagnols ou étrangers même français, qui travaillaient en ce temps-là à Santiago pour les embellissements de la cathédrale et qui faisaient ou non partie de la confrérie des travaux de la cathédrale. Voici ce que dit à ce sujet Don Ferreiro :

« Outre les artistes inscrits dans la confrérie des Travaux de la cathédrale, il y avait alors (au XVIe siècle), à Santiago, peut être comme à aucune autre époque, d'autres maîtres et ouvriers fort nombreux dans toutes les branches de l'industrie du bâtiment. On peut se faire quelque idée du grand nombre des maîtres tailleurs de pierre par l'inventaire détaillé que nous avons donné des travaux du cloître. On conserve des notes sur les orfèvres, les forgerons, les sculpteurs et les peintres, suffisantes pour nous permettre de conclure que Santiago continuait à être une des cités les plus cultivées et les plus artistiques de la Péninsule » (Don Ferreiro, *Historia*, macer tra... VIII, p. 383).

A. REBSOMEN.

—

Place de Lenche ou Linche, à Marseille (LXIV 573, 635). — La place en question rappelle l'étrange fortune des deux frères Tomaso et Antonio Lincio, marseillais d'origine corse, qui obtinrent de fonder, en 1560, en terre algérienne, la

pêcherie de corail qui prît le nom de Bastion de France.

Au point de vue étymologique, le nom de cette place devrait s'écrire Linche, comme provenant de Lincio francisé. Je me suis assuré que, néanmoins, c'est l'orthograpne Lenche qui est couramment employée à Marseille.

M. Emile Lacoste nous dit que la maison natale du grand orateur de l'Assemblée Constituante s'élevait sur cette place du vieux Marseille. Je croyais que l'éminent tribun de la Révolution française, était né au château de Bignou (Loiret).

NAUTICUS.

—

Le Théâtre Doyen.(LXIV,573,741). — Claude Ayoult Doyen, rue Transnonain, n° 28, mort le 21 décembre 1808, veuf depuis une quinzaine d'années, laissa Romain Ayoult Doyen, son fils, qui hérita d'une succession montant à 3140 fr.

(Archives de la Seine, Enregistrement. Déclarations de succession. Registre 1944, f. 56).

On peut avoir aussi quelques renseignements sur Doyen, dans les *Mémoires de Mlle Flore*. t. I, p. 24.

GASTON CAPON.

—

Famille de Blancheton (LXIV, 670). — Pierre Philibert Blancheton, né à Beaune en 1697, mort en 1756 — seigneur de Chevry et de Vaux, maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, bibliophile distingué — avait débuté dans la magistrature comme conseiller au parlement de Metz. On doit donc retrouver sa notice dans le livre de l'abbé Georgel, que je ne possède point.

Du reste, son frère J. B. François Blancheton, comte de La Rochepot en 1745, a laissé des descendants — en particulier le vicomte de Juigné de Lassigny, dont l'obligeance est grande.

Le nom de cette famille n'est plus représenté en Bourgogne

DONT CARE.

—

Où naquit Boileau? (LXIV,569,742). — Edouard Fournier, dans son livre *Paris démoli*, publié en 1855, avec préface de Th. Gautier consacre un chapitre aux *demeures de Boileau à Paris*. Il le fait naître rue de Jérusalem, près de la Sainte-Chapelle, dans la chambre même où avait été enfantée et élaborée la Satire Ménippée. Plus loin, il explique que Nicolas Boileau, ayant perdu sa mère, l'année qui suivit sa naissance, fut envoyé à Crosne en nourrice. C'est à cause des deux prés ou préaux attenant à la ferme où il fut élevé, et dans lesquels ils s'ébattit à l'aise tant que dura son enfance, que Boileau conserva dans sa famille ce surnom de Despréaux. Mais il est bon d'ajouter qu'Ed. Fournier ne cite aucun texte, aucun document à l'appui des faits qu'il énonce.

G. Q. L.

***

On trouve dans l'édition de Boileau, publiée en 1823, par Viollet-le-Duc, les renseignements suivants, qui font partie des Bolœna, et qui par conséquent étaient classiques et connus de tout le monde depuis 1740.

Boileau naquit le 1er novembre 1636. Il a souvent parlé de son âge comme s'il était né en 1637. Il en usait ainsi pour se conformer à ce qu'il avait dit un jour à Louis XV : « Je suis né un an avant Votre Majesté pour annoncer les merveilles de son règne. »

Selon Louis Racine, Boileau naquit à Crosne, village près de Villeneuve Saint-Georges Selon d'autres, il naquit à Paris, dans la chambre même où la Satire Ménippée avait été composée.

On ne trouve dans les Bolœana rien qui offre à l'égard de la naissance de Boileau ce caractère d'authenticité que présente le témoignage de Racine le fils.

En revanche, on y trouve un rapprochement qui offre un caractère tout légendaire et d'autant plus légendaire, et d'autant plus suspect que la Satire Ménippée, œuvre de beaucoup de personnes différentes, n'a pas du tout été composée dans une seule chambre, mais dans plusieurs chambres.

VICO BELTRAMI.

—

Le dernier des Borgia (LXIV, 329, 435, 638). — Je regrette de contredire M. Prior. L'origine espagnole des Borgia de Velletri dont une branche est établie à Milan, n'est aucunement prouvée par des documents sérieux. C'est une tradition due à l'homonymie, Felice Calvi qui en 1881 a voulu rattacher cette famille à la grande maison espagnole, ne prétend pas du tout qu'elle descende de Calixte III ou d'Alexandre VI, mais d'un Riccardo, fils de Pietro, mort en 1152, tandis que le sa-

vant sénateur Fernandez de Béthencourt n'a trouvé des documents sur les Borgia d'Espagne au-delà du XIVe siècle ! Dans mes travaux sur cette maison, j'ai démontré que son nom patronymique était Gil et qu'elle prit le surnom de Borja (en Italien Borgia) à cause des biens féodaux qu'elle possédait à Borgia. Le nom de Borgia est répandu en Italie. M. Paolo Borgia, marchand de nouveautés à Rome, est encore vivant. Sa famille comme celle de Siracusa et probablement celle de Velletri tirent leur nom de la terre de Borgia en Calabre dont le nom est un dérivatif de Borgo ou Bourg et n'a rien à voir avec la ville de Borja en Espagne.

Comte PASINI FRASSONI.

—

Général Bro (LXIV, 622). — Il s'agit probablement du général Broye, car le maréchal de Mac-Mahon n'a jamais eu d'aide de camp du nom de Bro

Le général Broye, né en 1823, à Salins (Jura), entra à Saint-Cyr en 1842 et à l'Ecole d'état major en 1844. Capitaine d'état major en 1850, chef d'escadron en 1862, lieutenant-colonel en 1870, colonel en 1872, général de brigade en 1877, et général de division en 1884.

Le général Broye resta presque toute sa vie, du grade de capitaine à celui de général, attaché d'une manière ininterrompue à la personne du Maréchal de Mac-Mahon qu'il accompagna partout. En 1883, il prit le commandement de la 3e brigade d'infanterie à Arras, et en 1885, le commandement de la 25e division à Saint-Etienne.

Retraité le 16 septembre 1888, le général Broye est décédé.

J. L.

—

Douglas Home (LXIV, 285, 452, 599, 645) — Dans un ouvrage récemment paru : *La Société du second Empire*, 1851-1858, par le comte Fleury et M. L. Sonolet, il est question du fameux médium D.D. Hume (ou plutôt Home) lequel aurait été démasqué au cours d'une de ses séances à la Cour de Napoléon III (pp 175-186)

Les auteurs citent le général de Genlis et le baron Morio de l'Isle, préfet du palais, comme ayant assisté à la séance fatale.

Prière de m'indiquer : 1° les sources françaises ou autres du temps pour tout ce qui concerne le séjour de Hume (Home) en France ; et : 2° — et plus particulièrement — les sources à consulter pour l'histoire de la façon dont on le démasqua.

Il a la réputation, dans le monde spirite, « de ne l'avoir jamais été ». C'est pourquoi il serait intéressant de prouver le contraire : Or, MM. Fleury et Sonolet ne précisent pas assez.

Comte PEROVSKY-PETROVO-SOLOVOVO.

—

Les femmes de Ducis (LXIII ; LXIV, 597).

Ma dernière volonté, après ma mort, est qu'il soit dit cent messes basses pour le repos de mon âme, de l'âme de mon père et de ma mère ; pour le repos de l'âme de Claire-Elisabeth Huillard, ma première femme très aimable et très aimée ; de ma précieuse et première enfant Anne-Françoise et de ma pauvre fille Henriette, sa sœur cadette, morte comme sa mère à la fleur de son âge.

Ma première femme que j'appelais mon Elise m'a donné quatre enfans, les deux filles déjà nommées et ensuite ma fille Thérèse et mon fils Pierre-François, tous les deux morts au berceau : Voilà tous les enfans dont il a plu à Dieu de me rendre père.

Un des plus grands malheurs dans ma vie est d'avoir épousé, en premières noces, une jeune femme d'une santé très délicate, qui m'a été enlevée à 29 ans et d'avoir vu périr successivement et par degrés, sous mes yeux, mes deux filles par la maladie de poitrine transmise par leur mère qui en fut la douce, la chrétienne et première victime.

Extrait du testament de J. F. Ducis fait à Versailles le 15 avril 1813 et reproduit dans O. Leroy : *Etudes sur la personne et les écrits de J.-F. Ducis.*

Sus.

—

Famille de Brossard (LXIV, 621). — Comme il y a plusieurs familles de ce nom, il faudrait fournir quelques détails sur celle qui intéresse M. G. A. : armoiries, seigneuries, etc., etc.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

« Gauthier d'Agoty, graveur » (LXII ; LXIV, 642). — Ce d'Agoty était-il parent d'un Dagoty qui, vers 1810, dirigeait, à Paris, boulevard Poisonnière, une porcelainerie, sous la raison sociale Dagoty frères, et que l'on désignait sous le titre de : « Manufacture de l'Impératrice ».

Voici les deux marques trouvées sous certaines pièces sortant de cette manufacture :

Dagoty
à Paris
Manufacture

de S. M. l'impératrice
P. L. DAGOTY
A PARIS

PERTINAX.

—

Général Lacroix (LXIV, 623). — Voir la notice que consacre l'ouvrage : *Les Généraux de l'Armée Française* (Paris. Henri Charles-Lavauzelle, 1904, in-8, pp. 448-449), au général de Lacroix.

LOUIS CALENDINI.

—

Madame Legras (XLIV, 189, 303, 646). — C'est la première fois que je vois attribuer le nom de cette rue de Clermont à la famille Legras. Les historiens clermontois sont d'accord pour faire venir ce nom de la déformation de rue des Degrés, ainsi nommée à cause des marches qui menaient à la cathédrale. Les degrés ayant disparu, le peuple ne comprenant plus le nom des Grés le déforma en des Gras.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Le vieux rapin Lorentz (LXIV, 386, 688) — A la nomenclature donnée il faut ajouter : *La Morale Merveilleuse*, Paris, Belin-Leprieur, 1844, 1 vol. in-8 de 415, p. *rare*.

J. BRIVOIS.

—

La descendance de Lully (LXIV, 526, 646). — Lully eut, entre autres enfants : Gabrielle-Hilaire de Lully, baptisée le 3 octobre 1666, morte le 7 juin 1748 ; elle épousa, le 15 juillet 1687, Jacques du Moulin, greffier à la Cour des Aides (Jal, *Dict. critique*, p. 814) et ensuite secrétaire du roi dont, au moins :

Anne-Elisabeth Du Moulin ou Dumoulin, née en 1694 † 1784, femme de Pierre Achille Picot, marquis de Combreux, dont :

Jacques-Achille Picot, marquis de Combreux, né en 1718 † 1777, mari de Jeanne Le Jau, † 1758, dont :

Marie Anne-Françoise-Adélaide Picot de Combreux (fille unique ?) † 1709, mariée avec Auguste-Marie-Henri Picot comte de Dampierre, † 1793, dont :

1) Charles-Jacques-Pierre Picot, marquis de Dampierre, pair de Prance, né en 1779 † 1871.

2) Augustin-Louis Picot, comte de Dampierre, né en 1780 † 1841.

3) Anne-Emilie-Marie-Louise Picot de Dampirre, née en 1777 † 1852, alliée en 1802 avec Paul-Augustin, marquis Dessolles.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

*
* *

Jean-Baptiste Lully, surintendant de la musique du roi, se fit recevoir en l'Office de « conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances » (30 décembre 1681) charge qui lui donnait, en France, le privilège de la noblesse au premier degré.

Il se prétendait d'ailleurs gentilhomme florentin.

Il est qualifié sur son épitaphe Jean-Baptiste de Lully, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, Maison, etc... surintendant de la musique de la chambre de Sa Majesté.

(Cf. Raunié : *Epitaphier du Vieux Paris*, tome I.

Il épousa Madeleine Lambert.

2° Une de leurs filles, Gabrielle-Hilaire Lully, née le 3 octobre 1666, épousa messire du Moulin (?)

3° Elisabeth du Moulin, fille des précédents, fut marié à Achille de Picot, chevalier, seigneur de Combreux et Chastenay qui lui donna :

4° Achille de Picot, chevalier seigneur de Combreux et de Chastenay, page du ro Louis XV, lieutenant au régiment des gardes françaises et chevalier de Saint-Louis, lequel épousa damoiselle le Jean de Chambergeau, dont il n'eut qu'une fille.

5° Anne-Françoise-Adélaïde de Picot de Combreux † en 1799.

Mariée à son cousin très éloigné Auguste-Marie-Henri de Picot, comte de Dampierre, marquis de Combreux, Beaune, Sompuis, Chastenay, vicomte de Rosnay, major au régiment de Normandie, maréchal de camp (7 septembre 1792) général de division (8 mars 1763) général en chef de l'armée du Nord en remplacement de Dumouriez tué en chargeant sur l'Escaut le 9 mai 1793.

6° du précédent mariage sont issus : le marquis et le comte de Dampierre vivants en 1834 et la marquise Dessolles, Anne-Marie-Louise Picot de Dampierre

(Cf. Le Révérend (*Titres du 1er Empire et Titres de la Restauration*).

La maison de Lully, 45 rue des Petits-Champs et 47 rue Sainte Anne, était habitée à la fin du XVIIIe siècle par la marquise

de Combreux et sa fille la comtesse de Dampierre, dont le mari prit part à l'Assemblée particulière de la noblesse du 20 avril 1789, en qualité d'électeur de la 3e section dite le Palais Royal, sous la qualification de Picot comte de Dampierre (Auguste-Marie-Henri) major de chasseurs (Cf. *Catalogue des gentilshommes* de la Roque et Barthelemy *Ile de France*, p. 9).

Cette maison, d'après le vicomte de Villebresmes, dans *Ce qui reste du vieux Paris*, fut vendue en 1807 par la fille (et non par la veuve du général de Dampierre comme il est dit dans cet ouvrage) laquelle fut alliée au marquis Dessolles, pair de France et ministre des Affaires étrangères sous la Restauration.

La question de la descendance de Lully a été étudiée par la Société internationale de musique. C. S.

***

La *Revue Musicale Mensuelle S. I. M.* (Société international de musique) a publié au cours de l'année 1911, des articles du savant M. J. Ecorcheville intitulés : « Lully gentilhomme et sa descendance ».

Ces articles ont été réunis en un volume qui vient de paraître sous le même titre (*Publication de la Revue S. I. M.*, 27 rue Saint-Augustin) Ce volume contient un arbre généalogique de Lully, dans lequel se retrouvent, à la cinquième génération après Lully, les noms cités par notre confrère Arthur Pougin. A. F.

—

M. de Montyon (T. G., 612). — A-t-on jamais reproduit dans l'*Intermédiaire* l'éreintement féroce de M. de Montyon qui se trouve en note aux pages 9 à 11 du rarissime pamphlet le *Testament de la duchesse de Polignac*? In-8° de 24 pages, sans lieu ni date. Imprimerie de Laporte rue des Poitevins (1789). M. P.

[Non ; l'*Intermédiaire* a très peu parlé de M de Montyon, sur lequel il y avait cependant de si intéressantes choses à dire].

—

Adolphe Paban (LXIV, 576, 690, 746). — M. Adolphe Paban était, en 1890, rédacteur en chef du journal *Le Finistère*; il a écrit de nombreuses poésies, qu'il annonçait, en 1891, devoir réunir en volume, et dont un certain nombre a paru dans l'*Ouest artistique et littéraire* (de Paris), de 1890 à 1896. H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

M. Thiers était-il d'originejuive? (LXIII ; LXIV, 217, 259, 549, 600). — Il y a lieu de remarquer que d'après les actes cités (LXIV, 549), M. Thiers serait né le 15 avril 1797, alors que la première femme de son père serait morte le 3 mars précédent. L'acte de mariage de ses parents, bien que le légitimant, n'empêche pas que d'après la jurisprudence actuelle, conforme à la logique, sa filiation n'aurait pas pu être régularisée.

A.E.

—

La Toison d'or et Napoléon (LXIV, 577, 696). — Je ne crois pas que les motifs invoqués par le baron du Roure de Paulin pour expliquer que la Toison d'or d'Autriche n'ait pas été donnée à Napoléon, soient à retenir.

La grande maîtrise de la Toison d'or, après avoir appartenu aux ducs de Bourgogne, passa aux rois d'Espagne ; après la guerre de la succession d'Espagne elle fut partagée entre les souverains d'Espagne et d'Autriche, mais ceux-ci ne purent donner le collier de l'ordre qu'à des Allemands, les rois d'Espagne ayant la faculté, dont ils ont largement usé, de le conférer à des étrangers, princes ou simples particuliers.

En fait, je ne sache pas que personne ait porté à la fois le collier d'Espagne et celui d'Autriche. En 1883, tous les chevaliers autrichiens étaient autrichiens ou princes allemands catholiques. Par exception les rois de Belgique et d'Italie et le comte de Grunne, belge, avaient le collier autrichien. Parmi les chevaliers espagnols, se trouvaient des souverains et princes protestants ou schismatiques (les empereurs allemand et de Russie, les rois de Suède et de Danemark, des princes allemands). Le sultan detrôné de Turquie a reçu également le collier espagnol de la Toison d'or. A. E.

—

Armes de la baronne de Breteuil (LXIV, 578). — La baronne de Breteuil était Philiberte-Jérôme Parat de Montgeron, née à Paris le 10 novembre 1737, baptisée à Saint-Louis en l'Isle ; morte à Stockolm le 13 mars 1765. Elle avait épousé, dans la chapelle du château de Montgeron (Seine-et-Oise), le 24 janvier 1752, Louis-Auguste Le Tonnellier de Breteuil, baron de Breteuil et de Prouilly,

premier baron de Touraine, seigneur d'Azay-le-Féron etc., ambassadeur en Suède, puis auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies ; ambassadeur à Naples et à Vienne; ministre secrétaire-d'Etat : maréchal de camp, chevalier des Ordres du Roi ; né au château d'Azay-le-Féron (Indre) le 8 mars 1730, baptisé le même jour ; mort à Paris le 2 novembre 1807. De ce mariage était issue une fille unique, Angélique-Elisabeth de Tonnelier de Breteuil, qui épousa à Paris, dans la chapelle de Monsieur de La Borde, sur la paroisse Saint-Eustache, le 28 avril 1772 contrat signé par le roi et la famille royale le 20 avril 1772) Louis-Charles de Guyon de Matignon, comte de Matignon et de Gacé.

La baronne de Breteuil, née Parat de Montgeron, était née du mariage de Jérôme-Louis Parat de Montgeron, seigneur de Montgeron, Traineau, Le Coudray, etc., receveur-général des Finances de la généralité de Lorraine, puis des Duchés de Lorraine et de Bar, puis à Orléans en 1782, et de Marie-Antoinette du Mas de Corbeville.

Ils avaient pour proche parent M. Parat de Chalandray qui, d'après un ex-libris, portait écartelé : *aux 1 et 4 d'azur, au chef d'argent, chargé de trois têtes d'aigle arrachées de sable, qui est* de. . ? Aux *2 et 3 de gueules à trois clés d'argent posées en fasce l'une sur l'autre*, les pannetons vers le chef, celle du milieu ayant le panneton à dextre et les deux autres à senestre, qui est de.... ? Sur le tout : *d'or à la fasce de sable, chargé de trois mitres d'argent et accompagné au canton dextre du chef d'une étoile de même* qui est de ?

L'écu sommé d'une couronne de marquis et placé sur un aigle aux ailes éployées.

M. L. C.

—

Armoiries ducales à déterminer : début du XVIIe siècle (LXIV, 577). — *Trois pals* de vair sur gueules, chef d'or. Armes de la famille de Châtillon (sur Marne) ducs et pairs en mars 1736.

Nisiar.

—

Armes prélatices à retrouver (LXIV, 577). — Il existe avec ces armes un ex libris anonyme, attribué à Galbart, abbé de Ronchaux, en Franche-Comté.

P. le J.

Armoiries à déterminer : (LXIV, 577. 697). — Saint-André, en Languedoc et Ile-de-France, porte : *D'azur au château de trois tours d'argent, maçonné de sable, surmonté de trois étoiles du second.*

P. le J.

—

Le Montesquieu du Grand Frédéric (LXIV, 332, 603). — *Le Moniteur Maritime* qui se publie au Pecq (Seine-et-Oise), donne chaque mois dans sa *Bibliographie* la note suivante :

Montesquieu. — *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, avec commentaires et notes de Frédéric le Grand*, première édition collationnée sur le texte de 1734. Préface par J. Charvet.

Un volume in-8°, sur papier de Hollande, Chine, teinté, wathman, rose, vert, peau de vélin ou parchemin. — Il a été tiré 330 exemplaires de cet ouvrage. Les notes marginales et les soulignés de cette édition sont tirés en rouge.

Prix suivant papier de 20 à 300 francs.

Chez H. Charvet, château du Donjon, Le Pecq (Seine-et-Oise).

Cet ouvrage ayant été publié par le père du Directeur actuel du *Moniteur Maritime*, peut-être l'intermédiairiste J... pourra-t-il trouver quelques renseignements à l'adresse ci-dessus.

P. Taffin.

—

Très faim, très soif (LXI; LXIV, 318, 412, 463, 553, 703). — On a tendance à employer *très* devant un substantif, dans deux séries de cas.

1° Après *avoir* devant des compléments tels que faim, soif, chaud, froid, peur, envie, honte, raison, tort, etc., employés abstraitement, sans être précédés de l'article.

2° Après *être* devant l'attribut qui fait fonction d'épithète : très dix-huitième, très fin de siècle, très régence, très homme du monde, très talon rouge, très théâtre, etc .. (Le *très sergent* de Racine rentre dans cette catégorie).

Le *très chaussettes* qu'offre M. Faguet, pour démontrer par l'absurde ou par l'horrible, l'impossibilité de marier *très* avec un substantif, n'est pas seulement un monstre, c'est une inutilité, une forme insensée (qui n'a point de sens, veux-je dire), car l'on ne conçoit pas la pensée qui en aurait besoin pour expression.

Mais en serait-il de même pour *très bas-bleu ?*

Il me semble que la première série de cas est à prohiber, et que la seconde est tolérable dans le familier. Elle ne contredit pas absolument la règle rappelée par M. Faguet, dès le début de cette étude, et suivant laquelle *très* ne se peut joindre qu'à un adjectif ou à un adverbe. L'attribut du verbe être se comporte en effet d'une manière assez analogue à celle de l'adjectif.

Ce qui sera quelquefois hasardeux, sera non pas l'emploi de *très* devant telle épithète, mais l'emploi comme épithète de tel ou tel substantif.

Sans doute en ces matières ne saurait-on recommander que la prudence aux timides, et aux médiocres que de s'abstenir. Des formes risquées qui nous flatteraient dans quelque dialogue alerte de Lavedan ou de Donnay, nous seraient intolérables de la part d'un bas plumitif. Entre une heureuse hardiesse et une négligence répréhensible, il n'y a bien souvent d'espace, que l'estime où nous tenons leurs auteurs.

+

—

—

Alaine (LXIV, 7, 78, 178). — La ville de Delle est arrosée par l'Allaine (ou la Halle) et située au pied d'une colline qui portait un château détruit par les Français en 1674. Ne seraient-ce pas les difficultés qu'y rencontrèrent les *aventuriers de France* qui auraient donné lieu au chant en question ? Mais .. l'armée de François Ier a-t-elle passé par là pour soumettre les Suisses et les Milanais ? Des collaborateurs plus documentés pourraient peut-être le dire. P. Cordier.

* * *

Il peut paraître singulier qu'un correspondant réponde, lui-même, à une question qu'il a posée. Cependant une solution peut s'offrir à lui au cours de recherches continues et il est juste que l'auteur fasse profiter de ce qu'il découvre ceux qui se sont intéressés à son travail.

Tel est le cas qui se présente pour le petit problème que j'ai proposé dans le n° de l'*Intermédiaire* du 10 juillet 1911, sous le titre l'*Alaine*.

Deux collègues y ont répondu de la même façon, en attribuant au refrain cité la signification : *l'haleine me manque.*

Qu'ils me permettent de leur en signaler une autre qui me paraît plus applicable à une chanson de route, ce me semble. La première condition pour chanter est de ne pas manquer de respiration.

J'ai trouvé cette autre signification dans un ouvrage cité dans le catalogue de la librairie Lehec, 37, rue Saint-André des Arts (Nos 9 et 10 ou 194) sous le titre : *Lesine (La fameuse Compagnie de la) ou Alesne, c'est-à dire la manière d'épargner, acquérir et conserver.* (1618.)

Officiers de la compagnie de la Lésine : le seigneur Griffon Pinsemaille, gouverneur ; les sieurs Rapinati et Pince-Aiguille, syndics ; MM. Grippeminaud et Chatfourré, conseillers ; Pèlevilain, visitateur ; Pille-partout, secrétaire.

Le même ouvrage existe traduit en italien.

Ainsi le vieux mot français, qui est l'équivalent du mot d'argot moderne : *la galette*, c'était le mot : *l'alesne* qu'on retrouverait sans étonnement dans la bouche des mercenaires pillards qui formaient autrefois le plus clair de l'armée. Je les entends plutôt chanter : *Il me faut la galette* ou *le butin me fait défaut*, que : *Je manque de respiration.* Henri Vivarez.

A rapprocher, de ce qui précède, l'expression *tire-laine* comme synonyme de coupeur de bourse, voleur d'argent.

—

Carimara (LXIV, 386 508, 554, 705). — Au XVIIe siècle les libraires parisiens donnaient le nom de carimara aux livres dont la vente n'était pas facile, à ce qu'ils appellent aujourd'hui, en se servant d'un terme argotique commun à tous les métiers, des rossignols. V. *Rabelais*, éd. Le Duchat. En patois normand, un caras, c'est un sorcier. Le mot, dit M. Moisy (*Dictionnaire du patois normand*) vient du bas latin caragus carajus, charagius, devin, magicien. Le mot s'est conservé jusqu'ici dans le parler de la ville de Démuin (Picardie).

Quant à Carabara, ne viendrait-il pas, comme je l'ai avancé ici même du provençal char, caqueter et de barat, tromperie ? La rouerie des maquignons est proverbiale.

Gustave Fustier.

Ardièze-Gar : dans un sonnet de Heredia (LXIV, 579). — Gar existe, et l'inscription Garri deo n'a nullement été inventée par le poète. Si M. E. Godin veut prendre la peine de consulter l'*Archéologie pyrénéenne* d'Alexandre Dumège, qui n'est plus en ma possession depuis la désastreuse vente de mes livres, il la retrouvera certainement.

Le Gar, ou pic du Gard, est une montagne dépendant de la chaîne des Pyrénées, sommée de cinq élévations qui l'ont fait dénommer « le Gar à cinq pointes ». Cette montagne, comme beaucoup d'autres de la région, était l'objet d'un culte de la part des populations commingeoises. Elle s'élève sur la rive droite de la Garonne entre Chaum et Fronsac.

Quant à Ardièze, ne faut-il pas y voir un lapsus plumæ pour Ardiège ?

Ardiège, en effet, est une localité des Quatre-Vallées, entre Valentine et Cier-de-Rivière, où ont été découvertes diverses inscriptions votives mentionnées aussi par Dumège. F.

***

Quand on cite, il faut citer exactement. Dans le sonnet de Heredia (l'Exilée) il n'est pas question d'Ardièze, mais bien « d'Ardiège » village du canton de Barbazan, Haute-Garonne. Quant au pic de Gar, il existe parfaitement dans ce même coin de pays, dominant la ville de Saint-Béat. Ces noms ne sont donc pas des inventions. Il y a tout avantage avant de faire une question sur un texte à le connaître d'abord, à ouvrir un dictionnaire ensuite. A. DE CABANIS.

—

Figurines (LXIII, 103 ; LXIV, 562). — L'Administration des P. T. T. se sert du mot *figurines* pour désigner les timbres-poste pour deux raisons:

1° Parce que depuis la création des timbres-poste en France (1848) les vignettes qui les représentent ont toujours été revêtues de figurines (petites figures).

2° Pour éviter la confusion qui pourrait se produire dans les bureaux où l'on se sert de plusieurs sortes de timbres : timbre à date, timbre chargé, etc.

Quant aux chiffres-taxe, créés en 1859, pour remplacer les chiffres que l'on faisait auparavant à la main, les vignettes qui les représentent n'ayant jamais été revêtues que de chiffres, l'Administration s'est toujours servie pour les désigner du mot *chiffres-taxe*.

Mais les philatélistes peuvent se rassurer, ils seront toujours compris, quand ils demanderont aux guichets des timbres-poste ou plus simplement des timbres.

BADENHUYER.

—

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV, 380, 593, 684). — M. P. Corman nous adresse une liste très longue des noms français donnés à des rues de Bruxelles. Commines, Froissart, Théophile Gauthier, Judith, René Girardin, Delphine Gay, la Guimard, Jourdan, Malibran, Molière, Pasteur, Scarron, et nombre d'autres qui prouvent qu'en ce qui concerne au moins la Belgique, il y a réciprocité.

La liste complète, très soigneusement dressée, a été envoyée à l'auteur de la question.

***

Il y a à Bucarest la strada (rue) Jules Michelet ; la strada Edgar Quinet ; la chaussée Bonaparte ; un quartier de la Malmaison (les casernes)... Et à Paris (est-ce juste ?) qu'est-ce qui rappelle dans les rues, outre les nombreux roumains, la Roumanie ?

CH. AND. C.

***

En Orient, il existe un certain nombre de rues portant des noms français. Nous devons en être d'autant plus fiers qu'ils sont tous des marques de reconnaissance pour des services rendus par notre pays. Mais aussi, dans ces contrées où maintenant d'autres influences que la nôtre tendent à devenir prépondérantes, ils sont comme un appel à nous souvenir du rôle magnifique que nous avons joué et à conformer notre conduite à venir sur celle du passé.

A Athènes, je citerai les rues du général Fabvier, de l'amiral de Rigny, du général Maison ; les rues Victor-Hugo, Chateaubriand, Béranger, Lenormant, Gambetta. Elles se trouvent toutes dans le même quartier, près de la gare du chemin de fer Pirée-Larissa.

A Nauplie, dans le Péloponèse, un monument a été élevé aux généraux Fabvier et Maison et à l'amiral de Rigny. J'ignore si quelque rue de la ville porte leur nom.

A Syra, une des îles de l'Archipel, il existe une rue Gambetta. Le souvenir du « grand tribun » est du reste très vivace en ce pays — comme dans tout le monde grec — et son portrait est en bonne place dans une des salles de l'hôtel de ville.

A Bucarest, une avenue porte le nom de Bonaparte.

En Dalmatie, le souvenir de Marmont est loin d'être mort, et j'ai vu à Zara une rue (ou une place) qui porte son nom.

Faut-il citer aussi à Porto-Ferrajo (île d'Elbe) la via Napoleone ? Peut-être est-il plus curieux d'y trouver un souvenir de Victor Hugo : une plaque de marbre placée à la façade de l'hôtel de ville nous apprend qu'en 1802, à Porto-Ferrajo, « le tout petit Victor-Hugo » prononça sa première parole.

Enfin, pour terminer, dans une toute autre région, aux Iles Canaries, les habitants de Las Palmas ont donné à une de leurs places le nom d'un de nos plus illustres compatriotes vivants, M. Camille Saint-Saens. QUISETTI.

* * *

Mais à Buenos-Aires ils sont légion. Quelques-uns sont des noms français, mais ceux qui les portaient étaient argentins, d'origine française. Sans doute, M. César Birotteau ne parlait-il pas de ceux-là, mais nous avons vraiment des rues avec des noms de célébrités françaises ou bien de Français qui se sont fait un nom dans ce pays d'adoption.

Tout d'abord M. Liniers et Bremond, au service de la marine de guerre espagnole. Se trouvant en 1806 à Buenos-Aires, Liniers reprit la ville, dont les Anglais s'étaient emparés ; il défend la ville lors de la deuxième invasion anglaise en 1807, en récompense de quoi le roi d'Espagne le fait vice-roi du Rio de la Plata et comte de Buenos-Aires. Lors de la Révolution contre le pouvoir espagnol, il tenta une contre-révolution qui avorta ; il fut fusillé en 1810. Charles Frédéric Brandsen, Ambroise Cramer, Alexandre Danel, Charles Forest, ont aussi une rue qui porte leur nom ; ce sont tous des Français qui prirent du service dans les armées de l'Indépendance ; les deux premiers avaient été officiers de Napoléon. Cramer devait mourir en 1839, victime de la guerre civile.

Frédéric Rauch, Français encore, qui prit du service dans les armées de la république et mourut dans le combat de « Las Viscacheras » contre les indiens en 1829. Hyppolite Bouchard, d'abord lieutenant dans les grenadiers à cheval de San Martin, plus tard capitaine d'un bâtiment corsaire, fit faire, pour la première fois, le tour du monde au pavillon argentin.

Laissant les militaires, nous avons la rue Bompland (Aimé), le grand naturaliste, arrivé au Plata en 1817 ; la rue Sadi-Carnot, en honneur du président de la République Française, la rue Molière, la rue Moussy (Martin de), voyageur, médecin et géographe, auteur de la première *Description de la République Argentine 1864*, la rue Pasteur et la rue Victor Hugo, et pour finir, nous avons, depuis 1910, la Place France et la rue Boulogne s/ Mer, en souvenir du voyage que firent les grenadiers à cheval pour l'inauguration de la statue du général San Martin dans cette ville.

On voit par là que ce n'est pas seulement à Paris qu'on donne des noms d'étrangers aux rues. AMERICA.

—

Contre les femmes bavardes (LXIV 481, 611, 658). — La ville d'Orléans n'est pas seule à posséder une pierre des bavardes. La ville de Mulhouse a la sienne aussi et les touristes viennent la contempler sur la façade latérale de l'Hôtel de Ville, vis-à-vis de la rue Guillaume Tell, où elle est suspendue par ses chaînes. Comme à Orléans, c'est une tête sculptée dans une assez grosse pierre, mais des lèvres s'échappe une langue pointue et allongée. On l'appelle *le Klapperstein* (pierre des bavards). Elle est surmontée d'une inscription allemande qui peut se traduire ainsi :

On m'appelle la pierre des bavards
Bien connue des mauvaises langues :
Qui est d'humeur querelleuse et médisante
Sera contraint de me porter par la ville.

C'était la pénalité autrefois en usage contre les excès de langue et elle s'appliquait plus spécialement aux personnes du beau sexe. L'histoire dit qu'elle servit pour la dernière fois en 1781. Le *Guide de Mulhouse* publié par le journal *L'Express* en a donné un fort joli dessin dû à la plume de Math. Kohler.

YSEM.

—

La baignade des adultères (LXIV, 518, 707). — La Chaise du repentir est

un appareil employé autrefois pour les punitions des femmes condamnées pour méfaits divers, et généralement pour celles qualifiées *rixosæ mulieres*. Cet appareil consistait en une charpente surmontée d'une chaise dans laquelle la coupable était placée, puis transportée à la mare voisineoù on procédait à son immersion, d'où le nomde chaise à Plongeon.

Cette punition est aussi ancienne que la race anglo-saxonne ; elle est mentionnée dans le *Livre du jugement*, comme étant en usage au temps d'Edouard le Confesseur et connue sous le nom peu savoureux de *cathedra stercoris*.

On appliquait primitivement ce châtiment aux individus condamnés pour tromperie par l'emploi de fausses mesures, ou de faux poids, pour falsification de la bière ; puis dans la suite la peine fut infligée aux bavardes et aux femmes de mauvaise vie.

On trouve dans le livre de Leet (assises) de Coventry un procès-verbal du 11 octobre 1597 où il est dit :

Attendu qu'il y a, dans cette ville, plusieurs personnes désordonnées, et particulièrement des femmes signalées pour leur bavardage, leurs cris et le désordre qu'elles causent à leurs voisins... il est prescrit que si dorénavant de telles personnes se rendent coupables de ces méfaits, elles seront, sur dénonciation faite aux échevins ou au maire, condamnées à la Chaise du Repentir qui a été récemment instituée pour les punitions de ces offenses.

A la date de 1623, on trouve la mention d'une Chaise du Repentir qui a été fabriquée à la barrière de Greyfriar. On peut consulter sur ce sujet : Les Glossaires de Ducange, Spelman. Bount et Cowel, ainsi que *Brands Popular Antiquitiés*.

—

Les bougies et l'élection du Bâtonnier à Marseille (LXIV, 660). — On a vu que l'une des coutumes les plus anciennes de l'ordre des avocats de Marseille, consistait à remettre lors des séances du conseil, qui ont lieu tous les huit ou tous les quinze jours, un paquet de bougies du poids de 870 grammes, à chacun des conseillers, à titre de jeton de présence. On agissait de même lors du renouvellement du Conseil et de l'election du bâtonnier, pour chacun des avocats participant au vote. Cette coutume vient de subir une modification de détail, qui consiste à remplacer le paquet de bougies par un paquet de sucre du même poids.

Connaît-on d'autres exemples d'institutions, sociétés, conseils, etc. distribuant des jetons de présence en nature ?

NAUTICUS.

—

Les ateliers de peinture dénoncés pour leur licence. L'atelier Suisse (LXIV, 712). — J'ai trouvé sur le précurseur de l'Académie Julian, le sieur *Suisse* dont il a été parlé dans le rapport, qui a été publié dans le dernier numéro, la note suivante parue en 1859 dans la *Revue Anecdotique* :

Le marteau des démolisseurs va faire sous peu disparaître un des temples les plus curieux qui aient été érigés aux études artistiques. L'*Académie du père Suisse*, le doyen des modèles, est située au premier étage. Un corridor assez sombre conduit à un escalier usé par les semelles des rapins. Sur la première porte que l'on rencontre, on lit : SUISSE ; on lit même quelquefois au-dessous de ce nom vénérable des plaisanteries plus ou moins caustiques. Pénétrez le soir dans ce sanctuaire, vous verrez un modèle homme ou femme, exposé aux plaisanteries les plus grivoises, posé sur une table ronde et facile à mouvoir.

Le maître du lieu a mis ce patient dans la situation qu'il doit garder au moins huit soirées, et ne le quitte pas de l'œil.

Assis dans un grand fauteuil, il se mouche, crache et impose silence, au besoin. Lorsqu'il est bien portant et de bonne humeur, il égaye ses élèves par le récit de ses souvenirs. — David le trouvait un homme superbe ; Gros et Géricault l'ont honoré de leur confiance ; Prudhon l'estimait tant qu'il ne voulut jamais, dit-il, avoir recours à un autre.

La salle est éclairée par un quinquet à vingt lampes resplendissant de lumières, quatre-vingts tabourets ou banquettes en amphithéâtre sont plus ou moins occupés selon la saison ; mais jamais cependant on ne voit trop de vides. Les murs sont couverts d'académies laissées en payement d'un mois en retard, de figures abandonnées par de généreux rapins. Une tête de guillotiné, due au pinceau de Géricault et donnée par le peintre à son modèle préféré, est saisissante de réalisme.

Si le modèle, pour un motif ou pour un autre, était en retard, on voyait naguère Suisse lui-même quitter ses chausses et livrer aux regards scrutateurs des élèves les restes du corps qui lui avait valu tant de triomphes.

L'Académie Suisse est ouverte le dimanche comme les autres jours, de six à dix heures du soir ; le premier de l'an et le mardi gras sont les deux seuls congés que la gent artiste se permette.

LÉONCE GRASILIER.

—

Décharges de mousqueterie aux enterrements militaires (LXIII, 751 ; LXIV, 295, 585, 682) — La déclaration du roi du 1er février 1669 avait prescrit que les enterrements protestants se feraient d'avril en septembre à six heures précises du matin et à six heures du soir, et d'octobre à mars à huit heures du matin et à quatre heures du soir et seulement trente personnes, les parents compris, pouvaient y assister. Cependant malgré ces rigoureuses prescriptions, au mois d'août de l'année 1704, à Mâcon eut lieu un convoi militaire protestant où se firent des décharges de mousqueterie. Cet incident qui parut « fort extraordinaire » à Louis XIV, lorsqu'il en eut connaissance, vaut d'être conté. Après avoir traité avec Villars, Jean Cavallier, le célèbre chef camisard, partit, avec sa troupe en armes, pour Brisach. Arrivé à Mâcon où il devait séjourner, sur les ordres de Chamillard, quelques semaines, un de ses soldats mourut. Il alla trouver le maire de la ville pour lui demander où il pourrait le faire enterrer.

« Je lui indiquay, écrit le maire dans une lettre à M. Ferrand, intendant de Bourgogne l'endroit où ceux de sa religion quand nous en avions ici ensevelissaient leurs morts. Mais en même temps je luy dis que ces enterrements se faisaient sans cérémonie et de nuit, il me répondit qu'il le savait bien et qu'ils feraient le leur sur les 3 ou 4 heures du matin. Cependant ils le firent sur les huit heures du matin, toute la troupe y étant en armes, tambour battant et *qui fit plusieurs décharges sur le corps qui fut porté solennellement*. Cette manière d'enterrement surprit nos habitants et l'on en a beaucoup parlé. »

Archives historiques de la guerre vol. 1802, p. 152. FRANK PUAUX.

*
* *

Cette coutume existe toujours de nos jours et se pratiquait encore en 1911. L'an de grâce vers 1865, on enterra dans le cimetière de Metz un officier du nom de Quarante, et suivant la coutume lorraine on tira quelques coups de fusil au bord de la tombe.

Le journal du 2 novembre 1911, p. 1, colonne 5, parle de l'enterrement des restes du colonel Moll avec ses compagnons d'armes dans le cimetière d'Abecher, en Afrique.

Une émouvante cérémonie avait été organisée pour l'inhumation des restes de ces braves : *les canons firent entendre leur voix d'airain, leur dernier salut.*

E. RUDIT.

*
* *

Au sujet des coups de feu tirés sur le cercueil lorsque celui-ci est dans la terre, il me souvient étant enfant, en 1867 à Stenay (Meuse), alors que cette ville tenait garnison de cavalerie impériale, avoir assisté à plusieurs cérémonies de ce genre et en avoir éprouvé une grande impression. G. H.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Epitaphe d'Auguste Vacquerie. — Sur la tombe d'Auguste Vacquerie (1819-1895), qui repose dans le pittoresque cimetière de Villequier (Seine-Inférieure) auprès de sa mère, à côté de Mme Victor Hugo et de Léopoldine Hugo morte, comme on le sait, en 1843, dans un naufrage en face de Villequier, avec son mari Charles Vacquerie, frère d'Auguste, on lit les vers suivants :

Ma mère avait sa chambre à côté de la mienne.
Je me suis assuré ma place au cimetière
Tout contre celle où nous l'avons couchée, [afin
De sentir là tout près la mère au cœur divin,
Que, vivante, j'aimais, et que morte, j'adore ;
Et comme si cela nous rapprochait encore,
Je veux qu'à son tombeau le mien soit res- [semblant.
Ainsi mourir n'aura pour moi rien de trou- [blant,
Et ce sera reprendre une habitude ancienne
Que de ravoir ma chambre à côté de la sienne.

Ces vers n'ont jamais, je crois, été publiés. Les deux tombeaux, qui sont très simples et se composent d'une simple pierre ou dalle plantée debout et dont le sommet se termine en ogive, sont en effet « ressemblants ». Ils ne diffèrent que par le sommet de l'ogive : une petite croix pour la tombe de Mme Vacquerie mère, un fleuron pour celle de son fils Auguste.

ALBERT CIM.

Une lettre de Pierre Caron de Beaumarchais (à M. de la Touche, dit Saint-Léger). — L'on connaissait Pierre Caron de Beaumarchais, comme auteur dramatique, comme pamphlétaire, comme homme d'affaires, on ne le connaissait guère comme donneur de conseils. La lettre que l'on va lire est donc particulièrement curieuse. C'est M. N. Charavay qui a bien voulu me communiquer cette pièce que j'offre aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

CHARLES OULMONT.

Paris 1er Janvier 1786

Maintenant que j'ai vu, Mr votre père, Monsieur, et qu'instruit par lui des rapides progrès de votre jeunesse et des efforts qu'il a faits depuis pour fixer vos vues vers un État solide, maintenant que je sais que vous avez bientôt 23 ans, je conçois moins encore quel motif a pu vous déterminer à vous engager une seconde fois à moins que vous ne voyez dans le service, comme le craint Mr votre père, le seul état qui vous convienne : en ce cas vous n'auriez autre chose à faire, que d'en remplir les tristes devoirs, de façon à y mériter de l'avancement pour la suite.

Il me semble en effet que le conseil que vous avez bien voulu me — demander, portait moins sur les moyens de sortir de votre état actuel, que sur ceux de l'améliorer, d'après les termes de votre engagement, mais comment, avec autant d'esprit, une éducation bien faite, et tout ce qu'il fallait pour devenir un grand sujet, soit au barreau, la plus brillante des carrières utiles pour l'homme éloquent et éclairé, soit dans tel autre état qu'il vous plut d'embrasser, avez vous préféré de servir le Roi comme soldat ? le plaisir de monter un cheval de troupe, dédomage-t-il du dégoût de le panser ? j'ai trouvé dans Mr votre père, moins de sévérité que je n'en craignais de sa part ; mais une résolntion ferme de ne se prêter à rien qui vous concerne, sans s'être avant bien assuré que vous désirez fortement un état convenable à ses moyens, à son espoir, à vos talens.

Songez, Monsieur, que vous perdez le plus précieux tems de la vie, celui où l'homme établit son caractère et fait son sort. Songez qu'il y a des gens de votre âge qui jouissent déjà depuis plusieurs années de l'estime et de la considération publiques, si vous accomplissez le tems de votre engagement, vous aurez 29 ans en quittant le service, on ne commence plus de carrière à cet âge, on est perdu.

Enfin que voulez vous de moi ? quel service puis-je vous rendre? interrogez vous bien avant de me répondre, vous m'avez inspiré de l'intérêt, mais ma conférence avec Mr Votre père m'a tristement éclairé, et sur vous et sur lui. Ne désirez vous qu'être mieux dans votre position ? nous nous en occuperons. Voudriez vous faire autre chose? expliquez vous sincèrement, mais réfléchissez aussi que votre seconde légèreté donne un peu droit à la défiance sur vos résolutions futures. S'il ne s'agit pour vous que d'user une jeunesse orageuse, vous êtes mieux et moins en danger à Chateaudun que dans Paris ; et c'est l'avis de Mr votre père, mais si, prenant la résolution vigoureuse de devenir un homme essentiel, vous vous mettez bien dans l'esprit que les commencemens de tout sont ingrats, secs et pénibles, qu'il faut en vaincre les dégouts à force de courage et de constance pour arriver à un succès quelconque, décidez vous avec fermeté, parlez surtout avec franchise, et rougissant du passé, qu'il n'est plus en votre pouvoir de changer, portez vos yeux sur l'avenir, implorez les bontés paternelles ; on vous tendra les bras, quand on croira que vous voulez fortement vous en rendre digne.

Je n'ai reçu de mes parens qu'une bonne éducation, et de bons exemples, point de fortune; en revanche ils m'ont inspiré de bonne heure le désir de sortir de la classe oubliée des hommes indolens, j'ai travaillé sans terme et sans relâche ; avec le bon esprit de mettre la littérature au premier rang de mes délassemens, je me suis toujours occupé sérieusement à autre chose ; en divisant ainsi mon temps, sans confondre jamais l'objet futile avec l'objet utile, à travers les chagrins, les renversemens d'espérances, les longs travaux, et les revers de toute espèce, j'ai pourtant acquis de la fortune, un peu de considération, et je ne mourrai pas sans avoir été utile à mon pays.

Je vous salue, Monsieur, et vous plains sincèrement, si vous avez la conscience de vos fautes, mais je vous servirai avec plaisir si vous m'en fournissez l'honorable occasion.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

La lettre (copie ancienne) porte au dos l'annotation suivante :

Cette lettre a été donnée à M. Dufey de L'Yonne, avocat, par M. Mehée de La Touche chez lui, à Chaillot, Grande rue, n° 41, le 10 septembre.

Il m'a dit que son congé avait été acheté, que Beaumarchais le remit chez lui où on ne l'appelait que le « Petit Figaro » ; il fut envoyé par ce dernier dans une cour électorale pour une négociation assez importante.

—

Mort tragique d'un cousin d'Alfred de Musset. — Il ne va bientôt plus rien rester de la vieille rue des

Noyers au Quartier Latin. Avant qu'elle ne disparaisse entièrement, rappelons que devant la porte de la maison qu'elle occupait dans cette rue, au n° 33, le père d'Alfred de Musset, le 16 octobre 1810, s'est passé un événement tragique que relate en ces termes le *Bulletin du Ministère de la Police générale* remis à l'Empereur le jeudi 18 octobre 1810.

Le fils de M. de Musset, membre du Corps législatif, placé dans une école, rue Notre-Dame des Champs, âgé de quinze ans, s'est tué, le 16, d'un coup de pistolet, à la porte de son oncle, rue des Noyers.

Le 6, il s'était enfui de cette pension ; son oncle l'y avait ramené.

Il s'ennuyait de la conduite régulière à laquelle il se trouvait assujetti. Il venait de recevoir une lettre de son père qui lui annonçait sa ferme résolution de l'y laisser.

Le régime de cette maison n'a pu influer sur la détermination de cet élève.

Ce jeune garçon qui n'avait pas encore atteint sa quinzième année, étant né le 10 janvier 1796, au château de Cogners, près de Saint Calais, dans la Sarthe, se nommait Onésime. Il était le troisième enfant de Louis-Alexandre-Marie de Musset, marquis de Cogners, et de Marie Marguerite Dominique de Malherbe. Alexandre de Musset eut une vie assez bien remplie tant surtout par la littérature que par la politique ; en effet, après avoir été officier pendant une dizaine d'années (1768-1778) d'abord dans le régiment d'Auvergne, puis capitaine à la suite dans celui d'Orléans, il fut élu membre de l'assemblée provinciale du Maine en 1789, puis procureur syndic du district de Saint-Calais en 1790. Après le 18 brumaire, élu au Conseil général de la Sarthe, il passa au Corps législatif le 10 août 1810 ; on le retrouve encore, en 1824, à la Chambre des députés. La mort l'atteignit le 17 septembre 1839.

Le marquis de Cogners fut très affecté de la mort de son fils Onésime ; le temps n'adoucit point sa douleur et son ressentiment, son animadversion contre les professeurs qui, croyait-il, avaient poussé son enfant au suicide ne fit que s'ancrer dans son esprit, ainsi qu'en témoigne cette lettre datée du 15 avril 1811 :

L'éducation de mes enfants a fait ma principale occupation depuis vingt ans ; j'ai donné d'abord mes soins à deux filles qui vivent avec leur mère auprès de moi. L'aîné de mes fils, âgé de 14 ans et neuf mois, me donnant de belles espérances, j'ai voulu le confier à des maîtres en état de perfectionner ce que j'avais ébauché. J'ai été trompé sur le choix de ces maîtres, et le désespoir a conduit mon fils à la mort. Je le pleure depuis six mois, je le regretterai toujours ; son frère cadet n'a que dix ans, je suis son seul précepteur et je me suis promis de ne plus l'abandonner quand je serai obligé de lui donner d'autres maîtres...

La pension de la rue N. D. des Champs avait une discipline sévère, il est vrai, mais sans rien d'excessif, et pas plus à la Police qu'à l'Université, elle n'était mal notée.

Quant à l'oncle dont il est ici parlé, ce n'était qu'un « oncle à la mode de Bretagne », Victor Donatien de Musset-Patay, le père du poète dont il a été question ici même en septembre dernier.

Victor-Donatien de Musset-Patay, qu'on nous permette de le rappeler, était un ancien chanoine de la Rochelle bien qu'il n'ait jamais été que sous-diacre, c'est-à-dire juste ce qu'il fallait pour obtenir le bénéfice du canonicat, ainsi qu'on l'a vu dans sa lettre au Pape Pie VII, publiée dans l'*Intermédiaire*. A l'époque du tragique événement survenu devant sa porte, il était chef de bureau au dépôt des fortifications et de l'inspection générale du génie ; de là, en octobre 1811, il passa au Ministère de l'Intérieur comme chef de bureau. Privé de son emploi en 1818, il resta dix ans avant d'être appelé à un nouveau poste. Ce ne fut, en effet, qu'en 1828, que le Ministre de la Guerre, voulant réparer un injuste ostracisme, se décida à lui confier la direction du Bureau de la justice militaire qu'il conserva jusqu'à sa mort qui survint, en pleine période de choléra, le 8 avril 1832.

Le poète Alfred de Musset est né le 11 décembre de cette même année 1810, deux mois après le suicide de son cousin, dans cette maison de la rue des Noyers qui portait alors le n° 37 et qui fait aujourd'hui partie du boulevard Saint-Germain.

LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Décembre 1911

47e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1314 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Zamet le Vénitien. — Nous serions reconnaissants aux collaborateurs qui pourraient nous donner des renseignements sur Zamet, le fameux financier de Henri IV.

On désirerait savoir :

1° A quelle date il est venu se fixer en France.

2° Quelles sont les circonstances qui l'y ont amené.

3° Où, comment et à quelle date il est mort.

5° Enfin ce qu'il est advenu de la fortune, immense pour l'époque, qu'il possédait. G. La Brèche.

Les papiers de Molière (T. G.) — L'*Intermédiaire*, à plusieurs reprises, s'est occupé de cette question : Comment n'a-t-on pas retrouvé les papiers de Molière ? La Société de l'Histoire du Théâtre vient d'en proposer la solution.

On a établi que les papiers de Molière ont été en la possession de sa veuve.

Le fils né de son second mariage avec Guérin d'Estriché, s'en est servi.

Elle mourut en 1700 ; son fils Guérin en 1708 ; son second mari en 1728. Il y a toute apparence que les papiers sont restés en la possession du second mari. Que devinrent-ils à sa mort ? Ils passèrent à ses héritiers : quels furent les héritiers de Guérin d'Estriché ?

On a raconté qu'un paysan vint, un jour, offrir une malle contenant des papiers de Molière à l'une de nos bibliothèques ; qu'il ne trouva à qui parler, qu'étant pressé, il s'en alla, et qu'on ne le revit plus.

Est-ce une légende ou un fait établi ? Victorien Sardou avait, je crois, suivi cette piste. S'il n'a rien trouvé avec son flair heureux, c'est qu'il n'y avait rien à trouver. Cependant quelques précisions seraient intéressantes à recueillir.

Enfin, l'on pourra s'étonner que d'un homme qui a dû correspondre avec tant de gens, à des titres divers, il ne reste pas deux lignes d'écriture. Les possesseurs des lettres de Molière, qu'en ont-ils fait ? M.

Ode à Charlotte Corday, d'André Chénier. — Où et à quelle date précise cette Ode fut-elle composée et, *pour la première fois*, connue, imprimée et publiée ?

F. Clerembray.

Premier projet matrimonial de Robespierre. — Je lis dans la relation inédite d'un lieutenant français prisonnier en Autriche pendant les années 1793 1794, 1795 la phrase suivante :

Nous apprîmes par les Gazettes que Madame Elisabeth, sœur de Capet, avait été guillotinée et que Robespierre voulait se marier avec sa nièce...

Quelle est la part exacte de l'imagination des gazetiers et celle de la vérité dans cette dernière affirmation ? Ou plutôt, pour être précis, cette idée a-t-elle *surnagé* ou a-t-elle été décidément *submergée* parmi les flots d'encre déversés jusqu'ici sur les projets de Robespierre ?

Comte EMMANUEL DE ROUGÉ.

—

Chanzy à la bataille du Mans. — Le général Chanzy était-il malade le 11 janvier 1871, dernier jour de la bataille du Mans ? L. G.

—

Ayrault. — Que sait-on du Jésuite de ce nom de la fin du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle ? Quelles sont ses œuvres oratoires, les étapes diverses de sa vie, ses biographies ? L. C

—

Beauvilliers, évêque de Beauvais — Où pourrait-on trouver quelques notices bibliographiques et biographiques, sur les femmes La Croix et Martineau, amies de ce prélat du XVIIIe siècle, qui furent internées à La Flèche ? L. C.

—

Parents et papiers d'Eugène Giraud. — Existe-t-il des parents d'Eugène Giraud, le célèbre peintre romantique, né à Paris le 9 août 1806, grand prix de Rome en 1826, mort à Paris le 29 décembre 1881 ? A-t-il laissé des papiers ? En connaît-on les propriétaires actuels ?

JOACHIM KÜHN.

—

Le miniaturiste Dumont. — Dumont, le miniaturiste, a épousé, en 1788, Marie Nicole Vestier, fille du peintre.

Ils eurent deux fils et une fille. Les fils avaient pour prénom, l'un Bias, l'autre Aristide. Quelqu'un peut-il faire connaître le prénom de la fille ?

ZBFZ.

—

Famille Francolet. — Le dernier rejeton de cette famille, Jean-Joseph-François, chevalier Francolet, seigneur de Ravenstein, était né à Bruxelles 31 octobre 1785, fils unique de Guillaume, Emmanuel et de dame Marie Guillemine-Omattre-Hyacinthe, de Kulberg.

Il servait, avant 1815, en France, et quelques mois de cette année dans les Pays-Bas ; il quittait l'armée de ce dernier pays en octobre 1815.

Après la mort de son père, le dernier de ses parents, 12 août 1815, il vend le mobilier de la maison paternelle, et en février 1823 la maison paternelle à Germonde. D'après l'acte de vente de la maison, il avait domicile à Bruxelles.

Présumant qu'il a quitté la Belgique pour se fixer en France, je demande au bienveillant lecteur le nom du lieu où il a fini ses jours ?

Colonel J. C. WILBRENNINCK.

—

Lestouf de Pradines. — Gabrielle-Françoise et Marie-Suzanne Lestouf de Pradines ont obtenu des brevets de chanoinesses en 1778. De qui sont-elles filles ? Que sait-on sur elles ? D. A.

—

Mauconvenant de Sainte-Suzanne. — Marie-Jeanne-Hippolyte-Bonaventure Mauconvenant de Sainte-Suzanne a obtenu un brevet en 1777. Mêmes questions.

D. A.

—

Nossay. — Marie et Aimée-Agathe-Amable de Nossay ont obtenu des brevets en 1779. Mêmes questions.

D. A.

—

Mérimée dans le Jura. — De qui donc était-il l'hôte quand il écrivait de Saint-Lupicin la lettre à un inconnu du 15 août 1843 ? (*lettres à une inconnue*, page 195 édit. Michel Lévy de 1874).

L.

—

Pierre de Tronssi. — A l'article « Hôtel de Ville » de son *Dictionnaire historique des mœurs et coutumes des Français*, La Chesnaye des Bois dit :

« La statue de Henri IV que l'on voit sculp-
« tée au-dessus de la porte, est de Pierre de
« Tronssi, aussi bien que la meilleure partie
« de l'édifice, Biart le père l'a taillée dans
« la masse ».

Pierre de Tronssi n'est donc pas le nom d'un sculpteur, comme on pourrait le

comprendre, mais celui de la matière employée

Mais nous avions cru que ce bas-relief, que la Fronde avait dégradé, et qui a été refait en plâtre sous la Restauration, était un bronze appliqué sur un fond de marbre blanc. Que vient faire là alors l'expression de « Pierre de Tronssi » ?

César Birotteau.

—

Armoiries à déterminer du château de Langeais. — Sur une plaque de marbre provenant, dit-on, du château de Langeais.

Armoiries accolées *au 1 de... au chevron de... accompagné en chef de trois chardons de... tigés et feuillés de... et en pointe d'une hure de sanglier tournée à droite.*

Au 2 *de... au chevron de... accompagné en pointe d'un aigle éployé de face, la tête tournée à droite de... au chef cantonné de... à trois têtes de vieillards de...*

Timbre : casque empanaché et grillé de face.

V. G.

—

Armes des familles de Savoie et de Genevois. — Je serais très obligé si l'on pouvait m'indiquer les armoiries des familles.

1. Chapellet.
2. De Rône ou Rônix.
3. De Fresne de Ravoire de la Croix de la Rochette.
4. Rostaing.
5. Le Blanc de Cernex.
6. Anselme.

Ce sont des familles de Savoie ou du Génevois.

S. G. L.

—

Armoiries de Duguay-Trouin. — L'intérêt témoigné à la mémoire de Duguay-Trouin, dans l'*Intermédiaire* LXIV, 718, me conduit à poser, au sujet du très illustre marin que fut René Trouin du Guay, la question suivante.

On sait que les armoiries, données en 1709 aux deux frères Trouin, furent : *D'argent, à une ancre de sable, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or ;* cet écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de sable ; et au-dessus en cimier pour devise : « Dedit haec insignia virtus ».

Je possède une édition (année 1740) des Mémoires du célèbre Lieutenant général des Armées navales, livre portant, en tête, les armoiries ci-dessus, timbrées d'une couronne de comte, alors qu'elles ne comportaient, dans le principe, qu'un casque de profil.

Y a-t-il eu régulièrement changement de timbre, ou n'est-ce qu'une erreur de l'imprimeur après la mort de Duguay-Trouin ? Vu sa modestie légendaire, ce dernier n'aurait certainement pas empiété.

G... A.

—

La technique des imagiers du moyen âge. — Comment étaient préparés les modèles en maquettes ou en grandeur d'exécution des œuvres d'imagerie ? Sans doute les sculpteurs faisaient d'abord des esquisses en terre cuite ou en cire, de petites proportions, comme on en fait encore ; mais il est à remarquer que dans les comptes très minutieux tenus pour les travaux de la chartreuse de Dijon, il n'est jamais fait mention de transport de terre glaise, d'outils de modelage, de compas, de meubles d'atelier. Il est pourtant manifeste que le ciseau n'attaquait pas à même la pierre ou le marbre. Quant à se contenter de simples dessins, ce serait un phénomène de maîtrise inadmissible. Dans son ouvrage « La chartreuse de Dijon », feu Cyprien Monget a relevé, jour par jour, article par article, l'état des paiements faits et des fournitures même les plus insignifiantes. Eh bien, il n'y a pas un fait relatif à l'exécution des modèles, non plus qu'à la présentation au duc des maquettes des œuvres commandées par lui. Quelque médiéviste, collaborateur de l'*Intermédiaire*, pourrait-il faire la lumière sur ce point ?

Encore une question : dans son récent livre : *Les Primitifs français*, M. Louis Dimier parlant de la chartreuse de Dijon ou de Champmol, dit, p. 44, qu'il faut prononcer « Chamou ». Cela nous surprend un peu beaucoup, nous autres Dijonnais ; mais je ne suis pas le moins du monde linguiste et n'ignore pas les surprises des vieilles prononciations. Tout de même « Chamou » pour « Champmol »...

H. C. M.

—

La Dédicace de l'« Aucassin et Nicolette » de A. Bida. — Le peintre Alexandre Bida, l'illustrateur des *Evan-*

giles et des *Œuvres de Musset*, a publié, chez Hachette, en 1878, un bien coquet volume, in-8° carré, de XXXI-104 pages, impr. avec soin, avec titre rouge et noir et encadrements rouges à chaque page, par E. Plon, sous ce titre : *Aucassin et Nicolette, chantefable du douzième siècle, traduite par* A. Bida. *Révision du texte original et Préface par* Gaston Paris.

Le volume est illustré, sur le titre et la couverture, d'un petit fleuron approprié au sujet, et de neuf vignettes tirées hors texte, dessinées et gravées à l'eau-forte par Bida, simplement signées d'un B majuscule, gravé dans le corps même du dessin. Ces planches, qui ne sont mentionnées nulle part, ni sur le titre, ni dans l'intérieur du volume, furent tirées, avant toute lettre, pour l'exemplaire, unique, sur peau de vélin et les exemplaires de luxe, impr. sur pap. du Japon et sur pap. de Chine, puis seulement, avec la mention : « Imp. A. Salmon. Paris », sans légende aucune, et tirées ainsi, sur papier de Chine, monté sur papier vélin, pour les exemplaires ordinaires, imprimés sur papier vélin, fort, de bon choix.

Le volume renferme, immédiatement après le titre, une charmante et très tendre Dédicace en vers, — deux strophes de chacune dix vers, — fort gentiment tournés et discrètement adressés « A Marie », amie du peintre-poète, et, par lui, datés de Paris, ce 12 janvier 1871.

L'auteur, entre autres choses, lui dit, à cette aimable « Marie », qu'il a traduit, pour elle, cette petite histoire, en 1870, à Paris, pendant le désœuvrement du Siège :

L'An mil huit cent soixante-dix,
— Une année à jamais maudite, —
Le cœur navré, l'âme interdite
Des maux que le ciel a permis,
Quelques instants je m'étourdis
Sur votre absence et sur ma vie
En lisant ce conte si doux
D'un temps, hélas ! si loin de nous.
Je pensais le lire avec vous,
Ma douce amie.

Connaitrait-on le vrai nom de cette douce « Marie », si tendrement et si délicatement aimée, et qui est appelée à passer à la postérité, sous le couvert de ce beau livre ?

ULRIC R.-D

A propos des « Huguenots ». — Un collaborateur versé dans l'histoire de la musique dramatique pourrait-il nous dire s'il est exact que la première idée de Meyerbeer, dans la « bénédiction des poignards », ait été de faire jouer à Catherine de Médicis (contralto) le rôle principal tenu par Saint-Bris (basse chantante) ? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi le compositeur a-t-il renoncé à cette idée et supprimé un rôle dont l'effet eût été saisissant ?

O. S.

—

« C'est eux ». — « C'est eux qui m'ont servi de guide » dit M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel, dans le très beau discours qu'il prononça le 17 novembre dernier, sur la vie et les travaux de M. Léopold Delisle, dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. A-t-il raison ? J'ai gardé le souvenir d'une avanie qu'on me fit en classe pour avoir dit : « C'est les anciens... » à l'âge de treize ans. J'en étais resté là. Qu'en pensent mes confrères ?

C. DE LA BENOTTE.

—

About contre Edouard Manet. — Dans quel ouvrage ou journal, a paru un article très violent d'Edmond About sur Manet ?

LOUIS MORAND.

—

Joyeux comme des croque-morts de Carouge. — A propos d'une récente réunion de la Conférence de La Haye — ils étaient quatre — Junius, dans l'*Echo de Paris* du 8 octobre 1911, en un billet humoristique, plaisante les membres qui assistaient à cette réunion.

Dans le but de mieux faire ressortir sa pensée, il n'hésite pas à faire ce rapprochement qui dépeint leur bonne humeur : « Joyeux comme des croque-morts de Carouge, ils attendaient que les trompettes wagnériennes annonçassent les délégués de Saint-Marin. »

Les croque-morts de Carouge auxquels Junius fait allusion se livraient sans doute à d'amples libations ; de là leur gaieté, je suppose.

Pourrait-on donner l'origine de cette expression ?

L. CAPTE.

—

Machine à bosseler. — On lit couramment dans les feuilles les mots : *Machine à bosseler, chaussettes à clous*, comme

si ces instruments et ces mots appartenaient à la vie usuelle. J'aimerais savoir ce que c'est au juste et quel est le dispositif de ces appareils. CHABROL.

—

Association générale ecclésiastique et religieuse de prévoyance et de bonnes œuvres — En 1837, « en « face des ruines de l'Eglise de France qui « la font ressembler à l'état ou se trouvait « l'*Eglise* d'Israel après la captivité de Ba- « bylone, » fut fondée une *Association générale ecclésiastique et religieuse de prévoyance et de bonnes œuvres*. Cette association était « sous les auspices et la haute « protection de nombreux archevêques, « évêques, vicaires généraux, chanoines, « curés et laïcs recommandables ».

Elle avait déjà, sur un simple projet, encaissé 7 millions 516.000 frs.

Sont but embrassait tous les besoins et toutes les œuvres de l'Eglise : 1° s'entr'aider dans les besoins temporels et spirituels pendant la vie et après la mort ; 2° concourir tous ensemble à procurer au clergé de France les moyens de conserver la dignité de son auguste et saint caractère ; 3° seconder et propager toutes les œuvres de zèle, de charité propres à la religion catholique etc., puis créer et entretenir des maisons de retraite pour les ecclésiastiques âgés ou infirmes, des maisons de hautes études pour le clergé et d'études spéciales et pratiques.

L'Association était régie par deux conseils et son siège était à Paris, 31 Place de la Bourse.

Parmi les noms des directeurs, fondateurs, approbateurs et coopérateurs, nous voyons figurer ceux de NN. SS les archevêques de Paris, Lyons, Tours, Avignon, etc., des évêques de Saint-Claude, Poitiers, Soissons, Amiens, Nancy, etc., de vicaires généraux, de chanoines, de supérieurs de séminaires ou de congrégations, de curés et de laïcs de marque.

Quel a été le sort de cette association ? A-t-elle fonctionné ? A-t-elle créé, soutenu quelques œuvres ? Elle semble avoir quelque peu vécu, la notice qui en donne le règlement, la marche et les avantages ayant eu cinq ou six éditions.

Il y a sûrement à l'*Intermédiaire* des confrères qui, moins embarrassés que le soussigné, éclairciront cette question qui mérite intérêt. YHAF.

Il serait facile, si cela pouvait aider les *chercheurs*, de donner les noms des principaux personnages, en dehors des archevêques et évêques, qui figurent dans la notice sur cette association.

—

L'archevêque de Paris, pair et duc de Saint-Cloud. — Je lis dans les *Souvenirs* de P. N. Berryer, la phrase suivante :

Le clergé avec habits sacerdotaux ayant à sa tête l'archevêque de Paris, comme pair de Saint-Cloud, etc.

Dans un autre livre, dont le nom m'échappe en ce moment, je voyais encore l'archevêque de Paris cité avec le titre de duc de Saint-Cloud.

Quelle est l'origine de cette dignité?

H. T.

—

Librairie. — Quels furent, au siècle dernier, les plus gros succès de librairie ?

D'HEUZEL.

—

En frac. — Le numéro du 1er novembre 1911 de la *Revue des Deux Mondes* contient un article de M. de Reiset sur les Bourbons à Turin pendant la Révolution.

A la page 159, il est parlé de l'évasion de France en Savoie, de Mesdames Victoire et Adélaïde, filles de Louis XV, tantes de Louis XVI et de la reine Clotilde alors régnant à Turin.

Dans une note de cette page, Charles Félix, alors duc de Genevois, raconte l'arrivée de ces deux princesses à Turin, le 13 mars 1791.

« — Le Roi, dit-il, était préoccupé. On lui avait dit qu'elles étaient toujours en chapeau et en frac, et cela lui déplaisait fort. »

Cela veut-il dire qu'on avait dit au Roi que les princesses, pendant leur pénible voyage, avaient cru devoir prendre des habits d'homme, ou y avait-il, à cette époque, un vêtement féminin connu sous la désignation de *frac* ? V. A. T.

—

Le neveu de M. de Vaux, lieutenant général. — Il épousa Mlle de (Mallarmey de) Roussillon, une de mes compagnes Quel est ce neveu, dont Sophie de Grouchy annonçait ainsi le mariage le 20 avril 1785 ? Le mariage eut-il lieu ?

LAB.

Réponses

—

Le jour du massacre de Vassy (LXIV, 617, 723). — La fête de Pâques est tombée en 1562 le 29 mars, et par conséquent le 1er mars a été un dimanche, le 3e du Carême. DE MORTAGNE.

* * *

Le 1er mars 1562 (nouveau style) était exactement un Dimanche. Pour en acquérir la certitude il suffit, a défaut d'autres moyens, de prendre au hasard, dans les documents du temps, différentes dates voisines de celle-ci avec indication des jours correspondants, comme je le fais : « Dimanche 11 janvier 1562, prêche à Bourges de Paul Spifame » (Raynal, *Histoire du Berry*). — « Le mescredi XIIIIe jour de janvier 1561 » (vieux style) ; « L'an 1562 Pasques estoient le XXIXe jour de mars » (un dimanche évidemment) ; « Le mercredy XXVIIe jour de may fut prise ceste ville de Bourges » *Journal* de Jehan Glaumeau, 1541-1562). — « Le mercredi 27 mai, veille de la Fête-Dieu 1562, la ville de Bourges fut prise » (*Journal* de Gilles Chauvet). — « Mercredi 29 avril 1562 »... (*Siège de Bourges* par le sieur Catherinot), etc.

Si l'on établit ensuite la computation du nom des jours hebdomadaires entre ces dates extrêmes du 11 janvier au 27 mai 1562, on constatera : 1° que la concordance du quantième et du jour cités est partout exacte ; 2° qu'en conséquence le 1er mars tombait bien un dimanche ; 3° qu'en plus il est impossible que ce soit le « mercredi des cendres » : car la date de Pâques (ou premier jour de l'an jusqu'en 1564) nous étant indiquee au 29 mars et le Carême comprenant 46 jours entre le Mardi Gras et Pâques, les « Cendres » de 1562 doivent se placer au 11 février. PIERRE.

Mêmes réponses, quant à la date : G. LANTZ ; St-S. ; V. A. T.

* * *

C'est une erreur de croire que les protestants, au XVIe siècle, ne célébraient leur culte que le dimanche. On lit dans l'*Epitre à tous chrétiens et amateurs de la Parole de Dieu*, daté de Genève le 10 juin 1543 :

« Comme c'est une chose bien requise en la chrétienté et des plus nécessaires que chacun fidèle observe et entretienne la communion de l'Eglise en son endroit fréquentant les assemblées qui se font tant le dimanche que les autres jours. »

Alors même que le 1er mars 1562 eût été un mercredi, les protestants auraient célébré le culte à leur habitude, et la chose n'eût pas été importante, mais le 1er mars 1562 était un dimanche, comme en témoigne la lettre de François de Lorraine au Duc de Wurtemberg :

« Passant par là (par Vassy), qui fut en ung dimanche, premier jour de ce mois, il me fut rapporté que guieres loing de là, en une grange qui est en partie à moi se faisoit un presche. »

Voir *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, XXIV, 213.

FRANK PUAUX.

—

« Il n'y a plus de Pyrénées » (LXIV, 716). — La question a été traitée par Edouard Fournier dans *L'Esprit dans l'histoire*, 2e édition, pp. 211-269.

Il établit que le mot a été forgé par Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, chapitre XXVIII). DE MORTAGNE.

* * *

Je crois difficilement aux mots historiques prononcés sous la forme condensée et dans le style lapidaire qu'on leur prête. La forme la plus simple et la plus concrète d'une pensée, loin d'être celle qui vient la première à l'esprit, n'est généralement cristallisée qu'après étude et réflexion.

Il est certain que le 15 novembre 1700, Louis XIV fit connaître au marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, qu'il acceptait la couronne d'Espagne pour son petit-fils et qu'il ajouta en se tournant vers le duc d'Anjou : « Pour vous, Monsieur, soyez bon Espagnol, c'est maintenant votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes Français pour entretenir l'union des deux pays ; c'est le moyen de conserver la paix de l'Europe. » C'est alors que Castel dos Rios aurait dit : « Dieu soit loué, les Pyrénées sont fondues ; nous ne faisons plus qu'un ».

La phrase : Il n'y a plus de Pyrénées, résume donc bien l'entrevue que nous venons de raconter ; les évènements qui

suivirent prouvent également que cette phrase exprimait non seulement la pensée, le désir et la volonté du vieux Roi, mais aussi celles des Pairs, celle du Parlement, celle de l'Université ; c'est grâce à cette croyance et avec l'appui admirable de la nation entière que Louis XIV soutint avec une rare energie une guerre longue et pénible; il ne consentit que contraint et forcé aux renonciations du traité d'Utrecht.

Quelle est la valeur de ces renonciations ?

Ce sujet peut être discuté indéfiniment sans qu'on arrive à s'entendre, car les uns jugent la question exclusivement au point de vue des lois fondamentales de la monarchie française qui n'existe plus, sous sa forme ancienne, depuis la constitution de 1791 malgré le retour de la Restauration ; les autres se placent uniquement au point de vue des idées modernes, en dehors de toute espèce de contrat social entre une nation et une dynastie. Les uns se trompent en ne tenant pas compte du présent, les autres en ne tenant pas compte du passé.

Il me paraît que, sans remonter aux usages successifs qui, à partir de Hugues Capet, fixèrent peu à peu les lois de succession au trône de France, les dynastes subissent ces lois, ne les imposent pas et ne peuvent les modifier. La seule faculté qui est laissée aux Princes, lorsqu'ils sont appelés à régner, c'est d'accepter ou d'abdiquer, et encore ne peuvent-ils le faire qu'en leur propre nom et pour leur seule personne.

A ce point de vue, les renonciations volontaires de Philippe V ne sont pas plus valables pour ses successeurs que les renonciations forcées de Louis XIV.

La Constitution de 1791 réserva la question, la descendance de la branche aînée paraissant suffisamment assurée par les trois têtes du Dauphin, du duc d'Angoulême et du duc de Berry, sans compter les naissances futures qui n'avaient rien d'improbable.

D'autre part, on a créé depuis cent ans dans l'opinion publique une nouvelle loi de succession qui exclut moralement du trône de France, tout dynaste qui n'est pas né Français. Ce point discutable a été discutée, mais en pareille matière la question de fait, démolit toutes les théories abstraites qu'on peut mettre en avant pour étayer ses convictions. Je doit dire qu'en 1883, à Goritz, sinon tous les royalistes, tout au moins un grand nombre d'entre eux et je faisais partie de ceux-ci, ne se perdirent pas dans ces abstractions. Nous nous trouvions en présence d'un fait : le Roi était mort et la royaute ne pouvait demeurer en vacances ; un seul prince réclamait officiellement la couronne et ce prince en se rendant auprès du comte de Chambord qui l'avait accueilli, se présentait à nous comme son successeur et non comme celui de Louis-Philippe ; voilà pourquoi le plus grand nombre des royalistes présents aux funérailles se sont ralliés à la branche cadette.

Si l'on veut revenir strictement aux anciennes lois du royaume, il ne me paraît pas douteux que le droit de régner appartient à la maison d'Anjou ; le droit à la double couronne de France et d'Espagne restant réservé.

Si au contraire on veut poser la question comme elle se posa à peu près en 987, on peut avoir de sérieux doutes sur la légitimité de ces droits, sans qu'on puisse cependant assimiler les princes de la maison d'Anjou aux derniers Carolingiens.

Mais tout cela est bien abstrait en présence de la pratique présente qui nécessite des actes pratiques et une énergie persistante. La loi moderne française a facilité dans la plus large mesure, les moyens de devenir Français lorsqu'à une époque quelconque les ancêtres du réquérant l'avaient été.

Si un prince de la maison de Bourbon, quel qu'il soit, venait loyalement mettre à l'heure voulue son épée dans la balance en affirmant qu'il est bien Français je doute qu'on lui tienne rigueur et qu'on lui refuse la nationalité qu'il viendrait ainsi réclamer au nom de l'histoire.

Mais je m'arrête ; dans l'*Intermédiaire* on ne fait pas de politique.

J. G. Bord.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII ; LXIII ; LXIV, 54, 98, 148, 196, 240, 392, 483, 531). — Les multiples questions soulevées par M. Bord, dans sa réponse à ma mise en demeure, sont extrêmement intéressantes et j'ajoute volontiers qu'il est lui-même

mieux en situation que personne de les résoudre heureusement ; mais elles dépassent et débordent sensiblement et en plusieurs sens l'unique question que j'avais posée, dans les termes précis où je l'avais posée : Que manque-t-il au témoignage du Père Abel, tel qu'il nous a été transmis, pour constituer, dans le débat actuel, un document historique d'incontestable valeur ?

Voilà ce que je demandais, tout ce que je demandais. J'écarte donc, pour le moment, tous les autres éléments de la réponse, si importants soient-ils, pour conserver à mon appel toute sa précision. Sur ce point bien déterminé, M. Bord me répond : « Quant aux révélations du Père Abel, si elles sont de nature à attirer l'attention, et à inciter à une enquête, elles ne peuvent être admises comme preuves, quelle que soit la valeur morale du révélateur auquel on a dit, qu'on avait dit... »

Ici j'avoue que je ne comprends plus : étant donnés la bonne foi et le sens critique bien connus de mon contradicteur, il doit certainement régner quelque malentendu dans l'appréciation d'un document historique ainsi apprécié. Le reproche d'être des témoignages de 2e ou de 3e main pouvait bien, à la rigueur, s'appliquer aux lettres du cardinal Mathieu et de Mgr Besson, ne citant comme confidents que des amis et connaissances, (bien que 2 ou 3 témoins successifs de première valeur doivent l'emporter, à mon avis, sur un seul témoin direct d'une valeur douteuse.) Mais comment soulever une semblable difficulté à l'occasion du Père Abel, confessant publiquement en chaire que son propre grand-pere a voté la mort de Louis XVI et même provoqué ce vote, dans une réunion extraordinaire de la grande Loge éclectique de Francfort (et non pas dans un convent), en 1784 (et non pas en 1786) ? Reprenons et suivons bien la genèse de cet aveu.

Le grand-père du père Abel, célèbre professeur de droit à l'université de Wetzlar et grand maitre de la Loge de cette ville, délégué comme tel à la réunion de Francfort, après y avoir émis son vote régicide, révèle a son fils, alors franc-maçon comme lui, le redoutable secret. Ce fils, converti depuis lors aux idées religieuses et ne croyant pas avoir personnellement et suffisamment réparé la faute de son père, charge le petit-fils de poursuivre, de compléter la réparation et, comme ce petit-fils est prêtre catholique, il espère que cette qualité lui permettra de rendre cette réparation plus éclatante et plus autorisée. Et c'est bien ce qui a lieu effectivement par la déclaration solennelle professée en chaire, des lèvres éloquentes d'un saint religieux, faisant amende honorable et, en quelque sorte, pénitence publique, devant une foule nombreuse, dans une grande capitale de l'Europe !...

Je le demande sincèrement à M. Bord, ce fils et petit-fils, prêtre et religieux, recueillant pieusement de la bouche de son père, comme un testament moral qu'il exécutera ensuite avec fidélité, la recommandation formelle de réparer une faute grave commise par son grand-père, est-ce là un vague révélateur auquel on a dit qu'on avait dit ? Cette grave et douloureuse tradition de famille, transmise solennellement, et par échelons directs, du grand père au petit-fils, pour aboutir enfin chez celui ci à un désaveu pénible et méritoire, est-ce donc là une brumeuse légende qui va se déformant ou s'amplifiant en passant par des bouches indifférentes ou distraites, en traversant des imaginations inclinées au merveilleux ?

Supposons un père de famille s'oubliant jusqu'à dépouiller son voisin d'une somme importante et découvrant un jour à son fils cette tache familiale. Supposons ce fils désireux de restituer, mais se trouvant, par le fait des circonstances, dans l'impossibilité de décharger le patrimoine domestique de ce bien mal acquis et confiant, à son lit de mort, à son propre fils, mieux partagé des dons de la fortune, le soin d'opérer enfin une tardive et urgente restitution. Pensez-vous que ce petit-fils, ainsi mis en demeure, puisse se soustraire consciencieusement au devoir rigoureux de la restitution, sous prétexte que l'obligation est vague et que son père lui a dit que son grand-père avait dit ....?

Poser la question, c'est donner la réponse, qu'il s'agisse d'une somme à restituer ou, comme dans l'espèce, d'un grave préjudice moral, d'une grande faute publique à réparer. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'obligation est rigoureuse, le témoignage est indiscutable.

Ce qu'on pourrait plutôt reprocher au document en question, tel qu'il nous a été présenté jusqu'ici, c'est de ne pas émaner directement du Père Abel, de n'avoir que la valeur d'une correspondance de journal, quelle que soit d'ailleurs l'autorité personnelle du journaliste. Mais à cela on pourrait répondre que l'intervention aggressive et ironique d'un second journal, d'opinions diamétralement opposées, donne au témoignage une valeur contradictoire qui ne permet plus de révoquer en doute le texte même des paroles prononcées par le témoin.

Ainsi donc, la déclaration verbale publique du père Abel, rapportée par le correspondant viennois du journal catholique *la Vérité*, (qui ne craint pas d'intituler son article Témoignage historique,) et confirmée par le journal juif et libre penseur la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, constitue déjà un premier document dont M. Gustave Bord, quelles que soient les légitimes susceptibilités de la critique historique, ne saurait plus guère, ce semble, après ces explications, contester la valeur. Et c'est là ce que je tenais à bien établir, par ma mise en demeure, avant la publication du *Document nouveau*.

Mais il y a mieux et il existe, en effet, un nouveau document qui va projeter sur cette ténébreuse question une vive lumière et qui est susceptible, à mon avis, de clore le débat.

Ce document consiste en une déclaration écrite, très formelle et très complète, du même père Abel, (qui est encore vivant,) expliquant et confirmant sa déclaration verbale de 1898, relativement à la participation effective et prépondérante de son grand-père à la condamnation maçonnique anticipée du roi Louis XVI, en 1784. Cette déclaration écrite a été photographiée et déposée, par acte public, dans les minutes d'un notaire, pour lui assurer toutes les garanties d'authenticité et de conservation. Elle sera prochainement mise en lumière par qui de droit. En attendant, il nous sera permis d'en donner une exacte analyse, que nous renverrons à l'un des prochains numéros de l'*Intermédiaire*, pour ne pas allonger démesurément les proportions de cet article, pour ne pas abuser de l'attention de nos lecteurs et de l'aimable hospitalité de notre journal. Gall.

Les dons patriotiques en 1789-1790 (LXIV, 618, 724, 834). — La gravure publiée par les *Révolutions de Paris* n'est pas la seule composition inspirée par le désintéressement des femmes artistes en 1789. On peut encore citer comme étant d'une valeur d'art très supérieure à celle de la planche précédente :

1° Un dessin de J. L. Prieur, gravé par Berthault, qui figure dans les *Tableaux historiques de la Révolution française* par Fauchet, Chamfort et Ginguené, Paris 1791-1804, 3 vol. in-f°). Cf. Renouvier : *Histoire de l'art pendant la Révolution*, p. 60).

Ce dessin doit être reproduit en héliogravure, parmi les 64 dessins de Prieur pour cet ouvrage, dans la publication qu'en a faite M. de Nolhac (Paris, *Le livre et l'estampe*, 1902).

Il est intitulé : Offrandes faites à l'Assemblée nationale par les dames artistes et doit être au Louvre, ainsi que les autres, depuis 1903.

2° Un dessin de Bord d'après lequel a été exécutée une gravure reproduite par A. Dayot dans son album sur la *Révolution française*, p. 91.

3° Une gravure ovale en couleurs de Guyot intitulée : Les Dames artistes offrant leurs joyaux à l'Assemblée nationale.

Il existe également une gravure coloriée anonyme : « Ah, bravo, Mesdames, c'est donc votre tour ». (*Catalogue d'estampes sur la Révolution* du Dr Baudon vendue en mai 1905, p. 62). C. Dehais.

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G., XLIX à LX; LXI; LXIII; LXIV, 9, 99, 535, 727, 780). **Les lettres de Laurent.** — On sait que les arguments les plus sérieux, tout au moins en apparence pour évasionnistes, sont trois lettres de Laurent écrites du Temple par ce gardien. Si ces lettres étaient vraies elles prouveraient qu'*on* a essayé de délivrer Louis XVII, mais non pas qu'on a réussi et encore moins que le bénéficiaire de l'évasion supposée fût Naundorff. Or, ces lettres que je déclare absolument fausses, ont été publiées en 1835 et en 1836 en termes qui ont paru tellement inacceptables à Gruau de la Barre, qu'il en a modifié certaines expressions et que seul ce texte falsifié a été reproduit depuis par les écri-

vains naundorffistes. Or, ces lettres ou mieux les copies de ces lettres, car jamais, dit-on, on n'a produit les originaux, sont aujourd'hui, entre les mains d'un historien de la cause naundorffiste.

Il serait intéressant d'en avoir communication afin d'en contrôler le texte et de pouvoir ensuite se rendre compte si ces copies sont bien de l'époque de la Révolution comme le prétendent les naundorffistes et si, au contraire, elles ne sont pas faites sur du papier d'un filigrane beaucoup plus récent.

L'*Intermédiaire* demande la production de documents nouveaux. L'occasion me paraît favorable et je ne pense pas que le détenteur puisse se soustraire à cet examen. J. G. Bord.

—

Napoléon a-t-il pleuré ? (LX). — Dans la très intéressante et documentée préface que notre confrère M. Léonce Grasilier a mise en tête des *Souvenirs de Betzy Balcombe*, la fillette qui jouait avec le Grand Exilé, et qu'a publié la librairie Plon, sous le titre : *Napoléon à Sainte-Hélène*, nous trouvons le passage suivant, que notre confrère aurait pu nous donner depuis longtemps, en réponse à cette question. C'est un reproche que nous lui faisons, ainsi que celui de ne nous avoir pas permis de signaler plus tôt cette publication pleine de charme et de fraîcheur naïve.

Les fillettes de M. Balcombe qui parlaient un peu français, dit M. Grasilier, étaient à leur aise en présence de l'auguste exilé ; Betzy, vive, était étourdie, ne respectait rien ; Jane, au contraire plus posée, mais d'une plus grande naïveté. Elles accablaient Napoléon des questions les plus bizarres et les plus ridicules ; lui s'amusait beaucoup de cette familiarité si nouvelle. On parla de roman, l'une des petites avait lu *Mathilde* de Mme Cottin. Ce fut une très grande joie de voir que l'Empereur connaissait ce livre. Un gros Anglais qui écoutait gravement de toutes ses oreilles pour tâcher de mettre à profit son peu de français, se hasarda à demander avec réserve, à Napoléon, si la princesse amie de Mathilde, dont il admirait l'excellent caractère, vivait toujours. — « Non, monsieur, elle est morte et enterrée, » répondit très solennellement l'Empereur, qui était sur le point de croire à une mystification, quand il vit, à cette malheureuse nouvelle, les larmes prêtes à couler dans les grands et gros yeux de la grosse face de l'Anglais, au dire de Las Cases.

Napoléon ne se souvenait certainement point avoir lui-même pleuré à la lecture d'un roman, non de Mme Cottin, mais de Mme de Genlis. En 1804, Mme de Bon, une autre femme de lettres qui avait à Paris un salon très fréquenté, ayant fait mettre sous les yeux du Premier Consul les deux petits volumes de *Mademoiselle de La Vallière*, écrivit à l'auteur, son amie, la lettre suivante pour lui annoncer l'effet produit sur Bonaparte par la lecture de son ouvrage :

> Je vous dirai, mon ange, que le Premier Consul a lu *Mademoiselle de La Vallière* avant-hier, qu'il l'a lue tout d'un trait, sans pouvoir la quitter, et qu'il a pleuré. C'est un fait positif, car c'est M. Fontanes qui me l'a dit et qui le tient de lui-même. Marigné prétend que je vous envoie les larmes de Premier Consul, et que cela vaut mieux que des vers ; le fait est que cela m'a fait un plaisir extrême. Adieu, vous que j'adore et pour qui je donnerais ma vie.
>
> Elisabeth.

Le fait est-il authentique ou tout simplement imaginé par Mme de Bon pour flatter son amie ? On ne saurait le dire.

Toujours est-il que Mme de Genlis, qui n'a eu garde d'oublier l'histoire dans ses *Mémoires*, ajoute : « Dans le premier enchantement de ce glorieux succès, je fis un impromptu en vers que j'envoyai sur le champ à Mme de Bon. Elle donna ces vers à M. de Fontanes, qui les remit sans délai au Premier Consul. Je regrette de n'en avoir pas conservé copie. »

Or, un érudit saintongeais, M. P.-O. Rainguet, a eu l'heureuse chance de découvrir cet impromptu de la main même de Mme de Genlis, dans les papiers de Mme de Bon morte à Pons, (Charente-Inférieure). Nous le reproduisons ici.

Il a pleuré ! lui ! Ciel, est-il possible ?
Quoi ce héros ! il est sensible!...
De mon pays l'heureux libérateur,
Bonaparte a pleuré les maux de La Vallière ;
Son amour, ses combats ont attendri son cœur.
Il a pleuré ! que je suis fière !...
Ce succès a tout réparé !
Si désormais l'injustice et l'envie
Veulent encor troubler ma vie,
Je pourrai dire : Il a pleuré !

R.

Les blessures de Napoléon Ier (LXIV 426, 536, 678, 782). — Jeudi 23 mai 1816, Napoléon monta en calèche sur les 4 heures, nous dit Las Cases dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et nous parla des accidents les plus graves qui avaient menacé sa vie.

Parlant de sa blessure au doigt de la main gauche, il fit voir que « c'était à l'annulaire » (et non au médius), nous dit l'auteur. Quant à son fidèle valet de chambre Constant, resté en France, il affirma ne s'être jamais aperçu de cette infirmité ; causée (raconta l'Empereur) par un sanglier à Marly.

Qui a tort ou raison ?

Dr Bougon.

—

La maigreur de Napoléon Ier (LXIV, 716, 781). — Le fait raconté dans la récente biographie du général d'Anselme (un canonnier galeux tué au siège de Toulon, et remplacé momentanément par le capitaine Bonaparte) m'était connu depuis plus de soixante ans pour l'avoir lu dans une histoire de Napoléon, que je crois bien être celle composée par Abel Hugo, frère aîné de Victor Hugo. Malheureusement je n'ai plus le volume sous les yeux et ne puis vérifier. V. A. T.

—

Une chanson sur le mariage de Marie-Louise (LXIV, 610, 724). — La chanson en question est bien, en effet, de Martainville, comme en fait foi le manuscrit 665 de la *Bibliothèque Municipale* de Nimes, qui en contient, aux folios 6-7, une version sensiblement différente et en 8 strophes seulement : *Chanson sur le mariage de Buonaparte avec Marie Louise par A. Martainville.* Ce manuscrit, non catalogué dans les deux *Catalogues* imprimés des *Manuscrits* de la Bibliothèque, dont le premier est dû à A. Molinier, et le second à J. Simon, provient du collectionneur nimois et magistrat Fajon, qui sut réunir tant de pièces rares ou curieuses, malheureusement en partie dispersées à cette heure. C'est un recueil de 493 feuillets, papier, 300/200 millimètres, contenant des chansons politiques, dont quelques-unes rarissimes, principalement sur la chute de Napoléon Ier et le retour des Bourbons. J'en donnerai prochainement l'analyse dans la *Revue Napoléonienne.* Camille Pitollet.

L'accent allemand de Napoléon III (LXIII ; LXIV, 728). — « Louis Bonaparte, est un homme de moyenne taille, froide pâle, lent, qui a l'air de n'être pas tout à fait réveillé... Il monte bien à cheval. Sa parole traine avec un léger accent allemand ».

(Victor Hugo : *Napoléon le Petit.* Michel Lévy, 1875, p 28). Nisiar.

—

Badinguet (T.G. 678 ; LXIV, 7, 171, 294, 374). — M. P. Mantoux, dans un article de la *Grande Revue* du 10 décembre, écrit avec une certaine désinvolture :

« M. André Lebey tient « d'un fils du pays » le nom d'une demoiselle Badinguet qui aurait été l'une des maîtresses du prince captif... Cette demoiselle m'a tout l'air d'avoir été inventée pour les besoins de la cause. »

Bien qu'en général je me sois fait une règle de laisser dire, simplement afin de permettre à la bonne foi de M. Mantoux de s'éclairer — car j'ai rencontré deux ou trois fois M. Mantoux, qui aurait, ainsi, pu m'écrire afin de m'interroger — et, au besoin, même, dans l'espoir de ralentir la promptitude peut être un peu excessive avec laquelle il m'a estimé capable d'une indigne supercherie, en songeant d'autre part, aux quelques lecteurs indulgents qui ont bien voulu s'intéresser à mes essais historiques, malgré leurs défauts, je répondrai :

Le « fils du pays » en question, — dont j'avais, d'ailleurs, pris soin d'indiquer les initiales dans mon volume — est M Léon Abric. — Et voici le texte de la lettre de M. Abric.

Il s'agit d'abord de détruire la légende stupide qui s'attache au surnom de Badinguet donné plus tard à l'empereur. On a dit que Badinguet était le nom du maçon auquel le prince Louis Napoléon avait emprunté les vêtements pour s'échapper. Or, il n'y eut ni emprunt de vêtements etc... Le prince recevait la visite d'une jeune femme, de temps à autre Cette femme s'appelait de son nom de famille (ou du surnom de son père) Badinguet. Et dans le château, sympathiquement, car le prince était fort aimé, on le surnommait Badinguet par allusion à sa bonne fortune.

M. C. Abric, dans une autre lettre, ajoutait :

L'origine du surnom de Badinguet, telle que je vous la propose, me paraît acceptable. Voici pourquoi. Le maître de poste de Ham, M.

Zeller, était l'ami du prince. C'est chez lui qu'arrivaient les lettres destinées au prisonnier, sous double enveloppe et Thélin ne lui cachait rien. Or, M. Zeller, très honnête homme, et dans sa simplicité incapable de mentir, a lui-même raconté ce que je vous rapporte, à mon grand'père, son collègue de la Porte de Saint-Quentin, ainsi qu'à mon père, et cela à plusieurs reprises, sans varier.

Le public jugera si « le fils du pays » existe et si j'avais le droit d'invoquer son témoignage. Afin que M. P. Mantoux soit encore mieux à même de vérifier, je tiens les pièces à sa disposition. Il pourra donc à son tour les communiquer et les certifier authentiques à ses lecteurs au cas où il le jugerait utile. En dernier lieu je lui indique les deux adresses de M. Léon Abrie : à Paris, 8 cité Pigalle ; à la campagne : à Neuville Saint-Amand, près Saint-Quentin.

M. Mantoux m'excusera : 1° d'abréger mes notes le plus possible, peu désireux d'étonner ; 2° de compléter de mon mieux les Archives publiques par des renseignements personnels sérieux et les Archives privées. Les miennes, qui sont assez fournies sur Louis Bonaparte et sur 1848, lui sont très sincèrement et amicalement ouvertes.

André Lebey.

—

Les 5.000 barils de M. de Bismarck (LXIV, 571). — Après avoir questionné plusieurs Champenois contemporains des événements de 1871, j'ai acquis la certitude que cette question des 5.000 barils est un conte à dormir debout, inventé par quelque journaliste en quête d'événement sensationnel ; d'autant qu'il eût été bien facile à Bismarck d'exiger qu'on lui livrât ces barils pleins, si on les lui refusait vides, et que les quelques millions que cela pouvait représenter étaient un bien faible sacrifice à côté de l'indemnité, les Champenois eussent été heureux de les donner pour être délivrés des angoisses de l'occupation allemande.

D'ailleurs depuis longtemps déjà, les maisons de vins mousseux allemands viennent en Champagne chaque année acheter des vins dans des proportions beaucoup plus considérables que le chiffre soi disant demandé sans que notre patriotisme ait la moindre raison d'y trouver ombrage.

M. B. H.

Une copie du Plan de tapisserie (LXIV, 761). — J'ai publié, dans les *Procès-verbaux de la Commission Municipale du Vieux Paris*, année 1900, page 29, un rapport sur le Plan de tapisserie, à l'occasion de la reproduction qu'en ont faite, à cette époque, Madame et Mademoiselle Lépine. Je n'ai rien à y ajouter. Du reste, je me refuserai toujours à admettre comme une copie fidèle une gouache sur laquelle les monuments qui n'existaient plus au XVIIIe siècle, comme le Louvre féodal, sont représentés d'une façon tout à fait fantaisiste, tandis que les monuments qui existaient encore, comme la Bastille et Notre-Dame sont reproduits avec un luxe de détails qui ne pouvaient pas figurer sur une tapisserie. La seule copie que l'on puisse considérer comme exacte bien que très réduite, est celle de Gaignières, écuyer de Mlle de Guise, qui avait le plan sous les yeux lorsqu'il a exécuté son dessin en 1690.

E. M.

***

Le *plan* dit *de Saint-Victor*, attribué à Du Cerceau et datant du milieu du XVIe siècle, est une estampe ancienne (0m80 × 0m 67) dont un exemplaire était conservé dans la Bibliothèque de Saint-Victor. C'est un plan à vue d'oiseau.

On considérait ce plan comme la reproduction de la fameuse *Tapisserie*, cependant il présente, avec cette dernière, (cf. Gaignières) et la *Grande Gouache*, dont on possède la photographie, des différences appréciables.

Je n'apprendrai pas à notre confrère Nothing que la Bibliothèque de la Ville de Paris en possède un exemplaire, utilisé pour la publication de l'*Atlas des anciens Plans de Paris*.

P. Le Vayer.

—

Les Bénédictines de Montmartre (LXII ; LXIV, 629.737). — Si notre confrère Cerameus s'était reporté aux sources que j'avais indiquées LXII, 565, il n'aurait certainement pas avancé que les Bénédictines n'ont jamais été à Montmartre ; car bien au contraire, elles ne l'ont jamais quitté !

Elles ne possédaient qu'une propriété, rue de la Tour-des-Dames, à Montmartre.

De 1133 à 1793, l'abbaye a occupé sur la butte Montmartre un territoire qui

s'étendait depuis la rue du Chevalier-de-La-Barre, au nord jusqu'à la rue d'Orsel, au midi, enclavant l'église Saint-Pierre encore existante, laquelle était en même temps la chapelle du couvent.

Sous Louis XIV, son siège fut transféré auprès de la rue d'Orsel, par la construction d'un nouveau monastère dont j'ai vu une portion du mur de clôture, rue des Abbesses, en face de la rue Houdon. A la suppression de l'abbaye, son entrée était place des Abbesses, à l'endroit où finit la rue Antoinette.

Voir l'*Histoire de Montmartre* par Chéronnet, 1843 et l'*Histoire de Montmartre* de Louis-Michel 1863 ; on peut d'ailleurs voir des plans de l'abbaye au siège de la Société « Le Vieux Montmartre » tous les dimanches après-midi, 42 rue d'Orsel.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ecole supprimée. Quelle était cette école? (XLIV, 165). — Il s'agit de l'Ecole militaire, créée par édit du 13 janvier 1751, remaniée complètement à partir du 1er octobre 1769. Un luxe extrême y régna bientôt. Le comte de Saint-Germain s'en plaint dans ses Mémoires :

On a fait un établissement comme s'il s'agissait d'élever des princes .. La première classe (celle des grands seigneurs) n'a pas besoin de travailler pour réussir : elle obtient de droit ; la seconde (celle des simples gentilshommes) ne travaille point parce que son travail lui serait inutile. Par là, toute émulation est anéantie.

Le 1er février 1776, une déclaration du Roi porte suppression de l'Ecole militaire et répartit les élèves entre différents collèges de province. Cette disposition soulève de vives critiques et le 17 juillet 1777 une ordonnance porte création d'un corps de cadets et d'un cours d'instruction à l'Hôtel de l'Ecole royale militaire.

(D'après *Saint Cyr et l'Ecole spéciale militaire en France*, par E. Titeux).

ZÉRO.

—

Place de Lenche ou de Linche à Marseille (LXIV, 573, 635, 792). — Col. 636, ligne 6, lire : M. Octave *Teissier*. Lire col. 636 et 637, Bastion de France.

—

Victor Emmanuel, caporal de zouaves (LVIII ; LXIV ; 432, 485, 536, 633, 787). — Je possède une statuette en plâtre, achetée à Florence en 1866, et représentant, peinte aux couleurs officielles, Victor Emmanuel en uniforme de caporal de zouaves.

Cette statuette était alors fort répandue en Italie.

JULES CLARETIE.

—

Famille de Brossard (LXIV, 621, 796). — S'agit-il de cette famille de Brossard qu'on dit remonter à un fils de Charles de Valois et d'Hélène de Brossard ? Elle portait : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, une barre brochant sur le tout.* Un arrêt de la cour des Aides de Normandie statua que le blason serait : *de gueules à trois fleurs d'argent.* Cette famille était essaimée dans tout le Maine.

Les Brossard des Ecotois et de la Freslonnière portaient : *de sable au chevron d'or, accompagné de deux besans en chef et d'une molette en pointe, le tout d'or.*

D'autres familles de Brossard qui ne semblaient pas avoir quelque affinité avec les précédentes, habitaient jadis le Maine.

LOUIS CALENDINI.

* * *

Comme il y a plusieurs familles de Brossard, il est absolument impossible de répondre à une question imprecise.

Il y a les Brossard de Cléry, verriers de Normandie, dont la généalogie est dans Chérin, qui la trouve sujette à caution. — Les Brossard de Gromesnil, anoblis en 1659. Le *Nouveau d'Hozier* a des notes sur eux. — Les Brossard de la généralité d'Alençon, verriers, plus ou moins usurpateurs de noblesse. — Les Brossard de Bazinval et de Bélair, verriers aussi, mais picards — Les Brossard de Marcillac en Périgord, bourgeois. — Les Brossard, de Favières, en Bordelais. — Les Brossard, de Bretagne, donnés dans le *Répertoire de bibliographie bretonne* de Kerviler, ceux du Poitou, ceux du Berry. — Les Brossard de Corbigny, qui sont détaillés au *Nouveau d'Hozier.* — Etc....

PETRACORENSIS.

—

La famille de Chassy (LXIV, 525, 640, 684). — La famille de Chassy, qui portait les armes rapportées par l'*Intermédiaire*, s'est éteinte avec Philibert-Thomas, marquis de

Chassy, mort en 1830, qui, de son mariage contracté en 1798 avec Louise-Camille de Lespinasse, ne laissa que trois filles, Mmes Baucheron de Boissoudy, Besault des Billiers et Auzouy.

Celle qui intéresse le confrère Vetus, est la famille Bellon de Chassy, originaire de Bourgogne et passée au Nivernais, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles, et, en pointe, d'une croisette pattée du même, soutenue d'un croissant d'argent.*

Louise-Augustine, dite Françoise Bellon de Chassy épousa, vers 1870, Jean-Eugène-François-Marie de Montsenat.

G. P. Le Lieur d'Avost.

* * *

J'ai connu au régiment (133e de ligne à Belly), le sergent rengagé de Chassy de Bellon, ancien élève du collège de Mongré, près Villefranche-sur-Saône.

J. B.

* * *

Je ne mets pas en doute, puisque M. E. Grave nous le dit, que les la Guette, seigneurs de Chazeray, avaient pour armes : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 étoiles de même.* Mais il est non moins certain que les Chassy, fixés en Nivernais, portaient ces mêmes armes gravées sur la principale porte du château du Marais anciennement Maretz, près Nevers, que leur apporta avec la seigneurie du même nom, Jacquette d'Anlery par son mariage, vers la fin du XIXe siècle, avec Jean de Chassy.

L'abbé de Marolles nous dit qu'elles figuraient aussi au bas d'un hommage rendu en 1575, au nom des enfants mineurs de Edme de Chassy, pour la même seigneurie du Marais.

Edme de Chassy, chevalier de l'ordre du Roi, etc., avait épousé Marie de Grieux.

En consultant mes notes, je m'aperçois que j'ai accordé trop de créance au généalogiste Lainé et à la Thaumassière. Les la Platière et les la Rivière que, d'après eux, j'avais indiqués comme alliances des Chassy doivent être mis de côté.

Les Chassy tiraient leur nom du fief de Chassy paroisse d'Ourouër en Nivernais. Ils ne s'installèrent en Berry, que par suite du mariage, en 1655, de Edme de Chassy, baron de Dois, et de Bazarne en partie, avec Marie de Hannicque de Benjamin, dont Alexandre baron de Dois, marquis de Looze (près de Joigny). Philibert, arrière petit fils de ce dernier, mort en 1830, dernier du nom, n'a laissé que trois filles : Mmes Baucheron de Boissoudy, Bérault des Billiers et Auzouy. Maintenant il y aurait lieu d'examiner si les Chassy n'avaient pas pour nom primitif celui de la Guette.

Les Montserrat ont bien eu pour alliance les Bellon de Chassy.

S. G. L.

—

Curtius. Son musée et son nom véritable (T. G. 255 ; XLII, 814, 874, 1004, 1048, LXIV, 685). — Je commence par dire que je n'ai en rien collaboré à la table parue en 1896. J'étais alors nouvellement venu à l'*Intermédiaire*. Cela dit, je vais donner satisfaction à M. Pies, qui n'a cherché aux trois références données pour le tome XXVII que le nom de Curtius, ou plutôt, ne trouvant pas ce nom dans les tables annuelles, a cru à une erreur d'année dans la T. G. La confusion ne venait pas de là, mais d'une sorte de double emploi causé par l'ouverture en 1893 (vol. XXVII) d'une nouvelle rubrique : *Quel est l'inventeur des cabinets de cire* ? qui devait forcément ramener le nom de Curtius et dont l'auteur de la table fit bien d'ajouter les références au mot Curtius. Cependant, à mon sens, et M. Pies sera du même avis, il eût mieux fait de renvoyer au mot *Cire* de la col. 212 de son travail. Pour comble de malheur, il faut lire 325 et non 326 au mot *Curtius* de la T. G.

Mes recherches m'ayant fait retrouver notre rubrique actuelle dans le volume XLII, je l'ajoute au titre du présent article. M. Pies l'avait déjà trouvée sans doute.

Il faut reconnaître qu'il doit être fort difficile de faire une table parfaite, ou presque, pour un recueil aussi varié que le nôtre.

Margeville.

* * *

Quel est ce mystère ? Le voici : Lors de la confection de la table des 24 premières années de notre journal, j'ai cru, pour la facilité des recherches, qu'il était utile de grouper sous le nom du personnage dont il était question tous les articles qui y avaient quelque rapport. M. Issanchou, ayant à dresser la Table des [illegible] premières années, qui est celle en litige, a

suivi la même méthode. C'est ainsi que pour le cas présent, il a réuni sous le nom de *Curtius* les articles ayant rapport d'abord à *Curtius* et celle-ci : *Quel est l'inventeur des cabinets de cire*, ou il n'est question que dudit Curtius et cela pour mettre sous les yeux du chercheur tous les articles concernant ce personnage.

Il est donc bon d'examiner d'abord le contenu des colonnes indiquées à la Table avant de dire quel est ce mystère ? Je ne prétends du reste pas qu'il ne se soit pas glissé quelques erreurs, dues à l'interposition des chiffres, chose pour ainsi dire impossible dans une si grande quantité de matières, mais pour le cas présent, il n'y a aucune erreur.

Depuis, il a été également question de Curtius LXII, 814, 874, 1004, 1048.

P. CORDIER.

—

Famille Fulconis (LXIV, 621). — Les Fulconis doivent venir d'Italie, cependant je crois les Fulconis originaires de Brignoles (Var) ou du département des Alpes Maritimes, lieux où l'on en retrouve d'assez nombreux.

Pour les origines de cette famille, M G. A. pourra consulter avec profit : *Les Tables armoriales de l'Histoire Héroïque de Provence d'Artefeuille*, dressées par E. de Rozière. Migault, éditeur à Blois, 1901.

Toselli dans *Biographies Niçoises*, cite :

1° Jean-François Fulconis, mathématicien très savant qui naquit à Lieuccia (Mandement de Villars) vers la première moitié du XVI° siècle.

2° Pierre Fulconis, natif de Lantosque, illustre professeur de mathématiques.

Dans *la Chronologie des officiers des Cours Souveraines de Provence*, publiée par le marquis de Boisgelin, nous trouvons p. 64 :

Rainaud Fulconis, conseiller au Parlement, reçu le 17 mai 1571, natif de Brignoles, époux de Catherine de Pelegrin, dame de Verdaches, fut enseveli aux Cordeliers le 28 décembre 1573.

Il y eut aussi un abbé, à l'abbaye de Lérins, du nom de Fulco, au XI° ou XII° siècle. Ne serait-ce pas de Fulco que seraient dérivés les noms actuels de Fulconis, Foulque et Fouque ? (ce dernier nom est notamment très répandu en Provence?)

E. BOUVE.

***

Une famille de ce nom, originaire de Provence, portait pour armes : *de gueules, au faucon d'or, perché sur un bâton d'argent.*

La Chesnaye des Bois (*Dictionnaire de la Noblesse*, VIII, 723) en donne trois degrés de filiation de 1675 à 1733 et cite : Artefeuil : *Histoire héroïque de la noblesse de Provence* t I., p. 425.

Gabriel de Fulconis épousa, en 1802, Louise Mathurine Félicité d'Estresses, dont, au moins, N. de Fulconis, decédée à Marseille, le 20 avril 1884, sans postérité, qui avait épousé, en 1828, Gaston, baron de Flotte.

G. P, LE LIEUR D'AVOST.

***

La Chesnaye des Bois donne une famille de Fulconis, en Provence, dont les armes étaient : *de gueules, à un faucon d'or, perché sur un bâton d'argent.* Mais est-ce celle demandée ?

P. CORDIER.

—

Griveaul ou Grivel de Grossouvre (XLIV, 188, 405, 494, 598). — Charles de Grivel, dit comte d'Ourouër, seigneur de Trucy Gamaches, maréchal de camp, gouverneur de Fougères et époux de Marie-Françoise de Guemadeuc, était le fils aîné de Hubert de Grivel de Grossouvre, chevalier seigneur de Pesselières-Trucy, l'orgueilleux vicomte d'Entrains et mestre de camp d'infanterie (1630) et de Anne de Gamaches et l'arrière-petit fils de ceux qui ont motivé la question.

D'après feu M. de Villenaut dans son *Nobiliaire Nivernais* resté inachevé, il serait mort en 1638 (assassiné) et non en 1658.

Il est inadmissible qu'il ait été le valet de chambre de la marquise de Pontcourlay, née Guémadeuc, avant de l'épouser.

S. G. L.

Famille Lacordaire (LXIII ; LXIV, 20, 69, 119, 212, 301, 455). — S'il n'est pas trop tard pour fournir encore renseignement sur la famille Lacordaire, ceux de nos confrères qui s'occupent de cette famille, trouveront peut être intérêt à la mention suivante : — Aux registres de l'Etat civil de Baigneaux, canton de Selommes, arrondissement de Vendome, on rencontre, à la date du 6 juin 1702, le mariage de Nico-

las Lacordaire, agent des affaires de M. Bégon, lequel était receveur des tailles à Vendôme et seigneur des Effets ou Deffaits de Selommes, (et grand-père du maréchal de Rochambeau), le dit Nicolas Lacordaire, fils majeur de défunt M. Didier Lacordaire, notaire et juge en la justice de Chameroy en Bourgogne, et de défunte Anne Queu-de-Vache. La mariée étant Marguerite-Thérèse Raffart, fille de feu Louis Raffart, officier du roi, seigneur du Bouchet (le Bouchet-Pelgreau à Selommes), et de Marguerite Goislard, alors veuve, demeurant audit Bouchet (et fille elle-même de Jean Goislard, sieur de Lespau, paroisse de Lisle en Vendomois et de Françoise Ganery). ST-VENANT.

—

Lanfranc ou Lannefranque (LXIV, 622). — Ces deux écritures sont excellentes, suivant les circonstances ; quant à LAMEfranque, c'est une faute (évidente) d'orthographe ou une coquille d'imprimerie, comme on en voit malheureusement tant.

Lanfranc est le nom germanique primitif que l'on prononçait jadis Lannefranque, chez les Francs venus de la Germanie ; tandis qu'en France, Lanfranc se prononce aujourd'hui Lanfran ! (chose assez déplaisante pour celui qui le porte).

Nous pourrions citer bien d'autres cas, identiques à celui là, qui nous expliquent pourquoi chacun est libre d'écrire son nom comme il doit se prononcer ; suivant les pays différents, que sa famille habite à travers les siècles. C'est ainsi que notre propre nom a déjà changé trois fois l'orthographe, en moins de neuf siècles ; alors que d'autres ont changé davantage encore, dans le même temps à peine.

Dr BOUGON.

*
* *

Le nom du médecin de la maison de l'Empereur doit s'écrire Lamfranque. C'est là la véritable orthographe qui résulte de la signature même du médecin, apposée sur diverses pièces des Archives du Ministère de la Guerre, dont voici, entre autres, la copie de l'une d'elles.

Connaissance à M. Joinville Commandant ordinaire en chef du quartier impérial pour l'apposition des scellés et de l'inventaire adressé en conformité de l'article quatre de l'arrêté du treize nivôse an dix, au quartier général impérial à Ebersdorff, les jour, mois et an que d'autre part.

Signé : général DUMAS, LAMFRANQUE
général de division VIGNOLLE
L'Inspecteur aux revues DUFRESNE, Le médecin ordinaire YVAN.

Dr MAX BILLARD.

—

Martainville (T. G., 569). — On va restaurer la tombe de Martainville qui se trouve à Neuilly, dans le cimetière ancien, rue Victor-Noir.

Mlle Louise Martainville, la petite-fille du célèbre auteur du *Pied de Mouton*, fait remettre en état la sépulture fort abandonnée de son grand-père.

M. Henri Corbel, bibliothécaire archiviste de la mairie de Neuilly, dans le « Bulletin de la commission municipale, historique et artistique de Neuilly-sur-Seine » (8e année, 1910) a réuni, dans une étude d'une jolie forme littéraire, de nombreux documents sur le maître de la satire politique. C'est à Neuilly qu'il est décédé. Voici son acte de décès :

Commune de Neuilly, année 1830,
acte n° 140.

L'an mil huit cent trente, le vingt-huit août, à dix heures du matin, par devant nous maire, officier de l'Etat civil de la commune de Neuilly, arrondissement de Saint-Denis, sont comparus : M. Noël Nicolas Frapart, âgé de trente-huit ans, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau n° 15, et François-Théodore-Hubert Goumy, âgé de trente-neuf ans, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Martin, n° 3, tous deux amis du décédé, lesquels nous ont déclaré que M. Alphonse-Louis-Dieudonné Martainville, âgé de cinquante-trois ans, homme de lettres, né à Cadix, demeurant à Sablonville, commune de Neuilly, marié à Caroline-Marguerite-Claire-Eugénie Mariecourt, survivante, demeurant à Sablonville (les déclarants ignorent les noms et prénoms des père et mère du décédé).

Est décédé hier, à neuf heures du soir à Sablonville, maison Pacaud, rue de l'Est, commune de Neuilly, où il demeurait momentanément.

Et ont, les déclarants, signé avec nous le présent acte de décès après lecture faite.

Signé : GOUMY, FRAPART,
L. DELABORDÈRE, maire.

Martainville repose donc depuis plus de quatre-vingts ans, dans le cimetière ancien de Neuilly, à l'ombre d'un cyprès

touffu, à quelques mètres du mur de clôture.

La sépulture très délabrée, disparaît sous les herbes. La colonne gît à terre ; sur le fût l'épitaphe est à demi effacée. Elle porte en latin ces mots :

Immane qui tot traxi
Noctesque diesque pervigil
Hic tandem dormio
Vita, vale !

ce qui se traduit aisément :

Moi qui ai passé cruellement tant de jours et tant de nuits sans sommeil, ici, enfin je dors. Adieu, vie !

Mlle Louise Martainville, aujourd'hui à Alger, dont l'attention avait été éveillée par un article de M. Paul Ginisty, dans le *Petit Marseillais*, a fourni ces renseignements, au conservateur du cimetière sur la fin de son grand père :

Mon grand-père est mort en 1830, d'un accès de goutte. Obligé de fuir Paris, il fut transporté mourant dans sa petite maison de campagne de Neuilly. Je doute fort qu'il ait eu le courage, non plus que la force, d'écrire son épitaphe.

Martainville, l'ancien muscadin, devenu vaudevilliste, journaliste, principal actionnaire du *Drapeau blanc* et auteur applaudi du *Pied de Mouton*, cette reine des féeries, épousa. après l'avoir enlevée, une demoiselle de Mariecourt, de bonne famille et excellente musicienne.

Il avait pu acquérir dans les premiers temps de son mariage une propriété à Saint-Germain-en-Laye. La mort qui le surprit au lendemain de la révolution de 1830, qui devait d'ailleurs emporter les faveurs dont il jouissait, laissa sa veuve sans ressources. Elle dut donner des leçons de piano pour vivre. Le choléra la mit au tombeau en 1832.

Elle laissa deux filles et un fils né, 11, rue du Roule, à Paris.

Boursier du collège de Reims, le fils s'engagea à dix-huit ans au 7e de ligne, en qualité de musicien. Après divers avatars, il fut nommé chef de musique à Alger au 4e de ligne, puis attaché aux bureaux du gouverneur général. Il est mort à Alger en 1892.

Ses sœurs étaient mortes sans postérité.

Mlle Louise Martainville, depuis la mort de sa mère, survenue en 1909, est la seule héritière aujourd'hui de ce nom célèbre dans les annales du théâtre — et même dans l'histoire. Martainville a synthétisé la jeunesse dorée qui suivait Fréron. Gai, bon enfant, audacieux, primesautier, lançant l'épigramme devant la guillotine, au nez de ses adversaires terriblement puissants, il est de ces héros pittoresques et plein d'entrain, que l'histoire aime à rencontrer : ils la reposent des solennels, des fâcheux et des pédants. Et quelque drapeau qu'ils servent, ils sont si bien de chez nous !

On ne connaissait aucun portrait de Martainville. Il en existait un cependant, peint par Riesener, qui est en la possession de Mlle Louise Martainville, à Alger et dont M. Henri Corbel a pu obtenir une excellente photographie pour le précieux « Bulletin de la Commission municicipale historique et artistique de Neuilly ».

Nous la devons à son obligeance. On nous saura gré de la reproduire. M.

De Senozan (LXIV, 577) — François Ollivier de Senozan, marquis de Rosny, par l'acquisition qu'il fit de la résidence des Sully, mourut dans les premiers jours de Juillet 1740. Son fils Jean-Antoine Ollivier de Sénozan, hérita de toute la seigneurie. Il était né en 1712, et au mois d'avril 1735, il épousa Anne-Nicole de Lamoignon de Blancmenil, la sœur du défenseur de Louis XVI. On a d'elle un joli billet, adressé à son père : « Je vous écris, dit elle, parce que je n'ai rien à faire ; je finis, parce que je n'ai rien à dire. » Et elle signe : Malesherbes bien fâchée d'être Sénozan.

La sœur de Jean-Antoine Ollivier de Senozan, hérita de lui en 1778 : c'était Madeleine-Henriette-Sabine de Senozan-Viriville. Elle était mariée au comte Joseph-Archambauld de Talleyrand-Périgord.

Les armes des Ollivier de Senozan sont : *d'or, à l'olivier de sinople, adextré d'un lion couronné de gueules, grimpant à l'arbre.*

Madame de Talleyrand fut arrêtée, condamnée et exécutée le 8 thermidor, an II, la veille de la chute de Robespierre. Son mari avait émigré et mourut en 1808.

E. Grave.

*
* *

Madeleine-Henriette-Sabine-Olivier de Sénozan, née en 1763 du mariage de Jean-

François-Ferdinand Olivier de Sénozan, chevalier, comte de Taulignan, marquis de Viriville et de Falavier, maréchal général des logis et armées du Roi, avec Claude-Louise de Vienne, épousa, le 2 décembre 1778, Archambaud-Joseph de Talleyrand, comte et plus tard duc de Talleyrand-Périgord.

On trouvera toute la généalogie des Olivier et leurs armoiries dans *L'assemblée de la noblesse de la Sénechaussée de Lyon en 1789*, par Henri de Jouvencel, Lyon, gr. in-8°, 1907.

HENRY DE LA PERRIÈRE.

* * *

Madeleine Henriette Sabine Olivier de Sénozan, mariée par contrat du 2 décembre 1778 à Archambaud Joseph de Talleyrand, comte, puis duc de Talleyrand-Périgord, décapitée le 26 juillet 1794, était la fille de Jean François Ferdinand, Olivier de Zénozan, marquis de Viriville et de N. de Vienne.

Les armes des Olivier (Bourgogne) étaient : *d'or à l'olivier de sinople adextre d'un lion grimpant couronné de gueules.*

(Père Anselme, continué par Potier de Fourcy). P. CORDIER

* * *

Madeleine-Henriette Sabine Olivier de Senozan de Viriville était la fille unique de Jean-François-Ferdinand, Olivier de Sénozan, comte de Taulignan et de Viriville, mestre de camp de cavalerie, maréchal général des logis, des camps et armées du roi et de N. de Vienne, fille de Louis-Henri, comte de Vienne et de Henriette de Saulx-Tavannes. Elle fut mariée, en 1779, à l'âge de treize ans, à Archambaud-Joseph, comte, puis duc de Talleyrand-Périgord. Les armes des Olivier sont : *D'or à l'olivier de sinople*, écartelé de Combles : *Ecartelé de gueules, d'or, d'argent et d'azur ; à la croix de sinople, bordée de sable, brochante sur l'écartelé et cantonnée au premier quartier d'une étoile d'argent.* Cimier : une aigle issante tenant dans son bec un rameau d'olivier. Supports : deux aigles. Devise : FIDELITAS ET AMOR PATRUM.

Celles de l'antique famille de Vienne sont : *de gueules à l'aigle d'or.*

P. LE J.

—

Armes de Charles de Breil, marquis de Rais (LXIV, 478). — La famille du Breil de Pontbriand, de Rais, portait pour armes : *d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Charles du Breil, marquis de Rais, avait épousé Silvie de la Boëssière. Je pense qu'elle appartenait à la famille des marquis de Chamboy, de Lennuic, de Thiennes etc., dont les armes sont : *de sable, au sautoir d'or.*

Quoi qu'il en soit, il y a une *Histoire généalogique de la maison du Breil* par M. le Vicomte du Breil de Pontbriand, qui pourra élucider ce point.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

* * *

Sauf excuses à M. Madel, je crois pouvoir maintenir que les armes de l'héritière de Brantonnet (Vincente-Sylvie de la Bouëxière,) épouse de Charles du Breil, marquis de Rays, étaient bien *d'or à trois bandes de gueules* (1).

Ce qui, sans doute, a induit en erreur notre confrère, c'est que, dans le *Nobiliaire classique de Bretagne* de Pol de Courcy, on trouve à l'article des la Bouëxière, qualifiés seigneurs des Fossés en Corseul, l'indication des armes : *d'argent à une fasce de gueules*, puis cette mention : *Fondu dans du Breil de Rays.*

Mais, outre que ces allégations ne sont pas tout à fait exactes à divers autres égards, il ne s'agissait pas ici de l'alliance du marquis de Rays, visée dans la question posée ; c'était une allusion à celle qui fut contractée, vers 1580, par Jean du Breil, chevalier, baron des Hommeaux, seigneur du Breil et de la Bourbausaye, avec Françoise de la Bouëxière, née le 13 janvier 1555, fille de François, seigneur de la Fosse-au-Loup (et non des Fossés), lequel Jean du Breil se rattachait, en effet, par ses origines, à la branche de Rays.

Vicomte DU BREIL DE PONBRIAND.

—

« Magasin Pittoresque » La chapelle de la Madeleine (LXIV, 672). — La gravure de la chapelle de la Madeleine à Monistrol-d'Allier se trouve dans le tome 46, 1878 du *Magasin Pittoresque*, page 221 fascicule 28. ALEX. THOMAS.

Mêmes réponses : FOSSEY.

(1) Le très érudit M. Frédéric Saulnier, dans son bel ouvrage, *Le Parlement de Bretagne*, y ajoute : *La bande du milieu chargee d'une pomme du pin d'or.*

Le grec dans la langue française (LXIII ; LXIV,605,853).— M. Claude Léon me dit : « Si notre langue est dorienne, il faut en dire autant de ses sœurs ». Sans doute ; n'avons-nous pas répété que tout l'Occident avait été peuplé par des colonies doriennes ? Pourquoi vient-il donc nous parler, aujourd'hui, d'une poignée de grecs qui n'auraient pas pu s'assimiler les populations vivant dans le pays qui s'étend depuis le Morbihan jusqu'aux bouches du Danube ; depuis les Alpes jusqu'au Tage ? » Les colonies doriennes qui peuplèrent tout l'Occident n'eurent à s'assimiler aucun autre peuple, puisqu'elles furent les premières occupantes de ces contrées. Après cette promenade aux bouches du Danube et aux rives du Tage, M. Claude Léon me dit : « Niera-t-on les rapports du français avec l'italien et ceux de l'italien avec le latin ? » Mais je n'ai jamais rien nié de tout cela,pourquoi vient-il en parler ? Il me cite ensuite l'opinion d'un M. Brunot, sur les dialectes grecs et nos dialectes provinciaux ; mais cette opinion m'est tout à fait indifférente Enfin, notre confrère me dit que cuider, penser, n'est pas le grec cudo, je pense : mais bien le latin cogitare ; mais alors il peut bien déclarer que maison dérive de monumentum ! Il ne veut pas, non plus, que cosser et cotir soient les verbes grecs similaires ; mais des emprunts faits à l'Italie. Puis, il dit : « Je ne trouve ni *io* ni *e* ; mais *ego* et *kai* ».

Je crois bien qu'il ne trouve rien de difficile ; parce que sa linguistique est élémentaire,comme les livres dont il se sert. — Je vais lui servir de cicerone pour la dernière fois. Si notre confrère ouvre le III[e] volume du *Thesaurus*, à la colonne 150, il pourra y lire *iω*, forme béotienne d'ego ; et c'est cette forme *io* qui a été prononcée aussi *jo* et *je*. L'ego latin n'est nulle part, dans tout l'Occident Quant à *kai*, le scoliaste de Thucydide, Eustate et Hésychius nous apprennent que η signifiait primitivement kai ; mais qu'avant l'invention de η, on disait *e*.

Je m'arrête ici ; je répondrai, l'an prochain, à M. Claude Léon sur les difficultés qu'il me crée, au sujet des Pelasges.

DARON.

« Le battement d'ailes des cigales retentissantes » (LXIV, 431, 652, 751). Je n'aperçois pas là que Monseigneur Duchesne ait voulu donner l'agitation des ailes pour cause du retentissement... Je pourrais bien lire, ce me semble : « en « présence, dans le voisinage, à la vue « des cigales qui battent des ailes et qui, « aussi, retentissent, » Je préfère la « phrase jolie » et... je ne suis pas rassuré au sujet de ce qu'on pourrait être tenté de mettre à sa place « en langage littéraire. »

SGLPN.

*
* *

Si l'on veut parler comme les grands poètes et les grands écrivains, on doit dire que les cigales chantent, et qu'elles ont une voix. Homère vante l'éloquence des vieillards de Troie : il les compare à la cigale qui, dans la forêt, assise sur l'arbre, émet une voix mélodieuse (ὄπα λειριόεσσαν). André Chénier, dans l'idylle du *Vieil aveugle*, dit :

La voix me reste. Ainsi la cigale innocente.
Sur un arbuste assise,et se console et chante.

Je citerai encore un passage de *Galilée*, que je ne saurais traduire ; la phrase italienne est si fine et si gracieuse, qu'on ne peut trouver rien d'équivalent dans une autre langue. Galilée, dans le *Saggiatore*, a voulu indiquer toutes les circonstances où l'on observe la formation des sons, et il imagine un homme qui les étudie l'une après l'autre : en arrivant à la cigale, il s'exprime ainsi :

Trovossi piu che mai rinvolto nell' ignoranza e nello stupore, nel capitarli in mano una cicala, e che nè per serrarle la bocca, nè per fermarle l'ali, poteva ne pur diminuire il suo altissimo stridore ne le vedeva smuovere squame nè altra parte,e che finalmente alzandole il casso del petto e vedendovi sotto alcune cartilagini dure ma sottili, e credendo che lo strepito derivasse dallo scuoter di quelle,si ridusse a romperle per farla chetare, e tutto fu in vano, sinchè spingendo l'ago piu a dentro non le tolse, trafiggendola, colla *voce* la vita ; sicchè ne anco potè accertarsi se il *canto* derivava da quelle.

Quant à La Fontaine, il s'est borné à traduire mot pour mot la phrase grecque de l'Esope de Planude et du Babrius mis en quatrains par Ignatius-Magister ; c'est le seul texte de Babrius qui ait été connu au XVII[e] siècle ; mais on retrouve la même expression dans le manuscrit du mont Athos, où la cigale dit :

ἀλλὰ διατέλουν ἄδων.

Planude n'a pas fait autre chose que ce qui avait été fait par les moines de l'Occident pour les fables de Phèdre, il a mis en grec barbare les textes de Phèdre et de Babrius ; et comme la cigale et la fourni ne se trouve pas dans Phèdre (1), c'est dans Babrius qu'il faut chercher l'idée originale. A cet égard le manuscrit du mont Athos est, avec toutes ses imperfections, un document précieux. Ce manuscrit n'a jamais été soumis à aucun travail critique sérieux, et c'est profondément regrettable ; il y a là, dans l'étude des origines de la fable, une vaste lacune à remplir.

VICO BELTRAMI.

—

Le mot corde au théâtre (LXIV, 580,754). — J'ai entendu plusieurs fois dire par des marins que, sur un bateau, il n'existe qu'une corde : celle de la cloche, parce que tout ce qu'un terrien embarqué est tenté de nommer corde, a une appellation technique propre. Il peut en être, ou en avoir été de même dans la machinerie théâtrale.

SGLPN.

—

Dîme (LXIV, 431). — Nous croyons que le vase dont nous parle M. Gustave Fustier, et qui porte le nom de dîme, dans le Nivernais, servait autrefois à mesurer certaines dîmes et que son appellation vient de là. Mais le mot dîme lui-même ne dérive point du latin decima, comme l'enseigne l'Ecole néo-latine. L'italien, l'espagnol et le portugais ont pris leur diezmo ou decimo au latin decima ; mais le français dîme, qu'on écrivait disme et desme, dans notre vieille langue, n'est autre chose que le grec dasmos, prononcé desmos, dans le dialecte dorien. Comme dasmos ou desmos avait le sens de contribution, de vectigal, et qu'il était usité dans toute la Gaule, quand l'Eglise s'y établit, le vieux mot desme servit aussi à désigner l'impôt que les fidèles payaient à l'Eglise, chaque année, sous le nom latin de decima, dixième partie. Mais decima n'a pu se changer en dîme ; car les peuples n'ont jamais fait subir aux mots de savantes opérations chirurgicales ; ils les ont prononcés, toujours et partout, comme ils sonnaient à leur oreille. Au reste, notre vieille langue témoigne pour moi, elle ne porte aucune trace des métamorphoses que la phonétique de M Bourciez indique.

DARON.

(1) Ou du moins dans le fragment de Phèdre qui est arrivé jusqu'à nous : car ce n'est qu'un fragment.

—

Tirer au renard, tirer au flanc (LXIV, 481). — 1° Tirer au flanc. C'est-à-dire flancher, se reposer, se coucher, se mettre sur le flanc, faire comme la vache, faire la vache, comme dit le peuple.

Y en a qui font la mauvaise tête
Au régiment,
I's tir'nt au flanc, i's font la bête
Inutilement !

(De Téramond : *Glorieuse canaille*, 1902).

C'est l'histoire d'un jeune bleu qui voudrait tirer au flanc, c'est-à-dire, en argot militaire, s'exempter de toutes les corvées désagréables...

Faguet : *Débats*, 14 novembre 1904). V. aussi ; *Intermédiaire*, 20 septembre 1906.

2° Tirer au cul. C'est-à-dire tirer à cul, tirer en arrière, reculer.

L'expression est très ancienne.

Lontemps avez tiré le cul arrière.

Gringoire : *Œuvres*, XVI[e] s.).

Tu coucheras à la boîte ce soir pour t'apprendre à tirer au cul.

(Courteline).

Ses piolos tiraient à cul, abattaient le moins de besogne possible.

(*Sociale*, 16 août 1896).

3° Tirer au renard, J'ignore l'origine de cette façon de parler. En normand, tirer au renard, reculer, avoir peur.

Dans le sens indiqué par M. le D[r] Bonnette, j'ai recueilli deux exemples tirés l'un du *Figaro* (1864), l'autre du roman de Gyp, *Cloclo*.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Faire son mariolle (LXIV, 431, 608). — La personne dont parle « Thix » n'a rien à voir ici. Mariol, mariolle est un terme de pur argot, très répandu chez le peuple Du sens primitif joli, mariol en est venu à signifier d'abord : élégant, beau, fat, qui se croit irrésistible ; puis : malin, rusé.

D'après Joachim Du (*Secrets des coulisses*) :

Mariole était le nom d'une femme dans la pièce intitulé : *Le Coin de rue* (1820). C'était



ALPHONSE MARTAINVILLE

(1777-1830)

(*D'après un portrait peint à l'huile par Riesener*)

(LXIV ; Colonne 848)

Mme Flore qui était chargée de ce rôle de soubrette effrontée et qui le jouait avec beaucoup de gaieté et d'entrain.

Mariole est passé du théâtre dans le langage coloré du peuple parisien pour désigner une personne futée et astucieuse.

Le *Nouveau Larousse illustré* donne la même explication.

D'après Timmermans, mariol, c'est-à dire malin comme le matou matois, en rouchi marou, mariotte chat, belette ; marjollante, jeune fille vive ; mariaule, témoin peu digne de foi. Verrier (Parlers de l'Anjou) rapproche mariol du normand marjole, double menton des porcs ; d'intention alors ce serait : qui prend des airs importants, veut faire le malin.

Pour M. Dauzat (*Langue française d'aujourd'hui*) de l'italien *Marinolo*, fripon.

A notre avis, mariol pourrait bien venir du vieux français mariol, élégant, joli, qui a dû donner naissance à marjorlet, terme vieilli et qui s'appliquait à quelqu'un faisant l'entendu, le malin.

Entendre un marjolet qui dit avec mépris...

Regnier : *Sat.* III.

Autrefois, mariole signifiait l'image de la Vierge Marie. V. Ducange, V° *Mariola*. On trouve dans Cotgrave : mariolement avec élégance.

Ils connaissent si l'individu a le trac ou si c'est un mariol.

(Paillet : *Voleurs et volés*, 1856).

Il ne sait pas le truc, quoi ! Braser des faffes, maquiller des caroubles, faucher les durs.., il faut être mariol.

(V. Hugo ; *Misérables*, 1862).

Je m'fais pas plus marioll' qu'un aut'e
L'Emp'reur l'était, mon père autant.

Gill : *Muse à Bibi*, 1881).

Tu fais le mariole et t'es pas si malin qu'ça !

(Hirsch : *Journal* 25 février 1904).

Gustave Fustier.

—

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV, 380, 593, 684, 806). — On lit :

Une plaque de marbre placée sur la façade de l'hôtel de Ville de Porto-Ferrajo nous apprend qu'en 1802 le *tout petit* V. Hugo prononça sa première parole...

Bien petit en effet et invariablement précoce, puisqu'il venait à peine de naître ! « Ce siècle avait deux ans...

Curiosus.

Les femmes bavardes (LXIV, 481, 611, 658, 709, 808). — Extrait de la *Gazette de Charleroi*, 7 décembre 1911.

La revue l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, vient de rappeler l'existence de deux curieux spécimens de châtiment à l'usage de femmes bavardes, qui existent encore, l'un au Musée historique d'Orléans, l'autre, à l'hôtel de ville de Mulhouse. Il s'agit d'une lourde pierre que devait porter à titre de châtiment, la femme querelleuse, suivie de la plaignante, armée d'un aiguillon.

La honte, considérée comme une peine, est un débris des mœurs germaniques. Ce châtiment, usité et connu, au moyen-âge, dans la plupart des pays, sous le nom de « harnescar », recevait de multiples et différentes applications. Pour le noble l'instrument de supplice à porter était un chien ; pour le chevalier, c'était une selle ; pour le serf, un soc de charrue.

Le port des pierres existait aussi dans notre pays, principalement dans le Brabant et le Namurois. On n'a pas conservé ces pierres, mais certaines chartes communales en font mention. Telles sont celles de Trazegnies, de Morialmé et de Gosselies.

J'ai rappelé, il y a quelques années, dans la *Gazette* même, cette particularité de la charte de Morialmé.

Le hasard m'a mis récemment sous les yeux semblable coutume judiciaire, consignée dans la charte de Gosselies, restée inédite.

Il y est stipulé que, quand deux femmes se querellaient et s'il y avait des coups portés, le maire devait faire une enquête La femme qui avait frappé la première, devait porter les pierres ; et l'autre la suivait, en la harcelant d'un aiguillon. En cas de refus de se soumettre à cette humiliation, la récalcitrante était condamnée à payer une amende de 5 sous de vieille monnaie.

Comme les habitants du village ne se faisaien pas faute d'assister à pareil spectacle, on juge aisément quelle débauche devait être faite à cette occasion, de quolibets et de plaisanteries.

Louis Darras.
professeur à l'Athénée royal de Mons.

* * *

On voit à Mulhouse, suspendue à la muraille extérieure du curieux hôtel de ville, la Klapperstein ou Pierre des bavardes. Cette pierre, sculptée comme un mascaron, représente un masque de femme tirant la langue. Elle était, au moyen d'une chaine de fer, suspendue au cou des femmes médisantes ou que-

relleuses qui étaient condamnées à la porter publiquement les jours de marché.

Cette coutume était encore en usage à la fin du XVIIIe siècle.

A. D. X.

—

Les noms qui influent sur la vocation (LXII ; LXIII, 70). — On lit dans l'*Etoile Belge* :

Amusante question posée par l'*Intermédiaire*. Peut-on dire — dans une certaine mesure, naturellement — que les noms influent sur la vocation ? On en cite, qui semblèrent avoir cette action, un officier, nommé Capitaine, un entrepreneur de transports, appelé Diligent, un marchand de sciures qui était M. Bois, un agriculteur qui était M. Dubled, un voyageur, qui était M. Chemin, un fabricant de confessionnaux, qui était M. Sanfaute, etc. Le vocable pèse-t-il un moment, par manière de gageure, dans le choix d'une carrière ?

Il est bien vrai qu'on pourrait citer nombre de nos contemporains qui sont très bien nommés, le général de France, le député Laguerre, qui fut fort batailleur, M. Cerf, qui est secrétaire général de la Société protectrice des animaux, M. Robin, est un des plus grands notaires parisiens, combien d'autres, et M. Henri Chantavoine ne vient-il pas d'écrire un délicieux volume de poèmes rustiques, tout imprégnés de l'odeur des piés.

Mais il n'est pas moins vrai que les contrastes abondent. Il y a des Leriche fort pauvres, des Legros fort maigres, et ces jours-ci, on condamnait pour vagabondage un certain Million. On pourrait ajouter, cependant, que cela ne prouve rien contre les aspirations de ceux-ci, qui purent avoir des vocations contrariées. Le misérable Million. vaincu de la vie, avait, peut-être, les aspirations d'un nabab.

Le répertoire classique et, ensuite, une longue légion de vaudevillistes, avaient tranché la question, d'une façon simpliste dans le sens de l'affirmative. Pas un procureur qui ne s'appelât Grappineau, un pâtissier Briochet, un imprimeur Coquille. C'était très commode : le public savait tout de suite à quoi s'en tenir sur les personnages. L'exemple venait de haut, d'ailleurs, Chicanneau, dans Racine, Trissotin, M. de Sottenville, dans Molière.

Est-il admissible que, pour certains, hésitant sur leur destinée, le nom qu'ils portent les pousse d'un côté plutôt que d'un autre ? Tout n'est-il pas plutôt affaire de hasard ?

Je me souviens, cependant, que, jadis, engageant, comme « utilité » un modeste comédien, qui s'affublait d'un pseudonyme romantique, il eut à me révéler son véritable nom. Je ne pus m'empêcher de sourire : il s'appelait « Cabot ».

— Ma foi, me dit-il avec quelque bonhomie, je peux bien vous avouer que c'est mon nom qui a fini par me diriger vers le théâtre : j'ai reçu une éducation supérieure, sans doute, à celle de la plupart de mes camarades, et je suis pourvu de grades universitaires... Ils ne m'ont servi à rien, et j'ai été poursuivi par la malchance. J'ai vainement essayé tous les métiers, et aucun ne m'a assuré l'existence .. Je ne savais plus à quel saint me vouer... Un jour, à bout de ressources, je me suis demandé si mon nom ne me donnerait pas une indication... J'ai cherché à être admis comme figurant, puis on m'a confié quelques petits rôles... Ce n'était pas le Pérou, mais c'était le pain... Oh ! je n'ai pas d'ambitions, allez ; j'ai fini par croire à une fatalité dans les noms... Je sais que je ne serai jamais bon qu'à porter une lettre ou à faire le troisième invité qui, à la soirée du second acte, n'a la responsabilité que d'une seule réplique... Cabot je suis, cabot je resterai...

Mais celui-là était un philosophe...

PAUL GINISTY.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Comment Marat lançait ses écrits. — M. le docteur Cabanès qui a consacré à Marat, un livre si remarquable, quant à la formation du personnage et à son rôle professionnel et politique, nous communique la lettre suivante, tirée du *Cabinet historique*, tome II, où l'on n'aurait point l'idée d'aller la chercher, et qui n'a pas trouvé place dans la somme des documents qu'il a publiés à l'appui de toutes ses assertions.

Cette lettre est adressée au Président de la société populaire de Mons. Elle se rattache à l'une des publications dont Marat voulait faire suivre son célèbre *Ami du peuple*. Il est curieux de voir les moyens de publicité dont disposait Marat, et qui assuraient le débit de ses écrits.

Monsieur le Président,

Je réclamerais aujourd'hui l'engagement pris par les amis des droits de l'homme, de propager les principes de l'*Ami du peuple*, si je croyais avoir besoin d'un autre motif que leur civisme, pour les porter à concourir avec moi à éclairer le peuple sur ses droits, à

former l'esprit public, à ranimer le patriotisme, et à faire triompher la cause de la liberté.

Après avoir combattu sans relâche pendant trois années consécutives contre le despotisme renaissant, je me suis vu forcé de quitter enfin une carrière où je n'ai trouvé que fatigues, peines, chagrins, misère, périls, tribulations, dégoût, et dans laquelle je n'avois plus de bien à faire au peuple, moins découragé toutefois par les attentats des ennemis de la patrie, que par l'aveuglement et la tiédeur de ses enfants. Mais en cessant d'être l'une des sentinelles journalières du peuple, je n'ai point abandonné ses intérêts ; j'ai seulement cru que ce serait le servir plus utilement que de développer à ses yeux le tableau frappant des machinations des cruels ennemis conjurés à sa perte, de la politique artificieuse de l'Assemblée constituante, et des vices de la constitution qui font le malheur de la France, et qui seront une source éternelle d'anarchie, de troubles et de dissensions civiles jusqu'à ce qu'ils soient corrigés.

Après tous les ressorts qu'a fait jouer le gouvernement pour supprimer mes écrits, les dénaturer, décrier leur auteur et le faire croire vendu aux ennemis de la patrie, l'ouvrage que je me propose de publier ne saurait produire tout le bien que l'on doit en attendre, si les patriotes des départements n'ont la certitude qu'il soit de la plume du véritable ami du peuple.

La société que vous présidez, Monsieur, connait mes principes, elle s'en est déclarée la propagatrice ; j'attends de son zèle pour la chose publique, qu'elle voudra bien se charger de faire passer le prospectus de mon ouvrage à toutes les sociétés patriotiques du royaume, en les engageant à lui donner la plus grande publicite possible. De mon côté, je prendrai tous les moyens de le mettre à la portée des citoyens les moins aisés.

Destiné à mettre le peuple en garde contre ses infidèles conducteurs, à lui développer les piéges des fripons soudoyés pour l'enchaîner, à lui faire connaître les lois à reformer et les lois à faire pour assurer la liberté et la félicité publiques, cet ouvrage deviendra l'école des patriotes.

Je vous prie, Monsieur, de mettre ma demande sous les yeux de la société, et de faire passer sa détermination au citoyen chargé de vous remettre ma lettre.

Recevez mes salutations patriotiques.

Paris, ce 3 mars 1792.

MARAT, *l'ami du peuple.*

L'ouvrage paraîtra sous le titre de l'*Ecole des citoyens* ; il contiendra les morceaux les plus saillants de l'*Ami du peuple,* et tiera au moins six cents pages.

Le fils de l'architecte Brongniart pris pour espion en 1794. — En 1794, Brongniart, l'architecte de la Bourse, se trouvait à Bordeaux, occupé à transformer la cathédrale Saint-André en temple de la Victoire.

L'un de ses fils, Alexandre, le minéralogiste, qui devait être plus tard, directeur de la manufacture de Sèvres, servait, comme pharmacien militaire, dans l'armée des Pyrénées :

Géologue passionné, il dépensait ses loisirs à explorer les montagnes, ce qui fut la cause de l'aventure dont on lira le récit dans une lettre adressée à Isabeau, représentant du peuple, par Mme Brongniart, qui se trouvait, à ce moment, à Bordeaux auprès de son mari.

Au citoyen Isabeau
Député à la Convention Nationale
rue de l'Echelle n° 16 (Paris).
le 17 thermidor,
an 2 de la République française.

Pour le citoyen Isabeau,

Le citoyen Alexandre Brongniart, employé dans l'hôpital militaire de Bagnère, appellé à Paris par un ordre du comité de salut public, se voit retardé dans l'exécution de cet ordre par un accident imprévu et douloureux.

L'amour de l'histoire naturelle a entraîné le citoyen Brongniart dans des courses aux environs de Bagnères et dans les montagnes des Pyrénées. Désirant voir les cascades de Gavarnie, il a obtenu pour lui et pour le citoyen Treiffenchelle, pharmacien à Tarbes, natif de Franciade, une permission par écrit du commissaire des guerres dont ils dépendent, et une permission du commandant de Luz qui avait été engagé à l'accorder par le représentant Isabeau. Muni de ces permissions, ils arrivèrent à Gavarnie et prirent le visa du commandant de ce dernier poste, ils choisirent pour guide un nommé Capdeviel qui leur avait été indiqué par le citoyen Isabeau ; ils allèrent donc voir la cascade et les glaciers, avec un de leurs compagnons d'études nommé Broussonet. Ils arrivèrent au dessous de la brèche qui porte le nom de Roland. Leur guide les détourna d'y monter, en leur disant que les Espagnols s'y tenaient souvent en embuscade. Le seul Broussonet, dont la chemise était mouillée et qui craignait de se refroidir, s'obstinant à continuer sa route, ses camarades le quittèrent apres d'inutiles efforts pour lui faire abandonner ce dessein. Ils le perdirent bientôt de vue, et après une longue attente et det recherches infructueuses, ils perdirent enfin

l'espérance de le revoir, incertain s'il est tombé dans quelque précipice ou s'il a été pris par les Espagnols

Pour comble d'infortune, les gens du pays se sont persuadés que Broussonet est émigré. Ses compagnons ont eu beau représenter que ce malheureux n'avait aucun reproche à se faire, qu'il était marié et père de famille, qu'il n'avait pour tout vêtement qu'un gilet de toile, pas une croute de pain, pas une obole, car il avait oublié son portefeuille, les habitants ont persisté dans leur opinion et arrêté les deux naturalistes Brongniart et Treiffenchelle avec leur guide. Ils ont été transférés, le trois Thermidor à Luz et sont maintenant en état d'arrestation dans une auberge.

— Le citoyen Brongniart est d'autant plus sensible à cet accident qu'il le prive de suivre le zèle qui lui fait désirer de se rendre, le plus promptement possible aux ordres du Comité de Salut public, ordre qu'il aurait déjà rempli par son retour à Paris si le Comité ne lui avait pas recommandé de pourvoir avant son départ, à son remplacement à l'hôpital de Bagnère. Il demande au Comité de vouloir bien le faire réclamer auprès des autorités constituées de Luz et il attend avec confiance que le comité le tire de la situation pénible ou il se trouve.

Il fait (la même demande) pour son compagnon Treiffenchelle dont le patriotisme est pur et qui peut invoquer en sa faveur le témoignage des citoyens Monestier, Isabeau et Pinet représentants du peuple

DEGREMONT, tem. BRONGNIAR.

(Archives de la Gironde. — Série L. — 449).

[Communication de M. ROGER BROUILLARD].

—

Saint-Amand (?) commandant du Palais du Peuple (Tuileries en 1848). — Nous possédons les deux autographes qu'on va lire.

Ce sont deux lettres signées Saint-Amand, et datées du 30 avril 1848.

Première lettre :

Palais des Tuileries le 30 avril 1848.

Monsieur,

Permettez-moi de vous envoyer la demande que j'adresse au Gouvernement Provisoire. C'est la première fois que je demande quelque chose pour moi. C'est un témoignage de satisfaction plutôt qu'autre chose.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul motif sérieux pour refuser, à qui a donné tout ce qu'il pouvait à l'établissement de notre République.

Vous m'avez promis l'autorité de votre recommandation. J'y compte, Monsieur et vous pouvez d'autant mieux me l'accorder une fois que cela ne vous engagera à rien pour l'avenir. Je ne suis pas un solliciteur ; mais bien

Votre respecteux et dévoué concitoyen.
St-AMAND.

M. de Larmartine, membre du G. P. Ministre des Affaires Etrangères.

On a écrit en marge « mettre sous les yeux de M. Bastide. »

La seconde lettre est ainsi conçue :

Palais National des Tuileries le 30 avril 1848.

Messieurs,

Je suis venu aux Tuileries le 24 février, en me séparant de vous à l'hôtel de ville. Vous savez avec quelle abnégation j'ai rempli cette patriotique et périlleuse mission. J'ai sauvé le Palais de l'incendie, et j'y ai arrêté le pillage. C'est en exposant ma vie non pas une fois, mais pendant 13 jours consécutifs.

Je n'ai rien reçu encore que la ration commune.

Aujourd'hui, pour cette association à vos travaux, je viens vous demander de me nommer *Gouverneur du Palais du Peuple* (le Louvre joint aux Tuileries) que vous avez décrété avant hier.

Vous y attacherez le traitement que vous voudrez, dans les limites du Budget de la République. Je ne demande rien pour le passé.

S'il en est un qui ait plus de droits à ce poste, je m'efface ; n'en parlons plus.

Je suis confiant dans votre esprit de justice, parce que nous nous connaissons.

Agréez l'hommage de mon respectueux dévoûment.

Le commandant supérieur des Tuileries,
St-AMAND.

Aux membres du Gouvernement provisoire.

Je ne suis pas certain de bien lire la signature. Bégis, qui a eu les mêmes documents, avait lu Saint-Arnaud (avec un point d'interrogation, c'est vrai) ce qui était tout à fait invraisemblable.

Qu'était ce Saint-Arnaud, si Saint-Amand il y a? combien de temps resta t-il commandant des Tuileries ? Que devint-il ?

M.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

TABLE

DU

2e Semestre 1911

VOLUME LXIV

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

D

E

F

N

AG
309
I56
v.64

L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

